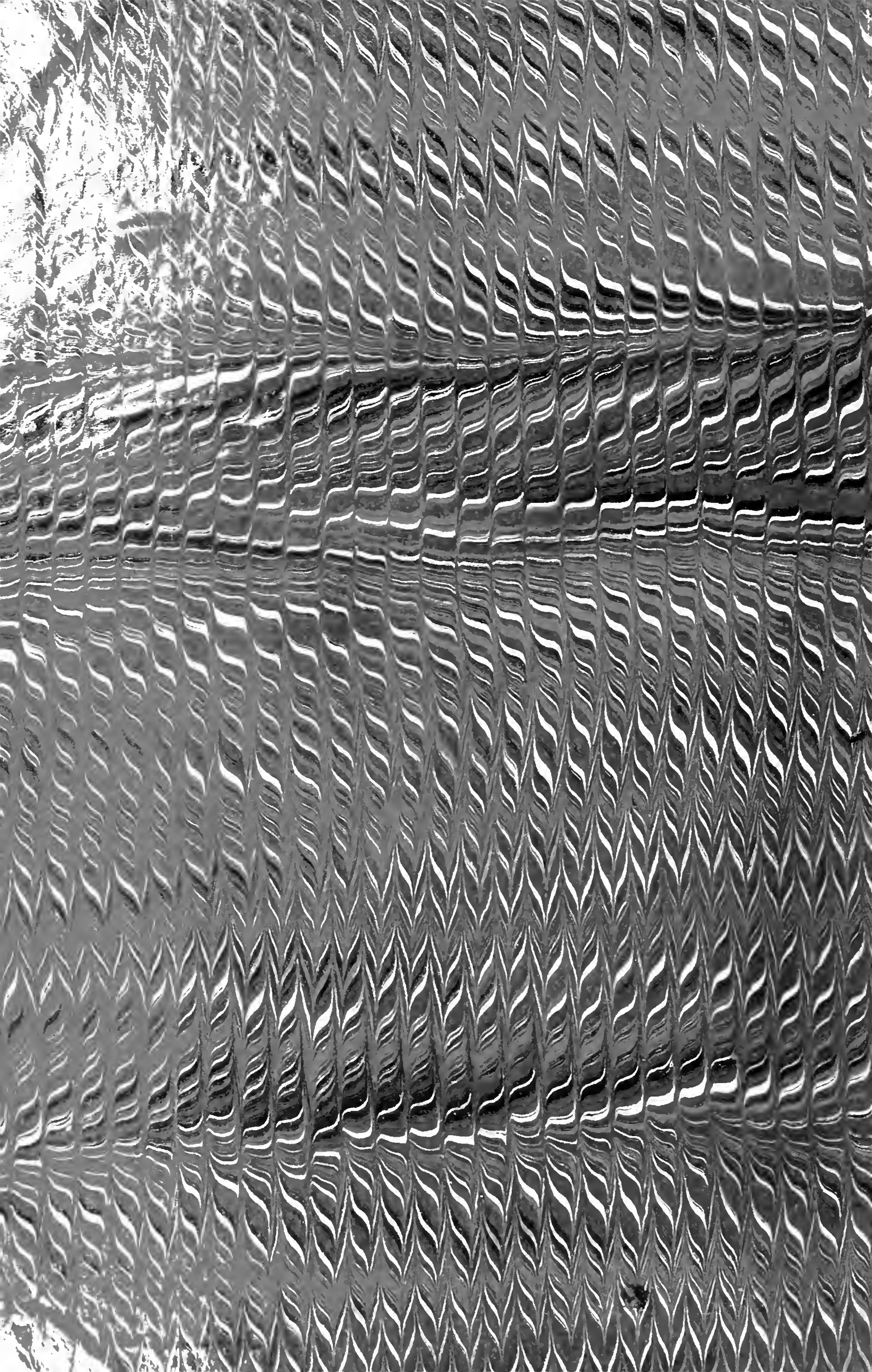
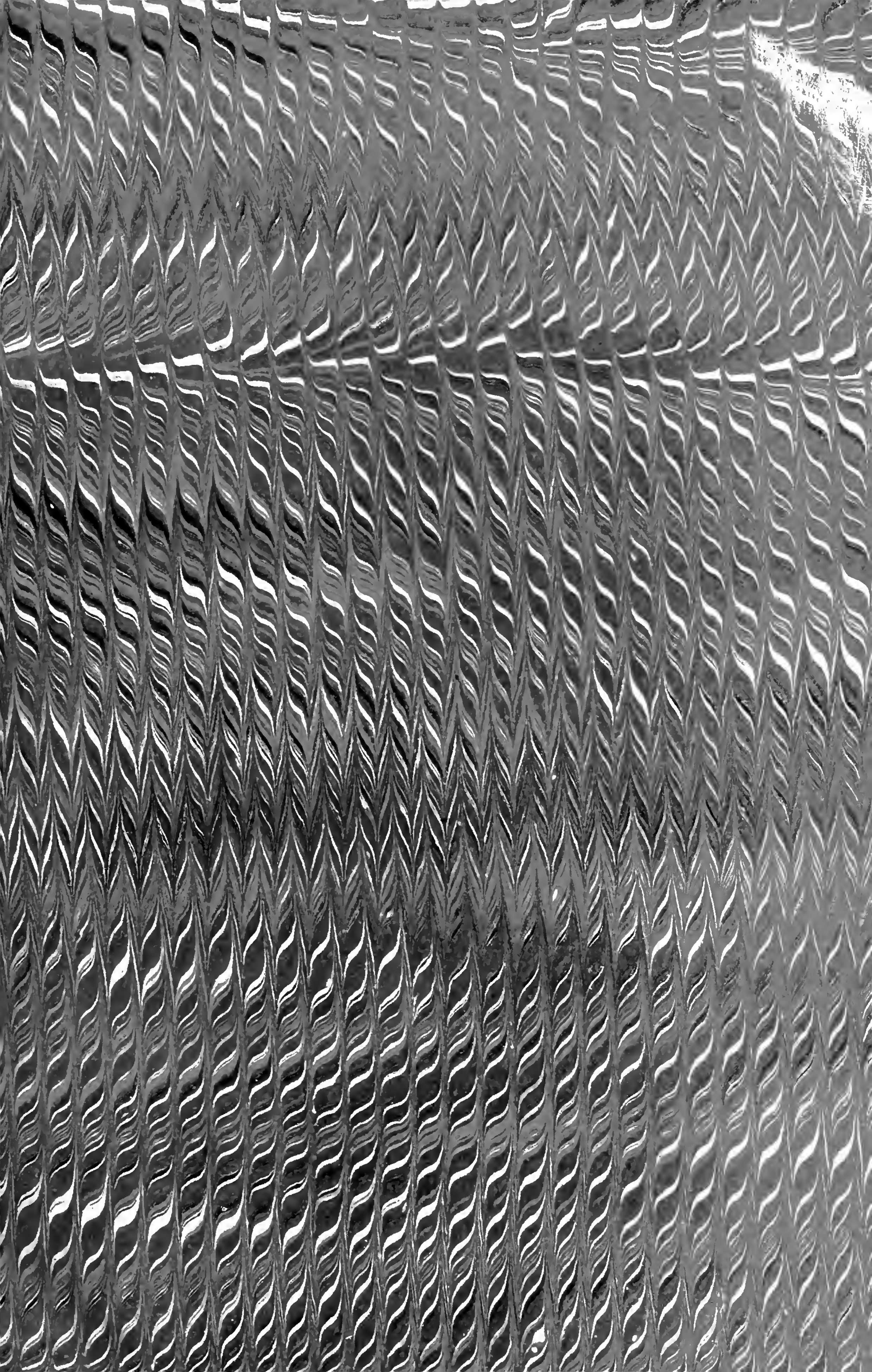






8e Année. N° 1. 1er juillet 1877.

QUESTIONS GRAMMATICALES

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

LE COURRIER DE VAUGELAS

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

IMPORTANT.

Les personnes qui ne désirent pas continuer leur abonnement au COURRIER DE VAUGELAS pendant l'année qui commence sont instamment priées de vouloir bien renvoyer immédiatement ce numéro au Rédacteur, après avoir écrit au dos de la bande le mot *refusé* accompagné de leur signature.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

I.

Le 6 mars dernier, j'ai reçu de M. Maisonrouge une lettre où se trouvent sur *Tirer son épingle du jeu* certaines observations auxquelles je vais répondre.

1° M. Maisonrouge ne saurait admettre complètement qu'il soit bien rationnel d'expliquer la locution comme le font des dictionnaires par se dégager adroitement et sans perte d'une mauvaise affaire.

— Mais tel est le sens donné généralement au proverbe, et il n'est pas permis de le remplacer par un autre qui concorde mieux avec une explication qu'on peut avoir en vue pour cette expression.

2° Selon M. Maisonrouge, le verbe *tirer*, dans le proverbe, n'a pas le sens de *retirer*, comme je l'ai dit.

— C'est vraiment là une grave erreur; car non-seulement *tirer* se dit pour *retirer* dans plusieurs cas, par exemple, dans *tirer son chapeau à quelqu'un* et dans *tirer l'échelle après quelqu'un*, mais encore on trouve dans le Dictionnaire de Littré *retirer son épingle du jeu*, ce qui est une preuve irréfutable que mon assertion est vraie.

3° Pour M. Maisonrouge, le mot *épingle* dans *tirer son épingle du jeu* a le sens d'*attache* :

D'ailleurs, *épingle* ne s'entend point exclusivement d'un petit ustensile métallique, lequel devrait au contraire son nom à un lien mobile fait originairement de toute autre matière et employé dès l'antiquité d'une façon analogue. Cela s'est conservé jusqu'à nos jours, où, par exemple, les blanchisseuses des environs de Paris fixent les pièces de linge dans les étendoirs à l'aide de petits morceaux de bois convenablement préparés et nommés *épingles*.

Et, pour cette raison, M. Maisonrouge « incline de plus en plus » à regarder *épingle* dans le proverbe dont il s'agit, comme signifiant une simple attache à un marché ou à une entreprise, une espèce de denier à Dieu dont la restitution implique renoncement ultérieur.

— Le sens de se retirer sans perte d'une affaire où l'on courait des risques s'exprime de deux manières en français : par *tirer* (retirer) *son épingle du jeu* et par *retirer son enjeu* ; par conséquent, *épingle* signifie ici ce que l'on met au jeu, et ne fait nullement allusion à l'attache mobile invoquée par M. Maisonrouge.

Du reste, de même, par exemple, que l'expression figurée *le jeu n'en vaut pas la chandelle* a été prise d'un jeu qui ne rapportait pas de quoi payer la chandelle qu'on y brûlait, de même celle de *tirer son épingle du jeu* a dû être prise d'un jeu où l'on avait pu récupérer l'*épingle* qu'on y avait mise, et que, partant, on y pouvait perdre.

Je remercie beaucoup M. Maisonrouge de sa communication ; car le nouvel examen auquel j'ai été obligé de me livrer pour en réfuter les objections m'a fortifié dans la conviction où j'étais déjà que l'explication que j'ai donnée du proverbe est réellement la bonne.

II.

Le 21 avril, je recevais de Paris la lettre suivante, qui a trait à une question dont je me suis occupé dans mon numéro 21 :

Monsieur,

Consulté sur la question de savoir si on peut également dire : « c'est mal de parler ainsi » et « c'est mal que de parler ainsi », vous avez, dans votre numéro du 1er de ce mois, répondu affirmativement; et vous avez ajouté qu'il y avait encore une troisième forme : « C'est mal que parler ainsi » qui ne serait pas moins française que les deux premières.

Je n'ai pas précisément l'intention de contredire cette réponse; toutefois il me semble que la manière dont vous l'avez justifiée peut paraître lui donner un caractère de généralité par trop grande, en ce sens qu'il y aurait à en conclure que les trois formes *de*, *que de* et *que* pourraient trouver indifféremment leur place dans tous les exemples que vous avez cités. Or il y aurait, je crois, des distinctions à faire : dans plusieurs de ces exemples, l'une des trois formes me semble bien préférable aux deux autres; il y en a même où, si je ne me trompe, l'une des trois serait absolument inadmissible.

Entre *c'est* et l'infinitif que vous signalez comme le sujet de la phrase, il peut se trouver un adjectif (c'est le cas dans lequel rentre la phrase même qui vous a été soumise, bien qu'au lieu d'un adjectif, il s'y trouve, à proprement parler, un adverbe), ou un substantif, ou un autre infinitif (ces deux derniers cas se partagent, en nombre égal, les exemples invoqués). C'est là-dessus que me paraît avoir à se baser la principale distinction.

Dans le cas du substantif, en effet, l'emploi du *que* seul serait, je crois, peu satisfaisant en général, et, à moins de grave erreur de ma part, la grammaire aussi bien que la logique l'interdirait tout à fait dans votre premier exemple, tiré de Nicole, et dans ceux que vous avez empruntés ensuite à MM. Nisard et Renan.

Je ne cherche pas à aller plus loin, n'ayant pas la compétence nécessaire pour approfondir complètement la question. J'ajouterai pourtant encore cette remarque : dans le cas où *c'est* est suivi d'un adjectif ou adverbe, on pourrait le remplacer par *il est*, dire, par exemple, « il est mal de parler ainsi », et alors *de* ne pourrait être remplacé ni par *que de* ni par *que*. N'y aurait-il pas là une raison assez forte pour que *de* fût également préféré lorsque la phrase commence par *c'est*?

Je crois qu'il y aurait intérêt à ce que vous voulussiez bien examiner la question de nouveau, et que vous pourriez être amené par là à ne plus placer les trois formes sur un pied d'égalité aussi complète que vous avez paru le faire. Il peut être bon de faire un choix entre des formes diverses, alors même qu'aucune d'elles n'est absolument condamnée par la grammaire, et j'inclinerais volontiers à penser qu'il convient toujours de préférer *que* lorsqu'après *c'est* il y a à séparer un infinitif d'un autre infinitif et de préférer *de* dans tous les autres cas.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Un de vos lecteurs.

En français, quand une phrase a pour verbe *être*, pour sujet un infinitif et pour attribut un mot quelconque (infinitif, substantif, etc.), on peut placer *être* en tête de cette phrase, et rejeter l'infinitif sujet à la fin; mais à la condition de faire précéder *être* de *ce*, et de mettre un *de*, un *que de*, ou un simple *que* devant l'infinitif sujet.

Toutefois, quand l'attribut est un adjectif ou un adverbe, on peut mettre le verbe *être* à l'impersonnel, c'est-à-dire le faire précéder de *il*, et alors c'est invariablement *de* qui doit figurer devant l'infinitif.

Or, dans les phrases ainsi construites, il est évident que les mots qui constituent les expressions *ce... que*, *ce... que de*, *ce... de*, *il... de* sont complétement indépendants de tout lien grammatical, car ce sont des termes parasites qui ne servent absolument qu'à prévenir le lecteur de l'inversion qui a été pratiquée.

Par conséquent, il n'y a nullement lieu, selon moi, de faire dépendre de l'espèce de mot qui suit *c'est* la forme du concomitant que requiert le pronom *ce* devant le verbe à l'infinitif sujet réel de *être* : il fallait un signe d'inversion, on l'a pris multiple, mais sans la moindre idée de faire des distinctions concernant la nature des mots au milieu desquels il pourrait être placé.

La seule chose, et que j'ai dite, sur la construction des phrases analogues à celle qui m'a été soumise, c'est que les expressions *que de* et *de* sont plus souvent employées que ne l'est *que*.

×

Première Question.

Je vous serais bien obligé de me dire, dans un de vos prochains numéros, l'origine de SE CROIRE LE PREMIER MOUTARDIER DU PAPE, *que l'on emploie si fréquemment dans le style de la conversation.*

—

Je ne connais d'autre explication de ce proverbe que celle qui se trouve dans Pierre Larousse :

Le pape avignonnais Jean XXII raffolait de la moutarde; il en mettait dans tous ses mets. Il créa pour un de ses neveux la charge de *premier moutardier*. De là le dicton appliqué aux vaniteux de « premier moutardier du pape. »

Est-ce la bonne? Deux objections se dressent contre elle :

1° Le 5e volume de *Rome moderne* par François Deseine (Leyde, 1713) contient, p. 1254, un chapitre consacré à la nomenclature des officiers de la maison du pape, avec la solde attribuée à chacun d'eux; mais on n'y voit pas figurer d'officier spécial pour servir de la moutarde à Sa Sainteté.

2° Le pape Jean XXII, qui succéda à Clément V (lequel avait transporté son siége épiscopal à Avignon), mourut le 4 décembre 1334. Or, *se croire le premier moutardier du pape* n'est ni dans Cotgrave (1632) ni dans Antoine Oudin (1656), ni dans Furetière (1727), et n'apparait pour la première fois que dans le Trévoux de 1771, qui lui consacre l'explication que voici :

« On dit d'un homme de basse condition qui se donne des airs et fait l'homme d'importance : *Il se croit le premier moutardier du pape.* »

Comment une expression rappelant des fonctions créées à la cour papale d'Avignon certainement avant 1334, n'apparait-elle dans la langue française que 437 ans plus tard?

On peut répondre à la première objection qu'il a parfaitement pu se faire que la charge de *premier moutar-*

dier ait été supprimée par un successeur de Jean XXII qui n'aimait pas aussi passionnément la moutarde ; mais je ne vois rien à répondre à la seconde ; et, tant qu'elle subsistera entière, je crois prudent de n'accorder qu'une confiance très-limitée à l'origine, sans indication de source, que nous fournit le *Grand Dictionnaire du XIXe siècle.*

—

J'ai dit plus haut que le dictionnaire de Trévoux (1771) est le premier où j'aie trouvé *se croire le premier moutardier du pape ;* mais il n'en faudrait pas conclure que le proverbe en question n'est entré dans la langue qu'à cette époque. En effet, dans des Mémoires publiés en 1757, M. Dunoyer s'exprime ainsi en parlant de sa femme :

« La qualité de Mme la consule de Nimes l'avait rendue si fière qu'*elle se croyait la première moutardière du pape.* »

ce qui implique pour *se croire le premier moutardier du pape* une existence qui remonte pour le moins au commencement du siècle.

×

Seconde Question.

Larousse veut qu'on dise FIES-Y-TOI, *Littré,* FIE-T'Y. *Larousse rejette* MENEZ-M'Y, *Littré réclame cette construction ; et tous deux, sans parler de M. Poitevin, qui se range à l'opinion de M. Larousse, appellent la raison d'euphonie à leur secours. N'ayant pas l'oreille aussi délicate et aussi exercée que ces illustres lexicographes, je me trouve toujours bien embarrassé quand il faut que je donne une place convenable au pauvre* Y, *qui semble n'avoir pas d'abri fixe où se réfugier. Auriez-vous l'obligeance de m'indiquer exactement la place qu'il doit occuper quand il est employé ainsi avec un impératif affirmatif ?*

—

Lorsqu'un verbe affirmatif ayant pour cortége un pronom personnel et le pronon *y* se met à l'impératif, ces deux pronoms se placent après lui, et *y* va le dernier :

Mène-nous-y	Transportons-nous-y
Mène-les-y	Transportez-les-y

Mais, à cause de l'hiatus qui en fût résulté, on ne pouvait pas dire :

Mène-moi-y	Donne-moi-y
Jette-toi-y	Fie-toi-y

Il a fallu, tout en conservant aux mots l'ordre relatif que la règle leur assigne, donner ici satisfaction à l'oreille.

Le peuple a eu recours à un moyen simple, qu'il pratique généralement ; il a mis un *z* entre les voyelles formant l'hiatus, et il a dit :

Mène-moi-zy	Donne-moi-zy
Jette-toi-zy	Fie-toi-zy

Les gens instruits ont employé un autre procédé. Comme les pronoms *moi, toi* ont été prononcés *mé té*, (ce qui a permis plus tard d'adopter cette forme pour le cas où ils précèdent le verbe, et *moi, toi* pour celui où ils le suivent), ils ont fait naturellement l'élision de l'*e* de *me* et de *te*, devant le pronon *y*, et ils se sont exprimés comme il suit :

Mène-m'y	Conduis-m'y
Jette-t'y	Fie-t'y

Puis, les grammairiens se sont si bien divisés sur la question, qu'après avoir lu les décisions de la plupart d'entre eux, vous ne savez où, dans ces sortes de constructions, le « pauvre *y* » doit se placer.

Voici mon avis à ce sujet :

Toutes les fois que le pronom personnel qui suit l'impératif est accompagné du pronon *en* (lequel donne également lieu à un hiatus), le *moi* et le *toi*, qui devraient se placer immédiatement après ce verbe, se changent en *m'* (me), *t'* (te) comme dans ces phrases :

Va-*t'en* d ici.
Allez *m'en* chercher.
Donne-*m'en* beaucoup.
Donne-*t'en* [du plaisir].

Or, comme je ne vois aucune raison pour qu'il n'en soit pas absolument de même lorsque c'est *y* qui est à la place de *en*, je conclus de là que, par analogie, on doit dire comme M. Littré, et non autrement : *fie-t'y, menez-m'y, trouve-t'y*, etc.

×

Troisième Question.

D'où vient l'expression ET LE POUCE *que l'on met à la fin d'une phrase pour signifier une idée d'augmentation comme dans : « Ils étaient cent ? — Oui,* ET LE POUCE. » *Pourquoi pas le nom d'un autre doigt ?*

—

Dans sa *Linguistique*, Charles Nodier dit que la main a été l'étalon primitif de tous les calculs de l'homme, et que, déployée à l'intérieur sous les yeux, elle lui a enseigné le calcul duodécimal dans les douze phalanges des quatre doigts articulés verticalement à la paume.

Cela admis, il m'est facile de vous répondre.

En effet, transportez-vous par la pensée au milieu des marchands d'autrefois. Pour une douzaine, qui représentait les douze phalanges des quatre doigts parallèles, le vendeur ne donnait probablement pas de surérogation ; mais pour deux douzaines et au-dessus, il donnait *le pouce* (le doigt de ce nom n'a que deux phalanges), ce qui faisait le 26e au quarteron, bénéfice qui s'appelle généralement encore *les quatre au cent.*

Or, attendu que, dans la plupart des achats, il y avait toujours plusieurs douzaines et que l'acheteur réclamait naturellement *le pouce*, il en est résulté que, dans la langue familière, cette expression a fini par s'ajouter à toute quantité numérique avec le sens de *et quelque chose de plus :*

Elle doit avoir la cinquantaine ? — Oui, *et le pouce.*
Il a tiré deux mille francs de cette vente, *et le pouce.*

×

Quatrième Question.

Je vous serais très-reconnaissant si vous vouliez bien me faire connaître, par la voie de votre excellent jour-

nal, votre jugement sur le degré de correction grammaticale de la phrase suivante : « Communiqué à Monsieur le Receveur, pour invitation à faire à M. B.., de consigner ci-contre sa réponse. »

—

A mon avis, cette phrase contient une peccadille et une faute; la peccadille c'est l'emploi de trois *à* trop rapprochés l'un de l'autre; la faute, c'est l'emploi de *ci-contre*.

En effet, de quoi s'agit-il?

De faire inviter M. B... par le Receveur à donner sa réponse à une question se trouvant sur une lettre qu'on a reçue, et qu'on transmet à ce dernier.

Mais cet envoi s'annonce au Receveur par une pièce distincte de la lettre qu'on lui adresse, et l'expression *ci-contre*, qui signifie *contre ce qui est écrit ici*, ne peut figurer sur cette pièce, puisque la réponse demandée doit être écrite dans une certaine colonne de la lettre transmise.

Pour la double raison que je viens de dire, je crois que la phrase que vous me soumettez serait plus élégante et plus correcte si elle était énoncée ainsi :

Communiqué [cela, la lettre d'un collègue] à Monsieur le Receveur, pour qu'il veuille bien inviter M. B... à y [sur cela, et dans l'endroit convenable] consigner sa réponse.

×

Cinquième Question.

Je vous serais très-reconnaissant de vouloir bien m'expliquer la présence de EN *dans* VOUS EN AVEZ MENTI, IL EN A MENTI. *Je ne vois pas comment* EN *a pu s'introduire dans ces expressions.*

—

En français, le pronom *en* s'emploie souvent dans certains cas où aucun antécédent n'est exprimé; et l'un des plus fréquents est celui où il tient lieu des expressions *pour cela*, *malgré cela*, *à ce sujet*, comme dans ces exemples :

En es-tu moins Brutus, *en* es-tu moins romain?
(Voltaire, *Mort de Cés.* III, 2.)

Consultez-*en*, seigneur, la reine votre mère.
(Corneille, *Nicom.* I, 2.)

Romains, j'aime la gloire et ne veux point m'*en* taire.
(Voltaire, *Rome sauvée*, V, 2.)

Et si la curiosité me prenait de savoir si ces propositions sont dans Jansénius, son livre n'est pas si rare ni si gros que je ne le puisse lire tout entier pour m'*en* éclaircir, sans *en* consulter la Sorbonne.
(Pascal, *Prov.*, I.)

Or, il me semble que *en* a la dernière de ces significations dans la phrase que vous me proposez ; car lorsqu'on dit à quelqu'un qu'*il en a menti*, cela signifie évidemment qu'il a fait un mensonge au sujet de la chose dont on parle.

Une question analogue à celle-ci a déjà été traitée dans le *Courrier de Vaugelas* (6e année, p. 100).

×

ÉTRANGER

Première Question.

Je trouve cette phrase dans un journal français : « Pour les Parisiens qui ne connaissent guère que le RUISSEAU DE LA RUE DU BAC, *et qui se figurent avoir traversé le Pruth quand ils ont franchi la Seine à St-Cloud. » Mais il n'y a aucun ruisseau dans la rue du Bac, que je connais très-bien. Qu'est-ce que cela veut dire? Je vous serais bien obligé de me le faire savoir.*

—

C'est une allusion à un mot de Mme de Staël.

Un jour, pendant qu'elle était au milieu des splendeurs de Coppet (canton de Vaud), exilée de Paris, le séjour de la terre le plus cher à ses yeux, quelqu'un essaya de lui faire valoir le plaisir qu'elle devait goûter à considérer les verts bocages et à entendre les murmures des ruisseaux. « Ah ! s'écria-t-elle, il n'y a pas de ruisseau qui vaille pour moi celui de la rue du Bac. »

On a tiré de cet aveu du célèbre écrivain persécuté par le premier Empire l'expression tendre et poétique *le ruisseau* ou *le petit ruisseau de la rue du Bac*, pour signifier la patrie absente.

Or, après cela, il devient évident que l'auteur des lignes dont vous me demandez l'explication a voulu dire ceci :

Pour les Parisiens qui ne connaissent guère que leur ville, et qui se figurent avoir traversé le Pruth, etc.

Il me semble toutefois qu'il y a employé mal à propos le *ruisseau de la rue du Bac*, parce qu'elles ne comportent pas l'idée d'un regret d'être banni de son pays, chose qu'implique à mon sens l'expression proverbiale dont l'auteur de *Corinne* a enrichi la langue.

Quant à l'existence d'un ruisseau dans la rue du Bac, elle est incontestable; car du temps de Mme de Staël, il y avait un ruisseau dans cette rue. Mais ce n'était pas un ruisseau naturel, c'était le *ruisseau* formé comme dans la plupart des rues de Paris d'alors par l'eau qui coulait au milieu de la chaussée, grâce aux deux surfaces en pente qu'elle présentait.

×

Seconde Question.

Je vous prierais de vouloir bien 1° me donner l'étymologie du mot FIEFFÉ, *2° m'expliquer comment il a pu en venir à s'employer pour* ACHEVÉ, *comme on le voit dans* COQUIN FIEFFÉ, *et 3° me faire connaître si l'on peut mettre à volonté ce mot avant ou après un substantif.*

—

Autrefois, on nommait *fief* (probablement des mots allemands *feh-od*, terre de service) une terre qu'un seigneur dominant, c'est-à-dire auquel on devait foi et hommage, avait concédée à un vassal; et on appelait homme *fieffé* tout homme qui possédait un fief, qui avait été établi possesseur d'un fief avec toutes les formalités requises en pareil cas :

Un tailleur *fieffé* était celui qui tenait en foi et hommage du roi le droit de tailler les monnaies.
(Chéruel, *Dict. des Instit. de la France.*)

Un héritier *fieffé* était un vassal qui était investi du fief dont il héritait par le seigneur suzerain.

(Idem)

Ces Longueil sortaient récemment d'un huissier *fieffé* du village de Longueil en Normandie.

(Saint-Simon, 376, 87.)

Or, étant donnée cette origine féodale de *fieffé*, on conçoit très-bien que ce mot ait pu en venir à s'employer, au figuré, dans le sens d'*achevé*, de *parfait*, puisque, au propre, ce même mot exprime la qualité de possesseur de fief portée en quelque sorte au suprême degré.

Quant à la place que doit occuper *fieffé* relativement au substantif, il me semble qu'en sa qualité de participe passé (car dès le XIIe siècle, il y avait un verbe *fieffer*, donner en fief), il doit se mettre après ce dernier :

Et vous, *filoux fieffés*, ou je me trompe fort,
Mettez, pour me jouer, vos flûtes mieux d'accord.

(Molière, *l'Étourdi*, I, 4.)

S'il dit vrai, je suis folle et *coquette fieffée*.

(Destouches, *Philos. mar.* II, 3.)

Mais, excepté dans le cas où il en résulterait un hiatus, la versification a le privilége de pouvoir le mettre avant le substantif, comme le montre cet autre exemple :

Il a su qu'en ce monde on voit certains savants
Qui sont, ainsi que vous, de *fieffés ignorants*.

(Voltaire, *les Systèmes*.)

—

N'oubliez pas, je vous prie, que, dans le français moderne, l'adjectif *fieffé* se prend toujours en mauvaise part, c'est-à-dire n'accompagne que des noms désignant des personnes ayant certains vices, tels sont ivrogne, voleur, menteur, etc.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Phrases à corriger

trouvées pour la plupart dans la presse périodique et autres publications contemporaines.

—

1° Les beautés du Mont-Parnasse [de Paris] ont, comme l'avaient autrefois les dames romaines, un goût fort prononcé pour les comédiens.

2° Sûr qu'un seul mot, vigoureusement lancé, pouvait électriser et armer pour eux cette masse si puissante, mais si incertaine, ils rédigeaient une proclamation.

3° Ils annoncent qu'on va prochainement former un recours devant le Conseil d'État à seule fin de laisser les frais du voyage à la charge des conseillers qui sont partis pour Londres.

4° Voici la marche probable des événements et le plan de la conduite diplomatique élaborée par le cabinet anglais et que nous allons voir se dérouler d'ici quelques semaines.

5° On eût dit la maison d'un mourant envahie par les héritiers qui se distribuent déjà ses dépouilles et se vêtissent de ses défroques.

6° On avait craint que les partisans de la Commune vinssent provoquer des désordres; mais heureusement rien de semblable n'a eu lieu.

7° Une lettre du ministre de la marine, arrivée au Hâvre, a ordonné qu'une enquête soit ouverte au bureau de la marine pour entendre les officiers et l'équipage.

8° Mais le public lettré qui suit assidûment ces pacifiques tournois oratoires, s'attend à autre chose qu'à de consciencieux éloges biographiques.

9° Je ne comprends pas que, dans l'horrible situation que vous définissez si clairement, vous ayiez songé à vous faire dévorer, dans une nuit de carnaval, vos derniers écus.

10° Je me donne la mort moi-même; je me trouvais sans logis, sans ouvrage, sans moyens d'existence, sans parents; je préfère mourir que de me faire voleur.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

SECONDE MOITIÉ DU XVIIe SIÈCLE.

DE LA TOUCHE.

—

Né dans la seconde moitié du XVIIe siècle, ce grammairien mourut vers 1730 en Angleterre.

Professant la religion réformée, il sortit de France à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, et se retira en Angleterre, où il fut traité avec une bienveillance particulière par le jeune duc de Glocester.

Il a dédié à ce prince une grammaire intitulée l'*Art de bien parler françois* (1696), qui, au dire du P. Buffier et de Goujet, était, malgré ses défauts, la meilleure qui eût encore été composée.

Cet ouvrage est divisé en deux tomes. Dans le premier, l'auteur explique tout ce qui regarde la grammaire, c'est-à-dire la bonne prononciation et la bonne orthographe, la nature des mots et la syntaxe; dans le second, il traite du choix des mots et des expressions suivant la décision des meilleurs auteurs.

Je vais parcourir attentivement ces deux tomes, afin d'en noter, pour l'instruction de mes lecteurs, toutes les curiosités que j'y pourrai rencontrer.

Tome Ier — PRONONCIATION ET ORTHOGRAPHE.

A. — On prononce à volonté *a-ians*, *a-iez*, *a-iont*, ou *éions*, *éiez*, *éiant*; mais De la Touche préfère *a-ions*, etc.

E. — Il y a des auteurs qui ne manquent jamais de mettre l'accent sur l'*e* masculin au commencement, au milieu, et à la fin des mots. Il serait à souhaiter que cet usage fût généralement pratiqué; ce serait un grand secours pour les étrangers et même pour beaucoup de Français qui se trouvent souvent bien embarrassés pour reconnaître si un *e* est masculin (fermé) ou féminin (muet).

A Paris, on prononce généralement l'*e* qui est à la dernière syllabe des futurs (1696) comme s'il était ouvert; par exemple, *vous aimerez*, *vous parlerez* se prononcent *vous aimerais*, *vous parlerais*, etc. Cette prononciation est très-vicieuse, parce que *e* suivi de *z* doit toujours être prononcé fermé.

Les grammairiens font l'*e* ouvert dans tous les monosyllabes *mes*, *tes*, *ses*, *les*, *des*; mais, dans la conversa-

tion, on prononce ces *e*, devant une consonne, comme *e* fermé (mes fréres, *mé frères*) et devant une voyelle comme *e* muet (mes amis, *me zamis*).

Cet et *cette* se prononcent ordinairement comme *st*, *ste*; exemple, *cet homme*, *cette femme*, prononcez *st homme*, *ste femme*; mais en lisant les vers, il faut prononcer *cet*, *cette*, parce qu'autrement on les estropierait.

L'*e* change souvent de nature dans les mots d'une même origine, selon que la syllabe suivante est faible ou forte; ainsi dans *apeler*, *lever*, *mener* le premier *e* est muet, quand il devient grave dans *j'apèle*, *je mène*, etc.; dans *chandelier*, le premier *e* est également muet, tandis qu'il est grave dans *chandèle*.

Dans les verbes dont l'infinitif est en *érer*, le premier *e*, qui est fermé, demeure toujours tel dans tous les temps : ainsi *préférer* fait je *préfére*, tu *préféres*, il *préfére*, etc.

I. — Il se prononce comme un *i* long devant un *e* féminin (muet) : *vie*, *joie*, se prononcent *vî*, *joî*.

Dans les verbes qui se terminent par *ier* à l'infinitif, il est bon de supprimer *e* au futur de l'indicatif et au second imparfait du subjonctif (conditionnel), et d'écrire en conséquence j'*emploîrai*, je *prîrais*, etc.

Il en est de même des substantifs qui sont formés de ces mêmes verbes comme *remerciement*, *maniement*, qu'il faut prononcer et écrire *remercîment*, *manîment*.

On doit faire sonner l'*i* dans *bien* et *rien*, que beaucoup de gens prononcent *ben*, *ren*.

U. — Dans les mots latins francisés, comme *Te Deum*, *totum*, *factum*, *rectum*, la voyelle *u* se prononce comme un *o*; on dit *te deon*, *toton*, *facton*, *recton* (1696).

Y. — Quoiqu'il ait le même son que *i*, la plupart l'emploient encore au commencement des mots *yvre*, *yeuse*, *yvoire*, *yeux*, etc.

Avant d'examiner chaque consonne en particulier, De la Touche va donner, relativement à l'orthographe et à la prononciation des consonnes, quelques règles générales qui sont suivies par la plupart de ceux qui entendent bien la langue.

1° En parlant en public, on prononce ordinairement d'une manière plus forte et plus soutenue que dans la conversation; par exemple, on prononce *croire*, *froid*, *roidir*, je *sois*, tu *sois*, il *soit* etc. de la manière qu'ils sont écrits, et non pas *craire*, *fraid*, *rédir*, je *sais*, tu *sais*, il *sait* etc., comme on prononce en conversation.

Il y a aussi une grande différence entre la prononciation en prose et la prononciation en vers. A l'égard de la prose, lorsqu'on parle ou qu'on lit, on prononce rarement devant les voyelles les *s* et les *z* finals des substantifs et les *t* des troisièmes personnes du « plurier » des verbes, quand elles finissent par *ent*; les *t* de plusieurs noms et quelques autres consonnes finales. On prononce, par exemple, *les hommes aiment à se divertir*, *les oficiers et les soldats eurent également part au butin*, *tu cherches à plaire*, comme s'il y avait *les homme aime à se divertir*, *les oficié et les soldâ eure egalement par au butin*, *tu cherche à plaire*.

Pour ce qui est de la poésie, on prononce toujours les consonnes finales, lorsqu'en les supprimant on retrancherait un pied, ou qu'il y aurait un hiatus. Ainsi, il faut prononcer en vers, *les hommes zaime tàse divertir*, *les oficié zet les soldâ zeure tégalement par* ou *par tau butin*, *tu cherche zà plaire*.

2° La plupart des bons écrivains ne mettent plus de doubles consonnes, lorsqu'on n'en prononce qu'une; ils écrivent, par exemple, *abatre*, *acorder*, *apeler*, *ariver*, etc.

3° Il est bon de retrancher les consonnes des noms où elles ne se prononcent jamais, lorsque ce retranchement ne fait point d'équivoque; mais on garde quelquefois des lettres inutiles dans certains mots quand la prononciation est la même, afin de les distinguer; ainsi on écrit *poids* (pondus) et *pois* (pisum); *compte* (computus) et *comte* (comes).

4° Quand deux ou trois consonnes se trouvent à la fin d'un mot suivi de quelque ponctuation, ou d'un autre mot qui commence par une consonne, on ne prononce que la première des consonnes et même souvent on n'en prononce aucune, comme dans les mots qui finissent en *st* et en *ts*; mais il faut en excepter les mots suivants dans lesquels les deux dernières consonnes se prononcent toujours : *arc*, *talc*, *Marc* (nom d'homme), *Turc*, *fisc*, *musc*, *pact*, *parc*, *exact*, *correct*, *direct*, *suspect*, *indirect*, *Mars* (dieu de la guerre), *zest*, *est*, *ouest*, *Christ*, (quand ce nom n'est pas joint à celui de Jésus).

Les bons auteurs écrivent présentement *pacte*, *busque* et *musque*, au lieu de *pact*, *busc* et *musc*.

5° Les consonnes finales se prononcent dans presque tous les noms propres étrangers : *Isaac*, *Alep*, *Rotterdam*, *Sichem*, etc.

C. — On prononce cette consonne comme un *g* dans *second*, *seconder*; *secret*, *secrétaire*; *nécromance* et *nécromancien* (1696).

On prononce et on écrit *cangrène*, plutôt que *gangrène*.

La lettre *c* est muette devant une consonne dans *broc*, *cotignac*, *estomac*, *tabac*; ainsi *broc de vin*, *cotignac d'Orléans*, *estomac d'autruche*, *tabac de Verine* se prononcent *bro de vin*, *cotigna d'Orléans*, etc.

Le *c* est également muet dans *donc*, excepté lorsqu'il commence une période, ou que l'on s'en sert pour tirer une conséquence dans les formes; exemple : *donc vous ne prétendez pas*; *tout homme est un animal*, *donc Pierre*, *qui est homme*, *est un animal*.

D. — Comme cette lettre est muette à la fin des mots *bled*, *pied*, *muid*, la plupart des auteurs écrivent présentement *blé*, *pié mui*.

On doit toujours prononcer *pié à terre*, et jamais *pié tà terre*.

Quelques personnes prononcent *grant écurie*, et non pas *grande écurie*.

F. — Elle est toujours muette à la fin du mot *cerf* dans ces phrases : *courre le cerf*, *un cerf dix cors*, *un cerf aux abois*.

La plupart des gens de Paris ne la prononcent point dans *bœuf*, *nerf* et *œuf*, mais il vaut mieux l'y faire sonner.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Les Lavandières, légende bretonne ; par Gabrielle d'Etampes. Nouvelle édition. In-12, 287 p. Paris, lib. Bourguet-Calas et Cie. 2 fr. 50.

Discours sur l'histoire universelle à Monsieur le Dauphin pour expliquer la suite de la religion et les changements des empires ; par Bossuet, évêque de Meaux. Nouvelle édition, revue d'après les meilleurs textes. In-18 jésus, 432 p. Paris, lib. Garnier frères.

Daniel de Kerfons, confession d'un homme du monde ; par Ernest Daudet, 2 vol. in-18 jésus, III-687 p. Paris, lib. Plon et Cie.

La Renaissance. Savonarole. César Borgia. Jules II. Léon X. Michel-Ange. Scènes historiques ; par le comte de Gobineau. In-8°, 547 p. Paris, lib. Plon et Cie.

Vert-Vert, ou les voyages du perroquet de la Visitation de Nevers, poème héroï-comique en quatre chants ; par Gresset. Nouvelle édition, publié par Georges d'Heylli. Eaux-fortes de MM. Guillaumot père et fils. In-8°, XI-63 p. Paris, lib. Rouquette.

La Côte d'Ivoire. L'homme des déserts ; par Louis Jacolliot. In-18 jésus, 345 p. Paris, lib. Decaux. 4 fr.

89 et son histoire, documents authentiques ; par Armel de Kervan. In-18 jésus, VIII-487 p. Paris, lib. Bray et Retaux.

Œuvres de Parny. Elégies et poésies diverses. Nouvelle édition, revue et annotée par M. A. J. Pous, avec une préface de M. Sainte-Beuve. In-18 jésus, XXVI-440 p. Paris, lib. Garnier frères.

Histoire de la guerre de Crimée ; par Camille Rousset, de l'Académie française. 2 vol. in-8°, XIII-878 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 22 fr. 50 cent.

Souvenirs d'une famille du peuple depuis les temps mérovingiens jusqu'à nos jours ; par Mme Bourdon. 3e édition. In-12, 235 p. Paris, lib. Allard.

Modèles de littérature française, ou morceaux choisis, en prose et en vers, des meilleurs écrivains depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, avec des notices biographiques et littéraires. Nouvelle édition. 2 vol. In-12, IV-995 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 5 fr.

Itinéraire de Paris à Jérusalem et de Jérusalem à Paris ; par F. de Châteaubriand. Nouvelle édition, revue et annotée. 2 vol. in-8°, VII-575 p. Paris, lib. Berche et Tralin.

Souvenirs d'un officier polonais, scènes de la vie militaire en Espagne et en Russie (1808-1812) ; par le baron Ernouf. In-18 jésus, III-356 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 cent.

Sophie Arnould, d'après sa correspondance et ses mémoires inédits ; par Ed. et J. de Goncourt. In-4°, VIII-227 p., portrait et fac-simile. Paris, lib. Dentu. 10 fr.

Le Saint-Graal, ou le Joseph d'Arimathie, première branche des romans de la Table-Ronde ; publié d'après des textes et des documents inédits, par Eugène Hucher, membre non résidant du comité d'histoire et d'archéologie près le ministère de l'instruction publique. T. 2. In-18 jésus, L-571 p. Paris, tous les lib. L'ouvrage complet 22 fr. 50 cent.

Contes et nouvelles de La Fontaine. Nouvelle édition, revue avec soin et accompagnée de notes explicatives. Grand in-18, VIII-419 p. Paris, lib. Garnier frères.

Pensées de Pascal sur la religion et sur quelques autres sujets. Nouvelle édition, conforme au véritable texte de l'auteur, et contenant les additions de Port-Royal indiquées par des crochets.

Publications antérieures :

LE LIVRE DES MANIÈRES. — Par Etienne de Fougères, évêque de Rennes (1168-1178). — *Autographié.* — Publié pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque d'Angers. — Par F. Talbert, docteur ès-lettres, professeur au Prytanée militaire de La Flèche et à l'Université libre d'Angers. — Paris, *E. Thorin*, librairie du Collége de France, 7, rue de Médicis.

MANUEL D'EXAMEN GRAMMATICAL à l'usage des aspirants et des aspirantes au brevet de capacité, composé de lectures et de dictées littéraires empruntées aux meilleurs écrivains, avec questions d'examen et réponses raisonnées. — Par Adrien Guerrier de Haupt. — Ouvrage approuvé et recommandé par le Conseil supérieur de perfectionnement de l'Instruction publique. — Paris, librairie *Firmin Didot, frères, fils et Cie*, 56, rue Jacob. — Prix : 2 fr. 25.

ILLUSTRATIONS LITTÉRAIRES DE LA FRANCE. — Poètes et Prosateurs. — XIXe siècle. — Extraits des œuvres les plus remarquables des écrivains modernes. Par M. P. Poitevin, auteur du *Cours théorique et pratique de langue française.* — Deuxième édition, enrichie d'un très-grand nombre de nouveaux articles et de morceaux inédits. — Paris, librairie de *Firmin Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob. — Prix : 3 fr.

RABELAIS, la Renaissance et la Réforme, par Emile Gebhart, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Nancy. — Ouvrage couronné par l'Académie française. — Un volume in-18, broché, 3 fr. 50 cent. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

L'Académie de la Rochelle (section littéraire) vient d'ouvrir un *Concours de triolets*, dont le prix, une médaille d'argent, sera décerné en séance publique, dans le courant de décembre prochain. — Le choix des sujets est laissé à la volonté des concurrents. — La forme seule est obligatoire, celle du Triolet. *Toutes les pièces devront être en strophes de ce rhythme et renfermer plusieurs strophes.* — Toute pièce non inédite ou dont l'auteur se sera fait connaître sera exclue du Concours. — Chaque envoi portera une devise qui devra être reproduite à l'intérieur d'un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. — Le Concours sera clos le *1er octobre 1877*, dernier terme auquel les poèmes devront être remis au secrétaire-général de l'Académie, 29, rue Dupaty, à la Rochelle.

Société des sciences, des arts et des lettres de Hainaut. — Concours de 1877. — Littérature : 1° Une pièce de vers sur un sujet puisé dans l'histoire de Belgique; 2° Une pièce de vers dont le sujet est au choix de l'auteur; 3° Une nouvelle en prose. — Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or. — Les Mémoires doivent être remis franco, *avant le 31 décembre 1877*, chez M. le Président de la Société, rue des Compagnons, n° 21, à Mons. Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent uue devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. — La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés ; mais les auteurs peuvent en prendre des copies à leurs frais.

Ville de la Rochelle. — Société des fêtes de Charité. — La Société des Fêtes de Charité met au Concours : deux pièces de théâtre, dont les sujets devront être empruntés à l'histoire de la Rochelle. — La première de ces pièces (3 actes au moins), devra être écrite en prose. — *Prix du Concours :* une médaille d'or de la valeur de 100 francs. — La seconde pièce (lever de rideau) pourra être écrite en vers ou en prose, au choix de l'auteur. — *Prix du Concours :* une médaille d'argent. — Les pièces primées seront jouées sur le théâtre de la ville de la Rochelle. — De plus, la Société se réserve de les faire représenter sur ce théâtre autant de fois qu'elle le voudra, sans avoir à payer de droits d'auteurs. — Le Concours sera clos *le 30 Novembre 1877.* — Chaque envoi devra être accompagné d'une devise reproduite à l'intérieur d'un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur, et devra être adressé à M. E. Callot, Président de la Société.

L'Académie française propose l' « Eloge de Buffon » pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1878. — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au *31 décembre 1877*, terme de rigueur. — Ils devront porter une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage. Ce billet contiendra le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître. — Les ouvrages envoyés au Concours ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront en faire prendre copie.

RENSEIGNEMENTS OFFERTS AUX ÉTRANGERS.

Tous les jours, les dimanches et les fêtes exceptés, le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* indique aux Etrangers qui lui font l'honneur de venir le consulter :—1° des professeurs de français ;—2° des familles parisiennes qui reçoivent des pensionnaires pour les perfectionner dans la conversation française ; — 3° des maisons d'éducation prenant un soin particulier de l'étude du français ; — 4° des réunions publiques (cours, conférences, matinées littéraires, etc.), où se parle un très-bon français ; — 5° des agences qui se chargent de procurer des précepteurs, des institutrices et des gouvernantes de nationalité française.

(Ces renseignements sont donnés *gratis.*)

M. Eman Martin, Rédacteur du Courrier de Vaugelas, est visible à son bureau de *trois* à *cinq heures.*

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 2. 15 juillet 1877.

QUESTIONS GRAMMATICALES

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

LE
COURRIER DE VAUGELAS

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATION.

Le 28 mai dernier, M. Bernard Jullien, ancien directeur de la *Revue de l'Instruction publique*, m'a écrit la lettre qu'on va lire :

Monsieur,

Je viens de recevoir le dernier numéro de l'année du *Courrier de Vaugelas.*

Veuillez ne plus me compter au nombre de vos abonnés. Depuis six ou sept ans que votre *Courrier* existe, les questions sont toujours un peu les mêmes et ne m'offrent qu'un faible intérêt.

Mais ce qui surtout me sépare de vous, c'est que vous ne faites pas votre métier de grammairien puriste. Vous approuvez des habitudes évidemment condamnables.

Vous avez approuvé la prononciation de *l* mouillée comme un *y : méyeur* au lieu de *meilleur*, et vous vous êtes attiré une réponse très-sévère d'un abonné de Genève.

Vous avez approuvé une phrase de ce genre : On peut l'*aimer*, car elle est digne de *l'être*, sous prétexte que le son est le même. Louerez-vous aussi : « Viens de *bonne heure ;* car *le mien* (bonheur) est d'être avec toi » ?

Je suis convaincu que ce sont là de grosses fautes, et vous ne serez pas étonné que je ne vous suive pas dans cette direction.

Recevez, je vous prie, mes salutations.

BERNARD JULLIEN.

Voici ma réponse à cette lettre :

1° Les questions que je traite sont toujours un peu les mêmes ? — Il est impossible qu'il en soit autrement. Je les varie bien autant que je puis dans chaque numéro ; mais il n'y a pas moyen d'éviter qu'elles aient un air de famille : c'est un défaut inhérent à la spécialité de ma publication.

2° Je ne fais pas mon métier de grammairien puriste? — Je suis comme Vaugelas, qui, au dire de l'abbé d'Olivet (*Rem. sur Racine*, § 96) mettait une « différence infinie » entre un puriste et un homme qui sait sa langue. Cela ne suffit pas à M. Bernard Jullien ? Mais depuis quand faut-il donc être plus sévère pour le style que ne l'a été l'auteur des *Remarques ?*

3° Je préfère le son de *y* pour la prononciation des *l* mouillées ? — Oui, je l'ai dit ; mais je crois avoir suffisamment démontré que *y* est, en effet, la manière dont se prononcent ces *l* dans la majeure partie de la France, notamment à Paris ; et alors, que vaut le reproche de M. Bernard Jullien me rappelant qu'à cette occasion, il m'a été adressé une réponse « très-sévère » ? Le ton d'une réponse n'en fait pas la justesse.

4° J'ai approuvé une phrase de ce genre : « On peut l'*aimer*, car elle est digne de *l'être* » ? — C'est encore vrai ; mais je ne l'ai fait qu'après avoir cité des constructions analogues trouvées dans Corneille, Pascal, Buffon, Voltaire, Châteaubriand, Michelet et George Sand. Or, est-ce donc introduire un principe subversif dans la langue que de préférer à la doctrine de M. Bernard Jullien sur l'emploi de *l'être* dans ces sortes de phrases celle que consacrent, en l'appliquant, les grands écrivains dont les noms précèdent ?

5° Enfin, ne pouvant me suivre dans cette direction, M. Bernard Jullien se désabonne ? — Semblable désagrément m'arrive de fois à autre ; ainsi, sans compter mon correspondant de Genève (qui tient probablement toujours à ce que les Français modellent leur prononciation des *l* mouillées sur celle de la Suisse-Romande et de la Savoie), j'en pourrais peut-être citer une dizaine

d'autres qui ont récompensé de la même façon mon impartialité et ma franchise; mais ces légers accidents de la route ne m'arrêteront pas, et, sans m'en émouvoir autrement, je continuerai, comme par le passé, à poursuivre avec courage le but utile que je me suis proposé en fondant mon journal.

×

Première Question.

Voudriez-vous bien me donner, dans un de vos prochains numéros, quelques éclaircissements relativement à un point sur lequel on ne me semble pas d'accord, je veux parler du genre des lettres F, H, L, M, N, R, S, *traitées par les uns comme des noms masculins, par les autres comme des noms féminins. Faut-il dire ou écrire, par exemple, le* SE, *ou bien l's? Je vous remercie d'avance de la réponse que vous voudrez bien faire à cette question.*

—

Jusque vers la seconde moitié du XVIIe siècle, ceux qui enseignaient à lire aux enfants leur faisaient assembler les lettres en leur donnant le nom qu'elles avaient individuellement dans l'alphabet; ainsi *marchand* s'épelait, *ème, a, ère, mar; cé, ache, a, ène, dé, chand, marchand,* ce qui était absurde.

Quand Claude Lancelot eut signalé l'inconvénient de cette méthode (*Courrier de Vaugelas*, 6e année, p. 86), on adopta, sur son initiative, une nouvelle appellation des lettres, et l'on fit prononcer aux enfants *be, ce, de*, etc., ce qui était logique.

A partir de ce moment, nos consonnes eurent deux noms, et la difficulté du genre s'accrut à leur égard; mais voici deux règles qui permettent d'en sortir facilement :

1° Dans l'ancienne appellation, excepté *x* et *z*, toutes les consonnes dont le nom fait entendre un *e* muet final sont du féminin : *une f* (èfe), *une h* (ache), *une s* (esse) etc., et toutes les autres sont du masculin : *un k* (ka), *un v* (vé), etc.

2° Dans la nouvelle appellation, toutes les consonnes sont du genre masculin : *un f* (fe), *un r* (re), *un m* (me), etc.

—

Il y a peut-être des personnes qui croient indifférent de donner l'un de ces deux noms aux consonnes. Je ne suis pas du tout de leur avis : l'appellation *be, ce, de, fe, le, me*, etc. ne doit être employée que lorsqu'il s'agit d'une leçon de lecture; hors de là, il faut, toutes les fois qu'on prononce une consonne, l'appeler de son ancien nom, et dire, par exemple, mettre une *esse* à la fin d'un mot, et non mettre un *se*; l'*èle* qui est dans *fils* est étymologique, et non le *le*, etc.

×

Seconde Question.

Voudriez-vous bien, un jour, répondre à cette question : Faut-il dire des SOULIERS A POULAINE, *ou des* SOULIERS A LA POULAINE?

—

Quelle que soit l'origine du mot, il est certain, comme le prouvent les exemples suivants, que le long bec des chaussures en usage au XIVe siècle s'appelait *poulaine* :

1389. A Jehan de Saumur, cordouannier et varlet de chambre du Roy, Monseigneur, pour iij paires de sollers sans *poullaine* pour longue robe.

(De Laborde, *Notice des Emaux*, II, p. 464.)

1391. Pour lxxj paires de chausses semelées, brodées desquelles sont lxviij paires à longues *poulaines* de balaine pour le Roy, N. S.

(Idem.)

1392. Ainsi que ilz dançoient, fu marchié par aucun de la danse sur la *poulaine* des sollers de l'un d'iceux.

(Idem.)

Or, il est et il a toujours été de règle, je crois, dans notre langue que lorsqu'on veut désigner un objet par une partie qui le distingue d'un objet semblable, on ajoute, précédé de *à* et sans article, le nom de cette partie; on dit par exemple :

Soulier *à boucle* (ayant une boucle); — canne *à épée* (ayant une épée); — chapeau *à larges bords* (ayant de larges bords); — fusil *à piston* (ayant un piston), etc.

Par conséquent, on doit dire *soulier à poulaine* (ayant une poulaine), et non *soulier à la poulaine*, qui signifierait *à la polonaise*, le nom Polonais s'étant dit autrefois *Poulain*.

Dans le *Courrier de Vaugelas* (2e année, p. 131), où j'ai examiné la question de savoir d'où vient *poulaine*, j'ai admis à tort l'expression *souliers à la poulaine*. Je m'empresse de le reconnaître et de vous en avertir.

×

Troisième Question.

Comment dans l'expression TOUT A COUP *les mots* A COUP *en sont-ils arrivés à signifier de suite?*

—

Avec le mot *coup*, dans le sens de fois, où il s'employait jadis et où il s'emploie encore, nous avons formé *à un coup, au coup, à coup* signifiant *à la fois* :

Au lieu de descendre doucement dans leur matière, ils y tombent soudainement et *à coup*.

(Balzac, liv. VII, lettre 50.)

Or, en préposant à cette expression le modificatif *tout*, on a formé *tout à coup*, pour signifier soudainement, instantanément.

Cette question a déjà été traitée dans la 6e année, p. 36, du *Courrier de Vaugelas*.

×

Quatrième Question.

Depuis quelques jours, le PETIT PARISIEN *publie un fort joli roman de M. H. de la Madelène intitulé la* CITÉ DÉVOTE. *Dans le feuilleton du 22 mars, je trouve la phrase suivante, que je copie textuellement : « Et voilà tout Carindol en l'air, au paroxysme de la curiosité, allant, venant, chuchottant, questionnant, multipliant les suppositions, et* METTANT PATTIN SUR COFFIN *à qui mieux mieux... » Pattin sur Coffin! Qu'est-ce là? D'où sort cette expression singulière? Que signifie-t-elle au juste? et d'abord est-elle française? Si le* COURRIER DE VAUGELAS *en sait quelque chose, il serait bien aimable de tirer d'inquiétude, à cet endroit, un de ses plus vieux abonnés.*

—

Comme je n'avais non plus jamais entendu l'expression dont il s'agit, et qu'après l'avoir cherchée dans maints et maints dictionnaires, je désespérais de la trouver, l'idée m'est venue d'en demander l'explication à l'auteur lui-même, dont le nom figure sur la liste de mes souscripteurs.

Or, cette idée m'a valu la réponse que vous allez lire, réponse qui, je l'espère, vous donnera complète satisfaction.

Paris, ce 29 juin 1877.

Mon cher confrère,

Excusez, je vous prie, le retard que j'ai mis à vous répondre ; mais mon triste état de santé ne m'a pas permis de le faire plus tôt.

Voici, je pense, de quoi calmer l'inquiétude de votre correspondant :

En patois comtadin, *Bouta pallin su couffin* se dit d'un commérage effrené poussé à l'extrême, quelque chose comme le Pellion du cancan se superposant à l'Ossa du bavardage.

Le tort des compositeurs du journal a été de négliger l'emploi de l'italique pour une locution toute locale ; de là le trouble légitime du brave abonné.

Votre bien dévoué confrère,

Henry de la Madelène.

×

Cinquième Question.

Auriez-vous la bonté de me dire par la voie de votre estimable journal si le mot ASSASSINE *peut être employé substantivement ?*

—

Ce mot s'emploie parfaitement bien comme adjectif en poésie, soit en parlant d'une personne, soit en parlant d'une chose :

Et vous en avez moins [de peine] à me croire *assassine*.
(Corneille, *Nicomède*, III, sc 8.)

Et tandis qu'il l'assied au trône de Racine,
Aiguise contre moi l'épigramme *assassine*.
(Millevoie, *Jalous. litt.*)

Mais comme substantif (dont l'origine remonte au XIe siècle ainsi que je l'ai fait voir dans la 4e année, p. 129), je ne l'ai trouvé qu'une fois, et encore, c'est dans ce vers de Molière, où il est employé par plaisanterie :

Que dit-elle de moi, cette gente *assassine ?*
(*L'Étourdi*, acte I, sc. 6.)

D'où j'infère qu'excepté dans le style badin et amusant, qui a des licences inconnues au style sérieux, il n'est pas permis d'employer *assassine* comme substantif.

Cet avis me paraît, du reste, avoir été celui de Voltaire, car il constate, dans ses *Remarques sur Corneille*, que le mot en question n'est pas d'usage.

×

Sixième Question.

J'ai entendu déclarer fautive la prononciation CUILLÉ, *à laquelle on doit, paraît-il, substituer celle de* KUIÈRE. *Cette dernière prononciation est certes plus usuelle que la première ; mais est-elle seule tolérée ? L'Académie, Beaujean et Napoléon Landais écrivent indifféremment* CUILLER *et* CUILLÈRE. *Ne peut-on pas conclure de cette orthographe que les deux prononciations sont admises tout en donnant la préférence à celle de* KUIÈRE ?

—

A l'origine de la langue française, le nom sur la prononciation duquel j'ai à décider ici, fut du masculin (comme venant du latin *cochlear*, qui était neutre) ; en voici un exemple du XIIe siècle, que j'emprunte au dictionnaire de Littré :

Il s'abaissa [se baissa] si a pris *un cuiller*.
(*Bat. d'Alescans*, V, 3886.)

Ce fut seulement vers le XIVe siècle, et grâce à une influence que je n'ai pu découvrir, qu'il devint du genre féminin :

1336. Deux calices, dorez dedans et dehors, *la cuillier* d'argent avec.
(De Laborde, *Not. des Ém.* II, p, 238.)

On ne perdroit pas céans *une cueiller* d'or ou d'argent, ni rien qui soit, qu'il ne le sçust tantost.
(Froissart II, III, 22.)

Jusque là, ce nom avait naturellement été prononcé avec la finale *é*, comme cela ressort de sa rime avec *encombrier* dans les vers suivants :

Lors sai je bien et puis savoir,
Li vilain dit raison et voir,
Qui dit qu'entre bouche et *quiller*
Avient sovent grant *encombrier*.
(*Rom. du Ren.*, 4077.)

Mais vers le XVIe siècle, il se fit un changement dans sa prononciation ; le peuple, ce conservateur par excellence en matière de langage, resta fidèle à la prononciation de ses pères (à Paris, il disait encore du temps de Ménage *la cuillé du pot*) ; mais les « honnêtes bourgeois », ceux qui avaient reçu de l'éducation, prononçaient *ku-ière*, et, dès cette époque, quelques-uns commencèrent à écrire *cuillère*, comme conséquence de cette innovation :

Trudon, prenez toutes ces *cuilleres* d'argent et ce drageouer.
(Rabelais, *Pant.* IV, 13.)

Enfin, il est arrivé ce qui arrive souvent en pareil cas : la prononciation du peuple tomba dans le discrédit auprès des savants, et il n'est plus resté que celle de *ku-ière*, commune aux deux formes *cuiller* et *cuillère*, désignant indifféremment la compagne de la fourchette.

Or, si tel est bien, comme je le crois, l'historique de la prononciation que vous me soumettez, il est évident que celle de *ku-ié* constitue aujourd'hui une faute.

×

Septième Question.

Ne pensez-vous pas que l'expression triviale METTRE QUELQU'UN DEDANS *n'est que la traduction du mot* ENGEÔLER, *formé de* EN *et de* GEÔLE, *prison?*

—

Nous avons en français plusieurs expressions analogues à celle-ci, c'est-à-dire se terminant par *dedans* ; telles sont, par exemple :

Donner *dedans* (se laisser sottement tromper).
Etre *dedans* (être ivre).

Et ces expressions sont évidemment elliptiques, puisque *dedans* n'est pas un mot qui puisse faire un sens complet : dans la première, on sous-entend *panneau* et, dans la seconde, *vignes du Seigneur*, car on dit :

Donner dans le panneau (se laisser attraper).
Etre dans les vignes du Seigneur (être en état d'ivresse).

Or, il doit en être de même de *mettre quelqu'un dedans*, car cette expression, pour être au complet, requiert après elle un substantif.

Mais, quel est ce substantif?

Mettre quelqu'un dedans a absolument le même sens que *engeôler* (mettre en geôle), terme qui, au figuré, est défini ainsi qu'il suit par M. Littré :

Abuser par des paroles et des manières flatteuses.

Par conséquent, il me semble, sinon rigoureusement démontré, du moins parfaitement admissible, que c'est comme vous le dites, le mot *geôle* qui se trouve sous-entendu dans l'expression que vous m'avez adressée.

ÉTRANGER

Première Question.

Comment, je vous prie, expliquez-vous l'expression Se tenir a quatre, *signifiant faire les plus grands efforts pour ne pas... ?*

—

Pour contraindre à l'immobilité une personne qui résiste de tous ses moyens physiques, il faut quatre hommes, un à chaque membre ; d'où l'expression elliptique *tenir quelqu'un à quatre* pour signifier le réduire à ne pouvoir bouger :

Ce Frangipany se trouva si incapable de supporter la mort en public, qu'il le fallut traîner au supplice et le *tenir à quatre ;* voilà justement tout comme je ferais.
(Sévigné, 58.)

Mais cette expression est synonyme de *maîtriser*, verbe que l'on a dans l'esprit en la prononçant, et l'on a été naturellement amené à dire *se tenir à quatre pour ne pas faire une chose* au lieu de se maîtriser pour ne pas faire cette chose, quoique littéralement, cette réunion de mots ait un sens absurde :

Il faut que *je me tienne à quatre* pour ne pas vous dire en bon français ce que je pense.
(Mme du Deffant, citée dans Littré.)

—

A l'égard de la construction, gardez-vous bien de confondre *se tenir à quatre* avec *se faire tenir à quatre*, qui signifie faire une vive résistance, refuser catégoriquement quelque chose : la première expression veut toujours un *pour* et un infinitif après elle, comme le montre le dernier exemple cité, tandis que la seconde ne demande point cette préposition, comme le font voir ceux qui suivent :

MM. de Novion et Bellièvre menèrent M. d'Elbeuf, qui *se faisait* encore *tenir à quatre* dans la seconde chambre.
(Retz, II, 21.)

Je considère qu'il ne *se* faut pas *faire tenir à quatre*, quand les gens reviennent de bonne grâce.
(Bussy, cité par Littré.)

Seconde Question.

J'aurais du plaisir à lire prochainement dans votre journal, auquel je me félicite de m'être abonné, l'étymologie du mot alarme. *Auriez-vous la complaisance de la prendre en note ?*

—

Autrefois, la sentinelle qui appelait un poste aux armes criait *à l'arme !* ce que prouvent manifestement ces exemples :

Si saillirent moult rapidement, tant à cheval comme à pied ; de laquelle sallie le guet se perceut, et crièrent : « *à l'arme.* »
(Mém. de Saint-Rémy, p. 532, ann. 1433.)

Et adonc fut crié *à l'arme* par tout l'ost, et y eut moult grand effroi.
(Monstrelet, p. 739, col. 2.)

Puis, les trois mots de cette exclamation s'écrivirent en un seul, comme dans ces autres exemples :

... Et sans s'arrester continuoient leur cry : *Alarme ! Alarme !* Tous ceux de cette faction sortirent incontinent avec leurs armes.
(P. Cayet, *Introd.* p 43, 1re col.)

Lors la gaite renois [renégat, renié]
Voit bien qu'ès fossez sont les nobiles françois,
Adont a escrié *alarme* à haute vois.
(*Guesclin.* v. 19486.)

Enfin, arrivé là, le mot *alarme* passa à l'état de substantif pour signifier signal donné pour faire courir aux armes, émotion causée par l'approche réelle ou supposée de l'ennemi, etc.

—

Dans le XVIIe siècle, on écrivait volontiers *allarme*, dit M. Littré ; mais il est évident que cette orthographe, qui serait justifiée si *alarme* eût été tiré de l'italien (car dans cette langue la contraction *à la* s'écrit *all*) cesse de pouvoir l'être quand on sait que ce mot est d'origine française, et quelle est cette origine.

Troisième Question.

Voici ce que je trouve dans J. J. Rousseau (Émile, IV) : « *Le temps vient où la* même *nature prend soin d'éclairer son élève* ». *Ne pensez-vous pas que ce soit une faute ?*

—

Au XVIIIe siècle, la syntaxe permettait de mettre *même* entre l'article et le substantif, dans des cas où nous le mettons toujours après ce dernier ; c'était un usage venu de l'âge précédent, comme le dit M. Littré, qui, à cette occasion, cite les exemples suivants :

Qui n'espéroit jamais
Que rien finît sa foi que le *même* trépas.
(Malherbe, I, 4.)

Sais-tu que ce vieillard fut la *même* vertu?
(Corneille, *Cid*, II, 2.)

Ce sont là les *mêmes* paroles dont vous vous servez dans votre lettre.
(Ch. de Sévigné, t. X, p. 409, éd. Régnier.)

Par conséquent, Rousseau n'a pas fait de faute ; il a parlé comme son temps, et l'on ne peut pas, à lui plus qu'au reste de ses contemporains, reprocher d'avoir enfreint une règle qui n'existait pas encore. La seule

chose qu'on puisse dire de sa phrase, c'est qu'aujourd'hui, nous y mettrions *même* après *nature*.

×

Quatrième Question.

J'ai entendu dire dernièrement ceci à un Français qu'il ne m'était pas permis d'interroger : « Alors il lui répondit le MOT DE CAMBRONNE. » *Pourriez-vous m'indiquer le sens de cette expression ?*

—

Si vous voulez bien lire ce qui se trouve à la page 324, col. 2, alinéa 6, dans le *Dictionnaire de la langue verte*, vous serez complètement édifié sur cet euphémisme, que nous devons à la bataille de Waterloo.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

—

Corrections du numéro précédent.

1° ... *de* Montparnasse (aujourd'hui *Montparnasse* se construit absolument comme *Montmartre;* — 2° *Sûrs* qu'un seul mot (cet adjectif se rapporte à *ils*); — 3° ... le Conseil d'Etat *afin* (j'ai fait voir *Courrier de Vaugelas*, 2° année, p. 139, que *à seule fin* ne peut se dire pour *afin*) ; — 4° ... se dérouler d'ici *à* quelques semaines (ne pas oublier *à* dans cette phrase) ; — 5° ... qui se distribuent déjà ses dépouilles et se *vêtent ;* — 6° ... de la Commune *ne* vinssent ; — 7° ... arrivée au *Havre* (pas d'accent circonflexe sur *Havre*, ainsi que je l'ai démontré *Courrier de Vaugelas*, 7° année, p. 172) ; ... a ordonné qu'une enquête *fût* ouverte ; — 8° ... s'attend à autre chose que *de* consciencieux éloges ; — 9° ... vous *ayez* songé (nulle part la conjugaison de *avoir* n'offre d'*i* après l'*y*) ; — 10° ... je préfère mourir *plutôt* que de (voir *Courrier de Vaugelas*, 4° année, p. 153).

Phrases à corriger

trouvées pour la plupart dans la presse périodique et autres publications contemporaines.

—

1° Si la Providence ne lui avait pas envoyé un secours à huit heures, à huit heures et quart il se pendait.

2° Il entra chez un boulanger et changea la pièce blanche qu'il avait reçue, il acheta quatre sous de pain, puis remettant soigneusement dans son gousset les six sous qu'on lui avait rendus, il continua sa route.

3° Pardon, reprend Choquard, la question de moralité et d'urbanité chez les concierges est un point essentiel pour moi ; je voudrais que vous me donniez quelques renseignements sur votre propre individu.

4° Elle pressent quelle est la cause de la mort de sa sœur. Elle ne lui survivra pas ; mais elle n'a pas plutôt absorbé ce qui restait du breuvage mortel, que Georgette se ranime.

5° Quelques-uns de nos confrères ne s'étaient-ils pas imaginés d'imprimer qu'une nouvelle prorogation d'un mois serait annoncée lundi au Parlement.

6° Il est stipulé dans l'engagement de Mlle Sangalli, que cette artiste dansera seulement dans les balais nouveaux, spécialement composés pour elle.

7° Encore une fois la constitution n'est pas possible, et nous ne saurions la prendre au sérieux, surtout de la part d'hommes qui se sont faits forts de pratiquer la responsabilité ministérielle « dans toute sa beauté ».

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON

—

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

SECONDE MOITIÉ DU XVII° SIÈCLE.

DE LA TOUCHE.

—

(*Suite.*)

G. — Il ne sonne point à la fin des mots, excepté dans *bourg* et dans *joug*, qu'on prononce *bourk*, *jouke*; mais il est toujours muet dans *faubourg*.

Cette consonne est muette dans *signer*, *signifier* et dans leurs dérivés. Les Parisiens ne la prononcent pas non plus dans *agneau* (1696) ; mais on ne doit pas les imiter en cela.

Quelques personnes ne font point sonner le *g* dans *magnifique*, *magnificence* et *magnifier* ; c'est une faute.

H. — Les sentiments sont partagés sur sa prononciation dans *Henri;* mais on aspire toujours l'*h* quand ce mot est au pluriel.

Bien des gens ne l'aspirent point dans *Holande*, *Holandois*, *Hongrie* et *Hongrois*; mais on doit l'y faire entendre.

Les mots *Hiérusalem*, *Hiérôme*, *Hiéronimite* se prononcent et s'écrivent *Jérusalem*, *Jérôme*, *Jéronimite*.

L. — Cette lettre prend le son *u* dans *col*, *licol*, *mol*, *fol*, *sol*, qui se prononcent et s'écrivent même présentement *cou*, *licou*, *mou*, *fou*, *sou*, toutefois on dit *col de la vessie*, *col du Tende*.

On dit *haussecou* et *haussecol*, mais le premier est le meilleur.

La lettre *l* ne sonne pas dans *Toul* (nom de ville).

Cette lettre est encore muette dans le pronom personnel *il*, mis devant une consonne, et même devant une voyelle dans une interrogation, ainsi qu'au pluriel *ils;* ainsi *il fait*, *parle-t-il à vous*, *ils sont*, *ils ont*, se prononcent : *i fait*, *parle-t-i à vous*, *i sont*, *i zont*.

En conversation, on ne prononce point non plus cette consonne dans *quelque*, *quelqu'un* et *quelconque*. Elle est toujours muette dans *fils* et dans *pouls*.

M. — Plusieurs personnes écrivent présentement *danner*, *colonne*, *solennel*, au lieu de *damner colomne*, etc. (1696).

N. — Cette consonne se prononce comme un *u* dans *convent* et *Marmontier*, que plusieurs écrivent *couvent*, *Marmoutier*.

Quand l'adjectif *fin* est suivi d'un substantif qui commence par une voyelle ou par une *h* muette, l'*n* se détache de l'*i* pour se joindre à la voyelle ; par exemple, *fin or* se prononce *fi-nor*.

P. — Presque tous les Parisiens font cette lettre muette à la fin des mots, même devant une voyelle, et à la fin de la phrase : mais il est beaucoup mieux de la faire sonner dans ces occasions ; par exemple, il faut prononcer le *p* dans *j'ai acheté de bon drap; je l'aime beaucoup*. Il sonne toujours dans *cep*, *galop* et *rapt*.

R. — Cette consonne ne se prononce pas à l'infinitif

des verbes de la première et de la seconde conjugaison : *parler*, *finir*, sonnent *parlé*, *fini*. Mais elle se prononce ordinairement dans les adjectifs en *ier*, comme *altier*, *entier* (1696).

Elle est indifférente dans les noms en *eur* dont on peut former un féminin en *euse*, comme *parleur*, *procureur;* mais il vaut mieux l'y faire sonner.

L'*r* ne se prononce point dans les noms verbaux comme *le dormir*, *le repentir*, etc.

Elle ne sonne point non plus dans *monsieur* ni dans *mercredi*, qu'on écrit fort bien *mécredi*.

Dans le discours familier, on ne prononce point l'*r* dans les pronoms *notre*, *votre*, *quatre*, et *autre*, quand ils sont joints à un substantif ou à un adjectif qui commence par une consonne; *notre seigneur*, *votre serviteur* se prononcent *nôte seigneur*, *vôte serviteur*. Mais quand le mot suivant commence par une voyelle, on doit prononcer l'*r ;* exemple : *notre ami*, *votre aimable sœur*.

S. — La double *s* se prononce comme une seule ; ainsi *ressembler*, *ressentir*, se prononcent *re-sembler*, *re-sentir*.

L'*s* est muette à la fin des mots devant une consonne ou devant un point, excepté dans *pus*, matière corrompue qui sort d'un ulcère, et dans *vis*, ce qui entre dans l'écrou.

Dans le discours familier, quand un mot terminé par une *s* est suivi d'un autre qui commence par une voyelle, on ne fait pas la liaison; des *cruautés inouïes*, des *métiers incommodes* se prononcent des *cruauté inouïes*, *des métier incommodes*.

L'*s* ne sonne jamais après une consonne dont le son est fort dur, comme sont *c*, *f*, *l*, *r*, *q*. Ainsi des *sacs ouverts*, des *chefs invincibles*, se prononcent des *sac ouverts*, des *ché finvincibles*, etc.

Tout nom qui se termine par une consonne ou par une diphthongue, et qui est bref au singulier, devient long au pluriel lorsqu'on y ajoute une *s* ou un *x ;* exemples : *fagots*, *lieux*, *métiers;* prononcez *fagôts*, *lieûx*, *métiêrs*.

T. — Cette consonne ne se prononce point en conversation à la troisième personne plurielle des verbes qui finissent par *ent*. Exemple : *ils aiment à plaire*, *ils étoient environ cent* se prononcent : *ils aime à plaire*, *ils étoient environ cent*.

AI. — Se prononce comme un *e* féminin dans quelques temps de *faire* que voici : *nous faisons*, *je faisois*, *tu faisois*, *il faisoit*, *nous faisions*, *vous faisiez*, *ils faisoient*, *faisant*, qui se prononcent : *nous fesons*, *je fesais*, etc.

AO. — Dans les mots *paon*, *faon*, *Laon* et *Craon*, il se prononce comme un *a* seul : *pan*, *fan*, *Lan*, *Cran*.

Les accents, si nécessaires dans notre langue, ne sont placés par les auteurs que par habitude, à tort et à travers, sans aucune raison ni aucune uniformité (1696).

Il y a dans toutes les langues des syllabes longues et des syllabes brèves, dont, pour bien prononcer, il faut absolument savoir faire la distinction. Mais cette difficulté relativement à la prononciation française se réduit à la pénultième syllabe, et notre auteur ne parlera point des autres.

Parmi les mots dont De la Touche fait longues les pénultièmes, tandis que nous les tenons aujourd'hui pour brèves, je remarque *vile*, *azur*, *trousse*, *pousser*, *examen*, *himen*, *abesse*, *concave*, *Gustave*, *intéresser*, *grave*, *stile*, et parmi ceux dont il fait la pénultième brève tandis que nous la faisons longue, je remarque *déclamer*, *enflamer*, *prophete*, *grossier*.

Tout *e* masculin (fermé) pénultième devient ouvert lorsque le mot vient à se terminer par un *e* féminin (muet) : *cédé*, *réglé*, *péché :* je *cède*, tu *règles*, il *pèche*, et de même que tout *e* féminin à l'infinitif devient ouvert au futur : *acheter*, *j'achèterai*.

L'*e* fermé suivi d'un *z* ne reçoit jamais d'accent aigu : le *nez*, vous *aimerez*, etc.

Dans *léger* on fait sonner l'*r* (1696).

Quand une *s* s'ajoute à une consonne finale dont le son rend ouvert l'*e* qui précède, cette *s* rend la prononciation de l'*e* plus longue, et par conséquent plus ouverte ; ainsi des *becs*, des *chefs*, des *seps*, etc., se prononcent des *bêc*, des *chêf*, des *sêp*, etc.

L'*e* est très-ouvert dans *déesse*, comme devant deux *r : guerre*, *terre*, etc.; il est aussi très-ouvert dans tous les noms en *èse*, comme *hypotèse*, *Péloponèse*, mais il n'est qu'un peu moins ouvert dans les verbes de cette terminaison, parce qu'il y est bref : je *pèse*, je *pèserai*, j'*empèse*, tu *empèses*, etc.

Tome II. — Nature des Mots.

On peut dire qu'il n'y a à proprement parler que trois parties essentielles du discours, dont la première est le *nom*, la seconde le *verbe*, et la troisième, *les mots qui ne servent qu'à déterminer et à circonstancier ce qu'on assure*. Il faut comprendre sous le nom, l'*article* et le *pronom*, et sous le verbe, le *participe*, qui est en partie nom.

A l'égard des mots qui marquent les circonstances, ils sont de quatre sortes : on les appelle *adverbes*, *prépositions*, *conjonctions* et *interjections*. Mais comme l'interjection n'est qu'une espèce d'adverbe, De la Touche n'en fera pas une partie d'oraison différente, et il dira, suivant la division ordinaire, que la langue française comprend huit espèces de mots dont il va traiter successivement.

De l'article. — C'est une particule qui sert à décliner les noms et à en marquer le genre. Les Français, les Italiens, les Espagnols et quelques autres nations ont pris des Grecs l'usage des articles.

De la Touche fera cinq déclinaisons de nos articles, et comme quelques grammairiens ont avancé que nous n'avons qu'une seule déclinaison, et qu'en faire cinq c'est multiplier les « êtres », sans nécessité, il va prouver en deux mots qu'ils se trompent.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Première et dernière dette ; par Mme Gabrielle d'Arvor. In-18 jésus. 252 p. Paris, lib. Tolra.

La Baronne Amalfi ; par Ernest Daudet. In-18 jésus, 285 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Alice, roman d'hier ; par Arsène Houssaye. 7e édition. In-18 jésus, VII-281 p. et une gr. Paris, lib. Dentu. 3 fr. 50 cent.

Une débutante ; par Xavier de Montépin. 2e édition. In-18 jésus, 340 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Recueil des historiens des Gaules et de la France. T. 12. Contenant une partie de ce qui s'est passé sous les trois règnes de Philippe Ier, de Louis VI dit le Gros et de Louis VII surnommé le Jeune, depuis l'an 1060 jusqu'en 1180 ; par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Nouvelle édition, publiée sous la direction de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut. In-fo, LVI-1017 p. Paris, lib. Palmé. 50 fr. le vol.

Louis XIII et Richelieu ; par M. Todière, professeur d'histoire. Orné de 6 grav. sur acier. In-12, 288 p. Tours, lib. Mame et fils.

Les Grands guerriers des Croisades ; par M. Bescherelle aîné. Augmenté d'un précis historique des croisades. In-8o, 240 p. Limoges, lib. Ardant et Cie.

Cours de littérature et de rhétorique ; par un préfet d'études. In-12, 290 p. Paris, lib. Oudin frères.

Mémoires d'une famille huguenote victime de la révocation de l'édit de Nantes ; par Jacques Fontaine. Avec une introduction et des notes par E. Castel, pasteur. In-8o, VIII-349 p. Paris, lib. protestantes. 2 fr. 50 cent.

Œuvres de Philarète Chasles. La France, l'Espagne et l'Italie au XVIIe siècle. In-18 jésus, 526 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 cent.

Contes de Bretagne ; par Paul Féval. In-12, 288 p. Paris, lib. Palmé. 3 fr.

Les Batailles du mariage. Comte ou pape ; par Hector Malot. In-18 jésus, 485 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Œuvres complètes de Blaise Pascal. T. I. In-18 jésus, VIII-424 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 25 cent.

Œuvres complètes. Légendes rustiques. Fanchette ; par George Sand. In-18 jésus, IX-268 p. Paris, lib. Calmann Lévy. 1 fr. 25 cent.

Mes Souvenirs ; par Daniel Stern (Mme d'Agoult). 2e édition. In-8o, X-410. Paris, lib. Calmann Lévy.

La Société et les Mœurs allemandes ; traduit de l'allemand du docteur Johannes Scherr, avec l'autorisation de l'auteur, par Victor Tissot. In-18, XIX-472 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr. 50 cent.

Mon oncle Barbassou ; par Mario Uchard. 6e édition. In-18 jésus, 411 p. Paris, lib. Calmann Lévy. 3 fr. 50 cent.

Discours sur l'histoire universelle ; par Bossuet. Nouvelle édition, collationnée sur les meilleurs textes, précédée d'une étude littéraire sur ce discours ; accompagnée de sommaires, de notes philogiques et grammaticales, des variantes de l'auteur et de la chronologie des bénédictins, rapprochée de celle de Bossuet, par M. A.-E. Delachapelle, docteur ès-lettres. In-12, XII-419 p. Paris, lib. Delagrave.

Histoire de la butte des Moulins, suivie d'une étude historique sur les demeures de Corneille à Paris (hôtel de Guise, rue de Cléry, rue d'Argenteuil) ; par Edouard Fournier. Avec deux vues de la butte en 1551 et 1652. In-18, 298 p. Paris, lib. Henry et Lepin. 3 fr. 50 cent.

Publications antérieures :

LES NOCES CORINTHIENNES. — Leuconoé, la Veuve, la Pia, la Prise de voile, l'Auteur à un ami. — Par ANATOLE FRANCE. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix : 3 fr.

LANGUE NATIONALE DES FRANÇAIS, ou LA LETTRE ET L'ESPRIT. — Par H. HARDY, directeur d'un cours d'histoire, de littérature, etc. — Paris, librairie *Ch. Delagrave*, 58, rue des Ecoles. — Prix : 5 francs.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les Etrangers. — Ouvrage pour les Français. — SYLLEXIE, premier volume paru. — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

LES GRANDS HOMMES DE LA FRANCE. — MARINS. — Deuxième série. — Par EDOUARD GŒPP, chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique, et HENRI DE MANNOURY D'ECTOT, ancien capitaine au long cours. — Orné de deux portraits. — JEAN BART, DUGUAY-TROUIN, SUFFREN. — Paris, *P. Ducrocq*, libraire-éditeur, 55, rue de Seine. — Prix (broché) : 4 fr.

LA JEUNE FILLE ; LETTRES D'UN AMI. — Par CHARLES ROZAN. — Un vol. format anglais, imprimé avec luxe par J. CLAYE, avec fleurons, lettres ornées et culs-de-lampe — Paris, *P. Ducrocq*, libraire-éditeur, 55, rue de Seine — Prix : 3 fr. 50 cent. — Sur papier de Hollande (broché) : 5 fr.

SOUVENIRS DE LA LANGUE D'AUVERGNE, essai sur les idiotismes du département du Puy-de-Dôme. — Par FRANCISQUE MÈGE. — Paris, *Auguste Aubry*, libraire-éditeur, 16, rue Dauphine. — Prix : 3 fr. 50.

COURONNE POÉTIQUE DU PREMIER AGE, choix de poésies modernes, recueillies et mises en ordre par M. P. POITEVIN, auteur du *Cours théorique et pratique de langue française*. — Deuxième édition. — Paris, librairie *Firmin Didot, frères, fils et Cie*, 56, rue Jacob.

LACRYMÆ RERUM — Poésies — Par Lucien Paté. — 2e édition. — Paris, *librairie des Bibliophiles*, 338, rue Saint-Honoré. — Prix : 2 fr.

LE LIVRE DES MANIÈRES. — Par Etienne de Fougères, évêque de Rennes (1168-1178). — *Autographié*. — Publié pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque d'Angers. — Par F. Talbert, docteur ès-lettres, professeur au Prytanée militaire de La Flèche et à l'Université libre d'Angers. — Paris, *E. Thorin*, librairie du Collége de France, 7, rue de Médicis.

MANUEL D'EXAMEN GRAMMATICAL à l'usage des aspirants et des aspirantes au brevet de capacité, composé de lectures et de dictées littéraires empruntées aux meilleurs écrivains, avec questions d'examen et réponses raisonnées. — Par Adrien Guerrier de Haupt. — Ouvrage approuvé et recommandé par le Conseil supérieur de perfectionnement de l'Instruction publique. — Paris, librairie *Firmin Didot, frères, fils et Cie*, 56, rue Jacob. — Prix : 2 fr. 25.

ILLUSTRATIONS LITTÉRAIRES DE LA FRANCE. — Poètes et Prosateurs. — xixe siècle. — Extraits des œuvres les plus remarquables des écrivains modernes. Par M. P. Poitevin, auteur du *Cours théorique et pratique de langue française*. — Deuxième édition, enrichie d'un très-grand nombre de nouveaux articles et de morceaux inédits. — Paris, librairie de *Firmin Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob. — Prix : 3 fr.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Concours Socrate, Marc-Aurèle, Fénelon. — On demande aux concurrents un petit livre élémentaire et populaire, de 80 à 100 pages. — Les biographies de Socrate, Marc-Aurèle et de Fénelon ne doivent être que des exquisses propres à faire connaître ou à rappeler succinctement ce qu'ont été ces grands hommes, afin de donner plus d'autorité aux pensées qu'ils ont émises. — Le style de l'ouvrage doit être correct, élégant et simple. — La récompense intitulée *Prix de la Codre*, sera une médaille de 600 fr. — Le délai pour l'envoi des ouvrages est fixé au *31 décembre 1877*. Ils devront être adressés à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, à Caen. — Chaque manuscrit doit porter en tête une épigraphe répétée sur un billet cacheté et renfermant le nom avec l'adresse de l'auteur.

L'Académie de la Rochelle (section littéraire) vient d'ouvrir un *Concours de triolets*, dont le prix, une médaille d'argent, sera décerné en séance publique, dans le courant de décembre prochain. — Le choix des sujets est laissé à la volonté des concurrents. — La forme seule est obligatoire, celle du Triolet. *Toutes les pièces devront être en strophes de ce rhythme et renfermer plusieurs strophes.* — Toute pièce non inédite ou dont l'auteur se sera fait connaître sera exclue du Concours. — Chaque envoi portera une devise qui devra être reproduite à l'intérieur d'un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. — Le Concours sera clos le *1er octobre 1877*, dernier terme auquel les poèmes devront être remis au secrétaire-général de l'Académie, 29, rue Dupaty, à la Rochelle.

Société des sciences, des arts et des lettres de Hainaut. — Concours de 1877. — Littérature : 1° Une pièce de vers sur un sujet puisé dans l'histoire de Belgique; 2° Une pièce de vers dont le sujet est au choix de l'auteur; 3° Une nouvelle en prose. — Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or. — Les Mémoires doivent être remis franco, *avant le 31 décembre 1877*, chez M. le Président de la Société, rue des Compagnons, n° 21, à Mons. Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. — La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés; mais les auteurs peuvent en prendre des copies à leurs frais.

Ville de la Rochelle. — Société des fêtes de Charité. — La Société des Fêtes de Charité met au Concours : deux pièces de théâtre, dont les sujets devront être empruntés à l'histoire de la Rochelle. — La première de ces pièces (3 actes au moins), devra être écrite en prose. — *Prix du Concours :* une médaille d'or de la valeur de 100 francs. — La seconde pièce (lever de rideau) pourra être écrite en vers ou en prose, au choix de l'auteur. — *Prix du Concours :* une médaille d'argent. — Les pièces primées seront jouées sur le théâtre de la ville de la Rochelle. — De plus, la Société se réserve de les faire représenter sur ce théâtre autant de fois qu'elle le voudra, sans avoir à payer de droits d'auteurs. — Le Concours sera clos *le 30 Novembre 1877*. — Chaque envoi devra être accompagné d'une devise reproduite à l'intérieur d'un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur, et devra être adressé à M. E. Callot, Président de la Société.

Avis aux Étrangers qui viennent à Paris avec l'intention de se perfectionner dans la langue française.

Tous les jours, les dimanches et les fêtes exceptés, le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* indique aux Etrangers qui lui font l'honneur de venir le consulter de très-respectables familles parisiennes qui prennent chez elles des pensionnaires pour les perfectionner, sous sa direction, dans l'étude théorique et pratique de la langue française.

(Ces renseignements sont donnés *gratis*.)

M. Eman Martin, Rédacteur du Courrier de Vaugelas, est visible à son bureau de *trois* à *cinq heures*.

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 3. 1er Août 1877.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE

COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.*)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATION.

Trouvant avec juste raison que mon explication de l'adjectif *alexandrin*, appliqué aux vers (7e année, p. 187), était un peu trop brève, le savant M. Georges Garnier m'a adressé la lettre qu'on va lire :

Bayeux, le 3 juin 1877.

Monsieur,

La notice sur l'origine du *vers alexandrin*, donné dans le *Courrier de Vaugelas* du 15 mai, me semble, bien qu'arrivant à une solution juste du problème posé, exiger quelques développements; j'espère donc que vous accueillerez ma communication avec votre bienveillance accoutumée.

Vers le milieu du XIIe siècle, Léonius ou Léoninus, moine de Saint-Victor, se distingua par son talent pour la poésie latine; mais après avoir longtemps marché sur les traces de Virgile et d'Ovide, il finit par adopter le style et les formes barbares de la poésie vulgaire de son temps, et une *Epître au pape Alexandre III*, en hexamètres rimés, ne contenant pas moins de 40 vers monorimes, devint le type du vers héroïque introduit vers 1140 dans l'idiome roman moderne, mais dont la *Chanson de geste d'Alexandre*, commencée seulement en 1184, fut la plus éclatante expression.

On a compris, dans la qualification de *vers léonins*, non-seulement les monorimes de l'Epître de Léonius au pape Alexandre, mais encore les vers rimant à l'hémistiche et à la fin, les seuls désignés ainsi aujourd'hui; il paraîtrait que les premiers auraient été appelés *léonins-alexandrins*, en mémoire de l'auteur de l'Epître-type et du destinataire : mais on n'en fournit pas la preuve (Pasquier, *Recherches*, VI, 3).

Quoi qu'il en soit, c'est sur ce patron que se modela le vers de douze syllabes, engendré par l'asclépiade latin et qui, désormais, fut substitué au vers de dix syllabes dans la poésie héroïque.

Le chroniqueur le plus remarquable qui en ait fait usage antérieurement à la *Geste d'Alexandre*, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, composa, vers 1170, la *Vie de S. Thomas le martyr* (Thomas Becket), qui ne contient guère moins de 6,000 vers, divisés en stances de 5 vers monorimes.

M. Hippeau a donné, en 1859, chez Aubry, une élégante édition de ce poëme, publié pour la première fois par M. J. Bekker.

Antérieurement, on trouve déjà le vers de 12 syllabes employé dans la *Geste de Guy de Bourgogne* et dans la *Chanson des Saxons*.

Arrivons maintenant à l'*Alexandriade*.

Aux biographes classiques d'Alexandre-le-Grand succédèrent de véritables romanciers qui transformèrent en une légende merveilleuse l'épopée du héros macédonien. L'œuvre du byzantin Callisthènes, traduite du grec en latin par Julius Valérius; les rêveries de Siméon Seth, protovestiaire de l'empereur Michel Ducas, et enfin, l'*Alexandriade*, en vers latins, de Gautier de Lille, qui excita un enthousiasme général et fut enseignée publiquement dans les écoles; voilà les sources où puisèrent les nombreux auteurs de la *Chanson de Geste d'Alexandre* : Van Praët en compte jusqu'à onze, non point collaborateurs, mais continuateurs successifs de l'œuvre dont le plan appartient à Lambert li Cors (le Court), et la meilleure part dans l'exécution à son successeur immédiat, Alexandre de Bernay, dit *de Paris*, à cause de son long séjour dans cette dernière ville. Il paraît établi que le premier avait composé son œuvre de vers de diverses mesures, surtout de décasyllabes, et que le second, en remaniant cette ébauche, adopta définitivement le dodécasyllabe léonin, c'est-à-dire à longues tirades monorimes, qui prit depuis le nom d'*alexandrin*. Le nom de l'auteur nous semble ne présenter qu'une coïncidence (singulière il est vrai) avec le titre du poëme; toutefois, si la célébrité de l'œuvre a déterminé la qualification du vers dont elle se compose, ce n'eût été que justice de l'emprunter au nom du trouvère qui en fit le premier un si bon emploi, et il n'est pas éton-

nant que plusieurs étymologistes aient persisté à l'en regarder comme le parrain.

C'est dans le poème même que nous pouvons relever son acte de naissance, avec le nom de ses auteurs :

« La verté de l'estore, si com li rois le fist,
« Un clers de Casteldun Lambert li Cors l'escrist,
« Qui del' latin le traist et en roman le mist...
« *Alexandre* nous di qui *de Bernay* fu nés
« Et *de Paris* refu ses surnons apielés,
« Et *cy a les siens vers a les Lambert meslés* ».

Viennent ensuite Pierre de St-Cloost, à qui on doit le *Testament d'Alexandre*, puis Jehan le Nivelois ou le Venelois, auteur de la *Vengeance d'Alexandre*, et ensuite Jean de Brisebarre, Simon de Boulogne, Guy de Cambrai, etc., etc., et peut-être même maître Eustache, nom sous lequel on désigne souvent Wace, auteur des *Romans de Brut* et de *Rou*.

Le *Roman d'Alexandre*, ou l'*Alexandriade*, longtemps resté manuscrit, fut publié, en 1846, à Stuttgardt par un savant français, M. H. Michelant. En 1861, M. F. le Court de la Villehasset et M. Eugène Talbot en ont donné une édition nouvelle, à Dinan, où réside la famille du premier de ces éditeurs, qu'une tradition constante rattache à *Lambert li Cors* (le Court), le premier auteur du poème, où de nombreuses allusions à des coutumes et à des localités bretonnes semblent venir à l'appui de cette glorieuse revendication.

Je finis cette trop longue dissertation en vous priant d'agréer, Monsieur, avec mes excuses pour ma protixité involontaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Georges Garnier.

Je remercie bien sincèrement M. Georges Garnier de cette communication, qui, je l'espère pour mes lecteurs et pour moi, sera suivie de plusieurs autres également intéressantes.

×

Première Question.

Je crois que vous feriez plaisir à plus d'un de vos lecteurs si vous vouliez bien expliquer l'origine de l'expression Emporter le chat, *qui se dit assez souvent. Pour ma part, je vous remercie d'avance de ce que vous me répondrez à ce sujet.*

—

Ayant cru trouver dans Antoine Oudin (*Curiosités françoises*) que ce proverbe avait deux significations : « s'en aller sans payer, ou sans prendre congé », Quitard en a donné l'explication suivante :

Ce n'est que par calembourg que le mot *chat* s'entend ici d'un animal; il désigne proprement une monnaie du même nom qui était autrefois en grande circulation, particulièrement dans le Poitou. Le Glossaire de Du Cange parle de cette monnaie au mot *Chatus*, et rapporte cette phrase d'une charte de 1459 : *Confessus est recepisse in chatis et alia moneta...* Il avoua avoir reçu en chats et autre monnaie... Ainsi *Emporter le chat*, c'est emporter l'argent, s'en aller sans payer, et, par extension, partir sans prendre congé.

Il est très-vrai qu'au xve siècle, il a existé en France une monnaie appelée *chat*, comme le fait voir Quitard par un exemple qu'il convient toutefois de rectifier ainsi :

Quod pretium confessus fuit habuisse et recepisse in *chatis* et alia pecunia.

Le nom de cette monnaie lui venait de *au chat* ou de *chatti*, dont on la qualifiait parce qu'elle portait la figure d'un chat, comme on qualifiait de *au soleil* l'écu d'or portant un soleil, de *à la croisette*, celui qui portait une petite croix carrée, et de *à cheval* le franc qui portait la statue équestre du roi :

Minoris notæ sunt aurei nummi, quos appellant *Mailles au Chat*.

(Robert Cénalis, cité par Du Cange.)

Nota qu'audit an 1465... trois escus, un florin de Pape et un florin *chatti* valoient 8 ll. 1 s.

(Peiresc, *Adversaires*, cité par le même)

Mais est-il également hors de doute que l'expression *Emporter le chat* soit une allusion à cette monnaie?

Je ne le crois pas, et voici les raisons que j'allègue pour ne pas admettre cette explication, toute savante qu'elle est :

1° Pour que l'on pût être certain que *Emporter le chat* signifie emporter l'argent, il faudrait qu'il fût prouvé que *chat* s'est employé autrefois quelque part dans le sens général d'argent; que l'on a dit, par exemple, *avoir du chat, ne pas manquer de chat* pour signifier être riche, ne pas être pauvre. Or, comme aucun nom des monnaies qui ont existé chez nous ne me semble avoir jamais eu une telle signification (excepté *écu*, mais alors employé au pluriel, ce qui n'est pas le cas de *chat* dans le proverbe), je me crois autorisé à penser que ledit proverbe n'a pas pris là son origine.

2° D'après ce que dit Quitard, le *chat* était « autrefois en grande circulation, particulièrement dans le Poitou ». Or, selon toute probabilité, cette expression, que Antoine Oudin qualifie de « vulgaire », est la même que *Emporter le chat* qui se trouve défini ainsi dans le *Glossaire du centre de la France :*

Locution populaire. Déménager complétement et d'une manière furtive.

Par conséquent, je crois impossible que *Emporter le chat* ait jamais signifié non plus, même en Poitou, autre chose que déménager, quitter une maison furtivement, et que le *chat* qui s'y trouve ait jamais été une allusion monétaire.

Tous les dictionnaires que j'ai consultés ne donnent à *Emporter le chat* que le deuxième sens indiqué par Antoine Oudin (sens qui peut très-bien, du reste, avoir pour dérivé celui de *s'en aller sans payer*); selon Voltaire, cité par Larousse, « les savants disent qu'*Emporter le chat* signifie simplement partir sans dire adieu » : il suffit donc d'expliquer ce deuxième sens, pour répondre à la question que vous m'avez posée.

A ma connaissance, il y a deux parémiographes qui l'ont essayé, l'abbé Tuet et La Mésangère.

Dans les montagnes des Vosges, dit ce dernier, quand un jeune garçon a cessé de plaire à une jeune fille, elle le congédie en lui « envoyant un chat ».

L'abbé Tuet (*Mat. Sénon.*) pense que ce proverbe pourrait être une allusion à quelque trait trop peu important pour qu'on en ait conservé la mémoire, par exemple, le trait d'un homme qui, emportant le chat d'une maison, se serait sauvé sans dire adieu dans la crainte que l'animal ne vînt à miauler et à faire découvrir le vol.

Je repousse l'explication de la Mésangère, car si elle était vraie, on aurait dit du jeune homme congédié, non pas qu'*il avait emporté*, mais bien qu'*il avait reçu le chat*, comme on dit encore, dans un sens analogue, qu'il a reçu son congé, son paquet, etc.

Quant à celle de l'abbé Tuet, elle me semble la bonne moyennant une légère correction : ce n'est pas sur le fait particulier de quelqu'un qui aurait voulu voler un chat qu'est fondé le proverbe, mais bien sur ce fait général que, toutes les fois que l'on veut voler un tel animal, on vide les lieux sans dire mot à personne; de même qu'on dit, par exemple, *brûler ses vaisseaux* pour signifier agir comme si l'on brûlait les vaisseaux qui nous ont porté chez l'ennemi, de même on dit *Emporter le chat* pour signifier se conduire chez quelqu'un comme si l'on emportait son chat à la dérobée.

×

Seconde Question.

Pourquoi les habitants de Villefranche (Rhône) se nomment-ils les Caladois ?

—

Dans le midi de la France, le mot *calade* (dérivé, dit-on, de l'hébreu *kala*, qui signifie pierre), est synonyme de pavage, pierrée. A Avignon, il y a une rue de la *Calade*, à Arles, une rue de la *Grande calade*, lesquelles semblent tenir leur dénomination du fait d'avoir été pavées ou empierrées avant les autres.

Au XVIIIe siècle, comme l'attestent les lignes suivantes, empruntées au Dictionnaire de Trévoux (1771), ce mot s'appliquait plus particulièrement, dans les environs de Lyon, à une place devant une église où se promenaient les oisifs :

On appelle encore *calade* en plusieurs villes, et surtout dans le Lyonnois, le parvis qui est au-devant de l'Église, où se promènent les fainéans.

Or, cela connu, je me trouve parfaitement autorisé à croire :

1° Qu'il y a eu une *calade* à Villefranche ;

2° Que les « fainéans » qui la fréquentaient ont pu être appelés les *Caladois*, tout aussi bien qu'à Paris les flâneurs du boulevard (des Italiens) ont été appelés les *boulevardiers* :

3° Que la pointe d'ironie qui se trouve dans *Caladois* s'est émoussée avec le temps, et que, généralisé ensuite, ce terme est devenu le sobriquet inoffensif des habitants de Villefranche.

×

Troisième Question.

J'ai trouvé cette phrase : « Elles auraient craint de profaner la solennité de cette heure, de cet astre, de ces pensées MÊMES. » *D'après la grammaire, il faudrait, je crois,* MÊME. *Peut-on cependant l'écrire avec s?*

—

Depuis que les grammairiens modernes ont décidé que *même*, qui se terminait toujours par une *s* autrefois, doit être variable quand il est adjectif, et invariable quand il est adverbe, on a adopté la règle suivante pour reconnaître la nature de ce mot venant après un substantif :

Si *même* ne peut pas être déplacé et mis avant le substantif, il est adjectif comme dans cette phrase :

Les Romains n'ont vaincu les Grecs que par les Grecs *mêmes*.

Mais s'il peut être déplacé et mis avant le substantif, il est adverbe, comme dans cette autre :

Les gens de bien *même* tombent dans ces infidélités.

où l'on aurait pu dire : *même* les gens de bien, etc.

Or, attendu que, dans la phrase que vous me proposez, *même* peut se mettre avant *pensées* (...de cet astre, *même* de ces pensées), il s'ensuit qu'il est adverbe, et qu'il doit, par conséquent, s'écrire sans *s*.

×

Quatrième Question.

J'ai rencontré dans l'arrêt d'une cour Ajet, *appoint sur un marché ; les 13 à la douzaine, les 4 au cent. Je ne trouve ce mot dans aucun dictionnaire. Le connaissez-vous ? Quelle est sa racine ?*

—

Le terme en question vient de *adjectus*, participe passé du verbe latin *adjicere*, ajouter, participe qui se trouve dans Du Cange avec la signification de *additio*, *additamentum*, et dont le *Thrésor* de Nicod donne le substantif correspondant, *adjection*, dans un sens complétement identique.

Quant à sa signification, je doute très-fort qu'elle ait jamais été celle que vous indiquez, et je vais vous dire sur quoi je m'appuie pour porter ce jugement.

Dans le dictionnaire de Freund (trad. Theil), on voit, d'un côté, que les Latins employaient *adjectio*, qui est de la même famille que *adjectus*, pour signifier une surenchère; et, de l'autre, que le verbe *adjicere* s'employait, comme terme technique, pour dire ajouter à l'offre, enchérir, couvrir l'enchère.

D'où il suit que, selon toute probabilité, *ajet* a désigné, dans l'origine de notre langue, non une addition à la marchandise, mais une addition au prix ; non une addition gracieuse faite par le vendeur à ce qu'il devait livrer à l'acheteur, mais une addition fâcheuse faite par un enchérisseur au prix offert par un rival.

Toutefois, je pense qu'il serait bon de reprendre ce vocable, et de l'employer dans le sens que vous lui donnez : car nous n'avons aucun terme, que je sache, pour désigner ce qu'on accorde en plus de la douzaine, du quarteron, etc., et celui-ci serait à la fois commode et propre à cet usage :

Combien la douzaine de poires? — 20 sous. — C'est cher ! Mais vous donnez l'*ajet*? — Certainement. — Bien !

×

Cinquième Question.

Je vous serais très-reconnaissant si vous pouviez traiter dans un de vos prochains numéros la question de l'orthographe de l'expression Alentour de *ou* A l'entour de, *tous les dictionnaires, même celui de Littré, étant assez vagues à ce sujet.*

—

Cette question a été amplement traitée dans la 4e an-

née, p. 59, du *Courrier de Vaugelas*, où, en me fondant sur l'analogie, je me prononce pour *alentour*, c'est-à-dire pour la forme écrite en un seul mot.

×

Sixième Question.

Par ce temps où l'on n'entend que TRAM-WAYS *par-ci*, TRAM-WAYS *par-là, je désirerais savoir d'où vient ce nom, et ce qu'il signifie littéralement. Persuadé que vous voudrez bien le dire dans un de vos prochains numéros, je vous en fais d'avance mes sincères remerciements.*

—

La construction des chemins de fer, qui est, comme chacun sait, une invention anglaise, a eu plusieurs périodes.

En 1630, on fit usage de deux voies de madriers parallèles fixés sur le sol; puis le peu de solidité de telles voies donna l'idée de les revêtir de plaques de fer ou de fonte.

En 1767, on employa exclusivement la fonte; les premières ornières que l'on fit de cette façon consistaient en bandes plates avec un rebord ou épaulement extérieur.

Or, ces bandes s'appelaient *trams*, en anglais; et, en combinant le singulier de ce mot, *tram*, avec le terme *road*, route, et *way*, chemin, on fit les expressions *tram-road* et *tram-way* (la seule que nous ayons adoptée), qui signifient littéralement *chemin à rail plat*.

Le dictionnaire de Dupiney de Vorepierre n'exprime pas la même opinion; pour lui, *tram-way* veut dire chemin à ornière. Mais c'est évidemment là une erreur; car, en anglais, la trace d'une roue se dit *rut*, et ne s'est jamais dit *tram*.

×

Septième Question.

Il y a quelque temps, vous avez donné l'étymologie de PARAGUANTE; *mais comment doit-on prononcer ce mot: Littré indique cette prononciation par* PARA-GUANTE, *faut-il prononcer* PARA-GANTE, PARA-GU-ANTE *ou* PARA-GOU-ANTE?

—

Un vers de Molière (dans *l'Étourdi*, acte IV, sc. 9) prouvant que ce mot n'a que trois syllabes avant *te*, il est évident qu'il doit se prononcer *pa-ra-gan-te*.

ÉTRANGER

Première Question.

Dans une lettre insérée dans le COURRIER DE VAUGELAS *du 15 avril, je remarque ceci: Que l'i parasite des noms de métier est justifié en français « par l'étymologie ». Est-ce là, à votre avis, une assertion bien vraie?*

—

Non, et voici pourquoi, en quelques mots:

Généralement, les noms de métier se terminaient par *arius* en latin; on disait, par exemple:

Oper*arius* (ouvrier), — Capr*arius* (chevrier), — Tabern*arius* (tavernier), — Fruct*uarius* (fruitier), — Schol*arius* (écolier), etc.

Or, comment ces mêmes noms ont-ils été formés dans notre langue?

Evidemment en retranchant *ius* de leurs correspondants latins, ce qui a donné *ar* pour leur finale. Mais *ar* ne renfermait pas d'*i*, d'où il suit que celui que contiennent les noms de métier en français est tout simplement un *i* adventice, mis là en vertu d'un système d'orthographe qui différait de celui des Latins.

×

Seconde Question.

Comment expliquez-vous la singulière expression DORMIR SUR LES DEUX OREILLES, *qui paraît aussi absurde littéralement qu'elle est fréquemment employée?*

—

Pour signifier dormir parfaitement tranquille, les Latins avaient deux expressions renfermant chacune le nom de l'organe de l'ouïe: *In dextram aurem dormire*, dormir sur l'oreille droite (celle qui avait la préférence de Pline-le-Jeune), et *In utramvis aurem dormire*, dormir sur celle des deux oreilles qu'on veut (un augmentatif en quelque sorte de la première), qui était généralement employée, et qui se trouve dans ces vers de Térence (*Heautont.*, II, 2):

Ademptum tibi jam faxo omnem metum,
In aurem utramvis otiose ut *dormias*.

(Je veux vous débarrasser de toute crainte; vous dormirez alors tranquillement sur celle des deux oreilles que vous voudrez).

Nous avons adopté la seconde de ces expressions; mais comme notre langue n'avait point d'adjectif pour traduire *utramvis*, nous avons rendu *utramvis aurem* par *les deux oreilles*, et c'est cette traduction, qu'il faut entendre au sens que j'appellerais quodlibétaire si le mot était français, et non au sens simultané, qui a produit l'espèce d'absurdité offerte par le proverbe que vous m'avez prié de vous expliquer.

—

La locution dont il s'agit ne fut pas le privilége exclusif du latin dans l'antiquité; elle se disait aussi en grec, comme en fait foi la note suivante, recueillie dans saint Basile (*Homélie aux jeunes gens*, p. 26, éd. Hachette, 1861):

.... ἐπ' ἀμφω καθεύδουσι (dormant sur les deux), note qui montre que cette locution était tellement usitée en grec qu'on y ellipsait *oreille*, et qu'on disait *dormir sur les deux* absolument comme on dit en français *piquer des deux*, avec *éperon* sous-entendu.

×

Troisième Question.

Pensez-vous qu'il soit possible d'employer à volonté l'expression TRANCHER LE NŒUD GORDIEN *et* DÉNOUER LE NŒUD GORDIEN?

—

Ces expressions ont entre elles une différence que je vais vous expliquer.

Gordius, simple laboureur phrygien, devint roi pour avoir accompli un oracle promettant la couronne à celui

qui entrerait le premier, un jour marqué, dans la capitale. Midas, son fils, consacra dans le temple de Jupiter le char sur lequel son père était monté. Le nœud qui attachait le joug ou timon était fait si artistement qu'on ne pouvait en découvrir les deux extrémités. On l'appelait le *nœud gordien* (de Gordius), et un ancien oracle promettait l'empire de l'Asie à celui qui parviendrait à le dénouer.

Quand Alexandre se fut emparé de la ville, il résolut d'accomplir l'oracle pour agir aussi fortement que possible sur l'imagination de ses soldats. Après plusieurs tentatives infructueuses, il tira son épée et trancha le nœud mystérieux.

Or, depuis ce temps, *nœud gordien* a désigné une difficulté à résoudre; et comme le roi de Macédoine avait plutôt éludé l'oracle qu'il ne l'avait accompli, je crois qu'on doit dire *Dénouer le nœud gordien* pour signifier résoudre de bonne foi une difficulté, et *Trancher le nœud gordien*, pour signifier la résoudre en ayant recours à une tricherie.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

—

Corrections du numéro précédent.

—

1° ... à huit heures *un* quart, ou à huit heures *et un* quart ; — 2° ... il achète *pour* quatre sous de pain ; — 3° ... je voudrais que vous me *donnassiez* quelques renseignements ; — 4° ... mais elle n'a pas *plus tôt* absorbé (voir *Courrier de Vaugelas*, 1re année, n° 21); — 5° ... ne s'étaient-ils pas *imaginé* (invariable, ils avaient imaginé à eux); — 6° ... que cette artiste dansera seulement dans les *ballets* nouveaux ; — 7° ... qui se sont fait *fort* (l'Académie veut qu'on écrive ainsi).

Phrases à corriger

trouvées pour la plupart dans la presse périodique et autres publications contemporaines.

—

1° Il a examiné la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et, autant que nous ayons pu comprendre dans l'enchevêtrement de ses longues périodes, il ne s'est prononcé ni pour ni contre.

2° Vous n'avez à craindre aucun procès-verbal, aucune poursuite judiciaire. S'il leur plaît de dresser procès-verbal de votre refus, laissez-leur dresser procès-verbal et exigez qu'il vous soit notifié.

3° Dans les pays constitutionnels, dont les docteurs ès-dictature et ès-Convention parlent toujours et qu'ils connaissent si mal, l'éventualité que nous examinons en ce moment ne fait même pas matière à discussion.

4° Cette femme, tout avilie et méprisable qu'elle soit, n'est pas une créature banale.

5° Ramené de nouveau à Nancy, ses parents, voyant tous leurs efforts inutiles, prévinrent une troisième escapade en consentant enfin à le laisser partir pour Rome.

6° Henri IV fut un des rois qui comprit le mieux la nécessité de faciliter la jouissance de l'eau au public. C'est lui qui fit construire la Samaritaine.

7° Grâces à toi, ô 1872! ce sophisme sera percé à jour ; les estimables de toutes les opinions se tendront une main loyale et n'auront de colère que contre les intrigants.

8° Il faut avoir vécu de la vie militaire pour savoir combien le tabac est indispensable aux soldats; la plupart d'entre eux préfèreraient se passer de manger que de fumer.

9° Le mieux est de s'arrêter aux mesures propres à éviter ces perpétuels déraillements, qui déconcertent le pays, arrêtent les affaires et perturbent l'opinion.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

SECONDE MOITIE DU XVIIe SIÈCLE.

DE LA TOUCHE.

—

(*Suite.*)

Suivent les cinq déclinaisons de l'article.

Du Nom. — Les trois noms *bœuf*, *œuf* et *neuf* (il range les adjectifs parmi les substantifs), forment leur pluriel en changeant *f* en *x*; on dit des *bœux*, des *œux*, *neux*.

A cette époque (1696), *local* faisait au pluriel *locals*.

Les noms de plusieurs syllabes qui se terminent par *nt* changent *t* en *s* : *enfant*, *enfans*. Mais si les noms sont monosyllabes, ou qu'il y ait une voyelle devant le *t*, on ne supprime pas celui-ci : un *pont*, des *ponts*; un *habit*, des *habits*, etc. *Tout*, *cent* et *gent* changent le *t* en *s* : *tous*, *cens*, *gens*.

Les noms de nombre ne changent point au pluriel, excepté *vingt*, *cent*, *millier*, *million* et *milliar*, qui prennent une *s*.

Ciel fait au pluriel *cieux*, mais on dit et l'on écrit des *arc-en-ciels*.

Comme le genre embarrasse extrêmement les étrangers, et qu'il y a même des Français qui y manquent quelquefois, notre auteur va donner des règles exactes et certaines pour bien distinguer les noms masculins d'avec les féminins.

Je recueille ici une liste de noms dont, à cette époque, le genre n'était pas encore complétement décidé : *absinthe*, *alcôve*, *amour*, *automne*; *bronze*; *cloaque*, *couple*; *échange*, *énigme*, *épisode*; *flasque* (pièce de l'affût d'un canon); *foudre*; *goitre*, *groupe*; *holocauste*, *horoscope*, *hymne*; *idile*, *idole*, *insulte*; *litre*; *ofertoire*, *opuscule*, *oratoire*, *orge*, *orgue*; *paralaxe*, *piroine* (oiseau); *réglice*, *risdale*, *risque*; *sphinx*; *tarière*, *tériaque*; *ustencile*.

Les adjectifs *verd*, *nud* et *crud*, faisaient *verte*, *nue*, *crue* au féminin.

Majeur et *mineur*, qui ont été faits du latin, ne se prennent point dans le sens de *plus grand* et de *plus petit*.

Nous avons quatre superlatifs qui se forment comme ceux des Latins, savoir : *éminentissime*, *illustrissime*, *révérendissime*, *généralissime*; mais on ne forme point d'autres superlatifs de cette sorte, si ce n'est dans le style familier.

Pour faire varier le nombre *cent*, on ne tenait pas compte du mot qui le suivait, car De la Touche écrit : *deux-cens-mille*, (1696).

Du Pronom. — Notre auteur compte sept sortes de pronoms : les personnels, les possessifs, les démonstratifs, les relatifs, les interrogatifs, les numériques et les indéfinis, dont il donne successivement la déclinaison.

Du Verbe. — Il est très-difficile de donner une définition exacte du verbe. On peut pourtant dire que c'est un nom qui sert à marquer ce qu'on fait ou ce qu'on souffre; l' « éxistence », ou l'état d'une chose, par rapport aux personnes, aux temps, aux circonstances.

Il y a quatre conjugaisons qui se distinguent par la terminaison de l'infinitif, *er*, *ir*, *oir*, *re*.

Après avoir défini les termes qui se rapportent au verbe, De la Touche donne la conjugaison de *avoir* et de *être*. Dans ces conjugaisons, comme dans celles qui suivent, le conditionnel figure comme second imparfait du subjonctif.

Voici, sur les verbes irréguliers des quatre conjugaisons, quelques remarques qui peuvent offrir de l'intérêt.

On dit présentement (1696) *je vais* ou *je vas* avec une *s*. Du temps de Vaugelas, on disait à la cour je *va*. Quelques-uns croient que je *vai* n'est pas mauvais, mais le grand usage est pour je *vais*.

Plusieurs personnes prononcent je *trouverrai* au lieu de *trouverai ;* c'est une prononciation extrêmement vicieuse.

Le verbe *bénir* a deux participes passés, l'un régulier *béni* et un irrégulier *bénit*. Le premier se dit de la bénédiction de Dieu, comme dans *cet homme est béni de Dieu*, et l'autre de la bénédiction des hommes, comme lorsqu'on dit *du pain bénit*, *de l'eau bénite*.

Le futur de *courir*, qui s'écrit *courrai*, doit se prononcer *coûrai* avec la première syllabe longue et comme s'il n'y avait qu'une *r*.

Les sentiments sont très-partagés sur le futur du verbe *s'asseoir ;* on dit je *m'assiérai*, je *m'asséierai*, je *m'assirai* et je *m'assoierai*. De la Touche croit que la seconde forme est la meilleure de toutes.

On dit au présent de l'indicatif *je puis* et *je peux ;* mais le premier est incomparablement meilleur que l'autre.

L'infinitif correspondant au participe *tissu* était *tître*.

Enfin, après avoir dit quelques mots sur le participe, l'adverbe, la préposition et la conjonction, De la Touche commence un autre livre.

Livre III. — De la Syntaxe.

Comme l'arrangement des mots fait la plus grande difficulté d'une langue, notre auteur tâchera de donner des règles aussi claires et aussi certaines que possible sur toutes les choses qui embarrassent le plus les personnes qui veulent apprendre à bien parler français.

De l'usage des articles. —— Il n'y a rien qui « fasse plus de peine » aux étrangers que les articles. Cependant De la Touche espère qu'il restera peu de difficultés sur ce point, si l'on comprend bien ce qu'il en dit, et où je remarque ce qui suit :

1° Les épithetes se joignent au nom propre par l'article ; mais il y a deux exceptions : on dit *Philippe Auguste* et *Louis Dieudonné*.

2° Quand un nom d'ordre vient apres un substantif, on n'emploie pas non plus l'article ; il faut dire *Henri quatrième* (1696), *le pape Innocent onzième*, et non *Innocent le onzième* comme disent les Anglais.

3° Les noms de royaumes et de provinces que nous connaissons depuis longtemps perdent l'article devant la préposition *en ;* on dit *il est en France*, *il va en Angleterre ;* mais quand les lieux dont nous parlons sont peu connus et fort éloignés, ils gardent toujours l'article défini : *le Roïaume de la Chine*, *aller au Mexique*, *au Congo*, etc. Quant au *Canada*, il perd l'article comme les pays fort connus : *il demeure en Canada*, *il revient de Canada*, etc.

4° Les rivières qui sont du genre féminin prennent simplement *de* après le nom *rivière ;* on dit *la rivière de Loire*, *de Garonne ;* mais quand les rivières sont du masculin, elles gardent l'article défini : *la rivière du Rhône*, *du Tibre*, etc. On dit *du vin de Rhin*, *de Nécre*, *de Mozelle*, et non pas *du vin du Rhin*, etc.

5° Les noms de montagnes perdent l'article après le mot *mont ;* on dit *le mont Caucase*, *les monts Pyrénées*, etc. Il y a des noms de montagnes qui gardent toujours le mot *mont ;* comme *le mont Cénis ;* il y en a d'autres qui se disent toujours seuls, comme *les Alpes*.

6° On dit *le Lazare*, en parlant de celui qui était de Béthanie, pour le distinguer du pauvre *Lazare*.

7° Après le verbe *jouer*, on met *de* devant les noms des instrumens de musique, et *à* devant les noms des jeux d'exercice : *jouer du luth*, *jouer au billard*, etc.

8° Les adverbes *infiniment*, *extrêmement*, *sufisamment* et *médiocrement* se mettent indifféremment avec ou sans article défini ; on dit *il a infiniment de l'esprit*, ou *infiniment d'esprit ; il a extrêmement du bien*, ou *extrêmement de bien*, etc. Il y a des personnes intelligentes dans la langue qui préferent toujours l'article défini après ces adverbes, malgré ce qu'en dit le P. Bouhours.

9° Quand on parle d'une femme dont le mari a un nom qui commence par l'article défini, comme par exemple, *le Maître*, *du Lac*, *des Roches*, il faut l'article féminin devant ce nom, parce qu'autrement on ne saurait si l'on parle de l'homme ou de la femme : *La le Maire*, *La du Duc*, *La des Roches*, etc.

10° Si la préposition *de* (un article pour De la Touche) se trouve devant un nom propre composé d'une ou de deux syllabes et commençant par une voyelle, on laisse toujours ce *de ;* exemples, *de Thou*, *de Broc*, *d'Angeau*, *d'Uzez ;* mais s'il est de plus de deux syllabes, il est indifférent de mettre *de* ou de l'ôter : *Aubusson* ou *d'Aubusson ; Ablancourt* ou *d'Ablancourt*. Cependant quand on parle d'une femme, on laisse toujours *de* avec ces derniers : *la d'Aubusson*, *la d'Ablancourt*. Quant aux noms qui commencent par une consonne, on y ôte le *de* au nominatif quand on n'y ajoute point de titre d'honneur : *Turenne*, *Gassion*, etc. ; mais on dit *Mr. de Turenne*, *le Maréchal de Gassion*, etc.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Journal de ma vie. Mémoires du maréchal de Bassompierre. 1re édition, conforme au manuscrit original, publiée avec fragments inédits, pour la Société de l'histoire de France, par le marquis de Chantérac. T. 4. In-8°, XXXII-480 p. Paris, lib. Loones. 9 fr. le vol.

Le Mont-Blanc; par Charles Durier, du Club alpin français et de la Société de géographie. Illustré de 15 grav. hors texte et de 2 cartes. Gr. in-8o, X-488 p. Paris, lib. Sandoz et Fischbacher.

Le Diable boiteux; par Le Sage. Nouvelle édition complète, précédée d'une notice sur Le Sage par Sainte-Beuve. In-18 jésus, XXXVIII-396 p. Paris, lib. Garnier frères.

Premières poésies, 1829-1835; par Alfred de Musset. Avec un portrait de l'auteur gravé par M. Waltner d'après le médaillon de David d'Angers, et une eau-forte de M. Lalauze d'après Bida. In-32, 398 p. Paris, lib. Charpentier. 4 fr.

Les Evangiles et la seconde génération chrétienne; par Ernest Renan, membre de l'Institut. In-8°, XXXV-552 p. Paris, lib. nouvelle. 7 fr. 50 cent.

Le Demi-Monde sous la Terreur; par Fortuné de Boisgobey. 2 vol. in-18 jésus, 863 p. Paris, lib. Dentu. 6 fr.

Elisée, voyage d'un homme à la recherche de lui même; par Eugène Pelletan. In-18 jésus, 350 p. Paris, lib. Germer Baillière. 3 fr. 50.

Poésies complètes; par Théophile Gautier. Nouvelle édition. T. 1. In-18 jésus, IV-358 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Poëtes et amoureuses, portraits littéraires du XVIe siècle; par Prosper Blanchemain, de la Société des bibliophiles français. T. 2. In-8°, 221-393 p. et 4 portr. Paris, lib. Willem. Les 2 tomes, 15 fr.; avec portr. doubles, 20 fr.

Histoire littéraire de la France, ouvrage commencé par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et continuée par des membres de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres). T. 27. XIVe siècle. In-4°, XXXII-780 p. Paris, imp. nationale.

Œuvres inédites de Xavier de Maistre. Premiers essais. Fragments et correspondance. Avec une étude et des notes par Eugène Réaume. 2 vol. Petit in-12, LXXXIII-533 p. Paris, lib. Lemerre. Chaque vol. 6 fr.

Œuvres choisies de Piron, avec une analyse de son théâtre et des notes par M. Jules Troubat; précédées d'une notice par M. Sainte-Beuve, de l'Académie française. In-18 jésus, 588 p. Paris, lib. Garnier frères.

Grimod de la Reynière et son groupe, d'après des documents entièrement inédits; par Gustave Desnoiresterres. In-12, 408 p. et portr. Paris, lib. Didier et Cie. 4 fr.

Lettres sur la Russie, par M. G. de Molinari, membre correspondant de l'Institut, rédacteur du Journal des Débats. Nouvelle édition, entièrement refoudue. In-18 jésus, XVI-404 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr. 50 cent.

Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut; par l'abbé Prévost. In-12, XVI-239 p. Paris, lib. Delarue. 1 fr.

Publications antérieures :

ILLUSTRATIONS LITTÉRAIRES DE LA FRANCE. — POÈTES ET PROSATEURS. — XIXe siècle. — Extraits des œuvres les plus remarquables des écrivains modernes. — Par M. P. POITEVIN, auteur du *Cours théorique et pratique de langue française*. — Deuxième édition. — Paris, librairie *Firmin-Didot frères, fils et Cie*, éditeurs, 56, rue Jacob. — Prix : 3 francs.

SOPHOCLE. — Traduction nouvelle. — Par LECONTE DE LISLE. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix : 7 francs 50 cent.

LA MAGDELEINE (poème). — Par ALBERT LHOMME. — Paris, chez *A. Chérié*, libraire-éditeur, 13, rue de Médicis. — Prix : 2 francs.

LA TRAGÉDIE GRECQUE. — Par E. AD. CHAIGNET, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, correspondant de l'Institut. — Paris, librairie académique *Didier et Cie*, libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins. — Prix : 3 francs 50 cent.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIe siècle. — Par CHARLES GIDEL, professeur de rhétorique au lycée Fontanes, lauréat de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix 2 francs 50 cent.

LES PYRÉNÉES. PAYSAGES ET IMPRESSIONS (1867-1876). — Par ERNEST PRAROND. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix : 3 francs.

LES NOCES CORINTHIENNES. — Leuconoé, la Veuve, la Pia, la Prise de voile, l'Auteur à un ami. — Par ANATOLE FRANCE. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix : 3 fr.

LA JEUNE FILLE; LETTRES D'UN AMI. — Par CHARLES ROZAN. — Un vol. format anglais, imprimé avec luxe par J. CLAYE, avec fleurons, lettres ornées et culs-de-lampe — Paris, *P. Ducrocq*, libraire-éditeur, 55, rue de Seine — Prix : 3 fr. 50 cent. — Sur papier de Hollande (broché) : 5 fr.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les Etrangers. — Ouvrage pour les Français. — SYLLEXIE, premier volume paru. — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Concours Socrate, Marc-Aurèle, Fénelon. — On demande aux concurrents un petit livre élémentaire et populaire, de 80 à 100 pages. — Les biographies de Socrate, Marc-Aurèle et de Fénelon ne doivent être que des exquisses propres à faire connaître ou à rappeler succinctement ce qu'ont été ces grands hommes, afin de donner plus d'autorité aux pensées qu'ils ont émises. — Le style de l'ouvrage doit être correct, élégant et simple. — La récompense intitulée *Prix de la Codre,* sera une médaille de 600 fr. — Le délai pour l'envoi des ouvrages est fixé au *31 décembre 1877*. Ils devront être adressés à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, à Caen. — Chaque manuscrit doit porter en tête une épigraphe répétée sur un billet cacheté et renfermant le nom avec l'adresse de l'auteur.

L'Académie de la Rochelle (section littéraire) vient d'ouvrir un *Concours de triolets,* dont le prix, une médaille d'argent, sera décerné en séance publique, dans le courant de décembre prochain. — Le choix des sujets est laissé à la volonté des concurrents. — La forme seule est obligatoire, celle du Triolet. *Toutes les pièces devront être en strophes de ce rhythme et renfermer plusieurs strophes.* — Toute pièce non inédite ou dont l'auteur se sera fait connaître sera exclue du Concours. — Chaque envoi portera une devise qui devra être reproduite à l'intérieur d'un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. — Le Concours sera clos le *1er octobre 1877*, dernier terme auquel les poèmes devront être remis au secrétaire-général de l'Académie, 29, rue Dupaty, à la Rochelle.

Société des sciences, des arts et des lettres de Hainaut. — Concours de 1877. — Littérature : 1° Une pièce de vers sur un sujet puisé dans l'histoire de Belgique; 2° Une pièce de vers dont le sujet est au choix de l'auteur; 3° Une nouvelle en prose. — Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or. — Les Mémoires doivent être remis franco, *avant le 31 décembre 1877*, chez M. le Président de la Société, rue des Compagnons, n° 21, à Mons. Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. — La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés ; mais les auteurs peuvent en prendre des copies à leurs frais.

Ville de la Rochelle. — Société des fêtes de Charité. — La Société des Fêtes de Charité met au Concours : deux pièces de théâtre, dont les sujets devront être empruntés à l'histoire de la Rochelle. — La première de ces pièces (3 actes au moins), devra être écrite en prose. — *Prix du Concours :* une médaille d'or de la valeur de 100 francs. — La seconde pièce (lever de rideau) pourra être écrite en vers ou en prose, au choix de l'auteur. — *Prix du Concours :* une médaille d'argent. — Les pièces primées seront jouées sur le théâtre de la ville de la Rochelle. — De plus, la Société se réserve de les faire représenter sur ce théâtre autant de fois qu'elle le voudra, sans avoir à payer de droits d'auteurs. — Le Concours sera clos *le 30 Novembre 1877*. — Chaque envoi devra être accompagné d'une devise reproduite à l'intérieur d'un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur, et devra être adressé à M. E. Callot, Président de la Société.

Avis aux Étrangers qui viennent à Paris avec l'intention de se perfectionner dans la langue française.

Tous les jours, les dimanches et les fêtes exceptés, le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* indique aux Etrangers qui lui font l'honneur de venir le consulter de très-respectables familles parisiennes qui prennent chez elles des pensionnaires pour les perfectionner, sous sa direction, dans l'étude théorique et pratique de la langue française.

(Ces renseignements sont donnés *gratis.*)

M. Eman Martin, Rédacteur du Courrier de Vaugelas, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures.*

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 4. 15 Août 1877.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

Comment expliquez-vous la singulière expression PAYER EN CHATS ET EN RATS? *Je vous fais d'avance tous mes remerciements pour ce que vous voudrez bien me répondre à ce sujet.*

—

Le Dictionnaire de Trévoux (1771) s'exprime ainsi qu'il suit sur cette locution, vraiment singulière, comme vous le dites :

Ce proverbe est ancien, et seroit ridicule, pris au pié de la lettre, à ceux qui n'en sauroient pas l'origine. Je crois qu'il vient du mot *chas*, qui signifioit autrefois une maison; et on dit encore en Lyonnois et en Berry qu'une maison consiste en trois *chas*, pour dire en trois chambres ou en trois étages. Le mot de *ras* a signifié aussi un *champ* ou *héritage* uni, où il n'y a point de bâtiment, d'où vient qu'on dit encore *rase* campagne, *rez* de chaussée, *rez* pié, *rez* terre. Ainsi on a dit qu'un homme payoit *en chats et en rats*, lorsqu'au lieu d'argent comptant, qui est un prix certain, il payoit ses créanciers en héritages bâtis et non bâtis, qu'il obligeoit de prendre du prix qu'il vouloit.

Mais j'ai deux objections à faire à cette explication :

1° Si telle est, en effet, l'origine de l'expression, celle-ci, selon toute apparence, a dû naître au milieu des hommes de loi, qui savaient parfaitement distinguer entre *chas* et *chat*, *ras* et *rat;* pourquoi alors *chas* et *ras* ne figurent-ils pas dans cette expression ?

D'après l'Académie, le sens de l'expression *payer en chats et en rats* est « « payer en bagatelles, en toutes sortes d'effets de mince valeur », et non pas seulement « payer avec des valeurs différentes » comme le dit Trévoux; par conséquent, l'explication de ce dernier ne peut être accueillie.

Naturellement, j'ai cherché mieux, et voici ce que j'ai trouvé :

J'ai fait voir dans le numéro précédent qu'il y a eu jadis des monnaies *au chat*, qui s'appelaient des *chats;* il y en a eu aussi *au lion*, qui s'appelaient des *lions*, comme le prouve la citation suivante, empruntée par Du Cange aux *Adversaires* de Peiresc :

Nota qu'audit an 1465, les especes de monnoies qui couroient pour lors estoient telles, sçavoir, ...trois *lions* valloient 7 ll.

Cela étant, je soupçonne fort qu'il y en a eu également *au rat*, qui s'appellaient des *rats*.

Or, le nom de *chat* s'appliquant à plusieurs monnaies qui étaient d'une médiocre valeur, il y a lieu de penser qu'il en fut de même de celui de *rat*, ce qui a permis de dire de quelqu'un qui payait « en toutes sortes d'effets de mince valeur » qu'il payait en chats et en rats.

Cette explication s'accorde avec l'ancienneté du proverbe, puisque les *chats* étaient des monnaies du XVe siècle, et, de plus, elle en justifie parfaitement l'orthographe, ce que ne fait point celle de Trévoux.

Du reste, dans le cas où il n'aurait pas existé de monnaie appelée *rat*, on pourrait varier comme il suit l'explication précédente :

Comme les *chats* désignaient des monnaies diverses (j'ai fait voir qu'il y avait la maille *au chat*, le florin *au chat*), on a pu dire d'abord *payer quelqu'un en chats*, et, ensuite, ajouter *et en rats*, soit par association d'idées, soit pour mieux marquer la différence des monnaies qui servaient à faire le paiement.

×

Seconde Question.

Le nom de la partie supérieure du pied doit-il s'écrire

Coude-pied *ou* Cou-de-pied ? *Je lirais avec bien du plaisir la solution de cette question dans un de vos prochains numéros.*

—

Voyant à la partie supérieure du pied une espèce de coude, les auteurs du Dictionnaire de l'Académie de 1762, ainsi que ceux des autres dictionnaires qui l'ont copié, écrivirent *coude-pied*, expression qui se trouve encore dans le Dictionnaire français-allemand de Suckau (1849, 2e édit.), et dans le Grand dictionnaire français-italien d'Alberti. Mais d'autres, sachant que cette partie du pied s'appelait *collo del piede* en italien, adoptèrent l'orthographe *cou-de-pied*, qui se trouve dans Féraut, Trévoux, Richelet, les livres d'anatomie, l'Académie de 1694, dans Gattel et Boiste.

Ainsi, il y a en quelque sorte deux manières autorisées d'écrire le nom de la partie supérieure du pied; laquelle convient-il d'adopter ?

Coude-pied ne vaut absolument rien ; car, cette apppellation, qui est formée comme *libraire-éditeur*, *homme-dieu*, *peintre-poète*, *sourd-muet* etc., signifie, non le coude du pied, mais bien le coude qui est à la fois un coude et un pied.

La bonne expression est *cou-de-pied*, en trois mots, et cela se démontre par des citations et par la comparaison de cette expression avec le nom du tarse, partie supérieure du pied, dans les langues venues du latin comme la nôtre. En effet,

1° Dans l'ancien français, on trouve cet exemple, fourni par le Dictionnaire de Littré :

> Il estoit blessé sur le *col du pied* d'un coup d'espée.
> (M. Du Belloy, 475).

2° En italien (je l'ai déjà dit plus haut), on appelle *collo del piede* la partie supérieure du pied, et en espagnol, où *garganta* signifie gorge, gosier, on appelle cette même partie *garganta del pié*, ainsi qu'on le voit dans le Dictionnaire français-espagnol de Dominguez.

Seulement, on peut se demander comment il a pu se faire que le dessus du pied ait été appelé de cette manière, car il n'y a rien là qui ressemble à un cou.

Domergue (*Manuel des amateurs de la langue française*) dit à ce sujet, p. 75 :

> Cette expression (collo del piede) vient non de ce que *collo* signifie *cou*, mais parce qu'il signifiait anciennement la partie la plus haute de la montagne. Ce que nous appelons *cou-de-pied* est bien la partie la plus élevée, le penchant du pied.

M. Littré veut qu'on dise *cou-de-pied* parce que « c'est effectivement à un *cou* que nos anciens ont comparé cette articulation ».

Mais, à mon avis, la première explication ne justifie nullement *cou-de-pied*, qui appartient à la partie basse de notre personne, et la seconde ne le justifie pas tout-a-fait, puisque le dessus du pied, que *cou-de-pied* désigne, n'est pas une articulation.

Il y a donc là une lacune, et cette lacune me semble devoir être comblée ainsi qu'il suit :

Ayant donné le nom de *cou* à la partie du corps qui forme une espèce de détroit entre la tête et le tronc, on a donné, par assimilation, le même nom à la partie resserrée qui se trouve entre la jambe et le pied (on l'a même étendu à l'endroit le plus mince de tout os attenant à une partie plus grosse), et, pour distinguer ce *cou* de l'autre, on y a ajouté *du pied* ; voici des citations établissant cette signification primitive de *cou-de-pied* de la manière la plus évidente :

> Un grans sollers aveit, ke uns freres li porta;
> *Enlur le col del pied* à nuals les laça.
> (*Thomas le Martyr*, 50.)

> La branche sera choisie droite, polie, *grosse comme le col du pied.*
> (Ol. de Serres, 801.)

Or, il en a été de *cou-de-pied* comme de *gorge*, qui, du sens de partie antérieure du cou, en est venu à désigner les seins, chez la femme; *cou-de-pied* descendant pour ainsi dire comme l'expression précédente, a désigné, par extension, la partie avoisinante du *cou de pied*, et s'est appliqué à l'endroit où se nouent ordinairement les cordons des souliers.

—

Pour finir, une observation très-importante quant à la construction de *cou-de-pied*. D'après les exemples que je viens de citer, et d'après sa forme en italien et en espagnol, cette expression ne doit pas s'écrire par un simple *de*, mais par *du* ; c'est d'ailleurs la façon dont l'écrivent le Dictionnaire de Furetière (1690), l'Encyclopédie (1765), et le Dictionnaire de Boyer. Il faut revenir à cette construction, car l'autre est une faute aussi grave que si l'on disait les cinq doigts *de* main, au lieu de dire les cinq doigts *de la* main.

×

Troisième Question.

Une discussion s'est élevée au Caveau sur la prononciation du nom François Villon, *poète et chansonnier du* xv*e siècle. Les uns prétendaient que ce nom venait de* ville *ou* village, *et le prononçaient comme ces mots; d'autres qu'on devait dire* Vi-ion, *qui se prononçait ainsi au Théâtre-Français. Je vous prie de vouloir bien donner votre avis sur cette question.*

—

Je crois qu'il faut prononcer *Villon* comme s'il n'y avait qu'une *l* ; et voici les considérations qui ont amené cette conviction dans mon esprit.

Le poète ci-dessus nommé s'appelait *François Corbeuil*, et avait pour sobriquet *Villon*, comme il prend soin de nous l'apprendre lui-même dans ces vers rapportés par Fauchet (*Orig. des Chev.* liv. I) :

> Je suis *François* dont ce me poise,
> Nommé *Corbeuil* en mon surnom,
> Natif d'Anvers emprès Pontoise,
> Et du commun nommé *Villon.*

Ce sobriquet, qui veut dire *fripon*, est un terme de la vieille langue, où il avait donné pour dérivés *villonie*, action basse et infâme, tromperie, fausseté, mauvais traitement, méchanceté, ainsi que le verbe *villoner* (*villoiner*, *villonier*) signifiant tromper, subtiliser, faire affront, mépriser, maltraiter, injurier, calomnier, outrager d'actions ou de paroles.

Dans *Villon*, on devait naturellement prononcer les *l*

comme dans *villonie*, puisque dans *ville*, par exemple, on les prononce comme dans *village* et *villageois*.

Or, on ne faisait sonner qu'une *l* dans *villonie*, car ce dérivé se trouve fort souvent écrit par une seule *l*, comme l'attestent ces exemples, pris dans des auteurs du XIIIe siècle :

Les conduient par païennie
Sans orguel et sans *vilounie*.
(*L'Ordene de Chevalerie*, vers 400.)

Alez, et si ne passez pas
Trop devant vostre compaignie,
C'on le tendroit à *vilonie*.
(*Le Chastiement des Dames*, vers 68.)

En dame ne sai *vilonie*
Nule plus grant que gloutrenie
(Idem, vers 299.)

Par conséquent, *Villon*, nom de notre poète, a dû être prononcé, et, il me semble, doit l'être, non-seulement sans mouiller les *l*, mais encore en n'en faisant entendre qu'une.

×

Quatrième Question.

Je profite de l'occasion que j'ai de vous écrire pour vous adresser une question dont la solution me ferait bien plaisir. Quelle est l'origine du verbe Sabler *dans l'expression si souvent entendue* Sabler le champagne? *Je n'ai jamais pu trouver cela.*

—

Ainsi que je vais vous l'expliquer, le verbe *sabler*, dans ce sens, est un mot qui est passé de l'atelier du fondeur à la table du viveur.

En effet, en terme de fonderie, *jeter* signifie faire couler un métal fondu dans quelque moule afin d'en tirer une figure ; on dit *jeter en moule*, et, comme le moule est souvent fait de sable, on dit aussi *jeter en sable*, pour exprimer la même chose.

Comme ce qui se jette en sable se fait promptement, presque instantanément, cette expression a servi, employée négativement, à exprimer qu'une chose demande beaucoup de soins et de temps pour être accomplie ; *cela ne se jette pas en sable*, dit-on, pour signifier cela requiert un long travail.

Par abréviation, les fondeurs disent aussi *sabler*, au lieu de *jeter en sable*.

Or, lorsque La Bruyère publia ses *Caractères*, on s'aperçut qu'il avait employé au figuré l'expression *jeter en sable* dans la phrase suivante (*De la Mode*, p. 144, édit. Régnier) :

Si vous dites aux hommes et surtout aux grands qu'un tel a de la vertu, ils vous disent : « Qu'il la garde » ; qu'il a bien de l'esprit, de celui surtout qui plaît et qui amuse, ils vous répondent : « Tant mieux pour lui » ; qu'il a l'esprit fort cultivé, qu'il sait beaucoup, ils vous demandent quelle heure il est ou quel temps il fait. Mais si vous leur apprenez qu'il y a un Tigillon qui souffle ou qui *jette en sable* un verre d'eau-de-vie, et chose merveilleuse ! qui y revient à plusieurs fois en un repas, alors ils vous disent, etc.

Dès lors, à l'exemple du célèbre écrivain moraliste, on s'est servi de *jeter en sable* pour signifier « en terme de débauche, dit l'édition de l'Académie de 1694, avaler tout d'un coup et sans perdre haleine » ; et comme, ainsi que je l'ai fait remarquer plus haut, *sabler* avait au propre le même sens que *jeter en sable*, on a dit, naturellement, *sabler du vin*, qui se trouve dans le Furetière de 1728, et *sabler le champagne*, que vous m'avez prié de vous expliquer.

—

Dans ma troisième année, p. 81, où j'ai eu à traiter la même question, j'ai fait venir *sabler* du verbe *sibler*, pour *siffler ;* mais ce n'est pas la véritable étymologie du mot, je m'empresse de vous en avertir ; et, une preuve de plus que le sens moderne de *sabler* est bien tiré de la source que je viens de vous indiquer, c'est qu'on n'en trouve d'exemple qu'après l'époque où furent publiés les *Caractères*, c'est-à-dire après 1687.

×

Cinquième Question.

Comment doit se prononcer le qualificatif Immanquable? *J'ai entendu soutenir qu'il devait sonner* in-manquable. *Il me serait bien agréable d'avoir votre avis là-dessus.*

—

M. Littré, dans son dictionnaire, indique la prononciation *in* pour les mots suivants, qui commencent par *imm*, c'est-à-dire qui sont composés de la particule *in* et d'un simple commençant par *m :*

Immanquable, — Immanquablement, — Immangeable, — Immariable, — Immontable.

Mais, comme sur les 95 mots de cette initiale qu'il enregistre, il s'en trouve 90 qui font entendre *imm'* à leur première syllabe, je crois que, tout autorisées que peuvent être ces exceptions, on doit, pour la régularité de la langue, les faire rentrer dans la règle générale : *imm'anquable*, *imm'anquablement*, *imm'angeable*, *imm'ariable* et *imm'ontable*, ne sont pas plus désagréables à l'oreille que les autres ; pourquoi les prononcer différemment.

D'ailleurs, comme pour ceux de ces cinq mots qu'elle a enregistrés (*immanquable*, *immanquablement* et *immangeable*), l'Académie recommande expressément la prononciation *imm'*, il m'est permis de voir dans ce fait une approbation certaine de la prononciation que je conseille pour tous les mots dont il s'agit.

ÉTRANGER

Première Question.

Je vais peut-être beaucoup vous étonner ; mais je n'ai jamais parfaitement compris le sens de ce proverbe : Attendre quelqu'un comme les moines font l'abbé. *Qu'est-ce que* faire l'abbé? *Je vous remercie d'avance, pensant que vous voudrez bien m'éclairer à ce sujet.*

—

Comme l'atteste le passage suivant de Rabelais (*Pant.* III, ch. 15, p. 230 édit. Charpentier, 1852) les moines, quand la cloche du repas les avait appelés au réfectoire, n'attendaient pas leur abbé pour commencer :

Au temps jadys peu de gens disnoyent, comme vous diriez les moynes et chanoines. Aussi bien n'ont ilz aultre

occupation : tous les jours leur sont festes, et observent diligentement un proverbe claustral : *De missa ad mensam.* Et ne differeroyent seullement attendans la venue de l'abbé, pour soy enlourner a table. La, eu baufrant attendent les moynes l'abbé tant qu'il vouldra ; non aultrement ne en aultre condition.

Or, c'est évidemment de cet usage qu'est venue la comparaison proverbiale *Attendre quelqu'un comme les moines font l'abbé*, laquelle s'emploie particulièrement lorsqu'une personne invitée à dîner quelque part n'arrive point à l'heure indiquée, et que les autres convives se mettent à table sans elle.

Le verbe *faire* est mis ici pour le premier verbe de la phrase, *attendre*, comme il se met dans une foule de cas analogues.

×

Seconde Question.

Comme je ne veux pas vous écrire sans vous adresser une difficulté à résoudre, je vous prierai de me dire quelle peut bien être l'étymologie du mot GUINGUETTE.

—

Le vin ayant été remarquablement mauvais en l'année 1555, on lui donna le nom de *ginguet*, ce qui est historiquement prouvé par cette citation :

Si est-ce que pour le voisinage du septentrion nous sommes sujets à grandes froidures..... ainsi que nous le voyons cette présente année 1565, et l'avions veu en plusieurs précédentes, signamment en l'année 1555, qui fut toute entièrement froide et pluvieuse, laquelle chose causa que les vins y furent si verds qu'on n'en pouvoit boire, et furent pour ce appellez *Ginguetz*, dont le nom dure encore.

(Ph. Delorme, *Architect.* f° 27, recto.)

Ce mot s'est appliqué ensuite aux petits vins dans quelques provinces du Nord, notamment en Picardie et en Champagne, et il a fini par devenir généralement synonyme de mauvais vin :

Ils avoient du vin délicieux, tandis que vous ne buvez que du *ginguet*.

(D'Ablancourt, *Lucien*, dans Leroux.)

Par lui le vert *ginguet* fait la figue au muscat.

(Saint-Amant, *le Cantal.*)

Or, comme *ginguet* sonnait aussi, et peut-être plus souvent *guinguet* (dans plusieurs mots *g* initial a eu cette double prononciation), il est à croire qu'on en a fait *guinguette*, pour désigner le cabaret borgne où, soit à la barrière de Paris, soit dans les faubourgs, se débitait un vin pouvant se comparer au *ginguet*.

—

Comme, avant l'année 1555, on n'avait pas encore appliqué le qualificatif *ginguet* ou *guinguet* à un mauvais vin (cela semble du moins résulter de la citation de plus haut empruntée à Ph. Delorme), il s'ensuit que le mot *guinguette* n'a dû faire son apparition que dans la seconde moitié du XVIe siècle, et que, partant, il n'est pas étonnant que M. Littré n'en ait trouvé le premier exemple écrit qu'au commencement du XVIIIe (dans Chaulieu, 1704).

×

Troisième Question.

Pourquoi dit-on une robe COULEUR BLEU-MARINE, *et non pas* BLEU MARIN, *expression qui semble être infiniment plus logique. Je vous remercie pour la réponse que vous ferez à cette question.*

—

Autrefois, la mer s'appelait la *marine*, ce que montrent les exemples suivants :

Qui l'ont mené à Duveline [Dublin]
Une cité sor la *marine*.

(*Lai de Melion.*)

Onc là endroit ne voulut mettre pied à terre, mais demoura tout ce terme sur la *marine*.

(Froissart, I, I, 48.)

Plus tard, le nom de *marine* fut donné aux troupes de mer, qui reçurent un uniforme d'un bleu particulier.

Or, attendu que pour désigner une nuance, en français, on fait généralement suivre le nom de la couleur principale du nom de l'objet qui a cette nuance, en sous-entendant souvent la préposition *de* (blanc-argent, rouge-brique, vert-pomme, gris-perle, jaune-citron, etc.) on a dit *bleu-marine*, c'est-à-dire *bleu de marine*, pour signifier le bleu porté par les marins.



Quatrième Question.

Je trouve deux néologismes sur lesquels je désirerais bien connaître votre opinion ; l'un est QUALITATIF, *terme de chimie pour désigner l'analyse qui détermine la nature ou qualité des composants ; l'autre* QUANTITATIF, *employé dans la même science pour désigner l'analyse qui détermine la quantité des éléments, et aussi, en grammaire, pour signifier qui a rapport à la quantité.*

—

C'est une règle dans la langue française, et une règle, il me semble, qui n'a pas d'exception, que la terminaison *atif* ne se donne qu'à des adjectifs dérivés de verbes latins en *are* ; tels sont, par exemple :

Laudatif	de	Laudare.
Siccatif	—	Siccare.
Comparatif	—	Comparare.
Interrogatif	—	Interrogare.

Or, pour cette raison, je crois devoir repousser les adjectifs *qualitatif* et *quantitatif*, les seuls qui feraient exception à cette règle si on les accueillait dans le vocabulaire.

Du reste, ils peuvent parfaitement être remplacés par *qualitif* et *quantitif*, qui ont sur les premiers l'énorme avantage, tout en signifiant absolument la même chose, de n'être pas des barbarismes, la finale *if* pouvant très-bien se joindre aux substantifs.

×

Cinquième Question.

Est-ce une faute de dire QUOIQU'IL EN AIT *à la place de* MALGRÉ QU'IL EN AIT ? *Il me semble que ces deux locutions expriment la même chose ?*

—

C'est une des fautes les plus graves qui se puissent commettre.

La première de ces expressions signifie *quelque mauvais gré qu'il en ait*, tandis que l'autre veut dire *bien qu'il ait, (possède) de cela*; le *en*, dans la première, est mis pour un membre de phrase, et, dans la seconde, pour un substantif.

Je me suis déjà occupé de cette question à la page 43, de la deuxième année du *Courrier de Vaugelas*.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ...et, autant que nous *avons* pu comprendre (on ne met pas le subjonctif après la conjonction *autant que*); — 2° ...de votre refus, laissez-*les* dresser procès-verbal (*leur* signifierait que le procès-verbal est dressé contre *eux*); 3° ...dont les docteurs *en* dictature et *en* Convention (on ne met *ès* que devant des noms pluriels (voir *Courrier de Vaugelas*, 1re année, 1er n° p. 4); — 4° ...tout avilie et *toute* méprisable qu'elle *est* (l'adjectif *tout* est du nombre de ceux qui se répètent, et cet adjectif ne veut pas le subjonctif après lui); — 5° *Après qu'il eut été* ramené de nouveau à Nancy; — 6° ...fut un des rois qui *comprirent* le mieux (il y eut plusieurs rois qui comprirent); — 7° *Grâce* à toi, ô 1872! ce sophisme sera percé; — 8°... la plupart d'entre eux préféreraient se passer de manger *plutôt* que de (voir *Courrier de Vaugelas*, 4e année, p. 153, où sont données les raisons de cette construction); — 9° ...arrêtent les affaires et *troublent* l'opinion (*perturber* est un néologisme complètement inutile).

Phrases à corriger

trouvées pour la plupart dans la presse périodique et autres publications contemporaines.

1° Ils avaient chacun quatre gentilhommes qui soutenaient leur cause l'épée à la main.

2° L'idéal, ce serait d'ouvrir un appartement par malade ou par blessé, de soigner chacun d'eux à domicile. Mais il est de cet idéal comme de tous les autres.

3° Il faut pourtant les pardonner, ces malheureuses victimes d'une ignorance soigneusement entretenue par ceux qui voulaient rester leurs maîtres.

4° Quoiqu'il en soit, cette mesure, si elle est réellement dans les vues du chef du pouvoir exécutif, ne pourrait déplaire qu'à certains quartiers de l'ancienne banlieue.

5° Suivant l'orateur, l'Allemagne est plus menacée que nous, car elle confine la Russie dont elle nous sépare.

6° Il ne vous demande nullement votre indulgence, car il ferait encore ce qu'il a fait, étant donné les mêmes circonstances.

7° Comment, dis-je, quelques hommes auront le droit de faire tout cela et pire souvent, en vue d'assurer le triomphe d'un candidat démagogue !

8° Les Maures ont plus fait pour l'Espagne que les Bourbons, voire même que l'Empereur Charles-Quint.

9° Je n'aurais pas hésité un seul instant à empocher d'abord les cent cinquante millions avant que l'Anglais ne se fût en allé de la préfecture.

10° Celui qu'on a longtemps pris pour un tribun, ressemble décidément comme deux gouttes d'eau aux nombreux républicains à langage académique de la première république.

11° Les intérêts et les hommes ont plus de rapport qu'on le croit généralement.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

SECONDE MOITIÉ DU XVIIe SIÈCLE.

DE LA TOUCHE.

(*Suite.*)

11° Après le pronom *en* suivi d'un nom de nombre, on met *de* devant le participe passé : *Ils étoient trois cens, il y en eut la moitié de tués:* mais quelques-uns croient qu'on peut supprimer *de* quand *en* se trouve remplacé par le substantif : *il y eut* 150 *hommes tués.*

Des noms adjectifs. — Tout adjectif ordinal joint à un nom propre, ou accompagnant les mots *livre, chapitre, paragraphe* se met après ce substantif : *Henri quatrième, livre premier, chapitre second, page huitième*, etc. ; mais avec l'article défini, on place l'adjectif ordinal indifféremment avant ou après le substantif : *au premier livre*, ou *au livre premier*, etc.

On dit des *lettres röiaux*, des *ordonnances röiaux*, les *prisons röiaux*, au lieu de *röiales*. Ce sont de vieilles façons de parler qui font voir que *röiaux* était autrefois du masculin et du féminin, aussi bien que les autres adjectifs de la même terminaison, comme il parait par *choses héréditaux*, qu'on trouve encore dans plusieurs endroits des vieilles coutumes.

Quand l'adjectif *feu* est avant l'article, il est invariable : *feu la Reine, feu votre sœur;* mais quand l'article ou le pronom le précède, on dit assez indifféremment *la feu Reine*, ou *la feue Reine* ; *votre feu sœur*, ou *votre feue sœur*, etc.

Il y a quelques façons de parler contraires à la raison; par exemple, celle qui veut que l'adjectif qui suit un substantif masculin venant après *partie* s'écrive au masculin : *il a une partie du bras cassé ; elle a une partie du pied brûlé*, etc.

En parlant des années qui se sont écoulées depuis Jésus-Christ, nous disons *l'an mil sept cens dix-huit*, et non pas l'an *mille*. *Mil* en cet endroit est adjectif et vient de *millesimus*.

Des pronoms. — En parlant à Dieu, ceux de l'Eglise romaine se servent de *vous*, et des possessifs qui en sont formés, *votre, vos*, etc.; mais les Protestants, au contraire, parlent à Dieu par les pronoms *tu, toi, ton*, etc., et prétendent qu'ils ont beaucoup plus de force que les autres.

Devant les substantifs qui marquent la qualité, la profession, le métier, on se sert indifféremment de *il* ou de *ce* : exemple : *il est prince, c'est un prince ; elle est duchesse, c'est une duchesse*, etc.

Il n'y a que les marchands qui commencent leurs lettres par *j'ai reçu la vôtre*. Il faut dire *j'ai reçu votre lettre*.

On dit indifféremment *quel est votre aveuglement* ou *quel aveuglement est le vôtre?* Quelques-uns croient que le premier est plus naturel, et le second, plus élégant.

Ce dont, *ce de quoi*, *ce à quoi* sont des façons de parler qui ne s'emploient que dans le style dogmatique ou de pratique.

Pour ce faire, *en ce faisant*, *outre ce*, *à ce que* ne s'emploient plus que par les personnes qui ne prennent aucun souci de la pureté de la langue.

Ce que pour *si* n'est plus du bel usage, il ne faudrait pas dire : *il ne faut pas penser que ce que Mercure est peint en la compagnie des Graces*, *ce soit pour signifier*, *etc.*, mais bien *que si Mercure*

On ne dit plus *il n'y a celui qui ne sache*, pour *il n'y a personne qui ne sache*, etc.

Quelquefois, on ajoute les particules *ici*, *ci* aux noms précédés des démonstratifs *ce*, *cet*, *cette ;* exemples, *ce tems-ci*, ou *ce temps ici*, *ce siècle ici* ou *ce siècle-ci*, etc. Mais il ne faut employer ces particules que le moins possible, et préférer *ci* à *ici*.

Lequel se dit de toutes sortes d'êtres dans tous les cas ; mais le génie de la langue semble répugner à l'employer comme nominatif (sujet) ailleurs que dans les édits, dans les ordonnances, dans les traités, etc. On ne s'en sert point non plus à l'accusatif (comme régime direct) si ce n'est dans le style de pratique.

Il y a plusieurs façons de parler où l'on emploie la particule *en* sans antécédent : *j'en tiens*, c'est-à-dire je suis attrapé, *je n'en puis plus*, c'est-à-dire je suis fort mal ; *en vouloir à quelqu'un*, c'est-à-dire lui vouloir du mal ; *je ne sai où j'en suis*, c'est-à-dire je suis fort embarrassé, etc.

Quand on fait une comparaison, et qu'on se sert pour cela du verbe *être*, il ne faut pas omettre la particule *en ;* ainsi il faut dire : *il en est des hommes comme des animaux;* si l'on disait *il en est des hommes,* etc., cela signifierait *il y a des hommes*, etc.

Autrefois, on se servait souvent de *qui* pour dire *les uns*, et *les autres : les Gaulois s'atachoient tous qui plus*, *qui moins*, *à entendre leur langue.* De la Touche ne croit pas que ces façons de parler soient encore supportables (1696).

Voici des constructions assez étranges : *le soleil que l'on dit qui est beaucoup plus grand que la terre ; c'est un tems qu'on souhaiteroit qui n'eût jamais été.* Quelques personnes savantes dans la langue aimeraient mieux qu'on supprimât le *qui,* qu'on mît le verbe suivant à l'infinitif, et que l'on dît *le soleil que l'on dit être beaucoup plus grand que la terre ;* mais à dire « le vrai », ces dernières expressions sentent un peu la latinité.

Que signifie *rien à* dans cette façon de parler, *je n'ai que faire*, c'est-à-dire je n'ai rien à faire ; mais on ne dirait pas bien de même, par exemple, *il n'avoit que répondre*, pour il n'avait rien à répondre.

Avec le verbe *servir*, le pronom *que* se met quelquefois pour *à quoi* et *de quoi ;* exemple, *que sert de se tant tourmenter ? Que sert la raison à la plupart des hommes ?*

Quand *chacun* se rapporte à un nom collectif féminin qui comprend des hommes, ou des hommes et des femmes tout ensemble,, ce pronom ne se dit qu'au masculin, comme dans cette phrase : *les Communes* (la chambre basse du Parlement d'Angleterre) *se retirèrent irritées, chacun chez soi* (1696.)

Lorsque *même* est pronom, il est variable ; mais quand il est adverbe, il s'écrit sans *s* finale.

Des Verbes. — Toutes les fois que la conjonction *que* remplace *ce que*, il faut mettre le subjonctif après elle ; ainsi, bien qu'on dise *je suis fâché de ce qu'il est venu*, il faut dire *je suis fâché qu'il soit venu.*

Dans les phrases où *qui* est précédé de *c'est* et d'un pronom personnel, on met généralement le verbe à la même personne que ce pronom : *c'est moi qui ai fait cela ;* mais il y a d'habiles gens qui prétendent que, quel que soit le pronom qui précède *qui*, il est toujours plus élégant de mettre le verbe à la troisième personne, et qu'il faut dire : *si c'étoit moi qui eût fait cela*, etc. (1696).

Lorsque les noms composant le sujet sont séparés par la disjonctive *ou*, on peut mettre le verbe au singulier : *ou la force*, *ou la douceur le fera ;* mais le pluriel est beaucoup meilleur.

Deux noms séparés par *ni* peuvent aussi se mettre avec le singulier : *ni la douceur, ni la force n'y peut rien ;* mais le pluriel paraît beaucoup meilleur à De la Touche.

Quand le sujet est composé de plusieurs termes dont le dernier est au singulier et précédé de *mais*, le verbe doit se mettre au singulier ; ainsi on dit : *non-seulement ses honneurs et ses richesses, mais sa vertu s'évanouit.*

Du Participe. — Parmi les règles du participe passé, en voici trois que nous n'avons plus :

1° Le participe passé est invariable quand le sujet est placé après lui ; ainsi, il faut écrire : *la douleur que m'a causé sa mort*, parce que *mort*, sujet du verbe, vient après *causé*.

2° Quand les verbes *aler* et *venir* sont dans des temps composés suivis d'un verbe à l'infinitif précédé immédiatement d'un pronom personnel, leur participe est variable; ainsi on dit : *elle est alée lui parler, ils sont venus se plaindre ;* mais si ce pronom est placé avant le participe, celui-ci ne varie pas : *elle lui est alé parler*, *ils se sont venu plaindre.*

3° On dit *le peu d'afection qu'il m'a témoigné*, et non pas *témoignée;* mais si le complément de *peu* est un nom pluriel et que ce mot signifie une chose qui se peut compter, le participe s'accorde avec ce substantif : *le peu de pistoles que j'ai gagnées*, et non pas *que j'ai gagné*.

Des adverbes. — Vaugelas a remarqué qu'en général *point* nie beaucoup plus fortement que *pas ;* mais comme cela ne semble pas suffisant, De la Touche va ajouter à ce sujet plusieurs règles.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE RÉDACTEUR-GÉRANT : EMAN MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTRATURE

Publications de la quinzaine :

A Constantinople; par l'auteur des Horizons prochains. 3e édition. In-18 jésus, 491 p. Paris, lib. nouvelle. 1 fr. 25 cent.

Œuvres de Philarète Chasles. Mémoires. T. 2. In-18 jésus, xvi-348 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 cent.

Entretiens sur la langue française. Histoire de la grammaire, origine et permutation des lettres ; formation des mots, préfixes, radicaux et suffices; par Hippolyte Cocheris, inspecteur général de l'instruction publique. 4e édition. In-16, 398 p. Paris, lib. de l'Écho de la Sorbonne. 2 fr. 50.

Œuvres complètes. Scènes et proverbes ; par Octave Feuillet, de l'Académie française. Le Fruit défendu. La Crise. La Rédemption. Le Pour et le Contre. Alix. La Partie de dames. La Clef d'or. Nouvelle édition. In-18 jésus, 443 p. Paris, Lib. nouvelle. 3 fr. 50.

Œuvres de La Bruyére. Nouvelle édition, précédée d'uu avant-propos. In-8°, iv-316 p. Bar-le-Duc, lib. Contant-Laguerre.

Paris en Amérique ; par le docteur René Lefebvre, Parisien (Edouard Laboulaye). 31e éd. In-18 jésus, 396 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Bossuet inconnu. Notice sur les satires de Juvénal et de Perse, traduites et commentées par J. B. Bossuet, évêque de Meaux, pour l'éducation du dauphin, d'après deux manuscrits de 1684 récemment découverts; par Auguste-Louis Ménard. Accompagnée de 6 planches de reproductions en fac-simile; In-4°, 39 p. Paris, lib. Firmin-Didot et Cie.

Madame Gosselin; par Louis Ulbach. In-18 jésus, 370 p. Paris, lib. Calmann Lévy. 3 fr. 50 cent.

Aventures merveilleuses, mais authentiques du capitaine Corcoran ; par Assolant. 2e partie, illustrée de 25 vignettes dessinées sur bois par A. de Neuville. 4e édition. In-18 jésus, 330 p. Paris. lib. Hachette et Cie 2 fr. 25 cent.

Œuvres de J. F. Cooper. Traduction Defauconpret. Le Corsaire rouge. In-8°, 450 p. Paris, lib. Garnier frères. 3 fr. 50 cent.

Le Damné ; par Demesvar Delorme. 2 vol. in-12, 918 p. Paris, lib. Challamel aîné. 7 fr.

Histoire de la littérature française pendant la Révolution, 1789-1800 : par E. Géruzez. 6e édition. In-18 jésus, viii-423 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Dictionnaire historique de la France contenant l'histoire civile, politique et littéraire, l'histoire militaire, l'histoire religieuse et la géographie historique, par Ludovic Lalanne. 2e édition. Grand in-8° à 2 col. iii-1871 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 21 fr.

Nouveaux éloges historiques. De Savigny. Alexis de Tocqueville. Victor Cousin. Lord Brougham. Charles Dunoyer. Victor de Broglie. Amédée Thierry ; par M. Mignet, de l'Académie française. In-8°, iv-359 p. Paris, lib. Didier et Cie. 6 fr.

Théâtre de Sedaine, publié avec notice et notes par George d'Heylli. Petit in-12, xlii-386 p. et portr. Paris, lib. générale. 6 fr

Publications antérieures :

FABLES. — Par L. A. Bourguin, membre de la Société philotechnique, de l'Académie de Reims. — Quatrième édition. — Paris, *G. Gauguet,* éditeur, 26, rue de Seine.

LES PYRÉNÉES, paysages et impressions (1867-1876). — Par Ernest Prarond. — Paris, *Alphonse Lemerre,* éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix : 3 francs.

MONSIEUR LESAGE ou Entretiens d'un instituteur avec ses élèves sur les animaux utiles et sur l'hygiène. — Par L. A. Bourguin, président honoraire de la Société protectrice des animaux. — Nouvelle édition. — L'introduction de cet ouvrage dans les établissements d'instruction publique est autorisée par décision de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 27 juillet 1863. — Paris, *J. Pougeois*, libraire, 3, rue Madame.

LA MAGDELEINE (poème). — Par Albert Lhomme. — Paris, chez *A. Chérié*, libraire-éditeur, 13, rue de Médicis. — Prix : 2 francs.

GRAMMAIRE FRANÇAISE ANALYTIQUE, rédigée pour l'enseignement élémentaire. — Par L. A. Bourguin, auteur de plusieurs ouvrages classiques. — Paris, *Alphonse Picard,* libraire, 82, rue Bonaparte.

LA TRAGÉDIE GRECQUE. — Par E. Ad. Chaignet professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, correspondant de l'Institut. — Paris, librairie académique *Didier et Cie*, libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins. — Prix : 3 francs 50 cent.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, depuis la Renaissance jusqu'à la fin du xviie siècle. — Par Charles Gidel, professeur de rhétorique au lycée Fontanes, lauréat de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix 2 francs 50 cent.

LA JEUNE FILLE ; lettres d'un ami. — Par Charles Rozan. — Un vol. format anglais, imprimé avec luxe par J. Claye, avec fleurons, lettres ornées et culs-de-lampe — Paris, *P. Ducrocq*, libraire-éditeur, 55, rue de Seine — Prix : 3 fr. 50 cent. — Sur papier de Hollande (broché) : 5 fr.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par Eman Martin, professeur spécial pour les Etrangers. — Ouvrage pour les Français. — Syllexie, premier volume paru. — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

L'ACADÉMIE DE LA ROCHELLE (section littéraire) vient d'ouvrir un *Concours de triolets,* dont le prix, une médaille d'argent, sera décerné en séance publique, dans le courant de décembre prochain. — Le choix des sujets est laissé à la volonté des concurrents. — La forme seule est obligatoire, celle du TRIOLET. *Toutes les pièces devront être en strophes de ce rhythme et renfermer plusieurs strophes.* — Toute pièce non inédite ou dont l'auteur se sera fait connaître sera exclue du Concours. — Chaque envoi portera une devise qui devra être reproduite à l'intérieur d'un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. — Le Concours sera clos le *1er octobre 1877*, dernier terme auquel les poèmes devront être remis au secrétaire-général de l'Académie, 29, rue Dupaty, à la Rochelle.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DE HAINAUT. — Concours de 1877. — Littérature : 1° Une pièce de vers sur un sujet puisé dans l'histoire de Belgique; 2° Une pièce de vers dont le sujet est au choix de l'auteur; 3° Une nouvelle en prose. — Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or. — Les Mémoires doivent être remis franco, *avant le 31 décembre 1877*, chez M. le Président de la Société, rue des Compagnons, n° 21, à Mons. Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. — La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés ; mais les auteurs peuvent en prendre des copies à leurs frais.

VILLE DE LA ROCHELLE. — SOCIÉTÉ DES FÊTES DE CHARITÉ. — La Société des Fêtes de Charité met au Concours : deux pièces de théâtre, dont les sujets devront être empruntés à l'histoire de la Rochelle. — La première de ces pièces (3 actes au moins). devra être écrite en prose. — *Prix du Concours :* une médaille d'or de la valeur de 100 francs. — La seconde pièce (lever de rideau) pourra être écrite en vers ou en prose, au choix de l'auteur. — *Prix du Concours :* une médaille d'argent. — Les pièces primées seront jouées sur le théâtre de la ville de la Rochelle. — De plus, la Société se réserve de les faire représenter sur ce théâtre autant de fois qu'elle le voudra, sans avoir à payer de droits d'auteurs. — Le Concours sera clos *le 30 Novembre 1877.* — Chaque envoi devra être accompagné d'une devise reproduite à l'intérieur d'un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur, et devra être adressé à M. E. Callot, Président de la Société.

Avis aux Étrangers qui viennent à Paris avec l'intention de se perfectionner dans la langue française.

Tous les jours, les dimanches et les fêtes exceptés, le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* indique aux Etrangers qui lui font l'honneur de venir le consulter de très-respectables FAMILLES PARISIENNES qui prennent chez elles des pensionnaires pour les perfectionner, sous sa direction, dans l'étude théorique et pratique de la langue française.

(Ces renseignements sont donnés *gratis*.)

M. Eman Martin, Rédacteur du COURRIER DE VAUGELAS, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures*.

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 5. 1er Septembre 1877.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.*)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis.*

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

RÉIMPRESSION.

Il a dû être fait tant de corrections, d'additions et de changements à la *première année*, que la réimpression n'en pourra être achevée avant le mois de janvier ; mais des précautions seront prises pour que celle de chacune des *quatre* autres s'effectue beaucoup plus rapidement.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

A l'occasion de l'explication de *faire gille*, qui se trouve dans le numéro 19 de ma septième année, p. 146, M. Maisonrouge dit dans une lettre qu'il m'a adressée le 17 mai :

D'abord, il est inexact d'admettre que parmi les dictionnaires aucun n'a donné à la phrase proverbiale dont il s'agit le sens de tromper. En effet, je trouve :

1° Dans le *Glossaire du Poitou* par L. Favre, Niort, 1868 : « *Gille* (faire), c'est faire Charlemagne, c'est se retirer d'une partie de jeu en emportant le gain sans donner de revanche.

2° Dans le *Complément* du Dictionnaire de Napoléon Landais : « *Gille*, s. f., vieux mot qui signifie ruse, astuce, tromperie. Il s'était conservé dans l'expression *faire gille* pour faire banqueroute, ou s'enfuir, s'évader sans bruit, clandestinement.

Voici ce que je réponds à ces objections :

A la première. — Jamais, que je sache, faire Charlemagne, c'est-à-dire se retirer du jeu en emportant le gain sans donner de revanche, n'a signifié *tromper ;* car agir ainsi, c'est tout au plus décevoir l'attente des perdants, ce qui est loin d'être synonyme.

A la seconde. — Sans doute, *gille* est un vieux mot qui a signifié également ruse, astuce, tromperie ; mais quoi qu'en dise Napoléon Landais, je ne crois pas que ce soit celui-là qui entre dans *faire gille*, car cette expression, dans tous les exemples que j'en ai trouvés, signifie s'enfuir, déguerpir, prendre de la poudre d'escampette, fendre le vent.

Or, après avoir adopté une majeure aussi discutable, il me semble que M. Maisonrouge, arrivé à la conclusion que *faire gille* a le sens de faire tromperie, agir d'adresse, se glisser pour sortir d'embarras, ne peut guère se flatter d'avoir déduit une vérité.

Du reste, autre raison en faveur de mon étymologie, (qui fait venir *gille* du vieux verbe *giller*, lequel se trouve dans Furetière), c'est que *gille* de *faire gille* s'est toujours prononcé avec un *g* doux, puisque les premiers qui ont cherché à l'expliquer l'ont essayé au moyen de saint Gilles, tandis que *gille*, tromperie, a dû se prononcer avec un *g* dur, comme le font comprendre, dans ces vers, *ghile* et *guile*, écrit près d'*évangile :*

> Si vous donrai trestout sanz *ghile*
> De bons besans chinquante mile.
>
> (Barbazan, *Ordene de chevalerie*, vers 345.)

> Vos la servez et tu et celes
> Dont Diex parole en l'Evangile,
> Qui ne sorent barat ne *guile.*
>
> (Idem, *Contes anciens*, I, p: 342.)

II.

En m'appuyant sur la chronologie, j'avais démontré dans le même numéro 19 que *faire gille* ne pouvait venir de l'expression prétendue parisienne *faire Gilles déloge*. La lettre de M. Maisonrouge me permet de croire que *faire gille* ne vient pas de cette expression, la

supposât-on généralement répandue en France, et antérieure au bouffon du Pont-Neuf. En effet, voici en quels termes M. Maisonrouge explique comment ladite expression peut venir du batelage :

En terme de métier, l'établissement forain d'un bateleur s'appelle *la loge*. D'où l'on a très-bien dit, en parlant de la partie de la foire où se trouvait la réunion de ces établissements, d'habitude groupés, *les loges*. Par conséquent, *Gille* (sobriquet d'un personnage de la foire comme Pierrot, Bobéche et autres) a très-bien pu être qualifié de *Gille des Loges*, et comme c'était un type de poltron cherchant toujours à fuir le moindre danger, on disait naturellement, pour un acte de poltronnerie, *faire Gille déloge*. Je me souviens, il y a déjà nombre d'années, d'avoir entendu des gens originaires du centre de la vieille France dire dans le même ordre d'idées *Prendre Jacques déloge pour son procureur*.

Or, si l'expression *Prendre Jacques déloge pour son procureur* n'a point subi l'ellipse de *déloge* (des loges), il n'y a pas plus de raison, je crois, pour que ce mot ait disparu de *faire Gilles déloge*, ce qui est, en quelque sorte, une preuve de plus en faveur de l'explication que j'ai donnée de *faire gille*.

III.

Dans un autre endroit de sa lettre, M. Maisonrouge, qui ne goûte pas non plus mon explication de *Se mettre en quatre* (même numéro), propose la suivante :

On a dit *se fendre en quatre* dans le même sens que *se mettre en quatre*. Aussi, suis-je autorisé à penser que le véritable emprunt a été fait au langage des forestiers. En effet, une bille de bois dont on désire tirer le meilleur parti, pécuniairement parlant, est d'ordinaire fendue en quatre, mise en quatre. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'autrefois, au bon vieux temps, les forestiers et leurs co-opérateurs naturels, les charpentiers de la grande et de la petite cognée, étaient sans contredit des gens plus accrédités que le bourreau. D'ailleurs, quatre est un nombre quasiment fatidique, éveillant dans beaucoup de cas le concept de l'entier, du complet. Par conséquent, il me semble inutile de recourir à une ellipse pour expliquer ce qui va de soi tout seul.

Voici, en d'autres termes, l'argumentation de M. Maisonrouge : comme dans l'intention d'en tirer le plus grand profit possible, les bûcherons fendent une bille en quatre, on a dit *se fendre en quatre* pour signifier tirer le meilleur parti de soi-même, se dévouer ; donc *se mettre en quatre*, qui veut dire la même chose, vient de l'expression *fendre en quatre*, appliquée à une bille de bois.

Mais, pour que ce raisonnement fût inattaquable, il faudrait que *fendre une bille en quatre* signifiât, en effet, tirer le meilleur parti de cette bille, et il n'en est pas ainsi : toutes les opérations d'un métier s'exerçant sur une matière première tendent à tirer le parti le plus avantageux de cette matière ; *fendre une bille en quatre*, pas plus que *mettre des branches en fagots* ne peut signifier le but que l'on se propose en accomplissant cette opération.

D'ailleurs, si l'on avait dû emprunter à cet ordre d'idées une expression ayant le sens que nous donnons à *se mettre en quatre*, il me semble qu'on aurait pris de préférence *mettre en planches*, qui s'applique à une opération que tout le monde voit, tandis que celle de *fendre en quatre* s'accomplit le plus souvent au milieu des forêts, loin des yeux du plus grand nombre.

L'expression *se mettre en quatre* procède si bien, à mon avis, d'une idée d'effort à nous disloquer les membres qu'on lui donne quelquefois pour synonyme, dans la langue populaire, le verbe *se décarcasser*, qui signifie se rompre la carcasse.



Première Question.

Pourriez-vous me dire quel est le véritable sens du proverbe : Qui a bon voisin a bon matin ?

—

Cette phrase proverbiale a été interprétée de deux manières différentes :

Dans le Dictionnaire de Landais et dans celui de Bescherelle, on trouve *mâtin*, ce qui donne au proverbe la signification qu'avec un bon voisin on est bien gardé, qu'on l'est aussi bien qu'avec un mâtin, le chien de garde de la campagne.

Furetière, et d'autres lexicographes encore écrivent *matin*, sans accent circonflexe, parce que, suivant eux, ce proverbe veut dire que lorsqu'on a un bon voisin, on est assuré de vivre en repos.

Laquelle de ces deux interprétations est la meilleure? Voilà ce qu'il me faut décider.

Tout bien considéré, je crois que c'est la seconde, et cela, pour plusieurs raisons que je vais vous faire connaître :

1° Elle est applicable à des gens habitant un endroit quelconque, tandis que la première ne le serait qu'aux gens de la campagne, puisqu'eux seuls, généralement, se font garder par des chiens.

2° Ainsi que le dit Quitard, elle est conforme à cette sentence des interprètes du droit :

Cui malus est vicinus, infelix contingit mane.

3° Le sens de *matin* dans cette expression est parfaitement mis en évidence par ces vers du XIIIe siècle, qui signalent l'inconvénient d'un mauvais voisin :

Por ce dist on : qui a felon voisin
Par maintes fai en a mavez matin.
(Leroux de Lincy, *Prov.* t. II, p. 498.)

En effet, si *matin* y voulait dire un chien de garde, dont la possession est une chose permanente, le dernier vers ne renfermerait pas « par maintes fai », qui suppose une chose de possession accidentelle.



Seconde Question.

Dans le discours que M. Jules Barbier a prononcé au nom de la Société des auteurs, sur la tombe de Duvert, auteur dramatique, il dit : « C'est une consolation si rien peut consoler de pareilles pertes *de penser que cette vie finit comme elle avait commencé ». Il me semble que c'est une grosse faute de français, et qu'il faut dire :* Si quelque chose peut consoler. *Qu'en pensez-vous?*

—

Vous êtes, à ce sujet, dans l'erreur la plus profonde, ce que je vais vous faire toucher au doigt.

Le mot *rien*, qui dérive de l'accusatif *rem*, s'est employé dès l'origine de la langue avec le sens de *chose*, qu'il a en latin ; de ce fait les preuves abondent :

Las ! pourquoi l'ai de mes euz regardée,
La douce *rien* qui fausse amie a nom ?
(*Couci*, VIII.)

Par ço les voil partut à raisun maintenir;
Ne já pour nule *rien* ne m'en verrez flechir.
(*Thomas le Martyr*, 27.)

El tens amoureus plain de joie,
El tens où tote *riens* s'esgaie.
(*Roman de la Rose*, vers 49.)

Dans les phrases négatives où le verbe avait *rien* pour sujet ou pour régime, le sens de ce mot fut naturellement celui de *nulle chose*, comme dans ces exemples :

Car *riens*, fors moi, *ne* porroit endurer
Les grans travaus que j'ai por li servir.
(*Couci*, X.)

Fols est clamez cil qui *n*'a *rien*.
(Rutebeuf, 126.)

Il fut ordonné que on iroit mettre le siege devant le chastel de Gavre... mais il *n*'en fut *rien*.
(Froissart II, II, 232.)

Mais, avec les verbes non accompagnés de *ne*, le mot *rien* n'en a pas moins continué à s'employer dans le sens de *quelque chose* (qu'il avait pris en se dépouillant de l'article), et notamment dans trois cas que je vais vous indiquer :

1° Quand le verbe auquel appartient *rien* est au subjonctif et sous la dépendance d'un autre verbe accompagné de *ne* :

En tous les bienfaits d'importance, la preuve ne peut avoir de lieu; car il *n*'y a bien souvent que deux qui en sachent *rien*.
(Malherbe, *Tr. des bienf. de Sén.*, III, 10.)

... Contre la coutume de France, qui *ne* veut pas qu'un gentilhomme sache *rien* faire.
(Molière, *le Sicilien*, 10.)

A Dieu *ne* plaise que je diminue *rien* par mon discours d'un mérite aussi rare que celui-là !
(Bardaloue, *Orais. fun. de Condé*, 1.)

2° Dans les phrases de forme interrogative ayant le sens négatif, comme le mettent en évidence ces citations :

Mon amy, voulez vous *rien* replicquer?
(Rabelais, *Pant.* II, 12.)

Vistes-vous jamais *rien* si confus?
(Montaigne, I, 75.)

3° Dans les phrases conditionnelles, après *si*, comme on le voit par ces autres exemples :

Et *si rien* à présent peut troubler son bonheur,
C'est de te voir pour lui répandre tant de larmes.
(Racan, *Stances à M. de Bellegarde*.)

Allez demander aux médecins *s*'il y a *rien* de plus préjudiciable à l'homme que de manger avec excès.
(Molière, *l'Avare*, III, 5.)

Je vous envoie des vers que je fis, il y a trois ans... faites-moi l'honneur, s'il vous plaît, de me mander *si* c'est *rien* qui vaille.
(Voltaire *Lettr.* 196.)

Or, comme la phrase que vous me soumettez appartient au dernier de ces cas (elle est d'une construction parfaitement identique à celle des trois exemples que je viens de citer), elle admet nécessairement aussi le mot *rien* au sens de *quelque chose*.



Troisième Question.

Voudriez-vous bien m'expliquer comment l'expression PRENDRE QUELQU'UN A PARTIE *peut signifier imputer à quelqu'un le mal qui est arrivé, s'en prendre à lui.*

—

En terme de palais, on appelle *partie* la personne qui plaide contre une autre, soit en demandant, soit en défendant :

Devant le singe il fut plaidé,
Non point par avocats, mais par chaque *partie*.
(La Fontaine, *Fabl.* II, 3.)

C'est vous qui devez vous rendre *partie* contre lui, et faire toutes les poursuites de la justice à vos dépens.
(Molière, *l'Avare*, V, 5.)

Quant à la préposition *à*, elle s'employait fréquemment dans l'ancienne langue avec le sens de *comme*, *en qualité de*, surtout avec les verbes *avoir* et *prendre*, comme le montrent ces exemples :

Me gardez que ne soie *prise à beste* cuiverte.
(*Berte*, XXXV.)

Pren moi *à feme*, franc chevalier eslis;
Si demorra nostre guere à toz dis.
(*Raoul de Cambray*, 223.)

Car nous *avon* deux séures *à femmes*, et sont nos enfans cousins germains.
(Joinville, 200.)

C'est de là que vient l'expression *prendre à partie* (comme partie), qui signifie appeler quelqu'un devant la justice :

Vous ne parlez point de Calas ; n'avez-vous pas été un peu surprise qu'une famille obscure et huguenote ait prévalu contre un parlement, que le roi lui ait donné trente-six mille livres, et qu'elle ait la permission de *prendre un parlement à partie* ?
(Voltaire, *Lettr. Mme Du Deffant*, 22 avr. 1764.)

Or, de cette signification propre de *prendre à partie* est naturellement découlé le sens figuré de imputer à quelqu'un un mal qui est arrivé, et dont on le rend en quelque sorte responsable.



Quatrième Question.

Les uns prononcent le nom du conspirateur CINQ-MARS *comme s'il était écrit* CINQUE-MARSE ; *d'autres, comme à l'Opéra-Comique,* SAINT-MAR ; *d'autres* SAINT-MARSE, *et puis d'autres encore* CINQUE-MAR. *Je vous prierais de vouloir bien me faire savoir ce que vous pensez sur cette question.*

—

Si l'on admet, thèse assurément fort soutenable, selon moi, que la véritable prononciation d'un nom propre de personne est celle qu'il avait autrefois, on doit prononcer celui du marquis de Cinq-Mars, né en 1620, comme on faisait au XVIe siècle.

Or, selon toute apparence, ce nom est composé du

nom de nombre *cinq* et de *mars*, nom du troisième mois de l'année, et, à l'époque dont je viens de parler,

1° *Cinq*, dont la prononciation n'a pas varié, sonnait *cin* devant un mot commençant par une consonne, comme c'est ici le cas ;

2° *Mars* se prononçait sans faire entendre l'*s*, fait surabondamment démontré par la prononciation actuelle des paysans de la Beauce, du Perche, du Berry, etc. (qui parlent comme leurs pères du temps de Henri IV), ainsi que par les vers suivants, où *mars* rime avec un mot dans lequel *s* n'a jamais sonné, et avec un autre qui ne contient même pas cette lettre :

> Quitte serain, fuis les *brouillards*,
> Neiges, vent et soleil de *mars*.
>
> (Leroux de Lincy, *Prov.* t. I, p. 109.)
>
> Taille tost, taille *tard*,
> Rien n'est tel que la taille de *mars*.
>
> (Idem. p. 110.)

D'où je conclus, y étant parfaitement autorisé, comme vous voyez, que le nom de celui qui conspira contre Richelieu, *Cinq-Mars*, doit se prononcer *cin-mar*, et non autrement.

ÉTRANGER

Première Question.

Je serais bien charmé de lire un jour dans votre journal pourquoi on dit de quelqu'un qui fait avec répugnance une chose qu'on lui demande, QU'IL SE FAIT TIRER L'OREILLE. *Voudriez-vous bien prendre bonne note de cette question?*

—

Il était d'usage chez les Romains d'amener par l'oreille en justice ceux qui ne voulaient pas y venir rendre témoignage d'une action qu'ils avaient vue, lors de laquelle on les pinçait et on leur tirait l'oreille, afin qu'ils se souvinssent du fait.

Voici deux preuves de cet usage, empruntées à la Collection des auteurs latins traduits sous la direction de M. Désiré Nisard :

> Hélas! que ce jour s'est mal levé pour moi! le traître s'enfuit et me laisse sous le couteau! par bonheur, sa partie adverse vint à passer, et lui crie : Où vas-tu, canaille?... Voulez-vous être mon témoin? — Eh vite? *je tends l'oreille. L'autre le traîne en justice* : grand bruit des deux parts; la foule s'amasse... et voilà comment Apollon me sauva.
>
> (Horace, liv. I, *Sat.*, 9.)
>
> Je suis assassiné! — Allons, marche au tribunal, coquin. — Et pourquoi au tribunal? — Je te le dirai devant le prêteur. En attendant, je te cite en justice. — N'avez-vous pas de témoins? — Est-ce que tu vaux la peine que *je tire l'oreille à un homme libre*, quel qu'il soit, bourreau, qui fais trafic de personnes libres.
>
> (Plaute, *le Persan*, acte IV, sc. IX, p. 396.)

Or, il est évident que c'est par allusion audit usage (qui se trouve spécifié dans la loi des Bavarois), qu'on a dit *se faire tirer l'oreille* (suivi d'un verbe quelconque) pour signifier faire de mauvaise grâce l'action exprimée par ce verbe.



Seconde Question.

J'ai trouvé la phrase suivante dans un journal : « Nous avons ÉCHOUÉ, *et nous éprouvons le plus profond regret de cet* ÉCHEC ». *Voudriez-vous bien m'expliquer comment* ÉCHEC *a pu s'employer là? Car ce n'est pas un substantif venu du verbe* ÉCHOUER.

—

Au propre, le verbe *échouer* se dit d'un navire qui touche un fond, écueil ou sable, de manière à ne pouvoir plus flotter ; et, au figuré, ce qui est le cas dans votre phrase, il signifie ne pas réussir, en parlant des personnes ou des choses :

> Elle tint bon; Fédéric *échoua*
> Contre ce roc, et le nez s'y cassa.
>
> (La Fontaine, *le Faucon*.)
>
> Où l'une *échoue* une autre recommence,
> Dieu nous a dit : Peuples, je vous attends.
>
> (Béranger, *Quatre âges*.)

Le substantif qui correspond à ce verbe est *échouement*, cela ne fait pas le moindre doute.

Mais comme, au figuré, le mot *échec* a la même signification que *échouement* (échouer dans une entreprise s'exprime très-bien par *subir un échec*), qu'il est plus court, et que, par son initiale *éch*, il a une certaine ressemblance avec lui, il s'est substitué à ce dernier, grâce probablement à son fréquent usage dans le jeu qui l'a fourni à la langue.

Telle est, si je ne me trompe, la raison pour laquelle l'auteur de la phrase que vous m'adressez y a employé *échec* comme substantif correspondant au verbe *échouer*.



Troisième Question.

Pendant que vous en êtes sur les expressions relatives à l'ébriété, voudriez-vous bien expliquer aussi ÊTRE CASQUETTE, *qui s'emploie très-fréquemment, comme vous le savez, dans le langage familier.*

—

A la page 84 de la 3e année du *Courrier de Vaugelas*, j'ai reproduit l'explication que Joachim Duflot avait donnée de cette expression ; mais je lui préfère la suivante, qui m'a été suggérée dernièrement.

Comme on dit *avoir son casque*, pour signifier être en état d'ébriété, je crois qu'on aura dit d'abord *être casqué*, pour signifier éprouver le même embarras de tête après avoir bu, et qu'ensuite, cette expression n'ayant pas été comprise, on l'aura changée en *être casquette*, se modelant en quelque sorte sur *être pompette*, qu'on avait fait de *avoir pompé*, pris dans le sens familier de boire :

> Ai-je manqué, soit à jeun, soit *pompette*,
> De t'apporter ma soif et ma chanson.
>
> (L. Festeau.)

Quoique enregistrée par le Dictionnaire de Littré, l'expression *être casquette* ne m'en paraît pas moins mauvaise. En effet, je comprendrais *avoir sa casquette*

comme diminutif de *avoir son casque ;* mais il me répugne de l'admettre comme synonyme exact de cette dernière expression.

Pour moi, la seule manière de bien s'exprimer ici consisterait à dire *être casqué*, comme on dit *être coiffé*, locution qui a tout à fait le même sens.

×

Quatrième Question.

Pourquoi, prononcées d'une certaine façon, les L *sont-elles dites* MOUILLÉES? *Il s'agit ici d'un son, et il me semble que le mot* MOUILLÉ *ne peut pas plus convenir qu'il ne convient à l'équivalent d'une* L *mouillée, c'est-à-dire à* I *long.*

—

Dans notre ancienne langue, les *l* mouillées se prononçaient généralement comme le *gli* des Italiens et le *ll* des Espagnols.

Or, pour articuler ainsi ces consonnes, il faut, selon De Chevallet (*Orig. et form. de la lang. franç.*, IIe partie, p. 73), que le milieu de la langue s'élève au point de s'appliquer au palais, et ce mouvement détermine dans la glande salivaire sublinguale un certain tiraillement qui en provoque les sécrétions.

Il est donc probable que c'est cette remarque physiologique qui, en vertu d'une certaine métonymie par laquelle on prend une circonstance qui accompagne un fait pour ce fait lui-même (*respirer* pour *vivre*, et *expirer* pour *mourir*), nous a valu l'expression de *l mouillées*, expression que nous avons conservée bien qu'aujourd'hui notre manière de prononcer les *l* dont il s'agit ne soit pas la même que celle d'autrefois.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

—

Corrections du numéro précédent.

—

1° ...*gentilshommes* qui soutenaient (au pluriel, on met une *s* après *gentil*) ; — 2° ...il *en* est de cet idéal comme de ; — 3° Il faut pourtant *leur* pardonner, *à* ces malheureuses victimes ; — 4° Quoi qu'il en soit (*quoi que* en deux mots) ; — 5° ... car elle confine *à* la Russie ; — 6° ...ce qu'il a fait, étant *données* les mêmes circonstances ; — 7° ...de faire tout cela et *pis* souvent ; — 8° ...que les Bourbons, *voire* que l'empereur Charles-Quint ; — 9° ...que l'Anglais *s'en* fût allé (le pronom *en* se met avant l'auxiliaire) ; — 10° ...ressemble *parfaitement* aux nombreux républicains. (Voir *Courrier de Vaugelas*, 1re année, numéro 2, page 3) ; — 11° ...qu'on *ne* le croit généralement.

Phrases à corriger
trouvées pour la plupart dans la presse périodique et autres publications contemporaines.

—

1° Autant qu'il est permis d'en juger par les premiers chapitres, c'est un de ces récits mi-partie aristocratiques mi-partie bourgeois, dans lesquels excelle l'auteur d'*Un mariage dans le monde*.

2° Tout citoyen se doit à lui-même et doit aux autres d'en appeler d'un refus illégal à ceux qui ont qualité pour lui faire rendre justice.

3° Nous avions déjà vu le *Moniteur Universel* et autres organes réactionnaires traiter quelque peu par dessous la plume les magistrats coupables d'avoir acquitté les libraires.

4° Il a de l'emprunt, plein son portefeuille. Flairant le pot-au-rose, il a frappé dès la première heure au guichet du Trésor.

5° Elle s'est donc mariée, mais elle a contracté un mariage fictif, son mari ayant consenti par écrit de la quitter aussitôt la cérémonie terminée.

6° La foule était grande et le gaz a mis le feu aux draperies du tabernacle. Les fervents se sont laissés griller plutôt que d'y toucher.

7° Pendant et à l'issue de la campagne, des rapports et des propositions ont dû, croyons-nous, être adressés à l'autorité supérieure.

FEUILLETON

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

SECONDE MOITIÉ DU XVIIe SIÈCLE.

DE LA TOUCHE.

—

(*Suite.*)

1° *Point* ne se met jamais devant les noms sans être suivi de la préposition *de*, comme dans : *il n'a point d'argent ; elle n'a point d'honneur*. Ainsi, il ne faut pas dire *il n'y a point moïen*, mais bien *il n'y a point de moïen*, ou *il n'y a pas moïen*.

2° *Point* s'emploie quand on fait une question avec doute : *n'avez-vous point pris mes gans?* mais on se sert de *pas* quand on paraît persuadé de la chose : *n'avez-vous pas écrit à mon frère ?*

3° On supprime bien *pas* ou *point* après *savoir* lorsque ce verbe, joint à une négation, signifie *être incertain*, et non pas *ignorer absolument ;* on dit *c'est une histoire que je ne savois pas*, et *je ne sai s'il viendra*.

On dit *encore* et *encor*, *à l'étourdi* et *à l'étourdie ;* mais on ne dit point *à l'envie* pour *à l'envi*.

De la préposition. — Il faut toujours dire *il est alé en l'autre monde* pour signifier *il est mort*, et jamais *il est alé dans l'autre monde*.

A travers et *au travers* se disent presque également dans le sens propre ; *il a reçu un coup d'épée à travers le corps*, ou *au travers du corps ;* mais *au travers* est beaucoup meilleur dans le style figuré.

Auprès vaut mieux que *près*, en parlant des personnes.

Faute se met devant un nom : *faute d'argent*, *faute d'homme ;* quant à l'expression *à faute*, elle se met devant un verbe : *à faute de païer*, etc.

Sur la rue est une façon de parler gasconne ; il faut dire *dans la rue* (1696).

On ne dit plus *sur les armes*, mais bien *sous les armes*.

De la conjonction. — Les deux expressions *attendu que* et *vu que* s'emploient quelquefois indifféremment, comme dans *il n'a garde de l'entreprendre*, *attendu que*, ou *vu qu'il lui est défendu ;* mais on ne dira pas bien, par exemple, *il ne part point*, *vu qu'il n'a point d'argent ;* il faut dire *attendu*.

Il y a des personnes d'une délicatesse si ridicule et si mal entendue qu'elles voudraient bannir de la langue les *car*, les *mais* et les *parce que*. Il est vrai qu'il ne

faut pas répéter trop souvent ces conjonctions, et qu'on doit même s'en servir rarement dans le style concis, commeest celui des lettres, des maximes ; mais, ailleurs, c'est folie de vouloir s'en abstenir lorsque ces particules sont nécessaires pour la « connéxiou » du discours.

De la netteté du style. — Comme on ne parle et qu'on n'écrit que pour se faire entendre, on doit tâcher sur toutes choses de s'exprimer clairement. De la Touche compte six défauts contraires à la netteté :

1° L'emploi des termes barbares, c'est-à-dire tous ceux qui sont si vieux, ou si nouveaux, ou si étrangers qu'ils ne peuvent être entendus que de peu de personnes. Parmi les vieux mots, il cite *de prime abord ;* parmi les trop nouveaux, *prosateur, amphore, ombilic.* Il recommande aussi d'exclure les phrases barbares et blâme les gens hardis, qui, se croyant tout permis, ont voulu établir les suivantes : *il y a canal*, pour dire le Roi et la Cour se divertissent sur le Canal ; *il y a caveau*, c'est-à-dire on joue chez Monseigneur dans la chambre faite comme une petite cave ; *il y a toilette*, c'est-à-dire le Roi est à sa toilette ; *il y a barbe chez Monseigneur*, c'est-à-dire on fait la barbe à Monseigneur.

2° Le galimatias, vice qui consiste dans l'embarras et la confusion des paroles qui sont mises sans ordre, et sans jugement, de sorte qu'on ne peut deviner le sens du discours.

3° Les équivoques, qui présentent un double sens, et qu'on doit d'autant plus chercher à éviter que les meilleurs auteurs sont sujets à ce défaut. Il ne faut pas dire : *voilà, Monsieur, le cheval que vous demandiez*, car *monsieur le cheval* fait une équivoque ridicule. Il ne faut pas dire non plus : *Hypéride a imité Démosthène en tout ce qu'il a de beau ;* car dans cette phrase, *il* peut se rapporter aussi bien à *Hypéride* qu'à *Démosthène.*

4° Les parenthèses, qui sont fort désagréables quand elles sont longues, et De la Touche en cite une, comme exemple, qui a près de trois lignes et demie.

5° Le mauvais arrangement des mots.

6° Les longues périodes, qui d'ordinaire sont un peu obscures, parce qu'il faut avoir trop d'idées présentes à la fois à l'esprit, et que si l'on vient à en perdre quelqu'une, on perd en même temps la suite du discours. Les personnes qui entendent le mieux la langue prétendent que les belles périodes ne doivent avoir que trois membres, et que le nombre des syllabes ne doit guère aller au-delà de soixante-dix.

Enfin De la Touche signale un autre défaut contre la clarté, qui consiste dans une affectation à donner un tour extraordinaire à ce qu'on pense. Les auteurs tombent assez souvent par là dans une obscurité qui dérobe aux lecteurs le sens de ce qu'ils veulent dire, et qui les oblige à relire plusieurs fois une période pour tâcher de l'entendre.

De la pureté du style. — Il y a deux vices principaux qui sont opposés à la pureté du style, le barbarisme et le solécisme.

Il y a des barbarismes de plusieurs sortes :

1° A l'égard des articles, c'est un barbarisme d'oublier un article qu'il faut mettre, et d'en mettre quand il n'en faut point, ou enfin d'en mettre un pour un autre ; exemples, *les pères et mères*, dites *les pères et les mères ; vous êtes obligé de dire et faire*, dites *de dire et de faire ; avant que mourir*, dites *avant de mourir.*

2° A l'égard des mots, c'est un barbarisme de se servir de ceux qui ne sont plus en usage, comme *souventes fois*, *moult*, et aussi d'employer un mot dans un sens différent de celui qu'il a, comme *verdure* pour *verdeur*, *terrain* pour *terroir*, etc.

3° A l'égard des pronoms, c'est un barbarisme d'omettre ceux qui ne doivent point être supprimés, ou de se méprendre dans leur choix : *Je ne croi pas qu'avez encore reçu ma lettre*, dites *que vous avez ; je ne sai de quoi il est venu*, dites *je ne sai ce qu'il est devenu.*

4° A l'égard des verbes, on fait un barbarisme quand on conjugue mal un verbe, comme lorsqu'on dit *assisez-vous* pour *asséiez-vous ; nous nous résoudons*, pour *nous nous résolvons.* C'est encore une espèce de barbarisme de ne pas répéter un verbe qu'il faut répéter ; exemple : *Il s'occupoit plus à polir un marbre que soi-même ;* dites *qu'à se polir soi-même.*

5° A l'égard des adverbes, c'est un barbarisme d'oublier un adverbe qu'on doit exprimer, comme dans : *Il ne manquera de faire son devoir*, où *pas* est sous-entendu.

Le solécisme est une faute directement contraire aux règles de la grammaire. Il y en a de fort grossiers qui ne se commettent que par le commun peuple, comme *j'allons, je vinmes ;* il y en a de moins sensibles dans lesquels on tombe quelquefois faute de n'avoir pas assez bien étudié la langue.

Il s'en fait de plusieurs sortes :

1° A l'égard des noms, lorsqu'on leur attribue un genre qui n'est pas le leur, comme lorsqu'on dit, par exemple, *le date, le dot, un rencontre.*

2° A l'égard des pronoms, il est à remarquer que beaucoup de gens mettent *ils* au lieu de *elles*, comme dans *ils sortirent bientôt*, pour *elles sortirent bientôt.*

3° A l'égard des verbes, exemples : *une infinité de gens se perd, une infinité de monde se perdent, ce fut moi qui lui donna ;* dites : *une infinité de gens se perdent, une infinité de monde se perd, c'est moi qui lui donnai.*

4° A l'égard des prépositions, comme *au travers le corps* pour *au travers du corps ; auprès le palais* pour *auprès du palais.*

Du style naturel. — Le style est naturel lorsqu'il est bien proportionné aux choses dont il s'agit. Le style a beau être net et pur, il ne saurait plaire s'il n'est pas naturel. Il n'y a rien de plus ridicule et de plus contraire à la raison que de traiter un sujet grand et élevé avec des termes bas, rampants, ou de représenter un sujet bas avec des expressions sublimes et choisies. Il y a deux défauts contraires au style naturel, le phébus et les métaphores fréquentes et outrées.

(*La fin au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE.

Publications de la quinzaine :

Les Patois de la Basse-Auvergne, leur grammaire et leur littérature; par Henry Doniol. In-8°, 118 p. Paris, lib. Maisonneuve et Cie.

Œuvres de Paul Féval soigneusement revues et corrigées. Châteaupauvre, voyage de découvertes dans les Côtes-du-Nord. 1re édition. In-12, 318 p. Paris, lib. Palmé. 3 fr.

Histoire du 41e fauteuil de l'Académie française; par Arsène Houssaye. 10e édition. In-18 jésus, 334 p. Paris, librairie Dentu.

Œuvres complètes. La Duchesse de Montbarre; par Clémence Robert. In-18 jésus, 323 p. Paris, lib. Calmann Lévy. 1 fr. 25.

La Fiancée de Gora; par le comte Vodziuskl. In-18 jésus, III-272 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Entretiens sur la langue française. I. Origine et formation de la langue française; par Hippolyte Cocheris, inspecteur général de l'Instruction publique. 3e édition. In-16, 160 p. Paris, lib. de l'Echo de la Sorbonne.

Lectures pour tous, ou Extraits des œuvres générales de Lamartine, choisis, destinés et publiés par lui-même à l'usage de toutes les familles, de tous les âges. Nouvelle édition. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50 cent.

Grammaire française; par M. Edmond Douay, licencié ès-lettres. In-12, VIII-124 p. Paris, lib. Dejey et Cie. 1 fr.

Contes fantastiques d'Hoffmann; précédés d'une notice sur la vie et les ouvrages d'Hoffmann, par M. Ancelot, de l'Académie française. Nouvelle édition. Gr. in-18, 421 p. Paris, lib. Calmann-Lévy. 1 fr. 25.

Correspondance inédite de V. Jacquemont avec sa famille et ses amis (1824-1831). Précédée d'une notice biographique, par Jacquemont neveu, et d'une introduction par Prosper Mérimée, de l'Académie française. 2e édition. 2 vol. In-18 jésus, XVI-808 p. Paris, lib. Calmann-Lévy. 7 fr.

Œuvres complètes. La Fille de Satan; par Clémence Robert. Gr. in-18, 323 p. Lib. nouvelle. 1 fr. 25 cent.

Le Parc aux Cerfs; par Albert Blanquet. In-18 jésus, 416 p. Paris, lib. Degorce-Cadot. 3 fr. 50 cent.

Exercices sur la petite Grammaire française de MM. Brachet et Dussouchet; par J. Dussouchet, professeur au lycée de Vanves. Livre de l'élève. 2e édition. In-12, IV-156 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 80 cent.

Correspondance inédite du comte de Caylus avec le P. Paciandi, théatin (1757-1765), suivie de celles de l'abbé Barthélemy et de P. Marlette avec le même; publiées par Charles Nisard, de l'Institut. 2 vol. in-8°, CIII-971 p. et portrait. Paris, lib. Firmin-Didot et Cie.

Publications antérieures:

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE. — Par *G. Berchère*. — Paris, librairie *Firmin-Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob.

LA JEUNE FILLE; LETTRES D'UN AMI. — Par CHARLES ROZAN. — Un vol. format anglais, imprimé avec luxe par J. CLAYE, avec fleurons, lettres ornées et culs-de-lampe — Paris, *P. Ducrocq*, libraire-éditeur, 55, rue de Seine — Prix : 3 fr. 50 cent. — Sur papier de Hollande (broché) : 5 fr.

FABLES. — Par L. A. BOURGUIN, membre de la Société philotechnique, de l'Académie de Reims. — Quatrième édition. — Paris, *G. Gauguet*, éditeur, 26, rue de Seine.

PETIT LIVRE DE MORALE EN PRÉCEPTES ET EN EXEMPLES. — Par L. A. BOURGUIN, auteur de *Monsieur Lesage*, ou Entretiens d'un instituteur avec ses élèves. — Nouvelle édition. — Paris, *Célestin Gauguet*, libraire, 18, rue Hautefeuille. Prix : 80 cent.

LES PYRÉNÉES, PAYSAGES ET IMPRESSIONS (1867-1876). — Par ERNEST PRAROND. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix : 3 francs.

LA MAGDELEINE (poème). — Par ALBERT LHOMME. — Paris, chez *A. Chérié*, libraire-éditeur, 13, rue de Médicis. — Prix : 2 francs.

MONSIEUR LESAGE OU ENTRETIENS D'UN INSTITUTEUR AVEC SES ÉLÈVES sur les animaux utiles et sur l'hygiène. — Par L. A. BOURGUIN, président honoraire de la Société protectrice des animaux. — Nouvelle édition. — L'introduction de cet ouvrage dans les établissements d'instruction publique est autorisée par décision de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 27 juillet 1863. — Paris, *J. Pougeois*, libraire, 3, rue Madame.

LES BONS CŒURS, Histoire de deux enfants, d'un chien et d'une hirondelle. — Par L. A. BOURGUIN. — Paris, *Bazin et Girardot*, éditeurs, rue Saint-Jacques, 174. — Prix broché : 50 cent.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les Etrangers. — Ouvrage pour les Français. — SYLLEXIE, premier volume paru. — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIe siècle. — Par CHARLES GIDEL, professeur de rhétorique au lycée Fontanes, lauréat de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix 2 francs 50 cent.

ILLUSTRATIONS LITTÉRAIRES DE LA FRANCE. — POÈTES ET PROSATEURS. — XIXe siècle. — Extraits des œuvres les plus remarquables des écrivains modernes. — Par M. P. POITEVIN, auteur du *Cours théorique et pratique de langue française.* — Deuxième édition. — Paris, librairie *Firmin-Didot frères, fils et Cie*, éditeurs, 65, rue Jacob. — Prix : 3 fr.

SOPHOCLE. — Traduction nouvelle. — Par LECONTE DE LISLE. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix : 7 francs 50 cent.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Le dix-neuvième *Concours poétique*, ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le *1er décembre 1877*. Seize médailles, or, argent, bronze, seront décernées. — Demander le Programme, qui est envoyé *franco*, à M. EVARISTE CARRANCE, Président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — *Affranchir.*

L'ACADÉMIE DE LA ROCHELLE (section littéraire) vient d'ouvrir un *Concours de triolets,* dont le prix, une médaille d'argent, sera décerné en séance publique, dans le courant de décembre prochain. — Le choix des sujets est laissé à la volonté des concurrents. — La forme seule est obligatoire, celle du TRIOLET. *Toutes les pièces devront être en strophes de ce rhythme et renfermer plusieurs strophes.* — Toute pièce non inédite ou dont l'auteur se sera fait connaître sera exclue du Concours. — Chaque envoi portera une devise qui devra être reproduite à l'intérieur d'un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. — Le Concours sera clos le *1er octobre 1877*, dernier terme auquel les poèmes devront être remis au secrétaire-général de l'Académie, 29, rue Dupaty, à la Rochelle.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DE HAINAUT. — Concours de 1877. — Littérature : 1° Une pièce de vers sur un sujet puisé dans l'histoire de Belgique; 2° Une pièce de vers dont le sujet est au choix de l'auteur; 3° Une nouvelle en prose. — Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or. — Les Mémoires doivent être remis franco, *avant le 31 décembre 1877*, chez M. le Président de la Société, rue des Compagnons, n° 21, à Mons. Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. — La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés ; mais les auteurs peuvent en prendre des copies à leurs frais.

VILLE DE LA ROCHELLE. — SOCIÉTÉ DES FÊTES DE CHARITÉ. — La Société des Fêtes de Charité met au Concours : deux pièces de théâtre, dont les sujets devront être empruntés à l'histoire de la Rochelle. — La première de ces pièces (3 actes au moins), devra être écrite en prose. — *Prix du Concours :* une médaille d'or de la valeur de 100 francs. — La seconde pièce (lever de rideau) pourra être écrite en vers ou en prose, au choix de l'auteur. — *Prix du Concours :* une médaille d'argent. — Les pièces primées seront jouées sur le théâtre de la ville de la Rochelle. — De plus, la Société se réserve de les faire représenter sur ce théâtre autant de fois qu'elle le voudra, sans avoir à payer de droits d'auteurs. — Le Concours sera clos *le 30 Novembre 1877.* — Chaque envoi devra être accompagné d'une devise reproduite à l'intérieur d'un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur, et devra être adressé à M. E. Callot, Président de la Société.

Avis aux Étrangers qui viennent à Paris avec l'intention de se perfectionner dans la langue française.

Tous les jours, les dimanches et les fêtes exceptés, le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* indique aux Etrangers qui lui font l'honneur de venir le consulter de très-respectables FAMILLES PARISIENNES qui prennent chez elles des pensionnaires pour les perfectionner, sous sa direction, dans l'étude théorique et pratique de la langue française.

M. Eman Martin, Rédacteur du COURRIER DE VAUGELAS, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures.*

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 6. 15 Septembre 1877.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

PROPOSITION.

Si les Abonnés du *Courrier de Vaugelas* voulaient bien envoyer le montant de leur souscription sans attendre la présentation d'une quittance, ils épargneraient au Rédacteur, déjà surchargé d'une réimpression très-laborieuse, un travail d'administration qui lui fait perdre, à leur préjudice, un temps considérable.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATION.

Voici sur *Félibre*, dont je me suis déjà occupé (p. 164 de la cinquième année et p. 1 de la sixième) une lettre du savant M. Georges Garnier qui me semble devoir clore définitivement, et de la manière la plus satisfaisante pour les lecteurs, la discussion engagée dans le *Courrier de Vaugelas* au sujet de ce mot.

Bayeux, le 22 juin 1877.

Monsieur,

Je vous adresse, un peu tardivement, le travail que je vous ai promis, dans notre courte entrevue, sur le sens et l'étymologie du mot *félibre;* je n'ai pris que le nécessaire dans les nombreux documents que j'avais réunis sur cette matière, mais je crains d'être encore bien long.

Dans le *Courrier de Vaugelas* du 1er février 1875, M. Ed. Baillière a donné la date vraie de l'adoption de ce titre par le congrès des poëtes néo-provençaux, et dans le numéro du 1er mai suivant, M. Roumanille, un des plus éminents d'entre eux, indique la source où, inconsciemment, et sans se préoccuper de l'origine, son école a puisé ce mot et se l'est approprié; mais il est muet sur l'acception primitive de ce vocable.

Quant à l'étymologie de φιλαβρος, elle est toute fantaisiste et sent son Ménage; cependant, elle serait assez plausible en l'absence d'une autre mieux établie, et c'est à tort que M. A. Granier de Cassagnac prétend que « *le mot φιλαβρος n'a jamais eu aucun sens en grec* » : il suffit d'ouvrir un dictionnaire, ancien ou moderne, pour l'y trouver en toutes lettres, et, en recourant aux racines (φιλειν, *aimer* et αβρος, *mou, tendre, recherché, magnifique*), on le traduirait par *voluptueux, efféminé, délicat*, épithètes que n'eussent point désavouées les membres du *Caveau* restauré. C'est d'ailleurs presque l'équivalent de l'acception que votre savant et ingénieux correspondant attribue au mot *félibre,* dont il fait, à peu près, un synonyme de *viveur* (*lætus vivens*).

Vous avez cru, monsieur, devoir adopter ses conclusions; malheureusement, comme il me sera facile de le démontrer, elles pèchent par la base et reposent sur une erreur matérielle, sur ce qu'on appelle, en paléographie, une *mauvaise leçon*, et, en argot typographique, une *coquille*.

Remontons aux sources et ouvrons le *Glossaire* de Du Cange. Je transcris :

« *Felibris. Adhùc lætus vivens*, Papiæ, Glossæ Isidori, *Fellebris* habent ». Mais notez bien la suite : « *adhùc lætum viventem;* pro quo *non male* Martinius scribendum censet « *adhùc lacte viventem*, subrumum, a *fellando* seu *fellitando*, « quod est *sugere*.... Solinus, cap. 8, de Angue : Plurimo « lacte riguæ bovis suctu continuo saginata, *Fellebri* satietate extuberatur. »

Nous voyons que le premier emploi de ce vocable sous la forme *fellebris* remonte à Solin, écrivain du IIe ou IIIe siècle, au plus tard. Ce n'est donc point au *patois andaloux* que le savant évêque de Séville, au VIIe siècle, l'a emprunté, mais à un auteur latin antérieur à la décadence. Au XIe siècle, Papia, glossateur de St Isidore, a reproduit cette expression sous la forme subtantive, *felibris*. Or, les critiques les plus autorisés sont unanimes sur ce point, que les copistes d'Isidore et de Papia ont commis une faute évidente de transcription en traduisant *fellebris* ou *felibris* par *adhùc læte vivens* ou *lætus vivens;* que ce *læte*, au lieu de *lacte*, est un non-sens, soit qu'on le rapproche de la phrase si claire de Solin, soit qu'on l'accouple à l'*adhùc* d'Isidore ou de Papia; qu'est-ce, en effet, qu'un « homme *encore* joyeux »?

Avec *lacte* tout s'explique : « *adhùc lacte vivens* », c'est-à-dire *qui vit encore de lait*, qui est encore *à la mamelle*, qui n'est pas *sevré*. Et alors, l'étymologie va de soi et les autorités surabondent. Citons :

« *Fellebris*, à *fellando*. Solin. De boa serpente : « Uberibus bovis se innectit, suctuque continuo saginata, ita *fellebri* satietate extuberatur ». (FORCELLINI, *Lexicon totius latinitat.*)

« *Fellare*, seu *felare*, quidam a *fele* animali deduxere : « vel à φιλεῖν. Quæ inepta. Plane est ab Eeolico φηλᾶν, pro « θηλᾶν, hoc est *mamman sugere* ». (Voss. *Etymologicon*).

« *Fellebris* (adj.) *fellebris* satietas. L'action de sucer tout « son saoul. » (Danet, *Dict. lat. franç.*)

« *Fellebris*, propriè est *fellando* curatus, lacte pinguis « factus.... Ita agnus, vitulus, porcellus *fellebris* erit lacteus, « subrumus. (Martinii, *Lexicon philologic.*)

C'en est assez pour déterminer le sens précis de *fellebris* ou *felibris*. Mais remontons plus haut, jusqu'à la racine primitive ; nous l'extrairons du dialecte ombrien, où l'on trouve *felo*, téter, d'où *felius* (en latin *filius*, et littéralement *nourrisson*), que nous fournit une inscription antique où l'on mentionne, parmi les victimes à offrir en sacrifice, des *cochons de lait* (*felios sues*). (Voy. Michel Bréal, *Tables Eugubines*) ; *felius* ou *filius* est donc l'analogue de *alumnus* (dérivé du verbe *alere*), et *fellebris* ou *felibris* en est la forme adjective. Un *félibre* est donc, littéralement, un *nourrisson*, et l'on ne pouvait mieux rencontrer, bien que le hasard ait joué ici le principal rôle, pour caractériser les poëtes, qu'on a si souvent appelés les *nourrissons des muses*.

Quoi qu'il en soit, nous tenons maintenant la clé de l'énigme qui embarrassait tant M. Roumanille, en reproduisant la glose naïve, empruntée aux *olim* provençaux, sur un passage du Nouveau-Testament : les « *félibres de la loi* ». Qu'est-ce autre chose que les « *nourrissons de la loi* », docteurs et disciples, qui s'assemblaient dans les parvis du Temple de Jérusalem, comme les *ulémas* et les *softas* dans les mosquées de Stamboul et du Caire ? Le mot *félibre* pouvait s'appliquer aux uns et aux autres, car il a (comme *alumnus*, en latin, et θρεπτιον, en grec) le sens actif et passif, et peut désigner aussi bien le *maître* que l'*élève*. (*Lettre de Malherbe à Peiresc, sur une épitaphe antique*, 10 juin 1614, éd. Régnier).

Voilà pour la philologie ; quant à l'historique, bien récent encore, du *Félibrige*, ou de la *Société félibresque*, un de ses membres les plus accrédités m'a fourni des renseignements dont je puis garantir l'authenticité.

C'est bien à Font-Ségugne, le 21 mai 1854, jour de sainte Estelle (en provençal *Etoile*) que les poëtes d'Avignon adoptèrent le nom de *félibres*. Il n'y a de trop, dans le récit accrédité, que la paysanne qui vient, au dessert, débiter sa chanson et servir de marraine au *Félibrige*. Ce qu'il y a de vrai, c'est que quelque temps auparavant, à Maillanne, une vieille femme avait dit à Mistral un vieux chant du pays où l'on racontait comment Jésus disputa avec les « *félibres de la loi* ». Ce mot, inconnu dans la langue parlée et dans les vieux textes, frappa l'illustre auteur de *Mirèio*, qui le traduisit instinctivement (et certes il rencontrait juste) par « *les docteurs de la loi* ». Le jour de la réunion solennelle du groupe avignonnais, convoqué pour fonder une académie provençale destinée à conserver et à régir la langue, Mistral proposa et ses confrères acceptèrent de donner le nom de *félibres* aux *docteurs* ou *mainteneurs* de la nouvelle académie. On y mit d'autant plus d'empressement, que la naissante association tenait essentiellement à se distinguer de l'ancienne école provençale, et, en particulier, du groupe marseillais, dont les membres avaient adopté le titre de *troubaires*. Il y eut, dès le début, une rivalité très-grande entre les deux groupes. Pierre Bellot, doyen et chef de la vieille école, accueillit le *Félibrige* par des épigrammes au gros sel. Mais, à sa mort, on fit trève aux hostilités, et, la popularité de Mistral aidant, une alliance fut conclue entre les deux camps, et c'est le groupe d'Aix, qui, sous l'impulsion de son habile chef, M. Gout, servit de trait d'union entre les écoles rivales. Elles sont aujourd'hui presque entièrement absorbées dans le *Félibrige*, qui ne compte que de rares dissidents.

J'aurais bien des considérations à ajouter ; mais j'ai déjà excédé les bornes que je m'étais prescrites.

Agréez mes meilleurs sentiments.

Georges Garnier.



Première Question.

Pourriez-vous jeter quelque lumière sur l'étymologie du verbe CAJOLER ? *car Littré, qui semble favorable à l'opinion que ce mot renferme « le radical* JOL, *avec un préfixe* CRA *ou* CA » *ne me satisfait pas complètement.*

—

Voici comment j'explique ce verbe :

Les Latins avaient *cavea* (de *cavus*, un creux) pour désigner la loge des animaux destinés à combattre dans le cirque.

De ce mot ils firent le diminutif *caveola*, signifiant une ménagerie, un étang, une volière, une cage pour les oiseaux. Ce mot est passé en français.

Par suite des changements du *c* en *g*, du *v* en *g* ou en *j*, et de la suppression du *v*, ce mot prit les différentes formes suivantes, qui se trouvent recueillies dans le *Glossaire* de Roquefort :

Gaiole.	Gayolle.
Cajole.	Géole.
Gaole.	Jaiole.
Gaiolle.	Jéole.

Deux de ces formes, *géole* et *cajole* ont été usitées surtout parmi les oiseleurs, qui ont fait de la première *engeoler*, pour signifier réussir à mettre dans la cage qui devait le tenir captif l'oiseau qu'ils voulaient prendre, et de la seconde, *cajoler* pour signifier employer les moyens que fournissait leur art pour arriver au but qu'ils se proposaient.

Or, comme cette origine de *enjoler* explique bien le double sens figuré que l'Académie donne à ce verbe (flatter, louer, entretenir quelqu'un de choses qui lui plaisent ou qui le touchent ; — tâcher de séduire une femme ou une fille par de belles promesses), et qu'elle rend compte d'une manière non moins satisfaisante du sens maritime du même verbe (faire marcher un navire contre le vent), je me trouve parfaitement autorisé à croire que l'étymologie que je propose pour *cajoler* est réellement la bonne.

—

On ne peut m'objecter que cette étymologie n'explique pas le sens de crier comme un geai, qu'a encore le verbe *cajoler*; car, dans ce sens, *cajoler* est imitatif; il se dit du geai comme *jaser* se dit du jars, *piauler* du petit poulet, ainsi que le prouve cette citation empruntée à Amb. Paré (*Liv. des Anim.*, ch. xxv) :

Ils coqueliquent comme les Coqs,
Ils cloussent comme les Poules,
Ils piollent comme Poullets,
Ils *cageollent* comme les *Gays*.



Seconde Question.

Je désirerais bien vivement savoir si vous pensez qu'on puisse appeler une union illégitime UN MARIAGE A LA CRUCHE CASSÉE. *Tous mes remerciements pour la réponse que j'attends à cette question.*

—

Je crois que l'on peut très-bien se servir de l'expression que vous indiquez, et je vais vous en dire la raison.

A la page 139 de *Notre-Dame de Paris* (Hachette, 1873), on trouve les lignes suivantes concernant une scène qui se passe dans la Cour des Miracles :

Le duc d'Egypte, sans prononcer une parole, apporta une cruche d'argile. La bohémienne la présenta à Gringoire. « Jetez-la à terre », lui dit-elle.

La cruche se brisa en quatre morceaux.

« Frère, dit alors le duc d'Egypte, en lui imposant les mains sur le front, elle est ta femme ; sœur, il est ton mari. Pour quatre ans. Allez. »

Et, tout à la fin du chapitre intitulé « Une nuit de noces », on trouve celles-ci :

Allons, dit-il, en s'y accommodant de son mieux, il faut se résigner. Mais voilà une étrange nuit de noces. C'est dommage, il y avait, dans *ce mariage à la cruche cassée*, quelque chose de naïf et d'antédiluvien qui me plaisait.

Or, le mariage fait par le duc d'Egypte étant une union temporaire, comme le sont généralement celles qui se passent des cérémonies légales, je crois pouvoir en conclure que ces dernières peuvent parfaitement s'appeler des *mariages à la cruche cassée*. C'est une allusion au passage que je viens de citer.

—

Depuis la représentation de la *Cruche cassée* sur le théâtre de la rue Taitbout, j'ai entendu des Parisiens dire d'une jeune femme qui n'avait pas fait consacrer son union qu'*elle avait cassé sa cruche*. Je crois que c'est là une expression impropre ; car dans *Notre-Dame de Paris*, dont les auteurs de la pièce en question se sont probablement inspirés, ce n'est pas l'épouse (la bohémienne) qui casse la cruche apportée par le personnage faisant les fonctions de prêtre ; c'est l'époux (le poète Gringoire).

×

Troisième Question.

Dans le numéro 19 de cette année, vous indiquez bien la prononciation de MENT *pour les adverbes ayant cette terminaison ; mais je me demande pourquoi, dans* CONSTAMMENT, *on prononce* STA, *et non* STAN, *comme généralement on prononce en province.*

—

Nos adverbes en *amment* et en *emment* ont été faits d'adjectifs qui avaient une finale unique, *ant* ou *ent*, pour les deux genres, finale qui s'est transformée par la suite en *am* ou *em* ; ainsi de :

Savant	on a fait	Savantment, savamment.
Prudent	—	Prudentment, prudemment.
Plaisant	—	Plaisantment, plaisamment.

Dans certaines parties de la France (dans le Lyonnais et le Limousin, par exemple), on prononça cette réunion d'un adjectif en *ant* ou *ent* et de la finale *ment* (de l'ablatif latin *mente*) sans aucune altération prosodique, c'est-à-dire que :

Savamment	sonna	Savan-ment.
Prudemment	—	Pruden-ment.
Plaisamment	—	Plaisan-ment.

Mais il n'en fut pas de même partout, tant s'en faut, notamment à Paris.

Là, en effet, il y avait tendance à faire brève la finale de l'adjectif qui avait servi à former l'adverbe de manière, ce que mettent en évidence :

Poli*e*ment	prononcé	Pol*i*-ment.
Nomm*é*ement	—	Nomm*é*-ment.
Indu*e*ment	—	Ind*u*-ment.

On rendit brèves les voyelles nasales (nécessairement longues) terminant les adjectifs en *ant* ou *ent* qui entraient dans la composition des adverbes en *ment* ; et comme, en français, une voyelle de cette espèce se rend brève par la suppression de la consonne *m* ou *n* qui l'accompagne (*gangner*, *besongne* sont devenus *gagner*, *besogne*), nos adverbes en *amment* ou *emment* ont changé le son *an* (soit *am*, soit *em*) en *a*, et ont fait entendre, comme ils le font encore, *a-ment* au lieu de *an-ment*.

Voilà pourquoi nous prononçons *consta-ment* l'adverbe qui se prononce ailleurs *constan-ment*.

×

Quatrième Question.

On lit dans le JOURNAL DE L'OISE : « *Un habitant vient de se voir dresser procès-verbal pour avoir laissé* DIVAGUER *ses chiens dans la plaine* ». *Est-ce qu'on peut dire, en parlant d'un chien qu'il* DIVAGUE ? *Ne faut-il pas dire qu'il* VAGUE ?

—

Les verbes latins *vagari* et *divagari* (composés tous deux de *vagus*, vague) ont donné à notre langue *vaguer* et *divaguer*, ayant l'un et l'autre le sens de errer çà et là, aller de côté et d'autre, aller au hasard.

Le premier se dit très-bien en parlant des animaux, car le Dictionnaire de Littré en cite cet exemple :

Il fut défendu de laisser *vaguer* les pourceaux dans les rues [de Paris, où un porc avait causé la mort du fils du roi.]

Quant au second, voici ce que dit le même ouvrage :

« Terme de jurisprudence, errer à l'abandon, en parlant des animaux malfaisants et des fous ».

Or, il me semble résulter de là que, bien qu'il soit peut-être moins fréquemment usité que son synonyme, le verbe *divaguer* n'est pas employé d'une manière répréhensible dans la phrase que vous me soumettez.

ÉTRANGER

Première Question.

*Pourquoi, pour exprimer que quelqu'un est complètement fou, dit-on qu'*IL EST FOU A 24 CARATS ? *Plus d'un de vos lecteurs sera, comme moi, je pense, content d'apprendre l'origine de cette expression.*

—

Dans ses *Amusements philologiques*, p. 384, Peignot dit que le mot *carat* (primitivement *karat*) vient de l'arabe *kuara*, nom du fruit d'une plante appelée *corollodendrum*, par les naturalistes, sans doute à cause de sa fleur et de son fruit rouges comme le corail. Ce fruit, renfermé dans une coque ronde extrêmement dure,

est une espèce de fève marquée d'une raie noire au milieu.

Les fèves de kuara, ou les carats, ne variant presque pas de poids lorsqu'elles sont bien sèches, auraient servi à peser l'or chez les Shangallas dès les premiers âges du monde, et de là serait venue la manière d'estimer ce métal plus ou moins fin à tant de *carats*.

D'après Morin (*Dict. des mots français dérivés du grec*), le poids du carat valait à la Mecque le 24[e] d'un denier; c'est probablement cette valeur qui a fait qu'en France on a appelé *carat* la 24[e] partie du poids d'un morceau d'or quelconque, et que l'on a dit d'une monnaie de ce même métal qu'elle était à 23, 22, etc. carats, pour signifier qu'il y avait 23, 22, etc. parties d'or fin dans la dite monnaie :

Nous ne pouvons employer l'or qu'à *dix-huit karats* sur cette frontière, attendu que la ville de Genève n'en a jamais employé d'autre, et que l'or de l'Allemagne et de tout le Nord est encore à plus bas titre.

(Voltaire, *Polit. et lég.*)

Les bossettes de son mors étaient d'or à *vingt-trois carats*.

(Idem, *Zadig*, 3.)

Or, cette façon d'exprimer le titre des monnaies (qui n'est plus guère en usage depuis le XVIII[e] siècle) s'est employé au figuré ; on l'a appliqué à la folie, à la sottise, etc., et l'on a dit de quelqu'un qu'il était fou, sot, etc., à plus ou moins de carats, comme le montrent ces exemples :

Enfin, quoique ignorante à *vingt et trois carats*,
Elle passait pour un oracle.

(La Fontaine, *Fables*, VII, 15.)

On dit qu'une personne est sotte, impertinente, folle, etc., à *vingt-quatre carats* pour exprimer qu'elle l'est au suprême degré.

(Quitard, *Dict. des Prov.*)

—

Selon M. Littré, « *sot à trente-six carats*, qui se dit quelquefois, n'a pas de sens, puisqu'un carat étant un *vingt-quatrième*, on ne peut dépasser vingt-quatre ». C'est peut-être se montrer bien rigoureux pour une expression du style familier, où le nombre 24, pour signifier un degré de folie qu'il n'est en quelque sorte pas permis d'atteindre a déjà été dépassé par nos ancêtres, preuve la citation suivante :

Mais Triboulet et Caillette étoient fols à *vingt et cinq karats*, dont les vingt et quatre font le tout.

(*Vieux Conteurs français*, p. 187.)

Comme dans une foule d'autres cas, *trente-six* est employé ici pour un nombre indéfini désignant une quantité plus grande qu'il ne convient ; il peut être synonyme de *vingt-cinq* : je ne ferais pas un crime à celui qui qualifierait de *fou à 36 carats* une personne atteinte de la folie la plus complète.

×

Seconde Question.

Votre article sur l'expression SENS DESSUS DESSOUS *me suggère l'idée de vous demander si, dans* SENS DEVANT DERRIÈRE, *le mot* SENS *ne serait pas non plus, comme je le pense, une fausse orthographe.*

—

Il en est absolument de l'emploi de *sens* dans cette expression comme de celui du même terme dans *sens dessus dessous*, c'est-à-dire que c'est aussi une grosse bévue ; la véritable forme de cette expression est *ce* ou *cen devant derrière*, comme en font foi les citations suivantes :

Si vuelent estre pledéeur
Et penssent baras et cauteles,
Dont ils bestornent les quereles,
Et metent *ce devant derrière*.

(Rutebeuf, *De l'estat du monde.*)

Vous courroucez tant de gens en ung tas,
Que tout pour vous va *cen devant derriere*.

(Coquillart, *Ballade contre les Princes.*)

L'Académie a commencé la publication de son *Dictionnaire historique de la langue française ;* j'espère que lorsqu'elle en sera arrivée à la lettre *S*, et qu'elle aura cité des exemples analogues à ceux qui précèdent, il lui sera impossible de ne pas proclamer que la véritable orthographe de *sens* est ici *ce* ou *cen*, orthographe qu'elle a contribué elle-même à dénaturer dans ses *Observations sur les Remarques de Vaugelas*.



Troisième Question.

Dans une feuille périodique, j'ai trouvé cette définition d'un questeur : « C'est un homme qui vous met à la question quand on lui EN *fait ». Est-ce là une phrase réellement française ?*

—

Voici, je crois, une règle généralement observée relativement à l'emploi de nos pronoms :

Quand le substantif qui serait répété sans l'emploi du pronom n'a pas le même sens que le premier, l'emploi du pronom ne peut avoir lieu, dans le style sérieux. Ainsi, on ne dirait pas :

Les soldats du *train* [des équipages] doivent éviter d'*en* faire leurs casernes.

La *ligne* [troupe] devra toujours suivre *celle* de l'honneur.

Or, attendu que le pronom *en*, dans votre phrase, tiendrait la place de *question*, ayant une acception tout autre que celle qu'il a dans *mettre à la question*, j'en conclus, et bien avec raison, il me semble, qu'il ne faut l'y employer que si l'on entend faire une plaisanterie.



Quatrième Question.

Comment expliquez-vous l'expression A MÊME *dans cette phrase : « Il tenait à la main une bouteille, et buvait* A MÊME » ?

—

Dans notre ancienne langue, quand *même*, au sens augmentatif, était joint à un subtantif précédé des prépositions *dans*, *en* ou *à*, exprimant une idée de lieu, il se mettait, non pas comme aujourd'hui, après le substantif, mais bien entre la préposition et l'article (s'il y en avait un) qui accompagnait le dit substantif, preuve ces exemples :

E cumanda à ses fiz que il à sa mort fust enseveliz *en meime le sepulcre* ù li bons huem fud enseveliz.

(*Liv. des Rois*, p. 190.)

Je mis par dessus un drappel delié moillié *en mesme l'oille* et vinaigre.

(Lanfranc f° 26, verso.)

Coucher *à mesme terre*, sans tentes ne pavillons.

(Amyot, *Sartor.* 16)

Et quand il arrivait que le substantif venant après *même* était déjà exprimé plus haut, on le supprimait, comme l'atteste ce qui suit :

Calabriens et Suisses avoient telle rage de faim aux dents, qu'ils prenoient fromaiges sans peler et mordoient *à mesme*.

(J. de Troyes, *Chron.* 1465.)

Si je mordois *à mesme*, comme font les autres, mon ame n'auroit jamais la force de porter les alarmes.

(Montaigne, IV, p. 147.)

Or, la langue moderne a conservé cette remarquable construction, la phrase que vous m'adressez en offre un exemple ; *bouteille* y est sous-entendu, ce qui donne pour signification à ladite phrase :

..... Il buvait à la bouteille même.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... c'est un de ces récits *moitié* aristocratiques, *moitié* bourgeois. (Voir *Courrier de Vaugelas*, 3e année, p. 83, pourquoi *mi-partie* ne peut s'employer ici) ; — 2°... d'appeter d'un refus illégal à ceux (Voir *Courrier de Vaugelas*, 7e année, p. 20, pourquoi *en* serait ici de trop) ; — 3° ... traiter *par-dessous la jambe* les magistrats (l'expression *par-dessous la plume* est une mauvaise variante) ; — 4° ... Flairant le *pot-aux-roses* (Voir *Courrier de Vaugelas*, 1re année, n° 19, pourquoi *rose* doit être ici au pluriel ; — 5° ... son mari ayant consenti *à* la quitter ; — 6° ... se sont *laissé* griller (ils étaient grillés) ; — 7° ... *Au cours* et à l'issue de la campagne...

Phrases à corriger

trouvées pour la plupart dans la presse périodique et autres publications contemporaines.

1° Notre langue française présente une particularité curieuse, que je doute qui se rencontre dans aucune autre langue moderne : c'est qu'elle a été formée deux fois sur le même type.

2° Tous les hommes politiques sans exception sont ici pleinement d'accord avec les vœux si justement exprimés par la province depuis longues années en faveur d'une large décentralisation.

3° Sur 150 hommes, nous étions trente seulement, appuyés par une centaine de cavaliers. C'est là où nos impressions et nos émotions ont commencé.

4° Entraver la publication des œuvres romanesques ne servirait qu'à gêner horriblement les journaux et à réduire les romanciers à la misère.

5° Je soutiens que si vous votez le projet, c'est comme si vous disiez à quiconque : Vous êtes trop pauvre d'argent pour fournir un cautionnement... par conséquent, le domaine de la presse vous est fermé.

6° L'ouvrier agricole traite donc d'égal à égal avec le capitaliste. Son travail est sensé entrer pour la moitié dans la production, et il reçoit la moitié des produits.

7° Donc, à moins qu'un accident se produise, ou qu'une parole maladroite soit prononcée, il est probable que la prochaine séance ne sera pas aussi chaude qu'on s'y attendait.

FEUILLETON

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

SECONDE MOITIÉ DU XVIIe SIÈCLE.

DE LA TOUCHE.

(*Suite et fin.*)

Le phébus consiste proprement en de grandes expressions guindées et ampoulées dont toute la beauté apparente n'est qu'un faux éclat et qui n'a rien de réel ni de solide.

Les hyperboles, les antithèses et la plupart des autres figures sont presque entièrement bannies du bel usage. *Le zénith de la vertu, le solstice de l'honneur, l'apogée de la gloire* et autres expressions semblables sont regardées présentement (1696) comme ridicules et impertinentes. Les jeux de mots ne sont plus « aussi » à la mode, et il faut qu'il y ait quelque chose d'extraordinaire pour qu'on les puisse souffrir.

Du style coulant. — Ce style dépend principalement de l'arrangement des mots et de l'arrondissement des périodes. C'est un grand talent pour bien écrire de savoir placer tous les mots et toutes les particules à leur place, et d'avoir l'oreille assez délicate pour sentir quand une période est trop longue ou trop courte. La prose, tout opposée qu'elle est à la poésie, ne laisse pas d'avoir sa cadence, et c'est dans cette cadence que consiste proprement la douceur du style. Il n'y a point de meilleure règle pour apprendre à former le style que la lecture des bons auteurs.

De la Touche termine cette première partie en donnant les règles de la versification française.

Tome II. — Choix des mots et des expressions.

L'auteur présente ici le résumé de tout ce qu'il a trouvé d'important dans les meilleurs grammairiens relativement à l'emploi des mots et des expressions. Je vais en extraire ce qu'il y a de plus remarquable, en suivant comme lui l'ordre alphabétique.

Aujourd'hui. — D'après Vaugelas, *jusqu'aujourd'hui* est meilleur que *jusqu'à aujourd'hui*, mais l'usage est contraire à sa décision.

A l'encontre. — L'Académie l'orthographie *alencontre*, en un seul mot.

A l'étourdi. — Cette expression est usitée comme *à l'étourdie*, mais cette dernière vaut mieux.

Acacia. — Ce mot est invariable aussi bien que plusieurs autres que nous avons pris du latin : *un acacia, deux acacia.*

Acteur. — Il ne faut pas le confondre avec *comédien* ; celui-ci se prend toujours en mauvaise part : *Innocent X étoit un grand comédien*, c'est-à-dire fort dissimulé ; mais *acteur* peut se prendre en bonne part : *le cardinal Mazarin fut un grand acteur dans le mariage du Roi Louis XIV.*

Afecté, afeté. — On dit assez également *un langage afecté et un langage afeté ; des manières afectées* et *des manières afetées ; des gestes afectés* et *des gestes*

afétés. Il semble à De la Tour qu'*aféte* marque souvent la coquetterie et qu'*afecté* désigne d'ordinaire la passion qu'on a pour certaines manières singulières.

En agir mal. — C'est mal parler ; il ne faut point de *en* devant *agir*.

Ailleurs. — Presque tous « ceux de Paris » disent *allieurs* ; mais c'est une faute, d'après Ménage.

Adjuger. — On prononce et on écrit *ajuger*, mais on fait sonner le *d* dans *adjudicataire* et *adjudication* (1696).

Aller, venir au devant de quelqu'un. — Cela ne se dit bien que quand il s'agit de faire honneur à quelqu'un : *les sujets vont au devant de leur prince*. Mais un fou qui court les champs, et rencontre sur la route des gens qui passent *ne vient pas au devant d'eux*.

S'en aller. — On dit *il s'en va dix heures*, *il s'en va midi*, etc., pour dire il est près de dix heures, de midi.

Alité. — N'est bon que dans le discours familier. On dit plutôt *être au lit*, ou *être retenu au lit*.

Amelette; omelette. — L'un et l'autre « se dit », mais le dernier est le meilleur. On ne trouve qu'*omelette* dans le Dictionnaire de l'Académie.

Amour. — Quand il s'agit de l'amour de Dieu, ce mot est ordinairement masculin ; mais lorsqu'il s'agit de l'amour profane, il est de l'un et l'autre genre, excepté au pluriel : *il n'est point de laides amours*.

Apartenir. — Ce verbe signifie quelquefois être parent, et il se dit à l'égard de personnes de mérite, ou plus relevées : *il apartient à d'honnêtes gens*.

Apâter, apâteler. — Le premier veut dire attirer avec un « apas », comme dans *apâter les poissons*. Le second signifie donner de l'aliment aux animaux, aux enfants et aux personnes qui n'en peuvent prendre d'eux-mêmes : *apâteler des oiseaux*, *il faut l'apâteler comme un enfant*.

Aprentive, aprentisse. — On dit l'un et l'autre. Le premier se forme d'*aprentif*, qu'on prononce et que plusieurs écrivent *aprenti*, d'où vient *aprentisse*. L'Académie dit *aprentie*, et ne parle point des deux autres.

Après-dinée, après-soupé. — Le premier est féminin, et le second masculin.

Armoire, ormoire. — Le véritable mot est *armoire* ; il n'y a que le peuple de Paris qui dise *ormoire*.

Sel armoniac, sel ammoniac. — On dit l'un et l'autre, mais le premier est plus usité.

Brutaliser. — Quelques personnes qui aiment les mots nouveaux disent, par exemple, *il me brutalisa*, c'est-à-dire il me traita d'une manière brutale ; mais il faut attendre que l'usage ait autorisé ce terme avant de s'en servir (1696).

De but en blanc, de bute en blanc. — L'Académie se sert indifféremment de ces deux expressions.

Cabriole, capriole. — De la Touche les croit également bons ; cependant le dernier lui paraît plus usité, comme préféré par l'Académie.

Cassonade, castonnade. — Ménage est pour le dernier, mais l'Académie est pour le premier.

Jésus-Christ. — On prononce généralement *jésu-chri* ; mais les protestants font toujours sonner l'*s* ; c'est sans doute la véritable prononciation.

Clinqualier, quinqualier. — Les sentiments sont partagés sur ces deux mots ; l'Académie ne donne que le premier, qu'elle écrit *clincaillier*.

Cordon bleu. — On dit d'un chevalier de l'Ordre du Saint Esprit *il est cordon bleu*, aussi bien que *c'est un cordon bleu*.

De. — Quelques personnes mettent *de* après les verbes *espérer, désirer, souhaiter, s'imaginer* ; mais il vaut mieux supprimer cette particule.

Déploré. — On dit qu'*une maladie est déplorée*, qu'*une affaire est déplorée*, pour dire qu'elle est sans espérance.

Douge, douche. — L'un et l'autre se disent. Ils signifient un épanchement d'eaux chaudes et minérales sur une partie malade pour la soulager : *donner la douge* ou la *douche*.

Emulateur, émule. — Le premier est fort bon ; mais le second ne se dit que dans les « Coléges ».

S'encanailler. — Ce mot est nouveau (1696), mais il est fort expressif. Il signifie fréquenter la canaille, faire amitié avec des personne de peu.

Etalon, ételon. — Presque tout le monde prononce aujourd'hui *ételon* pour dire un cheval entier.

Excellence. — On donne depuis quelque temps ce titre aux ambassadeurs ordinaires et extraordinaires.

Gigot, éclanche. — Selon l'Académie, l'un et l'autre se disent également.

Gros. — Jamais mot n'a été plus en vogue que ne l'a été celui-ci depuis quelque temps (1696). Par bonheur, on commence à s'en servir un peu moins ; on le mettait à tout dans le sens de *grand* ; on disait : *un gros mérite, une grosse santé, un gros plaisir, une grosse passion ; une grosse fortune*, etc.

La. — Les femmes emploient souvent la particule *la* pour *le*. Si l'on dit, par exemple, *quand je suis malade, j'aime à être seul*, une femme dit : *et moi, quand je la suis*, etc.

Lentille, Nentille. — L'un et l'autre se disent ; mais le dernier est le plus usité, selon Ménage.

Le point du jour, la pointe du jour. — Ces deux expressions sont bonnes ; l'Académie les dit également.

Se ravoir. — N'est en usage qu'au figuré pour dire reprendre ses forces.

Revancher, revanger. — On devrait dire *revanger*, mais l'usage est tout-à-fait pour *revancher*.

Et si. — On ne se sert plus du tout de cette expression pour *avec tout cela, et cependant*.

A la sourdine. — On dit *déloger à la sourdine* pour déloger secrètement. Cette expression est prise de la guerre. Lorsqu'on veut déloger sans bruit, on met dans le pavillon de la trompette un morceau de bois qu'on appelle *sourdine*, et on affaiblit ainsi le son éclatant qu'elle fait sans cela.

FIN.

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE.

Publications de la quinzaine :

Jacques Bernard; par Mme Marie Guerrier de Haupt. In-12, 327 p. Paris, lib. Oudin frères. 2 fr.

La Confession d'un enfant du siècle; par Alfred de Musset. Avec un portrait de l'auteur dessiné à la sanguine par Eugène Lami, fac-simile par M. Legenisel, et une eau-forte de M. Lalauze d'après Bida. In-32, 473 p. Paris, lib. Charpentier. 4 fr.

La Dame voilée; par Emile Richebourg. Édition illustrée, In-4°, 300 p. Paris, lib. Roy.

Nouvelle grammaire française; par A. Chassang, Inspecteur général de l'Instruction publique. Cours moyen, avec des notions élémentaires de grammaire historique. In-18 jésus, XI-358 p. Paris, lib. Garnier frères.

Souvenirs d'un homme de lettres (1795-1873); par A. Jal. In-18 jésus, 574 p. Paris. lib. Techner. 5 fr.

Biographie d'Alfred de Musset; par Paul de Musset. Petit In-12, 367 p. et portr. Paris, lib. Lemerre. 6 fr.

Le docteur Herbeau; par Jules Sandeau, de l'Académie française. Avec deux dessins de M. J. Bastien-Lepage, gravés à l'eau-forte par M. Chompollion. In-32, 450 p. Paris, lib. Charpentier. 4 fr.

Molière jugé par ses contemporains. Conversation dans une ruelle de Paris sur Molière défunt, par Donneau de Visé (1673). L'ombre de Molière, par Marcoureau de Brécourt (1674). Vie de Molière en abrégé, par Lagrange (1682). M. de Molière, par Adrien Baillet (1686). Poquelin de Molière, par Charles Perrault (1697), etc. Avec une notice par A. P. Malassis et un fac-simile des armoiries de Molière. In-18, XXVII-149 p. Paris, lib. Liseux. 4 fr.

Histoire de la littérature anglaise, par H. Taine. Nouvelle édition. T. I. In-18 jésus, XLIX-416 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Histoire d'un conscrit de 1813; par Erckmann-Chatrian. Illustrations de Théophile Schuler. In-4° à 2 col. 96 p. Paris, lib. Hetzel et Cie. 1 fr. 40.

Voyage autour du grand monde; par Quatrelles. 6e édition In-18 jésus, 328. Paris, lib. Hetzel et Cie. 3 fr.

Vie et opinions de Tristram Shandy, gentilhomme; suivies du Voyage sentimental et des lettres d'Yorick à Eliza; par Sterne. Traductions nouvelles par M. Léon de Wailly. 2 vol. In-18 jésus, XXI-948 p. Paris, lib. Charpentier. 7 fr.

Publications antérieures:

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE. — Par *G. Berchère*. — Paris, librairie *Firmin-Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob.

CHARLES LAMB. DE L'HUMOUR LITTÉRAIRE EN ANGLETERRE. — Par M. *Louis Dépret*, membre de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, lauréat de l'Académie française. — Lille, imprimerie L. Daniel. — Prix : 3 fr. 50.

LA GRAMMAIRE, LES ÉCRIVAINS ET LES TYPOGRAPHES MODERNES. — CACOGRAPHIE ET CACOLOGIE HISTORIQUES. — Exercices français complémentaires disposés suivant l'ordre grammatical. — Par M. P. POITEVIN, auteur du *Cours théorique et pratique de langue française*, etc. — (Partie de l'élève). — Paris, *Firmin Didot frères, fils et Cie*, 56, rue Jacob.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIe siècle. — Par CHARLES GIDEL, professeur de rhétorique au lycée Fontanes, lauréat de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix 2 francs 50 cent.

LEXIQUE COMPARÉ DE LA LANGUE DE MOLIÈRE ET DES ÉCRIVAINS DU XVIIe SIÈCLE, suivi d'une lettre à M. A. F. Didot, sur quelques points de philologie française. — Par F. GÉNIN, professeur à la faculté des lettres de Strasbourg. — Paris, librairie de *Firmin Didot frères*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob.

LA JEUNE FILLE; LETTRES D'UN AMI. — Par CHARLES ROZAN. — Un vol. format anglais, imprimé avec luxe par J. CLAYE, avec fleurons, lettres ornées et culs-de-lampe — Paris, *P. Ducrocq*, libraire-éditeur, 55, rue de Seine — Prix : 3 fr. 50 cent. — Sur papier de Hollande (broché) : 5 fr.

VOCABULAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE extrait de la sixième et dernière édition de l'Académie. — Par M. CH. NODIER, membre de l'Académie française, bibliothécaire de l'Arsenal, et M. Ackermann, avec des étymologies, la prononciation et un vocabulaire géographique. — Rédigé exclusivement pour les écoles, adopté par le Conseil de l'Instruction publique pour l'usage des collèges, — Paris, *Firmin Didot et Cie*, libraires, imprimeurs de l'Institut de France, 56, rue Jacob.

DICTIONNAIRE DE BIOGRAPHIE GÉNÉRALE depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1870. — Publié sous la direction de M. LEO JOUBERT. — Paris, librairie de *Firmin Didot frères, fils et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob.

MONSIEUR LESAGE ou ENTRETIENS D'UN INSTITUTEUR AVEC SES ÉLÈVES sur les animaux utiles et sur l'hygiène. — Par L. A. BOURGUIN, président honoraire de la Société protectrice des animaux. — Nouvelle édition. — L'introduction de cet ouvrage dans les établissements d'instruction publique est autorisée par décision de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 27 juillet 1863. — Paris, *J. Pougeois*, libraire, 3, rue Madame.

HISTOIRE DE FRANCE depuis l'origine jusqu'en l'année 1873. — Par Emile de Bonnechose. — Sixième édition, conforme au programme universitaire. — Ouvrage approuvé par le Conseil de l'Instruction publique, autorisé pour les bibliothèques scolaires, pour les écoles militaires de Saint-Cyr, de la Flèche et des Régiments, etc. — Deux volumes. — Paris, librairie de *Firmin Didot, frères, fils et Cie*, imprimeurs de l'Institut, rue Jacob, 56.

LES PYRÉNÉES, paysages et impressions (1867-1876). — Par Ernest Prarond. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix : 3 francs.

SOPHOCLE. — Traduction nouvelle. — Par Leconte de Lisle. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix : 7 francs 50 cent.

DICTIONNAIRE MYTHOLOGIQUE UNIVERSEL ou Biographie mythique. — Des dieux et des personnages fabuleux de la Grèce, de l'Italie, de l'Egypte, de l'Inde, de la Chine, etc., etc. — Ouvrage composé sur un plan entièrement neuf. — Par le Dr E. Jacobi. — Traduit de l'allemand, refondu et complété par Th. Bernard. — Paris, librairie de *Firmin Didot frères, fils et Cie*, imprimeurs de l'Institut de France, 56, rue Jacob.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres de Saint-Quentin. — Sujets mis au concours pour l'année 1878. — *Poésie :* le sujet est laissé au choix des concurrents. — *Littérature :* étude sur le roman réaliste, en France. — Les manuscrits des concurrents doivent parvenir, francs de port, au Président ou au Secrétaire-Archiviste de la Société, *avant le 1er mars 1878*. — Les Mémoires, ainsi que les pièces de vers, doivent être inédits et porter une épigraphe. Cette épigraphe sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. — Les prix consisteront en médailles d'or et seront décernés en séance publique. — Les pièces ou mémoires couronnés seront publiés en totalité ou en partie dans les annales de la Société. — Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront, avec l'autorisation de la Société, en faire prendre copie à leurs frais.

Le dix-neuvième *Concours poétique*, ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le *1er décembre 1877*. Seize médailles, or, argent, bronze, seront décernées. — Demander le Programme, qui est envoyé *franco*, à M. Evariste Carrance, Président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — *Affranchir.*

Société des sciences, des arts et des lettres de Hainaut. — Concours de 1877. — Littérature : 1° Une pièce de vers sur un sujet puisé dans l'histoire de Belgique; 2° Une pièce de vers dont le sujet est au choix de l'auteur; 3° Une nouvelle en prose. — Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or. — Les Mémoires doivent être remis franco, *avant le 31 décembre 1877*, chez M. le Président de la Société, rue des Compagnons, n° 21, à Mons. Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. — La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés ; mais les auteurs peuvent en prendre des copies à leurs frais.

Ville de la Rochelle. — Société des fêtes de Charité. — La Société des Fêtes de Charité met au Concours : deux pièces de théâtre, dont les sujets devront être empruntés à l'histoire de la Rochelle. — La première de ces pièces (3 actes au moins), devra être écrite en prose. — *Prix du Concours :* une médaille d'or de la valeur de 100 francs. — La seconde pièce (lever de rideau) pourra être écrite en vers ou en prose, au choix de l'auteur. — *Prix du Concours :* une médaille d'argent. — Les pièces primées seront jouées sur le théâtre de la ville de la Rochelle. — De plus, la Société se réserve de les faire représenter sur ce théâtre autant de fois qu'elle le voudra, sans avoir à payer de droits d'auteurs. — Le Concours sera clos *le 30 Novembre 1877*. — Chaque envoi devra être accompagné d'une devise reproduite à l'intérieur d'un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur, et devra être adressé à M. E. Callot, Président de la Société.

M. Eman Martin, Rédacteur du Courrier de Vaugelas, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures*.

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 7. 1er Octobre 1877.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lamberl à cette publication.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis.*

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS: Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

PROPOSITION.

Si les Abonnés du *Courrier de Vaugelas* voulaient bien envoyer le montant de leur souscription sans attendre la présentation d'une quittance, ils épargneraient au Rédacteur, déjà surchargé d'une réimpression très-laborieuse, un travail d'administration qui lui fait perdre, à leur préjudice, un temps considérable.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

I.

Dans le numéro où j'ai eu à traiter la question relative à la prononciation de *Villon*, nom d'un poète du xve siècle, j'ai exprimé l'opinion que ce nom devait se prononcer *vilon ;* mais la lettre suivante est venue me démontrer de la manière la plus claire que je me suis trompé, et qu'il faut prononcer *vi-yon :*

Cherchell, le 27 août 1877.

Monsieur,

Est-il bien exact que le nom du poète Villon se doive prononcer *vilon ?* C'est, selon vous, la prononciation probable du vieux mot *villon* (filou), sobriquet de François Corbeuil. Mais cette dernière opinion, soutenue par Est. Pasquier, Ménage et d'autres, et qui, sans être dénuée de toute vraisemblance, ne laissait pas de présenter de graves difficultés, doit être abandonnée à l'heure qu'il est.

M. A. Longnon a démontré, pièces en main, que l'auteur des deux Testaments s'appelait François de Montcorbier, que son sobriquet de *Villon* n'était que le surnom d'un protecteur de sa jeunesse, maître Guillaume de Villon, natif du village de Villon (*ll* mouillées) près Tonnerre, et, de son vivant, chapelain de Saint-Benoît à Paris.

Avant 1456, année de la composition du *Petit Testament*, Montcorbier s'était déjà fait connaître sous le nom de Villon, par des poésies qui, malheureusement, semblent perdues. C'est au moins ce qu'il est permis d'inférer des vers suivants :

Je laisse, de par Dieu, mon bruit
A maistre Guillaume Villon,
Qui en l'onneur de son nom bruit,
Mes tentes et mon pavillon.
(Petit Testam., huit. IX.)

Or, les lettres de rémission que Charles VII accordait cette même année, 1456, à notre poète, constatent que sa vie aurait été jusqu'alors exempte de reproche, n'était l'homicide involontaire qu'il avait commis, en cas de légitime défense, sur la personne d'un prêtre nommé Philippe Sernione.

Et si vous considérez qu'en maint endroit de ses œuvres, ce poète aux rimes riches se nomme, et qu'il se plaît à faire rimer *Villon* avec des mots terminés en *illon* (*ll* mouillées), je pense que vous changerez d'avis sur la façon dont il convient de prononcer ce nom célèbre.

La plupart des faits que j'ai tâché de vous résumer sont mis en lumière avec une rare évidence dans le livre de M. Auguste Longnon : *Etude bibliographique sur François Villon* d'après des documents inédits conservés aux Archives nationales. Paris, Henri Menu, 1877.

Tous ceux qui s'intéressent à la gloire de notre grand poète parisien du xve siècle doivent aux recherches aussi patientes qu'éclairées de M. Longnon un tribut d'éloges que j'aime à lui payer ici.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A. SCHMITTER.

P. S. Je transcris la note 2 de la page 21 de l'étude biographique précitée :

Voici comment maître Guillaume est désigné dans cette pièce (une protestation contre un jugement rendu à son préjudice) : « Guillelmus de Villione, capellanus capellanie ad altare sancti Johannis Evangeliste in ecclesia Beati Benedicti Beneversi Parisiensis fundate, et in artibus magister et in decretis bachalarius. » Remarquons, en passant, que la forme latine (*de Villione*) du surnom de Guillaume prouve que les deux *l* du nom de Villon sont mouillées, comme ceux des mots *pavillon, tourbillon, bouillon, aiguillon*, qui lui servent de rime dans les œuvres de

notre poète ; au reste, le nom même du village où Guillaume avait vu le jour se prononce encore aujourd'hui *Vilion*. Les documents du xve siècle nous fournissent une autre preuve de la mouillure des *ll* du nom de *Villon* par la forme *Vignon*, qu'un scribe du Parlement lui substitua par erreur en 1422.

J'adresse mes plus sincères remerciements à M. A. Schmitter pour l'envoi de sa communication.

II.

J'avais dit (numéro du 1er mai 1877), que *identité* « venait du latin *idem* », ce qui n'était pas toute la vérité. Un abonné de Rouen, M. F. B., a bien voulu m'adresser à ce sujet les lignes suivantes :

Ce n'est vraiment rendre raison que de la première partie de ce mot, car *id* est bien mis pour l'adjectif latin *idem*.

Mais il n'est pas tenu compte de la seconde partie, *entité*, dont le rôle et le sens ont pourtant leur importance.

Ce mot *Identité*, nous l'avons formé directement du latin *Identitas*, que l'on trouve déjà au IIIe siècle après Jésus-Christ, comme on voit dans le Dictionnaire de M. Quicherat : *Addenda lexicis latinis*. On y lit en effet : « *Identitas, atis*. f. Natura quæ permanet eadem (gall. *identité*), p. 124. Citation empruntée à Cyprien.

Cet *Entitas*, substantif qu'on ne trouve point isolément, dans la bonne ou dans la moyenne latinité, bien qu'on y rencontre *Ens* et *Entia*, a été fort usité dans la basse latinité et dans les disputes philosophiques du moyen âge et même des temps modernes, non moins que le mot français *Entité*, qui en vient en droite ligne. Rohault se plaignait qu' « on avait rempli le monde d'*entités* scolastiques. » Voir *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *Entité*.

Entitas est du reste un mot bien formé puisqu'en latin la désinence *tas* sert à désigner la qualité abstraite, et que cette terminaison latine se traduit en français par la terminaison *té*, qui lui correspond exactement.

Il faudrait donc dire, suivant nous, pour donner l'étymologie complète du mot *Identité* : « Ce mot vient de deux mots latins, *Id* pour *Idem*, et de *Entitas*. »

Pour le sens, la définition plus complète serait : « *Identité*, la qualité d'être la même chose ou la même personne que telle ou telle autre. »

C'est ce que l'*Abrégé du Dictionnaire français de M. Littré*, par M. Beaujean, a dit avec raison :

« IDENTITÉ (lat. *identitas*), s. f. Qualité qui fait qu'une chose est la même qu'une autre, que deux ou plusieurs personnes ne sont qu'une. ‖ En jurispr. Reconnaissance d'une personne en état d'arrestation, d'un prisonnier évadé, d'un mort, etc. »

Quand je songe que, sans mon inadvertance, mes lecteurs auraient été privés de l'excellente étymologie que je viens de mettre sous leurs yeux, il va sans dire que je regrette bien peu de l'avoir commise.

×

Première Question.

Vous dites dans le numéro 17 (2e *année, p.* 131) *que dans* SOULIERS A LA POULAINE, *le mot* POULAINE *est tiré de* POULAIN, *nom ancien du peuple polonais. Mais je lis ceci dans les* NOTICES DES ÉMAUX *de M. le comte Delaborde : « On n'a trouvé nulle part, pas même dans Du Cange, que la Pologne ait le droit de se donner l'honneur de cette invention ». Cela ne vous donnera-t-il pas l'idée de revenir sur l'étymologie du mot* POULAINE ? *Je le verrais avec beaucoup de plaisir.*

—

Une fois qu'on a admis l'expression *souliers à poulaine*, expression qui est la vraie, et non *souliers à la poulaine*, il est évident que l'étymologie du mot en question doit être cherchée ailleurs.

D'où vient donc *poulaine* signifiant cette longue pointe qu'eurent les chaussures d'autrefois, pointe que des agrafes rattachaient à la jambe, et que des baleines maintenaient droite, sans, pour cela, empêcher toujours que le voisin ne marchât dessus ?

Il a été émis à ce sujet trois opinions différentes que je vais d'abord faire connaître, et ensuite apprécier.

D'après M. Chéruel (*Diction. des Instit. de la France*), le nom de *poulaine* fut donné à ces chaussures « parce que l'extrémité ressemblait à un bec de poule ».

M. Littré pense que les becs des souliers furent nommés *poulaines* parce qu'ils étaient faits d'une peau venue de Pologne, contrée appelée autrefois *Poullaine*.

Attendu, dit M. Aug. Scheler, que *poulaine* signifie aussi le bec, l'éperon d'un vaisseau, il se peut que cette dernière valeur ait déterminé l'expression de *souliers à poulaine*.

A laquelle de ces opinions doit-on se rallier ?

Opinion de M. Scheler. — Ce n'est pas parce que l'avant d'un vaisseau s'est appelé la *poulaine* que l'on a donné ce nom à des chaussures qui avaient une longue pointe ; c'est le contraire qui a eu lieu, c'est-à-dire que l'avant d'un navire s'est appelé *poulaine* parce qu'il ressemblait à la pointe antérieure d'une chaussure d'autrefois; comme le prouve cette citation, que j'emprunte au *Glossaire nautique* d'Alphonse Jal :

Au XVIIe siècle, *Poulaine* avait un sens plus restreint [qu'aujourd'hui] ; il ne désignait pas alors la construction établie en avant de la proue, mais seulement une pièce de bois jetée en saillie hors du navire, et fixée à l'étrave. La courbure qu'on lui donna d'abord, qui était analogue à celle de la pointe du soulier à la Polaine ou Poulaine, *lui valut son nom*. Cette pièce, longue et redressée à son extrémité, affecta ensuite la forme de l'*S*.

Opinion de M. Littré. — Ce qui nous venait de Pologne sous le nom de *poulaine* me paraît avoir été tout simplement une fourrure d'animal vulgairement appelé de ce nom ; car j'ai trouvé la phrase suivante dans Du Cange, quelques lignes plus bas que l'endroit où M. Littré a pris son renseignement :

Un seurcot de violette fourré de *ventre* de Poulaines.

Et comme, à ma connaissance, si extravagante qu'ait été une chaussure, on n'y a jamais mis de fourrure au bout du pied et en dehors, je crois pouvoir en inférer que l'explication de M. Littré n'est pas encore celle qui a le plus de chance d'être adoptée.

Opinion de M. Chéruel. — Je pense que c'est la vraie, et je le pense, non pas simplement parce que je viens de prononcer l'exclusion des deux autres, mais parce qu'on peut donner en sa faveur les deux raisons que voici :

1° A *Rostra calceorum*, Du Cange parle de l'interdiction ecclésiastique des souliers à bec, et il cite cette

phrase de Pierre Damien (liv. V, ép. 16), qui révèle l'existence de chaussures ayant la pointe en forme de bec d'aigle :

Calcei ad *aquilini* Rostri speciem.

Or, après cela, on ne peut pas douter que le mot *poulaine*, qui se trouve dans la citation latine suivante sous la forme *pouleanas*, ne vienne réellement de *poule* :

Sotulares habebant, in quibus rostra longissima in parte anteriori ad modum unius cornu in longum :... quæ quidem rostra *Pouleanas* Gallicè nominabant.

(Le Continuateur de Guill. de Nangis, ann. 1365.)

2° Dans son ouvrage intitulé *Notices des Emaux du Louvre* (que vous invoquez), M. le comte de Laborde affirme que la miniature, la peinture et la sculpture montrent que les *souliers à poulaine* affectaient parfaitement à leur pointe la forme d'un bec de poule.

Tous mes remerciements pour m'avoir ramené sur une question que j'avais résolue d'une manière si imparfaite la première fois que je l'ai traitée.

×

Seconde Question.

Je serais bien curieux de savoir d'où vient l'expression familière FAIRE DES BAMBOCHES? *Voudriez-vous bien répondre à cette question dans un de vos prochains numéros?*

—

Le peintre hollandais Van Laar était tellement contrefait que les Italiens, au milieu desquels il séjourna pendant 16 ans, lui donnèrent le sobriquet de *bamboccio*, nom par lequel se désignent, dans leur langue, non-seulement un petit enfant, mais encore un homme d'une petite taille qui est resté comme noué.

Van Laar excellait à faire des figures grotesques, et ce talent valut à ses œuvres le nom de *bambocciata*, que nous avons traduit par *bambochades*, et plus souvent par *bamboches*, mots qui désignèrent chez nous des peintures analogues à celles que ce peintre faisait.

Plus tard, le mot *bamboche* a été employé dans la littérature pour désigner des productions du genre comique; puis il a cessé de s'appliquer à des productions de cette sorte, et il a passé dans le langage familier pour signifier de grossières facéties, de mauvaises pointes, des irrégularités de conduite, des fredaines, des débordements de jeunesse, le seul sens dans lequel on l'emploie aujourd'hui.

Faire des *bamboches*, se livrer à toutes sortes d'amusements et de plaisirs.

(Littré, *Dict.*)

Faire des *bamboches*, c'est faire des sottises plus ou moins graves qui mènent en police correctionnelle ou à l'hôpital.

(Alf. Delvau, *Dict. de la langue verte.*)

—

Comme Van Laar naquit en 1613, qu'on peut supposer qu'il n'alla pas en Italie avant l'âge de 20 ans, et qu'il s'écoula au moins dix ans avant qu'il s'y fût fait la réputation qui lui valut son sobriquet, je crois ne commettre aucune témérité en affirmant que les noms de *bamboche* et de *bambochade* ne sont pas entrés dans la langue française avant 1643, c'est-à-dire avant la mort du roi Louis XIII.



Troisième Question.

Je vous serais obligé de m'apprendre pourquoi il y a une rue de Paris qui s'appelle la RUE DU REGARD, *car on regarde naturellement dans toutes les rues, et je ne vois que celle-là qui porte ce nom.*

—

Le mot *regard* est un terme d'hydraulique qui a plusieurs significations ; il désigne 1° une espèce de pavillon où sont renfermés les robinets de plusieurs conduites d'eau, avec un petit bassin pour en faire la distribution ; 2° un petit caveau servant au même usage, où l'on descend par un châssis de pierre ; 3° un réservoir où l'on amasse de l'eau de source ou de fontaine, et où l'on place les clefs des robinets pour la faire couler ou l'élever ; 4° l'endroit où l'on a soudé une branche sur une grosse conduite ; et 5° une de ces ouvertures que l'on fait de distance en distance (de 20 toises en 20 toises, selon l'*Encyclopédie*) dans un aqueduc pour observer (regarder) la conduite des eaux et faciliter le rétablissement des tuyaux ou canaux.

Or, dans la rue dont il s'agit, rue ouverte en 1680 sur une partie de l'enclos du couvent des Carmes, il y avait un regard, et c'est cette circonstance qui lui a fait donner le nom de *rue du regard*, comme l'attestent Hurtaut et Magny dans leur *Dictionnaire de Paris* :

Regard (rue du). Quartier du Luxembourg. D'un côté, elle va au coin des rues du Chasse-Midi et des Vieilles-Tuileries; et de l'autre, à la rue de Vaugirard. *Elle doit son nom à un regard de fontaine qui y est bâti.*



Quatrième Question.

Dans l'opéra du PRÉ AUX CLERCS, *Nicette dit à Mergy : « Je vais vous servir... Mais à propos, vous êtes peut-être* DE LA VACHE A COLAS ». *Si vous vouliez bien dire d'où vient cette expression, je suis persuadé que plus d'un de vos lecteurs l'apprendrait avec plaisir.*

—

Par dénigrement, on dit d'un protestant qu'*il est de la vache à Colas*, expression dont voici l'origine, que j'emprunte à une lettre de M. Edouard Fournier publiée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* (janvier 1859) :

Au mois de septembre 1605, un vigneron nommé Colas Pannier, qui logeait dans le faubourg Bourgogne, à Orléans, près de la maison de l'Orbette, perdit sa vache. Où s'était-elle enfuie? Qu'était-elle devenue? On mit plusieurs jours à le savoir, et les nouvelles qu'on en eut ne furent pas de nature à consoler notre paysan.

Au hameau de Bionne, situé sur la route qui prolonge le faubourg, existait un prêche huguenot, où, depuis la paix du 10 mars 1562, ceux de la Religion avaient droit « à l'exercice d'icelle ». C'est de ce côté que la vache égarée s'était dirigée. Le prêche était ouvert, on priait, ce qui ne faisait pas grand bruit : elle entra. On crut que c'était quelque mauvais tour des catholiques, qui avaient voulu

faire ainsi un outrage au culte réformé. On se rua sur la pauvre bête, elle fut tuée, dépecée, et les morceaux en furent partagés entre tous ceux de l'assemblée, ou, suivant une autre version, peut-être moins vraisemblable, ils furent distribués aux passants.

Lorsque Colas Pannier connut le sort de sa vache, il porta plainte à César de Balzac, seigneur de Gyé, bailli d'Orléans, qui condamna solidairement tous les protestants de la ville et des faubourgs à payer à Colas le prix de sa bête.

L'affaire avait eu un retentissement que cette sentence du bailli n'était pas de nature à calmer. L'arrêt de M. de Balzac n'avait compris que les calvinistes d'Orléans; la moquerie rendit justiciables du fait tous les protestants du royaume. Il n'y en eut bientôt pas un qui ne fût *de la vache à Colas*. Les chansons se mirent à courir, etc.

Pour écrire cette lettre, M. Edouard Fournier a puisé ses renseignements dans l'*Indicateur Orléanais*, par M. Vergnaud-Romagnési (1827, tome I, p. 193), ainsi que dans les *Recherches historiques sur Orléans*, par Lottin (tome II, p. 138), lequel se réfère, comme preuve, aux manuscrits de l'abbé Dubois et à ceux de l'abbé Pataud, qui sont à la bibliothèque d'Orléans; de plus, les faits qu'il relate concordent parfaitement avec ce que dit le *Journal de l'Estoile* (septembre 1605) au sujet des défenses qui furent faites de chanter la chanson intitulée *la Vache à Colas*.

On peut donc affirmer qu'il n'y a pas le moindre doute à concevoir sur l'origine donnée plus haut à l'expression que le librettiste du *Pré aux Clercs* a mise dans la bouche de Nicette, et qui se retrouve dans le chœur chanté au deuxième acte :

D'un poulet il se régale
Un vendredi! — Quel scandale!
Il est de la Vache à Colas.

ÉTRANGER

Première Question.

*Pourquoi, en plaisantant, dit-on de quelqu'un qui reçoit l'extrême-onction, qu'*ON LUI GRAISSE SES BOTTES? *Ce n'est pas sa chaussure, mais ses propres pieds qui reçoivent l'onction.*

—

Sous la rubrique « UNE DÉCOUVERTE. — On écrit de Rouen », *la Liberté* du 2 avril 1871 disait ce qui suit:

De nombreux curieux ont stationné hier toute la journée à la grille du jardin de l'Hôtel-de-ville, devant le portail des Marmousets, où les travaux d'agrandissement du jardin ont amené la mise au jour d'une vraie macédoine de sépultures mérovingiennes, carlovingiennes et capétiennes; c'était une vraie fête pour les archéologues, qui s'étaient tous donné rendez-vous dans cet ancien cimetière, conduits par M. l'abbé Cochet. Parmi ces nombreuses sépultures, quelques religieux ont été retrouvés chaussés encore des énormes bottes symboliques qui ont donné lieu à l'expression vulgaire de *graisser les bottes*.

Mais, selon moi, cette assertion est erronée; car si les bottes symboliques des religieux (en supposant qu'on les eût tous inhumés en bottes, ce qui est loin d'être prouvé) nous avaient, en effet, suggéré un proverbe, nous aurions dit *mettre les grosses bottes* à quelqu'un, et non lui *graisser les bottes*.

Voici une origine qui me semble bien plus probable que celle de la citation précédente :

On sait que les bottes se sont portées de bonne heure en France (un écrivain du XIe siècle, Raoul Glaber, en parle à l'occasion de l'arrivée des Méridionaux qui accompagnaient Constance, femme de Robert le Pieux), et qu'autrefois c'était l'habitude, quand on devait se mettre en voyage, de les graisser ou de les faire graisser afin d'en rendre le cuir plus souple. Or, comme le prêtre qui donne le sacrement de l'extrême-onction met de l'huile aux pieds de celui qui va partir pour l'autre monde, on a dit naturellement de ce prêtre, par analogie entre son action et celle de la personne qui préparait la chaussure d'un voyageur terrestre, qu'*il graissait les bottes* de tel ou tel moribond.

×

Seconde Question.

Pourquoi certains Français appellent-ils une pièce de cinq francs un ÉCU DE CINQ FRANCS? *Est-ce que c'est une bonne expression ?*

—

Comme je l'ai déjà dit dans le numéro 3 de la présente année, plusieurs de nos anciennes monnaies reçurent leur dénomination d'une figure qui s'y trouvait empreinte : l'*agnelet* ou *mouton d'or* fut appelé ainsi parce qu'il portait un agneau tel qu'on le représentait ordinairement aux pieds de saint Jean-Baptiste; l'*angelot*, pour la raison que l'archange saint Michel y était représenté tenant une épée de la main droite; le *baudequin*, parce que le roi y figurait sous un baldaquin; les *florettes*, à cause des fleurs de lys qui se trouvaient d'un côté.

Il en fut de même de l'*écu;* cette monnaie, frappée pour la première fois sous Philippe de Valois, (XIVe siècle) dut son nom à ce que le roi y était représenté assis sur son trône, tenant d'une main une épée, et de l'autre un écu (scutum) semé de fleurs de lys.

Les premiers écus étaient en or; mais, dans la suite, il y en eut aussi en argent; et, sous Louis XIII, on en fit de 6 livres et de 3 livres, appelés *demi-écus*, lesquels ont été en usage jusqu'au commencement de ce siècle.

Or, le nom d'*écu* s'étant conservé à la pièce d'argent de 5 fr., quoique l'effigie du souverain n'y fût plus accompagnée d'un bouclier, on a été obligé, pour distinguer cet écu de celui de 3 livres, d'employer l'expression *écu de cinq francs*.

Cette expression était nécessaire, et tant qu'on parlera d'écus de 3 livres (ce qui peut durer plus ou moins longtemps encore), il est bien évident qu'on ne pourra pas l'abandonner.

×

Troisième Question.

Comment expliquez-vous que PAS MAL, *où* MAL *est un*

adverbe de manière, puisse avoir pris le sens d'un adverbe de quantité, comme dans cette phrase : « Il n'y a PAS MAL *de blé cette année »?*

—

A une époque reculée que je ne serais pas en mesure de vous préciser aujourd'hui, notre adverbe *bien*, qui signifiait primitivement *benè*, dont il dérive, passa adverbe de quantité, c'est-à-dire prit le sens de *beaucoup*, comme dans ces phrases :

On mande à votre mari qu'il ait *bien du soin* de moi, et qu'il m'enveloppe dans de la soie et du coton.

(Voltaire, *Lettr.*, 24.)

Nous pouvons nous flatter avec *bien de l'apparence*..

(Fléchier, I, 51.)

Or, à ce moment, *ne... pas mal*, qui s'était jusqu'alors employé pour *assez bien* (degré au-dessous de *bien*) devant les participes passés, s'employa naturellement pour *assez* (degré au-dessous de *beaucoup*) devant les substantifs.

Voilà, si je me trompe, quand et comment l'adverbe de manière *mal* est devenu un adverbe de quantité, sous la forme *ne... pas mal*.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

—

Corrections du numéro précédent.

—

1°... Particularité curieuse, que je doute *se rencontrer* dans aucune autre langue moderne ; — 2 ... depuis *de* longues années; — 3°... C'est là *que* nos impressions; — 4°... des œuvres *romantiques* (le mot *romanesque* signifie autre chose); — 5°... C'est comme si vous disiez à *quelqu'un* (le pronom *quiconque* remplit un double rôle dans une phrase) ; — 6°... Son travail est *censé* entrer (*sensé* signifie qui a de la raison, et *censé*, regardé comme); — 7°... à moins qu'un accident *ne* se produise, ou qu'une parole maladroite *ne* soit prononcée.

Phrases à corriger

trouvées pour la plupart dans la presse périodique et autres publications contemporaines.

—

1° Je suis persuadé, monsieur le Maire, qu'il me suffira de vous signaler cette injustice pour que, connaissant votre équité, vous la fassiez cesser immédiatement.

2° A l'heure qu'il est, l'interdit n'est pas encore levé, et je défie quiconque d'expédier un télégramme dans aucune ville de France.

3° Il n'est pas impossible cependant que celle-ci n'ait encore commis quelques erreurs et ne se soit laissée surprendre par des manœuvres tentées à la dernière heure.

4° Le *Punch*, un des meilleurs journaux satiriques, édicté à Londres, lui sert principalement de point de comparaison.

5° Nous ne savons pas si cette idée de M. Boutet ne serait pas salutaire, après tout, dans d'autres féeries; mais à coup sûr, elle n'est pas neuve, car nous l'avons vue exécuter à Rome.

6° Pauvre Molière! sans doute il se souvient de ces courses à travers la province, de ce long et pénible odyssée des comédiens errants par les villes et par la campagne.

7° La cerise est très-nourrissante ; la griotte rafraîchit par son principe acidulé ; le bigarreau est utile contre les inflammations des intestins; et le guignier vaut une purge.

FEUILLETON

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

RÉGNIER DESMARAIS.

—

Ce grammairien naquit à Paris en 1632, d'une famille originaire du Poitou. Il était le sixième de onze enfants, dont sept moururent en bas âge et les trois autres embrassèrent la vie religieuse.

A huit ans, il fut mis au séminaire de Nanterre, où il fit des études sous la direction des chanoines de Saint-Augustin, dont le P. Faure, son oncle maternel, était devenu le directeur général après en avoir été le réformateur.

Dans toutes les classes, le jeune Régnier remporta les prix de prose et de vers; mais il fut moins heureux au collége de Montaigu, où il étudia deux ans la philosophie. Le peu d'attrait qu'il trouvait aux leçons de ses maîtres tourna ses idées vers la littérature, et il était encore sur les bancs quand il traduisit en vers burlesques la Batrachomyomachie d'Homère.

Il fut attaché successivement à différents seigneurs, fit quelques voyages à leur suite, et employa ses loisirs à étudier l'italien et l'espagnol.

En 1662, il accompagna le duc de Créqui à Rome avec le titre de secrétaire d'ambassade, fut chargé de la correspondance italienne, et ensuite de la négociation relative à l'affaire des Corses.

Après son retour en France, il continua d'entretenir un commerce de lettres avec les amis qu'il avait laissés en Italie. Ayant adressé à l'abbé Strozzi une *canzone*, celui-ci la donna comme une pièce qu'on venait de retrouver dans le manuscrit de Pétrarque à la bibliothèque vaticane. Chacun le crut, et quand la chose fut éclaircie, l'Académie de la Crusca s'empressa d'adopter le poète dont les productions approchaient assez de celles de Pétrarque pour tromper des juges exercés.

Régnier n'avait nul dessein de s'engager dans l'état ecclésiastique; mais, en 1668, le roi lui ayant donné le prieuré de Grammont pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus à Rome, il prit les ordres sacrés, et se conduisit depuis avec la même régularité que s'il n'eût fait que suivre sa vocation.

L'Académie française lui ouvrit ses portes en 1670, quoiqu'il n'eût donné jusqu'alors aucun ouvrage en français; mais la connaissance qu'il avait des langues savantes devait le rendre très-utile à la composition du dictionnaire dont cette compagnie s'occupait avec beaucoup d'activité.

Quoique employé par les ministres ou par le roi lui-même dans diverses missions de confiance, il répondit si bien par son zèle aux espérances de l'Académie, qu'en 1684, après la mort de Mézerai, il fut élu secrétaire perpétuel.

Régnier, en cette qualité, rédigea tous les mémoires qui parurent au nom de l'Académie dans le procès qu'elle eut à soutenir contre Furetière, qui s'était approprié le travail de la Compagnie.

Le dictionnaire attendu depuis si longtemps, et auquel Régnier avait eu tant de part, était sur le point de paraître. Il en avait rédigé la préface et l'épître dédicatoire au roi. Mais, pendant un voyage qu'il fut forcé de faire en Touraine, Ch. Perrault, Charpentier et quelques autres académiciens eurent assez de crédit pour faire préférer une autre préface et une autre dédicace à celles que Régnier avait composées. Régnier, justement indigné, fit sur les épîtres de Perrault et de Charpentier des remarques critiques quelquefois bien fondées, mais plus souvent trop sévères.

L'infatigable académicien se chargea ensuite de rédiger la grammaire qui devait développer les principes dont le dictionnaire n'était que l'application, et former avec cet ouvrage un corps complet de langue française. Cette grammaire devait être suivie d'un traité à part de la syntaxe, trop prolixe pour les élèves et non sans utilité pour les savants; mais une querelle avec le P. Buffier aurait dégoûté Régnier de ces sortes d'études; il se remit à la poésie, qu'il n'avait pas cessé de cultiver, quoique avec peu de succès, et à la traduction, genre dans lequel il a mieux réussi.

Régnier mourut le 6 septembre 1713, à l'âge avancé de 84 ans.

D'un caractère ferme et inébranlable dans l'amitié, d'une probité à toute épreuve, et portant l'amour du vrai jusqu'au scrupule, Régnier n'eut d'autre défaut qu'un entêtement déplacé.

Au nombre des huit ouvrages que son biographe lui attribue, il s'en trouve un, *Traité de la grammaire françoise*, qui parut pour la première fois en 1705, et dont je vais signaler à mes lecteurs les endroits les plus remarquables.

Après une préface de quelques pages, Régnier commence sa grammaire, qu'il divise en dix traités.

TRAITÉ DES LETTRES.

Des lettres en général. — Il y a deux choses à considérer dans les lettres de quelque langue que ce soit, le son ou la prononciation, et le caractère ou la figure. Le son regarde les lettres en tant qu'elles sont proférées; le caractère, en tant qu'elles sont écrites.

Des lettres comme caractères. — On ne reconnaissait autrefois que 23 caractères de lettres dans l'alphabet français, lors qu'un seul et même caractere servait à l'*i* voyelle et à l'*i* consonne; et on aurait pu même n'en reconnaître que 22, le *k* n'étant point proprement une lettre qui appartienne à notre langue. Mais depuis que l'usage d'écrire l'*i* consonne par cette figure, *j*, et l'*u* consonne par cette autre, *v*, s'est introduit, on compte dans notre alphabet 25 caractères.

Des voyelles. — Outre neuf sons différents (*a*, *e*, *i*, *o*, *u*, *eu*, *ou*, *è*, *e* muet), quelques-uns mettent pareillement au nombre des voyelles les sons qui résultent de chacune des cinq voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u* lorsqu'en y ajoutant une *n* on les prononce comme les mots *an*, *bien*, *fin*, *lien*, *un*. Du reste, il paraît que les Latins les ont considérés de la sorte dans tous les mots terminés en *m*, car, autant qu'on peut le conjecturer, ils ne prononçaient pas l'*m* finale comme nous avons accoutumé de le faire en latin.

Des consonnes en général. — Comme les consonnes ne peuvent former toutes seules un son, on n'a pu leur imposer de nom, pour les désigner chacune en particulier, qu'en les joignant avec quelques voyelles, dont néanmoins elles perdent le son dans la composition des mots, dès qu'elles se trouvent jointes à une autre voyelle. Les noms qu'on leur a imposés ont été différents, selon les différentes langues : généralement cette dénomination commence par la prononciation du caractère qu'elles servent à dénommer. La lettre *e* est la voyelle que les langues tirées du latin, et même l'allemand, emploient le plus communément dans l'appellation des unes et des autres, quoique quelques-unes emploient aussi l'*a*, l'*i* et l'*u*.

*De l'*a *avant les consonnes.* — La prononciation de l'*a* et des autres voyelles est ordinairement longue lorsque, dans une même syllabe, la voyelle est immédiatement suivie d'une *s* qui ne se prononce point; exemple : *paste*, *blasme*, etc.

Au contraire, elle devient ordinairement brève quand l'*s* qui suit la voyelle se prononce; exemple : *faste*, *désastre*, *piste*, *poste*, *juste*, etc.

Elle est pareillement brève pour l'ordinaire quand la voyelle est suivie d'une consonne redoublée, comme dans les mots *malle*, *balle*, *canne*, etc.

*De l'*a *avant les voyelles.* — Les altérations que l'*a* reçoit lorsque, dans une même syllabe, il se trouve joint avec une voyelle qu'il précède sont en grand nombre, car pour quelques mots où il conserve sa prononciation naturelle, il y en a une infinité où il la perd.

*Du son de l'*a *avant l'*e. — Le seul mot français où il soit devant un *e*, dans la même syllabe, c'est celui de *Caën*, ville de Normandie, et dans celui-là, il retient tellement sa force que le mot se prononce comme s'il était écrit sans *e*. Mais dans les mots pris du latin, comme *æquateur*, *æquinoxe*, le son de l'*e* a tellement prévalu que même on les écrit d'ordinaire sans *a*.

*Du son de l'*a *avant l'*i. — Quand l'*a* est devant un *i*, dans une même syllabe, il perd ordinairement sa prononciation, de sorte que, dans plusieurs mots comme *plaire*, *faire*, *contraire*, les deux voyelles ne se prononcent que comme un « é fermé », et que dans plusieurs autres, comme *pain*, *main*, elles se prononcent comme un « è ouvert. »

Chose qui doit paraître plus extraordinaire, c'est que dans quelques temps du verbe *faire* (nous *faisons*, je *faisois*, *faisant*) l'*a* et l'*i* font entendre un *e* muet.

Cependant l'*a* suivi de *i* conserve son propre son généralement avec une *l* : *bail*, *bataille*, *vaillant*, etc.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE.

Publications de la quinzaine :

Le Drame des Champs-Élysées; par Hippolyte Audeval. In-12, 241 p. Paris, lib. Blériot.

La Piété filiale en Chine; par P. Dabry de Thiersaint, consul de France. Ouvrage orné de 25 vignettes chinoises. In-18, III. 230 p. Paris, lib. Leroux. 5 fr.

Nouveaux contes bleus; par Édouard Laboulaye, de l'Institut. 3e édition. In-18 jésus, 326 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 cent.

Venise. Histoire, art, industrie, la ville, la vie; par Charles Yriarte. Ouvrage orné de 500 gravures, dont 50 imprimées hors texte. 8e série. In-folio, 281-312 p. et 9 pl. hors texte. Paris, lib. Rotschild. 5 fr.

Histoire anecdotique du drapeau français; par Désiré Lacroix, rédacteur au Moniteur de l'Armée. 2e édition. In-18 jésus, 228 p. Paris, lib. Sagnier. 2 fr. 50 c.

Les Quadrupèdes. Animaux domestiques et animaux sauvages en France, précédés du discours sur la nature des animaux; par Buffon. In-8°, IV-303 p. Bar-le-Duc, lib. Constant-Laguerre.

Le Lion de Coëtavel; par Mlle Gabrielle d'Ethampes. In-12, 331 p. Paris, lib. Allard. 3 fr.

La Falaise d'Houlgate; par Jules Noriac. In-18 jésus, 309 p. Paris, lib. Nouvelle. 3 fr. 50 cent.

Les États-Unis contemporains, ou les mœurs, les institutions et les idées depuis la guerre de la sécession; par Claudio Jeannet. Ouvrage précédé d'une lettre de M. le Play. 3e édition, revue et augmentée de chapitres et documents nouveaux. 2 vol. in-18 jésus, XXIX-637 p. Paris, lib. Plon et Ce.

Étude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oil (avec une carte); par M. Charles de Tourtoulon, et M. O. Bringuier, membres résidants de la Société pour l'étude des langues romanes. Premier rapport à M. le ministre de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts. In-8, 63 p. Paris, imprimerie nationale.

Publications antérieures:

SUPPLÉMENT AU DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE DE E. LITTRÉ, de l'Académie française. — Ce supplément, rédigé par M. E. Littré pour son grand dictionnaire, formera environ douze livraisons, dont les 6 premières sont en vente à la *librairie Hachette*, à raison d'un franc la livraison. — L'ouvrage sera suivi d'un DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE de tous les mots d'origine orientale, par Marcel Devic.

ŒUVRES DE PHILARÈTE CHASLES. — Tome deuxième. — Paris, *G. Charpentier*, éditeur, 13, rue de Grenelle-Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

COURS DE LITTÉRATURE SPÉCIAL PRÉPARATOIRE AU BREVET SUPÉRIEUR. — Par Mlle Th. Brismontier, professeur spécial pour la préparation aux examens, répétiteur des premières classes de latin et de grec. Ouvrage adopté à la maison de Saint-Denis, et auquel la Société d'instruction et d'éducation populaires a décerné une médaille d'honneur et la médaille offerte par M. de la Rochefoucauld, président honoraire de cette société. — Paris, *Digonnaux*, 84, rue Bonaparte.

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE. — Par A. Chassang, lauréat de l'Académie française, inspecteur général de l'instruction publique. — Cours moyen, avec des notions élémentaires de grammaire historique. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 1 fr. 50.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE PENDANT LA RÉVOLUTION (1789-1800). — Par E. Geruzez. — Ouvrage qui a obtenu le prix Bordin, décerné par l'Académie française dans sa séance du 25 août 1859. — Sixième édition. — Paris, *G. Charpentier*, éditeur, 13, rue de Grenelle-Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50 cent.

MOLIÈRE JUGÉ PAR SES CONTEMPORAINS. — Conversation dans une ruelle de Paris sur Molière défunt, par Donneau de Visé (1673). — L'Ombre de Molière, par Marcoureau de Brécourt (1674). — Vie de Molière en abrégé, par La Grange (1682). — M. de Molière, par Adrien Baillet (1686). — Poquelin de Molière, par Charles Perrault (1696), etc. — Avec une Notice par P. Malassis, et un fac-simile des armoiries de Molière. — Paris, *Isidore Liseux*, éditeur, 2, rue Bonaparte. — Prix : 4 fr.

DICTIONNAIRE DE BIOGRAPHIE GÉNÉRALE depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1870. — Publié sous la direction de M. Leo Joubert. — Paris, librairie de *Firmin Didot frères, fils et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob.

VOCABULAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE extrait de la sixième et dernière édition de l'Académie. — Par M. Ch. Nodier, membre de l'Académie française, bibliothécaire de l'Arsenal, et M. Ackermann, avec des étymologies, la prononciation et un vocabulaire géographique. — Rédigé exclusivement pour les écoles, adopté par le Conseil de l'Instruction publique pour l'usage des colléges, — Paris, *Firmin Didot et Cie*, libraires, imprimeurs de l'Institut de France, 56, rue Jacob.

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE. — Par *G. Berchère*. — Paris, librairie *Firmin Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob.

CHARLES LAMB. DE L'HUMOUR LITTÉRAIRE EN ANGLETERRE. — Par M. LOUIS DÉPRET, membre de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, lauréat de l'Académie française. — Lille, imprimerie L. Daniel. — Prix : 3 fr. 50.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIe siècle. — Par CHARLES GIDEL, professeur de rhétorique au lycée Fontanes, lauréat de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix 2 francs 50 cent.

DICTIONNAIRE MYTHOLOGIQUE UNIVERSEL ou BIOGRAPHIE MYTHIQUE. — Des dieux et des personnages fabuleux de la Grèce, de l'Italie, de l'Egypte, de l'Inde, de la Chine, etc., etc. — Ouvrage composé sur un plan entièrement neuf. — Par le Dr E. JACOBI. — Traduit de l'allemand, refondu et complété par TH. BERNARD. — Paris, librairie de *Firmin Didot frères, fils et Cie*, Imprimeurs de l'Institut de France, 56, rue Jacob.

SOPHOCLE. — Traduction nouvelle. — Par LECONTE DE LISLE. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix : 7 francs 50 cent.

SCIENCES ET LETTRES

AU MOYEN AGE ET A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE

Par PAUL LACROIX (BIBLIOPHILE JACOB)
Conservateur de la Bibliothèque nationale de l'Arsenal

OUVRAGE ILLUSTRÉ

De treize chromolithographies par Compère, Daumont, Parlon et Werner et de quatre cents gravures sur bois.

Deuxième édition. — Prix : 30 francs.

Paris, librairie de *Firmin-Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut de France, 56, rue Jacob.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES DE SAINT-QUENTIN. — Sujets mis au concours pour l'année 1878. — *Poésie :* le sujet est laissé au choix des concurrents. — *Littérature :* étude sur le roman réaliste, en France. — Les manuscrits des concurrents doivent parvenir, francs de port, au Président ou au Secrétaire-Archiviste de la Société, *avant le 1er mars 1878*. — Les Mémoires, ainsi que les pièces de vers, doivent être inédits et porter une épigraphe. Cette épigraphe sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. — Les prix consisteront en médailles d'or et seront décernés en séance publique. — Les pièces ou mémoires couronnés seront publiés en totalité ou en partie dans les annales de la Société. — Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront, avec l'autorisation de la Société, en faire prendre copie à leurs frais.

Le dix-neuvième *Concours poétique*, ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le *1er décembre 1877*. Seize médailles, or, argent, bronze, seront décernées. — Demander le Programme, qui est envoyé *franco*, à M. EVARISTE CARRANCE, Président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — *Affranchir*.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DE HAINAUT. — Concours de 1877. — Littérature : 1° Une pièce de vers sur un sujet puisé dans l'histoire de Belgique; 2° Une pièce de vers dont le sujet est au choix de l'auteur; 3° Une nouvelle en prose. — Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or. — Les Mémoires doivent être remis franco, *avant le 31 décembre 1877*, chez M. le Président de la Société, rue des Compagnons, n° 21, à Mons. Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. — La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés ; mais les auteurs peuvent en prendre des copies à leurs frais.

VILLE DE LA ROCHELLE. — SOCIÉTÉ DES FÊTES DE CHARITÉ. — La Société des Fêtes de Charité met au Concours : deux pièces de théâtre, dont les sujets devront être empruntés à l'histoire de la Rochelle. — La première de ces pièces (3 actes au moins), devra être écrite en prose. — *Prix du Concours :* une médaille d'or de la valeur de 100 francs. — La seconde pièce (lever de rideau) pourra être écrite en vers ou en prose, au choix de l'auteur. — *Prix du Concours :* une médaille d'argent. — Les pièces primées seront jouées sur le théâtre de la ville de la Rochelle. — De plus, la Société se réserve de les faire représenter sur ce théâtre autant de fois qu'elle le voudra, sans avoir à payer de droits d'auteurs. — Le Concours sera clos *le 30 Novembre 1877*. — Chaque envoi devra être accompagné d'une devise reproduite à l'intérieur d'un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur, et devra être adressé à M. E. Callot, Président de la Société.

M. Eman Martin, Rédacteur du COURRIER DE VAUGELAS, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures*.

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 8. 15 Octobre 1877.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE

COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.*)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

PROPOSITION.

Si les Abonnés du *Courrier de Vaugelas* voulaient bien envoyer le montant de leur souscription sans attendre la présentation d'une quittance, ils épargneraient au Rédacteur, déjà surchargé d'une réimpression très-laborieuse, un travail d'administration qui lui fait perdre, à leur préjudice, un temps considérable.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

I.

Parmi les observations que M. Maisonrouge veut bien prendre la peine de m'adresser sur chaque numéro de mon journal, ce dont je lui suis très-reconnaissant, se trouve la suivante, concernant une question traitée dans le numéro 4 :

Quant au proverbe *payer en chats et en rats*, à quoi bon chercher midi à quatorze heures? A quoi bon surtout supposer, pour les besoins de la cause, une certaine monnaie *au rat,* d'existence plus que douteuse? Le sens du proverbe est incontestable pour tout le monde. Il signifie très-mal payer, ou, pour mieux dire, ne pas payer du tout. Or, le paiement effectué en mince monnaie n'a jamais constitué, que je sache, un mauvais paiement. J'ai vu des gens recevoir d'assez fortes sommes en rouleaux de pièces de six liards et ne point faire une trop grosse grimace. C'était un peu désagréable, voilà tout. D'aucuns croient que *chat* est dit ici pour *léopard*, type de monnaie anglaise. D'ailleurs cette monnaie étant à empreinte ne pouvait point être sans une certaine valeur réelle, surtout en se reportant à l'époque probable où le proverbe peut remonter. Il faut donc pour expliquer ce proverbe chercher autre chose.

A mon avis, pour que mon explication fût parfaitement justifiée, il lui manquait seulement la preuve qu'il a existé des monnaies appelées *rats.* Or, cette preuve m'est fournie par une carte postale qui m'a été adressée d'Arras le 22 août, et dont voici la teneur :

Le *rat* était le différent monétaire des pièces frappées à Arras. On appelle encore *rats* les méreaux de la cathédrale d'Arras, dont voici le revers. Il y a quatre numéros avec un nombre correspondant de rats.

(Ici deux fort jolis dessins à la plume, l'un avec trois rats, l'autre avec un seul.)

Par conséquent, je considère de nouvelles recherches sur l'explication de *payer en chats et en rats* comme absolument inutiles, puisqu'elles seraient sans objet.

II.

Le dictionnaire anglais-français de Fleming et Tibbins donne la définition suivante :

TRAM [a flat rail, used in early rail ways], *rail plat,* m. — road, — way, *railway à rail plat.*

J'avais naturellement conclu de là (p. 20 de cette année) que *tram-way* signifiait à la lettre *chemin à rail plat.* Mais les auteurs de ce dictionnaire m'avaient induit en erreur; car on a dit plus tard *waggon-way* dans un sens presque identique, et l'on dit *tram-road* comme synonyme de *carriage-road,* route carrossable, ce qui implique nécessairement pour *tram* une signification toute différente.

Voici, grâce à deux lettres qui m'ont été adressées à ce sujet presque en même temps par MM. Madden et Fisher, comment j'explique aujourd'hui le néologisme dont il s'agit :

C'est dans le voisinage de Newcastle-sur-Tyne que l'on a commencé à se servir des routes que nous appelons *tram-ways.* Dès le XVIe siècle, l'énorme et toujours croissante quantité de charbon minéral qu'il fallait

transporter de la mine sur les bords de la rivière, où l'on faisait le chargement des bateaux, suggéra l'idée de faire rouler sur des madriers, puis sur des rails de fer, les chariots chargés de houille. Or, dans ces parages, une voiture à charbon (qui a la forme d'une énorme trémie), s'appelait *tram*. De là vient *tram-way*, qui, par suite des progrès opérés dans la construction des chemins de fer, a fini par désigner une route à rails plats, mais qui, au sens littéral, signifie *route pour les voitures à charbon*.

III.

Réparation d'une offense à la chronologie.

A la page 186 de la 7e année, j'ai donné comme récente la découverte du sens de *O gué*, qui se trouve dans le refrain : « J'aime mieux ma mie, *o gué* ». C'est une erreur que M. F. B., de Rouen, a bien voulu me signaler en ces termes :

Il y a longtemps que le sens de la vieille chanson citée avec tant d'éloges par Alceste, dans le *Misanthrope*, est connu :

Dès 1854, M. Léon Feugère l'avait révélé par une note de ses *Morceaux choisis des Classiques français à l'usage des classes supérieures*. Delalain, 3e édit., p. 168.

Il disait, en effet : « M. Ampère a dit récemment dans son rapport sur les *Poésies populaires de la France* : « Le « Henri de cette *vieille chanson*, comme l'appelait Molière, « n'est point Henri IV, mais Henri II. Suivant M. de Pétigny « (*Histoire archéologique du Vendômois*, in-4°, 1849, p. 312), « elle aurait été composée par Antoine de Navarre, duc de « Vendôme, qui réunissait de gais convives au château de « Bonnaventure (ou la Bonne Aventure), près le Gué-du-« Loir, et se plaisait à y composer avec eux de joyeuses « chansons. Le refrain, qui fait allusion à la position du « manoir, doit donc être orthographié *au Gué*, et non « *O gué*, comme cela a eu lieu dans la suite par corrup-« tion. Cf. la *Vie militaire et privée de Henri IV* (par Musset « Patbay), in 8°, 1803, p. XXXIX. »

La lettre qui renferme cette communication m'annonçant un abonnement au *Courrier de Vaugelas* pris à la recommandation de l'auteur, je dois à M. F. B. un double et sincère remerciement que je m'empresse de lui adresser.

×

Première Question.

D'où vient selon vous BAÏONNETTE? *Est-ce réellement de la ville de Bayonne, ou, comme on l'a dit dans ces derniers temps, de l'espagnol* BAINA, *signifiant gaine?*

—

Dans sa Chronique du 27 mai 1859, due à la plume de M. Ed. Fournier, le journal *la Patrie* dit ce qui suit sur l'étymologie en question :

C'est [la baïonnette] une arme essentiellement française avec un nom d'origine espagnole. Ce dernier point va sans doute vous surprendre, car Bayonne étant une ville de France, vous vous demandez comment le mot *baïonnette* peut devoir quelque chose à l'Espagne. C'est qu'il faut bien vous le dire, *Bayonne* et *bayonnette* n'ont rien de commun qu'un air de vraisemblance fort trompeuse, et qui, en effet, a trompé tout le monde depuis deux siècles. L'une n'a pas inventé l'autre; celle-ci ne doit rien à celle-là. Je m'en rapporte pour l'étymologie véritable au travail excellent, mais peu connu, que je citais tout à l'heure, et où je lis que, dans tous les idiomes d'Espagne, *vaina*, *baina*, abréviation du mot latin *vagina*, veut dire gaine, fourreau ; qu'on en a fait le diminutif *bayneta*, ou *bainetta*, d'où, sans beaucoup d'efforts, est venu *bainette*, puis *baïonette*. « Le contenant a donné son nom au contenu. » Je souhaiterais que toutes les étymologies fussent aussi simples que celle-là.

Voilà bien l'origine du mot; mais celle de l'erreur, à présent? Par qui et comment cette erreur a-t-elle été commise? Pourquoi surtout a-t-elle eu tant de succès? D'abord parce que c'est une erreur, et puis, comme l'a dit la chanson : « C'est la faute de Voltaire. »

Lorsqu'on eut lu dans un de ses poèmes cette magnifique périphrase où le rimeur a fait quatre vers pour ne pas dire un mot :

Cette arme que jadis, pour dépeupler la terre,
Dans Bayonne inventa le démon de la guerre,
Rassemble en même temps, digne fruit de l'enfer,
Ce qu'ont de plus terrible et la flamme et le fer.

personne ne voulut plus douter que la *baïonnette* avait été inventée et baptisée à Bayonne. A partir de ce moment, ce fut une étymologie acquise pour le commun des étymologistes, et pour le commun des poètes, une phrase toute faite. Dans combien de vers n'avons-nous pas vu la baïonnette appelée le *glaive de Bayonne* à cette époque du genre descriptif où la trompette s'appelait un *belliqueux airain*, la flûte un *harmonieux roseau*, etc., etc.

Selon moi, ces lignes contiennent deux erreurs capitales, l'une relative à l'étymologie de *baïonnette*, l'autre, concernant l'influence de Voltaire sur la propagation de l'opinion qui fait venir ce mot de *Bayonne*.

Je commence par la dernière.

Le poème auquel appartiennent les vers cités par M. Ed. Fournier, c'est la *Henriade*, que Voltaire publia comme on sait en 1724.

Or, l'opinion qui prétend que la *baïonnette* a reçu son nom de Bayonne remonte infiniment plus haut que cette date ; car

1° On trouve dans les *Bigarrures et Touches* du seigneur des Accords, ouvrage publié à Rouen en 1648, la phrase suivante (*Rebus de Picardie*, p. 9) :

Et peut on dire qu'on les a baptisez du nom de cette nation [la Picardie] par antonomasie, ainsi que l'on dit Bayonnettes de Bayonne, ciseaux de Tholose, etc.

2° Le *Dictionnaire étymologique* de Ménage (éd. de 1650) dit que la baïonnette, « sorte de poignard », est ainsi appelée « de la Ville de Baïonne. »

Voltaire a donc pu contribuer à répandre l'opinion que la baïonnette tire son nom de Bayonne, mais il n'a été là qu'un écho de cette opinion, accréditée depuis longtemps dans le public.

Du reste, M. Ed. Fournier offre lui-même des armes pour battre en brèche son argumentation ; car c'est en 1859 qu'il écrit qu'un air de vraisemblance, entre *baïonnette* et *Bayonne* « a trompé tout le monde depuis deux siècles », et, à cette époque, le poème de la *Henriade* n'avait encore que 135 ans.

Maintenant, je passe à l'étymologie nouvelle que propose M. Ed. Fournier.

Après examen, je déclare que je ne puis l'admettre, et cela, pour les raisons suivantes :

1° Quoi qu'en dise l'auteur sur lequel s'appuie M. Ed. Fournier, le contenant n'a point donné ici son nom au contenu; car en fait d'armes à gaine, je ne vois pas qu'il y ait un seul exemple de cas analogue.

2° Pour que cette étymologie fût acceptable, il faudrait que du mot espagnol *baïnetta* on eût fait *baïonette*, c'est-à-dire qu'un *o* se fût introduit après l'*i*. Or, j'ai bien vu des exemples de *o* passant à l'état d'*e* muet, ou, pour mieux dire, s'anéantissant (le mot *reason*, par exemple, qui en anglais sonne *riz'n*); mais je n'en ai jamais vu d'un *o* venant se placer là où il ne tenait lieu d'aucune lettre étymologique.

Pour moi, c'est la ville de Bayonne qui a donné le nom de *baïonnette*, cela ne peut faire l'ombre du moindre doute. Mais comment? Est-ce comme nom du lieu où l'arme a été inventée, ou est-ce comme nom du lieu où elle s'est fabriquée?

On ne sait rien de positif sur l'endroit qui a vu naître l'invention de la baïonnette; mais voici deux preuves irrécusables qu'on faisait autrefois des armes blanches à Bayonne :

1° La reine de Navarre parlant du voyage de Bayonne en 1564, disait que c'était dans cette ville qu'avaient été forgées les lames des épées qui répandirent dans la suite le sang des chrétiens. (*Hist. du tems*, p. 190, note de Le Duchat, dans Ménage).

2° On trouve la phrase suivante, où *couteau* désigne un sabre, dans les *Avantures du baron de Fæneste* (liv. III, ch. 23, édit. de 1617) :

Mais le baron ayant saisi un grand *couteau Bayonnois* qui pendoit lez la braguette de Colineau...

Or, comme il est certain que la *rouennerie*, la *mousseline* et la *dinanderie* ont reçu chacune ces noms parce qu'elles étaient fabriquées à Rouen, à Mossoul et à Dinant, j'ai tout lieu de croire que la *baïonnette* a reçu le sien du fait qu'elle a été d'abord fabriquée à Bayonne.



Seconde Question.

J'apprendrais avec bien du plaisir ce que signifie au juste l'expression FAIRE UNE COTE MAL TAILLÉE, *et d'où vient cette expression. Pourriez-vous me le faire savoir dans un des prochains numéros de votre journal ?*

—

Quand un compte embrouillé ne peut se régler exactement (ce qui est généralement le cas), on se fait des concessions réciproques, et l'on prend une espèce de moyen terme relativement à la somme due; c'est un tel réglement qu'on appelle *une cote mal taillée*, expression qui se trouve dans cet exemple :

Le régent demanda l'avis à Besons, qui barbouilla et qui proposa *une cote mal taillée*.

(Saint-Simon, 426.)

Voilà pour le sens; maintenant, d'où vient l'expression ?

Autrefois il était d'usage, dans quelques endroits, de marquer par des *coches* (entailles) la quantité des fournitures que l'on achetait à crédit chez le boucher et le boulanger, les journées que l'on faisait, etc., sur un morceau de bois fendu en deux dont chacun des intéressés gardait une moitié; et, par synecdoque, on donnait également le nom de *coche* à ce morceau de bois, comme l'apprend le *Glossaire du centre de la France* en citant ces exemples :

Avez-vous vos journées en *coche*, sur la *coche?*
Il a une bonne *coche* chez le boulanger.

Puis le *ch* se serait changé en *t* (ou plutôt *cote* se serait substitué à *coche* en vertu de leur synonymie), et c'est ce qui a fait dire, quand rapprochant les deux moitiés de la *coche*, on trouvait que les marques de l'une ne se rapportaient pas à celles de l'autre, que c'était *une cote mal taillée* (entaillée).

Or, attendu que, selon toute probabilité, un tel fait amenait le partage de l'erreur entre le débiteur et le créancier, il en est résulté que l'on a dit plus tard, en parlant d'un compte que l'on arrêtait en rabattant quelque chose de part et d'autre sans l'examiner exactement, que l'on *faisait une cote mal taillée*, c'est-à-dire qu'on agissait comme lorsqu'on a fait une cote mal taillée : beaucoup d'expressions proverbiales, parmi lesquelles je citerai, par exemple, *brûler ses vaisseaux*, sont composées des mots qui se mettraient après *agir comme lorsqu'on...* dans le cas où la comparaison serait rétablie avec tous ses termes.

Dans ce procès, il y avait bien des demandes de part et d'autres, les juges *ont fait une cote mal taillée*.

(Furetière, *Diction.*)



Troisième Question.

Je lirais avec un bien grand plaisir dans un de vos prochains numéros l'étymologie du terme singulier et, paraît-il, très-usité de MINZINGUE, *par lequel les ouvriers parisiens désignent un marchand de vin en détail.*

—

D'après M. E. de la Bédolière (Chronique du *National* du 4 mai 1874), ce mot serait une réminiscence des temps les plus reculés de l'histoire de France.

Des hommes de race franque ouvrirent dans les Gaules des tavernes qui se multiplièrent considérablement après l'irruption des Austrasiens, sous le règne de Charlemagne et de ses successeurs.

Or, le cabaretier désireux d'accroître sa clientèle chantait des ballades tout en versant le vin, la cervoise et l'hydromel; d'où le nom de *minnesinger* (composé de *minne*, amour, et de *singer*, chanteur), qui lui fut donné par ses auditeurs tudesques, et qui s'est maintenu jusqu'à nous, parmi le peuple, sous la double forme altérée de *minzingue* et *minzinguin*, pour désigner des marchands de vins et de liqueurs.

Quoique M. E. de la Bédolière n'ait cité aucun texte à l'appui de cette étymologie, elle est tellement naturelle qu'il me semble pouvoir l'accepter comme la vraie.



Quatrième Question.

Vous seriez bien aimable de me faire connaître si l'on doit écrire « J'ai A FAIRE *à quelqu'un », ou « J'ai* AFFAIRE *à quelqu'un. »*

—

En français, *avoir à* suivi d'un infinitif signifie *devoir;*

ainsi *avoir à écrire une lettre, avoir à visiter quelqu'un* expriment la même chose que devoir écrire une lettre, devoir visiter quelqu'un.

Par conséquent, toutes les fois qu'on veut signifier devoir faire, il faut écrire *avoir à faire*, comme dans ces phrases :

J'*ai à faire* à quelqu'un de vous un joli compliment.

Il *avait à faire* avec un collègue une sérieuse perquisition dans la forêt.

Vous *aurez à faire* de cet enfant un honnête homme.

Mais lorsque le sens est incompatible avec la tournure *devoir faire*, il faut mettre le substantif *affaire*, comme dans ces exemples d'auteurs :

Ils *ont affaire* à un homme bien vigilant.

(Sévigné, 562.)

Ceux avec qui ils *ont affaire* tous les jours.

(Fénelon, *Télém.*, XXIII.)

Qu'*avons*-nous *affaire* du monde et de ses emplois?

(Bossuet, *Lettr.* 27.)

×

Cinquième Question.

Comment justifiez-vous l'orthographe de CHAMP *dans les phrases* METTRE UNE BRIQUE DE CHAMP, POSEZ CETTE SOLIVE DE CHAMP, *c'est-à-dire sur la face la plus étroite? Je ne vois pas du tout pourquoi cette face s'appelle ainsi.*

—

A la vérité, l'Académie écrit *champ* dans ces phrases ; mais comme le fait très-bien remarquer M. Littré, c'est une grosse faute ; car *champ* n'a jamais eu cette signification en français : la correction orthographique exige *chant*, qui n'est autre ici que *cant* (normand actuel et vieux français), et *canto* (espagnol et italien), qui ont le sens de *côté*.

Il faut espérer que, dans sa prochaine édition, l'Académie voudra bien mettre l'orthographe du mot en question en harmonie avec une origine sur laquelle on ne peut élever le moindre doute.

ÉTRANGER

Première Question.

Dans votre deuxième année, p. 76, vous avez bien dit la signification du verbe MAQUILLER ; *mais vous n'avez pas donné son étymologie. Quelle est-elle, s'il vous plaît ? Je serais bien curieux de le savoir.*

—

On n'a trouvé aucun ancêtre à *maquiller* avant le XVIIe siècle; ce verbe n'est mentionné ni dans Nicod (1606), ni dans Cotgrave (1661), ni dans Furetière (1727), ni dans Trévoux (1771), ni dans l'Académie (1835), ni dans Poitevin (1860), et il apparait pour la première fois dans les *Excentricités du langage*, par Lorédan Larchey (1865).

D'où vient cette récente acquisition du vocabulaire ? Je suis persuadé que c'est des *Mystères de Paris*, par Eug. Sue, et je vais vous dire sur quoi je fonde cette intime conviction.

L'opuscule en forme de dictionnaire destiné à expliquer l'argot contenu dans cet ouvrage (1844), donne *maquiller* avec le sens de *faire*, *arranger*, comme le montrent les exemples suivants, qui en sont extraits :

J'ai *maquillé* un tiroir à une boutanche (J'ai fait un trou à un volet).

Sais-tu *maquiller* les caroubles (Sais-tu faire les fausses clefs) ?

Maquille tes douilles et tes douillettes (Arrange tes cheveux et ta barbe).

Or, les acteurs qui jouèrent la pièce tirée du célèbre roman (représentée pour la première fois en 1843), ayant très-probablement substitué, dans leur langage particulier *se maquiller* la figure, et, par abréviation, *se maquiller*, à se faire, s'arranger la figure, le terme *maquiller* passa par leur canal des coulisses dans le public, où il a signifié et signifie toujours lutter sur son visage contre l'injure du temps ou de l'abus des plaisirs.

Quant à l'étymologie du mot, voici celle que je trouve la plus satisfaisante :

Le verbe *maquiller*, qui paraît être un fréquentatif comme *mordiller*, *pétiller*, etc., est formé d'un radical *maqu* signifiant l'action de *faire*, d'après ce que j'ai déjà dit. Or, attendu que ce même radical existe avec une signification identique dans le verbe allemand *machen*, (anglais *to make*), je suis fortement porté à croire, sachant de combien de mots le germanique a fait don au français, que *maquiller* n'est autre chose que le radical de *machen*, joint à notre suffixe *iller*.



Seconde Question.

Je désirerais bien savoir comment on peut expliquer la présence de EN *dans la phrase : « On vous* EN *casse », dite familièrement pour : ce n'est pas pour vous, vous n'en aurez pas, ne vous attendez pas à ce qu'on le fasse, etc. J'espère que vous pourrez me l'apprendre par votre utile journal.*

—

Ainsi que je vais vous le démontrer, le pronom *en*, dans cette phrase, tient lieu du substantif *grès*, espèce de pierre formée de grains de sable fin.

Pour signifier ne pas tenir grand compte de quelqu'un, la langue populaire d'autrefois se servait de l'expression figurée *casser du grès*, qui se trouve dans les *Curiositez françoises* d'Ant. Oudin, et dans ces exemples empruntés au dictionnaire de Littré :

Cette petite arrogante
Qui me tient sous sa merci,
Gronde quand je lui présente
Des olives de Poissi ;
C'est trop faire de regrets,
Je veux lui *casser du grez*.

(II *livres de chansons*, dans Fr. Michel.)

Nous lui faisons la nique et ne le craignons guère,
Et pour le sieur Caron, nous lui *cassons du grès*.

(D'Assouci, *Rimes redoublées*, 1671.)

Cette expression s'employait aussi dans la phrase proverbiale *si c'est du grès, on vous en casse*, qui se

répondait ironiquement à quelqu'un dont on ne voulait pas satisfaire la demande, au désir de qui l'on ne voulait pas obtempérer.

Or, cette phrase était longue; on n'en conserva que la seconde partie, et l'on a dit tout court et dans le même sens :

On vous *en* casse,

expression où le mot *en* représente le substantif *grès*, sous-entendu comme la proposition conditionnelle qui le renferme.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

—

Corrections du numéro précédent.

—

1° ... *Connaissant votre équité*, monsieur le Maire, je suis persuadé qu'il me suffira (avec cette construction, il n'y a pas d'amphibologie); — 2° ... et je défie *qui que ce soit* d'expédier (le pronom *quiconque* doit remplir une double fonction dans la phrase, et ici il n'en remplirait qu'une); — 3° ... et ne se soit *laissé* surprendre (l'infinitif exprime le passif relativement au régime); — 4°...*édité* à Londres (*édicté* se dit des lois, des ordonnances, etc.); — 5° ... elle n'est pas neuve, car nous l'avons *vu* exécuter (l'infinitif n'exprime pas une action faite par le régime); — 6° ... de *cette longue* et pénible odyssée (ce substantif est du féminin); — 7°... et *la guigne* vaut une purge (il s'agit du fruit du guignier).

Phrases à corriger

trouvées pour la plupart dans la presse périodique et autres publications contemporaines.

—

1° Dieu seul sait si la France pouvait sortir victorieuse de cette lutte gigantesque; mais ses efforts devaient être dirigés autrement qu'ils l'ont été.

2° Il se pourrait très-bien qu'on fera des concessions pécuniaires en échange de ce qui pourrait être accordé en territoire, ou de quelque autre équivalent.

3° On prétend que les compagnies franches ont commencé à agir cette nuit, et que l'obscurité a empêché qu'elles fissent d'opération sérieuse.

4° Cette mutilation, si elle se prolonge, amènerait bientôt le dépérissement; une nation ne peut vivre avec un bras et un pied coupés.

5° La lutte n'est plus entre la monarchie et la république, comme elle l'était encore il y a huit mois et comme le répète encore la routine quotidienne.

6° Les menaces se succèdent, on ne parle rien moins que de la renverser pour piller.

7° Il ne sera donc pas permis cette fois à des intrigants et des aventuriers politiques d'en arrêter le cours; car le peuple est rentré en possession de lui-même.

8° La soupe n'était pas finie de manger que l'ordre de prendre les armes arrive; on se hâte de lever les tentes et de faire les sacs, et l'on se tient prêt à marcher au premier signal.

9° Il n'a pu convaincre l'indifférence glaciale de l'Assemblée et a éprouvé un de ces échecs comme il n'en avait jamais eus dans sa carrière d'orateur.

10° Nous en avons vu certains qui se mettaient à rire sous cape comme des enfants rient d'une espièglerie; par exemple, d'une corde tendue à seule fin de faire tomber le surveillant.

FEUILLETON

—

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIII° SIÈCLE.

RÉGNIER DESMARAIS.

—

(*Suite.*)

*Du son de l'*a *avant l'*y. — La voyelle *a* perd le son qui lui est propre dans les mots où *y* est finale : *may*, *vray*, *essay*, ainsi que dans ceux où *y* est suivi d'un *e* muet : *paye*, *playe*. Mais lorsque l'*y* est suivi d'un *e* masculin, ou de quelque autre voyelle, *ay* se change en *é* fermé, et la voyelle suivante devient mouillée, comme si elle avait un *i* devant elle; ainsi *payer*, *essayer*, *payant*, se prononcent comme s'ils étaient écrits *pé-ier*, *essé-ier*, *pé-iant*, etc.

Dans *pays*, *paysage*, *paysant*, etc., on prononce *pé-is*, *pé-isage*, *pé-isant*.

*Du son de l'*a *avant l'*o. — Dans quelques mots, ces deux voyelles se prononcent comme un *a;* ainsi *paon*, *faon*, *Laon*, sonnent *pan*, *fan*, *lan*. Mais dans les suivants, *taon*, mouche, *aoust*, mois, *Laon*, nom de saint, on prononce seulement l'*o*. On peut ajouter à ces mots *saoul*, qui se prononce aussi sans *a*.

*Du son de l'*a *avant l'*u. — Dans la plupart des autres langues, l'*a* suivi d'un *u* dans une même syllabe fait une diphthongue avec l'*u;* mais dans la langue française, tous les deux ensemble ne font entendre que le son *o*, prononcé plus ou moins long.

De la prononciation du b. — Devant une *s* et devant un *t*, il se prononce comme un *p;* ainsi *observer*, *obtenir*, sonnent *opserver*, *optenir :* cet usage vient de la nature même des lettres, qui rend la prononciation du *b* devant une *s* ou un *t* presque impossible.

Dans *plomb*, *rumb* ou *romb* de vent, le *b* est complétement muet.

De la prononciation du c. — Cette consonne ne se prononce pas dans *blanc* et *franc;* mais elle sonne dans *aller du blanc au noir*, *franc archer*, *franc arbitre*, *franc étourdi*, *franc yvrogne*. Toutefois, cette prononciation ne passe pas au pluriel de ces mêmes mots.

Dans *second* et *secret*, le *c* se prononce comme si c'était un *g*.

De la prononciation du d. — Dans *adjuger*, *adjudication*, *adjudicataire* et quelques autres, l'usage le plus commun est de supprimer la prononciation du *d*, ou de l'affaiblir de telle sorte qu'elle se fasse à peine sentir (1705).

Il ne sonne pas non plus dans *admonester*.

*De l'*e *en général.* — Il n'y a point de lettre dont la prononciation varie autant que celle de *e :* car outre les trois sons qu'elle a par elle-même (*è* ouvert, *é* fermé et *e* muet), elle admet encore quantité d'autres prononciations, selon les voyelles ou les consonnes avec lesquelles on la joint.

Excepté dans *reine* et dans *reitre*, *e* suivi de *i* se prononce comme *é* fermé.

Chose remarquable, dans *heureux*, le premier *eu* sonne comme un *u*, et le second comme *eu*.

*Prononciation de l'*f. — Cette consonne ne se prononce point dans *clef*, ainsi que dans son pluriel *clefs*.

Quand les mots *nerf*, *œuf* et *bœuf* sont suivis d'une consonne, il y en a qui suppriment l'*f*, et d'autres qui pensent qu'on doit toujours la faire sentir. La seule chose constante, c'est que dans les pluriels *nerfs*, *bœufs*, *œufs* et *neufs*, on ne la prononce ordinairement point.

De la prononciation du g. — De tous les mots où le *g* s'est conservé, il n'y a que celui de *bourg*, où il se prononce toujours fermement, soit devant les voyelles, soit devant les consonnes, mais là il sonne comme un *c*. Dans les mots *faubourg* et *estang*, il ne se prononce pas même devant les voyelles; on ne le fait presque point sentir dans celui de *rang*.

*De la prononciation de l'*l. — Dans le mot *fils*, signignifiant *enfant*, elle ne se prononce pas plus que si elle n'était point écrite.

A l'exception de deux mots, *ville* et *mille*, la consonne *l*, redoublée et précédée d'un *i*, se prononce toujours mouillée, c'est-à-dire comme le *ll* espagnol dans *llanto*, *llorar*, *llover*, et de même que le *gl* des Italiens dans *paglia*, *figlia*, etc.

Il n'y a guère que quatre mots où l'*l* finale, précédée d'un *i*, se supprime dans la prononciation; ce sont : *sourcil*, *outil*, *gril* et *gentil* signifiant *joli*.

Généralement, *vol* se prononce ainsi qu'il s'écrit; mais en terme de fauconnerie, on dit qu'*un oiseau a fait un beau vou*, et *vou* se dit aussi de la pie.

*De la prononciation de l'*o. — Il y a des personnes qui prononcent l'*œ* de *œil*, *œillet*, *œillade*, comme *eu* dans *deüil* et *feüille;* mais il y en a beaucoup qui prétendent qu'il ne faut le prononcer que comme *ei* dans *soleil* et *merveille*.

Les verbes *noyer* et *nettoyer* se prononcent comme *payer*.

Tous les noms de nation, comme *Gaulois*, *Chinois*, *Siamois*, *Suédois*, etc., se prononcent en faisant sentir l'*o* et l'*e* en même temps, et les quelques autres qui se prononcent autrement ne le font que dans la conversation familière.

*De la prononciation de l'*s. — Il n'y a guère qu'un mot où *s* finale se prononce toujours, aussi bien devant une consonne que devant une voyelle; ce mot unique est *pus*, qui se dit de cette « boue » blanche qui sort d'une plaie.

Le nom de *Jésus* est du nombre des noms propres à la fin desquels l'*s* a coutume de se prononcer; mais dans le discours familier, on affaiblit beaucoup cette prononciation.

De la prononciation du t. — Il y a quelques monosyllabes tant substantifs qu'adjectifs, où le *t* se prononce assez ordinairement devant les consonnes, tels sont *fat*, *sot* et *fat* (1705).

La même prononciation doit être observée dans *rat*, *chat*, *sabot* et dans la plupart des monosyllabes comme *plat*, *mot*, *pot*, *lit;* mais l'usage n'est peut-être pas si universel là-dessus qu'il ne soit un peu partagé.

Les substantifs *pact* et *contract* retiennent toujours la prononciation du *t*, même devant une consonne.

Quand un mot a pour finale un *t* précédé d'une *r*, comme dans *il part aujourd'hui*, il *court à bride abattuë*, etc., l'usage le plus commun est de ne point prononcer le *t*.

*De la prononciation de l'*u *voyelle*. — Dans les mots latins à la finale *um*, on prononce cette finale comme *on;* ainsi *Te Deum*, *totum*, se prononcent *te deon*, *toton*.

*De la prononciation de l'*x. — Dans quelques noms propres de provinces, de villes et de familles, tels sont *Xaintonge*, *Xaintes*, *Bruxelles*, *Uxelles*, *Flexelles*, l'*x* se prononce comme une *s*.

TRAITÉ DE L'ORTHOGRAPHE.

Régnier passe ici en revue les divers systèmes qui ont été proposés pour réformer cette partie de la langue, et exprime l'opinion que, si ceux qui ont ou proposé ou embrassé ces sortes de réformes, en avaient bien examiné les inconvénients, et s'ils avaient considéré ce qui se fait dans les autres langues, ils s'en tiendraient à l'orthographe ordinaire, sans entreprendre de la réformer, ni sur le principe dont ils abusent que l'écriture doit représenter la prononciation, ni encore moins sur la difficulté que les femmes et les enfants ont à apprendre à bien lire, ou sur celle que les étrangers ont à bien prononcer notre langue.

TRAITÉ DE L'ARTICLE.

Notre grammairien, qui admet encore des cas comme en latin, explique les termes *vocatif*, *génitif*, *datif*, *accusatif*, *ablatif*, par lesquels on les désigne là où ils existent réellement, puis il donne les déclinaisons de l'article.

De la nécessité de l'article. — Manque-t-il quelque chose à la perfection d'une langue qui est privée de l'article? Les partisans de la langue latine, à la tête desquels est Jules Scaliger, regardent l'article, non-seulement comme inutile, parce que la langue latine, si ample, si abondante et si expressive s'en est toujours passée, mais aussi comme contraire à la force et à la majesté d'une langue, et ne servant qu'à la rendre plus lâche et plus énervée.

Peut-être n'ont-ils pas absolument tort quant au second point, car il est presque impossible que le retour continuel de l'article dans toutes les langues où il est en usage ne rende le discours plus long et plus lâche. Mais d'un autre côté, le manque d'article dont une langue tire avantage en plusieurs rencontres, fait qu'elle ne peut exprimer nettement et clairement certains rapports et certaines propriétés que l'article seul peut désigner. Exemple, ces paroles de l'Evangile : *si Filius Dei es* peuvent se traduire par *si vous êtes fils de Dieu* et par *si vous êtes le fils de Dieu*, phrases qui expriment deux sens différents. La phrase latine n'a donc pas de sens parfaitement déterminé.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE RÉDACTEUR-GÉRANT : EMAN MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE.

Publications de la quinzaine :

Les Campagnes d'un roué; par Amédée Achard. In-18 jésus, 317 p. Paris, lib. Calmann Lévy. 1 fr. 25.

Les grands épisodes de la monarchie constitutionnelle. Le procès des ministres (1830), d'après les pièces officielles et des documents inédits; par Ernest Daudet. In-8°, XIV-321 p. Paris, lib. Quantin. 5 fr.

Voyages et chasses; par Jules Gérard, le tueur de lions. Nouvelle édition. In-18 jésus, 322 p. Paris lib. Calmann Lévy. 1 fr. 25.

La Satire en France au moyen âge; par C. Lenient, professeur de poésie française à la faculté des lettres de Paris. Nouvelle édition, revue et corrigée. In-18 jésus, XVI-435 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50 cent.

Les Pyrénées. Romancero; par Napoléon Peyrat. In-18 jésus, XVI-270 p. Paris, lib. Grassart.

Un scandale parisien; par Léopold Stapleaux. In-18 jésus, 382 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Œuvres complètes. Dernières pages; par George Sand. In-18 jésus, 290 p. Paris, Librairie nouvelle. 3 fr. 50.

Flamberge; par Paul Saunière. II. La Dame au collier. In-18 jésus, 371 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Œuvres complètes d'Alfred de Musset. Edition ornée de 28 gravures d'après les dessins de Bida, d'un portrait gravé par Flameng d'après l'original de M. Landelle, et accompagnée d'une notice sur Afred de Musset par son frère. 10 vol. in-8°, VIII-3947 p. lib. Charpentier.

Dictionnaire usuel de la langue française, comprenant les mots admis par l'Académie, les mots nouveaux dont l'emploi est suffisamment autorisé, les archaïsmes utiles à connaître pour l'intelligence des auteurs classiques; l'histoire, la mythologie et la géographie; par MM. Bescherelle aîné et A. Bourguignon. In-18 jésus à 2 col., VII-1271 p. Paris, lib. Garnier frères.

Les Demoiselles Tourangeau; par Champfleury. Nouvelle édition. In-18 jésus, III-314 p. Paris, lib. Nouvelle. 1 fr. 25.

Etude historique sur le XIIe siécle. Barthélemy de Vyr, évêque de Laon; par M. A. de Florival, juge au tribunal de Laon. In-8°, XII-407 p. Paris. lib. Didron.

Grammaire littéraire, ou Explications suivies d'exercices sur les phrases, les allusions, les pensées heureuses empruntées à nos meilleurs écrivains et qui font aujourd'hui partie du domaine public de notre littérature, à laquelle elles serveut en quelque sorte de condiment; par Pierre Larousse. Guide du maître. In-12, 336 p. Paris, lib. Aug. Boyer et Cie. 3 fr.

Les Deux berceaux; par Emile Richebourg. I. La Fille de l'Aveugle. II. La tache rouge. 2 vol. in-18 jésus, 388 p. Paris, lib. Dentu. 6 fr.

Les Bonnes gens; par Mme Marie-Félicie Testas. In-18 jésus, 256 p. Paris, lib. Blériot.

Publications antérieures:

LE LONG DE LA VIE (NOUVELLES IMPRESSIONS D'UNE FEMME). Pensées, portraits, études. — Par Mme BLANCHECOTTE. — *Librairie académique Didier,* 35, quai des Augustins. — Prix : 3 fr.

LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE EN PROVINCE. — PORTRAITS BIOGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES. — Par TH. GESLAIN. — Troisième édition. — Paris, librairie ancienne et moderne d'*Edouard Rouveyre,* 1, rue des Saint-Pères. — Prix : 5 francs.

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE. — Par A. CHASSANG, lauréat de l'Académie française, inspecteur général de l'instruction publique. — Cours moyen, avec des notions élémentaires de grammaire historique. — Paris, *Garnier frères,* libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 1 fr. 50.

MOLIÈRE JUGÉ PAR SES CONTEMPORAINS. — Conversation dans une ruelle de Paris sur Molière défunt, par Donneau de Visé (1673). — L'Ombre de Molière, par Marcoureau de Brécourt (1674). — Vie de Molière en abrégé, par La Grange (1682). — M. de Molière, par Adrien Baillet (1686). — Poquelin de Molière, par Charles Perrault (1696), etc. — Avec une Notice par P. Malassis, et un fac-simile des armoiries de Molière. — Paris, *Isidore Liseux,* éditeur, 2, rue Bonaparte. — Prix : 4 fr.

SUPPLÉMENT AU DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE DE E. LITTRÉ, de l'Académie française. — Ce supplément, rédigé par M. E. LITTRÉ pour son grand dictionnaire, formera environ douze livraisons, dont les 6 premières sont en vente à la *librairie Hachette,* à raison d'un franc la livraison. — L'ouvrage sera suivi d'un DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE de tous les mots d'origine orientale, par Marcel Devic.

ŒUVRES DE PHILARÈTE CHASLES. — Tome deuxième. — Paris, *G. Charpentier,* éditeur, 13, rue de Grenelle-Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

COURS DE LITTÉRATURE SPÉCIAL PRÉPARATOIRE AU BREVET SUPÉRIEUR. — Par Mlle TH. BRISMONTIER, professeur spécial pour la préparation aux examens, répétiteur des premières classes de latin et de grec. Ouvrage adopté à la maison de Saint-Denis, et auquel la Société d'instruction et d'éducation populaires a décerné une médaille d'honneur et la médaille offerte par M. de la Rochefoucauld, président honoraire de cette société. — Paris, *Digonnaux,* 84, rue Bonaparte.

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE. — Par *G. Berchère.* — Paris, librairie *Firmin Didot et Cie,* imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob.

CHARLES LAMB. DE L'HUMOUR LITTÉRAIRE EN ANGLETERRE. — Par M. LOUIS DÉPRET, membre de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, lauréat de l'Académie française. — Lille, imprimerie L. Daniel. — Prix : 3 fr. 50.

DICTIONNAIRE DE BIOGRAPHIE GÉNÉRALE depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1870. — Publié sous la direction de M. LEO JOUBERT. — Paris, librairie de *Firmin Didot frères, fils et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES DE SAINT-QUENTIN. — Sujets mis au concours pour l'année 1878. — *Poésie :* le sujet est laissé au choix des concurrents. — *Littérature :* étude sur le roman réaliste, en France. — Les manuscrits des concurrents doivent parvenir, francs de port, au Président ou au Secrétaire-Archiviste de la Société, *avant le 1er mars 1878.* — Les Mémoires, ainsi que les pièces de vers, doivent être inédits et porter une épigraphe. Cette épigraphe sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. — Les prix consisteront en médailles d'or et seront décernés en séance publique. — Les pièces ou mémoires couronnés seront publiés en totalité ou en partie dans les annales de la Société. — Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront, avec l'autorisation de la Société, en faire prendre copie à leurs frais.

Le dix-neuvième *Concours poétique*, ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le *1er décembre 1877.* Seize médailles, or, argent, bronze, seront décernées. — Demander le Programme, qui est envoyé *franco*, à M. EVARISTE CARRANCE, Président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — *Affranchir.*

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DE HAINAUT. — Concours de 1877. — Littérature : 1° Une pièce de vers sur un sujet puisé dans l'histoire de Belgique; 2° Une pièce de vers dont le sujet est au choix de l'auteur; 3° Une nouvelle en prose. — Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or. — Les Mémoires doivent être remis franco, *avant le 31 décembre 1877*, chez M. le Président de la Société, rue des Compagnons, n° 21, à Mons. Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. — La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés ; mais les auteurs peuvent en prendre des copies à leurs frais.

VILLE DE LA ROCHELLE. — SOCIÉTÉ DES FÊTES DE CHARITÉ. — La Société des Fêtes de Charité met au Concours : deux pièces de théâtre, dont les sujets devront être empruntés à l'histoire de la Rochelle. — La première de ces pièces (3 actes au moins), devra être écrite en prose. — *Prix du Concours :* une médaille d'or de la valeur de 100 francs. — La seconde pièce (lever de rideau) pourra être écrite en vers ou en prose, au choix de l'auteur. — *Prix du Concours :* une médaille d'argent. — Les pièces primées seront jouées sur le théâtre de la ville de la Rochelle. — De plus, la Société se réserve de les faire représenter sur ce théâtre autant de fois qu'elle le voudra, sans avoir à payer de droits d'auteurs. — Le Concours sera clos *le 30 Novembre 1877.* — Chaque envoi devra être accompagné d'une devise reproduite à l'intérieur d'un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur, et devra être adressé à M. E. Callot, Président de la Société.

Avis aux Étrangers qui viennent à Paris avec l'intention de se perfectionner dans la langue française.

Tous les jours, les dimanches et les fêtes exceptés, le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* indique aux Etrangers qui lui font l'honneur de venir le consulter de très-respectables FAMILLES PARISIENNES qui prennent chez elles des pensionnaires pour les perfectionner, sous sa direction, dans l'étude théorique et pratique de la langue française.
(Ces renseignements sont donnés *gratis.*)

M. Eman Martin, Rédacteur du COURRIER DE VAUGELAS, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures.*

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 9. 1er Novembre 1877.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, un exemplaire; Concours littéraires, gratis.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

AVIS.

A partir du 1er *janvier prochain*, le rédacteur du Courrier de Vaugelas fera présenter sa quittance, avec une augmentation de 75 *centimes* pour frais de recouvrement, à ceux d'entre ses abonnés de province qui, à cette époque, ne lui auront pas encore adressé le montant de leur souscription à la 8e année.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATION.

J'ai reçu la lettre suivante au sujet de la correction d'une phrase donnée par moi comme fautive :

Paris, le 25 juillet 1877

Monsieur,

Parmi les phrases données à corriger dans le numéro du premier de ce mois du *Courrier de Vaugelas*, figurait sous le n° 7 la suivante :

« Une lettre du ministre de la marine arrivée au Hâvre, a ordonné qu'une enquête soit ouverte, au bureau de la marine, pour entendre les officiers et l'équipage. »

Votre correction dans le numéro suivant s'est bornée à effacer l'accent mis sur le mot *Hâvre*. Mais la phrase en question ne renferme-t-elle pas une autre ou même deux autres fautes ?

La règle voulait, ce me semble, qu'après le passé *a ordonné* vînt l'imparfait du subjonctif *fût* et non le présent *soit*. Admettez-vous que cette règle n'était pas applicable, par le motif qu'il s'agirait d'une enquête qui n'était pas encore ouverte au moment où l'on parlait de la lettre qui l'a ordonnée. Je me rangerais tout à fait à cette opinion s'il était manifestement établi par la phrase elle-même qu'il ne peut s'agir que d'une enquête restant à ouvrir; mais rien n'étant précisé dans ce sens, et le mot *soit* suivant de tout près les mots *a ordonné*, le remplacement de ce présent par l'imparfait était, si je ne me trompe, rigoureusement commandé.

Et puis est-il légitime de dire qu'une enquête soit ouverte... pour entendre...? Bien, s'il s'agissait d'une commission à nommer, d'un conseil à convoquer, parce que c'est cette commission, ce conseil qui entendrait; mais il n'en est pas de même pour l'enquête. Ne fallait-il pas dire : pour faire entendre, ou mieux : pour qu'on entende (ou entendît) ?

Voilà deux questions qui me paraissent mériter d'être examinées, et je crois que si la phrase que vous avez transcrite peut être approuvée en ce qui la concerne, il importe que vos lecteurs n'aient pas à le conclure seulement de votre silence, et reçoivent connaissance, dans un de vos numéros prochains, des motifs de votre approbation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Un de vos lecteurs.

Sur le premier point, l'auteur de la communication précédente est dans le vrai; car *soit ouverte* peut se remplacer par le conditionnel :

... on a ordonné qu'une enquête *serait* ouverte,

ce qui implique l'imparfait dans le cas où l'on maintient le mode subjonctif après le verbe *ordonner*.

Mais sur le second, il est dans l'erreur. En effet, quand un verbe vient après l'une des conjonctions *pour que, parce que, sans que, avant que*, etc., il est loisible, dans les deux cas suivants, de le mettre à l'infinitif, mode plus court que les autres :

1° Lorsqu'il a pour sujet un pronom se rapportant au sujet ou au régime de la proposition précédente :

Le désavouez-vous [un billet] *pour n'avoir* pas [parce qu'*il* n'a pas] de seing?

(Molière, *Misant.*, IV, 3.)

On n'est pas criminel toujours *pour le paraître* [parce qu'*on* le paraît].

(Th. Corneille, *Essex*, II, 2.)

Que l'*on* cherche partout mes tablettes perdues ;
Mais que, *sans les ouvrir* [sans qu'*on* les ouvre], elles me [soient rendues.

(Quinault, *Mort de Cyrus*, acte I, sc. 5.)

Le *blaireau* a les jambes trop courtes *pour pouvoir* [pour qu'*il* puisse] bien courir.
(Buffon, *Hist. nat.*)

La condition *m*'est trop avantageuse *pour la refuser* [pour que *je* la refuse].
(Bourdaloue, *Pensées*, t. II, p. 80.)

2° Lorsque le verbe qui suit la conjonction a pour sujet *on*, et qu'il est précédé de mots ne se rapportant qu'à des choses, comme dans ces exemples, qui, sauf le dernier, sont cités par la *Grammaire nationale* de Bescherelle, p. 662 :

Toutes les conventions se passaient avec solennité *pour les rendre* [pour qu'*on* les rendît] plus inviolables.
(J. J. Rousseau.)

Tout, *sans faire* [sans qu'*on* fasse] d'apprêt, se prépare aisément.
(Boileau.)

Pour éviter [pour qu'*on* évitât] les surprises, les affaires étaient traitées par écrit dans cette assemblée.
(Bossuet.)

Les moments sont trop chers *pour les perdre* [pour qu'*on* les perde] en paroles.
(Racine.)

Sans l'en avoir [sans qu'*on* t'en ait] rien dit, toutes choses sont préparées pour satisfaire mon amour.
(Molière.)

Trois semaines, milord ! ah ! c'est [fait] *pour en mourir* [pour qu'*on* en meure].
(Boissy, *Époux par superch.*, II, 12.)

Or, la phrase soumise de nouveau à mon examen appartient à la seconde catégorie de celles où il est permis d'employer l'infinitif après la conjonction réduite en préposition, car elle peut parfaitement se tourner de la manière que voici :

Une lettre du ministre de la marine, arrivée au Havre, a ordonné qu'une enquête fût ouverte, au bureau de la marine, *pour qu'on entendît* les officiers et l'équipage.

Par conséquent, j'estime que cette phrase est d'une construction tout à fait irréprochable.

×

Première Question.

Le grand dictionnaire de Barberi donne POGE *et* OURCE, HOURCE *pour traduction des mots* POGGIA *et* ORZA, *qui se trouvent dans ces vers de Dante : (*PURGATOIRE, *ch.* 32, *tercet* 39) : « *E ferio il carro di tutta sua forza, Ond'ei piegò, come nave in fortuna, Vinta dell' onde, or da* POGGIA, *or da* ORZA. » *Mais ni* POGE *ni* OURCE *ne sont dans le dictionnaire de Littré. Pourriez-vous me renseigner sur ces deux mots oubliés par le célèbre lexicographe ?*

—

Je le puis, grâce à ce que je trouve dans le *Glossaire nautique* d'Alphonse Jal.

Figurez-vous un navire qui passe devant vos yeux de droite à gauche, et dont le mât d'artimon (celui qui est le plus près de l'arrière), porte une vergue placée dans le sens dudit navire et dont une extrémité s'incline vers l'avant.

Pour maintenir cette vergue dans la direction voulue, on a fixé à son extrémité inférieure deux cordages, l'un placé de votre côté, c'est-à-dire à gauche du navire, et l'autre, tout semblable, qui est du côté opposé, c'est-à-dire à sa droite.

Or, les Italiens ont désigné le premier cordage par *orza*, qui, par extension, a signifié le côté gauche du navire, autrement dit bâbord, et le second par *poggia*, qui, par suite d'extension également, a signifié le côté droit, autrement dit tribord.

D'où il suit que les vers de Dante que vous me citez peuvent se traduire littéralement ainsi :

Et il frappa le char de toute sa force, et le char plia comme un navire en péril, battu par les ondes, tantôt sur le flanc droit, tantôt sur le flanc gauche (tantôt à tribord, tantôt à bâbord).

Les deux termes d'ancien italien *orza* et *poggia* furent traduits en français, le premier par *orse* et le second par *poge*.

Mais au XVIIIe siècle, l'usage de nommer *orse* le côté du vent (le lof) ayant prévalu, la *poge* perdit son nom et devint l'*orse de droite*, circonstance qui, en reléguant *poge* parmi les termes archaïques, a empêché qu'il ne fût enregistré dans nos dictionnaires modernes, même dans le plus complet de tous, celui de M. Littré.

Quant à *orse*, qui s'est perpétué, et cela, en quelque sorte en partie double (car après la suppression de *poge*, il y eut deux *orses*, l'une de droite, l'autre de gauche), c'est lui qui, par corruption, a donné *ourse*, forme employée dans Guillet (1683), et aussi *hource*, orthographe doublement vicieuse dont l'introduction est due à Desroches (1687).

J'espère que les renseignements qui précèdent suffiront pour vous édifier complétement sur le sens des mots dont il s'agit.

×

Seconde Question.

Quelle est, je vous prie, l'origine du proverbe FAIRE UN TROU A LA LUNE, *ainsi que sa véritable signification ?*

—

Les expressions *faire gille* et *emporter le chat*, dont je parlais dernièrement, ne sont pas les seules phrases que la langue française ait employées depuis le XVIe siècle pour signifier s'enfuir, se sauver, s'en aller sans prévenir personne ; elle a dit encore

1° *Fendre le vent* :

Pour moy, si j'eusse esté sur la mer de Levant
Où le vieux Louchaly *fendit* si bien *le vent*.
(Régnier, *Satyre*, X.)

Rien ne sembloit plus sûr qu'un si proche hyménée,
Et, parmi ces apprêts, la nuit d'auparavant,
Vous sûtes faire gille, et *fendites le vent*.
(Corneille, *Suite du Menteur*, I, 1.)

2° *Faire un pertuis en l'air* :

Le Maltrois de l'autre costé, *faisant un pertuis en l'air*, se rend invisible.
(Ch. Rozan, *Petites Ignorances*.)

3° *Faire un pertuis en l'eau* :

Pour faire court, ayant, ces deux amants, completé de *faire un pertuis en l'eau* et prendre la route d'Angleterre, se séparèrent.
(*Vieux conteurs franç.*, p. 617.)

Le premier bonjour qu'eut son maître, fut que son Hilairet *avoit foit un pertuis en l'eau*, et au deçu de chacun avoit gagné pays.
(Idem, p. 643.)

4° *Faire un trou dans* ou *à la nuit :*

Elle a emprunté plus de sept cent mille livres à plusieurs particuliers, et, après, elle *a fait un trou à la nuit.*

(Gui Patin, *Lettr.*, t. III, p. 252.)

Je me délibérai de faire un coup de ma main qui me payât de mes gages, et de *faire un trou à la nuit*, comme dit le proverbe.

(*Francion*, liv. II, p. 63.)

Ce sont des vagabonds qui ne vont deçà et delà que pour apporter du scandale, et, quand on les pense tenir, ils ne manquent pas de *faire un trou à la nuit.*

(Sainte-Beuve, *Rev. des Deux-Mondes*, 1848, t. XVIII, p. 24.)

5° Enfin, *faire un trou à la lune :*

Monsieur laissait faire son fils en jeune homme qui, avec d'autres jeunes têtes, se proposait de *faire un trou à la lune*, tantôt pour l'Espagne, tantôt pour l'Angleterre.

(Saint-Simon, 91, 203.)

On s'explique facilement *fendre le vent* et *faire un pertuis* (un trou) *en l'air ;* l'origine de *faire un pertuis dans l'eau* est probablement une allusion à la fuite au-delà d'une rivière au moyen d'un bac, et *faire un trou à la nuit* est une expression qui semble pour ainsi dire toute naturelle pour signifier qu'un homme s'est évadé pendant la nuit. Mais comment rendre compte de *faire un trou à la lune ?*

Voici ce que je trouve à ce sujet dans Quitard :

Autrefois le terme des contrats et des paiements était ordinairement fixé à la lune qui précède et détermine la fête de Pâques, avec laquelle commençait l'année sous la troisième race de nos rois, jusqu'au règne de Charles IX. C'est pourquoi les débiteurs qui ne payaient pas plus à l'échéance de la pleine lune que s'il n'eût pas été pleine lune, ou qui déclinaient cette échéance par une banqueroute, furent supposés *faire une brèche* ou *un trou à la lune;* et cette locution figurée fut bientôt dans toutes les bouches, parce qu'elle joignait à la singularité le mérite de rappeler un proverbe des anciens, qui disaient d'un homme ingénieux à chercher des expédients dilatoires, lorsqu'il devait accomplir ses promesses ou acquitter ses dettes : *Laconicas lunas causatur*, il allègue les lunes lacédémoniennes.

Mais cette explication n'a aucune valeur, comme je vais vous en donner la preuve.

En effet, *faire un trou à la lune* a un double sens : 1° partir sans rien dire à personne, se dérober, sens primitif qui se trouve dans le dernier des exemples que je viens de citer; et 2° fuir pour frustrer ses créanciers, sens relativement moderne, tiré par ironie du premier, et le seul mentionné dans nos dictionnaires, à l'exception de celui de Richelet, depuis la première édition de l'Académie (1694). Or, attendu qu'au lieu de rendre compte du premier sens, l'âme en quelque sorte du proverbe, Quitard, en cas de succès, n'aurait rendu compte tout au plus que du second, il s'en suit évidemment que son explication doit être tenue pour nulle, comme portant complétement à faux.

Quant à moi, je suis et demeure bien persuadé qu'on résoudra la question dont il s'agit en montrant de quelle manière *faire un trou à la lune* en est venu à signifier s'enfuir à la faveur de la nuit, car cette expression a remplacé *faire un trou à la nuit*, qui avait absolument le même sens; mais j'ai le regret d'avoir à constater que, malgré les nombreuses recherches auxquelles je me suis livré, je n'ai rien pu découvrir jusqu'ici qui puisse me donner la moindre satisfaction à cet égard.



Troisième Question.

*Pourquoi ne supprime-t-on l'*I *de* SI *que devant le pronom* IL, *exemple unique dans la langue française ?*

—

Vous croyez donc que *s'il* est mis pour *si il ?* C'est une erreur que vous partagez avec beaucoup d'autres : *s'il* est mis pour *se il*, ainsi que je vais vous l'expliquer.

Jusqu'à la fin du XIVe siècle, la conjonction *si* s'est généralement prononcée et, par conséquent, écrite *se*, comme le montrent ces exemples :

Je chantasse volentiers liement,
Se j'en trouvasse en mon cuer l'achoison.

(*Couci*, IX.)

Je n'entreprendrai cestui plait ne autre, *se* par vos consaus non.

(Villehardouin, XLVIII.)

Et alors l'*e* de *se* disparaissait naturellement devant une voyelle comme l'*e* de l'article *le*, ce qui eut lieu jusqu'à la fin du XVIe siècle inclusivement :

*S'*en volt ostages, e vos l'en enveiez.

(*Ch. de Roland*, ch. I, v. 40.)

Ainsinc que je me porpensoie
*S'*oultre la haie passeroie.

(*Rom. de la Rose*, vers 2804.)

Bref, on l'eust pris pour paradis terrestre,
*S'*Eve et Adam dedans eussent esté.

(Marot, I, 168.)

Mais l'usage ne maintint pas intacte cette prononciation; dès le XVe siècle, il avait commencé à substituer *si* à *se* devant une consonne :

Si vous plait, vous nous direz quelle chose ceux de la Calongne ont dit ni fait envers vous.

(Froissart, II, III, 34.)

Si leurs forces de terre sont grandes, celles de mer ne le sont moins.

(Lanoue, 406.)

Au XVIIe, la même substitution était accomplie aussi devant les mots commençant par une voyelle, excepté toutefois devant *il*, où elle eût occasionné un hiatus trop fréquent pour être tolérable.

S'il est donc mis, non pour *si il*, comme le disent les grammairiens, mais bien pour *se il*.

ÉTRANGER

Premiere Question.

Je désirerais bien savoir depuis quand on ne se sert plus en français des noms de nombre SEPTANTE, OCTANTE *et* NONANTE. *Pourriez-vous me le faire savoir dans un prochain numéro ?*

—

Bien que le nombre *dix* soit généralement la base du système de numération chez les nations de la famille indo-européenne, les Gaulois paraissent avoir préféré *vingt* pour base du leur; et, comme ils durent perdre

difficilement l'habitude du système vicésimal (les peuples pas plus que les individus n'abandonnent aisément leur manière de compter), ils transmirent ce système à nos pères du moyen-âge. Ceux-ci firent un long et fréquent usage de *trois-vingts*, *quatre-vingts*, *six-vingts*, etc.; et, quand ils en vinrent à adopter le système décimal des Romains et la nomenclature latine, il leur arriva souvent, ce qui était en quelque sorte naturel, de substituer au détriment de la régularité :

Soixante-dix Quatre-vingts Quatre-vingt-dix	à	Septante Octante Nonante.

Or, à quelle époque les mots du second groupe, qui ne s'emploient plus aujourd'hui qu'en Suisse et dans les provinces méridionales de la France, ont-ils fait définitivement place à ceux du premier?

La substitution se fit progressivement.

Soixante-dix, *quatre-vingts* et *quatre-vingt-dix* ne furent très-probablement usités d'abord que dans la langue parlée, et ils s'élevèrent avec le temps jusqu'à la langue écrite.

Au XIIIe siècle, ils s'employèrent concurremment avec *septante, octante* et *nonante*, fait prouvé par ces deux textes officiels :

Ce fut fait à Paris le mercredi de avant Pasques flories de l'an mil deux cens *nonante* et quatre.

(*Ordonnance* de 1294.)

En tiesmongnage de ce, nous avons audit conte baillé ces presentes lettres, saielées de nostre saiel, qui furent faites à Arras, le mekredi après la Trinité, l'an de grace mil deux cens *quatre-vingt* et dix-sept.

(Id. de 1297.)

Au XIVe, ils devinrent d'un usage plus général; car leurs rivaux, comme on peut le remarquer, avaient complètement disparu alors des *Ordonnances*.

Dans les deux siècles qui suivirent, leur succès alla encore croissant; de sorte qu'au XVIIe, ils se trouvèrent presque exclusivement employés, ce dont voici des témoignages irrécusables :

1° Celui de Vaugelas (*Rem.*, III, p. 41) :

Septante n'est françois qu'en un certain lieu où il est consacré, qui est quand on dit *la traduction des Septante*, ou *les Septante Interpretes*, ou simplement *les Septante*, qui n'est qu'une même chose. Hors de là, il faut toujours dire *soixante-dix*, tout de même que l'on dit *quatre-vingt*, et non pas *octante*, et *quatre-vingt-dix*, et non pas *nonante*.

2° Celui de Marguerite Buffet (*Nouv. observ.*, p. 75) :

En parlant des nombres, on ne dit plus *septante, octante, nonante*; il faut dire *soixante-dix, quatre-vingts, quatre-vingt-dix*.

3° Enfin celui de Th. Corneille, déposé dans la note ci-après, que je trouve dans les *Remarques de Vaugelas* (éd. de 1738) :

Ménage a aussi observé que dans le discours familier il faut dire *soixante-dix, quatre-vingt, quatre-vingt-dix;* mais il demeure d'accord qu'en termes d'Arithmétique et d'Astronomie, on dit fort bien, *septante, octante* et *nonante*. Il convient encore qu'en parlant des Interprètes de la Bible on doit dire *les Septante*, et que ce seroit mal parler que de les appeler *les soixante-dix*, si ce n'est qu'on ajoutât *Interpretes de la Bible*.

Ainsi, à n'en pas douter, c'est depuis la fin du XVIIe siècle que *septante*, *octante* et *nonante* sont tombés en désuétude dans notre langue.

—

Toutefois, il convient d'ajouter que ces noms de nombre n'ont pas disparu immédiatement sous le coup des arrêts que je viens de transcrire; car, en 1763, Voltaire écrivait encore (*Lett. d'Argental*, 5 janvier) :

Il [M. de Villars] vient quelquefois dîner à Ferney; mais, tant que j'aurai mes neiges, je n'irai point chez lui... observez qu'il n'a que soixante ans, et que j'en ai bientôt *septante*, quoi qu'on die.

×

Seconde Question.

Il y a des Français qui disent SOURD ET MUET, *comme nous disons en anglais* DEAF AND DUMB; *et d'autres qui disent* SOURD-MUET. *Laquelle de ces deux expressions pensez-vous être la meilleure?*

—

Lorsque, au commencement de la seconde moitié du XVIIIe siècle, on commença à s'occuper en France de l'éducation des sourds-muets, jusqu'alors voués au mépris, à l'ignominie et à toutes sortes de mauvais traitements, on leur donna d'abord le nom de *sourds et muets*, parce qu'on voyait en eux deux infirmités entre lesquelles on ne soupçonnait pas la moindre dépendance.

Parmi les *Mémoires de Mathématiques et de Physique présentés à l'Académie royale des sciences par divers savants*, il y en a un (tome V, année 1769), sur les *sourds et muets*, par M. Ernault.

Dans ses *Œuvres*, éditées en 1773, Diderot a publié (tome II, p. 185) une lettre qui est intitulée : « Lettre sur les *sourds et muets* à l'usage de ceux qui entendent et qui parlent. »

On trouve dans Buffon (*Œuv.*, tome IV, p. 491) :

M. Rodrigue Pereire, Portugais, ayant cherché les moyens les plus faciles pour faire parler les *sourds et muets* de naissance, s'est exercé assez longtemps dans cet art singulier pour le porter à un grand point de perfection.

Mais une fois cette nouvelle branche d'enseignement créée, les savants de tous les pays s'y précipitèrent, et ils découvrirent qu'à quelques exceptions près, l'appareil vocal du sourd-muet était aussi bien constitué que celui du parlant, et que le mutisme n'était que la conséquence de la surdité, donnée positive qui sert de base aujourd'hui aux diverses méthodes employées pour rendre en quelque sorte la parole à des milliers d'êtres humains que la nature en avait privés.

Or, à partir de ce moment, l'appellation de *sourd et muet* fut quelque peu modifiée; on y retrancha le *et*, que l'on remplaça par un trait d'union, et l'on appliqua *sourd-muet* à celui qui était atteint d'une surdité ayant produit le mutisme, ou, pour autrement dire, d'une surdité de naissance :

Quand on n'a pas vécu avec les *sourds-muets*, il est trop difficile de se faire une juste idée de leur triste existence.

(Picard, *Inst. Mem. litt. et beaux arts*, t. I, p. 40.)

Le *sourd-muet* qui saura écrire pourra accepter lui-même, ou par un fondé de pouvoir; s'il ne sait pas écrire, l'acceptation doit être faite par un curateur nommé à cet effet.

(*Code civil*, art. 936.)

C'est donc de *sourd-muet* qu'il faut se servir, et non de *sourd et muet*, quoique celui-ci ait été d'usage en français et que l'anglais, en quelque sorte, le dise encore.

—

Dans le cas où il s'agit d'un sujet dont le mutisme n'a pas été causé par la surdité, il va de soi qu'on doit le qualifier de *sourd et muet*, comme dans cette phrase :

Ne pas apprendre les langues des peuples voisins, c'est se condamner d'avance à être *sourd et muet* pendant le temps plus ou moins long qu'on peut être appelé à passer parmi eux.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

—

Corrections du numéro précédent.

—

1° ... devaient être dirigés autrement qu'ils *ne* l'ont été; — 2° Il se pourrait très-bien qu'on *fît* des concessions; — 3° ... et que l'obscurité a empêché qu'elles *ne* fissent d'opération sérieuse; — 4° Cette mutilation, si elle se *prolongeait*, amènerait bientôt; — 5° ... comme elle *y* était encore (*le* ne marque pas le lieu); — 6° ... on ne parle *de* rien *de* moins que de la renverser; — 7° Il ne sera donc pas permis cette fois à des intrigants et *à* des aventuriers; — 8° ... *On n'avait pas fini* de manger la soupe; — 9° ... comme il n'en avait jamais *eu* dans sa carrière d'orateur; 10° ... d'une corde tendue *afin de* faire tomber le surveillant.

Phrases à corriger

trouvées pour la plupart dans la presse périodique et autres publications contemporaines.

—

1° C'est vers le huitième siècle de notre ère que le Brivet se détourna de sa route, à deux kilomètres au-dessus de son embouchure, et vint se jeter en Loire, où il continue de s'y jeter.

2° Mais la France est la France, la terre où l'hypocrisie est la plus en horreur, et le suffrage universel, à l'heure où nous paraîtrons, aura balayé cette cohue de fourbes et de trompeurs.

3° Tout édifice qui s'élève a dans ses substructions les pierres d'un édifice démoli, et le présent, quoiqu'il en ait, marche sur le passé.

4° Il y a dans les familles ce qu'on appelle les enfants gâtés ou plutôt choyés par tous. Où qu'ils vont, quoi qu'ils fassent, ils sont les bien venus.

5° Au moment de le reconduire en prison, il demanda la permission d'embrasser le cadavre de sa victime, puis il se laisse emmener docilement.

6° C'est l'histoire qui commence, et il faut la respecter, dût-elle déplaire aux hommes qui ont violé la constitution de leur pays et se sont emparé du pouvoir.

7° Nous nous refusons à croire qu'il voulût faire expier par l'industrie alsacienne la confusion à laquelle se sont laissé aller le Gouvernement et la Chambre.

8° Malheureusement, l'idée ne fut pas longtemps suivie avec la même ardeur. On fit des objections, et ce qui est pire, l'indifférence des chefs s'en mêla.

9° Quant à la victoria qui promenait tous les après-midi le banquier redevenu viveur, dans les allées du bois de Boulogne, elle a eu quelque peine à atteindre l'enchère de 1,400 fr.

10° Quoique vous en disiez, et quelque assurance que vous essayez d'affecter pour vous donner les airs du définitif, vous ne représentez que le provisoire.

FEUILLETON

—

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIE DU XVIIIe SIÈCLE.

RÉGNIER DESMARAIS.

—

(*Suite.*)

Cette nécessité de l'article ressort encore de ces deux phrases françaises : *êtes-vous prince?* et *êtes-vous le prince?*

Des particules qui tiennent lieu de l'article. — Quoiqu'il n'y ait proprement d'articles dans la langue que *le*, *la*, *les*, il y a d'habiles grammairiens qui en admettent un autre sous le nom d'article *indéfini*, pour le distinguer du premier, qu'ils appellent *défini*. Cet article est *un*, *une*, auquel on donne pour pluriel *de*, *des*.

Régnier a plus d'une objection à faire contre l'admission d'un second article ; mais comme la distinction entre l'article défini et l'article indéfini est vraie en partie, et qu'elle est déjà établie, il se conformera ici à l'usage des grammairiens.

Emploi de l'article défini. — L'usage a établi qu'il faut dire *les rois de la Chine*, *l'or du Pérou*, tandis qu'il veut qu'on dise avec l'article indéfini *les rois de France*, *les rois de Perse*, etc.

L'usage permet qu'on dise presque également bien *les peuples de l'Asie*, et *les peuples d'Asie;* mais on ne dit point d'une manière correcte les *nations d'Asie;* il faut dire *les nations de l'Asie*.

On dit *la noblesse de France*, *d'Italie*, *d'Espagne*, *d'Allemagne*, en parlant des gentilshommes français, italiens, espagnols, allemands ; et on dit *la noblesse de la France*, *de l'Italie*, *de l'Espagne*, *de l'Allemagne* en parlant des avantages et des prérogatives de ces mêmes pays.

Autre chose singulière. Il est pareillement reçu de dire sans article *être en été*, *en automne*, *en hyver;* mais il faut dire avec l'article *être au printemps*, quoique d'ailleurs les noms des quatre saisons prennent tous également l'article dans tous les cas.

On met encore l'article défini devant les verbes à l'infinitif pris substantivement; ainsi on dit *le boire et le manger*. Cet emploi de l'article est commun à l'italien et à l'espagnol, mais plus général dans ces langues que dans la nôtre, qui ne s'en sert guère que dans *le lever*, *le coucher*, *le disner*, *le souper*, *le rire*, etc.

Cet usage de l'article défini devant les verbes s'étend encore à des expressions verbales où entre un verbe à l'impératif, comme *le priez-Dieu*, *le rendez-vous*, *le laissez-courre*.

Quelquefois l'usage donne ce même article à des phrases tout entières; ainsi on dit qu'une personne craint *le qu'en dira-on*.

Usage de l'article indéfini. — L'auteur a déjà parlé de la nature et du nombre des particules de l'article indéfini (*à*, *de*, *du* et *des*) ; ici il va examiner et éclaircir ce qui en regarde l'emploi.

TRAITÉ DES NOMS.

Régnier fait deux sortes de noms ; les noms substantifs, qui signifient quelque substance, quelque être, tels que *homme*, *femme*, *lion*, etc., et les noms adjectifs qui marquent seulement la manière d'être, comme *grand*, *petit*, *beau*, etc.

Les noms substantifs se divisent en noms *propres* et en *appellatifs ;* ces derniers en *abstraits* et en *collectifs*.

Tout les noms, substantifs ou adjectifs, se divisent encore en *primitifs* et en *dérivés*, en *simples* et en *composes*, en *absolus* et en *relatifs*.

Des augmentatifs et des diminutifs. — Les noms augmentatifs et les noms diminutifs sont des noms qui, par l'addition de quelques lettres ou de quelques syllabes, servent à marquer augmentation ou diminution dans le sens du même mot. La plupart des langues ont ces deux sortes de noms.

Il y a peu de noms augmentatifs proprement dits dans la langue grecque et dans la langue latine. Quant aux diminutifs, elles en ont l'une et l'autre de fort marqués, et la plupart de ceux de la langue grecque ont leur désinence en ιον, comme ενχειρίδιον, qui se dit d'un petit poignard, etc.

Les Latins ont pris des Grecs plusieurs de ces diminutifs, en changeant seulement, selon le génie de leur langue, l'ιον des Grecs en *ium*, et faisant *palladium*, *glycerium*, etc. Mais outre cela, ils ont des diminutifs qu'ils n'ont empruntés d'aucune autre langue, et qui leur sont propres. Toutes les terminaisons qui servent chez eux à marquer ces sortes de noms se réduisent à peu près à *io*, comme *homuncio ;* à *ellus*, *ella*, *ellum*, comme *ocellus*, *libella*, *labellum ;* à *illus*, *illa*, *illum*, comme *bacillus*, *mamilla*, *pusillum ;* à *olus*, *ola*, *olum*, comme *gladiolus*, *filiola*, *manubriolum ;* et à *ulus*, *ula*, *ulum* comme *pisciculus*, *juvencula*, *vasculum ;* et la plupart de ces diminutifs ne se disent pas tant quelquefois pour marquer petitesse dans la chose dont on parle que par une espèce de caresse et de flatterie.

De toutes les langues, tant anciennes que modernes, l'italienne est celle qui a le plus de noms augmentatifs et de noms diminutifs. Les terminaisons qui servent le plus à marquer les augmentatifs en bien, sont *one* et *ona*, pour le masculin et le féminin, comme *cardinalone*, *donnona ;* et celles qui servent à les marquer en mal sont *accio*, *accia*, *azzo*, *aglia*, comme *popolaccio*, *popolazzo*, *femminaccia*, *gentaglia*. Mais les désinences qui marquent diminution sont en beaucoup plus grand nombre ; car on en peut compter jusqu'à quatre, dans le seul mot de *povero*, qui fait *poverello*, *poveretto*, *poverino*, *poveruccio*, outre sa terminaison augmentative de *poveraccio*.

Quant à la langue française, elle a aussi des noms augmentatifs et des noms diminutifs qu'elle forme, comme les autres langues, au moyen de certaines terminaisons. Il est vrai que depuis longtemps l'usage a confondu les augmentatifs avec les simples, et qu'il ne nous reste plus de traces de ce qu'ils étaient autrefois. Cependant, pour donner quelque idée de ce qu'ils ont été, Régnier va indiquer quelques-unes des terminaisons qui servaient à les désigner.

Les principales de ces terminaisons sont les suivantes : *ard*, *aud*, *u*, *ace* et *asse*, comme dans *vieillard*, qui ajoute au sens de son primitif *vieil*, dont il est formé ; dans *oreillard*, qui se dit d'un cheval qui a de grandes oreilles ; dans *lourdaud*, qui se dit d'un homme très-lourd d'esprit et de corps ; dans plusieurs noms de chiens de chasse, comme *brifaud ;* dans *testu*, qui s'est dit d'abord d'un homme qui a une grosse tête ; dans *joufflu* et *barbu*, qui se disent encore aujourd'hui (1705) de celui qui a de grosses joues et la barbe épaisse ; dans *homace*, qui se dit d'une femme qui a trop l'air d'un homme ; dans *filasse*, qui s'est pris d'abord pour une quantité d'étoupe grossière ; et dans *sçavantasse*, qui s'applique ordinairement à un homme d'un savoir pédantesque.

Il n'en est pas arrivé tout à fait de même à l'égard des diminutifs ; car tout le monde s'aperçoit encore à présent que *perdreau*, *lapreau*, *faisandeau*, *cochet*, *jeunet*, *grasset* sont des diminutifs de *perdrix*, *lapin*, *faisan*, *coq*, *jeune* et *gras ;* et que *herbette*, *miette*, *poulette* sont aussi des diminutifs d'*herbe*, *mie* et *poule*.

Les désinences en *on*, comme en grec, sont assez fréquentes dans notre langue, et principalement dans les noms propres de filles, preuve les noms de *Manon*, *Marion*, *Nanon*, *Jeanneton*, *Fanchon*, et *Magdelon*, faits de *Marie*, *Anne*, *Françoise* et *Magdelaine*. Il reste aussi des marques de la même terminaison dans quelques noms appellatifs diminutifs, comme *fillon*, de *fille ;* *oisillon*, d'*oiseau ;* *cottillon*, de *cotte ;* *asnon*, d'*asne*, et ceux-là ne reçoivent jamais une terminaison féminine. Les autres, comme *folichon*, qui vient de *fol*, et *bichon*, qui vient de *barbichon*, formé de *barbet*, reçoivent un *e* après l'*n*, pour le féminin. C'est aussi probablement par diminutif que de *gars* on avait fait *garçon ;* mais le temps lui a tellement enlevé cette acception, qu'il se dit presque indifféremment de tout homme qui n'est pas marié.

A ne considérer que les noms ordinaires de la langue, le terminaisons des diminutifs paraissent restreintes à celles dont il vient d'être question ; mais si l'on a égard aux noms de baptême, on en remarque d'autres, qui sont *in* et *ine*, *ot* et *ote*.

Les deux premières se rencontrent dans quelques noms qui ne sont guère en usage que parmi le peuple, comme *Colin*, *Perrin*, *Jacqueline*, *Perrine ;* et, dans ces noms, il n'y a que ceux en *in* qui se donnent aux garçons. Les deux autres ont servi à faire plus de diminutifs, comme *Jeannot*, *Pierrot*, *Phelippot*, *Tiennot*, qui se donnent aux garçons, et *Jeannotte*, *Marotte*, *Genevotte*, *Javotte*, qui se donnent aux filles. Toutefois *Margot*, formé de *Marguerite*, fait exception à cette règle, car il s'applique à une fille malgré sa finale masculine.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE.

Publications de la quinzaine :

Les Connétables de France; par M. d'Auvigny. Gr. in-8°, 356 p. et 1 grav. Paris, lib. A. Rigaud.

L'Expression des émotions chez l'homme et les animaux; par Charles Darwin. M. A. F. R. S., etc. Traduit de l'anglais par les docteurs Samuel Pozzi et René Benoît. Avec 21 gravures sur bois et 7 planches photographiées. 2e édition, revue et corrigée. In-8°, VII-408 p. Paris, lib. Reinwald et Cie. 10 fr.

Sa Majesté l'argent; par Xavier de Montépin. Les Filles sans dot. 2e édition. 2 vol. In-18 jésus, 673 p. Paris, lib. Dentu. 6 fr.

Les Vies des hommes illustres; par Plutarque. Traduites en français par Ricard, précédées de la Vie de Plutarque. Nouvelle édition, revue avec le plus grand soin. T. I. In-18 jésus, XIX-538 p. Paris, lib. Garnier frères.

J. Michelet. Notes recueillies à son cours au collége de France en 1838-39; par M. Etienne-Gallois. In-12, 132 p. Paris, lib. Didier et Cie.

Mes dernières Chasses; par Jules Gérard, le tueur de lions. Précédées d'une notice sur Jules Gérard, par Alexandre Dumas. Gr. in-18, 246 p. Paris, lib. Calmann Lévy. 1 fr. 25 cent.

Les Spectacles de la foire. Théâtres, acteurs, sauteurs et danseurs de corde, monstres, géants, nains, animaux curieux ou savants, marionnettes, automates, figures de cire et jeux mécaniques des foires Saint-Germain et Saint-Laurent, des boulevards et du Palais-Royal, depuis 1595 jusqu'à 1791. Documents inédits, recueillis aux Archives nationales par Emile Campardon. T. 2. In-8°, 515 p. Paris, lib. Berger-Levrault et Cie.

Un grand peuple qui se relève; par le comte Agénor de Gasparin. 5e édition, revue et corrigée. In-18 jésus, VIII-419 p. Paris, lib. Calmann Lévy. 1 fr. 25.

Mémoires du maréchal de Tourville; par H. de Péréfixe. Gr. in-8°, 352 p. et grav. Paris, lib. A. Rigaud.

Histoire de Jeanne d'Arc; par M. le baron de Barante, de l'Académie française. Nouvelle édition. In-12, 280 p. Paris, lib. Didier et Cie. 1 fr. 25 cent.

Alfred le Grand, ou l'Angleterre sous les Anglo-Saxons; par Guillaume Guizot. 4e édition. In-18 jésus, 230 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr.

Correspondance de C. A. Sainte-Beuve (1822-1865). T. I. In-18 jésus, 382 p. Paris, lib. Nouvelle. 3 fr. 50 cent.

La Pêche à la ligne et son influence sur la civilisation et le progrès. Traduit de K. Li-Taï-Pé, lettré chinois. In-32, 107 p. Paris, lib. Challamel.

Publications antérieures :

LA PIÉTÉ FILIALE EN CHINE. — Par P. Dabry de Thiersant, consul de France. — Ouvrage orné de vingt-cinq vignettes chinoises. — Paris, *Ernest Leroux*, éditeur, libraire de la Société asiatique de Paris, de l'Ecole des langues orientales vivantes, etc. 28, rue Bonaparte. — Prix : 5 francs.

LE LION DE COÉTAVEL. — Par Mlle Gabrielle d'Ethampes. — Paris, librairie Saint-Germain-des-Prés, maison Putois-Cretté. — *Henri Allard*, libraire-éditeur, successeur, 13, rue de l'Abbaye. — Prix : 3 francs.

BIOGRAPHIE DE ALFRED DE MUSSET. — Par Paul de Musset. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix : 6 francs.

LE LONG DE LA VIE (nouvelles impressions d'une femme). Pensées, portraits, études. — Par Mme Blanchetotce. — *Librairie académique Didier,* 35, quai des Augustins. — Prix : 3 fr.

LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE EN PROVINCE. — portraits biographiques et littéraires. — Par Th. Geslain. — Troisième édition. — Paris, librairie ancienne et moderne d'*Edouard Rouveyre*, 1, rue des Saint-Pères. — Prix : 5 francs.

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE. — Par *G. Berchère.* — Paris, librairie *Firmin Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob.

COURS DE LITTERATURE SPÉCIAL PRÉPARATOIRE AU BREVET SUPÉRIEUR. — Par Mlle Th. Brismontier, professeur spécial pour la préparation aux examens, répétiteur des premières classes de latin et de grec. Ouvrage adopté à la maison de Saint-Denis, et auquel la Société d'instruction et d'éducation populaires a décerné une médaille d'honneur et la médaille offerte par M. de la Rochefoucauld, président honoraire de cette société. — Paris, *Digonnaux*, 84, rue Bonaparte.

ŒUVRES DE PHILARÈTE CHASLES. — Tome deuxième. — Paris, *G. Charpentier*, éditeur, 13, rue de Grenelle-Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

SUPPLÉMENT AU DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE DE E. LITTRÉ, de l'Académie française. — Ce supplément, rédigé par M. E. Littré pour son Grand dictionnaire, formera environ douze livraisons, dont les 7 premières sont en vente à la *librairie Hachette*, à raison d'un franc la livraison. — L'ouvrage sera suivi d'un dictionnaire étymologique de tous les mots d'origine orientale, par Marcel Devic.

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE. — Par A. Chassang, lauréat de l'Académie française, inspecteur général de l'instruction publique. — Cours moyen, avec des notions élémentaires de grammaire historique. — Paris, *Garnier frères,* libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 1 fr. 50.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

SOCIETÉ DES SCIENCES, AGRICULTURE ET BELLES-LETTRES DE TARN-ET-GARONNE. — Concours de 1878. — POÉSIE : La Société propose pour cette année : 1° Une médaille d'or de la valeur de deux cents francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.), — 2° Une médaille d'or de la valeur de cent francs à la meilleure pièce de genre, (conte, ballade, fable, etc.) ; — 3° Une médaille d'argent de la valeur de cinquante francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Deux médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions très-honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés aux choix des concurrents. — Seront seules admises les pièces inédites qui n'ont pas été distinguées par d'autres Académies. — Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au Secrétariat général de la Société, à Montauban, *avant le 1er février 1878*, terme de rigueur. — Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages appelés à concourir. — Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES DE SAINT-QUENTIN. — Sujets mis au concours pour l'année 1878. — *Poésie :* le sujet est laissé au choix des concurrents. — *Littérature :* étude sur le roman réaliste, en France. — Les manuscrits des concurrents doivent parvenir, francs de port, au Président ou au Secrétaire-Archiviste de la Société, *avant le 1er mars 1878*. — Les Mémoires, ainsi que les pièces de vers, doivent être inédits et porter une épigraphe. Cette épigraphe sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. — Les prix consisteront en médailles d'or et seront décernés en séance publique. — Les pièces ou mémoires couronnés seront publiés en totalité ou en partie dans les annales de la Société. — Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront, avec l'autorisation de la Société, en faire prendre copie à leurs frais.

Le dix-neuvième *Concours poétique*, ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le *1er décembre 1877*. Seize médailles, or, argent, bronze, seront décernées. — Demander le Programme, qui est envoyé *franco*, à M. EVARISTE CARRANCE, Président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — *Affranchir*.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DE HAINAUT. — Concours de 1877. — Littérature : 1° Une pièce de vers sur un sujet puisé dans l'histoire de Belgique ; 2° Une pièce de vers dont le sujet est au choix de l'auteur ; 3° Une nouvelle en prose. — Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or. — Les Mémoires doivent être remis franco, *avant le 31 décembre 1877*, chez M. le Président de la Société, rue des Compagnons, n° 21, à Mons. Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. — La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés ; mais les auteurs peuvent en prendre des copies à leurs frais.

Avis aux Étrangers qui viennent à Paris avec l'intention de se perfectionner dans la langue française.

Tous les jours, les dimanches et les fêtes exceptés, le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* indique aux Etrangers qui lui font l'honneur de venir le consulter de très-respectables FAMILLES PARISIENNES prenant chez elles des pensionnaires pour les perfectionner, sous sa direction, dans l'étude théorique et pratique de la langue française. (Ces renseignements sont donnés *gratis*.)

M. Eman Martin, Rédacteur du COURRIER DE VAUGELAS, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures*.

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 10. 15 Novembre 1877.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.*)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

AVIS.

A partir du 1er *janvier prochain*, le rédacteur du Courrier de Vaugelas fera présenter sa quittance, avec une augmentation de 75 *centimes* pour frais de recouvrement, à ceux d'entre ses abonnés de province qui, à cette époque, ne lui auront pas encore adressé le montant de leur souscription à la 8e année.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

I.

Dans mon numéro 7, j'ai corrigé ainsi qu'il suit :

Notre langue française présente une particularité curieuse *que je doute se rencontrer* dans aucune langue moderne.

la phrase ci-après, que j'avais donnée comme fautive dans le numéro précédent :

« Notre langue française présente une particularité curieuse *que je doute qui se rencontre* dans une autre langue moderne. »

Or, ce faisant, ai-je introduit là « une incorrection nouvelle », comme le prétend un abonné de Paris qui m'adresse une observation à ce sujet?

Non, et il me sera facile de le lui démontrer.

La langue latine, dit M. Bernard Jullien (*Cours supérieur de grammaire,* vol. I, p. 274) avait une tournure bien remarquable; le *qui* conjonctif ayant à la fois, comme chez nous, le sens de la conjonction *que* et celui du substantif auquel il se rapportait, pouvait par la pensée se décomposer en deux éléments, et représenter *que je, que tu, que il, que elle, que nous, que vous*, etc. Voici deux exemples où *qui* est employé de cette manière :

Homines sunt hac lege generati *qui* tuerentur illum globum.
(Cicéron, *De Re publ.* lib. VI, c. 8.)

(Les hommes ont été créés, à la condition *qui* [que ils] gardassent le monde.)

Voluptas non digna est *ad quam* sapiens respiciat.
(Sénèque.)

(La volupté n'est pas digne *vers laquelle* [que... vers laquelle] le sage se retourne pour la regarder.)

Le français a imité cette tournure dans quelques locutions spéciales, notamment dans certaines phrases où le pronom relatif *qui* se trouvait précédé d'un verbe et d'un *que* régime direct, comme dans ces exemples :

Sur les éloges *que* l'envie
Doit avouer *qui* vous sont dus,
Vous ne voulez pas qu'on appuie.
(La Fontaine, *à M. de Barillon.*)

Cette madame Quintin, *que* nous disions *qui* vous ressembloit, est comme paralysée.
(Mme de Sévigné, 89.)

Cent autres rêveries *que* je m'étonne *qui* n'aient perdu de réputation toute l'antiquité.
(Fontenelle, *Plural. des Mondes*, 1er *soir*.)

Si nous attendons, nous attendons ce *que* Jésus-Christ a prédit *qui* n'arriverait jamais.
(Massillon. *Conf. Zèle contre les scand.*)

Or, après avoir été généralement en usage pendant le xviie siècle, cette tournure a commencé à être moins fréquente au xviiie, puis elle a fini par tomber complètement en désuétude dans le nôtre, et nous devons y remplacer *qui* avec le verbe suivant par l'infinitif de ce même verbe.

Je n'ai donc pas introduit d'incorrection nouvelle en disant dans la phrase en question, *que je doute se rencontrer;* c'est au contraire une construction parfaitement conforme à la règle moderne, et qui, du reste,

existe au moins depuis le XVIIe siècle, comme le prouvent ces deux citations :

Vous aviez essayé de fortifier notre prétention par des décrets qui ne faisoient rien pour vous, puisqu'on n'y explique en aucune sorte le sens de Jansénius, *qu'on dit avoir été condamné* dans cinq propositions.

(Pascal, *Prov.*, 8e lettre.)

J'ai lu que Salomon possédait vingt-cinq milliards d'argent comptant, et certainement il n'y a pas deux milliards quatre cents millions d'espèces circulantes dans la France *qu'on me dit être* beaucoup plus grande et plus riche que le pays de Salomon.

(Voltaire, cité par la *Gramm. nat.*, p. 436.)

II.

Le 1er septembre 1877, j'ai reçu de M. Maisonrouge la communication suivante relativement à l'explication de *bleu marine*, donnée dans mon dernier numéro :

L'expression *bleu marine*, inventée, si je ne m'abuse, par mesdames les couturières ou par les commis marchands, n'en est pas plus française pour cela. Il me semble que pour le bien on devrait dire *bleu de marine*, comme l'on dit *bleu de roi*. A propos des désignations de couleurs êtes-vous bien certain, Monsieur, qu'il soit permis de disposer arbitrairement de la préposition *de*? N'est-il point obligatoire, au contraire, de la sous-entendre ou de la conserver suivant les cas? Ainsi il faudrait dire *bleu barbeau*, et non *bleu de barbeau*; *bleu de ciel*, et non *bleu ciel*; *jaune serin*, et non *jaune de serin*; *jaune de chrôme*, et non *jaune chrôme*; *rouge brique*, et non pas *rouge de brique*; *rouge de garance*, et non *rouge garance*. Une juste mesure est à garder; et j'avoue qu'il serait nécessaire d'y être formellement condamné pour se décider à accepter pour bon l'etrange accouplement de deux substantifs de genres differents d'où résulterait le fameux *bleu marine*. Par parenthèse, n'en déplaise aux belles dames, ce même bleu s'appelait dans mon enfance *bleu de perruquier*. C'était plus drôle, et peut-être mieux justifié.

Comme pour désigner les nuances d'une couleur, on met apres le nom de cette couleur le nom de l'objet qui marque la nuance, il est évident qu'il faut, à la rigueur, joindre ces deux noms par la préposition *de*; mais on fait un si fréquent usage de ces expressions qu'on supprime la préposition dans la plupart d'entre elles comme dans les dates et qu'il n'y a guere que les suivantes qui la conservent :

Blanc de lait, Blanc de neige; — Bleu de mer; — Gris de lin; — Vert de mer, Vert d'eau.

D'où il suit que *bleu marine* est une expression tout aussi française que cinquante autres au moins que je pourrais donner immédiatement en copiant la liste dressée à l'occasion de cette réponse.

M. Maisonrouge base son rejet de *bleu marine* principalement sur le motif que la suppression de la préposition *de* rapprocherait deux substantifs de genres différents. Mais ce rapprochement d'un masculin et d'un féminin n'est pas du tout chose qui répugne à la langue française, preuve les nombreuses expressions suivantes dont personne, je pense, ne contestera le fréquent usage :

Blanc crème; — Bleu azuline; — Brun puce; — Gris poussière, Gris perle, Gris ardoise; — Jaune paille, Jaune feuille morte; — Noir suie, Noir tête de nègre; — Rouge cerise, Rouge orange, Rouge lie de vin; — Vert bouteille, Vert purée de pois; — Violet mauve, Violet pervenche, Violet lavande, etc.

Quant à la parenthèse qui termine la communication de M. Maisonrouge, voici ce que je réponds :

Je tiens d'une personne qui a souvent entendu Mme Allan au Théâtre-Français, que, lorsque cette excellente comédienne jouait le rôle de Madame de Léry, dans *un Caprice*, elle consolait son amie (au sujet de certaine bourse bleue) en ces termes :

Bah! la *couleur indigo*, ma chère, c'est la couleur des perruquiers.

N'en pourrait-on pas conclure que le bleu dit autrefois *de perruquier* devait différer quelque peu du bleu que nous appelons aujourd'hui *bleu marine*?

×

Première Question.

Après avoir défini GRANIT, *Littré ajoute : « On trouve aussi* GRANITE ». *En parlant du même mot, Bescherelle dit : «* GRANIT *ou mieux* GRANITE ». *Que croire ici? Dans le doute où je suis à cet égard, je vous prierais de me faire savoir par le* Courrier de Vaugelas, *dont je suis un des abonnés, laquelle des deux orthographes est selon vous la meilleure.*

—

Le mot *granit* vient du bas-latin *granitum*, grenu, formé de *granum*, grain.

Or, les mots latins terminés par *itus*, *itum* qui ont passé en français ont généralement pris dans cette langue la finale *it*, prononcée tantôt *i*, tantôt *ite*, ce dont voici la preuve :

Obit (*it*)	dérivé de	Obitus
Prurit (*i*)	—	Pruritus.
Aconit (*it*)	—	Aconitum.
Transit (*it*)	—	Transitus.
Prêterit (*i* et aussi *it*)	—	Præteritus.
Appétit (*i*)	—	Appetitus.

Je n'en vois que deux qui aient dérogé à cette règle : *site*, qui vient de *situs*, et *rite*, de *ritus*, et encore ce dernier a-t-il aussi la forme *rit* (*it*).

Le mot *granit* est donc une dérivation plus régulière que *granite*, de même que *rit* en est une plus régulière que *rite*, autre manière d'écrire qui est également en dehors de la regle.

Du reste, si l'on examine, au point de vue de l'usage l'orthographe du mot dont il s'agit, que trouve-t-on?

D'un côté, à la vérité, de savants ingénieurs des mines comme M. Virlet d'Aoust, par exemple, qui tiennent pour *granite* (voir le journal le *Cosmos* du 22 mars 1877); mais de l'autre, de grands minéralogistes et, de plus, des historiens, des poetes et des littérateurs d'un indiscutable talent qui tiennent pour la forme *granit* comme le montrent ces exemples, dont je pourrais facilement tripler le nombre :

Les *granits* recouvrent encore aujourd'hui la plus grande partie du globe.

(Buffon, *Miner.*, t. I, p. 143.)

Le *granit* dont les crêtes centrales de la plupart de ces chaînes sont composées, le *granit*, qui dépasse tout, est aussi la pierre qui s'enfonce sous toutes les autres.

(Cuvier, *Rev. du globe*, p. 26.)

Qu'enfin, contre cette vieille garde, contre cette forte

-resse vivante, contre cette colonne de *granit*, comme son chef l'avait appelée, les hommes étaient impuissants.

(Ségur, *Hist. de Nap.* X, 5)

Ces tribuns opposant, lorsqu'on les réunit,
Une charte de plâtre aux abus de *granit*.

(V. Hugo, *Chants du crép.* 7)

Mais elle [la France d'aujourd'hui] ne se fait pas scrupule de sourire au merveilleux des romans de la Table ronde, à ces coups d'épée qui font des brèches dans le *granit* des Pyrénées.

(D. Nisard, *Hist. de la litt. franç.*, t. I, p. 154)

Une dérivation incontestablement plus régulière et un accueil beaucoup plus général, voilà, si je ne m'abuse, des raisons bien suffisantes pour que *granit* sans *e*, orthographe adoptée par l'Académie, obtienne la préférence sur la forme rivale.

×

Seconde Question.

Comme vous savez, le mot BOUSIN *est un terme qu'emploient généralement les élèves de nos colléges et de nos pensions pour signifier* TAPAGE. *D'où vient ce mot? n'est-ce pas de l'argot?*

—

On a cherché à dériver *bousin* de l'anglais *bousing*, qui signifie, paraît-il, cabaret à matelots.

Mais je crois qu'il n'est pas nécessaire de traverser la Manche pour trouver son étymologie : car, à mon avis, ce mot vient directement du latin, et cela, de la manière que je vais vous dire.

La langue latine avait le terme *buccina*, de *bucca*, bouche, pour signifier, comme on le voit dans Columelle, un cornet de bouvier, et ce terme est employé dans Cicéron avec la signification de trompette.

Buccina passa en français sous la forme *bousine*, qui désigne encore aujourd'hui, je crois, une cornemuse parmi les paysans de la Beauce et du Perche, et qui, sous celle de *buisine*, désigna une trompette dans les premiers temps de la langue, comme en font foi ces exemples :

Marsilies veit de sa gent le martyre
Si fait suner ses cors e ses *buisines*.

(Ch. de Roland, ... p. 30.)

Si cumme ço fust de curres e de chevals e de *buisines* de grant ost ki sur els venist.

(*Livre des Rois*, p. 341)

Dans la famille du latin *buccina* se trouvaient *buccinum* et *buccinus*, qui ont été employés pour son de la trompette, le premier par Pline et le second par Caper.

Or, si *buccina* s'est traduit dans notre langue par *buisine*, *bousine*, il n'y a rien d'étonnant à ce que *buccinum* et *buccinus* qui ont très-bien pu prendre le sens de *tapage*, attendu que *buccinare*, autre membre de la même famille, a été employé par Isidore dans le sens de *clameurs*, ait été transformé en *bousin* par l'organe populaire. Qu'est-ce, en effet, que *faire du bousin*, comme disent nos collégiens, sinon faire du tapage, pousser des cris, des clameurs?

—

Si, après ce que je viens de dire, il était encore besoin de quelques mots pour corroborer l'étymologie précédente, j'ajouterais ce qui suit :

Dans le *Dictionnaire provençal* d'Honnorat, le mot *bousin* existe au sens de tapage, rumeur, et il y a aussi le verbe *bousiner*, faire du bruit, que l'auteur dérive du portugais *buzinar*, corner, trompetter, sonner du cor (du latin *buccinare*).

×

Troisième Question.

On désirerait connaître le sens exact et l'origine de l'expression MAL EN POINT.

—

L'expression *mal en point* signifie littéralement *en mauvais état*, et elle a été formée comme je vais vous l'expliquer.

Après avoir passé mentalement du sens de douleur qui pique (car *point* vient de *punctum*, supin de *pungere*, piquer) à celui de chose importante dans une question, dans une difficulté quelconque, ce mot en est venu à signifier *état*, *situation*, ainsi que le montrent les deux phrases ci-après :

Diex en tést *point* la maintaigne.

(Hue de la Ferte, *Romancero*, p. 183.)

Se diviseient leur *point* et leur lieu...

(Joinville, ...)

Puis, comme on disait qu'une chose, qu'une personne était en bon état, en mauvais état, on a dit *en bon point*, *en mauvais point*, par une simple substitution de *point* à *état* :

... de Laban estoit sain et *en bon point*.

(*Ménagier*, I, 5.)

Et disoient tous ... Seigneur, nous sommes *en mauvais point*.

(*Hist. de Bayard*, ...)

... levés soffrir et atendre,
Tant qu'*en bon point* le puissiés prendre.

(*Rom. de la Rose*, 2225.)

Enfin, par une tournure qui est peut-être unique en français, on a remplacé dans ces expressions les adjectifs *bon* et *mauvais* par les adverbes correspondants, que l'on a mis avant la préposition *en*, ce qui a donné *bien en point* et *mal en point*, comme on le voit dans les exemples ci-dessous :

Le grand nombre [des gens d'armes] estoit assez *mal en point*, car ils ne avoient point de payement.

(Commines, I, 2.)

Une grosse botte de ... fort *bien en point*.

(Amyot, *Péric.*, 12.)

... de pauvre mine et qui sont *mal en point*.

(Régnier, *Sat.* II.)

Voilà mon ... par terre,
Mal en point, sanglant et gâté.

(La Fontaine, *Fab.* IX, 2.)

—

En réunissant en seul mot de l'expression *en bon point*, on en a formé le substantif *embonpoint*, lequel a signifié d'abord état d'un corps animal qui n'était ni trop gras ni trop maigre, et ensuite, comme aujourd'hui, qu'il était plutôt gras que maigre.

×

Quatrième Question.

Dans ses REMARQUES (II, 118), *Vaugelas déclare que*

l'adjectif LOISIBLE *est un terme qui sent le vieux ; faut-il donc le bannir entièrement du discours?*

—

Jusqu'au XVIIe siècle, tous les auteurs ont employé *loisible*, dérivé du verbe *licere*, être permis, comme qualificatif du pronom *il* exprimé ou sous-entendu, ce dont voici quelques exemples :

Or doncques ne nous est possible,
Ne necessaire, ne *loisible*
De deffaire les meslemens,
Ne separer les elemens.

(*L'Alch. à nat.*, 790.)

Il estoit *loisible* à quiconque vouloit, d'appeler l'oultrageant en justice et le poursuivre.

(Amyot, *Solon*, 32.)

Il est *loisible* de prendre des étoffes au Levant, mais non pas de s'y faire circoncire.

(Balzac, *OEuv. div. Disc.* 7, dans Richelet.)

LELIE.
Si tu m'es inflexible,
Je m'en vais me tuer.
MASCARILLE.
Soit, il vous est *loisible*.

(Molière, l'*Étourdi*, II, 7.)

Depuis, il n'a pas cessé, que je sache, d'être en usage, quoique Marguerite Buffet (*Observ.* p. 30) l'eût déclaré « barbare », et que l'Académie (*Rem. sur Vaugelas*) eût dit qu'il commençait à vieillir.

Je crois, en conséquence, que cet adjectif peut parfaitement aller ainsi avec un verbe impersonnel, et dans cette conviction, je ne me fais aucun scrupule de m'en servir et de vous en recommander l'emploi.

×

Cinquième Question.

Supposez qu'un romancier ait à parler d'un personnage de l'époque où l'on portait des SOULIERS A POULAINE. *Pourra-t-il désigner ces chaussures par le mot* POULAINE *seulement, et l'employer au pluriel comme il ferait de* SOULIER *lui-même?*

—

Le substantif *poulaine* a été employé de cette manière au moyen âge et depuis, comme le montrent ces exemples :

1352. Pour faire et forgier une paire de coutes et *poulains* tous poinçonnez de feuillaiges verrez et esmaillez de ses armes (Comptes royaux).

(De Laborde, *Notice des Émaux*, II, p. 464.)

Et puis, quand les hommes se faschèrent de cette chaussure aiguë que l'on nommoit la *polaine*, l'on fit d'autres souliers que l'on nommoit becs de cane.

(Guill. Paradin, *Hist. de Lyon*, ch. V.)

M. Chéruel en a fait un semblable usage dans cette phrase (*Dictionnaire des Institutions de la France*, p. 1005) :

Les élégants de cette époque affectaient de porter des *poulaines* dont l'extrémité était très-allongée et se rattachait au genou par une chaînette d'argent. Le nom de *poulaines* fut donné à ces chaussures, parce que l'extrémité ressemblait à un bec de poule.

Je ne vois pas de raison qui puisse empêcher un romancier de l'employer de même : comme *voile* signifiant navire, *poulaine* est ici une synecdoque.

ÉTRANGER

Première Question.

D'où vient la singulière expression CECI TUERA CELA? *J'ai rencontré plusieurs fois cette expression dans vos journaux sans pouvoir m'en rendre bien compte, et sans être sûr des cas où il convient d'en faire usage.*

—

Cette expression a été tirée de *Notre-Dame de Paris* par Victor Hugo. On lit en effet, au chapitre intitulé *Abbas beati Martini* (éd. 1873) :

Il y avait déjà longtemps que le Tourangeau, si intelligent que fût son regard, paraissait ne plus comprendre Dom Claude. Il l'interrompit :
« Pasquedieu ! qu'est-ce que c'est donc que vos livres ?
En voici un », dit l'archidiacre.
En ouvrant la fenêtre de la cellule, il désigna du doigt l'immense église de Notre-Dame, qui, découpant, sur un ciel étoilé la silhouette noire de ses deux tours, de ses côtes de pierre et de sa croupe montueuse, semblait un énorme sphinx à deux têtes assis au milieu de la ville.
L'archidiacre considéra quelque temps en silence le gigantesque édifice, puis étendant avec un soupir sa main droite vers le livre imprimé qui était ouvert sur sa table et sa main gauche vers Notre-Dame, et promenant un triste regard du livre à l'église : « Hélas, dit-il, *ceci tuera cela* ».

Quant aux cas où ladite expression peut s'appliquer, l'auteur s'est chargé pour ainsi dire de les énumérer lui-même dans le chapitre suivant, qui a ces mêmes paroles pour titre.

La vague formule de *ceci tuera cela* signifiait, dit-il, que l'imprimerie allait détruire l'architecture; qu'un art nouveau allait détruire un art ancien ; que la lumière allait dissiper les ténèbres; que la raison allait saper la foi ; qu'une puissance allait succéder à une autre puissance; que la presse allait tuer l'Eglise.

Aussi cette formule s'emploie-t-elle, par analogie, comme conclusion d'une argumentation tendant à montrer qu'une certaine chose est appelée à en détruire une autre, coutume, loi, principe, etc.

—

Je ne finirai pas sans constater que le roman de *Notre-Dame de Paris* a été publié pour la première fois en 1831, et que c'est, par conséquent, à cette date que remonte l'expression, aujourd'hui devenue proverbiale, de *ceci tuera cela*.

×

Seconde Question.

Je serais bien curieux de savoir pourquoi l'Académie écrit « PLAINE *campagne* » *quand elle écrit* « PLEINE *mer* ». *Voudriez-vous bien noter cette question parmi celles que vous vous proposez d'expliquer prochainement ?*

—

Aujourd'hui le mot *plein*, de *plenus*, a parmi ses diverses significations celle de *au milieu de*, suivi du substantif qu'il accompagne ; ainsi on écrit :

En *pleine* campagne (au milieu de la campagne).

En *pleine* rivière (au milieu de la rivière).
En *plein* champ (au milieu du champ).

Mais il n'en a pas toujours été ainsi : l'ancienne langue orthographiait cet adjectif comme s'il fût venu de *planus*, ce dont voici des preuves :

Es issues des villes li quemin sont plus larges que ils ne doivent estre à *plain* champ.
(Beaumanoir XXV, 9

Les fossés estoient parfonds de plus d'une lance, et tranchés *à plain* [complétement] comme un mur.
(Bouciquaut, I, 14.)

Et à son droit et action
Pourrez, de votre *plain* pouvoir
Me mectre à execution.
(Ch. d'Orléans *Ball*. 7.)

La fortune rit à *plaine* gueule et bat ses paulmes, quand il meschiet [mésarrive] à grands seigneurs.
(Al. Chartier, *le Curial*.)

Au XVII[e] siècle, on écrivait *plaine campagne*, comme le montre cet autre exemple :

Ils choisissoient un lieu, pour le plus souvent en *plaine campagne*, qu'ils proposoient de défendre contre tous venans, comme un pas ou passage...
(Du Cange, *Diss. sur saint Louis*, p. 31, 2[e] col.)

Or, sachant cela, il n'y a pas trop lieu de s'étonner que l'Académie écrive *plaine* dans la même locution, car c'est tout simplement un archaïsme, et non une faute réelle, comme on pourrait se l'imaginer.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... et vint se jeter en Loire, où il continue de se jeter (le mot *y* n'est pas nécessaire ici ; — 2°... la terre où l'hypocrisie est *le* plus en horreur (il n'y a pas de comparaison, c'est le superlatif absolu ; — 3°... et le présent, *malgré* qu'il en ait (Voir *Courrier de Vaugelas*, 2[e] année, page 43) ; — 4°... choyés par tous. Où qu'ils *aillent* (parce que *où* est mis pour *dans quelque lieu que*, expression qui requiert le subjonctif) ; — 5°... Au moment *où on le reconduisait* en prison (avec cette construction il n'y a pas d'amphibologie) ; — 6°... et se sont *emparés* (les participes des verbes pronominaux essentiels sont généralement variables) ; — 7°... à laquelle se sont *laissés* aller (l'infinitif exprime ici l'action du régime) ; 8°... et ce qui est *pis* (c'est la forme qu'on donne à *pire* qualifiant *ce*) ; — 9°... *toutes* les après-midi (ce nom est généralement fait du féminin) ; — 10° Quelque assurance que vous *essayiez* (après *quelque... que* on met le subjonctif).

Phrases à corriger

trouvées pour la plupart dans la presse périodique et autres publications contemporaines.

1° Si on cherche à le renvoyer ou à l'éloigner, c'est qu'on veut toute autre chose, qu'on se soucie médiocrement de la légalité et de la parole du maréchal de Mac-Mahon.

2° Cette opinion a été exprimée d'une façon saisissante dans un des livres les plus complets qui ont paru sur la question militaire.

3° Je vous recommande surtout de bien prendre garde que les autres n'interviennent pas dans cette affaire.

4° Il se trouve des gens dans ce pays bizarre qui osent crier par dessus les toits que jamais demande ne fut plus juste, et que le roi violet est le seul qui sache conduire un char d'état.

5° Que l'on ait sur la question même telle opinion que l'on voudra, l'on sera heureux de constater les heureuses dispositions qu'ont laissé paraître le président de la République d'une part et la majorité de l'Assemblée de l'autre.

6° Les admirateurs du 16 mai incarnaient, il y a quatre mois, la France dans le Maréchal. Aujourd'hui, ils lui déclarent à l'envie qu'il n'est qu'« un provisoire ».

7° Son aversion pour ses adversaires immédiats est intense ; mais je n'ai pas remarqué que ses doctrines, ses aspirations, ses procédés soient en aucune façon subversifs ou dangereux.

FEUILLETON

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIII[e] SIÈCLE.

RÉGNIER DESMARAIS.

(*Suite.*)

Il y aurait encore plusieurs choses à remarquer sur les diminutifs, si l'on voulait épuiser la matière : par exemple, que de deux diminutifs formés d'un même mot, et n'ayant tous deux que la terminaison masculine, comme *Fanchon* et *Fancillon*, le premier ne se donne qu'à des filles et le second à des garçons ; qu'un même nom sert à former jusqu'à trois et quatre diminutifs, comme *Marion*, *Marotte*, *Manon* et *Mariette*, qui viennent de *Marie*, et *Generotte*, *Javotte* et *Javon*, qui viennent de *Geneviefve* : que d'un diminutif, on en fait quelquefois un autre, comme d'*aigret*, *aigrelet*, et de *Margot*, *Margoton* : et que, dans quelques diminutifs, tantôt on transporte une lettre, comme dans *Nanon* et *Nanette*, formés d'*Anne*, et tantôt on retranche le commencement du mot, comme dans *bichon* et *bichonne*, formés de *barbet* et *barbichon*, et cela, de même que de *Battista*, *Bartolomeo* et *Giuseppe*, les Italiens ont fait les diminutifs *titta*, *meo* et *peppe*.

Des noms qui sont tantôt adjectifs et tantôt substantifs. — De tous les adjectifs substantivés, il n'y a que les termes pris des mathématiques qui soient du genre féminin : le génie de la langue renfermant ordinairement dans le seul genre masculin toutes ces sortes de substantifs. La seule exception que l'usage ait faite à cette règle est qu'en parlant de statues et de médailles anciennes, on dit *une antique*, *une belle antique*.

Avec les verbes *faire* et *contrefaire*, les adjectifs s'emploient substantivement dans l'usage ordinaire : ainsi on dit *faire le beau*, *faire l'agréable*, *faire le fasché* pour *faire l'homme beau*, *agréable*, *fasché* ; et *faire la belle*, *faire la devote*, *faire la faschée* pour *faire la belle femme*, *la femme devote*, *la femme faschée*.

Des noms adjectifs considerés comme comparatifs. — Il y a deux sortes de comparatifs : ceux qui renferment la comparaison de plus ou de moins par eux-mêmes, et ceux qui la renferment par le secours des adverbes *plus* ou *moins*.

Du nombre des premiers, il n'y a proprement que *meilleur*, *pire* et *moindre*, qui aient passé dans notre langue avec toute la force comparative qu'ils avaient dans la langue latine. On met au rang des seconds tous

les adjectifs positifs, qu'on peut joindre aux adverbes de comparaison *plus* ou *moins*. Ainsi, de même que *meilleur, pire* et *moindre* sont des comparatifs simples et par eux-mêmes, de même *grand* et *petit,* et généralement tous les noms adjectifs qui se joignent avec *plus* ou *moins* deviennent par cette jonction des comparatifs composés.

Quelquefois, on ajoute *bien* devant l'adjectif comparatif : *il est bien meilleur, il est bien plus grand*, et quelquefois enfin, pour donner plus de force à la comparaison, on met *de beaucoup*, soit avant le comparatif, *il est de beaucoup meilleur*, soit entre le comparatif et la particule *que*, comme *il est meilleur de beaucoup que*, soit enfin après le terme auquel le comparatif se rapporte, *il est meilleur que l'autre de beaucoup.*

Les adjectifs *superieur* et *inferieur*, qui renferment en eux-mêmes comparaison de plus et de moins, sont une espèce de comparatifs simples ; et ils font une classe à part pour la construction, car ils ne reçoivent jamais les adverbes *plus* ou *moins* avant eux, comme les adjectifs positifs, et ils n'admettent jamais la particule *que*, comme les trois comparatifs simples dont il a été fait mention plus haut. La manière de les construire avec le terme de leur comparaison est de mettre ce terme au datif, comme dans l'*un est superieur à l'autre, l'autre luy est inferieur,* et d'y ajouter, si l'on veut, *de beaucoup*, comme dans l'*un est de beaucoup superieur à l'autre.* Cette sorte de construction est tellement propre à ces deux comparatifs, qu'elle leur est particulière.

Quoique les noms de *majeur* et de *mineur* aient la forme comparative, ils n'en ont pas la force, en ce qu'on ne les emploie jamais par comparaison, et que jamais ils ne sont suivis de la particule *que*, qui fait la liaison en deux termes de la comparaison ; mais ils ont cela de particulier que jamais on ne les emploie avec les adverbes *plus* et *moins*, qui peuvent accompagner tous les autres adjectifs.

Quant à *interieur* et *exterieur*, quoiqu'ils aient la forme comparative, ils ne sont regardés que comme des noms positifs et absolus, et ils deviennent comparatifs avec les adverbes *plus* et *moins*.

Du reste, quoiqu'au lieu de *moindre* on puisse dire *plus petit*, et qu'au lieu de *pire* on puisse dire *plus meschant*, l'usage ne souffre point que l'on dise *plus bon* au lieu de *meilleur*.

Des noms adjectifs superlatifs. — Notre langue n'a aucun nom qui soit par lui-même un superlatif, car *illustrissime, excellentissime, eminentissime, serenissime*, qui sont des formules de titres, et quelques autres que l'usage a introduits dans la conversation, comme *bellissime, rarissime*, sont des termes qu'elle a empruntés à la langue italienne, et qui, n'étant point du génie de la nôtre, ne sont regardés ici que comme étrangers.

Il n'y a donc proprement d'adjectifs superlatifs en français qu'avec le secours de quelque particule.

Quoique le propre du comparatif ne soit que de marquer quelque excès dans l'attribut qu'il signifie, et que le propre du superlatif soit de marquer un très-grand excès, il arrive cependant que le comparatif marque encore un plus grand excès que le superlatif. Ainsi on dit très-bien, en vertu de cette idée, qui a passé dans toutes les langues : *il y a de tres-beaux tableaux dans le cabinet dont vous parlez ; mais il y en a encore de plus beaux dans celuy que je vous dis.*

Il y a au contraire des occasions où un adjectif est employé parmi nous pour le superlatif, comme lorsqu'en parlant de Dieu nous disons le *Saint des Saints* pour dire *le plus Saint de tous les Saints.* On dit aussi d'une très-belle femme que *c'est la belle desbelles*, et d'un très-brave homme que *c'est le brave des braves.* Mais ces deux dernières phrases ne sont en usage que dans la conversation familière.

Il y a même des phrases dans la conversation familière où un nom substantif est employé pour un superlatif. Ainsi, lorsque pour louer l'excellence d'un vin, on dit que *c'est le vin des vins*, c'est comme si l'on disait *c'est le plus excellent des vins.*

A la vérité, notre langue ne fournit pas beaucoup d'exemples de même nature, ni pour un substantif, ni pour un adjectif positif ; mais parmi les langues connues, il n'y en a guère qui n'en fournisse quelqu'un.

Les Italiens, outre qu'ils ont cela de commun avec nous, ont encore une autre manière d'exprimer le superlatif absolu, par la seule répétition de l'adjectif positif ; ainsi, en style familier, pour dire qu'un chemin est très-long, ils disent *la via è lunga lunga*, et pour dire qu'un homme est très-grand ou très-petit, ils disent *egli è grande grande*, ou *piccin piccino.*

Il paraît par d'anciennes inscriptions latines que la répétition de l'adjectif positif était pareillement en usage parmi les Romains, pour exprimer le superlatif. Ainsi *bene bene*, marqué dans les inscriptions par BB, signifiait *optimè, très-bien ; bonis bonis*, marqué aussi par deux B, signifiait *optimis, tres-bons.* C'est une remarque faite par le savant Vossius, dans le 23ᵉ chapitre de son second livre de l'Analogie ; et comme Régnier la tient de lui, il renvoie aussi, comme lui, aux Inscriptions de Gruterus ceux qui voudront se renseigner plus complétement à ce sujet.

De même que *homme d'honneur* et *gens de bien* s'emploient avec les particules comparatives, de même ils s'emploient avec les particules superlatives, soit absolument, comme dans *c'est un tres-homme d'honneur, ce sont de tres-gens de bien*, soit relativement, comme dans *c'est le plus homme d'honneur de sa compagnie, ce sont les plus gens de bien de la ville.*

Des noms de nombre. — Le nom *cent* peut s'employer comme substantif, ainsi on dit : *un demi-cent de bottes de foin, combien le cent, deux cents de pommes*, et ce nom reçoit le singulier ou le pluriel selon qu'il est précédé d'un article singulier ou d'un nom de nombre qui demande le pluriel.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE.

Publications de la quinzaine :

Œuvres complètes. Bric-à-brac; par Alexandre Dumas. Nouvelle édition. In-18 jésus, 309 p. Paris, lib. Calmann Lévy. 1 fr. 25.

La Succession Tricoche et Cacolet; par Jules Lermina. I. Les Trois dossiers. II. L'affaire Saint-Héant. 2 vol. In-18 jésus, 738 p. Paris, lib. Dentu. 6 fr.

Œuvres complètes d'Eugène Scribe, de l'Académie française. 4e série. Opéras-comiques. T. 2. La Neige. Concert à la Cour. Léocadie. Le Maçon. La Dame blanche. In-18 jésus. 355 p. Paris. lib. Dentu. 2 fr.

Oraisons funèbres de Bossuet. Edition classique précédée d'une notice littéraire par F. Estienne. In-18, xvi-224 p. Paris, lib. Jules Delalain et fils. 90 cent.

Idylles françaises, œuvre posthume, par Emmanuel Dochez. In-18 jésus, 192 p. Paris, lib. des bibliophiles. 3 fr.

Œuvres poétiques de Lamartine. La chute d'un ange. Petit in-8°, 375 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 10 fr.

Le Parrain d'Antoinette; par Alexandre de Lavergne. In-4° à 2 col. 170 p. Paris, Bureaux du Siècle.

Les Persécutées. Severine Realti; la Baronne Miroël; par Ernest Daudet. In-18 jésus, 347 p. Paris, lib. Plon et Cie.

Œuvres de Scarron, d'après l'édition de 1663, avec une préface et des notes par Charles Baumet, et un portrait de l'auteur gravé à l'eau-forte par Champollion. T. 1 et 2. In-16, xix-418 p. Paris, librairie Arnaud et Lebat.

Nouvelles et romans choisis. La marquise de Norville; la Nièce du notaire; le Convulsionnaire; le Père Xavier; le Marquis de Beaulieu; les Deux mourants; par Elie Berthet. In-4° à 2 col. 133 p. Paris, Bureaux du Siècle. 2 fr. 50.

Œuvres de Lamartine. Voyage en Orient. Nouvelle édition, publiée par les soins de la Société propriétaire des œuvres de M. de Lamartine. T. I. In-18 jésus. 489 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Les Millionnaires de Paris; par Octave Féré et Eugène Moret. In-18 jésus, 411 pages. Paris, libr. Dentu. 3 fr.

Œuvres françaises d'Olivier Maillard, sermons et poésies, publiées d'après les manuscrits et les éditions originales, avec introduction, notes et notices, par Arthur de la Borderie, membre du comité des travaux historiques. In-4°, xxi-196 p. Nantes, Société des bibliophiles bretons.

Publications antérieures:

PETITES IGNORANCES DE LA CONVERSATION. — Par Charles Rozan. — Huitième édition. — Paris, *P. Ducrocq*, libraire-éditeur, 55, rue de Seine. — Prix : 3 fr. 50.

LA SATIRE EN FRANCE AU MOYEN AGE.— Par C. Lenient, professeur de poésie française à la faculté des lettres de Paris. — Ouvrage couronné par l'Académie française. — Nouvelle édition revue et corrigée.— Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, Boulevard Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

DICTIONNAIRE USUEL DE LA LANGUE FRANÇAISE comprenant 1° les mots admis par l'Académie, les mots nouveaux dont l'emploi est suffisamment autorisé, les archaïsmes utiles à connaître pour l'intelligence des auteurs classiques, la prononciation dans les cas douteux, les étymologies et la solution des difficultés grammaticales; 2° l'histoire, la mythologie et la géographie.— Par A. Bourguignon. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 5 francs.

LE LION DE COËTAVEL. — Par Mlle Gabrielle d'Ethampes. — Paris, librairie Saint-Germain-des-Prés, maison Putois-Cretté. — *Henri Allard*, libraire-éditeur, successeur, 13, rue de l'Abbaye. — Prix : 3 francs.

BIOGRAPHIE DE ALFRED DE MUSSET. — Par Paul de Musset. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix : 6 francs.

LA PIÉTÉ FILIALE EN CHINE. — Par P. Dabry de Thiersant, consul de France. — Ouvrage orné de vingt-cinq vignettes chinoises. — Paris, *Ernest Leroux*, éditeur, libraire de la Société asiatique de Paris, de l'Ecole des langues orientales vivantes, etc. 28, rue Bonaparte. — Prix : 5 francs.

LE LONG DE LA VIE (nouvelles impressions d'une femme). Pensées, portraits, études. — Par Mme Blanchecotte. — Librairie académique *Didier*, 35, quai des Augustins. — Prix : 3 fr.

LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE EN PROVINCE. — portraits biographiques et littéraires. — Par Th. Geslain. — Troisième édition. — Paris, librairie ancienne et moderne d'*Edouard Rouveyre*, 1, rue des Saint-Pères. — Prix : 5 francs.

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE. — Par *G. Berchère*. — Paris, librairie *Firmin Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob.

SUPPLÉMENT AU DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE DE E. LITTRÉ, de l'Académie française. — Ce supplément, rédigé par M. E. Littré pour son Grand dictionnaire, formera environ douze livraisons, dont les 7 premières sont en vente à la librairie *Hachette*, à raison d'un franc la livraison. — L'ouvrage sera suivi d'un dictionnaire étymologique de tous les mots d'origine orientale, par Marcel Devic.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

La Société des Etudes historiques délivrera dans sa séance publique de l'année 1878, un prix de 1,000 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : Histoire du portrait en France (dessin, peinture et sculpture). — Elle décernera en outre des médailles, s'il y a lieu. — Les mémoires doivent être adressés à M. Joret-Declozières *avant le 1er janvier 1878*, rue Thénard, n° 4.

Société des Sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Concours de 1878. — Poésie : La Société propose pour cette année : 1° Une médaille d'or de la valeur de deux cents francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.). — 2° Une médaille d'or de la valeur de cent francs à la meilleure pièce de genre, (conte, ballade, fable, etc.) ; — 3° Une médaille d'argent de la valeur de cinquante francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Deux médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions très-honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés aux choix des concurrents. — Seront seules admises les pièces inédites qui n'ont pas été distinguées par d'autres Académies. — Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au Secrétariat général de la Société, à Montauban, *avant le 1er février 1878*, terme de rigueur. — Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages appelés à concourir. — Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres de Saint-Quentin. — Sujets mis au concours pour l'année 1878. — *Poésie :* le sujet est laissé au choix des concurrents. — *Littérature :* étude sur le roman réaliste, en France. — Les manuscrits des concurrents doivent parvenir, francs de port, au Président ou au Secrétaire-Archiviste de la Société, *avant le 1er mars 1878*. — Les Mémoires, ainsi que les pièces de vers, doivent être inédits et porter une épigraphe. Cette épigraphe sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. — Les prix consisteront en médailles d'or et seront décernés en séance publique. — Les pièces ou mémoires couronnés seront publiés en totalité ou en partie dans les annales de la Société. — Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront, avec l'autorisation de la Société, en faire prendre copie à leurs frais.

Le dix-neuvième *Concours poétique*, ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le *1er décembre 1877*. Seize médailles, or, argent, bronze, seront décernées. — Demander le Programme, qui est envoyé *franco*, à M. Evariste Carrance, Président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — *Affranchir*.

Société des sciences, des arts et des lettres de Hainaut. — Concours de 1877. — Littérature : 1° Une pièce de vers sur un sujet puisé dans l'histoire de Belgique ; 2° Une pièce de vers dont le sujet est au choix de l'auteur ; 3° Une nouvelle en prose. — Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or. — Les Mémoires doivent être remis franco, *avant le 31 décembre 1877*, chez M. le Président de la Société, rue des Compagnons, n° 21, à Mons. Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. — La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés ; mais les auteurs peuvent en prendre des copies à leurs frais.

Avis aux Étrangers qui viennent à Paris avec l'intention de se perfectionner dans la langue française.

Tous les jours, les dimanches et les fêtes exceptés, le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* indique aux Etrangers qui lui font l'honneur de venir le consulter de très-respectables familles parisiennes prenant chez elles des pensionnaires pour les perfectionner, sous sa direction, dans l'étude théorique et pratique de la langue française.
(Ces renseignements sont donnés *gratis*.)

M. Eman Martin, Rédacteur du Courrier de Vaugelas, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures*.

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 11. 1er Décembre 1877.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE

COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.*)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

IMPORTANT.

A partir du 1er *janvier prochain*, le Rédacteur du COURRIER DE VAUGELAS fera présenter sa quittance (avec une augmentation de 75 *centimes*) à ceux d'entre ses souscripteurs de la province qui, à cette époque, n'auront pas payé leur abonnement à la *huitième année*.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

I.

Dans une lettre en date du 4 novembre 1877, M. Maisonrouge m'adresse les observations suivantes au sujet de l'orthographe de *champ* dans l'expression *mettre de champ*, orthographe contre laquelle j'ai réclamé dans mon numéro 8 :

La guerre que font les linguistes à nos vieilles habitudes est telle qu'il faut bon gré mal gré songer à se défendre. Ainsi, par exemple, le clan tout entier, Littré en tête, fait rage contre le mot *champ*, en allant jusqu'à nous accuser de commettre une grosse faute d'orthographe. En êtes-vous bien assurés, Messieurs, et n'est-ce point vous, au contraire, qui tombez dans une lourde méprise ? Les gens de métier, c'est une justice à leur rendre, n'ont jamais entendu par *champ* le petit côté d'aucune pièce (pierre, brique, bois ou fer); mais bien la belle face, celle qui a longueur et largeur. Il est inutile d'équivoquer sur la mise en place, sur la pose : les constructeurs ne s'inquiètent dans l'espèce que du parement, soit de la façade de la pièce, et pas du tout du lit sur lequel elle s'appuie. C'est pourquoi, n'en déplaise aux puristes, on dit très-bien, parlant de certaines pièces de charpente, un arbalétrier de champ, un chevêtre de champ; et cependant de pareilles pièces ne reposent jamais que par les bouts, ou mieux par les abouts. Je vous en demande pardon, je me laisse aller pour les besoins de la cause à user d'un argot qui doit, je le crains, vous être étranger...

M. Maisonrouge combat deux choses dans ces lignes : la signification que j'ai donnée à l'expression *de champ*, et la nouvelle orthographe à laquelle j'ai déclaré me rallier.

Voici ce que je réponds à mon honorable contradicteur sur chacun de ces deux points :

Signification de l'expression. — D'après Jean Rondelet (*Traité de l'art de bâtir*, vol. II, p. 270), l'expression *de champ* s'oppose à *de plat* :

Nous avons réuni dans la planche LXIV les différentes manières de combiner ces briques pour former des murs, des cloisons ou des languettes.

Les figures 1 et 2 indiquent des cloisons et languettes formées par des briques posées *de plat* et *de champ*.

Et la figure à laquelle correspond ce texte indique les briques posées sur la plus petite des faces qu'elles présentent étant couchées dans leur longueur.

D'un autre côté, je trouve ce qui suit, p. 289, dans le *Manuel du Maçon*, par Toussaint, architecte (Collection Roret) :

Champ. — Est dans l'architecture, la peinture et la sculpture, les parties ou le fond sur lequel sont appliquées les moulures et les ornements. — Se dit aussi de la face la plus étroite d'une pierre ou d'une pièce de bois à l'égard de sa position : on dit poser *de champ*, c'est-à-dire mettre la face la plus étroite en dessous.

Or, après avoir lu ces deux citations, M. Maisonrouge continuera-t-il à croire que les « gens de métier n'ont jamais entendu par *champ* le petit côté d'aucune pièce, mais bien la belle face, celle qui a longueur et largeur » ? Il pourra, m'est avis, y éprouver une difficulté qui ne sera pas un mince argument en faveur de l'opinion émise par moi sur la signification du mot dont il s'agit.

Orthographe de l'expression. — Malgré les lumières qu'elle a toujours renfermées, l'Académie n'en a pas

moins fait fausse route quelquefois en matière d'orthographe; notamment elle a failli au sujet de la locution *de champ*, ce que je vais démontrer de nouveau, et, je l'espère, d'une manière, cette fois, à ne laisser subsister aucun doute.

En espagnol, notre *de champ* se traduit par *de canto*, expression adverbiale qui s'emploie chez les charpentiers, dit Dominguez, pour signifier que certaines choses sont placées sur le côté et non à plat.

En italien, *côté*, bord, parti, se dit aussi *canto*.

Dans Honnorat (*Dictionnaire de la langue d'oc*), on trouve que *de champ* se dit *de cantel*, *de chanteou*, et que *cant*, radical de ces mots, vient selon Denima (tome 3, p. 18) de l'allemand *kant*, côté, marge, bord, angle, coin.

Pour signifier qu'un madrier ou planche épaisse est sur son côté, sur son épaisseur et non sur son plat ou sa largeur, le bas-breton (renseignement fourni par Le Godinec) emploie le mot *kant*, qui désigne le côté d'un corps plat et équarri.

Or, lorsqu'on a de telles preuves que le substantif *champ* de l'expression *de champ*, appliqué à la position d'un corps présentant la forme plus ou moins rigoureuse d'un parallélipipède rectangle, appartient à la même famille que l'allemand et le breton *kant*, que le languedocien *cantel* et *chanteou*, que l'italien et l'espagnol *canto*, toutes expressions où l'*n* est suivie d'un *t*, je demande s'il est possible de contester que *de champ* doit réellement s'écrire *de chant*, comme M. Littré l'a dit le premier, et comme je le soutiens après lui.

—

Dans une autre partie de sa lettre, que je parcours rapidement, je vois que M. Maisonrouge ne s'arrête pas aux « pointilleries étymologiques. » Je crois que c'est un tort, et, tout en lui offrant mes sincères remerciements pour l'intérêt qu'il ne cesse de témoigner à mon journal, je me permettrai de lui dire qu'il est là dans une voie d'indépendance au bout de laquelle il trouvera indubitablement plus d'un mécompte.

II.

Au sujet des phrases que je donne à corriger dans chacun des numéros du *Courrier de Vaugelas*, j'ai reçu la lettre suivante :

Paris, le 25 octobre 1877.

Monsieur,

En lisant dans votre journal du 15 de ce mois la correction des phrases fautives mentionnées dans le numéro précédent, j'ai vu avec surprise que, dans la première de ces corrections, vous paraissiez vous borner à relever une simple amphibologie. Il me semble que vous aviez affaire là, au contraire, à une des fautes les plus grossières qui se puissent imaginer. Ne pensez-vous pas qu'il serait utile que vous revinssiez là-dessus, de crainte que le peu de sévérité apparente de votre première appréciation ne puisse induire en erreur quelques-uns de vos lecteurs ?

Puis, quant à la 7e et dernière correction de ce numéro du 15, est-ce que vous admettez le mot de *purge* comme français dans le sens que vous lui avez donné là ? Je croyais que ce mot n'appartenait pas à notre langue, si ce n'est tout au plus en matière d'hypothèques.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Un de vos lecteurs.

Quoique j'aie lu et plusieurs fois relu la phrase à laquelle fait allusion la communication précédente, je n'y ai point découvert la faute qui serait une des « plus grossières qui se puissent imaginer. » Pour moi, cette phrase n'avait d'autre défaut que celui de présenter une amphibologie, et j'y ai remédié en la faisant commencer par les mots *Connaissant votre équité*.

Quant au terme *purge*, certainement je l'admets comme français; et j'en ai parfaitement le droit, quand je le trouve avec la signification de « médicament purgatif, » dans les citations suivantes :

Je me porte très-bien de ma *purge*.

(Sévigné, 25 juin 1690.)

On peut en prendre deux fois par semaine [de la casse mondée] sans trop accoutumer son estomac à cette *purge* domestique.

(Voltaire, *Lett. Mme du Deffant*, 19 avril 1775.)

La pièce la plus remarquable de ce recueil était une certaine recette pour purifier le sang, en coupant les quatre pattes d'un lézard, et en prenant une *purge* le lendemain.

(E. About, cité par le *Gr. dict. du XIXe siècle*.)

Mais il y a plus; car *purge* étant tiré du verbe *purger*, et celui-ci, comme le montre son historique, datant au moins du XIIe siècle, il s'en suit que ce substantif est probablement français depuis plus de 600 ans.

×

Première Question.

Dans la phrase « Appeler quelqu'un A COR ET A CRI *», faut-il mettre* CRI *au singulier ou au pluriel ?*

—

Quand on lit la définition suivante dans le *Dictionnaire étymologique* de Noël et Carpentier :

« *A cor et à cri* — est une expression empruntée de la chasse, où l'on poursuit quelquefois la bête en l'effrayant par le bruit du cor et les *cris* des chasseurs. »

la première pensée qui vienne à l'esprit est de croire que cette expression renferme une faute, et qu'on doit y mettre *cri* au pluriel.

Cependant il n'en est pas ainsi; car partout où j'ai rencontré ladite expression, dans la langue ancienne comme dans la langue moderne, j'y ai toujours vu *cri* au singulier, comme dans ces exemples :

Elle m'a fait souvent monter
A cheval, faire mes effors,
Aller, chevaucher, tempester,
Et courir à *cry* et à cors.

(Coquillard, *Monol. de la botte de foin*.)

Lors eux, cuidans que fusse en grand credit,
M'ont appellé monsieur à *cry* et à cor.

(Marot, *Epigr.*)

Il demande le coadjuteur à *cor* et à cri.

(Sévigné, 185.)

Je ne connais aucun pays où l'on chasse l'ours à cor et à *cri* pour le forcer avec les chiens courants, etc.

(*La chasse au fusil*, p. 277. Paris, 1788.)

Du reste, il est très-facile de justifier cette manière d'écrire : *cri* est mis ici pour l'action de crier en général comme dans les phrases ci-après :

Dunc [alors] recumencent e le hue e *le cri*.

(*Ch. de Roland*, ch. III, v. 627.)

Les pauvres femmes se leverent à *cri* tant estonnées de voir leur maistresse comme morte.

(Marguerite, *Nouvelles*, XV.)



Seconde Question.

Dans votre numéro 8, là où vous donnez l'étymologie de MAQUILLER, *vous dites qu'on n'a trouvé aucune forme de ce mot avant le* XVIIe *siècle; mais c'est une erreur; car dans son* Supplément, *M. Littré en fournit un exemple du* XIIIe, *ce qui vieillit énormément une origine qui, pour vous, serait relativement récente. Je crois qu'il y aurait avantage pour vos lecteurs à ce que vous revinssiez sur cette question.*

—

C'est vrai, dans son *Supplément*, M. Littré donne la phrase suivante pour servir d'historique à *maquiller*, qui n'en avait point dans son grand Dictionnaire :

XIIIe. [Il] voit sa barbe sanglente et le vis *masquilliés*. [C'est une variante de *vermeilliés*].

(*Chans. d'Antioche*, t. II, p. 279.)

Mais, de deux choses l'une; ou l'*s* qui suit l'*a* dans *masquilliés* se prononçait, ou elle ne se prononçait pas. Si elle se prononçait, elle a dû être conservée; et si, au contraire, elle ne se prononçait pas, elle rendait long et grave l'*a* qui la précédait, et le mot tiré de *masquilliés* devrait, ou porter un accent circonflexe, ou au moins se prononcer comme s'il y en avait un.

Or, comme *maquiller* n'a ni *s* après l'*a*, ni accent circonflexe dessus, et que cette voyelle y est prononcée brève, je crois qu'il est parfaitement permis de croire que ce mot n'a pas eu *masquillier* pour forme antérieure, et que, par conséquent, *maquiller*, ainsi que je l'ai dit dans mon numéro du 15 octobre, p. 60, est entièrement dépourvu d'historique.

×

Troisième Question.

Je lis dans le Journal des Débats *(un journal lettré, académique même s'il en fut), numéro du 4 octobre 1877, p. 1, col. 3 : « Où en sommes-nous? Quelle étrange perversion* S'EST-ELLE *emparée des esprits? » Ne faut-il pas dire : « Quelle étrange perversion s'est emparée des esprits? » La faute, si c'en est une, m'a semblé mériter d'être relevée dans une feuille si grave, si puriste; et elle ne peut évidemment s'expliquer que par une faute d'impression. J'ose donc vous la soumettre.*

—

Dans une phrase interrogative commençant par *quel* suivi d'un substantif, il peut se présenter deux cas: ou le substantif est régime, ou il est sujet.

Quand le substantif qui suit *quel* est régime, on construit le verbe ainsi que je vais le dire :

1° Si le verbe a pour sujet un pronom, on met ce pronom après lui, comme dans ces exemples :

Par quelle raison preniez-vous la fuite, si vous étiez bien aise qu'on vous cherchât de ma part?

(Fontenelle, *Dial. des morts mod.* I.)

Quelles raisons aurais-je de croire en vous, plaisirs du monde, vous qui êtes faits pour tromper?

(Ballanche, cité par la *Gram. nat.*, p. 332.)

Quel plaisir a-t-il eu depuis qu'il est au monde?

(La Fontaine, *Fabl.* I, 21.)

2° Si le verbe a pour sujet un substantif ou le pronom *cela*, placé avant lui, il prend encore un pronom personnel après lui :

Quels courages Vénus n'*a-t-elle* pas domptés!

(Racine, *Phèd.* I, 1.)

Quel mal cela fait-il? Ceux qui sont morts sont morts.

(Boileau, *Sat.* IX.)

Mais si le substantif sujet est placé après le verbe, on ne met aucun pronom après celui-ci :

Quel sang épargnera ce barbare vainqueur,
Qui ne pardonne pas à celui de sa sœur?

(Corneille, *Hor.* acte V, sc. 2.)

Quel trouble, quel transport lui *cause* ma venue?

(Idem, *Polyeuc.*, acte II, sc. 1.)

Quand le substantif qui suit *quel* est le sujet, on ne met pas non plus de pronom après le verbe, ce que montrent ces exemples :

Quelles frivoles *raisons* de politique et de patrie l'*ont* jusqu'à présent *retenu* dans les erreurs de ses pères?

(Châteaubriand, *Atala.*)

L'occasion est belle, il la faut embrasser...
Quelle peur vous *retient?* Vous semblez balancer?

(Racine, *Phèd.*, acte V, sc. 1.)

Quel beau *transport* de joie à présent vous *inspire?*

(Molière, *l'Etour.* acte II, sc. 14.)

Et *quel homme* si froid ne *serait* plein de bile
A l'aspect odieux des mœurs de cette ville?

(Boileau, *Sat.* I.)

Quel pouvoir t'*a jeté* sur ce globe fragile?
Quelle main t'*enferma* dans ta prison d'argile?

(Lamartine, *Resurr.*)

Or, attendu que la phrase que vous me soumettez est une phrase interrogative commençant par *quelle*, et que le substantif *perversion* y est le sujet du verbe *s'emparer*, je conclus de ce qui précède qu'il n'y faut aucun pronom après *s'est*, ou, en d'autres termes, qu'on doit construire cette phrase absolument comme vous le proposez.



Quatrième Question.

J'aurais bien du plaisir à lire prochainement dans votre journal pourquoi, dans ÊTRE EN BUTTE A, *on écrit* BUTTE *plutôt que* BUT. *Est-ce que, par exemple,* ÊTRE EN BUTTE A LA JALOUSIE *ne signifie pas être le* BUT *que la jalousie se propose d'atteindre?*

—

Le mot *butte* se disait autrefois comme il se dit encore aujourd'hui d'un massif de terre portant une cible, d'où l'emploi de ce mot dans les exemples suivants :

Ils representent l'art des archers qui vont prenant leur visée grande espace au dessus de la *bute*.

(Montaigne, *Essais*, III, p. 151.)

Amour a fait de mon cœur une *butte*.

(Marot, I, 329.)

Le pauvre Brutus eût été la *butte* de toutes les pointes de son temps.

(Balzac, liv. VIII, lett. 41.)

Ceux qui étaient l'objet de quelque attaque, de quelque coup moral, ont été comparés à une butte, et cette

comparaison s'est formulée en plaçant *pour butte* ou *en butte* (comme butte) après le verbe, et la préposition *à* devant le nom de la personne ou de la chose d'où pouvait venir l'attaque :

Toutesfois aux canonades, depuis qu'on *leur* est planté *en butte*, il est messeant de s'esbranler pour la menace du coup.

(Montaigne, I, p. 49.)

Qu'il se donnast bien garde d'aller exposer *en butte* son armée pesante et chargée de harnois *à* un si grand nombre de gens de cheval tous archers en pleine campagne.

(Amyot, *Anton.*, 52.)

Et moi toujours *en butte à* de nouveaux dangers.

(Racine, *Iphig.*, II, 1.)

Je suis bien las d'être *en butte aux* discours des hommes.

(Voltaire, lettre du 30 mai 1765.)

D'où il suit que le sens de *être en butte à* est littéralement *être comme une butte pour*.

Or, cela dit, vous comprenez que ce n'est pas *but* qu'il faut mettre ici, quoique ce mot veuille dire également le point qu'on se propose d'atteindre : il y a une idée de coup reçu ou à recevoir qui implique nécessairement le mot *butte*, point frappé par un projectile.

ÉTRANGER

Première Question.

Pourquoi dit-on de quelqu'un qui est constamment heureux au jeu : Il faut qu'il ait de la corde de pendu? *Je vous remercie dès maintenant de l'explication que vous me donnerez à ce sujet.*

—

A Rome, le peuple croyait que la corde qui avait servi à crucifier quelqu'un ou à pendre un homme, possédait plusieurs vertus merveilleuses, entre autres celle de guérir la fièvre quarte et le mal de tête, preuve les citations suivantes, empruntées à Pline-le-Naturaliste (liv. XXVIII) :

Les mêmes, pour les fièvres quartes, attachent au cou du malade un fragment, enveloppé dans de la laine, d'un clou pris à une croix, ou *une corde ayant servi à un crucifiement*.

(Trad. Littré, p. 258, col. 1, dans la Collect. Nisard.)

Que si on verse du vinaigre sur les gonds d'une porte, il s'y forme une boue qui guérit le mal de tête; que *la corde d'un pendu dont on s'entoure les tempes* produit le même effet.

(Idem, p. 258, col. 1.)

Chez nos aïeux, la crédulité sur ce point devint plus grande : on pensait que la colique, la sciatique, le mal de dents et d'autres maux encore ne pouvaient manquer de céder à ce puissant spécifique. On se figurait surtout qu'il suffisait d'avoir dans sa poche un petit bout de ce qui s'appelait familièrement la cravate de chanvre pour que le jeu offrît constamment au porteur toutes les chances favorables.

Or, c'est à cette superstition que le proverbe dont il s'agit doit sa naissance; car les témoins de la bonne veine de quelqu'un gagnant sans cesse au jeu ont naturellement dit : *Il faut qu'il ait de la corde de pendu* pour gagner toujours de la sorte.

×

Seconde Question.

Est-il indifférent d'employer lui seul *ou* à lui seul? *Je suis souvent embarrassé quand il s'agit de mettre ces mots après un verbe, et je viens vous demander de vouloir bien me renseigner à ce sujet.*

—

Ces deux expressions ne signifient pas la même chose, bien loin de là.

Lui seul, *elle seule*, etc., se mettent pour exprimer que l'action est faite exclusivement par la personne ou la chose dont le nom sert de sujet au verbe ; ainsi quand on dit, en parlant d'un voyageur :

Il a fait *lui seul* une description exacte de l'Afrique,

cette phrase signifie :

Il est le seul voyageur qui ait fait une description exacte de l'Afrique.

Mais on emploie *à lui seul*, *à elle seule*, etc. quand on veut signifier que l'action est faite sans qu'il soit besoin de l'aide d'une autre personne ou d'une autre chose que celle indiquée par le sujet, comme dans ces exemples :

Un traité complet sur la rédaction des évangiles serait un traité *à lui seul*.

(Renan, *Vie de Jésus*, XIV.)

Le remords suffirait bien *à lui seul* pour démontrer que l'idée de la justice est une idée simple, naturelle, innée, et non pas une idée factice.

(Jules Simon, *le Devoir*, p. 265.)

Il est vrai que le lendemain, en parcourant les greniers, j'ai déniché *à moi seule* une myriade d'objets de prix.

(E. About, *Madelon*, vol. II, p. 36.)

Jusqu'à l'avènement de ces idées, l'esprit français n'est que l'esprit particulier d'une nation admirablement douée, mais qui ne peut pas recommencer *à elle seule* tout le travail de l'intelligence humaine.

(D. Nisard, *Hist. de la litt. fr.*, vol. I, p. 237.)

—

Il y a plus d'un écrivain, même parmi les classiques, qui n'a pas observé la distinction que je viens d'indiquer ; ces deux citations le prouvent :

J'ai lu que Salomon possédait *lui seul* vingt-cinq milliards d'argent comptant.

(Voltaire, cité par la *Gramm. nation.*, p. 436.)

Le palais du prince était *lui seul* comme une grande ville.

(Fénelon, *Télém.*, 55.)

Mais évidemment, un tel exemple n'est pas à imiter.

×

Troisième Question.

Pourriez-vous me dire l'origine du mot patois, *que le* Dictionnaire étymologique *de Brachet donne comme « inconnue » ?*

—

En français, la finale *ois* sert à former tantôt le nom de l'habitant d'une ville ou d'une contrée (*Lillois*, *Danois*, etc.), tantôt le nom du langage parlé par l'habitant de cette ville ou de cette contrée (le *genevois*, le *hongrois*, etc.), tantôt celui du pays dont une ville est le chef-lieu (le *Barrois*, le *Blaisois*, etc.), et, dans tous les noms ayant cette finale, le radical est celui d'un nom de lieu.

Le mot *patois* a la même terminaison que les précédents; il désigne comme eux le langage et l'habitant d'un certain pays (dans le Midi de la France, on dit *un patois* pour un compatriote), et voici un exemple qui le montre employé pour un nom de lieu :

Plusieurs femmes y alloient [écouter un prédicateur] curieusement de nuict et de jour, qui se garnissoient en leurs *patois* [localités] de pierres, cendres, cousteaulx et autres ferremens et bastons pour frapper ceux qui lui voudroient nuire ou empescher sa dicte prédication.

(*Chron. scand. de Louis XI*, p. 396.)

Par conséquent, on est fortement autorisé à croire que *patois*, comme ses similaires, a été formé de la finale *ois*, jointe à un nom de ville, de bourg ou de contrée.

Maintenant, quel peut bien être ce nom, dont la première partie est *pat ?*

A l'occasion du passage suivant du *Trésor* de Brunetto Latini (XIIIe siècle) :

Et s'aucuns demande por coi chis livres est escris en romans, selonc le *patois* de France, puisque noz somes Ytaliens, je dirai que c'est por II raysons...

le savant M. Michelant, après avoir consulté 19 manuscrits pour constater la vraie leçon dudit passage, en a trouvé 7 donnant *patois, patrois* et *pratois*, et 12 substituant *langue, langage, parleure*, etc. aux premiers, qui sont les plus anciens.

Or, il semble résulter de ce fait que *pratois* n'est autre chose qu'une métathèse pour *patrois;* que ce dernier est la véritable leçon, et que *patr* est la première partie d'un mot qui ne peut être que *patrie*, puisque, dans les similaires cités plus haut, le radical, comme je l'ai fait remarquer, est un nom de ville ou de contrée.

D'où je conclus que, appliqué à un langage, le mot *patois*, corruption de *patrois* (la prononciation familière de celui-ci a supprimé l'*r* comme elle le fait encore dans *quatre, autre, notre*, etc., qu'elle fait sonner *quate, aute, note*, etc.), signifie littéralement le *parler de la patrie,* du pays particulier.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... C'est qu'on veut *tout* autre chose (c'est-à-dire une chose tout autre, toute différente); — 2°... les plus complets qui *aient* paru; — 3°... de bien prendre garde que les autres *n'*interviennent dans cette affaire; — 4°... des gens... qui osent crier *sur* les toits (Voir *Courrier de Vaugelas*, 7e année, p. 67); — 5°... les heureuses dispositions qu'ont *laissées* paraître le président). — 6°... il lui déclarent *à l'envi* qu'il n'est (Voir *Courrier de Vaugelas*, 4e année, p. 65); — 7°... ses procédés *fussent* en aucune façon.

Phrases à corriger

trouvées pour la plupart dans la presse périodique et autres publications contemporaines.

1° On nous assure que M. le maréchal de Mac-Mahon aurait laissé entendre à ses familiers que si le duc d'Audiffret-Pasquier ne parvenait pas ou refusait de se charger de préparer une combinaison ministérielle possible, il se démettrait de ses fonctions.

2° Sous une pression administrative telle qu'on n'en a jamais vue, le pays a prouvé qu'il sait ce qu'il veut et qu'il va où il veut aller.

3° Les élections des Conseils généraux ont toujours été mi-politiques; celles des conseils d'arrondissement n'ont eu jusqu'ici qu'un caractère purement local.

4° Si la lumière n'est pas faite à tous les yeux sur la situation dont le 16 mai a été l'ombre, ce ne sera pas ma faute, car il n'est pas un recoin où je ne me sois empressé de la porter.

5° La droite a d'abord hésité d'intervenir, mais elle n'a pas eu à se louer de cette résolution.

6° Elle aussi semble se plaire à faire contraster toutes ses splendeurs précoces avec toutes nos tristesses, comme elle s'est plue à compliquer nos suprêmes efforts par d'exceptionnelles rigueurs.

7° Nous ne sommes pas de ceux qui regrettons le caractère politique de certaines élections départementales.

8° Il appela son attention sur la tristesse mystérieuse qu'avait laissé percer la cantatrice en leur faisant ses adieux.

9° Mais pourriez-vous me dire ce que pourrait nous amener de pire l'organisation fédérative, dont se moquent tous les hommes d'Etat?

10° Rentier dans quelque ville paisible, ou malade dans quelque ville d'eau, où les malades ne sont jamais, celui-là sera toujours semblable et identique à lui-même.

FEUILLETON

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIE DU XVIIIe SIÈCLE.

RÉGNIER DESMARAIS.

(*Suite.*)

On dit d'un président ou d'un conseiller qu'il est *président de la seconde*, ou *conseiller de la seconde*, pour dire qu'il est président de la seconde chambre, conseiller de la seconde chambre du Parlement.

Les noms de nombre ordinaux sont encore employés substantivement dans certaines façons de parler dont on se sert au jeu de paume, comme *chasse au premier, chasse au second, chasse au dernier*, dans lesquels *premier, second* et *dernier* signifient certains endroits du jeu de paume qu'on a désignés par ces noms.

Dans *ne vouloir pas arriver le dernier*, ce mot *dernier* signifie tantôt la dernière répartie, tantôt le dernier coup, selon les choses auxquelles on l'applique, soit en parlant d'une contestation, soit en parlant d'un jeu de main entre deux personnes.

Les noms de nombre *nonagenaire, octogenaire, septuagenaire* et *sexagenaire* ne se disent jamais que du nombre des années et en parlant des personnes.

Millesime, autre terme collectif, ne se dit que du nombre de mille ans, et n'a guère d'usage qu'en parlant de la marque des années qu'on met sur les médailles et les monnaies : *dans cette medaille le millesime est effacé.*

On peut ajouter encore au rang des collectifs de nombre, *quatrain, sixain* et *dixain*, qui se disent d'un nombre de quatre, de six ou dix vers français; *octave*, soit en parlant d'une stance de huit vers italiens, soit en parlant d'une huitaine de jours pendant lesquels

l'Eglise célèbre quelque grande fête, ou en fait la commémoration.

Triennal et *quatriennal* se disent en parlant de certaines charges de finance, dont les titulaires n'ont droit d'exercice que tous les trois ans ou tous les quatre ans.

Du genre des noms. — Il n'y a que l'anglais qui n'admette aucune différence de genre dans les articles et dans les noms, la seule distinction qu'il ait pour le masculin et pour le féminin consistant dans les pronoms *he* et *she*, qui répondent tantôt à nos pronoms français *luy* et *elle*, et tantôt aux pronoms *celuy* et *celle*.

Quant aux autres langues, non-seulement elles se servent des deux genres masculin et féminin; mais encore plusieurs d'entre elles en ont reçu un troisième, appelé par les Grecs et par les Latins d'un nom signifiant *qui n'est ni l'un ni l'autre*, et que le français, à l'imitation du latin, appelle *neutre*.

Ce genre aurait dû naturellement ne se donner qu'à ce qui ne tombe point sous la distinction de mâle et de femelle, de même que le genre masculin et le féminin auraient dû être réservés pour ce qui est de l'un et de l'autre; cependant l'usage des langues a confondu de telle sorte l'application des uns et des autres, que non-seulement, dans différentes langues, on a donné différents genres aux mêmes choses, et que, dans une même langue, des choses dont les rapports sont naturellement les mêmes reçoivent des genres différents, mais que, de plus, une même chose se trouve souvent exprimée dans une même langue par des termes dont le genre diffère.

C'est ainsi que *bouche*, qui est du genre féminin parmi nous, est exprimé en grec et en latin par des noms du genre neutre; que le mot *œil*, neutre parmi les Grecs, est masculin au milieu des Latins; que *front*, que nous faisons masculin, est féminin en latin; et que *soleil*, du masculin dans la plupart des langues, est féminin dans la langue allemande. C'est ainsi que dans chaque langue les diverses parties du corps humain ont des genres différents, et que nous disons *le pied*, *le bras* au genre masculin, pendant que nous disons avec le genre féminin *la main* et *la jambe*. Enfin c'est ainsi que *maison* et *logis*, qui ne signifient qu'une même chose, et *valeur* et *courage*, qui ont une si grande ressemblance d'idées, ont, en français, différents genres, *maison* et *valeur* étant du féminin, et *logis* et *courage* du masculin.

De la formation des adjectifs féminins. — De tous ceux qui ont un *d* pour finale, il n'y a que *verd* qui au féminin change le *d* en *t*, et fasse *verte*.

Quant aux adjectifs qui se terminent en *l*, il faut distinguer. Tous ceux qui ont un *a*, un *i* ou un *u* devant une *l* suivent la règle commune : *general*, *generale*; *fatal*, *fatale*; mais tous les autres, dont les masculins se terminent en *el*, *eil*, *ol* ou *ul*, comme *cruel*, *pareil*, *fol*, *nul*, redoublent l'*l* au féminin, et font *cruelle*, *pareille*, *folle*, *nulle*.

Des adjectifs dont la finale est en *n*, il n'y a que ceux qui se terminent en *ien*, comme *ancien*, *chrestien* et ceux en *on*, comme *bon*, *bouffon*, qui redoublent l'*n* au féminin; tous les autres en *an*, *in* et *un* ne font autre chose que d'ajouter un *e* muet.

Tous ceux qui « terminent » en *as*, *es* ou *os*, comme *bas*, *exprès*, *gros*, prennent au féminin deux *s* avant l'*e* muet : *basse*, *expresse*, *grosse*. Il n'y a que le seul « participe » *ras* qui fasse *rase* au féminin, conformément à la règle.

Les adjectifs qui n'ont qu'une simple voyelle devant le *t* final, forment leur féminin, les uns en ne redoublant point le *t*, les autres, en le redoublant, selon qu'il a plu à l'usage d'en décider. Des trois adjectifs terminés en *at*, qui sont *ingrat*, *immediat* et *plat*, il n'y a que le dernier qui redouble le *t* au féminin. Tous les adjectifs terminés en *et*, comme *net*, *sujet*, redoublent le *t* au féminin. Il en est de même pour ceux qui finissent par *ot*.

De la formation des pluriels, soit substantifs, soit adjectifs. — Tous les noms et tous les participes qui ont un *e* masculin à leur singulier pour finale, prennent un *z* à leur pluriel. Ainsi *beauté*, *bonté*, *estimé*, font au pluriel *beautez*, *bontez*, *estimez*. Et c'est ainsi que ces pluriels doivent s'écrire, non-seulement pour obéir à l'usage, mais aussi parce que le *z*, qui ne peut jamais être mis à la suite d'un *e* muet, sert à conserver au pluriel la prononciation de l'*e* masculin de son singulier, sans qu'on ait besoin d'avoir recours à aucun accent.

L'usage donne un *x* au pluriel de *loy* quoiqu'il ne le donne à aucun autre nom de la même terminaison; et il le donne pareillement aux pluriels de *chou* et de *pou*.

Les noms en *l* qui ne suivent point la règle générale de la formation des pluriels, forment ordinairement le leur en changeant leur *l* en *u*, et en y ajoutant un *x*. Parmi ces noms, ceux en *al* font la plus grande quantité; et, à la réserve de *bal*, *cal* et *pal*, qui suivent la regle générale, tous les autres forment leur pluriel en *aux* : *mal*, *égal*, *cheval* font *maux*, *égaux*, *chevaux*.

Il y a cependant quelques adjectifs, comme *fatal*, *naval*, *pascal*, *austral*, *natal*, *litteral*, *boreal*, *jovial* et *trivial* qui n'ont proprement aucun pluriel.

Entre tous les noms de la langue, *œil*, qui fait *yeux* au pluriel, parait le plus éloigné de son singulier. *Ayeul*, qui fait en prose *ayeuls* au pluriel, est dispensé de cette regle en poésie, où *ayeuls* est quelquefois changé en *ayeux* pour la commodité de la rime.

Quant à ceux qui, par esprit de nouveauté ou par quelque autre motif que ce soit, ne mettent qu'une *s* à tous les pluriels que l'usage ordinaire de la langue finit par *x* ou *z*, ils prennent sans doute une autorité qu'il n'est permis à personne de prendre contre une règle établie, quoique au fond la chose ne soit pas d'une grande importance; mais pour ceux qui, dans les noms dont le singulier finit par une ou deux consonnes, retranchent ordinairement du pluriel la consonne qui ne se prononce pas, outre qu'ils vont contre un usage reçu, ils pèchent encore contre les principes de la langue et de la grammaire, et cela, pour quatre raisons que Régnier va faire connaître.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE RÉDACTEUR-GÉRANT : EMAN MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE.

Publications de la quinzaine :

Œuvres de Paul Féval, soigneusement revues et corrigées. Les Etapes d'une conversion. 2e édition. In-18 jésus, 321 p. Paris, lib. Palmé. 3 fr.

La République par Platon; (7e livre). Traduction française accompagnée d'une notice sur la vie et les ouvrages de Platon, d'une introduction et de notes, par M. Aubé, professeur de philosophie au lycée Fontanes. In-16, IV-183 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 50.

Œuvres complètes. Le supplice d'un père; par Henri Conscience. Traduction Coveliers. In-18 jésus, 295 p. Paris, lib. Calmann Lévy. 1 fr. 25 cent.

Les Parisiennes. Mademoiselle Phryné; par Arsène Houssaye. In-18 jésus, 450 p. Paris, lib. Calmann-Lévy. 3 fr. 50.

Les Femmes de la Révolution; par J. Michelet. 5e édition, revue et corrigée. In-18 jésus, 371 p. Paris, lib. Calmann-Lévy. 3 fr. 30 cent.

Les Vies des hommes illustres; par Plutarque. Traduites en français par Ricard, précédées de la vie de Plutarque. Nouvelle édition, revue avec le plus grand soin. T. 2 et 3. In-18 jésus, 1174 p. Paris, lib. Garnier frères.

Notes de voyage d'un casanier; par Alphonse Karr. In-18 jésus, 411 p. Paris, lib. Calmann Lévy. 3 fr. 50 c.

Œuvres poétiques de Marc-Claude de Buttet, Savoisien. Nouvelle édition, avec une introduction par A. Philibert-Soupé. In-8°, XXXVIII-403 p. Lyon, lib. Scheuring.

Le siége de Paris (du 18 septembre 1870 au 28 janvier 1871), journal historique et anecdotique; par Edouard Delalain. In-8o, 232 p. et 1 grav. Paris, lib. Lefort.

Morceaux choisis des classiques français, à l'usage des classes de grammaire; recueillis et annotés par Léon Feugère, censeur des études au lycée Fontanes. Classe de sixième. In-12, XII-168 p. Paris, lib. Jules Delalain et fils. 1 fr. 10 cent.

Tableau de la littérature française, 1800-1815. Mouvement religieux, philosophique et poétique, par Gustave Merlet. In-8°, XV-570 p. Paris, lib. Didier et Cie. 8 fr.

Le Château de la Pétaudière; par Mme la vicomtesse de Pitray, née Ségur. Ouvrage illustré de 78 gravures sur bois par A. Marie. In-18 jésus, 328 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25 cent.

Œuvres de François Villon; publiées avec préface, notices, notes et glossaire par Paul Lacroix, conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal. In-8°, XXXIV-553 p. Paris, lib. des Bibliophiles. 12 fr. 50 cent.

Publications antérieures:

LES VIES DES HOMMES ILLUSTRES traduites en français par Ricard. — Précédé de la vie de Plutarque. — Nouvelle édition, revue avec le plus grand soin. — Tome premier. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 3 fr. 50.

COMME NOUS SOMMES. — NOTES ET OPINIONS. — Par Louis Dépret. — Ouvrage couronné par l'Académie française. — Deuxième édition. — Paris, librairie *des Bibliophiles*, rue Saint-Honoré, 338. — Prix : 3 francs.

HISTOIRE DE JEANNE D'ARC. — Par M. le baron De Barante, de l'Académie française. — Nouvelle édition. — Paris, librairie académique *Didier et Cie*, libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins. — Prix : 1 fr. 25 cent.

LA SATIRE EN FRANCE AU MOYEN AGE.— Par C. Lenient, professeur de poésie française à la faculté des lettres de Paris. — Ouvrage couronné par l'Académie française. — Nouvelle édition revue et corrigée. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, Boulevard Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

SUPPLÉMENT AU DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE DE E. LITTRÉ, de l'Académie française. — Ce supplément, rédigé par M. E. Littré pour son Grand dictionnaire, formera environ douze livraisons, dont les 7 premières sont en vente à la librairie *Hachette*, à raison d'un franc la livraison. — L'ouvrage sera suivi d'un DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE de tous les mots d'origine orientale, par Marcel Devic.

LE LION DE COËTAVEL. — Par Mlle Gabrielle d'Ethampes. — Paris, librairie Saint-Germain-des-Prés, maison Putois-Cretté. — *Henri Allard*, libraire-éditeur, successeur, 13, rue de l'Abbaye. — Prix : 3 francs.

BIOGRAPHIE DE ALFRED DE MUSSET. — Par Paul de Musset. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix : 6 francs.

LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE EN PROVINCE — PORTRAITS BIOGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES. — Par Th. Geslain. — Troisième édition. — Paris, librairie ancienne et moderne d'*Edouard Rouveyre*, 1, rue des Saint-Pères. — Prix : 5 francs.

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE. — Par *G. Berchère*. — Paris, librairie *Firmin Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob.

PETITES IGNORANCES DE LA CONVERSATION. — Par Charles Rozan. — Huitième édition. — Paris, *P. Ducrocq*, libraire-éditeur, 55, rue de Seine. — Prix : 3 fr. 50.

LA PIÉTÉ FILIALE EN CHINE. — Par P. Dabry de Thiersant, consul de France. — Ouvrage orné de vingt-cinq vignettes chinoises. — Paris, *Ernest Leroux*, éditeur, libraire de la Société asiatique de Paris, de l'Ecole des langues orientales vivantes, etc. 28, rue Bonaparte. — Prix : 5 francs.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

La Société des Etudes historiques délivrera dans sa séance publique de l'année 1878, un prix de 1,000 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Histoire du portrait en France (dessin, peinture et sculpture) ». — Elle décernera en outre des médailles, s'il y a lieu. — Les mémoires doivent être adressés à M. Joret-Declozières *avant le 1er janvier 1878*, rue Thénard, n° 4.

Société des Sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Concours de 1878. — Poésie : La Société propose pour cette année : 1° Une médaille d'or de la valeur de deux cents francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.); — 2° Une médaille d'or de la valeur de cent francs à la meilleure pièce de genre (conte, ballade, fable, etc.); — 3° Une médaille d'argent de la valeur de cinquante francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Deux médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions très-honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés aux choix des concurrents. — Seront seules admises les pièces inédites qui n'ont pas été distinguées par d'autres Académies. — Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au Secrétariat général de la Société, à Montauban, *avant le 1er février 1878*, terme de rigueur. — Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages appelés à concourir. — Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres de Saint-Quentin. — Sujets mis au concours pour l'année 1878. — *Poésie* : le sujet est laissé au choix des concurrents. — *Littérature* : étude sur le roman réaliste, en France. — Les manuscrits des concurrents doivent parvenir, francs de port, au Président ou au Secrétaire-Archiviste de la Société, *avant le 1er mars 1878*. — Les Mémoires, ainsi que les pièces de vers, doivent être inédits et porter une épigraphe. Cette épigraphe sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. — Les prix consisteront en médailles d'or et seront décernés en séance publique. — Les pièces ou mémoires couronnés seront publiés en totalité ou en partie dans les annales de la Société. — Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront, avec l'autorisation de la Société, en faire prendre copie à leurs frais.

Société des sciences, des arts et des lettres de Hainaut. — Concours de 1877. — Littérature : 1° Une pièce de vers sur un sujet puisé dans l'histoire de Belgique; 2° Une pièce de vers dont le sujet est au choix de l'auteur; 3° Une nouvelle en prose. — Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or. — Les Mémoires doivent être remis franco, *avant le 31 décembre 1877*, chez M. le Président de la Société, rue des Compagnons, n° 21, à Mons. Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. — La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés.

RENSEIGNEMENTS

A l'usage des Français qui désirent aller professer leur langue à l'étranger.

Agences auxquelles on peut s'adresser pour trouver des places :

A Paris : M. Pelletier, 19, rue de l'Odéon; — Mme veuve Simonnot, 33, rue de la Chaussée-d'Antin; — A Londres : M. Bisson, 70, Berners Street, W.; — MM. Griffiths et Smith, 22, Henrietta street, Covent-Garden, W. C.; — Le College of preceptors, Queen's Square; — A Liverpool : M. le prof. Husson, Queen's College; — A New-York : M. Schermerhorn, 430, Broom Street.

M. Eman Martin, Redacteur du Courrier de Vaugelas, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures*.

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 12. 15 Décembre 1877.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

IMPORTANT.

A partir du 1er *janvier prochain*, le Rédacteur du Courrier de Vaugelas fera présenter sa quittance (avec une augmentation de 75 *centimes*) à ceux d'entre ses souscripteurs de la province qui, à cette époque, n'auront pas encore payé leur abonnement à la *huitième année*.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

I.

Pendant que je corrigeais les épreuves de mon numéro du 15 août, j'ai été tellement absorbé par certaines modifications concernant l'article où je traitais de l'orthographe de *cou-de-pied*, que j'ai complètement oublié de revoir la réponse à la 4e question (p. 28), réponse qui n'était en quelque sorte que le premier jet de ma pensée.

Quand je me suis aperçu de cette négligence, il était trop tard pour que je pusse la réparer avant le tirage. En conséquence, j'ai attendu, pour le faire, une communication qui ne pouvait manquer de m'arriver tôt ou tard à ce sujet.

Mes prévisions n'ont pas tardé à se réaliser ; j'ai été invité par un abonné, M. Wogue, grand rabbin, professeur au séminaire israélite, à reprendre une question sur laquelle je n'avais pas dit mon dernier mot ; et, aujourd'hui, je viens prier mes lecteurs de substituer ce qui suit à ma première appréciation de *qualitatif* et de *quantitatif*.

Ces mots ne sont point des néologismes, loin de là ; ce sont des termes scientifiques employés par les scolastiques et renouvelés, non pas seulement par la chimie et la grammaire, mais encore par la philosophie.

L'adjectif *qualitatif* dérive du latin *qualitativus* (de *qualitas*), qui se trouve dans Quicherat ; et *quantitatif* vient du bas-latin *quantitativus* (de *quantitas*), car l'adverbe *quantitativè*, qui le suppose, se rencontre dans une charte de 1223 indiquée par Du Cange.

Or, comme ces adjectifs sont usités depuis le xiiie siècle au moins, et de plus, qu'ils ont été formés en vertu de la règle générale qui change en *if* la terminaison *ivus* des mots passant du latin dans notre langue, je les considère naturellement l'un et l'autre comme des vocables parfaitement français.

Pour réparer l'erreur que je savais avoir commise, il me fallait un moyen compatible avec la forme de mon journal. M. Wogue a bien voulu me le donner aussitôt que ses vacances lui ont permis de m'écrire ; je lui en adresse mes bien sincères remerciements.

II.

Dans une lettre qu'il m'a écrite le 4 novembre 1877, M. Maisonrouge justifie comme il suit l'opinion d'après laquelle *baïonnette* viendrait de l'espagnol *baina :*

Quoi que vous puissiez en penser, Monsieur, l'idée de gaîne, de douille, de manchon est une idée mère à propos de l'arme connue sous le nom de *baïonnette ;* non point en raison du fourreau à serrer l'arme, mais bien en raison du mode d'emmanchement avec le canon du fusil, lequel est caractéristique.

On connait deux systèmes principaux de baïonnette ; le plus ancien dans lequel la baïonnettte était le contenu, et le plus nouveau dans lequel elle était le contenant. L'emmanchement était toujours à douille ; mais mieux réussi dans le second système, qui date probablement des pre-

mières années du dix-huitième siécle. Le problème de fournir au fantassin une arme à la fois blanche et à feu n'a été en réalité résolu qu'alors. D'où il suit que la tirade boursoufflée de Voltaire intercalée dans la *Henriade* constitue un gros anachronisme.

Voici ma réponse à cette objection :

Le mot *baïonnette* vient évidemment, ou de *Bayonne* ou de l'espagnol *baina*, qui désigne une gaine.

Or, s'il vient de *baina*, à quel objet peut appartenir la gaine à laquelle il fait allusion ?

Est-ce au canon du fusil dans le bout duquel s'introduisaient les premières baïonnettes ? Non, car le canon du fusil, qui est un long tube, n'aurait pu être appelé *bainetta*, diminutif de *baine*, qui signifie petite gaine.

Est-ce à une partie de l'arme elle-même ? Non, car les premières baïonnettes avaient un manche en bois, et non une gaine, ce que prouve la citation suivante empruntée à Gaya (*Traité des armes*, p. 17) :

La Bayonnette est à peu prés de la longueur du Poignard. Elle n'a ny garde ny poignée, mais seulement un *manche de bois* de la longueur de huit à neuf pouces.

Par conséquent, *baïonnette* vient de *Bayonne*, comme je l'ai déjà dit, et la tirade de Voltaire, à défaut d'autre mérite, compte au moins celui de ne porter aucune atteinte à la chronologie.

×

Première Question.

Est-ce parce qu'ils font entendre un certain bruit quand ils travaillent que l'on appelle les garçons boulangers des GINDRES ? *Je vous serais reconnaissant de répondre à cette question dans un prochain numéro de votre journal.*

—

Il en est plus d'un qui a cru, et peut-être croit encore que le nom de *gindre* a été donné aux garçons boulangers à cause de l'espèce de gémissement qu'ils font entendre en pétrissant leur pain ; mais cette étymologie n'est pas plus vraie que celle de Ménage, qui prétendait qu'ils étaient ainsi appelés parce que, dans la boulangerie, les principaux garçons deviennent ordinairement les gendres de leurs maîtres.

Le mot *gindre* vient du latin *junior*, ainsi que je vais vous le démontrer.

Junior, en effet, a été employé par les anciens dans la double signification de compagnon et de serviteur ; il se rencontre comme synonyme de *tiro*, apprenti, dans le Code Théodosien et dans plusieurs auteurs célèbres ; il est pris pour commis, aide, compagnon ou serviteur dans les Ordonnances et les Capitulaires de nos premiers rois (Dagobert, Charlemagne, etc.), ainsi que dans Hincmar et Grégoire de Tours ; il se trouve également dans cette phrase tirée d'une charte de Charles VII, relative aux meuniers (Loiseau, p. 272) :

In uno quoque molendinorum duo *juniores* tantum erunt : quod si aliquis plures *juniores*, etc.

Dans le *Livre des Métiers*, j'ai relevé ces lignes (p. 7), où le premier compagnon du talemelier (boulanger) est appelé *joindre* :

...., Et venra à la meson au mestre des talemeliers, et aura avec lui le coustumier et touz les talemeliers, et les mestres vallés que l'on apele *joindres*, et doit cil noviax talemelier livrer son pot.....

Enfin, au mot *junior*, le dictionnaire de Du Cange appelle *gendre* ce même compagnon chez le meunier :

Item que tous les musniers et leurs *Gendres* se paieront doresenavant de leurs moultures et salaires en deniers contens.

Or, attendu que *gindre* n'est qu'une légère modification de *gendre*, que celui-ci est venu de *joindre*, lequel procède de *junior* absolument comme *moindre* procède de *minor*, il s'en suit cette certitude que *gindre* vient de *junior*, qui signifie littéralement *plus jeune*.



Seconde Question.

J'ai cherché longtemps et en vain l'origine de l'expression METTRE QUELQU'UN AUX CHAMPS *pour dire le mettre en colère. Pourriez-vous me la donner ? Je vous en fais d'avance tous mes remerciements.*

—

M. Charles Nisard (*Curiosités de l'étymologie française*, p. 151) dit que cette expression vient du moyen âge, et il prétend la voir dans ce passage de Baldric de Noyon (liv. 1, ch. x) :

Ils l'appelèrent à un combat singulier, c'est-à-dire *au champ*.

Mais comme, à mon avis, ledit passage implique plutôt l'expression *appeler au champ* (au singulier) que *mettre aux champs* (au pluriel), j'en ai inféré que ce ne doit point être de là que vient cette dernière, et j'ai cherché satisfaction ailleurs.

J'ai trouvé avec *champs* (au pluriel) et précédé tantôt de *mettre* et tantôt de *tirer*, qui alors a le même sens, les phrases ci-dessous :

Et incontinent *mist* ses gens d'armes *aux champs*...

(Commines, I, 2.)

Nous trouvames bien six mille Turs par esme, qui avoient laissiées leur herberges et *se estoient trait aus chans*.

(Joinville, éd. N. de Wailly, p. 146.)

Antipater leur escrivit que quelques ennemis s'estoient eslevez contre luy, et que, dis-je, ils avoient dix ou douze mille hommes [mis] *aux champs*.

(Lanoue, *Disc. pol. et milit*, p. 443.)

Si commanda incontinent à ses capitaines que ils *tirassent* leurs compagnies *aux champs*, et luy mesme monta sur son cheval.

(Amyot, *Fab. Max.* p. 291, éd. 1655.)

Sur les huict heures du soir les troupes *estoient* [mises] jà *aux champs*, lesquelles, après avoir fait les prieres publiques, se mirent à marcher.

(Lanoue, *Mém.* p. 284, col. 2.)

Doncques que rien ne devoit empescher qu'on ne *se mist* promptement *aux champs*, et, si l'occasion s'offroit, combattre les ennemis.

(Idem, *Mém.* p. 282, col. 1.)

Est-ce de cette ancienne expression militaire que *mettre aux champs* a pris son origine ?

Je le crois ; car des troupes mises aux champs devaient naturellement être troublées, émues, surtout à une

époque où l'on ne faisait aucun quartier aux prisonniers de guerre, et le fait de mettre des troupes aux champs était, de la part d'un seigneur, un signe manifeste de colère en même temps qu'une provocation à un autre seigneur ; toutes choses qui me semblent assez bien expliquer le sens de *mettre quelqu'un aux champs* (l'inquiéter, le troubler) et celui de *se mettre aux champs* (se mettre en colère), lesquels sont donnés, du reste, par la plupart de nos dictionnaires depuis celui de Cotgrave jusqu'à celui de M. Littré.

×

Troisième Question.

L'emploi de l'expression RIEN MOINS *me cause toujours un grand embarras, attendu que je ne sais jamais bien quand il faut mettre simplement* RIEN MOINS *et quand il faut mettre* RIEN DE MOINS. *Auriez-vous la complaisance d'établir cet emploi dans un de vos prochains numéros?*

—

Quelle que soit leur ressemblance, ces deux expressions diffèrent complètement l'une de l'autre relativement à la signification ; *rien moins* a le sens négatif, et signifie nullement, point du tout, comme le montrent ces exemples :

Croyez-moi, Rousseau n'est *rien moins* qu'un méchant homme.

(Marmontel, *Mém.* VIII.)

Il arrive souvent qu'on s'écarte du sujet, et qu'on ne fait *rien moins* que le perfectionner.

(*Mém. de Trévour*, t. I, p. 110.)

Ma comédie n'est *rien moins* que ce qu'on veut qu'elle soit.

(Molière, *Premier placet au Roi.*)

Quant à *rien de moins*, il a le sens positif et veut dire ni plus ni moins, précisément, juste :

Il ne faut *rien de moins* dans le monde qu'une vraie et naïve impudence pour réussir.

(La Bruyère, ch. VIII.)

La Phèdre de Racine, qu'on dénigrait tant, n'était *rien de moins* qu'un chef d'œuvre.

(Marmontel, *Grammaire.*)

—

Une remarque bien importante à l'égard des phrases où se trouve *rien moins* ou *rien de moins*, c'est que l'on doit mettre avant *rien* la préposition que, s'il est neutre, le verbe précédent requiert devant son régime :

Il ne s'agit *de rien moins*, si je ne me trompe, que d'être damné éternellement.

(J. Bastide, *Guer. de relig.* tome II, p. 10.)

Il n'aspire *à rien moins* qu'à obtenir cette place ; il ne l'accepterait point, lui fût-elle offerte.

(Marmontel, dans *la Gram. des gram.* p. 985.)

Le non-emploi de la préposition, dans ce cas, est une faute qui se commet assez fréquemment, et que j'ai déjà eu l'occasion de signaler plus d'une fois parmi les phrases que je donne à corriger dans une partie de ce journal.

×

Quatrième Question.

*Pourquoi dit-on de quelqu'un qui a mis en œuvre tous les moyens imaginables pour réussir qu'*IL A EMPLOYÉ TOUTES LES HERBES DE LA SAINT-JEAN ?

—

On appelait autrefois *herbes de la Saint-Jean* des herbes cueillies ordinairement dans la nuit qui précède cette fête, ou le matin même avant le lever du soleil, et cela, avec des pratiques variant selon les pays.

Nos aïeux attribuaient des vertus merveilleuses aux herbes consacrées sous ce nom : gardée dans une bouteille, l'une pouvait ramener les malades à la santé ; une autre servait à enfumer dans un carrefour les moutons, les brebis et les agneaux d'une paroisse pour les préserver d'un mal dangereux ; si l'on faisait trois fois le tour du feu de Saint-Jean, avec certaine de ces herbes à la ceinture, on se garantissait pour toute l'année du mal de tête ; telle autre empêchait les sorciers de vous nuire ; celle-ci préservait du tonnerre et de l'incendie ; celle-là était portée par les femmes stériles qui espéraient par elle devenir fécondes, etc.

Or, à l'époque où la croyance aux vertus desdites herbes était générale, on a dit très-naturellement de quelqu'un qui avait eu recours à toutes sortes de moyens pour atteindre le but d'une entreprise, qu'*il avait employé toutes les herbes de la Saint-Jean*, et cette phrase a passé ensuite à l'état de proverbe.

—

J'ai trouvé dans A. de Chesnel (*Diction. des supers.*, Paris, 1856) les noms des principales plantes que l'on qualifiait communément ainsi : c'étaient le lis blanc, le pourpier sauvage, le fenouil et le millepertuis, vulgairement appelé *fuga dæmonum* parce que l'on croyait qu'il mettait les démons en fuite.

×

Cinquième Question.

Peut-on dire, comme je l'ai trouvé dans un journal, en parlant des personnes : « Serions-nous PARDONNABLES ? »

—

M. Littré donne les exemples suivants où ce mot est appliqué aux personnes dans le sens de : à qui l'on peut, à qui l'on doit pardonner :

Ils sont *pardonnables* de s'en attribuer la nature.

(Massillon, *Carême.*)

Quand on est si heureux, Madame, on est bien *pardonnable* d'être indiscret.

(Marmontel, *Contes mor.*)

Le français du XVIe siècle employait déjà cet adjectif de la même manière :

Ils estoient *pardonnables* d'en entrer en admiration.

(Montaigne, II, 247.)

Par conséquent, quoique Vaugelas ait condamné *pardonnable* en parlant des personnes, il n'en est pas moins certain que l'on est autorisé à dire que quelqu'un est *pardonnable* bien que l'on ne dise pas *pardonner quelqu'un*.

Du reste, il y a une explication satisfaisante à donner de cet emploi.

En effet, le verbe *pardonner* s'est construit autrefois avec un nom de personne pour régime direct, ce qui s'établit :

1° Par les phrases suivantes, où un nom de personne

figure comme sujet de *pardonner* conjugué passivement :

Granius Silvanus et Statius Proximus, aprez estre *pardonnez* par Neron, se tuerent.

(Montaigne, II, 34.)

Donnez-moi le plaisir de savoir que vos remèdes opèrent, et celui d'apprendre que je suis *pardonné*.

(J. J. Rousseau, *Lettr. à du Peyron.*)

Corinne, s'écria-t-il en se jetant à ses genoux, je suis *pardonné*, je le sens à ce calme innocent et doux qui règne dans mon âme.

(Mme de Stael, *Corinne*, VIII, 4.)

2° Par le fait qu'en anglais, où notre verbe *pardonner* a été transporté avec sa syntaxe, on dit *to pardon somebody* (pardonner quelqu'un).

Or, attendu que chez nous tout verbe actif en *er* peut donner lieu à un adjectif en *able* s'appliquant à son régime direct, on a dit *pardonnable* en parlant des personnes, et cet adjectif nous est resté dans la même acception nonobstant la construction moderne *pardonner à quelqu'un*.

ÉTRANGER

Première Question.

Seriez-vous assez aimable pour me donner, dans un de vos prochains numéros, la signification et l'origine de ces mots dont on se sert très-souvent en anglais, BÊCHE DE MER ?

—

Ce qu'on appelle *bêche de mer* est un coquillage, comme l'apprend le *Supplément* au Dictionnaire de Littré, qui en donne cet exemple :

Les blâmables procédés dont étaient victimes dans le détroit de Torrès les Polynésiens qu'on y employait à pêcher les coquillages de nacre et la *bêche de mer*.

(*Journal officiel*, 12 mai 1874, p. 3221.)

Maintenant, pour quelle raison ce coquillage a-t-il été nommé *bêche de mer ?*

Je n'ai pu la découvrir dans les nombreux ouvrages que j'ai consultés à la Bibliothèque nationale ; mais j'y ai recueilli des renseignements qui me permettent de la conjecturer, il me semble, assez sûrement.

En effet, les traités de conchyologie, seulement parcourus, montrent que, pour dénommer les nombreuses espèces de coquillages qu'offre le fond des fleuves et des mers, on a eu recours aux noms des objets qui avaient quelque ressemblance de forme avec eux ; ainsi j'ai trouvé les appellations suivantes :

Arche de Noé.	Claquette de ladre.
Bénitier.	Bonnet de Pologne.
Bouton de camisole.	Cœur de bœuf.
Cierge blanc.	Cuiller à pot.
Oreille de cochon.	Enfant au maillot.
Culotte de Suisse.	Voile roulée.
Grain d'orge.	Lampe antique.
Harpe de David.	Parasol chinois.
Navette de tisserand.	Aile de moulin à vent.

Or, n'est-on pas fondé à croire, en voyant ce tableau, que le coquillage dont il s'agit dans votre question a reçu le nom qu'il porte tout simplement parce qu'il a la forme de l'instrument appelé *bêche*, et qu'il est du nombre de ceux qui se trouvent dans la mer ?



Seconde Question.

Peut-on employer la locution ALORS QUE *pour* LORSQUE, QUAND, ÉPOQUE A LAQUELLE, *comme on l'a fait dans la phrase suivante : « Selon toute probabilité, je serai à C... vers le 15 du mois prochain,* ALORS QUE *j'aurai le plaisir de vous serrer la main » ?*

—

La locution conjonctive *alors que* est l'équivalent de *lorsque* et peut, au milieu d'une phrase, être employée dans tous les cas où va cette dernière :

Nous serons, si tu veux, tes dignes alliés ;
Mais on n'a point d'amis [lorsque] *alors qu*'ils sont payés.

(Voltaire, *Scythes*, IV, 2.)

Je n'aime point Thalie [lorsque] *alors que* sur la scène
Elle prend gauchement l'habit de Melpomène.

(Idem, *les Deux siècles.*)

Cependant, on vous voit une morne tristesse
[Lorsque] *Alors que* dans vos yeux doit briller l'allégresse.

(Molière, *l'Etour*. V. 3.)

Il dit qu'il m'aime encor [lorsque] *alors qu*'il m'assassine.

(Corneille, *Horace*, II, 5.)

Or, la conjonction *lorsque* ne se met que devant des propositions indiquant l'époque à laquelle doit, devra ou a dû se passer l'action exprimée par le verbe principal de la phrase.

Par conséquent, *alors que* ne peut s'employer dans celle que vous me proposez, puisque le temps auquel doit avoir lieu le fait d'être à C.., y étant marqué par *vers le 15 du mois prochain*, ce n'est point à la proposition « J'aurai le plaisir de vous serrer la main » qu'il appartient d'indiquer l'époque dudit fait.

La seule manière correcte de construire ici serait, à mon avis, la suivante :

Selon toute probabilité, je serai à C.., vers le 15 du mois prochain, *et* j'aurai *alors* le plaisir de vous serrer la main.

—

Pour que *alors que* pût se placer au milieu des mots qui composent la phrase en question, il faudrait que ces mots fussent rangés comme ci-après :

J'aurai le plaisir de vous serrer la main *alors que* j'irai à C..., c'est-à-dire vers le 15 du mois prochain.



Troisième Question.

Une lettre de M. X... m'arrive ; je l'envoie à un tiers pour que ce tiers en prenne connaissance ; celui-ci me la renvoie en disant : « Je vous RETOURNE *la lettre de M. X... ». Peut-on employer ici le verbe* RETOURNER ?

—

Ce verbe s'emploie dans le style commercial avec la signification de *renvoyer* ; ainsi un négociant écrit tous les jours des phrases analogues à celles-ci :

Nous vous avons *retourné* votre traite.
Nous regrettons d'avoir à vous *retourner* ces marchandises, qui nous sont parvenues avariées.

Mais peut-on le dire également bien de la lettre dont vous parlez dans votre question?

Je le crois, car ayant rencontré cet exemple dans le *Grand Dictionnaire du XIX[e] siècle :*

Quand vous aurez lu l'ouvrage que je vous ai prêté, vous me le *retournerez*,

je ne vois rien, absolument rien, qui puisse empêcher de donner *lettre* pour complément au même verbe.

—

Comme le verbe *retourner* n'a généralement pas le sens actif en français, je présume que ce sens lui est venu de l'anglais, où *to return* s'emploie fréquemment pour rendre, restituer, remettre, renvoyer.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

—

Corrections du numéro précédent.

—

1° ... ne parvenait pas *à préparer* une combinaison ministérielle possible, ou s'il refusait de se charger de ce soin ; 2° ... telle qu'on n'en a jamais *vu* (il n'y a pas de régime direct) ; — 3° ... ont toujours été *à moitié* politiques (voir *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 162) ; — 4° ... (Il n'y a plus de faute ici, le compositeur l'ayant corrigée par mégarde) ; — 5° ... a d'abord hésité *à* intervenir ; — 6° ... comme elle s'est *plu* (ce participe est toujours invariable) ; — 7° ... de ceux qui *regrettent ;* — 8° ... qu'avait *laissée* percer (c'est la tristesse qui perçait) ; — 9° ... vous *serait-il possible* de me dire ce que pourrait nous amener de *pis ;* — 10° ... ou malade dans quelque ville d'*eaux*.

Phrases à corriger

trouvées dans la presse périodique et principalement dans les ouvrages des auteurs contemporains.

—

1° La fureur de déguiser la couleur de ses cheveux introduisit par degré cet usage, et vers la fin du règne de Louis XIV, le duc de Bourgogne, l'austère élève de Fénelon, se mettait de la poudre.

2° Ses drames seront repris de temps à autre comme les formules glorieuses de l'art d'une époque. On se souviendra que *Hernani* a été écrit à vingt-sept ans, et qu'il a apporté avec lui toute une évolution littéraire.

3° En exerçant de part et d'autre le *veto* à outrance, on s'arrêterait, on suspendrait la vie, on se suiciderait réciproquement.

4° Nous ne chercherons pas par quel mystère le *Moniteur* a des renseignements sur une entrevue dont personne n'a eu vent, pas même probablement, ceux que l'on fait y figurer.

5° Seulement, à leur grande surprise, tous les poissons, de quelque espèce qu'ils fussent, étaient morts, à l'exception d'un seul (une torpille), assez gros, qui gambadait au milieu des cadavres.

6° L'Europe, ses chancelleries et ses journaux, n'en reviennent pas de l'imperturbable sagesse de la France, de l'empire qu'elle est parvenue à acquérir sur elle-même.

7° Laissez-leur donc les ruelles étroites et tortueuses, vrais dégorgeoirs d'immondices, où les chiens pelés, grelottant de faim, grattent des miettes entre les cailloux.

8° Pourquoi faut-il que l'air des buttes Montmartre n'ait point les vertus toniques de celui du Saint-Gothard, et que le soleil, quoiqu'on en ait dit, ne brille pas pour tout le monde?

9° M. Feray est à la tribune. A trois heures moins le quart, il présente le rapport de la Commission nommée pour examiner la proposition d'enquête.

10° Les minarets sont d'une remarquable richesse d'ornementation ; leurs galeries s'appuient sur les stalactites alternativement blancs et noirs qui sont une des originalités les plus distinctes du style arabe.

11° Ils avaient toujours des histoires incroyables à nous débiter sur les marquises ou duchesses qui avaient été ses écolières.

12° Cette femme avait l'air d'un perce-neige à blanches fleurs, ou d'une de ces élégantes bruyères qui remplacent les autres filles de Flore, lorsque la saison de celles-ci n'est pas encore venue ou qu'elle est passée.

13° J'étais revenu à Paris au mois de septembre 1819, quittant la Belgique et Liége, où j'étais allé être professeur un an.

14° Instruit de ses devoirs comme de ses destinées, et tranquille sur le reste, le vrai chrétien n'ignore rien de ce qui lui est nécessaire et vraiment utile de savoir.

15° Ce récit n'était pas sans quelque rapport avec les Mille et une Nuits, à cause que chaque chapitre commençait et finissait inévitablement de la même façon.

FEUILLETON

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIII[e] SIÈCLE.

RÉGNIER DESMARAIS.

—

(*Suite.*)

1° Ils apportent de l'embarras dans la manière de former les pluriels des noms, parce qu'ils font dépendre cette formation d'une chose qui lui est étrangère, et parce qu'il y a une infinité de noms comme *appast*, *apprest*, *prevost*, *goust*, *champ*, *prompt*, etc. auxquels ils ne sauraient appliquer leur règle sans défigurer la langue.

2° Ils empêchent qu'on ne puisse rapporter si facilement les pluriels à leurs singuliers ; le lecteur qui voit le pluriel de *banc* écrit *bans* comme celui de *ban*, pouvant être embarrassé sur leur singulier, tandis que ce singulier ne peut être méconnu quand sa consonne finale lui est conservée au pluriel.

3° En écrivant *grans*, *constans*, *lours*, *lons* et *cours* les pluriels de *grand*, *constant*, *lourd*, *long* et *court*, et en supprimant ainsi le *d*, le *g* et le *t* de leur singulier, ils ôtent autant qu'ils peuvent la connaissance de la formation de leurs adjectifs féminins, et de tous leurs dérivés, dans lesquels ces sortes de lettres sont essentielles et caractéristiques.

4° Enfin, par ce retranchement de la consonne finale du singulier, ils effacent peu à peu les traces de l'origine des noms, et tombent dans l'inconvénient d'en confondre quelquefois le sens et l'intelligence.

TRAITÉ DES PRONOMS.

Il y a des grammairiens qui, ne regardant point les pronoms comme une partie du discours distincte des autres, les rangent dans la classe des noms. A leur tête est un savant grammairien espagnol, qui vivait dans le XV[e] siècle, et qui est connu par les gens de lettres sous le nom de Sanctius. Après avoir exposé les raisons sur lesquelles se fonde ce grammairien, Régnier y repond.

Définition du pronom. — En latin, le mot de *pronom* porte en quelque sorte sa définition avec lui ; il signifie *qui represente le nom*, de même que *proconsul* signifie *qui represente le consul ;* mais comme il n'est pas toujours vrai que le pronom représente le nom, et qu'il en tienne la place ; que même dans le discours de vive voix, où les personnes sont présentes, loin qu'il soit substitué au nom pour les désigner, ils les désigne au contraire plus particulièrement par lui-même, il va essayer de donner une définition plus convenable de cette espèce de mots.

Le pronom, d'après Régnier, est une partie de l'oraison qui reçoit différence de genre, de nombre et de cas comme le nom, et qui sert quelquefois à marquer par lui-même une personne ou une chose, mais dont l'usage le plus ordinaire est de servir à la place du nom d'une personne ou d'une chose, et qui alors a toujours la même signification que le nom au lieu duquel on l'emploie.

Division des pronoms. — Les grammairiens ne s'accordent pas entièrement sur la division des pronoms ; chacun d'eux les divise en plus ou moins de classes, selon le plus ou moins de rapports qu'il envisage ; mais comme la division la plus ordinaire est celle qui les distingue en *personnels*, *possessifs*, *demonstratifs*, *relatifs* et *indefinis*, c'est aussi celle qu'il va suivre.

Parmi les pronoms personnels, on pourrait ranger le pronom indéfini *on*, avec ses cas obliques *se* et *soy*, parce que son emploi le plus ordinaire est de servir à marquer pluralité, multitude, universalité, et qu'il n'a guère d'usage que dans les façons de parler indéfinies, où aucun sujet n'est spécifié.

La langue latine et la langue italienne n'ont qu'une sorte de pronoms possessifs ; la nôtre en a deux espèces, les uns absolus, qui sont *mon*, *ton*, *son*, avec leurs féminins, leurs cas obliques et leurs pluriels; les autres relatifs, qui sont *mien*, *tien*, *sien*, avec leurs féminins, leurs cas obliques et leurs pluriels. Ces derniers ne s'emploient jamais sans l'article.

Il est à remarquer que la plupart des pronoms démonstratifs sont souvent employés comme relatifs.

Régnier met *il*, *luy* et leur féminin *elle* dans la classe des pronoms proprement appelés relatifs.

Le nombre des pronoms indéfinis n'est pas une chose sur laquelle les grammairiens soient bien d'accord ; quelques-uns y comprennent plusieurs noms adjectifs, et d'autres y ajoutent jusqu'à des adverbes. Quant à Régnier, les pronoms de cette espèce sont, pour les personnes, *quiconque*, *quelqu'un*, *chacun*, *autruy*, *personne*, et pour les choses, *nul*, *aucun*, *quelconque*, *l'un* et *l'autre*.

Pour ce qui est de *quelque* et de *chaque*, ils doivent être considérés comme de purs adjectifs, puisqu'ils ne peuvent jamais tenir la place d'un nom. Quant à *peu*, *plusieurs*, *beaucoup* et autres mots semblables, ils n'appartiennent pas plus à la classe des pronoms que tous les autres noms de nombre.

Usage du pronom personnel de la première personne. — Il s'emploie dans certaines formules avec l'interposition du nom et des qualités de celui qui parle, comme dans *Je tel Conseiller*, *Secretaire du Roy*, *reconnois*, etc.

Moy s'emploie souvent avec *je*, comme lorsqu'on dit : *moy, je vous soustiens que*, *je vous dis, moy; moymesme je l'ay veu ;* mais quelquefois il s'emploie sans que *je* soit exprimé ou sous-entendu : *vous et moy nous sçavons bien*, *et moy de me lever au plus viste.*

Quelquefois, après un verbe à l'impératif, *moy* est mis par pure redondance et pour appuyer davantage sur ce qu'on dit, comme dans *faites-moy taire ces gens-là*, *donnez-leur-moy sur les oreilles ; accommodez-les-moy de toutes pieces.* Il est à remarquer qu'on ne l'emploie jamais de la sorte que dans le discours familier.

On se sert de *à moy* d'une façon qui est particulière à notre langue, et qui consiste à le mettre à la place de *de moy*, comme lorsqu'on dit *mon avis à moy estoit*, *mon avantage à moy est ;* mais cela n'a lieu que lorsque *à moy* s'emploie par redondance après le pronom possessif.

Cet usage du datif à la place du génitif est maintenant réduit aux seuls pronoms personnels; mais il était assez commun autrefois dans la langue, comme on peut le voir dans les anciens auteurs, et comme le montrent encore certaines façons de parler que le peuple a retenues (1605).

Quand deux verbes à l'impératif sont liés par une conjonction, il est loisible de mettre *en* devant ou après le second, ainsi on dit également bien : *rendez-moy mes papiers ou me payez*, ou bien *rendez-moy mes papiers ou payez-moy*.

Ce que le nominatif *nous* a de propre, c'est que, dans certaines formules d'actes, il se construit avec un nominatif singulier.

Du pronom de la seconde personne. — Il est bon de dire qu'on ne se sert guère de *tu* en parlant à qui que ce soit, à moins d'une très-grande familiarité, ou à moins que ce ne soit une personne de très-basse condition. On s'en sert aussi dans la haute poésie, soit en adressant la parole à Dieu, soit en parlant aux personnes. Hors de là, on se sert toujours du pluriel *vous*.

Du pronom de la troisième personne. — Les pronoms de la première et de la seconde personne n'ont pas eu besoin d'être distingués relativement au genre, parce que, ne servant jamais qu'à désigner la personne qui parle ou celle à qui l'on parle, ils ont un genre suffisamment connu. Mais comme le pronom de la troisième personne sert à désigner toutes sortes de sujets, et remplace toutes sortes de substantifs, il a fallu nécessairement le distinguer à l'égard du genre, pour éviter la confusion que le défaut de cette distinction pourrait produire dans le discours. Il a donc des formes masculines et des formes féminines.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE.

Publications de la quinzaine :

Diotionnaire des idiomes romans du midi de la France, comprenant les dialectes du haut et du bas Languedoc, de la Provence, de la Gascogne, du Béarn, du Quercy, du Rouergue, du Limousin, du Dauphiné, etc. ; par Gabriel Azaïs. T. 1. 3e livraison (fin du 1er volume). In-8°, 497-687 p. Paris, lib. Maisonneuve et Cie. Chaque livraison, 5 fr. 50 cent.

Le Nabab, mœurs parisiennes ; par Alphonse Daudet. In-18 jésus, 513 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 c.

La France biographique illustrée. Les Marins ; par Edouard Gœpp et Henri de Maunoury d'Ectot. T. 2. In-8°, 436 p. Paris, lib. Furne, Jouvenet et Cie.

Le Chien du commissaire ; par Edmond Lepelletier. Gr. in-8° à 2 col. 191 p. Paris, bureaux du Bien public.

L'Ile révoltée ; par Edouard Lockroy. In-18, III-292 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Poésies nouvelles (1836-1852) ; par Alfred de Musset. Avec un portrait de l'auteur, réduction de l'eau-forte de L. Flameng d'après le tableau de Landelle, et une eau-forte de M. Lalauze d'après Bida. In-32, 328 p. Paris, lib. Charpentier. 4 fr.

Œuvres complètes de Diderot, revues sur les éditions originales, comprenant ce qui a été publié à diverses époques et les manuscrits inédits conservés à la bibliothèque de l'Ermitage. Notes, notices, table analytique, étude sur Diderot et le mouvement philosophique au XVIIIe siècle, par J. Assézat. T. 13 et 14. In-8°, 1067 p. Paris, lib. Garnier frères.

Les Deux Femmes du major; par Claire de Chandeneux. 2e édition. In-18 jésus, 282 p. Paris, lib. Plon et Cie. 2 fr. 50 cent.

Correspondance de Mme de Pompadour avec son père, M. Poisson, et son frère, M. de Vandières; publiée pour la première fois par M. A. P. Malassis. Suivie de lettres de cette dame à la comtesse de Lutzelbourg, à Paris-Duverney, au duc d'Aiguillon, etc., et accompagnée de notes et de pièces annexes. In-8°, XXXII-261 p. et 2 port. Paris, lib. Baur. 20 fr.

Histoire du romantisme, suivie de notices romantiques et d'une étude sur la poésie française, 1830-1868, avec un index alphabétique ; par Théophile Gautier. 3e édition. In-18 jésus, VI-416 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 c.

Œuvres complètes de Gringoire, réunies pour la première fois par MM. A. de Montaiglon et J. de Rothschild. T. 2. Mystères inédits de saint Louis. In-16, XXXIX-358 p. Paris, lib. Daffis. 5 fr.

Mélanges de mythologie et de linguistique ; par Michel Bréal, de l'Institut, professeur de grammaire comparée au Collége de France. In-8°, VII-416 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 7 fr. 50 c.

Morceaux choisis des classiques français à l'usage des classes de grammaire, recueillis et annotés par Léon Feugère, censeur des études au lycée Fontanes. Classe de quatrième. In-12, XII-164 p. Paris, lib. Jules Delalain et fils. 1 fr.

Le Violoneux de la sapinière, par Mme Colomb. Ouvrage illustré de 85 vignettes par Adrien Marie. 3e édition. Gr. in-8°, 236 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 5 fr.

Le Neveu de l'oncle Placide. 1re partie. A la recherche de l'héritier ; par J. Girardin. Ouvrage illustré de 122 vignettes dessinées sur bois par A. Marie. Gr. in-8°, 286 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 5 francs.

Publications antérieures:

MÉMOIRES DE MADAME DE STAAL (Mademoiselle Delaunay) sur la fin du règne de Louis XIV, la cour de Sceaux, la conspiration de Cellamare et la Bastille, suivis des lettres de Mme de Staal à Mme la marquise du Deffand et des lettres de Chaulieu à Mlle Delaunay, avec notice historique, notes et table analytique par M. DE LESCURE. — Tome 1. — Paris, *Alphonse Lemerre,* éditeur, 27-29, Passage Choiseul. — Prix : 2 fr. 50 cent.

LE SIÉGE DE PARIS. (Du 18 septembre 1870 au 28 janvier 1871). — Journal historique et anecdotique. — Par EDOUARD DELALAIN, bibliothécaire de la Société des publications populaires. — Paris, librairie de J. Lefort, éditeur, 30, rue des Saints-Pères.

LES VIES DES HOMMES ILLUSTRES traduites en français par RICARD. — Précédées de la vie de Plutarque. — Nouvelle édition, revue avec le plus grand soin. — Tome premier. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 3 fr. 50.

COMME NOUS SOMMES. — NOTES ET OPINIONS. — Par LOUIS DÉPRET. — Ouvrage couronné par l'Académie française. — Deuxième édition. — Paris, librairie *des Bibliophiles*, rue Saint-Honoré, 338. — Prix : 3 francs.

SUPPLÉMENT AU DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE DE E. LITTRÉ, de l'Académie française. — Ce supplément, rédigé par M. E. LITTRÉ pour son Grand dictionnaire, formera environ douze livraisons, dont les 7 premières sont en vente à la librairie *Hachette*, à raison d'un franc la livraison. — L'ouvrage sera suivi d'un DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE de tous les mots d'origine orientale, par Marcel Devic.

LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE EN PROVINCE. — PORTRAITS BIOGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES. — Par TH. GESLAIN. — Troisième édition. — Paris, librairie ancienne et moderne d'*Edouard Rouveyre*, 1, rue des Saints-Pères. — Prix : 5 francs.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

La Société des Etudes historiques délivrera dans sa séance publique de l'année 1878, un prix de 1,000 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Histoire du portrait en France (dessin, peinture et sculpture) ». — Elle décernera en outre des médailles, s'il y a lieu. — Les mémoires doivent être adressés à M. Joret-Declozières *avant le 1er janvier 1878*, rue Thénard, n° 4.

Société des Sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Concours de 1878. — Poésie : La Société propose pour cette année : 1° Une médaille d'or de la valeur de deux cents francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.) ; — 2° Une médaille d'or de la valeur de cent francs à la meilleure pièce de genre (conte, ballade, fable, etc.) ; — 3° Une médaille d'argent de la valeur de cinquante francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Deux médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions très-honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés aux choix des concurrents. — Seront seules admises les pièces inédites qui n'ont pas été distinguées par d'autres Académies. — Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au Secrétariat général de la Société, à Montauban, *avant le 1er février 1878*, terme de rigueur. — Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages appelés à concourir. — Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres de Saint-Quentin. — Sujets mis au concours pour l'année 1878. — *Poésie :* le sujet est laissé au choix des concurrents. — *Littérature :* étude sur le roman réaliste, en France. — Les manuscrits des concurrents doivent parvenir, francs de port, au Président ou au Secrétaire-Archiviste de la Société, *avant le 1er mars 1878.* — Les Mémoires, ainsi que les pièces de vers, doivent être inédits et porter une épigraphe. Cette épigraphe sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. — Les prix consisteront en médailles d'or et seront décernés en séance publique. — Les pièces ou mémoires couronnés seront publiés en totalité ou en partie dans les annales de la Société. — Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront, avec l'autorisation de la Société, en faire prendre copie à leurs frais.

RENSEIGNEMENTS

A l'usage des Français qui désirent aller professer leur langue à l'étranger.

Agences auxquelles on peut s'adresser pour trouver des places :

A Paris : M. Pelletier, 19, rue de l'Odéon; — Mme veuve Simonnot, 33, rue de la Chaussée-d'Antin; — A Londres : M. Bisson, 70, Berners Street, W.; — Miss Gray, 35, Baker Street, Portmann Square ; — MM. Griffiths et Smith, 22, Henrietta street, Covent-Garden, W. C. ; — Le College of preceptors, Queen's Square; — A Liverpool: M. le prof. Husson, Queen's College; — A New-York : M. Schermerhorn, 430, Broom Street.

M. Eman Martin, Rédacteur du Courrier de Vaugelas, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures*.

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 13. 1er Janvier 1878.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

AVIS.

Les souscripteurs de la province qui n'ont pas encore payé leur abonnement à la *huitième année*, sont informés que le Rédacteur ne peut plus en recevoir *directement* le prix, ses quittances ayant été remises entre les mains du banquier chargé de ses recouvrements.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATION.

Le 23 juillet dernier, j'ai reçu la lettre suivante relativement à l'emploi de *l'être* pour un verbe passif dont la forme active existe dans la première partie de la phrase :

Monsieur le Rédacteur,

Malgré ce que vous avez répondu à M. Bernard Jullien dans votre numéro 2, concernant l'emploi de *l'être* dans une phrase de la nature de celle-ci : « On peut l'*aimer* car elle mérite de *l'être* », vous me permettrez de ne pas être de votre avis. En effet, une telle manière d'écrire, si on l'adoptait, choquerait par trop l'oreille, surtout si le premier verbe était d'une autre conjugaison que la première.

Je crois en conséquence qu'il y aurait grand avantage pour vos nombreux lecteurs à ce que vous revinssiez sur ce point si important de notre syntaxe.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Un de vos abonnés parisiens.

J'ai déjà fait voir (*Courrier de Vaugelas*, 5e année, p. 148) que Corneille, Pascal, Buffon, Voltaire, Châteaubriand, Alph. Karr et George Sand avaient employé *l'être* de la manière que condamne M. Bernard Jullien ; or, puisque ces autorités ne suffisent pas encore pour convaincre mon correspondant, je vais lui mettre sous les yeux ce que dit, p. 313, 314 et 315, la grammaire de Régnier Desmarais, ouvrage qui ne peut être suspect d'hérésie sur la matière en question, puisqu'il fut entrepris, comme on sait, par l'ordre de l'Académie et approuvé par elle :

En quelque genre donc, en quelque nombre, et en quelque temps que puisse estre construite la phrase d'une interrogation, on y respond tres-bien et tres-correctement par la particule *le;* comme aussi on s'en sert tres-correctement et tres-bien de la mesme sorte dans un discours continu. Et c'est ce qu'il faut encore esclaircir par des exemples, pour en donner une idée plus nette et plus distincte.

J'en proposerai pour cet effet quelques-uns que j'ay veu proposer autrefois, et qui sont, *Je l'aimerois si son inconstance ne la rendoit indigne de l'estre: je le traiterai comme il merite de l'estre ; il n'est pas permis de condamner aprés leur mort ceux qui ne l'ont pas esté pendant leur vie.*

A l'égard de la premiere phrase, ceux qui ne l'approuvoient pas, prétendoient qu'il falloit dire, *ne la rendoit indigne d'estre aimée ;* parce que *de l'estre* tout seul, ne pouvant vouloir dire que *d'estre aimée.* il auroit fallu, pour donner cette force à la particule *le*, que le participe *aimée* eust esté exprimé auparavant, et qu'on eust dit *Je l'aurois aimée si son inconstance ne la rendoit indigne de l'estre.* Mais que le verbe estant au futur du subjonctif, dans la phrase proposée, la particule *le* ne pouvoit estre relative que de ce mesme temps; et qu'ainsi pour rendre cette phrase correcte, il falloit absolument dire *ne la rendoit indigne d'estre aimée.*

La mesme objection se faisoit touchant les deux autres phrases avec le mesme fondement; puisque dans l'une le verbe, qui est ensuite rappellé par la particule *le*, est au futur, et que dans l'autre il est à l'infinitif. Mais quelque specieuse que cette objection paroisse; elle est au fond tres-contraire, et aux principes de la Grammaire touchant les particules relatives, et à l'usage ordinaire de la Langue.

Elle est contraire aux principes et aux regles des particules relatives, en ce que le propre de ces particules, comme on a desja marqué, est de se rapporter tellement aux verbes dont elles sont relatives, qu'elles puissent, s'il

en est besoin, en changer les temps, et les accommoder, pour ainsi dire, à leur usage : Et c'est ce qu'on a fait voir en parlant des responses aux interrogations.

Que si cela a lieu dans une response à une interrogation, comme on ne peut pas en douter, il doit l'avoir de mesme dans un discours continu ; et pour en convaincre par des exemples d'autres particules, qui ne puissent estre contestez. Si dans la premiere phrase, *Je l'aimerois, si son inconstance ne la rendoit indigne de l'estre,* on veut se servir de la particule *en,* au lieu de la particule *le* et dire, *si son inconstance ne l'en rendoit indigne ;* il est certain que la particule *en,* qui se rapporte à *je l'aimerois,* ne peut s'y rapporter qu'en changeant entierement le temps du verbe, et le transposant au participe ; car dans *ne l'en rendoit indigne, en* ne peut vouloir dire autre chose, sinon *ne la rendoit indigne d'estre aimée.* Et cela estant, pourquoy la particule relative *le* n'aura-t-elle pas le mesme privilege de changer le temps du verbe auquel elle se rapporte.

Pour ne point sortir de ce qui regarde cette particule, je viens au second exemple, *Je le traiteray comme il merite de l'estre ;* et je dis que ce seroit une espece d'affectation vicieuse de dire *comme il merite d'estre traité :* parce que *de l'estre* le dit suffisamment, et d'une façon plus abbregée. Et pour faire voir qu'il le dit conformément aux regles de la Grammaire et de l'Usage ; c'est qu'au lieu de dire, *comme il merite de l'estre,* on peut tres-bien dire, *comme il le merite.* Or dans cette phrase qui est tres-Françoise, je demande si *comme il le merite,* veut dire autre chose que *comme il merite d'estre traité ;* et cela estant, comment peut-on douter que la particule *le* n'ait la prérogative de changer le temps du verbe auquel elle se rapporte. Il suffiroit mesme de dire *comme il merite,* les ellipses, aussi-bien que les particules relatives, ayant la vertu de faire que ce qu'on supprime, soit entendu comme il devroit l'estre, s'il estoit énoncé tout du long.

Tout ce qu'on vient de dire des deux premiers exemples, peut s'appliquer facilement au troisième, *Il n'est pas permis de condamner apres leur mort ceux qui ne l'ont pas esté pendant leur vie.* Car pourquoy la particule *le* n'operereroit-elle pas dans cet exemple, ce que suivant le génie de la Langue elle opere dans les autres. Ce n'est pas qu'on ne puisse faire des phrases, où au lieu d'employer la particule relative *le,* on feroit mieux d'exprimer tout du long tous les termes ausquels elle a accoustumé de suppléer : mais les remarques qu'on vient de faire, n'en sont pas pour cela moins fondées. Il n'y a presque point de regles si infaillibles dans la Langue, que quand on vient à l'application, il ne faille quelquefois consulter l'oreille.

J'espère que, grâce au témoignage que je viens de placer sous ses yeux, l'auteur de la lettre à laquelle je réponds voudra bien enfin admettre comme vraie la doctrine que je professe sur l'emploi de *l'être*, doctrine appuyée depuis plus de deux siècles, comme on le voit, et sur l'usage suivi par nos meilleurs écrivains, et sur le sentiment de la plus respectable autorité grammaticale que nous ayons.

×

Première Question.

D'où vient la locution C'EST DE LA ROCAMBOLE, *pour dire cela ne vaut pas cher ?*

—

La *rocambole*, qui a été ainsi appelée à cause de la ressemblance de sa tige avec celle du seigle (de l'allemand *rocken-bollen*, composé de *rocken*, seigle, et de *bollen*, oignon), est le nom vulgaire de l'ail d'Espagne.

Indépendamment de sa signification propre, ce mot en a deux principales, que j'explique ainsi qu'il suit :

1° Comme la rocambole réveille l'appétit, on a appelé de son nom, au figuré, ce qu'il y a de plus piquant dans quelque chose, dans quelque affaire :

> A tout péché la loi qui l'interdit
> Est un attrait, est une *rocambole.*
>
> (Du Cerceau, *Poésies, la Nouv. Eve.*)

Le souvenir les peines passées est la *rocambole* des plaisirs présents.

(Legrand, *Fleuve d'oubli*, sc. 2.)

Or, la *rocambole,* c'est l'échalotte ou la gousse d'ail qui rehausse le récit dont elle est l'assaisonnement rustico-moral.

(De la Landelle, *Langage des marins,* p. 107.)

La requête civile est la *rocambole* des procès.

(Furetière, *Dictionn.*)

2° Au dire de Richelet (1727), le petit peuple de Paris n'aimait « rien tant que la rocambole », et un tel goût ayant probablement fait donner une grande extension à la culture de cette plante potagère, il en résulta qu'elle se vendit à un très-bas prix, circonstance qui fit de *rocambole* un synonyme de *chose sans valeur*, comme dans cet exemple :

> Mais ta loi sociale est une *rocambole,*
> Et Fourier n'est qu'un âne à côté de Chambolle.
>
> (Th. de Banville, cité par P. Larousse.)

—

Rocambole a encore deux autres acceptions, celle de « promesse en l'air qu'on sait ne devoir pas être tenue », donnée par le *Dictionnaire de la langue verte*, et celle de *reste*, qui ressort d'un exemple fourni par M. Littré. Je m'explique la première : une promesse en l'air étant une chose sans valeur, on a pu la qualifier de *rocambole ;* mais je n'ai pu découvrir la raison de la seconde.

×

Seconde Question.

Je ne puis parvenir à m'expliquer comment on a pu être amené à dire en parlant d'un mauvais vin, d'un vin guinguet, que c'est UN VIN A FAIRE DANSER LES CHÈVRES. *Pourriez-vous me donner cette explication, que je n'ai jusqu'ici trouvée nulle part ?*

—

Aujourd'hui, quand on veut conserver le vin ou le transporter, on le met dans des tonneaux. Mais pendant longtemps, il n'en fut pas ainsi ; on le mit dans des outres, c'est-à-dire dans des sacs faits de peaux de chèvres.

Voici quelques attestations de cet usage, recueillies dans Legrand d'Aussy (*Vie privée des Français*) :

1° Originairement les Grecs et les Romains n'eurent, pour conserver et transporter leurs vins, que des vases en terre ou des *outres*.

2° Les *outres* étaient très-usitées, puisque Charlemagne, dans un de ses Capitulaires, défend à ses économes de s'en servir. Il veut qu'ils emploient de bons barils (*bonos barridos*) cerclés en fer.

3° Pierre de Blois, déclamant au XIIe siècle contre le luxe des chevaliers, représente ces militaires conduisant, dans les armées, des chevaux chargés d'*outres* de vin, et de tous les ustensiles qui annoncent la gourmandise et l'ivrognerie.

4° Au repas que Philippe-de-Valois donna aux rois d'Écosse, de Majorque, de Bohême et de Navarre, « il n'y avoit, sur le dressouer royal, dit le *Songe du vieux Pèlerin*, aultre vaisselle d'or ne d'argent, fors que tant seulement un *oultre* de cuir, ouquel *oultre* estoit le vin du Roy et des princes et Roys qui seoyent à table ».

5° Olivier de Serres (xvie siècle) dit que, dans quelques provinces, on se servait d'*outres* pour transporter les vins d'une localité dans une autre.

Or, attendu qu'on ne transportait que les bons vins, et que plus il y en avait de cette qualité, plus il fallait sacrifier de chèvres pour se procurer des outres, on aura dit d'un mauvais vin que *c'était un vin à faire danser les chèvres* (sous-entendu *de joie*), parce que, se buvant sur place, il épargnait la vie à un certain nombre de ces quadrupèdes.



Troisième Question.

Quelqu'un m'assure qu'on dit du rail d'un chemin de fer que c'est une ORNIÈRE SAILLANTE. *Est-ce possible ? Il me semble que ces deux termes sont en contradiction l'un avec l'autre.*

—

La poussière et la boue s'accumulant dans ce que les premiers constructeurs de chemins de fer nommaient *ornière plate*, ce qui nuisait considérablement au tirage et faisait ainsi disparaître une grande partie des avantages qu'offraient les voies ferrées, on imagina un rail à *bande saillante*, le seul dont on fasse usage aujourd'hui pour les grandes lignes destinées au transport des hommes et des marchandises : puis, attendu que les roues des wagons passaient naturellement sur cette bande, et que la trace d'une roue s'appelle *ornière*, on a étendu ce nom à la partie en relief du nouveau rail, laquelle a été désignée par l'expression *ornière saillante* :

Cependant, on sentit bientôt l'avantage de construire des chemins à *ornières saillantes* comme nous les avons aujourd'hui.

(Noël et Carpentier. *Dict. des orig., inv. et déc.*)

Les barres [rails] sont planes ou arrondies en dessus pour être reçues dans une gorge ménagée sur tout le contour de la roue. Ces bandes forment une *ornière* étroite et *saillante*.

(Francœur, *Technol.* p. 281.)

Or, vu que dans cette expression, le mot *ornière* a repris le sens général du latin *orbita*, sens qui n'implique pas l'idée de *creux*, il s'ensuit qu'il n'y est nullement incompatible avec son qualificatif.



Quatrième Question.

A Saint-Denis, près Paris, il y a une place qui s'appelle LA PLACE AUX GUELDRES. *Pourriez-vous me dire d'où vient ce mot-là, que je n'ai pu jusqu'ici trouver dans aucun dictionnaire, tant de la langue moderne que de la langue ancienne.*

—

Au xiie, au xiiie et au xive siècle, il se faisait un commerce considérable dans la ville de Saint-Denis. Sa foire annuelle, qui commençait le 11 juin, était célèbre dans toute l'Europe, et attirait un concours de marchands dont on peut se faire une idée, en lisant dans Barbazan (vol. II, p. 301) *le Dit du lendit rimé*, où un poète a chanté les merveilles de cette foire :

En l'ouneur de Marchéandie
M'est pris talent que je vous die,
Se il vous plaist, un nouvel Dit.
Bonne gent, ce est du Lendit,
La plus Roial Foire du monde.

Toutes les semaines, il se tenait à Saint-Denis un marché pour la vente de la *guède*, plante tinctoriale que nous appelons maintenant *pastel*.

Le grand débit qui se faisait de cette plante à Saint-Denis avait valu à l'endroit où elle se vendait, le nom de *Marché aux guèdes*.

Au temps de la Terreur, ce marché devint la *Place de la Montagne*. Sous le Consulat, l'écrivain du tableau indicatif des rues, ne comprenant pas la signification de *guède*, changea ce mot en celui de *guêtre*, et, en 1806, les habitants de Saint-Denis purent s'étonner à bon droit d'avoir une place s'appelant le *Marché aux guêtres*.

L'auteur du *Glossaire de la langue romane*, M. de Roquefort, écrivit à ce sujet au sous-préfet ; mais il faut que ce fonctionnaire n'ait pas trouvé l'ancienne appellation de son goût, car il se contenta de faire remplacer *guêtres* par *gueldres* ; de sorte que, une nouvelle correction n'étant pas survenue depuis, la ville de Saint-Denis est restée avec une *Place aux Gueldres* qui vous a suggéré la question à laquelle je suis très-heureux de pouvoir enfin répondre.

ÉTRANGER

Première Question.

Veuillez bien, dans un de vos prochains numéros, me dire pourquoi les adjectifs en AL *(comme* PRINCIPAL*) ne doublent pas la consonne au féminin comme ceux en* EL *et en* ET. *Je n'en trouve nulle part la solution, et je vous remercie d'avance de l'explication que vous voudrez m'en faire.*

—

A l'origine de la langue, les adjectifs en *al* avaient un féminin identique au masculin, et ceux en *el* et en *et* formaient le leur par la simple addition d'un *e* muet, comme le montrent ces exemples :

(Féminins d'adjectifs en *al*)

Esgal leis, *esgal* peine, esgal mal vos atent.

(*Rom. de Rou*, v. 2030.)

Oi nus defalt la *leial* cumpaignie.

(*Ch. de Roland*, III, v. 298.)

Vous orrés la teneur d'une *general* procuration, laquelle ne vot estre par reson debatue en cort laie.

(Beaumanoir, 76.)

(Féminins d'adjectifs en *el*)

Que nus perduns clere Espaigne la *bele*.

(*Ch. de Roland*, I, v. 59.)

Bien puet sa crois garder et estoïer,
Qu'encor l'a-il *tele* qu'il l'emporta.

(Quenes de Bethune, *Romancero*, p. 104.)

Touz jours m'est plus s'amours fresche et *novele*.

(*Couci*, II.)

(Féminins d'adjectifs en *et*)

Ceulz desquelz la nature est trop *replete* et mal disposee.

(Oresme. *Est.* 220.)

Et s'est encore si *chetivete*,
Si tres haingre, si tres *megrete*.

(*Gautier de Coincy*, p. 571.)

Que tes mains soient *netes* de tout gaaing oultre le loier dou commun [le salaire alloué par la commune].

(Brunetto Latini, *Trésor*, p. 612.)

Quand vint le temps où les adjectifs en *al* furent assujétis à la règle du féminin suivie par les autres adjectifs, on y ajouta simplement un *e* muet, et ils n'ont pas varié depuis lors, probablement parce qu'on a trouvé que *ale* peignait suffisamment bien l'*a* bref qui termine le masculin de ces adjectifs.

Mais il n'en a pas été de même pour ceux en *el* et en *et*. Quand la voyelle *e* entre dans une syllabe dont *l* ou *t* est la dernière lettre, cette voyelle a le son ouvert, et cela peut fort bien ne pas avoir lieu quand elle est la dernière lettre d'une syllabe. Pour lui conserver exactement le son qu'elle a dans l'adjectif masculin, on a doublé les finales *l* et *t*, ce qui mettait ainsi l'*e* dans une situation toute semblable à celle qu'il avait dans le masculin de l'adjectif.

Or, ce feminin des adjectifs en *el* et en *et*, qui a commencé pour quelques-uns d'entre eux vers le XIVe siècle, et qui était accompli dans la plupart au XVIe, a été adopté par la langue moderne ; et voilà pourquoi, si je ne me trompe, les adjectifs en *al*, comme *principal*, qui se sont toujours féminisés d'après la règle primitive, ne doublent pas la consonne *l*, tandis que ceux en *el* et en *et* la doublent, eux, à l'exception de quelques-uns.



Seconde Question.

Permettez-moi de recourir à votre estimable COURRIER *pour vous demander l'explication (historique?) de l'expression* SAUTE, MARQUIS. *Ni Bescherelle, ni Littré n'en font mention, et l'explication que j'en ai trouvée dans un lexique français-hollandais me semble si peu probable que je me suis décidé à prendre la liberté de m'adresser à vous.*

—

Cette expression s'emploie pour exprimer la satisfaction que l'on prête à une personne qui s'en fait ridiculement accroire sur son mérite, ses talents, son crédit; en voici un exemple :

Ce marmot commande à la Grèce, disait Thémistocle en parlant de son fils ; il gouverne sa mère, sa mère me gouverne, je gouverne Athènes, et Athènes gouverne la Grèce. Il paraît que le nommé Boucher s'était flatté de commander de même à la France. Je mènerai Bailly par le nez, Bailly adressera de belles lettres circulaires aux districts et gouvernera la capitale, la capitale gouvernera les provinces, et moi Boucher, ci-devant porte-sac, je me trouverai tout-à-coup milord protecteur des quatre-vingts départements : *Saute, marquis !*

(Camille Desmoulins, cité par P. Larousse.)

Quant à l'origine de ladite expression, elle se trouve dans le *Joueur* de Regnard, où un faux marquis (acte IV, sc. 10) s'en sert jusqu'à trois fois pour applaudir aux qualités imaginaires qu'il admire dans sa sotte personne :

Eh bien ! marquis, tu vois, tout rit à ton mérite,
Le rang, le cœur, le bien tout pour toi sollicite ;
Tu sais être content de toi par tous pays :
On le serait à moins. Allons, *saute, marquis.*
Quel bonheur est le tien ! Le ciel, à ta naissance,
Répandit sur tes jours la plus douce influence ;
Tu fus, je crois, pétri par les mains de l'Amour :
N'es-tu pas fait à peindre ? Est-il homme à la cour
Qui de la tête aux pieds porte meilleure mine,
Une jambe mieux faite, une taille plus fine ?
Et pour l'esprit, parbleu ! tu l'as des plus exquis :
Que te manque-t-il donc ? Allons, *saute, marquis.*
La nature, le ciel, l'amour et la fortune
De tes prospérités font leur cause commune ;
Tu soutiens ta valeur avec mille hauts faits ;
Tu chantes, danses, ris mieux qu'on ne fit jamais ;
Les yeux à fleur de tête et les dents assez belles,
Jamais en ton chemin trouvas-tu de cruelles ?
Près du sexe tu vins, tu vis et tu vainquis ;
Que ton sort est heureux ! Allons, *saute, marquis.*

—

Le *Joueur* de Regnard ayant été représenté pour la première fois le mercredi 19 décembre 1696, l'allusion littéraire *Saute, marquis* ne peut guère compter plus de 180 ans d'existence dans la langue.



Troisième Question.

Peut-on dire à volonté : « C'EST A VOUS A PARLER, *ou* C'EST A VOUS DE PARLER » ? *ou bien y a-t-il une différence de sens entre ces deux expressions ? Je désirerais bien connaître votre opinion à ce sujet.*

—

Les formules *c'est à vous à* et *c'est à vous de* sont en usage toutes deux, et n'offrent, à mon avis, aucune différence quant à leur signification, double fait qui ressort des exemples suivants :

(Emploi de *c'est à... a.*)

C'est au prince *à* juger ses ministres.

(D'Ablancourt, dans Bouhours.)

Et ce n'*est* pas *à* vous *à* me croire inflexible.

(Voltaire, *Alzire*, IV, 2.)

C'est à eux *à* déterminer, s'il est possible, quelle gradation observe notre âme dans ce premier pas qu'elle fait hors d'elle-même.

(D'Alembert, *Discours prélim.* p. 73, Paris, 1853.)

(Emploi de *c'est à... de.*)

Inca, lui dit-il, *serait-ce à* vous *de* vaquer à ces durs travaux ?

(Marmontel, *les Incas*, p. 225.)

C'est aux lecteurs de toutes les nations *de* prononcer l'une et l'autre.

(Voltaire, *Avert. sur la trag. de Jules César.*)

Ma fille, *c'est à* vous *de* montrer qui nous sommes.

(Racine, *Iphyg.* II, sc. 4.)

C'est à l'amour *de* rapprocher
Ce que sépare la fortune.

(J. B. Rousseau, *Cant.* 19.)

Mais je n'entends point dire par là que ces deux

tournures me semblent aussi bonnes l'une que l'autre ; j'estime au contraire que la seconde est bien préférable à la première, comme étant la seule dont on puisse rendre grammaticalement compte.

En effet, dans les phrases construites à l'instar des précédentes, l'impersonnel *il appartient* (mis pour *il est de convenance, de devoir*) est sous-entendu ; et comme ce verbe veut toujours *de* avant l'infinitif qui le suit, il en résulte que toutes les phrases commençant par *c'est à* veulent aussi toujours *de*, et non *à*, devant l'infinitif qui vient après cette locution :

C'est à nous [qu'il appartient] *d*'obéir puisque vous [commandez.

(Corneille, *Polyeucte*, I, sc. IV.)

Non, je te dis que je n'en veux rien faire, et que *c'est à* moi [qu'il appartient] *de* parler et *d*'être le maître.

(Molière, *Méd. malg. lui*, I, sc. 1.)

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... introduisit par *degrés* cet usage ; — 2° ... On se souviendra que *Hernani* a été écrit *par un auteur de* vingt-sept ans ; — 3° ... on *s'anéantirait* réciproquement (le verbe *se suicider* exprime une action réfléchie et ne peut admettre le cortège de *réciproquement*) ; — 4° ... ceux que l'on *y* fait figurer ; — 5° ... qui *sautillait* au milieu (le verbe *gambader* se dit de ce qui a des jambes) ; — 6° ... et ses journaux ne reviennent pas de l'imperturbable sagesse (le *en* n'est d'aucune nécessité ici) ; — 7° ... les chiens pelés, *mourant* de faim (c'est le froid qui fait *grelotter*) ; — 8° ... et que le soleil, *quoi qu*'on en ait dit (c'est pour *quelque chose qu*'on en ait dit) ; — 9° ... A trois heures moins *un* quart ; — 10° ... sur les stalactites alternativement *blanches* et *noires* ; — 11° ... sur les marquises ou *les* duchesses (devant les noms qui ne sont pas synonymes on répète l'article) ; — 12° ... avait l'air d'*une* perce-neige ; — 13° ... quittant *Liége* et la Belgique (le nom de *Liége* n'est possible ici qu'autant qu'il vient avant *Belgique*) ; ... où j'étais allé *comme* professeur *pour* un an ; — 14° ... n'ignore rien de ce *qu'il* lui est nécessaire et vraiment utile de savoir ; — 15° ... les Mille et une Nuits, *parce que* chaque chapitre.

Phrases à corriger

trouvées dans la presse périodique et principalement dans les ouvrages des auteurs contemporains.

1° J'ai obtenu ces renseignements avec une obligeance que j'ai l'habitude de rencontrer dans mes relations avec les savants anglais, mais dont je ne me vois pas pour cela dispensé de leur en adresser ici mes remerciements.

2° L'Autriche, malgré les difficultés avec lesquelles elle a à compter, fait preuve dans les circonstances actuelles d'un esprit de sagesse et d'un sentiment de justice qui sont l'honneur d'une politique.

3° Je suis réveillé un peu incivilement par le garçon de la taverne, qui me jette une serviette dans le ventre, en me criant : Allons, camarade, éveillez-vous.

4° L'histoire de Vico a été une des plus malheureuses que nous présente l'histoire de la philosophie et des lettres, pourtant si riche en nobles infortunes et en douloureux martyrs.

5° Il prit une position agréablement penchée, et d'un bras digne d'être revêtu d'une manche à crevées de satin, il enlaça la taille de la villageoise.

6° Le progrès est tel, aujourd'hui, dans la plupart de nos départements, qu'il devient rare de trouver une famille qui ne possède aucun bien-fond.

7° Léon X excommunie Luther, et Luther brûle publiquement la bulle du pape. Luther, dès ce moment, ne prétendit à rien moins qu'à se poser lui-même en pape d'une nouvelle église.

8° Quoi qu'il en soit, il ne paraît pas que l'enthousiasme général fût alors aussi grand que lors des premières croisades.

9° L'histoire des guerres et persécutions religieuses présente un problème qui, depuis longtemps, a frappé beaucoup d'esprits.

FEUILLETON

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIII° SIÈCLE.

RÉGNIER DESMARAIS.

(*Suite.*)

Le pronom *il* se met avant le verbe qu'il régit : *il aime*, *il fait*, et, dans ce cas, il ne souffre jamais aucune autre interposition que celle de quelques pronoms et de quelques particules, soit négatives, soit relatives : *il se trompe*, *il m'en a parlé*, *il ne m'en a rien dit*.

Ce pronom a différentes manières de s'employer qui lui sont toutes particulières ; ainsi on le met : 1° devant les verbes impersonnels ou employés impersonnellement : *il pleut*, *il gresle*, *il faut marcher ;* 2° devant le verbe *être* sans aucun substantif à sa suite : *il est fascheux d'attendre ;* 3° devant les verbes neutres suivis d'un substantif au nominatif : *il est arrivé un accident*.

Du pronom indéfini et collectif ON. — Ce pronom, qui reçoit quelquefois l'article, n'est autre chose qu'un mot abrégé et corrompu de *homo*. Les Italiens se sont servis autrefois de *huom* ou *uom* dans la même signification générale : *como huom dice*, comme on dit. Du reste, il en est de même en allemand pour *man*, homme ; dans cette langue on dit *man sagt*, au singulier, pour dire *dicitur*, *on dit*. Les Anglais emploient aussi le même mot dans ce sens, mais ce n'est qu'au pluriel : *men say*, ils disent, on dit.

Quelquefois *on* sert à désigner l'universalité des hommes comme dans *on naist pour mourir ;* quelquefois il a une signification moins générale : *on en use tout autrement en Europe ;* quelquefois il s'applique seulement à une nation : *on a battu les ennemis* ; quelquefois il ne signifie qu'une multitude, qu'une assemblée de personnes : *on dit par la ville*, *on a resolu en plein Parlement ;* et quelquefois, malgré l'idée collective qu'il renferme, il ne désigne qu'une personne seule : *on demande à vous parler*.

Il y a plus encore, car bien qu'il soit essentiellement un pronom de la troisième personne, il est employé quelquefois à la place des pronoms de la première *je* et *nous*. Ainsi un homme qui a été longtemps sans en voir un autre lui dit fort bien : *il y a long-temps qu'on ne vous a veu*.

Généralement parlant, il vaut mieux employer *on* que d'employer *l'on*.

Des pronoms possessifs relatifs. — Ce qu'il y a surtout

à remarquer touchant ces pronoms, c'est qu'ils s'emploient au substantif, c'est-à-dire qu'ils cessent d'être pronoms dans deux occasions différentes, puisqu'ils ne tiennent point lieu d'un nom dont on ait déjà fait mention. La première est quand on dit *le mien*, *le tien*, *le sien* pour désigner ce qui appartient à chacun : *le mien et le tien sont la source de toutes les divisions*.

Le second cas où les pronoms possessifs s'emploient substantivement les embrasse tous à la vérité ; mais seulement au masculin et au pluriel, *les miens*, *les tiens*, *les siens*, *les nôtres*, etc. qui se disent des personnes auxquelles on est attaché par le sang, par l'amitié ou par quelque sorte de dépendance.

Des pronoms demonstratifs. — Les pronoms démonstratifs sont de trois sortes : les uns, comme *ce* et *cet*, avec leur féminin et leur pluriel, sont inséparables d'un substantif qu'ils doivent toujours immédiatement précéder, ce qui les fait ressembler aux pronoms possessifs non relatifs *son* et *sa ;* les autres, comme, *celuy*, *celuy-cy* et *celuy-là*, avec leurs pluriels et leurs féminins, supposent toujours un substantif auquel ils se rapportent ; et les autres enfin, comme *cecy*, *cela*, ne se joignent jamais avec aucun substantif, et n'en supposent proprement aucun qui les ait précédés.

Attendu que les personnes ou les choses que l'on fait précéder du « pronom » *ce* sont ou proches ou éloignées de lieu et de temps de la personne qui parle, on ajoute quelquefois au substantif les particules adverbiales *cy* et *là*, dont la première sert à désigner les personnes ou les choses proches, et la seconde, les personnes ou les choses éloignées : *ce prince-là se fait aimer de tout le monde*, *cette affaire-cy est fascheuse*.

Quand *ce* est joint au verbe *estre*, il sert à désigner une personne ou une chose, selon que ce qui suit le verbe *estre* peut convenir à l'une ou à l'autre. Ainsi dans *c'est un modele de vertu*, il désigne une personne, et dans *c'est de quoy je vous asseure*, il signifie une chose.

Il y a des façons de parler où il semble n'être employé que par redondance, ainsi que le verbe *estre*, comme dans *c'estoit alors qu'il falloit agir*, *ce fut là qu'il s'arresta*.

Le même pronom joint avec certaines prépositions servait autrefois à former diverses conjonctions et divers adverbes ; mais le nombre en est maintenant réduit à la conjonction *parce que*, qui signifie *par la raison que*, et à l'adverbe *cependant*, qui tantôt signifie *pendant ce temps-là*, et tantôt *nonobstant cela*.

Des pronoms relatifs. — Les pronoms qu'on a accoutumé de ranger sous cette classe sont : *il*, *luy*, etc. avec leur féminin *elle*, auxquels il faut ajouter *mesme*, qui se joint de diverses manières aux noms et aux pronoms ; *qui* et *que ;* *tel* et *quel*, *lequel* avec son féminin *laquelle ;* et enfin les particules *dont* et *quoy* ainsi que les autres particules relatives que l'on emploie souvent à la place des pronoms *qui* et *lequel*.

La particule *le* considérée comme un terme relatif offre ceci de remarquable que, non-seulement elle tient lieu du mot auquel elle se rapporte, mais souvent, de tout un discours.

Mesme a diverses acceptions, car il est pronom et il est adverbe. Ici Régnier ne va le considérer que comme pronom.

En cette qualité, il a encore différentes acceptions ; car tantôt il sert à marquer *identité individuelle*, tantôt il ne s'emploie que pour signifier *parité*, *égalité*, et tantôt enfin, il n'est qu'une expression redondante et de pure énergie.

Dans les deux premières acceptions, qui sont désignées toutes deux en latin par *idem*, il se joint avec toutes sortes de substantifs, et il se met toujours devant le nom : *le mesme homme m'a dit*, signification d'identité, et *deux hommes de mesme taille*, signification de parité.

Il s'emploie aussi dans ces deux significations sans être suivi d'aucun nom, comme dans *l'homme dont vous parlez est le mesme que je vous disois*, et dans *la bonté de ces deux vins est à peu près la mesme*. Et c'est alors principalement que *mesme* est pronom relatif, parce qu'il est mis à la place d'un nom auquel nécessairement il se rapporte.

Lorsque *mesme* n'est qu'une expression de pure énergie, il se met toujours après le nom substantif auquel il se joint, comme dans *c'est une chose qu'il a entendu dire au Roy mesme*, *qu'il tient de la bouche mesme du Roy*, et dans une infinité d'autres, dans plusieurs desquelles il peut également bien être considéré comme pronom et comme adverbe. Considéré comme pronom, il répond au latin *ipse ;* considéré comme adverbe, il répond à l'adverbe latin *etiam*, ou *quid etiam*.

Le pronom *qui* est peut-être celui de tous les pronoms qui est d'un plus grand usage dans notre langue.

En tant que relatif, ce pronom se dit également des personnes et des choses au nominatif et à l'accusatif : *l'homme qui vous a parlé ; un chien qui abboye*, etc.

Dans tous les autres cas, la relation des bêtes ou des choses ne s'exprime presque jamais par le pronom *qui*. Ainsi, quoiqu'on puisse dire, *l'homme de qui il est fils*, *à qui il appartient*, *de qui vous parlez*, on ne peut pas dire pour cela *le cheval de qui je me sers*, *sur qui je monte*, ni *une chose de qui je m'étonne*, etc. ; il faut se servir de quelque autre terme relatif, et dire, par exemple, *le cheval sur quoy je monte* ou *sur lequel je monte*, *une maison à laquelle je m'attache*, etc.

Cependant, il est bon d'observer qu'en plusieurs façons de parler, on se sert de *que* au datif pour *à qui*, et à l'ablatif pour *de qui* et *dont*, comme dans ces phrases, *c'est à vous que je parle*, *c'est de la façon qu'il en use*.

Le pronom *qui*, mis entre deux verbes, est régi par l'un et régit l'autre, quoique l'un et l'autre demandent des cas différents. Ainsi, dans cette phrase, *il le dit à qui veut l'entendre*, *qui* tient lieu du datif à l'égard du verbe *dire*, lequel régit le datif de la personne, et il tient lieu de nominatif à l'égard de *veut* qu'il régit.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE.

Publications de la quinzaine :

Œuvres complètes de Théodore Agrippa d'Aubigné, publiées pour la première fois d'après les manuscrits originaux, accompagnées de notices biographique, littéraire et bibliographique, de variantes, d'un commentaire, d'une table des noms propres et d'un glossaire, par Eug. Réaume et F. de Caussade. T. 2. In-8°, 709 p. Paris, lib. Lemerre. 10 fr.

Montluc le Rouge; par Alfred Assolant. 1re partie, illustrée de 63 grav. dessinées sur bois par Sahib. Gr. in-8°, 261 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 5 fr.

Chloris et Jeanneton; par Mme Colomb. Ouvrage illustré de 105 vignettes dessinées sur bois par Sahib. Gr. in-8°, 283 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 5 fr.

Les Aventures de Télémaque, suivies des Aventures d'Aristonoüs; par Fénelon. Nouvelle édition, accompagnée de notes philologiques et littéraires, ornée de nombreuses gravures et précédées de l'éloge de Fénelon par La Harpe. In-18 jésus, VI-496 p. Paris, lib. Garnier frères.

Œuvres de Marivaux. Théâtre complet. Nouvelle édition, contenant une pièce non encore recueillie, précédée d'une introduction sur la vie et les œuvres de l'auteur par M. Edouard Fournier. Ornée de deux magnifiques portr. en couleur par Bertall. Gr. in-8° à 2 col., XLI-627 p. Paris, lib. Laplace, Sanchez et Cie. 18 fr.

Nouveau Dictionnaire universel de la langue française, contenant le vocabulaire français, les notices historiques, géographiques, biographiques et mythologiques, les principaux termes usités dans les sciences et les arts, les locutions latines, anglaises et italiennes employées dans la conversation ; par E. Boursin. 2e édition, entièrement refondue. In-18, VI-864 p. Paris, lib. Laplace, Sanchez et Cie.

Chez nous et chez nos voisins; par Xavier Aubryet. In-18 jésus. XXV-341 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Dix-neuvième siècle. Les Œuvres et les Hommes. 5e partie. Les Bas-bleus; par J. Barbey d'Aurevilly. In-12, XXIII-346 p. Paris, lib. Palmé. 4 fr.

Hector Servadac, voyages et aventures à travers le monde solaire; par Jules Verne. Dessins de Philippoteaux, gravés par Laplante. Gr. in-8o, 399 p. Paris, lib. Hetzel et Cie. 9 fr.

Une famille pendant la guerre 1870-1871; par Mme Boissonnas. Dessins par P. Philippoteaux, grav. par Laplante. Gr. in-8o, III-280 p. Paris, lib. Hetzel et Cie. 7 fr.

Œuvres de P. L. Courier. Publiées en 3 volumes et précédées d'une préface par F. Sarcey. T. 3. In-16, 355 p. Paris, lib. des Bibliophiles. 3 fr.

Conférences parisiennes; par Ernest Legouvé, membre de l'Académie française. 5e édition. In-18 jésus, IV-408 p. Paris, lib. Hetzel et Cie. 3 fr.

Poésies de Millevoye, avec une notice par M. de Pongerville, de l'Académie française. Nouvelle édition. In-18 jésus. 323 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Nouveaux contes à Ninon ; par Emile Zola. Un bain. Les Fraises. Le grand Michu. Les Epaules de la Marquise. Mon voisin Jacques. Le Paradis des chats. Lili. Le Forgeron. Le Petit village. Souvenirs. Les Quatre journées de Jean Gourdon. In-18 jésus, 511 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Publications antérieures:

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE. — Par A. CHASSANG, lauréat de l'Académie française, inspecteur général de l'instruction publique. — Cours moyen, avec des notions élémentaires de grammaire historique. — Paris, *Garnier frères,* libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 1 fr. 50.

LE LONG DE LA VIE (NOUVELLES IMPRESSIONS D'UNE FEMME). Pensées, portraits, études. — Par Mme BLANCHECOTTE. — Librairie académique *Didier,* 35, quai des Augustins. — Prix : 3 fr.

MORCEAUX CHOISIS DES CLASSIQUES FRANÇAIS à l'usage des classes de grammaire. Recueillis et annotés par LÉON FEUGÈRE, professeur de rhétorique au lycée Henri IV, censeur des études au lycée Fontanes. — Paris, librairie de *J. Delalain et fils*, rue des Ecoles.

COMME NOUS SOMMES. — NOTES ET OPINIONS. — Par LOUIS DÉPRET. — Ouvrage couronné par l'Académie française. — Deuxième édition. — Paris, librairie *des Bibliophiles,* rue Saint-Honoré, 338. — Prix : 3 francs.

MÉMOIRES DE MADAME DE STAAL (Mademoiselle Delaunay) sur la fin du règne de Louis XIV, la cour de Sceaux, la conspiration de Cellamare et la Bastille, suivis des lettres de Mme de Staal à Mme la marquise du Deffand et des lettres de Chaulieu à Mlle Delaunay, avec notice historique, notes et table analytique par M. DE LESCURE. — Tome 1. — Paris, *Alphonse Lemerre,* éditeur, 27-29, Passage Choiseul. — Prix : 2 fr. 50 cent.

LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE EN PROVINCE. — PORTRAITS BIOGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES. — Par TH. GESLAIN. — Troisième édition. — Paris, librairie ancienne et moderne d'*Edouard Rouveyre*, 1, rue des Saints-Pères. — Prix : 5 francs.

LES VIES DES HOMMES ILLUSTRES traduites en français par RICARD. — Précédées de la vie de Plutarque. — Nouvelle édition, revue avec le plus grand soin. — Tome premier. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, rue des Saints-Pères. — Prix : 3 fr. 50.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Société des Sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Concours de 1878. — Poésie : La Société propose pour cette année : 1° Une médaille d'or de la valeur de deux cents francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.) ; — 2° Une médaille d'or de la valeur de cent francs à la meilleure pièce de genre (conte, ballade, fable, etc.) ; — 3° Une médaille d'argent de la valeur de cinquante francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Deux médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions très-honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés aux choix des concurrents. — Seront seules admises les pièces inédites qui n'ont pas été distinguées par d'autres Académies. — Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au Secrétariat général de la Société, à Montauban, *avant le 1er février 1878*, terme de rigueur. — Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages appelés à concourir. — Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres de saint-quentin. — Sujets mis au concours pour l'année 1878. — *Poésie :* le sujet est laissé au choix des concurrents. — *Littérature :* étude sur le roman réaliste, en France. — Les manuscrits des concurrents doivent parvenir, francs de port, au Président ou au Secrétaire-Archiviste de la Société, *avant le 1er mars 1878*. — Les Mémoires, ainsi que les pièces de vers, doivent être inédits et porter une épigraphe. Cette épigraphe sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. — Les prix consisteront en médailles d'or et seront décernés en séance publique. — Les pièces ou mémoires couronnés seront publiés en totalité ou en partie dans les annales de la Société. — Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront, avec l'autorisation de la Société, en faire prendre copie à leurs frais.

Avis aux Étrangers qui viennent à Paris avec l'intention de se perfectionner dans la langue française.

Tous les jours, les dimanches et les fêtes exceptés, le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* indique aux Etrangers qui lui font l'honneur de venir le consulter de très-respectables familles parisiennes prenant chez elles des pensionnaires pour les perfectionner, sous sa direction, dans l'étude théorique et pratique de la langue française. (Ces renseignements sont donnés *gratis*.)

M. Eman Martin, Rédacteur du Courrier de Vaugelas, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures*.

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 14. 15 Janvier 1878.

QUESTIONS GRAMMATICALES

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

LE COURRIER DE VAUGELAS

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.*)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

FAUTES A CORRIGER DANS LE N° 12 :

Page 92, col. 1, ligne 18 d'en bas, lire : *conchyliologie* au lieu de *conchyologie* ; — et col. 2, ligne 21, *encore* au lieu de *encor*.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

I.

A la page 53 de la présente année, j'ai inséré une note destinée à montrer que l'explication de *ô gué* dans le refrain « J'aime mieux ma mie, *ô gué* » était antérieure à la *Biographie d'Alfred de Musset*, où je croyais qu'elle avait paru pour la première fois. Mais cette note contenait deux erreurs, l'une relative au Henri de la chanson dont je viens de rappeler le refrain, et l'autre, à son auteur, ce qui m'a valu la rectification que l'on va lire :

Paris, le 30 novembre 1877.

Monsieur,

Le numéro du *Courrier de Vaugelas* du 15 octobre 1877 contient un article intitulé « Réparation d'une offense à la chronologie » dans lequel vous revenez sur l'explication que vous aviez donnée précédemment du sens des mots *ô gué!* dans la chanson « J'aime mieux ma mie *ô gué* » citée par Alceste au 1er acte du *Misanthrope*. Votre explication était bien plus près de la vérité que la rectification du 15 octobre, où je remarque plusieurs erreurs. La page XXXIX du livre de mon père, M. de Musset-Pathay, sur la *Vie militaire et privée de Henri IV*, a été citée d'une manière incomplète et inexacte par M. de Pétigny dans son *Histoire archéologique du Vendômois*, et cette citation fausse a été maintes fois reproduite par d'autres. Si vous aviez lu cette page XXXIX, vous y auriez vu que Antoine de Bourbon avait loué à la famille de Musset un petit château appelé la Bonne-Aventure, sis au *gué-du-Loir*, à deux lieues de Vendôme (le bail existe encore); que ce prince y rassemblait, non pas seulement de *gais convives*, mais des demoiselles de moyenne vertu; que le poëte Ronsard, qui habitait la *Poissonnière*, à quatre lieues de là, fit une chanson satirique sur les fredaines du roi de Navarre, dont le refrain était : *la bonne aventure au gué, la bonne aventure !* et que telle est la seule origine des mots *ô gué*, dont la raison d'être se trouve dans le nom et la situation géographique du château de la Bonne-Aventure, ce qui a permis à Ronsard de jouer sur le mot.

Il résulte de cette historiette que la chanson d'Alceste est postérieure à celle de Ronsard, car les mots *ô gué!* n'ont pu se trouver nulle part avant que Ronsard eût tiré de son obscurité le hameau du Gué-du-Loir. Cette chanson satirique sur le roi de Navarre courut toute la France, et puis on l'oublia, et il en resta le refrain : « la bonne aventure ô gué » que les nourrices et les bonnes d'enfants chantent encore. Selon toute apparence, l'auteur inconnu de la chanson d'Alceste a composé son couplet après la mort de Ronsard (1585), lorsque le sens des mots *ô gué* était perdu, puisqu'il les emploie d'une manière qui n'a point de sens. Quant à l'idée que cette chanson aurait été faite par Antoine de Bourbon lui-même, c'est une fantaisie qui ne repose sur rien et ne supporte pas l'examen. Il n'en est point question dans le livre de mon père sur Henri IV, et si M. de Pétigny l'a imaginée pour dissimuler les mœurs légères d'Antoine de Bourbon, elle est puérile.

Dans ce qui précède, non plus que dans ce que vous a écrit votre correspondant de Rouen, M. F. B., on ne trouve rien qui puisse déterminer auquel des trois Henri s'applique le couplet de la chanson du *Misanthrope* ; je ne vois donc aucune raison de croire que ce soit le roi Henri II, plutôt que Henri III ou Henri IV.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Paul DE MUSSET.

Comme je cherche la vérité, même dans ce qui n'est qu'accessoire relativement aux questions que je traite ici, je me suis empressé de reproduire, aussitôt que

possible, la communication que M. Paul de Musset m'a fait l'honneur de m'adresser.

II.

Au sujet de l'orthographe de *granit*, j'ai reçu la lettre qui suit, dont je n'indiquerai point l'auteur autrement que par ses initiales, pour me conformer au désir qu'il m'exprime :

Monsieur et cher confrère,

A propos du mot *granite*, vous estimez qu'on doit écrire *granit*. Il est possible que cette forme soit adoptée par un grand nombre d'écrivains; mais en géologie, toutes les roches prennent la terminaison *ite* et non *it*. Je vous citerai *amphibolite, andésite, anthracite, aphanite* ou *diorite, dolérite, eurite, oolite, hyperite, phonolite, itacolumite, lhersolite, leptynite, lignite, miltiolite, ophite, pegmatite*, etc., etc.

Êtes-vous accablé sous les pierres ?

C'est du reste l'orthographe adoptée dans la langue du géologue. Pourquoi *granite* ferait-il exception à la règle par suite du caprice ou plutôt de l'ignorance scientifique d'un littérateur?

Notez de plus que parmi les auteurs dont vous invoquez l'autorité, la plupart écrivaient à une époque où les règles du langage géologique étaient complètement inconnues.

Veuillez agréer, Monsieur et cher confrère, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

G. G.

Dans mon numéro 10, où j'ai examiné une première fois si *granite* valait mieux que *granit*, ou réciproquement, je concluais en ces termes :

Une dérivation incontestablement plus régulière et un accueil beaucoup plus général, voilà, si je ne m'abuse, des raisons bien suffisantes pour que *granit* (sans *e*), orthographe adoptée par l'Académie, obtienne la préférence sur la forme rivale.

Mais ma conclusion avait été tirée de considérations où n'entrait pas celle du fait important contenu dans la communication précédente, et, pour cette raison, elle doit être modifiée.

S'il est incontestable que la forme *granit* est plus régulière que celle de *granite*, puisque les dérivés de sa catégorie se terminent généralement par *it*, il ne l'est pas moins que, sous l'influence des géologues, on tend aujourd'hui à écrire *granite*, dont la terminaison se trouve, par un singulier effet du hasard, identique à celle qu'aurait reçue ce mot dans le cas où il eût été formé d'après la règle adoptée par la science de la structure du globe.

Or, un vocable ne pouvant avoir une orthographe pour la langue ordinaire et une autre pour la langue savante, il s'ensuit qu'il devient en quelque sorte urgent d'écrire *granite* dans celle-là absolument comme on le fait dans celle-ci.

Du reste, j'ai déjà montré une expression, *sourd et muet*, qui, sous une influence scientifique, s'est changée définitivement en *sourd-muet* : pourquoi *granit* ne pourrait-il pas, sous une influence analogue, se remplacer par *granite*, émané de la même source que lui?

III.

J'ai dit (numéro 12) que la *bêche de mer* avait probablement reçu ce nom parce qu'elle avait la forme de l'instrument appelé *bêche*, et qu'elle se trouvait dans la mer. Mais comme le prouve la lettre suivante, j'étais fort loin de la vérité en proposant cette origine :

Paris, 20 décembre 1877.

Mon cher directeur,

Ce que l'*Officiel* du 14 mai 1874 appelle *bêche de mer* n'est autre chose que le *bicho de mar* espagnol, qui devrait être traduit littéralement par *ver de mer*, et non par *bêche de mer*.

Le *bicho de mar* n'a jamais été un mollusque. C'est une espèce d'holothurie (*holothuria edulis*) de la famille des radiaires. C'est un animal sans vertèbres, à corps mou, de forme cylindrique. Desséché au soleil, il a la forme et la grosseur d'une banane, mais d'une banane pourrie. On le pêche aux Philippines et dans presque toute la Polynésie, et cependant il n'est mangé qu'en Chine. Les Chinois lui ont donné le nom de *trépang*, mot qui est devenu français, puisqu'il figure dans Littré.

Agréez, cher directeur, mes cordiales civilités.

Edmond Plauchut,
11, boulevard des Italiens.

On pêche l'animal en question aux Philippines, qui sont une colonie appartenant à l'Espagne : son nom a dû y être espagnol. Or, attendu que *bicho de mar* appartient à cette langue, et qu'il a pu donner *bêche de mer* (l'*i* étant long en sa qualité de pénultième, on l'a rendu par *ê*), on en doit conclure que c'est là, en effet, l'étymologie demandée.

Mes bien sincères remerciements à M. Plauchut, qui a sans doute rapporté de ses voyages en Orient le fait mentionné dans sa lettre.



Première Question.

Je vois bien dans le dictionnaire de Littré ce que c'est qu'une SAUCE A LA TARTARE; *mais pourquoi cette dénomination? Cela ne s'y trouve pas. Si vous pouviez me le dire, je vous en serais bien reconnaissant.*

—

Voici comment j'explique cette expression de cuisine, sans prétendre toutefois ne donner prise à aucune critique.

Voisins de Constantinople, les Tartares, qui étaient d'excellents cavaliers, fournirent des courriers de cabinet au gouvernement turc, fait attesté du reste par ces lignes, que j'emprunte au *Dictionnaire de la conversation* :

Les courriers de la Porte Othomane sont des Tatars [on dit plus souvent *Tartares*] qui parcourent à franc étrier les provinces de l'empire, changeant de cheval dans les villes où ils en trouvent à leur disposition, et, à défaut, permutant de gré ou de force leur monture fatiguée contre celle toute fraîche du premier voyageur qu'ils rencontrent.

Or, ces courriers étant, comme on voit, des gens excessivement pressés, ils devaient faire préparer de la manière la plus prompte et la plus facile la chair ou le poisson qu'ils désiraient manger à leur repas ; et comme cette manière est la grillade, ainsi que l'explique très-bien Champier (dans Legrand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. II, p. 262), on a dit naturellement *poulet à la tartare, anguille à la tartare, pigeon à la tartare*, etc., pour désigner un poulet, une anguille, un pigeon, etc., cuit sur le gril. Mais tout le monde n'aime pas les grillades sèches; lorsque les *tartares* y voulurent une sauce, il la leur fallut également d'une préparation qui pût se faire dans le moins de temps possible; et cette

sauce (qui consiste en moutarde froide) fut dite aussi *à la tartare*, expression non moins bien appliquée ici qu'elle l'est plus haut.

×

Seconde Question.

Dernièrement, quelqu'un qui me racontait une batterie, s'est exprimé ainsi en parlant d'un coup de pied que l'un des adversaires donna à l'autre : « Alors il TE *lui donna un tel coup de pied... » J'ai déjà entendu d'autres phrases où* TE *était surabondant comme dans celle-ci; mais cet emploi est-il français? Je vous serais très-obligé de m'éclairer sur ce point.*

—

Depuis le XVII[e] siècle au moins, il est permis, dans le discours familier, d'employer le pronom *vous* comme terme explétif, ainsi que le montrent ces exemples, dont le nombre pourrait facilement être augmenté :

> Tu mouras! A ces mots, plein d'un juste courroux,
> Il *vous* prend sa cognée, il *vous* tranche la bête.
>
> (La Fontaine, *Fables*, VI, 13.)
>
> Il *vous* eût arrêté le carrosse d'un prince ;
> Il *vous* l'eût pris lui-même.....
>
> (Racine, *Plaideurs*, I, 5.)
>
> Le chameau se rengorge, il *vous* fait le gros dos.
>
> (Lamotte, *Fables*, IV, 14.)
>
> C'est un petit cheval qui, au moindre coup d'éperon, *vous* court au grand galop.
>
> (Voltaire, *Lettre d'Argental*, 5 fév. 1772.)

Or, attendu que le pronom *te*, dans la phrase que vous me proposez, joue le même rôle que *vous* dans les précédentes, à cette seule différence près qu'il suppose un interlocuteur que l'on est autorisé à tutoyer, je pense que ce pronom n'est nullement employé là d'une manière qui répugne au génie de notre langue.



Troisième Question.

Vous serait-il possible de donner la raison pour laquelle un HARENG SAUR *a reçu le nom de* GENDARME?

—

En lisant dans le Dictionnaire de Littré que la pièce de fer d'une charrue qui *arrête* les herbes a été appelée *gendarme*, l'idée m'est venue que le même nom avait pu être donné à un hareng saur parce qu'il *arrêtait* aussi quelque chose; et, partant de là, j'ai trouvé enfin la solution suivante à votre question :

Quand on observait rigoureusement le carême, temps pendant lequel il se consommait parmi le peuple une quantité énorme de hareng sec, ce poisson venait en quelque sorte *arrêter* le commerce du charcutier, qui ne s'exerçait guère qu'en temps de « charnage ».

Or, dans l'esprit populaire, l'idée d'arrêter étant intimement liée à celle de gendarme, on peut croire que c'est de la boutique du charcutier qu'est venu le sobriquet du hareng saur, et cela, avec d'autant plus de fondement, il me semble, qu'on lit ce qui suit dans le *Dictionnaire de la langue verte* :

GENDARME — Hareng saur, dans l'argot des charcutiers.

Du reste, ce n'est pas seulement chez les marchands de chair cuite que le hareng desséché à la fumée *arrêtait*; car, ainsi que le dit Thiers (*Traité des superst.*, vol I, p. 383) nos pères du moyen âge croyaient généralement qu'un hareng saur pendu le vendredi saint à l'un des soliveaux d'une chambre, *arrêtait* les mouches qui voulaient entrer dans cette chambre, autre fait qui pourrait justifier ici l'appellation de *gendarme*, dans le cas, très-possible assurément, où ma première explication serait trouvée insuffisante.



Quatrième Question.

Pourquoi une certaine rue du centre de Paris porte-t-elle le nom de RUE DU HELDER ?

—

Cette rue a été ouverte partiellement en 1775, sur les terrains appartenant à M. Bouret de Vezelais. En 1792, elle formait encore une impasse, connue sous le nom d'*Impasse Taitbout*.

Mais la même année, sur la demande des propriétaires des maisons qui s'y trouvaient bâties, cette impasse fut convertie en rue allant jusqu'au boulevard; et, dans sa séance du 12 brumaire an VIII, le Corps municipal, considérant que cette rue est impraticable dans son état actuel, et que plusieurs voitures y ont déjà versé, arrête qu'elle sera pavée, et en outre (Administr. centr., reg. 39, p. 111) :

Qu'en mémoire de l'expulsion des Anglais du territoire batave (ils y avaient occupé *Le Helder*, ville située sur la mer du Nord, d'où ils venaient d'être chassés par le général Brune), ladite rue nouvelle sera appelée la rue *du Helder*, et l'inscription de cette dénomination sera faite aux frais des propriétaires des quatre encoignures.

Telle est la raison pour laquelle la rue en question a reçu le nom qu'elle porte.



Cinquième Question.

Dans le patois drochy (parlé dans le Cambrésis) on dit WATER *pour* GATER, WARDER *pour* GARDER, WATIEAU *pour* GATEAU, *etc. Pourriez-vous m'expliquer cet emploi du* W *pour le* G ?

—

Voici le résumé de l'explication que j'ai donnée de cette substitution de consonnes, à la page 162 de la 4[e] année du *Courrier de Vaugelas* :

Les divers peuples qui composaient la famille germanique faisaient assez souvent entendre, devant *v*, *r* ou *l*, le son d'une aspirée très-rude semblable au *ch* des Allemands. Mais ces peuples ne purent la noter que très-imparfaitement, ne trouvant pas dans l'alphabet latin de lettre dont le son fût équivalent à celui de cette aspirée.

Devant le *v*, ils la représentèrent tantôt en doublant cette lettre (*w*), tantôt en adjoignant au double *v* la consonne *h*, qui servait de signe à l'aspiration gutturale des Latins. Cette aspiration était trop faible comparativement à la leur; aussi eurent-ils recours à des consonnes dont la prononciation était plus forte, et ils se servirent du *g* et du *c*, ou bien ils employèrent la notation composée *ch* que les Allemands ont conservée.

Il est très-naturel que les Francs, réduits à se servir

des caractères romains, aient eu recours au *g* et au *c* pour représenter leur aspirée gutturale : on trouve du reste dans les monuments qui sont restés de leur idiome :

Were, gWerre (arme).

Les Gallo-Romains employèrent de même les consonnes *g* et *c* pour peindre les gutturales ; ils dirent, par exemple :

Gvantus, de gWant (gant)
Gvarda, de gWarda (garde).

Dans la suite, les principes de la prononciation germanique s'affaiblissant, et le son des mots s'altérant en s'adoucissant, le *c* disparut dans *Clodoricus* et autres semblables ; mais il n'en fut pas de même du *g* devant *v* ; ici ce fut le *v* qui disparut et le *g* qui resta.

Or, s'il y a des mots qui commencent en drochy par *w*, et en français par *g*, cela ne peut tenir, à mon avis, qu'à ce qu'ils sont d'origine germanique, et qu'en drochy l'initiale *w* l'a emporté sur l'aspiration *g*, tandis qu'en français, au contraire, c'est l'aspiration *g* qui l'a emporté sur l'initiale *w* :

Drochy : gW=W ; français : gW=g.

ÉTRANGER

Premiere Question.

Dans le Journal de l'avocat Barbier, année 1744, on lit cette note : « La Peyronie est le chef des perruquiers, qu'on appelle MERLANS *parce qu'ils sont blancs ». Je vous prierais de vouloir bien m'expliquer cette appellation, car j'avoue ne pas comprendre, «* MERLANS *parce qu'ils sont blancs ».*

—

Le mot *merlan* est un sobriquet par lequel nous désignons les perruquiers en plaisantant, et pour quelle raison ? il est facile de vous le dire.

Comme les perruques à cheveux blancs furent autrefois recherchées et très-rares, on inventa la poudre, qui permit de les imiter.

Adoptée d'abord par les jeunes gens, les acteurs et les petits-maîtres, la poudre finit bientôt par s'imposer rigoureusement aussi bien pour la toilette des hommes que pour celle des femmes : tout le monde se montra en poudre à la ville comme à la cour, et les ecclésiastiques eux-mêmes sacrifièrent à cette mode en dépit des statuts synodaux et des décisions des casuistes.

Or, c'était aux perruquiers que revenait naturellement la dispense de la poudre ; et, comme ils en avaient leurs habits tout couverts, ils furent appelés *merlans*, qualification qui leur est restée par comparaison avec les poissons du même nom, que l'on enfarinait, comme on le fait encore, avant de les jeter dans la poële à frire :

... M'adressant à un *merlan* qui filait une perruque sur un peigne de fer ...

(Châteaubriand, *Mém. d'out. tomb.*, dans Littré.)

—

Attendu que c'est, je crois, vers le milieu du règne de Louis XIV que la poudre devint d'un usage général comme objet de toilette, il me semble que l'emploi du terme *merlan*, au sens populaire de perruquier, doit remonter au moins aux dix dernières années du XVIIe siècle.



Seconde Question.

Quelle est, je vous prie, l'étymologie du mot MASTROQUET, *par lequel on désigne vulgairement en français les marchands de vin qui donnent à manger ?*

—

A Paris, le demi-setier désigne un quart de litre, et les ouvriers qui vont boire et manger chez le marchand de vin demandent le plus souvent cette mesure de liquide.

Or, demi-setier se dit en argot *mi-stroc* ou *ma-stroc*, comme on le voit dans le Dictionnaire que Nicolas Racot nous a donné le premier de cette langue (1774) à la suite du *Vice puni* : d'où *mastroquet*, c'est-à-dire l'homme du demi-setier, pour désigner le débitant de vin chez qui l'on trouve à manger en même temps qu'à boire.

L'étymologie de ce mot, qui a été longtemps inconnue, est donnée dans le *Supplément* au dictionnaire de Littré, d'après un article de M. E. de la Bédolière dans le journal *le National* du 4 mars 1874, 2e page, 6e colonne.



Troisième Question.

Je vous prierais de vouloir bien me dire comment, par l'analyse, vous rendriez compte de la fonction de QUI *dans la phrase suivante : « Il n'y a pas d'homme si sage* QUI *ne commette des fautes ».*

—

Le pronom *qui* est employé dans cette phrase pour *que il*, ainsi que je l'ai déjà expliqué dans la première communication de mon numéro 10.

Cet emploi de *qui*, que la langue française a emprunté du latin, a lieu dans quelques locutions spéciales, et surtout dans certaines phrases négatives où la première proposition contient un adjectif précédé de *si* ou de *tellement*, ou encore un verbe accompagné de *tant* :

Il n'est pas *si bon* cheval *qui* ne bronche.

(*Dict. de l'Académie.*)

Il n'est temple *si saint* des anges respecté
Qui soit contre sa muse un lieu de sûreté.

(Boileau, *Art. poét.*, ch. IV, v. 57.)

Le pronom *qui* est bien mis ici pour *que il*, car la construction analytique amènerait ce qui suit, appliquée aux deux exemples que je viens de citer :

Il n'est pas (un) cheval si bon *qu'il* ne bronche (quelquefois).

Il n'est (pas un) temple si saint *qu'il* soit un lieu de sûreté contre sa muse.



Quatrième Question.

Dans un journal français qui parlait du résultat de vos élections, j'ai lu REMPORTER UNE VESTE, *appliqué au ministère du 16 mai. Quelle est, je vous prie, l'origine*

de ce singulier synonyme de NE PAS RÉUSSIR? *Je vous fais d'avance mes remerciements pour votre réponse.*

—

C'est au théâtre qu'est née cette expression.

Dans une petite farce intitulée *les Étoiles*, qui se jouait pour la première fois au Vaudeville, le dialogue suivant, selon Joachim Duflot, s'établit entre l'étoile de Vénus et l'étoile du berger :

— La nuit est sombre, l'heure est propice, viens t'asseoir sur ce tertre de gazon, dit le berger.

— L'herbe est humide des larmes de la rosée, répond la bergère.

— Assieds-toi sur ma veste, reprit le berger galant.

Ici, le rire moqueur de la salle entière se joignant aux sifflets, suspendit tout-à-coup les élans du berger, et la féerie dut s'arrêter tout court. Le public demanda de baisser le rideau, et l'acteur confus, reprenant tristement sa veste sur le tertre, salua le parterre irrité et se retira.

Pendant les quelques représentations qui suivirent, l'acteur fut encore obligé de *remporter sa veste* au même endroit de la pièce ; on en parla dans les salons, et le public en fit un proverbe.

Cette question a déjà été traitée, et plus amplement, à la page 116 de la 2e année du *Courrier de Vaugelas*.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

—

Corrections du numéro précédent.

—

1° *Ces renseignements m'ont été fournis* avec une obligeance que j'ai l'habitude de rencontrer chez les savants anglais, mais *au sujet de laquelle* je ne me vois pas pour cela dispensé de leur adresser mes compliments ; — 2° ... avec lesquelles *il lui faut* compter (pour éviter la cacophonie *lesquelles elle a à*); — 3° ... qui me jette une serviette *sur* le ventre ; — 4° ... en nobles infortunes et en douloureux *martyres* (pour signifier la peine du martyr, il faut un *e*); — 5° ... d'une manche à *crevés* de satin (le mot étant masculin, il prend l'orthographe du participe passé masculin); — 6° ... qui ne possède aucun bien *fonds* ; — 7° ... ne prétendit à *rien de moins* qu'à se poser lui-même en pape (Voir *Courrier de Vaugelas*, 8e année, p. 91) ; — 8° ... fût alors aussi grand qu'*à l'époque* des premières croisades (pour éviter *lors* tout près d'*alors*); — 9° ... des guerres et *des* persécutions religieuses (on répète l'article quand les noms ne sont pas synonymes).

Phrases à corriger

trouvées dans la presse périodique et principalement dans les ouvrages des auteurs contemporains.

—

1° Philippe, craignant que cette commission le servît mal, les enleva à ces premiers juges pour les renvoyer devant ses conciles provinciaux.

2° Elle débuta par faire mourir Jeanne Gray, sa cousine, replaça l'Angleterre sous la suprématie romaine, et pendant sept ans, couvrit son royaume d'échafauds et de bûchers, où montèrent à leur tour plus d'un persécuteur des règnes précédents.

3° Au tour de la poésie ! L'auteur des *Occidentales* avait plus que quiconque qualité pour répondre à l'auteur des *Orientales*.

4° Qu'ils servent donc à autre chose qu'à donner le piteux spectacle de montreurs d'ombres dynastiques !

5° Il est à peu près impossible de distinguer, puisqu'ils s'appelaient également catholiques et se lançaient réciproquement l'un à l'autre l'épithète d'hérétiques.

6° Il est fermement résolu à ne permettre en aucun cas la diminution de l'effectif à partir de 1878, sans toutefois que le gouvernement cisleithan ni le gouvernement commun songent prendre pour cela une attitude trop accentuée.

7° Le maître fut entièrement dépassé et doit être absout par la génération à venir des crimes dont il a été le prétexte et non la cause.

8° Nous nous soulagions l'un et l'autre dans les travaux de la servitude, et j'étais charmé lorsque j'avais pu faire l'ouvrage qui était tombé à ma sœur.

9° Nous entretenions déjà alors quelques deux cents bâtiments armés, mais on n'en réunissait jamais un certain nombre qu'en vue de circonstances passagères.

10° Ma justification ne sera pas longue ; et c'est à vous plutôt qu'à moi de baisser les yeux devant votre soupçon. Allez, je vous plains..., je vous plains plus que vous m'outragez.

FEUILLETON

—

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

RÉGNIER DESMARAIS.

—

(*Suite.*)

Depuis peu, quelques orateurs disent par exclamation *quoy de plus grand ! quoy de plus funeste !* Mais ils font là d'une phrase latine très-excellente une phrase française très-contraire au génie de notre langue, qui ne souffre aucun signe à la suite de *quoy* au nominatif, et qui ne lui en donne à l'accusatif que dans cette unique façon de parler, *Je ne sçay quoy de grand, de noble*.

Une autre remarque à faire, c'est que le pronom *que* se trouve souvent employé pour *à quoy* et *de quoy* dans ces phrases : *que sert ? que sert-il ?* Ainsi, quand on dit *que sert d'avoir du bien ? que* est mis pour *à quoy*.

Quel sans article a deux acceptions dans notre langue ; l'une qui ne sert précisément qu'à spécifier le sujet dont on parle, sans lui attribuer de qualité, comme lorsqu'on dit : *quelle heure est-il, il ne sçait quel parti prendre ;* l'autre, qui désigne qualité dans le sujet, comme *quel bonheur ! quelle fortune !*

Il n'y a qu'une sorte de phrase où *quel* non précédé de l'article puisse être employé sans l'accompagnement d'un substantif ; c'est, par exemple, lorsque quelqu'un ayant dit *J'ay une grâce à vous demander*, on lui répond *quelle ?* au lieu de *quelle grâce*. Mais *quelle* dans cette phrase n'étant qu'une façon de parler abrégée, il n'y a pas d'apparence de s'imaginer que ce soit sur des phrases de cette nature que les grammairiens français aient fait un pronom de *quel*.

On ne peut pas nier que ce ne soit parler grammaticalement et correctement que de dire *c'est un homme lequel n'a rien, c'est une chose laquelle mérite considération* ; cependant l'usage qui seul, en matière de lan-

gue, décide de la pureté des expressions, veut qu'on dise *c'est un homme qui n'a rien, c'est une chose qui mérite considération.*

Outre l'usage qu'il a ordinairement, le « pronom » *lequel* se joint quelquefois au substantif même auquel il se rapporte, ce qui se fait lorsque ce substantif est un peu éloigné, afin d'avoir une plus grande clarté : *lequel homme respondit, le diametre duquel cercle.* Cet emploi a lieu surtout dans les ouvrages dogmatiques, où l'on ne saurait parler avec une trop grande précision.

Des particules relatives qui tiennent lieu de pronoms. — Indépendamment des pronoms, il y a des particules relatives qu'on met souvent à leur place. Elles sont au nombre de cinq : *dont, où, y, en* et *le.*

La particule *dont* se dit également bien des personnes et des choses : *celuy dont il est fils, la maison dont il est le maistre.*

La particule *où* ne se dit que des choses, et elle s'emploie de deux manières, absolument et relativement. Absolument, elle ne s'emploie que par interrogation ou avec des verbes et des façons de parler qui désignent connaissance ou ignorance : *où va-il ? il ne sçait où il va.* Employé relativement, il se met avec tous les noms de choses qui marquent temps, lieu, situation, état, disposition, dessein, et il remplace *auquel* et *dans lequel : le temps où nous sommes, les malheurs où il est plongé, le but où il vise.*

La particule *y*, en tant que pronon, est toujours relative, et proprement, elle n'est relative que de lieu, quoiqu'elle ait un usage bien plus étendu. Quand elle est relative de lieu, ce n'est jamais que du lieu où vont les personnes et les choses dont on parle, ou bien du lieu où vont les personnes, et où l'on envoie les choses dont il s'agit : *il aime sa maison de campagne, il y va le plus souvent qu'il peut ; c'est un pays délicieux par la beauté des fruits qui y croissent.* Quand elle n'a pas rapport au lieu, c'est toujours d'une chose considérée comme un état, une disposition, un arrangement où l'on est, un sujet, une matière à laquelle on s'applique, un but où l'on tend : *il s'est engagé dans une étrange affaire ; il n'y réussira pas ; il a quitté le jeu, il s'y ruinait*, etc.

La phrase *il y va de tout son bien* est mise pour *il s'agit en cela de tout son bien ;* cette autre *y estes-vous ?* est mise pour *estes-vous dans la disposition necessaire ;* cette dernière *vous n'y estes pas* veut dire *ce n'est pas de cela dont il est question maintenant.* Ces phrases peuvent être rangées sous l'une des acceptions signalées plus haut.

Quoique *y* ne soit pas ordinairement relatif aux personnes, il s'emploie tres-bien pour *à luy* après les verbes *se fier* et *avoir affaire à :* on dit : *c'est un homme double, il est dangereux de s'y fier ; il n'est pas bon d'avoir affaire à luy.*

Ce qui doit être observé en dernier lieu, touchant la particule *y*, c'est que quelquefois elle s'emploie pour toute une phrase, comme dans : *Il s'est bien donné de la peine, mais il n'y a rien gagné.*

De toutes les particules relatives qui font office de pronom, il n'y en a point qui ait un usage plus étendu que la particule *en.*

Elle tient lieu du nominatif, lorsque, par exemple, après avoir parlé de *vertu*, on ajoute *c'en est une grande ;* elle tient lieu de génitif dans ces phrases : *Il en est le pere, il en est l'autheur ;* elle tient lieu d'accusatif dans cette autre : *si vous voulez avoir de beaux tableaux, il en a*, ce qui signifie : *il a des tableaux.*

Notre langue est pleine de façons de parler où *en* est employé dans tous les cas qu'on vient de dire ; et à cet égard, elle a un avantage considérable sur les langues qui ne se servent point de cette particule relative, et qui, pour y suppléer, sont obligées, ou de répéter le terme de sa relation, ce qui rend le discours moins vif, ou de supprimer ce terme, ce qui peut apporter quelquefois de l'obscurité dans l'expression. La langue grecque et la langue latine ne connaissent point de particule relative qui réponde à celle-ci, et qui en fasse l'office ; et entre les langues vivantes, il n'y a que l'italienne où elle soit en usage ; car l'espagnole, ni l'anglaise, ni l'allemande n'ont rien de semblable.

La même chose se peut dire de la particule, *y* dont il a été parlé plus haut ; car les autres langues, excepté toujours l'italienne, qui en a deux, n'ont aucune particule y répondant.

En français, le mot *en* sert dans plusieurs phrases sans que le terme auquel il se rapporte soit exprimé ; ainsi on dit : *je n'en puis plus*, qui s'emploie par exagération pour *les forces me manquent*, et quelquefois avec le terme de sa relation à la suite, comme dans *je n'en puis plus de lassitude.*

En tant que particule relative, *le* tient la place du pronom *cela.*

Vaugelas a montré que *le* doit s'employer à la place d'un adjectif sous-entendu quel que soit son genre, et qu'une femme qui répond à cette phrase *quand je suis malade, j'aime à voir compagnie* doit employer ces mots : *Et moi, quand je le suis, je ne veux voir personne.*

Mais l'emploi de cette particule s'étend bien plus loin : elle a la force de changer entièrement les pronoms, les temps des verbes, et les verbes mêmes auxquels elle se rapporte et à la place desquels on la substitue. Elle fait dans le discours ce qu'on dit arriver dans l'acte de la vision, où les objets qui sont peints renversés dans le fond de l'œil, sont ensuite redressés par l'imagination. Voici quelques exemples :

Si un homme en rencontre un autre et lui dit : *Voulez-vous que je vous aille voir tantost*, et que l'autre reponde : *je le veux bien*, la particule *le* sert à renverser dans la réponse une partie des termes de l'interrogation : car elle veut dire, *je veux bien que vous me veniez voir tantost*, et elle change ainsi le *je* en *vous*, le *vous* en *me*, et le verbe *aller* en celui de *venir*, en mettant celui-ci à la seconde personne lorsque l'autre est à la première.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE.

Publications de la quinzaine :

Les Animaux carnassiers; par Buffon. Nouvelle édition, revue et annotée. In-8°, 310 p. Bar-le-Duc, lib. Constant Laguerre.

A travers l'Afrique, voyage de Zanzibar à Benguela, par le commandant V. L. Cameron. Traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'autenr, par Mme H. Loreau, et contenant 139 grav. sur bois, 1 carte et 4 fac-simile. Gr. In-8°, 568 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 10 francs.

Contes vosgiens. Annette et Jean-Claude. Le récit du père Jérôme; Le trompette des hussards bleus. Le vieux tailleur, par Erckmann-Chatrian. 3e édition. In-18 jésus, 319 p. Paris, lib. Hetzel et Cie. 3 fr.

Chroniques de la marine française sous la République et sous l'Empire; par Fulgence Girard. Paris, bureaux du Siècle. 2 fr. 50.

Dictionnaire de tous les mots irréguliers de la langue française, ou les irrégularités orthographiques de cette langue mises à la portée de tous; par A. Léautaud, professeur de langues. In-18, XLIV-647 p. Paris, chez les principaux libraires, 4 fr. 50 cent.

Contes, récits et scènes; par Gustave Nadaud. Ornés de 6 eaux-fortes. In-18 jésus. 287 p. Paris, Lib. des bibliophiles. 10 fr.

Le Drame de Monaco; par Paul d'Orcières. In-18 jésus, 311 p. Paris. lib. Marpon et Flammarion. 3 fr. 50.

Œuvres complètes. Poésies complètes de Gérard de Nerval. In-18 jésus, 319 p. Paris, Lib. nouvelle. 3 fr. 50.

Le Cardinal de Retz et l'Affaire du chapeau, étude historique suivie des correspondances inédites de Retz, de Mazarin, etc.; par R. Chantelauze. 2 vol. in-8°, XIII-994 p. Paris, lib. Didier et Cie. 16 fr.

Discours de la méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences; par Descartes. Avec une notice biographique, une analyse et des notes. Suivi d'études critiques, d'une analyse des Méditations, et d'extraits; par Elie Rabier, professeur de philosophie. In-12. 190 pages. Paris, lib. Delagrave.

Châteaupauvre, voyage au dernier pays breton; par Paul Féval. 5e éditon. In-12, IV-319 p. Paris, lib. Palmé. 3 fr.

La Cité des Sables, el Temin; par L. Jacolliot. 2e édition. In-18 jésus, 374 p. Paris, lib. Decaux.

Correspondance de Jules Janin, publiée avec le concours de M. Clément Janin. In-18 jésus, 320 p. et port. Paris, lib. des Bibliophiles. 3 fr. 50.

Sarah, ou la Suivante de la marquise, épisode du temps de la ligue; par Robert de Montfournier. In-18 jésus, 244 p. Paris, lib. Tolra.

Histoire abrégée de la langue et de la littérature françaises depuis leurs origines jusqu'à nos jours; par Aug. Noël, professeur de rhétorique au lycée de Versailles. 2e édition. In-12, VIII-512 p. Paris, lib. Jules Delalain et fils. 3 fr. 50.

Œuvres complètes de Pierre de Bourdeilles, abbé et seigneur de Brantôme; publiées pour la première fois selon le plan de l'auteur, augmentées de nombreuses variantes et de fragments inédits; suivies des œuvres d'André de Bourdeilles et d'une table générale avec une introduction et des notes par Prosper Mérimée, de l'Académie française, et M. Louis Lacour, archiviste paléographe. T. 5. In-16, 319 p. Paris, lib. Daffis.

Publications antérieures:

Mlle SAUVAN, première inspectrice des écoles de Paris. — Sa vie et son œuvre. — Par Emile Gossot, professeur au lycée Louis-le-Grand. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — Prix : 1 fr. 50.

PAUL ET VIRGINIE, par Bernardin de Saint-Pierre. — Préface de Jules Claretie. — Eaux-fortes de F. Régamey. — Variantes et bibliographie. — Paris, *A. Quantin*, imprimeur-éditeur, ancienne maison Jules Claye, rue Saint-Benoit.

IMPRESSIONS SUR LE SALON DE 1877 (fleurs et fruits) et l'année poétique. — Par Edmond Sautereau. — Orléans, *H. Herluison*, libraire-éditeur, 17, rue Jeanne-d'Arc.

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE. — Par A. Chassang, lauréat de l'Académie française, inspecteur général de l'instruction publique. — Cours moyen, avec des notions élémentaires de grammaire historique. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 1 fr. 50.

LE LONG DE LA VIE (nouvelles impressions d'une femme). Pensées, portraits, études. — Par Mme Blanchecotte. — Librairie académique *Didier*, 35, quai des Augustins. — Prix : 3 fr.

MORCEAUX CHOISIS DES CLASSIQUES FRANÇAIS à l'usage des classes de grammaire. Recueillis et annotés par Léon Feugère, professeur de rhétorique au lycée Henri IV, censeur des études au lycée Fontanes. — Paris. librairie de *J. Delalain et fils*, rue des Ecoles.

COMME NOUS SOMMES. — notes et opinions. — Par Louis Dépret. — Ouvrage couronné par l'Académie française. — Deuxième édition. — Paris, librairie *des Bibliophiles*, rue Saint-Honoré, 338. — Prix : 3 francs.

MÉMOIRES DE MADAME DE STAAL (Mademoiselle Delaunay) sur la fin du règne de Louis XIV, la cour de Sceaux, la conspiration de Cellamare et la Bastille, suivis des lettres de Mme de Staal à Mme la marquise du Deffand et des lettres de Chaulieu à Mlle Delaunay, avec notice historique, notes et table analytique par M. de

Lescure. — Tome 1. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur. 27-29, Passage Choiseul. — Prix : 2 fr. 50 cent.

LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE EN PROVINCE. — PORTRAITS BIOGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES. — Par Th. Geslain. — Troisième édition. — Paris, librairie ancienne et moderne d'*Edouard Rouveyre*, 1, rue des Saints-Pères. — Prix : 5 francs.

LES VIES DES HOMMES ILLUSTRES traduites en français par Ricard. — Précédées de la vie de Plutarque. — Nouvelle édition, revue avec le plus grand soin. — Tome premier. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, rue des Saints-Pères. — Prix : 3 fr. 50.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Athénée de Forcalquier. — Concours de 1878. — Dans sa séance du 4 novembre 1877, l'Athénée de Forcalquier a pris la délibération suivante : « Un concours est ouvert à partir de ce jour, sur le thème suivant : *Notice populaire sur Gassendi*. — Les envois devront être faits *avant le 15 avril 1878*. — Demander le programme à M. le Président de l'Athénée de Forcalquier (Basses-Alpes).

Société d'émulation de Cambrai. — Concours de 1878. — *Philosophie morale* : Quels sont aujourd'hui les principaux caractères de la littérature des *feuilletons* ; quels dangers présente-t-elle, et comment pourrait-on y remédier ? — *Poésie* : Le sujet et l'étendue de la pièce destinée à le traiter sont laissés au choix des concurrents. — Les travaux et mémoires devront être adressés franco *avant le 1er Juin 1878*. — Pour le programme, s'adresser au Président ou au Secrétaire-Général de la Société.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres de Saint-Quentin. — Sujets mis au concours pour l'année 1878. — *Poésie :* le sujet est laissé au choix des concurrents. — *Littérature :* étude sur le roman réaliste, en France. — Les manuscrits des concurrents doivent parvenir, francs de port, au Président ou au Secrétaire-Archiviste de la Société, *avant le 1er mars 1878*. — Les Mémoires, ainsi que les pièces de vers, doivent être inédits et porter une épigraphe. Cette épigraphe sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. — Les prix consisteront en médailles d'or et seront décernés en séance publique. — Les pièces ou mémoires couronnés seront publiés en totalité ou en partie dans les annales de la Société. — Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront, avec l'autorisation de la Société, en faire prendre copie à leurs frais.

Avis aux Étrangers qui viennent à Paris avec l'intention de se perfectionner dans la langue française.

Tous les jours, les dimanches et les fêtes exceptés, le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* indique aux Etrangers qui lui font l'honneur de venir le consulter de très-respectables familles parisiennes prenant chez elles des pensionnaires pour les perfectionner, sous sa direction, dans l'étude théorique et pratique de la langue française.

(Ces renseignements sont donnés *gratis*.)

M. Eman Martin, Rédacteur du Courrier de Vaugelas, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures*.

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 15. 1er Février 1878.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE

COURRIER DE VAUGELAS

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

NOUVEAU TITRE

par lequel le COURRIER DE VAUGELAS *se recommande aux amateurs de la langue française.*

Dans le SUPPLÉMENT de 375 pages que M. Littré vient de publier pour son grand Dictionnaire, on compte *vingt-sept* articles où ce journal est cité favorablement.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

I.

Dans mon numéro 8, j'ai donné, d'après M. Emile de la Bédolière, une étymologie de *minzingue* qui a suggéré à l'un de mes abonnés les réflexions contenues dans la lettre suivante :

Paris, le 12 novembre 1877.

Monsieur,

Dans votre numéro du 15 octobre dernier, à propos du mot *Minzingue*, vous adoptez un peu légèrement, je crois, l'étymologie trouvée par M. Emile de la Bédolière. Je découvre cependant une certaine restriction de votre part, à la fin de votre article. « Quoique M. Emile de la Bédolière, écrivez-vous, n'ait cité aucun texte à l'appui de cette étymologie, elle est tellement naturelle qu'il me semble pouvoir l'accepter comme la vraie ».

Comme à vous, cette étymologie me conviendrait si le terme en question s'écrivait et se prononçait *minzingue ;* malheureusement, ce n'est pas par ce mot que certains ouvriers parisiens désignent le marchand de vins ou de liqueurs, mais par celui de *mannezingue*.

L'étymologie de *mannezingue* est peut-être un peu moins poétique que celle de *minzingue ;* mais toute prosaïque qu'elle est, elle n'en a pas moins son cachet d'originalité parisienne qu'il faut lui conserver.

Presque tous les comptoirs de marchands de vins sont recouverts d'un alliage de plomb et de zinc sur lequel se débitent les liqueurs plus ou moins frelatées du commerce de la grande ville. C'est sur ce *zinc* que l'ouvrier consomme en passant le verre qui doit le tuer (si je n'étais pas votre abonné, je n'aurais jamais osé faire ce mauvais calembour ; mais l'abonné,... on doit le subir !!)

L'ouvrier, avec son espèce de logique, s'est dit que, puisqu'on appelait *zingueur* celui qui travaille le zinc, ce métal devait être du *zingue*, et, sans respect pour l'Académie, il a dit à son compagnon d'atelier : « *Allons prendre un verre sur le zingue* », c'est-à-dire viens trinquer avec moi sur le comptoir du marchand de vins, du *mannezingue*.

Mannezingue est donc, je crois, composé du substantif allemand *mann*, homme, et du substantif français *zinc*, d'où *mannezinc*, que le faubourien a fini par prononcer *mannezingue*.

Si vous croyez, Monsieur, que cette lettre puisse intéresser vos abonnés, publiez-la.

Veuillez me croire toujours votre assidu lecteur.

MONTBARS,
Artiste du théâtre du Palais-Royal.

Tout d'abord, l'étymologie de *minzingue* proposée par M. de la Bédolière m'avait semblé être la vraie ; mais, depuis que mon attention y a été ramenée par la communication précédente, j'ai changé d'opinion et voici pour quelles raisons :

1° On cherche en vain *minzingue* dans les auteurs qui ont écrit avant 1830. Or, en serait-il ainsi dans le cas où, réellement, ce mot daterait des temps « les plus reculés de l'histoire de France » ? Evidemment non ; il aurait apparu plusieurs fois, ne fût-ce que de siècle en siècle, dans les couplets inspirés par la muse bachique. L'étymologie de M. de la Bédolière n'est donc pas l'étymologie demandée.

2° La forme primitive sous laquelle s'est montré le

mot en question est *mannezingue*, comme on le voit dans Alfred Delvau et dans Lorédan Larchey, qui en cite ces deux exemples :

Quel est celui-là ? — Un ami, un vrai, un marchand de vin... — Un *mannezingue ?*

(G. Bourdin).

Il liche chez le *mannezingue*, motus !

(Paillet).

Par conséquent, l'étymologie de M. de la Bédolière, laquelle explique seulement *minzingue*, porte à faux et ne peut être la véritable.

Maintenant, celle que M. Montbars a bien voulu prendre la peine de m'adresser l'est-elle ?

M. Montbars explique *mannezingue*, la forme qui a précédé *minzingue*, d'une manière, à mon avis, très-satisfaisante. En effet, pour l'ouvrier parisien qui a appris le mot *mann* de quelque camarade alsacien ou allemand, le marchand de vins, depuis qu'il a un comptoir en zinc, a été naturellement le *mann à zinc*, le *mann à zingue*, et enfin le *mannezingue*, expression corrompue, il est vrai, mais construite d'une manière plus conforme au génie de notre langue que les titres *Paris-Journal* et *Paris-Revue*, par exemple, dont des lettrés ont affublé, les uns, une feuille politique, les autres, une pièce de théâtre.

D'où cette conclusion que, si l'étymologie de *minzingue* proposée par M. Montbars n'est pas encore la vraie (ce qui aurait lieu de m'étonner), elle vaut certainement mieux, et bien mieux que celle qui n'a pas eu le don de lui plaire.

Je remercie très-sincèrement M. Montbars de sa communication, et j'espère qu'encouragé par un premier succès, il voudra bien continuer à me faire part des réflexions qui lui sont suggérées par la lecture de mon journal.

II.

Le 19 décembre 1877, je recevais cette lettre, dont l'objet est une correction que j'aurais indiquée là où il n'y aurait eu rien à reprendre :

Monsieur,

Votre numéro du 1er décembre donne la phrase suivante à corriger :

« La droite a d'abord hésité d'intervenir, mais elle n'a pas eu à se louer de cette résolution ».

Le numéro du 15 décembre fait porter la correction sur *hésiter de* qu'il remplace par *hésiter à*. Je m'attendais à voir critiquer le mot *résolution*, auquel on devrait substituer *conduite :* une hésitation n'est pas une résolution.

Quant au remplacement de la préposition *de* par *à*, on peut le faire, mais la phrase est moins harmonieuse qu'avec *de* et n'est pas plus correcte.

On trouve dans les meilleurs auteurs des exemples qui autorisent l'emploi de l'une ou de l'autre préposition. L'oreille me paraît devoir être seule consultée pour le choix.

Si Fénelon a pu écrire, parlant en bon français : « Hésiter d'obéir, c'est... », on peut dire : « la droite a hésité d'intervenir », ce qui flatte plus l'oreille que « la droite a hésité *à* intervenir ».

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Gap.

Je sais que d'excellents auteurs ont employé *de* entre *hésiter* et l'infinitif suivant, car on trouve :

Hésiter d'obéir, tarder à obéir, remettre à obéir, c'est faire l'œuvre de Dieu avec négligence.

(Bourdaloue, *Serm. sur l'obéiss.*).

Ils n'*hésitent* pas *de* critiquer des choses qui sont parfaites.

(La Bruyère, XI).

Je n'*ai* pas *hésité de* vous soumettre mes doutes sur cette matière.

(Voltaire, *Lett. roi de Prusse*, 25).

Mais quand je vois que, depuis le temps où ces phrases ont été écrites, Darbois (*Dict. des dict.* p. 313), Girault-Duvivier (*Gram. des gram.* p. 696), Bescherelle (*Gram. nat.* p. 611), Laveaux (*Dict. des diffic.*) ont prescrit d'employer *à* entre *hésiter* et l'infinitif, et que M. Littré lui-même, tout en donnant les exemples que je lui ai empruntés plus haut, fait remarquer que c'est « *hésiter à* qui se dit habituellement », je reste persuadé que *à* vaut mieux ici que *de*, puisqu'au point de vue de la théorie comme à celui de la pratique, il compte plus de suffrages que son concurrent.

Quant à la substitution de *conduite* à *résolution*, je suis complètement de l'opinion de M. Gap, et je le remercie de son excellente observation.

×

Première question.

Comment expliquez-vous étymologiquement qu'on donne le nom de PROCÈS-VERBAL *à un acte qui est nécessairement écrit ? Il y a là un problème de linguistique que je suis impuissant à résoudre. Un mot pris dans sa contre-acception !*

—

Le mot *procès*, qui vient du latin *processus* (de *procedere*, avancer), veut dire *suite*, *succession*, comme le montrent ces exemples :

Pour ce que *procès* de temps, longue experience et longue estude y sont requises quant à engin de homme....

(Oresme, *Eth.* X, 16).

Je n'en puis parler que par l'avoir ouy dire aux principaux, et ne tiens point volontiers long *procez* des choses où je n'ay point esté present.

(Commines, VIII, 8).

Quant à *verbal*, il est dérivé de *verbalis*, adjectif de la famille de *verbum* signifiant ici *de paroles*, comme dans ces deux exemples que je trouve dans le Dictionnaire de Freund (trad. Nap. Theil) :

Verbalia horrea. — (Des greniers *verbaux*, c'est-à-dire des greniers de mots, des dépôts de paroles).

Verbales undæ mulierum. — (Des ondes *verbales* de femmes, c'est-à-dire un flux de paroles de femmes).

D'où il suit que *procès-verbal* signifie littéralement *suite*, *succession de paroles*, et que, en appliquant le nom de la cause à l'effet (procédé très-ordinaire dans les langues), on a parfaitement pu, sans prendre le mot dans sa contre-acception, lui faire désigner la rédaction de ce qui s'est dit dans une assemblée, politique ou autre, dans une enquête ordonnée par la justice ou la police, etc.; car qu'est-ce que le procès-verbal d'une séance académique, par exemple, sinon la *suite de paroles*, *la succession verbale* à laquelle cette séance a donné lieu ?

—

En parlant des procès-verbaux, actes par lesquels tout officier ou agent de l'autorité rend compte de ce qu'il a fait dans l'exercice de ses fonctions et de ce qui a été dit ou fait en sa présence, Dalloz dit qu'ils étaient encore inconnus en France au XIIIe siècle, et que l'usage dut s'en introduire à la suite des enquêtes qui étaient elles-mêmes des sortes de procès-verbaux.

Par conséquent, l'expression de *procès-verbal*, au sens de rapport, ne remonterait pas plus haut que le XIVe siècle, fait dont la constatation ne sera peut-être pas inutile pour constituer l'historique du mot dont il s'agit.

×

Seconde Question.

Pourriez-vous me dire quelle est l'origine du dicton : « JE VOUDRAIS BIEN DE TES CHEVEUX », *que l'on emploie quelquefois pour se moquer de quelqu'un avec qui l'on prend un ton familier ?*

—

Voici à peu près en quels termes M. Charles Nisard (*Curios. de l'étym. franc.* p. 250) explique l'origine de cette expression, qui daterait des premières années du règne de Louis-Philippe :

Un jour, après boire et sous l'influence du lutin qui le possédait, un farceur bien connu à Paris entra dans la première maison venue, et s'adressant au portier, il lui dit, avec le plus grand sérieux du monde, qu'il désirait avoir de ses cheveux. Le portier, surpris, lui en demanda la raison. L'autre, avec le même sérieux, lui répondit qu'ayant remarqué depuis longtemps la beauté de ses cheveux, il avait, entraîné par une fantaisie d'artiste, senti le besoin d'en avoir une mèche. Le portier vit alors qu'il avait affaire à un mauvais plaisant, et il se disposait à le mettre à la porte lorsque notre homme lui en évita la peine en décampant au plus vite. Mais il donna le mot d'ordre à ses amis, et depuis lors, le malheureux portier vit venir de temps en temps quelque farceur qui lui envoyait cette apostrophe : « Beau portier, donne-moi de tes cheveux », et qui disparaissait ensuite. Ce portier, dit-on, en dessécha de rage ; on prétend même qu'il en mourut.

Or, c'est évidemment par allusion à cette farce, dont le bruit n'a pas manqué de se répandre, qu'on dit encore aujourd'hui à quelqu'un qu'il est permis de plaisanter et de tutoyer : « Dis donc, un tel, je voudrais bien de tes cheveux ».

—

Je regrette que M. Charles Nisard n'ait pas nommé l'auteur de la farce en question ; mais comme il doit y avoir encore des personnes qui l'ont connu ou qui savent son nom, j'espère qu'une communication viendra bientôt me permettre de l'apprendre à mes lecteurs.

×

Troisième Question.

Puisqu'on dit OBÉIR A QUELQU'UN, OBÉIR A QUELQUE CHOSE, *comment se fait-il qu'on trouve dans Bourdaloue (Purification de la Vierge) : « Il y a des hommes qui doivent* ÊTRE OBÉIS *par d'autres », phrase faisant supposer que le verbe* OBÉIR *est actif ? Je vous serais bien reconnaissant de m'expliquer cette singularité dans un de vos prochains numéros.*

—

Notre verbe *obéir* vient du latin *obedire* (de *ob* et de *audire*, écouter), qui se construit généralement avec le datif dans cette langue, mais qui, postérieurement à l'époque classique, se construisit aussi avec l'accusatif neutre, dans le sens *d'exécuter*, *d'accomplir*, ce que montre l'exemple suivant trouvé dans le Dictionnaire de Freund :

Atque *hæc omnia* facitè obediebam. — (J'exécutais, j'accomplissais tout cela sans peine).

Cet emploi d'*obéir* avec le sens actif passa en français, ce dont je suis parvenu à recueillir deux preuves, l'une directe, l'autre indirecte.

Preuve indirecte. — La construction en anglais de *to obey*, (notre *obéir*, transporté dans cette langue par la conquête normande), construction qui lui donne pour régime direct un nom, soit de personne, soit de chose, comme le montrent ces phrases, prises dans le Dictionnaire de Fleming et Tibbins :

To obey God's commands. — (Obéir *les ordres* de Dieu).
Servants, in all things, obey your masters. — (Serviteurs, en toutes choses, obéissez *vos maîtres*).
The ship will not obey the helm. — (Le navire n'obéit plus *le gouvernail*).
The horse obey the spur. — (Le cheval obéit *l'éperon*).

Preuve directe. — L'exemple d'ancien français qui suit, où *obéir*, conjugué passivement, implique nécessairement un emploi actif pour ce verbe :

Il n'est nul si meschant mary qui ne veuille *estre obéi* de sa femme.

(*Ménagier de Paris*, vol. 1, p. 6).

Or, sans que je puisse en alléguer une autre raison que le caprice de l'usage, qui reprend quelquefois ce qu'il avait accordé, l'emploi de *obéir* comme verbe neutre l'a emporté ; et, de son emploi, peut-être plusieurs fois séculaire, comme verbe actif, il ne nous est resté qu'un vestige, la construction passive de ce même verbe.

Voilà pourquoi, bien que nous disions *obéir à quelqu'un*, *obéir à quelque chose*, Bourdaloue a parfaitement pu dire : « Il y a des hommes qui doivent *être obéis* par d'autres. »

—

L'italien moderne permet de donner un régime direct à *obéir*. Ainsi j'ai trouvé dans un de ses dictionnaires : *obedire uno* (obéir quelqu'un) ; *nè volle ubbidire i comandamenti del papa* (il ne veut pas obéir les ordres du pape). Un tel fait montre qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que ce verbe ait appartenu autrefois à la classe des verbes actifs en français.

×

Quatrième Question.

Dans tous les traités d'histoire, on trouve que le nom du trop célèbre financier écossais LAW *doit se prononcer* Lâsse. *Or, en anglais, ce nom est toujours prononcé* Lâ. *Comment les Français ont-ils été amenés à prononcer ce nom comme ils le font ?*

—

Voici comment peut s'expliquer, je pense, la prononciation anormale dont il s'agit :

Law a dû être entouré d'Anglais dans sa banque, et ceux-ci, parlant de son plan financier, de sa maison, de ses propriétés, etc., etc., disaient, par exemple, en mettant l'*s*, marque du génitif, après son nom comme le requérait la construction de leur langue :

Law's system is admirable. — (Le système de Law est admirable).
I am going to *Law's*. — (Je vais chez Law).
I spent the evening at *Law's*. — (J'ai passé la soirée chez Law).
In some years, *Law's* fortune will be considerable — (Dans quelques années, la fortune de Law sera considérable).

De sorte que les Français qui se trouvaient parmi eux, entendant sans cesse *Law's* par ci, *Law's* par là, finirent par croire que les compatriotes du célèbre étranger prononçaient son nom *Lâsse*, et ils adoptèrent comme véritable cette prononciation fautive que nos grammairiens se sont, à la vérité, empressés de signaler, mais contre laquelle ils ne se sont jamais élevés.

Comme vous, je trouve désirable que les professeurs, dans leurs cours, et les historiens, dans leurs nouvelles œuvres, réparent enfin une bévue que nos pères n'eussent évidemment pas commise s'ils avaient eu les premières notions de la langue anglaise.

×

Cinquième Question.

Peut-on dire : SOUS CE RAPPORT, *dans le sens de :* PAR CE CÔTÉ ? « SOUS CE RAPPORT, *M. X*** est à la hauteur de ses fonctions », par exemple, comme on dit :* « SOUS CET ASPECT » *? Je lis dans un journal que M. Littré est d'avis que cette locution est incorrecte. Par quoi la remplacer ?*

—

Si vous tenez à bien parler français, je vous engage vivement à bannir de votre vocabulaire *sous le rapport de* ainsi que *sous tous les rapports*. Le premier doit être remplacé par *à l'égard de*, *au point de vue de*, *relativement à*, *par rapport à*, et le second, par *à tous égards*, *à tous les points de vue*.

Attendu que cette question a déjà été traitée dans le *Courrier de Vaugelas* (4e année, p. 91), je ne vous en donne que la conclusion, comme j'ai accoutumé de faire en pareil cas.

ÉTRANGER

Première Question.

Dans une lettre, il y a des personnes qui disent : « Je vous serais obligé SI VOUS VOULIEZ BIEN... *», et d'autres, « Je vous serais obligé* DE VOULOIR BIEN... *». Ces deux expressions sont-elles également françaises, ou l'une vaut-elle mieux que l'autre ?*

—

Lorsqu'une proposition principale dont le verbe est au conditionnel se trouve suivie d'une proposition commençant par *si* et ayant le même sujet que la première, il est loisible de remplacer *si* par *de*, et de mettre le verbe suivant à l'infinitif ; ainsi, au lieu de dire :

Comprenez-vous maintenant que vous feriez bien *si vous enseigniez*, etc. ; — On aurait tort *si l'on s'imaginait* etc. ; — Je trahirais mon cœur *si je parlais* de la sorte ; — Ce serait profaner la noblesse *si l'on m'y agrégeait ;* — L'Académie serait bien ingrate *si elle* ne *s'intéressait* pas, etc. ;

les auteurs dont les noms figurent sous les citations suivantes ont dit d'une manière très-française :

Comprenez-vous maintenant que vous feriez très-bien *d'enseigner* à vos garçons un état plus lucratif ?

(About, *Madelon*, t. II, p. 17).

On aurait tort *de s'imaginer* que de telles considérations ne soient que des idées spéculatives.

(Duclos, *Consid. sur les mœurs*, ch. I).

Je trahirais mon cœur *de parler* de la sorte.

(Molière, *Tartuffe*, acte I, sc. I).

Votre excellence sait que je suis fils d'une duègne et d'un écuyer : ce serait, ce me semble, profaner la noblesse que *de m'y agréger*.

(Lesage, *Gil Blas*, liv. XII, ch. 6).

Tout cela est à merveille, n'est-ce pas, et l'Académie serait bien ingrate et bien injuste *de ne pas s'intéresser* à une œuvre aussi philanthropique.

(*La Cloche* du 17 octobre 1871).

Or, les deux phrases que vous me proposez ne différant que par les propositions *si vous vouliez bien* et *de vouloir bien*, qui sont parfaitement équivalentes, j'en conclus naturellement que ces deux phrases sont également bonnes.

—

Remarquez que ce n'est pas seulement lorsque le premier verbe est au conditionnel que la proposition hypothétique peut se changer en une proposition infinitive ; elle peut l'être aussi quand il est au futur ; ainsi la phrase :

Elle me sera très-agréable *si elle consent* à faire cela.

peut se tourner par cette autre :

Elle me sera très-agréable *de consentir* à faire cela.



Seconde Question.

Pourquoi dit-on de quelqu'un qui se fait remarquer par l'originalité de son caractère que c'est un DRÔLE DE CORPS *? On devrait plutôt dire, il me semble, que c'est un* DRÔLE D'ESPRIT.

—

Dans l'ancienne langue française (et d'après le célèbre Diez, il en aurait été de même dans les diverses langues romanes[1], le mot *corps* s'employait pour *personne ;* et, précédé de *mon*, *ton*, *son*, il remplaçait les pronoms personnels *je*, *tu*, *il*, deux faits dont voici des exemples :

Home qui plaide en curt, a une curt que ço seit, fors la ou le *cors* [la personne] le rei est, etc.

(*Lois de Guillaume*, § 28).

Ysabel, alez un po hors :
De conseil vueil à ce bon *corps* [personne]
Un po parler.

(*Théât. franç. au moyen âge*, p. 617).

Jo cunduirai mun *cors* [ma personne] en Rencesvals.

(*Ch. de Roland*, ch. II, vers 232).

Plus [j']eüsse vo *cor* [votre personne] honoré et servi.
(*Berte*, CXVIII).

Durant, met le preudome hors.
Il n'a mais garde de ton *cors* [ta personne],
Que vaurroit ore li chelers ?
(*Théâtre franç. au moyen âge*, p. 204).

Or, cette ancienne acception du mot *corps* nous est restée dans deux expressions : l'une, *garde du corps* pour *garde de la personne* (*du roi*), et l'autre, *drôle de corps*, que vous m'avez prié d'expliquer.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... craignant que cette commission *ne* le servît mal ; — 2° ... où *monta* à *son* tour plus d'un persécuteur (le verbe qui a pour sujet *plus d'un* se met au singulier) ; — 3° ... avait plus que *qui que ce soit* qualité pour répondre (le pronom *quiconque* doit remplir deux fonctions dans la phrase) ; — 4° ... à autre chose que *de* donner (il ne faut pas *à* puisqu'on ne le mettrait pas dans : à une chose autre que de donner) ; — 5° ... et se lançaient l'un à l'autre l'épithète d'hérétiques (l'adverbe *réciproquement* est inutile avec *l'un à l'autre*) ; — 6° ... ni le gouvernement commun songent *à* prendre ; — 7° ... et doit être *absous* (quoique le féminin soit *absoute*) ; — 8° Nous nous soulagions *l'un l'autre* (cela veut dire que l'un soulageait l'autre) ; — 9° ... *quelque* deux cents bâtiments (devant un nom de nombre, *quelque* est invariable) ; — 10° ... je vous plains plus que vous *ne* m'outragez.

Phrases à corriger

trouvées dans la presse périodique et principalement dans les ouvrages des auteurs contemporains.

1° Le chef du gouvernement actuel ne commettra aucune de ces fautes qui tuent ; son pouvoir ne sera jamais suicidé ; toute son habileté est exclusivement employée à sa conservation.

2° Les négociants de Venise, de Gênes et de Pise, qui avaient loué leurs navires pour le transport d'une partie de ces immenses troupes, se chargèrent de fournir les approvisionnements.

3° Les prêtres chrétiens et musulmans invoquaient de chaque côté le dieu des armées et excitaient les soldats, en leur promettant le ciel, à exterminer les idolâtres.

4° Il était naturel qu'ils voulussent s'affranchir de tutelle pour exercer le despotisme à leur profit, et qu'ils le fissent avec dureté ; car il n'est en général rien de pire que l'affranchi devenu maître.

5° L'un des projets de réformes fiscales qu'élabore le prince de Bismarck ne tend à rien moins qu'à remplacer par des impôts indirects les contributions incombant à chacun des Etats allemands pour les dépenses de l'empire.

6° On peut être sûr que le Pape se trouve beaucoup mieux dans le palais du Vatican qu'il ne le serait dans celui de Fontainebleau.

7° Plus de vingt mille personnes ont assisté aux obsèques, et parmi les discours qui ont été prononcés à cette occasion, a fait une grande impression celui de M. Sella.

8° La réponse du premier ministre a produit une profonde impression sur les députés. M. Trisza a dit entre autres qu'il comptait sur le concours de la majorité pour maintenir la liberté constitutionnelle.

9° Pendant ce léger repas, elle nous donna clairement à entendre qu'elle se serait bien passé de notre visite. A plusieurs reprises, le frère et la sœur devinrent rouges de colère.

10° C'est dans cette portion de sa longue carrière qu'il sera intéressant de la suivre, parce qu'elle s'y révéle avec les grandes qualités qui font d'elle un être tout à fait à part.

FEUILLETON

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

RÉGNIER DESMARAIS.

(*Suite.*)

Pour Régnier, dire *Je le traiteray comme il merite de l'estre* est parfaitement s'exprimer, tandis que *comme il merite d'estre traité* serait une espèce d'affectation vicieuse.

Des pronoms appellez indéfinis. — L'auteur partage ces pronoms en deux classes : ceux qui ne se disent que des personnes, et ceux qui se disent également bien des personnes et des choses.

La signification du pronom *quiconque* est parfaitement rendue par *toute personne qui ;* de sorte que, comme il n'a qu'un sens suspendu, il a besoin de deux termes de relation pour faire un sens complet ; car si des phrases *En dépit de quiconque y trouvera à redire* et *il en parle à quiconque le veut entendre*, on retranche la seconde partie, en disant seulement *en dépit de quiconque*, *il en parle à quiconque*, elles ne feront plus de sens entier.

Quoique *personne* soit généralement du masculin, l'usage permet de dire *Il n'y a personne qui soit plus votre servante que moy ;* mais c'est là une exception qui ne doit pas être étendue plus loin.

Le pronom *personne* est quelquefois employé de telle sorte qu'il peut être également bien rendu par *qui que ce soit*, et par *quelqu'un ;* mais ce n'est que dans les phrases qui, sous forme interrogative, ont la forme admirative, comme lorsqu'on dit : *Personne peut-il nier une verité si claire ! y a-t-il personne qui en puisse douter !*

Le pronom *chacun* se met toujours au masculin, même après un singulier collectif féminin auquel il se rapporte ; ainsi on dit *Après la harangue, toute la compagnie se retira chacun chez soi.* Il s'emploie encore au masculin après un pluriel collectif féminin qui ne se divise point par un et par deux. Ainsi, en parlant des Communes d'Angleterre, on dira fort bien *Les Communes irritées se retirerent chacun chez soy.*

Le pronom *quelconque*, qui n'a point de pluriel, ne se dit que précédé de la particule négative *ne*, et il a cela de particulier qu'il se met toujours à la suite d'un substantif, soit en parlant des personnes, soit en parlant des choses.

Quelque sert aussi à marquer diminution, amoindrissement, soit dans la qualité, soit dans la quantité de la chose dont on parle ; et, dans cette acception, il ne se dit point des personnes, mais seulement des choses physiques ou morales ; alors il répond à l'*aliquantulus*

des Latins : *avoir quelque fièvre ; c'est un homme qui n'est pas sans quelque merite*, etc.

Quand le même pronom est suivi de *que*, comme dans *quelque vertu qu'il ait*, *quelque mauvais naturel qu'il puisse avoir*, il marque toujours excès dans le sujet auquel on l'applique.

Notre langue a autrefois exprimé la même chose par la préposition *pour*, en disant, par exemple, *pour remontrance qu'on luy fasse*, *pour meschant qu'il soit*, et les Italiens et les Espagnols se servent encore de *per* et de *por* dans la même signification. Mais parmi nous, on ne se sert plus guère (1706) de *pour* en ce sens, si ce n'est dans quelques phrases que l'usage a conservées, comme *pour peu qu'on le touche*, au lieu de *quelque peu qu'on le touche*.

Toutes les fois que *quelque* n'est joint qu'avec un adjectif, il ne peut être considéré que comme adverbe, *quelque riches qu'ils soient* ; et toutes les fois qu'il n'est joint qu'avec un substantif, c'est un adjectif qui suit la règle de tous les autres : *quelques perfections qu'il ait*, *de quelques talents qu'il soit doué*.

Voici une question qui a partagé les avis de l'Académie française : quand *quelque* est suivi d'un adjectif et d'un substantif, est-il adverbe ou adjectif ? Par exemple, faut-il écrire *quelque grandes actions qu'il ait faites*, ou *quelques grandes actions ?*

La raison de ne le regarder alors que comme un adverbe est que là *quelque* signifie qualité, et non quantité ; cependant Régnier propose de le faire accorder avec le substantif, dans ce cas.

TRAITÉ DES VERBES.

Les premières pages de ce traité sont consacrées à l'examen des nombreuses définitions qui ont été données du verbe, et des divisions différentes qui en ont été faites.

Des modes des verbes. — Tout ce qui concerne les différentes inflexions ou variations des verbes est appelé par les grammairiens français *conjugaison*, d'un terme pris des grammairiens latins, qui signifie *assemblage sous un même joug*.

Il y a quatre choses principales à considérer dans la conjugaison, les *modes*, les *temps*, les *personnes* et les *nombres*.

On appelle *modes* dans les verbes les différents usages qu'on fait d'un verbe, en l'employant, ou directement ou positivement, ou indirectement et conditionnellement, ou d'une manière vague et indéterminée.

Les grammairiens ne s'accordent pas entre eux sur le nombre de ces modes, non-seulement à cause de la différence des langues susceptibles de plus ou de moins d'inflexions différentes, mais aussi à cause de la diversité des idées sous lesquelles ils les ont considérés.

Les grammairiens grecs ont établi cinq *modes* dans les verbes, et la plupart des grammairiens latins en admettent cinq aussi, auxquels ils ont donné les noms d'*indicatif*, d'*imperatif*, d'*optatif*, de *conjonctif* ou *subjonctif* et d'*infinitif*.

Des grammairiens latins ont ajouté encore d'autres modes à ces cinq, regardant comme divers modes d'un même verbe les différentes manières dont on l'emploie pour acquiescer, pour promettre, pour exhorter et pour prier ; et d'autres, comme Sanctius, ont prétendu que la distinction des modes était inutile parce qu'elle n'est pas de l'essence des verbes, à la seule différence des *temps* et des *personnes*.

Ceux qui, tenant le milieu entre les uns et les autres, divisent les verbes en divers modes, mais ne reconnaissent différence de modes dans les verbes que quand il y a différence d'inflexions, semblent être les plus à suivre. Et pour cette raison, de même que Vossius dans sa grammaire latine ne fait qu'un seul mode de l'*optatif* et du *subjonctif* ou *conjonctif*, parce qu'ils n'ont que les mêmes inflexions, de même Régnier ne les regardera que comme un seul mode, puisque les inflexions y sont les mêmes.

Cela étant, on ne doit admettre dans nos verbes que quatre modes : l'*indicatif*, l'*imperatif*, le *subjonctif* et l'*infinitif*.

Des temps des verbes. — Le savant Vossius, au commencement du chapitre où il traite des *temps* des verbes, dit qu'il pourra paraître à beaucoup de gens que c'est perdre le temps que de s'amuser à examiner ces sortes de « minucies » de grammaire ; mais que les anciens en ont jugé tout autrement, persuadés que de pareilles recherches pouvaient être d'un grand secours pour les poètes, pour les historiens et même pour les jurisconsultes. On pourrait avec quelque fondement faire ici à l'égard de la langue française l'application de ce que dit Vossius à l'égard de la langue latine, et peut-être qu'on y serait d'autant mieux fondé que la plupart de ceux-mêmes qui parlent le mieux notre langue la parlent sans la connaître « à fonds », et sans y avoir presque fait de réflexion, accoutumés à suivre en cela l'usage du grand monde, comme ils sont accoutumés à en suivre les modes dans leurs habits.

Après cette introduction, Régnier donne, avec leur signification, les différents temps simples et composés de chacun des modes.

Que l'usage confond quelquefois les temps des verbes. — Quoique la grammaire distingue les *temps* dans les verbes de la manière que Régnier vient de dire, elle ne laisse pas d'employer souvent un temps pour un autre, et c'est même un usage commun à toutes les langues de se servir du temps *present* pour le *futur*.

Il est aussi très-ordinaire de faire servir le temps *present* au *passé*, pour représenter les choses plus vivement dans une narration, et pour les mettre en quelque sorte sous les yeux des personnes présentes.

Le *préterit composé* s'emploie aussi en diverses phrases pour le *futur*, comme dans celle-ci : *Avez-vous bien-tost acheré, j'ay fait dans un moment.*

Presque tous les temps du mode *subjonctif* ou *conditionnel* reçoivent diverses significations de *present*, de *passé* ou de *futur*, suivant les diverses prépositions ou conjonctions avec lesquelles on les emploie.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE.

Publications de la quinzaine :

Lettres complètes d'Abélard et d'Héloïse. Traduction nouvelle ; précédée d'une préface par M. Gréard, inspecteur de l'Académie de Paris. In-18 jésus, XIX-412 p. Paris, lib. Garnier frères.

Précis historique et chronologique de la littérature française, depuis ses origines jusqu'à nos jours ; par Alfred Bougeault, ancien professeur de littérature française au lycée impérial de Saint-Pétersbourg. 7e édition, refondue et complétée par l'auteur. In-12, VIII-448 p. Paris, lib. Delagrave.

Contes choisis. (La Fantaisie et l'Histoire) ; par Alphonse Daudet. Avec deux eaux-fortes par M. Edmond Morin. In-32, 501 p. Paris, lib. Charpentier. 4 francs.

La Confession d'un enfant du siècle ; par Alfred de Musset. Nouvelle édition. In-18 jésus, 357 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Voyage au Levant ; par l'auteur des Horizons prochains. I. La Grèce, l'Egypte et la Nubie. 3e édition. In-18 jésus, XV-432 p. Paris, Lib. nouvelle. 1 fr. 25.

Les Essais de Montaigne, accompagnés d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, d'une étude bibliographique, de variantes, de notes, de tables et d'un glossaire, par E. Courbet et Ch. Royer. T. 3. In-8°, 373 p. Paris, lib. Lemerre. 10 fr.

Nouveaux Samedis ; par A. de Pontmartin. 15e série. In-18 jésus, 422 p. Paris, lib. Calmann Lévy. 3 fr. 50.

Œuvres complètes de W. Shakespeare. Traduction par François-Victor Hugo. T. 7. Petit in-12, 459 p. Paris. lib. Lemerre. 5 fr.

Une gerbe. Poésies diverses ; par Raoul Bonnery membre de l'Académie des poètes. In-8°, 112 p. Paris, lib. Chérié. 2 fr. 50.

La Semaine de Marguerite ; par Mme Chevalier-Desormeaux. In-18 jésus, 213 p. Paris. lib. Bernardin-Béchet.

La Cousine de Violette ; par Mlle Couriard. 3e édition. In-12, 492 p. Paris, agence de la Société des écoles du dimanche. 3 fr.

Heptaméron (l'). Contes de la reine de Navarre. Nouvelle édition ; revue avec soin et accompagnée de notes explicatives. In-18 jésus, XII-468 p. lib. Garnier frères.

Petit Dictionnaire de la langue française ; par Th. Soulice, ancien chef de bureau au ministère de l'instruction publique. 3e édition, refondue. In-32, à 2 col. VIII-555 p. Paris, lib. Hachette et Cie.

Poésies de Théodore de Banville. Les Cariatides (1839-1842). Petit in-12. 302 p. et port. Paris. lib. Lemerre. 6 fr.

Les Femmes en Turquie ; par Osman-Bey, major Vladimir Andrejévich. In-18 jésus, 365 p. lib. Calmann Lévy. 3 fr. 50.

Paris ridicule et burlesque au XVIIe siècle ; par Claude Le Petit, Berthod, Scarron, François Colletet, Boileau, etc. Nouvelle édition, revue et corrigée, avec des notes, par P. L. Jacob, bibliophile. In-18 jésus, XXVII-435 p. Paris, lib. Garnier frères.

Suger ; par Alphonse Vétault, ancien élève de l'Ecole des chartes. 3e édition. Gr. in-8°, 350 p. Tours, lib. Mame et fils.

Publications antérieures :

THE FRENCH LANGUAGE SIMPLIFIED : A CONVERSATION AND IDIOMATIC FRENCH GRAMMAR divided in three progressive parts, showing the differences between the two languages ; containing the necessary rules for the various examinations, with idioms and materials for conversation. — By L. NOTTELLE, B. A., Paris, professor of French and lecturer on French literature at the Birmingham and Midland Institute, etc. — Paris : *Galignani and Co.* 224, rue de Rivoli. — Parts I, II and III. — Price : 6 s. 6 d.

ŒUVRES COMPLÈTES DE GRINGORE, réunies pour la première fois par MM. A. DE MONTAIGLON et J. DE ROTHSCHILD. — Tome II. — Mystère inédit de saint Louis. — Paris, *Paul Daffis*, éditeur-propriétaire de la Bibliothèque elzévirienne, 7, rue Guénégaud. — Prix : 5 fr.

MÉLANGES DE MYTHOLOGIE ET DE LINGUISTIQUE. — Par MICHEL BRÉAL, membre de l'institut, professeur de grammaire comparée au Collège de France. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — Prix : 7 fr. 50.

Mlle SAUVAN, première inspectrice des écoles de Paris. — Sa vie et son œuvre. — Par EMILE GOSSOT, professeur au lycée Louis-le-Grand. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — Prix : 1 fr. 50.

PAUL ET VIRGINIE, par BERNARDIN DE SAINT-PIERRE. — Préface de JULES CLARETIE. — Eaux-fortes de F. Régamey. — Variantes et bibliographie. — Paris, *A. Quantin*, imprimeur-éditeur, ancienne maison Jules Claye, rue Saint-Benoît.

IMPRESSIONS SUR LE SALON DE 1877 (FLEURS ET FRUITS) ET L'ANNÉE POÉTIQUE. — Par EDMOND SAUTEREAU. — Orléans, *H. Herluison*, libraire-éditeur, 17, rue Jeanne-d'Arc.

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE. — Par A. CHASSANG, lauréat de l'Académie française, inspecteur général de l'instruction publique. — Cours moyen, avec des notions élémentaires de grammaire historique. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 1 fr. 50.

COMME NOUS SOMMES. — NOTES ET OPINIONS. — Par LOUIS DÉPRET. — Ouvrage couronné par l'Académie française. — Deuxième édition. — Paris, librairie des *Bibliophiles*, rue Saint-Honoré, 338. — Prix : 3 francs.

MÉMOIRES DE MADAME DE STAAL (Mademoiselle Delaunay) sur la fin du règne de Louis XIV, la cour de Sceaux, la conspiration de Cellamare et la Bastille, suivis des lettres de Mme de Staal à Mme la marquise du Deffand et des lettres de Chaulieu à Mlle Delaunay, avec notice historique, notes et table analytique par M. DE LESCURE. — Tome 1. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-29, Passage Choiseul. — Prix : 2 fr. 50 cent.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

ACADÉMIE FRANÇAISE. — L'Académie propose pour prix de poésie à décerner en 1879 : *La Poésie de la Science.* — La limite de 300 vers ne doit pas être dépassée par les concurrents. — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1878.* — On se procure le programme en s'adressant à M. le Secrétaire de l'Institut, 21-23, quai Conti. — (Affranchir).

ATHÉNÉE DE FORCALQUIER. — Concours de 1878. — Dans sa séance du 4 novembre 1877, l'Athénée de Forcalquier a pris la délibération suivante : « Un concours est ouvert à partir de ce jour, sur le thème suivant : *Notice populaire sur Gassendi.* — Les envois devront être faits *avant le 15 avril 1878.* — Demander le programme à M. le Président de l'Athénée de Forcalquier (Basses-Alpes).

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI. — Concours de 1878. — *Philosophie morale* : Quels sont aujourd'hui les principaux caractères de la littérature des *feuilletons ;* quels dangers présente-t-elle, et comment pourrait-on y remédier ? — *Poésie* : Le sujet et l'étendue de la pièce destinée à le traiter sont laissés au choix des concurrents. — Les travaux et mémoires devront être adressés franco *avant le 1er juin 1878.* — Pour le programme, s'adresser au Président ou au Secrétaire-Général de la Société.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE SAINT-QUENTIN. — Sujets mis au concours pour l'année 1878. — *Poésie :* le sujet est laissé au choix des concurrents. — *Littérature :* étude sur le roman réaliste, en France. — Les manuscrits des concurrents doivent parvenir, francs de port, au Président ou au Secrétaire-Archiviste de la Société, *avant le 1er mars 1878.* — On se procure le programme en le demandant par lettre affranchie au Président ou au Secrétaire de la Société.

Avis aux Étrangers qui viennent à Paris avec l'intention de se perfectionner dans la langue française.

Tous les jours, les dimanches et les fêtes exceptés, le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* indique aux Etrangers qui lui font l'honneur de venir le consulter de très-respectables FAMILLES PARISIENNES prenant chez elles des pensionnaires pour les perfectionner, sous sa direction, dans l'étude théorique et pratique de la langue française. (Ces renseignements sont donnés *gratis.*)

M. Eman Martin, Rédacteur du COURRIER DE VAUGELAS, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures.*

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 16. 15 Février 1878.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

IMPORTANT.

Sous le titre de *Réponses Diverses*, placé tout en bas de sa 8e page, le Rédacteur de ce journal répondra dorénavant, comme il le fait dès aujourd'hui, aux questions en dehors de la langue qui lui sont adressées de temps à autre par ses correspondants.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATION.

Dans le numéro 4 de la présente année, j'ai donné l'origine de l'expression *sabler*, appliquée à un liquide. Mais mon explication n'a pas été goûtée par M. Maisonrouge, et, à cette occasion, il m'a écrit les lignes suivantes dans la critique de quinzaine qu'il veut bien continuer à m'adresser :

Monsieur le rédacteur,

Nous ne saurions tomber d'accord sur *sabler* qui, dans l'expression *sabler le champagne*, n'a pu, à mon avis, « passer de l'atelier du fondeur à la table du viveur ». Vous faites erreur sur le véritable sens des expressions *jeter en moule, jeter en sable, sabler*. Je vous en parle en connaissance de cause, ayant fréquenté les fonderies en mon temps. Ces termes, en réalité, s'appliquent à la fabrication des moules et pas du tout à la coulée. C'est ainsi que nous désignons le remplissage des moules par le métal liquide, opération, soit dit en passant, beaucoup plus délicate que vous ne semblez le supposer, et aussi bien plus longue dans ses préparatifs directs que ne saurait l'être l'action d'ingurgiter du champagne. Il est impossible de comparer même en y mettant une extrême bonne volonté. Enfin, au siècle de La Bruyère, on ne moulait, on ne coulait guère en sable qu'à découvert, système qui n'aboutit à rien pouvant rappeler une absorption instantanée.

A mon humble avis, La Bruyère avait fait simplement allusion à la propriété qu'a le sable d'absorber les liquides avec une extrême rapidité, de les *boire*, suivant le terme vulgaire. D'où les *boitouts* si communs en agriculture. Tenez, pour rendre incontestable l'origine de *sabler le champagne*, il me suffira, je pense, de vous dire que, sur les chantiers, nous avions coutume de raconter qu'un pavé de grès tendre de Fontainebleau était capable d'absorber une bouteille de vin de Champagne, et nous n'étions point les inventeurs à beaucoup près de cette mauvaise facétie traditionnelle.

Dans cette communication, M. Maisonrouge fait une objection à ma solution, et propose pour *sabler*, appliqué à un liquide que l'on boit sans respirer, une explication autre que la mienne.

Examinons la valeur de l'une et de l'autre.

L'objection. — Au dire de mon honorable contradicteur, ces termes *jeter en moule* et *jeter en sable* (qui a naturellement donné *sabler*) s'appliquent en réalité à « la fabrication des moules et pas du tout à la coulée ».

Je prétends que c'est le contraire qui est la vérité. En effet, on trouve partout que *jeter*, en terme de fonderie, signifie « faire couler dans un moule un métal fondu ». Or, attendu que les expressions dont il s'agit contiennent le même verbe, il s'en suit évidemment qu'elles s'appliquent à la coulée (qui n'a lieu qu'après l'achèvement complet du moule), et non à la fabrication de celui-ci.

La solution. — Selon M. Maisonrouge, La Bruyère a fait « simplement allusion à la propriété qu'a le sable d'absorber les liquides avec une extrême rapidité ». Mais quand je considère qu'un liquide absorbé par le sable est loin d'offrir une image exacte d'un liquide ingurgité tout d'un trait et sans qu'on prenne respiration (il y manque le trou unique par lequel passe la masse

entière de ce liquide), tandis que le métal en fusion, qui s'élance impétueux dans le moule, en offre une parfaite, je me sens fortement porté à croire que l'auteur des *Caractères*, en employant *jeter en sable*, a eu en vue, non le fait d'une absorption par le sable, mais bien celui d'une coulée métallique.

Du reste, en cherchant une confirmation à l'avis que je viens d'émettre, j'ai trouvé ceci dans le Dictionnaire de Richelet (1728), au sujet de *sabler un verre de vin*, qui se disait alors par « quelques personnes » pour signifier l'avaler tout d'un coup :

De même que l'on jette précipitanment la matière fonduë dans le moule, on jette du vin dans le gosier ; et c'est par cette ressemblance que l'on dit *jeter en sable*, ou *sabler* un verre de vin.

M. Maisonrouge l'avait prévu dès la première ligne de sa lettre, il est impossible que nous puissions tomber d'accord sur le verbe *sabler*.

×

Première question.

Il y a une petite bête appelée CLOPORTE, *mot qui semble signifier qui clot, qui ferme les portes. Pourriez-vous me dire la raison de cette appellation, qui est bien singulière vu la petitesse de l'animal auquel on l'a donnée.*

—

Les Grecs et les Latins comparaient ces insectes à des ânes. Mais Cœlius Aurelianus les ayant assimilés sans doute avec plus de justesse à des porcs (*porcelliones*), tous ceux qui en parlèrent depuis en France le firent en employant la même comparaison, comme l'attestent les noms desdits insectes :

En Languedoc (*Pourcelets*).
En Anjou et en Bretagne (*Trées*, truies).
A Lyon et en Dauphiné (*Kaions*, cochons).
En Champagne (*Cochons de Saint Antoine*).

Cela suffit pour suggérer l'idée que *porte*, dans le mot en question, est une corruption de *porc*, application d'une règle bien connue dans la permutation des consonnes (c=t : *cintième* pour *cinquième*).

Quant à *clo*, il se disait autrefois *clou*, comme on le voit par cet exemple, que j'emprunte au Dictionnaire de Littré :

Une beste semblable à un *clouporte* que les Italiens appellent porceleti.

(Paré, XIX, 16.)

Or *clou*, c'était *clausus*, participe passé du verbe latin *claudere*, qui signifiait *fermé* (endroit), comme on le voit dans cet autre exemple :

Lez un essart, delez un *clous*,
Iluec dut Renart estre enclous.

(*Renard*, vers 539.)

D'où il suit que *cloporte* vient de *clausus porcus* (Ménage l'écrit effectivement *clausporte*), qui veut dire littéralement *porc fermé* ou *qui se ferme*, ce qui est bien la dénomination convenable pour cette bestiole que l'on voit se mettre en boule aussitôt qu'elle se trouve offensée de quelque manière.

×

Seconde Question.

Quelle est, je vous prie, l'origine de la comparaison GROSSIER COMME DU PAIN D'ORGE?

—

D'après Legrand d'Aussy (*Vie privée des François*, vol. I, p. 128), on voit, par la vie de sainte Consorte, de saint Méry et de plusieurs autres saints personnages, que, dans les premiers temps de la monarchie, les gens dévots se condamnaient, par esprit de mortification, au seul pain d'orge pour nourriture ; et que, dans la plupart des anciennes règles monastiques, il est mis au nombre des pénitences que devaient subir les religieux condamnés à la prison pour des fautes graves. D'un autre côté, on trouve dans Liébaut (*Théâtre d'agriculture*) que ce n'est point une nourriture faite pour le maître, ni même pour les fermiers ; mais tout au plus pour ses valets, et encore « en temps de cherté ».

Or, attendu qu'une telle nourriture était nécessairement très-grossière, car l'orge non mêlée avec le froment donne un pain détestable, elle a pu servir de terme de comparaison pour donner à entendre qu'une personne était complètement dépourvue de politesse.

—

Ce n'est pas la seule comparaison proverbiale de la langue française où un adjectif pris au sens moral soit suivi d'un nom d'objet matériel ; *fin comme l'ambre*, qui se dit d'un homme très-pénétrant, suffit pour le démontrer.

×

Troisième Question.

Seriez-vous assez bon pour me dire quelle est l'origine de VA-T'EN VOIR S'ILS VIENNENT ! *que l'on dit si souvent dans la conversation familière pour signifier* N'Y COMPTEZ PAS ?

—

L'expression *va-t'en voir s'ils viennent, Jean* (elle se formule ainsi au complet), remonte au moins à 1720 ; car, à cette date, La Motte-Houdart a publié une chanson en 13 couplets, intitulée *les Raretés*, où elle figure comme refrain :

Une femme et son époux,
Couple bien fidèle ;
Elle le préfère à tous,
Et lui n'aime qu'elle.
Va-t'en voir s'ils viennent, Jean,
Va-t'en voir s'ils viennent.

Un Breton qui ne boit point,
Un Gascon tout bête,
Un Normand franc de tout point,
Un Picard sans tête.
Va-t'en voir s'ils viennent, Jean,
Va-t'en voir s'ils viennent.

Un médecin sans grands mots,
D'un savoir extrême,
Qui n'ordonne point les eaux,
Et guérit lui-même.
Va-t'en voir s'ils viennent, Jean,
Va-t'en voir s'ils viennent.

Mais je ne saurais affimer que ce soit là l'origine de cette singulière phrase négative, attendu que les ren-

seignements que j'ai réunis à son sujet sont loin d'être assez positifs pour que je puisse en faire la base d'une solution à vous offrir.



Quatrième Question.

Je suis complètement satisfait de l'explication du pronom EN *dans* ON VOUS EN CASSE. *Mais je voudrais savoir maintenant comment cette expression a pu prendre le sens de « ne comptez pas là-dessus ». J'espère que vous pourrez également me le dire.*

—

Voici ce que j'ai trouvé dans l'*Encyclopédie* à l'article *Grais*, ou *Grès :*

En général on entend par *grais* des pierres composées de sable, de quelque nature qu'il soit : c'est de cette pierre qu'on se sert pour paver les rues de Paris, et il n'en est point de plus propre à cet usage : il s'en trouve une grande quantité dans les environs de Fontainebleau, qui vient ici par la rivière de Seine. Quelques-uns de ces grais sont assez peu compactes, et on les brise très-aisément au marteau *pour en faire du sablon qui sert à nettoyer la vaisselle.*

Il suit de là que, très-probablement, l'espèce de grès tendre dont il vient d'être question, une fois reconnu propre au fourbissage des vases de métal, de ceux de cuisine particulièrement, se vendit en gros chez certains marchands, et qu'à l'acheteur qui venait en demander, il était répondu avec un air de grand empressement, par le maitre ou ses garçons :

On vous en casse!

Or, au figuré et par ironie, cette phrase, qui était très-fréquente pour exprimer l'accomplissement immédiat du désir exprimé par l'acheteur, a parfaitement pu, il me semble, prendre le sens de *n'y comptez pas*, qu'elle a encore dans la conversation familière.

—

L'expression *casser du grey* est mentionnée dans les *Curiositez françoises* d'Antoine Oudin, ouvrage publié à Paris en 1656. Mais elle peut être bien plus ancienne, si elle nous a été fournie par le grès tendre des carrières de Fontainebleau ; car il est à présumer que ces carrières sont connues depuis 1185, époque où Philippe-Auguste en tira le pavé destiné à la « croisée » de sa capitale.



Cinquième Question.

Je vois à la page 59 de la 2e année du COURRIER DE VAUGELAS *que vous avez traité la question de savoir quel nom il convient de donner à celui qui monte un* VÉLOCIPÈDE. *Mais, naturellement, vous n'avez pas parlé du nom du « cheval ». Auriez-vous l'obligeance de me dire si, contrairement à mon avis, vous le trouvez bien fait? Je vous en serais très-obligé.*

—

Si l'espèce de cheval en question avait des pieds, je comprendrais qu'on l'appelât *vélocipède*, terme formé des mots latins *velox*, rapide, et de *pes (edis)*, pied. Mais comme il a deux roues, je crois qu'il serait mieux nommé *vélocifère*, nom qui, du reste, a été donné à un équipage de cette espèce fort en vogue au commencement du premier Empire, comme le montrent :

1° Ce titre d'un ouvrage que j'ai trouvé sur le catalogue de la Bibliothèque nationale :

Miroir de l'ancien et du nouveau Paris, avec treize voyages en *vélocifère* dans les environs. Orné d'un plan de Paris et de 18 gravures. Par L. Prodhome (1804).

2° La pièce intitulée *les Vélocifères*, qui fut jouée pour la première fois sur le théâtre du Vaudeville, le 19 mai 1804, et où se trouvent ces vers :

Cochers qui ne vous pressez guère,
Voulez-vous arriver plus tôt
Que le plus prompt *vélocifère?*

—

A la même époque, on appelait *vélocipède* la personne qui circulait montée sur l'appareil de locomotion dont je viens de parler. Ce mot, à mon avis, valait également mieux que *vélocipédiste*, le terme actuel. Aussi, ai-je l'espoir que, dans la nouvelle édition de son Dictionnaire, l'Académie adoptera *vélocifère* pour désigner le véhicule, et *vélocipède* pour désigner celui qui s'en sert.



Sixième Question.

Comment, s'il vous plait, en est-on arrivé à employer le substantif BRIOCHE, *genre de pâtisserie, pour signifier* MALADRESSE, GAUCHERIE ?

—

C'est à l'orchestre de l'Opéra que nous devons cette singulière acception du mot *brioche*. Voici, en effet, ce qu'on lit dans Castil-Blaze (*Académie impériale de musique*, t. I, p. 68) :

Les symphonistes, que le parterre apostrophait chaque fois hautement, résolurent d'être plus attentifs, et taxèrent à six sous chacune les fautes faites devant le public. Avec le total de ces amendes, on achetait une immense brioche pour la croquer à la fin du mois en l'arrosant convenablement. Les amendés figuraient à la séance avec une petite brioche en carton pendue à la boutonnière.

Les régals de ce genre devinrent si fréquents, les symphonistes s'assemblaient si souvent autour de la brioche, que le public en fut instruit. Il les appela *croque-brioches*, faiseurs de brioches ; et le mot *brioche* fut bientôt considéré comme le synonyme de *faute, bévue.*

Cette question a déjà été traitée, et plus longuement, à la p. 83, 4e année du *Courrier de Vaugelas.*



Septième Question.

Voudriez-vous bien me faire savoir par votre estimable journal d'où vient qu'on dit ÊTRE FIER COMME UN ÉCOSSAIS. *Cette comparaison proverbiale ne se trouve pas dans Quitard.*

—

Pendant ses guerres contre les Anglais, notre roi Charles VII se forma une garde d'élite qui reçut des soldats que les seigneurs d'Ecosse, dévoués à sa cause, lui envoyèrent par esprit national contre les Anglais.

Ces soldats pouvaient être fiers de leur titre et de leurs privilèges, car ils composaient la première compagnie de la garde royale, et, à l'armée, ils faisaient le service auprès du monarque avant les deux compagnies de mousquetaires.

Aussi, me semble-t-il tout naturel de croire que c'est à l'attitude des Ecossais composant ladite garde qu'est due la comparaison proverbiale dont vous me signalez l'oubli dans le Dictionnaire de Quitard.

—

Si le proverbe en question est bien venu, comme je le pense, des Ecossais composant la garde du roi Charles VII, il ne peut remonter plus haut que l'année 1445, qui est celle où fut créée cette garde.

ÉTRANGER

Première Question.

D'où vient le nom de TALMELIERS, *que l'on donnait autrefois aux boulangers, comme je le vois dans votre n° 12, là où vous donnez l'étymologie de* GINDRE ?

—

Dans l'origine, le bluteau, cette ingénieuse machine qui, sans la moindre fatigue, permet au meunier de séparer la farine du son, ne servait pas encore d'appendice aux moulins.

La farine était remise non mondée aux pratiques, et il fallait que chacun la passât chez soi, opération exécutée d'abord au moyen d'une toile claire de l'espèce de celle qu'on appelle canevas, et, ensuite, au moyen de tamis faits de différentes matières selon les différents pays.

En France, lorsqu'on voulait s'épargner un tel soin, on appelait un boulanger, qui, obligé par sa profession d'avoir des tamis, allait volontiers passer la farine à domicile. Or, si l'on en croit l'auteur de la *Vie privée des François* (vol. I, p. 96), ces artisans ont d'abord été appelés *tamisiers* ou *talmisiers*, et de ce nom est venu par corruption *talmeliers*.

×

Seconde Question.

Permettez-moi de vous demander l'explication de l'expression militaire BATTRE AUX CHAMPS, *ainsi que la justification de son orthographe, dont je me rends difficilement compte.*

—

Lorsque la batterie *aux champs* est exécutée sur le parapet des places de guerre, à la tombée de la nuit, elle annonce la fermeture des portes; à l'aube du jour, elle en annonce l'ouverture. On en fait usage dans la place d'armes lors de l'arrivée des corps à leur garnison, et pendant longtemps l'usage a été de ne défiler à la parade et aux revues qu'à la batterie *aux champs*. Elle sert d'ouverture aux aubades des jours de fête. En tout temps, on l'emploie comme batterie d'honneurs et comme une manière de salut. Les tambours de service à une messe militaire exécutent cette même batterie à l'élévation, etc., etc.

Dans aucune de ces circonstances, il est vrai, on ne découvre ni l'explication de *battre aux champs*, ni la justification de son orthographe ; mais il en est autrement si l'on tourne les regards vers le passé.

En effet, l'ordonnance du 1er janvier 1766 employait les mots *aux champs* comme synonyme de batterie *d'évolutions* et de batterie *de commandement d'avertissement* ; c'était une batterie de camp qui équivalait à un ordre donné aux troupes de se porter en avant, de sortir du camp; de là vint son nom *aux champs*, car elle signifiait pour ainsi dire : Entrez en campagne, sortez dans la campagne, allez aux champs.

C'est du moins de cette façon que le général Bardin, dans son Dictionnaire (art. *Aux champs*), explique l'expression dont il s'agit.

×

Troisième Question.

En français, le mot BRÉSIL *désigne à la fois une espèce de bois et un pays. Est-ce le nom du pays qui a été donné au bois, ou, au contraire, est-ce le nom du bois qui a été donné au pays ? Je vous serais bien obligé de m'éclairer sur ce point.*

—

L'Amérique, dont le *Brésil* fait partie, a été découverte, comme vous savez, en 1492.

Or, le mot *brésil*, qui existait en latin, selon Crapelet, (*Prov. franç. au XIIIe siècle*, p. 132), et qui a donné *brasile* à l'italien, *brasil* à l'espagnol, et *brezilh* au provençal, était dans le vocabulaire de notre langue bien avant cette époque, comme le prouvent les citations que je mets sous vos yeux ;

Ils ont [dans l'île de Ceylan] *berzi* en grant habondance, do meillor dou monde.

(Marco Polo, dans Laborde, *Emaux*, p. 174.)

Dou royaume de Jherusalem, dou royaume de Egipte, de la terre au soudant, vient poivres et toute espicerie et *bresis*.

(Idem.)

Nus tabletier ne puet metre avec buis nule autre maniere de fust qui ne soit plus chier que buis; c'est à savoir cadre, benus [ébène], *bresil* et cipres.

(*Livre des métiers*, p. 177.)

Par conséquent, ce doit être le bois (tiré principalement du Levant comme l'indique le second exemple) qui a donné son nom au pays, et cela, à cause, probablement, de la grande quantité d'arbres de brésil que ce pays offrit aux yeux des premiers navigateurs qui allèrent y fonder des établissements.

×

Quatrième Question.

On dit : « Je ne lui parlerai pas AVANT QU'*il me parle », et « Je ne lui parlerai pas* QU'*il* NE *me parle ». Pourquoi faut-il remplacer ainsi le* AVANT *supprimé dans* AVANT QUE, *par* NE, *négation qui n'existe pas dans la première phrase ? Je vous adresse d'avance tous mes remerciements pour l'explication de ce fait grammatical vraiment singulier.*

—

Lorsqu'une phrase latine commence par un verbe négatif suivi de *quin* et d'un subjonctif, cette phrase peut se traduire de deux manières : 1° en remplaçant *quin* par *que.... ne*, et 2° en mettant à sa place l'ex-

pression conjonctive *avant que*. Ainsi, par exemple, la suivante, que j'emprunte à la Grammaire de Lhomond :

Non hinc proficiscar *quin* te viderim,

peut recevoir cette double forme en français :

Je ne partirai pas *que* je *ne* t'aie vu.
Je ne partirai pas *avant que* je t'aie vu.

Mais il ne résulte pas de là que l'expression *que... ne* soit la conséquence d'une ellipse de *avant* faite dans *avant que* après que *ne* y a été ajouté : il y a identité de signification entre ces deux expressions, sans que, pour cela, la première soit tirée de la seconde.

—

Il en est absolument de même pour *sans que* et pour *que... ne*, par lesquels on traduit aussi le *quin* de certaines phrases latines dont le verbe principal est négatif comme dans celle-ci, fournie par Burnouf (*Méth. lat.*, p. 313) :

Non temere fama nasci solet, *quin* subsit aliquid. — (Un bruit ne se répand guère *qu*'il *n*'ait quelque fondement, ou, *sans qu*'il ait quelque fondement.)

Ici encore, l'expression *que... ne* équivaut pour le sens à *sans que;* mais, matériellement, elle n'a pas été formée de cette dernière.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... son pouvoir ne *se détruira* jamais *de lui-même* ; — 2° ... d'une partie de ces *nombreuses* troupes ; — 3° ... Les prêtres chrétiens et *les* musulmans invoquaient ; — 4° ... rien de *pis* que l'affranchi devenu maître ; — 5° ... ne tend à *rien de moins* (Voir *Courrier de Vaugelas*, 8e année, p. 91) ; — 6° ... mieux qu'il ne serait (sans *le*, qui ne peut pas s'employer pour un adverbe); — 7° ... à cette occasion, *celui de M. Sella* a fait une grande impression ; — 8° ... M. Trisza a dit entre autres *choses* qu'il comptait; — 9° ... qu'elle se serait bien *passée* de notre visite ; — 10° C'est dans cette *partie* de sa longue carrière.

Phrases à corriger

trouvées dans la presse périodique et principalement dans les ouvrages des auteurs contemporains.

1° Il est vraiment étonnant d'entendre proclamer de la bouche d'un homme qui fait autorité en Angleterre que même la prise de Constantinople et la chute de l'Empire ottoman ne préjudicieraient pas les intérêts anglais.

2° En Allemagne, les partis parlementaires se sont accordés, les uns aux autres, une courte trêve, et divers organes de Berlin vont jusqu'à croire à une paix prochaine au moins entre les fractions libérales.

3° La République a triomphé de ses ennemis par la liberté, elle les a laissé s'user eux-mêmes ; mais elle a maintenant la garde de la réalité, elle a la charge des dévouements qui sont venus à elle.

4° Ce facile succès éleva très-haut ses prétentions, et il ne visait à rien moins qu'au ministère de la guerre, lorsque Danton lui fit sentir que de pareilles espérances étaient ridicules.

5° Un bambin disait à sa mère : — Pourquoi demandons-nous au bon Dieu notre pain quotidien, et non pas notre pain de la semaine ? La mère eût pu rester coi sans un autre jeune frère qui se trouvait là...

6° N'y eût-il, pour m'attirer, que l'éclat de ce dévouement à cette sainte cause, que c'en serait assez pour que je me sentisse porté vers cette chère mémoire.

7° Les six semaines qui s'écoulèrent après le passage des troupes nous parurent un temps si long que, par fatigue, nous commencions à nous occuper d'autre chose que de la guerre.

8° Le Saint-Père et les personnes de son entourage conservent un sentiment qui tient de la gratitude vis-à-vis du roi Victor-Emmanuel, à cause de certains privilèges qu'ils en avaient reçu.

9° A ces télégrammes de condoléance des princes de Savoie, il faut ajouter une foule d'autres, envoyés par des personnages illustres, etc.

FEUILLETON

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

RÉGNIER DESMARAIS.

(*Suite.*)

Du nombre et des personnes dans les verbes. — Après avoir dit ce qu'on entend par *nombre* et *personnes* dans les verbes, Régnier va parler de deux *parties* qui n'ont point été comptées comme des *modes* du verbe, mais sans lesquelles il est cependant impossible d'en conjuguer aucun, savoir les *gérondifs* et les participes, qu'on a accoutumé d'appeler *passifs*.

Du gérondif. — Le *gérondif* est parmi nous « une partie invariable du verbe, qui a le même régime que son verbe, mais qui n'a d'elle-même ni temps ni nombre, ni personne ». Par exemple, *faisant*, *aimant*, *parlant*, et tous les autres gérondifs ne varient jamais leur terminaison.

La particule *en* est une marque infaillible de gérondif; mais il y en a encore d'autres qui servent à distinguer un gérondif d'un *participe actif*, et Régnier en parlera dans le traité de ces participes.

Des différentes conjugaisons des verbes. — Chaque verbe de la langue française, ainsi que des autres langues qui dérivent du latin, prend d'ordinaire de son infinitif les règles de sa conjugaison, et c'est ce qui fait qu'on a accoutumé de partager les conjugaisons de toutes ces langues suivant les différentes terminaisons des infinitifs. La nôtre a quatre conjugaisons terminées à l'infinitif par *er*, *ir*, *oir*, *re*.

Après avoir donné la conjugaison des auxiliaires *avoir* et *être*, notre auteur passe à l'emploi des modes.

De la manière d'employer les divers modes des verbes. — Voici les règles que donne Régnier pour l'emploi du subjonctif. Le subjonctif n'est pas régi par tous les verbes qui ont la particule *que* après eux ; pour se servir du subjonctif dans ce cas, il faut :

1° Que les verbes qui précèdent *que* soient employés avec une négative : *Je ne sçay pas qu'il soit encore arrivé.*

2° Qu'ils soient tournés interrogativement : *Sçait-il que vous en ayiez pris la resolution ?*

3° Qu'ils soient employés avec la conjonction conditionnelle *si*, comme dans cet exemple : *si je puis sçavoir qu'il le veuille.*

4° Qu'ils soient employés impersonnellement : *il est necessaire qu'il y soit*, etc.; à moins toutefois que le verbe ainsi employé ne serve à marquer assurance et certitude positive, comme lorsqu'on dit *il est certain, il est assuré, il est infaillible*, etc.

5° Que tous les verbes qui ne servent point à exprimer une croyance précise et positive de quelque chose, mais qui signifient seulement *ignorance*, *doute*, *crainte*, *estonnement*, *admiration*, *souhait*, *priere*, *intention*, *prétention*, *volonté*, régissent tous le subjonctif, comme *j'ignore qu'il y soit*, *je doute qu'il le puisse*, etc.

Après cela, il reste seulement à ajouter que le même mode est aussi régi par les pronoms relatifs, lorsqu'ils sont précédés, ou de quelque verbe accompagné d'une négation, comme *Il n'y a rien qui me soit plus à cœur ;* ou d'un verbe mis à l'interrogatif, comme *Y a-il quelque chose qui puisse me faire plus de plaisir?* ou employé à l'impératif, comme *Dites-luy des raisons qui puissent le persuader*, etc.

Conjugaison des verbes irréguliers en er. — Il n'y a que deux verbes irréguliers dans cette conjugaison, *aller* et *puer*. Ce dernier, soit qu'il ait retenu cette formation de son ancien infinitif, qui était *puir*, soit qu'il l'ait prise ailleurs, fait au présent de l'indicatif *je pus*, *tu pus*, *il put*.

Conjugaison des verbes irréguliers en ir. — Les verbes *mentir*, *sentir*, *se repentir*, *partir* et *sortir* conservent le *t* au présent de l'indicatif : *je ments*, *tu sents*, *il se repent*, *je parts*, *tu sorts*, etc.

Le verbe *ouïr* fait au présent de l'indicatif, *j'oi*, *tu ois*, *il oit*, *nous oyons*, *vous oyez*, *ils oyent* (1706) ; mais ni ce temps, ni l'imparfait *j'oyois*, ni le futur *j'oiray* ne sont plus d'aucun usage, non plus que le présent ni le futur de l'impératif et du subjonctif qui en sont formés : on se sert ordinairement du verbe *entendre*, pour exprimer les mêmes choses.

En terme de vénerie, ce serait parler très-improprement que de dire *laisser courir* au lieu de *laisser courre*.

A l'occasion des verbes *tenir* et *venir* qui, dans quelques temps de leur conjugaison, prennent un *i* devant l'*e* de leur pénultième syllabe, et qui le rejettent dans d'autres temps, Régnier essaie de rechercher le fondement et la cause de cette modification dans l'orthographe et dans la prononciation.

Ces sortes de changements n'ont pas lieu dans les seuls verbes, ils se produisent aussi dans divers autres mots de la langue, et ils ne sont pas un pur effet du caprice de l'usage, comme il pourrait le sembler d'abord, mais bien un effet du génie universel des langues basé sur la loi et sur le principe de l'harmonie et des sons.

Il n'y a proprement dans la langue française qu'une sorte d'accent, qui est l'accent sur la dernière syllabe de chaque mot ; car bien que dans les mots qui finissent par un *e muet*, l'accent ne soit point sur la dernière syllabe, mais sur la précédente, ce qu'on vient de dire ne laisse pas d'être vrai, parce que la dernière syllabe, qui est muette, n'est alors comptée pour rien. C'est pourquoi dans la poésie française les vers féminins sont toujours plus longs d'une syllabe que les masculins.

Cela étant, toutes les fois qu'une syllabe qui était brève de sa nature, comme la première syllabe de *venir* et de *tenir*, et par conséquent incapable d'être le siége d'un accent, vient à l'être, le génie de la langue pourvoit à la fortifier et à la rendre longue ; et ce que le français fait en ces sortes de rencontres, l'italien et l'espagnol le font aussi de leur côté, pour les mêmes raisons et sur les mêmes principes.

Pour parler premièrement de notre langue, les changements les plus ordinaires qu'elle fasse dans les syllabes regardent l'*e muet*, qu'elle fortifie ou qu'elle change diversement. Dans *tenir*, dans *venir* et dans tous leurs composés, elle le fortifie d'un *i* devant *e* lorsque l'accent passe de la dernière syllabe de *tenir* et de *venir* sur la pénultième, soit que cette première syllabe soit seule, comme *je tiens*, *tu tiens*, *il tient ; je viens*, *tu viens*, *il vient*, soit qu'elle soit suivie d'une autre syllabe muette, *ils tiennent*, *ils viennent*. Que si l'accent reprend la même place qu'il avait à l'infinitif *tenir* et *venir*, les mêmes verbes reprennent aussi dans leur inflexion l'*e muet* de leur infinitif : *nous tenons*, *vous tenez ; nous venons*, *vous venez ; tenu*, *venu ; tenant*, *venant*. Il n'y a que leurs futurs où l'usage n'a pas voulu que cette règle eût lieu.

Il est pareillement de l'usage que, dans le verbe *mener* et dans tous ses composés, lorsque l'accent passe de la dernière syllabe sur la pénultième, l'*e* de la pénultième soit aussi fortifié d'un *i* pour avoir un son plus ferme et plus plein ; mais tandis que dans les temps de *tenir* et de *venir*, qui ont l'accent sur la pénultième, l'*i* est mis devant l'*e*, ici il est mis à la suite. Ainsi de *mener*, où l'*e* de la première syllabe est muet, on fait *je meine, tu meines*, *il meine*, où l'*e* joint à l'*i* a le son d'un *e* ouvert ; et quand l'accent retourne sur la dernière, comme dans *nous menons*, *vous menez*, la première syllabe ne s'écrit plus que par un *e* seul, qui devient muet dans la prononciation.

Dans quelques autres verbes, comme *celer*, *geler*, *appeler*, *chanceler*, l'*e muet* de la syllabe pénultième ne reçoit aucune autre altération, en devenant le siége de l'accent, que de devenir un *e masculin*, comme dans *je cele*, *tu celes*, *il cele ; j'appelle*, *tu appelles*, *il appelle*. De sorte que, quand l'accent retombe sur la dernière syllabe, comme dans *nous celons*, *nous gelons*, *nous appelons*, l'*e* redevient aussi féminin. C'est ainsi que dans tous les verbes réguliers en *er*, l'*é ouvert* de leur infinitif est changé dans leur futur en *e feminin*, parce qu'il cesse alors d'être le siége de l'accent : *aimer*, *aimera ; donner*, *donnera ;* et c'est pour cette même raison que, dans la première syllabe du verbe *faire*, *ai*, qui s'y prononce comme *é ouvert*, est ensuite changé en *e muet* dans *je ferai*, *je ferois* et dans les deux nombres de ces deux futurs.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE.

Publications de la quinzaine :

Théâtre. Morgana. La comtesse de Chateaubriant. Chalais. Tristan ; par Léon Barracand. In-18 jésus, 355 p. Paris, lib. Lemerre. 3 fr. 50.

Œuvres de Paul Féval, soigneusement revues et corrigées. L'Homme de fer. 3e et 4e éditions. In-12, 357 p. Paris, lib. Palmé. 3 fr.

Un enfant gâté ; par Mlle Zénaïde Fleuriot. Ouvrage illustré de 48 vignettes sur bois par Ferdinandus. 2e édition. In-18 jésus, 253 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25 c.

Récits de naufrages, incendies, tempêtes et autres événements de mer ; par P. Levot, conservateur de la bibliothèque du port de Brest. 2e édition, revue et considérablement augmentée. In-18 jésus, VI-316 p. Paris, lib. Challamel aîné.

Histoire de Marie-Antoinette ; par E. et J. de Goncourt. Edition ornée d'encadrements à chaque page par Giacomelli et de 12 pl. hors texte, reproductions d'originaux du XVIIIe siècle. In-4°, 520 p. Paris, lib. Charpentier.

Voyage en Orient ; par A. de Lamartine. Nouvelle édition, publiée par les soins de la société propriétaire des œuvres de M. de Lamartine. T. 2. In-18 jésus, 579 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Histoire de la guerre de Crimée; par Camille Rousset, de l'Académie française. 2e édition. 2 vol. in-8°, XIII-938 p. Paris, lib. Hachette et Cie.

Madame Madeleine; par G. Renouard. In-18 jésus, 385 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr. 50.

Le château de la Pétaudière ; par Mme la vicomtesse de Pitray, née Ségur. Ouvrage illustré de 78 grav. sur bois par Marie. In-18 jésus, 328 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25.

Récits d'une sœur, souvenirs de famille recueillis par Mme Augustus Craven, née La Ferronnays. 32e édition. 2 vol. in-12, 904 p. Paris, lib. Didier et Cie. 8 fr.

Une heure à lire. La Mére Champagne. Le Secret de l'oncle Jean. Echec au roi. La Belle Arthémise. Un saut périlleux. Le Baron Franck. Le fil d'Ariane ; par Paul Céllères. In-18 jésus, 347 p. Paris, imprimerie Hennuyer, 21, rue Laffitte. 3 fr. 50.

Trois contes. Un cœur simple. La légende de saint Julien l'Hospitalier. Hérodias ; par Gustave Flaubert. 5e édition. In-18 jésus, 253 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Le Théâtre en Angleterre, depuis la conquête jusqu'aux prédécesseurs immédiats de Shakespeare; par Jules Jusserand, attaché au ministère des affaires étrangères. In-8°, 330 p. 4 fr.

Le Roman de la Princesse ; par Paul Bonnaud. In-18 jésus, 365 p. Paris, lib. Dentu.

Les Trois duchesses; par Arsène Houssaye, 4 vol. in-18 jésus, 1207 p. Paris, lib. Dentu.

La Cour et l'Opéra sous Louis XVI. Marie-Antoinette et Sacchini, Saliéri, Favart et Gluck, d'après des documents inédits conservés aux archives de l'Etat et de l'Opéra ; par Adolphe Jullien. In-12, IX-369 p. Paris, lib. Didier et Cie. 3 fr. 50.

Premières poésies (1859-1863) ; par Achille Millien. La Moisson. Chants agrestes. Les poëmes de la nuit. Humouristiques. Paulo Majora. Edition refondue. Gr. in-8°, 395 p. et 13 grav. Paris, lib. Lemerre. 20 fr.

Histoire de Montesquieu, sa vie et ses œuvres d'après des documents nouveaux et inédits ; par Louis Vian, avocat. Précédée d'une préface par Ed. Laboulaye, de l'Institut. In-8°, XXVI-415 p. Paris, lib. Didier et Cie. 7 fr 50.

Mémoires inédits de Michel de la Hugueryе, publiés d'après les manuscrits autographes pour la Société de l'histoire de France, par le baron A. de Ruble. T. 1. 1570-1577. In-8°, 474 p. Paris, lib. Loones. Chaque vol. 9 fr.

Publications antérieures:

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les étrangers. — SYLLEXIE, ouvrage sous forme de Dictionnaire, contenant les proverbes, les locutions proverbiales, les comparaisons remarquables, les phrases ironiques, etc. etc. — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

LICE CHANSONNIÈRE. — 46e année. — Vingt-deuxième volume. — Paris, *L. Labbé*, éditeur de librairie et de musique, 32, rue Notre-Dame-de-Nazareth.

LANGUE NATIONALE DES FRANÇAIS, ou LA LETTRE ET L'ESPRIT. — Par H. HARDY, directeur d'un cours d'histoire, de littérature, etc. — Paris, librairie *Ch. Delagrave* , 58, rue des Ecoles. — Prix : 5 francs.

THE FRENCH LANGUAGE SIMPLIFIED : A CONVERSATION AND IDIOMATIC FRENCH GRAMMAR divided in three progressive parts, showing the differences between the two languages ; containing the necessary rules for the various examinations, with idioms and materials for conversation. — By L. NOTTELLE, B. A., Paris, professor of French and lecturer on French literature at the Birmingham and Midland Institute, etc. — Paris : *Galignani and Co*. 224, rue de Rivoli. — Parts I, II and III. — Price : 6 s. 6 d.

ŒUVRES COMPLÈTES DE GRINGORE, réunies pour la première fois par MM. A. DE MONTAIGLON et J. DE ROTHSCHILD. — Tome II. — Mystère inédit de saint Louis. — Paris, *Paul Daffis*, éditeur-propriétaire de la Bibliothèque elzévirienne, 7, rue Guénégaud. — Prix : 5 fr.

MELANGES DE MYTHOLOGIE ET DE LINGUISTIQUE. — Par MICHEL BRÉAL, membre de l'Institut, pro-

fesseur de grammaire comparée au Collége de France. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — Prix : 7 fr. 50.

Mlle SAUVAN, première inspectrice des écoles de Paris. — Sa vie et son œuvre. — Par Emile Gossot, professeur au lycée Louis-le-Grand. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — Prix : 1 fr. 50.

PAUL ET VIRGINIE, par Bernardin de Saint-Pierre. — Préface de Jules Claretie. — Eaux-fortes de F. Régamey. — Variantes et bibliographie. — Paris, *A. Quantin*, imprimeur-éditeur, ancienne maison Jules Claye, rue Saint-Benoît.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Comité des concours poétiques du midi. — Le vingtième *concours poétique*, ouvert en France le 15 février 1878, sera clos le *1er juin de la même année*.—Seize médailles, or, argent, bronze seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé *franco*, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne).

Académie française. — L'Académie propose pour prix de poésie à décerner en 1879 : *La Poésie de la Science* — La limite de 300 vers ne doit pas être dépassée par les concurrents. — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1878*. — On se procure le programme en s'adressant à M. le Secrétaire de l'Institut, 21-23, quai Conti.

Athénée de Forcalquier. — Concours de 1878. — Dans sa séance du 4 novembre 1877, l'Athénée de Forcalquier a pris la délibération suivante : « Un concours est ouvert à partir de ce jour, sur le thème suivant : *Notice populaire sur Gassendi*. — Les envois devront être faits *avant le 15 avril 1878*. — Demander le programme à M. le Président de l'Athénée de Forcalquier (Basses-Alpes).

Société d'émulation de Cambrai. — Concours de 1878. — *Philosophie morale :* Quels sont aujourd'hui les principaux caractères de la littérature des *feuilletons ;* quels dangers présente-t-elle, et comment pourrait-on y remédier ? — *Poésie :* Le sujet et l'étendue de la pièce destinée à le traiter sont laissés au choix des concurrents. — Les travaux et mémoires devront être adressés franco *avant le 1er juin 1878*. — Pour le programme, s'adresser au Président ou au Secrétaire-Général de la Société.

Réponses Diverses.

M. J. G., à Leicester (Angleterre) : Je n'ai encore publié qu'un volume de l'ouvrage en question, et il est probable que les autres ne le seront pas de sitôt, tout mon temps étant pris par mon journal. — *M. L. C., chef d'institution :* Je pense que vous trouverez l'homme qu'il vous faut en vous adressant à M. Pelletier, Intermédiaire de l'enseignement, 19, rue de l'Odéon, à Paris. — *M. E. S., à Orléans :* L'abonnement à la 8e année ne finit qu'au 15 juin, et le vôtre est payé. — *M. B., Lupus Street (Londres) :* J'ai reçu le mandat que vous m'avez adressé pour payer votre abonnement et celui du Doct. L., déduction faite du *Slang Dictionary*. — *M. H. B., Granville Square (Londres) :* J'espère que le 1er volume de la réimpression pourra vous être envoyé au commencement de mars.

M. Eman Martin, Rédacteur du Courrier de Vaugelas, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures*.

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 17. 1er Mars 1878.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.*)

PRIX :
Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS :
Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

IMPORTANT.

Sur le point d'adresser la 1re *année* de son journal aux personnes qui ont souscrit à la réimpression, le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* prie les destinataires de vouloir bien, aussitôt qu'ils pourront, lui accuser réception de son volume.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATION.

Le savant M. Georges Garnier, à qui la communication sur *Félibre* insérée dans ce journal a valu dernièrement le titre de « Membre correspondant de l'Athénée de Forcalquier, » a bien voulu m'adresser la lettre qu'on va lire relativement à l'étymologie de *maquiller*, dont j'avais parlé dans mon numéro 8e :

Bayeux, le 4 décembre 1877.

Monsieur,

Je ne crois pas qu'il faille demander aux idiomes tudesques l'étymologie des mots *maquiller* et *maquillage* ; j'ai la conviction qu'ils sont d'origine latine.

Le *maquillage* qui, du théâtre, s'est propagé non-seulement chez les Aspasies du *demi-monde*, mais encore a envahi la toilette des beautés surannées du *grand monde*, n'a pas été inventé d'hier et remonte au moins jusqu'à Thespis et à sa troupe qui,

« . . . . barbouillés de lie,
Promenaient par les bourgs leur heureuse folie. »

La *lie* fut le premier *masque* des histrions, et ce n'est que plus tard qu'on lui substitua le *masque sonore* (persona), de cuivre ou de bronze, qui, en reproduisant les traits du héros qu'ils représentaient sur la scène, servait aussi à augmenter le volume de leur voix.

Les dames romaines se *maquillaient*, et, moins délicates que les *prime donne* de Thespis, substituaient à la *lie* des ingrédients tels que la *fiente de crocodile*, singulier cosmétique dont Juvénal nous a révélé l'emploi.

Quelle est donc la véritable racine du verbe *maquiller ?* C'est tout bonnement le latin *maculare*, tacher, souiller, barbouiller, et en un mot *machurer*, que le *Dictionnaire de l'Académie* a consacré, tout en le rapportant au *langage vulgaire*.

De *machurer* à *maquiller*, il n'y a pas loin; mais établissons logiquement l'origine commune.

On s'accorde à faire dériver *machurer* de *macula*, *maculare :* la même racine a donné *maquereau*, poisson dont la robe est striée de taches ou *maculatures*. Or, on désigne sous le nom de *maquilleur*, une sorte de barque qui sert à la pêche de ce poisson. *Maquiller*, comme *maquilleur*, vient donc évidemment de *macula*.

Le passage de la *Chanson d'Antioche*, cité par M. Littré, contient le mot *masquilliés* (où une *s* s'est glissée à tort; mais quoi de plus indécis que l'orthographe de ces temps reculés?); et là, le sens est évidemment *barbouillés, souillés, machurés*. Nouvelle preuve à l'appui de notre hypothèse.

Enfin, dans l'argot, *maquiller* ne signifie pas seulement *faire, arranger*, ce qui avait induit les étymologistes à remonter à l'allemand *machen*, d'où l'anglo-saxon *to make*. Il s'emploie aussi pour *maculer, barbouiller, griffonner*, comme le prouve la traduction bien connue, dans l'idiome de la *Cour des Miracles*, de la chanson du *Clair de la lune*, dont il rend ainsi le 3e et le 4e vers :

« Prêt' moi ta brodeuse (plume)
« Pour *maquiller* l' mince (papier à lettre).

En voilà assez, je crois, pour le besoin de ma thèse.

Puis, deux jours après, je recevais du même abonné la lettre suivante, pour servir de post-scriptum ou plutôt de complément à celle qui précède :

Monsieur,

Je m'aperçois d'une omission dans ma communication relative au mot *maquiller :* je m'empresse de la réparer.

L'origine primitive du verbe latin *maculare* et de son substantif *macula* était évidemment le radical *maca*, qui s'est perpétué dans l'idiome espagnol, où il signifie *tache* et s'applique surtout aux meurtrissures qui affectent la peau d'un fruit trop mûr.

On le retrouve encore dans l'argot, où le substantif *maki*

signifie *fard* (les Voleurs, vocabulaire argotique par Vidocq, 1837, in-8). *Maquiller* ou *makiller*, en argot, est donc synonyme de *farder*.

Quant à l's de *masquilliés*, dans le passage cité par M. Littré, elle s'est glissée dans le primitif *maquiller*, comme elle a fait dans le provençal *mascara, mascarado, mascaraduro* (machurer, machuré, machurade), toutes formes issues du latin *maca*, et de son diminutif *macula*.

Compliments empressés.

Georges Garnier.

Je n'hésite pas un seul instant à reconnaître que cette étymologie de *maquiller* est préférable à la mienne, et je remercie de tout cœur M. Georges Garnier d'avoir bien voulu prendre la peine de relever l'erreur que j'avais commise à ce sujet.

×

Première Question.

J'espère que vous pourrez me donner par la voie de votre estimable journal deux renseignements que je désire sur le mot MACÉDOINE : 1° *d'où vient ce mot, et* 2° *est-ce par les cartes, la cuisine ou la littérature qu'il est entré dans la langue ? Mes remerciements d'avance pour votre réponse.*

—

Le mot *macédoine* au sens de mélange de choses hétérogènes ne se trouve ni dans la première édition de l'Académie (1694), ni dans Furetière (1727), ni dans Richelet (1728), ni dans Trévoux (1771), ni dans Pierre Marin (1782) : c'est, à n'en pas douter, une recrue du vocabulaire assez récemment faite.

A ma connaissance, ce mot apparaît pour la première fois dans le 32e volume des *Mémoires secrets* de Bachaumont, au milieu du paragraphe qui suit :

9 août 1786. — On annonce un ouvrage fort singulier de M. Monvel, arrivé depuis quelque temps aux comédiens. Il a pour titre *Bayard;* c'est une *macédoine* littéraire; il y a de tout ce que comporte le théâtre : opéra, tragédie, comédie, drame, ballet.,. Les acteurs ont déjà fait nombre de répétitions.

Pour qu'en 1786, un auteur se soit servi de l'expression « macédoine littéraire », il faut qu'à cette époque *macédoine*, sans épithète, désignât un mélange concernant autre chose que la littérature.

Etait-ce le jeu de cartes, était-ce la cuisine ?

Je n'ai trouvé le terme en question que dans des ouvrages postérieurs à 1786, et voici lesquels :

La *Suite du Dictionnaire des Jeux*, volume de l'*Encyclopédie méthodique* publié en 1799, et qui donne (p. 116) la description d'une *macédoine* au jeu de cartes :

C'est quand on fait une poule composée de plusieurs jeux; par exemple, on fera deux tours de chat qui dort, deux d'as qui court, deux de peur, deux de chnif, et on finira par un trottin.

Le *Nouveau vocabulaire français* de De Wailly (Paris 1803), qui porte cette simple mention :

Macédoine, sorte de ragoût.

Le *Cuisinier impérial* de Viard, homme de bouche (Paris, 1806), où l'on trouve, p. 411 :

Macédoine à la béchamelle. — Vous préparez beaucoup de petites racines et des légumes, comme il est dit à la *macédoine* aux entrées, de carottes, navets, petits oignons, pois, asperges, haricots blancs, haricots verts, etc.

Le *Dictionnaire général de la langue française* de Raymond (1825), qui consacre à la définition de *macédoine* les lignes suivantes :

Macédoine s. f. Mets composé de plusieurs sortes de légumes. — Sorte de jeu de cartes. — Littér. Mélange, brouillamini. *C'est une vraie macédoine.*

Mais cela peut suffire, il me semble, pour achever la solution de la première des deux questions que vous m'avez adressées. En effet, on est évidemment fondé à croire que c'est par l'art culinaire que *macédoine* est entré dans la langue, quand on considère :

1° Qu'en qualité de terme de jeu de cartes, ce mot apparaît treize ans après le 32e volume des *Mémoires secrets* de Bachaumont, où il ne se dit pas encore sans épithète en parlant d'un mélange littéraire;

2° Que le Dictionnaire de De Wailly, qui, je crois, a été le premier à l'enregistrer, le signale comme signifiant uniquement une « sorte de ragoût » ;

3° Enfin, que Raymond, qui donne les trois significations actuelles de ce mot, commence par celle de « mets composé de plusieurs sortes de légumes ».

Quant au mot *macédoine* lui-même, ce n'est probablement qu'une allusion à la variété incroyable de peuples auxquels Philippe et Alexandre imposèrent les lois de la Macédoine, et dont on remarquait les vêtements divers et confus dans les armées de ce dernier. Mais, comme tant d'autres, venus avant moi, je n'ai rencontré jusqu'ici aucun texte qui puisse me permettre de changer cette conjecture en certitude.

—

Les *Soupers de la Cour* font figurer *ouille* (évidemment de l'espagnol *olla*, que contient *olla podrida*, pot pourri), dans des recettes où les traités plus modernes sur l'art de la cuisine emploient le mot *macédoine*. Si ce terme est né près des fourneaux, comme j'incline fortement à le croire, il faut que le fait se soit passé entre 1755, date où fut publié cet ouvrage, et 1786, celle où *macédoine* a été employé par Bachaumont dans le passage cité plus haut. Or, avec un champ de recherches ainsi limité et beaucoup de patience, on peut espérer de découvrir enfin le Vatel de la seconde moitié du XVIIIe siècle qui a doté la langue du terme dont je viens de m'occuper.

×

Seconde Question.

Est-il certain qu'il y ait, comme je le trouve dans une grammaire très-répandue, celle de M. Poitevin, une différence de sens entre AIDER QUELQU'UN *et* AIDER A QUELQU'UN? *Je tiendrais beaucoup à avoir votre avis à ce sujet, les occasions d'employer* AIDER *étant excessivement fréquentes, comme vous le savez.*

—

A la vérité, on lit cette règle dans le *Cours de langue française* de M. Poitevin (édit. de 1847) :

Aider quelqu'un, c'est fournir à ses besoins, ou l'appuyer de son crédit, l'aider de ses conseils :

Il faut *aider les pauvres* de son superflu. (Féraud).

Aider à quelqu'un, c'est le soulager en partageant sa peine, c'est lui prêter une assistance momentanée :

J'aidai au Rhodien confus à se relever. (Fénelon).

Je *lui aidais* à faire son thème. (J. J. Rousseau).

Mais voici des exemples qui montrent, il me semble, avec la dernière évidence :

1° Que *aider quelqu'un* a signifié et signifie encore le soulager en partageant personnellement sa peine, son travail, signification que M. Poitevin attribue exclusivement à *aider à quelqu'un* :

(Ancienne langue)

Prud'hon i ot pour *son seigneur aider*.
(*Ch. de Roland*, III.)

S'*aiderent* li uns *l'autre* contre les Arabis.
(Berte, V.)

Et cil qui *l'avoient aidé* à eschaper.
(Villehardoin, XLII.)

Elle le voyant en cet habit, pensa que ce fust quelqu'un de ses serviteurs qui vinst devant pour luy aprester son logis : si luy pria de *la* vouloir *aider* à faire la cuisine.
(Amyot, *Philop.*, :).

(Langue moderne)

Nous nous *aidions* l'un *l'autre* à porter nos malheurs.
(Racine, *Britan.*, acte I, sc. 3.)

Ton bras peut me tirer d'ici.
Hercule veut qu'on se remue,
Puis il *aide les gens*.
(La Fontaine, *Fab.* VI, 18.)

En quels lieux sommes-nous? *Aidez* mes faibles *yeux*.
(Voltaire, *Zaïre*, II, 2.)

2° Que *aider à quelqu'un* a toujours signifié l'aider de ses conseils, l'appuyer de son crédit, signification que M. Poitevin attribue, lui, exclusivement à *aider quelqu'un* :

(Ancienne langue)

Et moult de gent dient que le comte eust foulé la royne et le roy si Dieu n'eust *aidé au roy* à cel besoin.
(Joinville, 220.

Un autre Pytagoras vint en Italie, là où il banta autour de Numa, *luy aida* à gouverner et ordonner son royaume
(Amyot, *Numa*, 1.)

(Langue moderne)

Il est toujours bien aise qu'on *lui aide* à se défaire de cette estime.
(Fléchier, *Serm.*, I, 347.)

Ils *lui aidoient* à tromper le roi de peur de déplaire à cette femme hautaine qui avoit toute sa confiance.
(Fénelon, *Télém.*, III).

Ne point *aider au mérite*, faire servir la piété à son ambition.
(La Bruyère, 13.)

Dieu *aide à trois sortes de personnes*, aux fous, aux enfants et aux ivrognes.
(Proverbe.)

D'où je conclus, non-seulement contre M. Poitevin, mais encore et surtout contre Girault-Duvivier qui, je crois, a donné le premier la règle en question dans ses *Remarques détachées* (p. 2), qu'il n'est pas exact de dire qu'il y ait une différence de sens entre les deux constructions du verbe *aider*.

×

Troisième Question.

Je sais que, dans la langue familière, à Paris, on dit DES NÈFLES *pour signifier* CERTES, NON. *Mais d'où vient cette singulière expression? Vous me feriez un bien grand plaisir si vous vouliez bien me l'apprendre dans un de vos plus prochains numéros.*

—

Les comparaisons dont les Latins se servaient pour corroborer une proposition négative offrent pour second terme des objets d'une valeur, d'un poids ou d'une dimension très-minimes.

Nos pères du moyen âge suivirent l'exemple des Latins ou plutôt l'inspiration naturelle qui suggère de pareilles comparaisons.

Les substantifs qui figurent comme second terme de la comparaison sont le plus souvent des produits de la terre, un fruit, une plante ou quelqu'une des parties qui la composent ; des produits de l'industrie d'un usage fort commun, des monnaies de peu de valeur, des mesures de petite dimension, etc.

Voici des exemples de la première espèce :

Et cil, par lettres li remande
Briefment, sans parole soueve,
Qu'il *ne* tient de lui une *fève*.
(*Branche des roy. lign.*, t. I, p. 55.)

Maistres, bien kaiés de vo sens,
Kar je *ne* le pris une *nois*.
(*Théât. franc. au moyen âge*, p. 89.)

Par foi! dit-il, Henri *ne* vous doubt un *aillie*.
(*Vie de Bertr. du Gueselin*, t. II, p. 41.)

. . . Ja *n*'i aura gaagné
A son oes vaillant une *poire*.
(Barbazan, t. III, p. 279.)

Ne li valent les armes le pris d'une *castegne*.
(*Rom. d'Alex.*, p. 88.)

Et *ne* priseras une *prune*
Tote la roe de fortune.
(*Rom. de la Rose*, V. 5869.)

Tous ces termes figurant comme régimes dans des phrases négatives ont généralement disparu de la langue moderne, où l'on n'emploie plus guère que *prune*, *nèfle*, et cela, principalement après *pour*, comme on le voit dans les exemples suivants :

Si je suis affligé, ce n'est pas *pour* des *prunes*.
(Molière, *Sgan.*, 16.)

Croira-t-il, s'il lui reste un peu de jugement, que vous me poignardez *pour* des *prunes?*
(*Th. italien*, t. II, p. 309.)

Cela me coûte de bon argent, je ne l'ai pas eu *pour* des *nèfles*.
(Littré, *Dict. franç.*)

Or, dans ces phrases et autres semblables, les mots *des prunes*, *des nèfles*, *des navets* (car ce dernier, qui désigne un légume excessivement commun, a été employé aussi dans les phrases négatives), ayant justement le sens de *rien*, on a fini par s'en servir à la place d'un *non* catégorique, preuve ce qui suit :

Souper avec vous, *des nèfles!* Les panés, il n'en faut pas.
(Lorédan Larchey, *Excent. du langage*, p. 218.)

M'exposer à Saint-Lazare pour ça... *Des navets!*
(Idem.)

—

Le rédacteur du journal *La France* qui a signalé dernièrement au public l'intéressant volume que M. Eugène d'Auriac vient de publier sous le titre de *Théâtre de la*

Foire, a commis une assez grave erreur en disant que le *des nèfles* de nos pères « a évidemment engendré le moderne *des navets* ». En effet, cette dernière expression se trouve dans la phrase suivante du *Cymbalum mundi* de Des Periers (Dialogue II), ouvrage publié pour la première fois en 1537 :

Combien en ay-je veu qui devoyent faire merveilles ? Ouy dea, *des naveaulx ;* ils en ont belles lettres.

×

Quatrième Question.

Pourriez-vous me dire quel est le sens littéral de l'exclamation CHOU-PILLE ! *qu'un chasseur emploie pour exciter son chien à se jeter sur le gibier ?*

—

Le chasseur qui crie *chou*, *chou-là* à son chien a évidemment l'intention de lui dire *cherche*, *cherche* (qu'il emploie du reste souvent), ce qui me fait croire que *chou* n'est ici autre chose que la corruption de l'impératif du verbe *chercher*.

Pille est un terme dont on se sert pour exciter un chien à se jeter sur le gibier, ou pour lui faire entendre qu'il peut manger un morceau qu'on lui jette :

Il me semble qu'il est comme ces chiens à qui l'on dit longtemps : tout beau, et puis tout d'un coup, *pille*.

(Mme de Sévigné, p. 499.)

Ce mot, qui s'emploie encore à certains jeux de cartes pour signifier avoir le droit de prendre pour soi toutes les cartes d'une même couleur, est proprement l'impératif de *piller*, qui avait dans l'ancienne langue le sens de *prendre*, comme le montrent ces exemples :

C'estoit pourtant une belle chose,... et, le premier jour, jecter là dedans mille austruches, mille cerfs, mille sangliers et mille daims, les abandonnant à *piller* au peuple.

(Montaigne, *Essais*, IV, ch. 6.)

Ainsi le bon Herman consoloit sa gentille Carite, qui commença à *piller* patience.

(Yver, *Printemps*, p. 564, col. 2.)

D'où il suit, pour moi, que *chou-pille*, l'expression qu'il s'agit d'expliquer, signifie littéralement *cherche et prends*, sens qui me semble assez bien rendre la pensée du chasseur qui emploie cette exclamation.

ÉTRANGER

Première question.

Pourriez-vous me donner sur l'expression LE JEU NE VAUT PAS LA CHANDELLE *des renseignements plus détaillés que ceux que donne Littré ? Mes remerciements d'avance.*

—

Cette expression n'est point expliquée dans les recueils de proverbes que je connais ; mais heureusement, elle se trouve parmi les notes critiques et autres que M. Maisonrouge veut bien m'adresser régulièrement ; et, grâce à ce zélé correspondant, j'aurai le plaisir de pouvoir vous apprendre d'où elle a été tirée.

En effet, dans les habitudes vulgaires de la France, surtout en province, les joueurs, en dehors des établissements publics, ne paient pas plus de redevance au maître de la maison qu'ils ne se cotisent entre eux pour pourvoir aux frais. L'une et l'autre manière de faire n'étant pas considérées comme convenables, on a recours à un moyen détourné qui consiste, pour chacun des gagnants, à déposer sous le chandelier une certaine partie de son gain. Ce dépôt appartient à celui qui donne à jouer, et cela se pratiquait, il n'y a pas un grand nombre d'années, dans de bonnes maisons bourgeoises où l'on n'était pas assez riche pour supporter la dépense du luminaire et des autres accessoires qu'entraînent de fréquentes réceptions.

Or, lorsque ce qui se trouvait sous le chandelier était inférieur aux avances, on pouvait dire, à une époque où l'on ne connaissait pas encore la bougie, que *le jeu ne valait pas la chandelle ;* et cette phrase, prise au figuré, s'est employée comme elle le fait encore pour signifier que la chose dont on parle ne mérite pas les soins qu'on prend, la peine qu'on se donne, la dépense à laquelle on se livre.

—

Il y a des personnes qui introduisent le pronom *en* dans cette phrase proverbiale, et qui disent *le jeu n'en vaut pas la chandelle*. Je crois que c'est une faute ; parce qu'au propre le mot *jeu* n'y pouvant recevoir, en aucun cas, un régime précédé de la préposition *de*, il n'y a jamais lieu de faire entrer, par suite d'une ellipse du substantif régime, le pronom *en* dans ladite phrase.

×

Seconde Question.

Je lis dans le dictionnaire de Littré que le mot FONDS *se prononce* FON. *Est-ce bien là réellement la prononciation de ce mot ? Vous m'obligeriez beaucoup de me renseigner sur ce point si important pour ceux qui enseignent la langue française à l'étranger.*

—

Dans notre idiome, lorsqu'une voyelle nasale est placée à la fin d'un mot et suivie d'une, de deux ou de trois consonnes muettes, j'ai remarqué que la syllabe qui contient cette voyelle est, sauf peut-être des cas excessivement rares, toujours longue. Ainsi

Rang	sonne	Ran...
Temps	—	Tan...
Vingt	—	Vin...
Oing	—	Ouin...
Mont	—	Mon...

Par conséquent, le substantif *fonds*, qui offre, dans sa syllabe unique, la voyelle nasale *on* suivie de deux consonnes muettes, doit naturellement se prononcer *fon...* (une syllabe longue) et non *fon*, une syllabe brève.

—

Votre question m'ayant suggéré l'idée d'examiner si, dans le même ouvrage, la faute que je signale était un fait particulier ou un fait général, j'ai pu constater, et non sans étonnement, que, nulle part, il n'y a été tenu compte de l'importante règle de prosodie sur laquelle j'appuie la solution que je vous transmets.

×

Troisième Question.

Pour terminer ma lettre, je vous demanderai enfin de vouloir bien expliquer quelque jour, dans votre journal, l'origine et la signification de l'expression populaire COUPER DANS LE PONT.

—

Je suppose que A et B jouent une partie de cartes ensemble; c'est A qui fait, et B qui coupe.

Comme A peut avoir avantage à ce que B coupe à tel endroit du jeu plutôt qu'à tout autre, il courbe adroitement quelques-unes des cartes, et arrange le tout de manière que B, qui ne se doute de rien, coupe juste à l'endroit voulu par le tricheur.

Or, en terme de jeu, cette courbure faite avec intention s'appelle *pont*, et l'on dit du joueur dupé qui coupe ainsi dans l'entre-bâillure produite, qu'*il coupe dans le pont*.

D'où l'emploi de cette expression, au figuré, pour signifier se laisser prendre au piége, donner dans le panneau, croire à une bourde.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... de l'empire ottoman ne préjudicieraient pas *aux* intérêts anglais; — 2° ... se sont *accordé* les uns aux autres; — 3° ... elle tes a *laissés* s'user eux-mêmes; — 4° ... et il ne visait à rien *de* moins qu'au ministère; — 5° ... La mère eût pu rester *coite* sans un autre jeune frère; — 6° ... que ce serait assez pour que je me sentisse (le *en* est complètement inutile); — 7° ... que nous commencions à nous occuper d'autre chose que la guerre (pas *de* puisqu'on dirait : ... à nous occuper de chose autre que la guerre); — 8° ... à cause de certains priviléges qu'ils en avaient *reçus;* — 9° ... il faut *en* ajouter une foule d'autres (quand un substantif est sous-entendu après *autre* employé comme régime direct, il faut mettre *en* pour en tenir lieu.

Phrases à corriger
trouvées dans la presse périodique et dans les ouvrages des auteurs contemporains.

—

1° Ce n'est pas dans le grand-duché de Bade, c'est à Batignolles, rue Cardinet, que demeure aujourd'hui celle que l'on appelle la « veuve Kléber ».

2° Quelques esprits chagrins proclament que la loi du plus fort est la loi dominante, et que le sage n'a rien de mieux à faire aujourd'hui qu'à imiter le rat de la fable retiré dans un fromage de Hollande.

3° Alexandre II aime la paix; mais il ne peut s'engager trop avant; les sacrifices que s'est imposé la Russie le lui interdisent.

4° Je lis très-souvent les articles de M. Sarcey, parce qu'il exprime des idées opposées aux miennes, et que cela me fouette. Souvent je le prends à parti sans le nommer.

5° Ce sont de petits faits, mais des faits caractéristiques. On vit de plus en plus les pièces, on ne les déclame plus.

6° Alors que tant d'autres se seraient laissés abattre par le chagrin, le vaillant évêque a préféré assister, du grand balcon de la Villa-Godillot, au tyr aux pigeons d'Hyères.

7° On a ri, paraît-il, quand M. de Labassetière a dit que la cause du cléricalisme est la même que celle de l'Église catholique et jusquo des Églises protestantes.

8° D'ailleurs, l'hécatombe récente des préfets et des hauts fonctionnaires administratifs nommés par M. Fourtou, prouve que M. Dufaure ne dort pas sur les lauriers du 14 décembre.

9° Il obtint sans peine communication des productions de son ami, et, afin de l'entendre plus souvent, il donna de petites soirées et matinées esthétiques.

10° En Espagne, le mariage du roi a été célébré avant-hier, et toute la nation, particulièrement la population de la capitale, a manifesté sa réjouissance.

FEUILLETON

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIII° SIÈCLE.

RÉGNIER DESMARAIS.

(*Suite.*)

Dans d'autres verbes, lorsque l'*e* qui était muet vient à être le siége de l'accent, non-seulement il devient masculin, mais la consonne suivante, qui était simple, devient double, comme on le peut voir dans *nous prenons*, *vous prenez*, *ils prennent ;* et ce redoublement de consonne, après un *e* qui devient masculin, de muet qu'il était auparavant, est une chose qui a lieu en divers mots de la langue, qui étant d'une même origine, s'écrivent diversement par la raison ci-devant dite. Ainsi l'*e*, qui est muet dans *chapelain*, et qui n'a qu'une *l* après lui, en reçoit deux et devient masculin dans *chapelle*, en devenant le siége de l'accent. Il en est de même de *chandeleur* et de *chandelle*, de *cordelier* et de *cordelle*, et d'une infinité d'autres.

Un autre changement plus considérable qui arrive à l'*e* muet dans la conjugaison de quelques verbes terminés en *oir*, c'est que lorsque la dernière syllabe du verbe devient muette, et que, par conséquent, l'accent est renvoyé sur la précédente, l'*e* qui était muet se change en *oi*, comme on le peut voir dans *doivent*, *reçoivent*, *apperçoivent*, formés de *devons*, *recevons*, *appercevons*, dans la syllabe pénultième desquels l'*e* est muet ainsi qu'il l'est dans les infinitifs *devoir*, *recevoir* et *appercevoir*.

Ces sortes de changements, qui consistent à fortifier la syllabe *e* lorsqu'elle devient le siége de l'accent, ont en quelque façon leur source dans le génie des langues. Pour le faire voir, il n'y a qu'à consulter la langue espagnole et la langue italienne, qui en usent à peu près comme la nôtre dans les mêmes mots, quoiqu'elles en aient moins besoin, puisqu'elles n'ont point d'*e* muet. L'une et l'autre, dans quelques personnes du présent de l'indicatif des verbes *tenir* et *venir*, insèrent aussi bien que nous *i* devant l'*e;* les Italiens disent *tieni*, *tiene;* *vieni*, *viene;* et les Espagnols, *tienes*, *tiene*, *tienen ;* *vienes*, *viene*, *vienen*. Et l'une et l'autre suppriment aussi l'*i*, soit quand le siége de l'accent n'est plus sur la même syllabe, comme en espagnol, où l'on dit *tenemos*, *teneys*, soit quand cette syllabe est d'ailleurs fortifiée par une consonne, comme fait l'italien dans *tengo*, *tengono*, et dans *vengo*, *vengono*.

C'est suivant les mêmes principes et sur les mêmes fondements que, dans plusieurs mots, ces deux langues fortifient diversement les *o*, lorsqu'ils deviennent le siége de l'accent. Ainsi à l'égard de la langue italienne, la première syllabe des mots *novello*, *focoso*, *bonario* s'écrit par un *o* seul ; mais elle s'écrit par *uo* dans *nuovo*, *fuoco* et *buono*, parce qu'elle est devenue le siége de l'accent.

Quant à la langue espagnole, c'est ordinairement la diphthongue *ue* qu'elle substitue à la place d'un *o* dans ces sortes de rencontres. C'est la raison pour laquelle dans *poder*, qui fait *puedo*, *puedes*, *puede* et *podemos*, *podeys*, *pueden*, elle écrit la première syllabe par *o* quand l'accent n'y est point, et par *ue* quand il y est. Il en est de même de *soler*, qui fait *suelo*, *sueles*, *suele* et *solemos*, *soleys*, *suelen*. On pourrait alléguer une infinité d'exemples pareils de la même langue, tant pour les verbes que pour les autres mots, comme *novedad* et *nuevo ; bonança* et *bueno ; fogon* et *fuego ;* mais ce qui vient d'être dit suffit pour faire voir que les langues, quoique différentes, ne laissent pas de « convenir » ensemble dans beaucoup de choses, et que l'usage n'est pas toujours l'effet du caprice et du hasard.

Troisième conjugaison des verbes. — Il n'y a que 13 verbes primitifs en *oir*, en comptant *avoir*, car les verbes *souloir* pour dire avoir accoutumé, *ramentevoir* pour dire se ressouvenir, et *chaloir* pour dire se mettre en peine, ne sont plus d'aucun usage depuis longtemps.

De tous ces verbes, il n'y a que *devoir* et *recevoir* avec ceux de la même formation qui suivent une même règle de conjugaison ; tous les autres ont bien quelque chose de semblable dans certains de leurs temps, mais ils ont aussi quelque chose de différent dans les autres, de sorte qu'ils veulent être étudiés séparément.

Autrefois, comme on peut le voir, non-seulement dans nos anciens « autheurs », mais aussi dans quelques-uns des modernes (1706), *pouvoir* faisait à la première personne *je peux*, comme *vouloir* fait *je veux ;* à présent, *je puis* est la seule forme dont on se serve.

Il est de l'usage du discours familier qu'on emploie quelquefois *je sache*, impératif de *sçavoir*, au lieu de *je sçay*. Ainsi, au lieu de dire *Je ne sçay point d'homme plus heureux que luy*, on dit fort bien *Je ne sache point* etc. ; mais il faut remarquer que ce n'est jamais qu'avec la particule négative *ne* et dans quelque phrase semblable.

Ceux qui s'attachent à la règle générale disent au subjonctif de *vouloir*, *nous veüillions*, *vous veüilliez*, *ils veüillent ;* mais la plupart du monde dit que *nous voulions*, que *vous vouliez*. La grammaire est pour les uns, l'usage le plus ordinaire est pour les autres.

Le verbe *ravoir* s'emploie pour retirer une chose des mains d'une autre personne, et, dans le discours familier, pour signifier respirer : *ravoir son vent*, *ravoir son haleine*. On dit *se ravoir* pour dire reprendre ses forces : *ce malade tasche à se ravoir.*

De la quatrième conjugaison des verbes. — Cette classe est celle de toutes où il y a le plus de verbes irréguliers, et qui demande par conséquent le plus de discussion. Régnier va les pourcourir tous.

A l'impératif *faire* a pour forme singulière *fai.*

Méfaire, qui veut dire faire tort, est tellement vieilli qu'on ne s'en sert plus (1706).

Les verbes *plaire* et *taire* reçoivent une *s* avant le *t* à la troisième personne singulière de l'indicatif : *il plaist*, *il se taist.*

Aux trois personnes plurielles de l'indicatif, le verbe *traire* fait *nous trayons*, *vous trayez*, *ils trayent*. Comme il ne signifie que traire du lait du pis d'une vache, il est très-peu d'usage dans la plupart de ses temps.

Quand le verbe *braire* est employé au participe passé, il faut l'écrire *brai*, sans *t*, quoiqu'on écrive *fait*, *distrait*, *soustrait*, etc., ce verbe formant son participe comme *rire*, *nuire* et *reluire*.

Il n'y a pas encore longtemps qu'on disait et qu'on écrivait assez ordinairement *die*, au lieu de *dise*, à la troisième personne du présent de l'impératif.

Le verbe *frire* ne s'emploie qu'au singulier du présent de l'indicatif, où il fait *je fris*, *tu fris*, *il frit ;* au futur *je frirai*, *tu friras*, etc., aux temps formés du participe *frit*, et à l'infinitif.

Hors de l'infinitif, le verbe *bruire* ne s'emploie qu'à l'imparfait, et ce temps se forme tout autrement que celui des autres verbes de même conjugaison : *je bruyois*, *tu bruyois*, *il bruyoit*, d'où se tire le gérondif *bruyant.*

Le verbe *decroire*, qui signifie ne pas croire, ne s'emploie jamais que par opposition au verbe *croire*, comme dans cette phrase du discours familier *je ne le croy ni ne le decroy.*

Les verbes *conclurre* et *exclurre* sont des composés du verbe *clorre*. Le verbe *conclurre* fait au participe *conclu*, sans *s*, tandis que *exclurre* y ajoute une *s* et fait *exclus*. Toutefois on écrit *exclue* au féminin.

Régnier écrit *nous vaincons*, *vous vainquez*, *ils vainquent*, et emploie une orthographe analogue à l'imparfait : *je vaincois*, *nous vainquions*, *ils vaincoient.*

Au passé défini, le verbe *vivre* fait *je vesquis* ou *je vescus*, deux formes prétendues fondées sur l'usage ; mais les uns tiennent pour la première, et les autres pour la seconde.

Le verbe *s'ensuivre* s'emploie très-bien à l'impersonnel : *il s'ensuit que*, *il s'ensuit de là que.*

Un verbe qui n'est plus en usage que dans ses temps composés, c'est *tistre*, dont le participe passé est *tissu.*

Les verbes *mordre* et *tordre*, qui ont maintenant pour participe *mordu* et *tordu*, faisaient autrefois *mors* et *tors*. Ce dernier a le double féminin *torse* et *torte.*

Le prétérit simple de *coudre* est je *cousus* (1706).

Avec le sens de décider, *resoudre* a pour participe *resolu ;* mais quand il a celui de convertir, il fait *resous ;* ainsi on dit *le brouillard s'est resous en pluye.*

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE.

Publications de la quinzaine :

Les Aventures d'un grillon; par le docteur Ernest Candèze. In-18 jésus, 340 p. Paris, lib. Hetzel et Cie. 3 fr.

La deffense et illustration de la langue francoyse; par Joachim du Bellay. Reproduite conformément au texte de l'édition originale, avec une introduction, des notes philologiques et littéraires et un glossaire, suivie de Quintil Horatian (de Charles Fontaine), par Em. Person, professeur au lycée Charlemagne. In-8°, 218 p. Paris, lib. Baudry.

Souvenirs et mélanges; par M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française. In-8°, 465 p. Paris, Lib. nouvelle. 7 fr. 50 c.

La Comtesse de Bruges; par Jules Norlac. In-18 jésus, 377 p. Paris, Lib. nouvelle. 3 fr.

Etudes de la nature; par Bernardin de Saint-Pierre. Nouvelle édition, revue avec soin et annotée. In-8°, 319 p. Bar-le-Duc, lib. Contant-Laguerre.

Théâtre de la foire, recueil de pièces représentées aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent; précédé d'un essai historique sur les spectacles forains; par Eugène d'Auriac. In-18 jésus, 497 p. Paris, lib. Garnier frères.

Second voyage au pays des éléphants; par Louis Jacolliot. Illustrations de Riou. In-18 jésus, 373 p. Paris, lib. Dentu. 4 fr.

Dictionnaire historique de l'ancien langage françois, ou Glossaire de la langue françoise depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV; par La Curne de Sainte-Palaye, membre de l'Académie des inscriptions et de l'Académie française. Publié par les soins de L. Favre, auteur du Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis, etc. etc., contenant : Signification primitive et secondaire des vieux mots; vieux mots employés dans les chants des trouvères; acceptions métaphoriques ou figurées des vieux mots français; mots dont la signification est inconnue. Etymologie des vieux mots, orthographe des vieux mots; constructions irrégulières de tours de phrases de l'ancienne langue; abréviations, études sur les équivoques qu'elles présentent dans les anciens auteurs; ponctuation, difficultés qu'elle présente. Proverbes qui se trouvent dans nos poëtes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Noms propres et noms de lieux corrompus et défigurés par les anciens auteurs; mots empruntés aux langues étrangères. Usages anciens. Fascicules 31 à 40 (t. 4). In-4° à 2 col., 484 p. Paris, lib. Champion.

Littérature française. Principes de composition et de style; par F. Deltour, ancien professeur de rhétorique. 3e édition, revue et corrigée. In-12, IV-388 p. Paris, lib. Delagrave.

Mes héritages; par Mlle Zenaïde Fleuriot. 3e édition. In-12, 276 p. Paris, lib. Lecoffre fils et Cie.

Ève et ses incarnations; sonnets et eaux-fortes par Antoine Monnier. Avec préface par Tony Réveillon, et prologue par Prosper Blanchemain. In-8°, 78 p. et gravures. Paris, lib. Willem. 10 fr.

Petit dictionnaire universel, ou Abrégé du Dictionnaire français d'E. Littré, de l'Académie française. Augmenté d'une partie mythologique, historique, biographique et géographique, par A. Beaujean, professeur au lycée Louis-le-Grand. 3e édition. In-16, 912 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 80 c.

Le plus hardi des gueux; par Alfred Assolant. In-18 jésus, 367 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Les Epopées françaises, étude sur les origines et l'histoire de la littérature nationale; par Léon Gautier. 2e édition, entièrement refondue. T. 1. In-8°, XII-561 p. Paris, lib. Palmé.

Dictionnaire historique d'argot; par Lorédan Larchey. 7e édition des Excentricités du langage, considérablement augmentée et mise à la hauteur des révolutions du jour. In-18 jésus, XLII-381 p. Paris, lib. Dentu.

Publications antérieures:

LA CONFESSION D'UN ENFANT DU SIÈCLE. — Par ALFRED DE MUSSET. — Nouvelle édition. — Paris, *G. Charpentier*, éditeur, 13, rue de Grenelle-Saint-Germain. — 3 fr. 50 c.

RÈGLE DÉFINITIVE DU PARTICIPE PASSÉ, suivie d'exercices expliqués. — Par GABRIEL CHARAVAY, directeur du journal l'*Imprimerie*. — Paris, bureaux du journal l'*Imprimerie*, 8, quai du Louvre. — Prix : 1 fr. 50; franco, 1 fr. 75.

LE FILLEUL D'UN MARQUIS. — Par ANDRÉ THEURIET. — Paris, *G. Charpentier*, éditeur, 13, rue de Grenelle-Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50 c.

L'AMOUR ET PSYCHÉ, par APULÉE. — Gravures d'après Natoire; notices par A. Pons. — Paris, A. Quantin, imprimeur-éditeur, rue Saint-Benoît. — Prix : 10 fr.

ADOLPHE, par BENJAMIN CONSTANT. — Préface de A. J. Pons; eaux-fortes de Fr. Regamey; variantes et bibliographie. — 2e volume de la Petite bibliothèque de Luxe. — Paris, A. Quantin, imprimeur-éditeur, ancienne maison Jules Claye, rue Saint-Benoît.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les étrangers. — SYLLEXIE, ouvrage sous forme de Dictionnaire, contenant les proverbes, les locutions proverbiales, les comparaisons remarquables, les phrases ironiques, etc. etc. — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

LICE CHANSONNIÈRE. — 46e année. — Vingt-deuxième volume. — Paris, *L. Labbé*, éditeur de librairie et de musique, 32, rue Notre-Dame-de-Nazareth. — Prix : 1 fr. 50.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

COMITÉ DES CONCOURS POÉTIQUES DU MIDI. — Le vingtième *concours poétique,* ouvert en France le 15 février 1878, sera clos le *1er juin de la même année.*—Seize médailles, or, argent, bronze seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé *franco*, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne).

ACADÉMIE FRANÇAISE. — L'Académie propose pour prix de poésie à décerner en 1879 : *La Poésie de la Science* — La limite de 300 vers ne doit pas être dépassée par les concurrents. — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1878.* — On se procure le programme en s'adressant à M. le Secrétaire de l'Institut, 21-23, quai Conti.

ATHÉNÉE DE FORCALQUIER. — Concours de 1878. — Dans sa séance du 4 novembre 1877, l'Athénée de Forcalquier a pris la délibération suivante : « Un concours est ouvert à partir de ce jour, sur le thème suivant : *Notice populaire sur Gassendi.* — Les envois devront être faits *avant le 15 avril 1878.* — Demander le programme à M. le Président de l'Athénée de Forcalquier (Basses-Alpes).

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI. — Concours de 1878. — *Philosophie morale :* Quels sont aujourd'hui les principaux caractères de la littérature des *feuilletons ;* quels dangers présente-t-elle, et comment pourrait-on y remédier ? — *Poésie :* Le sujet et l'étendue de la pièce destinée à le traiter sont laissés au choix des concurrents. — Les travaux et mémoires devront être adressés franco *avant le 1er juin 1878.* — Pour le programme, s'adresser au Président ou au Secrétaire-Général de la Société.

Réponses Diverses.

M. F. S., à Islington (Londres) : Si vous m'y autorisez, je transmettrai votre lettre à une personne qui s'occupe de procurer des emplois analogues à celui que vous désirez. — *M. E. A. T., à Nantes :* Impossible, mon journal n'annonçant que des ouvrages de grammaire et de littérature. — *M. J. F. B., à Anvers :* Les cinq premières années sont épuisées, on les réimprime : dans quelques jours, je pourrai vous envoyer la 1re, à laquelle je joindrai la 6e. Tous les Athénées de Belgique reçoivent le *Courrier de Vaugelas* en vertu d'un abonnement pris l'année dernière par votre ministre de l'Instruction publique. — *M. L. L., à Nancy :* Le nom d'*Eman* est celui d'un saint invoqué dans une petite commune du canton d'Illiers (Eure-et-Loir), voisine de l'endroit où je suis né. — *Mme G., quai de Valmy (Paris) :* La 8e année ne finit qu'au 15 juin.

M. Eman Martin, Rédacteur du COURRIER DE VAUGELAS, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures.*

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 18. 15 Mars 1878.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.*)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATION.

Usant du droit que je reconnais à tous, celui de me contredire, un de mes abonnés, qui n'a pas été pleinement satisfait de l'opinion que j'ai émise dans la 6e *année* sur les expressions *voilà comme* et *voilà comment*, m'a adressé la lettre suivante :

Valence, le 2 janvier 1878.

Monsieur,

A la page 170, 6e année, vous émettez l'avis qu'on peut dire indifféremment « *voilà comme* ou *voilà comment* la méchanceté est récompensée ».

Je pense que dans ce cas la première expression doit seule être employée, par application de la règle suivante tirée du Dictionnaire des Synonymes de M. Lafaye (Paris, Hachette, 1858), page 291 :

« Comme, comment. De quelle façon ou de quelle manière. « L'un est objectif ou relatif à l'effet; l'autre est subjectif « ou relatif à l'action. En conséquence, on dira, voyez *comme* « cette chose est faite, et *comment* elle se fait ou s'est faite ; « voyez *comme* il travaille, c'est-à-dire examinez son tra- « vail ou son ouvrage, et voyez *comment* il travaille, c'est- « à-dire regardez-le travailler ou à l'œuvre. « Vous con- « naissez l'envie, vous savez *comme* ce vilain monstre est « fait » (Voltaire). — « Il faut que vous vous promeniez, « sans faire semblant de rien ; elle va venir, sans faire sem- « blant de rien... voilà *comment* se font les mariages des « Tuileries. » (Regnard). — « Je m'imagine le château de « Versailles, et je me représente en moi-même *comme* il « est fait » (Bossuet). — « Pour dire si un livre est bon ou « mauvais, qu'importe de savoir *comment* on l'a fait ? » (J.-J. Rousseau).

« En deux mots, *comme* signifie à la rigueur, de quelle « façon, et *comment*, de quelle manière ; celui-là qualifie « ce qui est, et celui-ci ce qui se fait. Vous voyez *comme* il « est beau, *comme* il est fait ; savez-vous *comment* il va, « *comment* il se porte, *comment* il est mort ? Là, vous parlez « d'états ou de qualités ; ici, d'actions ou d'événements.

« Dans les Provinciales, Pascal ayant rapporté en propres « termes certaines opinions de Jansénius, ajoute : « Voilà « *comme* il parle sur tous ces chefs. » C'est-à-dire voilà de « quelle sorte sont ses paroles ou ses discours. Et, quelques « lignes plus loin, il écrit : Voilà *comment* agissent ceux qui « n'en veulent qu'aux erreurs. » *Comment*, et non pas « *comme*, parce qu'il s'agit ici d'un fait, et non d'une « chose..... ».

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Fouillon,
Employé à la Trésorerie générale, à Valence (Drôme).

Une lecture attentive des historiques de *comme* et de *comment*, dans le dictionnaire de Littré, produit l'entière conviction que, jusqu'à la moitié du xvie siècle, on employait indifféremment ces deux adverbes pour signifier *de quelle manière*.

Depuis lors, à la vérité, une distinction s'est établie et maintenue entre eux ; ainsi

1° On se sert exclusivement de *comment* pour premier terme d'une phrase interrogative :

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?
(Racine, *Athal.* III, 7.)

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né ?
(La Fontaine, *Fabl.* I, 1.)

2° L'usage veut toujours *comme* dans toute réponse à une question sur la manière dont une chose s'est faite, se fait ou se fera ; par exemple, on dit :

Comment vous portez-vous ? — *Comme* vous voyez, très-bien.
Comment vous y êtes-vous pris ? — *Comme* vous allez voir.

Mais, excepté dans ces deux sortes de phrases, on ne distingue pas entre les mots en question, preuve les exemples suivants où, sans altérer aucunement le sens, on peut mettre à volonté l'un ou l'autre :

(L'adverbe après le verbe *voir*)

Voici comme à peu près Esope le raconte.

(La Fontaine, *Fab.* VI, 1.)

Voilà comme il conserva son innocence dans le grand monde.

(Fléchier, *Panég.* I, p. 353.)

Voilà comme j'ai passé ma misérable jeunesse.

(Montesquieu, *Lettres*, 20.)

J'étais assez en peine de savoir par quel moyen le roi prétendait terminer cette affaire à l'amiable ; *voici comme* il s'y prit.

(Lesage, *Gil Blas*, ch. VII.)

Voilà comme les choses parurent à ces anciens bergers de la Chaldée.

(Fontenelle, *Pluralité*.)

(L'adverbe après un autre verbe)

J'ai su par son rapport, et je n'en doutois pas,
Comme de vos deux fils vous portez le trépas.

(Corneille, *Rodog.* V, 2.)

Qui sait *comme* en ses mains ce portrait est venu.

(Molière, *Sgan.* 12.)

Il rêve la veille par où et *comme* il pourra se faire remarquer le jour qui suit.

(La Bruyère. XIII.)

Je lui demandai *comme* il se portait.

(Sévigné, 125.)

Prenez bien garde *comme* je parle.

(Bossuet, *Lett.* 104.)

Ecoutez *comme* l'apôtre consoloit autrefois les premiers fidèles.

(Massillon, *Carême*, *Mort.*)

[Ils] Nous ont assez appris *comme* on peut les dompter.

(Voltaire, *Tancrède*, I, 1.)

Du reste, cette permission de pouvoir pour ainsi dire ajouter ou retrancher, à volonté, une syllabe à notre adverbe de manière est, pour la versification, une ressource dont il faudrait bien se garder de la priver.

×

Première Question.

Quelle est, je vous prie, l'origine de l'expression familière : CROYEZ CELA ET BUVEZ DE L'EAU? *Tous mes remerciements pour la réponse que vous me ferez à ce sujet.*

—

Quelqu'un vous raconte une nouvelle qui n'est rien moins que vraisemblable, vous rapporte un propos auquel vous n'ajoutez pas foi, vous confie une promesse à lui faite qui vous paraît vaine. Vous lui dites, pouvant lui parler familièrement : *oui, croyez cela et buvez de l'eau.*

D'où vient cette expression?

Voici là-dessus l'opinion de M. Charles Nisard (*Curiosités de l'étymologie française*, p. 11) :

Quand un homme soupçonné ou entaché d'hérésie était livré au tribunal sanglant de l'Inquisition, on l'interpellait sur les dogmes, sur les actes de foi; on le pressait d'arguments théologiques les plus serrés, les plus retors. Si, après plusieurs épreuves de ce genre, il hésitait sur quelque point, et trahissait par ses hésitations le trouble ou la révolte de sa conscience, on le soumettait à la question. Le bourreau l'étendait sur une espèce de chevalet en bois, fait en forme de gouttière, et propre à recevoir le corps d'un homme. Ce chevalet n'avait pour fond qu'un bâton qui le traversait et sur lequel le corps, tombant en arrière, se courbait par l'effet du mécanisme, et prenait une position telle que les pieds se trouvaient plus haut que la tête. C'est dans cette position qu'on introduisait dans la bouche du patient un linge fin mouillé qui lui couvrait en même temps les narines. On versait ensuite dans sa bouche de l'eau qui filtrait lentement à travers le linge, et il ne fallait pas moins d'une heure pour que le patient en avalât un litre. Ne trouvant aucun intervalle pour respirer, il devait à chaque seconde avaler de l'eau, pour donner passage à un peu d'air. Mais le linge mouillé qui s'attachait à sa gorge et l'eau qui tombait sans cesse goutte à goutte le faisaient étouffer à mesure, sans toutefois lui ôter la vie. Au bout de quelque temps, et quand, par exemple, on voyait le linge ensanglanté par suite de la rupture de quelque vaisseau, on le retirait. On interrogeait alors de nouveau le patient; on le sommait de confesser les articles de foi dont la croyance était requise pour qu'il se sauvât, et, s'il hésitait encore, comme il arrivait souvent, on l'appliquait une seconde fois à la question.

Je n'ai pas sous les yeux le formulaire qu'on employait alors; mais il se résumait nécessairement en ces termes : *Croyez cela, ou buvez de l'eau.* En usant des mêmes termes aujourd'hui, on en a gâté le sens, en substituant la conjonction copulative à l'alternative; on en a rendu en même temps l'origine plus obscure.

Je ne crois pas que M. Charles Nisard ait dégagé l'expression de ses nuages, ainsi qu'il l'espérait, car on peut adresser les objections suivantes à sa solution :

1° L'expression dont il s'agit ne se trouve ni dans les *Curiositez françoises* d'Antoine Oudin (1656), ni dans Trévoux (1771), ni dans l'Académie (1835), ni dans Landais (1836), ni dans Noël et Carpentier (1839). Or, est-il possible qu'une expression qui serait née en France de la pratique de l'Inquisition, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XIIIe siècle, ne se fût manifestée que dans le nôtre, et encore si tardivement? C'est pour moi bien difficile à croire.

2° Cette expression renferme toujours un *et* dans son énoncé : *croyez cela et buvez de l'eau*, tandis que l'origine de M. Ch. Nisard implique la conjonction alternative *ou*; c'est une phrase dont la seconde partie est nécessairement comminatoire. Or, comment une phrase renfermant un tel sens aurait-elle pu dégénérer en une renfermant seulement un double conseil en quelque sorte? Un pareil fait ne me semble pas assez explicable pour que je puisse l'admettre.

3° Dans son *Histoire de l'Inquisition* (liv. II, p. 207), Marsolier dit qu'il y avait trois sortes de tortures que voici, rangées d'après leur degré de rigueur : la corde, l'eau et le feu. Or, attendu que pour passer de l'une à l'autre, l'inquisiteur devait demander au patient s'il confessait son erreur, et que, selon toute probabilité, le formulaire qu'il employait pour chaque nouvelle torture devait être le même, pourquoi *eau* plutôt que *corde*, plutôt que *feu* après *croyez cela?* Puis, si telle était réellement l'origine de *croyez cela et buvez de l'eau*, cette expression n'aurait-elle pas dû avoir deux variantes, puisque beaucoup de patients, comme le remarque Marsolier, avaient le courage d'aller jusqu'au bout de ces terribles épreuves?

Ne pouvant accueillir l'explication qui précède, non plus que d'autres encore où l'on fait intervenir l'eau comme pour faciliter la digestion du morceau plus

ou moins acceptable offert à la croyance, j'ai cherché satisfaction ailleurs, et voici ce que j'ai trouvé, et que je vous soumets :

La phrase proverbiale *croyez cela et buvez de l'eau* me semble avoir été faite en deux fois : tout d'abord, elle n'aurait consisté qu'en *croyez cela*, au sens ironique de gardez-vous bien de croire cela, sens vieux sans doute comme la langue ; ensuite, on y aurait ajouté *buvez de l'eau*, grâce aux circonstances que je vais vous dire.

Le célèbre médecin allemand Frédéric Hoffmann (1660-1742) considérait l'eau comme un remède universel, et son opinion paraît avoir été partagée par plus d'un médecin français, preuve ces paroles que Lesage, dans le chapitre III de son *Gil Blas* (paru de 1715 à 1724), fait prononcer au docteur Sangrado, que je suppose un type médical de l'époque :

Sache, mon ami, qu'il ne faut que saigner et faire boire de l'eau chaude. Voilà le secret de guérir toutes les maladies du monde. Oui, ce merveilleux secret, que je te révèle, et que la nature impénétrable à mes confrères n'a pu dérober à mes observations, est renfermé dans ces deux points, dans la saignée et dans la boisson fréquente.

Or, le système thérapeutique qui érigeait l'eau en panacée a dû trouver des contradicteurs ; et l'un d'eux, persuadé, lui, de l'inefficacité de l'eau employée comme médicament interne, aura pu ajouter à *croyez cela*, quand il lui arrivait d'employer cette formule, l'expression *et buvez de l'eau*, comme allusion à la doctrine qu'il condamnait ; de sorte que, dans sa pensée et dans celle de ses adhérents, *croyez cela et buvez de l'eau* a voulu dire : ne comptez pas plus là-dessus que sur une guérison que vous demanderiez à l'eau.

Voilà comment, si je ne me trompe, aurait été créée l'expression que vous m'avez prié d'expliquer : elle serait ainsi toute moderne, ce qui concorderait parfaitement avec son absence du vocabulaire jusqu'à la seconde moitié du siècle où nous vivons.

×

Seconde Question.

Le verbe SOUCIER *veut-il le nom de la personne qui éprouve le souci comme régime direct, ou comme régime indirect avec la préposition* À ? *Ou, en termes plus simples, faut-il dire : « Cela* LUI SOUCIE *beaucoup », ou « Cela* LE SOUCIE *beaucoup » ?*

—

Il n'est pas rare d'entendre dire : cela *lui* soucie bien ; oh ! comme cette démarche *lui* souciait !

Mais c'est une faute de donner un nom de personne pour régime indirect à *soucier*, et je vais vous dire pourquoi.

Le verbe *soucier* est venu du latin *sollicitare* par les transformations suivantes : *soll'i citare*, *soll'ci-(t)are* d'où *solcier*, puis *soulcier*, qu'on trouve dans la Grammaire française de Robert Estienne (1569).

Or, *sollicitare*, qui, plus tard, a donné *solliciter* dans la seconde promotion des mots venus du latin, était un verbe actif prenant pour régime un nom de personne quand il avait pour sujet un nom de chose :

Ea cura *me* sollicitat — (Ce soin *me* sollicite).

Multa sunt quæ *me* sollicitant — (Il y a bien des choses qui *me* sollicitent).

D'où cette conséquence toute naturelle que *soucier* doit se construire d'une manière analogue, c'est-à-dire comme dans l'exemple suivant :

Je suis sûr que mon absence *le soucie* beaucoup.
(Diderot, cité par Pierre Larousse.)

×

Troisième Question.

Je vous serais bien obligé si vous pouviez me faire connaître par la voie de votre journal, auquel je suis abonné depuis quelque temps, l'origine de l'expression PÉRISSENT LES COLONIES PLUTÔT QU'UN PRINCIPE, *ainsi que les circonstances où cette expression proverbiale peut être employée.*

—

Ce mot célèbre, qui date de la Révolution de 1789, a été généralement attribué à Barnave ; on l'a donné aussi à Robespierre. Or, voici, d'après le *Grand dictionnaire du XIXe siècle*, la vérité à ce sujet :

L'Assemblée constituante, dans ses décrets sur les colonies, s'était d'abord montrée favorable à l'émancipation des hommes de couleur, et l'on pouvait s'attendre qu'elle couronnerait son œuvre en leur accordant les mêmes droits qu'aux blancs ; mais ceux-ci s'étaient récriés, prétendant que les esclaves, enhardis par les concessions faites aux mulâtres, se soulèveraient, et que la France perdrait ses colonies. La ruine de notre marine et de notre commerce devait en être la suite.

C'est sous l'empire de ces préoccupations que le Comité colonial de la Constituante proposa, le 7 mai 1791, de donner aux assemblées coloniales, toutes composées de blancs, l'initiative des lois sur l'état des personnes, c'est-à-dire sur la condition respective des blancs, des hommes de couleur et des noirs qualifiés *non-libres*. On désertait la cause de la philanthropie, on se dépouillait du pouvoir en faveur des blancs auxquels on livrait sans défense les deux autres classes.

La discussion fut longue et orageuse. Dans la séance du 13, Dupont de Nemours s'écria, répondant à ceux qui prétendaient que nos colonies étaient perdues si l'on n'y maintenait dans toute sa rigueur la distinction des castes : « Si toutefois cette scission devait avoir lieu, s'il fallait sacrifier l'intérêt ou la justice, *il vaudrait mieux sacrifier nos colonies qu'un principe* ». L'abbé Maury fit un sombre tableau de l'insurrection qui déchirerait les colonies. « Elles périront, dit-il, dès qu'elles ne seront plus habitées par les blancs. » Moreau de Saint-Méry demanda même, pour rassurer entièrement les colons, que le mot *esclaves* fût mis dans la loi à la place de celui de *non-libres*, qui était proposé. Alors Robespierre, plein d'une généreuse indignation, dit qu'on voulait déshonorer l'Assemblée par ce mot *esclaves*, et s'écria : « *Périssent les colonies*, s'il doit nous en coûter notre honneur, notre liberté ! *Périssent les colonies*, si les colons veulent par les menaces nous forcer à décréter ce qui convient le plus à leurs intérêts ! » Moreau de Saint-Mery dut retirer son amendement. A la séance du 15, Rewbell obtint cette concession que les hommes de couleur nés de parents libres seraient admis aux assemblées coloniales.

Quant à Barnave, lui qui avait d'abord combattu sous les drapeaux de l'émancipation, il défendit dans ces débats les intérêts des colons, et eut la honte de se voir appeler à lui-même par Grégoire et Sieyès. Il n'a donc pu prononcer le mot fameux qui fait l'objet de cet article.

Ainsi, comme vous venez de le voir, le mot en question a été composé de deux beaux mouvements oratoires de Dupont de Nemours et de Robespierre. Condeuse de

cette façon, il acquit une remarquable énergie ; il est devenu une maxime de haute moralité signifiant qu'un principe doit l'emporter sur quelque considération que ce soit, que nous ne devons jamais hésiter à sacrifier notre intérêt à la justice.

—

Les mots appelés historiques n'ont pas toujours été prononcés comme ils se trouvent dans leur forme proverbiale actuelle ; il n'en faut pour preuve que celui dont je viens de vous dire l'origine et le suivant, plus moderne, *la garde meurt, mais elle ne se rend pas.*

×

Quatrième Question.

Je prierais monsieur le Rédacteur de vouloir bien m'expliquer dans un prochain numéro de son intéressant journal d'où vient l'expression, de « porter des cornes » appliquée à un mari trompé.

—

Selon toute apparence, le nouveau sens symbolique des cornes (employées chez les anciens aux usages les plus respectables, comme le montrent la mythologie et la Bible) a pris naissance en Grèce.

Le sol montagneux de cette petite contrée nourrissait un grand nombre de chèvres. Or, comme le dit Buffon, la femelle de ce ruminant au pied léger est d'une complexion fort lascive : les Grecs lui comparèrent l'épouse infidèle, qualifièrent naturellement son mari de *bouc*, et dirent de lui qu'*il portait des cornes*, expression que nous avons adoptée après eux.

Si vous désirez plus de détails sur cette question, vous en trouverez dans la 6ᵉ année (p. 58) du *Courrier de Vaugelas*, où j'ai déjà eu occasion de la traiter.

ÉTRANGER

Première question.

On dit quelquefois en parlant d'une chose qui n'est pas d'un grand prix et qu'on dédaigne : « Je n'en donnerais pas SIX BLANCS ». *Quel est le véritable sens de cette expression ?*

—

En 1549, sous Henri II, on fabriqua des monnaies de billon que l'on appela gros et demi-gros de Nesle, parce qu'elles furent frappées dans un atelier de l'hôtel de Nesle.

Ces gros eurent cours pour 2 sous 6 deniers, et furent appelés pièces de *six blancs* pour la raison que le *blanc*, monnaie de même métal et de cours fort variable, valait alors cinq deniers la pièce.

Après avoir fait fabriquer des pièces de six blancs en 1656, Louis XIV en ordonna la suppression, l'année suivante ; mais cette suppression n'a pas empêché qu'on n'ait continué jusqu'ici à employer *six blancs*, avec le sens de *le moindre prix*, dans les phrases négatives renfermant le verbe *donner*.

×

Seconde Question.

Dans quel cas, je vous prie, employez-vous l'expression PETIT BONHOMME VIT ENCORE ? *et, s'il se peut, d'où vient cette expression proverbiale ?*

—

Nous nous servons de cette expression pour dire familièrement qu'on a échappé à la mort ; que, malgré l'âge, la passion, le talent ou le goût n'est pas encore éteint :

C'en est fait ! Je quitte la chambre.
Cessez de retenir mes pas,
Ministres du dieu d'Epidaure ;
Le jeûne a pour moi peu d'appas :
Petit bonhomme vit encore.

(Châtelain, *Caveau* de 1837.)

Le vieillard, certes, tout honteux
Du feu secret qui le dévore,
Se dit tout bas, baissant les yeux :
Petit bonhomme vit encore.

(Bouilly, *Caveau* de 1839.)

Quant à son origine, il n'est pas nécessaire de faire de longues recherches pour la trouver ; c'est une allusion à un jeu de société bien connu chez nous, que Quitard croit dérivé d'un usage observé à la fête des lampadromies par les jeunes Athéniens, et qui consiste en ceci :

En prononçant les mots *petit bonhomme vit encore !* on se passe, soit une allumette, soit un petit morceau de papier enflammé, et celui ou celle dans la main de qui le feu s'éteint doit donner un gage.

—

Le jeu en question, qui a commencé par s'appeler *souffler le charbon*, ce que prouve la citation suivante, empruntée à la page 20 de l'*Histoire de Jean d'Avesne*, par M. Chabaille :

Et qui moult me plaist, on y fait beaucoup d'aultres choses, comme de dire des fables, de jouer à *souffler le charbon.*

s'appelait encore ainsi au temps de Rabelais, car il figure sous ce nom parmi les Jeux de Gargantua. Par conséquent, *Petit bonhomme vit encore* ne doit pas remonter au-delà de la seconde moitié du XVIᵉ siècle.

×

Troisième Question.

Quel est, je vous prie, le vrai sens de APOSTOLIQUE *dans cette phrase : « Je donne des bénédictions* APOSTOLIQUES, *leur dit Pie IX ; je ne donne pas de bénédictions politiques » ? Le pape n'est pas un apôtre ?*

—

Le sens de cet adjectif est *du pape*, *papal*, comme je vais vous l'expliquer.

Dans la vieille langue française, le pape s'appelait l'*apostole*, ce qu'attestent ces exemples, empruntés aux monuments littéraires de ces temps reculés :

Cil la guilent, cil la deçoivent
Qui gouverner à droit la doivent,
L'*Apostoile*, li Cardonal
Et li Prelat qui governail
De seinte Yglise doivent estre.

(Gautier de Coinsi, *Sainte Leocade*, vers 933.)

Et le grand clerc, le grand Gregoire,
Qui de Rome fu *Apostoile*.

(Idem, vers 1756.)

Mès l'*Apostole* nostre pere
Consault Jhesucriz et sa mere.

(*Bible Guiot de Provins*, vers 784.)

Or, de ce mot on a fait l'adjectif *apostolique*, qui se dit, non-seulement quand il s'agit de prières, mais encore de tout ce qui émane du Saint-Siége : *nonce apostolique*, *bref apostolique*, etc.

×

Quatrième Question.

Dans le dictionnaire de Littré, à l'article GRÈS (5°), *je lis que ce mot « se dit des deux grosses dents du sanglier qui se trouvent auprès des défenses ». Je ne comprends pas bien la raison de cette appellation. Auriez-vous la complaisance de me la dire? Je vous adresse d'avance mes remerciements.*

—

Cette explication est bien facile à donner.

Les aiguisoirs sont généralement appelés *grès*, à cause de la substance avec laquelle ils sont faits.

Or, attendu que les grosses dents du sanglier fraient contre ses défenses et qu'elles semblent ainsi lui servir d'aiguisoir, on leur a naturellement donné, par analogie, le nom de *grès*.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

—

Corrections du numéro précédent.

—

1° ... c'est *aux* Batignolles (voir *Courrier de Vaugelas*, 6e année, p. 18); — 2° ... n'a rien de mieux à faire *que d'*imiter le rat ; — 3° ... les sacrifices que s'est *imposés* la Russie ; — 4° ... je le prends à *partie* (avec *e* final) — 5° ... On *joue* de plus en plus les pièces *au naturel*, on ne les déclame plus ; — 6° ... se seraient *laissé* abattre (ce n'est pas le sujet du verbe qui fait l'action d'abattre) ; — 7° ... la même que celle de l'Eglise catholique, *voire* des Eglises protestantes ; — 8° ... prouve que M. Dufaure ne *s'endort* pas sur les lauriers ; — 9° ... il donna de petites soirées et *de petites* matinées esthétiques ; — 10° ... particulièrement la population de la capitale, a manifesté sa *joie* (comme *réjouissance* veut dire manifestation de joie, ce mot ne peut aller avec *manifesté*).

Phrases à corriger

trouvées dans la presse périodique et dans les ouvrages des auteurs contemporains.

—

1° Trois invalidés, d'aucuns disent même quatre, renoncent dès à présent à la lutte, et l'un d'eux ne trouve aucun candidat disposé à recueillir son précieux héritage.

2° M. Albert Gigot, préfet de police, vient d'adresser à MM. les commissaires du quartier qui ressortissent de son département une circulaire à laquelle on ne peut qu'applaudir.

3° M. Andrieux serait d'avis qu'en pareil cas les poursuites pour diffamation ne peuvent être exercées qu'avec l'autorisation de la Chambre. Plusieurs orateurs ont discuté la proposition développée par M. Andrieux.

4° Aucune détermination n'a été prise, en raison des dépêches rassurantes qui ont été communiquées au conseil par M. Waddington, ministre des affaires étrangères.

5° Voilà une bien grande difficulté ! Ce ne serait pas la première fois qu'une guerre a été entreprise sans savoir ce qui serait fait après.

6° Ils comprennent que les vieux auteurs servent à autre chose qu'à fournir la matière de devoirs ou de pensums, et ils viennent puiser dans le spectacle de ces chefs d'œuvre l'amour de la glorieuse antiquité.

7° Léonce se retira en disant vivement au valet de pied : « Fermez, et suivez les autres voitures ; » et il s'élança tout aussitôt dans une remise.

8° Plus souvent, je rentrais à la campagne pour passer la mélancolique automne dans la maison solitaire de mon père et de ma mère, dans la paix, dans le silence, dans la sainteté des douces impressions du foyer.

9° Nous nous étions assis pour déjeûner sur les midi au pied d'une petite élévation tapissée de fleurs larges et gigantesques.

10° Le meilleur alphabet est sans doute celui dont les lettres le moins multipliées possibles suffisent à exprimer justement tous les sons de la parole, toutes les nuances de la prononciation.

FEUILLETON

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

RÉGNIER DESMARAIS.

—

(*Suite.*)

Le verbe *coudre* a deux futurs, *je coudrai* et *je couserai ;* ce dernier est certainement formé contre l'analogie ; mais il est tellement dans la bouche de la plupart des femmes, qu'elles se servent rarement de la première forme. Elles ont fait passer le même abus dans *recoudre* et *découdre ;* elles disent *je recouserai*, *nous recouserons ; je découserai, nous découserons.* L'auteur ajoute que c'est seulement dans le sens propre.

TRAITÉ DES PARTICIPES.

Il y a deux sortes de participes, ceux du *prétérit*, en tant qu'ils sont déclinables, et ceux du *present*, qui pour l'ordinaire ne le sont point. Régnier, dans ce traité, va tâcher d'éclaircir tout ce qui concerne les uns et les autres, et cela, avec d'autant plus de soin qu'ils ont donné matière depuis longtemps à diverses questions de langue, dont la plupart ont été plutôt effleurées que traitées à fond par ceux qui en ont écrit.

Des participes du prétérit en tant qu'ils sont déclinables. — Tous les participes du prétérit qui sont déclinables, le sont, ou avec l'auxiliaire *avoir*, ou avec le verbe substantif *estre.*

Ceux qui sont déclinables avec le verbe *avoir* ne le sont qu'étant employés relativement à un sujet précédent, comme *la priere que je vous ay faite, les choses que je vous ay dites ;* et il n'y a que les participes du prétérit des verbes actifs qui puissent être employés de cette sorte. Quant aux participes du prétérit des verbes neutres, et des verbes neutres passifs, ils ne se déclinent qu'avec le verbe *estre*, avec lequel les verbes actifs se déclinent quelquefois aussi ; et tous les participes qui se déclinent avec le verbe substantif sont alors regardés comme adjectifs, et suivent la règle générale des adjectifs, qui est de s'accorder en genre et en nombre avec le substantif auquel ils sont relatifs.

Régnier rapporte les exemples du participe conjugué

avec *estre* et avec *avoir* donnés par Vaugelas ; mais comme il y a encore beaucoup d'exemples d'une autre nature, et qu'il faut essayer de les indiquer tous, il va examiner séparément ceux qui appartiennent au verbe *avoir*, et ceux qui appartiennent au verbe *estre*.

Des participes du préterit construits avec le verbe avoir. — Voici le résumé de ce que Régnier a dit sur cette matière :

Le participe du prétérit, construit avec *avoir*, est indéclinable en quatre occasions : quand le nominatif qui régit le participe est mis après le participe qu'il gouverne ; quand le participe et le verbe *avoir* sont employés impersonnellement ; quand le participe étend son régime à un autre accusatif que le premier terme de la relation ; quand il étend son régime à un autre verbe exprimé, ou sous-entendu.

Cette règle ne souffre aucune exception dans les trois premiers cas ; le participe doit toujours y être employé indéclinablement comme dans les phrases suivantes : *les peines que m'a donné cette affaire ; les grandes pluyes qu'il a fait ces jours passez ; les desordres qu'il a fallu appaiser ; c'est une ville que le commerce a rendu puissante*, etc.

Mais à l'égard du dernier cas, il faut distinguer. Si le verbe qui suit le participe y est tellement joint qu'il ne porte avec le participe qu'une seule et même idée à l'esprit et qu'il ne fasse en quelque façon qu'un même mot, il faut rendre le participe indéclinable. Si on peut séparer le verbe du participe, sans changer le sens de la phrase, et sans donner au participe séparé du verbe un autre sens que celui qu'il avait avec le verbe, il faut faire accorder ce participe en genre et en nombre avec le terme de sa relation.

Suivant ce principe, le participe est toujours indéclinable, soit quand le verbe s'y trouve immédiatement joint, comme dans cette phrase : *une femme qu'on a fait peindre, des gens qu'on a laissé passer ;* soit quand il n'en est séparé que par quelque pronom, quelque particule ou quelque adverbe, comme dans : *c'est une chose que j'ay creu vous devoir dire*, *une clause qu'on a desiré y adjouster*, etc.

Il est pareillement indéclinable quand le verbe, au lieu d'être exprimé, est supprimé ou sous-entendu, comme dans ces phrases : *il luy a fait toutes les carresses qu'il a sceu, je les ai creu hors d'estat.*

Il est encore indéclinable dans certaines phrases où le verbe régi par le participe, au lieu d'être mis à l'infinitif, comme dans *la consequence que j'ai pretendu vous en faire tirer*, vient à être mis au « subjonctif » avec la particule *que*, comme dans *c'est une satisfaction qu'il a creu qu'il devoit à ses amis ;* car dans ces sortes de phrases, le verbe qui suit le participe n'a qu'un seul et même régime avec le participe, et l'un et l'autre ont un égal rapport au substantif. Et quant aux phrases construites de quelqu'une des trois manières qui viennent d'être dites, il n'est presque pas besoin d'examiner si on y peut appliquer le principe sur lequel la règle est fondée, parce que la forme exterieure des phrases suffit pour le faire voir.

Mais il y a lieu de douter, d'examiner, et de venir à l'application du principe quand le verbe régi par le participe y est joint, avec les prépositions *à* et *de ;* parce qu'il y a plusieurs phrases où étant joint avec ces prépositions, il ne fait qu'un sens unique et qu'une seule et même idée avec le participe, et qu'il y en a d'autres où les sens peuvent être entièrement divisés, et que, suivant qu'ils peuvent l'être ou ne pas l'être, il faut ou décliner ou ne pas décliner les participes.

L'idée du participe et du verbe est seule et unique, et tous deux font un sens indivisible, quand on dit *une maison qu'on a commencé à abbattre*, *les choses qu'on m'a donné à entendre ;* parce que le sens de ces phrases ne peut être coupé à *commencé* et à *donné*, et que celui qui parle ne veut point dire alors qu'*on a commencé une maison*, qu'*on a donné des choses*.

Il en est à peu près de même dans les phrases suivantes : *une fortification que j'ay appris à faire*, *une maison qu'on a commencé à bastir ;* parce que, dans ces phrases, bien que le sens soit en quelque sorte complet avec le participe seul, et qu'ainsi on puisse en détacher l'infinitif qui suit sans faire violence au sens de toute la phrase, on ne les considère l'un et l'autre que sous une même idée.

Que si, au contraire, le verbe qui suit le participe ne peut pas se construire avec le terme de la relation du participe, et faire avec le participe un sens en quelque sorte indivisible, on ne peut pas s'empêcher de considérer le participe et le verbe sous deux différentes idées. Ainsi, dans la phrase suivante, *la resolution que j'ay prise d'aller*, le verbe *aller* ne pouvant se construire avec *resolution*, ni par conséquent faire une seule et même idée avec le participe, il faut que le participe soit accordé en genre et en nombre avec le terme de sa relation. Il en est de même dans toutes les phrases de la même espèce, comme dans *des soldats qu'on a contraints de marcher*, parce que *marcher* ne peut pas, dans cette phrase, se construire avec le substantif *soldats*.

Pour conclusion de ce qui regarde la construction du participe du prétérit suivi d'un verbe auquel il est lié par une préposition, il faut savoir que toutes les fois que ce participe peut, dans le sens où il employé, se construire avec le pronom interrogatif *quoy*, il ne doit pas varier, comme dans ces phrases : *les choses qu'on m'a donné à entendre, les occasions qu'on a résolu d'éviter ;* car à une personne qui dit *on a donné*, *on a résolu* on peut fort bien demander *quoy*.

Au contraire, toutes les fois que le participe ne peut se construire qu'avec les pronoms *à quoy* ou *de quoy*, il faut l'accorder en genre et en nombre avec les termes de sa relation, comme dans ces autres exemples : *des gens qu'on a condamnez à mourir ; des personnes qu'on a accusées d'avoir volé*, dans lesquelles les participes *condamnez* et *accusées* se construisent régulièrement avec *à quoy* et *de quoy ?*

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE.

Publications de la quinzaine :

Ivan Stertoff; par Mme Marie de Besneray. In-18 jésus, 331 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Etudes des procédés de l'esprit humain dans la recherche de l'inconnu, à l'aide de l'observation et de l'expérience, et du moyen de savoir s'il a trouvé l'erreur ou la vérité; par M. E. Chevreul, doyen des étudiants de France. In-4°, 327 p. Paris, lib. Firmin Didot et Cie.

La Rose d'Antibes; par Edouard Didier. In-18 jésus, 335 p. Paris, lib. Calmann Lévy. Lib. nouv. 3 fr. 50.

Œuvres complétes. Isaac Laquedem; par Alexandre Dumas. Nouvelle édition. 2 vol. Gr. in-18, 669 p. Paris, lib. Calmann Lévy. 2 fr. 50.

La Dot de Suzette. La Jalousie. L'Héroïsme des femmes; par J. Fiévée. In-12, VIII-309 p. Paris, lib Dentu.

Les Caractéres ou les Mœurs de ce siécle; par La Bruyère. Suivis des caractères de Théophraste. Nouvelle édition, collationnée sur les meilleurs textes, précédée d'une notice sur La Bruyère par Suard, et augmentée d'un commentaire littéraire et historique par M. Hémardinquer agrégé des classes supérieures. In-12, XVIII-520 p. Paris, lib. Delagrave.

Œuvres de Lamartine. Nouvelles méditations poétiques, avec commentaires. Le Dernier chant du pélerinage d'Harold. Chant du Sacre. Nouvelle édition, publiée par les soins de la société propriétaire des œuvres de M. de Lamartine. In-18 jésus, 375 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Colomba; par Prosper Mérimée. Avec deux dessins de M. J. Worms, gravés à l'eau-forte par M. Champollion. In-32, 345 p. Paris, lib. Charpentier. 4 fr.

Les Mariages dangereux; par Anaïs Ségalas. Gr. in-18, 355 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

L'Entrée dans le monde, ou les Souvenirs de Germaine; par Mme la comtesse de Bassanville, élève de Mme Campan. Gr. in-8°, 319 p. Paris, lib. A. Rigaud.

Sœur Louise, par Charles Deslys. In-18 jésus, 313 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Paris et Londres en 1793; par Ch. Dickens. Roman anglais traduit, avec l'autorisation de l'auteur, par Mme Loreau. In-18 jésus, 352 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 25.

Œuvres nouvelles de Paul Féval. Les étapes d'une conversion. Pierre Blot, second récit de Jean. In-12, LXXXII-245 p. Paris, lib. Palmé. 3 fr.

Mademoiselle de Maupin; par Théophile Gautier. Avec quatre dessins de M. E. Giraud, gravés à l'eau-forte, par M. Champollion. 2 vol. in-32, 848 p. Paris, lib. Charpentier. 8 fr.

Œuvres de J. de La Fontaine, d'après les textes originaux, suivies d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, d'une étude bibliographique, de notes, de variantes et d'un glossaire, par Alphonse Pauly, de la Bibliothèque nationale. Contes. T. 2. In-8°, 482 p. Paris, lib. Lemerre. 10 fr.

La Satire en France, ou la Littérature militante au XVIe siécle; par C. Lenient, professeur de poésie française à la Faculté des lettres de Paris. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée. T. 1. In-18 jésus, XVI-324 p. Paris, lib. Hachette et Cie.

Sa Majesté l'argent. V. Les Trois Sœurs; par Xavier de Montépin. 2e édition. In-18 jésus, 363 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Le Prince Cachemire; par Paul Saulnière. In-18 jésus, 432 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Publications antérieures :

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, depuis ses premiers monuments jusqu'à nos jours. — Par M. D. NISARD, de l'Académie française. — Nouvelle édition. — Paris, librairie de *Firmin Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob. — Prix : 7 fr. 50.

THÉATRE. Morgana. La comtesse de Châteaubriant. Chalais-Tristan. — Par LÉON BARRACAND. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-29, Passage Choiseul. — Prix : 3 fr. 50.

HISTOIRE DE MARIE-ANTOINETTE, par EDMOND et JULES DE GONCOURT. — Nouvelle édition, revue et augmentée de lettres inédites et de documents nouveaux tirés des archives nationales. — Paris, *G. Charpentier*, éditeur, 13, rue de Grenelle-Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

RÉCITS DE NAUFRAGES, INCENDIES, TEMPÊTES ET AUTRES ÉVÉNEMENTS DE MER. — Par P. LEVOT, conservateur de la bibliothèque du port de Brest, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, etc. — 2e édition, revue et augmentée. — Paris, *Challamel aîné*, libraire-éditeur, 5, rue Jacob, et chez tous les libraires de France et de l'étranger. — Prix : 2 fr.

DEUX MOTS MAGIQUES, suivi de ISIDORE ET NOÉMA. Plaisir et bonheur. — Par MARIA TRÉCOURT. — *E. Dentu*, éditeur, libraire de la Société des gens de lettres. Palais-Royal, 13-17, galerie d'Orléans. — Prix : 3 fr.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les étrangers. — SYLLEXIE, ouvrage sous forme de Dictionnaire, contenant les proverbes, les locutions proverbiales, les comparaisons remarquables, les phrases ironiques, etc. etc. — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

La société nationale d'éducation de lyon destine pour 1878 un prix de 300 francs au meilleur mémoire inédit sur ce sujet : « Examiner s'il convient de préférer les institutrices aux instituteurs, pour les écoles primaires de garçons » — Le prix sera décerné dans la séance publique de 1879. — Les mémoires devront être adressés *franco*, et *avant le 1er novembre prochain*, à M. Palud, libraire, rue de la Bourse, n° 4, qui procure le programme du Concours.

Comité des concours poétiques du midi. — Le vingtième *concours poétique*, ouvert en France le 15 février 1878, sera clos le *1er juin de la même année.*—Seize médailles, or, argent, bronze seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé *franco*, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne).

Académie française. — L'Académie propose pour prix de poésie à décerner en 1879 : *La Poésie de la Science* — La limite de 300 vers ne doit pas être dépassée par les concurrents. — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1878.* — On se procure le programme en s'adressant à M. le Secrétaire de l'Institut, 21-23, quai Conti.

Athénée de forcalquier. — Concours de 1878. — Dans sa séance du 4 novembre 1877, l'Athénée de Forcalquier a pris la délibération suivante : « Un concours est ouvert à partir de ce jour, sur le thème suivant : *Notice populaire sur Gassendi.* » — Les envois devront être faits *avant le 15 avril 1878.* — Demander le programme à M. le Président de l'Athénée de Forcalquier (Basses-Alpes).

Société d'émulation de cambrai. — Concours de 1878. — *Philosophie morale :* Quels sont aujourd'hui les principaux caractères de la littérature des *feuilletons ;* quels dangers présente-t-elle, et comment pourrait-on y remédier? — *Poésie :* Le sujet et l'étendue de la pièce destinée à le traiter sont laissés au choix des concurrents. — Les travaux et mémoires devront être adressés franco *avant le 1er juin 1878.* — Pour le programme, s'adresser au Président ou au Secrétaire-général de la Société.

Réponses Diverses.

M. L. T., au Havre : Si vous avez payé la double quittance qui a dû vous être présentée dernièrement par le correspondant de M. D'Escrivan, banquier à Paris, vous êtes entièrement quitte envers moi, et je vous dois tous les numéros à paraître jusqu'au 15 juin inclusivement. — *M. G. B., à Tourcoing :* La spécialité de mon journal restreint mes annonces à la grammaire et à la littérature, et je doute que votre écrit puisse être rangé dans l'une ou dans l'autre de ces branches. — *M. C. J. C., à Amsterdam :* Quelques insertions dans un de nos grands journaux parisiens pourraient vous faire trouver la famille que vous désirez. Elles vous coûteraient, je crois, 1 fr. 50 la ligne.

M. Eman Martin, Rédacteur du Courrier de Vaugelas, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures.*

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 19. 1er Avril 1878.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

IMPORTANT.

Des mesures vont être prises par le Rédacteur pour que la réimpression de la 2e, de la 3e, de la 4e et de la 5e année du COURRIER DE VAUGELAS soit complètement achevée *avant* le premier janvier prochain.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

I.

Dans mon numéro 15, à la fin de l'article où je donnais l'explication de « Je voudrais bien de tes cheveux, » je manifestais le désir que quelque abonné pût me renseigner sur l'auteur de la farce racontée par M Ch. Nisard.

Trois l'ont fait, et dans les termes qu'on va lire :

(Un agrégé de l'Université)

Vous faites appel aux connaissances de vos lecteurs pour compléter ce que dit M. Ch. Nisard du dicton populaire « Je voudrais bien une mèche de tes cheveux. » Ici encore l'explication est peut-être un peu subtile et cherchée. Je crois, pour ma part, en trouver une autre plus naturelle dans le fameux roman d'Eugène Sue, les *Mystères de Paris*. Eugène Sue y met en scène deux personnages épisodiques devenus légendaires, le portier Pipelet (dont le nom a enrichi la langue d'un autre mot) et son persécuteur le rapin *Cabrion*. Les farces du joyeux Cabrion sont multiples; entre autres inspirations burlesques, il demande un jour à sa victime, qu'il feint d'aimer d'amour tendre, une mèche de ses cheveux. Le sexagénaire Pipelet refuse avec une pudeur indignée. Mais Cabrion revient à la charge; il s'adjoint des amis qui viennent renouveler sa demande, toujours énergiquement repoussée. Enfin, un soir, à la nuit tombante, Cabrion introduit dans la loge de l'infortuné Cerbère deux figurantes de ses amies, qui, dans un costume mythologique, exécutent une danse macabre et finissent par prélever la plus belle mèche de l'occiput de Pipelet.

(M. Maisonrouge)

Quant au dicton *je voudrais bien de tes cheveux*, la phrase classique, la phrase stéréotypée n'est pas telle que celle-ci. D'ordinaire elle en différait; mais peu importe! Ce dicton et la légende ont été endossés par un polisson émérite dont le nom commençant par une R est fort inutile à reproduire. On en a attribué bien d'autres à cet individu qui s'est fait une célébrité de sa taille en remettant au jour de très-mauvaises charges de rapins, que pour la plupart, j'en suis persuadé, il n'avait point inventées. Du reste, il serait juste de lui associer en renom son collaborateur habituel T., qui a fini, dit-on, comme pitre de saltimbanque. M. Charles Nisard s'est gardé d'arracher de pareils masques, et il n'est point à blâmer pour cette réserve, commandée probablement par la position que le principal personnage occupait lors de la publication, si je ne m'abuse.

(Un abonné de Moscou)

Je me rappelle que, dans les *Mystères de Paris* d'Eugène Sue, un farceur, un étudiant, je crois, dont j'ai oublié le nom, joue ce tour à M. Pipelet, portier. Le nom de Pipelet étant devenu populaire et même commun, car je me rappelle l'avoir rencontré dans le sens de portier, pourquoi l'expression « Je voudrais bien de tes cheveux » ne viendrait-elle pas également du roman d'Eugène Sue?

Or, que conclure de ces renseignements? Une chose bien simple, à savoir que, très-probablement, c'est Eugène Sue qui est le véritable auteur de la farce en question, et que R., au génie inventif duquel M. Ch. Nisard en a fait honneur, ne fut en réalité qu'un plagiaire.

II.

A la page 124 de cette année, j'ai donné une étymologie de *Talemelier* d'après Legrand d'Aussy. En voici une autre qui m'est adressée afin que j'examine si elle ne vaudrait pas mieux que la première :

Paris, le 26 février 1878.

Monsieur,

Permettez-moi de vous communiquer l'étymologie du

mot *Talmelier,* telle que je la trouve dans les *Merveilles de l'Industrie,* de Louis Figuier, tome IV, p. 10, col. 1 :

« En France, les boulangers furent primitivement appelés *talemeliers, talemiers* ou *talemandiers,* mots dérivés du latin *talemetarius* ou *talemarius.* Le nom de *talemetarius* venait lui-même de *talea metari, compter sur une taille,* d'après l'habitude de marquer sur une tige de bois, par une entaille, les pains livrés à crédit par le boulanger. »

Je prends la liberté de vous envoyer cette étymologie pour que vous puissiez la comparer avec celle que vous donnez dans votre dernier numéro.

Recevez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de toute ma sympathie.

Baric, fils.

Ce que j'avais dit sur la foi de l'auteur de la *Vie privée des François* prêtait le flanc à la critique, car comment *tamisier*, nom de ceux qui allaient *tamiser* la farine à domicile, avait-il pu faire d'abord *talmisier*, puis *talmelier?* Une *l* ajoutée après l'*a* eût changé autrefois la prononciation, et d'ailleurs, il n'y a pas d'exemple où cette consonne se soit substituée à *s*.

Aussi trouvé-je l'étymologie de M. Louis Figuier, qui explique parfaitement l'orthographe du mot *talemelier* (car c'est ainsi qu'il faut écrire selon Du Cange, et non *talmelier*) bien préférable à celle que j'ai donnée d'après Legrand d'Aussy.

III.

A l'occasion des adjectifs *quantitatif* et *qualitatif*, j'ai dit dans mon numéro 4 :

C'est une règle dans la langue française, et une règle, il me semble, qui n'a pas d'exception, que la terminaison *atif* ne se donne qu'à des adjectifs dérivés de verbes latins en *are.*

Mais, comme M. Wogue me l'a parfaitement fait remarquer dans sa première lettre, cette règle n'est pas entierement vraie (*ablatif, législatif, natif*, etc., ne dérivent pas de verbes ayant cette terminaison).

En conséquence, je viens prier mes lecteurs de vouloir bien mettre ce qui suit à sa place :

A l'exception de *rébarbatif*, dont l'étymologie n'est pas encore bien connue, les adjectifs en *atif* sont de deux origines : la plupart viennent d'un supin en *atum*, par l'intermédiaire d'un adjectif en *ativus* (accusatif, *accusatum ;* commemoratif, *commemoratum ;* relatif, *relatum ;* etc.) ; les autres semblent formés de la finale *atem*, cas accusatif des noms féminins en *itas* (facultatif, *facultatem ;* quantitatif, *quantitatem ;* qualitatif, *qualitatem*).

×

Première Question.

En terminant cette lettre, je vous prierai de résoudre la question suivante : « D'où vient l'expression de TOUR DU BATON? » *Je n'ai encore rien trouvé qui me satisfît pleinement à ce sujet.*

—

Cette expression a reçu trois explications :

1° Selon M. Littré, elle vient d'une escrime au bâton signalée en ces termes à l'historique de *Bâton* dans son grand Dictionnaire :

Un jeu que l'on nomme jeu de baston, c'est assavoir l'un à tapper ou frapper et rompre le baston de son compaignon (Du Cange, *Basto*).

2° Suivant Borel, on l'a formée des mots *bas* et *ton*, parce que lorsqu'on veut faire un gain injuste, on ne le dit qu'à voix basse (d'un *bas ton*) à l'oreille des personnes qu'on met dans ses intérêts.

3° Enfin, d'après Moisant de Brieux, l'illustre fondateur de l'Académie de Caen, et aussi, je crois, d'après La Monnoye, ladite expression est une allusion aux joueurs de passe-passe et de gobelets, qui ont d'ordinaire en main un petit bâton.

Voyons maintenant laquelle résiste le mieux aux objections qui peuvent lui être faites.

La première. — Je ne vois pas du tout comment le jeu de bâton décrit dans la citation de M. Littré aurait pu donner naissance à une expression signifiant un moyen de faire subtilement disparaître quelque chose dans l'intention de se l'approprier.

La seconde. — En général, ce qu'on appelle *tour* se fait au moyen d'un objet matériel, et il n'y a jamais eu de tours, à ma connaissance, qui aient été dénommés d'après les intonations de la voix de celui qui les exécute. Ce n'est pas encore cette explication que je puis adopter.

La troisième. — Voilà celle que je crois la vraie. En effet, on dit *connaître le tour du bâton* pour signifier savoir subtiliser quelque chose. Or, n'est-ce pas une allusion parfaite à ce que fait le joueur de passe-passe lorsque, grâce à son petit bâton (qui lui permet de dissimuler une muscade dans sa main), il la fait passer, à son dire, d'un gobelet dans un autre, sous les yeux étonnés du public?

Du reste, comme dans ses *Curiositez françoises* Antoine Oudin dit que *jouer des gobelets* signifie « dérober, prendre subtilement, » il résulte de ce fait une équivalence de sens entre *jouer des gobelets* et *connaître le tour du bâton* qui me semble toute favorable à l'origine vers laquelle je penche.

×

Seconde Question.

Auriez-vous l'obligeance de m'indiquer dans quel cas il est permis d'employer SI *à la place de* AUSSI. *Je connais des personnes parlant d'ailleurs fort bien qui se servent d'expressions comme celle-ci : « Il n'est pas* SI *habile qu'il paraît l'être. » « Ce n'est pas* SI *joli que ça dans le sens de : ce n'est pas aussi joli qu'on serait tenté de le croire. » Ces formes sont évidemment vicieuses. Cependant, voici une expression elliptique parfaitement française où l'adverbe* SI *est bien comparatif : « On croit que ça se fait tout seul, mais ce n'est pas* SI *facile, allez! (ce n'est pas aussi facile qu'on le croit). »*

—

Pendant des siècles, notre langue a employé *si* dans le sens de *aussi*, de quelque nature que fût la phrase où se trouvait cet adverbe, comme le montrent ces exemples :

Pur ço sunt Francs *si* fier cume leuns.

(*Ch. de Roland*, ch. III, v. 451.)

Ki, entre tute gent est *si* fidel cume David vostre gendre est?

(*Livre des Rois*, p. 87.)

Nous ne sommes pas *si* malades les uns que les autres, ni d'une même maladie.

(Calvin. *Inst.* 552.)

Plein d'un amour *si* pur et *si* fort que le nôtre.

(Corneille, *Suréna*, I, 3.)

Mais, à une époque qui ne me paraît guère antérieure au XVIIIe siècle (la seconde édition des *Observations* de Ménage, qui est datée de 1675, ne parle de *si* comparatif que pour signaler l'impropriété de *comme* au lieu de *que* après lui), on a restreint aux phrases négatives et aux phrases interrogatives la permission de remplacer *aussi* par *si*. De sorte qu'aujourd'hui, pour parler correctement, il ne faut point employer cet adverbe dans les comparaisons dont le premier membre est affirmatif.

—

Pour la construction, *tant* est à *autant* ce que *si* est à *aussi* : il ne peut se mettre que dans les phrases comparatives exprimant une interrogation ou renfermant une négation.

×

Troisième Question.

*D'après l'*Académie universelle des jeux *vol. I, p. 213), l'expression* être en cheville *se dit du joueur qui est entre celui qui mêle et celui qui est le premier à jouer. Pourriez-vous me dire l'origine de cette expression, car je ne la vois aucunement.*

—

Dans un attelage de plusieurs chevaux placés à la suite l'un de l'autre, on appelle *cheval de cheville* celui qui vient immédiatement après le limonnier, parce que ses traits s'attachent aux limons au moyen de chevilles :

En général les chevaux de charrette sont d'autant mieux conduits, que le charretier va plus souvent à pied. Il ne doit même monter sur son *cheval de cheville* que pour instruire le cheval de limon.

(*Encyclop. méthod. Agric.* p. 70, 2e col.).

Elles [les atteloires] sont mobiles pour toutes les voitures à deux roues ou à limonnière. C'est le cheval de limon qui les porte ; deux servent à faire les mancelles, et deux retiennent les traits du *cheval de cheville*, c'est-à-dire de celui qui est attaché le plus près du limonnier.

(Idem, *Atteloire.*)

Or, comme on aura trouvé à un joueur qui est entre celui qui mêle les cartes et celui qui est le premier à jouer quelque ressemblance d'action avec le cheval attelé immédiatement après le limonnier, on aura naturellement dit de ce joueur qu'il *était en cheville*, avec le mot *placé* sous-entendu.

—

En parlant d'un cheval qui n'est pas assez fort pour être mis entre les limons, et qui, pour cette raison, n'est propre qu'à tirer devant le limonnier, on dit que c'est un cheval qui *n'est bon qu'à mettre en cheville*. Je crois qu'on pourrait parfaitement employer cette expression, au figuré, pour signifier que, dans une action commune, un homme n'est pas capable de jouer le premier rôle.



Quatrième Question.

Au théâtre du Vaudeville, dans la pièce de M. Gondinet intitulée le club, *les acteurs et les actrices donnent à ce mot, que je crois français, la prononciation* cleubb. *Cette prononciation ne vous paraît-elle point défectueuse? Je vous serais infiniment obligé si vous vouliez bien me faire connaître votre opinion à cet égard par votre intéressant journal.*

—

Voici la conclusion d'un article où j'examine cette question (*Courrier de Vaugelas*, 4e année, p. 188) :

Laquelle de ces trois prononciations [*cloub, cleube, clube*] est la meilleure?

J'estime que c'est la dernière; [illegible] une double raison pour être de cet avis.

1° Lorsque les Anglais s'approprient un terme de notre langue, ils le prononcent à leur manière; par exemple, tout mot en *ation* sonne chez eux avec la finale *écheune*, et tout mot où se trouve une voyelle nasale, fait entendre *m* ou *n*. Pourquoi n'admettrions-nous pas un principe analogue à l'égard des mots anglais que nous adoptons?

2° Nous nous servons de *club* depuis bientôt 90 ans, laps de temps plus que suffisant, certes, pour en faire un mot tout français. Et nous ne lui appliquerions pas les règles de notre prononciation ?

Il faut dire *clube*, et pas autrement.

Du reste, je ne suis pas seul à penser ainsi ; car je viens de constater que cette prononciation est également recommandée par les dictionnaires de Bescherelle, de Pierre Larousse et de Littré.



Cinquième Question.

Comment expliquez-vous l'expression chou pour chou, *que l'on emploie familièrement pour signifier revanche, représailles. Par exemple, « Vous m'avez fait du tort ; à la bonne heure,* chou pour chou ; *» je vous en ferai autant, je vous rendrai la pareille.*

—

Autrefois, le terrain du village d'Aubervilliers était presque entièrement planté de choux, qui passaient pour meilleurs que ceux des autres endroits des environs de Paris :

On dit communément, *Vive Aubervilliers pour les choux ;* en effet, il est fort renommé pour les bons légumes et les bonnes salades.

(Hurtaut et Magny, *Dict. de Paris*, t. I, p. 345.)

De là, pour égaler sous quelque rapport deux choses dont l'une a été rabaissée, pour indiquer qu'une certaine chose a une qualité qui la rend recommandable, enfin que chaque chose a son mérite particulier, l'expression *chou pour chou, Aubervilliers vaut bien Paris*, expression que j'ai rencontrée dans l'*Extrait de l'Inventaire de ce qui s'est trouvé dans les coffres de monsieur le chevalier de Guise* (1615) :

Ils leur veulent faire accroire qu'ils sont meilleurs que ne sont les naturels du pays encore qu'ils fussent de Saint-Denis ou d'Aubervilliers, et veulent dire comme les bonnes femmes de Paris : *Aubervilliers vaut bien Paris, choux pour choux.*

Or, par abréviation, on a dit absolument *chou pour chou*, dans le sens de *tout bien considéré :*

Chou pour chou, cet homme-là vaut bien l'autre.

(Littré, *Dict. de la lang. franç.*)

Voilà d'où vient l'expression dont vous désirez l'explication, ainsi que le sens où elle doit s'employer.

—

Je m'aperçois d'après la manière dont est formulée votre question, que vous croyez que *chou pour chou* a de l'analogie avec l'expression biblique *œil pour œil, et dent pour dent*. A la vérité, on s'en est servi avec ce sens dans quelques livres; mais selon moi, c'est à tort, car *chou pour chou*, vu son origine, ne doit pas signifier autre chose que ce que j'ai dit.



Sixième Question.

Permettez-moi de vous demander à mon tour l'explication du mot CALEMANDE, *que je lis dans cette phrase de Diderot : « Où est mon ancien, mon humble, mon commode morceau de* CALEMANDE? » *Je ne le trouve dans aucun dictionnaire.*

—

Je sais que ce mot, qui a aussi la forme *calamandre*, désignait au XVIIIe siècle une étoffe commune appelée en espagnol *calamaco*, en anglais *calamanco* et en flamand *kalmink*. Mais pour ce qui est de son étymologie, je regrette d'avoir à vous dire qu'elle m'est, comme à tant d'autres, complètement inconnue.

ÉTRANGER

Première Question.

Dans votre numéro 4, où vous donnez l'étymologie de GUINGUETTE, *vous dites que ce mot dérive de l'adjectif* GUINGUET, *qualificatif qui fut donné au vin de l'année 1555. Mais ne pourriez-vous pas nous dire maintenant d'où vient* GUINGUET *quand on l'applique ainsi à une espèce de mauvais vin?*

—

Plusieurs ont cherché l'étymologie de ce mot sans réussir à l'expliquer clairement. Serai-je plus heureux? Vous allez en être juge.

L'ancien français avait *gigue*, jambe, et le verbe *giguer*, sauter, danser, gambader.

Dans le patois du centre de la France, ce mot s'est prononcé et se prononce avec le *g* initial dur : *guigue* pour le substantif, et *guiguer* pour le verbe; mais ces mêmes mots ont aussi l'*i* nasalisé, c'est-à-dire qu'ils se prononcent *guingue* et *guinguer;* on dit *ce cheval a guingué* pour signifier qu'il a rué. De là est venu l'adjectif *guinguet*, *guiguet*, au sens fondamental de svelte, qui saute facilement.

Cet adjectif s'est appliqué à plusieurs substantifs; ainsi on a dit :

1° Un *habit guinguet* pour désigner un habit court (à Laval et en Basse-Normandie, selon Ménage), parce que c'était un habit à danser : jadis on portait des habits très-longs, et il fallait naturellement, quand on voulait se livrer au plaisir de la danse, en prendre qui fussent plus commodes.

2° Une *voiture guinguette*, et, par ellipse, une *guinguette;* une espèce de voiture à deux roues qui saute sur le pavé. Ce nom lui a été donné comme celui de *cabriolet* l'a été à une autre espèce de véhicule, également à deux roues, qui cabriole, c'est-à-dire qui saute à la manière d'une chèvre (*capra*).

3° Une *maison guinguette*, et, par abréviation, une *guinguette;* une maison située au-delà de la barrière où le peuple allait se divertir et surtout danser les jours de fête et les dimanches. Plus tard, le nom s'est restreint à une petite maison de campagne possédée par un habitant de la ville.

4° Une *guinguette*, pour désigner une grisette, moins parce qu'elle fréquentait les établissements de ce nom que parce qu'elle y dansait; c'était la bastringueuse du temps :

Il faudra que je m'en retourne à pied comme une *guinguette* qui vient de souper en ville.

(*Le Ballet des 24 heures*, 1722, dans Fr. Michel.)

Or, lorsque je vois dans le Dictionnaire de Trévoux (1771) que le *vin guinguet* est « un vin à faire danser les chèvres », je me sens fort porté à croire que, dans cette dernière expression, *guinguet* est tiré absolument de la même source que dans les précédentes; ou, en d'autres termes, qu'il a été formé du verbe *guinguer*, sauter, danser, gambader, fait, lui, du substantif *guigue*, jambe, lequel n'est autre que *gigue*, comme je l'ai dit en commençant.

×

Seconde Question.

J'ai trouvé une autre phrase où je ne m'explique pas le mot EN; *c'est* EN RATISSER A QUELQU'UN. *Voudriez-vous bien m'en donner l'explication dans un de vos prochains numéros? Je vous en serais bien reconnaissant.*

—

Le dictionnaire de Quitard et celui de Noël et Carpentier ne mentionnent même pas cette expression; celui de Trévoux (1771) n'en donne que l'explication insuffisante qui suit :

Les polissons disent : « *on vous en râtisse* » quand ils veulent refuser une chose qu'on leur demande.

M. Littré n'est guère plus complet :

Populairement et fig. On vous en ratisse, vous n'aurez pas ce dont il s'agit, la chose n'est pas pour vous. On vous en ratisse, On vous en ratissera, VADÉ, *Nicaise*, sc. 17.

Je désespérais presque de pouvoir jamais résoudre votre question quand un heureux hasard m'a fait tomber sur ce passage dans le *Dictionnaire des Institutions de la France* (p. 1193, col. 2) :

Les preneurs de tabac étaient dans l'usage primitivement de porter sur eux une petite rape dont ils se servaient pour réduire en poudre le tabac qui était en rouleau.

Ces lignes étaient une révélation, elles me fournissent ma réponse. En effet, on *râtissait* autrefois le tabac à priser quand on voulait en offrir; son fréquent usage a naturellement fait dire *en ratisser à quelqu'un;* d'abord employée au propre, cette phrase l'a été ensuite au figuré (dans ce sens, on la mime encore souvent avec les deux index) : le pronom *en* qui s'y trouve est donc mis pour *tabac*, comme dans *en casser à quelqu'un*,

expliqué page 123, le même pronom est mis pour *grès*.

—

La citation que fait M. Littré appartient à une pièce lyrique représentée pour la premère fois à la foire de Saint-Germain, le 7 janvier 1756; d'un autre côté, on sait que le tabac fut introduit chez nous en 1560, par Nicot, ambassadeur de France en Portugal. Il est, par conséquent, certain que la naissance de l'expression dont il s'agit se place entre ces deux dates.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

—

Corrections du numéro précédent.

—

1° Trois invalidés, *quelques-uns* disent même quatre (voir *Courrier de Vaugelas*, 3me année, p. 50); — 2° ... les commissions du quartier qui ressortissent *à* son département; — 3° ... les poursuites pour diffamation ne *pussent* être exercées; — 4° ... n'a été prise, *à* raison des dépêches; — 5° ... Ce ne serait pas la première fois qu'une guerre *aurait* été entreprise; — 6° ... servent à autre chose *que de* fournir la matière; — 7° ... et il s'élança tout aussi tôt dans *un* remise; — 8° ... pour passer *le* mélancolique automne; — 9° ... pour déjeûner *vers* midi au pied d'une petite élévation; — 10° ... les lettres le moins multipliées *possible*.

Phrases à corriger

trouvées dans la presse périodique et dans les ouvrages des auteurs contemporains.

—

1° Après avoir voté avec la gauche les deux premiers articles du texte adopté par la Chambre, ils ont présenté un amendement à l'article 3, qui ne tend à rien moins qu'à détruire le bénéfice acquis par le vote des premiers paragraphes.

2° Le bruit courait ce soir à la Bourse qu'une grande maison de nouveautés du faubourg Saint-Germain venait d'être vendue et préparait une liquidation colossale. Renseignements pris, la nouvelle est vraie, et c'est du Petit Saint-Thomas dont il est question.

3° Le docteur Clésinger a demandé et obtenu de l'Etat la commande d'une statue colossale de la République, qui sera exécutée en bronze et placée au Trocadéro, vis-à-vis le pont d'Iéna.

4° Nous avons été le premier journal de Paris à penser qu'il valait mieux relier nos bureaux par un fil allant jusqu'à Versailles, au lieu d'envoyer des garçons chercher des dépêches.

5° Paris s'est amusé tout seul, et bien amusé, je vous le promets. Ah! dame! ça été une désillusion pour les amateurs de phrases toutes faites et de doléances toutes mâchées.

6° Les apôtres s'y prenaient autrement; mais les apôtres étaient les révolutionnaires de leur temps, et la papauté d'aujourd'hui, ayant édité le Syllabus, ne veut avoir rien de commun avec les révolutionnaires.

7° Quel que soit notre désir d'être agréable à un confrère, *la France* comprendra que nous ne veuillons pas accepter les 3 fr. par ligne qu'elle nous fait offrir par la Société générale des annonces.

8° Or, à l'heure actuelle, puisque les intérêts vrais ou fictifs de la Grande-Bretagne ne sont pas menacés, elle n'a pas plus de raisons que le reste de l'Europe de faire blanc de son épée; elle a autant de raisons pour s'abstenir.

9° Voilà les faits : ils sont éminemment regrettables, et si nous nous refusons à en faire peser la responsabilité sur d'autres que sur les coupables eux-mêmes, nous espérons en revanche que les coupables ne trouveront aucun défenseur.

10° A en juger par les premiers actes de son pontificat, il paraît que le nouveau pape veuille se consacrer plutôt aux intérêts de la religion qu'aux luttes politiques.

11° Mais la déception a été grande. M. le chancelier allemand a été prudent, si prudent qu'il n'a même pas dissipé un seul des doutes et des craintes de la situation.

12° J'appelle fantaisistes ceux qui se sont laissés emporter par la fougue de l'imagination et qui ont fouillé la pierre, modelé statues et médaillons sans réfléchir que ce luxe extérieur coûterait trop cher.

FEUILLETON

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

RÉGNIER DESMARAIS.

—

(*Suite.*)

Voici un moyen plus court et plus abrégé pour juger de l'accord du participe suivi du verbe : lorsque le substantif qui précède le participe se rapporte principalement au verbe, il faut rendre le participe invariable; lorsque c'est principalement au participe qu'il se rapporte, c'est avec le substantif qu'il faut accorder le participe. Ainsi le participe doit rester indéclinable dans ces deux phrases : *les occasions qu'on a resolu d'éviter*, *les regles qu'on luy a le plus recommandé d'observer*, parce que c'est principalement aux verbes *éviter* et *observer* que les substantifs *obligations* et *regles* se rapportent. Mais il faut l'accorder dans les phases suivantes : *des soldats qu'on a contraints de marcher*, *des gens qu'on a condamnez à mourir*, parce que les substantifs *soldats* et *gens* ont leur principal rapport, non pas aux verbes *marcher* et *mourir*, mais aux participes *contraints* et *condamnez*.

Des participes du prétérit construits avec le verbe estre. — Il faut distinguer ici entre *estre* employé dans sa signification propre et dans la signification d'*avoir*. Lorsqu'il est employé dans sa signification propre, le participe du prétérit auquel il est joint devient constamment un participe passif, mais dès qu'il est employé dans la signification d'*avoir*, le même participe est tout aussi actif qu'il a accoutumé de l'être avec ce verbe. Ainsi quand on dit *Dieu nous a faits, et nous ne nous sommes pas faits*, quoique *faits* dans le premier membre de cette phrase soit employé avec le verbe *avoir*, cependant il est également actif dans l'un et dans l'autre, parce que *estre*, dans le second, est employé dans la signification d'*avoir*, et que c'est comme si l'on disait : *nous ne nous avons pas fait nous mesmes*.

Cela dit, Régnier en tire cette conclusion contre Vaugelas qu'il faut dire : *nous nous sommes rendu maistres; nous nous sommes rendu puissants*, parce qu'*estre* y étant mis pour *avoir*, il faut ecrire comme dans cette phrase : *les habitants nous ont rendu maistres*.

C'est par la même raison et pour le même principe que l'usage veut qu'on dise d'une femme : *elle s'est fait peindre*.

Attendu la règle de Vaugelas qui veut invariable le

participe conjugué avec *avoir* et suivi du sujet du verbe, comme dans *la peine que m'a donné cette affaire*, il faut écrire également invariable le participe de cette phrase où *estre* est mis pour *avoir* : *les loix que s'estoient imposé les premiers chrestiens, les maux que se sont attiré les hommes.*

Comme le participe conjugué avec *avoir* reste invariable quand il est suivi d'un infinitif (1706), il en doit être de même du participe conjugué avec *estre* et suivi d'un semblable complément; c'est d'après cette règle qu'on dit d'une femme *qu'elle s'est fait peindre, qu'elle s'est pensé blesser*, etc.

Si le verbe à l'infinitif est précédé de l'une des prépositions *à* et *de*, on laisse le participe invariable si le pronom qui accompagne *estre* est un datif : *nous nous sommes proposé d'aller en tel endroit*, et on le fait varier, si ce pronom est un accusatif, comme dans : *elle s'est amusée à faire plusieurs visites*, etc.

Il reste maintenant à parler de quelques phrases particulières où le verbe *estre* se trouve employé avec *allé* et *venu*, et sur lesquelles l'usage n'est pas tout à fait constant. Par exemple, il s'agit de savoir s'il faut dire *elle luy est allé parler*, ou *elle luy est allée parler; elle nous est venu voir*, ou *elle nous est venuë voir*, etc.

L'opinion de Régnier est que, dans ces sortes de phrases, le participe doit être invariable si le pronom est mis devant le verbe *estre*, et qu'ainsi il faut dire : *elle luy est allé parler, elle nous est venu voir*, parce que ces expressions ne peuvent faire aucun sens privées du verbe à l'infinitif, avec lequel pour ainsi dire elles ne font qu'un seul mot. Mais lorsque le pronom est après le participe, celui-ci doit être construit en genre et en nombre avec le terme de sa relation.

Des participes actifs, ou du présent. — Il paraît que ceux qui ont écrit jusqu'ici sur la grammaire française ne se sont guère plus accordés sur les participes du présent que sur ceux du prétérit.

Après avoir rapporté ce qu'il a trouvé de plus considérable dans les « autheurs » qui ont traité du participe en *ant*, et avoir rendu compte des diverses opinions que les uns et les autres se contentent d'exposer, sans en donner aucune raison, Régnier va dire là-dessus son avis, et il essaiera de l'appuyer sur des fondements aussi solides qu'une question de grammaire peut le permettre.

Vaugelas et tous ceux qui ont écrit après lui sur les participes du présent sont d'accord quant à la distinction qu'il faut faire entre participe et adjectif verbal : inutile de s'étendre sur une chose dont tout le monde convient.

Il n'en est pas de même entre le participe et le gérondif ; les grammairiens diffèrent : pour traiter cette question, Régnier va examiner la nature et l'emploi des participes et des gérondifs latins, d'où les participes et les gerondifs français ont tiré leur origine.

Tous les gérondifs français sont formés des gérondifs latins en *do*, et tous les participes en *ant* des participes latins en *ans* et en *ens*. Or, en latin les gérondifs en *do* ne sont d'ordinaire employés que pour marquer une action passagère, désignée par quelque autre verbe, ou exprimé ou sous-entendu. C'est dans ce sens que Virgile a dit dans ses Églogues *Cantando rumpitur anguis*, on fait crever un serpent en l'enchantant. Et comme les meilleurs auteurs latins ont employé ces gérondifs avec la préposition *in*, de là vient qu'en français nous les construisons aussi avec la préposition *en*, qui, du reste, se supprime dans notre langue comme *in* le faisait en latin.

Quant aux participes latins en *ans* et en *ens*, dont nous avons pris les participes en *ant*, il est de leur nature de servir au présent aussi bien que parmi nous; d'avoir le même régime que leurs verbes, et d'être susceptibles de genre et de cas, comme tous les noms adjectifs. Et ces trois propriétés ont passé d'abord dans tous les participes français; mais la dernière n'est demeurée que dans quelques-uns. De sorte que, la plupart des participes français ne se déclinant plus, en tant que participes, on est venu à les confondre tellement avec les gérondifs que, comme on ne peut plus distinguer les uns des autres par aucune différence extérieure, ce n'est que par ce qu'ils ont de particulier et de propre que l'on peut les reconnaitre.

La langue espagnole et la langue italienne, qui ont été formées du latin aussi bien que la nôtre, ne sont pas dans le même embarras que nous sur la distinction de leurs participes et de leurs gérondifs, parce que la terminaison en est très-différente. De plus, les Espagnols n'ont proprement que des adjectifs verbaux en *ante* et en *ente*, mais peu ou point de participes du présent qui aient le régime actif de leurs verbes; et, à l'égard de la langue italienne, bien que ces sortes de participes n'y manquent pas, l'usage cependant en est très-rare. De sorte qu'une grande partie de ce que nous exprimons comme les Latins, par le participe du présent, les Italiens et les Espagnols l'expriment ordinairement par le gérondif. Ainsi le commencement du XIIIe chapitre de saint Jean, que nous traduisons d'ordinaire par *Jesus sçachant que son heure estoit venuë*, est traduit en espagnol par *Sabiendo Jesus que era ya venida su hora.*

Voici en quoi, selon Régnier, consiste la différence des gérondifs et des participes actifs :

Le gérondif ne sert ordinairement qu'à désigner une action passagère, ou plutôt une circonstance, une manière de l'action exprimée par le verbe qui le régit, ou un moyen dirigé à ce que le verbe signifie; le participe actif, au contraire, désigne un état fixe, et marque la cause et le fondement de l'action exprimée par le verbe. Ainsi lorsqu'on dit : *je vous parle à cœur ouvert, croyant que vous en ferez un bon usage, croyant*, qui est alors comme le fondement et la cause qui me fait parler, est participe. Mais si je dis *elle s'esquiva levant les yeux au ciel, levant* est un gérondif parce qu'il ne désigne qu'une circonstance jointe à l'action principale qui est marquée par le verbe dont il est régi.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE RÉDACTEUR-GÉRANT : EMAN MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE.

Publications de la quinzaine :

Lettres de la marquise Du Châtelet, réunies pour la première fois, revues sur les autographes et les éditions originales, augmentées de trente-sept lettres entièrement inédites, de nombreuses notes, d'un index, et précédées d'une notice biographique par Eugène Asse. In-18 jésus, XLIV-500 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Histoires émouvantes ; par E. Mahon de Monaghan. In-12, 409 p. Paris, lib. V. Palmé. 3 fr.

Vie et Mort du génie grec (inédit) ; par Edgar Quinet. Portrait photographié par Braun. Notes de Mme Edgar Quinet. In-8°, 226 p. Paris, lib. Dentu.

Mémoires de Beaumarchais dans l'affaire Goezman. Nouvelle édition, collationnée avec le plus grand soin sur les éditions originales et précédée d'une appréciation tirée des Causeries du lundi, par M. Sainte-Beuve, de l'Académie française. In-18 jésus, XVI-415 p. Paris, lib. Garnier frères.

Chloris la Goule ; par H. Escoffier. In-18 jésus, VIII-323 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Douze femmes ; par Paul Féval. In-18 jésus, 450 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Quelques créatures de ce temps. Nouvelles d'Edmond et Jules de Goncourt. Nouvelle édition. In-18 jésus, 356 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 cent.

Mélanges d'histoire et de voyages ; par Ernest Renan, membre de l'Institut. In-8°, XIV-536 p. Paris, lib. Calmann-Lévy.

Mémoires d'un âne ; par Mme la comtesse de Ségur, née Rostopchine. Illustrés de 75 vignettes par H. Castelli. Nouvelle édition. In-18 jésus, 384 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25 cent.

Contes des bords du Rhin ; par Erckmann-Chatrian. 5e édition. In-18 jésus, 289 p. Paris, lib. Hetzel et Cie. 3 fr.

Le Secret de l'innocent ; par Gabrielle D'Esthampes. In-18 jésus, 343 p. Paris, lib. Bourguet-Calas et Cie. 2 fr. 50 cent.

Portraits intimes du XVIIIe siècle. Etudes nouvelles d'après les lettres autographes et les documents inédits ; par Edmond et Jules de Goncourt. In-18 jésus, VII-503 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 cent.

Les Grandes hérésies du Ve siècle. Nestorius et Eutichès ; par Amédée Thierry, de l'Institut. In-8°, IV-445 p. Paris, lib. Didier et Cie. 7 fr. 50 cent.

Un homme d'autrefois ; souvenirs recueillis par son arrière-petit-fils, le marquis Costa de Beauregard. 2e édition. In-8°, VII-480 p. et portrait. Paris, lib. Plon et Cie.

Les Convulsions de Paris. T. I. Les Prisons pendant la Commune ; par Maxime Du Camp. In-8°, IV-547 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 7 fr. 50 cent.

La Comtesse Silva ; par le baron de Fauconnet. In-18, 274 p. Paris, lib. Ghio. 2 fr.

Voyage en Russie ; par Théophile Gautier. Nouvelle édition. In-18 jésus, 423 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 cent.

La 3e année de grammaire. Révision et compléments de grammaire, formation des mots, style et composition, etc. Avec exercices et lexique. Ouvrage rédigé conformément aux principes de la grammaire historique ; par MM. Larive et Fleury. 3e édition. In-12, 408 p. Paris, lib. Colin et Cie. 1 fr. 80 cent.

Poésies de Sully-Prudhomme. Les épreuves. Les écuries d'Augias. Croquis italiens. Les solitudes. Impressions de la guerre. 1866-1872. Petit in-12, 249 p. Paris, lib. Lemerre. 6 fr.

Publications antérieures :

MÉLUSINE, recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages. — Publié par MM. H. Gaidoz et E. Rolland. — Paris, librairie *Viaut*, 42, rue Saint-André-des-Arts. — Prix : 20 francs.

LE COURRIER DE VAUGELAS (Première année). — *Seconde édition.* — En vente au bureau du journal, 26, boulevard des Italiens. — Prix : 6 fr.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, depuis ses premiers monuments jusqu'à nos jours. — Par M. D. Nisard, de l'Académie française. — Nouvelle édition. — Paris, librairie de *Firmin Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob. — Prix : 7 fr. 50.

THÉATRE. Morgana. La comtesse de Châteaubriant. Chalais-Tristan. — Par Léon Barracand. — Paris. *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-29, Passage Choiseul. — Prix : 3 fr. 50.

HISTOIRE DE MARIE-ANTOINETTE, par Edmond et Jules de Goncourt. — Nouvelle édition, revue et augmentée de lettres inédites et de documents nouveaux tirés des archives nationales. — Paris. *G. Charpentier*, éditeur, 13, rue de Grenelle-Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par Eman Martin, professeur spécial pour les Étrangers. — Syllexie, ouvrage sous forme de Dictionnaire contenant les proverbes, les locutions proverbiales, les comparaisons remarquables, les phrases ironiques, etc. etc. — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

DEUX MOTS MAGIQUES, suivi de Isidore et Noéma. Plaisir et bonheur. — Par Mlle Trécourt. — *E. Dentu*, éditeur, libraire de la Société des gens de lettres, Palais-Royal, 13-17, galerie d'Orléans. — Prix : 3 fr.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

La société nationale d'éducation de lyon destine pour 1878 un prix de 300 francs au meilleur mémoire inédit sur ce sujet : « Examiner s'il convient de préférer les institutrices aux instituteurs, pour les écoles primaires de garçons. » — Le prix sera décerné dans la séance publique de 1879. — Les mémoires devront être adressés *franco*, et *avant le 1er novembre prochain*, à M. Palud, libraire, rue de la Bourse, n° 4, qui procure le programme du Concours.

Comité des concours poétiques du midi. — Le vingtième *concours poétique*, ouvert en France le 15 février 1878, sera clos le *1er juin de la même année*.—Seize médailles, or, argent, bronze seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé *franco*, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne).

Académie française. — L'Académie propose pour prix de poésie à décerner en 1879 : *La Poésie de la Science* — La limite de 300 vers ne doit pas être dépassée par les concurrents. — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1878*. — On se procure le programme en s'adressant à M. le Secrétaire de l'Institut, 21-23, quai Conti.

La société d'encouragement au bien ouvre un concours de poésie pour l'année 1879. — Le sujet ne doit pas dépasser 150 vers ; il est laissé à la volonté du poète, pourvu que la pièce ait un but moral, religieux ou pratique. — Le terme du concours est fixé au *31 décembre 1878*. — Les œuvres destinées à ce concours seront adressées à M. Arnoul, Secrétaire-général, rue Brochant, 18, sans signature, et portant une épigraphe répétée dans l'intérieur d'un pli cacheté.

Société d'émulation de cambrai. — Concours de 1878. — *Philosophie morale :* Quels sont aujourd'hui les principaux caractères de la littérature des *feuilletons ;* quels dangers présente-t-elle, et comment pourrait-on y remédier ? — *Poésie :* Le sujet et l'étendue de la pièce destinée à le traiter sont laissés au choix des concurrents. — Les travaux et mémoires devront être adressés franco *avant le 1er juin 1878*. — Pour le programme, s'adresser au Président ou au Secrétaire-général de la Société.

Réponses Diverses.

M. H. B., Granville Square (Londres) : Je tiens une liste de respectables familles parisiennes qui reçoivent comme pensionnaires des Etrangers désireux de se perfectionner dans la pratique de la langue française. Envoyez-moi votre jeune homme ; il couchera une nuit dans un hôtel que je lui recommanderai, et le lendemain, il sera installé par mes soins dans l'une de ces familles. — *M. M. J., à Carpentras :* La question que vous m'adressez se trouve traitée à la page 2 de la présente année. — *M. L. P., Boulevard Denain (Paris) :* J'ai pris bonne note de votre lettre.

M. Eman Martin, Rédacteur du Courrier de Vaugelas, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures*.

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 20. 15 Avril 1878.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

Les lecteurs du COURRIER DE VAUGELAS apprendront certainement avec plaisir que, par décision en date du 13 avril, Son Excellence M. Bardoux, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a daigné honorer d'une souscription de 100 exemplaires la 1re *année* (réimpression) de ce journal.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATION.

Un savant abonné de ce journal, à qui les deux étymologies que j'ai proposées pour *mannezingue* en ont suggéré une troisième, a bien voulu m'adresser la lettre suivante pour me faire part de sa découverte.

Paris, le 19 février 1878.

Monsieur,

Veuillez bien me permettre de revenir sur l'expression *minzingue* ou *mannezingue*. A mon avis, M. Emile de la Bédolière, dans votre numéro du 16 octobre dernier, donne une explication beaucoup plus satisfaisante que M. Montbars, dans le numéro du 1er courant.

Zingue me paraît provenir de la 3e personne singulière du présent de l'indicatif du verbe allemand *singen* (chanter): prononcez *sin-guenne*. Cette 3e personne fait *singt :* prononcer *sin-gt*. Le *t* final, après le *g* guttural, dur à prononcer pour les Français, a pu se perdre dans l'énonciation. Ce n'est pas sans exemple.

Maintenant, pourquoi le *z* au lieu de l'*s?* Rien de plus facile à expliquer. L'*s* simple suivie d'une voyelle, au commencement des syllabes et surtout des mots, se prononce *z* en allemand. Dans toute l'Allemagne du Nord on dit : der Sohn (le fils) : prononcez *derre zône;* der Sieg (la victoire) : prononcez *derre zigue*. En français, cette substitution du *z* à l'*s* est nécessaire pour imiter la prononciation allemande. Le zinc n'a aucun rôle à jouer ici. Voilà pour la partie *zingue*, où *ue* a été ajouté simplement pour conserver le son guttural du *g*, qu'on aurait sans cela élidé dans la prononciation française, comme dans blanc-seing.

Quant à *manne*, cette partie semble dériver de *man* (on), pronom indéfini de la 3e personne, se prononçant encore aujourd'hui *manne* dans toute l'Allemagne. *Mann* (homme) avec deux *n* n'intervient pas.

D'après ce qui précède, *mannezingue* est le vrai mot et signifie *on chante*. L'omission de la lettre *t* est seule incorrecte.

Je crois me souvenir d'avoir lu, sur un écriteau en carton dans une auberge du Grand-duché de Bade : Man singt nicht hier (on ne chante pas ici). Prononcez *manne zin-gt nicht hire*. En d'autres termes : défense de chanter ici. Cet écriteau, pour exprimer la forme négative de la proposition *man singt* (on chante), n'en donne pas moins un grand appui à l'explication précédente.

Les Allemands aimant beaucoup le chant, les ouvriers de leur nation, à Paris ou ailleurs, ont dû rechercher les tavernes où il était permis de chanter. Ils auront dit entre eux : Entrons ici, on chante, *man singt* (manne zin-gt), c'est-à-dire il est permis de chanter ici. Leurs camarades français auront saisi cette proposition grammaticalement correcte pour désigner les tavernes chantantes. Les comptoirs de plomb et de zinc ne sont pas exclus de cette catégorie, quoique le zinc reste étranger à l'origine de la dénomination. Cette manière de voir est d'autant plus fondée que le chant n'est pas permis aux consommateurs des cafés et des établissements d'un genre quelque peu aristocratique.

Je me résume : *mannezingue* signifie *on chante*, taverne, comptoir où il est permis de chanter.

Min est une altération de *man* (on), qu'on prononce comme les ouvriers parisiens, c'est-à-dire *manne*.

J'ai beau réfléchir, je ne trouve aucun mot allemand dans lequel entre *min* signifiant amour. M. de la Bédolière me paraît faire erreur à cet égard, ainsi que M. Montbars dérivant *manne* de Mann (homme) au lieu de man (pronom on), qui se prononce absolument de la même manière, encore aujourd'hui.

Votre respectueux lecteur,

F. RIESS.

Quand j'ai donné l'étymologie de *minzingue* proposée par M. de la Bédolière, je n'en connaissais pas d'autre :

elle m'a semblé pouvoir être accueillie. Vint M. Montbars, qui m'y fit apercevoir, par la sienne, deux objections auxquelles je n'avais pas songé d'abord : j'ai cru que l'étymologie de M. Montbars valait mieux. Enfin, voilà M. Riess qui, avec une parfaite connaissance de l'allemand, dépossède M. de la Bédolière de son *manne* (homme) et M. Montbars de son *zinc*, et, de plus, qui fournit pour *mannezingue* une explication à laquelle je ne vois absolument rien à reprendre : je serais très-étonné si cette explication allait ne pas encore être la vraie.

Mes bien sincères remerciements à M. Riess.

Première Question.

Pourriez-vous me dire pourquoi, dans le style familier, les habitants d'Orléans sont appelés les GUÉPINS? *On ne trouve ce mot là dans aucun dictionnaire.*

—

A ma connaissance, il a été donné deux étymologies de ce sobriquet, dont les Orléanais sont en possession depuis le moyen âge si l'on s'en rapporte à Crapelet (*Prov. et dict. pop. des* XIIIe et XIVe *siècles*).

1° D'après l'auteur des *Mémoires de la Ligue*, le naturel des habitants d'Orléans était « hagard, noiseux, mutin ». Or, attendu que la guêpe (en latin *vespa*, qui devint *guespa* en bas latin par permutation de lettres) n'est pas un insecte de bon augure, et que, pour cette raison, elle était considérée par les anciens philosophes comme l'emblème d'un esprit railleur, querelleur (dans son 51e emblème, le célèbre Alciat en fait celui de la médisance), on a formé de son nom le sobriquet dont vous demandez l'explication.

2° Dans le *Mercure de France* du mois d'octobre 1732, p. 2142, on lit qu'Orléans est une des plus anciennes villes des Gaules, fondée par une colonie grecque sortie des environs de l'Epire, 250 ans après la destruction de Troie ; et comme, en ce temps-là, les Grecs étaient les seuls peuples adonnés aux sciences et aux arts, ils firent de leur nouvelle colonie la plus savante ville des Gaules. On remarquait chez ses habitants un certain génie brillant, qu'on ne distinguait point dans les autres Gaulois ; aussi leur donna-t-on dès lors le nom de γοεσπος (pierre brillante), nom désignant une espèce de caillou transparent qui se trouvait aux environs de l'Épire, et qui a longtemps décoré les temples des Grecs. Ce nom est resté depuis aux habitants d'Orléans, et, par corruption de langage, il s'est changé, avec le temps, d'abord en *guespin,* puis en *guêpin.*

Maintenant, laquelle de ces deux étymologies doit être préférée à l'autre ?

Quoique Théodore de Bèze ait comparé dans ses vers latins les Orléanais aux Athéniens, le peuple le plus spirituel de la terre, il n'en parait pas moins certain que les gens d'Orléans avaient autrefois la réputation d'être de mauvaises langues, témoin cette phrase, enrichie de la note « médisante », qui commence le chapitre 56 des *Contes et joyeux devis* de Des Periers (édit. du bibliophile Jacob) :

Une dame d'Orléans, gentille et honnête, encore qu'elle fût *guépine* et femme d'un marchand de drap, etc.

Je me sens incliner fortement vers la première des origines que je viens de vous signaler.



Seconde Question.

Comment expliquez-vous l'expression singulière FAIRE CHOU BLANC, *que l'on emploie familièrement dans le sens de ne pas réussir dans une entreprise ? Je vous serais bien reconnaissant si vous pouviez me le dire dans un de vos plus prochains numéros.*

—

D'après Alfred Delvau, *faire chou blanc* signifie ne pas avoir de succès dans une entreprise, parce que le *chou blanc* est dans la classe des brassicées ce que la rose noire est dans la famille des rosacées, c'est-à-dire le désespoir des chercheurs.

Mais je ne puis partager cet avis, attendu qu'il me semble que si le *chou blanc* de l'expression était le même que celui auquel fait allusion l'auteur du *Dictionnaire de la langue verte*, la phrase *faire chou blanc*, loin de vouloir dire rencontrer un insuccès, signifierait au contraire, faire une découverte jugée jusqu'alors impossible.

L'expression *faire chou blanc* s'emploie au jeu de quilles pour signifier lancer la boule sans rien abattre, et le *Glossaire* du comte Jaubert nous apprend que *chou* se dit pour *coup* dans le patois du centre de la France, en vertu de la prédominance du *ch* sur le *c*. Or, cela connu, je suis autorisé à croire que, la prononciation *chou* pour *coup* ayant parfaitement pu s'introduire en français comme terme du même jeu, *faire chou blanc* n'est autre chose que faire coup blanc, un coup qui ne produit aucun résultat pour le joueur.

Si cette explication n'est pas la bonne, elle vaut au moins celle qui repose sur le *chou* poursuivi par les chercheurs de l'horticulture.



Troisième Question.

Lorsqu'on prend un café sans eau-de-vie, on l'appelle MAZAGRAN. *Je vous serais très-obligé de me donner la signification de ce mot.*

—

Nous devons cette appellation à un des épisodes de la guerre d'Afrique, celui de l'héroïque défense de Mazagran, qui eut lieu en février 1840.

Cet événement, qui mit un terme à l'agression des Arabes en brisant leur esprit de résistance, « fut salué avec acclamation par l'Algérie et par la France entière, dit le capitaine du génie Abinal ; il excita la verve de nos poètes, le patriotisme de nos théâtres et les applaudissements de nos députés ; l'enthousiasme public l'exalta jusqu'à des proportions fabuleuses... ». Paris, comme toujours, baptisa une de ses rues de ce nouveau nom de victoire, et le peuple français le donna à un breuvage fait de café, d'eau et de sucre.

Mais pourquoi un breuvage ainsi composé fut-il appelé *mazagran?*

Comme l'expression *couleur Isabelle*, il me semble que cela doit tenir à une circonstance du siége, circonstance que je crois être celle-ci, sans toutefois en avoir

la certitude, ne pouvant appuyer mon dire d'aucun témoignage ni oral ni écrit.

Les 123 Français qui, sous le commandement du capitaine Lelièvre, défendirent Mazagran contre 12,000 Arabes, étaient très-abondamment pourvus d'eau par un excellent puits qui se trouvait dans le retrait du fort ; mais les provisions de café et de sucre auraient été à peine suffisantes et l'eau-de-vie aurait manqué complètement ; d'où un café noir un peu sucré et fortement étendu d'eau pour la boisson de nos braves.

Or, une fois délivrés, nos soldats auraient repris du café *comme à Mazagran*, et cette expression, bientôt réduite à *mazagran* tout court, se serait répandue, d'abord parmi les militaires et ensuite parmi les civils.

×

Quatrième Question.

*Je lis dans l'*ILLUSTRATION *du 23 mars 1878 que l'expression* SE BATTRE L'ŒIL *est « tirée de l'habitude qu'avaient certaines pleureuses à gages de se battre le tour des yeux (d'où le mot de* YEUX BATTUS*) pour se donner l'air d'avoir beaucoup pleuré à un enterrement, tandis qu'en réalité le défunt leur tenait fort peu au cœur ». Pensez-vous que ce soit bien là l'explication de cette locution ? Je vous remercie d'avance de la réponse que vous voudrez bien me faire à ce sujet par le moyen de votre intéressant journal.*

—

J'aperçois plusieurs objections à faire sur cette étymologie, et des objections qui me paraissent assez sérieuses, comme vous allez pouvoir en juger par vous-même.

1° On ne trouve pas *se battre l'œil* dans les *Curiositez françoises* d'Antoine Oudin (1640). Or, est-il possible que cette expression soit venue des pleureuses qui accompagnaient quelquefois les funérailles des grands personnages pendant le moyen âge, et qu'il en soit ainsi? Cela me semble bien douteux.

2° Comment de l'habitude qu'auraient eue les pleureuses de se battre le tour *des yeux* pour simuler une douleur qu'elles n'éprouvaient pas aurait-on pu tirer l'expression se battre *l'œil?* C'est se battre *les yeux* qui aurait dû sortir d'une telle habitude.

3° De ce que quelqu'un a les *yeux battus*, il n'en faut pas conclure qu'on lui ait battu ou qu'il se soit battu les yeux ; car, d'après M. Littré, *battu* signifie ici, non qui a été frappé, mais qui est comme s'il l'eût été, c'est-à-dire fatigué, ayant une teinte bistrée.

4° Enfin, pour en revenir aux pleureuses, si l'on eût dit qu'elles *se battaient l'œil* (organe de la vue) quoiqu'on sût bien que le défunt leur tenait fort peu au cœur, cette expression aurait eu le sens de jouer le rôle d'hypocrite, et non celui qu'on lui donne.

Ayant ainsi démontré que l'explication du journal l'*Illustration* a les plus grandes chances pour ne pas être la bonne, je vous proposerai à sa place la suivante, que j'emprunte au *Courrier de Vaugelas* (7e année, p. 3), où l'origine de l'expression *se battre l'œil de...* a déjà été examinée :

Nous avons une expression identique par le sens à celle dont il est question ici; c'est *s'en battre les fesses*, expression signalée comme telle dans le Dictionnaire de Littré, et contenue dans ce passage de Scarron :

Mais à ses discours d'ivrognesses,
Le roi dit : *Je m'en bats les fesses.*
(*Virg. trav.* VII, p. 257.)

Or, grâce à cette synonymie, due évidemment au geste dont les gens mal élevés accompagnent quelquefois *je m'en bats l'œil*, il me semble que la véritable signification du mot, dans cette dernière expression, se découvre sans la moindre difficulté.

×

Cinquième Question.

Les femmes de journée du département du Nord appellent WASSINGUE, VASINGUE *un morceau de toile d'emballage dont elles se servent pour laver le plancher des appartements. Cette expression est-elle française? Sinon, par quelle autre pourrait-on la remplacer?*

—

Le mot *wassingue*, *vasingue* est une corruption du flamand *wassching*, participe présent du verbe *wasschen*, laver (allem. *waschen*, angl. *to wash*).

Ce mot n'est pas français ; comme *wateringue*, qui désigne une organisation entre propriétaires pour assurer l'écoulement des eaux, c'est un terme local propre aux départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Ce que vos femmes de journée appellent *wassingue*, *vasingue* porte depuis longtemps, je crois, le nom de *toile à laver*, dans la langue de nos ménagères.

×

Sixième Question.

Quelle est l'origine ainsi que l'emploi de l'expression proverbiale : QU'ON ME RECONDUISE AUX CARRIÈRES? *Remerciements anticipés.*

—

Au IVe siècle avant notre ère, il y avait à Syracuse (Sicile) un roi, nommé Denys l'Ancien, qui cultivait les sciences, les lettres et la musique, et qui ambitionnait surtout d'exceller dans la poésie.

A sa cour, il s'entourait de poètes, parmi lesquels Philoxène tenait le premier rang.

Un jour, Denys lut à souper un mauvais poème, et demanda l'opinion de Philoxène. Celui-ci, avec une franchise de langage qui ne se trouve pas toujours chez un parasite, répondit au roi que les vers ne valaient rien. Denys, furieux, l'envoya aux carrières (où l'on subissait la peine des travaux forcés en ce temps-là). Quelques jours après, Philoxène, remis en liberté, reçut une nouvelle invitation à souper. A la fin du repas, nouvelle lecture du roi-poète, et Philoxène est encore consulté. Comme il ne trouva pas les vers meilleurs que les précédents, il se contenta de se tourner vers les officiers de Denys en leur disant : *qu'on me ramène aux carrières*, et cette saillie, dont le roi ne put s'empêcher de rire, est devenue un proverbe en français, par suite des allusions que nos écrivains y ont faites.

La réponse de Philoxène à Denys peut s'employer toutes les fois qu'il s'agit d'exprimer la pensée que l'on consentirait à tout plutôt que de donner un avis contraire à sa conscience.

×

Septième Question.

A l'occasion de la mort du Souverain-Pontife, de son ensevelissement, de ses funérailles, etc., je vois le mot CADAVRE *couramment employé dans les journaux d'ordinaire les plus soigneusement rédigés. Que pensez-vous de cette manière d'écrire? N'est-elle pas un peu irrévérencieuse quand il s'agit des dépouilles mortelles du chef de la Catholicité? Il me semble qu'il vaudrait mieux employer* CORPS.

—

En général, tout ce qui, simple mortel, roi, animal, ville, planète, etc. a cessé d'avoir vie sans être encore matériellement anéanti, porte en français le nom de *cadavre* :

C'est, dit-il, un *cadavre;* ôtons-nous, car il sent.
(La Fontaine. *Fabl.* V, 20.)

Bien qu'à ce triste aspect ses chevaux pleins d'effroi
Semblassent respecter le *cadavre* d'un roi.
(Duryer, *Scévol.* III, 3.)

Jérusalem n'étoit plus que le *cadavre* d'une grande ville.
(Bossuet, *Polit.*)

Des carcajous se suspendent par leurs queues flexibles au bout d'une branche abaissée, pour saisir dans l'abîme les *cadavres* brisés des élans et des ours.
(Châteaubriand, *Atala.* p. 120.)

Le soleil finira par s'éteindre à son tour, et, déchu de sa puissance vivifiante, ne fera plus que traîner dans l'espace un cortège silencieux de *cadavres.*
(Ch. Richard, *Lois de Dieu,* p. 23.)

Mais quand il s'agit d'un être humain, il est d'usage d'appeler *corps* ce qui reste de lui, jusqu'à ce qu'il soit déposé dans la tombe ; ainsi on dit :

Le *corps* est mis en bière ; — L'exposition du *corps* aura lieu à telle heure ; — La levée du *corps* va se faire ; — La présentation du *corps* à l'église ; — Le départ du *corps;* — La descente du *corps* dans le tombeau de famille, etc., etc.

Par conséquent, ceux-là ont fait une faute qui, racontant les funérailles de Pie IX, se sont servis de *cadavre*, avec ou sans épithète : il fallait qu'ils dissent le *corps*, et cela, non parce qu'il s'agissait du chef vénéré des Catholiques, mais parce que c'est une règle de notre langue d'employer ce mot pour désigner la dépouille mortelle de quelqu'un tant que dure la cérémonie funèbre dont elle est l'objet.

ÉTRANGER

Première Question.

Je voudrais bien savoir si le mot TONITRUANT, *que je viens de trouver à la page* 636, *col.* 1 *de la* REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE *du* 15 *janvier* 1878, *est français; et, dans le cas où il le serait, s'il y a une différence entre* TONITRUANT *et* TONNANT.

—

Le vocabulaire latin, auquel nous avons emprunté les mots qui composent le fond du nôtre, avait deux verbes pour signifier tonner ; l'un, *tonare*, participe présent *tonans (antis)*, et l'autre, *tonitruare*, participe présent *tonitruans antis*¹.

Probablement parce que *tonare* était plus fréquemment employé que *tonitruare,* le français a opté pour *tonans*, dont il a fait l'adjectif verbal *tonnant*, lequel est en usage depuis l'origine de la langue, comme le montre cette citation du XIIIe siècle :

Nus hom de char n'i oïst Deu *tonant.*
(*Roncisvals*, p. 156.)

Jusqu'ici, nous nous étions exclusivement servis de *tonnant ;* mais assez récemment, je crois, quelque journaliste, homme de progrès, a voulu rajeunir l'expression, et lui a substitué *tonitruant.*

Le nouvel adjectif a été immédiatement reproduit par les confrères, et le voilà en train, comme on dit, de faire le tour de la presse ; je le trouvais dernièrement dans cette phrase du *Bien public :*

Eh bien! de ce petit corps sort une voix formidable, *tonitruante,* mélodramatique.

Patronné de cette manière par les journaux, il est probable que *tonitruant* va devenir à la mode; mais ce mot restera-t-il, ou, en d'autres termes, l'Académie pourra-t-elle l'accueillir?

Je ne le pense pas, à cause des réflexions suivantes qu'il suggère immédiatement :

1° La signification de *tonitruant* est absolument la même que celle de *tonnant*. A quoi bon alors ce nouveau vocable, plus long et par conséquent moins commode que l'ancien?

2° Si l'on admet *tonitruant*, il faut nécessairement admettre aussi *tonitruer* et *tonitruerre*, qui ne sont pas de la moindre utilité pour l'expression de la pensée.

Du reste, en agissant ainsi, l'Académie ne ferait en quelque sorte que sanctionner l'opinion d'un de ses membres les plus compétents dans la matière, M. Littré, dont le *Supplément*, si largement ouvert au néologisme, ne contient cependant pas le mot dont il s'agit.



Seconde Question.

Dans votre numéro 9, *page* 66, *col.* 2, *vous faites* ORSE *du genre féminin ; dans le dictionnaire de Littré, ce mot est du masculin. Ne vous seriez-vous pas trompé? Je vous prierais d'examiner cette question dans l'intérêt de vos lecteurs.*

—

Du mot italien *orza* nous avons fait *orse*, changé en *ourse*, et même en *hource ;* et comme ce mot était féminin en italien, les auteurs français qui s'en sont servis l'ont fait du même genre. Ainsi j'ai trouvé

1° Dans Desroches (*Dictionnaire des termes propres à la marine*, 1686) :

Hource. *La* Hource.

2° Dans Alphonse Jal (*Glossaire nautique*) :

La poggia ne disparut pas, mais elle perdit son nom, et devint l'orza de droite. Ainsi à l'extrémité inférieure de l'antenne, il y eut deux orses, *l'une* à gauche, l'autre à droite.

Ajoutons que l'antenne du trinquet avait *une* orse *nouvelle* comme celle de mestre.

Or, tout naturellement, j'ai cru devoir faire *orse* du

féminin, et il me semble assez difficile de dire pour quelle raison le masculin lui conviendrait mieux.

×

Troisième Question.

Dans la Question d'argent, *M. Dumas fils dit* (*acte II, sc.* 3) *:* « *Vous êtes fièrement* réussi ». *Mais il paraît que l'Académie condamne cette expression, car on trouve dans la préface de sa nouvelle édition* (Journal officiel) *qu'on ne peut pas dire :* « *un tableau* réussi ». *Voudriez-vous avoir la complaisance d'examiner ce point dans un de vos prochains numéros?*

—

En terme de peinture, de littérature, d'art quelconque, le verbe *réussir* s'emploie activement pour signifier exécuter heureusement; ainsi on dit : *réussir un tableau, réussir une figure*, etc., etc.

Or, s'il en est ainsi, le participe passé de ce verbe doit pouvoir s'employer au passif dans le même sens, et c'est précisément ce qui est confirmé en ces termes par le Dictionnaire de Littré :

Réussi, ie. Terme de beaux-arts. Se dit d'une composition dont l'exécution répond bien à l'idée première. Cette figure est bien *réussie.*

J'apprends avec surprise que l'Académie s'oppose à cet emploi de *réussi;* car je l'ai toujours considéré comme ne pouvant faire l'objet d'aucun doute.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... qui ne tend à rien *de* moins que de détruire (voir *Courrier de Vaugelas*, 8e année, p. 91); — 2° ... et c'est du Petit Saint-Thomas *qu*'il est question; — 3° ... a demandé à l'Etat et *en* a obtenu (les verbes *demander* et *obtenir* n'ont pas la même préposition devant un régime de personne); — 4° ... jusqu'à Versailles *que de* les envoyer (après *valoir mieux* ... il faut un *que*); — 5° ... et bien amusé, je vous *assure* (on ne promet pas un fait passé); — 6° ... ayant *édicté* le Syllabus (voir *Courrier de Vaugelas*, 3e année, p. 92); — 7° ... que nous ne *voulions* (c'est le subjonctif, et la 1re personne plurielle n'est pas *veuillons*); — 8° ... que le reste de l'Europe de *se* faire *blanche* de son épée (voir *Courrier de Vaugelas*, 1re année, p. 122); — 9° ... la responsabilité sur d'autres que les coupables (pas de *sur* entre *que* et *coupables*, voir *Courrier de Vaugelas*, 3e année, p. 74); — 10° ... que le nouveau pape *veut;* — 11° ... un seul des doutes ni *une seule* des craintes; — 12° ... qui se sont *laissé* emporter.

Phrases à corriger

trouvées dans la presse périodique et dans les ouvrages des auteurs contemporains.

—

1° Il faut croire que les lois sur le colportage et l'état de siège étaient plus importantes que nous le pensions, car c'est seulement depuis qu'elles sont votées que les impérialistes et les royalistes considèrent la République comme assise.

2° Mais il est évident que la Russie n'est rien moins disposée à se soumettre à l'amputation ainsi préparée.

3° Non, le pape s'est privé volontairement d'une pompe imposante et grandiose à seule fin d'attester la prétendue captivité où le retiennent les geôliers dont les traitements barbares ont mené Pie IX jusqu'à 86 ans.

4° Tout ce qu'il vous plaira, ma cousine : mais en dernière analyse, j'aime mieux à continuer à vivre sous la République que de travailler naïvement à une restauration impérialiste.

5° Quand vous arrivez dans une ville, vous apportez avec vous vos bagages; il ne vous viendrait pas à l'esprit la prétention de réclamer chez les étrangers les objets personnels nécessaires à vos habitudes.

6° Le bonheur pour épanouir ici n'a pas consulté le froid raisonnement de tes livres mélancoliques.

7° Dans ce temple, un Dieu est représenté avec une cotte de maille d'un jaune si vif, qu'à la première inspection, j'ai cru que c'était de la dorure brillante.

8° Le chemin est long et pénible, la chaleur du soleil mord comme un fer rouge; la réflection des sables brûle les yeux, et l'eau qui doit nous désaltérer est encore loin.

FEUILLETON

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

RÉGNIER DESMARAIS.

(*Suite.*)

De ce principe, il résulte que la préposition *en* peut bien se joindre à un gérondif, mais que la même préposition ne peut se joindre à un participe.

Cette différence se fait bien sentir dans cette phrase, par exemple : *je les ay rencontrez courant la poste,* dans laquelle *courant*, selon qu'il est employé au gérondif ou au participe, produit deux sens tout différents; au gérondif, la phrase signifie *je les ay rencontrez comme je courois la poste*, et au participe, elle veut dire : *je les ay rencontrez qui couroient la poste.*

Des participes en ant *des verbes neutres, et des verbes neutres passifs.*— Après avoir parlé des participes actifs en *ant*, il reste à dire un mot des participes de même terminaison formés des verbes neutres, et des verbes neutres passifs, tels que *se repentant*, *se souvenant*, etc.

Comme ils sont toujours joints inséparablement avec le pronom personnel, ils ne varient jamais : *des personnes se repentant veritablement de leurs fautes.* Mais si on veut employer l'adjectif verbal seulement dans cette phrase, en supprimant le pronom, il faudra accorder cet adjectif en genre et en nombre avec le terme de sa relation, et dire : *des personnes veritablement repentantes de leurs fautes.*

Quant aux participes en *ant* des verbes neutres, l'usage de la langue, en leur conservant le régime de leurs verbes, les accorde souvent en genre et en nombre avec les mots auxquels ils se rapportent : *une requeste tendante à ce que ; une terre relevante d'un tel seigneur.*

Mais Régnier avoue qu'il y a une « infinité » de phrases où les participes en *ant* des verbes neutres s'emploient « indéclinablement ».

TRAITÉ DES ADVERBES.

L'adverbe est une partie d'oraison qui ne reçoit nulle variation, et qui sert à modifier un nom adjectif, un verbe ou un participe, c'est-à-dire à marquer quelque qualité, quelque manière, quelque circonstance de ce qui est signifié par l'un ou par l'autre.

De la formation des adverbes en ment. — Ceux qui croient que les désinences des adverbes français en *ment* et des adverbes italiens et espagnols en *mente* sont prises de l'ablatif latin *mente* disent que, par exemple, *fortement*, *fermement*, etc. ne sont autre chose que l'assemblage de deux mots latins, *forti mente*, *firmâ mente*, etc.; et Ménage, qui est de ce sentiment, rapporte dans ses Observations certains passages de divers auteurs latins où *forti mente*, *honeste mente* etc., sont employés.

La manière dont les Espagnols emploient quelquefois ces sortes d'adverbes vient encore appuyer l'opinion de Ménage; car lorsqu'ils ont à mettre de suite deux adverbes en *mente*, ils les séparent ordinairement de telle sorte qu'ils ne laissent la terminaison *mente* qu'au dernier des deux : *segura y libremente*, ce qui semble indiquer qu'ils n'ont emprunté leurs adverbes que de l'ablatif latin *mente* joint à un autre ablatif adjectif.

Ce qui peut faire croire, au contraire, que la terminaison de tant d'adverbes français en *ment* n'est qu'une pure désinence, c'est que dans la langue latine, dans l'allemande et dans l'anglaise, la plupart des adverbes ont une désinence commune qui n'est d'aucune signification. Ainsi, dans la langue latine, *ter* et *tim* sont des désinences communes à plusieurs adverbes; en allemand, c'est *lich*, en anglais *ly*.

De plus, de même que dans plusieurs noms substantifs latins comme *elementum*, *testamentum*, etc. la terminaison *mentum* n'est d'aucune signification, ni celle de *ment* et de *mento* dans les noms français, italiens et espagnols qui ont été formés de ces noms latins; de même il y a lieu de croire que dans tous nos adverbes terminés en *ment* et dans tous ceux de la langue italienne et de la langue espagnole terminés en *mente*, ces sortes de terminaisons ne veulent rien signifier par elles-mêmes.

On ajoute encore à cela que, comme les mots latins *mens* et *mente* n'ont point passé dans notre langue, et qu'ils n'y ont jamais été employés seuls dans la signification qu'ils ont en latin, il n'est pas croyable qu'on ait jamais songé à les y employer dans la composition de tant d'adverbes.

Après l'exposé d'autres raisons encore en faveur de la thèse qui ne voit qu'une simple terminaison dans la finale *ment* des adverbes de manière, Régnier passe à un autre chapitre de l'adverbe.

De la différence de l'adverbe et de la préposition. — La principale différence entre l'adverbe et la préposition est que l'adverbe n'a par lui-même aucun régime, et que la préposition régit toujours, ou un nom ou un verbe. Mais jusqu'au temps de l'établissement de l'Académie française, cette différence, ou n'a pas été connue, ou du moins a été « contée » pour si peu de chose, que jusque-là nos meilleurs auteurs n'y ont point eu d'égard, et ont employé indifféremment pour prépositions et pour adverbes certains mots que l'usage d'à présent (1706) a accoutumé de distinguer. Ce sont *dedans*, *dehors*, *dessus*, *dessous*, *auparavant*, *alors* et *cependant*, qui n'étant présentement regardés que comme adverbes sont employés d'ordinaire comme prépositions par Des Essars, par Amyot, par Malherbe, et par quantité d'autres excellents écrivains de la même époque.

Mais depuis quelque temps, on ne les a pas moins bannis de la poésie que de la prose, excepté dans certaines circonstances déterminées, principalement quand on met deux contraires ensemble et tout de suite, comme dans : *Il n'y a pas assez d'or, ni dessus, ni dessous la terre*, etc.

Régnier ajoute à cela que dans les endroits mêmes où ils sont employés sans aucun régime marqué, les quatre termes *dessus*, *dessous*, *dedans* et *dehors* ont toujours un régime sous-entendu, parce qu'ils supposent tous une relation à quelque chose dont on parlé, sans quoi il n'y aurait nul sens dans aucune de ces phrases. De sorte que, quant à la manière dont on se sert maintenant de ces quatre termes, on peut dire que, quelque distinction qu'il ait plu à l'usage d'y établir depuis un certain temps, ce sont moins de véritables adverbes que des prépositions employées adverbialement.

Outre tout cela, il y a encore une autre chose à observer sur ces quatre mots, c'est que ce sont de véritables noms substantifs qui reçoivent l'article et qui sont susceptibles de nombre. Ainsi, on dit *le dedans* et *les dedans*, *le dehors* et *les dehors d'une maison;* et on se sert des mêmes mots en parlant de la partie intérieure ou extérieure de diverses choses. Ils sont encore employés comme substantifs dans diverses phrases telles que *gagner le dessus du vent*, *avoir le dessus dans un combat*, *avoir le dessous*.

Des adverbes employez avec regime. — La principale différence entre l'adverbe et la préposition consiste en ce que l'adverbe n'a par lui-même aucun régime, et que la préposition en a toujours un, ou exprimé, ou sous-entendu. C'est une chose dont presque tous les grammairiens de toutes les langues conviennent. Quelques savants grammairiens latins se sont même tellement attachés à cette règle, que, vu qu'on dit en latin *satis eloquentiæ*, assez d'éloquence, *sapientiæ parum*, peu de sagesse, ils ont cru, les uns, que *satis* était un vieux nom qui, ayant cessé d'être employé comme substantif, avait ensuite été employé comme adverbe, en conservant le régime du génitif; les autres, que dans ces deux exemples, et dans les autres de même nature, il fallait sous-entendre le mot *res* ou *negotium*.

Il est constant que nous avons des adverbes qui ne s'emploient jamais sans régime, ou exprimé ou sous-entendu, quoique dans les phrases qu'ils servent à composer, il n'y ait aucun nom, ni aucun autre mot à sous-entendre; ce sont : *dépendamment*, *indépendamment*, *differemment*, *préferablement*, *privativement*, *relativement*, *convenablement* et *conformément*. Les trois premiers se construisent avec *de* et les autres avec *à*.

On ne peut pas disconvenir que tous ces adverbes n'aient chacun le même régime que le nom dont ils sont formés, et que, par conséquent, ils ne fassent une exception à la règle générale que les adverbes n'ont point de régime.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE.

Publications de la quinzaine :

Le Moyen de parvenir. Œuvre contenant la raison de ce qui a été, est et sera, avec démonstration certaine, selon la rencontre des effets de la vertu ; par Béroalde de Verville. Revu, corrigé et mis en meilleur ordre, et publié pour la première fois avec un commentaire historique et philologique, accompagné de notices littéraires, par Paul L. Jacob, bibliophile. In-18 jésus, xxxii-506 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 c.

Voyages hors de ma chambre ; par Victor Fournel. (En Danemark. Une excursion en Suède. De Paris à l'Exposition de Vienne. La Hollande artistique). In-18 jésus, iii-388 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 c.

La Satire en France, ou la Littérature militante au XVIe siècle ; par C. Lénient, professeur de poésie française à la faculté des lettres de Paris. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée. T. 1. In-18 jésus, xvi-324 p. Paris, lib. Hachette et Cie.

Deux amies de Saint-Denis, par Xavier de Montépin. In-18 jésus, 406 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Correspondance de C. A. Sainte-Beuve (1822-1865). In-18 jésus, 382 p. Paris, lib. Calmann Lévy.

Récits des temps mérovingiens, précédés de considérations sur l'histoire de France ; par Augustin Thierry. Nouvelle édition, revue avec le plus grand soin. In-8°, 564 p. Paris, lib. Garnier frères.

Les Premiers et les Derniers ; par Mme Bourdon. In-18 jésus, 319 p. Paris, lib. Allard. 2 fr. 50 c.

Nouvelle grammaire française. Cours élémentaire. 2e édition, par A. Chassang, inspecteur général de l'instruction publique. In-18 jésus, x-144 p. Paris, lib. Garnier frères. 1 fr.

La peau d'un autre. Trente ans d'aventures ; par Fortuné Du Boisgobey. 2 vol. in-12, 620 p. Paris, lib. Dentu.

Les Cousins de Normandie, roman pastoral du temps de la Terreur ; par Ch. d'Héricault. 2e édition, revue et corrigée. In-18 jésus, 341 p. Paris, lib. Didier et Cie. 3 fr.

Madame Madeleine, par R.-N. Desperrières. In-12, 385 p. Paris. lib. Dentu. 3 fr. 50.

Histoire de la Réformation en Europe au temps de Calvin, par J. H. Merle d'Aubigné. T. VIII. Espagne, Angleterre, Allemagne. Mort de Luther. Index alphabétique. In-8°, cxxviii-459 p. Paris, lib. Calmann Lévy. 7 fr. 50.

La papesse Jeanne, roman historique par Emmanuel Rhoidis. Ecrit d'après les documents puisés aux sources originales, précédé d'une importante étude historique, accompagné de nombreuses notes et orné d'un portrait de la papesse Jeanne copié sur le manuscrit de Cologne. Ouvrage traduit du grec moderne. In-18 jésus, ix-348 p. Paris, lib. Dreyfous. 3 fr.

Publications antérieures :

LES MERVEILLES DE L'INDE, ouvrage arabe inédit du xe siècle, traduit pour la première fois d'après un manuscrit de la collection de M. Schefer, copié sur un manuscrit de la mosquée de Sainte-Sophie, à Constantinople. — Avec introduction, notes, index analytique et géographique. — Par L. MARCEL DEVIC. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, Passage Choiseul. — Prix : 5 francs.

DIALOGUES ET ENTRETIENS PHILOSOPHIQUES DE VOLTAIRE. — Recueil complet de tous les dialogues publiés isolément ou sous ce titre et augmenté notablement par l'addition de tous les dialogues extraits des Œuvres complètes de Voltaire. — Publiés dans un ordre nouveau avec introduction, notes et variantes, index philosophique. — Par ANDRÉ LEFÈVRE. — Tome I. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, Passage Choiseul. — Prix : 5 fr.

MÉLUSINE, recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages. — Publié par MM. H. GAIDOZ et E. ROLLAND. — Paris, librairie *Viaut*, 42, rue Saint-André-des-Arts. — Prix : 20 francs.

DEUX MOTS MAGIQUES, suivi de ISIDORE ET NOÉMA. Plaisir et bonheur. — Par Mlle TRÉCOURT. — *E. Dentu*, éditeur, libraire de la Société des gens de lettres. Palais-Royal, 13-17, galerie d'Orléans. — Prix : 3 fr.

LE COURRIER DE VAUGELAS (Première année). — *Seconde édition*. — En vente au bureau du journal, 26, boulevard des Italiens. — Prix : 6 fr.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, depuis ses premiers monuments jusqu'à nos jours. — Par M. D. NISARD, de l'Académie française. — Nouvelle édition. — Paris, librairie de *Firmin Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob. — Prix : 7 fr. 50.

THÉATRE. Morgana. La comtesse de Châteaubriant. Chalais-Tristan. — Par LÉON BARRACAND. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-29, Passage Choiseul. — Prix : 3 fr. 50.

HISTOIRE DE MARIE-ANTOINETTE, par EDMOND et JULES DE GONCOURT. — Nouvelle édition, revue et augmentée de lettres inédites et de documents nouveaux tirés des archives nationales. — Paris, *G. Charpentier*, éditeur, 13, rue de Grenelle-Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les Étrangers. — SYLLEXIE, ouvrage sous forme de Dictionnaire contenant les proverbes, les locutions proverbiales, les comparaisons remarquables, les phrases ironiques, etc. etc. — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

La société nationale d'éducation de lyon destine pour 1878 un prix de 300 francs au meilleur mémoire inédit sur ce sujet : « Examiner s'il convient de préférer les institutrices aux instituteurs, pour les écoles primaires de garçons. » — Le prix sera décerné dans la séance publique de 1879. — Les mémoires devront être adressés *franco*, et *avant le 1er novembre prochain*. à M. Palud, libraire, rue de la Bourse, n° 4. qui procure le programme du Concours.

Comité des concours poétiques du midi. — Le vingtième *concours poétique*, ouvert en France le 15 février 1878, sera clos le *1er juin de la même année.*—Seize médailles, or, argent, bronze seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé *franco*. à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne).

Académie française. — L'Académie propose pour prix de poésie à décerner en 1879 : *La Poésie de la Science* — La limite de 300 vers ne doit pas être dépassée par les concurrents. — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1878.* — On se procure le programme en s'adressant à M. le Secrétaire de l'Institut, 21-23, quai Conti.

La société d'encouragement au bien ouvre un concours de poésie pour l'année 1879. — Le sujet ne doit pas dépasser 150 vers; il est laissé à la volonté du poète, pourvu que la pièce ait un but moral, religieux ou pratique. — Le terme du concours est fixé au *31 décembre 1878.* — Les œuvres destinées à ce concours seront adressées à M. Arnoul, Secrétaire-général, rue Brochant, 18, sans signature, et portant une épigraphe répétée dans l'intérieur d'un pli cacheté.

Académie de Macon. — A l'occasion de l'inauguration de la statue de Lamartine, l'Académie de Mâcon met au concours une pièce de vers intitulée *Lamartine.* — Les concurrents ont pleine liberté pour choisir la forme qui leur conviendra le mieux. Toutefois les poëmes ne devront pas contenir plus de deux cents vers. — Le prix à décerner consistera en une médaille d'or. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. le Secrétaire de l'Académie de Mâcon.

Réponses Diverses.

M. G. S., à Berlin : Je tiendrai compte de votre observation sur les corrections des phrases fautives. — Je regrette de ne pouvoir vous indiquer aucun ouvrage sur la division des mots en syllabes. — Vous trouverez un traité de ponctuation en vous adressant à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris. — *M. A. M.-P., à Rouen :* C'est un concours ouvert par l'Académie française. Je suis heureux que vous me l'ayez rappelé : je l'annoncerai dans mon prochain numéro. — Ce que votre ami a de mieux à faire, c'est de venir se renseigner à la Bibliothèque nationale; il lui sera donné, au département des Manuscrits, satisfaction complète sur le point qui l'embarrasse. — *M. G. T., à Bruxelles :* Le prix de la *Première Année* (réimpression) est de 6 fr., port compris, pour tous les Souscripteurs.

M. Eman Martin, Rédacteur du Courrier de Vaugelas, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures.*

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 21. 1er Mai 1878.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE

COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.*)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

IMPORTANT.

Le Rédacteur du COURRIER DE VAUGELAS prie instamment les souscripteurs à la réimpression qui ont reçu la 1re *année*, de vouloir bien, le plus tôt qu'il leur sera possible, lui envoyer par la voie de la poste, le prix (6 francs) de son volume.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

I.

Voici une autre communication de M. Maisonrouge, en date du 9 avril, montrant avec la dernière évidence que la farce d'où a été tirée l'expression « je voudrais bien de tes cheveux », a pour auteur le personnage signalé par M. Charles Nisard, et non Eugène Sue, comme je l'ai dit dans mon dernier numéro :

Sur votre demande touchant l'auteur de la mauvaise farce *je voudrais bien de tes cheveux*, deux correspondants de très-bonne foi probablement, mais très-mal renseignés, vous ont induit en erreur, en vous répondant *Eugène Sue.* C'est la même lourde méprise; car l'histoire courait le Quartier latin nombre d'années avant que les *Mystères de Paris* fussent dans l'œuf. Je puis vous affirmer que j'ai entendu raconter la chose dès 1830, avec d'autres de même valeur, par exemple, *Épicier vous êtes bien bête!* Si c'était le cas de crier au plagiat, Eugène Sue serait à coup sûr le dernier plagiaire. R. s'était rangé après 1830, et il n'opérait plus lui-même par les rues. Somme toute, je suis certain de ne m'être point trompé, tant ces petits faits sont restés présents à ma mémoire; tandis que mes contredisants, grâce à des hypothèses toutes gratuites, ne s'aperçoivent point qu'en confondant des époques très-différentes les unes des autres, ils arrivent à des conclusions ébouriffantes pour qui connait le dessous des cartes....

D'ailleurs Eugène Sue, en général peu inventif, n'est point le parrain d'un type de portier, le sobriquet de Pipelet existant de très-ancienne date dans l'argot parisien. Qui mieux est, les circonstances accessoires indiquent qu'Eugène Sue n'en a même point compris la signification.

II.

Un abonné de Paris, M. Fisher, m'a adressé, à la date du 8 courant, les lignes suivantes relativement au mot *calemande* (en anglais *calamanco*), dont il a été question à la page 148 de ce journal :

Les dictionnaires anglais font dériver *calamanco* de *calamancus*, mot latin qui désignait une espèce de chapeau ou casquette, qu'on portait au moyen âge. Ce nom a pu rester à l'étoffe dont était fait ce chapeau, comme on dit par un raisonnement inverse un *cachemire* au lieu d'un *châle de cachemire.*

Ces lignes m'ont mis, je crois, sur la voie d'une étymologie inconnue jusqu'ici.

En effet, de *calamancus* Du Cange renvoie à une autre forme du même mot, *camelaucum*, qui signifie espèce de bonnet, tiare, ainsi que cela résulte d'exemples qu'il en fournit. Puis il fait remarquer que cette coiffure a été appelée καμελαύκιον en grec moderne, parce qu'elle était faite de poil de chameau.

Or, *calamanco* (le mot d'outre-Manche qui traduit notre *calemande*) désignait aussi une étoffe, comme le montre la citation suivante, que le dictionnaire de Samuel Johnson emprunte à Tatler :

He was of a bulk and stature larger than ordinary, had a red coat, flung open to shew a *calamanco* waistcoat.

Par conséquent, on est autorisé à tenir pour certain que le français *calemande* est venu de *calemaucum*, modification de *camelaucum* opérée par un échange de consonnes entre la 2e et la 3e syllabe et par les permutations u=n, c=t=d, et qu'il signifie, comme ce dernier, étoffe faite de poil de chameau.

Du reste, *camelaucum* a été au moyen âge le nom latin de ce que nous appelions *camelot*, étoffe fabriquée avec le poil du ruminant susnommé. N'est-ce pas une confirmation manifeste de l'étymologie que je propose? *Calemande* est venu de *calemaucum*, la forme altérée, comme *camelot*, est venu de *camelaucum*, la forme pure.

Je remercie bien sincèrement M. Fisher de son excellente communication.

×

Première Question.

Dans votre numéro 2 de cette année, vous répondez à une question sur le MOT DE CAMBRONNE. *Mais il y a deux mots attribués à ce général, celui que donnent les livres d'histoire et celui que Victor Hugo a mis dans les* Misérables. *Quel est selon vous le véritable?*

—

La question que vous m'adressez se trouve résolue d'une manière très-satisfaisante, il me semble, par les documents qui vont suivre.

1° Lignes trouvées dans le feuilleton du *Journal des Débats* du 16 décembre 1818 :

Tout Paris a pu savoir de la bouche du général Cambronne, lui-même qu'il avoit appris cette exclamation monumentale (*la garde meurt, mais elle ne se rend pas*) par la gazette, et qu'il ne se souvenoit nullement d'avoir rien dit qui en approchât. Il est donc juste d'en restituer la gloire à qui elle appartient, c'est-à-dire à un rédacteur du *Journal Général*, qui l'a proférée, trois jours après l'affaire, à la tête d'une des colonnes... de ce journal, auquel le sobriquet de *Journal Militaire* est resté.

2° Passage de la *Revue des Deux-Mondes* du 1er février 1851 (p. 428) :

Je sais que Cambronne se fâchait quand on lui rappelait son cri superbe à Waterloo : « La garde meurt et ne se rend pas! » cri d'autant plus bête, disait-il, que je ne suis pas mort et que je me suis rendu. J'ai même découvert que ce mot a été inventé par un membre de l'Institut pour la plus grande satisfaction des lecteurs du *Nain jaune*, où il écrivait, en 1815, avec Benjamin Constant et beaucoup d'autres mécontens célèbres.

3° Fragment d'une communication adressée à l'*Intermédiaire*, 3e *année*, col. 287, où se trouve rapportée une narration faite par un amiral français :

En 1816, jeune encore et simple enseigne de vaisseau, mais naturellement appelé par sa naissance et par son mérite à faire partie des réunions les plus aristocratiques, il se trouvait, je ne sais si c'était en France, dans un salon où se réunissaient les célébrités françaises et étrangères de ce temps. Cambronne y était, et son héroïsme incontesté appelait sur lui l'attention. Un officier général anglais (c'était, si ma mémoire ne me trompe, un colonel) s'approche de lui et lui fait, dans un français douteux et avec un fort accent britannique, un compliment enthousiaste sur le mot qu'il avait prononcé à Waterloo. Cambronne, qui haïssait surtout les Anglais et qui voulait couper court à ces compliments, qu'il traitait militairement d'ennuyeuse *rengaine*, lui dit brusquement : « Qu'est-ce que j'ai donc dit? — Mais, répliqua avec étonnement le colonel, vous avez dit : La garde meurt et ne se rend pas! » — Moi? je n'ai rien dit de pareil! — Quoi donc, alors, général? — J'ai répondu : *M....!* » Et il lui tourna le dos.

Selon moi, le vrai *mot de Cambronne* n'est pas celui qui figure dans l'histoire, c'est l'autre, celui que l'auteur des *Misérables* a écrit en toutes lettres.

×

Seconde Question.

M. Martin serait bien aimable de me dire ce qu'il pense de cette phrase : ON NE PEUT LA VOIR SANS LA REGARDER, *formule employée comme équivalent de celle-ci : on ne peut jeter les yeux sur elle sans y fixer son regard. Il me semble que la première phrase est un peu naïve, et l'auteur y tient, car elle rend parfaitement son idée.*

—

Je suis du même avis que l'auteur, et je vais vous dire pour quelle raison.

Toutes les fois que *ne pouvoir pas* est suivi d'un infinitif et de la préposition *sans*, suivie elle-même d'un autre infinitif, ce dernier exprime une action qui est la conséquence nécessaire, obligée de celle qu'indique le premier; ainsi, par exemple, cette phrase :

Il ne peut parler sans faire des fautes.

signifie que s'il parle, il fait immanquablement, inévitablement des fautes.

Or, dans la phrase que vous me proposez, l'action de *regarder* étant aussi, grâce aux charmes de la personne qu'elle concerne, une conséquence inévitable, inéluctable de l'action de *voir*, il en résulte que cette phrase est d'une correction parfaite.

C'est la présence de *regarder*, placé près de *voir*, qui vous a fait penser que *on ne peut la voir sans la regarder* était une phrase « un peu naïve ». Mais détrompez-vous; car il y a une différence marquée entre *voir*, qui veut dire simplement percevoir une image, et *regarder*, qui signifie voir avec attention :

Nous savons que du fond d'un puits très-profond l'on *voit* des étoiles en plein midi.

(Buffon, *Hist. nat. Introd.*, t. VIII, p. 257.)

L'objet croit toujours à mesure qu'il *est regardé* de plus près.

(Fontenelle, *Delisle.*)

×

Troisième Question.

Je serais bien désireux de connaître l'origine de l'expression TUER LE VER, *sur laquelle M. Montbars plaisante en donnant l'étymologie de* MANNEZINGUE, *dans le numéro du 1er février.*

—

Le matin, avant de se mettre à l'ouvrage, les ouvriers ont l'habitude de faire une visite aux débits de boissons, et d'y prendre, soit un petit verre d'eau-de-vie, soit un verre de vin blanc.

Dans quelques endroits, en province, cette inauguration bachique de la journée s'appelle *prendre la goutte;* à Paris, on dit *tuer le ver*.

La première expression s'explique facilement; mais d'où peut bien venir l'autre?

M. Maxime Du Camp (*Etudes sur Paris* reprises en 1874 dans la *Revue de France*) a cru voir l'origine de *tuer lever* dans le fait suivant, que raconte le *Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier* (p. 81) :

Au dict an 1519, en juillet, mourut subitement madamoyselle, femme de monsieur la Vernade, l'un des maistres des requestes du Roy..., dont elle fut overte, et luy

fut trouvé un ver en vie sur le cœur, qui luy avoit percé le cœur ; et lors fut mis sur le cœur du metridal pour le faire mourir, mays il n'en mourut point. Puys y fut mis du pain trempé en vin, dont incontinant ledict ver mourut. Parquoy il ensuyt qu'il est expédient de prandre du pain et du vin au matin, au moings en temps dangereux, de peur de prandre le ver.

Mais je pense que la locution dont il s'agit remonte à une époque antérieure. En effet, dans Legrand d'Aussy (vol. 2, p. 64), on trouve ces lignes, qui signalent une recette usuelle dont le peuple se servait pour détruire les vers intestinaux :

Les François font cependant, et surtout au mois de mai, servir du beurre frais à table. Pour le peuple, il en mange le matin avec de l'ail ; afin de dissiper ce qu'il appelle le mauvais air, et *tuer les vers qu'il peut avoir dans les entrailles*.

Or, attendu que l'auteur de la *Vie privée des François*, traduit ici La Bruyere-Champier, qui fut attaché comme médecin au service de François Ier, sous le règne duquel mourut « madamoyselle, femme de monsieur la Vernade », il me semble fort à présumer que ce n'est pas l'accident relaté par le *Journal d'un Bourgeois de Paris* qui a donné naissance à l'expression *tuer le ver*, et que cette expression provient plutôt du préjugé médical révélé pour ma dernière citation.

×

Quatrieme Question.

Je vous prierais de vouloir bien me dire comment on peut rendre compte de l'expression SE FAIRE BIEN VENIR DE QUELQU'UN. *Car elle signifie évidemment : faire bien venir soi, et le verbe* VENIR *est un verbe neutre.*

—

Cette explication est facile à donner.

Dans l'ancienne langue, le verbe *venir*, avec l'adverbe *bien* devant lui, formait une espèce de composé qui avait le sens de *accueillir favorablement*, comme le montrent ces exemples :

Bienveigniez nous, dit-il, mi dru et mi demaine.
(*Ch. des Saxons.* 30.)

De la teste, nous convions, renvoyons, desadvouons, *bienveignons*.
(Montaigne, II, 59.)

Sa femme le *bienveignant* de ses criailleries accoustumées.
(Idem, III, 127.)

L'apostolies l'asiet juste li eramment
E *bien* seit il *venuz*, ço li ad di suvent.
(*Thomas le martyr*, 58.)

Mais depuis le XVIe siècle, les formes de ce verbe ont disparu, à l'exception du participe passé, qui s'emploie encore dans tous les temps composés, et de l'infinitif, qui ne s'emploie plus que dans la phrase *se faire bienvenir de quelqu'un*, laquelle signifie littéralement se faire bien accueillir de cette personne.

—

L'ancien français avait pour pendant à ce verbe *mal venir*, mal accueillir, dont on ne se sert guère aujourd'hui qu'au participe passé :

Je ne suis pas *mal venu* dans la maison.
(J. J. Rousseau *Emile*, V.)

×

Cinquième Question.

Voudriez-vous bien me dire pourquoi les principaux actionnaires d'une compagnie, les principaux habitants d'une ville, d'un pays, s'appellent les GROS BONNETS *de cette compagnie, de cette ville, de ce pays ?*

—

La tête étant le siège de l'intelligence, et, par conséquent, la partie principale de la personne, on emploie fréquemment le mot *tête*, comme en grec et en latin, et probablement, comme dans toutes les autres langues, pour désigner, en compagnie d'un qualificatif, la personne elle-même ; ainsi on trouve :

Je baignai de mes pleurs une si *chère tête*.
(Crébillon, *Hom.*, I, sc. 1.)

Si vous en consultiez des *têtes* bien *sensées*,
Elles vous déféraient de ces belles pensées.
(Corneille, *N. com.*, II, 3.)

Quoiqu'il n'ait rien marqué ? Vous autres, *fortes têtes*,
Vous voilà ! vous prenez tous les gens pour des bêtes.
(Gresset, *le Méchant*, I, 4.)

Avec l'adjectif *gros*, le substantif *tête* s'est employé pour désigner les personnes les plus riches, les plus notables, les plus en évidence, comme dans cette phrase :

Plusieurs bons bourgeois, plusieurs *grosses têtes*, qui se croient de bonnes têtes, vous disent avec un air d'importance que les livres ne sont rien.
(Voltaire, *l'Homme aux 40 écus*.)

Mais la coiffure en usage parmi les Français a longtemps été le bonnet (le chapeau est d'invention relativement moderne), et, en vertu d'une figure qui permet de faire signifier le contenu par le terme signifiant le contenant, on a substitué *bonnet* à *tête*, dans l'expression précédente, ce qui a donné *gros bonnet* pour grosse tête :

Les supérieurs (des Jésuites) consultèrent les *gros bonnets* à quatre vœux, et le résultat fut qu'il fallait céder à l'orage.
(Saint-Simon, 45. 20.)

Telle est, je crois, la raison pour laquelle les principaux habitants d'une ville, d'un pays, d'une compagnie, etc., s'appellent les *gros bonnets* de cette ville, de ce pays, etc.

×

Sixième Question.

Faut-il dire, en parlant d'un clocher, par exemple, ON PEUT LE VOIR D'ICI, *ou* ON LE PEUT VOIR D'ICI? *Je vous serais très-obligé de vouloir bien traiter prochainement cette question de syntaxe.*

—

Généralement, quand un pronom personnel est complément d'un infinitif qui est lui-même complément d'un verbe précédent, on peut placer ce pronom, ou avant le premier verbe, ou entre lui et l'infinitif, ce que les citations suivantes, empruntées à la *Grammaire nationale*, p. 345, mettent en évidence :

Pronom régime *entre* les deux verbes

De quelle trahison *pouvez*-vous donc *vous plaindre?*
(Molière.)

Viens m'éclairer, source de lumière; foudroie avec ta plume divine les difficultés que je *vais te proposer*.
(Montesquieu.)

La jeunesse est si aimable qu'il *faudrait l'adorer*.
(Madame de Sévigné.)

Viens, suis-moi; la sultane en ces lieux *doit se rendre.*

(Voltaire.)

(Pronom régime *avant* les deux verbes) :

Soleil, je *te viens voir* pour la dernière fois.

(Racine.)

Est-il aucun moment
Qui *vous puisse assurer* d'un second seulement?

(La Fontaine.)

Trajan, dans sa réponse au gouverneur, dit qu'on ne doit pas chercher les chrétiens; mais que s'ils sont dénoncés et vaincus, il *les faut punir.*

(Châteaubriand.)

Il y a des circonstances où l'une de ces constructions peut être plus euphonique, et, par conséquent, au point de vue du style, valoir mieux que l'autre; ainsi, par exemple :

1° Dans la seconde citation, on aurait de suite trois monosyllabes finissant par *e* muet si l'on voulait mettre le régime de *proposer* avant le premier verbe : ce serait moins harmonieux.

2° Dans la troisième, si l'on mettait aussi le régime de *adorer* avant le premier verbe, on aurait deux *l* de suite : qu'*il la* faudrait, ce qui serait un peu plus dur.

Mais comme, dans la phrase que vous me soumettez, il n'y a nul inconvénient pour l'oreille à ce qu'on place *le*, soit avant *peut*, soit après, j'en conclus que les deux constructions y sont également bonnes.

ÉTRANGER

Première Question.

Dans son Dictionnaire, M. Littré propose trois étymologies pour le mot AMAZONE : *α privatif et μαζός, mamelle ; α augmentatif et μαζός ; puis ἅμα, ensemble, et ζῆν, vivre. A laquelle faut-il accorder la préférence?*

—

Il a été donné plusieurs étymologies du nom *amazone* ; en voici les principales, que j'emprunte au journal l'*Intermédiaire :*

1° *Amazone* vient de α privatif et de μαζός, mamelle. En effet, on lit ce qui suit dans le IIe livre de Diodore de Sicile, n° 53 (trad. d'Hœfer) :

Si l'enfant est une fille, on lui brûle les mamelles, afin d'empêcher ces organes de se développer par suite de l'âge; car des mamelles saillantes seraient incommodes pour l'exercice guerrier; c'est ce qui explique le nom d'*Amazones* que les Grecs leur ont donné.

2° Le mot *amazone* signifie sans mamelles; car on trouve ce passage dans un traité sur l'interprétation des fables, par un philosophe grec, Paléphate, contemporain d'Alexandre :

On dit des Amazones que ce n'étaient pas des femmes, mais bien des hommes qui portaient de longues robes traînant jusqu'aux pieds, à la mode des femmes de Thrace; qui avaient leurs cheveux retenus dans une coiffure (mitre), et qui se rasaient la barbe. A cause de cela, à la guerre, leurs ennemis les insultaient en les traitant de femmes, par terme de mépris; les Amazones n'en étaient pas moins de vaillants guerriers.

3° *Amazone* vient de α augmentatif et de μαζός, mamelle; car il y a un grand nombre de monuments anciens, soit en peinture, soit en sculpture, où des amazones sont figurées très-amplement pourvues de cet appendice féminin.

4° Le mot *amazone* ne vient pas du grec μαζός, mamelle, avec α, soit privatif, soit augmentatif; il signifie tout simplement *tueuse d'hommes*, et il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir Hérodote (liv. IV, 110) :

Lorsque les Grecs eurent combattu contre les Amazones, que les Scythes appellent *aiorpata*, c'est-à-dire *androctones*, car *aior*, en scythe signifie *homme*, et *pata* veut dire tuer, etc.

5° Enfin, suivant Otrokoski (*Origin. Hungar.* t. II, c. 14), le mot *amazone* vient d'*am'azzon*, qui signifie *femme robuste*, dans quelques dialectes slavons.

Or, entre ces diverses origines, laquelle convient-il de choisir?

Certainement, c'est assez difficile à dire, Hérodote, Paléphate et Diodore de Sicile différant complétement sur ce point. Cependant, si l'on doit prendre celle qui semble expliquer le mieux l'idée que la Mythologie et les poètes nous donnent de ces femmes, qui luttèrent contre Hercule et contre Achille, je crois que l'on peut fort bien s'arrêter à la dernière.



Seconde Question.

Voici une anomalie de votre langue qui a besoin d'une explication : la partie d'une armée qui renferme les CAVALIERS *s'appelle* CAVALERIE, *ce qui est logique; mais pourquoi celle qui renferme les* FANTASSINS *s'appelle-t-elle l'*INFANTERIE*? Elle devrait par analogie s'appeler la* FANTASSERIE.

—

Le mot *infanterie* apparait en français au XVIe siècle, venant de l'italien *infanteria :*

A mon regret diray cavallerie, *infanterie...* au lieu de chevalerie, piétons...

(Pasquier, *Lett.*, t. I, p. 105.)

Comme l'italien abrégeait ce mot en *fanteria*, nous eûmes aussi *fanterie*, que je trouve dans cet exemple :

Et avoit l'on renforcé de *fanterie* les garnisons de Champaigne et de Picardie.

(Carloix, III, 1.)

Fanteria avait été dérivé de *fante*, petit garçon, valet (analogie avec l'allemand *landsknechte*, soldats d'infanterie au XVe siècle, formé de *knecht*, valet, mercenaire du pays), et ce *fante* avait pour diminutif, plus fréquemment employé que lui, *fantaccio*.

Or, sans que j'en puisse autrement dire la raison, *infanterie*, traduction littérale de *infanteria*, a prévalu dans notre langue pour désigner l'ensemble des piétons de l'armée, et celui de *fantaccio*, sous la forme de *fantassin*, pour désigner celui des soldats à pied.

Et voilà pourquoi nous avons *infanterie* et *fantassin*, anomalie du reste plus apparente que réelle, puisque ces mots sont empruntés à la même source italienne, comme je viens de vous le faire voir.

×

Troisième Question.

Comment expliquez-vous l'expression A QUI MIEUX MIEUX? *Je veux dire la construction de cette expression, et non le sens, que je comprends.*

—

Voici la conclusion d'un article où j'ai déjà expliqué cette singulière construction (*Courrier de Vaugelas*, 5e année, p. 140) :

Autrefois, avec *qui... qui...*, mis pour *les uns, les autres*, et après un simple *qui*, employé comme complément d'un verbe et signifiant compétition, on redoublait les adverbes *plus, ains* (avant) et *mieux*, comme le montrent ces exemples du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle :

Nos gens se lesseront cheoir de la grand nef en la barge [barque] de contiers, *qui plus plus, qui miex miex.*

(Joinville, 214.)

Et cil des grans nes [nefs] entrerent es barques, et saillirent hors *qui ains ains, qui miels miels.*

(Villehardouin, LXXIX.)

Mais au fort chascun s'assembla :
Qui mielx mielx à la chace alla.

(Émile Deschamps, le *Miroir*.)

Mais cette manière d'exprimer le superlatif des adverbes après *qui* finit par se perdre pour *plus* et pour *ains* (lequel disparut lui-même complètement) et, par un privilége que je crois dû à un pur caprice de l'usage, *mieux* dans le sens de *le mieux*, continue à se redoubler après *qui*, formant ainsi, vestige d'une construction toute primitive, un véritable gallicisme dans notre langue moderne.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

—

Corrections du numéro précédent.

—

1° ... étaient plus importantes que nous *ne* le pensions; — 2° ... n'est rien moins *que* disposée (il faut *que* à cause de l'adverbe comparatif *moins*); — 3° ... pompe imposante et grandiose *afin* d'attester (voir *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 139); — 4° ... j'aime mieux *continuer* (pas de *à*); — 5° ... il ne vous viendrait pas à l'esprit de réclamer (le mot *pretention* précédé de l'article *la* ne peut figurer comme sujet réel de *il ne viendrait;* voir *Courrier de Vaugelas*, 1re année, 2e édition, p. 2); — 6° ... pour *s'épanouir* (le verbe *épanouir* est actif, et comme tel, il veut un régime direct sous forme, soit de nom, soit de pronom); — 7° ... avec une cotte de *mailles* (le pluriel est indispensable); — 8° ... la *réflexion* des sables (on écrit *reflecteur*, mais *réflexion*).

—

Phrases à corriger

trouvées dans la presse périodique et dans les ouvrages des auteurs contemporains.

—

1° Le maire l'a déclaré devant le tribunal : la peau n'était pas absolument détruite; seulement il y avait de grosses cloches qui soulevaient l'épiderme.

2° Notre confrère admet également que le maintien de M. de Miribel n'est plus possible, et, d'après ses informations, le successeur de ce dernier, voire même le nouveau ministre, ne serait autre que M. le général Gresley.

3° La preuve en est qu'il pourrait bien venir vingt colonels français en Autriche, sans qu'attaché militaire et consul s'avisent d'aller les attendre à Pesth.

4° Il ne surviendra aucun changement dans la situation actuelle avant l'ouverture de l'Exposition universelle, qui exerce sur les décisions de l'Europe une influence infiniment plus considérable que d'aucuns ne veulent l'avouer.

5° Le czar dont on a tant vanté à l'avance la modération et le désintéressement, ne demanderait rien moins que la flotte turque, trois milliards d'indemnité de guerre, et une délimitation impossible pour la future Bulgarie.

6° Les communards, traités d'égaux à égal par le maréchal, l'ont cruellement meurtri; aujourd'hui le président de la République n'a pas d'autre choix que le pouvoir dérisoire que lui laissera la majorité furieuse que nous vaut le 14 octobre, ou la retraite.

7° Je prédis la chute la plus prochaine au premier ministre Ahmed-Véfyk, s'il n'exécute pas un volte-face à rendre jaloux les plus célèbres acrobates.

8° Maintenant, appliquez ces énormités que l'on n'ose pas croire à toutes les branches de l'administration turque, et dites-moi si c'est possible de maintenir cette gangrène, comme le veut la Russie?

FEUILLETON

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

RÉGNIER DESMARAIS.

—

(*Suite.*)

Mais voici une question plus difficile à résoudre touchant certains adverbes de quantité, comme *assez*, *beaucoup*, *combien*, *moins*, *peu*, *plus*, *tant*, *trop* et quelques autres de même nature. On les regarde constamment comme adverbes quand ils sont employés sans nul régime, comme dans *c'est assez parlé*, *il a beaucoup leu;* mais ces mêmes termes demeurent-ils toujours adverbes lorsqu'ils viennent à être suivis de la particule *de*, comme dans *avoir peu d'argent*, *il y a trop de dureté à cela?*

Régnier ne décide rien entre ces deux opinions, et fait observer que la plupart de ces termes pourraient bien n'être regardés que comme des substantifs.

De l'emploi des adverbes. — A l'égard des adverbes *bien*, *mal*, *mieux*, *pis*, etc., tantôt la place est arbitraire, et tantôt elle ne l'est pas. Elle est arbitraire quand ils sont employés, ou avec l'infinitif d'un verbe, ou avec les temps composés du participe, car on peut dire également : *bien faire son devoir*, *faire bien son devoir; il a très-bien fait*, *il a fait très-mal*, etc. Mais quand les mêmes adverbes sont employés avec les temps simples d'un verbe, ils ne peuvent être mis qu'après le verbe : *vous faites bien*, *faites mieux*, *il fera pis*. On peut placer les adverbes de négation ou avant ou après l'infinitif, selon qu'on le juge à propos; on dit *pour ne pas mourir*, et *pour ne mourir pas* (1706).

Dans les phrases de pure négation et de pure prohibition, on se sert plus ordinairement de *pas* que de *point*, comme dans *il ne veut pas*, *il ne faut pas luy en parler :* quoiqu'on puisse, sans pécher contre la grammaire, mettre *point* à la place de *pas*, il est de l'usage que, dans ces sortes de phrases et dans celles de même nature, on se serve plutôt de *pas* que de *point*.

Une autre différence quant à l'emploi, c'est que dans le discours familier, pour répondre négativement à une interrogation, on peut se servir de *point* ou de *point du tout*, à la place de *non*, comme dans cet exemple : *En*

est-il d'accord? Point, point du tout, et que *pas* n'est alors de nul usage.

Les phrases proverbiales *point d'argent*, *point de Suisse; point de nouvelles*, veulent toujours *point*.

Dans une interrogation, le sens devient différent selon qu'on se sert de *pas* ou de *point* : si on se sert de *point*, l'interrogation ne marque qu'un doute : *n'avez-vous point eu de ses nouvelles?* Mais si l'on emploie *pas* dans ces mêmes phrases, l'interrogation marque une croyance positive dans celui qui fait la question : *n'avez-vous pas pris ma montre?* signifie vous savez bien que vous avez pris ma montre.

De l'interjection. — Elle n'a point été regardée par les grammairiens grecs comme une partie de l'oraison à laquelle on dût assigner une classe à part; ils se sont tous contentés de la ranger avec l'adverbe. Il n'en a pas été de même des grammairiens latins : les uns, et c'est le plus grand nombre, en ont fait une classe à part. Jules-César Scaliger la regardait comme la première et la principale de toutes les parties du discours, parce que c'est elle qui marque le plus les mouvements et les affections de l'âme.

Régnier range l'interjection « sous » l'adverbe, parce que ces mots sont si peu nombreux dans toutes les langues, qu'ils ne méritent pas de faire une classe à part.

L'interjection n'est proprement qu'une expression qui sert à marquer quelques mouvements de l'âme; et comme la plupart des expressions dont on se sert dans ces sortes d'occasions sont prises de la nature seule, les véritables interjections dans toutes les langues ne sont ordinairement que d'une syllabe. La langue latine a pris la plupart des siennes de la grecque, et nous, la plupart des nôtres de la latine.

Comme entre les mouvements de l'âme ceux qui se marquent le plus subitement au dehors sont ceux que la douleur, la joie ou le désir, la crainte ou l'aversion, l'admiration ou l'étonnement et la surprise arrachent de nous presque sans qu'on y réfléchisse, toutes les interjections peuvent se réduire à ces sortes de causes.

Il y a encore deux autres sortes d'interjections; celles par lesquelles nous essayons d'exciter nos propres mouvements chez les autres : *ça, courage, allons, gay;* et celles qui s'emploient pour appeler : *holà, hum!*

Des particules explétives. — Les principales particules de cette nature sont les pronoms *me*, *le*, *se* joints à la particule relative *en;* les pronoms *moy*, *toy*, *vous*, *nous*, *luy*, *elle* et *eux*, employés par répétition; le pronom *un* employé dans quelques phrases, et les adverbes *bien*, *enfin*, *après tout*, *oüi dà*, *non pas*. Sans contribuer en rien à la construction du discours, ces particules servent uniquement, ou à marquer une certaine façon de parler propre et naturelle, ou à donner plus de force et plus d'énergie à l'expression, comme dans les exemples suivants :

Je m'en retourne dans peu chez moy; s'il ne veut pas vous le dire, je vous le diray, moy; j'ay veu un certain homme; la chose se passa enfin comme je vous le dis, parce qu'on peut fort bien dire : *Je rentre dans peu chez moy; s'il ne veut pas vous le dire, je vous le diray; la chose se passa comme je vous le dis*, etc.

TRAITÉ DES PRÉPOSITIONS.

Les deux parties du discours dont il reste à parler (la préposition et la conjonction) sont en quelque sorte les nerfs et les ligaments de tout le discours. Tous les autres termes sont comme les matériaux préparés pour la construction d'un bâtiment; les prépositions et les conjonctions sont comme le ciment et la chaux.

Régnier va parler ici non-seulement des prépositions qui servent à lier les mots, mais aussi de celles qui entrent dans leur composition.

Des prépositions inséparables. — De toutes ces prépositions, la première qui se présente est *à*, que nous avons prise de la préposition latine *ad*, et qui reçut diverses altérations en français aussi bien qu'en latin.

Dans le cas où *ad* s'est placé devant un mot commençant par une voyelle, il a conservé le *d*, comme dans : *adapter, adhérer;* il l'a conservé encore devant quelques mots qui commencent par *d*, tels que *addition, addonner;* dans tous ceux qui commencent par *m* : *admettre*, *admirer* etc.; dans ceux qui commencent par *j* ou par *v* (consonnes) : *adjacent, advent*, etc. Devant d'autres consonnes, *d* se change en la consonne initiale : *abbréger*, *accumuler*, *affirmer*, *allaiter*, *annexer*, *applanir*, *arroger*, *associer* et *attribuer;* elle se change en *c* dans les verbes *acquerir* et *acquiescer*.

L'usage le plus ordinaire de *ab* et de *abs* est de marquer excès : *abuser*, *absorber*, *absoudre*, ou retranchement, comme dans *abstenir*, *abstraction*.

La préposition *cum*, qui signifie *avec*, et qui est toujours écrite par un *o*, perd son *m* devant les mots commençant par une voyelle : *coadjuteur*, *coeternel*, etc.; elle retient *m* devant *b*, *m*, *p*, comme dans *combattre*, *commerce*, *compatir;* elle la change en *l* devant un mot commençant par cette consonne : *colliger*, *colloquer*, et en *r* devant ceux qui commencent par une *r*, comme *corriger*, *corrompre*.

Dans la plupart des mots où elle entre, la préposition *contre* signifie une idée d'opposition, de contrariété : *contrecarrer*, *contredire*, etc.

Les prépositions inséparables *de*, *des*, *di* et *dis* sont à peu près d'une même origine en latin, et ont à peu près la même propriété en français; *de* sert tantôt à marquer le contraire de ce qui est signifié par le mot qu'il compose, comme *déballer*, *décamper;* tantôt seulement à donner plus d'étendue à la signification du mot, comme dans *déclarer*, *découper*, etc.

La préposition *des* donne toujours au mot qu'elle sert à former une signification toute contraire à celle qu'il a étant simple : *desaveu*, *desheriter*.

Di ne fait guère autre chose que de communiqer une signification plus étendue au mot auquel il s'attache, comme dans *digerer*, *digression*, *dilater*, etc.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE.

Publications de la quinzaine :

Les Vauriens du Pont-Neuf. Le capitaine d'aventure; par Gustave Aimard. In-12, 328 p. Paris, lib. Dentu.

La Vieillesse de Monsieur Lecoq; par Fortuné Du Boisgobey. 2 vol. in-18 jésus, 750 p. Paris, lib. Dentu. 6 fr.

La Foire Saint-Laurent. Son histoire et ses spectacles; par Arthur Heulard, avec deux plans de la foire, deux estampes et un fac-simile d'affiche. In-8°, VII-324 p. Paris, lib. Lemerre. 10 fr.

Tuteur et Pupille; par Julia Kavanagh. Roman anglais traduit, avec l'autorisation de l'auteur, par Mme H. Loreau. 2 vol. in-18 jésus, 250 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 50.

Confessions d'un Bohême; par Xavier de Montépin. In-4° à 2 col., 134 p. avec vign. Paris, lib. Degorce-Cadot. 1 fr. 80.

Œuvres de Le Sage; avec notice et notes; par A.-P. Malassis. Histoire de Gil Blas de Santillane. 2 vol. petit in-12, III-543 p. et eau-forte. Paris, lib. Lemerre. 10 fr.

Les Origines de la France contemporaine; par H. Taine. La Révolution. T. I. In-8°, III-471 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 7 fr. 50.

Sonnets d'outre-tombe; par Eugène Villemin. Précédés d'une notice sur l'auteur; par Prosper Blanchemain. In-18, XVIII-277 p. et gr. Paris, lib. Dentu.

Les deux merles de M. de Saint-Mars; par Fortuné Du Boisgobey. Tome II, in-18, 412 p. Paris, lib. Dentu.

La France guerrière, époque contemporaine. Récits historiques, d'après les chroniques et les mémoires de chaque siècle; par Ch. d'Héricault et L. Moland. Nouvelle édition, illustrée de nombreuses vignettes sur bois. In-18 jésus, 387 p. Paris, lib. Garnier frères.

Œuvres complètes de Molière. Nouvelle édition; accompagnée de notes tirées de tous les commentateurs, avec des remarques nouvelles, par M. Félix Lemaistre, précédée de la vie de Molière, par Voltaire. 3 vol. in-18 jésus, XXXVI-1547 p. Paris, lib. Garnier frères.

Les Mystères de la Bastille; par Clémence Robert. In-18, 318 p. Paris, lib. C. Lévy.

Le docteur Herbeau; par Jules Sandeau, de l'Académie française. 10e édition. In-18 jésus, 324 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 cent.

Nos enfants. Le filleul d'un marquis; par André Theuriet. 2e édition. In-18 jésus, 336 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 cent.

Publications antérieures :

LA PROIE ET L'OMBRE. — Par MARIUS ROUX. — Paris, *E. Dentu*, éditeur, libraire de la Société des gens de lettres. — Palais-Royal, 15-17-19, Galerie d'Orléans. — Prix : 3 fr.

LA PRINCESSE DE CLÈVES. — Préface de H. TAINE. — Eaux-fortes de F. Masson. — Variantes et bibliographie. —Paris, *A. Quantin*, imprimeur-éditeur. Ancienne maison J. Claye, rue St-Benoît. — 3e vol. de la Petite bibliothèque de luxe.

LE COURRIER DE VAUGELAS (Première année). — *Seconde édition*. — En vente au bureau du journal, 26, boulevard des Italiens. — Prix : 6 fr.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, depuis ses premiers monuments jusqu'à nos jours. — Par M. D. NISARD, de l'Académie française. — Nouvelle édition. — Paris, librairie de *Firmin Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob. — Prix : 7 fr. 50.

THÉATRE. Morgana. La comtesse de Châteaubriant. Chalais-Tristan. — Par LÉON BARRACAND. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-29, Passage Choiseul. — Prix : 3 fr. 50.

HISTOIRE DE MARIE-ANTOINETTE, par EDMOND et JULES DE GONCOURT. — Nouvelle édition, revue et augmentée de lettres inédites et de documents nouveaux tirés des archives nationales. — Paris, *G. Charpentier*, éditeur, 13, rue de Grenelle-Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

LES MERVEILLES DE L'INDE, ouvrage arabe inédit du Xe siècle, traduit pour la première fois d'après un manuscrit de la collection de M. Schefer, copié sur un manuscrit de la mosquée de Sainte-Sophie, à Constantinople. — Avec introduction, notes, index analytique et géographique. — Par L. MARCEL DEVIC. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, Passage Choiseul. — Prix : 5 francs.

DIALOGUES ET ENTRETIENS PHILOSOPHIQUES DE VOLTAIRE. — Recueil complet de tous les dialogues publiés isolément ou sous ce titre et augmenté notablement par l'addition de tous les dialogues extraits des Œuvres complètes de Voltaire. — Publiés dans un ordre nouveau avec introduction, notes et variantes, index philosophique. — Par ANDRÉ LEFÈVRE. — Tome I. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, Passage Choiseul. — Prix : 5 fr.

MÉLUSINE, recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages. — Publié par MM. H. GAIDOZ et E. ROLLAND. — Paris, librairie *Viaut*, 42, rue Saint-André-des-Arts. — Prix : 20 francs.

DEUX MOTS MAGIQUES, suivi de ISIDORE ET NOÉMA. Plaisir et bonheur. — Par Mlle TRÉCOURT. — *E. Dentu*, éditeur, libraire de la Société des gens de lettres. Palais-Royal, 13-17, galerie d'Orléans. — Prix : 3 fr.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

La société nationale d'éducation de Lyon destine pour 1878 un prix de 300 francs au meilleur mémoire inédit sur ce sujet : « Examiner s'il convient de préférer les institutrices aux instituteurs, pour les écoles primaires de garçons. » — Le prix sera décerné dans la séance publique de 1879. — Les mémoires devront être adressés *franco*, et *avant le 1er novembre prochain*, à M. Palud, libraire, rue de la Bourse, n° 4, qui procure le programme du Concours.

Comité des concours poétiques du midi. — Le vingtième *concours poétique*, ouvert en France le 15 février 1878, sera clos le *1er juin de la même année*.—Seize médailles, or, argent, bronze seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé *franco*, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne).

Académie française. — L'Académie décernera, en 1880, le prix triennal de *trois mille francs*, fondé par Mme veuve Jules Janin. — Ce prix, selon les intentions de la fondatrice, sera décerné *à la meilleure traduction d'un ouvrage latin*. — Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, *avant le 31 décembre 1879*.

La société d'encouragement au bien ouvre un concours de poésie pour l'année 1879. — Le sujet ne doit pas dépasser 150 vers; il est laissé à la volonté du poète, pourvu que la pièce ait un but moral, religieux ou pratique. — Le terme du concours est fixé au *31 décembre 1878*. — Les œuvres destinées à ce concours seront adressées à M. Arnoul, Secrétaire-général, rue Brochant, 18, sans signature, et portant une épigraphe répétée dans l'intérieur d'un pli cacheté.

Académie de Macon. — A l'occasion de l'inauguration de la statue de Lamartine, l'Académie de Mâcon met au concours une pièce de vers intitulée *Lamartine*. — Les concurrents ont pleine liberté pour choisir la forme qui leur conviendra le mieux. Toutefois les poëmes ne devront pas contenir plus de deux cents vers. — Le prix à décerner consistera en une médaille d'or. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. le Secrétaire de l'Académie de Mâcon.

Réponses Diverses.

M. E. D., à Arras : Vous trouverez mon avis sur cette question à la page 91 de la présente année. — *M. L. T., rue Lafayette :* La Bibliothèque ayant été fermée jusqu'au mardi de Pâques, je ne pourrai vous répondre que dans le prochain numéro. — *Mlle J. X., rue Castellane :* Je m'occuperai prochainement de la « fameuse » exception que vous me signalez. — *M. J. P., à Paris :* Cette phrase du *Figaro* mérite en effet d'être examinée, et elle le sera à son tour. — *M. E. T., au Creusot :* Veuillez m'adresser un mandat de 6 francs par la poste, et votre abonnement à la 8e *année* sera ainsi payé.

M. Eman Martin, Rédacteur du Courrier de Vaugelas, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures*.

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 22. 15 Mai 1878.

QUESTIONS GRAMMATICALES — LE — QUESTIONS PHILOLOGIQUES

COURRIER DE VAUGELAS

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

IMPORTANT.

Le Rédacteur du COURRIER DE VAUGELAS prie instamment les souscripteurs à la réimpression qui ont reçu la 1re *année*, de vouloir bien, le plus tôt qu'il leur sera possible, lui adresser, par la voie de la poste, le prix (6 francs) de son volume.

SOMMAIRE.

FRANCE

Premiere question.

Quelle peut bien être, je vous prie, l'étymologie du mot GRIS *signifiant qui a trop bu? Faut-il y voir, avec le dictionnaire de Littré, un mot indiquant l'état entre le blanc et le noir, et, figurément, entre la raison et l'ivresse?*

—

Comme Génin (*Récréat. philol.* I, p. 137), je suis persuadé que le mot *gris*, dans ce sens, vient de *grec*, et je crois pouvoir vous le démontrer.

Ayant de l'instruction quand les autres peuples étaient encore dans l'ignorance, les Grecs ont dû nécessairement passer pour habiles. D'où la qualification de *grec* appliquée à un homme fin, subtil, rusé et même perfide; et d'où également le verbe *græcari*, fait par les Romains pour signifier agir à la manière des Grecs.

Le même verbe a signifié aussi en latin se livrer à la débauche, ainsi qu'on en trouve la preuve dans Horace (*Sat.* II, 2.) :

> Vel, si Romana fatigat
> Militia adsuetum *græcari*...

(Ou, si l'exercice à la romaine est trop pénible pour un homme accoutumé à *se griser*...)

L'emploi de *græcari* dans cette dernière acception a naturellement fait prendre *græcus* dans celle de qui est en état d'ébriété.

De sorte que *être grec* a pu, en français (où l'on a imité le latin) signifier avoir de bonnes qualités, être savant, être habile et être dans l'ivresse, ce qui avait réellement lieu dans la premiere moitié du XVIIe siècle, comme nous l'apprennent les *Curiositez françoises* d'Ant. Oudin (1640), où l'on trouve ceci :

> *Il est grec*. i. il est bon, il est savant ou habile. Item, *il est yvre*.

Mais au XVIe siècle, *grec* se prononçait *grè*, comme le prouve cette citation empruntée à Marot (II, 271) :

> Faisant regrets,
> Semblent Troyens de nuict surprins des *Grez*.

Et il en était encore de même au commencement du XVIIIe siècle : car à propos de la locution « si c'est du grès, on vous en casse », Le Duchat, d'après La Mésangère, pense que c'est une allusion de *grès* à *grec*, langage des Grecs, fait qui implique pour *grec* la prononciation *grè*.

Or, cela établi, on peut parfaitement concevoir que dans *grec* (ivre), mot que la prononciation moderne ne rattachait plus à ses autres sens (où sonnait le *c*), on ait changé *ee* en *i*, et, de plus, qu'on ait ajouté une *s*, puisque l'*e* y était long, et que l'*s* a la propriété, dans notre langue, d'allonger les syllabes finales autres que *e* muet, auxquelles on la joint.

—

Comme c'est avant la mort du savant Le Duchat que parurent ses divers ouvrages, et, par conséquent, celui où il est dit que *grès*, dans si « c'est du *grès*, on vous en casse » est une allusion à *grec* signifiant langue des Grecs, il me semble presque certain que le changement de

ec en *i*, dans *grec* signifiant ivre, remonte à peine à l'année 1735.

×

Seconde Question.

Je vous serais obligé si vous pouviez me dire quel est le sens ainsi que l'origine du proverbe IL A VU LA MARIÉE.

—

Ce proverbe est une allusion à une anecdote militaire rapportée comme vous l'allez voir par Strada (*De Bello belgico*, trad. Duryer, p. 372).

Dans sa marche sur Groningue, le duc d'Albe, qui était parti de Bois-le-Duc au commencement de juillet, avait fait arrêter ses troupes à Deventer, attendant le retour des espions qu'il avait envoyés reconnaitre si les ponts étaient assez solides pour permettre le passage de son artillerie :

Ils [les espions] ne furent pas bien loin qu'ils entendirent un bruit de tambours, et en mesme temps ayant appereeu quatre enseignes, ils revindrent treuver le Duc d'Albe et luy rapporterent que l'ennemi venoit et qu'il estoit proche. Bien qu'il ne pût eroire ce qu'on luy disoit toutefois parce que la mesme chose luy estoit confirmée par des personnes de diverses nations, comme sont ordinairement les espions, il en donna aussi-tost avis aux Maistres de Camp et aux Capitaines, il mit son armée en bataille, et en mesme temps il envoya reconnoistre l'ennemi. Comme ceux qu'il envoyoit furent un peu avancez, ils apperceurent quatre enseignes sur autant de chariots qui estoient couverts de verdure, et sur qui une troupe de paysans qui dansoient à l'entour conduysoit au village prochain une nouvelle mariée qui ne songeoit pas à la guerre. Quand on eut rapporté à l'armée la nouvelle de cette rencontre, on ne rit pas moins du bon avis de ces espions que de la simplicité de ces paysans qui marchoient en eet équipage quand on estoit en armes de tous eostez. De sorte que cet appareil de bataille ayant esté changé en resjouissance, on fit une salve d'arquebusades à cette mariée qui passoit devant l'armée ; et pour memoire de cette plaisante avanture, ce proverbe est depuis demeuré parmi les soldats Wallons, que quand les coureurs et les espions reviennent trop promptement, on leur demande *s'ils n'ont point veu l'espousée*.

Quant à l'usage à faire dudit proverbe, il est évident qu'il se peut employer en parlant à quelqu'un ou de quelqu'un qui s'est laissé troubler par une fausse alerte, surtout parmi les soldats.

—

Le duc d'Albe étant parti de Bois-le-Duc au commencement de juillet 1568, et ayant fait son entrée à Groningue le 15 du même mois « un peu avant midi », il s'ensuit qu'on possède, à moins de quinze jours près, la date où est né le proverbe dont il s'agit.



Troisième Question.

Comment justifier la substitution de la conjonction QUE *à la conjonction* SI *dans cette phrase : « Si la Turquie venait à être chassée d'Europe, et* QUE *les Russes s'emparassent de Constantinople... » ?*

—

Quand les expressions conjonctives terminées par un *que* se répètent, on peut, par abréviation, n'en prendre que la partie *que*, ainsi qu'on le voit dans ces exemples :

Puisqu'on plaide, et *qu*'on meurt, et *qu*'on devient malade,
Il faut des médecins, il faut des avocats.

(La Fontaine, dans la *Gram. nat.* p. 840.)

Vous descendez en vain, *lorsqu*'ils vous désavouent,
Et *que* ce qu'ils ont fait et d'illustre et de grand
N'a pu de votre cœur leur être un sûr garant.

(Th. Corneille, dans la *Gram. nat.* p. 840.)

La conjonction *quand* étant l'équivalent de *lorsque*, et *comme* celui de *attendu que*, *vu que*, etc., on a pris l'habitude, dans le cas où elles se répétaient, de les remplacer par un *que*, absolument comme si *attendu que* et *lorsque* eussent été à leur place dans la première partie de la phrase ; d'où ces constructions :

(*Que* mis pour *quand*)

Quand [lorsque] tout cédoit à Louis et *que* nous crûmes voir revenir le temps des miracles, où les murailles tomboient au bruit des trompettes.

(Bossuet, *Marie-Thérèse*.)

Neptune, *quand* [lorsque] il élève son trident, et *qu*'il menace les flots soulevés, n'apaise point plus soudainement les flots.

(Fénelon, dans la *Gram. nat.* p. 840.)

(*Que* mis pour *comme*)

Comme [attendu que] nous avons dit, et *que* nous le verrons plus clairement ailleurs.

(Bossuet, *Connais.* 1, 17.)

Comme [attendu que] l'ambition n'a pas de frein, et *que* la soif des richesses nous consume tous, il en résulte que le bonheur fuit à mesure que nous le cherchons.

(Th. Corneille, dans la *Gram. nat.* p. 840.)

Or, de même que, dans le cas où *comme* et *quand* se répètent, on construit d'après la règle, comme s'ils étaient remplacés par leurs synonymes, de même quand il s'agit de la conjonction *si*, on la remplace par *que*, dernier terme de son synonyme *supposé que :*

Si [supposé que] Voltaire eût également soigné toutes les parties de son style, et *qu*'il y eût plus tendu à la perfection qu'à la fécondité, il serait incontestablement le premier de nos poètes.

(Palissot, dans la *Gram. nat.* p. 840.)

A quoi vous servira d'avoir de l'esprit, *si* [supposé que] vous ne l'employez pas, et *que* vous ne vous appliquiez pas.

(Bossuet, dans le même ouvrage.)

Voilà comment j'explique la substitution de la conjonction *que* à la conjonction *si* dans la phrase que vous m'adressez ; et je crois cette explication d'autant plus vraie qu'elle rend très-bien compte, pour le verbe, de l'emploi obligé du subjonctif au lieu de l'indicatif, quand on a remplacé *si* par *que* dans cette phrase et ses analogues.

×

Quatrième Question.

Prière de me dire dans un de vos prochains numéros d'où vient la locution RIRE COMME UN BOSSU, *que l'on entend si fréquemment ?*

—

Il a été donné trois explications de ce proverbe, fondées, l'une sur le caractère du bossu, l'autre sur son genre d'esprit et la dernière sur le volume de sa voix.

1° On a observé, dit Quitard, que les bossus montrent en général de la gaieté, et qu'ils sont habitués à rire et à faire rire, même à leurs dépens : ce serait là l'origine du proverbe.

2° D'après M. Ch. Rozan, il viendrait de l'esprit satirique des bossus. « Sans cesse en butte aux attaques du ridicule, ils ramassent l'arme qu'on leur lance, et la renvoient aiguisée par une malice vengeresse. C'est dans ce triste exercice que leur œil se forme à saisir du premier coup le côté vulnérable de leur adversaire et à y décocher d'une main prompte et sûre un trait qui frappe juste et fort. C'est, en particulier, dans ce triste exercice que les bossus du bas peuple, ceux que rien ne protége et que rien ne contraint, contractent cet air d'ignoble malice, ce cynique sourire, ce regard disgracieux et jaloux, cet esprit caustique enfin, que le proverbe signale, sans ajouter ni faire entendre qu'il n'est que l'arme d'une légitime défense opposée à une agression basse et méchante. »

3° Le dictionnaire de Littré explique autrement *rire comme un bossu*; pour le célèbre académicien, cette expression serait une allusion « à la voix stridente et chevrotante des bossus, qui éclate surtout dans le rire ».

Recherchons maintenant celle d'entre ces explications qui semble la mieux fondée.

Est-ce la troisième? — Cette opinion repose sur un fait que je n'ai jamais remarqué et que je ne m'explique point; car quel rapport peut-il y avoir entre la déviation du sternum ou de l'épine dorsale et le volume de la voix?

Du reste, l'expression dont il s'agit est relativement moderne (elle n'est pas dans les *Curiositez* d'Ant. Oudin, publiées en 1640). Or, il n'en serait certainement pas ainsi dans le cas où, réellement, elle aurait été basée sur une remarque relative à la voix des bossus : cette remarque eût été faite dès l'origine de la langue, et l'expression n'aurait pas attendu le XVIIIe siècle, au moins, pour apparaître.

Est-ce la seconde. — Celle-ci implique, comme le reconnaît M. Ch. Rozan lui-même, un autre sens pour le proverbe : *rire comme un bossu* ne devrait pas s'entendre dans le sens de rire à gorge déployée, à se désopiler la rate; il signifie plutôt « s'amuser malicieusement ». Mais une telle explication ne me semble pas admissible : une explication doit s'adapter au sens de l'expression dont il faut rendre compte, et non à celui qu'on pourrait lui donner.

Est-ce la première? — Je crois que c'est elle qui est la bonne. En effet, l'expression ayant le sens de rire de bon cœur, bien franchement, il est naturel qu'elle ait été suggérée par des hommes ayant un caractère plus gai que celui de la plupart des autres.

×

Cinquième Question.

Dans la Grammaire complète de Larousse, p. 234, n° 800, il y a une exception à la règle générale qui veut qu'après un verbe à l'impératif le pronom personnel complément direct s'énonce le premier (DONNEZ-LA-MOI). *Cette exception fait placer ce complément le dernier avec les pronons* NOUS *et* VOUS (PRÊTEZ-NOUS-LE). *Pourriez-vous me donner la raison de cette exception, que M. Larousse explique par l'usage?*

—

Quand un verbe à l'impératif est suivi de l'un des pronoms *moi*, *toi*, *soi*, *nous*, *vous*, *leur*, employé comme régime indirect, et de *le*, *la* ou *les*, employé comme régime direct, c'est toujours celui-ci qui se met le premier, comme dans ces exemples, trouvés à la page 340 de la *Grammaire nationale* :

Les péchés que nous avons commis, ô Dieu! *pardonnez-les-nous* comme nous les pardonnons aux autres.

Là, regardez-moi là, durant cet entretien,
Et jusqu'au moindre mot *imprimez-le-vous* bien.

Ce plaisir, ô prince, quelque attrait qu'il ait à vos yeux, *refusez-le-vous;* il coûterait la vie à plusieurs milliers d'hommes.

Je n'ai pas souvenance d'avoir jamais rencontré une exception à cette règle dans nos bons écrivains.

×

Sixième Question.

Pour dire que quelqu'un ne fera pas une action, on emploie familièrement la phrase IL LE FERA LA SEMAINE DES QUATRE JEUDIS, *ou* DES TROIS JEUDIS. *Mais pourquoi ne dit-on pas de même* DES DEUX JEUDIS? *Il me semble que cette expression marquerait aussi bien le sens négatif de* JAMAIS, *de* AUX CALENDES GRECQUES *que les deux précédentes?*

—

Il y a eu en France une semaine qui s'appelait *la semaine des deux jeudis*, et j'ai pour l'attester :

1° Cette épitaphe, citée par Claude Malingre (*Antiq. de la ville de Paris*, 1640) comme ayant existé autrefois sur un monument de marbre dans l'église des Cordeliers « au costé de septentrion » :

Hic Nicolaus filius domini Johannis de sancto Quirico, civis civitatis Senarum, qui obiit anno Domini M.CCC.XXXVIII, die Dominica *duobus Jovis*, die mensis Augusti.

(... qui mourut l'an du Seigneur 1338, le dimanche, [la semaine] *aux deux jeudis*, jour du mois d'août).

2° Le passage suivant, emprunté à Guill. Coquillard, p. 119, Paris, 1723 :

Et tout premierement, que l'an
Mil quatre cens soixante et dix,
La propre veille de saint Jehan
En *la sepmaine à deux jeudis.*
. . . .
. . . .
Et fut faict et créé Notaire
Au Balliage de Pauquaire.

Par conséquent, *la semaine des deux jeudis*, expression historique, désignation d'une vraie semaine, ne pouvait s'employer, et, par suite de l'usage, ne le peut encore, dans le sens de *jamais*, de *aux calendes grecques* : ce sens n'a pu être attribué qu'à *la semaine des trois jeudis* et à la *semaine des quatre jeudis*.

—

Claude Malingre, cité plus haut, donne l'origine suivante à l'expression *semaine des deux jeudis* (p. 229) :

On dit qu'un Pape voulant faire entrée dans Paris au Jeudy, pource qu'il pleut, elle fut différée jusques au Vendredi, auquel jour pour la reverence de l'entrée, on mangea chair, et fut nommé Jeudy, et la semaine *des deux Jeudys.*

Or, attendu que l'épitaphe latine où se trouve cette expression, porte la date de 1338, et qu'à cette date c'était un Français qui était pape depuis quatre ans, et

pape résidant à Avignon, il est très-probable que c'est ce même pape, c'est-à-dire Benoît XII, qui nous a valu la *semaine des deux jeudis*.

ÉTRANGER

Première Question.

Voici une singulière expression, AVOIR SES HONTES BUES. *Voudriez-vous bien, je vous prie, m'en expliquer la signification, et, en même temps, la construction? Je vous en serais bien reconnaissant.*

—

Dans l'ancien français, il était d'usage de placer le substantif régime direct entre l'auxiliaire et le participe, comme le mettent en évidence ces citations, dont je pourrais facilement grossir le nombre :

Ma fame r'*a* enfant *éu*.
(Rutebeuf, I, p. 17.)

Mon pechié m'a encombré,
Que ge *ai* un home *tué*.
(Barbazan, II, p. 47.)

Ge le vodroie avoir pendu,
Qui si m'*a* mon poivre *espandu*.
(*Rom. de la Rose*, v. 8621.)

Si vos *avez* avoir *perdu*,
Vos *avez* vo sen *retenu*.
(Barbazan, II. p. 170.)

Or, la phrase *avoir toutes ses hontes bues* me semble être tout simplement un vestige de cette construction, tombée en désuétude comme règle générale, depuis plusieurs siècles.

Quant au sens de la même phrase, il est celui de n'être plus susceptible d'aucune honte, être effronté, ainsi que je vais vous l'expliquer.

Au figuré, le verbe *boire* s'est employé chez nous dans trois sens différents; savoir : être forcé d'endurer, subir les conséquences de, et faire disparaître, ce dont voici des preuves :

(Etre forcé d'endurer)

Parmi les pleurs et la tristesse, ce prince *beut les remonstrances* des pasteurs et des amis.
(D'Aubigné, *Hist*. I, 198.)

Ceux qui firent cette sortie et qui en *beurent* le premier *peril* sont en cette compagnie.
(Idem, II, 305.)

Premier que de joindre, il lui fallut *boire* la *volée* de 14 canons.
(Idem, I. 167.)

(Subir les conséquences de)

Il est bien raison que l'anui
Que je ai porchacié reeoive;
Droiz est que ma *folie boive*.
(*Rom. du Renart*, 15748.)

S'il fist *folie*, si la *boive*.
(Rutebeuf, 79.)

(Faire disparaître, supprimer)

Je ne sui mie encore morz;
Moult *avez* tost le duel *beü*
Que vos avez de moi eü.
(*Rom. du Renart*, 12775.)

Or, si l'on donne à *boire*, pris dans ce dernier sens, les régimes *ses hontes*, *toute honte*, ou *toutes ses hontes*, il en résulte une phrase qui signifie que la personne à laquelle on l'applique s'est affranchie de tout sentiment de honte, ce que viennent confirmer ces vers empruntés à un rondeau de Ch. d'Orléans :

Qui a toutes ses hontes beues,
Il ne lui chault que l'en lui die.

—

D'après M. Littré, cette expression aurait été tirée d'un poème du XIIIe siècle représentant l'Antéchrist qui fait verser la honte à pleins brocs. Mais ce qui précède montre assez, je pense, que le verbe *boire* avec le substantif *honte* ne constituait, au moyen âge, qu'une des nombreuses phrases qui pouvaient être faites avec le même verbe et d'autres substantifs : *avoir bu sa honte* (avoir sa honte beüe) s'est dit tout aussi naturellement que *avoir bu un affront* (avoir un affront beu) et *avoir bu une faute* (avoir une faute beüe).



Seconde Question.

Dans votre numéro du 15 mars 1878, je trouve à la première question : « Tous mes REMERCIEMENTS POUR *la réponse, etc. », et dans Dumas fils* (UN PÈRE PRODIGUE, *acte I, sc. V*) : « *Merci mille fois* POUR *cette bonne visite* ». *Les grammairiens enseignent qu'il faut dire* REMERCIER DE; *il n'est donc pas mal de dire* : REMERCIER POUR?

—

Lorsque le verbe *remercier*, dans le sens de rendre grâce, a deux régimes, l'un de personne et l'autre de chose, celui de personne doit être direct, et celui de chose indirect et marqué par la préposition *de :*

Si un chef n'a eu que le bonheur de faire égorger deux ou trois mille hommes, il n'*en remercie* pas Dieu.
(Voltaire. *Dict. phil. Guerre.*)

Il nous *a remerciés de* nos offres de service.
(Littré, *Dict.*)

Cette règle, d'ailleurs, ne date pas d'aujourd'hui, ainsi que le montrent ces exemples :

Nous *te remercions,* nostre pere celeste,
Du repas qu'avons pris, aussi *de* tout le reste.
(Marot, IV, 344.)

Le voleur l'employe à son ayde... ou *le remercie* [Dieu] *de* l'aysance qu'il a trouvé à desgosiller un passant.
(Montaigne, I, 402.)

Or, comme la phrase de M. Dumas fils signifie *je vous remercie mille fois* (depuis le XVIe siècle, *remercier* a été substitué à *mercier*, dont *merci* a été formé), il s'ensuit qu'elle requiert nécessairement *de* au lieu de *pour*, devant les mots *cette bonne visite*.

Quant à la mienne, elle offre un cas tout différent de construction; c'est un abrégé de cette autre :

(Je vous adresse) Tous mes remerciements *pour* la réponse...

dans laquelle se trouve un régime de personne (indirect) et deux régimes de choses (l'un direct et l'autre indirect).

Or, vu que ce dernier désigne le motif, la cause, le sujet pourquoi les remerciements sont adressés, il doit

être précédé de *pour*, celle de nos prépositions à laquelle a été attribué le sens qu'il s'agit d'exprimer.

×

Troisième Question.

Je trouve cette phrase dans un journal français : « L'action NOCIVE *des alcools d'industrie est notablement plus intense que celle des eaux-de-vie de vin ». Que veut dire* NOCIVE? *Je ne l'ai jamais vu.*

—

Dans le langage des médecins, ce néologisme, qui vient de l'adjectif latin *nocivus*, appartenant à la famille de *nocere*, nuire, s'emploie comme équivalent de *nuisible*, tiré, lui, de *nocibilis*; mais, hors de là, je ne crois pas qu'on en fasse usage.

Nocive, si peu nécessaire, à mon avis, même en médecine, figure dans le *Supplément* de M. Littré.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... seulement il y avait de grosses *cloques* (c'est cette prononciation picarde du mot *cloche* qui est devenue, dans ce sens, le mot français) ; — 2° ... de ce dernier, voire le nouveau (*voire même* ne se dit plus depuis des siecles) ; — 3° ... sans qu'attaché militaire et consul *s'avisassent* ; — 4° ... plus considérable que *certains* ne veulent l'avouer ; — 5° ... ne demanderait rien *de* moins (voir *Courrier de Vaugelas* p. 91, de la présente année): — 6° ... traités *d'égal* à égal (c'est une expression adverbiale dont les parties sont invariables) ; — 7° ... *une* volte-face (ce substantif est du féminin) ; — 8° ... et dites-moi s'*il* est possible de maintenir.

Phrases à corriger

trouvées dans la presse périodique et dans les ouvrages des auteurs contemporains.

—

1° Il nous a semblé que plusieurs de nos confrères républicains s'étaient laissés prendre au piége grossier qu'on leur tend depuis tantôt huit jours.

2° M. de Freycinet, ministre des travaux publics, quittera Paris dans quelques jours pour se rendre à Marseille, étudier la question des grands travaux qui doivent être entrepris aux docks et aux ports des Catalans.

3° Un négociant de Marseille avait perdu, devant le tribunal de commerce de Roubaix, un procès contre deux filateurs de cette ville. Le négociant en appela du jugement devant la cour de Douai.

4° Ma vie a été bien tourmentée par les autres ; elle me semble avoir été bien remplie par moi : je sache peu de jours que je voudrais effacer de ma mémoire.

5° Je profiterai de cette occasion, concluait M. Scheurer-Kestner, pour démontrer qu'on révoque des républicains, alors que l'on maintient dans les cadres des hommes qui ont manqué à leurs devoirs pendant la guerre en se cachant derrière les baïonnettes ennemies.

6° Il s'est vendu l'an dernier, en France, onze millions 380,850 francs de pianos. C'est à faire frémir... les oreilles les moins musicales.

7° Si la Russie, confiante dans la Prusse, persévèrera dans sa politique actuelle, la guerre qui éclatera sera le signal de l'affaiblissement de la Russie pour un demi-siècle.

8° On fera savoir qu'il leur sera interdit de s'occuper de politique et de consacrer leur zèle à autre chose qu'aux purs soins religieux.

9° Cette commission spéciale s'est imposée à elle-même, et par conséquent nous a imposé, une discrétion trop rigoureuse pour que nous voulions, par des révélations prématurées, contrarier son initiative et sa liberté d'allure.

FEUILLETON

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIII° SIÈCLE.

RÉGNIER DESMARAIS.

(*Suite*.)

E, *es* et *ex*, qui entrent dans la composition de plusieurs mots, servent à y donner des sens assez différents les uns des autres. Dans quelques-uns, *e* marque quelque degré de plus, quelque perfection plus grande que le mot simple; en quelques autres, comme *ebulition*, *emaner*, il sert à marquer action ou effet au dehors; dans certains, il marque seulement séparation ou privation : *emanciper*, *enerver*. *Ex*, que nous avons pris purement du latin, sans aucune altération, marque, dans quelques mots, privation, détachement et séparation, comme dans *exclure*, *exhaler*, etc.; dans quelques autres, il marque production au dehors.

La préposition *en* dénote presque toujours une idée de position ou de disposition : *encaisser*, *entasser*, *envelopper*, etc.

Comme en latin, la préposition *in* a le sens privatif en français : *inalterable*, *incivil*, *indecent*, etc. Elle se change en *im*, en *il* et en *ir* devant les mots simples commençant par *m*, *l* ou *r* : *immortel*, *illegitime*, *irraisonnable*.

Inter a passé sans aucune altération dans plusieurs mots de notre langue : *interceder*, *interdire*, etc.

Il en a été de même pour *intro* : *introduire*.

Le français a quelques mots où *per* signifie, comme en latin, un certain degré d'excellence ou d'excès. Quelquefois aussi nous l'avons changé en *par* comme dans *paracheve*r, *parcourir*, etc. Dans quelques-uns de nos mots, il signifie *ça et là*, tels sont *parsemer* et *parcourir*.

Pré, que nous avons pris du latin *præ*, a toujours le sens de *devant*, *avant* comme dans *précurseur*, *prématuré*, etc.

La préposition latine *pro*, qui n'est autre chose que *pour* en français, sert à la composition de plusieurs mots latins d'où elle a passé en français : *proceder*, *proclamer*.

La préposition latine *sub*, qui signifie *sous*, a passé sans aucune altération dans un certain nombre de mots : *subalterne*, *subdiviser*. Elle a changé son *b* en *c*, en *f*, en *g* et en *p* devant les simples commençant par les mêmes lettres : *succeder*, *suffoquer*, *suggerer*, *supplanter*, etc.

De la particule re *dans la composition des mots.* — L'usage le plus ordinaire de cette particule, c'est d'être réduplicative. Mais elle a encore trois autres acceptions différentes et assez étendues : 1° elle marque retour dans un lieu, ou restitution de l'état d'auparavant, comme dans *revenir*, *rentrer*, *ramener*, etc. ; 2° elle donne plus de force et plus d'étendue au sens du mot simple, comme dans *rebondir*, *rejaillir*, *relever* ; 3° elle a la signification de *alencontre*, comme dans *rebrousser*, *repousser*, *retracter*.

Devant une *s* suivie d'une consonne, la particule *re* ne

se prononce jamais par un *e* muet, parce que, soit que l'*s* se prononce, soit qu'elle ne se prononce pas, l'*e* qui la précède n'appartient pas à la particule, mais au mot; cependant, quoique cette *s* ne se prononce pas en divers mots tels que *reschapper*, *rescrire*, etc. il n'y a guère que *réjouir* et *réjouissance* où on puisse se dispenser de l'écrire.

Dans tous les mots où la particule *re* est suivie de deux *s*, comme dans *ressembler*, *ressentir*, etc. elle se prononce par un *e* muet, excepté dans le mot *ressusciter*.

De la particule mes. — Elle se prend toujours en mauvaise part dans la composition des mots. Il n'est pas aisé de dire de qui nous l'avons prise.

Des prépositions séparables. — Ces prépositions peuvent se diviser, ou par rapport à leur emploi, ou par rapport à leur signification. Par rapport à leur forme, elles se divisent en simples et en composées ; par rapport à la manière de les employer, on pourrait les distinguer en prépositions qui ne vont jamais sans régime et en prépositions qui se passent quelques fois de régime; et par rapport à leur signification, elles se peuvent diviser en autant de différentes classes qu'il y a de différentes « rélations » qu'elles servent à marquer.

Des prépositions à *et* de *en general*. — Elles nous sont venues des prépositions latines *ad* et *de*, dont la première sert à désigner *appartenance* ou *tendance*, s'il est permis de se servir de ce mot (1706), et l'autre marque dérivation ou dépendance.

De la préposition à *en particulier*. — Au milieu des nombreux usages de cette préposition, on remarque les suivants :

1° Dans quelques phrases, elle signifie de quoi, comme dans *verser à boire, n'avoir pas à manger*.

2° On l'emploie pour *après* dans ces locutions : *marcher pas à pas*, *arracher brin à brin*.

3° Mise devant un infinitif, elle exprime le même sens qu'un gérondif; ainsi *on dirait à le voir* est mis pour on dirait en le voyant, etc.

4° Enfin *à* est quelquefois une particule redondante qu'on peut supprimer sans rien changer au sens de la phrase, et sans en altérer la construction, comme lorsqu'on dit : *il faut voir à qui l'aura*, *il establit deux principes*, *à sçavoir* ; car en retranchant l'*à* de ces deux exemples, et disant, *il faut voir qui l'aura*, *il establit deux principes*, *sçavoir*, le sens est toujours le même, et l'expression est ou également bonne ou meilleure.

De la préposition de *en particulier*. — Cette préposition n'est pas d'un moindre usage dans notre langue que la préposition *à*.

Régnier ne peut se dispenser de toucher ici un mot de deux ou trois façons de parler qui appartiennent encore à la préposition *de*, en tant qu'elle sert à marquer la manière, et dans lesquelles elle est employée d'une façon toute particulière. C'est lorsqu'on dit de deux hommes de même humeur, de même inclination qu'*ils sont égaux comme de cire*, et d'un habit fort bien fait, qu'*il est fait comme de cire*, qu'*il est comme de cire*. Car dans ces phrases, qui sont extrêmement en usage (1706), il n'y a nulle construction ; et pour en mettre quelqu'une, il faut sous-entendre, pour la première phrase, que les deux hommes sont égaux comme des figures de cire qu'on aurait jetées dans un moule; et, pour les deux autres, que l'habit est fait comme le serait l'habit d'une figure de cire. Les Espagnols se servent d'une expression fort semblable à ces deux dernières phrases, lorsqu'en parlant d'un habit qui « vient » extrêmement bien à la taille, ils disent : *le viene como de molde*, comme s'il sortait du moule.

Il y a encore un emploi de la préposition *de*, qui consiste à commencer une période, ou un membre de période, sans que cette préposition soit régie par rien, comme dans cette phrase : *De vous dire comment cela s'est fait, c'est ce que je ne sçay pas*, où *de* n'est gouverné par aucun des termes qui la composent. Et cet emploi est si particulier à notre langue que l'italienne et l'espagnole, qui se servent de ladite préposition à peu près comme nous dans toutes les autres acceptions, ne l'emploient jamais de cette manière.

La préposition *de* a pareillement la même force dans cette façon de parler *de moy*, qui était autrefois extrêmement en usage pour dire *quant à ce qui me regarde*, *pour ce qui est de moi*.

De même que *à* devient quelquefois une particule oisive, qu'on peut retrancher ou non du discours, sans en offenser la construction ou la pureté, de même *de* n'est quelquefois « aussi » qu'une particule qu'on peut supprimer ou laisser subsister dans certaines phrases. Ainsi, dans le discours familier, on peut également bien dire *il n'y a pas apparence*, ou *il n'y a pas d'apparence*.

Après *il n'y a rien*, il est indispensable de mettre toujours *de*, comme dans *il n'y a rien de grand que Dieu seul*, *il n'y a rien de si aimable que la vérité*.

Des prépositions dans *et* en. — Dans certains cas, il n'est pas permis de les confondre.

On fait très-souvent usage de la préposition *dans* devant les noms de passions, parce qu'elles sont considérées comme autant de lieux dans lesquels l'âme se trouve : *estre dans la peine*, *estre dans la joie*, etc.

En parlant des choses morales, *dans* sert aussi à exprimer le motif qui fait agir, et l'objet pour lequel on agit. Ainsi quand on dit *faire quelque chose dans la veüe de Dieu*, c'est comme si l'on disait ayant Dieu pour objet.

Une acception toute différente est celle qu'a cette préposition lorsqu'on dit *juger une affaire dans la rigueur*, *cela se peut entendre dans un bon sens*, car alors *dans* ne signifie autre chose que *selon*, *suivant*.

Il faut ajouter que *dans* ne s'emploie jamais sans article devant les noms qui peuvent en recevoir, tandis que *en*, employé dans les mêmes acceptions, ne l'admet presque jamais.

Des prépositions avant, devant, pardevant. — Il est de l'usage ordinaire de dire qu'*un homme est devant Dieu* pour dire qu'il est mort; et on dit proverbialement d'un méchant homme qui n'est plus au monde que *c'est une belle âme devant Dieu*.

(*La suite au prochain numéro*.)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE.

Publications de la quinzaine :

Du grave au doux. Pensées, rêves et souvenirs. Petits poëmes. Poëme d'octobre. Mélodies. par Paul Collin. In-18 jésus, 208 p. Paris. lib. Hachette et Cie. 3 fr.

Une affaire embrouillée; par Henri Conscience, traduction Coveliers. In-12, 287 p. Paris, lib. Calman Lévy.

La Vie de province en Grèce; par le baron d'Estournelles de Constant. In-18 jésus. 312 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50 cent.

La Louve; par Paul Féval. In-12. 364 p. Paris, lib. Palmé.

Recueil de morceaux choisis de prose et de vers, avec des notes pour l'intelligence; par MM. Marguerin et Michel. Classes élémentaires, 2e partie. Nouvelle édition. In-12, xii-240 p. Paris, lib. Delagrave. 1 fr. 25 cent.

Marguerite Chauveley; par Edouard Cadol. In-18 jésus, xx-320 p. Paris. lib. C. Lévy.

Voyages dans le nord de l'Europe; un tour en Norwège. Une promenade dans la mer glaciale. (1871-1873), par Jules Leclercq. Deuxième édition. In-8°. 319 p. et grav. Tours, lib. Mame et fils.

L'Anneau du meurtrier; par J. Gondry du Jardinet. 3e édition. In-18 jésus, 251 p. Paris, lib. Palmé. 2 fr.

Les Mémoires d'un ange; par Emmanuel Gonzalès. 2 vol., 630 p. Paris, lib. Dentu.

Comtesse (la) du Barry (Gazette d'un curieux); précédé de : les Maîtresses du Roi. par Paul de Saint-Victor. Histoire de madame du Barry. par Arsène Houssaye. In-18 jésus. 240 p. avec deux portraits authentiques de la du Barry. Paris, Lib. à estampes.

Le Discours de la méthode; par Descartes. Avec introduction et notes, par Alfred Fouillée, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure. In-12. LXXVI-79 p. Paris, lib. Belin.

Le lendemain de la mort, ou la vie future selon la science; par Louis Figuier. Ouvrage accompagné de 10 figures d'astronomie. 7e édition. revue et corrigée. In-18 jésus, 475 p. Paris, lib. Hachette et Cie, 3 fr. 50.

Les Nouveaux satires et exercices gaillards d'Angot l'Eperonnière. Texte original avec notice et notes, par Prosper Blanchemain. Petit In-12, xxxii-312 p. Paris, lib. Lemerre. 7 fr. 50 cent.

Les Convulsions de Paris; par Maxime Du Camp. T. 1er. Les prisons pendant la Commune 2e édition. In-8°, iv-547. Paris, lib. Hachette et Cie. 7 fr. 50 cent.

Voyages et aventures du capitaine Hatteras. Les Anglais au pôle Nord. Le désert de glace; par Jules Verne. Avec 150 vignettes. In-8°, 471 p. Paris. lib. Hetzel et Cie. 7 fr.

Publications antérieures:

LE MOYEN DE PARVENIR. œuvre contenant la raison de ce qui a été, est et sera, avec démonstration certaine, selon la rencontre des effets de la vertu. — Par BÉROALDE DE VERVILLE. — Revu. corrigé et mis en meilleur ordre, et publié pour la première fois avec un commentaire historique et philologique. accompagné de notices littéraires, par PAUL-L. JACOB, bibliophile. — In-18 jésus. xxxii-506 p. — Paris, librairie *Charpentier*. 13, rue de Grenelle-Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

LA FRANCE GUERRIÈRE, EPOQUE CONTEMPORAINE. — Récits historiques, d'après les chroniques et les mémoires de chaque siècle. — Par CH. D'HÉRICAULT et L. MOLAND. — Nouvelle édition, illustrée de nombreuses vignettes sur bois. — In-18 jésus, 387 p. — Paris, librairie *Garnier frères*.

LA PROIE ET L'OMBRE. — Par MARIUS ROUX. — Paris, *E. Dentu*, éditeur, libraire de la Société des gens de lettres. — Palais-Royal, 15-17-19, Galerie d'Orléans. — Prix : 3 fr.

LA PRINCESSE DE CLÈVES. — Préface de H. TAINE. — Eaux-fortes de F. Masson. — Variantes et bibliographie. — Paris, *A. Quantin*, imprimeur-éditeur. Ancienne maison J. Claye, rue St-Benoît. — 3e vol. de la Petite bibliothèque de luxe.

LE COURRIER DE VAUGELAS (Première année). — *Seconde édition.* — En vente au bureau du journal, 26, boulevard des Italiens. — Prix : 6 fr.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE. depuis ses premiers monuments jusqu'à nos jours. — Par M. D. NISARD, de l'Académie française. — Nouvelle édition. — Paris, librairie de *Firmin Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob. — Prix : 7 fr. 50.

HISTOIRE DE MARIE-ANTOINETTE. par EDMOND et JULES DE GONCOURT. — Nouvelle édition. revue et augmentée de lettres inédites et de documents nouveaux tirés des Archives nationales. — Paris, *G. Charpentier*. éditeur, 13, rue de Grenelle-Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

LES MERVEILLES DE L'INDE. ouvrage arabe inédit du xe siècle. traduit pour la première fois d'après un manuscrit de la collection de M. Schefer, copié sur un manuscrit de la mosquée de Sainte-Sophie, à Constantinople. — Avec introduction. notes. index analytique et géographique. — Par L. MARCEL DEVIC. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, Passage Choiseul. — Prix : 5 francs.

DIALOGUES ET ENTRETIENS PHILOSOPHIQUES DE VOLTAIRE. — Recueil complet de tous les dialogues publiés isolément ou sous ce titre et augmenté notablement par l'addition de tous les dialogues extraits des Œuvres complètes de Voltaire. — Publiés dans un ordre nouveau avec introduction, notes et variantes, index philosophique. — Par ANDRÉ LEFÈVRE. — Tome I. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31. Passage Choiseul. — Prix : 5 fr.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

La société nationale d'éducation de lyon destine pour 1878 un prix de 300 francs au meilleur mémoire inédit sur ce sujet : « Examiner s'il convient de préférer les institutrices aux instituteurs, pour les écoles primaires de garçons. » — Le prix sera décerné dans la séance publique de 1879. — Les mémoires devront être adressés *franco*, et *avant le 1er novembre prochain*, à M. Palud, libraire, rue de la Bourse, n° 4, qui procure le programme du Concours.

Comité des concours poétiques du midi. — Le vingtième *concours poétique*, ouvert en France le 15 février 1878, sera clos le *1er juin de la même année.*—Seize médailles, or, argent, bronze seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé *franco*, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne).

Académie française. — L'Académie décernera, en 1880, le prix triennal de *trois mille francs*, fondé par Mme veuve Jules Janin. — Ce prix, selon les intentions de la fondatrice, sera décerné *à la meilleure traduction d'un ouvrage latin.* — Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de 3 exemplaires, *avant le 31 décembre 1879.*

La société d'encouragement au bien ouvre un concours de poésie pour l'année 1879. — Le sujet ne doit pas dépasser 150 vers ; il est laissé à la volonté du poète, pourvu que la pièce ait un but moral, religieux ou pratique. — Le terme du concours est fixé au *31 décembre 1878.* — Les œuvres destinées à ce concours seront adressées à M. Arnoul, Secrétaire-général, rue Brochant, 18, sans signature, et portant une épigraphe répétée dans l'intérieur d'un pli cacheté.

Académie de Macon. — A l'occasion de l'inauguration de la statue de Lamartine, l'Académie de Mâcon met au concours une pièce de vers intitulée *Lamartine.* — Les concurrents ont pleine liberté pour choisir la forme qui leur conviendra le mieux. Toutefois les poëmes ne devront pas contenir plus de deux cents vers. — Le prix à décerner consistera en une médaille d'or. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. le Secrétaire de l'Académie de Mâcon.

Réponses Diverses.

M. A. T., à Paris : Votre abonnement à la 8e *année* étant payé, je considérerai, si vous le permettez, les 6 fr. que vous m'avez fait remettre comme le paiement de votre abonnement à la 9e. — *M. G. B., à Valence (Drôme) :* Vous trouverez une réponse à la question relative à *De guerre lasse* à la page 93 de la 1re *année* (réimpression). — La prononciation du mot *Poignard* est indiquée à la page 98 de la 6e *année.* — *M. S., à Chaumont :* Si j'ai oublié de vous envoyer les numéros réclamés, veuillez me le faire savoir. — *M. F. W., à Bohm-Leipa (Autriche) :* Je connais, tout près de l'Exposition, une excellente famille où vous pourrez être reçu moyennant 60 fr. par semaine, et où vous aurez tous les moyens de vous perfectionner dans la langue française. Avertissez-moi de votre arrivée au moins quinze jours d'avance.

M. Eman Martin, Rédacteur du Courrier de Vaugelas, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures.*

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 23. 1er Juin 1878.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

Prolongation de vacances.

Au lieu de paraître le 1er Août, la 9e *année* du Courrier de Vaugelas ne paraîtra que le 1er *Octobre*, cette prolongation de vacances étant indispensable au Rédacteur pour achever en 1878, ainsi qu'il l'a promis à ses Souscripteurs, la réimpression des *cinq premières années* de son journal.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première question.

En lisant dans les journaux combien le CARNAVAL *a été remarquable cette année à Paris, l'idée me vient de vous demander l'étymologie de ce mot. Je vous adresse d'avance mes remerciements pour votre réponse.*

Pour célébrer dignement la fête de Pâques, le chrétien était obligé de faire son carême, c'est-à-dire de jeûner et de s'abstenir principalement de viande, pendant l'espace de quarante jours.

Des réjouissances qui rappelaient par plus d'un point les saturnales antiques préludaient à cette longue pénitence, et le temps qu'elles duraient fut appelé *carnaval* dans notre langue. D'où ce terme vient-il?

Il en a été donné deux étymologies :

1° Beaucoup tirent *carnaval* de l'italien *carnovale*, qui serait composé de *carne*, chair, et de *vale*, impératif du verbe *valere*, que les Latins employaient dans le sens de *adieu* (porte-toi bien). Mais *vale* n'étant pas italien, je ne conçois pas une appellation qui aurait été faite ainsi de vocables appartenant à deux langues différentes.

2° Plusieurs ont cru y voir la réunion des trois mots français *carne-à-val*, à bas la viande. Ainsi on lit dans Emile Souvestre (*Un phil. sous les toits*, p. 32) :

Le Christianisme n'a pu abolir les bacchanales des anciens temps, il en a changé le nom. Celui qu'il a donné à ces « jours libres » annonce la fin des banquets et le mois d'abstinence qui doit suivre. *Carn-à-val* signifie, mot à mot, chair à bas! C'est un adieu de quarante jours, etc.

Mais nulle part, dans l'ancien français je n'ai trouvé *à val* avec une telle signification; partout il veut dire à travers, au courant de, et se construit avant son régime : *à vau les champs, à vau l'eau*, etc.

La véritable origine du mot en question est tout autre : *carnaval* signifie *suppression de la chair*, ce qu'il me sera facile de vous démontrer.

En effet, en bas-latin, le carnaval s'appelait *carnelevamen*, terme dont voici deux exemples, empruntés au dictionnaire de Du Cange :

Et in Nativitate Domini duas spallas porcorum, et sex pizzas, et in *Carnelevamine*, unam gallinam et tres pizzas, etc.

(*Charte* de 1195.)

Comes autem Rogerius.... usque in *Carnis levamen* Panormi nuncios Imperatoris exspectavit, etc.

(*Chron. manusc.*)

Or, attendu que *carnelevamen* se dit pour *carnislevamen* (de *caro*, chair, et de *levamen*, action d'ôter, de *levare*), il s'ensuit que *carnaval* signifie littéralement enlèvement, suppression de la chair, ou, pour autrement dire, de la viande.

Cette origine de *carnaval* est corroborée, du reste, par le milanais *carnelevole*, qui fait un suffisant intermédiaire entre *carnaval* et *carnelevamen*; par l'espagnol

carnestolendas (retranchement de viandes), et enfin par *carniprivium* ou *carnisprivium* (de *caro* et de *privari*, être privé), autre terme de la basse latinité signifiant absolument la même chose.

—

Le mot *carnaval* est remarquable par l'ellipse qu'implique son emploi ; car, étymologiquement, il équivaut à : suppression de la viande, tandis qu'il se met dans la signification de : [temps des réjouissances qui précèdent] la suppression de la viande.

×

Seconde Question.

Le rédacteur du Courrier de Vaugelas *serait bien aimable s'il voulait bien expliquer un jour l'origine de l'expression* MANGER SON BIEN EN HERBE.

—

Vous vous trompez sur la forme de ce proverbe; ce n'est pas *manger son bien en herbe* qui en est le véritable énoncé; c'est *manger son blé en herbe,* expression figurée qui signifie dépenser d'avance son revenu, et qui s'explique ainsi que je vais vous le dire.

Celui qui mange (dépense) son revenu avant de l'avoir touché agit comme le cultivateur qui, au lieu d'attendre sagement l'époque de la maturité de son blé, le mangerait en herbe, c'est-à-dire pendant qu'il serait encore vert.

Or, attendu que, dans une foule de cas, on a résumé une comparaison analogue en une phrase formée des termes du second membre (cela est difficile comme la mer est difficile à boire : *c'est la mer à boire;* il marche lentement comme s'il portait des bouteilles : *il porte des bouteilles*, etc., etc.), il s'ensuit qu'on a pu dire dans celui-ci :

Il mange son blé en herbe

pour indiquer le sens : il dépense ses rentes avant leur échéance.

×

Troisième Question.

A propos du mot TARTARE, *dont vous parlez dans votre numéro 14, voudriez-vous bien me dire pourquoi, ainsi que je le vois dans le* Dictionnaire de la langue verte, *l'apprenti d'un tailleur s'appelle aussi de ce nom ?*

—

On trouve le renseignement qui suit dans le *Dictionnaire de Trévoux* (1771) :

Coureur se dit aussi d'un jeune homme qui est aux gages d'une personne de qualité, pour aller à pié dans tous les lieux de la ville où on l'envoie, et pour en rapporter promptement des nouvelles. Ce n'est que depuis peu qu'il y a des coureurs en France, et c'est une mode venue d'Italie.

D'un autre côté, on lit ceci dans Diderot (*Lettre à Mlle Voland,* 18 octobre 1769) :

Enfin il est de retour de mardi dernier à ce qu'on dit; mais certains apprêts fort antérieurs, un voyage à La Briche, une santé bonne à la vérité, mais qui marquait déjà un peu de déchet, me font soupçonner un arrangement que je n'ai garde de blâmer. Il était très-naturel que nous nous vissions le mercredi; en effet, son *tartare* vint me dire qu'il m'attendait à onze heures; mais à cette heure-là le carrosse de M. Salvestre devait me venir prendre pour aller passer le reste de la journée à la campagne.

J'infère du rapprochement de ces deux passages, qu'en France, au commencement de la seconde moitié du XVIIIe siècle, les personnes de qualité avaient des coureurs qui, à l'instar de ceux de la cour de Constantinople, s'appelaient *tartares*.

Or, comme chez les tailleurs, l'apprenti a probablement été autrefois chargé des courses, ainsi qu'il en est encore chargé aujourd'hui chez certains autres artisans, je vois là une raison de croire que le nom de *tartare* a pu lui être donné par analogie d'emploi avec les coureurs des personnages de marque.

×

Quatrième Question.

J'ai recours à vos lumières pour savoir d'où vient la singulière expression de ALLER PIANE PIANE, *dont on se sert dans la conversation familière.*

—

Il parait par les anciennes inscriptions latines, dit Régnier Desmarais, que la répétition de l'adjectif positif était en usage parmi les Romains pour exprimer le superlatif (*Traité de la Gram. franç.*, p. 199). Ainsi *bene bene*, marqué sur les inscriptions par BB, signifiait *optimè* (très-bien); *bonis bonis*, marqué également par BB, signifiait *optimus* (très-bon).

Cette forme primitive du superlatif absolu a passé dans la langue italienne; par exemple, pour exprimer familièrement qu'un chemin est très-long, les Italiens disent *la via è lunga lunga;* et, pour faire entendre qu'un homme est très-grand ou très-petit, ils disent *egli è grande grande*, ou *piccin piccino*.

La même construction a été appliquée à l'adverbe *piano*, doucement, formé de l'adjectif *planus* par le changement ordinaire de *l* en *i* après l'initiale *p* :

Piano piano si va ben ratto (Tout doucement, pas à pas, on va bien loin).

Or, au XVIe siècle, cette expression, qui se disait aussi *pian piano*, aura été introduite à la cour de France par les « italianiseurs » de cette époque, qui la convertirent en *piane piane*, forme sous laquelle notre populaire, gardien fidèle de l'ancien langage, s'en sert encore si fréquemment avec le verbe *aller*.

×

Cinquième Question.

Puisque vous expliquez aussi les noms des rues, permettez-moi de vous demander pourquoi il y en a une à Paris qui porte le nom de Rue de la tombe Issoire. *Que veut dire ce mot ? Est-ce le nom de la ville d'*Issoire *du Puy-de-Dôme, et alors pourquoi a-t-il été donné à une rue de la capitale?*

—

Voici ce que je trouve dans Claude Malingre (*Antiq. de la ville de Paris*, p. 193) :

Au Bourg de sainct Germain des Prez, en tendant au moulin à vent, il y a une Chapelle, vulgairement appellée de sainct Pere, qui est sainct Pierre, que l'on estime avoir esté bastie devant l'Eglise sainct Sulpice. Aupres de laquelle il y avoit une longue pierre que l'on nommoit *la tumbe* ou *la mesure du Geant Isoret.* Je pensois que ce fust une fable, et n'en voulois faire mention : mais ayant leu

depuis le livre de Maistre Gervais Tilleberien, Mareschal du Royaume d'Arles, dedié à l'Empereur Otho quatriesme, environ l'an 1210, intitulé *Olia Imperialia*, je rapporteray ce qu'il en escrit :

Nos vidimus sepulchrum *Isoreti* in suburbio Parisiensi, viginti pedes in longum habens, præter cervicem et caput. Quem sanctus Guillelmus peremit.

Ce livre ne fut jamais imprimé : et est en la Librairie du College de Navarre, escrit en parchemin. De ceste tumbe d'Isoire est fait mention au grand Pastoral, liv. 3, charte 15.

Or, il est évident, d'après ce passage, que l'expression *rue de la tombe Issoire* ne vient point de *Issoire*, ville du Puy-de-Dôme (il y aurait du reste un *de* avant ce mot, s'il en était ainsi) ; mais qu'elle présente une corruption du substantif propre *Isoret*, où un *i* s'est introduit après l'*o* comme dans *Gringoire* (de *Gringore*).



Sixième Question.

Nos collégiens se servent du mot ÉCOPER, *qui n'est ni dans le Dictionnaire de Littré, ni dans son Supplément. Pourriez-vous m'en dire l'étymologie? Je voudrais savoir s'il est permis de l'employer dans la conversation familière, comme le font ces messieurs.*

—

Dans la famille du verbe grec σκοπεύω, regarder, examiner, considérer, guetter, etc., se trouvait le substantif σκοπός, but que l'on vise ou auquel on tend, et, au figuré, intention.

Ce mot a été adopté par les Latins, qui en ont fait *scopus*, qu'ils ont employé absolument dans la même signification :

Scopum attingere (Frapper au but).

Du latin, et toujours dans le même sens, σκοπός a passé dans les langues néo-latines, où il a donné *scopo* en italien, et *escopo* en espagnol et en portugais.

Le français, à la vérité, ne l'a point reçu directement (du moins je n'en ai trouvé aucun exemple) ; mais il en a formé le verbe *escoper*, devenu *écoper*, et cela, dans le sens de servir de but, de plastron, en un mot, de recevoir les coups.

Voilà quelle serait, à mon avis, l'origine d'*écoper*, verbe qui n'a pas, que je sache, d'équivalent en français, et que, pour cette raison, nos lexicographes me semblent avoir grand tort de laisser relégué dans le *Dictionnaire de la langue verte* sous prétexte, probablement, qu'il y est dit appartenir à « l'argot des gamins ».



Septième Question.

Quelle est, s'il vous plaît, l'origine de l'expression si fréquemment employée JOINDRE LES DEUX BOUTS? *De quels bouts est-il question ici? Je vous serais bien reconnaissant d'une réponse à ce sujet.*

—

La locution entière est *joindre les deux bouts de l'année*, comme le montre l'exemple suivant, quoiqu'il renferme *trouver* au lieu de *joindre* :

Le maréchal de Choiseul savait *trouver les deux bouts de l'année* sans dettes.

(Saint-Simon, 289, 195.)

C'est une expression figurée que je crois venue de l'expression propre *joindre les deux rives d'un fleuve* : celle-ci indique une jonction faite par un pont; l'autre une jonction au moyen de l'argent. Par ellipse, on dit de celui qui a beaucoup d'argent pour aller du commencement de l'année à la fin (d'un bout à l'autre), qu'avec cela, *il joint facilement les deux bouts;* de celui qui en a exactement ce qu'il lui en faut, qu'avec cela, *il joint juste les deux bouts;* de celui qui n'en a pas tout-à-fait assez, qu'avec cela *il joint à peine les deux bouts;* et enfin, de celui qui en manque complètement, qu'avec cela, *il ne peut pas joindre les deux bouts.*

—

Dans mainte et mainte circonstance, j'ai entendu dire *mettre les deux bouts ensemble*, au lieu de *joindre les deux bouts*. Je crois que c'est une manière de s'exprimer qui n'est rien moins que bonne; car l'expression propre qui lui a servi de point de départ, *joindre les deux rives d'un fleuve, d'une rivière*, etc., ne signifie nullement que l'on a mis les deux rives ensemble, c'est-à-dire l'une à côté de l'autre, mais seulement qu'on les a reliées par une voie de communication.



Huitième Question.

Je profite de l'occasion que j'ai de vous écrire pour vous demander s'il faut dire A DRANCY, *ou* AU DRANCY, *comme on dit* AU BOURGET.

—

Puisque *au* est mis pour *à le*, on ne peut dire *au Drancy* que si l'on est autorisé à dire *le Drancy*.

Or, les exemples suivants, que je trouve dans Hurtaut et Magny (*Dict. hist. de la ville de Paris*, t. II, p. 667), prouvent que l'article défini ne doit pas prendre place devant *Drancy* quand ce nom de lieu n'est pas précédé d'un adjectif :

Drancy existoit au IXe siècle.

Le surnom que le Dictionnaire universel lui donne, en l'appellant *Drancy-les-Noües*, marque que quelque canton se ressent d'un reste de marécages ou joncheres.

Il existoit à *Drancy-le-Grand*, dès le XVe siècle, une Chapelle au titre de Notre-Dame.

Pour s'exprimer d'une manière correcte, il faut donc dire *à Drancy*, et non *au Drancy*.

×

Neuvième Question.

Dans les DINERS DU VAUDEVILLE, *on trouve (dîner du 2 pluviôse, an VII, 1er vol.) une chanson signée « Bourgueil » ayant pour refrain :* « GLISSEZ, MORTELS, N'APPUYEZ PAS ». *Auriez-vous la complaisance de me dire : 1° comment il convient d'employer cette expression, et 2° si c'est, comme il y a toute apparence, la chanson de Bourgueil qui en a été l'origine?*

—

Cette phrase, employée au figuré pour donner un conseil aux imprudents qui abusent du plaisir, de leur jeunesse, de leurs qualités, etc., ne vient pas du refrain que vous indiquez; elle a pour origine le charmant quatrain suivant, écrit par le poète Roy (1683-1764)

pour une gravure de l'*Hiver*, où Larmessin a représenté une scène de patineurs :

Sur un mince cristal l'hiver conduit leurs pas,
Le précipice est sous la glace.
Telle est de vos plaisirs la légère surface :
Glissez, mortels, n'appuyez pas.

—

Nicolas de Larmessin, auteur de la gravure au bas de laquelle figurent les vers que vous venez de lire, étant mort en 1755, le proverbe en question ne peut évidemment remonter moins haut que cette même date.

ÉTRANGER

Première Question.

Vous serait-il possible de me dire l'origine de l'expression si souvent employée en parlant de quelqu'un qui ne se trouve pas à une cérémonie, dans un endroit où il devrait être : BRILLER PAR SON ABSENCE. *Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me l'apprendre par la voie de votre journal.*

—

Un parent du ministre Colbert, qui était intendant des galères de Marseille, avait rassemblé les portraits de cent-deux personnages célèbres du XVII[e] siècle; il désira les faire graver, et pria Charles Perrault, l'auteur des *Contes*, de rédiger les notices qui devaient accompagner chacun de ces portraits.

Celui-ci accepta volontiers la tâche, et commença, en 1696, à faire paraître, à Paris, les *Éloges des hommes illustres du 17[e] siècle* (2 vol. in-fol.).

Cet ouvrage, où l'auteur avait réduit tous les articles à la mesure uniforme d'une feuille, et s'était borné à l'exposition la plus simple des faits, se recommandait par une grande impartialité ainsi que par les recherches les plus exactes.

Cependant les Jésuites virent d'un mauvais œil qu'Arnauld et Pascal eussent été placés dans cette galerie, et ils obtinrent du censeur royal qu'il exigeât la suppression des deux noms qui les importunaient.

Cette suppression eut lieu dans la plupart des exemplaires de la première édition; les noms de Thomassin et de Du Cange furent substitués à ceux de Pascal et d'Arnauld. Mais, depuis longtemps, le public se montrait favorable à la cause de Port-Royal; et, à l'occasion de la nouvelle persécution qu'elle subissait en quelque sorte dans la personne de Pascal et celle d'Arnauld, il fit application à ces derniers de la fameuse phrase de Tacite relatant les funérailles de Junie (*Annal.* liv. III, ch. 37) :

Prælulgebant Cassius atque Brutus, eo ipso quod effigies eorum non visebantur.

(Cassius et Brutus y brillaient d'autant mieux que leurs images étaient absentes).

Or, c'est de là qu'on a tiré l'expression *briller par son absence*, dite d'abord d'une personne assez considérable ou d'une chose assez importante pour que son absence pût être facilement remarquée, et ensuite, par plaisanterie, de toute personne, de toute chose absente.



Seconde Question.

Voudriez-vous bien me dire ce que c'est qu'un POULET A LA MARENGO, *et quelle est l'origine de cette expression? Tous mes remerciements, espérant que vous pourrez me donner cette solution, propre à intéresser, je crois, plus d'un de vos lecteurs.*

—

La volaille ainsi désignée est un poulet accommodé à l'huile; et son nom lui est venu des circonstances que je vais vous raconter.

C'était le soir, à Marengo, le 14 juin 1800. Bonaparte, qui, comme vous savez, avait livré bataille aux Autrichiens à 3 heures après midi et avait fini par les vaincre, se sentait pressé de la faim. Il demanda un poulet. Le poulet se trouva, et presque irréprochable. Mais il fallait du beurre pour l'accommoder, et, malgré toutes les recherches, on n'avait pu parvenir à s'en procurer. En revanche, l'huile ne manquait pas; le cuisinier consulaire en remplit le fond de sa casserole, plaça son poulet sur cette couche onctueuse, le releva d'une pointe d'ail écrasée, le saupoudra d'une pincée de mignonnette, l'arrosa d'un peu de vin blanc, le meilleur du pays, l'entoura de croûtes qui se trouvaient là, de champignons et de morilles en guise de truffes, et servit chaud.

L'improvisation culinaire fut appréciée, et cette nouvelle manière d'accommoder un poulet reçut le nom de l'éclatante victoire du jour : ce fut le *poulet à la Marengo*, qui a longtemps figuré sur les tables françaises les mieux servies.

×

Troisième Question.

Comment expliquez-vous la phrase proverbiale ÊTRE ENTRE DEUX VINS? *Je vous avoue que je ne puis pas du tout m'en rendre un compte satisfaisant.*

—

Cette phrase donne à entendre que la personne dont elle se dit est excitée par le vin, mais non pas au point d'être complètement grise :

Il ne serait même pas mal que vous eussiez l'air *entre deux vins*.....

(Beaumarchais, *Barbier*, I, 4.)

Adieu, ma fille, en voilà assez pour des gens *entre deux vins*.

(Sévigné, 29 août 1677.)

Pour s'en rendre compte, il suffit, je crois, de la comparer à l'expression analogue *nager entre deux eaux*, prise dans le sens propre.

En effet, de même que celui qui *nage entre deux eaux* se trouve dans une masse d'eau, ayant généralement au-dessus de lui moins de ce liquide qu'au-dessous, de même celui qui est *entre deux vins* (le mot *vin* est employé ici pour *ivresse*, comme dans *être en pointe de vin*, qui signifie être au moment où l'ivresse commence à poindre), se trouve en quelque sorte plus près de la surface de l'ébriété que du fond, ce qui implique pour le sens littéral du proverbe : être à peine à moitié ivre.

×

Quatrième Question.

Faut-il dire: « Faites cela aussitôt que VOUS POURREZ », *ou « aussitôt que* VOUS LE POURREZ ? »

—

Il est loisible de dire l'un ou l'autre, et il me semble facile de vous faire partager cet avis.

En effet, si ces deux phrases étaient au complet, elles s'énonceraient comme il suit, en vertu de la règle que j'ai donnée dernièrement, p. 163, sur la place des pronoms personnels régimes d'un infinitif précédé d'un autre verbe :

Faites cela aussitôt que vous pourrez [le faire].
Faites cela aussitôt que vous [le] pourrez [faire].

Or, après le verbe *pouvoir*, il est permis d'ellipser l'infinitif suivant ; et comme, dans la première phrase, il entraîne son régime *le* avec lui, tandis qu'il ne le fait pas disparaître dans la seconde, il en résulte que les mots qui restent de part et d'autre, quand cette suppression est faite, constituent deux phrases également irréprochables.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

—

Corrections du numéro précédent.

—

1° ... s'étaient *laissé* prendre (ils ne prenaient pas, on les prenait); — 2° ... pour se rendre à Marseille, *afin* d'étudier la question ; — 3° ... Le négociant appela du jugement devant la Cour (*en* est inutile comme représentant *jugement* ; — 4° ... *elle renferme* peu de jours que je voudrais effacer ; — 5° ... *disait en concluant* M. Sheurer-Kestner (voir *Courrier de Vaugelas*, 5e année, p... 51); — 6° ... en France *pour* onze millions 380,850 francs ; — 7° Si la Russie, confiante dans la Prusse, *persévère* dans sa politique actuelle (après la conjonction conditionnelle *si*, on ne peut mettre le verbe ni au mode conditionnel, ni au futur) ; — 8° ... et de consacrer leur zèle à autre chose que *les* purs soins religieux ; — 9° ... s'est *imposé* à elle-même (il n'y a pas de régime direct avant ce participe, il faut qu'il soit invariable).

—

Phrases à corriger

trouvées dans la presse périodique et dans les ouvrages des auteurs contemporains.

—

1° Plus d'un exemple pourrait être cité d'hommes qui, sans avoir de trop mauvaises intentions, ont fini par faire beaucoup de mal dans certaines régions pour s'être laissés circonvenir par des coteries réactionnaires.

2° Ne serait-il pas à craindre que les Anglais, une fois hors de la mer de Marmara, ne pourraient pas repasser les Dardanelles, dont la défense est si facile ?

3° Ce malaise général dont nous sommes aujourd'hui à même d'apprécier les déplorables effets, va-t-il devenir l'état habituel? Nous ne le savons pas davantage que quiconque.

4° Pour atteindre ce but, il ne fallait rien moins que cet accord absolu, que ce concours infatigable ; mais il a été donné sans réserve.

5° Profitant d'un jour où manquaient une douzaine de membres, les droitiers de ce bureau ont conclu à la validation de M. Trubert (Moissac), et ils se sont imaginés que la Chambre ratifierait cette décision.

6° Pourquoi faire à notre pays cette injure gratuite de le supposer affolé par la présence d'un prince, d'un souverain, voire même d'un empereur.

7° Toi, ô mon dur compagnon, vas avec un cœur de moins, vas avec le rude acier de ta volonté, le glaive de ta résolution, enferré vaillamment à la place de ton cœur.

8° Ces croix d'honneur et ces médailles militaires que j'ai vu briller sur les poitrines d'officiers et de soldats de votre armée ne sont-elles pas le prix des mêmes périls et des mêmes sacrifices?

FEUILLETON

—

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIE DU XVIIIe SIÈCLE.

RÉGNIER DESMARAIS.

—

(*Suite.*)

Dans le discours familier, plusieurs personnes confondent *devant*, préposition de lieu, avec *avant*, préposition de temps, et disent *je suis arrivé devant luy* au lieu de dire *je suis arrivé avant luy*.

La préposition *pardevant* est renfermée dans certaines formules de style pratique, comme *pardevant les notaires*, etc.

Des prépositions près *et* auprès. — La préposition *près* a un singulier emploi ; elle se met après son régime dans une foule de cas : *à cela près, à peu de chose près*, etc. pour dire hormis cela, excepté cela.

Des gens qui parlent bien d'ailleurs confondent souvent *près* préposition avec l'adjectif *prêt*, qui signifie préparé, disposé ; il faut dire *près de partir* et *prêt à partir*.

Auprès a une signification qui participe beaucoup de celle de *avec ;* aussi en parlant d'un domestique qui est à notre service, on dira *il est auprès de moy ;* et un père, en parlant d'un précepteur ou d'un gouverneur qu'il a donné à son fils, dira *je l'ay mis auprès de mon fils*.

De la préposition chez. — Quelques personnes de lettres disent *chez Homère*, *chez Platon*, etc., pour dire dans Homère, dans Platon, etc. ; mais ces expressions, qui sont prises du latin *apud Homerum, apud Platonem*, et qui ont pu avoir cours autrefois, sont maintenant regardées comme vicieuses, ou du moins elles ne sont plus guere en usage.

Des prépositions vers, devers, par devers. — Régnier, quoi qu'en ait dit Vaugelas, prétend que *vers où* est une mauvaise expression.

Aujourd'hui (1706) *devers*, autrefois employé pour *vers*, ne s'emploie plus que pour exprimer le retour d'un lieu ; mais dans cette acception, il faut qu'il soit toujours précédé de la préposition *de*, comme dans : *De devers quel endroit venez-vous ?*

Pardevers ne s'emploie plus guère que dans quelques phrases que cite Régnier.

De la préposition avec. — Un singulier emploi de cette préposition, c'est dans *avec cela, avec tout cela, il ne laisse pas d'estre un honneste homme*, où il est mis pour *nonobstant cela*.

Des prépositions terminées par ant. — Comme *tou-*

chant, *joignant* et *suivant*, formés du participe présent des verbes *toucher*, *joindre* et *suivre*, la préposition *moyennant* est formée du participe présent du verbe *moyenner*.

Devant un substantif, *moyennant* a le sens de *avec*, comme dans *il espere moyennant la grace de Dieu*.

Durant et *pendant* sont deux prépositions de temps qui s'emploient indifféremment l'une pour l'autre.

La préposition *nonobstant* est formée de la particule *non* et du participe présent du verbe *obster*, participe fort en usage (1706) comme préposition dans quelques provinces, où l'on dit très-souvent : *je n'ay peu faire ce que vous souhaitiez, obstant les affaires qui me sont survenues*.

Joignant n'est guère d'usage que dans le discours familier en parlant d'une maison qui est extrêmement proche d'une autre : *il loge tout joignant l'église*.

Touchant et *concernant* ne se disent jamais que des choses qui appartiennent à la morale ou concernent l'entendement : *concernant*, qui est de peu d'usage, ne se dit que de ce qui regarde les affaires ou les matières de doctrine. *Touchant* est d'un usage bien plus étendu.

Il y a lieu de douter si *approchant* doit être mis au rang des prépositions.

De la préposition parmi — Préposition composée de *par* et du vieux mot *mi*, qui s'est dit par abréviation pour *milieu* ; elle ne s'emploie plus que devant un nom pluriel.

Des prépositions nonobstant, malgré *et* en dépit. — Ces trois prépositions ont une signification adversative dans laquelle elles ne diffèrent que du plus au moins : *nonobstant* ne donne à entendre qu'une simple contrariété d'action ; *malgré* sert d'ordinaire à désigner, outre la contrariété d'action, un dessein formel de contrariété ; *en dépit* marque toujours que le principal motif de l'action est le dessein d'offenser quelqu'un.

Devant les verbes, *en dépit* s'emploie comme *malgré* ; ainsi on dit *en dépit qu'il en ait*.

Des prépositions de-çà, de-là, par de-là *et* outre. — Quand *de-çà* et *de-là* sont seuls ou précédés des prépositions *de* ou *par*, ils doivent être suivis immédiatement de leur régime : *tout ce qui est de-çà les Alpes*, *les provinces de de-çà la Loire*, *par de-là les mers* ; mais quand ils sont précédés de *en*, *au*, ils doivent être séparés de leur régime par *de* ; on dit : *en de-çà du Rhin*, *estre logé au de-là des ponts*.

On n'emploie guère la préposition *outre* que devant les régimes *mer* et *Meuse* ; on dit *Loüis d'outre-mer*, *les guerres d'outre-mer*, *les pays d'outre-Meuse*.

Des prépositions dès, depuis, jusque. — La première peut très-bien se mettre devant les adverbes de lieu : *vous le pourez voir dés icy*. Cette même préposition, suivie de *que*, s'emploie pour *puisque*, exemple : *Dés que vous le voulez, j'en suis d'accord*.

Les expressions *depuis deux ans*, *depuis trois ans*, etc. doivent s'entendre uniquement par rapport au temps dans lequel on parle ou l'on écrit. Mais si, dans une histoire, on veut parler de deux ou trois années écoulées entre un événement et un autre, on ne pourra pas dire, par exemple, *depuis deux ans ce prince avoit fait telle chose*, il faudra dire *deux ans s'estoient passés depuis que ce prince avoit fait telle chose*, ou encore se servir d'un autre tour.

Jusqu'à tant est une façon de parler familière pour *jusqu'à quel temps*.

De la préposition sauf. — Son principal usage devant les noms est renfermé dans le discours familier et dans certaines phrases de style de pratique : elle a le sens de *sans préjudice de*, comme dans : *sauf le respect de la compagnie*, *sauf correction*, *sauf le respect de la Cour*, *sauf erreur de calcul*.

De la préposition sus. — Cette préposition n'a presque d'usage dans notre langue que dans cette phrase : *courir sus à quelqu'un*.

Des prépositions à rebours, au rebours. — Elles signifient la même chose que *au contraire*, dans le style familier ; ainsi on dit *nettoyer du drap à rebours de poil*, *prendre tout au rebours de bien*.

TRAITÉ DES CONJONCTIONS.

Régnier a fait de cette espèce de mots la division qui va suivre.

Des conjonctions copulatives. -- Ce sont celles qui servent à assembler et, pour ainsi dire, à accoupler deux termes, deux propositions sous une même affirmation ou sous une même négation. *Et*, *aussi*, *tant* et *que* sont celles dont on se sert pour l'affirmation ; *ni* et *non plus* sont les seules qu'on emploie pour la négation.

Aussi, en tant que conjonction copulative, se met ordinairement à la fin de la phrase : *vous le voulez, je le veux bien aussi*.

Tant et *que* ne sont copulatives qu'employées relativement, comme dans : *tant de part que d'autre*, expression qui signifie *de part et d'autre*.

Il y a une différence d'emploi entre *aussi* et *non plus* : le premier ne doit être mis que dans une proposition affirmative, et *non plus* que dans une proposition négative. C'est néanmoins une règle à laquelle on manque très-souvent à l'égard de *aussi*, car rien de plus commun (1706) que d'entendre dire : *puisque vous ne voulez pas sortir, je ne sortirai pas aussi*.

Des conjonctions disjonctives. — Ce sont *ou*, *ou bien* et *soit*. *Ou* se met très-bien à la tête des termes qu'il s'agit de distinguer, *ou tout ou rien*, *ou le malade reschappera, ou il mourra* ; on le met également bien devant différents termes à distinguer : *le prophete Nathan donna le choix à David, ou de la guerre, ou de la peste, ou de la famine*.

Ou bien ne s'emploie guère que dans le discours familier, ou lorsque *ou*, employé seul, pourrait être pris pour un adverbe de lieu ; hors de là, il faut éviter de s'en servir.

Soit, qui est pris de la 3e personne singulière de l'impératif du verbe *estre*, se met toujours à la tête de la première des propositions dont il s'agit : *soit dans la bonne fortune, soit dans la mauvaise*, etc.

(*La fin au prochain numéro.*)

LE RÉDACTEUR-GÉRANT : EMAN MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE.

Publications de la quinzaine :

Les Roses de Noël. Esquisses et narrations ; par Alexandra, princesse royale de Bavière. Traduit par Mme la comtesse Drohojowska, née Symon de Latreiche. In-18 jésus, VII-314 p. Paris, lib. Bourguet-Calas et Cie.

L'Art de lire et d'écouter, ou l'Éducation littéraire ; par Léon Bénard, professeur. 2 vol. In-18 jésus, 822 p. Paris, lib. Picard. 5 francs.

Histoire de Marie-Antoinette ; par Edmond et Jules de Goncourt. Nouvelle édition, revue et augmentée de lettres inédites et de documents nouveaux, tirés des archives nationales. In-18 jésus, VI-496 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 cent.

Correspondance de C.-A. Sainte-Beuve (1832-1865). Grand in-18, 408 p. Paris, Librairie nouvelle.

Grande (la) armée des misérables, d'après l'anglais. The great army. 2e édition. In-18 jésus, 349 p. Paris, lib. Bouhoure et Cie.

Un jeune homme timide, ou les Mésaventures de Télémaque ; par A. Humbert. 2e édition. In-18 jésus, 238 p. avec fig. Paris, au bureau de la Lanterne de Boquillon. 1 fr. 25 cent.

Premières poésies (1829-1835) ; par Alfred de Musset. In-18 jésus, 396 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 cent.

Les Feux de paille ; par Victor Perceval. In-18. 317 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Le Roman d'une créole ; par André Surville. In-18 jésus, 291 p. Paris, lib. Ghio.

Satanella, roman anglais ; par G.-J. Whyte Melville. Traduit par Ch. Bernard-Derosne. In-18 jésus, 318 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 25 cent.

Les derniers Carolingiens, d'après Richer et d'autres sources originales. Texte traduit et établi par Ernest Babelon, élève de l'Ecole des Chartes. In-12, XI-388 p. et grav. Paris, lib. de la Société bibliographique. 3 fr.

Un martyr d'amour ; par Ernest Daudet. Petit in-16, 301 p. Paris, lib. Dentu.

Un corsaire sous la Terreur ; par G. de La Landelle. 2e édition. In-18 jésus, 320 p. Paris, lib. Dentu.

Les Colloques scolaires du XVIe siècle et leurs auteurs (1480-1570) ; par L. Massebieau. In-8°, 260 p. Paris, lib. J. Bouhoure et Cie.

Le comte Orphiée ; par Louis Ulbach. Grand in-18, 396 p. Paris, lib. C. Levy.

Une page d'amour ; par Emile Zola. In-4° à 2 col., 142 p. Paris, imprimerie Dubuisson et Cie.

George Sand, sa vie et ses œuvres ; par M. Othenin d'Haussonville. In-8°, 107 p. Paris, imprimerie Quantin.

La Satire en France, ou la Littérature militante au XVIe siècle ; par C. Lenient, professeur de poésie française à la Faculté des lettres de Paris. T. 2. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée. In-18 jésus, 359 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50 cent.

La Justice, poésie ; par Sully-Prudhomme. In-18 jésus, IV-222 p. Paris, lib. Lemerre. 3 fr.

Poésies nouvelles ; par Gustave Vinot. In-18 jésus, 191 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Publications antérieures :

DIALOGUES ET ENTRETIENS PHILOSOPHIQUES DE VOLTAIRE. — Recueil complet de tous les dialogues publiés isolément ou sous ce titre et augmenté notablement par l'addition de tous les dialogues extraits des Œuvres complètes de Voltaire. — Publiés dans un ordre nouveau avec introduction, notes et variantes, index philosophique. — Par ANDRÉ LEFÈVRE. — Tome I. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, Passage Choiseul. — Prix : 5 fr.

LA PROIE ET L'OMBRE. — Par MARIUS ROUX. — Paris, *E. Dentu*, éditeur, libraire de la Société des gens de lettres. — Palais-Royal, 15-17-19, Galerie d'Orléans. — Prix : 3 fr.

LA PRINCESSE DE CLÈVES. — Préface de H. TAINE. — Eaux-fortes de F. Masson. — Variantes et bibliographie. —Paris, *A. Quantin*, imprimeur-éditeur. Ancienne maison J. Claye, rue St-Benoît. — 3e vol. de la Petite bibliothèque de luxe.

LE COURRIER DE VAUGELAS (Première année). — *Seconde édition.* — En vente au bureau du journal, 26, boulevard des Italiens. — Prix : 6 fr.

LA TERREUR BLANCHE, épisodes et souvenirs de la réaction dans le Midi, en 1815, d'après des souvenirs contemporains et des documents inédits. — Par ERNEST DAUDET. — Paris, *A. Quantin*, imprimeur-éditeur, ancienne maison Jules Claye, rue Saint-Benoît. — Prix : 5 francs.

LES GRANDS HOMMES DE LA FRANCE. — MARINS. — Par EDOUARD GŒPP, chef de bureau au Ministère de l'instruction publique, et HENRI MAUNOURY D'ECTOT, ancien capitaine au long cours. — Orné de deux portraits. — DU QUESNE, TOURVILLE. — Paris, *P. Ducroc*, libraire-éditeur, 55, rue de Seine. — Format anglais, broché : 3 fr.

LE MOYEN DE PARVENIR, œuvre contenant la raison de ce qui a été, est et sera, avec démonstration certaine, selon la rencontre des effets de la vertu. — Par BÉROALDE DE VERVILLE. — Revu, corrigé et mis en meilleur ordre, et publié pour la première fois avec un commentaire historique et philologique, accompagné de notices littéraires, par PAUL-L. JACOB, bibliophile. — In-18 jésus, XXXII-506 p. — Paris, librairie *Charpentier*, 13, rue de Grenelle-Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

La société nationale d'éducation de Lyon destine pour 1878 un prix de 300 francs au meilleur mémoire inédit sur ce sujet : « Examiner s'il convient de préférer les institutrices aux instituteurs, pour les écoles primaires de garçons. » — Le prix sera décerné dans la séance publique de 1879. — Les mémoires devront être adressés *franco*, et *avant le 1ᵉʳ novembre prochain*, à M. Palud, libraire, rue de la Bourse, n° 4, qui procure le programme du Concours.

Académie française. — L'Académie décernera, en 1880, le prix triennal de *trois mille francs*, fondé par Mme veuve Jules Janin. — Ce prix, selon les intentions de la fondatrice, sera décerné *à la meilleure traduction d'un ouvrage latin*. — Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de 3 exemplaires, *avant le 31 décembre 1879*.

La société d'encouragement au bien ouvre un concours de poésie pour l'année 1879. — Le sujet ne doit pas dépasser 150 vers; il est laissé à la volonté du poète, pourvu que la pièce ait un but moral, religieux ou pratique. — Le terme du concours est fixé au *31 décembre 1878*. — Les œuvres destinées à ce concours seront adressées à M. Arnoul, Secrétaire-général, rue Brochant, 18, sans signature, et portant une épigraphe répétée dans l'intérieur d'un pli cacheté.

Académie de Macon. — A l'occasion de l'inauguration de la statue de Lamartine, l'Académie de Mâcon met au concours une pièce de vers intitulée *Lamartine*. — Les concurrents ont pleine liberté pour choisir la forme qui leur conviendra le mieux. Toutefois les poëmes ne devront pas contenir plus de deux cents vers. — Le prix à décerner consistera en une médaille d'or. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. le Secrétaire de l'Académie de Mâcon.

RENSEIGNEMENTS OFFERTS AUX ÉTRANGERS.

Tous les jours, les dimanches et les fêtes exceptés, le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* indique aux Etrangers qui lui font l'honneur de venir le consulter : — 1° des professeurs de français; — 2° des familles parisiennes qui reçoivent des pensionnaires pour les perfectionner dans la conversation française; — 3° des maisons d'éducation prenant un soin particulier de l'étude du français; — 4° des réunions publiques (cours, conférences, matinées littéraires, etc.), où se parle un très-bon français; — 5° des agences qui se chargent de procurer des précepteurs, des institutrices et des gouvernantes de nationalité française.

(Ces renseignements sont donnés *gratis*.)

M. Eman Martin, Rédacteur du Courrier de Vaugelas, est visible à son bureau de *midi* à *deux heures*.

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

8e Année. N° 24. 15 Juin 1878.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Dans sa séance du 12 janvier 1875, l'Académie française a décerné le prix Lambert à cette publication.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, Boulevard des Italiens, à Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

Prolongation de vacances.

Au lieu de paraître le 1er Août, la 9e *année* du Courrier de Vaugelas ne paraîtra que le 1er *Octobre*, cette prolongation de vacances étant indispensable au Rédacteur pour achever en 1878, ainsi qu'il l'a promis à ses Souscripteurs, la réimpression des *cinq premières années* de son journal.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première question.

Après avoir indiqué, dans votre 6e année, sinon tous, du moins le plus grand nombre des adjectifs qui correspondent aux noms des villes de France, ne pourriez-vous pas indiquer aussi ceux qui correspondent aux noms de nos anciens pays ? Je crois que vous rendriez là un véritable service à plusieurs d'entre vos lecteurs.

Voici, pour la plupart de nos anciens noms de pays (rangés par ordre alphabétique pour faciliter les recherches), les adjectifs que vous me demandez, ces adjectifs qui font si souvent défaut pour empêcher les répétitions :

A.

Alsace (l'), ancienne province : *Alsacien.*
Angoumois (l'), ancienne province : *Angoumoisin.*
Anjou (l'), ancienne province : *Angevin.*
Ardennes (le département des) : *Ardennais.*
Argonne (l'), pays du départ. des Ardennes : *Argonnais.*
Ariège (le départ. de l') : *Ariégeois.*
Armagnac (l'), pays du départ. du Gers : *Armagnacot.*
Artois (l'), ancienne province : *Artésien.*
Aspe (la vallée d') dans le départ. des Bas.-Pyrén : *Aspois.*
Auge (la vallée d'), dans le départ. du Calvados : *Augeron.*
Aunis (l'), ancienne province : *Aunisien.*
Auvergne (l'), ancienne province : *Auvergnat.*
Aveyron (le départ. de l') : *Aveyronnais.*
Avranchin (l'), pays situé autour d'Avranches : *Avranchinais.*

B.

Barrois (le), pays du départ. de la Meuse : *Barrisien.*
Basque (le pays), dans le départ. des Bas.-Pyrén. : *Basque.*
Béarn (le), ancienne province : *Béarnais.*
Beauce (la), pays du départ. d'Eure-et-Loir : *Beauceron.*
Belle-Isle-en-Mer, île du départ. du Morbihan : *Bellilois.*
Berry (le), ancienne province : *Berrichon.*
Bigorre (le), pays des Pyrén.-Orient.: *Bigorrais, Bigourdan.*
Biot (la vallée de), départ. de la Haute-Savoie : *Vèro.*
Bocage (le), pays des départ. de l Orne et du Calvados : *Bocain.*
Bauges (le pays des), départ. de la Savoie : *Bouju.*
Bourbonnais (le), ancienne province : *Bourbonnichon.*
Bourgogne (la), ancienne province : *Bourguignon.*
Bournais (le), pays du départ. du Pas-de-Calais : *Bournaisien.*
Bray (le pays de), départ. de la Seine-Inférieure : *Brayon.*
Bresse (la), pays du départ. de l'Ain : *Bressan.*
Bretagne (la), ancienne province : *Breton.*
Brie (la), pays du départ. de Seine-et-Marne : *Briois, Briard.*

C.

Camargue (la), île dans les Bouches-du-Rhône : *Camarguais.*
Cantal (le départ. du) : *Cantalien.*
Caux (le pays de), dans le départ. de la Seine-Inférieure : *Cauchois.*
Cerdagne (la), pays des Pyrénées-Orientales : *Cerdanyol.*
Cévennes (les montagnes des) : *Cévenol.*
Chalosse (le), pays du départ. des Landes : *Chalossin.*
Champagne (la), ancienne province : *Champenois.*
Charente (les départ. portant le nom de) : *Charentais.*
Comminges (le pays de), dans le départ. du Gers : *Commingeois.*
Comtat-Venaissin (le), ancienne province : *Comtadin* ou *Venaissinois.*
Cornouaille (la), pays des Côtes-du-Nord : *Cornouaillais.*
Corrèze (le départ. de la) : *Corrézien.*
Corse (l'île de) : *Corse.*
Cotentin (le), pays du départ. de la Manche : *Cotentinois.*
Creuse (le départ. de la) : *Creusois.*

D.

Dauphiné (le), ancienne province : *Dauphinois.*
Dore (la vallée de la), dans le départ. du Puy-de-Dôme : *Dorien.*

Double (la), pays du départ. de la Dordogne : *Doublaud.*
Dunois (le), pays du départ. d'Eure-et-Loir : *Dunoison.*

F.

Faucigny (le), pays du départ. de la Savoie : *Faucigneran.*
Finistère (le départ. du) : *Finistérien.*
Fiumorbo (le), pays de la Corse : *Fiumorbais.*
Flandre (la), ancienne province : *Flamand.*
Forez (le), pays du départ. du Rhône : *Forésien.*
Franche-Comté (la), ancienne province : *Franc-Comtois*

G.

Garonne (les bords de la) : *Garonnais.*
Gascogne (la), ancienne province : *Gascon.*
Gâtinais (le), pays du départ. du Loiret : *Gastinaisan.*
Gâtine (la), pays de la Vendée : *Gâtinais.*
Gironde (le départ. de la) : *Girondin.*
Groix (l'île de), dans le départ. du Morbihan : *Groyan.*
Guyenne (la), ancienne province : *Guyennois.*

H.

Hainaut (le), pays du départ. du Nord : *Hanonien.*
Hautes-Alpes (le départ. des) : *Haut-Alpin.*

J.

Jouan (le golfe), dans le départ. des Alpes-Maritimes : *Juanais.*
Jura (le départ. du) : *Jurassien.*

L.

Labourd (le), pays du départ. des Basses-Pyrénées : *Labourdin.*
Landes (le départ. des) : *Landais.*
Lande de Lanvaux (la), dans le départ. du Morbihan : *Landavallois.*
Languedoc (le), ancienne province : *Languedocien.*
Lavedan (le), pays du départ. des Hautes-Pyrénées : *Lavedanais.*
Léon (le pays de), départ. du Finistère : *Léonais.*
Limagne (la), pays du départ. du Puy-de-Dôme : *Brayau.*
Lorraine (la), ancienne province . *Lorrain.*
Lozère (le départ. de la) : *Lozérien.*

M.

Marais (le), pays du départ. de la Vendée : *Maraîchin.*
Maransin (le), pays du départ. des Landes : *Maransin.*
Marais (le), pays du départ de l'Eure : *Maraquais.*
Marche (la), ancienne province : *Marchois.*
Marne (les départ. portant le nom de) : *Marnais.*
Médoc (le), pays du départ. de la Gironde : *Médoquin.*
Meurthe (le départ. de la) : *Meurthois.*
Meuse (le départ. de la) : *Meusien.*
Mézinc (le), pays du départ. de la Haute-Loire : *Mézin.*
Monaco (la principauté de) dans les Alpes-Marit. : *Monégasque.*
Morbihan (le départ. du) : *Morbihannais.*
Morvan (le), pays du départ. de la Nièvre : *Morvandeau.*
Moselle (l'ancien départ de la) : *Mosellan.*

N.

Navarre (la), pays des Basses-Pyrénées : *Navarrois.*
Niolo (le), pays dans le départ. de la Corse : *Niolin.*
Nivernais (le), ancienne province : *Nivernichon.*
Noirmoutier (l'île de), départ. de la Vendée : *Noirmoutrin.*
Normandie (la), ancienne province : *Normand.*

O.

Ouche (le pays d'), départ. de la Côte-d'Or : *Oscarois.*
Ossau (la vallée d'), départ. des Basses-Pyrénées : *Ossalais.*
Ouessant (l'île d'), dans le départ. du Finistère : *Ouessantin.*

P.

Perche (le), pays dans le départ. d'Eure-et-Loir : *Percheron.*
Périgord (le), ancienne province : *Périgourdin.*
Picardie (la), ancienne province : *Picard.*
Poitou (le), ancienne province : *Poitevin.*
Provence (la), ancienne province : *Provençal.*
Pyrénées (les départ. portant le nom de) : *Pyrenéen.*

Q.

Quercy (le), pays du départ. de la Haute-Loire : *Quercinois.*

R.

Revermont (le), pays du départ. de l'Ain : *Revermontois.*
Rhône (les bords du) : *Rhodanien.*
Rouergue (le), pays du départ. de l'Aveyron : *Rouergat.*
Roussillon (le), ancienne province : *Roussillonnais.*

S.

Saintonge (la), ancienne province : *Saintongeois.*
Santerre (le), pays du départ. de la Somme : *Santerrois.*
Sarthe (le départ. de la) : *Sarthois.*
Savoie (les départ. portant le nom de) : *Savoisien.*
Seins (l'île de), dans le départ. du Finistère : *Senan.*
Sologne (la), pays du départ. de Loir-et-Cher : *Solognot.*
Soule (la), pays du départ. des Landes : *Souletin.*

T.

Tarentaise (la), pays du départ. de la Savoie : *Tarin.*
Tarn (le départ. du) : *Tarnais.*
Thiérache (la), pays du départ. de l'Aisne : *Thiérachien.*
Thomières (le pays de), départ. de l'Hérault : *Thomérien.*

V.

Vallouise (la vallée de la), dans le départ. des Hautes-Alpes : *Vallouisais.*
Valois (le), pays du départ. de l'Oise : *Valoisien.*
Vaucluse (le départ. de) : *Vauclusien.*
Velay (le), pays du départ. de la Haute-Loire : *Velaisien.*
Vexin (le), pays du départ. de l'Eure : *Vexinois.*
Vosges (le départ. des) : *Vosgien.*

—

Comme pour résoudre cette question, qui m'était posée depuis fort longtemps, je me suis principalement servi de l'excellent dictionnaire de M. Lucien Merlet, publié par fragments dans *Mélusine* (1878), je me fais un devoir, en terminant, et de remercier la personne qui a bien voulu m'adresser ce volume, et de restituer au savant archiviste de la ville de Chartres la part qui lui revient dans ma solution.

×

Seconde Question.

Voulez-vous me permettre de recourir à votre obligeante érudition ? Je trouve dans un titre du XV*e siècle cette indication : « Il eust le chasteau par la mort de Gerars, son* TAYON, *en* 1385 ». *Quel est le lien de parenté qu'indique le mot* TAYON ? *Est-ce un aïeul, un bisaïeul, un oncle, un grand oncle ?*

—

Le substantif *tayon* ou *taïon*, qui, au XVIe siècle, était encore en usage en Picardie (Marot le dit dans une note qu'il met dans le *Grand Testament* de Villon), signifiait généralement grand-père, comme *taye* ou *taïe*, *tayen* ou *taïen* signifiait grand'mère, fait qui s'établit par des exemples, se corrobore par le langage des forestiers et se démontre par l'étymologie du terme.

Voici des exemples de *tayon* et de *taye* dans le sens de grand-père et de grand'mère :

Tant fist li Damoysiaus à la clere fachon
Qu'en Paris est entrez, le chité de renom.
Là demande l'hostel du franc bouchier Simon
Qui estoit le sien oncle de droit estrassion.
Frere fut à sa mere et lieux à son *taion.*

(*Rom. de Hugues Capet*, dans Roquefort.)

Il volt avoir sa sepulture en la nef de l'église Saint-Pierre, auprès de feu... ses pere et mere, et s'il ne pooist estre mis là, il volt estre mis ou sarcus de son *taion* et *taie* qui est situez et assis sur le chimentiere de ledite eglise.

(*Test. du* 12 *déc.* 1380, dans le *Supp.* du même ouvr.)

Une autre preuve que *tayon* et son féminin *taye* avaient bien la signification susdite, c'est que dans le

langage de la sylviculture, tant ancien que moderne, on appelle *tayons* les arbres qui sont fort vieux, qui ont deux fois l'âge du taillis qui est en coupe : ceux de la coupe antérieure se nomment *pérots*, pères, et ceux de la coupe antécédente ou plus ancienne sont nommés *tayons*, grands pères. Dans la coutume de Boulogne, les vieux chênes sont appelés *chesnes tayons*.

Voici du reste l'étymologie de *tayon* et de *taye* :

On sait que d'*aviolus*, diminutif *d'avus*, qui signifie en latin grand-père, on a fait *ayeul*. Par un procédé absolument semblable (qui consiste à supprimer le *v* comme dans *pouvoir*, que l'on prononçait et écrivait *pooir*), on a d'abord tiré *ayon* et *aye* de *avus*, grand-père, et de *avia*, grand'mère ; puis, en préposant le *t*, comme dans *tante*, qui vient de *amita* (voir *Courrier de Vaugelas*, 4ᵉ année, p. 188), on a fait *tayon* et *taye*.

—

On a prétendu que *tayon* et *taye* venaient de *atavus*, *atavia*, 4ᵉ ancêtre, lesquels sont des augmentatifs de *avus*, grand-père, et de *avia*, grand'mère ; mais comme *atavus* et *atavia* sont composés de *ad*, et de *avus*, *avia*, et que je ne connais aucun vocable ayant cette préposition pour préfixe qui ait perdu son *a* initial pour ne conserver que la consonne *d*, changée en *t*, je suis autorisé à ne point admettre l'étymologie proposée.



Troisième Question.

Quand l'interjection VIVE *est suivie d'un nom pluriel ou de deux noms au singulier unis par* ET, *faut-il mettre au pluriel ou au singulier ladite interjection ?*

—

On trouve des exemples de *vive* au singulier, devant des noms employés au pluriel ou devant deux noms au singulier ; en voici :

> *Vive* le seigneur et Gédéon.
>
> (Sacy, cité par la *Gram. nat.* p. 595.)

> *Vive* les gens d'esprit, se dit, soit sérieusement, soit en se moquant, des gens qui s'imaginent avoir trouvé un bon expédient.
>
> (Littré, *Dict. de la lang. fran.* p. 1495.)

Mais on en trouve aussi où l'auteur a fait accorder le verbe avec son sujet, et comme preuve, je vous citerai les phrases suivantes :

> *Vivent* les provinces pour les manières ; on se pique à Paris d'un petit air aisé, qui est la grossièreté même.
>
> (Destouches, *Fausse Agnès*, I, 7.)

> *Vivent* les grands esprits, pour former les grands cœurs !
>
> (Piron, *Métromanie*, V, 2.)

> Je suis souris ; *vivent* les rats !
> Jupiter confonde les chats !
>
> (La Fontaine, *Fabl.* II, 5.)

> *Vivent* la Champagne et la Bourgogne pour les bons vins !
>
> (*Académie*, édit. de 1835.)

Or, attendu que les exemples où *vive* est au pluriel sont au moins aussi nombreux que ceux où il est au singulier, et, de plus, que cette manière d'écrire est conforme à l'orthographe suivie pour d'autres verbes placés également en tête de la phrase :

> *Puissent* ces efficaces et saintes paroles être éternellement gravées dans votre esprit !
>
> (Fléchier, dans la *Gram. nat.* p. 595.)

> *Périssent* à jamais ces beautés malheureuses.
>
> (Lanoue, dans le même ouv., p. 604.)

j'en conclus que le pluriel *vivent* est, dans ce cas, bien préférable au singulier.



Quatrième Question

Dans la communication faite par M. Maisonrouge (nº 21), *il est dit que* PIPELET, *sobriquet des concierges parisiens, existait avant Eugène Sue, et que « celui-ci n'en a même pas compris la signification ». Que veut donc dire ce mot, je vous prie ? Etant parisien, cette signification m'intéresse d'autant plus que* PIPELET *ne se trouve ni dans le grand dictionnaire de Littré, ni dans son Supplément.*

—

Grâce à un renseignement que me fournit la lettre du même correspondant, je crois pouvoir vous donner pleine et entière satisfaction.

En effet, avant et pendant le XVIIIᵉ siècle, le verbe *piper*, du latin *pipare*, s'est dit pour siffler des oiseaux, ce que prouvent ces exemples, qui pourraient être accompagnés de bien d'autres :

> Donques porras tu *piper* de trois manieres : l'une d'une feuille de fau ou d'autre arbre ; l'autre si est d'erbe que on met entre ses levres, etc.
>
> (*Modus*, fº CXXXII, verso.)

> Il [l'agouti] a la vue bonne et l'ouïe très-fine ; lorsqu'on le *pipe*, il s'arrête pour écouter.
>
> (Buffon, *Quadrup.* t. III, p. 89.)

Or, dans les maisons bourgeoises de Paris, dont la porte était toujours fermée autrefois, même de jour, le portier était armé d'un sifflet servant à avertir par le nombre des coups l'étage où se rendait le visiteur, afin que l'on vint recevoir celui-ci. Il n'y a guère plus de quarante ans, ajoute M. Maisonrouge, ce sifflet fonctionnait encore dans la maison numéro 14 de la rue Notre-Dame-des-Victoires, maison dont l'aspect matériel n'a point changé, mais qui est habitée autrement qu'elle ne l'était alors.

D'où je crois pouvoir inférer que *pipelet*, qui est plus que jamais le sobriquet des portiers parisiens depuis la publication d'Eugène Sue, dérive du verbe *piper* par l'intermédiaire *pipel* (devenu plus tard *pipeau*), et veut dire, par conséquent, *sifflet* : on aura dit le *sifflet* d'une maison comme on avait dit, et comme on dit peut-être encore quelque part la *trompette* d'une ville.

D'après M. Maisonrouge, *pipelet* signifie *siffleur*. Tel n'est pas mon avis, et voici pourquoi : toutes les fois qu'un verbe de la première conjugaison forme un dérivé désignant la personne qui fait l'action indiquée par ledit verbe, ce dérivé prend la terminaison *eur* : parler, *parleur* ; sauter, *sauteur* ; rimer, *rimeur* ; etc. C'est donc *pipeur* et non *pipelet* qui signifie *siffleur*. Avec une moins grande « antipathie pour la science étymologique » M. Maisonrouge aurait facilement évité cette erreur.

×

Cinquième Question.

D'où vient l'expression EN FAIRE VOIR DE GRISES A QUELQU'UN, *que la langue familière emploie si fréquemment ?*

—

Dans la langue des gitanos, *gris* signifie froid ; et du temps d'Antoine Oudin, on disait familièrement *il fait gris*, ou *on vend du gris*, pour il fait grand froid.

Ce mot s'est employé dans le même sens en parlant des personnes ; on a dit *faire gris à quelqu'un* comme nous disons maintenant *battre froid à quelqu'un*, en voici la preuve :

> Puis que la dame nous *fait gris*
> Et que l'on nous met en mespris,
> Puis que nostre oste nous rechine,
> Desloger faut, c'en est le signe.
> (*Les div. Prop.* dans le *Dict. d'argot*, p. 209, col. 2.)

De là, on a passé facilement, comme vous devez le comprendre, à *faire grise mine*, expression figurée et familière signifiant *faire froide mine*, qui se dit plus souvent aujourd'hui :

> *Faire grise mine* et mauvais recueil ausdites masques.
> (*Aresta amorum*, dans Littré, p. 1939, col 2.)

> ....Voyant que ces depenses étoient fort à charge à son œconomie, commença de *faire* ce qu'on appelle *grise mine*.
> (*La Coterie des Antifaçonniers*, 1re relat. p. 168.)

Après cela, rien de plus facile, il me semble, que d'expliquer l'expression que vous me proposez.

En effet, on trouve dans *les Curiositez françoises* la phrase que voici (p. 348) :

> *Vous faites bien des mines*. Vous apportez de grandes difficultés.

Qu'on introduise l'adjectif *gris* dans cette phrase, elle devient :

> Vous faites bien des grises mines,

et signifie : vous apportez de grandes difficultés accompagnées de froides mines.

Cette dernière phrase fait comprendre que la suivante :

> Faire voir de grises mines à quelqu'un

veut dire contrarier quelqu'un par la mauvaise grâce avec laquelle on le reçoit et les faits qu'on lui oppose.

Or, le mot *mines*, comme *épreuves* et plusieurs autres encore, est un de ces termes d'une répétition si fréquente qu'on a fini par les supprimer et les remplacer toujours par le pronom *en*, d'où cette construction elliptique :

> En faire voir de grises à quelqu'un,

pour signifier lui faire éprouver de grandes contrariétés, sens que M. Littré donne à cette expression.

×

Sixième Question.

Quelle est la véritable prononciation du nom propre suivant, qui est bien connu et orthographié Claretie ? *Doit-on dire* Claretie *ou* Clarecie ? *J'ai entendu dire que la personne qui répond à ce nom le prononce de la première façon.*

—

Pour la double raison que je vais vous dire, le nom en question doit se prononcer *clar-tie*, c'est-à-dire en faisant sonner le *t* :

1° M. Claretie consulté dernièrement à ce sujet par un de ses amis, qui me l'a répété à la Bibliothèque nationale, a déclaré s'appeler *clar-tie*.

2° La grammaire dit bien que la finale *étie* (avec un accent aigu sur le premier *é*) se prononce *écie* ; mais un tel accent n'existant pas sur l'*e* qui précède le *t* dans le nom *Claretie*, cette consonne n'y peut être changée en *s* par la prononciation.

ÉTRANGER

Première Question.

Pourriez-vous, dans un de vos prochains numéros, me donner la signification exacte ainsi que l'explication du mot carême-prenant, *par lequel on désigne quelquefois les masques du carnaval ?*

—

On appelle *carême-prenant* le temps des trois jours qui précèdent le mercredi des Cendres, et particulièrement le mardi :

> Messire Pierre de Craon avoit envoyé dès le *caresme-prenant*, à Paris, audit chastel, de ses valets, qui le servoient pour son corps.
> (Froissart, IV, 28.)

> En lieu d'amaigrir par le jeûne de carême, elle estoit plus belle et plus fraische qu'à *caresme-prenant*.
> (Marguerite, *Nouv.* XXXV.)

La même désignation s'applique, en quelque sorte naturellement, aux masques qui paraissent dans cette dernière partie du carnaval :

> Au secours, au secours ! Votre fille, on l'emporte,
> Des *caresmes-prenants* lui font passer la porte.
> (Regnard, *le Bal*, sc. 18.)

Mais d'où vient *carême-prenant ?*

Dans son *Glossaire du centre de la France* (vol. I, p. 205), le comte Jaubert met sur la voie de la réponse à vous faire. En effet, dans le Berry, *carême-prenant* se dit *carême-entrant ;* d'où il suit que *prenant* n'est autre chose ici que le participe présent de *prendre*, employé dans le sens de *commencer*, lequel se trouve dans ces phrases d'un usage habituel :

> Telle année le froid *a pris* de bonne heure, et le chaud n'est vènu que très-tard.
> La gelée *ayant pris* dès la Toussaint, je crois que c'est le signe d'un grand hiver.

Donc le nom composé *carême-prenant* signifie littéralement : carême commençant.

—

Relativement à l'orthographe de ce mot, permettez-moi de vous faire remarquer que, pour désigner des masques, on écrit des *carêmes-prenants*, et non des *carême-prenant*, attendu que l'expression ne signifie pas qui « prend le carême », ce qu'elle ferait entendre si l'on n'y mettait pas deux *s*.

×

Seconde Question.

J'ai entendu dire plus d'une fois, et notamment sous le règne de la Commune, en parlant de chefs qui montraient un goût exagéré pour les ornements de leurs képis : « quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre ». *Pourriez-vous me dire l'origine de cette expression ? Est-elle révolutionnaire ou autre ? Je serais enchanté que vous voulussiez bien me répondre à ce sujet dans un de vos plus prochains numéros.*

—

Comme je vais vous l'expliquer, ce proverbe a été tiré de *Roland*, opéra de Quinault, représenté pour la première fois à la Cour, le 18 janvier 1685.

A la scène V du second acte, le théâtre représente, au milieu d'une forêt, un site délicieux dont le fond est rempli par une vaste et superbe fontaine ; c'est la fontaine de l'Amour. Une « troupe d'amants enchantés », et « d'amantes enchantées », dansent autour de Médor et d'Angélique, tandis que « deux amantes enchantées » chantent ce qui suit :

Qui goûte de ces Eaux ne peut plus se défendre
De suivre d'amoureuses loix :
Goûtons-en mille et mille fois,
Quand on prend de l'*amour*, on n'en sauroit trop prendre.

Ce quatrain érotique fut trouvé, parait-il, fort joli, et il obtint un succès de vogue. La parodie s'empara du dernier vers : à la place du mot *amour*, on mit *galant*, qui faisait équivoque, attendu qu'indépendamment du sens d'amoureux, ce mot désignait à cette époque un nœud de ruban, comme le montrent ces exemples :

Vous vendez dix rabats contre moi deux *galants*.

(Corneille, *Galerie*, IV, 12.)

Ton beau *galant* de neige, avec ta non pareille !
Il n'aura pas l'honneur d'être sur mon oreille.

(Molière, *Dépit. amour.* IV, 4.)

Il y eut une brouillerie pour un *galand* qui lui manquoit, lequel Dandelot sans son sçu donna à monsieur le Grand, qui le porta sur son chapeau.

(Bassompierre, *Mem.* t. I, p. 232, dans La Curne.)

Puis à *galant*, ornement de la coiffure, on a substitué *galon*, tissu d'or, d'argent ou de soie qui se met sur le bord ou le contour des vêtements pour empêcher qu'ils ne s'effilent, et l'on a eu ainsi le proverbe actuel :

Quand on prend du *galon*, on n'en saurait trop prendre,

que l'on emploie pour dire que lorsqu'on est à même, il faut prendre tout ce qui peut être pris.

Mais ce proverbe, qui a très-bien pu recevoir cette dernière forme pendant quelque période révolutionnaire (tout ce que j'ai vu à Paris depuis 1848 n'est point fait pour me dissuader de cette opinion), est certainement antérieur à la Commune, car il se trouve dans le second volume du Dictionnaire de M. Littré, volume qui avait paru bien avant 1871.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... pour s'être *laissé* circonvenir (invariable parce qu'ils ne circonvenaient pas) ; — 2° ... ne *pussent* pas repasser les Dardanelles (le subjonctif est requis par le verbe *craindre*) ; — 3° ... nous ne le savons pas davantage que *qui que ce soit* (le pronom *quiconque* ne s'emploie que là où il peut remplir deux fonctions) ; — 4° ... il ne fallait rien *de* moins que cet accord (voir page 91 de la présente année) ; — 5 ... ils se sont *imaginé* (invariable puisque le régime direct est après) ; — 6° ... d'un souverain, *voire* d'un empereur (pas de *même*) ; — 7° ... *va* avec un cœur de moins, *va* avec le rude acier ; — 8° . . que j'ai *vues* briller sur les poitrines (l'infinitif exprime l'action du régime)

FEUILLETON

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

RÉGNIER DESMARAIS.

(*Suite et fin.*)

Des conjonctions adversatives. — La principale est *mais*, car les autres *cependant, neantmoins, pourtant, toutefois*, auxquelles Régnier ajoute *si est-ce que*, ont à peu près la même signification.

Il ne faut pas employer *mais* dans le sens de *pourveu que*, comme dans cet exemple : *je le veux bien, mais que j'en aye ma part ;* c'est une expression du bas peuple qui est extrêmement vicieuse.

Pourtant a cela de particulier qu'il ne se met guère au commencement d'un membre de période, et qu'il veut ordinairement être précédé ou de la conjonction *et*, ou même de plusieurs autres termes : *il ne veut pas estre de la partie, et pourtant il m'avoit promis d'en estre.*

Avec *quoy que, bien que* et *parce que*, dont la particule *que* est inséparable, les conjonctions *cependant, neantmoins, pourtant* et *toutefois* ne se mettent qu'après cette particule : *pourveu cependant qu'il en soit d'accord.*

Quant à *si est-ce que*, il n'est plus guère d'usage (1706) que dans la conversation familière : *quoy que vous luy ayez peu dire, si est-ce qu'il est résolu de partir.*

Des conjonctions d'exception ou de restriction. — Il faut remarquer que la conjonction *bien que* est un peu moins en usage que les deux autres, et que *encore que* n'est pas si usitée que *quoy que*. Toutefois dans *quoy qu'il en soit*, on ne peut remplacer *quoy que* ni par *encore que* ni par *bien que.*

Pour s'emploie très-bien dans le sens de *quoy que*, comme dans cet exemple : *Et pour estre devot, on n'en est pas moins homme.*

Des conjonctions conditionnelles. — *Si* ne régit jamais le futur, qu'elle régit fort bien comme conjonction dubitative. C'est une singularité du génie de notre langue, contraire en cela à la plupart des autres, dans lesquelles la même conjonction, employée comme conditionnelle, gouverne fort bien ce temps.

Il est d'ordinaire de faire précéder la conjonction *si* de la particule *que*, comme dans ces façons de parler : *que si j'osois, que si cela se pouroit*, etc., dans lesquelles elle n'est proprement que conjonction conditionnelle ; mais dans ces autres façons de parler *que si cela est, que s'il est ainsi*, et dans toutes celles de même nature, elle est bien moins conjonction conditionnelle et de transition, que conjonction d'induction et de raisonnement.

Si tant est que, qui signifie *si toutesfois*, n'a plus guère d'usage que dans la conversation familière, *j'y consens, si tant est qu'il y consente aussi*, etc.

Pour donner plus de force et d'énergie à ce qu'on dit, on peut ajouter *bien* ou *mesme* à *quand*, comme dans cette phrase : *Quand bien il le voudroit, quand mesme il y auroit consenti.*

Ce que les conjonctions *pourveu que, supposé que*

sont dans une proposition affirmative, *à moins que* l'est dans une proposition négative. De sorte que, si au lieu de dire par une proposition affirmative, *je veux bien estre de la partie pourveu qu'il en soit*, on veut exprimer la même chose par une proposition négative, il faut dire *je ne veux point estre de la partie à moins qu'il n'en soit*.

Des conjonctions suspensives ou dubitatives. — Les conjonctions qui servent à marquer suspension et doute dans le discours peuvent se réduire, selon Régnier, à celles qui suivent : *Si*, *sçavoir si* et *quoy qu'il en soit*.

Si répond aux conjonctions latines *an* et *utrum*, et, dans cette acception, il régit les verbes aussi bien au futur qu'à tous les autres temps, excepté le présent et le passé du subjonctif.

Sçavoir si, *à sçavoir si* et *c'est à sçavoir si* ne sont proprement qu'une même conjonction. La première et la seconde sont presque renfermées dans la conversation familière, qui va toujours autant qu'elle peut à la brièveté de l'expression. Quant à la troisième, elle n'est pas tellement renfermée dans l'entretien familier, qu'elle ne puisse trouver sa place ailleurs.

Quoy qu'il en soit s'emploie quelquefois avec l'addition de la préposition *de*, comme dans *quoy qu'il en soit de tout ce que vous venez de dire*.

Des conjonctions declaratives. — C'est d'elles qu'on se sert ordinairement pour mieux faire entendre quelque chose ; ce sont : *sçavoir*, *à sçavoir*, *c'est-à-sçavoir*, *comme par exemple* et *c'est-à-dire*.

Les trois premières ne s'emploient que lorsqu'il s'agit de quelque énumération : *Il y a quatre éléments, sçavoir, la terre, l'eau, l'air et le feu*.

La construction de *comme* diffère de celle de *comme par exemple ;* ce dernier veut après lui la préposition qui suit le verbe ; ainsi on dit : *c'est une province qui abonde en tout ce qui est nécessaire à la vie, comme par exemple, en bleds, en vins, en huiles et en bestiaux ;* tandis qu'avec *comme*, il faudrait dire *comme bleds, vins, huiles* et *bestiaux*.

Des conjonctions interrogatives. — L'expression *d'où vient que* se prend ordinairement dans le même sens que *pourquoy ;* mais il y a une différence dans la construction du verbe qui les suit ; on dit *pourquoy se mesle-t-il de ce qui ne le regarde pas ?* et *d'où vient qu'il se mesle*, etc.

Des conjonctions comparatives ou d'égalité. — Lorsque l'on commence par *comme* le premier membre d'une phrase comparative, il faut mettre *aussi* en tête du second : *comme le soleil est en quelque sorte l'ame de l'univers, aussi un roy doit estre en quelque sorte l'ame de tout son estat*.

Quand une comparaison commence par *ainsi que*, on peut répéter *ainsi* sans *que* devant le second membre : *Ainsi que le vent dissipe les nuages, ainsi la presence du prince dissipe les séditions*.

Autant se construit absolument de même.

Des conjonctions augmentatives ou diminutives. — Les conjonctions que Régnier appelle augmentatives sont *joint que*, *outre que*, *de plus*, *au surplus* et *encore ;* et celles qu'il appelle diminutives sont *encore*, *du moins* et *au moins*.

Quoique *au moins* et *du moins* aient à peu près la même signification que *pour le moins*, l'usage ne laisse pas cependant de faire quelque différence quant à leur emploi ; on se sert de *au moins* plus ordinairement que des deux autres, soit quand il est question de donner quelque avertissement, comme dans ces phrases du discours familier : *Au moins n'oubliez pas de l'aller voir en passant*, *prenez garde au moins à vous retirer de bonne heure ;* soit quand il s'agit de se disculper de quelque chose, comme dans : *Au moins, ce n'est pas moy qui en suis cause*. Hors de là, on se sert plutôt de *du moins* que de *au moins*.

Des conjonctions causales ou causatives. — On ne peut pas employer *car* pour répondre à une question commençant par *pourquoy*.

Partout où l'on peut employer *parce que*, on peut mettre *à cause que*.

Dans le discours familier, en parlant de ce qu'on a fait au hasard, il est assez ordinaire de dire qu'*on l'a fait à telle fin que de raison*.

Des conjonctions appellées illatives ou conclusives. — Quelquefois, au lieu de la simple conjonction *or*, on emploie *or est-il que ;* mais ce n'est guère que dans les disputes vives, ou dans les discours de raisonnement.

Partant est principalement renfermé dans ce qui regarde les arguments et les disputes, et hors de là, il n'est guère d'usage qu'en matière de compte : *partant reste tant*, *partant quitte* (1706).

Des conjonctions de transition. — Ces conjonctions sont *or*, *en effet*, *au reste*, qu'on peut employer en toute sorte de style, et *à propos*, *après tout*, *bref* et *pour conclusion*, qui n'appartiennent guère qu'à la liberté de la conversation familière.

Autrefois, *au demeurant* se disait dans le même sens que *au reste ;* mais, dans ce sens, il n'est plus en usage aujourd'hui que dans le discours familier.

De la conjonction que. — On met souvent *que* à la tête d'un chapitre de livre, comme par exemple dans : *qu'il n'y a point de veritable bonheur sans la vertu*.

Que s'emploie dans le sens de *dés que*, *aussitost que*, quand on dit *arrivé qu'il fut*.

C'est un emploi fort ordinaire que celui de *que* pour *pourquoy*, mais il n'a d'usage dans cette acception que par manière d'interrogation et qu'étant presque toujours suivi de la particule négative *ne ;* ainsi on dit *que tardez-vous ? que differez-vous ?* pour *pourquoy tardez-vous ? pourquoy differez-vous ?*

Un autre emploi de *que*, c'est lorsqu'on s'en sert comme de conjonction copulative, dans le discours familier : *on l'a receu, qu'on la traité que bien que mal*, pour dire tant bien que mal, et en parlant du nombre des morts et des blessés dans un combat, on dit : *il y a eu tant de soldats que morts que blessez*.

Ici se termine la grammaire de Régnier Desmarais.

FIN.

LE RÉDACTEUR-GÉRANT : EMAN MARTIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA HUITIÈME ANNÉE DE CE JOURNAL

QUESTIONS RÉSOLUES.

BIOGRAPHIES DONNÉES.

Imprimerie GOUVERNEUR, G. DAUPELEY à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 1. 1er Mars 1879.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en* 1875, *et doublement récompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

Le Rédacteur du COURRIER DE VAUGELAS est heureux de pouvoir porter à la connaissance de ses lecteurs qu'il a obtenu deux récompenses à l'Exposition universelle, une *mention honorable* et une *médaille de bronze*.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATION.

La nouvelle crue de la Seine qui nous est annoncée me remet en mémoire la lettre suivante, reçue depuis fort longtemps, et, par oubli, laissée jusqu'ici sans réponse :

Paris, le 8 mars 1876.

Monsieur,

En ce temps de grandes eaux où nous sommes, on voit à chaque instant se reproduire dans les journaux une bizarre erreur, qui consiste à employer le mot *étiage* comme synonyme de celui d'*échelle*, à dire, par exemple, ainsi qu'on le trouve dans l'*Officiel* de ce jour : « La Seine marque 5 m. 90 à l'*étiage* du Pont-Royal ». Tant que cette erreur s'est bornée à s'installer dans le domaine des faits divers, où l'on ne remarque, en général, qu'un assez médiocre souci des règles de notre langue, il ne m'a pas paru qu'elle demandât, plus que diverses autres, à être spécialement relevée; mais voici qu'elle en vient, en ce même numero du *Journal officiel*, à faire invasion dans un article de littérature et que, parlant des recettes qu'un ouvrage dramatique fait entrer dans les caisses d'un théâtre, on les désigne dans cet article comme un « étiage auquel se mesurent les fluctuations du goût public ». Il me semble dès lors qu'il y a péril en la demeure et qu'il est grand temps que le *holà* (comme après *Attila*) vienne remplacer le mélancolique et silencieux *hélas!* et que c'est à votre intéressant journal, gardien vigilant de la pureté de la langue, qu'il appartient de mettre un terme à un abus dont le progrès prend un caractère alarmant. Je suppose donc que vous jugerez comme moi nécessaire d'y rappeler que le mot *étiage* signifie, suivant la définition du Dictionnaire de l'Académie, « le plus grand abaissement des eaux d'une rivière », et qu'on commet une grosse faute quand on le confond avec les échelles qui marquent le niveau de ces eaux.

Agréez, monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

Un de vos lecteurs.

Je regrette de ne pouvoir partager l'opinion émise par l'auteur de cette lettre, et voici pour quelle raison :

Le mot *étiage* (dont le *Courrier de Vaugelas* s'est déjà occupé, 3e année, p. 83) a deux emplois hors de doute; celui de *temps* pendant lequel les eaux d'une rivière sont le plus basses, et celui de *ligne* marquant le niveau de ces eaux, sur une pile de pont, et servant d'origine à l'échelle qu'on y trace ordinairement, ce qui permet de dire, par exemple :

La Seine marque 5 m. 90 à l'*échelle de l'étiage* du Pont-Royal.

Or, dans une foule de cas, quand un substantif a pour complément, au moyen de la préposition *de*, un autre substantif, on peut supprimer le premier pour ne laisser subsister que le second; ainsi on dit :

Le Bordeaux	pour	Le *vin* de Bordeaux.
Les Postes	—	L'*Administration* des Postes.
Condorcet	—	Le *lycée* Condorcet.
La Seine	—	Le *département* de la Seine.
Le Fontainebleau	—	Le *raisin* de Fontainebleau.
La Pépinière	—	La *caserne* de la Pépinière.
L'Opéra	—	Le *théâtre* de l'Opéra.
Mabile	—	Le *bal* Mabile.
La Madeleine	—	L'*église* de la Madeleine.
Les lanciers	—	Le *quadrille* des lanciers.
La St-Jean	—	La *fête* de St-Jean.
Les Tuileries	—	Le *jardin* des Tuileries.
Le Bottin	—	L'*almanach* de Bottin.
Le Luxembourg	—	Le *palais* du Luxembourg.
Le Val-de-Grâce	—	L'*hôpital* du Val-de-Grâce.

Par conséquent, je ne vois aucun empêchement, surtout lorsqu'il s'agit d'une expression à double complément comme celle qui nous occupe, à ce que l'on use une fois de plus d'un procédé d'abréviation si généralement pratiqué, et que l'on dise, en ellipsant *échelle* de la phrase précédente :

La Seine marque 5 m. 90 à l'*étiage* du Pont-Royal.

—

Il y a encore une quatrième acception du mot *étiage* que j'adopterais assez volontiers, parce qu'elle peut se justifier d'une manière toute semblable ; c'est celle dans laquelle ce mot est employé pour signifier *tableau* des hauteurs de l'eau à l'étiage des différents ponts jetés sur un fleuve, et qui se trouve dans ce passage que j'emprunte au journal *la France* du 29 décembre 1878 :

La crue de la seine. — Les eaux de la Seine montent dans de fortes proportions. Voici l'*étiage* de ce matin : Pont-Royal, 3 m. 22 ; — Pont de la Tournelle, 3 m. 16 ; — Surènes (aval) 4 m. 44 ; — Meulan, 4 m. 05 ; — Mantes, 2 m. 72 ; — Melun, 2 m. 47 ; — Corbeil, 1 m. 85.

×

Première Question.

Le mot BILLION *veut dire mille millions ;* TRILLION, *mille billions ;* QUATRILLION, *mille trillions ;* QUINTILLION, *mille quatrillions, etc. Comment se fait-il qu'aucune des initiales de ces mots,* BI, TRI, QUATRI, *etc., ne signifie l'idée de mille ?*

—

Dans l'ancienne numération, on ne comptait pas comme on le fait aujourd'hui, preuve cette citation empruntée par M. Littré à Estienne de la Roche (*Arismetique*, f° 7) :

L'on peut diviser les figures de six en six, en commençant toujours à dextre, et sus la premiere figure d'une chescune sixiesme, la premiere exceptée, l'on peut metre ung petit point ; et doit on savoir que toutes les figures, depuis le premier point jusques au second, si tant en y a, sont tous millions ; et du second au tiers sont millions de millions ; et du tiers au quart sont millions de millions de millions ; et ainsi des aultres pointz, en proferant ce vocable *million* autant de fois comme il y aura de pointz.

D'après ce système, pour énoncer un nombre composé de beaucoup de chiffres, comme le suivant, par exemple, on le divisait ainsi :

12834	789128	756490	876527	321984
(d)	(c)	(b)	(a)	

La tranche (a) s'appelait *millions ;* la tranche (b), *millions de millions ;* la tranche (c), *millions de millions de millions ;* la tranche (d), *millions de millions de millions de millions.*

Attendu qu'à la gauche des *millions*, ce nom se répétait 2 fois dans la première tranche, 3 fois dans la seconde, 4 fois dans la troisième, 5 fois dans la quatrième, etc., on fit des abréviations pour remédier à cette nomenclature défectueuse : un mot latin indiqua le nombre de fois que *million* était répété dans la désignation de chaque tranche, et l'on dit :

Bi-million	contracté en	Billion.
Tri-million	—	Trillion.
Quatri-million	—	Quatrillion.
Quinti-million	—	Quintillion.
Sexti-million	—	Sextillion, etc.

Dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, les tranches devinrent de trois chiffres, après en avoir compté six jusqu'alors, ce que l'on voit parfaitement dans l'arithmétique de Jean Trenchant, imprimée à Lyon en 1571.

Mais quoique les expressions nouvelles indiquassent des quantités numériques mille fois plus petites (car diviser en groupes de trois chiffres ce qui l'avait été auparavant en groupes de six, revenait à diviser par mille l'ancien *billion*, l'ancien *trillion*, etc.), on ne les en a pas moins conservées ; de sorte que dans *billion*, qui ne signifie plus que *mille millions ;* dans *trillion*, qui ne signifie plus que *mille billions ;* dans *quatrillion*, qui ne signifie plus que *mille trillions ;* dans *quintillion* qui ne signifie plus que *mille quatrillions*, etc., l'idée de *mille* a toute l'apparence d'avoir été exprimée successivement par *bi*, *tri*, *quatri*, *quinti*, etc. sans qu'il en soit absolument rien.

—

Dans son *Essai sur l'entendement humain* (Londres, 1698), Locke, après avoir reproché à ses compatriotes de ne pouvoir énoncer les grands nombres qu'en redoublant le nom de *millions*, dit qu'il y a « longtemps » que les Français connaissent les termes de *billion*, de *trillion*, de *quatrillion*, etc.

J'ai cherché une date plus précise que cet adverbe, et j'ai atteint mon but en faisant la réflexion suivante :

L'arithmétique d'Estienne de la Roche, que j'ai citée en commençant, se sert des termes en question comme s'ils fussent déjà généralement admis :

Ou, qui veult, le premier point peult signifier *million*, le second point, *billion*, le tiers point, *trillion*, le quart point, *quadrillion*, etc.

Or, cet ouvrage ayant paru à Lyon en 1520, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que lesdits termes eussent été employés chez nous dès la fin du XV[e] siècle.

×

Seconde Question.

Je désirerais bien savoir pourquoi on dit GARDER LE MULET *pour dire attendre quelqu'un qui est allé faire une visite après nous avoir quitté.*

—

Avant le XVII[e] siècle, alors que l'usage des carrosses n'était pas encore devenu commun, les magistrats, les médecins et autres graves personnages montaient sur des mules ou des mulets pour aller à leurs affaires. En voici, entre mille, une preuve trouvée dans Chéruel (*Dict. des Instit.* p. 1266, col. 1) :

Gil Le Maître, premier président du Parlement de Paris à la fin du XVI[e] siècle, avait passé avec ses fermiers un contrat que ses descendants montraient encore au XVII[e] siècle. On y lisait « que les fermiers seraient tenus, la veille des quatre bonnes fêtes de l'année, et au temps des vendanges, de lui amener une charrette couverte, avec de bonne paille fraîche dedans pour y asseoir commodément Marie Sapin, sa femme, et sa fille Geneviève, comme aussi de lui amener un ânon et une ânesse pour faire monter dessus leur chambrière, pendant que lui (premier président) marcherait devant, *monté sur sa mule*, accompagné de son clerc, qui serait à pied à ses côtés ».

Pendant que le maître était dans la maison de la per-

sonne qu'il visitait, un valet gardait sa monture dans la rue, occupation qui était le plus souvent fort ennuyeuse.

Or, c'est de là qu'est venue l'expression familière de *garder le mulet* pour signifier attendre impatiemment quelqu'un qui nous a laissé pour aller faire une visite.



Troisième Question.

Seriez-vous assez aimable pour me dire, dans un de vos prochains numéros, 1° pourquoi le mot SENS *se prononce de deux manières,* SAN *et* SANCE*? 2° si dans* SENS DESSUS DESSOUS, *il doit se prononcer* SAN *ou* SANCE?

—

Dans les premiers siècles de la langue française, le mot *sens*, quelle que fût sa signification, se prononçait *san*, comme le montrent ces exemples, un par la rime et deux par l'orthographe :

A ben petit que il ne pert le *sens*.
E dit al cunte : « Jo ne vos aim nient !
(*Ch. de Roland*, ch. I, v. 305.)

Quant Carles li cria : Saisne, que penses tu?
Cuides me tu sorvaincre? tu as le *san* perdu.
(*Chans. des Saxons*, II.)

Dès que je m'i sui anbatuz,
Je ne tornerai autre *san*.
(*La Charrette*, 1378.)

Mais, vers le milieu du XVIIe, ainsi que nous l'apprend Chifflet dans sa grammaire, publiée en 1695 (voir *Courrier de Vaugelas*, 6e année, p. 62, col. 2, tout en bas de la page), les plus « disers » prononçaient toujours l'*s* finale dans *sens*, pour éviter les équivoques qu'il pourrait faire avec le mot *sang*.

Or, quoique avec le temps, cette nouvelle manière de prononcer *sens* l'ait emporté sur l'ancienne, ce n'a pas été au point de faire disparaître celle-ci complètement ; et c'est pour cette raison que, dans la langue actuelle, on entend prononcer *sens* tantôt *san*, tantôt *sance*.

Quant à l'expression *sans dessus dessous*, il n'est pas possible, à mon avis, qu'on y prononce jamais *sance*, et je vais vous en dire la raison, qui est bien simple :

A l'origine, cette expression avait la forme *c'en dessus dessous* (ce que j'ai fait voir dans le *Courrier de Vaugelas*, 7e année, p. 147). Or, parce qu'il a été commis une bévue relativement à son orthographe, ce n'est pas un motif pour qu'on en commette une aussi relativement à sa prononciation : il faut dire *san dessus dessous*, et pas autrement.



Quatrième Question.

Je vous serais bien obligé de me dire, dans un de vos prochains numéros, l'étymologie de l'interjection MOTUS*! car jusqu'ici je n'ai rien trouvé de satisfaisant à ce sujet dans les divers dictionnaires que j'ai consultés.*

—

A ma connaissance, il a été donné deux étymologies de ce mot, l'une par M. Aug. Scheler, et l'autre par M. Littré.

M. Aug. Scheler est disposé à voir dans *motus* une forme « gâtée » du latin *mutus*, muet ; d'après M. Littré, il paraît venir de *mot*, auquel on aurait ajouté la terminaison latine *us*, car « *mot* s'est dit en effet au sens de *motus* ».

Je ne puis admettre l'origine pour laquelle penche Aug. Scheler, et voici les raisons qui m'en empêchent :

1° La syllabe *mut* de *mutus* ne s'est changée en *mot* dans aucune langue dérivée du latin : espagnol et portugais, *mudo;* italien *muto;* français *muet*, aussi bien pendant le moyen âge qu'à présent. Comment *motus* pourrait-il être venu de *mutus?*

2° L'interjection *motus* n'est ni dans Palsgrave (1530), ni dans Nicot (1606) ; mais je l'ai trouvée pour la première fois dans Antoine Oudin (1656), qui la mentionne dans la phrase suivante :

Motus la cane pond, i. Taisez vous. Vulg.

ce qui semble établir qu'elle a dû faire son apparition en français dans la première moitié du XVIIe siècle.

Or, à cette époque, je ne sache pas que l'*u* des mots latins introduits dans notre langue se prononçât autrement qu'il le fait aujourd'hui. D'où il suit que *motus* ne peut évidemment venir de *mutus*.

3° J'ai cherché comment se dit *motus* dans les langues des divers peuples qui nous entourent ; et, dans aucune, je ne l'ai trouvé traduit par un mot signifiant *muet*. N'en serait-il pas tout autrement, si le sens de *muet* était réellement dans *motus ?*

Quant à l'explication de M. Littré, je crois que c'est la bonne, mais à la condition, toutefois, qu'on y modifie quelque chose que je vais vous dire.

D'après le savant académicien, *motus* aurait été formé du substantif *mot* « affublé, par plaisanterie, d'une terminaison latine ».

Il est certain que *mot*, construit avec les verbes *dire*, *sonner* et *souffler*, employés négativement, s'est dit, en effet, dans le sens où s'emploie *motus*, car en voici des exemples :

Ne soufflez mot, retenez votre haleine;
Tremblez, enfants, vous qui jurez parfois.
(Béranger, *Préf.*)

Le bruit est pour le fat, les plaintes pour le sot;
L'honnête homme trompé s'éloigne et *ne dit mot*.
(Lanoue, *la Coq. corr.* I, 3.)

Vous avez raison, je *ne sonnerai mot*.
(Dancourt, *les Trois cous.* I. 7.)

Mais, comme il n'est pas d'usage en français, même dans le style comique ou plaisant, de former, en ajoutant *us* à un substantif, des interjections tenant lieu d'une phrase négative tout entière, je me sens incliner à croire que *motus* pourrait venir plutôt de *mots tus*, origine que la prononciation appuie, du reste, de ces deux arguments qui ne sont pas sans valeur :

1° Si *motus* vient de *mots tus*, l'*s* finale n'y doit pas sonner. Or, elle n'y sonnait pas non plus à l'origine, ce qui ressort avec la dernière évidence de ces vers empruntés au *Rendez-vous* de Fagan (scène VII), où le mot en question rime avec *vaincus :*

Vous me connoissez mal. D'une telle foiblesse
Jamais les Jaquemins n'ont été convaincus :
Je serois le premier du nombre des... *Motus*.

2° Si l'interjection *motus* est une contraction de *mots*

tus, l'*o* doit s'y prononcer comme s'il portait un accent circonflexe, puisque le substantif *mot* y est écrit au pluriel. Or, cette prononciation est justement celle que M. Littré assigne à l'*o* de *motus*.

Certes, je n'ai pas la prétention d'être à l'abri des méprises; mais jusqu'à ce que l'on m'ait démontré que mon erreur sur ce point est manifeste, je tiendrai *motus*, interjection de recommandation, de prière, non pour un composé de la finale latine *us* jointe à *mot*, mais bien pour la condensation en quelque sorte de la phrase *surtout que ces mots soient tus*.

ÉTRANGER

Première Question.

Auriez-vous l'obligeance de m'indiquer l'origine de l'expression L'APPÉTIT VIENT EN MANGEANT? *Je n'ignore pas que Rabelais la cite : « L'appétit vient en mangeant, disoit Angeston* (Gargantua, I, 5) »; *mais je dois avouer que je ne sais rien sur le compte d'Angeston. Est-ce bien un personnage qui ait existé? Qu'était-il? Quand vivait-il?*

—

Angeston est le nom gréeisé de Hangest (Jérôme de), philosophe et théologien français, né à Compiègne, et mort au Mans le 8 septembre 1538.

Il appartenait à une famille noble et considérable, fut professeur dans l'Université de Paris, chanoine et écolâtre de l'église du Mans, et grand vicaire du cardinal de Bourbon, évêque de cette ville.

Jerôme de Hangest se distingua par son zèle contre les novateurs.

On a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels je trouve mentionné *Des Académies, contre Luther* (Paris, 1531), où il défend les Universités et l'usage d'y prendre des degrés, et où il justifie la théologie scolastique.

Maintenant, ce personnage est-il l'auteur du proverbe *l'appétit vient en mangeant*, que Rabelais semble lui attribuer au livre de *Gargantua?*

Plus de douze cents ans avant Jérôme de Hangest, les Romains avaient comparé à la faim le désir qui croît d'intensité en se satisfaisant, ce que prouve, en effet, la phrase suivante, que Quinte-Curce a mise dans son discours des ambassadeurs scythes envoyés à Alexandre (liv. VII, ch. 8) :

Primus omnium satietate parasti famem.

(Tu es le premier chez qui la satiété ait engendré la faim.)

Or, Hangest, qui devait connaître l'expression *satietate parare famem* (car il possédait à fond les classiques latins, comme du reste tous les savants du XVIe siècle), a bien pu en faire habituellement usage en français, sous la forme *l'appétit vient en mangeant;* mais cela fût-il établi, on ne pourrait évidemment revendiquer pour lui seul l'honneur d'avoir enrichi notre langue du proverbe auquel cette phrase a donné lieu.

×

Seconde Question.

Peut-on dire UN VAPEUR *pour un bateau à vapeur? La nouvelle édition (la 7e) du Dictionnaire de l'Académie n'a pas adopté ce mot, et elle dit « que ce sera à l'Académie du siècle qui vient à se prononcer si l'usage persiste ». Mais jusque-là nous ne saurons donc pas si, oui ou non, en disant* UN VAPEUR, *nous employons une expression française?*

—

On lit dans le Dictionnaire de Bescherelle (1843) :

VAPEUR. — s. m. Néol. Se dit quelquefois pour *bateau à vapeur*. Dans ce sens, on dit plutôt *une vapeur*. Voilà *une vapeur* qui passe.

On trouve ce qui suit dans le *Glossaire nautique* d'Alphonse Jal (1850) :

VAPEUR — s. m. Par ellipse, pour : Bateau, Bâtiment ou Navire à vapeur. On dit : « *Le* vapeur *Le Cuvier* est aux Dardanelles » (1847), au lieu de : « La corvette à Vapeur *Le Cuvier*, etc. »

Le Dictionnaire de Poitevin (1854) parle en ces termes :

Dans ce sens [de bateau, paquebot qui marche au moyen de roues mues par une machine à vapeur], on dit quelquefois, au masculin, *un vapeur*, de *nombreux vapeurs*.

Voici l'avis de M. Littré sur le même sujet :

VAPEUR — s. m. *Un* vapeur, un bateau à vapeur. Il est arrivé par *le* vapeur. On vient d'expédier *un* vapeur. *Le* vapeur arrivera bientôt. L'usage fait ce mot masculin en ce sens spécial, avec raison.

Enfin le *Grand Dict. du XIXe siècle* renseigne de la manière suivante sur le mot en question :

VAPEUR — s. m. Bateau à vapeur : *un* vapeur anglais, une flotte de *vapeurs*.

Née avec l'application de la vapeur à la navigation, l'expression *un vapeur* existe depuis bientôt 40 ans; elle a été faite par les marins à l'instar de *un trois-ponts*, de *un trois-mâts*, abréviations pour un vaisseau à trois ponts, un navire à trois mâts, mots que l'Académie a adoptés sans se préoccuper de la persistance de l'usage; elle a son analogue dans l'espagnol *el vapor* et dans le portugais *el vapôr*, ainsi que dans l'italien *il vapore*, qui s'emploie, non-seulement pour signifier un bateau à vapeur, mais encore toute sorte de voiture traînée par une machine à vapeur sur un chemin de fer, car on dit au-delà des Alpes : *discender dal vapore*, descendre de wagon.

Je crois, en conséquence, que, sans attendre la décision que pourra prendre l'Académie après l'an 1900, on peut, sans le moindre scrupule, se servir de *un vapeur*, expression elliptique déjà plus que française, puisqu'elle est adoptée par toutes les langues sœurs de la nôtre.

×

Troisième Question.

Auriez-vous l'obligeance de me dire s'il y a une différence notable entre les deux expressions N'EN POUVOIR PLUS *et* N'EN POUVOIR MAIS?

—

L'adverbe latin *magis* nous ayant donné l'adverbe *mais*, nous avons naturellement traduit par *il n'en peut*

mais la phrase latine *non potest magis*, il n'en peut faire davantage; et comme *magis* se disait aussi *plus* en français, la même phrase latine a été traduite également par *il n'en peut plus* :

Et Isengrin bien se deffent;
As dens les mort, qu'en *peut-il mès?*
(*Renart*, vers 1227.)

Car bien savoit [le comte de Flandre] que il les [les Gantois] avoit si avant menés que *ils n'en pouvoient plus.*
(Froissart, II, II, 150)

Ces deux expressions ont passé dans la langue moderne; mais, avec le temps, qui modifie tout, elles en sont venues à différer de signification : *il n'en peut plus* s'est appliqué à l'impuissance qui résulte de la fatigue du corps :

Donnez, je vous prie, du pain à ceux qui sont avec moi, parce qu'*ils n'en peuvent plus.*
(Saci, *Bible, Juges*, VIII, 5.)

Enfin, *n'en pouvant plus* d'efforts et de douleur,
Il met bas son fagot, il songe à son malheur.
(La Fontaine, *Fab.* I, 21.)

J'ai le cœur serré à *n'en pouvoir plus.*
(Sévigné, 182.)

L'autre, *il n'en peut mais*, s'est appliquée à l'impuissance morale de pousser une chose plus loin qu'on ne l'a fait, ce qui constitue le sens de n'être pas en faute, n'être pas responsable, etc., comme on le voit dans ces exemples :

Le malheureux lion se déchire lui-même,
Bat l'air, qui *n'en peut mais...*
(La Fontaine, *Fab.* II, 9.)

Sur la tentation ai-je quelque crédit?
Et *puis-je mais*, chétif, si le cœur leur en dit?
(Molière, *Dépit am.* V, 3.)

Tel en pâtit qui *n'en peut mais.*
(Littré, *Dict. de la lang. fr.*)

Ainsi, il y a cette différence bien marquée entre *n'en pouvoir plus* et *n'en pouvoir mais* que la première expression s'emploie pour dire être fatigué, abattu, sans force (sens physique), et la seconde, pour signifier n'être pas fautif, n'être pas responsable d'une action dont on parle (sens moral).

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Phrases à corriger

qui ont été trouvées dans la presse périodique[1].

1° Les élèves vont chez lui, comme ils iraient en apprentissage, et nous ne sachons pas qu'on ait jamais demandé aux menuisiers et aux serruriers de faire le catéchisme à leurs apprentis.

2° Parti! il lui restait encore sa montre! voire même un pauvre petit million, dernier débris de la tirelire rondelette qu'il avait économisée écu par écu dans son palais de Téhéran.

3° Perrette aussi se demandait avec volubilité quels exploits se pourraient bien accomplir avec ses petits profits. Etant donné les précédents, les deux calculs ont presque autant d'importance.

4° Le *Constitutionnel* évidemment n'a point réfléchi avant que d'écrire. S'il avait réfléchi, il aurait remarqué d'abord que, quand même les « républicains de la veille », etc.

5° La pièce était amusante; elle fut jouée à merveille. Elle est restée au répertoire, grâce à la situation hors ligne que lui firent ses premiers interprètes; elle marche encore en vertu de la force acquise.

6° Au dernier moment, les chambres hésitent, un ministre exprime au château l'espoir de conserver la paix; il y est pris à parti, avec violence.

7° Tout est admis, aussi bien le mélange des étoffes légères et des étoffes épaisses que celui des couleurs d'été avec celles d'hiver. Ce disparate, disons-le en passant, produit parfois de charmants effets.

8° Décidément, quand on en est arrivé à parler de la sorte « pour se donner du cœur au ventre », on est moins rassuré que l'on voudrait en avoir l'air.

9° C'est la question qu'on m'adresse ici partout, depuis mon retour, tant l'Exposition a rendu du prestige à la grande cité.

10° Et l'affaire a failli avoir un dénouement tragique, car un voyageur grincheux s'est jeté sur le loustic, et il n'a fallu rien moins que l'intervention du chef de gare et de plusieurs employés pour séparer les combattants.

(*Les corrections à quinzaine.*)

(1) Quoique les phrases mises dans cette partie du journal ne soient pas accompagnées des noms de leurs auteurs respectifs, on peut être certain qu'elles sont extraites de publications récentes, et qu'elles sont toutes des reproductions intégrales.

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS
PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

Claude BUFFIER.

Il naquit en Pologne d'une famille française, le 25 mai 1661, fut élevé à Rouen, où ses parents étaient venus se fixer, et entra chez les Jésuites à Paris, en 1679.

Pendant qu'il professait la théologie dans sa nouvelle patrie, il lança une brochure dans le public contre les sujets de conférences ecclésiastiques que Colbert, archevêque de Rouen, avait proposés à ses curés. Le prélat condamna la brochure, qui contenait quelques propositions de morale peu exactes, par une lettre pastorale du 28 mars 1697.

Le P. Buffier, n'ayant pas voulu se rétracter, fit le voyage de Rome, d'où, après un séjour de quatre mois, il revint à Paris, fut associé au *Journal de Trévoux*, publia un grand nombre d'ouvrages qui annoncent un écrivain habile, élégant, rempli d'esprit et d'instruction.

Il finit ses jours dans cette ville le 17 mai 1737.

Parmi les nombreux ouvrages publiés par ce savant, il en est un de 1709, *Grammaire françoise sur un plan nouveau*, qui a servi à un très grand nombre de ceux qui, depuis, ont écrit sur le même sujet, et dont je vais donner ici l'analyse.

Cet ouvrage est divisé en 3 parties : la première contient les fondements ou les principes sur lesquels repose l'art de la Grammaire; la seconde, une pratique de cet art, et la troisième, des additions.

PREMIÈRE PARTIE.

Des principes de la Grammaire.

Parmi ces principes, les uns regardent la Grammaire en général, les autres ses différentes parties. Les premiers sont l'objet de la première section, les autres de la seconde.

Section première.

Que pour donner des idées de la Grammaire en général, il a fallu en faire un nouveau plan.

Il y a plusieurs siècles qu'on a commencé à traiter l'art de la Grammaire. Il n'est pas surprenant qu'il ait été imparfait dans ses commencements; mais il y a lieu de s'étonner que les autres s'étant perfectionnés avec le temps, celui-ci ait eu si peu de part à cet avantage. La Grammaire, qui a pour but de faciliter le moyen d'apprendre les langues, mérite d'être aussi estimée que ces langues elles-mêmes.

Du reste, les grammairiens n'ont pas atteint le but de la Grammaire autant qu'il eût été à souhaiter. Pour en être convaincu, il n'y a qu'à considérer la confusion qui règne encore dans la manière de définir les termes les plus familiers de cet art, et le mot même de Grammaire. Le détail qu'on en ferait serait ennuyeux ; le P. Buffier se contente de remarquer que leurs définitions n'ont ni la clarté, ni la brièveté requise pour expliquer ce qu'ils prétendent et ce qu'il faudrait.

Il semble étrange que dans une étude telle que la Grammaire, qui est la première de toutes, et où, par conséquent, on doit supposer que l'étudiant n'a encore aucune teinture des lettres, ou n'ait pas employé cette méthode simple et suivie de la Géométrie, si recommandable en elle-même et si fort en vogue de notre temps (1709), méthode qui n'emploie aucun terme qu'elle n'ait expliqué nettement.

Mais, dira-t-on, la Grammaire ne s'est-elle pas bien apprise jusqu'ici, sans une méthode si exacte? Et quelque système qu'on en puisse faire, comme ces principes ont toujours quelque chose d'épineux, ne faut-il pas toujours recourir à la voie des exemples pour en venir à la pratique?

Notre auteur reconnaît la nécessité de cette voie, qu'il n'a garde d'exclure; mais il prétend que les exemples mêmes s'impriment mieux dans l'esprit quand ils sont à la suite d'une notion juste et précise, et que, réciproquement, la justesse de cette notion applique l'esprit plus sûrement à défaut des exemples. En tout cas, ceux qui ne voudront pas des exemples pourront se borner ici, et ceux qui veulent des définitions et des règles intelligibles en trouveront peut-être dans cet ouvrage, s'ils n'en ont point trouvé autre part.

Le P. Buffier sait que les principes de Grammaire, réduits à des notions plus exactes qu'à l'ordinaire, ont déjà été ingénieusement exposés dans la *Grammaire raisonnée ;* mais ils n'ont point été appliqués à la pratique comme il y applique ceux qu'il tâchera d'établir. D'ailleurs, il a vu qu'il ne pouvait s'accommoder universellement de ceux-là, il a mieux aimé faire son plan indépendamment de l'autre, persuadé qu'il est qu'un système, pour être suivi, doit partir d'une même imagination, et qu'en croisant ses propres idées avec celles d'autrui, on s'expose à gâter les unes et les autres.

Du reste, en faisant un système particulier, il est bien éloigné de prétendre exclure les autres qu'on pourrait faire. Un plan de Grammaire n'est qu'une voie que l'esprit se trace pour réduire à certaines maximes et dans un certain ordre les principes d'une langue. Or, pour arriver à un but, il y a souvent différents chemins ; le plus aisé et le plus court qu'il ait pu imaginer est celui auquel il s'est attaché.

Ce que c'est que la Grammaire, et combien il est ordinaire de s'y méprendre.

La plupart des gens et même des « personnes » qui se mêlent de littérature se figurent la Grammaire comme un art ou une science qui a ses principes, sa forme et sa nature avant toutes les langues, et que c'est aux langues à s'y ajuster. Tout au contraire : c'est la Grammaire qui doit s'ajuster aux langues, pour lesquelles elle est faite, et dont elle n'est pour ainsi dire que l'analyse. Les langues n'ont pas été faites pour la Grammaire, mais la Grammaire pour les langues; elle doit servir à les enseigner, mais en les supposant déjà établies telles qu'elles sont.

De là vient que chaque langue, pour être bien apprise, doit avoir sa grammaire particulière, et que ce qui a fait tant de mauvaises grammaires, c'est d'avoir voulu appliquer celle qui était propre à une langue à une autre langue différente, défaut particulier aux grammaires françaises, qui ont été faites sur le plan des grammaires latines sous prétexte que le français venait du latin.

Le P. Buffier n'entend pas dire par là qu'il n'y ait quelques points « en quoi doivent convenir » les grammaires de diverses langues; il sait qu'il se trouve essentiellement dans toutes ce que la philosophie y considère en les regardant comme les expressions naturelles de nos pensées ; car, attendu que la nature a mis un ordre nécessaire entre nos pensées, elle a mis par une conséquence infaillible un ordre nécessaire dans les langues.

Les premiers éléments de toutes les langues se réduisent aux expressions qui signifient 1° le sujet dont on parle, 2° ce qu'on en affirme, 3° les circonstances de l'un et de l'autre; mais comme chaque langue a ses manières particulières et variées à l'infini, il faut regarder les langues comme un « amas » d'expressions que le basard ou la fantaisie a uniquement établies parmi un certain nombre d'hommes, et cela, à peu près de même que nous regardons la mode. Celle-ci prescrit aux différentes nations de s'habiller, et chacune le fait par des usages qui doivent être regardés uniquement comme de purs effets de la fantaisie ou du hasard. La raison peut y avoir quelque part; mais ce n'est point de la raison que ces usages particuliers tirent leur autorité en qualité de modes, puisque, par des raisons toutes contraires, ou même sans aucune raison, ils peuvent se changer et se changent quelquefois.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE RÉDACTEUR-GÉRANT : EMAN MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Roland furieux, poème héroïque; par l'Arioste. Traduit par A. J. Du Pays et illustré par G. Doré. Gr. in-fol., VIII-662 p. avec 80 planch. et 550 vignettes. Paris, lib. Hachette et Cie. 150 fr.

L'Obstacle; par Th. Bentzon. In-18 jésus, 283 p. Paris, lib. C. Lévy.

Facéties du comte de Caylus, de l'Académie des inscriptions, avec une notice bio-bibliographique; par Octave Uzanne. In-8° carré, XLVI-255 p. avec portrait et gravure. Paris, lib. Quantin. 10 fr.

Athènes, Rome, Paris; l'Histoire et les Mœurs; par Henri Houssaye. 3e édition. In-18 jésus, 334 p. Paris, librairie C. Lévy.

Voyages aux rives du Niger, au Bénin et dans le Borgou; par Louis Jacolliot. In-18 jésus, 312 p. Paris, lib. Marpon et Flammarion.

Paris pendant la domination anglaise (1420-1436). Documents extraits de la chancellerie de France, par Auguste Longnon. In-8°, XXIII-375 p. Paris, lib. Champion.

Les Grands écrivains du XVIe siècle, avec introduction, notes et notices littéraires, historiques et philologiques; par Gustave Merlet, professeur de rhétorique. A l'usage de la rhétorique et du baccalauréat ès lettres. 2e édition. In-18 jésus, LVI-603 p. Paris, lib. Fouraut et fils.

Récits de voyages. Les grandes cités de l'Ouest américain, tableaux de mœurs américaines; par Octave Sachot. 2e édition, revue et corrigée. In-18 jésus, 337 p. Paris, lib. Ducrocq. 2 fr.

Quatorze mois dans l'Amérique du Nord (1875-1876); par le comte Louis de Turenne. Avec carte d'une partie du Nord-Ouest. 2 vol. In-18 jésus, 797 p. Paris, lib. Quantin et Cie. 6 fr.

La Tour du Temple; par Mme C. Barbé. 2e édition, augmentée du Journal de Cléry pendant la captivité de Louis XVI. In-8°, 240 p. Limoges, lib. Ardant et Cie.

La Ferme des Moines; par A. de Bernard. In-18 jésus, 383 p. Paris, lib Dentu. 3 fr.

Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV; par A. Chéruel, recteur honoraire. 2 vol. in-8°, LVII-956 p. Paris, librairie Hachette et Cie. 15 fr.

Nouveau dictionnaire français renfermant: 1° partie orthographique; 2° partie géographique; 3° partie historique; 4° partie mythologique; par J. George. Nouvelle édition entièrement refondue, avec addition des étymologies de plus de 3,000 mots, par Armand Lacombe, ancien directeur d'école normale. In-18 jésus, VI-1144 p. Paris, lib. Fouraut et fils.

Récits américains; par Xavier Marmier, de l'Académie française. In-8°, 143 p. et gr. Tours, lib. Mame et fils.

Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence; par Montesquieu. Avec des notes inédites de Frédéric II. Petit in-8°, XII-272 p. et 2 portraits. Paris, lib. Firmin-Didot et Cie.

Poésies; par Lucien Paté. In-18 jésus, 249 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

La Fille maudite; par Emile Richebourg. Gr. in-8°, 620 p. avec grav. Paris, lib. Roy.

Les origines de la France contemporaine; par H. Taine, de l'Académie française. L'Ancien régime. 7e édition. In-8°, VIII-563 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 7 fr. 50.

Publications antérieures :

GUIDE ORTHOGRAPHIQUE à l'usage des compositeurs et des correcteurs typographes et généralement de tous les hommes de lettres, auteurs, professeurs, instituteurs et élèves. — D'après la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie française (1877). — Par G. DAUPELEY-GOUVERNEUR, imprimeur. — Paris, librairie *Rouvier et Logeat*, 7, passage Jouffroy. — Prix : 75 cent.; par la poste, 85 cent.

LA TERREUR BLANCHE. Episodes et souvenirs de la réaction dans le Midi en 1815, d'après des souvenirs contemporains et des documents inédits. — Par ERNEST DAUDET. — Paris, *A. Quantin*, imprimeur-éditeur, rue Saint-Benoît.

POÉSIES COMPLÈTES DE THÉODORE DE BANVILLE. Les Cariatides; les Stalactites; le Sang de la coupe; Roses de Noël. — Édition définitive. — In 18 jésus. 442 p. — Paris, librairie *Charpentier*. — Prix : 3 fr 50.

CHEZ LES ANGLAIS. — Par LOUIS DÉPRET. — In-18 jésus, 366 p. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 3 francs.

LES MERVEILLES DE L'INDE, ouvrage arabe inédit du Xe siècle, traduit pour la première fois d'après un manuscrit de la collection de M. Schefer, copié sur un manuscrit de la mosquée de Sainte-Sophie, à Constantinople. — Avec instruction, notes, index analytique et géographique. — Par L. MARCEL DEVIC. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, Passage Choiseul. — Prix : 5 francs.

ŒUVRES DE BARBEY D'AUREVILLY. L'Ensorcelée. — Petit in-12, 347 pages avec portrait. — Paris, librairie *Lemerre*, passage Choiseul. — Prix : 6 fr.

LE JEUNE HOMME, LETTRES D'UN AMI. — Par CHARLES ROZAN. — Paris, *P. Ducrocq*, libraire-éditeur, 55, rue de Seine. — Prix : 3 fr. 50.

LA PRINCESSE DE CLÈVES. — Par Mme DE LAFAYETTE. — Préface de H. Taine. — Eaux-fortes de F. Masson. — Variantes et bibliographie. — Paris, *A. Quantin*, imprimeur-éditeur, rue Saint-Benoît.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Académie française. — L'Académie décernera, en 1880, le prix triennal de trois mille francs, fondé par Mme veuve Jules Janin. — Ce prix, selon les intentions de la fondatrice, sera décerné à « la meilleure traduction d'un ouvrage latin ». — Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de 3 exemplaires, *avant le 31 décembre 1879.*

Le vingt-deuxième *Concours poétique*, ouvert en France le 15 février 1879, sera clos le *1er juin 1879*. — Seize médailles, or, argent, bronze seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Concours de 1880. — La Société propose une médaille d'or de 200 fr. à la meilleure « Etude sur un sujet historique relatif au département de Tarn-et-Garonne ». — Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat général de la Société, à Montauban.

La Société nationale d'éducation de Lyon destine pour 1879 un prix de 300 fr. au meilleur mémoire inédit sur ce sujet : « Pourquoi, dans les écoles de quelques nations étrangères, les punitions corporelles n'ont-elles pas été supprimées comme dans les écoles françaises? Apprécier les conséquences des deux systèmes. » — Le prix sera décerné dans la séance publique de 1880. — Les mémoires devront être adressés franco, *avant le 1er novembre prochain*. — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Palud, rue de la Bourse, n° 4.

RENSEIGNEMENTS OFFERTS AUX ÉTRANGERS.

Tous les jours, les dimanches et les fêtes exceptés, le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* indique aux Étrangers qui lui font l'honneur de venir le consulter : — 1° des professeurs de français; — 2° des familles parisiennes qui reçoivent des pensionnaires pour les perfectionner dans la conversation française ; — 3° des maisons d'éducation prenant un soin particulier de l'étude du français; — 4° des réunions publiques (cours, conférences, matinées littéraires, etc.), où se parle un très bon français ; — 5° des agences qui se chargent de procurer des précepteurs, des institutrices et des gouvernantes de nationalité française.

(Ces renseignements sont donnés *gratis*.)

Réponses diverses.

M. L. V. O., à Tournay (Belgique) : Quand le brochage de mes collections sera terminé, je verrai si je puis vous envoyer les couvertures que vous désirez. — *M. L. S. M., à Milan :* J'accepte avec plaisir l'échange que vous me proposez. — *M. B. B., à Marseille :* Je ne traite jamais aucune question en dehors de mon journal; c'est là que vous trouverez ma réponse dans quelque temps. — *M. L., à St-P. (Hautes-Pyrénées) :* Impossible de vous faire la moindre diminution quand même vous prendriez la collection entière. — *M. T. V., à Lyon :* Vous trouverez ce mode de paiement en tête de mon prochain numéro. — *Mme E. B., à La Chartre :* J'aurai très prochainement l'occasion de voir l'agent en question.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *midi* à *une heure et demie.*

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 2. 15 Mars 1879.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.*)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

(Extrait du Prospectus.)

A Paris, la quittance d'abonnement est présentée *un* mois après le commencement de l'année courante; — en province et dans le reste du département de la Seine, elle ne l'est que *trois* mois après, mais avec une augmentation de 75 *centimes* pour frais de recouvrement.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

Dans notre village de Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise), le quai qui sépare la Seine des habitants s'appelle QUAI DU CAHART, *et nulle autorité municipale, nul ancien ne connaît l'origine de cette dénomination, non plus que la valeur du mot. Seriez-vous assez bon pour nous éclairer à ce sujet?*

—

Grâce aux renseignements que m'a fournis Du Cange, voici enfin ma réponse à cette question intéressante.

Il y a longtemps, bien longtemps, on appelait *quai* une place située sur le bord d'une rivière et couverte de quelques poutres et de planches, en forme de maison. Dans la basse latinité, cette construction, qui servait à mettre à couvert les marchandises dont on chargeait ou dont on déchargeait les navires, se nommait *caya*, *cayum*, *chaya*, mot pris du vieil anglais *caed* signifiant couverture; et l'on appelait *cayagium*, en français *cayage*, un droit qui se prenait sur les ports des rivières et que la coutume de Normandie appelle *Cays et Havres*.

A une époque reculée également, on employait le terme *caharie*, d'origine identique à celle de *cayagium*, comme tout porte à le croire, et certainement de même signification, comme le prouve cet exemple :

Une coustume est que l'en appelle la *Caharie*, que pour une somme de œufs, et de poullaiges, et d'oiseaulx, de fourmaiges, et d'aigneaux, et de quevreaulx, et de tiulx choses venant par eauë à Rouen, l'on paie un denier.

Or, si *caya*, *cayum* désignait autrefois l'espèce de hangar, avec bureau peut-être, où se payait le droit appelé *cayagium*, il est tout naturel de croire que *cahart* désignait, dans les pays normands, quelque construction semblable où se payait le droit appelé *caharie :* cette remise pour les marchandises devait être sur une des rives du fleuve, plutôt sur celle où se trouvaient les habitants, pour qu'ils pussent lui donner protection au besoin; et, dans votre village, on a dû dire le *quai du cahart*, absolument pour la même raison qu'on a dit plus tard, à Paris, le *quai du Louvre*, le *quai de la Monnaie*, etc., etc.

—

Avant de finir, une réflexion au sujet de l'orthographe. Dans l'hypothèse où *caharie* est bien, comme je me trouve autorisé à le croire, un dérivé de *cahart*, ce primitif ne doit pas s'écrire avec un *t;* sa véritable orthographe est *cahar*, attendu que les mots désignant les endroits où l'on met, où l'on serre, ou l'on remise quelque chose se terminaient en latin par *arium*, finale qui implique *ar*, et non *ard*, ni *art* pour leurs analogues en français.

×

Seconde Question.

Je serais bien curieux de savoir comment le masculin NEVEU *a pu avoir pour féminin* NIÈCE. *Auriez-vous la complaisance de m'expliquer ce fait, qui me semble mériter toute votre attention?*

—

En vertu d'une loi qu'a parfaitement exposée M. Gas-

ton Paris dans son *Etude sur le rôle de l'accent latin*, p. 48, le nominatif *Nepos* (*otis*) a donné au français *niés*, *niez*, etc., et l'accusatif *nepotem* lui a fourni *nevolz*, *nevou*, *neveu*, etc., ce que prouvent ces exemples :

(Dérivés du nominatif)

Vint i ses *nies*, out vestue sa brunie,
En sa main tint une vermeille pume.

(*Ch. de Roland*, ch. I, v. 385.)

Cil qui esteit *niez*, fis devint,
E por mere l'ante se tint.

(Wace, *Vierge Marie*, p. 62.)

Messire Mathieu de Gournay lui dit : Beau *nieps*, il faut delivrer le pays d'aucuns Bretons.

(Froissart, II, II, 39.)

(Dérivés de l'accusatif)

Plurent lur filz, lur freres, lur *nevolz*.
Et lur amis e lur lige seignurs.

(*Ch. de Roland*, ch. IV, vers 24.)

Fai nus livrer set de ses fiz e des *nevoz* Saül.

(*Liv. des Rois*, p. 202.)

Li fix de mon frere m'est el secont degré de lignage de costé en avalant, et l'apele on *neveu*.

(Beaumanoir, XIX, 3.)

Fut à nos anciens fort familier et frequent pour la proximité de parentage, le mot de *nepveu*, non pour le regard de l'uncle, ains de l'ayeul.

(Pasquier, *Recher.*, VIII, 50.)

Le féminin du latin *nepos* était *neptis* (*is*).

Comme appartenant à une déclinaison qui avait le même nombre de syllabes à tous ses cas, ce nom avait l'accent sur *nep*, aussi bien à l'accusatif qu'au nominatif : quand il passa en français, il eut une forme unique, *nièce*, qui dut, sauf sa finale, naturellement un *e* muet, ressembler à la première des deux que j'ai signalées plus haut comme venant de *nepos*.

Mais cette première forme de *nepos* (*niés*, *niez*, etc.), qui tendit à disparaître dès le commencement de la langue, finit par se trouver hors d'usage au xve siècle, de sorte que bientôt il ne nous est plus resté que le masculin *neveu* (car le *p* de *nepveu* disparut aussi) pour correspondant générique du féminin *nièce*.

×

Troisième Question.

Je rencontre dans un des feuilletons dramatiques de M. de La Rounat (janvier 1876) la charmante expression L'ESPRIT DE L'ESCALIER, *qui exprime d'une façon si pittoresque l'esprit que l'on a eu trop tard. Est-elle absolument nouvelle? Je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien me fixer à ce sujet.*

—

L'expression dont il s'agit n'a pas été inventée par M. de La Rounat.

Quelques-uns l'ont entendu attribuer à J.-J. Rousseau, à qui l'esprit d'à-propos manquait : « Je n'ai jamais d'esprit, aurait-il dit, qu'en bas de l'escalier ».

Mais ce n'est pas non plus Rousseau qui en serait l'auteur. Ce mot viendrait d'une anecdote sur Nicole, ce grand raisonneur qui restait muet dès qu'il ne parlait pas avec la plume, anecdote que voici, comme on la trouve, p. 717, dans l'*Encyclopediana*, in-4° faisant partie du très volumineux ouvrage intitulé *Encyclopédie méthodique* :

Nicole avoit peu de facilité à parler, et il disoit au sujet d'un certain homme qui parloit bien : il me bat dans la chambre; mais je ne suis pas plutôt en bas de l'escalier que je l'ai confondu.

Ce pourrait bien être là, en effet, la source à laquelle s'est inspiré celui qui a fait *l'esprit de l'escalier*, car je ne crois pas que ce soit le rédacteur de cette anecdote qui ait formulé l'expression telle qu'elle est.

×

Quatrième Question.

Le dictionnaire de Littré, au mot VAPEUR, *dit ceci : « On dit* UN REMISE *pour « une voiture de remise ». Comment peut-on expliquer cette substitution de genre quand le mot* REMISE, *comme* VOITURE, *est du genre féminin? Je vous serais bien reconnaissant si vous vouliez bien me donner cette explication.*

—

Venant de l'italien *carroza*, nom féminin dérivé de *carro*, char, le mot *carrosse* fut d'abord féminin dans notre langue :

Que tousjours d'un vallet *la carrosse* est suivie.

(Régnier, *Elégie*, I.)

Mais comme l'italien avait aussi *carroccio*, on donna également à *carrosse* le genre masculin.

Ce dernier genre prévalut, et, suivi de *remise*, le mot *carrosse* désigna une voiture de louage mieux conditionnée que les voitures ordinaires :

Quand il le vouloit voir, ce sous-secrétaire alloit à l'Oratoire, s'y mettoit dans un *carrosse de remise* avec le général son compagnon, les menoit à une petite porte ronde...

(Saint-Simon, *Mém.*, t. VII, p. 147.)

Or, de même que, dans une foule de cas, on ellipse, pour favoriser la rapidité de l'expression de la pensée, le premier de deux noms dont le second est complément de l'autre au moyen de la préposition *de* (voir la communication qui est en tête du numéro précédent), de même on a ellipsé *carrosse* dans *carrosse de remise*, et on a passé à ce dernier (féminin) le genre de *carrosse* (masculin).

—

Remarquez que les carrosses ne datant que du règne de François Ier, ce ne peut être au-delà de 1515 que remonte *un remise* pour un carrosse de remise.

×

Cinquième Question.

Comment expliquez-vous le verbe DIRE *dans ces phrases : « Je le ferai si cela me* DIT ; *cela ne lui* DIT *pas, que voulez-vous? Il faut que cela lui* DISE *»? Je n'ai jamais pu me rendre compte de cette extension du sens de* DIRE *à celui de* PLAIRE. *Je vous fais d'avance mes remerciements pour votre explication.*

—

Du verbe latin *ducere*, le français, par retranchement du *c*, a fait le verbe *duire*, qu'il employait souvent au sens neutre pour signifier convenir, agréer, ce dont voici la preuve manifeste :

Genre de mort qui ne *duit* pas
A gens peu curieux de goûter le trépas.

(La Fontaine, *Fab.* IX, 15.)

Choisissez des tons un peu moins hauts;
Horace en a de tous; voyez ceux qui vous *duisent.*

(Idem, *Clymène, Comédie.*)

S'il vous *duit,* nous pouvons donner au public un joli volume.

(P.-L. Courier, *Lett.*, I, 364.)

Mais, chez nos pères, on prononçait, parait-il, la diphthongue *ui* comme un *i*, car j'ai trouvé ces exemples :

Or *sivrai* [suivrai] mon proposement,
Si porterai avenanment.

(*Fleur et Blanchef.*, 31.)

Et il avoient poi de viande; car nus marcheans nes [ne les] povoit *sivre* [suivre].

(Villehardouin, CXLI.)

Et cette prononciation, qui nous a valu *vide* pour *vuide,* est encore pratiquée parmi les paysans de la Beauce et du Perche, à qui j'ai entendu dire maintes fois:

Un *pis* pour Un *puits.*
Un *bisson* — Un *buisson.*
Des *frits* — Des *fruits.*
Du *brit* — Du *bruit.*

Or, il en a été de même pour le verbe *duire* au sens neutre : le populaire en prononça tous les temps comme ceux de *dire,* les biens parlants l'imitèrent, et un sens de plus se trouva, en apparence, ajouté à ce dernier.

Voilà, si je ne me trompe, pourquoi, dans les phrases que vous me citez et dans bien d'autres encore, le verbe *dire* signifie agréer, plaire : ce n'est autre chose que *duire* dont l'*u* est retranché.

×

Sixième Question.

Le verbe MOURIR *peut-il se conjuguer pronominalement ? et, dans l'affirmative, quelle explication donnez-vous de ce verbe neutre quand il est accompagné du régime direct* SE ?

—

Pour signifier qui est sur le point, en train de mourir, la construction *se mourir* s'emploie fort bien en français, comme le montrent ces citations :

Ici l'enfant *se meurt* d'une mort triste et lente.

(Du Ryer, *Scévole,* I, 3.)

O nuit désastreuse, ô nuit effroyable où retentit tout à coup comme un coup de tonnerre cette étonnante nouvelle : Madame *se meurt,* Madame est morte.

(Bossuet, *Duch. d'Orléans.*)

Il y avait à Orléans un vieux chanoine janséniste qui *se mourait,* et à qui ses confrères refusaient la communion.

(Voltaire, *Louis XV,* 36.)

Le pauvre enfant *se meurt* de douleur.

(Sévigné, 204.)

Quant à l'anomalie syntaxique que présente le verbe en question, elle est facile à expliquer.

En effet, nos pères du moyen âge, dit Génin (*Variations,* p. 443), affectionnaient singulièrement la forme réfléchie pour tout verbe exprimant une action relative à la personne qui la faisait, action physique ou morale, n'importe. Ils disaient *se dormir*, *se mourir*, *se dîner*, *se combattre à* ou *contre quelqu'un*, *se forfaire envers quelqu'un*, *se repentir*, *se pâmer*, *se gésir*, *se partir de*, *se fendre*, etc. :

Il *se giseit* sur sun lit, si *se dormeit.*

(*Liv. des Rois,* p. 134.)

E *se vint* à l'hostel Amon sun frere, u il *se giseit.*

(Idem, p. 163.)

Li reis preiad cel hume Deu qu'il remeist, e od lui *se dignast.*

(Idem, p. 287.)

Ja *se combat* votre compains Ogiers.

(*Ogier l'Ardennois,* v. 2650.)

Or, la plupart de ces verbes, comme *dormir*, *gésir*, *dîner avec quelqu'un*, *combattre contre quelqu'un*, ont perdu leur pronom en passant dans la langue moderne; tandis que d'autres, parmi lesquels figure *se mourir*, l'ont conservé comme vestige d'un usage tombé depuis longtemps en désuétude.

Voilà, selon moi, pour quelle raison le verbe neutre *se mourir* s'accompagne d'une forme de pronom qui précède ordinairement les verbes actifs.

×

Septième Question.

Le verbe RÉMOULER *est-il français? Bescherelle ne donne que* RÉMOULEUR.

—

Non-seulement le verbe *rémouler* n'est pas français, mais encore, ainsi que je vais vous le démontrer, l'analogie s'oppose à ce qu'il puisse le devenir.

En effet, de même que c'est au verbe *émoudre*, et non au verbe *émouler*, que correspond le substantif *émouleur*, de même c'est au verbe *rémoudre*, et non au verbe *rémouler*, que doit correspondre le substantif *rémouleur*.

ÉTRANGER

Première Question.

*Pourquoi dit-on de quelqu'un qui a de la peine à se dessaisir de son argent, qu'*IL EST DUR A LA DESSERRE? *Je vous serais obligé de me donner cette explication, pour laquelle je vous adresse d'avance mes remerciements.*

—

L'expression *être dur à la desserre* se dit, au figuré, pour signifier se départir difficilement de son argent, soit qu'il s'agisse de donner, soit qu'il s'agisse de payer.

Beaucoup de gens croient probablement que cette expression vient du verbe *desserrer*, au sens de *délier*, et que c'est une allusion aux cordons ou coulants de la bourse; mais il n'en est pas ainsi.

Desserre est tiré du verbe *desserrer*, qui se disait autrefois de l'arbalète, dont on lâchait la corde après l'avoir tendue, et voici des preuves de ce que j'avance :

1° On dit également d'une personne à qui l'on applique cette expression qu'elle est *dure à la détente*, car je trouve dans le Dictionnaire de Littré :

Être dur à la détente. — Être avare, ne se résoudre que difficilement à payer, à donner de l'argent. Cette expression a le même sens que *être dur à la desserre.*

2° *Dur à la desserre* se disait autrefois des arbalètes dont la corde, tendue plus ou moins fort, se lâchait subitement au moyen d'une détente :

> C'estoit plaisir, car touchant la *desserre*
> Ne doubtez pas qu'ilz semblent l'arbaleste
> Vieille et caducque, à desbender mal preste.
> (J. Marot, V, 33.)

Il ressemble les arbalestes de Cognac; il est *de dure desserre*, se dit d'un avare.
(*Prov. du XVIe siècle.*)

Un homme *dur à la desserre* est donc celui qui lâche aussi difficilement son argent que l'arbalète qualifiée de même lâchait le trait qu'elle devait lancer.

—

D'après Chéruel (*Diction. des Instit.*, p. 41, col. 2), l'arbalète (mot composé de *arcus*, arc, et de *balista*, baliste, d'où baliste à arc pour sens littéral), fut apportée d'Asie au commencement du XIIe siècle, et probablement à la suite de la première croisade. Il se pourrait donc fort bien que l'expression proverbiale *être dur à la desserre* remontât jusqu'à cette époque.

✕

Seconde Question.

Je trouve bien dans un dictionnaire français qu'une RAISON PÉREMPTOIRE *est une raison contre laquelle il n'y a pas à répliquer. Mais je ne comprends pas comment cette signification peut être renfermée dans le mot* PÉREMPTOIRE. *Auriez-vous l'obligeance de me le faire voir ?*

—

Il existait en latin un verbe, *perimere*, qui signifiait détruire, anéantir, ce que prouvent ces exemples, recueillis dans le Dictionnaire de Quicherat :

Perimere simulacra (Renverser des statues); — *Perimere* consilium alicujus (Renverser les projets de quelqu'un); — *Perimere* reditus alicujus (Rendre impossible le retour de quelqu'un); — Si ludi *perempti* sunt (Si les jeux ont été abolis); — *Perimere* curas (Eloigner les inquiétudes), etc.

Ce verbe avait pour supin (une forme de l'infinitif dans la conjugaison latine) *peremptum*, dont on a fait dans la même langue *peremptorius*, qui a donné *péremptoire* à la nôtre.

Or, attendu que, grâce à *perimere*, son primitif, *peremptorius* avait le sens de qui détruit, qui anéantit, on a appliqué *péremptoire* à une réponse, à une raison, à un argument qui en détruisait, en anéantissait un autre au point de rendre une réplique complètement impossible :

Les probabilités, toutes puissantes qu'elles sont, ne sont pas des preuves *péremptoires* pour les juges; elles indiquent la vérité, et ne la démontrent pas.
(Voltaire, *Polit. et législ.* 14.)

✕

Troisième Question.

J'ai trouvé cette phrase dans un journal français : « VOICI PARAÎTRE *sur la scène politique un revenant des jours de malheur.* » *Voulez-vous me permettre de vous demander si vous croyez que ce soit là une bonne expression ?*

—

Quand le verbe *voir* (qui, du reste, a cela de commun avec *entendre* et *sentir*) a pour complément direct un substantif suivi de *qui* et d'un verbe à un mode personnel, comme, par exemple, dans la phrase suivante :

Je *vois un homme* bien fatigué *qui passe* devant ma porte,

on peut tourner l'incidente par l'infinitif de son verbe, et placer celui-ci immédiatement après *voir :*

Je *vois passer* devant ma porte un homme bien fatigué.

Or, *voici* étant un composé de *on voit ici*, il en est résulté que cette préposition (pour parler comme les grammairiens) a naturellement admis la même construction infinitive après elle, ainsi que le viennent attester ces citations d'auteurs :

> *Voici marcher* de rang par la porte dorée
> L'enseigne d'Israël dans le ciel arborée.
> (D'Aubigné, *Trag.*, éd. Lalanne, p. 163.)

> Tremblez! tremblez! méchants, *voici venir* la foudre.
> (Corneille, *Pompée*, II, 2.)

> Des maux que j'ai prédits, *voici venir* le temps.
> (Delille, *Paradis perdu*, VI.)

D'où je conclus que la phrase que vous me proposez est française, puisque sa construction offre une analogie complète avec celle des exemples précédents.

Toutefois, je ne dois pas vous le laisser ignorer, il me semble que, dans ce cas, l'usage établi réserve plus particulièrement pour le verbe *venir* cet emploi de l'infinitif après *voici*.

✕

Quatrième Question.

Peut-on dire : « CELA *peut être vrai; mais* IL *n'est pas vraisemblable ? Ou, en d'autres mots, est-ce qu'il est permis, en français, d'employer ainsi le pronom* IL *au lieu de* CELA ?

—

Le pronom *il* peut très bien s'employer pour *cela* répété ou non répété; en voici des exemples trouvés dans les classiques :

(Pour *cela* répété)

Cela viendra peut-être; mais *il* n'est pas venu.
(Sévigné, 15.)

Cela peut être véritable, quoiqu'*il* ne soit pas certain.
(Pascal, *Prov.* 13.)

> Tout *cela* ne convient qu'à nous.
> *Il* ne convient pas à vous-mêmes,
> Repartit le vieillard.
> (La Fontaine, *Fab.*, XI., 8.)

Si *cela* est vrai pour les hommes, à plus forte raison l'est-*il* pour les jeunes gens.
(J.-J. Rousseau, *Emile*, IV.)

(Pour *cela* non répété)

On ne l'attendait pas, l'assemblée n'était point composée, préparée, comme *il* se pratique pour les grands.
(P.-L. Courrier, p. 65.)

Il vit aussi magnifiquement qu'*il* se peut.
(*Diction. de l'Académie.*)

Il vous est loisible, par conséquent, de vous servir de cette manière du pronom *il*, sans aucune crainte de commettre la moindre offense à la syntaxe.

—

Veuillez noter que le même pronom peut aussi parfaitement remplacer le démonstratif *ceci*, l'opposé de *cela:*

Ceci n'est pas humble, mais il faut qu'*il* passe.

(Sévigné, 10 août 1680.)



Cinquième Question.

Puisque vous dites CALENDES (1er *du mois chez les Romains*), *pourquoi ne dites-vous pas* CALENDIER *plutôt que* CALENDRIER? *Je vous serais reconnaissant de traiter cette question dans votre journal.*

—

Une des curiosités de la formation de nos mots, c'est qu'ils contiennent, du moins quelques-uns, certaines consonnes tout à fait étrangères à leur étymologie. Ainsi, pour ne parler que de ceux où *r* a été introduite de cette façon, je puis vous citer les suivants :

PampRe	qui vient de	Pampinus.
TimbRe	—	Tympanum.
ChanvRe	—	Cannabis.
TRésor	—	Thesaurus.
PupitRe	—	Pulpitum.

Or, il en a été de même pour *calendrier*, venu du latin *calendarium*, et qui s'est employé d'abord sous la forme *calendier*, fait attesté par cet exemple :

Julles Cesar trova le jor de byssexte et li dona liu certain el *calendier*.

(*Comput.* f° 1, dans Littré.)

La présence de la consonne adventice *r* y est tout aussi légitime que dans ceux qui occupent plus haut la colonne verticale de gauche.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

—

1° ... et nous ne *sachions* pas ; — 2° ... encore sa montre! voire un pauvre petit million (depuis longtemps, après *voire*, on ne met plus *même*; voir *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 185) ; — 3° Étant *donnés* les précédents (conjugué avec *être*, le participe passé s'accorde avec son sujet, même quand celui-ci est placé après le participe). — 4° ... n'a point réfléchi avant *de* parler (on ne dit plus *avant que de*) ; — 5° elle marche encore en vertu de la *vitesse* acquise (allusion à la théorie du *Plan incliné*) ; — 6° ... il y est pris à *partie* (on en fait une partie, on discute contre lui) ; — 7° Celui des couleurs d'été avec celles d'hiver. *Cette* disparate (féminin) ; — 8° ... on est moins rassuré que l'on *ne* voudrait en avoir l'air ; — 9° ... tant l'Exposition a rendu *de* prestige (après un verbe actif précédé de *tant*, on met la préposition *de* ; d'ailleurs *rendu du* est désagréable à l'oreille) ; — 10° ... et il n'a fallu rien *de* moins que l'intervention (*rien moins* a le sens négatif).

Phrases à corriger

recueillies dans les journaux ou dans d'autres publications récentes.

—

1° De grands chameaux promenaient sur la foule un regard pacifique, en attendant que leurs conducteurs aient rempli les outres en peau de bouc.

2° Tout cela s'était passé très rapidement, car de Batignolles à Courcelles, le trajet n'est pas de trois minutes. Au moment où le misérable frappait la jeune fille, le train s'arrêtait.

3° L'accusation était des plus graves; il ne s'agissait de rien moins, en effet, que d'un double infanticide commis par le père.

4° Enfin, il n'avait qu'une passion, le canotage. Mais il ne canotait pas comme les commis de nouveautés en rupture de rayon. Il avait l'égoïsme poétique du canot, il aimait à voguer sur la Seine au crépuscule.

5° Bref, elles s'étaient imaginées bénévolement que parce que la France prenait place au congrès de Berlin, elle devait retrouver son ancien prestige.

6° Et même cette constitution est on ne peut plus complète ; car elle touche à tout, à l'administration, aux cultes, à la gendarmerie, aux finances, aux chemins de fer, etc.

7° « Triste triomphe de l'impiété! » gémit le *Monde*. Mais il ajoute que la procession n'en a été que plus belle.

8° La belle Alice manqua s'évanouir; il y eut une scène, mais les deux amoureux n'en furent pas moins amenés à la préfecture.

9° Mais ce qui ne laisse pas que de faire douter du mariage, c'est le singulier, l'étrange contrat révélé ou plutôt imaginé avec un naïf enthousiasme par le *Constitutionnel*.

10° Voltaire et J.-J. Rousseau sont redevenus sacrés. Un peu avant eux, ça avait été le tour de Châteaubriand, coulé en bronze à Saint-Mâlo, sur le Grand-Bé.

11° Dans une éloquente péroraison, il exprime cette loi de perfection illimitée à laquelle obéit l'humanité, et déclare qu'il préfère être un singe perfectionné qu'un homme dégénéré.

12° Malgré les nombreux secours que m'ont fourni les ouvrages anciens et modernes, je reconnais mieux que personne tout ce que mon travail a d'imparfait.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIE DU XVIIIe SIÈCLE

Claude BUFFIER.

—

Suite.

Il en faut dire autant de l'usage, qui est la règle d'une langue : cet usage a son empire par lui-même, indépendamment de la raison : par rapport à une langue, la raison n'a proprement rien à faire, sinon, en la prenant telle qu'elle existe, de l'étudier, de l'apprendre et d'inventer un moyen de l'enseigner.

Un vrai et juste plan de Grammaire est donc uniquement celui qui, supposant une langue introduite par l'usage, sans prétendre y vouloir rien changer ni altérer, fournit seulement des réflexions appelées regles, auxquelles se puissent réduire les manières de parler usitées dans cette langue, et c'est cet ensemble de réflexions qu'on appelle Grammaire.

On ne peut trop insister sur cette pensée pour prévenir une sorte d'abus introduit parmi les divers grammairiens. On les entend souvent dire : « L'usage est en ce point opposé à la grammaire », ou « la langue s'affranchit ici des lois de la grammaire », ou bien « on parle de telle sorte, mais c'est contre les règles de la grammaire ». Il semble à l'auteur qu'il est impossible de penser ainsi et d'avoir une idée nette de ce qu'est la Grammaire. En effet, si jamais elle se trouve opposée à l'usage, tant pis pour elle ; c'est sa faute, et elle doit se réformer.

Ainsi, il faut reconnaître uniquement, pour première

règle de grammaire, la manière de parler qui est établie, et pour guide, l'établissement de l'usage même, indépendamment de toute cause qui ait pu l'introduire, qu'elle soit raisonnable ou qu'elle ne le soit pas.

Ce que c'est que l'usage, et d'où il se tire dans les diverses langues.

Il n'y a rien dont il soit plus difficile et plus rare de se former une idée exacte que de l'usage par rapport aux langues. *Usage*, en général, signifie *ce qui est usité* ou *le plus usité*; aussi l'usage en fait de langue est la manière de parler usitée ou la plus usitée parmi certain nombre d'hommes dans une certaine nation.

Cependant, il faut observer d'abord, avec tous les grammairiens, qu'en toute langue, il y a un bon et un mauvais usage, et que, parmi ceux qui la parlent, les uns le font bien et les autres mal. En quoi consiste cette différence? C'est que les premiers usent des manières de parler les mieux établies et les plus autorisées, et les autres, des manières de parler qui ne sont ni autorisées ni établies suffisamment. Une langue, comme il a été dit précédemment, n'est au fond qu'une sorte de mode qui a mis en vogue certaines expressions préférablement à d'autres termes.

Mais de quoi dépend cette mode, et comment s'autorise-t-elle? Pour le mieux découvrir, considérons en particulier les langues mortes et les langues vivantes. Une langue morte est celle qui n'est plus la langue usitée d'aucune nation en particulier, comme l'hébreu, le grec ancien, le latin; et une langue vivante est celle qui est encore aujourd'hui la langue usitée de quelque nation particulière, comme le français, l'italien, etc.

Dans une langue morte, ce qui fait la mode et le bon usage, ce sont les livres des meilleurs « autheurs » qui aient écrit en cette langue; ainsi, par exemple, en latin, les auteurs qui ont écrit environ 50 ans avant ou 50 ans après le règne de l'empereur Auguste.

A l'égard des langues vivantes, leur meilleur usage ou leur mode se prend des expressions employées par les personnes les plus distinguées dans une nation, soit par leur qualité ou leur autorité, soit par leur habileté dans les lettres et par leur réputation de bien écrire.

Ainsi, l'italien qui se parle à la cour du pape semble d'un meilleur usage que celui qui se parle dans le reste de l'Italie. Cependant, la cour du grand-duc de Toscane paraît balancer sur ce point la cour de Rome, parce que les Toscans ayant fait diverses réflexions et divers ouvrages sur la langue italienne, et en particulier un Dictionnaire (celui de l'Académie de la Crusca) qui a eu un grand « cours », ils se sont acquis par là une réputation que les autres contrées d'Italie ont reconnue bien fondée.

On fait encore dépendre la mode ou le bon usage d'une langue des gens de lettres qui en font une étude et qui ont la réputation de la bien écrire.

De deux sortes d'usages qu'il faut particulièrement considérer en français, l'usage constant et l'usage partagé.

L'*usage constant* est celui sur lequel le plus grand nombre des personnes de la Cour (car le P. Buffier adopte la définition de Vaugelas) qui ont de l'esprit et des écrivains qui ont de la réputation s'accordent manifestement. Il ne faut pas s'attendre néanmoins que l'usage soit tellement constant que chacun de ceux qui parlent ou qui écrivent le mieux, parlent ou écrivent en tout comme les autres. Mais si quelqu'un s'écarte, en des points particuliers, ou de tous ou de presque tous les autres, il doit être censé ne pas bien parler sur ce même point. Du reste, il n'est homme si versé dans une langue à qui cela n'arrive. On peut le voir par toutes les fautes échappées à Vaugelas, à Ménage et au P. Bouhours, les plus habiles maîtres que nous ayons eus dans notre langue, et par celles qu'on voit échapper de fois à autre aux personnes qui ont le plus d'esprit et qui sont le plus dans le commerce du monde.

Les témoins les plus sûrs de cet usage constant, ce sont les livres des auteurs qui passent généralement pour bien écrire, et particulièrement ceux où l'on fait des recherches sur la langue, comme les Remarques, les Grammaires et les Dictionnaires qui sont les plus répandus, surtout parmi les gens de lettres; car plus ils sont recherchés, plus c'est une marque certaine que le public adopte et approuve leur témoignage.

L'*usage partagé* est celui que suivent les uns et que ne suivent point les autres, quoique de chaque côté les partisans soient nombreux et qu'ils passent pour habiles dans notre langue. C'est le sujet de beaucoup de contestations peu importantes. Faut-il dire *je puis* ou *je peux; je vais* ou *je vas ; bienfaicteur* ou *bienfacteur ; elle est venu me voir*, ou *elle est venue me voir; j'ai été malheureuse et je le serai toujours*, ou *je la serai toujours*. Si l'un et l'autre se disent par diverses personnes de la Cour et par d'habiles auteurs, chacun, selon son goût, peut employer l'une ou l'autre de ces expressions.

En quoi consiste la perfection d'une langue, et si la nôtre s'est perfectionnée depuis cent ans.

A parler en général, la perfection d'une langue consiste en trois choses, qui sont : l'abondance, la clarté et la brièveté. L'abondance, pour exprimer toutes les pensées qui se présentent à énoncer; la clarté, pour les exprimer sans obscurité; et la brièveté, pour les exprimer promptement.

Attendu que les langues particulières de l'Europe ne participent pas plus sensiblement l'une que l'autre à ces qualités, on ne peut guère décider que l'une soit en elle-même plus parfaite que les autres; et comme elles n'y participent pas plus aujourd'hui qu'il y a cent ans, c'est une sorte d'erreur populaire parmi quelques gens de lettres de se persuader qu'elles sont actuellement plus parfaites (1709).

Il faut cependant convenir que les arts et les sciences ayant été en France plus cultivés que jamais depuis plus d'un siècle, cela même a introduit dans notre langue un plus grand nombre de termes et d'expressions qui la rendent beaucoup plus utile et plus abondante qu'elle ne l'était auparavant.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Contes de Bretagne; par Paul Féval. Nouvelle édition. In-18 jésus, 288 p. Paris, lib. Palmé. 3 fr.

La Mare aux chasseurs; par Mme de Stolz. In-18 jésus, 271 p. Paris, lib. Dillet.

Œuvres de Philarète Chasles. L'Angleterre au XVIe siècle. In-18 jésus, 449 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 cent.

Recueil de morceaux choisis de prose et de vers, avec des notes pour l'intelligence du texte et l'étude de la langue, par MM. Marguerin et Michel. Classes élémentaires. Première partie. Nouvelle édition. In-18 jésus, XII-240 p. Paris, lib. Delagrave.

Une joueuse; par Adolphe Belot. In-18 jésus, 347 p. Paris, lib. Deutu. 3 fr.

Clarisse; par Ernest Daudet. In-18 jésus, 248 p. Paris, lib. Plon et Cie. 3 fr. 50 cent.

Le Mercier de Lyon; par H. Escoffier. In-16, 334 p. Paris, lib. Dentu.

Histoire de Robespierre et du coup d'État du 9 thermidor; par Ernest Hamel. Édition illustrée. T. I. In-8°, 516 p. Paris lib. Cinqualbre.

Un scandale en province. Un mari; par Pierre l'Estoile. In-18 jésus, 373 p. Paris, lib. C. Lévy.

Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère, recueillies et publiées par M. A. Chéruel. T. II. (Juillet 1644-Décembre 1647). In-4°, LXXVIII-1674 p. Paris, imp. nationale.

Le Livre de famille; par Charles de Ribbe. In-12, VI-283 p. Tours, lib. Mame et fils.

Histoire de Russie, traduite d'après le professeur Solowieff par la princesse Souvaroff. In-8°, 694 p. Paris, lib. Dentu. 7 fr.

Clef de la prononciation française d'après des règles fixes, ouvrage classique divisé en deux parties; par Eugène Labougle, professeur au lycée de Tarbes. In-12, 312 p. Tous les libraires.

Les Buveurs de poison. Noële; par Louis Ulbach. In-18 jésus, II-361 p. Paris, lib. C. Lévy.

Études de psychologie. Portraits du XVIIIe siècle; par Jules Soury. In-18 jésus, XIX-340 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 cent.

Mme de Pompadour; par Edmond et Jules de Goncourt. Nouvelle édition, revue et augmentée de lettres et documents inédits tirés du Dépôt de la guerre, de la bibliothèque de l'Arsenal, des Archives nationales et de collections particulières. In-18 jésus, 495 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 cent.

Études sur l'empire d'Allemagne; par J. Cohen. In-8°, 610 p. Paris, lib. nouvelle. 7 fr. 50 cent.

Mythologie de la Grèce antique; par P. Decharme, professeur de littérature grecque à la faculté des lettres de Nancy. Ouvrage orné de 4 chromolithographies et de 198 fig. d'après l'antique. In-8°, XXXV-650 p. Paris, lib. Garnier frères.

L'Idole d'un jour; par Henri de la Madelène. In-18 jésus, 301 p. Paris, imprimerie Plon et Cie.

L'Art de la lecture; par Ernest Legouvé, de l'Académie française. Nouvelle édition, revue et augmentée de deux chapitres à l'usage de l'enseignement secondaire. In-18 jésus, 216 p. Paris, lib. Hetzel et Cie. 2 fr.

Madame Valence; par Paul Perret. In-18 jésus, 339 p. Paris, lib. C. Lévy.

Etude sur la littérature contemporaine; par Edmond Schérer. V. In-18 jésus, 385 p. Paris. lib. C. Lévy.

Le Roman d'un père; par Léopold Stapleaux. In-18 jésus, 347 p. Paris, lib. Dentu.

Publications antérieures :

HISTOIRE DE FRANCE PENDANT LA MINORITÉ DE LOUIS XIV. — Par A. Chéruel, recteur honoraire. — 2 vol. in-8°, LVII-956 p. — Paris, librairie *Hachette et Cie.* — Prix : 15 francs.

GUIDE ORTHOGRAPHIQUE à l'usage des compositeurs et des correcteurs typographes et généralement de tous les hommes de lettres, auteurs, professeurs, instituteurs et élèves. — D'après la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie française (1877). — Par G. Daupeley-Gouverneur, imprimeur. — Paris, librairie *Rouvier et Logeat*, 7, passage Jouffroy. — Prix : 75 cent.; par la poste, 85 cent.

LA TERREUR BLANCHE. Episodes et souvenirs de la réaction dans le Midi en 1815, d'après des souvenirs contemporains et des documents inédits. — Par Ernest Daudet. — Paris, *A. Quantin*, imprimeur-éditeur, rue Saint-Benoît.

CHEZ LES ANGLAIS. — Par Louis Dépret. — In-18 jésus, 366 p. — Paris, librairie *Hachette et Cie.* — Prix : 3 francs.

POÉSIES COMPLÈTES DE THÉODORE DE BANVILLE. Les Cariatides; les Stalactites; le Sang de la coupe; Roses de Noël. — Edition définitive. — In-18 jésus, 442 p. — Paris, librairie *Charpentier.* — Prix : 3 fr 50.

LES MERVEILLES DE L'INDE, ouvrage arabe inédit du Xe siècle, traduit pour la première fois d'après un manuscrit de la collection de M. Schefer, copié sur un manuscrit de la mosquée de Sainte-Sophie, à Constantinople. — Avec instruction, notes, index analytique et géographique. — Par L. Marcel Devic. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, Passage Choiseul. — Prix : 3 fr.

ŒUVRES DE BARBEY D'AUREVILLY. L'Ensorcelée. — Petit in-12, 347 pages avec portrait. — Paris, librairie *Lemerre*, passage Choiseul. — Prix : 6 fr.

LA PRINCESSE DE CLÈVES. — Par Mme de La Fayette. — Préface de H. Taine. — Eaux-fortes de F. Masson. — Variantes et bibliographie. — Paris, *A. Quantin*, imprimeur-éditeur, rue Saint-Benoît.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Académie française. — L'Académie décernera, en 1880, le prix triennal de trois mille francs, fondé par Mme veuve Jules Janin. — Ce prix, selon les intentions de la fondatrice, sera décerné à « la meilleure traduction d'un ouvrage latin ». — Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, *avant le 31 décembre 1879*.

Le vingt-deuxième *Concours poétique*, ouvert en France le 15 février 1879, sera clos le *1er juin 1879*. — Seize médailles, or, argent, bronze seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Concours de 1880. — La Société propose une médaille d'or de 200 fr. à la meilleure « Etude sur un sujet historique relatif au département de Tarn-et-Garonne ». — Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat-général de la Société, à Montauban.

La Société nationale d'éducation de Lyon destine pour 1879 un prix de 300 fr. au meilleur mémoire inédit sur ce sujet : « Pourquoi, dans les écoles de quelques nations étrangères, les punitions corporelles n'ont-elles pas été supprimées comme dans les écoles françaises? Apprécier les conséquences des deux systèmes. » — Le prix sera décerné dans la séance publique de 1880. — Les mémoires devront être adressés franco, *avant le 1er novembre prochain*. — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Palud, rue de la Bourse, n° 4.

RENSEIGNEMENTS OFFERTS GRATIS AUX ÉTRANGERS.

Tous les jours, les dimanches et les fêtes exceptés, le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* indique aux Étrangers qui lui font l'honneur de venir le consulter : — 1° des professeurs de français; — 2° des familles parisiennes qui reçoivent des pensionnaires pour les perfectionner dans la conversation française; — 3° des maisons d'éducation prenant un soin particulier de l'étude du français; — 4° des réunions publiques (cours, conférences, matinées littéraires, etc.), où se parle un très bon français; — 5° des agences qui se chargent de procurer des précepteurs, des institutrices et des gouvernantes de nationalité française.

Réponses diverses.

M. L. B., à Bar-le-Duc : Comme vous, je pense que l'emploi de certains compléments et surtout de certaines prépositions constitue le chapitre le plus difficile de notre syntaxe; mais je ne puis publier un traité sur cette matière dans mon journal. — *M. C. L. F., à Port-Louis (Ile Maurice) :* Je vous remercie des questions que vous m'avez adressées, car sur le nombre, il y en a quatorze que je n'ai pas encore été invité à résoudre. — *M. A. S., à Béziers :* Puisque cela peut vous être agréable, j'y consens très volontiers. — *M. E. P., à Paris :* Dans les deux derniers numéros de la huitième année, j'ai prévenu mes lecteurs que j'allais prolonger mes vacances pour m'occuper exclusivement de ma réimpression.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *midi* à *une heure et demie*.

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 3. 1er Avril 1879.

QUESTIONS GRAMMATICALES

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

LE COURRIER DE VAUGELAS

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en* 1875, *et doublement récompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

(Extrait du Prospectus.)

A Paris, la quittance d'abonnement est présentée *un* mois après le commencement de l'année courante; — en province et dans le reste du département de la Seine, elle ne l'est que *trois* mois après, mais avec une augmentation de 75 *centimes* pour frais de recouvrement.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

*Pourquoi dit-on de quelqu'un qui se soumet après avoir fait d'abord une certaine résistance morale, qu'*IL MET LES POUCES? *Je vous serais reconnaissant de vouloir bien traiter cette question dans votre intéressant journal.*

—

J'ai trouvé quatre explications principales de cette phrase proverbiale, et je vais vous les donner dans l'ordre où elles se sont produites.

1° Chez les Romains, dit brièvement La Mésangère, lorsqu'on voyait un athlète près de succomber, les spectateurs rapprochaient les deux pouces, et, à ce signe, la lutte cessait.

2° D'après Quitard, les Grecs disaient *αἴρειν δάκτυλον*, lever le doigt, et les Romains de même : *tollere digitum*, parce qu'il était d'usage que l'athlète qui succombait dans le combat avouât sa défaite de cette manière.

3° Pour M. Littré, cette locution paraît venir de ce que le pouce tombe dans la main quand on cesse d'opposer de la résistance :

> En faisant une basse reverance se retira, luy *estant tombé le poulce dans la main.*
>
> (Carloix, I, 29.)

4° Enfin l'*Illustration* du 29 juillet 1878 l'explique ainsi : Au temps de la torture, la suspension par les pouces était un des moyens les plus fréquemment employés pour arracher des aveux aux accusés, comme nous l'apprend Du Cange, qui, entre autres textes, cite le suivant :

> Ordonné fu que ledit prisonnier seroit mis par trois foiz à la question et *penduz par les pooces.*

Examinons maintenant chacune de ces manières de rendre compte de *mettre les pouces*.

La première. — Toutes les fois que l'on emploie l'expression *mettre les pouces*, elle s'applique à quelqu'un qui se rend, qui cesse la résistance après un temps plus ou moins long, et non aux spectateurs de la lutte qui a eu lieu : La Mésangère est dans l'erreur.

La seconde. — Si l'explication de Quitard était la vraie, comment pourrait-il se faire que des expressions où, en latin comme en grec, il n'est question que d'*un* doigt, eussent été traduites par *les pouces* dans la langue française?

La troisième. — Même objection que contre la précédente : *mettre les pouces*, qui renferme *pouce* au pluriel, n'a jamais pu être tiré de la sensation qui fait « que *le pouce* tombe dans la main ».

La quatrième. — La pendaison par les pouces devait, dans l'ordre des supplices, succéder à la question, qui avait déjà plus ou moins épuisé les forces du patient; dans cet état, celui-ci devait se laisser « ligoter » sans résistance, ce qui n'a pu donner lieu à un proverbe signifiant capituler après une lutte énergique. Cette explication n'est pas encore la bonne, quoiqu'elle soit plus près de la vérité que les autres, comme rendant compte du pluriel *les pouces*.

Voici, selon moi, d'où vient le proverbe en question :

Il a été tiré de la manière dont procède un gendarme pour s'assurer d'un malfaiteur qu'il est parvenu à arrêter : ce gardien de la sûreté publique est muni d'une petite chaîne appelée *poucettes*, ayant un cadenas dans lequel son prisonnier est obligé de passer les pouces. Or, comme celui-ci, ordinairement, ne met les pouces (dans les poucettes) qu'après y avoir été contraint, l'expression de *mettre les pouces*, si souvent répétée par des hommes en contact continuel avec les malfaiteurs, en est venue à signifier, au figuré, céder après plus ou moins de résistance.

Du reste, comme *mettre les pouces* a pour synonyme *coucher les pouces*, et qu'il faut, en effet, tenir les pouces dans une position horizontale pour qu'ils entrent dans les poucettes (j'ai constaté le fait chez M. Foin, 38, rue Chapon, où je me suis fait mettre cet appareil), c'est une preuve que l'origine que je donne est la véritable.

×

Seconde Question.

Le journal LE NATIONAL *du 20 octobre 1878 écrit dans le même article : « des* CONTUMACES *sans le savoir » et « une multitude de* CONTUMAX *sans le savoir ». Est-ce que cet adjectif a le privilège de s'écrire de deux manières au singulier,* CONTUMACE *et* CONTUMAX*? Je désirerais bien savoir à quoi m'en tenir à cet égard.*

—

L'adjectif en question, qui est, et a toujours été des deux genres, a eu deux formes différentes.

La première est *contumax*, qui n'est autre que le qualificatif latin :

Par le droit ancien de la France, le *contumax* perdoit sa cause, bonne ou mauvaise, civile ou criminelle.

(Loisel, 871.)

Ils vous le peignent homme *contumax*, rebarbatif, reculant à toute raison.

(Martin du Belloy, p. 223.)

Quelques jurisconsultes, à la vérité, ont assuré que le *contumax* ne devait pas être condamné si le crime n'était pas clairement prouvé.

(Voltaire, *Louis XV*, 42.)

La seconde est *contumace*, que nous avons, paraît-il, emprunté à l'italien, et qui, d'après M. Littré, reste la seule en usage aujourd'hui.

D'où cette conséquence toute naturelle que l'auteur de l'article auquel appartient la phrase que vous me signalez a eu le double tort 1° d'employer *contumax*, un terme vieilli, et 2° l'employant, de faire figurer à côté de lui la forme *contumace*, la seule admise de nos jours.

×

Troisième Question.

Vous serait-il possible de me dire l'origine de l'expression AVOIR PERDU SON BATON *qui se dit, m'assure-t-on, parmi les gens de théâtre, pour signifier être de mauvaise humeur?*

—

J'aurai le plaisir de vous l'apprendre en passant la parole à Joachim Duflot, qui raconte ce qui suit dans *les Secrets des Coulisses* (p. 164) :

C'est Arnal seul qui a fait les frais de ce proverbe théâtral.

La première pièce de début du spirituel comédien, au théâtre du Vaudeville, fut le *Sergent Mathieu.* Dans cette pièce, Arnal entrait en scène armé d'un bâton; pendant vingt répétitions consécutives, le bâton que l'acteur avait choisi lui était remis par le régisseur. Ce bâton avait une poignée commode, une forme bizarre, une physionomie enfin qui plaisaient à Arnal; il comptait sans doute sur son bâton pour en tirer des effets comiques.

Le jour de la première représentation arriva. Arnal, fort préoccupé de la responsabilité qui pesait sur lui, était ému, inquiet, tremblant dans la coulisse, attendant sa réplique.

— A vous, Arnal, à entrer, lui crie le régisseur.

— Et mon bâton! s'écria Arnal, je n'ai pas mon bâton.

— Ni moi non plus, dit le régisseur.

— Mais il me faut mon bâton, je veux mon bâton, je n'entre pas sans mon bâton!

— On le cherche, on ne le trouve pas. Prenez cette canne, ce sera la même chose!

Mais la réplique était donnée, il fallait entrer. Arnal, furieux, commença par perdre la mémoire; sa mauvaise humeur se trahissait dans chaque geste, il fit de vains efforts pour retrouver sa verve, il lui manquait quelque chose.

La pièce y perdit beaucoup, et elle fut sifflée, grâce au bâton perdu.

Depuis ce jour, il est convenu que toutes les fois qu'un acteur est de mauvaise humeur, c'est qu'*il a perdu son bâton.*

×

Quatrième Question.

Je vous serais obligé si vous vouliez bien me faire savoir un jour, par la voie de votre journal, laquelle des deux expressions on doit employer, SAIGNER AU NEZ *ou* SAIGNER DU NEZ?

—

Pour signifier avoir du sang qui coule par le nez, notre langue a employé d'abord l'expression *saigner par le nez*, comme le montrent ces citations :

Se cil qui est batus *saine par le nez* por le [la] bature, par tel sanc l'amende ne croist de riens.

(Beaumanoir, *Coutume*, XXX, 17.)

Il fut deux jours sans cesser de *saigner par le nez.*

(Paré, XXIV, 28.)

Plus tard, à partir du XVIe siècle, je crois, elle a dit, comme elle le dit encore, *saigner du nez*, aussi bien au propre qu'au figuré, ce dont voici des preuves :

(Sens propre)

Une autre fois *saignant du nez*, il croyait que son âme allait sortir de son mouchoir.

(Fénelon, *Dial. des Morts*, I.)

S'il tombe, *il saignera du nez.*

(J.-J. Rousseau, *Emile*, II.)

(Sens figuré)

Je leur proposai de dresser une embuscade à ces surpreneurs de places; mais ils *saignerent du nez*, et je ne pus jamais les y faire resoudre.

(D'Aubigné, 491, col. 2.)

Quand quelqu'un a l'âme poltronne,
A tout bruit il tremble et s'étonne,
A tout coup *il saigne du nez.*

(Scarron, *Virgile*, IV.)

Il avait promis de me vendre sa maison, mais *il saigne du nez.*

(Littré, *Dictionn.*)

Et comme on ne trouve point d'auteurs qui aient jamais fait usage de *saigner au nez*, il faut en conclure, malgré l'opinion contraire de certains grammairiens,

que *saigner du nez* est la seule de ces deux expressions qui soit vraiment française.



Cinquième Question.

Je sais bien qu'au figuré, on dit généralement FLORISSAIT, *à l'imparfait, et* FLORISSANT, *au participe présent. Mais est-ce à dire qu'on ne puisse aussi, dans le même sens, employer* FLEURISSAIT *et* FLEURISSANT? *Je vous serais reconnaissant de traiter cette question dans un de vos prochains numéros.*

—

Dans les premiers temps de la langue, le verbe *fleurir*, du latin *florere*, se disait *florir*, comme on le voit par ces citations :

[Espines] poignanz et aspres qui ne peuvent *florir*.
(*Roncevaux*, 155.)

A la douzor du temps qui reverdoie
Chantent oisel et *florissent* verger.
(*Couci*, XI.)

Dont peussiés veoir le bras Saint-George *flori* tout contremont de nés et de veissiaus et de galies et d'huissiers.
(Villehardoin, LXI.)

Au XVIe siècle, ce verbe en était arrivé à se prononcer *fleurir*, forme qui entra en concurrence avec *florir* ; au XVIIe, le nouveau venu l'emporta peu à peu sur son rival, et ce dernier, finalement repoussé, se réfugia en quelque sorte dans le participe présent et dans l'imparfait, où il s'emploie encore généralement dans le sens figuré.

Mais, pour cette raison, le verbe *fleurir* ne peut-il donc pas s'employer aux mêmes temps?

Les meilleurs auteurs du XVIIe siècle ont dit *fleurissant*, au figuré :

Il est certain que les affaires ne sauroient être plus *fleurissantes.*
(Balzac, *Lett.* VII, 49.)

La réputation toujours *fleurissante* de ses écrits...
(Bossuet, *Disc. Académ.*)

Dans le sens figuré également, le verbe *fleurir* a été employé à l'imparfait par les écrivains du XVIIe et du XVIIIe siècle, ce dont voici la preuve :

Cicéron *fleurissoit* sur le déclin de la République Romaine.
(Furetière, *Dictionn.*)

L'empire du Mexique était détruit; celui du Pérou *fleurissait* encore, mais en mourant l'un de ses monarques l'avait partagé entre ses deux fils.
(Marmontel, *Incas*, ch. I, p. 1.)

Cet ordre respecté [les dominicains] *fleurissait* dans toute la France.
(Voltaire, *Henriade*, V.)

Or, après cette constatation, qui pourrait se faire sur un bien plus grand nombre d'exemples, il ne me semble guère possible d'interdire d'une manière absolue les formes nouvelles de *fleurir*, à l'imparfait et au participe présent, quand il est encore permis d'employer aux mêmes temps ses formes archaïques.



Sixième Question.

Je lis dans le FIGARO *du 2 février 1878 la phrase suivante : « M. Sarlande épouse la fille de M. Levert, ancien préfet, qu'il a vu grandir, gronder, élever ». Le participe doit-il ou ne doit-il pas varier? L'infinitif* GRANDIR *exigerait qu'il fût mis au féminin, et les deux autres verbes exigent, au contraire, qu'il ne varie pas. Quelle est la règle dans ce sens?*

—

La phrase que vous me proposez, dans laquelle les mots « qu'il a vu » ont été supprimés avant *gronder* et avant *élever* n'est pas, comme on pourrait le croire, le résultat d'une ellipse légitimement pratiquée.

En effet, quand on retranche un groupe de mots qui se répète dans une phrase, il faut, si un pronom s'y trouve, que ce pronom ait partout une fonction identique, sans quoi l'ellipse ne peut avoir lieu.

Or, le *que* du « qu'il a vu » précédant *grandir* joue-t-il le même rôle que celui du « qu'il a vu » précédant les verbes *gronder* et *élever* ?

Non; car dans le premier, *que* est le sujet de *grandir* (c'est la personne qui grandissait), et, dans l'autre, il est le régime de *gronder* et de *élever* (c'est cette même personne qu'on grondait, qu'on élevait).

Par conséquent, on ne peut supprimer *qu'il a vu* devant *gronder* : on ne le peut faire que devant *élever*, parce que là le *que* de *qu'il a vu* remplit la fonction de régime comme celui de la même expression devant *gronder*. De sorte que, avant tout, la phrase du *Figaro* doit être construite de la manière suivante :

M. Sarlande épouse la fille de M. Leverd, ancien préfet, qu'il a [*vu*] grandir, qu'il a [*vu*] gronder et élever.

Cela fait, l'application de la règle du participe suivi d'un infinitif n'y offre plus aucune difficulté.



Septième Question.

En dehors des endroits où l'on rend des billets pour entrer à l'Exposition, on voit écrit « VENTE DE TICKETS » *au lieu de* « VENTE DE BILLETS ». *Est-ce que vous approuvez l'emploi de ce mot* TICKET?

—

Quand les Anglais et les Américains font une exposition (une exhibition, comme ils disent), ils emploient *ticket*, un mot de leur langue, et non *billet*, un mot de la nôtre, pour désigner ce petit carré de papier ou de carton qui rend cette exposition accessible au public.

J'ai vivement regretté que nous ne les eussions pas imités, car un *ticket* pris pour pénétrer dans l'enceinte du Champ-de-Mars n'offensait pas moins les yeux du patriote que ceux du grammairien.



Huitième Question.

La locution J'AI SOMMEIL *est-elle française? Je comprends les expressions* AVOIR SOIF, AVOIR FAIM, *qui signifient avoir besoin de manger, de boire. Les mots* FAIM *et* SOIF *ont en effet pour équivalent* ENVIE, OU BESOIN DE MANGER. *Mais le mot* SOMMEIL *ne signifie pas le* BESOIN, *mais bien* L'ACTION *de dormir. C'est pourquoi je ne m'explique pas la locution* AVOIR SOMMEIL, *et je m'adresse à vous pour en avoir le cœur net.*

—

Indépendamment du sens de : action de dormir, le substantif *sommeil* en a encore un autre, celui de grande envie de dormir. Or, comme on dit très bien : *j'ai grande envie de dormir*, il est évident qu'on doit pouvoir dire tout aussi bien : *j'ai sommeil.*

Du reste, cette construction est plus que française, car on dit, en espagnol : *Tengo sueño;* en allemand, *Ich habe Schlafen;* en italien, *Ho sonno*, etc.

ÉTRANGER

Première Question.

J'ai rencontré souvent la phrase suivante dans vos journaux : « IMITER DE CONRART LE SILENCE PRUDENT ». *Qu'est-ce que cela veut dire? Qu'était-ce que Conrart? Quand peut-on employer cette phrase?*

—

Conrart (Valentin), qui a été pour ainsi dire le père de l'Académie française, car c'est dans sa maison qu'elle est née; qui en fut le secrétaire-perpétuel dès 1635; qui en gouverna les mouvements avec tant de dignité, n'a laissé aucun écrit remarquable; trop de modestie, trop de peine à se contenter; l'envie immodérée de donner à la lecture un temps que la composition dérobe; les emplois qu'il avait à la Cour (il était conseiller et secrétaire du Roi); les soins domestiques, les maladies habituelles, une horrible goutte qui affligea les trente dernières années de sa vie, l'empêchèrent de rien publier de ses ouvrages.

Or, ce fait unique chez un académicien a inspiré à Boileau le vers suivant (*Première Épître*) :

J'imite de Conrart le silence prudent,

vers devenu proverbial, et qui s'applique ironiquement à toute personne ayant la précaution de se taire ou de ne pas écrire dans certaines circonstances.

Relativement à son emploi, voici un exemple que le *Grand Dictionnaire du XIX*e *siècle* donne comme tiré de la *Revue des Deux-Mondes :*

En ce moment, M. Guizot, M. de Broglie et leurs amis doctrinaires de la Chambre, *imitent* aussi *de Conrart le silence prudent.* M. Guizot a failli perdre son portefeuille pour avoir trop parlé en faveur de la Restauration; M. de Broglie a failli perdre l'esprit pour un semblable excès de paroles. Il paraît que la leçon a été bonne, et qu'on ne se soucie pas de s'exposer à de pareils dangers.

×

Seconde Question.

*D'où vient le nom d'*ÉCHELLES DU LEVANT *donné à certains ports de la mer Méditerranée?*

—

Lorsqu'on relâche dans un port de la Méditerranée, on dit qu'on y *fait échelle*, pour signifier qu'en un tel lieu le bâtiment pousse à terre une échelle servant à opérer le débarquement de ses passagers ou de ses marchandises. Par extension, les mêmes ports ont été appelés *échelles*, abréviation probablement de *endroits où l'on met l'échelle.*

Quant au mot *Levant*, il est le plus souvent employé pour parler des contrées orientales et principalement des côtes de l'Asie Mineure.

D'où il suit que les *Échelles du Levant* désignent les différentes stations des navires qui font le commerce des villes du Levant, comme Smyrne, Alep, le Caire, etc., où plusieurs nations de l'Europe tiennent des consuls, et ont des bureaux ou comptoirs.

—

Comme, au lieu de *faire échelle*, on dit aussi *faire escale* (de l'italien *scala*), le mot *escale* s'est employé pour *échelle* dans la signification de port où l'on fait descendre les voyageurs à terre, d'où résulte une synonymie entre *échelle* et *escale;* mais l'usage de ces mots n'est pas identique : *échelle* s'emploie ordinairement en parlant des ports du Levant, et *escale*, en parlant de ceux des États barbaresques.

×

Troisième Question.

Voudriez-vous avoir l'obligeance de me dire s'il faut écrire : « *les trois lieues que j'ai* FAIT *ce matin* » *ou* « *que j'ai* FAITES »*? J'ai trouvé cette phrase dans un livre d'éducation très en vogue ici* (*Angleterre*)*, et la question du participe est résolue ainsi :* « FAIT *est pour* MARCHER, *qui est un verbe neutre, donc pas d'accord.* »

—

De l'avis de tous les lexicographes, le verbe *faire* admet très bien pour régime direct des noms marquant espace, étendue, comme le montrent ces deux exemples, empruntés au Dictionnaire de Littré :

Il se trouvera qu'Alexandre, dans l'espace de moins de huit ans, *aura fait* avec son armée *dix-sept cents lieues*, sans parler de son retour à Babylone.

(Rollin, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 189.)

M. Fabry, qui avait erré pendant quinze mois dans les terres de l'Ouest, au-delà du fleuve Mississipi, m'a assuré qu'il *avait fait* souvent *trois et quatre cents lieues* sans rencontrer un seul homme.

(Buffon, *Quadr.* t. III, 221.)

Et, autre preuve que ce verbe est bien actif dans cette acception (celle de parcourir), c'est que les citations précédentes peuvent parfaitement se tourner au passif :

Les *dix-sept cents lieues qui ont été faites* par l'armée d'Alexandre, etc.; — *Trois et quatre cents lieues ont été faites* souvent par M. Fabry, etc.

D'où cette conséquence que, dans la phrase que vous me soumettez, le relatif *que* est régime direct, et que le participe *fait* doit naturellement s'y accorder avec lui.

×

Quatrième Question.

Voudriez-vous bien m'apprendre comment il convient de prononcer les mots DOMPTER *et* SYMPTÔME?

—

On doit prononcer *don-té* pour les deux raisons que je vais vous dire :

1° La lettre *p* n'est pas etymologique dans *dompter*, qui vient de *domitare;* elle provient d'une vicieuse tendance qu'avait le moyen âge à mettre un *p* entre *m* et *t*, ou *m* et *n*, comme cela se voyait dans *condampner* et *temptation* (resté dans la langue anglaise).

2° Le mot *dompter* ne laissait pas entendre de *p* dans l'ancienne langue, et preuve, c'est qu'on ne faisait pas figurer cette consonne dans l'orthographe, comme le montre l'exemple qui suit :

Maint félon ai *donté*, comme cheval à frain.
(*Roman de Rou*, f° 31.)

Quant à *symptôme*, on y prononce assez généralement le *p*, qui est étymologique; mais comme quelques-uns, d'après M. Littré, disent *sin-tôme*, je serais d'avis, pour éviter une exception non justifiée, que l'on considérât cette prononciation comme la bonne : en présence de deux manières de dire usitées toutes deux, je suis pour celle qui est selon la règle.

×

Cinquième Question.

Voudriez-vous bien m'expliquer ce que c'est qu'un LOUSTIC, *et aussi me dire d'où la langue française a tiré ce mot-là ?*

—

Il existe dans la plupart des régiments et des compagnies une espèce de plaisant qui a le privilège d'amuser ses camarades. A la caserne, on fait cercle autour de lui; en marche, il parle sans relâche, raconte une foule d'anecdotes plus ou moins vraies, et le plus souvent tirées de son crû; il provoque le rire de ceux qui l'écoutent et leur fait trouver moins longues les heures qu'il faut marcher pour atteindre l'étape. C'est ce personnage que nous appelons un *loustic*.

Maintenant, d'où vient ce terme?

De l'allemand *lustig*, gai, jovial, qui s'employait dans les régiments suisses au service de la France avant 92, pour désigner le bouffon chargé de distraire les soldats, de les égayer, et de les préserver de la nostalgie.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

—

1° ... promenaient ... en attendant que leurs conducteurs *eussent*; — 2° ... car *des* Batignolles à Courcelles (on dit *les Batignolles*); — 3° ... il ne s'agissait de rien *de* moins, en effet, que d'un double infanticide; — 4° ... comme les commis de nouveautés *en congé* (Voir *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 13); — 5° ... elles s'étaient *imaginé* (il n'y a pas de régime direct : elles avaient imaginé à elles); — 6° ... cette constitution est *très* complète (Voir *Courrier de Vaugelas*, 3e année, p. 84); — 7° ... de l'impiété! dit le Monde *en gémissant* (on ne doit pas employer un infinitif pour tenir lieu du verbe *dire* et d'un part. présent; voir *Courrier de Vaugelas*, 5e année, p. 51); — 8° La belle Alice manqua *de* s'évanouir (la préposition est indispensable ici); — 9° Mais ce qui ne laisse pas *de* faire douter (pas de *que*); — 10° ... Un peu avant eux, *c'avait* été le tour; — 11° ... et déclare qu'il préfère être un singe perfectionné *plutôt* qu'un homme dégénéré; — 12° ... secours que m'ont *fournis*.

Phrases à corriger
recueillies dans les journaux ou dans d'autres publications récentes.

—

1° A quoi cela les avancera-t-il de crier par-dessus les toits que le congrès de Berlin est plus abominable et plus odieux que le congrès de Vienne?

2° Il reprend aujourd'hui les *Canotiers de la Seine*, vaudeville aquatique en trois actes et cinq tableaux, qui fut jadis le plus beau succès des Folies-Dramatiques, avant que le théâtre n'ait versé dans l'opérette, à partir de l'*Œil crevé*.

3° M. D... ancien professeur dans un collège départemental, recevait il y a quelque temps la visite d'un jeune homme vêtu d'un costume mi-partie civil et ecclésiastique, qui en arrivant lui sauta au cou.

4° Mais puisque la loi du 4 avril 1789 a reconnu à chaque citoyen le droit de manger un civet tué de sa propre main, profitons-en et faisons parler la poudre.

5° On peut dire que plus une chanson, par exemple, est singulière et offre des traits caractéristiques, plus il y a de chances pour qu'elle se trouve ailleurs que dans le pays où on la recueille.

6° Cette publication n'est malheureusement, jusqu'à présent, qu'un tirage à part de la *Revista contemporanea*, et est très difficile à se procurer.

7° D'après ces procès-verbaux, les séances que préside M. de Ségur, prélat romain, sont on ne peut plus remplies. Il y vient des évêques, des marquis, des industriels, etc.

8° Ils ne s'embarrasseraient guère, étant le nombre infini, de faire le bonheur de la majorité, encore qu'elle en ait.

9° C'était le congrès bizarrement jugé au point de vue de la crânologie. Mais toujours il revenait à ses crânes albanais, et quand il en parlait, il se baissait pour les toucher du doigt.

10° Il voulait se battre avec tout le monde, mais il fut retenu par deux agents, qui lui firent comprendre qu'il faudrait mieux aller chercher du renfort.

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS
PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

Claude BUFFIER.

—

(*Suite.*)

Pour ce qui est de la clarté, il ne paraît pas que nos phrases soient plus nettes et plus naïves qu'elles le sont dans Amyot, Montaigne, Brantôme et les autres écrivains du XVIe siècle. On prétend même que quelques-unes sont devenues sujettes à je ne sais quelle contorsion qui les rend moins aisées à entendre. Quant aux mots particuliers, l'usage nous en a enlevé, *icelui*, par exemple, qui prévenait d'importunes ambiguités où nous jette l'emploi fréquent du pronom *son*, *sa*, *ses* quand il se trouve après deux noms différents, comme lorsqu'on dit *le pere d'Alexandre avoit prevu ses conquêtes :* le mot d'*icelui* déterminait la signification qui demeure indéterminée dans ces occasions.

A l'égard de la brièveté, Coeffeteau, un des plus grands écrivains que nous eussions il y a soixante ou quatre-vingts ans, se plaignait qu'on y donnait atteinte par la répétition superflue de quelques mots; il voulait qu'on dît, par exemple : *c'est le plus savant et judicieux homme qu'on puisse voir*, au lieu de répéter *le plus*, et de dire *c'est le plus savant et le plus judicieux homme que l'on puisse voir*, parce qu'il est évident que *le plus* tombe également sur les deux adjectifs; pourquoi admettre, disait-il, une répétition qui fait languir notre langue, déjà plus difficile qu'aucune autre par le grand

usage des articles, des pronoms et des verbes auxiliaires? Cependant, ces répétitions se sont introduites, et ce serait aujourd'hui une faute considérable d'y manquer.

Des bornes qu'on doit se prescrire dans une grammaire, et de son utilité sur tout par rapport à la langue françoise.

A considérer la Grammaire en elle-même et dans sa spéculation, il n'est pas d'expression ni de mot particulier dont elle ne dût expliquer la nature et marquer les propriétés. Mais comme ce détail serait rebutant et même impossible à cause de son étendue, il faut qu'une grammaire soit bornée, et c'est ce qui en fait la perfection. En conséquence, elle doit traiter de toutes les parties du langage, mais cela, en général, pour ramener à certains principes celles qui ont à peu près la même nature et le même usage.

Il ne faut donc pas demander à une grammaire pratique qu'elle montre tous les tours qui font la finesse d'une langue; car la Grammaire étant destinée principalement aux commençants, on ne doit point leur proposer d'observation qui soit au-dessus de leur portée, et à laquelle ils doivent arriver plutôt par l'usage que par le secours des règles. Aussi est-ce l'opinion de ceux qui sont devenus les plus habiles dans les langues que, pour les apprendre, on ne saurait d'abord charger la mémoire d'un trop petit nombre de règles; ce qui est au-delà des préceptes généraux, concerne moins la Grammaire prise dans le sens dont il vient d'être question que l'élégance et la perfection auxquelles on ne peut atteindre qu'après un temps assez considérable.

Du reste, autant serait ennuyeuse ou rebutante pour les commençants une grammaire trop étendue, autant semble avantageuse à tous et même nécessaire une grammaire renfermée dans de petites bornes. Il n'y a que par elle qu'on puisse avoir des règles auxquelles se réduit ce qu'a introduit la bizarrerie de l'usage; car bien que celui-ci se soit établi indépendamment des règles, il n'en est pas moins vrai qu'il ne s'observe que par leur moyen.

Il n'est presque personne, même parmi les maîtres, qui ne s'écarte en quelque point de l'usage le mieux établi; combien s'en écarteront davantage ceux qui ne parlent pour ainsi dire qu'à l'aventure et sans nulle observation qui les fixe? Plusieurs d'entre eux, qui s'appliquent aux langues savantes, les apprennent ou les enseignent sans bien savoir la leur propre; de sorte qu'il y font des fautes où ils auraient honte de tomber en latin ou en grec, et dont la contagion s'étend sur ceux qui les approchent. Nous avons intérêt à fixer notre langue à la manière dont nous la parlons aujourd'hui; et si l'on peut espérer d'y réussir, ce ne peut être qu'en prenant soin de faire des règles conformes à l'usage et par le soin de les étudier pour en répandre universellement la pratique.

De la meilleure maniere d'aprendre le françois, et quelque autre langue que ce soit.

Chacun a coutume de se faire une méthode sur ce point, conformément à son idée et à ses dispositions particulieres; mais il en est toujours certaines qui conviennent au plus grand nombre; et celle que le P. Buffier veut indiquer est de cette nature.

Rien n'est meilleur pour parler une langue que de vivre au milieu de ceux qui la parlent. C'est ainsi qu'on parvient à l'acquérir même insensiblement; bien qu'on l'apprenne mieux quand les réflexions et les observations particulières viennent encore au secours. Lorsqu'on ne peut avoir ce commerce avec ceux qui parlent une langue, il faut y suppléer par les livres; se mettant à les lire et tâchant d'en deviner le sens par les circonstances, comme on se met dans un pays étranger à entendre parler une langue qu'on ne sait point, et dont on conçoit ce qu'on peut par des conjectures.

Celles-ci sont aidées considérablement par deux moyens. Le premier, c'est d'avoir une traduction de ce qu'on lit, et de la consulter dans les endroits les plus difficiles. Le second, c'est de jeter d'abord les yeux sur une grammaire où l'on distingue les particules, les articles et les terminaisons des noms, des verbes, et les autres mots qui se rencontrent le plus fréquemment dans la langue qu'on étudie.

Les meilleurs livres à lire en commençant sont ceux dont le sujet nous est agréable et familier; parce que les choses qui nous sont connues et qui nous plaisent nous font aisément apercevoir et retenir les mots qui les expriment, au lieu qu'en lisant un livre dont la matière n'est pas à notre portée, notre esprit est embarrassé en même temps et des choses et des expressions; et, ne comprenant pas bien celles-là, il ne peut guère entendre celles-ci. Il paraît étrange qu'on ne fasse pas toujours cette réflexion à l'égard des jeunes gens dans certaines circonstances, et qu'on leur mette quelquefois entre les mains des livres à interpréter sur des matières qu'ils n'entendraient pas même dans leur langue maternelle.

Quand on a trouvé un livre à la portée et au goût du commençant, il faut lui en faire lire chaque jour une certaine quantité, soit page à page, ou période à période, ou phrase à phrase; de manière qu'il découvre du moins, par le secours de la traduction, la signification de chacun des mots, et qu'il entrevoie leur construction grammaticale. Si on ne la découvre pas d'abord en quelque mot particulier, il ne faut pas laisser de continuer; ce qui ne vient pas les premiers jours, viendra imperceptiblement dans la suite. Il ne faut que remarquer les endroits où l'on aperçoit assez clairement cette construction, pour distinguer, supposé que ce soit un nom, de quel cas, de quel genre, de quel nombre il est; s'il est nominatif ou cas du verbe; si l'article est défini ou indéfini, masculin ou féminin; supposé que ce soit un verbe, à quelle personne, à quel temps, à quel mode il est; supposé que ce soit un modificatif, s'il est adverbe ou préposition, ou conjonction; s'il est exprimé en un mot ou en plusieurs mots; supposé que ce soit une préposition, quel cas elle régit; quand c'est une conjonction, si elle joint ensemble deux noms, ou deux verbes, ou deux phrases.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Le Monde des merveilles, tableau pittoresque des grands phénomènes de la nature et des manifestations du génie de l'homme dans les sciences, l'industrie et les arts; par Adolphe Bitard. Edition illustrée. In-4° à 2 col., 804 p. Paris, Lib. illustrée.

La Main de velours; par Mlle Gabrielle d'Ethampes. 3e édit. In-18 jésus, 304 p. Paris, lib. Bourguet-Calas. 2 fr. 50 cent.

Grecque; par Juliette Lamber. 1re édition. In-18 jésus, 245 p. Paris, lib. C. Lévy.

Conservation, révolution et positivisme; par E. Littré. 2e édition augmentée de remarques courantes. In-18 jésus, VIII-503 p. Paris, aux bureaux de la Philosophie positive. 6 fr.

Franches causeries; par Eugène Paz. In-18 jésus, VIII-290 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Voyage aux pays annexés; par Victor Tissot. Gr. In-8°, 424 p. avec grav. Paris, lib. Marpon et Flammarion.

Aventures de Monsieur Pickwick; par Charles Dickens. Roman anglais traduit avec l'autorisation de l'auteur, sous la direction de P. Lorain, par P. Grolier. 2 vol. in-18 jésus, 842 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 50 cent.

Grammaire française à l'usage des élèves de l'enseignement secondaire spécial; par M. H. Jonette, agrégé. 2e édition. In-12, 212 p. Paris, lib. Belin.

Nos filles et nos fils, scènes et études de famille; par Ernest Legouvé, de l'Académie française. 2e édition. In-18 jésus, 350 p. Paris, lib. Hetzel et Cie. 3 fr.

Le Régiment des Géants; par Paul Féval. In-18 jésus, 352 p. Paris, lib. Palmé. 3 fr.

Jocaste et le Chat maigre; par Anatole France. In-18 jésus, XVI-305 p. Paris, lib. nouvelle. 3 fr. 50 cent.

Cinquante jours en Italie; par George Bastard. Avec une préface par H. Nadault de Buffon. In-18 jésus, XII-300 p. Paris, lib. Dentu. 2 fr. 50.

Chefs-d'œuvre de Diderot. Entretien d'un père avec ses enfants; le Neveu de Rameau; Ceci n'est pas un conte; Regrets sur ma vieille robe de chambre; Eloge de Richardson; Réflexions sur Térence; avec préface, notices, notes et variantes, par Louis Asseline et André Lefebvre. T. I. In-16, XXXVI-246 p. Paris, lib. Lemerre. 2 fr. 50.

Vies des Savants illustres, depuis l'antiquité jusqu'au XIXe siècle; par Louis Figuier. Savants du XVIIIe siècle. 3e édition, accompagnée de 39 portraits ou gravures, dessinés d'après des documents authentiques. In-8°, VI-496. Paris, lib. Hachette et Cie. 10 fr.

Mémoires de Ninon de l'Enclos; par Eugène de Mirecourt. Edition illustrée. In-4°, 756 p. Paris, lib. Brunel. 9 fr. 50.

Le Legs du pendu; par Paul Saunière. In-18 jésus, 360 p. Paris, lib. Dentu.

Les Drames du Palais de justice; par Pierre Zaccone et Eugène Moret. In-18 jésus, 411 p. Paris, lib. Dentu.

L'Épingle rose; par Fortuné du Boisgobey. III. Les Millions de l'oubliette. In-18 jésus, 340 p. Paris, lib. Dentu.

Les Convulsions de Paris; par Maxime Du Camp. T. 2. Episodes de la Commune; les Maires et le Comité central, le palais de la Légion d'honneur, le palais des Tuileries, etc. In-8°, III-511 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 7 fr. 50.

Histoire ancienne de l'Orient; par M. E. Kleine, sous-chef de bureau au ministère de l'Instruction publique. 2e édition, ornée de cartes. In-18 jésus, 275 p. Paris, lib. Ducrocq.

Histoire des Romains, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares; par Victor Duruy, de l'Institut. T. I. Des origines jusqu'à la fin de la deuxième guerre punique. In-8° jésus, 679 p., 17 cartes et planches, et 518 figures. Paris, lib. Hachette et Cie. 25 fr.

Publications antérieures :

CAMOENS ET LES LUSIADES. Etude biographique, historique et littéraire suivie du poème annoté. — Par Clovis Lamarre, docteur ès lettres, administrateur de Sainte-Barbe. — Paris, librairie académique *Didier et Cie*, libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins. — Prix : 8 fr.

HISTOIRE DE FRANCE PENDANT LA MINORITÉ DE LOUIS XIV. — Par A. Chéruel, recteur honoraire. — 2 vol. in-8°, LVII-956 p. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 15 francs.

GUIDE ORTHOGRAPHIQUE à l'usage des compositeurs et des correcteurs typographes et généralement de tous les hommes de lettres, auteurs, professeurs, instituteurs et élèves. — D'après la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie française (1877). — Par G. Daupeley-Gouverneur, imprimeur. — Paris, librairie *Rouvier et Logeat*, 7, passage Jouffroy. — Prix : 75 cent.; par la poste, 85 cent.

POÈMES CIVIQUES. — Par Victor de Laprade, de l'Académie française. — Deuxième édition. — Paris, librairie académique *Didier et Cie*, libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins. — Prix : 3 fr. 50.

LA TERREUR BLANCHE. Episodes et souvenirs de la réaction dans le Midi en 1815, d'après des souvenirs contemporains et des documents inédits. — Par Ernest Daudet. — Paris, *A. Quantin*, imprimeur-éditeur, rue Saint-Benoit.

CHEZ LES ANGLAIS. — Par Louis Dépret. — In-18 jésus, 366 p. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 3 francs.

PHILOSOPHES MODERNES, ÉTRANGERS ET FRANÇAIS. — Par A. Franck, membre de l'Institut. — Paris, librairie académique *Didier et Cie*, libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins. — Prix : 3 fr. 50.

LES MERVEILLES DE L'INDE, ouvrage arabe inédit du xe siècle, traduit pour la première fois d'après un manuscrit de la collection de M. Schefer, copié sur un manuscrit de la mosquée de Sainte-Sophie, à Constantinople. — Avec instruction, notes, index analytique et géographique. — Par L. Marcel Devic. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, Passage Choiseul. — Prix : 3 fr.

POÉSIES COMPLÈTES DE THÉODORE DE BANVILLE. Les Cariatides; les Stalactites; le Sang de la coupe; Roses de Noël. — Édition définitive. — In-18 jésus, 442 p. — Paris, librairie *Charpentier*. — Prix : 3 fr 50.

LES RUES DU VIEUX PARIS, galerie populaire et pittoresque. — Par Victor Fournel. — Ouvrage illustré de 165 gravures sur bois. — Paris, librairie de *Firmin-Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut, rue Jacob, 56. — Prix : 10 francs.

LE COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — En vente au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens. — On peut se procurer immédiatement les années 1, 4, 5, 6, 7 et 8; la 2e sera réimprimée avant quinze jours, et la 3e le sera pour la fin de mai. — Prix : 6 francs l'année, envoi franco par la poste.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Académie française. — L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1880 : Eloge de Marivaux. — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1879*. — Les ouvrages manuscrits destinés à concourir devront être déposés ou adressés francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe, ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du Concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

Le vingt-deuxième *Concours poétique*, ouvert en France le 15 février 1879, sera clos le *1er juin 1879*. — Seize médailles, or, argent, bronze seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

La Société nationale d'éducation de Lyon destine pour 1879 un prix de 300 fr. au meilleur mémoire inédit sur ce sujet : « Pourquoi, dans les écoles de quelques nations étrangères, les punitions corporelles n'ont-elles pas été supprimées comme dans les écoles françaises? Apprécier les conséquences des deux systèmes. » — Le prix sera décerné dans la séance publique de 1880. — Les mémoires devront être adressés franco, *avant le 1er novembre prochain*. — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Palud, rue de la Bourse, n° 4.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Concours de 1880. — La Société propose une médaille d'or de 200 fr. à la meilleure « Etude sur un sujet historique relatif au département de Tarn-et-Garonne ». — Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat-général de la Société, à Montauban.

Académie française. — L'Académie décernera, en 1880, le prix triennal de trois mille francs, fondé par Mme veuve Jules Janin. — Ce prix, selon les intentions de la fondatrice, sera décerné à « la meilleure traduction d'un ouvrage latin ». — Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, *avant le 31 décembre 1879*.

Société florimontane. — Concours de 1879. — Une somme de 400 fr. est affectée à la poésie. — Prix de poésie : « Saint-François de Sales. — L'Exposition universelle. » — On est libre de traiter les deux sujets en un seul. — Tous les genres poétiques sont admis. — Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. — Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société, les auteurs pourront en prendre copie. — S'adresser au secrétaire, M. Louis Revon, à Annecy.

La Société des Etudes historiques a mis au Concours pour 1880 ce sujet : « l'Histoire des origines de la langue française et de son développement jusqu'à la fin du xvie siècle. » — Ecrire au président, rue de la Banque, 8.

Réponses diverses.

M. C. M., à Milan : Je vous ai adressé le 20 du présent mois l'année que vous désirez lire ; vous êtes prié de l'accepter à titre d'hommage ; — *M. E. B., à Londres :* Le prix de chaque année du Courrier de Vaugelas est de 6 fr.; maintenant que je vous ai envoyé la 5e, vous me devez 12 fr. — Je ne sais pas si la souscription au Dictionnaire de La Curne de Sainte-Palaye est close, ni si l'ouvrage est terminé. Vous serez renseigné à la librairie Champion, 15, quai Malaquais. — Ma Grammaire française après l'orthographe n'a toujours qu'un volume (l'explication des proverbes et des expressions proverbiales), et je suis tellement absorbé par mon journal que très probablement elle n'aura pas de suite, du moins pas de sitôt. — *M. K., à Bordeaux :* Veuillez me dire quels sont les numéros qui vous manquent, et, si je les ai encore, je vous les enverrai gratis immédiatement. — *M. A. S., à Béziers :* J'ai reçu le mandat-poste de 24 fr. que vous m'avez adressé.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *midi* à *une heure et demie*.

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 4. 15 Avril 1879.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement recompensée à l'Exposition de 1878.*)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

(Extrait du Prospectus.)

A Paris, la quittance d'abonnement est présentée *un* mois après le commencement de l'année courante; — en province et dans le reste du département de la Seine, elle ne l'est que *trois* mois après, mais avec une augmentation de 75 *centimes* pour frais de recouvrement.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

Auriez-vous l'obligeance de me faire savoir d'où vient l'expression De la vieille roche, *qui s'emploie pour qualifier un homme antique, d'une vertu éprouvée ainsi qu'une chose à laquelle on attache quelque idée de perfection? Je serais charmé de trouver cette explication dans un de vos prochains numéros.*

—

Quitard fait naitre cette expression au temps des saints ermites qui allaient, dans les premiers siècles du christianisme, habiter des rochers loin de la société de leurs semblables, et que leur réputation de vertu faisait appeler *viri antiquæ rupis*, hommes de la vieille roche.

Mais c'est là une explication de fantaisie.

L'expression dont il s'agit nous est venue, selon moi, de la relation des voyages faits par Tavernier en Perse, relation où je trouve ce qui suit (édition de 1678) :

> Les Turquoises se prennent à trois ou quatre journées de Meched, à une montagne nommée Phirouskou. La *vieille roche* [en minéralogie *roche* signifie milieu d'extraction] est maintenant gardée pour la seule maison du Roy; et pour les Turquoises de la *nouvelle roche*, que tout le monde peut acheter, il s'en faut beaucoup que la couleur n'en soit si vive ny si fixe comme celle de la vieille.
>
> (Prem. Part., liv. IV, p. 377.)

> La Turquoise ne se trouve que dans la Perse, et se tire de deux mines; l'une, qu'on appelle la *vieille roche*, à trois journées de Meched, tirant au Nord-oüest, près d'un gros bourg nommé Nichabourg; l'autre, que l'on nomme la *nouvelle*, qui en est à cinq journées. Celles de la nouvelle sont d'un mauvais bleu, tirant sur le blanc et peu estimées, et l'on en prend de celles-là autant que l'on veut pour son argent. Mais depuis plusieurs années, le roy de Perse defend de foüiller dans la *vieille* pour tout autre que pour luy, parce que, n'ayant point d'orfevres du païs que de ceux qui travaillent en fil, et qui n'entendent rien à emailler sur l'or, comme gens qui n'ont que peu de dessin et de taille, etc.
>
> (Sec. Part., liv. II, p. 321.)

Et voici un fait assez propre, je pense, à corroborer mon opinion à cet égard.

Avant le premier voyage de Tavernier, c'est-à-dire avant l'année 1636, nous ne connaissions pas *de la vieille roche*, du moins si j'en juge par la date des exemples qu'en fournit le dictionnaire de Littré; et Tavernier n'était pas encore revenu de son sixième voyage que ladite expression s'employait déjà, non-seulement au propre, mais encore au figuré, comme le montrent les vers suivants de Scarron (*Virgile travesti*, VII) :

> Dieu, non pas des nouveaux venus,
> Mais un dieu *de la vieille roche*.

C'est donc bien, selon toute apparence, aux récits de notre célèbre voyageur, récits qui du reste eurent un très grand succès, que la langue française doit la locution proverbiale dont je m'occupe ici.

×

Seconde Question.

Quelle est l'origine de l'expression Entre la poire et

LE FROMAGE? *Il est d'usage, si je ne me trompe, de manger le fromage avant la poire. Ne serait-il pas plus logique de dire : Entre le fromage et la poire?*

—

Vers la fin du moyen âge, on mangeait chez nous des pommes et des poires au dessert, ce qui est mis hors de doute par le passage suivant emprunté à Legrand d'Aussy (*Vie privée des François*, vol. III, p. 332) :

Champier conseille de manger ainsi [au commencement du repas] les fruits qui, de leur nature, sont aqueux, rafraîchissants... Il ne permet au dessert que les fruits astringents comme les nèfles, pistaches, noix, avelines, châtaignes, amandes, *pommes*, coings et *poires*.

On y mangeait également du fromage, comme on le voit par cette phrase trouvée dans le *Ménagier de Paris* (Préface, XLIII) :

L'issue ou sortie de table, composée le plus souvent d'ypocras et d'une sorte d'oublie dite mestier, ou, en été, l'ypocras étant hors de saison à cause de sa force, de pommes, de *fromages*, etc.

Et le fromage devait venir après la poire, si j'en juge par cette autre citation, tirée du vol. II, p. 108 du même ouvrage, où le fruit est la pomme :

Entremets : gelée comme dessus. Issue : *pommes* et *fromage* sans ypocras, car il est hors de saison.

Or, depuis l'an 1393, époque où le *Ménagier* a été composé, l'ordre dans lequel ces deux espèces de dessert se mangeaient a été interrompu, mais sans que pour cela on changeât rien à la manière de s'exprimer : voilà pourquoi, à mon avis, nous disons aujourd'hui *entre la poire et le fromage*, quand, en réalité, nous mangeons généralement le fromage avant la poire.

×

Troisième Question.

Est-ce qu'il est possible de dire que « M. un tel brigue UN FAUTEUIL CURULE » *pour signifier qu'il désire se faire nommer sénateur? J'ai trouvé cela dernièrement dans un journal publié à Paris.*

—

Cette expression est évidemment faite sur le patron de *chaise curule*, qui se dit généralement quand on parle du siège d'un sénateur de l'ancienne Rome.

Mais peut-on remplacer ici *chaise* par *fauteuil*, et l'adjectif *curule* peut-il aussi bien être appliqué à *fauteuil* qu'à *chaise?*

La chaise curule était, comme on peut le voir dans les *Antiquités romaines et grecques* de Rich (article *Sella*), un tabouret à pieds courbés en bras d'x, que l'on ouvrait et que l'on fermait comme nos pliants, pour que le propriétaire pût facilement le transporter partout avec lui.

Quant à *curule*, il vient de *curulis*, qualificatif latin formé du mot *currus*, char, dont on a supprimé une *r;* il signifie littéralement *de char*, et il s'était joint à *chaise* dans l'expression *chaise curule*, parce que le siège ainsi nommé se portait sur un char comme en fait foi la citation suivante :

Chaire curule, comme ilz l'appellent, c'est à dire qui se porte *sur un chariot* par la ville.

(Amyot, *Marius*, 6.)

Or, attendu que le siège de nos sénateurs n'a aucune ressemblance avec la *sella* des sénateurs romains; que ce n'est pas ce qu'en langage moderne on appelle un fauteuil (chaise à bras), et que, lors même que c'en serait un, il serait très improprement dit *curule*, puisque, d'après nos usages, il n'est point destiné à être placé sur un véhicule quelconque, j'en infère, et il me semble à juste titre, que l'expression de *fauteuil curule* doit être rejetée.

×

Quatrième Question.

Quelle est l'étymologie de GEINDRE, *non pas du substantif dont il a été parlé 8e année, page 90, mais du verbe qui signifie pousser des gémissements?*

—

Ce verbe vient du latin *gemere*, qui, ayant l'accent sur *ge*, a donné, par la suppression de l'*e* qui précède *r*, le mot *gemre;* puis entre *m* et *r* s'est introduit un *b* (comme dans *sembler*, qui vient de *simulare*), ce qui a donné *gembre*, comme le montre cette phrase :

Et Renart prend à soupirer,
Et à *gembre* moult durement.

(*Renart*, 4469.)

Mais vu que *gemre* s'est probablement prononcé aussi *gen-re*, un *d* parasite s'y est introduit comme dans *tener*, qui est devenu *tendre*, et l'on a eu ainsi *gendre*, qui, par adoucissement de voyelle, a fait *geindre*.

×

Cinquième Question.

Dans cette phrase : « Il semble lui ÊTRE ÉCUU *une grande fortune », ne pourrait-on pas écrire* ÉCHU *en considérant ce mot comme étant le participe d'un verbe impersonnel?*

—

Je suis entièrement de votre avis; le participe, dans cette phrase et autres analogues, doit rester invariable, et voici comment je le prouve :

La phrase que vous me proposez est l'équivalent de cette autre, où l'infinitif qui suit *il semble* est remplacé par un mode personnel :

Il semble qu'*il lui est échu* une grande fortune.

Or, de même que, dans cette dernière, le participe *échu* doit être invariable comme étant le participe d'un verbe impersonnel, de même il doit l'être dans la précédente, la forme de l'infinitif n'ayant pas la propriété de changer la nature d'un verbe.

×

Sixième Question.

Quelle est l'origine de COULEUR ISABELLE, *dont vous parlez dans votre dernier numéro de la 8e année? Je désirerais bien la connaître.*

—

Cette couleur, qui participe, selon Trévoux, du jaune, du blanc et de la couleur de chair, a, dit-on, pour origine une chemise de l'archiduchesse Isabelle d'Autriche, fille du roi d'Espagne Philippe II et d'Elisabeth de France, et elle daterait du siège d'Ostende, entrepris par les Espagnols en 1601, lequel dura 3 ans et 78 jours, et coûta la vie à près de 150 mille hommes.

L'archiduchesse, ayant accompagné Albert, son époux, dans ses guerres contre les Hollandais, fut témoin de ce siège célèbre. En présence des efforts infructueux des assiégeants, elle fit le vœu de ne changer de chemise qu'après la prise d'Ostende. Les assiégés résistèrent trois mois encore avant de rendre à Albert le monceau de ruines auquel leur ville se trouva enfin réduite. La chemise de la souveraine des Pays-Bas devint, pendant ce temps, d'une couleur dont s'empara la mode, et qui, grâce aux circonstances héroïques où elle avait pris naissance, fut portée avec une sorte d'enthousiasme sous le nom de *couleur Isabelle*.

—

La couleur en question n'est pas mentionnée dans Nicot (1606) ; je n'ai point vu qu'il en fût parlé dans Bonours (*Le memorable siege d'Ostende*, 1628) ; elle n'est pas signalée dans Cotgrave (1660) ; mais elle figure dans la 1re édition de l'Académie (1694). Ces dates et ces faits me semblent favoriser singulièrement l'opinion que l'origine de *couleur Isabelle* remonte effectivement à la source que je viens d'indiquer.

×

Septième Question.

Comment rendez-vous compte des deux significations si différentes du verbe Cingler, *l'une faire voile, l'autre frapper avec quelque chose de pliant comme un fouet, une baguette? Je ne puis découvrir comment l'une de ces significations a pu engendrer l'autre.*

—

Voici l'explication de ce fait :

Le verbe *cingler*, dans le sens de frapper avec quelque chose de pliant, a pour origine *cingulum* (du verbe latin *cingere*, ceindre), qui signifiait sangle, bande pouvant servir à fouetter.

Le verbe *cingler*, dans le sens de faire voile, s'est d'abord écrit *singler*, probablement à cause de l'espagnol *singlar*, venu de l'ancien scandinave *sigla*, voile, qui a donné *sigle* au vieux français :

Ordonnerent les vaisseaux, et *singlerent* fort vers la ville.
(Froissart, I, I.)

Si *singla* en peu d'heures en mer, car bon vent le conduisoit.
(Bouciquaut, II, ch. II.)

Mais, au xvie siècle, l'orthographe du second de ces verbes, qui était cependant bien conforme à l'étymologie, devint *cingler*, comme le prouve cet exemple d'Amyot, qui écrit aussi *singler* :

Solon fit embarquer dessus leur vaisseau les meilleurs hommes atheniens qu'il eust en sa troupe, leur enjoignant qu'ils *cinglassent* droit vers la ville.
(Amyot, *Solon*, 13.)

Or, à partir de là, nous avons eu deux verbes *cingler*, sous une orthographe unique; mais comme nos lexicographes ne savaient probablement pas cette particularité, ils n'ont enregistré qu'un verbe *cingler*, en lui attribuant deux significations toutes différentes.

×

Huitième Question.

Pourquoi dit-on « RAPATRIER » *et non point* REPATRIER? *Ce verbe n'est-il pas formé de la particule* RE, *qui est ordinairement réduplicative? Pour quel motif a-t-on transformé l'*E *en* A?

—

On a dit autrefois *repatrier*, dérivé du latin *repatriare*, lequel nous avait déjà fourni *repairer* et *repairier* à une époque qui touche probablement à l'origine de la langue :

Croyez que ce seroit trop bien votre fait, pour être tôt et bien largement pourvu, se ne fut votre mariage qui vous fera *repatrier*, et, comme j'espoire, plus grands biens perdre, que vous n'y aurez.
(Louis XI, *Cent. nouv.* XLII.)

Monsieur, estant *repatrié* à la cour, abandonna tout à coup les affaires des refformez.
(D'Aubigné, *Hist.* I, 233.)

Qui [ce qui] leur fust un attraict de reconciliation, et se *repatrierent* avecqués luy.
(*Carloix*, II, 16.)

Aujourd'hui, nous disons *rapatrier ;* mais pour quelle raison?

Je ne l'ai point découverte, et la seule chose que je puisse vous dire à ce sujet, c'est que je regrette bien que les personnes ayant eu autorité en ces matières ne se soient pas fortement opposées à la consécration d'une pareille irrégularité.

—

D'après M. Littré, *rapatrier* est formé de *re*, de *à* et de *patrie*. Je me permettrai de n'être pas tout à fait du même sentiment; car la préposition *ad* n'existant pas dans *repatriare* (ce mot est formé de *re* et de *patria*), origine latine de notre verbe, elle ne peut naturellement pas entrer dans celui-ci : pour moi, *rapatrier* résulte d'une corruption dans la prononciation (on sait combien de fois *e* a été ainsi changé en *a*), et non d'un élément de plus que nous y aurions introduit.



Neuvième Question.

Comment expliquez-vous que, dans le populaire, on ait pu attacher le sens de ÊTRE UN PEU FOU, EXCENTRIQUE *à l'expression* AVOIR DES CHAMBRES A LOUER?

—

D'abord on a dit (l'expression est dans Antoine Oudin, 1656), *avoir des chambres vides dans le cerveau*, pour signifier n'avoir pas la somme d'esprit que possède ordinairement une personne.

Puis, attendu qu'au propre on dit de quelqu'un qui a des chambres vides, inoccupées, qu'il a des chambres à louer, on a été conduit à dire par substitution :

Avoir des chambres à louer dans le cerveau.

Enfin, on a abrégé cette phrase un peu longue, et l'on a fini par dire tout simplement :

Avoir des chambres à louer.

—

Une chose qui vous paraitra sans doute aussi remarquable qu'à moi, c'est qu'une locution analogue existe dans la langue anglaise; ainsi, on trouve dans le *Slang Dictionary* (Londres, 1874) :

Apartments to Let, a term used in reference to one who has a somewhat empty head. As « He 's got apartments to let ».

ÉTRANGER

Première Question.

Je trouve dans Sainte-Beuve : « Pour lui, il n'y avait que la MAIN *entre Ulysse et Robinson ». Le mot* MAIN *est-il pris ici dans le sens de « petite distance ». Merci d'avance, si vous avez le loisir de répondre à cette question.*

Le mot dont il s'agit a effectivement ce sens dans la citation que vous faites de Sainte-Beuve, et je vais vous expliquer de quelle manière il y est arrivé.

C'est au commencement du XVIIIe siècle que le mot *main* a pris cette acception nouvelle, dans les phrases où se comparent deux personnes au point de vue, soit du mérite, soit du talent, etc.

Au sens propre, nous avions le proverbe *de marchand à marchand il n'y a que la main*, pour signifier qu'entre marchands il n'est pas besoin d'écrire et qu'il suffit de se toucher la main pour conclure, pour arrêter un marché.

Cette expression s'employa au figuré ; mais, au lieu de lui faire signifier exclusivement que deux personnes d'une même profession s'entendent sans peine, on y donna au mot *main* le sens de « légère différence », et, comme conséquence de cette bévue, on écrivit, avec bien d'autres, sans doute, les phrases que voici :

De factotum à factotum, il n'y a que la *main;* je vous laisse ensemble.

(Dancourt, l'*Opéra de village*, sc. 2.)

Ce monsieur Mathieu donc, comme de vilain à vilain il n'y a que la *main*.....

(Regnard, *Sérénade*, 23.)

Or, le temps a consacré cette erreur, et voilà comment Sainte-Beuve, qui acceptait assez volontiers les bizarreries de l'usage (je tiens de lui-même qu'il n'était pas grammairien), a pu employer le mot *main* pour exprimer la « petite distance » qu'il trouvait entre deux personnages fameux l'un et l'autre par leurs aventures.

Seconde Question.

Comme le dictionnaire de Littré, tout en mentionnant l'expression CISEAU A FROID, *ne donne pas la raison de cette dénomination, je viens vous demander si vous pourriez me la faire connaître.*

D'après l'*Encyclopédie* (lettre C, p. 480), l'art du serrurier emploie deux sortes de ciseaux, qu'elle définit ainsi qu'il suit :

CISEAU A CHAUD. C'est un gros ciseau à deux biseaux, qui sert à couper le fer chaud. Sa forme n'a rien de particulier : c'est la même que celle d'un burin gros et long. On observe seulement de le jetter dans l'eau quand on s'en est servi, et de le retremper quelquefois. On lui donne le nom de *ciseau à chaud*, parce que ce ciseau n'a pas plutôt servi à la forge, qu'il s'amollit en se détrempant, et qu'il ne seroit plus en état de couper du fer froid.

CISEAU A FROID. C'est un ciseau qui ne diffère du précédent qu'en ce qu'il est moins long, et qu'il ne sert jamais sur le fer chaud.

Telle est la raison de la dénomination de *ciseau à froid*, instrument dont la lame, qui est mousse, sert principalement à faciliter l'ouverture des caisses et autres parties clouées.

Troisième Question.

D'où vient l'expression si fréquemment employée : METTRE DES GANTS POUR PARLER A QUELQU'UN?

Voici ce que je trouve à l'article *Gant* dans le *Grand Dictionnaire du XIXe siècle*, par Pierre Larousse :

..... Sous Louis XIV les grandes dames portent mitaines, et le gant semble n'être encore pour les hommes qu'une tenue d'ordonnance ou de campagne. Sous Louis XV et Louis XVI, époque de luxe et de rubans, on a la vanité des belles mains; aussi se garde-t-on bien de les cacher. La mode des gants et des mitaines reparait sous le Directoire, tout au moins pour les dames, et *sous l'Empire, on se gante dans toutes les cérémonies.* Depuis, l'usage ne s'en est pas affaibli un seul instant, bien au contraire.

Or, lorsque je considère que *mettre des gants pour parler à quelqu'un* n'est ni dans Furetière (1727), ni dans Richelet (1728), ni dans Trévoux (1771), ni dans l'Académie (1799), j'en conclus que cette expression a toute l'apparence d'être née sous le premier Empire, puisqu'alors *mettre des gants* pouvait parfaitement signifier, au figuré, faire des cérémonies, ce qui est le sens de ces mots dans le proverbe en question.

Quatrième Question.

Maintenant que vous avez répondu à la question de savoir si le pronom IL *pourait remplacer* CELA, *je vous demanderai de vouloir bien me dire s'il y a encore d'autres pronoms susceptibles d'être remplacés par* IL.

Non-seulement le pronom *il* peut tenir lieu de *ceci* et de *cela*, ainsi que je vous l'ai déjà fait voir (numéro 2), mais il se rapporte très bien encore :

1° Au pronom *rien ;* ainsi j'ai trouvé :

Ayant appris dès le collège qu'on ne saurait *rien* imaginer de si étrange et si peu croyable qu'*il* n'ait été dit par quelqu'un des philosophes.

(Descartes, *Méthode*, II, 4.)

2° A l'expression *ce que :*

Si *ce que* je dis ne sert à vous éclairer, *il* servira au peuple.

(Pascal, dans Cousin.)

Ce qu'on appelle une oraison funèbre n'est aujourd'hui bien reçu du plus grand nombre des auditeurs qu'à mesure qu'*il* s'éloigne davantage du discours chrétien.

(La Bruyère, XV.)

Il y a une éloquence qui consiste à rendre aisément et convenablement *ce que* l'on pense, de quelque nature qu'*il* soit.

(Vauvenargues, *De l'éloge.*)

3° A *tout ce que*, ce qui est comme un corollaire de la règle précédente :

Tout ce qu'il fait doit se trouver à la place et dans l'ordre où la règle, c'est-à-dire la loi de Dieu, veut qu'*il* se trouve.

(Massillon, *Prof. relig.*, *Serm.* 3.)

4° Enfin, à l'adjectif pronominal *tout :*

Au-dessus de notre faible raison, nous avons reconnu une raison première et universelle, qui a *tout* conçu, avant qu'*il* fût.

(Bossuet, *Connaiss.*, V, 2.)

×

Cinquième Question.

On a bien souvent occasion de dire et d'entendre dire : L'HABIT NE FAIT PAS LE MOINE, *pour signifier qu'il ne faut pas s'en rapporter aux apparences, à l'extérieur d'une personne. Sait-on l'origine de cette expression proverbiale, et, dans l'affirmative, voudriez-vous bien me la faire connaître?*

—

Il y avait, dès le XIe siècle, un certain nombre de charges ecclésiastiques appelées *bénéfices*, charges divisées en *bénéfices séculiers* et en *bénéfices réguliers*.

En vertu de la règle générale à tous les bénéfices (*regularia regularibus, sæcularia sæcularibus sunt conferenda*), ces derniers, qui consistaient en dignités claustrales dont les titulaires s'appelaient abbé, prieur conventuel, chambrier, aumônier, etc., ne pouvaient être possédés que par des moines et des religieux profès.

Mais un jour, soit qu'il s'agit d'une question de pratique ou simplement de théorie, les auteurs du droit canon eurent à résoudre la question de savoir si, pour obtenir lesdits bénéfices, il suffisait d'avoir pris l'habit, ou s'il fallait encore avoir prononcé ses vœux. Leur décision fut que l'habit était insuffisant, et ils formulèrent ce principe en disant que *l'habit ne faisait pas le moine*.

Voilà, appuyée sur Godefroy, célèbre jurisconsulte français cité par Moisant de Brieux, quelle serait l'origine que vous me demandez.

×

Sixième Question.

Je vous serais obligé de vouloir bien me dire l'étymologie du mot REVALESCIÈRE, *que je vois depuis longtemps à la 4e page de beaucoup de journaux français. Ce mot n'est pas dans le Dictionnaire de Littré.*

—

Le nom de *revalescière*, qui ne figure pas à la vérité dans le Dictionnaire de M. Littré, mais qui se trouve dans son Supplément, a été tiré comme son prédécesseur *revalenta*, du latin *revalescere*, verbe composé de la particule *re* et de *valescere*, et qui signifie, en parlant d'un malade, reprendre de la vigueur, revenir à la santé.

×

Septième Question.

Comment justifier la différence d'orthographe entre GRECQUE *et* TURQUE, *le masculin se terminant par un* c *pour les deux adjectifs?*

—

Si vous voulez bien ouvrir la 4e année du *Courrier de Vaugelas* à la page 36, vous y trouverez, colonne 2, la réponse à cette question.

Pour une raison facile à comprendre, je ne répète pas la solution des questions qui ont déjà été traitées dans mon journal.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... les avancera-t-il de crier *sur* les toits; — 2° ... les Folies-Dramatiques, avant que le théâtre n'*eût* versé; — 3° ... vêtu d'un costume *moitié* civil, *moitié* ecclésiastique (voir *Courrier de Vaugelas*, 1re année, p. 140, 2e question); — 4° ... un civet *fait d'un lièvre* tué de sa propre main (on ne peut pas dire tuer un civet); — 5° ... que plus une chanson est singulière et offre *de* traits (à cause de l'adverbe *plus*, il faut *de*); — 6° ... et *il* est très difficile *de* se *la* procurer; — 7° ... les séances sont *complètement* remplies (*on ne peut plus* ne peut se placer devant un adjectif se rapportant à une chose (voir *Courrier de Vaugelas*, 3e année, p. 84); — 8° ... de la majorité, *malgré* qu'elle en *eût* (l'expression *encore que* constitue ici un non-sens); — 9° ... au point de vue de la *craniologie* (la première partie de ce mot vient du grec κρανιον et non κρανον); — 10° ... qui lui firent comprendre qu'il *vaudrait* mieux aller chercher.

Phrases à corriger

recueillies dans les journaux ou dans d'autres publications récentes.

—

1° Cette nouvelle ne laisse pas que d'être importante, mais il est à craindre que Kérédine-Pacha ait été remplacé quand il s'agira de résoudre cette question.

2° Ces projets, exclame l'*Union*, resteront comme de honteux monuments de passion et d'ignorance; leur approbation serait une sorte de coup d'état sauvage contre l'intelligence.

3° Et ce n'est certes pas sans préméditation qu'il travaille à se rendre populaire; c'est à seule fin d'accaparer pour pour lui tout seul toutes les louanges, laissant à d'autres tout le blâme.

4° M. le rapporteur répond que l'amendement ne va à rien moins qu'à changer toute l'économie du projet de loi. Il aurait même mieux valu proposer le rejet pur et simple.

5° Le système de la grâce laissera toujours subsister des iniquités de ce genre; mais c'est surtout en ce qui concerne les contumax que le projet de loi sera réellement impraticable.

6° Les deux opinions sont soutenables et bien soutenues de part et d'autre. La culpabilité des ministres du 16 mai n'est pas douteuse; mais ce n'est pas de cela dont il s'agit.

7° La seule raison que l'honorable président de la gauche républicaine avait à ne pas accepter ce poste élevé était sa parenté avec le chef de l'Etat.

8° Le moment était favorable pour poser ces limites; on verra ce qu'il en coûte pour rattraper une occasion qu'on a laissé échapper.

9° Nous nous aimions et nous préférons mourir que de nous voir séparés l'un de l'autre.

10° La question de la préfecture de police, la question de la conversion, sans parler des autres, voilà les « accidents » qui ont fait s'éclater avant son heure la crise prévue.

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

Claude BUFFIER.

—

Suite.

Afin d'imprimer encore davantage ces règles dans l'esprit, il sera bon de composer chaque jour, dans la langue qu'on apprend, quelques lignes où se rencontrent les diverses constructions grammaticales qu'il s'agit de retenir: et comme il reste ordinairement quelques difficultés, on les marquera sur un papier, afin de se les faire expliquer, de composer plusieurs fois des thêmes où entrent ces difficultés, et de se familiariser avec elles. Il

arrivera même très souvent qu'elles s'éclairciront bientôt par l'usage, sans chercher d'autre secours.

Quand on aura lu ainsi environ cinquante pages d'un livre, c'est-à-dire autant qu'il faut pour avoir vu la plus grande partie des mots français qui entrent dans le commerce des honnêtes gens, il sera à propos de les repasser plus d'une fois avec la traduction, jusqu'à ce qu'on retienne, ou du moins qu'on se rappelle aisément leur signification. Ceux qui auraient une assez bonne mémoire pour apprendre par cœur quelques pages de la sorte avec la traduction, en tireraient un avantage plus grand et plus prompt.

Après avoir lu un livre suivant cette méthode, on en prendra un autre d'un style différent, afin de s'accoutumer à tous les styles, qui ont chacun leurs termes particuliers, et qui sont, pour ainsi dire, dans une même langue, autant de différents langages.

Il faut commencer cet exercice par le style le plus simple, comme, par exemple, celui des fables, où la narration n'a rien de recherché ni d'embarrassé; les dialogues et les comédies (s'il s'en trouve où il n'y ait rien de dangereux pour les mœurs) sont très propres à amuser l'esprit, et, par conséquent, à lui faire retenir beaucoup d'expressions qui sont de l'usage le plus commun. Le style des lettres convient encore très bien à ceux qui étudient une langue, pourvu que la matière soit à leur portée. Celles du comte de Bussi et celles de Voiture sont les plus estimées dans notre langue. On peut lire ensuite des livres de littérature, de morale et d'histoire, assez indifféremment, chacun selon son goût, pour finir par les poètes, dont le style est le plus difficile à entendre dans toutes les langues. La nôtre est peut-être celle où la poésie et la prose sont le plus semblables dans leurs expressions.

Section II.

Après avoir donné les définitions de chacune des parties du discours, après avoir parlé des noms, des verbes, et de ce qui s'y rapporte, des modificatifs et des termes de supplément, le P. Buffier parle du style.

Principes pour le style.

On confond souvent le style avec la syntaxe, et il semble qu'on ait ce droit après Vaugelas; ce qui vient sans doute de ce qu'on n'a point une idée assez précise de l'un ni de l'autre. Peut-être aussi conçoit-on assez la chose pour le « fonds », mais qu'on donne aux mots *sintaxe* et *stile* des bornes plus ou moins étroites, chacun selon son idée ou son goût particulier. Cependant, comme la confusion des mots produit la confusion des idées, le P. Buffier attachera uniquement au mot *sintaxe* celle qu'il a exposée d'abord, en disant que c'est *la maniere de joindre chaque mot d'une langue l'un avec l'autre par raport aux diverses terminaisons que prescrit la Grammaire.* La syntaxe regarde donc particulièrement la construction et la convenance naturelle de chaque mot avec un autre, pour les faire accorder en genre, en nombre, en personne, en mode et « en cas ». En effet, pécher sur un de ces points, c'est proprement ce qu'on appelle dans tous les collèges, pécher contre la syntaxe; et c'est à cette espèce de « péché » que l'on donne les noms de *solécisme* ou de *barbarisme*, le premier étant un manquement plus grave que le second.

Cette réflexion montre bien que le style diffère de la syntaxe, puisqu'on n'appelle point simplement solécisme une faute contre le style. Il est vrai que Vaugelas fait consister la pureté du style à éviter tout solécisme et tout barbarisme, et confond manifestement ainsi la syntaxe avec le style; mais cela est en opposition à l'opinion commune. En effet, l'Académie dans son Dictionnaire, Furetière dans le sien et les autres auteurs à leur exemple, donnent à la syntaxe une autre définition qu'au style, marque évidente qu'ils ne les ont pas considérés comme étant la même chose.

Le P. Buffier définit le style : la manière dont les mots construits selon les lois de la syntaxe sont arrangés entre eux dans le goût de la langue, définition qui montre : 1° que le style suppose ou renferme la syntaxe; car s'il n'y avait aucune construction de syntaxe, quel style pourrait-il y avoir? 2° que la syntaxe ne s'étend pas aussi loin que le style; car la syntaxe peut se trouver très juste dans un discours dont le style sera très mauvais.

Mais contre quelle règle particulière de Grammaire pèche-t-on alors? C'est ce qu'il est comme impossible de marquer précisément : cette manière d'arranger les mots selon le goût et l'usage d'une langue est si diversifiée selon les occasions différentes, que, pour la réduire en règles, il faudrait des détails plus longs à apprendre que l'usage même de cet arrangement. Ainsi, bien que les fautes de style ne soient pas moins contre la Grammaire que les fautes de syntaxe, les premières sont plus pardonnables, parce qu'elles sont plus imperceptibles, et les secondes plus inexcusables, parce qu'elles sont plus sensibles. Voilà les principes par lesquels on juge communément des diverses espèces de fautes contre la Grammaire.

Un autre défaut où l'on est tombé généralement en parlant du style, c'est de confondre deux sortes de style, l'un que l'auteur appelle *grammatical*, parce qu'il est du ressort de la Grammaire, et l'autre *personnel*, parce qu'il est moins dépendant de la Grammaire que de la personne qui écrit, soit par rapport à son goût et à son génie particulier, soit par rapport à la matière ou au caractère de l'ouvrage qu'elle se propose de composer.

Le style personnel n'est point du ressort de la Grammaire, mais de l'imagination, ou si l'on veut de la Rhétorique; car cet art, par sa nature, agit directement sur les pensées, comme la Grammaire agit directement sur les mots. Au reste, l'affinité entre les mots et les pensées est très étroite, les uns étant l'image des autres; mais enfin ils appartiennent, pour ainsi dire, à deux juridictions différentes, bien que très voisines; de manière que là où finit la Grammaire, là même commence la Rhétorique.

(La suite au prochain numéro.)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Histoire de l'abbaye de Cluny; par H. Champly. 2e édition, in-8°, III-379 p. Cluny, librairie veuve Félix.

Le Fils de Coralie; par Albert Delpit. In-18 jésus, 306 p. Paris, lib. Ollendorff. 3 fr. 50.

Madame Bovary, mœurs de province; par Gustave Flaubert. Edition définitive, suivie des réquisitoire, plaidoirie et jugement du procès intenté à l'auteur devant le tribunal correctionnel de Paris, audiences des 31 janvier et 7 février 1857. In-18 jésus, 477 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Christiane; par André Gérard. In-18 jésus, 328 p. Paris, lib. Plon et Cie.

La Duchesse de Châteroux et ses sœurs; par Edmond et Jules de Goncourt. Nouvelle édition, revue et augmentée de lettres et documents inédits tirés de la Bibliothèque nationale, etc. In-18 jésus, XIV-438 p. Paris, lib. Charpentier, 3 fr. 50.

Les Aventures de mademoiselle Mariette; par Champfleury. In-16, 316 p. Paris, lib. Dentu.

La Russie : le pays, les institutions, les mœurs; par D. Mackenzie Wallace. Traduit de l'anglais par Henri Bellenger. 2e édition. 2 vol. in-18 jésus, III-887 p. Paris, lib. Dreyfous. 7 fr. les deux volumes.

Premiers excercices de style épistolaire, à l'usage des pensions des deux sexes; par Th. Lepetit, professeur. 5e édition. In-12, VIII-134 p. Paris, lib. Boyer et Cie.

Archives de la Bastille, documents inédits, recueillis et publiés par François Ravaisson, conservateur-adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal. T. 10. Règne de Louis XIV (1687 à 1692). In-8°, XXIII-512 p. Paris, librairie Pedone-Lauriel.

Le Drapeau; par Jules Claretie. Edition illustrée de 4 gravures hors texte, par A. de Neuville, de vign. d'après Morin, et du portrait de l'auteur, gravé à l'eau-forte, par A. Gilbert. In-4°, 111 p. Paris, lib. Decaux. 15 fr.

Epicuriens et lettrés, XVIIe et XVIIIe siécles; par Gustave Desnoiresterres. L'abbé Choisy; Favart et Voisenon; lord Kingston et Mme de la Touche. In-18 jésus, IV-464 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Deux touristes en Algérie (Nedjéma); par J. de Fontanes. In-18 jésus, 331 p. Paris, lib. nouv. 3 fr. 50.

L'Instruction publique dans l'Amérique du Sud (République argentine). Enseignement primaire, enseignement secondaire, enseignement supérieur; par C. Hippeau, professeur honoraire de faculté. In-18 jésus, LV-402 p. et grav. Paris, lib. Didier et Cie. 4 fr.

La jeunesse du roi Henri. Le beau Galaor; par Ponson du Terrail. Édition illustrée. Gr. in-4° à 2 col., 112 p. avec grav. Paris, lib. Benoist et Cie. 1 fr. 60.

Heptaméron (l') de la reine Marguerite de Navarre, avec une introduction, un index et des notes, par Félix Franck. Orné d'un portrait de la reine Marguerite et de douze dessins de Sahib, gravures par A. Prunaire. T. 2. In-16, 348 p. Paris, lib. Liseux. 8 fr. chaque volume.

Le Chevalier de Cerny; par Jules Noriac. In-18 jésus, 335 p. Paris, Librairie nouvelle.

Publications antérieures :

POÉSIES. — Par Lucien Paté. — Paris, *G. Charpentier*, éditeur, 13, rue de Grenelle-Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

CHEFS-D'ŒUVRE DE DIDEROT. — Entretien d'un père avec ses enfants. Le neveu de Rameau. Cecl n'est pas un conte. Regrets sur ma vieille robe de chambre. Eloge de Richardson. Réflexions sur Térence. — Avec préface, notices, notes et variantes, par Louis Asseline et André Lefebvre. — Tome I. — Paris, *Alphonse Lemerre*, édlteur, 27-31, passage Choiseul. — Prix : 2 fr. 50.

DIALOGUES ET ENTRETIENS PHILOSOPHIQUES DE VOLTAIRE. Recueil complet de tous les dialogues publiés isolément ou sous ce titre, et augmenté notablement par l'addition de tous les dialogues extraits des Œuvres complètes de Voltaire, publiés dans un ordre nouveau. — Avec introduction, notes et variantes, index philosophique par Alfred Lefèvre. — Tome II. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix : 2 fr. 50.

CAMOENS ET LES LUSIADES. Etude biographique, historique et littéraire suivie du poème annoté. — Par Clovis Lamarre, docteur ès lettres, administrateur de Sainte-Barbe. — Paris, librairie académique *Didier et Cie*, libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins. — Prix : 8 fr.

HISTOIRE DE FRANCE PENDANT LA MINORITÉ DE LOUIS XIV. — Par A. Chéruel, recteur honoraire. — 2 vol. in-8°, LVII-956 p. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 15 francs.

GUIDE ORTHOGRAPHIQUE à l'usage des compositeurs et des correcteurs typographes et généralement de tous les hommes de lettres, auteurs, professeurs, Instituteurs et élèves. — D'après la dernière édltion du Dictionnaire de l'Académie française (1877). — Par G. Daupeley-Gouverneur, imprimeur. — Paris, librairie *Rouvier et Logeat*, 7, passage Jouffroy. — Prix : 75 cent.; par la poste, 85 cent.

POÈMES CIVIQUES. — Par Victor de Laprade, de l'Académie française. — Deuxième édition. — Paris, librairie académique *Didier et Cie*, libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins. — Prix : 3 fr. 50.

LA TERREUR BLANCHE. Episodes et souvenirs de la réaction dans le Midi en 1815, d'après des souvenirs contemporains et des documents inédits. — Par Ernest Daudet. — Paris, *A. Quantin*, imprimeur-éditeur, rue Saint-Benoit.

CHEZ LES ANGLAIS. — Par Louis Dépret. — In-18 jésus, 366 p. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 3 francs.

PHILOSOPHES MODERNES, ÉTRANGERS ET FRANÇAIS. — Par A. Franck, membre de l'Institut. — Paris, librairie académique *Didier et Cie*, libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins. — Prix : 3 fr. 50.

LES MERVEILLES DE L'INDE, ouvrage arabe inédit du xe siècle, traduit pour la première fois d'après un manuscrit de la collection de M. Schefer, copié sur un manuscrit de la mosquée de Sainte-Sophie, à Constantinople. — Avec instruction, notes, index analytique et géographique. — Par L. Marcel Devic. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, Passage Choiseul. — Prix : 3 fr.

POÉSIES COMPLÈTES DE THÉODORE DE BANVILLE. Les Cariatides; les Stalactites; le Sang de la coupe; Roses de Noël. — Édition définitive. — In-18 jésus, 442 p. — Paris, librairie *Charpentier*. — Prix : 3 fr 50.

LE COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — En vente au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens. — On peut se procurer immédiatement les années 1, 4, 5, 6, 7 et 8; la 2e sera réimprimée dans quelques jours, et la 3e le sera pour la fin de mai. — Prix : 6 francs l'année, envoi franco par la poste.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Académie française. — L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1880 : Eloge de Marivaux. — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1879*. — Les ouvrages manuscrits destinés à concourir devront être déposés ou adressés francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe, ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du Concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

Le vingt-deuxième *Concours poétique*, ouvert en France le 15 février 1879, sera clos le *1er juin 1879*. — Seize médailles, or, argent, bronze seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

La Société nationale d'éducation de Lyon destine pour 1879 un prix de 300 fr. au meilleur mémoire inédit sur ce sujet : « Pourquoi, dans les écoles de quelques nations étrangères, les punitions corporelles n'ont-elles pas été supprimées comme dans les écoles françaises? Apprécier les conséquences des deux systèmes. » — Le prix sera décerné dans la séance publique de 1880. — Les mémoires devront être adressés franco, *avant le 1er novembre prochain*. — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Palud, rue de la Bourse, n° 4.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Concours de 1880. — La Société propose une médaille d'or de 200 fr. à la meilleure « Etude sur un sujet historique relatif au département de Tarn-et-Garonne ». — Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat-général de la Société, à Montauban.

Académie française. — L'Académie décernera, en 1880, le prix triennal de trois mille francs, fondé par Mme veuve Jules Janin. — Ce prix, selon les intentions de la fondatrice, sera décerné à « la meilleure traduction d'un ouvrage latin ». — Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, *avant le 31 décembre 1879*.

Société florimontane. — Concours de 1879. — Une somme de 400 fr. est affectée à la poésie. — Prix de poésie : « Saint-François de Sales. — L'Exposition universelle. » — On est libre de traiter les deux sujets en un seul. — Tous les genres poétiques sont admis. — Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. — Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société, les auteurs pourront en prendre copie. — S'adresser au secrétaire, M. Louis Revon, à Annecy.

La Société des Etudes historiques a mis au Concours pour 1880 ce sujet : « l'Histoire des origines de la langue française et de son développement jusqu'à la fin du xvie siècle. » — Ecrire au président, rue de la Banque, 8.

Réponses diverses.

Mme L. D. (Dordogne) : Je regrette bien vivement de ne pouvoir vous procurer ce que vous me demandez; mes relations sont loin d'avoir l'étendue que vous leur supposez. — *M. F. M., à Clermont-Ferrand :* Le Courrier de Vaugelas n'a pas de feuille de titre. — *M. T., à Angers :* J'ai reçu votre mandat de 18 fr. payant votre abonnement à la 9e année ainsi que les années 4 et 5 (réimpression). — *M. B., à Valence* : J'ai noté votre question; mais elle offre tant de difficultés que je n'ai pu encore y trouver une solution qui me parût satisfaisante. — *M. B., à Londres :* Mon journal étant exclusivement consacré à la langue française, je n'y puis rien insérer de relatif à l'anglais; toutefois, vous pouvez être certain que si l'occasion s'en présente jamais, je serai très heureux de pouvoir donner votre adresse. — *M. A. B., à Bar-sur-Aube :* Votre nom ne figure pas sur la liste où j'inscris les ouvrages qu'on veut bien m'adresser pour la feuille d'annonces; si c'est un oubli de ma part, je suis tout prêt à le réparer.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *midi* à *une heure et demie*.

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 5. 1er Mai 1879.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.*)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

(Extrait du Prospectus.)

A Paris, la quittance d'abonnement est présentée *un* mois après le commencement de l'année courante; — en province et dans le reste du département de la Seine, elle ne l'est que *trois* mois après, mais avec une augmentation de 75 *centimes* pour frais de recouvrement.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

I.

Dans la 8e année du *Courrier de Vaugelas* (p. 107), j'ai essayé d'expliquer pourquoi on avait donné le nom de *gendarme* à un hareng saur; mais mon explication n'a pas été goûtée de M. Maisonrouge, et cet infatigable critique m'en a adressé une autre que je mets sous les yeux de mes lecteurs.

Il existe dans le commerce plusieurs sortes de harengs de conserve, dont deux spécialement recherchées des gourmets; je dis avec intention des gourmets; il s'agit pour beaucoup d'un vrai régal. Je veux parler du hareng saur et du hareng blanc. Le véritable hareng saur se distingue des harengs fumés vulgaires par sa belle couleur, presque jaune d'or; il a été choisi très peu salé, et fumé avec rapidité. Le hareng blanc aussi de très grand choix, est simplement salé; mais dans la caque, il nage en pleine salure, et n'a jamais été pressé ou bouilli. Le hareng blanc se vend, au moins à Paris, comme le hareng saur, chez les charcutiers approvisionnés de salaisons en vue d'un débit au jour le jour.

Cela posé, il me semble assez probant que dans l'argot des soldats et du populaire, une distinction tirée du costume militaire des différents corps de l'ancien régime s'est aisément produite. Il y eut les culs blancs et les culottes de peau; au commencement de ce siècle, on disait les vieilles culottes de peau. Le gendarme portait surtout la culotte de peau; et son justaucorps avait même été jadis en buffle ou en tout autre cuir tanné. C'est là l'origine de la buffleterie jusqu'ici conservée, quoique fort réduite. Toujours est-il qu'à une époque qui n'est pas fort éloignée l'aspect du gendarme en grande tenue tirait assez sur le jaunâtre ou sur le roux doré pour appeler la comparaison avec le hareng saur.

J'avoue, sans la moindre hésitation, que la manière dont M. Maisonrouge explique la qualification de *gendarme* donnée familièrement au hareng saur, me semble plus naturelle que celle qui a été proposée par moi à l'endroit indiqué de mon journal.

II.

Je trouve ce qui suit dans le post-scriptum d'une lettre que vient de m'écrire M. Lemas, professeur de rhétorique au lycée de Limoges :

Je ne crois pas juste votre explication de la 5e question du n° 2, 1879. — D'abord les expressions dont on vous demande l'explication sont-elles usitées?

Je ne connais que celle-ci : Le cœur m'en dit, mon cœur s'en dit. La première signifie : mon cœur m'y engage, m'y pousse. La seconde, mon cœur me rapproche de... — S'il est vrai qu'on n'emploie le verbe *dire*, dans le premier sens, qu'avec le mot *cœur*, et très rarement avec un mot analogue (goût, esprit), votre assimilation avec le vieux verbe *duire* est fausse. En effet, si une chose peut *duire* au cœur, le cœur ne *duit* pas; c'est la chose qui plait et non le cœur.

Il ne faut voir, il me semble, dans l'expression *le cœur m'en dit*, qu'une simple figure de mot.

A la vérité, ces expressions (je le ferai si cela me *dit;* cela ne lui *dit* pas, que voulez-vous? Il faut que cela lui *dise*, etc.) ne se trouvent ni dans l'Académie, ni dans Bescherelle, ni dans Poitevin, ni dans Littré : mais elles n'en sont pas moins très usitées dans plusieurs parties de la France, car on les emploie :

1° A Paris, preuve cette citation empruntée au *Dictionnaire de la langue verte :*

Dire, v. n. Plaire, agréer, convenir, — dans l'argot du peuple. *Cela ne me dit pas.* Je n'ai pas d'appétit, de goût pour cela.

2° Dans le Perche et dans la Beauce, ce que je puis affirmer pour les y avoir entendues maintes et maintes fois dans mon enfance.

3° A Limoges même, où une personne qui est née dans cette ville et qui l'a habitée jusqu'à l'âge de 16 ans, m'assure qu'elles sont d'un fréquent usage.

Or, il suit de là que mon assimilation du verbe *dire,* contenu dans les phrases en question, avec notre ancien verbe *duire*, assimilation qui est la base de l'objection que m'adresse M. Lemas, se trouve justifiée presque aussi complètement que possible.

III.

Le même post-scriptum renferme encore la question suivante, relative à un mot qui, selon mon correspondant, aurait très bien pu ne pas faire l'objet d'une explication dans mon journal :

Est-il vraiment utile de donner le sens et l'étymologie d'un mot tel que *péremptoire?* Vous pourriez alors passer en revue tout le dictionnaire.

Parmi mes abonnés, il y en a qui n'ont pas l'avantage d'avoir appris le latin (il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe), et qui, cependant, ont le droit de trouver dans ma publication, consacrée à la propagation « universelle » de la langue française, les renseignements dont ils peuvent, de temps en temps, avoir besoin sur certains termes.

Puis-je donc leur refuser les explications qu'ils me demandent, surtout quand je sais qu'ils les chercheraient vainement dans les ouvrages servant d'ordinaire à l'enseignement de cette langue?

Pour les professeurs de l'Université qui me font l'honneur de me lire, et pour leurs élèves, mon explication de *péremptoire* est certainement sans grande utilité, je ne le conteste pas ; mais pour l'auteur de la question qui l'a provoquée, ainsi que pour ceux qui, comme lui, peuvent ne pas avoir fait leurs classes, je suis bien persuadé qu'elle a un certain prix.

×

Première Question.

Quelle est l'origine de l'expression Renvoyer quelqu'un aux calendes grecques, *pour signifier à une époque qui ne doit jamais venir? Je vous serai obligé si vous voulez bien me la donner dans un de vos prochains numéros.*

—

Chez les Romains, le paiement de l'argent prêté était fixé aux calendes ou premier jour de chaque mois. Les Grecs, eux, n'avaient pas de calendes : la fête qu'ils célébraient à la nouvelle lune se nommait néoménie (nouveau mois).

Lorsque les premiers voulaient exprimer que quelqu'un ne remplirait jamais son engagement, ils disaient qu'il paierait aux calendes grecques, temps qui ne pouvait jamais arriver, comme le prouve cette citation, empruntée à Suétone (*Auguste*, 87) :

Quum aliquos nunquam soluturos significare vult, « Ad kalendas græcas soluturos » ait.

(Lorsqu'il veut parler de mauvais débiteurs, « Ils paieront, dit-il, aux calendes grecques. »)

Or, nous avons conservé l'expression *ad græcas kalendas solvere*, en y substituant *renvoyer* à *solvere*, et nous disons fréquemment *renvoyer quelqu'un aux calendes grecques* pour signifier ajourner indéfiniment l'affaire qui le concerne.

—

Il y a des personnes qui disent *renvoyer quelqu'un au calendrier grec;* c'est une phrase qui ne signifie absolument rien, attendu que si les Grecs n'avaient pas de calendes, ils n'en avaient pas moins un calendrier, qui leur était commun avec les Syriens et les Égyptiens.



Seconde Question.

Que dites-vous de l'emploi de l'adverbe Ostensiblement *dans cette phrase trouvée dans un journal : « Ce numéro d'ordre qu'on peut lire assez* ostensiblement *à la face postérieure de la voiture devra, dans l'avenir, être répété une troisième fois... »*

—

Les Latins avaient un verbe, *ostendere* (composé de *ob* et de *tendere*, tendre) que nous avons traduit par *montrer*, et qui a donné lieu à plusieurs dérivés, au nombre desquels se trouvent *ostensible* et *ostensiblement*.

L'adjectif *ostensible* a deux significations :

1° Celle de : qui peut être montré, comme on le voit dans ces phrases :

Faites-moi, je vous prie, un mot de réponse *ostensible*, soit pour accepter ce que je vous propose, soit pour le refuser honnêtement.

(D'Alembert, *Lett. à Volt.*, 5 avril 1768.)

(Pichegru) au bout de huit jours seulement, répondit d'une si singulière manière, que cet écrit ne fut pas *ostensible.*

(Corresp., *Klinglin* I, 481.)

2° Celle de : qui peut être facilement aperçu, comme le montre cette autre citation :

C'est bien quelque chose qu'un battement de mains public, *ostensible,* et que le compte-rendu officiel enregistre dans cette mention : « applaudissements à droite ».

(*Le National* du 9 nov. 1872.)

Mais l'adverbe *ostensiblement* n'en a qu'une, qui se rapporte à la manière dont une action est faite, et qui correspond à la seconde de l'adjectif *ostensible*, ainsi que le prouve cet exemple, que je pourrais accompagner de plusieurs autres :

Faisant insolemment parade des paquets de cartouches qu'on lui avait très *ostensiblement* distribués.

(Babeuf, *Pièces*, I, 32.)

Or, attendu que, dans la phrase que vous me proposez, *ostensiblement* n'a pas une telle signification (elle ne veut pas dire que l'action de lire est faite publiquement, de manière à être vue, remarquée), j'en conclus que cet adverbe ne peut y figurer.

Pour mettre la phrase en question en bon français, il faudrait, selon moi, y remplacer *ostensiblement* par *facilement*, ce qui donnerait :

Ce numéro d'ordre, qu'on peut lire assez facilement à la face postérieure de la voiture devra, dans l'avenir, etc.

×

Troisième Question.

Auriez-vous la complaisance d'inscrire au nombre des questions que vous vous proposez de résoudre celle de l'origine de l'expression Saigner du nez, *signifiant manquer de courage? Je suis persuadé que plusieurs de vos lecteurs n'en liraient pas la solution sans plaisir.*

—

Le dictionnaire de Quitard mentionne trois explications pour ce proverbe, explications que voici :

1° D'après Laurent Joubert, savant médecin du xvie siècle, l'expression dont il s'agit vient de ce que la saignée affaiblit le cœur quand elle est copieuse; car les forces consistent au sang et aux esprits qui se perdent insensiblement, et le cœur étant refroidi par cette perte, on devient craintif, et l'on n'ose entreprendre ou exécuter ce à quoi l'on aperçoit quelque danger.

2° Selon un autre médecin, il y a une manière plus simple d'expliquer le proverbe; c'est que la peur donne un saignement de nez à certains individus, de même qu'elle donne un flux de ventre à certains autres.

3° Pendant la peste qui ravagea l'Europe et particulièrement la France, vers le milieu du xive siècle, on remarqua en divers endroits que cette terrible maladie ne laissait aucun espoir de guérison quand elle était accompagnée de saignements de nez; et comme un pareil symptôme causait alors les plus vives craintes et le plus triste abattement, on en prit occasion de dire, au figuré, *saigner du nez* pour exprimer le manque de courage et de résolution.

Laquelle de ces explications doit-on considérer comme la vraie?

Est-ce la première? — Je le ne crois pas; car si c'était elle, il me semble qu'on aurait dû dire *avoir saigné du nez*, et non *saigner* en parlant de quelqu'un qui recule devant une entreprise, puisque ce manque de courage viendrait comme conséquence d'une action accomplie, la perte de sang éprouvée.

C'est peut-être la seconde? — Non; car si la peur est capable d'occasionner des saignements de nez chez certains individus, le fait doit avoir été universel, et sa constatation a dû donner lieu de tout temps et chez tous les peuples au même proverbe. Or, ce proverbe n'existe pas en latin (où *nasus*, nez, n'entrait que dans des expressions figurées servant à exprimer la colère, la finesse ou l'ironie), et il n'existe non plus ni en anglais, ni en espagnol, ni en italien, ni en flamand, du moins d'après ce que m'ont appris les dictionnaires que j'ai consultés sur ce point.

C'est donc la troisième? — On avait remarqué en divers endroits que la peste (au xive siècle) ne laissait aucun espoir de guérison quand elle était accompagnée de quelques saignements de nez. C'est un fait avéré, et que relate d'ailleurs, dans le *Dictionnaire de la Conversation*, un article de Labat, ancien chirurgien de Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte. Mais s'il en est ainsi, comment se fait-il que M. Littré, qui a lu toute notre vieille littérature, n'ait rencontré *saigner du nez* que dans les auteurs du xvie siècle? Si cette expression venait de la frayeur causée par la peste susdite, il aurait dû la rencontrer au moins dans le xve.

Aucune de ces trois origines n'expliquant suffisamment bien la phrase proverbiale *saigner du nez*, je vais vous en proposer une autre que je crois beaucoup plus certaine.

Dans ses *Discours politiques et militaires*, Lanoue dit ceci, p. 291, au chapitre intitulé « Preuve qu'il faut disposer la cavalerie par esquadrons » :

> ... Mais quand une troupe est ordonnée en aisle, les bons, qui sont ordinairement le moindre nombre, encor qu'ils marchent gaillardement au combat, neantmoins les autres qui n'ont gueres d'envie de mordre (qui feignent *saigner du nez*, avoir une estriviere rompuë, ou leur cheval desferré) demeurent derriere : en sorte qu'en deux cens pas de chemin, on void esclarcir ceste longue file, et aparoissent de grandes bresches dedans.

N'est-on pas en droit d'inférer de ce passage que *saigner du nez*, au figuré, a pris naissance dans les camps, parmi les cavaliers qui trouvaient dans la rupture d'une étrivière, dans leur cheval déferré, ou dans un saignement de nez un prétexte pour aller se mettre derriere leurs camarades, et éviter ainsi le premier choc avec l'ennemi? On aura dit *saigner du nez* (remarquez que c'est celui des prétextes invoqués pour reculer, qui s'exprime avec le moins de syllabes) comme on dit, par exemple, *brûler ses vaisseaux*, qui s'emploie dans le sens de : faire, agir comme si l'on brûlait les vaisseaux qui vous ont transporté dans un pays.

×

Quatrième Question.

Dans le conte d'Aucassin et Nicolette (que l'on trouve dans Barbazan, vol. I, p. 391) je lis ces trois vers : « En une prison l'a mis En un celier sosterin Qui fu fais de marbre bis ». *Est-ce que, comme cette citation semble l'indiquer,* bis *a signifié* noir *autrefois?*

—

Au moins jusqu'au xvie siècle, il faut que l'adjectif *bis*, qui veut dire aujourd'hui d'un gris brun, ait été usité dans le sens de *noir*; car, s'il en était autrement, il serait impossible d'expliquer son emploi :

1° En compagnie des adjectifs *brun* et *roux*, dans les vers qui suivent :

> Apres tous ceus se tint Franchise,
> Qui ne fu ne *brune* ne *bise*,
> Ains ere blanche comme nois [neige].
>
> (*Rom. de la Rose*, I, v. 1198.)
>
> Qui de la peau du lyon *roux* ou *bis*
> Vouldroit orner la simplette brebis.
> Jà plus hardie ou fiere n'en seroit.
>
> (J. Marot, V, 93.)

2° En opposition complète avec *blanc*, dans ces autres exemples :

> L'un veult plourer l'autre veult rire,
> L'un veult du *blanc*, l'autre du *bis*.
>
> (Gringore, *Fant. du monde qui regne*, p. 4.)
>
> J'ay bien occasion de vous suivre, monsieur le lieutenant, et faire service à la noble assemblée, à *bis* ou à *blanc*, à tort ou à droit.
>
> (*Satyre Menip.* p. 114.)

3° Dans cette description ancienne d'une pierre tom-

bale, sachant que nos ancêtres ne mettaient sur une telle pierre que du blanc ou du noir :

Sepultures leur pavent leur cloistre et leur eglise
De mainte bele tombe polie, *blanche* et *bise*,
Forte, dure et espesse, por ce qu'elle ne brise.
(Jean de Meung, *Testam.* 1078.)

Du reste, dans une note que je découvre à la page 5 des Prolégomènes de Chevallet (*Orig. et form. de la lang. franç.*), il est dit positivement que l'adjectif *bis* vient du basque *biz*, lequel a pour sens primitif *noir*, dans cette langue.

×

Cinquième Question.

L's finale du mot EXPRÈS *ne sonne ni dans le substantif (messager), ni dans l'adverbe (à dessein). Doit-on la faire sentir dans l'adjectif et dire : il en a reçu l'ordre* EXPRÈ *ou* EXPRESSE?

—

Le mot *exprès*, de quelque nature qu'il soit, adjectif, substantif ou adverbe, se prononce toujours de même, *exprè ;* c'est seulement lorsqu'il est sous la forme *express*, terme de chemin de fer, pour désigner un train qui marche beaucoup plus vite que les trains ordinaires et qui ne s'arrête qu'à un petit nombre de stations, que l'on prononce *expresse*, et cela, pour la raison que, sous cette forme, il est emprunté à l'anglais, langue dans laquelle il se prononce ainsi.

×

Sixième Question.

D'où peuvent venir les locutions populaires SE LEVER DÈS LE POTRON JACQUET, *et* COUCHER LES ENFANTS DÈS LE POTRON MINET, *qui sont très usitées en Normandie, à Caen, Bayeux, Avranches, Vire, Saint-Lô, etc.? Je n'en trouve de trace nulle part. Je serais heureux d'en lire l'explication dans votre journal.*

—

Cette question a déjà été traitée dans le *Courrier de Vaugelas* (5ᵉ année, p. 89, col. 2), où je crois avoir démontré que *dès le potron minet* signifie littéralement « dès le moment où le chat va paître ».

ÉTRANGER

Première Question.

Pourriez-vous m'expliquer, dans un des prochains numéros de votre journal, pourquoi le mot SENTINELLE, *qui ne se dit que d'un homme, est cependant du genre féminin?*

—

Beaucoup de gens s'étonnent que le substantif *sentinelle*, qui désigne un homme, soit féminin, et des poètes qui ne sont pas des derniers, car ils s'appellent Voltaire, Delille, Fontanes, ont protesté en quelque sorte contre la décision de l'Académie à cet égard, en faisant du masculin le nom dont il s'agit.

Il n'est cependant pas difficile d'expliquer comment le genre féminin a pu être attribué à *sentinelle*.

En effet, *sentinelle* a eu primitivement le sens, non pas de : homme qui veille, mais bien de : action de veiller, de garder, fait mis hors de doute :

1° Par les locutions *être en sentinelle*, *faire sentinelle*, *relever de sentinelle*, qui n'existeraient pas en français si le mot *sentinelle* n'y avait jamais signifié autre chose que soldat qui garde.

2° Par le Dictionnaire espagnol de Salva, qui donne pour sens principal à *centinela* celui d'action de veiller dans un poste et de le garder.

Or, lorsque, par extension, *sentinelle* en vint à se dire pour l'homme mis en faction (ce furent Delafontaine, Gaya et Guillet, écrivains militaires du XVIIᵉ siècle, qui les premiers lui donnèrent cette nouvelle acception), il conserva le genre qu'il avait quand il ne s'appliquait encore qu'à l'action de garder.

D'ailleurs, il est arrivé à *sentinelle* ce qui est arrivé à *vedette*, sentinelle à cheval, et à *vigie*, matelot mis en sentinelle : ces derniers aussi ont été employés d'abord au féminin pour désigner, l'un, la place d'où l'on examinait, l'élévation d'où la vue plongeait ; l'autre, l'action de surveiller ; et quand ils servirent à désigner celui à qui la surveillance était confiée, ils le firent sans changer leur genre féminin en masculin.

×

Seconde Question.

Comment NOM DE GUERRE *peut-il signifier* PSEUDONYME?

—

Le *nom de guerre* était un nom d'emprunt que prenaient autrefois les soldats en s'enrôlant : c'était un moyen commode pour changer de parti et de capitaine.

Au XVᵉ siècle, beaucoup de noms de guerre n'étaient autres que les premiers mots d'un psaume, tels que *Laus Deo*, *Laudate pueri*, *Da nobis*, etc.; à des époques plus modernes, les hommes de la grosse cavalerie portaient des noms de saints; dans le XVIIIᵉ siècle, chaque soldat prenait ou recevait un sobriquet, comme le fait un laquais de grande maison. Cette existence des noms de guerre est du reste constatée par l'ordonnance du 3 juillet 1749, qui leur réservait une colonne sur les contrôles.

Depuis que les volontaires de la Révolution ont été incorporés dans la ligne, et surtout depuis que l'état civil de l'armée est devenu une chose sérieuse et d'une importance reconnue, les noms de guerre ont passé de mode ; mais l'expression est restée pour signifier un nom de fantaisie qui sert à déguiser le nom véritable d'une personne.

C'est ainsi que l'expression *nom de guerre* en est venue, avec le temps, à signifier pseudonyme.

×

Troisième Question.

Puisque le pronom CELA *est composé du pronom* CE *et de l'adverbe* LA, *pourquoi ne met-on pas aussi l'accent grave sur l'*A *de ce pronom?*

—

L'accent que l'on met sur l'adverbe *là* est destiné à le distinguer de *la* article et de *la* pronom personnel. Mais comme *cela* n'est point une forme commune à plusieurs mots, il n'y a aucune nécessité de le gratifier

de l'accent qui se trouve sur l'un de ses composants : c'est ainsi que *dû*, participe du verbe *devoir*, se distingue par le circonflexe de *du*, article contracté; mais que *dus*, participe pluriel du même verbe, ne prend pas de circonflexe, aucune distinction n'étant à faire entre ce mot et un autre composé des mêmes lettres.

×

Quatrième Question.

Comment expliquez-vous que le substantif CHEVAL *ait pour féminin* JUMENT, *car c'est un fait vraiment curieux dans votre langue?*

—

Le vrai féminin du substantif *cheval* (qui vient du latin *caballus*), c'est *cavale*, lequel ne remonterait qu'au XVIe siècle, si j'en juge par ce seul exemple en français ancien fourni par M. Littré :

La plus belle et aggreable compaignie qui soit aux chevaux c'est des *cavales*.
(La Boétie, 191.)

Mais dès le XIIe siècle, *jument* (en latin *jumentum*) qui se disait dans l'origine du gros bétail qui nous aidait au port, au charroi et au labourage, *jument*, dis-je, désignait également la femelle du cheval, comme l'attestent ces exemples :

N'ot pas destrier, ainz chevauchoit *jument*.
(*Bat. d'Aleschans*, v. 5988.)

Et s'en ala le cheval couvert de ses armes à nos ennemis, pour ce que le plus des Sarrazins estoient montez sur *jumens;* et pour ce trait le cheval aus Sarrazins.
(Joinville, 218.)

Or, de ces deux termes pour signifier la femelle dans la race chevaline, c'est *jument* qui l'a emporté dans la langue ordinaire, comme étant le plus ancien et partant le plus souvent employé, et *cavale* a été réservé de préférence pour la langue poétique :

Il n'en est point [des coursiers] de plus rapides que les *cavales* d'Eumelus.
(Le Brun, trad. de l'*Iliade*, liv. II.)

C'était une *cavale* indomptable et rebelle,
Sans frein d'acier ni rênes d'or.
(Barbier, *Iambes*.)

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

—

1° Cette nouvelle ne laisse pas d'être (on ne met pas *que de* après *laisser*); — 2° Ces projets, dit l'Union *en s'exclamant* (voir *Courrier de Vaugelas*, 5e année, p. 51); — 3° ... c'est *afin* d'accaparer (*seul* est absurde ici; voir *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 139); — 4° ... que l'amendement ne va à rien *de* moins qu'à changer (le sens de *rien moins* est négatif, et celui de *rien de moins* est affirmatif); — 5° ... en ce qui concerne les *contumaces* (voir cette année, page 18); — 6° ... mais ce n'est pas de cela *qu*'il s'agit; — 7° ... gauche républicaine avait *pour* ne pas accepter; — 8° ... une occasion qu'on a *laissée* échapper; — 9° ... et nous préférons mourir *plutôt* que de nous voir séparés; — 10° ... qui ont fait *éclater* avant son heure la crise prévue.

Phrases à corriger

recueillies dans les journaux ou dans d'autres publications récentes.

—

1° La police faisait des loisirs aux charcutiers depuis le mercredi des cendres jusqu'à Pâques, et les étals étaient fermés pendant quarante jours.

2° Nous ne voyons pas un seul candidat dont la personnalité soit assez haute, dont le nom soit assez éclatant pour que l'on déroge en sa faveur, d'une règle qui doit présider au choix des membres du gouvernement.

3° Le discours de M. Louis Blanc est de ceux que l'on ne peut ni réfuter ni contredire. Les orateurs de la Commission et du Gouvernement n'y ont même pas essayé.

4° Le droit républicain prend désormais la place de ce vieux droit coutumier, en vertu duquel la magistrature et l'armée prétendaient s'alimenter à d'autres sources qu'aux sources de la souveraineté nationale.

5° Le résultat a été très simple : il a compromis l'agriculture et n'a pu établir l'industrie. Sous le bâton et les impôts turcs, l'Egypte s'éteint; ce sera un beau cadavre : qu'est-ce qui le dévorera?

6° Malgré les entraves de tout genre apportées à la circulation dans Paris par la neige, le froid et la raréfaction des véhicules, une foule considérable accourait avec empressement à l'appel qui lui avait été adressé par la Société de géographie.

7° Les voitures des membres du corps diplomatique ont commencé à arriver à deux heures moins le quart.

8° Cet assemblage de faits bizarres a desservi durant toute la journée les conversations des ménagères du quartier.

9° Mais à quelqu'un des trois modes de sortie que l'incarcération doive aboutir, on ne quitte plus le dépôt de la préfecture de police sans l'intermédiaire de l'un des magistrats séant au Palais de Justice.

10° Il me souvient avoir entendu M. Gambetta lui-même mettre en garde ses amis politiques contre la lenteur de répercussion du centre à la circonférence.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

Claude BUFFIER.

—

(*Suite.*)

Principes pour l'orthographe.

Il n'y a aucun endroit de notre grammaire sur lequel on conteste davantage que sur l'orthographe, ce qui cause aux étrangers une incommodité dont ils se plaignent avec raison.

Pour satisfaire aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer à ce sujet, le P. Buffier va tâcher d'exposer des principes qui éclaircissent cette matière sur laquelle on dispute, sans bien l'entendre.

I.

Il appartient uniquement à l'usage de régler l'orthographe aussi bien que la prononciation, et toutes les autres parties du langage. En effet, une langue étant la manière de s'énoncer par écrit ou de vive voix, comme une certaine quantité d'hommes en sont insensiblement convenus dans une certaine nation; si l'orthographe n'était pas conforme à leur usage, on ne s'énoncerait point par écrit comme ils sont convenus de s'énoncer, et ils ne connaîtraient rien aux figures ou caractères de

lettres qui leur seraient nouveaux. Ce serait donc à leur égard comme si l'on ne s'énonçait point ; c'est ce qui est arrivé pour ceux qui ont voulu introduire une orthographe toute nouvelle; car en voyant ce qu'ils avaient orthographié de la sorte, les autres n'y ont rien conçu, n'en ayant pas l'usage. Aussi, quand même leur orthographe serait au « fonds » plus parfaite que l'orthographe établie, il serait toujours ridicule de s'en servir préférablement à la première.

II.

Il ne faut pas en particulier quitter l'orthographe établie par une maxime qui est dans la plupart des gens, et qu'ils ne démêlent pas assez eux-mêmes, savoir *qu'il faut écrire comme on parle ;* car enfin, le sens naturel de cette proposition est ou doit être qu'il faut *écrire d'une maniere qui représente par écrit ce qu'on exprime par la parole*, et c'est de quoi tous les auteurs conviendront, quelque opposés qu'ils soient d'ailleurs dans la pratique de leur orthographe. La raison de cela est que toutes sortes de caractères ou de figures de lettres sont de soi indifférentes à représenter aux yeux les divers sens de la parole; et les unes n'ont pas plus de rapport à certains sons que d'autres figures, sinon parce qu'on est convenu par l'usage et par un jugement arbitraire d'attacher à ces figures de lettres l'idée d'un certain son, plutôt que l'idée de quelque autre son que ce soit. Pourvu donc qu'en écrivant on emploie les caractères que l'usage a déterminés pour désigner les sons que l'on prétend désigner, on écrit toujours comme on parle.

III.

Bien qu'on ne puisse légitimement reprocher à une langue ou à une nation de *n'écrire point comme elle parle*, on peut et l'on doit dire que certaines langues ont une orthographe beaucoup plus embarrassée et plus difficile que d'autres langues. En effet, si une langue avait précisément autant de caractères divers dans l'écriture que de sons différents dans la prononciation, ce serait l'orthographe la plus commode, et, ce semble, la plus naturelle qu'on puisse imaginer. Ainsi, plus une langue s'éloigne de cette pratique, plus son orthographe est incommode et bizarre. Par là on peut dire que l'italien a une orthographe des plus naturelles et des plus aisées, et qu'au contraire le français a une orthographe des plus étranges et des plus difficiles. En effet, nous avons au moins trente-trois sons différents et nous n'avons que vingt-trois ou vingt-quatre caractères, sur lesquels il y en a six qui signifient les mêmes sons que d'autres; de manière qu'il ne reste que dix-sept caractères particuliers pour trente-trois sons différents. Ainsi, il faut faire beaucoup de combinaisons de nos lettres, et les mettre pour la plupart à signifier plusieurs sons; d'où il résulte qu'une même figure de lettre désigne quelquefois cinq ou six sons, et qu'un même son est désigné de sept ou huit manières différentes. Cette bizarrerie de notre orthographe est encore augmentée par certaines raisons d'étymologie qui, en diverses occasions, ont multiplié nos caractères tout autrement qu'il n'eût été désirable pour rendre notre orthographe aisée.

C'est ce qui a donné à des auteurs la pensée de réformer entièrement l'orthographe pour la rendre plus facile. Bien qu'ils n'en soient pas venus à bout tout à fait, il est certain néanmoins que depuis environ cinquante ans (nous sommes en 1709), elle est considérablement changée et devenue plus facile.

Cependant d'autres écrivains demeurant encore attachés à l'ancienne orthographe, il s'est fait dans notre langue, à ce sujet, une espèce de schisme qui y forme un nouvel embarras, surtout pour les étrangers; mais puisque les deux partis sont tous deux considérables, ou même que le plus grand nombre semble donner du côté de la nouvelle orthographe, les étrangers peuvent s'attacher à celle-ci pour s'embarrasser moins, et se servir des dictionnaires où elle est employée.

Au reste, quand le P. Buffier parle ici de la nouvelle orthographe, il entend celle qui a cours à peu près autant, ou plus même que l'ancienne; car plusieurs auteurs de nom et même de l'Académie française en suivent une qui semble ne pouvoir être censée l'orthographe française, parce que son usage n'est point encore, à beaucoup près, aussi répandu que l'usage contraire ; ils écrivent, par exemple, *ele done* pour *elle donne ; aisémant*, *évidament* pour *aisément*, *évidemment ; les jeus et les ris* pour *les jeux et les ris*, *conètre* ou *conaitre* pour *connaître*, etc.

Mais puisque le plus grand nombre des écrivains rejettent ces nouveautés, il semble qu'elles ne doivent point encore être suivies, quand même elles seraient bonnes; de même qu'en France un homme de condition ne devrait pas porter dans les rues un habillement singulier qu'il aurait fait faire à son gré, au lieu d'un habit ordinaire, quoique le sien fût en soi plus commode que celui qui est autorisé par l'usage. En fait de langage et d'habillement, il faut suivre la mode, et c'est, à n'en pas douter, le plus grand nombre des personnes considérables qui la fait.

Ce n'est pas que ceux qui introduisent de ces nouveautés dans la langue et dans les habits ne viennent quelquefois à bout d'attirer et de faire pencher l'usage ou la mode de leur côté; mais jusqu'à ce que l'usage soit bien déclaré, ces auteurs s'exposent à la critique du plus grand nombre. Quoi qu'il en soit, ce n'est point de cette dernière orthographe trop nouvelle et trop peu usitée que le P. Buffier veut parler; mais de la nouvelle, qui est aujourd'hui (1709) aussi répandue, au moins, que l'ancienne : il va rapporter les fondements de l'une et de l'autre.

Fondements de l'ancienne orthographe.

1. Il n'est point permis à des particuliers de rien changer dans le langage prononcé, et ils n'ont pas plus de droit de rien changer au langage écrit.

2. On perdrait, en quittant l'ancienne orthographe, la connaissance des étymologies, qui font voir de quels mots latins ou grecs viennent certains mots français.

(La suite au prochain numéro.)

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Histoire de Henry de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, maréchal de France; par L. Armagnac. sous-chef de bureau au ministère de l'Instruction publique. Gr. in-8°, 347 p. et grav. Tours. lib. Mame et fils.

Le Cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome d'après les documents inédits des archives du ministère des affaires étrangères; par R. Chantelauze. In-8°. 581 p. Paris, lib. Didier et Cie. 8 fr.

Enseignements (les) d'Anne de France, de Bourbonnais et d'Auvergne, à sa fille Susanne de Bourbon. Extrait d'une Épistre consolatoire à Katerine de Neufville, dame de Fresne, sur la mort de son premier et seul fils. Texte original, publié d'après le manuscrit unique de Saint-Pétersbourg, et suivi des catalogues des bibliothèques du duc de Bourbon existant au XVIe siècle, tant à Aigueperse qu'au château de Moulins, et d'un glossaire; par A. Chazaud, archiviste de l'Allier. Reproduction des miniatures originales, d'après les dessins de M. A. Queyroy. In-4°, XL-344 p. avec 4 pl. dont une en chromolithographie, et diverses figures. Moulins, lib. Desrosiers.

Nouveaux récits de voyage; par Xavier Marmier, de l'Académie française (Légendes géographiques du moyen âge). Une ambassade prussienne pendant la guerre de sept ans, etc. In-18 jésus, 309 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Maroussia; par P. J. Stahl. D'après une légende de Marko Wovzok. Dessins par Th. Schuler. In-8°, 274 p. avec grav. Paris, lib. Hetzel et Cie. 7 fr.

Œuvres complètes de W. Shakespeare, traduites par François-Victor Hugo. T. 9 et 10. 2 vol. petit in-12. 716 p. Paris, lib. Lemerre. 5 fr. le volume.

Laurence, ou Histoire d'un saltimbanque; la Belle marchande; Estelle; par Alexandre Berlié. In-18, 233 p. Paris, lib. Ghio. 2 fr. 50.

Impressions de nature et d'art; Par Mme Alphonse Daudet. In-18 jésus, 344 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Les Convulsions de Paris; par Maxime Du Camp. T. I. Les prisons pendant la Commune. 3e édition. T. II. Épisodes de la Commune, etc. 2e édition. 2 vol. in-8°, VII-1058 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 7 fr. 50 chaque volume.

La Vie et les Mœurs des animaux; par Louis Figuier. Zoophytes et mollusques. Illustré de 385 figures, dessinées d'après les plus beaux échantillons du Muséum d'histoire naturelle, etc. In-8°, XI-500 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 10 fr.

Le Théâtre et la Philosophie au XVIIIe siècle; par Léon Fontaine, maître de conférences à la faculté des lettres de Grenoble. In-8°, 268 p. Paris, lib. Baudry.

Voyages aux ruines de Golconde et à la Cité des morts (Indoustan); par Louis Jacolliot. Illustrations de Riou. Nouvelle édition. In-18 jésus. 416 p. Paris, lib. Dentu. 4 fr.

Les Soirées parisiennes de 1878; par un monsieur de l'orchestre (Arnold Mortier). Préface par Edouard Pailleron. In-18 jésus, XIX-492 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr. 50.

Histoire de Pierre Terrail, seigneur de Bayart; par A. Prud'homme, archiviste de Marseille. Gr. in-8°, 342 p. et gr. Tours, lib. Mame et fils.

Les Mémoires de Cendrillon; par E. Texier et C. Le Senne. In-18 jésus, 344 p. Paris, lib. C. Lévy.

Publications antérieures :

COURS DE LITTÉRATURE SPÉCIAL PRÉPARATOIRE AU BREVET SUPÉRIEUR. — Par Mlle TH. BRISMONTIER, professeur spécial pour la préparation aux examens, répétiteur des premières classes de latin et de grec. — Ouvrage adopté à la maison de Saint-Denis, et auquel la Société libre d'instruction et d'éducation populaires a décerné une médaille d'honneur et la médaille d'or offerte par M. de Larochefoucauld, président honoraire de cette Société. — Paris, chez l'auteur, 1, place Wagram.

EPICURIENS ET LETTRÉS, XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES. — Par GUSTAVE DESNOIRESTERRES. — L'abbé Choisy; Favart et Voisenon; lord Kingston et Mme de la Touche. — In-18 jésus, IV-464 pages. — Paris, librairie *Charpentier*. — Prix : 3 fr. 50.

LA DUCHESSE DE CHATEAUROUX ET SES SŒURS. — Par EDMOND et JULES DE GONCOURT. — Nouvelle édition, revue et augmentée de lettres et de documents inédits tirés de la Bibliothèque nationale, etc. — In-18 jésus, XIV-438 pages. — Paris, librairie *Charpentier*, — Prix : 3 fr. 50.

POÉSIES. — Par LUCIEN PATÉ. — Paris, *G. Charpentier*, éditeur, 13, rue de Grenelle-Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

CHEFS-D'ŒUVRE DE DIDEROT. — Entretien d'un père avec ses enfants. Le neveu de Rameau. Ceci n'est pas un conte. Regrets sur ma vieille robe de chambre. Eloge de Richardson. Réflexions sur Térence. — Avec préface, notices, notes et variantes, par LOUIS ASSELINE et ANDRÉ LEFEBVRE. — Tome I. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31. passage Choiseul. — Prix : 2 fr. 50.

DIALOGUES ET ENTRETIENS PHILOSOPHIQUES DE VOLTAIRE. Recueil complet de tous les dialogues publiés isolément ou sous ce titre, et augmenté notablement par l'addition de tous les dialogues extraits des Œuvres complètes de Voltaire, publiés dans un ordre nouveau. — Avec introduction, notes et variantes, index philosophique par ALFRED LEFÈVRE. — Tome II. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix : 2 fr. 50.

HISTOIRE DE FRANCE PENDANT LA MINORITÉ DE LOUIS XIV. — Par A. CHÉRUEL, recteur honoraire. — 2 vol. in-8°, LVII-956 p. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 15 francs.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Académie française. — L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1880 : Eloge de Marivaux. — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1879.* — Les ouvrages manuscrits destinés à concourir devront être déposés ou adressés francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe, ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du Concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés; mais les auteurs pourront en faire prendre des copies.

Le vingt-deuxième *Concours poétique*, ouvert en France le 15 février 1879, sera clos le *1er juin 1879.* — Seize médailles, or, argent, bronze seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

La Société nationale d'éducation de Lyon destine pour 1879 un prix de 300 fr. au meilleur mémoire inédit sur ce sujet : « Pourquoi, dans les écoles de quelques nations étrangères, les punitions corporelles n'ont-elles pas été supprimées comme dans les écoles françaises? Apprécier les conséquences des deux systèmes. » — Le prix sera décerné dans la séance publique de 1880. — Les mémoires devront être adressés franco, *avant le 1er novembre prochain.* — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Palud, rue de la Bourse, n° 4.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Concours de 1880. — La Société propose une médaille d'or de 200 fr. à la meilleure « Etude sur un sujet historique relatif au département de Tarn-et-Garonne ». — Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat-général de la Société, à Montauban.

Réponses diverses.

M. A. L., à Caudebec : Il est évident qu'il faut écrire (p. 11, 5e col.) « les bien parlants », et non « les biens parlants »; ce « biens » est une faute de composition qui a déjoué l'attention de M. Daupeley aussi bien que la mienne. — *M. le Dr E. B., à Londres :* Excusez-moi; j'avais totalement oublié l'envoi que j'avais à vous faire. — *M. C., à Vitry-le-François :* Dans le cas où vous n'auriez pas reçu le numéro 2, veuillez me le faire savoir. — *M. O. de P., à Viroflay :* Je vous remercie; la correction que vous avez bien voulu me signaler est faite. — *M. B., à Londres :* Rien ne pourra nous être plus agréable que votre visite, soyez-en bien persuadé. — *M. H. E. V., à Paris :* Ce retard tient à ce que la Bibliothèque nationale ayant été fermée pendant 15 jours, à l'occasion des fêtes de Pâques, je n'ai pu y aller vérifier mes citations que le mardi 16, jour de la réouverture. — Je ne puis m'occuper immédiatement de la question que vous m'avez adressée.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *une heure et demie à cinq.*

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 6. 15 Mai 1879.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE

COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en* 1875, *et doublement recompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

(Extrait du Prospectus.)

A Paris, la quittance d'abonnement est présentée *un* mois après le commencement de l'année courante; — en province et dans le reste du département de la Seine, elle ne l'est que *trois* mois après, mais avec une augmentation de 75 *centimes* pour frais de recouvrement.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

I.

Dans mon numéro 18 (7e année), ayant eu à donner l'origine de l'expression proverbiale *acheter chat en poche*, je l'avais aperçue « dans le prudent usage qui a dû être généralement adopté par tous les pays de renfermer dans un sac le chat que l'on voulait aller vendre au marché » ; car, à l'exception de l'anglais, les langues de nos voisins, comme la nôtre, ont fait entrer dans ce proverbe le nom du félin domestique.

S'appuyant sur cet argument « qu'un proverbe de ce genre ne dérive guère que d'un usage, et que le chat n'a jamais été une denrée qui s'offrit au marché », un abonné m'écrivit à ce sujet une lettre (insérée dans le numéro 20) qui modifia ma première manière de voir; mais j'y reviens aujourd'hui, après une lecture attentive des lignes suivantes :

On attribue à Molière d'avoir dit : « Je prends mon bien où je le trouve. » Les vieux Français étaient fort de l'avis de Molière; ils s'appropriaient ce qu'ils rencontraient à leur convenance, sauf à l'attifer à leur guise, tout comme Molière. Il ne faut donc point s'étonner que la phrase latine *Emere in sacco catulum* et la phrase anglaise *To buy a pig in a poke* aient eu pour équivalent la phrase française *Acheter chat en poche*. En raison même de la grande variété des familles et surtout des robes parmi les chats, cela devenait plus drôle et partant plus expressif.

J'en demande bien pardon à qui de droit, une locution proverbiale ne dérive point nécessairement d'un usage. Le *Prenez mon ours*, par exemple, ne provient pas de la coutume peu bourgeoise d'offrir et d'accepter des ours. De plus, rien, absolument rien ne peut faire supposer que le chat sera acheté sur le carreau d'un marché quelconque. Il peut très bien avoir été acheté partout ailleurs, quoique mis dans une poche. Alors, à quoi bon s'inquiéter de la circonstance du marché?

L'objection tirée du défaut de vente des chats subsiste, il est vrai; mais elle est dénuée de tout fondement sérieux. Possible est que, dans les très petites villes, on ne vende point de chats. Dans les grandes villes, c'est autre chose. Il me serait facile d'indiquer à Paris les boutiques où, au besoin, en quelques heures, on recruterait à prix d'argent une centaine de chats au moins. On en trouve de tous âges, de toutes robes, des matous, des chattes, des coupés; enfin, une réunion capable de satisfaire les chalands les plus exigeants. Que veut-on de plus? Un marché. Il se tenait, il y a peu d'années, rue Lobineau, le long du marché St-Germain, tous les dimanches, dans la matinée et en plein air. Il est transféré par ordre, car il était officiellement autorisé, au marché St-Martin, près le Conservatoire des Arts et Métiers. J'ai lieu de croire qu'il subsiste là ou ailleurs. Sans doute ce marché n'a jamais été exclusif aux chats; toutefois, il y en avait toujours un certain nombre offerts en vente.

Enfin, dans les habitudes parisiennes du populaire, les déménagements très fréquents nécessitent le transport du minet de la famille, et minet s'y prêtant mal, ce n'est point en général très aisé. Le voyage s'accomplit donc souvent en poche.

Les faits que je viens d'énumérer sont à la vérification de tout le monde, et il me semble dès lors que les scrupules sont de trop. Par conséquent, dans le proverbe français *Acheter chat en poche*, c'est du chat dont il s'agit, et non du petit chien ou du petit cochon. La forme est d'ailleurs fort ancienne telle quelle, à en juger par les citations de La Curne de Sainte-Palaye.

(Signé : MAISONROUGE.)

II.

Dans la 8e année du *Courrier de Vaugelas*, p. 162, col. 1, où j'ai eu à m'occuper du *mot de Cambronne*, j'ai dit que ce mot n'était pas la phrase donnée généralement dans l'histoire de la bataille de Waterloo. Or, voici une lettre venant à l'appui de mon opinion et indiquant de plus l'auteur de ladite phrase :

Paris, le 29 mai 1878.

Monsieur Eman Martin,

Je viens seulement de lire, dans le numéro 21, page 161 de votre *Courrier de Vaugelas*, l'article relatif au brave général Cambronne. Ce général n'a réellement qu'un mot célèbre à ajouter à sa gloire militaire, c'est bien celui qui a été illustré par notre grand poète Victor Hugo. Ce mot, parfois si énergique dans la bouche de nos troupiers, et que les Anglais taxeraient de *very shocking*, était devenu si familier au maréchal Pélissier, dont on se rappelle les brusqueries, qu'on prétend qu'un jour il le télégraphia de Crimée, en réponse à des instructions qui lui étaient adressées de Paris, et dont, à 600 lieues de distance, il était à même d'apprécier seul l'opportunité.

Quant à ce qui concerne la réponse si fière et si énergique de « la garde meurt et ne se rend pas », elle n'est ni de Cambronne, ni de l'invention du rédacteur du *Journal Général*, qui n'a fait que la reproduire, mais bien de l'intrépide général Maret, qui s'est véritablement fait tuer, lui, sur le champ de bataille de Waterloo.

Cette circonstance m'a été plusieurs fois racontée par son fils, le comte Michel Maret, ancien préfet, décédé depuis peu à Paris, qui avait été autorisé à inscrire, comme devise, dans ses armoiries de famille, « la garde meurt, et ne se rend pas ». Le fait a d'ailleurs été juridiquement constaté, car, lorsque la ville de Nantes éleva un monument à la mémoire de Cambronne, elle ne manqua pas, d'après la tradition légendaire, de faire inscrire cette réponse sur l'une des faces du piédestal; mais le comte Michel ayant intenté alors une action devant les tribunaux, il obtint que l'inscription serait effacée du monument, ce qui, en effet, a été exécuté.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Virlet d'Aoust,
Ingénieur des mines.

Quoique cette communication ne soit pas récente, j'ai pensé que les lecteurs du *Courrier de Vaugelas* ne la trouveraient pas sans plaisir dans le présent numéro.

III.

A la page 179 de la même année, j'ai fait venir *écoper*, terme de collège signifiant recevoir des coups, du verbe grec σκοπεύω, regarder, examiner. Un abonné, M. Péricaud, que cette étymologie n'a pas satisfait, m'a écrit, à la date du 9 juin 1878 :

Selon moi, *écoper* vient d'*écope*, lequel mot descend directement du germanique, dans le sens de vider, puiser.

Ecope, qui s'écrivait anciennement *escope*, dérive du suédois *skopa* ou du hollandais *schoppen* (pelle de bois creuse, avec un manche, qui sert à vider l'eau d'un bateau). Ce terme est très usité chez les canotiers, qui d'*écope* ont fait *écoper* pour donner un coup d'*écope*. Des canotiers il est tout naturel qu'il se soit glissé chez nos collégiens.

Cette étymologie n'est-elle pas plus simple et plus vraisemblable que celle donnée dans votre dernier numéro?

Si j'en juge d'après le *Dictionnaire de la langue verte*, le verbe *écoper* a deux sens bien différents : *boire*, dans l'argot des typographes, et *recevoir des coups*, dans l'argot des gamins.

Or, si l'étymologie proposée par M. Péricaud convient à la première signification de *écoper*, il est certain qu'elle ne convient nullement à la seconde ; de sorte que, dans l'hypothèse, que j'admets parfaitement du reste, où mon étymologie ne serait pas la bonne, celle de M. Péricaud n'en aurait pas plus de chance, je crois, de se voir reconnaître cette qualité.



Première Question.

Voudriez-vous bien m'expliquer comment le proverbe Jeter de la poudre aux yeux a quelqu'un *a pu signifier lui en imposer, le surprendre par des paroles, ou par des apparences. Il y a longtemps que j'en cherche une explication satisfaisante.*

—

En parlant du coureur des jeux Olympiques qui parvenait à dépasser un de ses concurrents, les Romains employaient l'expression *pulverim oculis offundere*, la poussière soulevée par ses pieds allant naturellement dans les yeux de celui qu'il devançait, et qui, excité par son succès, le suivait d'aussi près que possible.

Nous avons traduit cette phrase par *mettre la poudre* ou *la poussière aux yeux à quelqu'un*, et nous l'avons employée, au figuré, dans le sens de surpasser une personne par les talents, les vertus, etc. que l'on possède, comme le montrent ces exemples :

Je suis transporté de joie, quand, par ce que vous faites et ce que vous m'écrivez, je reconnais quelque avantage sur vous-même; et pour le commun, il y a longtemps que vous lui *avez mis la poudre aux yeux*.

(Malherbe, *Épît. de Sénèque*, xxxiv.)

Quelle loy me devroit divertir de le dedier à celle, qui en excellence et maturité de conseil *met la poussiere aux yeux* des plus sages, intrepides et experimentez Capitaines?

(De Bonours, *Siege d'Ostende, Dedic.*)

En 1660, cette expression proverbiale existait encore, car elle est dans le Dictionnaire de Cotgrave, ouvrage publié à Londres à cette même date; mais avant la fin du siècle, il lui survint un accident.

Comme de la poudre (poussière) qui est reçue dans les yeux cause un éblouissement, on a interprété *mettre la poudre aux yeux à quelqu'un* par l'éblouir au moyen de discours ou autrement, de manière à se le rendre favorable, et on a écrit (remarquez le changement) *jeter de la poudre aux yeux à quelqu'un*, phrase qui eut d'abord un double sens, comme le montrent ces deux explications données par la première édition de l'Académie (1694) :

On dit fig. *Jetter de la poudre aux yeux à quelqu'un*, pour dire, Le surpasser en quelque concurrence, le laisser loin deriere soy.

On dit aussi d'Un homme, que Par ses discours, par ses manieres d'agir, *il jette de la poudre aux yeux*, pour dire, qu'Il esblouit d'abord, qu'il impose, qu'il surprend l'esprit par des choses agreables, et qui n'ont point de solidité.

Mais, dans son édition de 1717, l'Académie ayant supprimé l'ancienne signification du proverbe dont il s'agit, tous les autres lexicographes l'imitèrent, et il ne nous est plus resté que la nouvelle, celle qui fait l'objet de la question que vous m'avez adressée.

Voilà d'où, quand et comment nous est venu *jeter de la poudre aux yeux à quelqu'un*, dont le double changement, de sens et de forme, constitue un fait que je crois unique dans notre langue.

—

Dans sa partie française, le dictionnaire le *Nuovo Alberti* traduit le proverbe en question par *Gettar la polvere negli occhi al alcuno*. Il me semble que c'est là une faute; car le sens de cette phrase italienne répond à celui de la forme primitive de notre proverbe, et non à la forme actuelle, comme cela devrait être.

×

Seconde Question.

Auriez-vous la bonté de m'expliquer quelle analogie on a pu trouver entre un petit chat et la partie d'une bague qui renferme la pierre précieuse, pour que l'on ait donné à l'un et à l'autre le nom de CHATON?

—

Pour ce qui est de l'animal, *chaton* s'explique facilement; c'est un diminutif de *chat*.

Quant à son homographe, terme de joaillier, c'est une autre chose, mais qui peut également s'expliquer.

En effet, du latin *capsa*, coffre *caryssa*, en provençal; *cassa*, en italien; *caja*, en espagnol; *caixa*, en portugais; *châsse*, en berrichon, où il signifie bière, cercueil), ou plutôt de l'allemand *kasten*, coffre (*chest* en anglais; *kista*, en suédois, qui tire peut-être son origine du latin *cista*, grec κίστη), on a formé d'abord *caston*, ou *chaston*, pour désigner le petit creux où l'on met la pierre d'une bague, ce dont voici des preuves irrécusables :

J'ai en ma main un tel anel;
Deux pieres a ens el *caston*.
(*Lai de Melion.*)

Les entrechamps de grosses pelles [perles] fines et de *chastons* enchastonnez en fin or.
(Du Cange, *Chasto.*)

Pour cinquante que rubis, que esmeraudes petites, pour mettre en cinquante *chastons* d'or; lesquielx *chastons* furent baillés audit Nicolas Waquier pour mettre en sollers, etc.
(Laborde. *Not. des Emaux*, p. 209.)

Ensuite, on a supprimé l'*s* de ce mot: mais l'*a* n'en est pas moins resté long, comme le prouve cet exemple, où il est redoublé :

Item, un estuy à corporaulx, tout ouvré de pelles et semé de petits *chaatons* de voire [verre].
(Du Cange, *Chasto.*)

Enfin, au XVIe siècle, *chaaton* devint *chatton* ou *chaton*, comme le montre cet autre exemple :

Trois petits *chattons* d'or à queue, où sont deux tables de dyamant triangles, et au troisieme une rosette de dyamant.
(Laborde, *Not. des Emaux*, p. 209.)

Et depuis lors, *chaton* n'a pas cessé, en français, de désigner et un petit chat et la partie d'une bague où est enchâssée la pierre destinée à son ornement.

×

Troisième Question.

En vous remerciant d'avance de votre réponse, je vous prierais de vouloir bien me dire si l'expression EN VOICI BIEN D'UNE AUTRE (UNE) *vous semble préférable à* EN VOICI BIEN D'UN AUTRE (UN), *ou réciproquement.*

—

Dans cette expression, des auteurs, comme ceux auxquels j'emprunte ces exemples, écrivent *une* :

Bon, dit Climène; en voici bien d'*une* autre,
Ma chère sœur, quelle idée est la vôtre.
(Voltaire, *Filles de Minée*, 198.)

Moi! femme!.. oh! pour le coup! en voici bien d'*une* autre.
(Chabanon, *Faux noble*, acte I, sc. 2.)

En voici bien d'*une* autre! eh! dis-moi, je te prie,
Te prennent-ils souvent tes accès de folie?
(Gresset, *Méchant*, acte III, sc. 9.)

En voici bien d'*une* autre! le grand essieu de la diligence vient de casser.
(Fréd. Soulié, dans le *Gr. Dict. du XIXe siècle.*)

D'autres, au contraire, écrivent *un*, comme ceux dont les noms suivent :

En voilà bien d'*un* autre, une tragédie de Molière en un acte.
(Legrand, *Nouveauté*, acte I, sc. 5.)

En voici bien d'*un* autre! — Ah! le bourreau!
(Imbert, *Jaloux sans amour*, acte V, sc. 16.)

Maintenant, lequel vaut le mieux ici, de *un* ou de *une*? Voilà ce qu'il faut décider.

Il me semble que cette question est assez facile à résoudre. En effet, comme *en voici bien d'un* ou *d'une autre* est elliptique (c'est prouvé par le pronom *en* qui s'y trouve avant le verbe avec un adjectif accompagné de l'article indéfini), il s'agit tout simplement de découvrir le substantif sous-entendu. Or, ce doit être *chose*, *affaire* ou *histoire*, car ces mots peuvent parfaitement y remplacer *en*. D'où il suit que *autre* qualifie un nom féminin, ce qui requiert *une*, et non *un* devant cet adjectif.

—

A la vérité, l'Académie (éd. de 1835) admet l'une et l'autre expression; mais comme indépendamment de la raison que je viens de donner en faveur du féminin, je pourrais encore dire qu'un plus grand nombre d'auteurs préfèrent le féminin au masculin, je crois pouvoir maintenir l'opinion émise plus haut.

×

Quatrième Question.

*On dit d'un homme qui ne brille pas par l'amour du travail qu'*IL A UN POIL DANS LA MAIN. *Cette expression peut-elle s'employer, et, dans l'affirmative, quelle en est, je vous prie, l'origine?*

—

Cette locution figurée est familière sans doute; mais elle n'en compte pas moins parmi les plus françaises.

Elle repose sur le fait que la main qui travaille ne peut avoir de poils à l'intérieur, parce que son frottement continuel avec l'instrument qu'elle emploie les empêche naturellement d'y pousser : à chemin battu, il ne croît point d'herbe.

Je suis entièrement convaincu que l'expression *avoir un poil dans la main*, qui constitue un euphémisme, puisque, sans elle, il faudrait faire entendre *fainéant* ou *paresseux*, est née chez les gens maniant le rabot, le marteau, la scie, etc., c'est-à-dire parmi les artisans.

×

Cinquième Question.

Je serais vraiment content de savoir pourquoi on

appelle familièrement un loriot, espèce d'oiseau, un COMPÈRE LORIOT. *Je vous présente d'avance mes remerciements dans l'attente d'une réponse qui m'éclaircisse un fait dont je n'ai trouvé l'explication nulle part.*

—

La première idée qui vienne à l'esprit en abordant cette question, c'est que, dans *compère loriot*, le mot *compère* est le même que le *compère* qui se met devant les noms d'animaux figurant dans les fables :

> *Compère* le renard se mit un jour en frais,
> Et retint à dîner commère la cicogne.
>
> (La Fontaine, *Fab.* I, 18.)

Mais il n'en est pas ainsi : lorsque *compère* et *commère* s'emploient de cette manière, ils sont toujours séparés du nom de l'animal qui les suit par l'article défini (le, la), ce qui n'est point le cas dans l'expression *compère loriot*.

D'où vient donc ce dernier *compère*, qui se juxtapose de la sorte devant le substantif?

Un naturaliste du XVI[e] siècle, Pierre Belon du Mans, dit ceci à l'endroit de son *Histoire de la nature des Oyseaux* où il donne l'étymologie de *Loriot* :

> Il a gaigné ce nom Françoys de ce qu'en criant à haulte voix, semble prononcer *compere Loriot*.

Ainsi, à n'en pas douter, *compère*, dans *compère loriot*, est une onomatopée, ce qui aura moins lieu de vous surprendre lorsque vous saurez que, pour désigner le dindon, les paysans des environs d'Illiers (Eure-et-Loir) l'ont appelé *coudrou*, à cause du cri *coudrou-coudrou-coudrou* qu'il fait entendre quand on lui occasionne quelque émotion désagréable.

×

Sixième Question.

Comment justifiez-vous l'expression COÛTER LES YEUX DE LA TÊTE, *qui s'emploie si souvent dans le style familier pour signifier que la chose dont on parle coûte un prix considérable, un prix fou?*

—

De la tête est évidemment une sorte de pléonasme dans cette expression, comme *temps* dans *une heure de temps*, qui s'employait au XVIII[e] siècle par les meilleurs écrivains :

> Ceux qui amusent une conversation pendant *deux heures de temps* sans qu'il soit possible de retenir un mot de ce qu'ils ont dit, etc.
>
> (Montesquieu, *Lett. pers.* 82.)

Quant à *yeux*, ce mot figure ici, à mon avis, dans le sens de *excessivement cher*, parce que les yeux sont ce qu'il y a de plus cher à chacun de nous.

×

Septième Question.

Je lis dans votre article sur l'étymologie de GRIS, *qui est en état d'ébriété, «* UNE S *». Ne serait-il pas possible d'être fixé d'une manière définitive sur le genre des lettres? Deux mots, je vous prie, à ce sujet.*

—

J'ai déjà répondu à une question semblable dans le *Courrier de Vaugelas* (8[e] année, p. 10, col. 1).

ÉTRANGER

Première Question.

Je ne comprends pas bien comment l'expression DONNER DE LA TABLATURE A QUELQU'UN *peut signifier lui donner de la peine, de l'embarras, du fil à retordre. Auriez-vous la complaisance d'en fournir l'explication dans un de vos plus prochains numéros?*

—

Autrefois, on appelait *tablature*, en général, l'emploi de lettres de l'alphabet, de chiffres ou de quelques autres signes qui ont disparu de la musique moderne; et ce terme se disait particulièrement de la manière dont on notait les pièces du luth, du tuorbe, de la guitare, etc., notation qui se faisait en marquant sur plusieurs lignes parallèles, dont chacune représentait une des cordes de ces instruments, certaines lettres de l'alphabet indiquant le nombre de doigts de la main gauche qu'il fallait mettre sur les différentes cordes. En un mot, *tablature* signifiait musique écrite, ce qui ressort de cet exemple :

> Quand j'y fus [à l'orchestre des musiciens], ils tenoient chacun leur *tablature*, et n'ayant point de pupitre, ils crurent que j'étois là pour leur en servir.
>
> (*Hist. de Francion*, p. 332.)

Après avoir désigné les airs notés que les maîtres donnaient pour leçons à leurs élèves, *tablature* en vint à signifier d'abord l'enseignement de la musique, et ensuite toute espèce d'enseignement :

> Tu parles si pertinemment du mestier qu'il me faut doresnavant exercer, que je ne pense pas de trouver jamais personne, qui m'en puisse donner meilleure *tablature* que toy.
>
> (Naudé, *Mascurat*, p. 11.)

> Je ne suis que l'Écho de tes remontrances, et je ne parle jamais en compagnie que sur la *tablature* que tu me donnes.
>
> (Ghérardi, *Marchand duppé*, p. 220.)

Alors, on fit naturellement le proverbe *donner de la tablature à quelqu'un* pour dire l'enseigner, l'instruire.

Mais, comme l'enseignement de la musique, vu la diversité des méthodes et le peu de capacité des maîtres, paraissait offrir une suite de difficultés presque insurmontables, on prit bientôt l'expression en mauvaise part, et on l'interpréta dans le sens de causer de la peine, du souci, de l'embarras, qu'elle a encore.

—

Ce nouveau sens du proverbe, qui atteste la conscience que l'on avait autrefois du grand labeur au prix duquel s'acquérait la connaissance de la musique, ne se trouve pas dans les *Curiositez* d'Antoine Oudin, l'ancien seul y est mentionné; mais il est dans la 1[re] édition de Furetière, et, par conséquent, il y a tout lieu de croire que c'est entre 1656 et 1690, dates de la publication de ces ouvrages, qu'a pris naissance *donner de la tablature à quelqu'un*, au sens où ce proverbe s'emploie de nos jours.

×

Seconde Question.

Comment expliquer le nombre singulier dans des expressions comme celle-ci : L'UN ET L'AUTRE GÉNÉRAL? *Les grammairiens ne semblent pas assez explicites là-dessus.*

—

Dans l'ancien français, quand on employait un substantif avec *l'un... l'autre*, il se mettait toujours après *l'un* et s'ellipsait après *l'autre*, comme on le voit par ces exemples :

Et la guerre dura tante mainte saison,
Li uns rois après *l'autre* la reprist en son nom.
(*Ch. des Saxons*, III.)

E partid sun pople en treis; e livrad *l'une partie* à Joab, e *l'altre* à Abisaï, e la tierce à Ethaï, ki fud de Geth.
(*Livre des Rois*, p. 185.)

Mais trouvera toujours nouvelles cautelles et incidences par quoi les haines s'engendreront et relèveront ès cœurs des hommes de *l'un royaume* et de *l'autre*.
(Froissart, liv. IV, p. 257, col. 1.)

Depuis, je veux dire dans la langue moderne, on a pratiqué à un autre endroit l'ellipse faite dans cette expression; au lieu de la faire après *l'autre* (ce qui semble plus naturel, puisque cette suppression a pour but d'éviter une répétition), on l'a faite après *l'un;* mais la nouvelle forme de l'expression n'en a pas moins toujours renfermé le substantif au singulier; et voilà pourquoi on l'écrit à ce nombre dans les phrases suivantes et autres analogues :

J'ai visité *l'un* et *l'autre camp;* — Il a parcouru *l'un* et *l'autre hémisphère;* — Il a éprouvé *l'une* et *l'autre fortune* dans sa jeunesse, etc.

×

Troisième Question.

Peut-on dire indifféremment : Je ne disconviens pas que cela ne soit, *ou* Je ne disconviens pas que cela soit? *Et dans ce cas, le mot* ne *est-il une négation?*

—

Dans le sens de *ne pas convenir*, *nier*, le verbe *disconvenir* (qui est accompagné ordinairement de la négation) prend à volonté, après *que*, ou l'indicatif sans *ne*, comme dans cet exemple :

Les Epicuriens vous disent froidement qu'*ils ne disconviennent pas* que la nature *a* tout fait, que c'est là le grand tout.
(Voltaire, *Dial.* 29.)

ou le subjonctif avec *ne*, comme dans cet autre :

On *ne peut disconvenir* que les plantes *ne* soient des corps organisés et vivants.
(J.-J. Rousseau, *Dict. Plantes.*)

Quant à la seconde partie de votre question, elle est impliquée dans la règle que je viens d'énoncer.

En effet, dans la phrase où le second verbe est au subjonctif, il ne peut y avoir qu'un *ne* explétif, puisqu'il est possible de construire ce même verbe à l'indicatif sans qu'il soit accompagné d'aucune négation.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

—

1° ... et les *étaux* étaient fermés; — 2° ... que l'on déroge en sa faveur, *à* une règle; — 3° ... et du Gouvernement ne *l'ont* même pas essayé (ce verbe veut un régime direct); — 4° ... s'alimenter à d'autres sources *que* celles de la souveraineté nationale (voir *Courrier de Vaugelas*, 3e année, p. 71); — 5° ... ce sera un beau cadavre : *qui* est-ce qui le dévorera; — 6° ... le froid et la *rareté* des véhicules (*raréfaction* ne s'emploie guère que dans le langage scientifique); — 7° ... ont commencé à arriver à deux heures moins *un* quart (voir *Courrier de Vaugelas*, 2e année, page 66); — 8° ... de faits bizarres a *défrayé* durant toute une journée les conversations; — 9° Mais *quel que soit celui* des trois modes de sortie *auquel* l'incarcération doive aboutir; — 10° Il me souvient *d'*avoir entendu M. Gambetta.

Phrases à corriger

recueillies pour la plupart dans la presse périodique.

—

1° Mon premier projet était de recueillir les onomatopées de tous les peuples, et de faire ainsi un espèce de lexicon polyglotte de tous les sons naturels qui restent dans les langues.

2° Mme de Mun était disposée à un abattement moral et physique que l'âge et les souffrances avaient augmenté et qui lui rendait douloureux et difficile tout espèce d'effort.

3° Pas de concessions! soupirent à leur tour les officieux pas malins; pas de concessions! la dignité du gouvernement exige qu'il ne cède pas aux exigences des électeurs et aux sommations de la presse.

4° Plus grande encore fut la surprise, quand, vers onze heures moins le quart, plusieurs journalistes se présentèrent et apprirent qu'il n'y avait pas de places réservées à la presse.

5° Quoi qu'il en soit de ces inventeurs plus ou moins justement soupçonnés, toujours est-il que l'entreprise était préparée de longue main.

6° Le secret du Congrès, si tant est qu'en ce siècle, où il y a tant d'oreilles à toutes les murailles, rien ne puisse être caché, ce secret s'applique seulement aux préparatifs de chaque séance et aux incidents de chaque discussion.

7° Il ne s'agirait de rien moins que d'aller à la restauration de la branche cadette par le chemin de la République.

8° Le cocher s'est mis en grève, au milieu même de la course. Dans sa passion de liberté, il a laissé son fiacre et Coco, et ses voyageurs sont restés en plan, pardon du mot.

9° A l'audience, il a soutenu qu'il avait frappé Grandebœuf parce qu'il craignait que son fusil fût chargé, et que son sabre était dirigé contre lui.

10° Pour donner satisfaction à un très grand nombre d'exposants, il est probable que la durée de l'Exposition sera prolongée de vingt jours, et que l'on donnera à chaque exposant le droit de vente pendant les derniers dix jours.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIE DU XVIIIe SIÈCLE

Claude BUFFIER.

—

Suite.

3. Il importe peu quels soient les caractères dont on se serve pour exprimer les sons par écrit, pourvu qu'on puisse savoir le rapport de ces caractères aux sons qu'ils indiquent. Toutes les nations ont quelques bizarreries sur ce point; comme elles ne pensent pas à se réformer en notre faveur, nous ne devons pas prendre une autre disposition à leur égard.

4. On ne vient point à bout avec la nouvelle orthographe d'ôter toutes les difficultés : il faudrait pour cela introduire de nouveaux caractères dans notre écriture, qui la rendraient tout-à-fait barbare, et qui renverraient

les gens de lettres à l'alphabet pour recommencer sur nouveaux frais d'apprendre à lire et à écrire.

5. Par une suite nécessaire, on méconnaîtrait entièrement le langage, c'est-à-dire l'orthographe de tous nos livres, et en peu d'années, la quantité d'excellents que nous en avons deviendraient hors d'usage.

6. On ne verrait plus le rapport qui est et qui doit être entre les mots dérivés l'un de l'autre ; par exemple, si l'on écrivait *tems* au lieu de *temps,* on détruirait toute relation entre ce mot et *temporel, temporiser*, qui en ont été formés.

7. La nouvelle orthographe ôterait à l'écriture une prérogative considérable, savoir que plusieurs mots de notre langue qui sont équivoques par le son et à l'oreille ne le soient pas du moins par l'orthographe et aux yeux; le mot *ville* est équivoque dans le son avec le mot *vile;* mais en le lisant, l'équivoque disparaît. Or, puisque les diverses manières d'écrire un même son donnent cet avantage, il faut bien se garder de le perdre en changeant l'ancienne orthographe.

Fondements de la nouvelle orthographe.

1° Il ne s'agit pas ici de l'orthographe employée seulement par quelques auteurs, mais de celle qui se trouve aujourd'hui (1709), tellement usitée qu'elle est au moins aussi commune que l'orthographe ancienne, et par conséquent, pour le moins aussi conforme à l'usage. C'est uniquement dans ces circonstances qu'on se demande lequel des deux partis est préférable à l'autre ; et il paraît alors que c'est celui qui de soi est le plus aisé et le plus commode.

2° La raison des étymologies ne prouve guère plus pour l'ancienne orthographe que pour la nouvelle ; la première écrivant beaucoup de mots d'une manière opposée à l'étymologie : preuve *donner*, *sonner*, *couronne*, *personne*, etc., où elle met deux *n,* tandis que, selon l'étymologie, il ne doit y en avoir qu'une ; de même dans *eslever, eslire, adversion, obmettre*, etc., qui n'ont point d's ni de *d* ni de *b* dans le latin *elevo, eligo, aversor, omitto*, etc.; du reste, quoique l'écriture puisse représenter immédiatement la pensée, elle est néanmoins établie plus essentiellement pour ne la représenter que par la parole, et pour être immédiatement l'image de celle-ci.

Il ne s'agit pas de mettre de l'étymologie dans un portrait, mais de le rendre aussi fidèle que possible. La science des étymologies est curieuse et utile; mais elle n'est que pour les savants, et l'orthographe, qui est pour tout le monde, n'en doit pas être embarrassée. La langue italienne et la langue espagnole n'ont point d'égard à l'etymologie quoiqu'elles viennent du latin aussi bien que la nôtre. Enfin, c'est l'usage seul qui est la règle du langage écrit ainsi que du langage prononcé. Or, comme l'ancienne orthographe a contredit l'étymologie en plusieurs mots, et qu'on a souffert cette orthographe, tout incommode qu'elle a été, par la seule raison que l'usage le voulait, la nouvelle orthographe ne doit pas être suspecte pour altérer en quelques mots l'étymologie, puisqu'elle la rétablit en d'autres.

3° Bien qu'on puisse établir un rapport arbitraire entre les sons et toutes sortes de figures de lettres, il importe néanmoins de s'attacher, autant que l'usage le peut permettre, au rapport le plus simple et le plus commode. Outre que c'est l'ordre de la nature, c'est encore l'honneur de notre nation de rendre l'étude de notre langue aussi facile que possible, au lieu d'y conserver des difficultés qui ne servent qu'à faire admirer la bizarrerie française. Si d'autres langues ont de semblables défauts, elles en ont moins, et si elles n'en avaient pas du tout, elles seraient plus parfaites. L'italien en est presque venu à ce point, à force d'avoir eu son orthographe réformée. Il serait d'autant plus important d'en user ainsi à l'égard du français, qu'il est plus recherché en Europe et plus utile dans tous les genres de littérature.

4° Il est vrai que la nouvelle orthographe ne fait point disparaître encore toutes les difficultés, et que, pour cela, il faudrait de nouveaux caractères ; mais en attendant que l'usage le souffre, il faut profiter de la permission qu'il donne en faveur de la nouvelle orthographe, ce qui diminue déjà de beaucoup les difficultés de l'ancienne.

5° On ne méconnaîtra point notre langue pour des changements aussi imperceptibles que ceux de la nouvelle orthographe. Nos meilleurs auteurs ont commencé à s'en servir, et en particulier M. d'Ablancourt, dont les ouvrages sont plus répandus que ceux d'aucun autre. Quelques dictionnaires rapportant les deux orthographes, empêcheront encore davantage qu'on ne méconnaisse le rapport de l'une à l'autre. D'ailleurs notre langue a toujours un peu changé ; c'est la fatalité attachée à notre nation ; nous ne l'éviterons pas dans la suite. Tournons une fois son inconstance en un véritable avantage, en tâchant (autant que l'usage le permettra) de rendre l'orthographe plus commode, plus suivie, plus uniforme, en un mot, plus propre à faire démêler et distinguer tous les sons les uns des autres.

6° La nouvelle orthographe fait disparaître quelques légers rapports entre les mots dérivés l'un de l'autre; l'inconvénient n'est pas considérable. L'ancienne orthographe avait le même défaut, preuve le verbe *priser*, qui devrait s'écrire *prixer,* puisqu'il vient de *prix* (pretium). Quelque parti que l'on prenne, il y aura toujours quelques inconvénients. Le meilleur des deux est celui où il y en a le moins.

7° Le septième fondement de l'ancienne orthographe est peut-être le plus solide ; et, pour y avoir égard, il paraît judicieux de garder l'ancienne orthographe dans tous les mots où sans cela ils seraient confondus avec des mots qui ont déjà le même son, et qui ont cependant une signification toute différente. C'est pourquoi bien que des lettres doubles qui ne se prononcent point soient supprimées dans la nouvelle orthographe, on fait bien d'écrire encore *ville* (urbs) par deux *l*, bien que ce mot ait le même son que *vile* (vilis), car la signification étant différente, il semble assez à propos de la distinguer du moins aux yeux, puisqu'on ne peut par la prononciation la distinguer à l'oreille.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Jean Bresson. Histoire d'un paysan; par Louis Collas. In-18 jésus, 291 p. Paris, lib. Olmer. 3 fr.

Le Roman d'un vieux garçon; par Alfred des Essarts. In-18 jésus, 330 p. Paris, lib. Olmer. 3 fr.

Captivité et mort de Louis XVI; suivies de son testament et des derniers moments de quelques révolutionnaires; par F. Lafuite. 7e édition. In-8°, 144 p. et grav. Paris, lib. Lefort.

Littérature, histoire, morale; Exercices de récitation et de composition française, tirés des meilleurs écrivains, à l'usage des écoles primaires, etc., par Paul Rousselot, inspecteur d'Académie. 3e édition. In-18 jésus, 299 p. Paris, lib. Delagrave.

Les Cagnards de l'Hôtel-Dieu de Paris; par Elie Berthet. In-18 jésus. 344 p. Paris, lib. Dentu.

Souvenirs de la vie militaire en Afrique; par le comte de Castellane. In-18 jésus, 494 p. Paris, lib. C. Lévy.

L'Enigme d'Alceste. Nouvel aperçu historique, critique et moral sur le XVIIe siècle. avec un portrait inédit de Molière, par Girard de Boulan. Petit in-8°, VIII-202 p. Paris, lib. Quantin. 6 fr.

Le Roman de l'ivrognerie en Angleterre. La Chaine du Diable; par Edouard Jenkins. Traduction de l'anglais, par J. Améro. In-18 jésus, 324 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Histoire d'un mendiant, ou Contes d'un voyageur; par Eugène de Margerie. In-18 jésus. 303 p. Paris, lib. Téqui.

Les Médecins d'autrefois à Nîmes, édude historique d'après les documents inédits; par le Dr Albert Puech, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu et du lycée de Nimes. In-8°, 288 p. Paris, lib. Savy. 6 fr.

La Conquête d'Alger; par Camille Rousset, de l'Académie française. In-8°, 299 p. Paris, lib. Plon et Cie. 6 fr.

Le Roi Dagobert; par Lucien Double. In-18 jésus. 214 p. Paris. lib. Fishbacher.

Les Grands hommes de la France; Marins. 1re et 2e séries; par Edouard Gœpp, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, et Henry de Mannoury d'Ectot. 2e édition, ornée de portraits. 2 vol. in-18 jésus. 763 p Paris, lib. Ducrocq. Chaque vol. 3 fr.

Voyages en Égypte et à l'isthme de Suez; Récits historiques d'un père à ses enfants; par L. Lavialle de Lameillère. In-8°, 208 p. et grav. Paris, lib. F.-F. Ardant.

Connétables, maréchaux et amiraux de France; par Armand de Solignac. In-8°, 240 p. et gravures. Paris, lib. F.-F. Ardant frères.

Le Fleuve bleu; voyage dans la Chine occidentale: par Gaston de Bezaure, interprète chancelier en Chine. In-18 jésus, 317 p. avec 5 gravures et carte. Paris, lib. Plon et Cie. 4 fr.

Un drôle de voyage; par Georges Fath. In-18 jésus, 310 p. Paris, lib. Hetzel et Cie. 3 fr.

Histoire de la guerre civile de 1871; par Louis Fiaux. Le gouvernement et l'Assemblée de Versailles. La Commune de Paris. In-8°. III-666 p. Paris, lib. Charpentier. 7 fr. 50.

Le Roman de la Rose; par Guillaume de Lorris et Jean de Meung. Edition accompagnée d'une traduction en vers, précédée d'une introduction. notices historiques et critiques, suivie de notes et d'un glossaire, par Pierre Marteau. T. 4. In-16, 426 p. Orléans, lib. Herluison.

Dix-huit mois dans l'Amérique du Sud; le Brésil, l'Uruguay. la République argentine, les Pampas et le voyage au Chili par la Cordillère des Andes; par le comte Eugène de Robiano. 2e édition. In-18 jésus, 277 p. Paris, lib. Plon et Cie. 3 fr.

Publications antérieures :

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les étrangers, à Paris. — Ouvrage pour les Français. — SYLLEXIE (Explication des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

COURS DE LITTÉRATURE SPÉCIAL, PRÉPARATOIRE AU BREVET SUPÉRIEUR. — Par Mlle TH. BRISMONTIER, professeur spécial pour la préparation aux examens, répétiteur des premières classes de latin et de grec. — Ouvrage adopté à la maison de Saint-Denis, et auquel la Société libre d'instruction et d'éducation populaires a décerné une médaille d'honneur et la médaille d'or offerte par M. de Larochefoucauld, président honoraire de cette Société. — Paris, chez l'auteur, 1, place Wagram.

EPICURIENS ET LETTRÉS, XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES. — Par GUSTAVE DESNOIRESTERRES. — L'abbé Choisy; Favart et Voisenon; lord Kingston et Mme de la Touche. — In-18 jésus, IV-464 pages. — Paris, librairie *Charpentier*. — Prix : 3 fr. 50.

LA DUCHESSE DE CHATEAUROUX ET SES SŒURS. — Par EDMOND et JULES DE GONCOURT. — Nouvelle édition, revue et augmentée de lettres et de documents inédits tirés de la Bibliothèque nationale, etc. — In-18 jésus, XIV-438 pages. — Paris, librairie *Charpentier*, — Prix : 3 fr. 50.

POÉSIES. — Par LUCIEN PATÉ. — Paris, *G. Charpentier*, éditeur. 13, rue de Grenelle-Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

CHEFS-D'ŒUVRE DE DIDEROT. — Entretien d'un père avec ses enfants. Le neveu de Rameau. Ceci n'est pas un conte. Regrets sur ma vieille robe de chambre. Eloge de Richardson. Réflexions sur Térence. — Avec préface, notices, notes et variantes, par LOUIS ASSELINE et ANDRÉ LEFEBVRE. — Tome I. — Paris. *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix : 2 fr. 50.

DIALOGUES ET ENTRETIENS PHILOSOPHIQUES DE VOLTAIRE. Recueil complet de tous les dialogues publiés isolément ou sous ce titre, et augmenté notablement par l'addition de tous les dialogues extraits des

Œuvres complètes de Voltaire, publiés dans un ordre nouveau. — Avec introduction, notes et variantes, index philosophique par Alfred Lefèvre. — Tome II. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix : 2 fr. 50.

HISTOIRE DE FRANCE PENDANT LA MINORITÉ DE LOUIS XIV. — Par A. Chéruel, recteur honoraire. — 2 vol. in-8°, LVII-956 p. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 15 francs.

CAMOENS ET LES LUSIADES. Etude biographique, historique et littéraire suivie du poème annoté. — Par Clovis Lamarre, docteur ès lettres, administrateur de Sainte-Barbe. — Paris, librairie académique *Didier et Cie*, libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins. — Prix : 8 fr.

POÈMES CIVIQUES.—Par Victor de Laprade, de l'Académie française. — Deuxième édition. — Paris, librairie académique *Didier et Cie*, libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins. — Prix : 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut se procurer immédiatement les années 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8 ; la 3e, qui vient d'être mise sous presse, sera réimprimée pour le commencement du mois de juillet. — Prix : 6 francs l'année, envoi franco par la poste.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

La Société des Études historiques décernera, dans sa séance publique de l'année 1880, un prix de 1,000 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Histoire des origines et de la formation de la langue française jusqu'à la fin du XVIe siècle ». — Les mémoires manuscrits devront être adressés à M. l'Administrateur *avant le 1er Janvier 1880*. Ils ne seront point signés et porteront une épigraphe répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ils devront être inédits et n'avoir pas été présentés à d'autres concours. — L'auteur qui se sera fait connaître, sera, par ce seul fait, mis hors de concours. — Les mémoires ne seront pas rendus; les auteurs auront la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie. — La Société pourra les publier, en tout ou partie.

Académie française. — L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1880 : Eloge de Marivaux. — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1879*. — Les ouvrages manuscrits destinés à concourir devront être déposés ou adressés francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe, ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du Concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés; mais les auteurs pourront en faire prendre des copies.

La Société nationale d'Éducation de Lyon destine, pour 1879, un prix de 300 fr. au meilleur mémoire inédit sur ce sujet : « Pourquoi, dans les écoles de quelques nations étrangères, les punitions corporelles n'ont-elles pas été supprimées comme dans les écoles françaises? Apprécier les conséquences des deux systèmes. » — Le prix sera décerné dans la séance publique de 1880. — Les mémoires devront être adressés franco, *avant le 1er novembre prochain*. — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Palud, rue de la Bourse, n° 4.

Réponses diverses.

M. E. L., à Paris : Je vous remercie des questions que vous avez pris la peine de remettre chez mon concierge. Je répondrai, aussitôt que je le pourrai, à celles qui n'ont pas encore été résolues dans mon journal. — *M. B., à Anvers :* Conformément à votre demande, je vous adresserai, pour la bibliothèque de votre athénée, les 6 premières années du Courrier de Vaugelas, dès que la 3e sera réimprimée, c'est-à-dire très probablement vers le commencement de juillet.— *M. G. B., au Mans :* J'ai changé votre adresse; mais la bande du numéro 5 étant faite quand vous m'avez écrit, ce numéro vous a encore été envoyé à Valence. Si vous ne l'avez pas reçu, j'en tiens un autre exemplaire à votre disposition.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *une heure et demie à cinq*.

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 7. 1er Juin 1879.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en* 1875, *et doublement recompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire ; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

AVIS.

A partir d'aujourd'hui 1er juin, on pourra s'abonner au *Courrier de Vaugelas* dans tous les bureaux de poste de France et d'Algérie, moyennant un droit de 3 % sur le prix de l'abonnement, soit 18 *centimes* pour tous frais.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

Qu'entend-on à proprement parler par Goujat, *et quelle est son étymologie? C'est un terme si souvent employé en mauvaise part que je voudrais bien être amplement renseigné à son sujet.*

—

Dans les armées d'autrefois, le mot *goujat* désignait un valet qui servait les soldats.

Chez les Gascons, qui imitèrent l'infanterie espagnole, il aurait désigné le jeune homme chargé de la conduite et de l'entretien du bidet qui portait l'arquebuse à croc.

Plus tard, quand les armes s'allégèrent et que le cheval de peloton qui les avait portées jusque-là fut supprimé, le goujat les porta lui-même sur son dos.

Depuis Louis XII, il se chargeait, moyennant une petite rétribution, du bagage des soldats d'extraction noble qui se faisaient appeler « capitaines » quoiqu'ils fussent sans aucun grade réel.

Un goujat portait la caisse du tambour-major.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, le goujat était considéré comme palefrenier des chevaux de bât, et Bombelles (1746) n'emploie *goujat* que dans ce sens.

Vous comprenez, d'après ce qui précède, que le goujat ne devait pas être tenu en bien haute estime, fait confirmé du reste par la citation suivante, empruntée à un édit du roi Henri III :

Que les goujats, en cas qu'il s'en trouve plus d'un par trois soldats, seront chastiés du fouet; sera tenu le fourrier avoir par escript le nom desdits goujats pour les faire chasser, sous peine du fouet pour la première fois, et, s'ils s'y retournent, d'estre pendus et estranglés sans aucune forme ne figure de procès.

Aussi, n'est-il pas étonnant que *goujat*, resté dans la langue après que l'homme qu'il désigne a cessé d'exister dans l'armée, y soit toujours un terme de mépris, et s'applique à un personnage sale et grossier, plus encore au moral qu'au physique.

Maintenant, d'où *goujat* a-t-il été tiré?

Le mot *goujat*, qui répond au σκευοφόρος, porte-bagage, des Grecs, au *ferentarius* des Romains, au *pack-knecht*, domestique du paquet, des Allemands, se rendait en italien par *bagaglione*, *galuppo*, et, en espagnol, par *galopin*, *criado*, ce qui signifie, en d'autres termes, qu'il n'est originairement ni grec, ni latin, ni allemand, ni italien, ni espagnol. Ce mot vient, selon Borel, dont j'adopte entièrement l'opinion, du gascon ou du languedocien *goujon*, signifiant *garçon*, de même que, dans le midi de la France, *gouge* signifie encore fille ou servante.

Voici d'ailleurs une autre preuve que le terme *goujat* vient bien d'un nom masculin ayant pour féminin *gouge;* c'est que, parmi les maçons du Limousin, on désigne encore par ce terme un apprenti dont la fonction est de porter des matériaux où les ouvriers peuvent en avoir besoin.

—

Indépendamment de *goujon*, le mot *goujat* a encore les formes *gouget*, *goyart*, *goujart* (analogue à *soudart*). Ces formes sont devenues des noms propres, et voilà pourquoi on les rencontre en cette qualité dans l'*Almanach Bottin* (1re partie), qui indique, pour

Paris, l'adresse de 3 *Gougeard*, de 26 *Goujon*, de 13 *Goyard* et de 10 *Goujet*. C'est l'équivalent de *Garçon*, répété 3 fois dans le même ouvrage.



Seconde Question.

Quelle est, je vous prie, l'origine de l'expression TOUT DE GO, *dont fait usage la langue familière pour dire librement, sans aucune façon?*

—

En cherchant à me renseigner sur cette singulière expression, j'ai pu constater qu'elle avait été expliquée de plusieurs manières : les uns prétendent que *de go* vient du latin *gaudium;* les autres disent qu'il a été formé de *gobe*, venu, lui, du verbe *gober;* il y en a qui n'y voient autre chose que le verbe anglais *to go*, aller.

Apprécions la valeur de chacune de ces opinions.

Dans l'expression dont il s'agit, *de go* vient-il du latin *gaudium?* — Les meilleurs lexicographes consultés, je trouve que *de go* (car *tout* n'est ici qu'un modificatif formant une espèce de superlatif) se joint à un verbe d'action pour signifier librement, sans façon, sans cérémonie. Or, *gaudium*, qui n'a jamais signifié que joie, contentement, et qui n'a jamais paru en français que sous des formes terminées par un *e* muet, ne peut, pour cette double raison, être l'étymologie de notre *de go*.

Le terme *go* a-t-il été tiré de *gob?* — De la Monnoye, sur la 74[e] nouvelle de Bonaventure Des Periers, explique *de go* par *gobe*, opinion que partage M. Littré; ce serait la corruption de *gob*. En effet, des textes du XVI[e] siècle portent « avaler de gob » :

> Le print subitement et l'avalla *tout de gob*.
>
> (Fr. Michel, *Argot*.)
>
> Une boure [la femelle du canard] qui là estoit, le print et l'avala *de gob*.
>
> (Idem)
>
> Au moyen de quoy s'assit [l'oiseau] en la vallée de Préaux, où il availa le pauvre berger *tout de gob*.
>
> (Ph. d'Alcripe, *Nouvelle fabr.*, p. 82, éd. Jeannet.)

Or, comme ce qui est avalé *tout de gob* est avalé sans être mâché, préparé, on aurait employé l'expression au figuré pour signifier sans façon, sans préambule, sans cérémonie, sans réflexion.

Cette nouvelle explication n'est pas encore la vraie, selon moi, parce qu'elle ne résiste point aux objections qui peuvent être soulevées contre elle, et qui sont les suivantes :

1° Attendu que le substantif *gobe*, venu du verbe *gober*, s'écrit par un *e* final, *tout de gob* a dû faire entendre son *b*, comme s'il était écrit *gobe*. Or, s'il en est ainsi, quelle certitude peut-on avoir que le *go* de *tout de go*, où il n'y a de *b* ni dans l'écriture ni dans la prononciation, vient du verbe *gober?*

2° *Tout de gob* n'a jamais été rencontré, du moins par moi, qu'en compagnie du verbe *avaler*, et *tout de go*, qu'en celle des verbes *aller* et *entrer*. Or, l'emploi de ces expressions devrait être indifférent avec les susdits verbes, si *go* venait de *gob*, puisqu'elles auraient même signification.

3° *Tout de gob*, avec un *b*, ne se trouve qu'avec le verbe *avaler*, et *tout de go*, sans *b*, ne se trouve qu'avec *aller* et *entrer*. Pourquoi, s'il s'agit d'une même expression, n'a-t-on pas adopté la même orthographe de part et d'autre?

4° Si *tout de go* est bien le même que *tout de gob*, il veut dire tout d'un pièce, tout d'une bouchée. Mais alors, comment cette signification peut-elle s'accommoder du verbe *aller* et du verbe *entrer*, les seuls auxquels *de go* s'ajuste ordinairement? Quand on va, quand on entre quelque part, il est évident que ce n'est pas en se fractionnant, et que cette circonstance n'a nul besoin d'être exprimée.

Enfin *de go* vient-il du verbe anglais *to go?* — Pas précisément; mais il vient, je crois, d'un verbe qui lui correspond dans un autre idiome, ce que je vais vous faire voir.

Quand les Normands, composés en grande partie d'habitants du Danemarck, eurent fait la conquête de la Neustrie, ils y introduisirent naturellement leur verbe *aller*, qui était *gaae* (allemand *gehen*, hollandais *gaan*, flamand *gaen*), et dont la 2[e] personne de l'impératif était *gaa* (pron. *gâ*), personne qui est restée dans l'arrondissement de Valognes, où elle s'emploie encore pour donner le signal du départ à certains jeux.

Or, à mon avis, c'est ce verbe *gaae* (en sanscrit *gâ*), d'abord écrit *gau*, et qu'à l'instar des Anglais, on a probablement écrit ensuite *go*, qui est l'étymologie que vous me demandez.

En effet, on aura pris comme substantif l'infinitif *gaae* (pron. *go*), faculté qui n'avait aucune restriction, comme on sait, dans la langue du moyen âge; et, au lieu de dire : Entrer quelque part sans autre peine, sans autre précaution que d'y aller, on aura dit : Entrer *de go* quelque part, c'est-à-dire, littéralement, entrer d'aller : c'est une expression presque faite sur le patron de *d'emblée*, qui accompagne le verbe *prendre* ou l'un de ses synonymes.

×

Troisième Question.

Que signifie le mot ACTUAIRE *dans cette phrase : « M. Lefebvre m'écrit comme secrétaire de la* REVUE DES ACTUAIRES »?

—

On appelle *actuaire* un mathématicien chargé de contrôler, d'après le calcul des probabilités, les bases des contrats viagers ou d'assurances :

> Les compagnies ont trop souvent à leur service des calculateurs ou *actuaires* très ignorants et qui allongent à plaisir leur travail en faisant leurs calculs avec deux fois trop de chiffres.
>
> (Laurent, *Réf. écon.*, t. I, 2[e] liv. p. 121.)
>
> La table suivante de Finlaison, *actuaire* du gouvernement, montre le pourcentage élevé des maladies parmi les employés de chemins de fer, comparativement à d'autres classes.
>
> (Maas, *Jour. des Act. franç.*, janvier 1872, p. 219.)

Ce mot vient de l'anglais *actuary*, latin *actuarius*, greffier, venu, lui, de *actum*, supin du verbe *agere*, qui signifie *faire*; c'est un néologisme qui s'est introduit il y a quelques années dans notre langue, et cela, de la manière que je vais vous dire.

Depuis longtemps, il existait en Angleterre une société appelée *Institute of Actuaries*, laquelle avait pour but de favoriser le développement des sciences financières. Cette société, qui comptait parmi ses membres des hommes éminents par leurs connaissances théoriques ainsi que par leur expérience des affaires, avait pour organe un journal exclusivement scientifique. Les travaux de ladite société avaient jeté une vive lumière sur les questions de finance en général, et notamment sur les opérations viagères : les lois de mortalité déduites par cette société des compagnies d'assurances sur la vie sont des modèles du genre.

Or, nous n'avions rien d'analogue en France, quand quelques hommes de bonne volonté, étrangers à toute idée de spéculation personnelle, pensèrent que le moment était venu de combler cette lacune; ils fondèrent un cercle, et, en même temps, une publication périodique destinée à propager les doctrines et les travaux de ses membres.

C'est cette publication (le *Journal des Actuaires français*), commencée le 1[er] janvier 1872, qui nous a valu le vocable dont je suis heureux de pouvoir vous donner ici l'explication.

×

Quatrième Question.

Je cherche, depuis longtemps, mais en vain l'origine du proverbe Tirer les vers du nez a quelqu'un. *Si vous avez été plus heureux que moi, je vous prierais de me faire connaître votre solution.*

—

Le latin se servait du verbe *emungere* dans le sens de duper, escroquer, dépouiller habilement de.... comme le montrent les exemples suivants :

Miserum me auro esse emunctum (Malheureux! comme ils m'ont soufflé mon or!).

(Plaute, *Bacch.* V, 1, 15.)

Emunxi argento senes (J'ai soutiré de l'argent aux vieillards).

(Térence, *Phorm.*, IV, 4, 1.)

En vertu de cette construction (le nom de la personne à l'accusatif et le nom de la chose à l'ablatif), la même langue disait, au moyen âge, *emungere aliquem vero*, phrase qui devint en français, où *emungere* a fait *émoucher*, comme le prouve Quitard par une citation empruntée à la *Trésorière* de Jacques Grevin (acte II, sc. 2) :

Emoucher [dérober adroitement] le vrai à quelqu'un.

Mais, dans le vieux français, *vrai* se disait *vers*, *veirs*, comme l'attestent ces citations :

Mez *veirs* est ke li vilain dit.

(Robert Wace. *Rom. de Rou*, dans Quitard.)

E Deus! peot c'estre *vers*.

(*Rom. de Horn*, f° 20.)

Donc sot il bien que *veirs* esteit
Co que de lui pensez aveit.

(Gaimar. *Poème d'Havelok*, vers 611.)

Au lieu de *le vrai*, on écrivit *li vers*, dont la forme, qui sembla plurielle, fut, grâce à l'ignorance qui régnait alors, interprétée par *les vers*, ce qui donna :

Emoucher [dérober habilement] les vers [le vrai] à quelqu'un.

Or, à raison de son origine *emungere*, le verbe *émoucher* avait aussi le sens de *moucher*, sens qu'il a encore en berrichon (où l'on dit *émoucher la chandelle*); quand ce mot ne fut plus employé en français, on le remplaça par *tirer du nez*, ce qui était presque fatal avec le complément *les vers*, et l'on eut ainsi, avec une légère transposition :

Tirer les vers du nez à quelqu'un,

pour signifier l'amener à dire ce qu'on veut savoir, en le questionnant avec adresse.

Voilà comment j'explique ce proverbe, qui a dû être d'autant plus goûté du populaire, ami du merveilleux, que les termes en semblent plus difficiles à justifier.

—

On peut, je crois, déterminer avec assez de précision l'âge du proverbe dont il s'agit. En effet, il doit être né à l'époque où l'on substitua *tirer du nez* à *émoucher* dans la traduction de *emungere aliquem vero*. Or, comme *émoucher*, à en juger par l'historique de ce mot dans le dictionnaire de Littré, n'aurait pas été employé après Rabelais, qui mourut en 1553, il y a lieu de croire que *tirer les vers du nez à quelqu'un*, qui est du reste dans les *Curiositez françoises* d'Ant. Oudin (1656), ne remonte guère au-delà de la seconde moitié du XVI[e] siècle.

×

Cinquième Question.

*Pour quelle raison donne-t-on le nom d'*Amphitryon *à la personne qui nous a invité à dîner?*

—

Cette question est une des premières qui aient été traitées dans le *Courrier de Vaugelas*; vous en trouverez la solution à la page 27 de la 2[e] année.

×

Sixième Question.

Veuillez me dire si, sans commettre de faute, on peut écrire Instrument *sans* s *finale au pluriel, et s'il vaut mieux écrire* Boulevard *par un* d *que par un* t?

—

La première partie de cette question a été examinée à la page 172 de la 2[e] année du *Courrier de Vaugelas*, et la seconde, à la page 68 de la 3[e] année.

ÉTRANGER

Première Question.

Quelle est l'origine de Courir comme un dératé?

—

La rate gêne souvent quand on court très vite, car alors elle se gonfle et rend la respiration difficile, quelquefois même douloureuse : dans leurs jeux, les jeunes gens la compriment au moyen d'une ceinture.

L'homme physique ayant toujours été le même, l'incommodité causée par la rate a naturellement été connue des Anciens. Pline raconte, sans toutefois donner les moyens employés à cet effet, que l'on brûlait la rate aux coureurs de son temps.

Chez nous, le vulgaire ignorant était persuadé autrefois que, pour rendre quelqu'un leste, agile et dispos, il fallait lui enlever la rate.

Telle était depuis longtemps la croyance générale dont la rate était l'objet, croyance fortifiée par une expérience récente pratiquée sur quelques chiens, quand, vers la fin du XVII[e] siècle, apparut une secte de chirurgiens qui prétendaient guérir les vapeurs noires et les affections mélancoliques en faisant l'ablation de ce viscère.

Les chirurgiens en question créèrent un mot, le verbe *dérater*, qu'ils mirent en usage (c'est le Trévoux de 1771 qui fournit ce précieux renseignement) pour signifier tirer la rate du corps; mais les gens imbus de la croyance que cette extraction rendait un homme plus agile, plus leste, s'emparèrent du nouveau terme, et dirent de celui qui se montrait supérieur à la course qu'*il courait comme un dératé*, phrase passée depuis à l'état de proverbe.

Voilà l'origine que vous désirez savoir, et que, peut-être, vous ne croyiez pas si peu ancienne.

×

Seconde Question.

On rencontre souvent dans les journaux français les mots QUOS EGO *employés comme substantif. Auriez-vous la bonté d'en expliquer l'usage, et, en même temps, l'origine, car je ne les trouve ni dans le dictionnaire de Bescherelle, ni dans celui de Littré.*

—

L'espèce de substantif composé *quos ego* est la manifestation d'un très grand mécontentement de la part d'un supérieur; mais, le plus souvent, cette expression s'emploie pour montrer l'impuissance où l'on est de dompter certaines forces, comme le prouvent ces exemples :

Il était difficile de s'arrêter sur la pente de la réforme électorale; personne n'était capable de prononcer alors le *quos ego*.

(*Rev. des Deux-Mondes*, dans le *Gr. Dict. du XIX[e] siècle*.)

Mais quoi! n'avez-vous pas des orateurs fervents
Qui par un *quos ego* savent calmer les vents?

(Hégésippe Moreau, même source.)

Quant à l'origine de ladite expression, la voici :

Au premier livre de l'*Enéide*, Neptune adresse aux Vents, envoyés par Eole, à la prière de Junon, pour déchaîner une tempête contre la flotte d'Enée, la menace suivante (trad. des auteurs latins sous la direction de M. Désiré Nisard) :

Etes-vous donc si fiers de votre origine, que vous en ayez tant d'audace? Quoi! sans mon ordre, vous osez, Vents téméraires, troubler le ciel et la terre, et soulever d'aussi grandes tempêtes? *Je devrais...* Mais d'abord il faut que je calme les flots émus.

Dans le texte original, ce « je devrais », qui indique une réticence pleine de colère, est exprimé par *quos ego* (en français *que je*) :

Jam cœlum terramque meo sine numine, Venti,
Miscere, et tantas audetis tollere moles?
Quos ego... Sed motos præstat componere fluctus.

Or, c'est la raison pour laquelle ces mots latins ont été employés substantivement dans le sens de *menace*, d'abord par les latinistes, à qui, cela va sans dire, l'expression était familière, ensuite par ceux qui ne connaissaient que leur propre langue.

×

Troisième Question.

Faut-il dire « Après la bataille, ils restèrent CHACUN CHEZ LUI *ou ils restèrent* CHACUN CHEZ EUX »? *Je vous serais très reconnaissant si vous vouliez bien vous occuper de cette question dans un de vos prochains numéros.*

—

Dans toute proposition ayant *chacun* pour sujet, le régime doit se changer en *soi*, quand il arrive que c'est le pronom *lui*, ce que montrent ces exemples :

Chacun ne songe plus qu'à *soi*.

(J.-J. Rousseau, dans la *Gramm. nat.* p. 371.)

Chacun pour *soi* et Dieu pour tous.

(Proverbe.)

Chacun pris dans son air est agréable en *soi*.

(Boileau, *Épit.* IX.)

En vertu de cette règle, dont M. Littré recommande particulièrement l'observation, que devient la phrase proposée quand on y rétablit les mots que l'ellipse en a fait disparaître?

Elle peut se présenter sous deux formes :

... Ils restèrent [chez eux], chacun [resta] chez soi.
... Ils restèrent chez eux, chacun [resta chez soi].

Or, si de ces formes on retranche ce qui est entre parenthèses, on a la double construction suivante :

Ils restèrent *chacun chez soi*.
Ils restèrent *chacun chez eux*.

D'où il suit que si, après un nom ou un pronom pluriel, on peut dire *chacun chez eux*, il faut, contre l'analogie, dire dans le même cas *chacun chez soi*, et non *chacun chez lui*.

×

Quatrième Question.

*Pourquoi dit-on d'un monsieur qui est très gras, qu'*IL EST GRAS COMME UN MOINE, *plutôt que gras comme un abbé, un évêque, etc. Je ne vois pas que le moine soit généralement plus gras qu'un autre homme.*

—

Ce n'est pas d'hier qu'on s'est égayé pour la première fois sur l'embonpoint des gens d'église, preuve ce passage du *Roman de la Rose*, composition qui date, comme on sait, du XIII[e] siècle :

A ce sunt cil cognoissant
Qui vont les Dames traïsant,
Qui dient por eus losengier
Qu'ils ont perdu boire et mangier;
Et ge les voi, les jongleors,
Plus cras qu'abbés ne que priors.

Mais c'est surtout le moine renté (le nom de *moine* se donnait proprement aux religieux réguliers ayant cet avantage mondain) qui a servi de terme de comparaison pour parler d'un homme gras, et cela, pour une raison qu'impliquent les lignes suivantes :

Avant 1789, plus de quarante mille moines étaient répandus sur la surface du territoire français. Ceux qui faisaient les plus nutritifs et succulens repas étaient les bernardins, les prémontrés, les bénédictins de l'ordre de Cluny, dont la table était habituellement aussi délicatement qu'abondamment servie. Ces moines donnaient à dîner assez souvent à des étrangers de marque et aux seigneurs de leur voisinage; et ces derniers étaient embarrassés pour leur rendre la pareille.

(*Vie pub. et priv. des Franç.*, vol. II, p. 157.)

×

Cinquième Question.

Voudriez-vous bien m'expliquer le sens de COMME DE CIRE *dans cette phrase de Ghérardi* (NAISS. D'AMADIS, sc. 6) : « *Ah! vous voilà, infante de mon âme! vous arrivez* COMME DE CIRE : *il y a longtemps que je vous attendois* ».

—

La cire est souvent employée par les fondeurs, et, comme elle prend très bien les contours, on a dit, en parlant d'un habit qui allait parfaitement, qu'il était fait *comme de cire*, c'est-à-dire comme s'il fût fait en cire :

Cet habit vous est fait *comme de cire;* il vous sied bien, il vous joint bien au corps.

(Ant. Oudin, *Curios. franç.*)

On dit d'un habit juste à celui qui le porte qu'il lui est fait *comme de cire.*

(*Dict. de Trévoux*, édit. de 1771.)

Par extension, la même expression comparative s'est naturellement employée à l'égard de toute autre partie du vêtement, de tout objet s'appliquant exactement sur un autre; ainsi j'ai trouvé :

La botte de la jambe droite estoit faite comme un gant ou *comme de cire,* ou comme vous voudrez; car les bottes ne sont pas bonnes de cire.

(Des Periers, *Contes*, XXV.)

Voici mon âne qui, mieux que personne, peut vous en convaincre : qu'on lui mette mon bât sur le dos; s'il ne lui va pas *comme de cire,* s'il ne lui colle pas comme un bas de soie, je consens à n'être toute ma vie qu'un sot.

(*Don Quichotte*, trad. de Bouchon du Bournial.)

Mais, dans toutes ces phrases, *comme de cire* signifie *très bien*, et l'on dit en parlant de quelqu'un qui arrive, d'un événement qui se produit : *cela arrive très bien,* pour signifier *fort à propos;* ce dernier sens a été pris par *comme de cire*, et c'est lui que l'auteur de la phrase que vous m'adressez a donné à cette expression : *arriver comme de cire*, c'est arriver fort à propos.

—

Pour signifier que deux personnes sont tout à fait de même condition ou de même humeur, qu'elles se ressemblent en tout, l'expression *comme de cire* s'emploie après l'adjectif *égaux*, ainsi qu'on le voit dans ces vers de Marot (III, 63) :

Monsieur l'abbé et Monsieur son valet
Sont faits tous deux *égaux comme de cire.*

D'après Régnier-Desmarais, la locution complète dans ce cas est : égaux comme (deux figures) de cire (qu'on aurait jetées dans le même moule).

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... et de faire ainsi *une* espèce de lexicon (*espèce* n'a jamais été du masculin); — 2° ... *tout effort* douloureux et difficile; — 3° ... Pas de concessions! *disent* à leur tour *en soupirant* les officieux; — 4° ... quand, vers onze heures moins *un* quart; — 5° Quoi qu'il soit de ces inventeurs (pas de *en*, puisque *inventeurs* n'est pas supprimé); — 6° ... à toutes les murailles, rien puisse être caché (pas de *ne*, parce que *rien* est mis ici pour *quelque chose*); — 7° Il ne s'agirait de rien *de* moins (l'expression *rien moins* a le sens négatif, et *rien de moins* le sens affirmatif); — 8° ... sont restés en *plant* (puisqu'on peut dire : il les a *plantés* là); — 9° ... qu'il craignait que son fusil *ne* fût chargé; — 10° ... pendant les *dix derniers* jours.

Phrases à corriger

trouvées pour la plupart dans les journaux.

—

1° Sous la signature de l'abbé Jules Morel, l'*Univers* esquisse « les principaux traits des deux têtes que le pape Léon XIII, dans son discernement des esprits, vient de recouvrir du chapeau cardinalice ».

2° Les journaux disent que ce voyage a été entrepris par lui à cause de l'impopularité que ses fonctions lui avaient valu.

3° Et bien que les sergents de ville et les agents de la police secrète accoururent aussitôt pour arracher et déchirer les proclamations du comité, ces proclamations reparaissaient immédiatement sur les murs.

4° Non pas en les menaçant de les renverser, mais en les priant tout doucement de se renverser eux-mêmes, à seule fin de jeter par terre le reste du cabinet.

5° A l'encontre de tant de saltimbanques qui sont devenus grands seigneurs et millionnaires, le chevalier de Baslard, dont la noblesse remontait aux Croisades, était devenu pitre d'acrobate en plein vent.

6° Quoiqu'il en soit de ses destinées passées, la colonne de Pompée sert aujourd'hui de guidon aux navires qui naviguent en vue des côtes et cherchent l'entrée du port.

7° Ingénieux moyens, à coup sûr, de faire aimer la République que de la représenter sous les traits d'une mégère renfrognée et furieuse.

8° Le Moniteur officiel de l'empire d'Allemagne publie des avis des autorités des différents pays allemands annonçant que l'on a dissout, en vertu de la loi contre les socialistes, une association dans le Grand Duché de Bade.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIII° SIÈCLE

Claude BUFFIER.

—

(*Suite.*)

Observation particulière et importante sur la nature de l'e muet.

Notre auteur termine la première partie de sa grammaire par l'observation suivante, qui est relative à la voyelle *e*.

Nos grammairiens sont en peine pour donner aux étrangers une véritable idée du son de notre *e* muet, parce qu'ils le croient uniquement d'usage dans notre langue. Le P. Buffier est d'une opinion toute différente; il est persuadé que ce son, qui ne s'entend aujourd'hui en aucune langue aussi distinctement que dans la nôtre, se trouve néanmoins dans toutes les langues, et même qu'il y est essentiel. L'*e* muet est la plus naturelle, la plus simple et la plus aisée à prononcer de toutes les voyelles; en voici la preuve : Tout le monde convient que l'*a* est une voyelle commune à tous les peuples, et la plus aisée à prononcer de celles dont ils ont l'usage. En effet, il ne faut que pousser l'air des

poumons (ce qui est essentiel à tout son de la voix humaine), puis ouvrir simplement la bouche sans faire aucun autre mouvement particulier; or, l'*e* muet est encore plus aisé; car, en faisant simplement ce qu'on fait pour prononcer l'*a* et ouvrant la bouche moitié moins, on forme le son d'un *e* muet, comme chacun peut en faire facilement l'expérience.

De plus, il est si naturel à l'homme de prononcer cette voyelle, qu'il la prononce lorsqu'il le croit le moins. Partout où dans une même syllabe on prononce deux consonnes de suite, on prononce un *e* muet après la première de ces deux consonnes, à la vérité avec promptitude et vitesse, mais très réellement : de sorte que, pour y distinguer parfaitement notre *e* muet, il n'y a qu'à prononcer lentement le mot où sont les deux consonnes. C'est ce qu'éprouvent toutes les nations en prononçant le mot de l'évangile *mna* avec lenteur; ce qui ne change rien du tout au son, puisqu'il demeure le même, qu'il soit prononcé ou vite ou lentement : si donc en prononçant *mna*, on insiste un peu sur l'*m*, de quelque nation que l'on puisse être, on prononcera distinctement le mot français *mena*, il *mena* (duxit).

Il y a plus, on ne saurait prononcer à la fin d'un mot aucune consonne qu'on ne prononce à sa suite un *e* muet : de là vient que les étrangers nous reprochent que nous ne mettons point de différence entre *apel* et *apele* : c'est qu'au fond ni eux ni nous ne saurions prononcer *apel* sans prononcer un *e* muet à la fin. La différence que nous autres Français mettons dans la prononciation de ces deux mots ne vient point du son, mais de ce que nous marquons et distinguons plus fortement le son de l'*e* muet dans *apele* que dans *apel*.

En effet, pour ne pas prononcer distinctement l'*e* muet après une consonne quelconque qui ne se trouve pas suivie de quelque voyelle, il faut pour ainsi dire retenir son haleine; autrement, il arriverait que, sans vouloir prononcer aucune voyelle en particulier, on prononcerait naturellement l'*e* muet, il ne faut qu'en faire l'expérience avec un peu d'attention.

Mais sans une attention si grande, qu'on voie comment les Italiens en déclamant prononcent les consonnes finales, surtout des mots latins : on trouvera manifestement qu'ils prononcent *fas*, *ipsemet*, *fistulam* comme nous ferions si nous les voyions écrits *fasse*, *ipsemette*, *fistulame*, et que nous prononçassions ces syllabes brèves. Ainsi, on peut dire que l'*e* muet est une voyelle que tous les hommes, sans le vouloir et sans y penser, prononcent après une consonne qui n'est suivie d'aucune voyelle particulière.

Si l'on demande pourquoi on s'aperçoit si peu de cette prononciation universelle de l'*e* muet, le P. Buffier répond que la raison en est renfermée dans cette expression même *e* muet : c'est que cette voyelle est le plus petit, le plus sourd et le plus imperceptible de tous les sons de la voix humaine; de sorte que, là où l'usage ne nous le distingue point aux yeux, nous ne le distinguons pas nous-même à l'oreille. En effet, cette prononciation est si legère, si subtile qu'à la fin de nos vers elle n'est point censée faire une syllabe particulière, ou du moins que cette syllabe est surnuméraire ou comptée pour rien; si bien que, dans notre poésie régulière, les vers féminins ont toujours une syllabe de plus que les autres, quoique les uns et les autres paraissent, au jugement de l'oreille, ne faire qu'un même nombre de syllabes.

Seconde Partie.

Pratique de la Grammaire.

Cette pratique consiste à bien employer les noms, les verbes et les modificatifs; et comme, outre leur emploi particulier, il se trouve de la difficulté à les joindre les uns aux autres, l'auteur ajoutera une quatrième section, savoir la syntaxe.

Je vais indiquer les choses remarquables contenues dans chacune de ces sections.

Section Première.

Des noms. — Les noms terminés en *é* masculin, comme *bonté*, *vérité*, prennent un *z* au pluriel, *bontez;* mais l'usage est partagé sur ce point (1709); plusieurs académiciens et de très bons écrivains mettent une *s* à la fin de ces mots selon la règle générale, et conservent l'accent sur l'*e* : *vérité*, *vérités* : le *z* tient donc lieu ici de l'*s* finale et de l'accent sur l'*e*.

Quelques noms en *ou* peuvent prendre un *x* au pluriel : *caillou*, *cailloux* ou *caillous*.

Gentilhomme fait au pluriel *gentilshommes*, de manière que *l* ne s'y prononce plus au pluriel.

Dans les noms terminés par *nt*, quelques-uns retranchent le *t* avant l'*s* du pluriel : *enfant*, *enfans;* la plupart même écrivent *cens* au lieu de *cents* : deux *cens* hommes.

Des articles des noms. — L'adverbe *bien*, pris pour *beaucoup*, demande après lui l'article défini; ainsi l'on dit *bien de la peine*, *bien de l'argent*, *bien du temps*, au lieu qu'on dit *beaucoup de peine*, etc.

Quand l'article mitoyen (partitif) ne précède pas immédiatement son substantif, mais qu'il y a un adjectif entre les deux, on emploie l'article indéfini *de* au lieu de *du*, *de la*, *de l'*, *des;* ainsi au lieu d'écrire *de l'eau pure*, *du vin exellent*, on dit *de pure eau*, *d'excellent vin*.

Dans la même phrase, on peut employer tantôt l'article défini, tantôt l'article indéfini, tantôt l'article partitif; ainsi, selon l'occasion, on peut dire : *les gens d'esprit*, *des gens d'esprit*, ou *gens d'esprit*.

Des noms adjectifs. — L'adjectif *plat* fait au féminin *platte*.

L'adjectif *vieux* se dit aussi *vieil*, mais ce n'est guère que dans l'expression *le vieil homme* pour dire l'homme corrompu par le péché.

Les adjectifs *public*, *caduc*, *grec*, *turc* changent *c* en *qu* pour le féminin : *publique*, *caduque*, *greque*, *turque*.

En parlant du nombre des années, on dit *mil;* mais en toute autre occasion on dit *mille*.

Dans le discours familier, on peut dire *le deux*, *le trois de ce mois*, pour dire *le deuxième*, *le troisième*, etc.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Les Boutiques d'esprit; par Auguste Lepage. In-18 jésus, 353 p. Paris, lib. Olmer.

Les Césars du IIIe siècle; par le comte de Champagny, de l'Académie française. T. I. Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée. In-18 jésus, 504 p. Paris, lib. Bray et Retaux. L'ouvrage complet formera 3 vol. à 18 fr.

L'Invasion; par Erckmann-Chatrian. In-4° à 2 col., 104 p. avec gravures. Paris; lib. Hetzel et Cie. 1 fr. 60.

Souvenirs et mélanges; par M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française. In-18 jésus, 465 p. Paris, lib. C. Lévy.

La Pléiade française. Œuvres poétiques de Remy Belleau, avec une notice biographique et des notes par Marty-Laveaux. 2 vol. Petit in-8°, 872 p. et portrait. Paris, lib. Lemerre.

Dix ans de l'histoire d'Angleterre; par Louis Blanc. I. In-18 jésus, XI-439 p. Paris, lib. C. Lévy. 3 fr. 50.

Poésies de François Coppée (1869-1874). Les Humbles. Ecrit pendant le siège. Plus de sang. Promenades et intérieurs. Le Cahier rouge. Petit in-12, 240 p. Paris, Lemerre. 5 fr.

Essai sur l'histoire des religions; par Max Müller, professeur à l'Université d'Oxford. Ouvrage traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur; par George Harris, professeur au lycée Fontanes. 3e édition. In-18 jésus, XL-530 p. Paris, lib. Didier et Cie. 4 fr.

Histoire de la divination dans l'antiquité; par A. Bouché-Leclercq, professeur à la faculté des lettres de Montpellier. T. I. Introduction; Divination hellénique (méthodes). In-8°, X-386 p. Paris, lib. Leroux.

Madame Robernier; par Ernest Daudet. In-18, 272 p. Paris, lib. Plon.

Les Origines de la renaissance en Italie; par Emile Gebhart, professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Nancy. In-18 jésus, VIII-423 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Voyage d'une femme de Spitzberg; par Mme Léonie d'Aunet. In-18 jésus, 308 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 25.

Études et Discours (1868-1878) par Ernest Bersot, de l'Institut, directeur de l'Ecole normale supérieure. In-8°, 472 p. Paris, lib. Hachette et Cie.

Le Catholicisme contemporain; par Emile Burnouf. In-18 jésus, 467 p. Paris, lib. C. Lévy.

Poèmes de la Révolution, 1789-1796; par Emmanuel des Essarts. In-18 jésus, 370 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Jacques Vingtras; par Jean La Rue. In-18 jésus, 402 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Poésies nouvelles (1836-1852); par Alfred de Musset. Nouvelle édition. In-18 jésus, 328 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Publications antérieures :

IMPRESSIONS DE NATURE ET D'ART. — Par Mme Alphonse Daudet. — Paris, librairie *G. Charpentier*, éditeur, 13, rue de Grenelle-St-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

LES FRÈRES ZEMGANNO. — Par Edmond de Goncourt. — Cinquième édition. — Paris, librairie *G. Charpentier*, éditeur, 13, rue Grenelle-St-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par Eman Martin, professeur spécial pour les étrangers, à Paris. — Ouvrage pour les Français. — Syllexie (Explication des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

COURS DE LITTÉRATURE SPÉCIAL, PRÉPARATOIRE AU BREVET SUPÉRIEUR. — Par Mlle Th. Brismontier, professeur spécial pour la préparation aux examens, répétiteur des premières classes de latin et de grec. — Ouvrage adopté à la maison de Saint-Denis, et auquel la Société libre d'instruction et d'éducation populaires a décerné une médaille d'honneur et la médaille d'or offerte par M de Larochefoucauld, président honoraire de cette Société. — Paris, chez l'auteur, 1, place Wagram.

EPICURIENS ET LETTRÉS, XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES. — Par Gustave Desnoiresterres. — L'abbé Choisy; Favart et Voisenon; lord Kingston et Mme de la Touche. — In-18 jésus, IV-464 pages. — Paris, librairie *G. Charpentier*. — Prix : 3 fr. 50.

HISTOIRE DE FRANCE, Période contemporaine: Règne de Louis-Philippe. — République de 1848. — Empire. — République, jusqu'à la Constitution de 1875. — Par Louis Grégoire, professeur d'histoire au lycée Fontanes, illustrée de nombreuses vignettes sur acier par les grands maitres, gravées par les principaux artistes. — Tome premier. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 7 fr. le volume.

LA DUCHESSE DE CHATEAUROUX ET SES SŒURS. — Par Edmond et Jules de Goncourt. — Nouvelle édition, revue et augmentée de lettres et de documents inédits tirés de la Bibliothèque nationale, etc. — In-18 jésus, XIV-438 pages. — Paris, librairie *G. Charpentier*, — Prix : 3 fr. 50.

HISTOIRE DE FRANCE PENDANT LA MINORITÉ DE LOUIS XIV. — Par A. Chéruel, recteur honoraire. — 2 vol. in-8°, LVII-956 p. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 15 francs.

CAMOENS ET LES LUSIADES. Etude biographique, historique et littéraire suivie du poème annoté. — Par Clovis Lamarre, docteur ès lettres, administrateur de

Sainte-Barbe. — Paris, librairie académique *Didier et Cie,* libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins. — Prix : 8 fr.

CHEFS-D'ŒUVRE DE DIDEROT. — Entretien d'un père avec ses enfants. Le neveu de Rameau. Ceci n'est pas un conte. Regrets sur ma vieille robe de chambre. Eloge de Richardson. Réflexions sur Térence. — Avec préface, notices, notes et variantes, par Louis Asseline et André Lefebvre. — Tome I. — Paris, *Alphonse Lemerre,* éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix : 2 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut se procurer immédiatement les années 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8; la 3e, qui vient d'être mise sous presse, sera réimprimée pour le commencement du mois d'août. — Prix : 6 francs l'année, envoi franco par la poste.

DIALOGUES ET ENTRETIENS PHILOSOPHIQUES DE VOLTAIRE. Recueil complet de tous les dialogues publiés isolément ou sous ce titre, et augmenté notablement par l'addition de tous les dialogues extraits des Œuvres complètes de Voltaire, publiés dans un ordre nouveau. — Avec introduction, notes et variantes, index philosophique par Alfred Lefèvre. — Tome II. — Paris, *Alphonse Lemerre,* éditeur, 27-31, passage Choiseul. — Prix : 2 fr. 50.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

La Société des Études historiques décernera, dans sa séance publique de l'année 1880, un prix de 1,000 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Histoire des origines et de la formation de la langue française jusqu'à la fin du xvie siècle ». — Les mémoires manuscrits devront être adressés à M. l'Administrateur *avant le 1er Janvier 1880.* Ils ne seront point signés et porteront une épigraphe répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ils devront être inédits et n'avoir pas été présentés à d'autres concours. — L'auteur qui se sera fait connaître, sera, par ce seul fait, mis hors de concours. — Les mémoires ne seront pas rendus; les auteurs auront la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie. — La Société pourra les publier, en tout ou partie.

Académie française. — L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1880 : Eloge de Marivaux. — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1879.* — Les ouvrages manuscrits destinés à concourir devront être déposés ou adressés francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe, ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du Concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés; mais les auteurs pourront en faire prendre des copies.

La Société nationale d'éducation de Lyon destine, pour 1879, un prix de 300 fr. au meilleur mémoire inédit sur ce sujet : « Pourquoi, dans les écoles de quelques nations étrangères, les punitions corporelles n'ont-elles pas été supprimées comme dans les écoles françaises? Apprécier les conséquences des deux systèmes. » — Le prix sera décerné dans la séance publique de 1880. — Les mémoires devront être adressés franco, *avant le 1er novembre prochain.* — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Palud, rue de la Bourse, n° 4.

Réponses diverses.

M. D., à Pontoise : Sans doute, cette table serait très utile; mais il faut du temps pour la faire, et c'est à peine si j'en ai assez pour mener de front ma réimpression et mon année courante; du reste, je la mettrais plus volontiers après la 10e année qu'après celle-ci. — *M. G. B. D. C., à Troyes :* Lisez beaucoup d'ouvrages du xvie siècle; notez, en mentionnant exactement les sources, tous les passages qui vous sembleront propres à éclaircir quelque locution obscure, quelque proverbe non encore expliqué d'une manière satisfaisante, etc., et envoyez-moi vos notes : j'en ferai usage quand l'occasion s'en présentera, et vous collaborerez ainsi au journal. — *M. G., à Paris :* Je vous remercie des questions que vous m'avez adressées; je les examinerai à leur tour. — *M. H. R., à Lille :* Vous me devez actuellement les années 2, 4 et 5.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *une heure et demie à cinq.*

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 8. 15 Juin 1879.

QUESTIONS GRAMMATICALES

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

LE COURRIER DE VAUGELAS

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Academie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.*)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

AVIS.

Dorénavant, on pourra s'abonner au *Courrier de Vaugelas* dans tous les bureaux de poste de France et d'Algérie en y déposant simplement le prix de l'abonnement, attendu que le Rédacteur prend le droit de 3 °/₀ à sa charge.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATION.

Dans mon numéro 6 (8e année), j'avais indiqué comme fautive une de ces phrases qui offrent à la suite l'un de l'autre les pronoms *que... qui*, et dans le numéro suivant, j'avais corrigé ladite phrase en remplaçant par l'infinitif le pronom *qui* et le verbe à l'indicatif dont il était le sujet.

Un lecteur a prétendu que, ce faisant, j'introduisais une « incorrection nouvelle ». J'ai démontré, page 73, que ma correction était conforme à la règle généralement suivie; mais il parait que ma démonstration n'a pas été suffisante, car un autre lecteur m'a écrit la lettre qu'on va lire :

Monsieur,

J'étais de l'avis de celui de vos abonnés qui vous reprochait d'avoir remplacé une incorrection par une autre en substituant aux mots : *que je doute qui se rencontre* ceux-ci *que je doute se rencontrer*.

Vous avez écarté son observation dans votre numéro du 15 de ce mois, et, pour prouver le droit que vous en aviez, vous avez donné une démonstration qui, permettez-moi de le dire, ne me semble pas suffisamment concluante.

Sans doute, vous appuyant très légitimement sur les deux derniers exemples que vous avez cités et remontant aux citations qui les précèdent, vous pouviez dire, dans les vers de La Fontaine :

Doit avouer vous *être* due ;

dans la phrase de Mme de Sévigné :

Que nous disions vous *ressembler ;*

et dans celle de Massillon :

Ce que Jésus-Christ a prédit ne *devoir* jamais *arriver*.

Mais pourriez-vous dire dans la phrase de Fontenelle :

Que je m'étonne n'*avoir pas perdu* de réputation, etc.

Je serais surpris que vous vous eussiez fondé à répondre affirmativement, et, sauf les nouveaux développements que vous pourriez ajouter à votre démonstration, je reste disposé à penser que l'emploi de l'infinitif au lieu de l'ancienne tournure de *qui* suivi d'un infinitif ou d'un conditionnel est parfaitement justifié quand cet infinitif vient après le verbe *dire* ou d'autres, tels que *prédire*, *avouer* qui, comme lui, impliquent un sens affirmatif, mais qu'il ne l'est point dans les autres cas.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Un de vos lecteurs.

D'après cette communication, l'emploi de l'infinitif comme complément d'un verbe précédé de *que* dépendrait du sens de ce verbe; il ne pourrait avoir lieu que dans le cas particulier où ledit verbe impliquerait, comme *dire*, *prédire*, *avouer*, un sens affirmatif.

Pour moi, je crois que mon correspondant est dans l'erreur, ce que j'espère démontrer de deux manières : par les faits et par le raisonnement.

Preuve par les faits. — Voici quelques exemples, auxquels j'en pourrais ajouter bien d'autres si j'avais le temps d'en chercher, où le verbe suivant *que* n'a pas le sens « affirmatif » :

Il y a une Chapelle, vulgairement appellee de sainct Pere, qui est sainct Pierre, que l'*on estime avoir esté bastie* devant l'Eglise sainct Sulpice.

(Malingre, *Antiq. de Paris*, p. 193.)

M. le Dauphin, depuis son inoculation, qu'*on se rappelle avoir été pénible*, longue et inquiétante, n'a porté santé.

(Bachaumont, *Mém. secr.*, 32e vol., p. 9.)

Chaque directeur en soldait un ou plusieurs, qui avant

et après le 18 fructidor, s'insinuaient dans les maisons qu'*on soupçonnait avoir quelques liaisons* avec les évêques et les prêtres insermentés.

(*Vie publ. et priv. des Français*, II, p. 157.)

Preuve par le raisonnement. — Mon correspondant admet sans difficulté que l'on puisse dire :

Sur les éloges *que l'envie doit avouer vous être dus*, vous ne voulez pas qu'on appuie.

Cette dame Quintin, *que nous disions vous ressembler*, est comme paralysée.

Quelle est la signification de la partie de ces phrases où sont employés *que... qui?*

Pour la premiere, c'est :

L'envie doit avouer *que lesquels* vous sont dus.

Pour la seconde, c'est :

Nous disions *que laquelle* vous ressemblait.

Or, toutes les phrases présentant *que... qui* peuvent être tournées, dans cette partie, absolument de la même manière, quel que soit le verbe placé entre les deux pronoms, ce que montrent les suivantes, faites à plaisir, à la vérité, mais qui ne seraient certes pas désavouées par le XVIIe siècle :

Voilà l'homme *que* j'ai cru *qui* pourrait vous servir. [J'ai cru *que lequel* pourrait vous servir].

C'est l'artiste *que* j'avais pensé *qui* viendrait vous prêter son concours. [J'avais pensé *que lequel* viendrait vous prêter son concours].

Je vous présenterai une institutrice *que* je trouve *qui* élèvera bien vos enfants. [Je trouve *que laquelle* élèvera bien vos enfants].

C'est M. un tel *que* je suppose *qui* a fait ce tableau. [Je suppose *que lequel* a fait ce tableau].

Combien je regrette la scène *que* vous aviez prévu *qui* arriverait. [Vous aviez prévu *que laquelle* arriverait].

Cette lettre vous sera remise par le jeune homme *que* je prétends *qui* est propre à vous servir. [Je prétends *que lequel* est propre à vous servir].

Par conséquent, la tournure par l'infinitif que j'ai indiquée pour les phrases renfermant *que... qui* est complétement indépendante de la nature du verbe venant après le relatif *que*.

Du reste, dans le cas où l'emploi de l'infinitif produirait une suite de mots offensant quelque peu l'oreille, rien n'empêcherait de mettre *qui* immédiatement après le substantif auquel il se rapporte, et, après lui, sous forme de parenthèse, le verbe qui suit *que*. Ainsi, par exemple, au lieu de : c'est un homme que je suis persuadé devoir faire votre affaire (phrase d'une correction irréprochable), on pourrait dire :

C'est un homme *qui*, j'en suis persuadé, fera votre affaire.

×

Première Question.

Voudriez-vous bien me dire votre avis sur l'orthographe de l'adjectif FORT *dans la locution* SE FAIRE FORT DE...? *L'Académie, dans sa dernière édition, comme dans les précédentes, veut que cet adjectif soit toujours invariable, et que l'on dise, par exemple : ils se font* FORT *de répondre; elles se feront* FORT *de payer cette somme. Est-ce là une bonne règle?*

—

A l'origine de la langue, *fort*, ainsi que les autres qualificatifs venus d'adjectifs latins qui avaient une forme unique pour le masculin et le féminin, n'eut qu'une forme pour les deux genres :

Ço dit Rollans : *Forz* est nostre bataille.

(*Ch. de Roland*, ch. III, v. 276.)

Car tant est *fort* et cruels sa prisons.

(*Couci*, XIII.)

Vous irez à Cologne, la *fort* cité garnie.

(*Chanson des Saxons*, VII.)

Quand vint le temps où *fort* et les adjectifs de même catégorie rentrèrent dans la règle générale, on l'écrivit naturellement variable dans *Se faire fort de*, comme le montrent ces exemples, empruntés à des auteurs du XIVe, du XVe et du XVIe siècle :

Et maistre renard vous la serre
A bonnes dents, et si l'emporte.
Ainsi est-il (*je m'en fais forte*)
De ce drap, etc.

(*Farce de Pathelin*, p. 31.)

Et combien que ceux de Sens, qui furent à Compiegne, *se firent forts* que ceux de Sens le consentiroient.

(Juvénal, *Hist. de Charles VI*, p. 335, col. 1.)

Et que si, dirent-elles, *nous nous faisons fortes* pour luy.

(Lasale, *Petit Jehan de Saintré*, ch. IV.)

Eux aussi l'ayderoient, c'est à savoir chascune seigneurie de huit galées ; et *se faisoient forts* de ceulx de Rhodes.

(Boucicaut, I, ch. 29.)

Si j'entendoys aussi bien comme l'on peult vaincre par rigueur et audace ung cœur obstiné que vous faictes la passion de M. de Saint-Pol, *je me feroys forte* que le roy seroyt obey.

(Marguerite, *Lett.* 104.)

Toutesfois si vous estes tel que vous dites, *je me fais forte* que le combat des deux ne sera plus tost failly, que je ne vous mette en barbe un mien frere.

(*Amadis de Gaule*, feuillet LXXIV.)

Mais au XVIIe siècle, voici ce qui arriva :

A la Cour, beaucoup de dames (ce que j'infère d'un paragraphe de la page 195 des *Nouvelles observations sur la langue françoise* par Marguerite Buffet, ouvrage dédié à la reine) beaucoup de dames, dis-je, avaient conservé l'habitude d'employer *fort* en parlant d'une autre dame ou d'elles-mêmes; Vaugelas, qui ne décidait que par l'usage pratiqué en ce haut lieu, en conclut d'abord qu'une femme devait dire *je me suis fait fort de...*, et ensuite, qu'on devait laisser également *fort* invariable dans *se faire fort* employé au pluriel, qu'il s'agît d'hommes ou de femmes; ou, en d'autres termes, qu'il fallait dire : *elles se font fort de cela, ils se font fort d'aller*, etc.

Membre aussi influent qu'estimé de l'Académie française, l'auteur des *Remarques* fit naturellement consigner l'invariabilité de *fort*, employé après *se faire*, dans le dictionnaire dont l'illustre Compagnie préparait alors la première édition.

Or, cette invariabilité ayant été maintenue dans les éditions subséquentes du même ouvrage, vous désirez savoir ce que je pense d'une règle que sa contradiction avec l'analogie fait paraître si singulière?

Je vais vous le dire en quelques mots :

Ce n'est certes pas offenser la grammaire que d'admettre *fort* invariable dans *se faire fort*, quand cette phrase a un sujet singulier : ce n'est que perpétuer un

archaïsme; mais une telle orthographe est injustifiable quand ladite phrase a un sujet pluriel, attendu que, dans l'ancienne langue, aussi bien qu'aujourd'hui, *fort* était variable à ce nombre.

—

Je regrette vivement que, dans son édition de 1878, l'Académie n'ait pas cru devoir substituer dans *se faire fort* la variabilité de l'adjectif *fort* à l'invariabilité admise par l'édition de 1690 ; ce n'eût été que justice à l'égard d'une expression où l'adjectif, qui avait déjà varié pendant près de trois cents ans, n'aurait certainement pas cessé de s'accorder, si Vaugelas ne fût venu, en dépit de toute logique, introduire une exception de plus dans notre syntaxe.

×

Seconde Question.

J'entends souvent dire en parlant d'un homme qui a de l'aisance, du bonheur : « Il est HEUREUX COMME UN COQ EN PATE ». *J'entends quelquefois dire aussi sur le même sujet : «* HEUREUX COMME UN COQ EN PLATRE ». *D'où nous viennent ces deux locutions vulgaires, et laquelle doit-on préférer?*

—

Sans chercher à vous expliquer *comme un coq en plâtre*, que je n'ai rencontré dans aucun livre, que je n'ai jamais entendu prononcer à personne, et que, pour ce motif, je regarde comme une expression qui n'existe réellement pas, j'aborde *heureux comme un coq en pâte*, proverbe connu de tout le monde, et volant par toutes les bouches.

M. Charles Nisard a prétendu que cette comparaison était une allusion au coq mis à la retraite, que l'on engraisse avec force pâtée, et que l'on tient captif à cet effet, pour le manger. Mais je ne puis admettre cette origine, car le pauvre bipède, soumis à ce régime de l'engraissement forcé, et surtout privé de la liberté dont il jouissait auparavant au milieu des dix ou douze compagnes que lui accorde ordinairement la loi de la ferme, n'a pas un sort assez enviable, il me semble, pour qu'on puisse jamais songer à lui quand on veut exprimer qu'une personne a du bonheur, qu'elle est bien à son aise.

Pour moi, la comparaison *comme un coq en pâte* a été suggérée tout simplement par l'aspect d'un pâté renfermant un coq-faisan avec la tête en évidence; et voici comment je justifie cette opinion :

Comme le montrent le Dictionnaire de Trévoux (1771) et celui de l'Académie (1835), le premier emploi qui ait été fait de la comparaison dont il s'agit a eu lieu pour parler d'un homme tenu bien chaudement, bien couvert dans son lit, et ne montrant que la tête. Or, attendu que cette position offre à l'œil la plus complète analogie avec celle du coq-faisan « en pâte », c'est-à-dire entouré de pâte (une expression de cuisine), et qui montre la tête par une ouverture faite à la partie supérieure de la croûte du pâté, on a toute raison de croire que l'origine de *heureux comme un coq en pâte* est bien réellement celle que je viens d'indiquer.

×

Troisième Question.

Vous écrivez : « La connaissance que vous avez de mon journal me FAISANT *espérer que vous voudrez bien remplir le bulletin ci-joint,* JE *vous fais d'avance mes sincères remerciements ». Ne pensez-vous pas qu'en plaçant ainsi un participe présent* (FAISANT) *dans la première proposition, vous vous engagiez à donner à la seconde le même sujet qu'à la première? Je voudrais bien savoir si nous sommes d'accord sur cette petite question soulevée par votre prospectus.*

—

Je vais vous démontrer en quelques mots que cette construction est parfaitement légitime.

En effet, quand une phrase renferme une proposition causale précédée de *attendu que*, il est permis de donner au verbe de la proposition principale un sujet qui ne soit pas le même que celui qui vient après cette conjonction, comme le prouvent ces exemples :

Les *parents* de sa femme s'étaient opposés à son mariage, *attendu qu'il* n'était pas gentilhomme.

(Bern. de St-Pierre, *Paul et Virginie*.)

J'eus un maître autrefois que je regrette fort
Et que *je* ne sers plus, *attendu qu'il* est mort.

(Destouches, *le Glorieux*, I, 3.)

Or, on peut tourner par le participe présent toute proposition qui est précédée de la conjonction *attendu que*, pour cette raison que le participe présent est une forme capable d'indiquer la cause de l'action qui le suit ou le précède :

Il me *prit envie* une après-dînée d'aller voir le poète des Asturies, me *sentant* fort curieux de savoir de quelle façon il était logé.

(Lesage, *Gil Blas*, liv. XI, ch. XIV.)

La ferme *étant* presque doublée, les *anciens bâtiments* ne suffisaient plus.

(About, *Madelon*, II, p. 20.)

Par conséquent, là où le participe présent est mis pour *attendu que*, ou toute autre conjonction causale, ce qui est le cas pour la phrase que vous me citez, le sujet du verbe principal peut très bien ne pas être le même que celui de l'autre verbe : la cause d'une action est souvent autre que le sujet qui la fait.



Quatrième Question.

Vous avez bien expliqué (4e année, p. 83), l'origine du mot BRIOCHE *dans le sens de faute, bévue. Ne pourriez-vous pas maintenant expliquer celui de* BOULETTE *dans* FAIRE UNE BOULETTE, *employé dans la langue familière très fréquemment ?*

—

Au sens de sottise, de bévue, *boulette* ne se trouve ni dans Palsgrave (1660), ni dans le Furetière de 1727, ni dans Pierre Marin (1782), dont le dictionnaire français-hollandais a été composé sur celui de l'Académie française, et « d'après les meilleurs auteurs qui ont écrit dans les deux langues », ni, enfin, dans le dictionnaire français-italien d'Alberti (1827) ; il ne se rencontre, pour la première fois, que dans le dictionnaire de Napoléon Landais (1836), avec l'explication suivante :

Fig. et fam. *Faire des boulettes*, faire des bévues, des sottises.

Où la langue française a-t-elle pris ce nouveau sens du mot *boulette?*

Il me semble que c'est au-delà des Pyrénées.

En effet, quand je considère :

1° Que l'espagnol a l'adjectif *bolo*, lourdaud, maladroit, machine, et qu'il dit : *es un bolo* pour c'est un imbécile;

2° Que la même langue a *bolita*, une boulette (diminutif de *bola*, boule), qui a très bien pu être pris pour signifier l'action faite par un *bolo*, c'est-à-dire une folie;

3° Que de 1808 à 1814, nous avons eu en Espagne une armée dont les soldats ont pu se tromper sur le rapport grammatical entre *bolita* et *bolo*, deux vocables étrangers à la plupart d'entre eux;

4° Que le retour desdits soldats cadre parfaitement avec l'apparition du nouveau sens de *boulette,* tout récemment introduit en 1836;

Je crois permis d'en conclure avec assez de raison que *faire des boulettes* nous a été rapporté de la Péninsule par les troupes du souverain qui venait d'y commettre l'irréparable faute que l'histoire déplore.

×

Cinquième Question.

Dans Rabelais, édit. Charpentier, p. 150, *je trouve le proverbe :* SE DAMNER COMME UNE SERPE. *Voudriez-vous bien m'en donner la signification et l'explication, que je ne suis pas parvenu à trouver?*

—

A mon avis, ce proverbe est sorti d'un calembour : une serpe, instrument tranchant courbé dans sa partie opposée au manche, ne peut aller *droite* en paradis, et, par équivalence de son, ne peut aller *droit* en paradis. *Se damner comme une serpe* signifie donc se damner de manière à ne pouvoir jamais entrer au bienheureux séjour des élus.

ÉTRANGER

Première Question.

Je lis dans le Dictionnaire de Littré : « SE METTRE LE DOIGT DANS L'ŒIL, *se faire tort, du mal. En vendant sa campagne, pour acheter des rentes, il s'est mis le doigt dans l'œil* ». *Mais je ne vois pas du tout comment l'action de se mettre un doigt dans un œil, qui, selon moi, signifierait plutôt s'aveugler, a pu prendre la signification indiquée plus haut, et je vous serais bien reconnaissant de me le faire voir.*

—

Pour expliquer ce proverbe, inexplicable dans sa forme actuelle, j'en ai cherché une plus ancienne, sachant qu'une telle forme offre toujours quelque chance de découvrir l'origine que l'on désire connaître.

Cette forme, je l'ai trouvée dans le Dictionnaire français-anglais de Cotgrave, publié à Londres en 1660; c'est *se donner du doigt dans l'œil*. Quant à ce qui concerne la source de l'expression, c'est, d'après l'auteur d'outre-Manche, une allusion à des personnes qui, en voulant se signer, avaient la maladresse de se blesser l'œil avec le doigt.

D'où il suit que le sens primitif de *se mettre le doigt dans l'œil*, n'est autre que commettre une maladresse.

Or, comme une maladresse commise, aussi bien au propre qu'au figuré, occasionne assez généralement un tort ou un mal à son auteur, on a fini par donner à la locution qu'il s'agit d'expliquer le sens de « se faire tort, du mal, » ainsi que vous l'avez vu dans le dictionnaire que vous citez.

×

Seconde Question.

En parlant d'un ouvrier qui termine son ouvrage avec un soin tout particulier, on dit qu'il FIGNOLE. *Auriez-vous la complaisance de me donner l'étymologie de ce mot dans un prochain numéro?*

—

En terme d'art, *finir* signifie exécuter avec beaucoup de soin, d'une manière minutieuse, finir avec amour :

Le peintre, dit-on, aurait pu *finir* davantage ses carnations.

(Fénelon, *Existence*, I, 89.)

Il n'est pas besoin de *finir* avec autant de soin les sculptures des parties supérieures que les parties qui se trouvent très rapprochées de l'observateur.

(Bareste, dans le Diction. de Bescherelle.)

De ce verbe *finir*, on a fait le verbe *finioler* pour signifier trop finir, pousser à l'excès le soin de finir.

Mais, dans bien des cas, le peuple français substitue volontiers *gn* à *ni;* ainsi on lui entend dire souvent :

Ma*gn*ère	pour	Ma*ni*ère.
Pa*gn*er	—	Pa*ni*er.
Opi*gn*on	—	Opi*ni*on.
Cordo*gn*er	—	Cordon*ni*er.

Or, en vertu de cette tendance, il a naturellement fait *fignoler* de *finioler,* deux formes diminutives de *finir* qui se trouvent déjà dans le Furetière de 1690.

—

Comme le verbe *raffiner* signifie littéralement faire plus fin, faire mieux, on le traduit souvent par *fignoler*, qui se dit en parlant de quelqu'un voulant par présomption surpasser les autres dans tout ce qu'ils font, enchérir sur eux par des manières affectées.

Mais je dois vous avertir que, relativement à son emploi, ce verbe, qui, à la fin du XVIIIe siècle, était, selon le Trévoux de 1771, « un terme d'écolier et du peuple » n'appartient pas encore au bel usage.

×

Troisième Question.

Quelle différence y a-t-il entre la signification des mots LIME, LIMON *et* CITRON; *ou bien le premier est-il le fruit du tilleul?*

—

Voici la différence que la langue française met entre ces trois substantifs :

Le *citron* est le fruit du citronnier; il est d'un jaune clair et de saveur acide; c'est ce que nous nommions indifféremment *limon* ou *citron* au XVIe siècle.

Par *limon*, on entend un fruit qui ressemble au citron,

excepté qu'il n'a pas l'écorce si épaisse, qu'il est un peu plus long et que le jus en est plus aigre ; c'est le produit d'une variété dite citronnier limonier.

Quant à la *lime*, c'est un fruit qui a une eau fort douce, et que, pour cette raison, on nomme lime douce ; la *lime* est le fruit du citronnier limettier, dit vulgairement limettier.

En français, le mot *lime* ne désigne pas le fruit du tilleul, comme en anglais ; il ne s'applique jamais qu'à l'espèce de citron dont je viens de parler.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... vient de recouvrir du chapeau *de cardinal* (d'après le dictionnaire de Littré, l'adjectif *cardinalice* ne me semble pas applicable ici) ; — 2° ... l'impopularité que ses fonctions lui avaient *value* ; — 3° ... de la police secrète *fussent accourus* aussitôt (après l'expression conjonctive *bien que*, il faut employer le subjonctif) ; — 4° ... de se renverser eux mêmes, *afin* de jeter (voir *Courrier de Vaugelas*, 3e année, page 139, où il est prouvé que *à seule fin* est une expression absurde) ; — 5° A *l'inverse* ou *Au rebours de* tant de saltimbanques qui sont devenus ; — 6° ... Quoi qu'il soit de ses destinées passées (pas de *en*, puisque le substantif *destinées*, auquel il se rapporterait, est dans la phrase) ; — 7° ... d'une mégère *refrognée* (Voir *Courrier de Vaugelas*, 6e année, p. 76) ; — 8° ... que l'on a *dissous* (le masculin de ce participe est terminé par une *s* quoique le féminin le soit par *te*.)

Phrases à corriger

trouvées pour la plupart dans les journaux.

1° A demi-nu, la tête empapillotée, il se roulait dans mes draps, puis s'arrêtait court, attendant, épiant quelque chose, jusqu'à ce que, les volets grand ouverts, il eût aperçu le paquet sur la table.

2° Ils venaient de se voir peints ou sculptés. Bien entendu, ils n'arboraient point leur costume national, mais on les reconnaissait à leurs cheveux noirs bouclés.

3° Aveugles par intérêt, ils ne cessent de crier que ce que nous faisons est horrible, impossible, malgré que plusieurs de leurs confrères leur prouvent le contraire.

4° Il serait curieux de rechercher à quel genre appartient ces sortes de compositions qui ne sont ni de l'opéra, ni des symphonies.

5° Chacun tirait de son côté, les uns à droite, les autres à gauche, et le Sénat marquait le pas sur place.

6° Il faut bien reconnaître qu'on peut ne pas être un croyant, dans le sens que vous attachez à ce mot, et n'en pas moins être un honnête homme et un citoyen utile, voire même pour plus d'un un grand citoyen.

7° En conséquence, la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique ne doit son existence, ainsi que toutes les autres associations ou chambres syndicales, que parce que cette loi est tombée en désuétude.

8° Il reste beaucoup d'indigènes dans cette partie du Nicaragua, mais ils préfèrent résider dans leurs rustiques villages que dans les villes bâties par les blancs.

9° « Seulement, voyez-vous, une mère qui a perdu ses enfants ne peut plus être joyeuse. » — Cette réponse nous revient aujourd'hui à la mémoire, et nous adressons un respectueux regret à cette mère douloureuse.

10° Sous prétexte de convenances académiques, vos directeurs ne sont pas condamnés aux mièvreries affadissantes des panégyriques sans conviction.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

Claude BUFFIER.

(*Suite.*)

L'usage a établi que, même dans les discours graves, on employât les nombres cardinaux en parlant de nos rois, mais on dit *Henri second*, *François second*.

En parlant de choses qui se coupent, on dit un *quartier* au lieu d'un *quart*. Le *quint* signifie cinquième ; mais il ne se dit que d'un droit de fief, et pour désigner l'empereur *Charles Quint*.

Des noms appelés communément pronoms. — Lorsque les pronoms *y* et *en* se trouvent ensemble, c'est *y* qui va le premier : *je vous y en ferai tenir.*

Quand deux impératifs liés par l'une des conjonctions *et*, *ou* ont chacun un même pronom pour régime, on peut mettre le second pronom avant le second impératif : *voyez la et la consolez.*

On ne met guère la particule *y* après les impératifs suivis du pronom personnel *me ;* on ne dit point *donnez-m'y place.*

Le meilleur usage des pronoms *lequel*, *laquelle* est d'éviter les équivoques que produit le pronom *qui*, parce qu'ils ont l'avantage de distinguer le genre et le nombre.

Le pronom *quelqu'un* ne s'emploie comme régime ni sous la forme féminine ni sous la forme plurielle ; on ne dit pas : *je connais quelqu'une*, *j'ai vu quelques-uns ;* il faut dire *quelque personne*, *quelques personnes.*

On ne dit plus *un chacun*, mais simplement *chacun.*

Section Seconde.

Des Verbes. — Il faut une grande attention aux étrangers et même aux Français pour distinguer l'usage du prétérit composé (passé indéfini) d'avec l'usage du prétérit simple (prétérit défini). On doit dire, par exemple, *j'ai fait cela ce matin*, et non *je fis cela ce matin*, parce que *ce matin* désigne le jour présent, dont il reste encore quelque partie à écouler. Ainsi on dira : *j'ai fait cela ce printemps*, *cette année*, *ces jours-ci.*

Dans les autres occasions, on se sert presque indifféremment du prétérit simple ou du prétérit composé.

Après tous les verbes precédés de *ne* ou de *si*, ou employés par interrogation, on met le subjonctif ; comme *je ne croi pas que vous mentiez ;* de même, *s'il raporte qu'il l'ait vu*, ou *est-il certain que cela soit?* Cependant l'indicatif semblerait meilleur après les verbes qui signifient *je dis*, *j'énonce*, ou *j'afirme.*

Si après le verbe mis au subjonctif il en venait un troisième, celui-ci se mettrait encore au subjonctif, comme dans *m'assurez-vous qu'il s'attende que je vienne.*

Les secondes personnes singulières des verbes à l'impératif, qui ne sont pas terminées par un *e* muet, doivent ou peuvent prendre une *s* finale, excepté *va.*

Le présent de l'infinitif s'emploie, aussi bien que les noms, en qualité de sujet et de régime des verbes : *étudier est la plus utile des occupations.*

Il est tres difficile de marquer précisément quand le participe passif passé doit varier et quand il ne le doit pas, voici toutefois deux regles différentes des nôtres sur son invariabilité (1709) :

1° Quand vient après lui le nominatif du verbe, exemple, *la peine que se sont donné mes amis* ; c'est la règle de Vaugelas, suivie par l'Académie, Corneille etc.

2° Quand il a pour régime et à sa suite un infinitif pur, c'est-à-dire qui n'est précédé d'aucune particule, comme *les personnes que j'ai entendu chanter*, et non pas *entendues*. Mais si le participe n'était pas pur, il pourrait être déclinable, comme *des soldats qu'on a commandés de marcher*, etc.

Voici maintenant les cas ou il doit varier :

1° Quand il est a la suite du verbe *être*, employé simplement comme verbe substantif ; comme *ils sont perdus, elle est ravie de paroitre*, etc.

2° Quand il est conjugue avec *avoir*, et qu'il est précédé d'un pronom régime direct, comme *que, le, la, les* ; ainsi on dira : *la harangue que j'ai faite, les vers que j'ai faits*, etc,

Hors de là, tout le reste est en quelque sorte douteux, car les grammairiens font à ce sujet des raisonnements auxquels le P. Buffier ne comprend rien du tout.

Le verbe *benir* a pour participe *beni, benie* ; mais on dit *benit* et *benite* quand il s'agit d'une bénédiction faite dans une cérémonie intérieure de l'Eglise : *pain benit, une abesse qui a été benite.*

Le verbe *savoir* fait quelquefois *sache* au lieu de *sais* à la première personne du présent : mais il faut alors que *sache* soit précédé de *ne* et suivi de *qui* ou *que*, ou d'un adverbe de comparaison, exprimé ou sous-entendu.

Section Troisième.

Des modificatifs. — Les adverbes *pas* et *point* s'emploient ordinairement indifféremment ; mais *point* signifie souvent *point du tout* et nie plus absolument que *pas.*

Quand on répond négativement à une interrogation, il faut employer *non, point* ou *point du tout* ; comme, *a-t-il obéi? non*, ou *point*, ou *point du tout* : en cette occasion, on ne pourrait mettre *pas.*

Quand on interroge, *point* ne marque qu'une simple interrogation ; comme *n'avez-vous point froid?* Mais *pas* insinue que l'on suppose la chose sur quoi l'on interroge ; comme *n'avez-vous pas froid?* ce qui indique que l'on suppose que la personne à qui l'on parle a froid.

Il y a deux occasions où *en* et *dans* ne s'emploient pas indifféremment ; devant les noms de temps, *en* signifie le temps que l'on met à faire quelque chose : *je le ferai en dix jours* ; et *dans* signifie le temps au bout duquel on fera quelque chose : *je le ferai dans huit jours.*

Que, après un mot de comparaison et entre deux infinitifs veut être suivi d'un *de* ; comme *il vaut mieux se taire que de parler mal.*

Les conjonctions *parce que* et autres composées de *que* ne se répètent point entières ; on n'en répète que le *que*, comme *afin que vous voyiez et que vous jugiez.*

Dans une même période, la conjonction *afin* peut avoir à sa suite *que* et *de*, chacun avec leur régime différent, l'un du subjonctif, l'autre de l'infinitif ; comme *afin de vous convaincre et que vous n'en doutiez.*

De la Syntaxe.

Les diverses parties que l'on vient de voir sont à la langue ce que les materiaux sont a l'édifice : quelque bien préparés qu'ils soient, ils ne feront jamais une maison si on ne les place conformément aux regles de l'architecture. C'est donc la syntaxe qui donne a proprement parler la forme au langage : c'est la partie la plus essentielle de la grammaire.

Quand certains noms collectifs sont suivis de la préposition *de*, on fait accorder l'adjectif avec le second, comme *une troupe de gens étourdis, une partie du palais brûlé* : peut-être ne serait-ce pas une faute de dire *une partie des soldats s'enfuit* au lieu de *s'enfuirent.*

Certains adjectifs tels que *feu, court, fort, demi* sont invariables : *le feu roi, la feu reine.* On dit de même *ils sont demeurez court, elle se fait fort.* Cependant quelques-uns déclinent *feu* et écrivent *la feue reine.*

Si deux substantifs sont de genre et de nombre différents, l'adjectif qui leur est commun s'accorde avec le dernier nom : *le vent et la pluie violente qu'il faisoit* ; mais s'ils sont sujets du verbe, l'adjectif se met au pluriel masculin : *le vent et la pluie etoient violens.*

Quand le pronom *ce* est sujet du verbe *étre*, il régit toujours un singulier, comme *c'est moi, ce fut nous, ce sera vous autres*, excepté la derniere personne du pluriel des temps simples, comme *ce sont de bonnes gens, ce furent eux, ce seront les saints.* Cependant, avec l'imparfait suivi de *eux* ou *elles*, le *ce* régit bien aussi souvent le singulier que le pluriel : *c'étoit eux qui se plaignoient, ce seroit elles qui devroient se plaindre.*

Dans l'interrogation, on met plutôt le verbe au singulier qu'au pluriel, quand il est suivi d'un pronom ou d'un substantif pluriel : *est-ce eux, est-ce elles* ; avec d'autres temps que le présent, on met toujours le singulier : *sera-ce les richesses, fut-ce les soldats.*

Quant les sujets liés par une conjonction sont placés apres le verbe, celui-ci peut être mis au singulier ou au pluriel, comme *le prince que demandoit également le Sénat et le peuple*, ou *que demandoient.*

Lorsque l'un des nominatifs est au pluriel, le verbe doit toujours y être mis : comme *le prince autant que les peuples aspirent à la paix.*

Après *l'un et l'autre, ni l'un ni l'autre*, on met le verbe au singulier ou au pluriel : *l'un et l'autre le veut* ou *le veulent.* Mais le singulier parait le plus usité.

Quand on parle de quelque action extérieure, on emploie *par* après les verbes passifs : comme *il a été rencontré par des voleurs* ; au contraire, quand il s'agit d'actes intérieurs de l'âme, il prend *de* : *il est estimé des savants.*

Lorsque les prépositions *dans, hors, sur, sous* doivent être précédées d'une autre particule, on leur substitue les adverbes qui répondent à leur signification ; ainsi au lieu de dire *par dans la maison, par sur la tête*, il faut dire *par dedans la maison, par dessus la tête.*

Les monosyllabes *bien, mal, mieux, pis* se placent avant ou après les infinitifs : *bien chanter* ou *chanter bien, se mieux porter, se conduire mal.*

(*La fin au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

La Cousine Adèle; par Angélique Arnaud. In-18 jésus, 365 p. Orléans. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Le Crime de Pierrefitte; par Elie Berthet. In-16, 320 p. Paris, lib. Dentu. 1 fr.

Enfances célèbres; par Mme Louise Collet. In-18 jésus, III-375 p. avec 57 gravures. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25.

Le Fils de Coralie; par Albert Delpit. 6e édition. In-18 jésus, 306 p. Paris, lib. Ollendorff. 3 fr. 50.

Observations et réflexions sur le développement de l'intelligence et du langage chez les enfants; mémoire de M. E. Egger, de l'Institut. In-8°, 78 p. Paris, lib. Picard.

Exercices et questionnaires sur la Grammaire française de M. A. Chassang, inspecteur général de l'instruction publique; par M. L. Humbert. Cours moyen. Première partie. Livre du maître. In-12, 288 p. Paris, lib. Garnier frères.

L'Empoisonneuse; par Pierre Ninous. In-18 jésus, 448 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Voyage au pays des peintres; par Mario Proth. Salon universel de 1878, avec des dessins autographes de MM. Albert Lefeuvre, Bastien Lepage, Louis Collin, G. Doré, Durand, Mélingue, Millais, Régamey, etc. 4e année. In-8°, VII-362 p. Paris, lib. Baschet. 6 fr.

L'Inconsolée; par Benjamin Barbé. Avec une préface par Alexandre Dumas fils. In-18 jésus, XVI-251 p. Paris, lib. C. Lévy. 3 fr. 50.

Raoul Daubry chef de famille; par Mlle Zénaïde Fleuriot. Ouvrage illustré de 32 grav. par C. Delort. In-8°, 328 p. Paris. lib. Hachette et Cie. 5 fr.

Deux mères; par Emile Richebourg. I. La figure de cire. II. L'Agent de police. 2 vol. in-18 jésus, 850 p. Paris, lib. Dentu. 6 fr.

Œuvres choisies de P. de Ronsard, avec notice, notes et commentaires, par C. A. Sainte-Beuve. Nouvelle édition, revue et augmentée, par M. L. Moland. In-8°, LXIX-443 p. et portrait. Paris, lib. Garnier frères. 7 fr. 50.

Le Vieux juge; par Alfred Assolant. In-18 jésus, 389 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Les Médicis; par Albert Castelnau. I. In-8°, II-551 p. Paris, C. Lévy. 7 fr. 50.

Les Reines célèbres de France; par Emile Darcey. Grand in-8°, 350 p. et grav. Rouen, lib. Mégard et Cie.

Manuel du lecteur et de l'orateur, ou Principes de lecture expressive et de prononciation à l'usage des élèves des établissements d'instruction publique; par J. Duquesnois. Nouvelle édition. In-12, IV-234 p. avec vign. Paris, lib. Delalain frères.

Navigateurs et marins illustres; par C. Fallet. Gr. in-8°, 352 p. et gr. Rouen, lib. Mégard et Cie.

Les Cours et les Salons au XVIIIe siècle; par Louis Nicolardot. In-18 jésus, IV-323 p. Paris, lib. Dentu.

Nouvelles rimes de cape et d'épée. Sonnets poudrés et choses de guerre; par Ogier d'Ivry. In-18 jésus, 252 p. Paris, lib. Sandoz et Fischbacher. 3 fr. 50.

Petites ignorances de la conversation; par Ch. Rozan. 9e édition. In-18 jésus, XV-480 p. Paris, lib Ducrocq. 3 fr. 50.

Les Histoires de mon parrain; par P. J. Stahl. 3e édition. In-18 jésus, 339 p. Paris, lib. Hetzel et Cie. 3 fr.

Monsieur Trumeau; par Alexis Bouvier. 2e édition. In-16, 344 p. Paris, lib. Dentu. 1 fr.

Le Patriotisme en France; par Ed. Gœpp et G. Ducoudray. 2e édition. In-18 jésus, XII-351 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 25.

Pensées de Pascal sur la religion et sur quelques autres sujets. Nouvelle édition, conforme au véritable texte de l'auteur et contenant les additions de Port-Royal. In-18 jésus, 504 p. Paris, lib. Garnier frères.

Galerie des grands écrivains français, tirée des Causeries du lundi et des Portraits littéraires; par M. Sainte-Beuve, de l'Académie française. Illustrée de 21 portraits, d'après les dessins de Staal, Philippoteaux, etc. Grand in-8°, 593 p. Paris, lib. Garnier frères. 20 fr.

Publications antérieures :

PETITS DRAMES, POÉSIES. — Par Mlle Trécourt. — Paris, *Truchy*, éditeur, *Leroy frères*, successeurs, 26, boulevard des Italiens.

CONTES TRISTES. — Par Louis Haumont. — Paris, *E. Dentu*, éditeur, libraire de la Société des gens de lettres, Palais-Royal, 17-19, Galerie d'Orléans. Prix : 3 francs.

IMPRESSIONS DE NATURE ET D'ART. — Par Mme Alphonse Daudet. — Paris, librairie *G. Charpentier*, éditeur, 13, rue de Grenelle-St-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

LES FRÈRES ZEMGANNO. — Par Edmond de Goncourt. — Cinquième édition. — Paris, librairie *G. Charpentier*, éditeur, 13, rue Grenelle-St-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par Eman Martin, professeur spécial pour les étrangers, à Paris. — Ouvrage pour les Français. — Syllexie (Explication des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

COURS DE LITTÉRATURE SPÉCIAL, PRÉPARATOIRE AU BREVET SUPÉRIEUR. — Par Mlle Th. Brismontier, professeur spécial pour la préparation aux examens, répétiteur des premières classes de latin et de grec. — Ouvrage adopté à la maison de Saint-Denis, et auquel la Société libre d'instruction et d'éducation populaires a décerné une médaille d'honneur et la médaille d'or offerte par M. de Larochefoucauld, président honoraire de cette Société. — Paris, chez l'auteur, 1, place Wagram.

LA DUCHESSE DE CHATEAUROUX ET SES SŒURS. — Par Edmond et Jules de Goncourt. — Nou-

velle édition, revue et augmentée de lettres et de documents inédits tirés de la Bibliothèque nationale, etc. — In-18 jésus, XIV-438 pages. — Paris, librairie *G. Charpentier*, — Prix : 3 fr. 50.

CAMOENS ET LES LUSIADES. Etude biographique, historique et littéraire suivie du poème annoté. — Par CLOVIS LAMARRE, docteur ès lettres, administrateur de Sainte-Barbe. — Paris, librairie académique *Didier et Cie*, libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins. — Prix : 8 fr.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut se procurer immédiatement les années 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8; la 3e, qui vient d'être mise sous presse, sera réimprimée pour le commencement du mois d'août. — Prix : 6 francs l'année, envoi franco par la poste.

HISTOIRE DE FRANCE, PÉRIODE CONTEMPORAINE : Règne de Louis-Philippe. — République de 1848. — Empire. — République, jusqu'à la Constitution de 1875. — Par LOUIS GRÉGOIRE, professeur d'histoire au lycée Fontanes, illustrée de nombreuses vignettes sur acier par les grands maîtres, gravées par les principaux artistes. — Tome premier. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 7 fr. le volume.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES décernera, dans sa séance publique de l'année 1880, un prix de 1,000 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Histoire des origines et de la formation de la langue française jusqu'à la fin du XVIe siècle ». — Les mémoires manuscrits devront être adressés à M. l'Administrateur *avant le 1er Janvier 1880*. Ils ne seront point signés et porteront une épigraphe répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ils devront être inédits et n'avoir pas été présentés à d'autres concours. — L'auteur qui se sera fait connaître, sera, par ce seul fait, mis hors de concours. — Les mémoires ne seront pas rendus; les auteurs auront la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie. — La Société pourra les publier, en tout ou partie.

ACADÉMIE FRANÇAISE. — L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1880 : ELOGE DE MARIVAUX. — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1879*. — Les ouvrages manuscrits destinés à concourir devront être déposés ou adressés francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe, ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du Concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés; mais les auteurs pourront en faire prendre des copies.

LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉDUCATION DE LYON destine, pour 1879, un prix de 300 fr. au meilleur mémoire inédit sur ce sujet : « Pourquoi, dans les écoles de quelques nations étrangères, les punitions corporelles n'ont-elles pas été supprimées comme dans les écoles françaises? Apprécier les conséquences des deux systèmes. » — Le prix sera décerné dans la séance publique de 1880. — Les mémoires devront être adressés franco, *avant le 1er novembre prochain*. — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Palud, rue de la Bourse, n° 4.

Réponses diverses.

M. A., à Pedicroce (Corse) : Votre 2me année étant payée, vous ne me devez plus rien. — *M. G. C. E., à Neerbosch (Hollande) :* Veuillez vous adresser de ma part à M. Pelletier, 7, rue de l'Odéon, à Paris; ce monsieur doit être en mesure de vous procurer la personne que vous désirez. — *M. E. L., à Weiden (Bavière) :* J'envoie franco, mais payable d'avance, toutes les années de ma Collection, au prix de 6 fr. l'année. — *M. B. E., à Reims :* Aussitôt que j'aurai rencontré le guide dont vous avez besoin, je m'empresserai de vous en avertir à cette place de mon journal. — A mon avis, trois années mises ensemble formeraient un assez joli volume; c'est la manière, du reste, dont je me propose de faire relier l'ouvrage quand la réimpression va être achevée et que l'année courante sera finie.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *une heure et demie à cinq*.

Imprimerie G. DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 9. 1er Juillet 1879.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, un exemplaire; Concours littéraires, gratis.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

AVIS.

Dorénavant, on pourra s'abonner au *Courrier de Vaugelas* dans tous les bureaux de poste de France et d'Algérie en y déposant simplement le prix de l'abonnement, attendu que le Rédacteur prend le droit de 3 °/o à sa charge.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

Vous seriez bien aimable de me faire savoir par votre journal à quoi peut être attribuée l'origine du proverbe De marchand a marchand il n'y a que la main, *dont vous parlez dans votre numéro 4 de cette année. Tous mes remerciements d'avance, car je me doute bien que cette solution exigera des recherches.*

—

Au livre II, ch. 15, p. 302 des Voyages de Tavernier en Orient, on trouve le passage suivant où est relatée la manière dont procèdent les marchands de l'Inde pour conclure un marché :

J'ay à faire icy une remarque assez singuliere et curieuse, touchant la maniere dont les Indiens, tant Idolâtres que Mahometans, font leurs marchez pour toutes sortes de marchandises.

Tout se passe en grand silence et sans que personne parle.

Le vendeur et l'acheteur sont assis l'un devant l'autre comme deux tailleurs, et l'un des deux ouvrant sa ceinture, le vendeur prend la main droite de l'acheteur et la couvre avec la sienne de la ceinture, sous laquelle en présence de plusieurs autres marchands qui se rencontrent quelquefois dans la meme sale, le marché se fait secretement sans que personne en ait connaissance. Car alors le vendeur et l'acheteur ne se parlent ni de la bouche ni des yeux, mais seulement de la main, ce qu'ils font de cette maniere.

Quand le vendeur prend toute la main de l'acheteur, cela veut dire mille, et autant de fois qu'il la luy presse ce sont autant de mille pagodes ou roupies, selon les especes dont il est question. Quand il ne prend que les cinq doigts, cela signifie cinq cens, et s'il n'en prend qu'un, c'est cent. N'en prenant que la moitié jusqu'à la jointure du milieu, cela veut dire cinquante, et le petit bout du doigt jusqu'à la première jointure signifie dix.

Selon moi, c'est ce passage qui est l'origine du proverbe dont vous désirez l'explication, et voici les diverses raisons sur le faisceau desquelles je fonde ma croyance :

1° Ce proverbe n'est ni dans Nicot (1606), ni dans Antoine Oudin (1656), ni dans Cotgrave (1660), et il se trouve dans la première édition de Furetière (1690). Or, attendu que les *Voyages en Turquie, en Perse et aux Indes* furent publiés à Paris de 1677 à 1679, il me semble tout naturel qu'une expression qui s'y trouvait renfermée ait été généralement accueillie comme proverbe une dizaine d'années après, surtout quand je songe que l'ouvrage qui la contenait a été réimprimé plusieurs fois, grâce à la curiosité qu'il a excitée à son apparition.

2° Le sens figuré de l'expression qui nous occupe n'existe ni dans la première édition de Furetière, ni dans l'édition de l'Académie de 1717; c'est seulement dans le Furetière de 1727 qu'il apparaît. Or, ceci n'est-il pas un indice qu'en 1690 ladite expression était encore de fraiche date dans son emploi au propre, circonstance qui cadre parfaitement avec le fait dans lequel je place son origine?

3° Le chapitre auquel appartient le passage que j'ai reproduit plus haut est intitulé *De marchand à marchand il n'y a que la main.* Or, on ne peut être surpris que ce titre ait passé dans toute sa teneur à l'état de proverbe, quand on a vu la même bonne fortune arriver

récemment à *Ceci tuera cela* qui, comme on sait, est aussi un intitulé de chapitre dans un ouvrage ayant eu beaucoup de lecteurs.

—

J'ai dit, dans mon numéro 4, p. 28, col. 1, que c'est au commencement du XVIIIe siècle que *main*, au sens de petite distance, était venu en usage. En voici la preuve avec quelque chose de plus précis : le mot *main* a pris cette signification surtout après que *De marchand à marchand il n'y a que la main* s'est employé au figuré. Or, le sens figuré de cette expression existant dans le Furetière de 1727 et n'existant pas dans l'Académie de 1717, il s'en suit que c'est, selon toute apparence, entre ces deux dates que *main*, au sens de petite distance, a commencé à s'employer.

✕

Seconde Question.

Comment expliquez-vous le sens de BEAUCOUP *que prend la préposition* PAR *dans* PAR TROP; *comme lorsqu'on dit, par exemple : « Cet habit est* PAR TROP LONG »?

—

En latin, la préposition *per* se joignait aux adjectifs, aux verbes et aux adverbes pour leur communiquer la force d'un superlatif, une idée de perfection. Ainsi, les Latins disaient *permagnus,* très grand, *pergravis*, très grave, *perlinire*, enduire entièrement, *pernotescere*, être bien connu, *perlibenter*, très volontiers, etc., etc.

Ce *per* devint *par* en français, et s'employa de deux manières différentes :

1° Sans tmèse, devant les verbes; ainsi on trouve :

Son bon destrier que il *paramoit* si!
(*Garin*, t. II, p. 147.)

Il [l'empereur] fust *paralés* jusques à Salenyque s'il peust.
(Villehardouin, p. 194.)

2° Avec tmèse, devant les adjectifs, privilège qu'il n'avait pas dans la langue latine :

Moult *par* li est au cuer *amere*
L'essample des biens qu'il ot dire.
(Barbazan, II, p. 164.)

Trop *par* eüs le cueur *hardi*
Quant tu devant moi feru l'as.
(Idem.)

Tant *par* ert *blancs* cume flur en estet.
(*Ch. de Roland*, ch. IV, v. 767.)

Mult *par* est *proz* danz Ogers li Daneis!
(Idem, ch. V, v. 284.)

Mais le français moderne a bouleversé cette syntaxe de *par;* il l'a mis avant l'adverbe, qu'il suivait dans le vieux français, comme le montrent les exemples que je viens de citer; et, de plus, il a borné son emploi au cas où l'adjectif est accompagné de *trop*.

Voilà comment s'explique *par*, au sens de *beaucoup*, dans la phrase : « Cet habit est *par trop long* ».

—

Remarquez que, dans cette phrase et autres d'une construction semblable, la préposition *par* se rapporte à l'adjectif, et non à *trop ;* la preuve en est dans les derniers exemples de vieux français qui terminent ma solution : *par* s'y trouve après *moult*, *trop* et *tant*, ce qui n'aurait certainement pas lieu s'il en était le modificatif, et non celui de l'adjectif.

✕

Troisième Question.

En parlant d'un évêque, il y a des journaux qui disent MONSIEUR *et d'autres* MONSEIGNEUR. *Laquelle de ces deux qualifications est la meilleure, d'après vous?*

—

Le mot *monseigneur*, qui signifie littéralement *mon maître*, constitue un titre d'honneur qu'on donne aux personnes d'une dignité éminente.

Autrefois, ce titre a été attribué successivement aux principaux fonctionnaires de l'État, ambassadeurs, gouverneurs de province, présidents des parlements, intendants, etc. Aujourd'hui, il n'est plus usité que pour les princes et les évêques.

C'est Racan qui eut le premier l'idée de l'appliquer aux évêques, ce qui résulte de ce passage de Balzac (*Dissertations critiques*, VII, p. 605) :

Estant encore enfant, j'avois grand commerce de lettres avec feu Monsieur Coëffeteau Evesque de Dardanie. Ce sçavant prelat se contenta tousjours de *Monsieur* dans nostre commerce. En ce mesme temps nous n'escrivions pas d'une autre sorte à Monsieur l'Evesque de Luçon, qui s'est depuis eslevé si haut au dessus de toutes les qualitez et de tous les titres. Monsieur de Racan fut le premier qui me mit du scrupule dans l'esprit, et qui me remontra que la dignité d'Evesque ne devoit pas estre moins respectée par un vray chrestien, que celle de Duc et de Pair par un naturel françois. Sa remontrance me sembla fondée en raison, et nous resolusmes luy et moy de donner à l'avenir du *Monseigneur* à tous les Evesques, sans excepter l'Evesque de Bethléem; quoy qu'il logeast dans un trou d'un college de Paris; quoy qu'il allast à pied par les ruës, quoy qu'il fust luy-mesme son aumosnier.

Pendant la plus grande partie du XVIIe siècle, on désigna les évêques et les archevêques par le nom de *monsieur* en y mettant le nom de leur évêché ou de leur archevêché. Bossuet est toujours appelé *Monsieur de Meaux*, et Fénelon, *Monsieur de Cambrai :* il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les lettres de Mme de Sévigné.

Cependant, vers 1687, les évêques avaient résolu d'obtenir un titre qui était accordé à la plupart des seigneurs et des grands dignitaires. Saint-Simon l'indique en passant dans ses *Mémoires* (VII, 152) :

Dans une assemblée du clergé (tenue vers la fin du XVIIe siècle) les évêques, pour tâcher de se faire dire et écrire *monseigneur*, prirent délibération de se le dire et de se l'écrire réciproquement les uns aux autres. Ils ne réussirent à cela qu'avec le clergé et le séculier subalterne. Tout le monde se moqua d'eux et on riait de ce qu'ils étaient *monseigneurisés*. Malgré cela, ils ont tenu bon, et il n'y a point eu de délibération parmi eux sur aucune matière, sans exception, qui ait été plus invariablement exécutée.

En 1690, comme nous l'apprend De Caillières dans son ouvrage intitulé *Des mots à la mode*, les évêques se disaient *monseigneur* entre eux :

Les évêques se traitent réciproquement de *monseigneur*.

L'usage de dire *monseigneur* aux évêques n'a pas été accepté sans résistance, tant s'en faut; on en voit la preuve dans Mme de Maintenon (*Lettr. au cardinal de Noailles*, 12 octobre 1695); mais enfin le public finit par s'y accoutumer, car on trouve dans le Trévoux de 1771 : « On traite les ducs et pairs, les *archevêques*

et *évêques*, les présidens à mortier, de *monseigneur* », assertion qui n'aurait pas été présentée de cette manière si le titre en question eût encore été contesté sérieusement quelque part.

Or, comme depuis plus de cent ans les archevêques et les évêques sont appelés *monseigneur*, il me semble que, l'usage étant un maître irrésistible en matière de langue, c'est ainsi qu'on doit naturellement dire aujourd'hui, soit en parlant soit en écrivant à un de ces princes de l'Église.

—

Dernièrement, un journal faisait un reproche à notre ministre des Cultes d'avoir écrit une lettre officielle à l'évêque de Grenoble en lui donnant le titre de *monseigneur*, et une autre feuille prononçait à cette occasion le mot de « violation » de l'article 12 de la convention du 26 messidor an IX.

Voici le texte exact de l'article en question :

Il sera libre aux archevêques et évêques d'ajouter à leur nom le titre de *Citoyen* ou celui de *Monsieur*. Toutes autres qualifications sont interdites.

Je cherche vainement en quoi il peut être illégal de la part d'un ministre ou de toute autre personne, que le susdit article ne vise nullement, de s'adresser à un évêque en l'appelant *monseigneur*. Si quelqu'un veut bien prendre la peine de me l'expliquer, je lui en fais d'avance mes remerciements les plus sincères.

×

Quatrième Question.

*Pensez-vous que l'on puisse dire correctement que l'*ON RIVALISE QUELQU'UN? *Je vous remercie de la réponse que vous voudrez bien faire, je pense, prochainement à cette question de grammaire.*

—

L'abbé Féraud dit que *rivaliser* était nouveau de son temps (1787) et fait pour son adoption des vœux qui ont été exaucés.

D'abord, ce verbe a été neutre, comme dans l'exemple suivant, tiré d'un poème publié en 1809 :

Ces vers miraculeux
Qui, citoyens obscurs de notre grand domaine,
Rivalisent d'adresse avec la race humaine.

(Delille, *Trois règnes*, VII)

Mais il finit par s'employer activement, car le dictionnaire de Littré le signale comme pouvant avoir un régime direct, fait qui est d'ailleurs confirmé par ces exemples :

A Paris, la soie *rivalise le pinceau*, et va jusqu'à reproduire sur les somptueuses tentures des Gobelins les tableaux des plus grands maîtres.

(A. Martin, dans le Dict. de Bescherelle.)

D'autorité, on lui décerna tous les dons des fées, et il fut convenu qu'il *rivaliserait la grande Judic*... et on sait le reste.

(Th. de Banville, *Rev. dram.* du 29 juillet 1878.)

—

Je ne saurais préciser l'époque à laquelle le verbe en question devint actif; mais je puis affirmer que ce fut au moins en 1817, vu qu'il est employé comme tel dans la phrase qui suit, extraite d'un ouvrage dont la première édition parut cette même année :

Je répète à ces princes qu'on les trompe, en leur faisant regarder comme un appui une oligarchie qui *les a* si longtemps *rivalisés*.

(Comte de Ségur, *Gal. mor.*, t. III.)



Cinquième Question.

Quelle est, je vous prie, l'explication de BOIRE RUBIS SUR L'ONGLE, *qui se dit pour signifier vider entièrement le verre dans lequel on boit?*

—

De tout temps, le point d'honneur parmi les hommes sachant bien boire fut de vider complètement son verre.

Chez les Romains, on y avait satisfait lorsque le verre étant renversé, il n'en tombait rien qui produisît quelque bruit sur le sol; du moins Pline le dit dans ce passage (liv. XIV, p. 541) :

Torquatus eut la gloire peu commune (l'art de boire a aussi ses règles) de ne jamais laisser au fond du vase de quoi produire un bruit en tombant sur le plancher.

La preuve d'un verre bien vidé se fit chez nous d'une autre manière : on le pencha sur l'ongle du pouce, on fit voir qu'il n'en sortait plus qu'une goutte, et l'on rendit *boire tout* par l'expression *boire la goutte sur l'ongle* qui se trouve dans Cotgrave (1660) :

Boire la goutte sur l'ongle. To leave but one only drop in the cup (ne laisser qu'une goutte dans le verre).

Mais on buvait du vin en France, du vin rouge surtout, et comme une goutte de ce vin versée sur l'ongle ressemblait à un rubis, on a dit *faire rubis sur l'ongle* pour dire vider un verre aussi complètement que cela était possible :

Je sirote mon vin, quel qu'il soit, vieux, nouveau;
Je fais rubis sur l'ongle, et n'y mets jamais d'eau.

(Regnard, *Fol. amour.* III, 4.)

Puis on a substitué *boire* à *faire*, dans cette dernière expression, et l'on a eu enfin *boire rubis sur l'ongle*, que nous employons encore de nos jours.

—

On a tiré de cette phrase une sorte de substantif composé pour signifier un verre de vin bu entièrement, sans qu'il en reste plus dans le vase que la quantité qui peut tenir sur l'ongle; c'est *un rubis sur l'ongle*, que l'on donne pour complément au verbe *faire*, ainsi qu'on le voit dans cet exemple :

Où vous n'ozeriez commander une grillade, faire réchauffer une saulce, porter une santé, ny dire une chanson à boire, faire un miserable carousse, ny seulement [faire] un pauvre *Rubis sur l'ongle*.

(*Les Avant. de M. d'Assoucy*, I, p. 145.)



Sixième Question.

Veuillez me dire, dans le cas où vous n'auriez pas encore eu l'occasion de traiter la question de l'origine du dicton ATTENDEZ-MOI SOUS L'ORME, *si vous vous rangez de l'opinion émise à son sujet par Leroux de Lincy dans son* Livre des Proverbes?

—

A la page 2 de la 6e année du *Courrier de Vaugelas*, où cette question a déjà été traitée, vous trouverez pour *Attendez-moi sous l'orme* une explication tout autre

que celle qui a été donnée par Leroux de Lincy et à laquelle se sont ralliés Génin, Quitard et M. Littré.

Septième Question.

Je vous serais infiniment obligé si vous vouliez bien me dire comment il faut faire l'analyse de l'expression Si fait, *qui se trouve dans la phrase suivante : « Vous ne bâtissez donc pas une maison d'école? — Si fait. »*

—

Cette question se trouve résolue dans le *Courrier de Vaugelas* (3e année, p. 148).

ÉTRANGER

Première Question.

La conjonction alternative soit que... soit que *peut-elle être remplacée par* soit que... ou que, *comme je l'ai vu quelquefois?*

—

Elle peut très bien l'être, comme le montrent ces exemples :

Hérodote avait promis une histoire particulière des Assyriens, que nous n'avons pas, *soit qu*'elle ait été perdue *ou qu*'il n'ait pas eu le temps de la faire.

(Bossuet, *Hist.*, I, 7.)

Soit que je vous regarde *ou que* je l'envisage,
Partout du désespoir je rencontre l'image.

(Racine, *Bérénice*, V, 7.)

Soit qu'il le fasse *ou qu*'il ne le fasse pas.

(*Académie*, éd. de 1878.)

Il faut remercier Dieu, *soit qu*'il nous donne des biens, *ou qu*'il nous envoie des maux.

(*Dictionn. de Trévoux.*)

Mais pour cela, il faut une condition essentielle; c'est que le second *soit que* se trouve suivi d'un verbe à un mode personnel exprimé; car si ce verbe était sous-entendu, on devrait nécessairement remplacer *soit que* par la simple conjonction *ou* :

J'avais mes desseins, *soit que* vous eussiez un fils *ou* [*soit que* vous eussiez] une fille.

(Sévigné, lettre du 2 décembre 1671.)

Avant de commencer la guerre, les sages peuvent s'y opposer; mais dès qu'elle est déclarée, *soit qu*'on la trouve juste *ou* [*soit qu*'on la trouve] injuste, il ne doit plus exister qu'une volonté.

(Ségur, cité dans le même ouvr.)

—

D'après Laveaux (*Dict. des diff. de la lang. franç.*) il doit y avoir « une grande différence » entre l'emploi de *ou que* et celui de *soit que* répété, dans les phrases présentant une alternative. Mais j'ai beau, en pensée, remplacer *ou que* par *soit que* dans les exemples cités en commençant, je ne vois pas que cette substitution y produise la moindre altération de sens.

Seconde Question.

A une personne qui manque de tomber à côté d'un ami, d'un camarade, celui-ci crie assez souvent en plaisantant : « Soutiens-moi, Chatillon! » Quelle est, je vous prie, l'origine de cette phrase proverbiale?

—

Dans *Zaïre*, cette pièce que Voltaire acheva en vingt-deux jours, on trouve le passage suivant dans le rôle de Lusignan, prince du sang des rois de Jérusalem (acte III, sc. 3) :

Leur parole, leurs traits,
De leur mère en effet sont les vivants portraits.
Oui, grand Dieu! tu le veux, tu permets que je voie!
Dieu ranime mes sens trop faibles pour ma joie.
Madame... Nérestan... *Soutiens-moi, Châtillon !*

C'est ce dernier hémistiche, transporté du style tragique au style plaisant, qui nous a valu, vous l'avez déjà deviné, l'expression dont il s'agit.

—

La pièce de *Zaïre* ayant été jouée pour la première fois le 15 août 1732, le proverbe *soutiens-moi, Châtillon*, à quelque époque qu'il ait passé au nombre des expressions comiques, ne peut avoir plus de 147 ans d'existence aujourd'hui.

Troisième Question.

Que signifie l'expression De droit fil *et d'où vient-elle? Merci d'avance si vous voulez bien prendre la peine de m'éclairer à ce sujet.*

—

L'expression adverbiale *de droit fil*, qui accompagne le plus souvent, au propre, les verbes *couper* et *aller*, signifie entre deux fils, sans obliquer à la direction des fils qui se croisent perpendiculairement dans la plupart des tissus :

Aussi elles [les bandes] doivent estre coupées *de droit fil*, et non de biaiz, parce qu'elles tiendront plus fermes.

(Paré, xii, 1.)

Au figuré, cette expression veut dire directement, sans hésiter, comme dans ces exemples :

Contre ses fins, cet homme en premier lieu,
Va *de droit fil*; car s'il prit à ce jeu, etc.

(La Fontaine, *Troqueurs.*)

Il m'apprit d'abord à piler avec grâce des drogues dans un mortier, et à mettre en place un lavement *de droit fil*.

(Lesage, *Estev. Gonz.* 17.)

Car il y a tant de moyens [dans la Bible], qu'il est malaisé que, de biais ou *de droit fil*, un esprit ingénieux ne rencontre en tout subject quelque air qui lui serve à son poinct.

(Montaigne, *Essais*, liv. II, ch. 12, p. 353.)

Quant à son origine, cette expression doit venir des professions relatives à la fabrication des vêtements, car c'est surtout là, où il s'agit de fil, trame et chaîne, que le besoin s'est fait sentir d'exprimer le sens dans lequel on allait (avec des ciseaux), on coupait l'étoffe.

Quatrième Question.

Il y a des personnes qui disent : « c'est un diton *», d'autres, « c'est un* dicton *». Laquelle de ces deux prononciations faut-il employer, je vous prie, pour être sûr de parler correctement français?*

—

Le mot en question vient du latin *dictum*, participe du verbe *dicere*, dire.

Au xvie siècle, comme le témoignent Palsgrave (*Esclarciss.*, p. 23) ainsi que Th. de Bèze, ce mot se prononçait *diton* (alors *um* sonnait *on*).

Cette prononciation s'est maintenue chez quelques

personnes, tandis que chez d'autres on a prononcé *dikton*, d'après l'étymologie.

Or, comme ces dernières ont été assez nombreuses pour faire l'usage général, il faut dire *dikton*, prononciation enseignée du reste par tous les dictionnaires.

×

Cinquième Question.

Pourquoi faut-il dire, par exemple, dix heures UN *quart, et non : dix heures* ET *quart, quand on dit : dix heures* ET *demie?*

—

Si vous voulez bien ouvrir la 2e année du *Courrier de Vaugelas* à la page 76, col. 2, vous y trouverez l'explication que vous désirez sur cet emploi de *un* au lieu de *et*.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... jusqu'à ce que, les volets *grands* ouverts; — 2° ... ils ne *mettaient* point leur costume national (on n'arbore que ce qui ressemble à un arbre); — 3° ... *bien* que plusieurs de leurs confrères (*malgré que* ne se dit plus); — 4° .. à quel genre *appartiennent* ces sortes de compositions; — 5° ... marquait le pas (*sur place* est inutile, on ne peut marquer le pas que sur place); — 6° ... un citoyen utile, voire pour plus d'un (pas de *même*); — 7° ... n'*existe* ainsi que toutes les autres associations médicales, que parce que cette loi est tombée en désuétude; — 8° ... ils préferent résider dans quelques rustiques villages *plutôt* que (Voir *Courrier de Vaugelas*, 4e année, p. 153); — 9° ... un respectueux regret à cette mère *si accablée de douleur* (en français le mot *douloureux* ne se prend pas dans ce sens-là); — 10° ... aux *délicatesses* affadissantes (*mièvrerie*, sur lequel on peut voir le *Courrier de Vaugelas*, 7e année, p. 50, n'a pas réellement la signification que lui donne l'auteur).

Phrases à corriger

trouvées pour la plupart dans les journaux.

—

1° Ce ne sont ni la besogne ni la bonne volonté qui manquent à nos gouvernants; à eux de prouver que, pour être réformateur, on n'a bas besoin d'être révolutionnaire.

2° Or les légumineux coûtent considérablement plus chers que la farine dont on se sert pour l'alimentation des troupes.

3° Ils savent bien que le pire qui peut advenir, c'est de rester trois jours chez eux, ce qui équivaut à un petit congé.

4° Vous ne vous contentez pas de me traiter comme un homme absurde; je ne serais rien moins, d'après votre récit, qu'un « assassin »; je me serais précipité sur mon locataire pour le labourer de coups de couteau.

5° On s'est étonné dans les groupes que le gouvernement ne profite pas de la réunion du Congrès, non-seulement pour faire prononcer l'abrogation de l'article 9, mais encore pour faire trancher la question même du retour à Paris.

6° Elles ne sont rien moins que « quinze phares » ou mieux, « quinze soleils éblouissants », s'il faut s'en rapporter au prospectus.

7° En matière de polémique, on comprend que l'ardeur apportée dans la lutte fasse excuser les exagérations, voire même quelques violences.

8° Le prince et la princesse de Hesse et leur plus jeune fils, le prince Henri de Battenberg, ont quitté Paris et sont partis pour Darmstadt, où doit venir nécessairement les joindre le nouveau prince de Bulgarie.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

Claude BUFFIER.

—

(*Suite et fin.*)

TROISIÈME PARTIE.

Addition à la Grammaire contenant divers traités.

Après avoir parlé des qualités et des défauts du style, le P. Buffier termine sa grammaire par cinq autres traités dont voici les parties intéressantes :

Pratique de la prononciation et de l'orthographe.

Les adjectifs *altier* et *leger* se prononcent par un *e* ouvert : *altière, légère* (1709).

L'usage est partagé sur *entier*, mais on le prononce plutôt avec un *e* ouvert.

Dans le discours familier, quand les monosyllabes *les, mes, des, tes, ses* précèdent immédiatement leur substantif, ils se prononcent presque par *e* fermé; on peut même alors, quand le substantif commence par une voyelle, les prononcer par *e* muet; ainsi les *enfans* se prononcent *lez enfans*.

Dans le discours familier *cet* et *cette* se prononcent *st; cet homme là, cette personne là*, pron. : *sthomme là ste personne là*.

Ay ou *ai* final se prononce en *e* fermé; comme je *diray, j'estimai, mois de mai*, excepté dans *vrai* qu'on prononce avec *e* ouvert.

Les noms propres *Europe, Eustache* se prononcent *urope, ustache*.

L'adjectif *heureux* se prononce *hureux;* mais quelques-uns prétendent qu'en déclamant et en chantant on prononce assez communément *heureux*.

Il n'y a pas cent ans (nous sommes en 1709) que partout où l'on écrivait *oi* en une seule syllabe, on prononçait *oè;* l'usage y a introduit les exceptions suivantes :

1° Dans l'imparfait et le conditionnel des verbes, *oi* se prononce simplement *è;* je *parlois*, tu *ferois*, pron. je *parlès*, tu *ferès*, etc.

2° Dans les verbes en *oître;* je *connois*, pron. *connès*.

3° Dans *endroit, froid, étroit, adroit, droit* et dans les verbes *croire, fois*, la syllabe *oi* se prononce le plus souvent en *è*, mais quelquefois en *oè :* il faut remarquer qu'en ces mots *oè* s'emploie pour le discours soutenu et la déclamation, et *è* pour le discours familier.

Les noms de nations en *ois* se prononcent par *ès* quand ce sont des nations avec lesquelles nous avons beaucoup de rapports; les *François*, les *Anglois* se prononcent : les *Francès*, les *Anglès;* ceux des nations avec lesquelles nous avons moins de rapports se prononcent en *oès;* les *Suédois*, les *Hongrois*, pron. les *Suédoès*, les *Hongroès*, etc.

Beaucoup d'honnêtes gens, à Paris, prononcent *bouas* et *pouas* les mots *bois, poix;* c'est une prononciation vicieuse; il faut dire *boès, poès*.

Dans *agneau* l'usage semble partagé; les gens de

lettres disent généralement *agneau*, et les personnes de la Cour *anneau*.

L'*h* est aspirée au pluriel du mot *Henri;* mais au singulier, l'usage est partagé ; elle est aspirée aussi dans les mots *Hongrie* et *Hollande;* mais quand ces mots ont immédiatement avant eux la particule *de*, l'*h* n'est plus aspirée dans le discours familier ; on dit du *fromage d'Hollande*, du *vin d'Hongrie*.

L'usage familier n'aspire pas toujours l'*h* en certaines occasions; ainsi *une halebarde* se prononce *u nhalebarde* plutôt qu'*une halebarde*.

La consonne *l* se mouille un peu dans *babil*, *péril*, *Avril*, *Brésil*, pays.

Bien souvent on ne prononce point le *p* dans *pseaume*, et on le prononce dans *psalmiste* et *pseautier*.

L'*r* ne se prononce généralement pas dans *mercredi;* on prononce et on écrit *mécredi;* elle ne se prononce pas non plus dans *notre*, *votre*, suivis immédiatement de leurs substantifs.

Dans les noms suivants *loisir*, *plaisir*, *Monsieur* et dans les infinitifs employés comme noms, *le repentir*, etc., l'*r* finale ne se prononce pas ; on dit : *loisi*, *plaisi*, *Monsieu*, un *repenti*.

A l'égard des noms en *eur*, et des noms en *oir* qui ont plus d'une syllabe, on néglige quelquefois dans le discours familier de prononcer l'*r* finale; un *miroir*, un *causeur*, se prononcent souvent un *miroi*, un *causeu*; mais alors la dernière syllabe de ces mots en *eu* doit se prononcer longue.

L'*s* finale de *ils* ne se prononce point devant une consonne; *ils donnent* se prononce *i donnent*. Elle se prononce comme *z* devant les voyelles; mais dans le discours familier, on peut toujours, et quelquefois même on doit ne la point prononcer.

Quand même il vient une voyelle après l'*s*, cette finale ne se prononce pas précédée des consonnes *c*, *f*, *l*, *r*, *g;* des *trictracs à vendre*, *tresors infinis*, prononcez *trictrâc à vendre*, des *tresor infinis*. Néanmoins, dans la prononciation fort soutenue, elle se prononcerait après *r* ou *l*, des *tresors immenses*, des *chevreuils animez*.

Le *t* final précédé d'une *r* et d'une *n* ne se prononce pas dans le discours familier : une *mort affreuse*, un *pedant importun*, se prononcent *mor afreuse*, *pédan importun*.

De la quantité des syllabes.

Une observation importante, c'est que la quantité des syllabes longues ne concerne que les dernières syllabes, ou les pénultièmes dont la suivante renferme un *e* muet; car cet *e* muet ne donnant à la dernière syllabe qu'une prononciation sourde et obscure, il laisse tomber le fort de la prononciation sur la pénultième, qui, en cette occasion, aussi bien qu'à la fin de nos vers, est la dernière syllabe sur quoi on s'appuie : en effet *dure*, *belle* ne font guère plus sentir leur seconde syllabe que si ces mots n'étaient que d'une syllabe, comme ils sont dans *dur* et *bel*.

Voici une règle qu'il est bon de retenir : la pénultième d'un mot n'est proprement longue que quand la dernière syllabe du mot renferme un *e* muet; de sorte que, quand cette dernière prend une autre voyelle, la pénultième cesse d'être longue; ainsi dans *aise*, *ai* est long, et dans *aisé* il ne l'est point ; de même dans *feindre* *ei* est long, et il ne l'est point dans *feignant*.

Remarques sur les bizarreries de la grammaire.

Article. — Certains noms propres de poètes et de peintres italiens ont l'article défini : *le Tasse*, *l'Arioste*, *le Titien*, etc.

Quand la particule *le* fait partie du nom propre, elle se conserve avec l'article indéfini qui peut survenir : *le Maitre*, *les Plaidoiez de le Maitre*, *à le Maitre*, etc.

On met l'article défini devant les noms de femmes pour les distinguer des noms d'hommes : *la Tibaut*, *la le Maire;* mais on ne parle ainsi que des femmes pour qui on n'a pas une grande considération.

Le mot *Monsieur* ne s'emploie point avec *le* ni avec *du;* on ne dit point *le monsieur*, ni *du monsieur;* il faut employer un autre terme particulier, comme *un gentilhomme*, ou *le gentilhomme*, ou l'*homme*, ou *la personne* dont je vous ai parlé. De même ce n'est point bien parler que de dire : *c'est un monsieur*, à moins qu'on ne le dise en mal. On ne dit point non plus *ce monsieur*, etc.; mais on dit très bien *ces messieurs*.

Les noms de rivière féminins prennent la préposition *de* quand le mot *rivière* les précède : *la riviere de Seine;* ils prennent *du* s'ils sont masculins : *la riviere du Rhone*.

Noms. — Les noms *an*, *jour*, *écu* et autres noms de monnaies se mettent au singulier après *vingt et un;* on dit *vingt et un an*, *vingt et un jour ;* mais tous les autres prennent le pluriel dans les mêmes circonstances; on dit *vingt et un chevaux*.

Amour, *comté*, *compte*, *duché*, *épisode*, sont le plus souvent masculins (1709) ; *amour*, en particulier, n'est guère féminin qu'au pluriel pour signifier une passion déréglée : de *folles amours;* mais, *épitalame*, *horoscope*, *himne*, *dialecte*, *thériaque* sont plutôt féminins que masculins ; *orgue* au singulier est plutôt masculin que féminin, et au pluriel il est toujours féminin.

Pronoms. — Le pronom régime doit toujours se répéter: il faut dire : *il me prie et me conjure*, et non, *il me prie et conjure*.

Le pronom personnel *on* se met quelquefois pour *je*, comme *on vous verra*, pour *je vous verrai;* mais il ne doit guère s'employer ainsi qu'en riant, et il marque un grand air de familiarité qu'il n'est pas toujours à propos ni convenable de prendre, comme font quelques gens du bel air.

La plupart des femmes de la Cour disant *j'ai été malade et je la serai longtemps*, il en faut conclure que c'est une manière de parler autorisée.

Enfin, après avoir passé en revue plusieurs particules qui causent souvent des difficultés à raison de leurs emplois varies, le P. Buffier termine sa remarquable grammaire.

FIN.

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Œil-de-Feu; par Gustave Aimard et J.-B. d'Auriac. In-18 jésus, 223 p. Paris, lib. Degorce-Cadot. 1 fr. 25.

Une famille noble sous la Terreur; par Alexandrine des Echerolles. In-8°, XVI-462 p. Paris, lib. Plon et Cie. 7 fr. 50.

Nouvelles Géorgiques; par J. Durandeau. 2e édition. In-18 jésus, 215 p. Paris, lib. des Bibliophiles. 3 fr. 50.

Dictionnaire historique de l'ancien langage françois, ou Glossaire de la langue françoise depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV; par La Curne de Sainte-Palaye, membre de l'Académie des inscriptions et de l'Académie françoise. Publié par les soins de L. Fabre, avec le concours de M. Pajot, archiviste-paléographe. Contenant : Signification primitive et secondaire des vieux mots; Etymologie des vieux mots; Proverbes qui se trouvent dans nos poètes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles; Usages anciens. 51e à 60e fascicules. T. 6. Esci-Guy. In-4° à 2 col., 448 p. Paris, lib. Champion.

Le Roman de deux jeunes femmes; par Alfred de Bréhat. Nouvelle édition. In-18 jésus, 303 p. Paris, lib. C. Lévy, librairie nouvelle. 1 fr. 25.

Le Chevalier Ténèbre; par Paul Féval. In-18 jésus, 390 p. Paris, lib. Palmé. 3 fr.

Les Villes mortes du golfe de Lyon : Illiberris, Ruscino, Narbon, Agde, Maguelone, Aigues-Mortes, Arles, les Saintes-Maries; par Charles Lentéric, ingénieur des ponts et chaussées. 3e édition. In-18 jésus, 528 p. et 15 cartes et plans. Paris, lib. Plon et Cie. 5 fr.

La Terreur dans le Pas-de-Calais et dans le Nord. Histoire de Joseph le Bon et des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai; par J.-A. Paris, sénateur. 3e édition. In-12, 588 p. et fig. Arras, imp. Laroche. 2 fr.

Nos péres, mœurs et coutumes du temps passé; par le marquis de Belleval. In-8°, v-801 p. Paris, lib. Olmer.

Histoire générale de Péronne; par Jules Dournel, de la Société des Antiquaires de Normandie. In-8°, VIII-524 p. Paris, lib. Dumoulin.

Histoire générale des peuples anciens et modernes; par Emile de La Bédolière. 2 vol. Gr. In-4°, 804 p. Paris, lib. Rouff.

Œuvres de Lamartine. Harmonies poétiques et religieuses. In-18 jésus, 460 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Œuvres de Rabelais. Édition nouvelle, collationnée sur les textes revus par l'auteur, avec des remarques historiques et critiques de Le Duchat et Le Motteux, publiée par Paul Favre, membre de la Société des archives de l'Ouest. T. 3. In-8°, 331 p. Paris, lib. Champion. 5 fr. le vol.

Poésies et lettres facétieuses de Joseph Vadé. Avec une notice bio-bibliographique, par George Lecocq. In-18 jésus, XXXVI-281 p. avec grav. et vign. Paris, lib. Quantin. 10 fr.

Bons hommes; par Léon Cladel. In-18 jésus, 429 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Gens d'épée et gens de potence; par le comte de Foudras. In-12, 223 p. Roanne, lib. Durand. 2 fr.

La Fille de l'aveugle; par Mme Nelly Lieutier. Suivi de la châtelaine de la Vieuville. In-18 jésus, 239 p. Paris, lib. Voreaux.

Le Médecin des folles; par Xavier de Montépin. III et IV. Quatre femmes. V. Paula Baltus. 2e édition. In-18 jésus, 1122 p. Paris, lib. Dentu. Chaque vol. 3 fr.

La Juive du Château-Trompette; par Ponson du Terrail. II. In-18 jésus, 338 p. Paris, lib. C. Lévy.

Publications antérieures :

MADEMOISELLE SEPHORA. — Par LOUIS HAUMONT. — Paris, *E. Dentu*, éditeur, libraire de la la Société des gens de lettres, Palais-Royal, 17-19. Galerie d'Orléans. — Prix : 3 francs.

ŒUVRES CHOISIES DE P. DE RONSARD. — Avec notice, notes et commentaires par C. A. SAINTE-BEUVE. — Nouvelle édition, revue et augmentée par M. LOUIS MOLAND. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, rue des Saints-Pères. — 3 francs.

LE FILS DE CORALIE. — Par ALBERT DELPIT. — Septième édition. — Paris, *Paul Ollendorff*, éditeur, 28 bis, rue Richelieu. — 3 fr. 50.

PETITS DRAMES, POÉSIES. — Par Mlle TRÉCOURT. — Paris, *Truchy*, éditeur, *Leroy frères*, successeurs, 26, boulevard des Italiens.

CONTES TRISTES. — Par LOUIS HAUMONT. — Paris, *E. Dentu*, éditeur, libraire de la Société des gens de lettres, Palais-Royal, 17-19, Galerie d'Orléans. — Prix : 3 francs.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les étrangers, à Paris. — Ouvrage pour les Français. — SYLLEXIE (Explication des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

COURS DE LITTÉRATURE SPÉCIAL, PRÉPARATOIRE AU BREVET SUPÉRIEUR. — Par Mlle TH. BRISMONTIER, professeur spécial pour la préparation aux examens, répétiteur des premières classes de latin et de grec. — Ouvrage adopté à la maison de Saint-Denis, et auquel la Société libre d'instruction et d'éducation populaires a décerné une médaille d'honneur et la médaille d'or offerte par M. de Larochefoucauld, président honoraire de cette Société. — Paris, chez l'auteur, 1, place Wagram.

LA DUCHESSE DE CHATEAUROUX ET SES SOEURS. — Par EDMOND et JULES DE GONCOURT. — Nouvelle édition, revue et augmentée de lettres et de documents inédits tirés de la Bibliothèque nationale, etc. —

In-18 jésus, xiv-438 pages.— Paris, librairie *G. Charpentier*, — Prix : 3 fr. 50.

CAMOENS ET LES LUSIADES. Etude biographique, historique et littéraire suivie du poème annoté. — Par Clovis Lamarre, docteur ès lettres, administrateur de Sainte-Barbe. — Paris, librairie académique *Didier et Cie*, libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins. — Prix : 8 fr.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut se procurer immédiatement les années 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8 ; la 3e, qui vient d'être mise sous presse, sera probablement réimprimée pour la fin du mois d'août. — Prix : 6 francs l'année, envoi franco par la poste.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Académie française. — L'Académie décernera, en 1880, le prix triennal de trois mille francs, fondé par Mme veuve Jules Janin. — Ce prix, selon les intentions de la fondatrice, sera décerné à « la meilleure traduction d'un ouvrage latin ». — Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, *avant le 31 décembre 1879*. — Pour tous autres renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Institut.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Concours de 1880. — La Société propose une médaille d'or de 200 fr. à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.) ; — une médaille d'or de la valeur de 100 francs à la meilleure pièce de genre (conte, ballade, élégie, fable, etc.; — une médaille d'argent de la valeur de 50 francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Des médailles de bronze, pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents. — Pour plus amples renseiguements, on est prié de s'adresser au secrétariat-général de la Société, à Montauban.

La Société des Études historiques décernera, dans sa séance publique de l'année 1880, un prix de 1,000 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Histoire des origines et de la formation de la langue française jusqu'à la fin du xvie siècle ». — Les mémoires manuscrits devront être adressés à M. l'Administrateur *avant le 1er Janvier 1880*. Ils ne seront point signés et porteront une épigraphe répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ils devront être inédits et n'avoir pas été présentés à d'autres concours. — L'auteur qui se sera fait connaître, sera, par ce seul fait, mis hors de concours. — Les mémoires ne seront pas rendus ; les auteurs auront la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie. — La Société pourra les publier, en tout ou partie.

Société d'émulation de Cambrai. — La Société décernera, s'il y a lieu, en 1880, en séance publique, une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou une mention honorable à l'auteur du meilleur mémoire sur la « Biographie d'un personnage célèbre né dans le Cambrésis et mort avant 1800.» — Les envois devront parvenir franco au Président ou au Secrétaire de la Société *avant le 1er Juin 1880*.

Réponses diverses.

M. B., Lupus Street, à Londres : Le docteur L... me doit les années 1, 2, 4, 5 (réimpression) et l'année courante, c'est-à-dire 31 fr. 50. — Je vous serais obligé de me retourner le second exemplaire de la 5e année que je lui ai adressé par erreur. — Si je trouve le jeune homme dont vous avez besoin, je m'empresserai de le mettre en rapport avec vous. — *M. A. M.-P., à Rouen :* Votre abonnement à la 9e année était payé; si vous n'y voyez pas d'objection, comme j'ai lieu de l'espérer, j'appliquerai les derniers 6 francs reçus au paiement de votre abonnement à la 10e. — J'ai pris « Chapelle » en note; mais jusqu'ici il m'a été impossible de m'en occuper, ayant plusieurs questions qui devaient passer avant la vôtre.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *une heure et demie à cinq*.

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 10. 15 Juillet 1879.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE

COURRIER DE VAUGELAS

Journal Semi-Mensuel

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en* 1875, *et doublement récompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis.*

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

AVIS.

On peut s'abonner au journal le *Courrier de Vaugelas* dans tous les bureaux de poste de France et d'Algérie en y déposant simplement le prix de l'abonnement, attendu que le Rédacteur prend le droit de 3 °/o à sa charge.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

Je vous serais bien obligé si vous pouviez me renseigner sur le mot Snob, *je veux dire me faire connaître son étymologie, depuis quand nous en faisons usage et dans quels cas il convient de l'employer; car je trouve que le Dictionnaire de Littré est loin de s'étendre assez sur ce mot.*

—

Après avoir défini *Snob* « une personne basse, vulgaire, affétée », le *Slang Dictionary* (London, 1874) en donne ces trois étymologies, dont je laisserai apprécier la valeur relative à ceux qui ont l'avantage d'être versés plus que moi dans la langue anglaise :

Supposé venir du sobriquet ordinairement appliqué à un savetier ou à un cordonnier; mais cru par beaucoup être dans ce dernier sens une contraction du latin *sine obolo.* — D'autres disent que *nobs*, c'est-à-dire *nobiles*, était attaché dans les listes aux noms des personnes de naissance noble, tandis que celles qui n'avaient pas cette distinction étaient indiquées comme *s nob*, c'est-à-dire *sine nobilitate*, sans marque de noblesse, par une simple transposition de l'*s* au commencement du mot, laquelle donnait une signification toute contraire. — Pour d'autres encore, attendu qu'au collège, les fils des nobles écrivaient après leurs noms sur les listes d'admission *fil. nob.*, fils de noble, tous les jeunes nobles furent appelés *nobs*, dont on a fait *nobby*, de sorte que ceux qui les imitèrent auraient été appelés *quasi-nobs*, presque nobles, ce qui, par l'effet d'une contraction, aurait été abrégé en *si-nob*, et ensuite en *snob*, pour désigner celui qui prétend être ce qu'il n'est pas, et singe ses supérieurs.

Le mot *snob* a passé dans l'anglais littéraire quand le célèbre William Makepeace Thackeray publia son *Livre des Snobs*, c'est-à-dire en 1856; et c'est très probablement peu de temps après qu'il s'est introduit chez nous.

Relativement à son emploi, que les *Débats* du 12 mai 1867 déclarent, par la plume de M. Horace de la Gardie, un peu livré au hasard, j'ai cru devoir m'en enquérir à Londres même, et voici comment M. Barlet, un compatriote qui professe avec succès le français et les mathématiques dans cette ville, s'exprime dans une lettre qu'il m'a écrite le 27 octobre 1877 :

Quant à son emploi, le mot *snob*, désignant un personnage vulgaire, outrecuidant, affectant gauchement des airs qui ne sauraient être ceux de la sphère sociale à laquelle il appartient réellement, essayant, en un mot, de se faire passer aux yeux des autres, et (la vanité est si aveugle!) aux siens propres, pour un tout autre sire qu'il n'est, le mot *snob*, dis-je, est, mais surtout a été en Angleterre, d'un usage assez répandu. C'est vous dire que les gens de lettres ne sont point les seuls à s'en servir; mais on ne saurait nier que ce sont eux qui l'ont vulgarisé.

Étendant, et, selon l'étymologie que vous lui reconnaîtrez, dénaturant le sens primitif du mot, les écrivains plus ou moins moralistes d'une récente époque ont représenté le *snob* comme une plaie sociale, pour ainsi dire, et se sont largement servis de cette expression, qui peignait dès lors, d'un seul coup de plume, le personnage objet de leur satire. C'est sans doute cet emploi qu'en ont fait les écrivains à la mode qui a surtout dû contribuer à le faire accepter. Leurs imitateurs ont fait le reste.

Comme beaucoup d'autres mots dont on ignore généralement le sens véritable, mais dont on comprend parfaitement la signification, il est devenu la propriété de tout le monde. Élastique et mordant, partant d'autant plus populaire, autrefois bien reçu en hauts lieux, mais maintenant descendu beaucoup plus bas, *snob* en est venu, affublé

de sa nouvelle signification, à trouver une place dans les bons dictionnaires ; et l'on peut parfaitement dire d'un « gentleman » qui n'a à ce titre que la prétention qu'il affiche de l'être, « He is a snob », sans pour cela blesser les oreilles délicates.

Néanmoins le mot a dégénéré : il est devenu *snob* lui-même, et est employé par ceux-là mêmes auxquels on pourrait le plus fidèlement l'appliquer. Il prend alors une teinte d'envieuse amertume ; et, à tout prendre, on n'a point trop de peine à le voir tomber dans le domaine du « slang ». Ce n'en est pas moins une expression qui conserve encore un reste de sa méprisante énergie ; un qualificatif tenant avantageusement la place d'une longue appréciation. *Multum in parvo*. Mais, à mon goût, il sert plutôt à dépeindre, de nos jours, le caractère de la personne qui s'en sert que celui de la personne à laquelle on l'applique.

Je ne sais si le terme *snob*, qui a certainement plusieurs synonymes dans notre langue (fat, ridicule, vaniteux), finira par s'y implanter tout à fait, tant il est difficile de prédire le destin des mots ; mais, quoi qu'il arrive, j'ose espérer que l'article que je lui consacre ici vous donnera une satisfaction assez grande pour que vous puissiez excuser ma réponse tardive.

⨯

Seconde Question.

Je vous serais obligé de vouloir bien expliquer un jour dans votre journal l'expression SE MONTER LA TÊTE. *Mes remerciements d'avance.*

—

En vertu de la synecdoque, nous employons, dans une foule de cas, un nom d'objet pour signifier, non pas l'objet lui-même, mais bien ce qu'il contient ; ainsi nous disons :

La Chambre a décidé ; — La France a parlé ; — Le Vatican ordonnera, etc.

phrases signifiant : les députés réunis à la Chambre ont décidé ; — le gouvernement de la France a parlé ; — le pape ordonnera, etc.

Dans l'expression familière *monter la tête*, le substantif *tête* signifie l'esprit, l'imagination, l'idée, etc., qui ont leur siège dans la tête ; et comme ces choses-là peuvent augmenter d'intensité, être exaltées, montées, pour ainsi dire, on dit qu'*on monte la tête à quelqu'un* pour signifier qu'on exalte chez lui un sentiment, une idée :

Un voyageur qui *s'est bien monté la tête* (dont l'imagination est exaltée) doit être un peu confondu quand il trouve, en arrivant dans la rue des Trépieds, les tracasseries de son village.

(Chateaubriand, *Itinér.* 1re partie.)

Quand *la tête se monte* (quand l'activité du cerveau augmente), l'imagination la mieux réglée devient folle comme un rêve.

(Beaumarchais, *Mar. de Fig.*, III, 5.)

—

On abrège souvent cette expression par le retranchement du mot *tête* et par la substitution à ce nom de celui de la personne à laquelle la tête appartient, comme dans cette phrase :

Je trompai ma mère, qui ne découvrit ce que j'avais tramé, que sur le point de l'exécution, et que j'avais *monté mon père* à ne se laisser point entamer.

(Saint-Simon, *Mem. comp.*, I, 22.)

⨯

Troisième Question.

Pourriez-vous me dire d'où vient le mot MIJAURÉE ? *Je le cherche vainement depuis bien longtemps.*

—

Aussitôt après avoir reçu votre question (en date du 1er mai 1876), je me suis mis à la recherche de l'origine que vous m'y demandiez.

Le mot *mijaurée* n'est ni dans Nicot (1606), ni dans la 1re édition du *Dictionnaire étymologique* de Ménage (1650), et il se trouve dans les *Curiositez françoises* d'Ant. Oudin (1656) ; j'ai pu en conclure immédiatement qu'il avait été introduit en français dans la première moitié du XVIIe siècle.

Mais là s'arrêta le succès de mes recherches ; tout ce que j'ai pu consulter depuis sur son étymologie ne m'apprit rien de satisfaisant, et je dus remettre au hasard le soin de la découverte à faire.

Je suis heureux de pouvoir vous apprendre que cette providence des chercheurs désespérés vient enfin de combler mes désirs.

Le substantif *mijaurée* vient de *mijourada*, terme de la langue d'oc, et preuve, c'est qu'on trouve ce qui suit dans le dictionnaire de cette langue publié en 1847 par Honnorat :

MIJOURADA, s. f. Mijaurée. V. Micouqueta et Mio.

MICOUQUETA. Mijourada, preciousa, my aurea. — Mijaurée, fille ou femme dont les manières sont pleines d'afféterie.

MYAUREA. Mijaurée. V. Micouqueta.

Quant à l'étymologie du mot *mijourada*, elle vient peut-être de *mia*, syncope de *amica*, amie, et de *aura*, d'or, de grand prix, puisque, dans la même langue, *mijaurée* se dit aussi *preciousa*, terme signifiant : qui se croit avoir un grand prix, un grand mérite.

⨯

Quatrième Question.

Dans le Livre des proverbes français *de Leroux de Lincy, je vois que* ÊTRE DU RÉGIMENT DE CHAMPAGNE *signifie se moquer de l'ordre. Voudriez-vous bien, un jour, expliquer dans votre journal, auquel je suis abonné, comment une telle signification a pu être attachée à cette phrase ?*

—

Parmi les régiments de l'ancienne armée, il n'en est point dont la réputation ait égalé celle du régiment de Champagne.

Mais l'esprit de corps était excessif dans ce régiment qui, d'habitude, allait prendre son service à la tranchée tambour battant. Barbier raconte en effet dans ses *Mémoires* (t. II, p. 51) que des bruits défavorables ayant été répandus sur la conduite de son colonel (le duc de la Trémoille) à la bataille de Parme, le régiment de Champagne prit hautement son parti, se plaignit au général (le maréchal de Coigny), et écrivit aux ministres (le cardinal de Fleury et le garde des sceaux) deux lettres identiques dont voici la copie :

Monseigneur,

Tout le régiment de Champagne a appris les propos qui se sont tenus sur M. le duc de la Tremoille. Il en est si indigné qu'il ose vous rendre un compte exact de sa conduite. Il fut écrasé dans le commencement de l'affaire, par

des soldats dont on ne put retenir l'ardeur, et malgré les douleurs qu'il en souffrait, il resta plus de trois heures à la tête du régiment, où il se comporta avec toute la valeur possible. Le témoignage du régiment de Champagne ne pouvant être équivoque, puisque nous serions les premiers à nous plaindre de notre colonel s'il y avait quelque chose à lui reprocher, le régiment de Champagne espère, Monseigneur, que vous voudrez bien faire cesser ces calomnies atroces, et faire rendre à M. le duc de la Trémoille la justice qui lui est due.

Signé : Tout le régiment.

Du reste, les braves dont était composé le régiment de Champagne ne pliaient pas sans peine sous des officiers qui n'étaient pas leurs chefs immédiats : il fallut un ordre royal, le 1er février 1662, pour contraindre les compagnies détachées à Perpignan d'obéir aux autres lieutenants-colonels de la garnison, et un nouvel ordre, le 23 mars suivant, à l'adresse des compagnies détachées à Brest, lesquelles se souciaient trop peu, paraît-il, de ce qu'ordonnait le lieutenant du roi.

Or, en présence de ces faits, qui montrent le régiment de Champagne comme bien moins soumis à la discipline qu'à l'honneur, je crois que, maintes fois, dans une circonstance où ils étaient invités à obéir, officiers et soldats se sont prévalus, pour ne pas le faire, qu'*ils étaient du régiment de Champagne*, et que cette phrase, d'abord devise du régiment, a fini par passer en proverbe pour répondre poliment à une injonction dont on ne voulait pas tenir compte.

—

Il résulte d'un passage de l'*Intermédiaire* (IVe année, col. 17) que la devise du régiment de Champagne daterait du siège de Miradoux (1652), ville où s'étaient jetés *Champagne* et *Lorraine-ancien* sous la conduite du lieutenant-colonel La Mothe-Védel, poursuivi par le grand Condé. Mais je ne puis admettre cette assertion ; car le régiment de Champagne ayant été créé en 1558, il n'est guère probable, étant donné le caractère d'insubordination dont ce régiment se faisait presque une gloire, qu'il lui ait fallu 92 ans pour créer l'euphémisme que constitue ladite devise.

×

Cinquième Question.

J'arrive d'un mariage où j'ai entendu dire au Maire, lisant le chapitre relatif aux droits respectifs des époux, que « La femme ne peut TESTER EN JUGEMENT *sans l'autorisation de son mari ». Mais* TESTER *c'est faire un testament, et un testament ne se fait pas en jugement. Qu'est-ce que cette phrase peut bien vouloir dire, je vous prie?*

—

Ce n'est pas du verbe *tester* qu'il s'agit ici ; mais bien du verbe *ester*, qui ne s'emploie généralement plus que dans le langage des lois.

Ce verbe, qui vient du latin *stare*, être debout, était d'un usage fréquent dans l'ancienne langue, où il s'employait pour demeurer, rester, subsister, comparaître :

Li enfés s'est agenoilliez tant que li peuples s'accroisse, lors se leva en *estant*, et parla si haut que tuit le porent oïr.

(*Rom. des Sept Sages*, p. 97.)

Dame, laissez *ester* ceste parole, car je sçay bien que Lancelot oncques ne advisa ce que ceste damoiselle en a dit.

(*Lancelot du Lac*, éd. de 1520.)

Avec le dernier sens, c'est-à-dire celui de comparaître, il entrait dans trois expressions de jurisprudence qui nous sont restées, savoir :

Ester à droit. — En quelque sorte *judicio sistere*, se présenter devant le juge sur une assignation qu'on en avait reçue :

Il fallait venir *ester à droit* soi-même, à moins d'une dispense expresse du Roi.

(Voltaire, *Mœurs*, 85.)

Ester en jugement, ou *en justice*. — Poursuivre une action en justice ou défendre à cette occasion, c'est-à-dire se présenter en justice soit comme demandeur, soit comme défendeur, ce qui ne peut être fait que par les personnes ayant qualité pour cela :

Et [les femmes, les enfants, les clients, les serviteurs] ne peuvent *ester en justice*. C'est le père qui répond pour eux ou qui les juge.

(Duruy, *Hist. des Rom.* t. I, p. 137, note.)

La femme ne peut *ester en jugement* sans l'autorisation de son mari, quand même elle serait marchande publique, etc.

(*Code Civil*, art. 215.)

—

L'inconvénient que présente l'expression « ne peut ester en jugement », grâce à une liaison qu'il n'est pas possible d'éviter sans parler mal français, me semble réclamer de la part de l'officier de l'état civil qui marie, une petite explication destinée à bien faire comprendre à la future épouse, que ces mots concernent tout particulièrement, le sens qu'on doit y attacher.

×

Sixième Question.

Je désirerais bien avoir l'explication de cette singularité de syntaxe : Quand on fait une question pour demander la raison d'une chose, on dit « POURQUOI », *et celui qui répond dit* « PARCE QUE ». *Il me semble que, logiquement, il devrait répondre par* « POUR CE QUE ». *N'est-ce pas votre avis?*

—

A l'exception du français, la conjonction par laquelle on donne la raison d'une chose est, dans les langues d'origine latine, le même mot que celui par lequel commence l'interrogation :

Italien : Perchè?	Rép.	Perchè.
Espagnol : Porque?	—	Porque.
Portugais : Porque?	—	Porque.

Pour quelle raison le français déroge-t-il donc à ce qui est la règle dans les idiomes venus de la même source que lui?

Il n'en fut pas ainsi dans l'origine ; *parce que* s'y disait *pour ce que*, qui répondait à *pourquoi?* ce dont voici des exemples :

Et li atachierent la crois en un grant chapel de coton par devant, *pour ce qu*'il voloit que tous la veïssent.

(Villehardouin, XL.)

Toutes-voyes *pour ce que* en ses lectres avoit promis tenir le roy ce qu'ilz accordoient, il voult les accords tenir et les receut.

(*Ch. de Du Guesclin*, éd. Fr. Michel, p. 154.)

Et fut ceste guerre depuis appellée le bien publicque, *pource qu*'elle s'entreprenoit soubz couleur de dire que c'estoit pour le bien publicque du royaume.

(Commines, I, 2.)

Pourquoi? *Pour ce qu*'ilz ne sont de bien, ains de mal.

(Rabelais, liv. III, *Prol.* p. 198, éd. 1533-1564.)

Le bon homme, las de conter (*pource qu*'il s'oublioit le plus à ses fables) demandoit à Johanne sa femme un petit à boire.

(Noël du Fail, *Contes d'Eutrapel*, V.)

Mais à la fin du XVIe siècle, les choses avaient changé; on remplaçait *pour ce que* par *parce que*, fait mis hors de doute par ces exemples :

(Causale), quand on rend la raison. Car, *parce que*, afin que, puisque.

(Ramus, *Gramm. franç.*, p. 135, éd. de 1571.)

Parce que les Estats catholiques n'agueres tenuz à Paris, ne sont point Estats à la douzaine.

(*Satyre Menipp.* p. 1.)

A quoi est dû un tel changement quand les langues sœurs de la nôtre n'en ont point éprouvé de semblable?

En voici, selon moi, l'explication :

Follement épris de tout ce qui avait rapport aux choses d'Italie, les courtisans de François Ier et ceux de Henri II ont mis l'italien à la mode en France, et remplacé par des mots de cette langue autant de mots français correspondants qu'ils ont pu. Or, c'est à cette mode d'italianiser notre langue, mode suivie du reste par tous les auteurs contemporains, que nous devons l'altération dont il s'agit : la conjonction *pour ce que* se disant *perchè* (perqué) en italien, on a dit naturellement *per ce que* en français, puis *par ce que*, changeant ainsi *e* en *a*, comme nous faisons généralement à l'égard du préfixe latin *per*.

—

Cette différence, en français, entre le mot par lequel on interroge et celui par lequel on répond ne constitue pas un fait unique; car une différence analogue existe, sinon dans toutes les langues tudesques, du moins dans la plupart d'entre elles :

Allemand : Warum? — Weil.
Anglais : Why? — Because.
Hollandais : Waarom? — Om dat.
Suédois : Hvarföre? — Derföre att.

ÉTRANGER

Première Question.

Quel est, je vous prie, le véritable sens de PIÈCE *dans* FAIRE PIÈCE A QUELQU'UN, *qui se dit pour signifier lui faire une malice, une niche quelconque?*

—

Dans l'expression *faire pièce*, ce mot peut être remplacé par *farce*, qui a désigné jadis une pièce dramatique, parfois un simple dialogue, où l'on employait les plaisanteries hasardées, les lazzis burlesques :

Moi, marié! ce sont *pièces* qu'on vous *a faites;*
Quiconque vous l'a dit s'est voulu divertir.

(Corneille, *Menteur*, III, 5.)

Cet homme-là est un homme fourbe qui m'a mis dans une maison pour se moquer de moi, et me *faire une pièce.*

(Molière, *M. de Pourc.*, II, 4.)

Ce ne fut pas sans la garder bonne à Esope, qui tous les jours *faisait* de nouvelles *pièces* à son maître.

(La Fontaine, *Vie d'Esope.*)

D'un autre côté, il s'emploie comme complément du verbe *jouer*, qui a dans sa famille le substantif *jeu*, lequel désignait autrefois une pièce de théâtre :

Nous lui *jouerons* tant de *pièces*, nous lui ferons tant de niches sur niches que nous renverrons à Limoges M. de Pourceaugnac.

(Molière, *M. de Pourc.*, I, 3.)

Madame le dit à la Montespan, qui l'en loua, mais qui s'en servit [de lettres] pour lui *jouer la pièce* la plus noire qu'on puisse imaginer.

(La Fayette, *Henr. d'Anglet.*, *Œuv.*, t. III, p. 152.)

Or, il me semble être autorisé à conclure de ces deux faits que *pièce*, dans l'expression donnée, ne peut avoir d'autre signification que celle de pièce de théâtre.

—

Pour le cas où ce qui précède ne vous convaincrait pas entièrement, j'ajoute en faveur de mon opinion les lignes suivantes, que je trouve à la page 235 des *Remarques* de Vaugelas (2e vol. de l'éd. de 1738) :

De même que l'on invente des sujets de tragédie ou de tragi-comédie, de comédie et même de farce, pour divertir le monde, et que ces inventions-là s'appellent des *pièces de théâtre*; aussi ce qu'on invente contre une personne, soit pour lui faire du mal, ou pour s'en joüer et s'en divertir, s'appelle une *pièce;* et inventer ces choses-là s'appelle *faire une pièce.*

✕

Seconde Question.

*Pourquoi dit-on de deux personnes qui se sont brouillées après avoir été amies qu'*ELLES ONT ROMPU LA PAILLE? *Mes remerciements d'avance pour votre explication.*

—

La paille était fréquemment employée comme symbole dans la loi Salique, le plus ancien monument de notre législation.

Le vendeur d'un domaine jetait un fétu de *paille* dans le sein de l'homme auquel il voulait transmettre sa propriété, et par ce moyen il lui en donnait l'investiture.

Les procurations ou pouvoirs qu'une personne donnait à une autre de la représenter étaient accompagnés de la *paille.*

C'était par la *paille* qu'un maître s'obligeait à représenter son esclave accusé d'un crime.

Un aïeul manifestait par la *paille* sa déclaration qu'il entendait que ses petits-fils entrassent avec ses fils dans le partage de sa succession.

Le déguerpissement ou abandon que l'on faisait d'une propriété pour se soustraire aux obligations qu'elle imposait se faisait en rompant quelques brins de *paille.*

Or, je crois, avec bien d'autres, que c'est l'idée de séparation attachée à la paille rompue, dans la loi des Francs, qui nous a valu le proverbe *rompre la paille*, employé probablement d'abord pour signifier rompre un marché, un accord, et ensuite l'amitié, l'intelligence entre deux personnes :

Pour couper tout chemin à nous rapatrier,
Il faut *rompre la paille :* une paille rompue
Rend, entre gens d'honneur, une affaire conclue.

(Molière, *le Dépit amour.* IV, 4.)

×

Troisième Question.

Auriez-vous la complaisance de m'expliquer l'expression Venir de cire, *qui se trouve dans ces vers de La Fontaine* (Roi Cand.) *: « Tels dons étoient pour les dieux; Pour les rois, voulois-je dire : L'un et l'autre y* vient de cire. *» Je crois bien que* de cire *est l'abrégé de* comme de cire ; *mais quel est le sens de* venir*? Je ne le vois pas.*

—

Cette phrase, qui veut dire *convenir parfaitement*, s'explique ainsi qu'il suit :

Au verbe latin *convenire*, qui signifiait s'adapter, s'ajuster à, cadrer avec, le français a substitué *venir*, accompagné de *bien;* on trouve, en effet :

> Ce galetas qui de rien ne nous sert
> *Lui viendra bien;* dessus quelque couchette, etc.
>
> (La Fontaine, *Orais. de St-Julien.*)

Que n'avez-vous fait cette comédie des comédiens? C'était une affaire toute trouvée et *qui venait fort bien* à la chose.
(Molière, *Impromptu*, I.)

Douze mille arpents de terre, vous et moi connaissons des gens à qui *cela viendrait fort bien.*
(P. L. Courier, *Simple disc.*)

Les Espagnols se servent d'une expression fort semblable lorsqu'en parlant d'un habit *qui vient* extrêmement *bien* à la taille, ils disent, etc.
(Noel et Carpentier, *Dict. etym.*, p. 213.)

On peut remplacer *bien*, *fort bien* par *comme de cire* (qui se trouve expliqué dans mon numéro 6) ; de sorte que l'on a pu dire d'une chose qu'elle *venait comme de cire* à quelqu'un :

> Votre jardin *viendra comme de cire :*
> Descendez-y; ne doutez du succès.
>
> (La Fontaine, *Magnifique.*)

Votre jolie relation du mariage du jeune Dupuis nous *vient comme de cire.*
(Voltaire, *Lettre Cideville*, 26 janv. 1763.)

Et, vu qu'il est loisible de supprimer le *comme* de *comme de cire*, La Fontaine, dans l'exemple que vous me citez, a pu s'exprimer ainsi qu'il suit :

> L'un et l'autre y *vient de cire.*

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

—

1° Ce *n'est* ni la besogne, ni la bonne volonté (on ne met le verbe au pluriel dans ce cas que quand il est immédiatement suivi d'un nom pluriel); — 2° ... coûtent considérablement plus *cher* (dans *coûter cher* ce dernier est invariable); — 3° ... que le *pis* qui *puisse* advenir; — 4° .. je ne serais rien *de* moins qu'un assassin (*Rien moins* a le sens négatif, et *rien de moins* le sens positif); — 5° ... On s'est étonné dans les groupes que le gouvernement ne *profitât* pas ; — 6° ... Elles ne sont rien *de* moins que quinze phares (c'est le sens positif); — 7° ... excuser les exagérations, voire quelques violences (il y a deux siècles qu'il n'est plus permis de mettre ainsi *même* après *voire*) ; — 8° ... on doit venir *incessamment* les joindre le nouveau prince.

Phrases à corriger

trouvées pour la plupart dans les journaux.

—

1° Le public anglais, tout bienveillant qu'il soit, n'aime pas qu'on le prie d'assister à la représentation d'une comédie simplement pour lui jouer une farce.

2° Ce champion de l'Amérique a traversé les mers à seule fin de venir proposer aux plus fameux « pedestrians » de l'Angleterre un « match » dont le vainqueur serait proclamé le roi des marcheurs des Deux-Mondes.

3° Il fallait bien que M. Robert Mitchell qui, probablement par complaisance pour M. Langlé, avait signé son amendement, dise quelque chose.

4° Toujours est-il qu'un beau jour Paméla accuse Pauline de lui avoir soustrait frauduleusement quelques menus objets de toilette, voire même une paire de chaussettes.

5° Exemple lu par nous hier : « Nous n'avons rien ce matin, s'exclame avec désespoir un de ces valets littéraires. Heureusement, il ajoute etc. »

6° On plaidait devant la Cour un procès des plus sérieux : il s'agissait de savoir lequel du théâtre des Variétés et du théâtre de la Porte-Saint-Martin avait le droit de posséder Potier, le comédien entre tous.

7° Puisqu'il n'existe à Chislehurst aucun serrurier pour faire ouvrir cette maudite serrure dont M. Piétri a inconsidérément emporté la clé au diable au vert, nous nous permettrons de donner un petit conseil à nos ennemis.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIE DU XVIII° SIÈCLE

L'abbé DANGEAU.

—

Louis de Coureillon, abbé de Dangeau, naquit au mois de janvier de l'année 1643.

Il avait été élevé dans la religion calviniste; mais Bossuet, après plusieurs conférences, le fit entrer dans le sein de l'église romaine. L'*Exposition de la doctrine catholique* de l'évêque de Meaux, qui avait converti Turenne, n'avait pas été sans effet sur Dangeau qui « pressa, dit d'Alembert, son abjuration, et se sentit très soulagé de n'avoir plus à craindre de déplaire à son Dieu ou à son souverain. Rassuré désormais, et pour ce monde et pour l'autre, il entra dans l'état ecclésiastique. Dans la première ferveur de son zele catholique, sévère observateur des lois de l'Église, il avait formé la résolution édifiante et courageuse de se borner à un seul bénéfice; mais nous sommes obligé de convenir qu'il se relâcha de cette rigueur ».

L'abbé de Dangeau voyagea dans une partie de l'Europe; il fut envoyé extraordinaire en Pologne, et de retour en France, fut nommé lecteur du Roi. Cette place lui donnait entree à la Cour et accès auprès du souverain; Dangeau s'en servit pour la gloire des lettres et le bien de ceux qui les cultivent.

Tous les ans, Danjeau présentait à Louis XIV, le journal des grâces annuelles accordées, journal distribué en grâces ecclésiastiques, bienfaits militaires, bienfaits pour la robe, bienfaits pour la marine, et formant un petit volume orné de vignettes gravées par Edelink. Ce tableau faisait voir d'un coup d'œil les déprédations et les abus, et l'on pense bien que les personnes qui en profitaient ne pardonnaient pas à l'abbé d'éclairer le monarque.

En 1687, il revendit sa charge de lecteur, en conservant les entrées.

Il avait obtenu, en 1680, l'abbaye de Fontaine-Daniel; il eut celle de Clermont en 1710; l'abbé de Livare lui avait donné en 1683 le prieuré de Gournay-sur-Marne, et le cardinal de Bouillon, celui de Crespy en Valois.

Clément X le nomma son camérier d'honneur, et Innocent XII lui en conserva le titre.

Dangeau fut, en 1682, nommé à l'Académie française à la place de l'abbé Cotin; il y fut reçu le 26 février de cette année, mais son discours de réception n'a pas été imprimé; on présume que l'obligation imposée par les statuts académiques ou par l'usage, de faire l'éloge de son prédécesseur, que Boileau, leur commun confrère, avait tant ridiculisé, empêcha le récipiendaire de livrer son discours à l'impression.

L'abbé de Dangeau surveilla l'établissement fondé par son frère pour l'éducation de quelques gentilshommes.

Il fut, dit Voltaire, un « excellent académicien ». Ce fut surtout à l'étude de la grammaire qu'il s'appliqua, et ses travaux en ce genre ne sont pas encore oubliés. Quelqu'un lui parlait un jour des nouvelles qui occupaient fort les politiques : « Il arrivera tout ce qu'il pourra, répondit en plaisantant l'abbé de Dangeau; mais j'ai dans mon portefeuille 2,000 verbes français bien conjugués ».

Cependant la langue française n'était pas la seule qu'il eût étudiée; outre le grec et le latin, il savait l'italien, l'espagnol, le portugais, l'allemand, etc. L'histoire, la géographie, les généalogies lui étaient familières; il n'avait même pas dédaigné d'étudier le blason.

L'abbé de Dangeau était sur les rangs pour être précepteur du duc de Bourgogne; cette place fut donnée à Fénelon, le seul homme qu'il fût permis de lui préférer.

Tous les mercredis, il rassemblait chez lui une société très distinguée, dont faisaient partie le cardinal de Polignac, l'abbé de Longuerue, le marquis de l'Hôpital, l'abbé de Saint-Pierre, l'abbé Dubos, l'abbé Raguenet, Mairan, l'abbé de Choisy.

Lorsqu'il fut question de donner aussi des membres honoraires à l'Académie française, les deux frères Dangeau furent du parti des opposants, et profitèrent de l'accès qu'ils avaient auprès du Roi pour lui faire connaître le vœu de l'Académie.

L'abbé de Dangeau mourut le 1er juin 1723.

Ce grammairien n'a publié que des *Lettres* dont une remarquable sur l'orthographe et des considérations sur la manière de conjuguer chez les principales nations de l'Europe.

Lettre sur l'orthographe, écrite en 1694.

Je la reproduis intégralement, afin que mes lecteurs puissent, à la fois, prendre une idée de l'orthographe que s'était faite l'abbé de Dangeau, et apprendre les raisons sur lesquelles il l'appuyait.

« Vous voulés, Monsieur, que j'ècrive quelque chose pour justifier mon Ortografe, et pour randre raison des nouveautés qu'on dit que je veus introduire. Je vais tâcher à rèpondre à une partie des dificultés que vous m'avés proposées, j'en viendrois bien plus aisemant à bout, de vive vois que par écrit. Ces prètandues nouveautés vont à randre l'ècriture plus conforme à la prononciation, et ces raports des caractères avec les sons dont il s'agit ici, se comprandroient bien mieus par la conversation que par la lecture : cepandant puisque vous en ètes d'avis, je me hazarde à ècrire.

« I. Vous demandés pourquoi j'ai ôté la lètre *S* de plusieurs mots où on a acoutumé de l'amployer, je rèpons que je ne l'ai ôtée que de ceus où èle ne se prononce pas. Mais, dites-vous, il y a quelques-uns de ces mots où èle servoit à alonger la voyèle après laquèle èle ètoit, comme dans *Evesque*, *Prestre*, *oster*, etc. Cela est vrai, c'est pourquoi afin de faire conoître que ces voyèles sont longues, j'y ai mis un accent circonflexe ^, *Evêque*, *Prêtre*, *ôter*. Il y a dêja beaucoup de gens qui sont de même avis que moi, et qui retranchent des lètres inutiles; mais au lieu de ne mètre des accens ^ que dans les lieus où la longueur de la silabe ètoit marquée par les lètres qu'ils ôtent, ils en mètent dans tous les mots dont ils retranchent quelques lètres, et ils ècrivent, il a *crû*, il a *prèvû*, *vôtre serviteur*, *nôtre pere* avec des accens ^, parce qu'ils ont retranché de ces mots où un *E* où une *S*. C'est une faute qui peut induire en êreur, et qui peut doner une prononciation longue aus silabes qui doivent être brèves.

« Ceus qui ècrivent des *S* dans les lieus où on ne les prononce pas, ambarassent fort ceus qui lisent, l'*S* ne se prononce pas dans *respondre,* èle se prononce dans *corespondre;* èle ne se prononce pas dans *respondant*, èle se prononce dans *responsable;* èle ne se prononce pas dans *destruire*, èle se prononce dans *destruction*. Comant peut faire un Etranger, un anfant, etc., pour deviner de quèle manière il doit prononcer, au lieu qu'il ne seroit pas ambarassé si dans l'ècriture et dans l'impression on ne mètoit point ces *S* quand èles ne se prononcent pas, et qu'on se contantât de mètre des accens ^ sur les voyèles quand la silabe d'où on a retranché l'*S* est longue, comme dans *plâtre*, *Prêter*, *ôter*.

« II. A propos d'accens, vous me demandés ce que signifient les accens ` et ´ que je mets sur les *E*. Pour vous rèpondre je vous dirai que notre *E* se prononce de diverses manières. Il y a un *E muet*, come celui qui finit le mot de *porte*. Il y en a un qu'on nome *E fermé*, come le dernier du mot *piété*. Il y en a un qu'on nome *E ouvert*, come le dernier du mot *exprès*. Ce seroit une chose fort comode pour ceus qui lisent, s'il y avoit un caractère pour chacun de ces trois sons, come les Grecs ont le caractère ε nomé epsilon, pour l'E´ fermé, et l'η nomé êta pour l'E` ouvert. Pour y supléer, il y a beaucoup d'ocasions où je marque l'E´ fermé par un accent ´, qu'on nome accent aigu, et l'*E*` ouvert par un accent ` qu'on apèle accent grave. Cela peut ôter quelques èquivoques, et faire conoître à ceus qui lisent de quèle manière ils doivent prononcer, et par ce moyen, le mot *près*, quand il est préposition se prononce autremant que quand il signifie la même chose que *prairie :* car en ce dernier cas il sera ècrit avec un accent aigu ´, *prés*.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Histoire de Henry de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, maréchal de France; par L. Armagnac, sous-chef de bureau au ministère de l'Instruction publique. 2e édition. In-12, 299 p. et grav. Tours. lib. Mame et fils.

Pierrille; par Jules Claretie. In-16, XIV-305 p. Paris, lib. Dentu.

Les Châtelaines de Roussillon, ou le Quercy au XVIe siècle; par Mme la comtesse de la Rochère. In-8o, 239 p. et grav. Tours, lib. Mame et fils.

Introduction à l'histoire universelle, suivie du discours d'ouverture à la faculté des lettres; par J. Michelet. Nouvelle édition. In-18, 253 p. Paris, lib. C. Lévy.

Le Cœur et l'Ame aux divers âges de la vie, instincts, sentiments et passions selon le sexe et les tempéraments; par A. Debay. In-18 jésus, 432 p. Paris, lib. Dentu.

Grammaire des grammaires, ou Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française; par Ch.-Pierre Girault-Duvivier. 21e édition, entièrement revue et corrigée d'après le nouveau dictionnaire de l'Académie, etc.; par P.-Auguste Lemaire, professeur de rhétorique au collège Louis-le-Grand. 2 vol. in-8o, VIII-1384 p. Paris, lib. Cotelle. 14 fr.

Scènes de la Bohême; par Henry Murger. Avec un frontispice et 12 grav. à l'eau-forte, par Adolphe Bichard. Publié sur l'édition originale. Paris, impr. Jouaust.

Ompdrailles, le Tombeau des lutteurs; par Léon Cladel. Gr. in-8o, 394 p., avec 16 eaux-fortes hors texte et 7 dans le texte, par Rodolphe Julian. Paris, lib. Cinqualbre.

Lettres; par X. Doudan; avec une introduction par M. le comte d'Haussonville, et des notices par MM. de Sacy et Cuvillier-Fleury. I. Nouvelle édition. In-18 jésus, XI-373 p. Paris, lib. A. Levy.

Louis de la Trémoille ou les Frères d'armes; histoire chevaleresque du temps de Louis XI et de Charles VIII; par Théophile Ménard. In-8o, 239 p. et gr. Tours, lib. Mame et fils.

Œuvres complètes de Pierre de Bourdeilles, abbé et seigneur de Brantome; publiées pour la première fois selon le plan de l'auteur, augmentées de nombreuses variantes et de fragments inédits; suivies des œuvres de André de Bourdeilles et d'une table générale avec une introduction et des notes; par Prosper Mérimée, de l'Académie française, et M. Louis Lacour, archiviste paléographe. T. 7. In-16. 388 p. Paris, lib. Daffis.

Les destinées de l'Ame; par Arsène Houssaye. In-8o, 318 p. Paris, lib. C. Lévy.

Esquisses historiques et littéraires; par Louis de Loménie, de l'Académie française. In-18 jésus, III-445 p. Paris, lib. Nouvelle. 3 fr. 50 cent.

Contes; par Alfred de Musset. In-18 jésus. 319 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 cent.

Publications antérieures :

LA FILLE DE L'AVEUGLE. — Par Mme NELLY LIEUTER. — Suivi de la CHATELAINE DE LA VIEUVILLE. — In-18 jésus, 239 p. — Paris, librairie *Voreaux*, 4, rue de l'Arcade.

LES VILLES MORTES DU GOLFE DE LYON : ILLIBERRIS, RUSCINO, NARBON, AGDE, MAGUELONE, AIGUES-MORTES, ARLES, LES SAINTES-MARIE. — Par CHARLES LENTÉRIC, ingénieur des Ponts-et-Chaussées. — 3e édition. — In-18 jésus, 528 pages et 15 cartes et plans. — Paris, librairie *Plon et Cie*. — Prix : 5 fr.

MADEMOISELLE SEPHORA. — Par LOUIS HAUMONT. — Paris, *E. Dentu*, éditeur, libraire de la la Société des gens de lettres, Palais-Royal, 17-19. Galerie d'Orléans. — Prix : 3 francs.

ŒUVRES CHOISIES DE P. DE RONSARD. — Avec notice, notes et commentaires par C. A. SAINTE-BEUVE. — Nouvelle édition, revue et augmentée par M. LOUIS MOLAND. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, rue des Saints-Pères. — 3 francs.

LE FILS DE CORALIE. — Par ALBERT DELPIT. — Septième édition. — Paris, *Paul Ollendorff*, éditeur, 28 bis, rue Richelieu. — 3 fr. 50.

CONTES TRISTES. — Par LOUIS HAUMONT. — Paris, *E. Dentu*, éditeur, libraire de la Société des gens de lettres, Palais-Royal, 17-19, Galerie d'Orléans. — Prix : 3 francs.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les étrangers, à Paris. — Ouvrage pour les Français. — SYLLEXIE (Explication des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

COURS DE LITTÉRATURE SPÉCIAL, PRÉPARATOIRE AU BREVET SUPÉRIEUR. — Par Mlle TH. BRISMONTIER, professeur spécial pour la préparation aux examens, répétiteur des premières classes de latin et de grec. — Ouvrage adopté à la maison de Saint-Denis, et auquel la Société libre d'instruction et d'éducation populaires a décerné une médaille d'honneur et la médaille d'or offerte par M. de Larochefoucauld, président honoraire de cette Société. — Paris, chez l'auteur, 1, place Wagram.

CAMOENS ET LES LUSIADES. Etude biographique, historique et littéraire suivie du poème annoté. — Par CLOVIS LAMARRE, docteur ès lettres, administrateur de l'institution Sainte-Barbe. — Paris, librairie académique *Didier et Cie*, libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins. — Prix : 8 fr.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut se procurer immédiatement les années 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8; la 3e, qui vient d'être mise sous presse, sera probablement réimprimée pour la fin du mois d'août. — Prix : 6 francs l'année, envoi franco par la poste.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Société d'émulation de Cambrai. — La Société décernera, s'il y a lieu, en 1880, en séance publique, une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou une mention honorable à l'auteur du meilleur mémoire sur « Les expositions des Beaux-Arts en province : — leur utilité, — ce qu'elles sont, — ce qu'elles pourraient être, dans l'intérêt des arts et des artistes. » — Les envois devront parvenir franco au Président ou au Secrétaire de la Société *avant le 1er Juin 1880*.

La Société des Études historiques décernera, dans sa séance publique de l'année 1880, un prix de 1.000 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Histoire des origines et de la formation de la langue française jusqu'à la fin du XVIe siècle ». — Les mémoires manuscrits devront être adressés à M. l'Administrateur *avant le 1er Janvier 1880*. Ils ne seront point signés et porteront une épigraphe répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ils devront être inédits et n'avoir pas été présentés à d'autres concours. — L'auteur qui se sera fait connaître, sera, par ce seul fait, mis hors de concours. — Les mémoires ne seront pas rendus; les auteurs auront la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie. — La Société pourra les publier, en tout ou partie.

Académie française. — L'Académie décernera, en 1880, le prix triennal de trois mille francs, fondé par Mme veuve Jules Janin. — Ce prix, selon les intentions de la fondatrice, sera décerné à « la meilleure traduction d'un ouvrage latin ». — Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, *avant le 31 décembre 1879*. — Pour tous autres renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Institut.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Concours de 1880. — La Société propose une médaille d'or de 200 fr. à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.); — une médaille d'or de la valeur de 100 francs à la meilleure pièce de genre (conte, ballade, élégie, fable, etc.; — une médaille d'argent de la valeur de 50 francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Des médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents. — Les manuscrits devront être envoyés, francs de port, *avant le 1er février 1880*. — Pour plus amples renseignements, on est prié de s'adresser au secrétariat-général de la Société, à Montauban.

Réponses diverses.

M. H. M., à Lisieux : Si la solution que j'ai donnée de l'origine sur laquelle vous me consultez ne vous satisfait pas, ayez l'obligeance de m'envoyer la vôtre. — *M. B., Lupus Street, à Londres :* Vous ne me devez que l'abonnement à la 9e année. — J'écris à l'instant à un jeune homme qui, je crois, fera votre affaire. — *M. S., à Chaumont :* Votre abonnement à la 9e année n'a pas encore été payé : on vous présentera incessamment la quittance. — Quant à celui de la 10e, il ne sera payable qu'après la réception du premier numéro. — *M. A. S., à Saint-Dié :* L'abonnement que vous payez s'appliquant à la 9e année, vous recevrez le journal jusqu'au 15 février 1880. — *M. E. D., à Paris :* J'ai reçu la question relative à une phrase de M. Alph. Daudet, dans l'*Officiel* du 7 juillet; mes sincères remerciements. — *M. J. G., à Paris :* Je traiterai votre question dans mon prochain numéro; je croyais que ma réponse verbale vous avait suffi.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *une heure et demie à cinq*.

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 11. 1er Août 1879.

QUESTIONS GRAMMATICALES — QUESTIONS PHILOLOGIQUES

LE COURRIER DE VAUGELAS

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.). Annonces : Ouvrages, un exemplaire ; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

AVIS.

On peut s'abonner au journal le *Courrier de Vaugelas* dans tous les bureaux de poste de France et d'Algérie en y déposant simplement le prix de l'abonnement, attendu que le Rédacteur prend le droit de 1 % à sa charge.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

I.

Je trouve ce qui suit dans le postscriptum d'une lettre que M. Maisonrouge m'a écrite le 29 juin 1879 :

Permettez-moi, Monsieur le rédacteur, de vous faire observer que, dans vos corrections du n° 8, la chicane sur l'adjectif *cardinalice* est une pauvre chicane qui a trop l'air de viser la soutane de l'abbé. Dès que *bonnet doctoral* se dit, *chapeau cardinalice* est autorisé ; et il n'y a que la forme de l'adjectif de discutable ; sur ce point spécial, chacun peut courir, à ses risques et périls, la chance de se tromper, sauf à être tancé d'importance sur sa méprise. Je puis déjà vous dénoncer deux ouvrages où l'on trouve *chapeau cardinalice* (sic). D'abord et en première ligne, le *Cours alphabétique de droit canon* de l'abbé André ; puis en seconde ligne, comme référence, mais sans la moindre marque de désapprobation pour l'adjectif, le *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques* de M. l'abbé J.-B. Glaire. De plus *cardinalice* semble fort avoir pour lui l'étymologie latine. Mais qui s'inquiète du latin et de l'opinion des abbés, pour savants qu'ils soient réputés parmi leurs égaux, dans l'heureux temps où nous vivons ?

Dernièrement, pendant que les journaux parlaient de ceux de nos évêques qui étaient en passe d'être nommés cardinaux, je trouvai dans l'un d'eux l'expression de *chapeau cardinalice*. Comme je n'avais jamais vu cette expression auparavant (il faut dire qu'elle ne se trouve ni dans la dernière édition de l'Académie ni dans les précédentes), je m'empressai de consulter à son sujet le Dictionnaire de Littré, qui me donna l'explication que je transcris :

Cardinalice, adj. Qui mène au cardinalat ; qui est compatible avec le cardinalat. Charge cardinalice.

Le chapeau de cardinal ne m'ayant pas semblé concerné en quoi que ce soit dans cette définition, je mis parmi les « Phrases à corriger » celle qui suit, que je venais de rencontrer dans un autre journal :

Sous la signature de l'abbé Jules Morel, l'*Univers* esquisse les principaux traits des deux têtes que le pape Léon XIII vient de recouvrir du *chapeau cardinalice*.

Puis, dans le numéro suivant, je corrigeai cette phrase en substituant *de cardinal* à *cardinalice*, et en accompagnant ma correction des mots « d'après M. Littré, l'adjectif *cardinalice* ne me semble pas applicable ici ».

Avais-je bien compris la définition du maître, ou l'avais-je mal comprise ? peu importe : j'étais dans l'erreur, comme M. Maisonrouge me l'a fait voir dans les lignes reproduites plus haut. Il me fallait examiner plus attentivement l'emploi de *cardinalice* ; je l'ai fait, et je viens présenter à mes lecteurs le résultat de mes nouvelles recherches sur ce mot enregistré depuis si peu de temps par nos lexicographes.

L'adjectif *cardinalice*, qui vient de l'italien *cardinalizio*, équivalent de *cardinalesco*, se trouve, avec de légers changements orthographiques, dans toutes les langues néo-latines.

En portugais, *cardinalicio* signifie qui mène au cardinalat ; — en espagnol, *cardenalicio* s'est dit dans la même acception autrefois, mais il n'y est plus d'usage aujourd'hui : le dictionnaire de l'Académie espagnole (Paris, 1826) le définit : ce qui appartient au cardinal;

— en italien, *cardinalizio* signifie, comme son synonyme, de cardinal, ce qui appartient à un cardinal : *capello cardinalizio*, *dignitate cardinalizia*, chapeau de cardinal, dignité de cardinal.

Voici pour ce qui nous regarde particulièrement :

Cardinalice a d'abord reçu le sens qu'il a en portugais et qu'il eut aussi autrefois en espagnol, témoin cette explication donnée par le Dictionnaire de Bescherelle :

Cardinalice. adj. des 2 g. Hist. ecclés. A signifié qui mène au cardinalat. Poste qui mène au cardinalat.

Ensuite, il y a joint celui qu'il a actuellement en espagnol, comme le prouve la définition donnée en commençant par le dictionnaire de Littré.

Enfin, il en est venu, s'étendant encore, à prendre l'emploi qu'il a en italien, ce qui est démontré par cette définition du *Grand Dictionnaire du XIXe siècle :*

Cardinalice. Qui appartient aux cardinaux, ou au cardinalat : *dignité, charge cardinalice; barrette cardinalice.*

Mais l'adjectif en question est un terme qui appartient exclusivement aux sciences ecclésiastiques ; dans le langage ordinaire, celui que parlent les journaux, celui de tout le monde, il ne peut être employé pour remplacer *de cardinal ;* car, à quelque point de vue qu'on se place, il est impossible de trouver le moindre avantage en faveur de cette substitution.

II.

M. Jules Cahen, un abonné de Lyon, m'écrit à la date du 9 juillet courant :

Je trouve dans votre numéro d'aujourd'hui « qu'on ne peut marquer le pas autrement que sur place ». Cependant un régiment en marche marque le pas, à moins qu'il ne passe sur un pont suspendu, par exemple : il me semble alors qu'il ne le marque pas sur place comme le font dans certains exercices les élèves de gymnastique, et que ces mots *sur place* ne sont pas dans ce dernier cas un pléonasme.

En évoquant simplement un souvenir de l'école mutuelle où j'ai commencé mes études, je pourrais affirmer à M. Jules Cahen qu'il se trompe complètement ; mais j'ai mieux que cela pour le convaincre : je vais lui citer en partie ce que dit, à la page 3366, le *Dictionnaire de l'armée de terre*, publié sous la direction du général Bardin.

Marquer le pas ou *simuler le pas*, pour parler plus correctement... L'action de marquer le pas est un des moyens de conserver la cadence de la marche tactique, tout en stationnant; ainsi l'homme à pied avance successivement les jambes sans gagner de terrain. — La démonstration de cette simulation a lieu, dans l'école du soldat, au pas ordinaire et au pas accéléré, l'exécution en est indiquée par le commandement d'avertissement : Marquez le pas! — Le peloton d'une subdivision, qui doit rompre, marque le pas pour accomplir son dédoublement. — Ce balancement sur place est regardé par quelques tacticiens, etc.

III.

Mon imprimeur de Nogent-le-Rotrou a trouvé, dans le *Petit Dictionnaire des Coulisses*, publié à Paris, en 1835, par Jacques-le-Souffleur, l'anecdote suivante, qui expliquerait comment *Soutiens-moi, Châtillon* en est venu à s'employer en plaisantant, chose que je n'avais pu dire en expliquant cette locution :

[SOUTENIR. Synonyme de *chauffer* et de *soigner.*] Un comédien de province, qui jouait Lusignan de *Zaïre*, avait disposé ses claqueurs dans le parterre ; au moment où le vieux chrétien arrive et dit :

. . . . . Soutiens-moi, Châtillon,

le chef de cabale, qui s'appelait Châtillon, s'imagina que l'artiste lui parlait, et il se leva en lui disant : « Ne crains rien, va, nous sommes là... ». Qu'on juge de l'hilarité qui s'empara de la société !

Il est certain qu'il a fallu un incident comique pour donner au grave hémistiche de Voltaire l'emploi qu'on en fait aujourd'hui. Mais est-ce bien celui que je dois à l'amabilité de M. Daupeley ? Je ne puis l'affirmer, quoique, pour employer une comparaison expliquée dans mon dernier numéro, ledit incident vienne certainement comme de cire au proverbe dont il s'agit ici.

×

Première Question.

Permettez-moi d'appeler votre attention sur POSTE RESTANTE, *que je ne puis m'expliquer, parce que cette expression ne s'emploie pas dans le sens de poste qui reste, comme elle semble l'indiquer. Je serais bien content de lire votre réponse dans un prochain numéro de votre journal.*

—

Nous avons quelques adjectifs verbaux en *ant* qui se mettent après certains substantifs, avec lesquels ils s'accordent en genre et en nombre tout en exprimant une action qui n'est pas faite par les personnes ou les choses désignées par lesdits substantifs. Ainsi, on qualifie de :

Écriture courante, en paléographie, une écriture où l'on emploie les abréviations et que la main fait en quelque sorte en courant.

Surface glissante, une surface où l'on glisse malgré soi quand on y marche ;

Étoffe voyante, celle qu'on voit comme de force, tant la vivacité de sa couleur attire le regard ;

Soirée dansante, une réunion de personnes des deux sexes qui a lieu le soir et où l'on se livre au plaisir de la danse.

Or, je crois que l'expression *poste restante* est d'une composition analogue : le participe s'y met au même genre que *poste* quoiqu'il signifie une action faite par un objet autre que celui désigné par ce mot.

—

L'expression synonyme *bureau restant* confirme ce que je dis plus haut : l'adjectif se met au masculin, genre de *bureau*, bien qu'il exprime l'action de *rester*, réellement faite par l'objet qui cesse de circuler d'un bureau à un autre.

×

Seconde Question.

D'où vient l'expression adverbiale D'EMBLÉE *et quelle en est la signification précise, originelle ?*

—

Le latin avait le verbe *involare*, enlever en volant, expression tirée de l'oiseau de proie qui enlève sa prise ; ce verbe se transforma en *imbulare*, dans la

basse latinité, et de ce dernier nous avons fait *embler*, pour dire enlever par surprise, dérober, comme le font voir du reste ces exemples :

[Il] *Emble* l'altrui aveir et à force le prent.
(*Th. le Martyr*, 31.)

Belle, se ne m'osez donner
De vos doux baisers amoureux,
J'en *emblerai* bien un ou deux.
(Ch. d'Orléans, *Ball.* 69.)

Fabius remit en l'obeissance des Romains la ville de Tarente, qui leur avoit esté *emblée* par trahison.
(Amyot. *Fab.* 43.)

Du verbe *embler*, ou plutôt de son participe passé, on a fait le substantif *emblée* (comme de aller, trouer, mener, etc., on a fait *allée*, *trouée*, *menée*, etc.), et avec ce substantif on a formé *d'emblée*, qui a pour sens principal à la dérobée, et pour sens étendu, sans effort, du premier coup, etc. :

Ce fut un acte de ruze, de surprise et *d'emblée*, le plus grand et le plus digne de memoire qui fut oncques.
(Amyot, *Pélop. et Marc.*, *comp.* 2.)

Et pareillement en ces propres jours fut prise *d'emblée* la forteresse d'Estrepagny.
(Monstrelet, liv. II, ch. 68.)

La ville étoit trop bien munie pour l'emporter *d'emblée*.
(Vaugelas, *Quinte-Curce*, VII, 6.)

Autrefois, nous avions aussi *à l'emblée*, qui s'employait pour signifier *à la dérobée*, comme le montrent les exemples suivants :

Parce que es couvens de femmes n'entroyent les hommes, sinon *à l'emblée* et clandestinement, feut decrété que etc.
(Rabelais, *Garg.* liv. I, ch. 52.)

[Ils] feront ceste année de beaulx coupz : mais aulcuns d'iceulx seront fort subjects à recepvoir quelque coup de baston *à l'emblee*.
(Idem, *Prognost. Pant.* ch. 5.)

Or, comme *à l'emblée* ne pouvait qu'être le synonyme de *d'emblée*, il résulte de ce fait une preuve de plus que le sens fondamental, originel de *d'emblée* est bien réellement celui que je viens de vous indiquer.

×

Troisième Question.

Pourquoi nomme-t-on MATINÉES *des réunions musicales, dramatiques, etc., qui ont lieu dans l'après-midi? C'est, il me semble, une dénomination des plus impropres qui se puissent rencontrer.*

—

Voici, à mon avis, ce qui a pu donner lieu à ce fait singulier :

Dans l'origine, le nom de *matinée* (suivi des qualificatifs *musicale, littéraire, scientifique*, etc.), a été probablement donné à une fête, à une réunion, à un spectacle qui avait lieu avant midi ; mais, dans la suite, on reconnut, surtout à Paris où les gens du monde se lèvent naturellement tard, comme se couchant tard, l'inconvénient d'une telle heure, et l'on a reporté les fêtes, les réunions, les spectacles de cette espèce entre midi et le dîner ; de sorte que *matinée*, que l'on a conservé, a désigné une réunion de plaisir qui avait lieu dans cette partie du jour que les gens de justice appellent la « relevée », et les autres, l'après-midi.

×

Quatrième Question.

Une société composée de quelques personnes écrivant à quelqu'un : « Pour vous être agréables, nous ferons tous les changements que vous désirez, » ou « Pour vous être utiles, il n'y a rien que nous ne fassions », le rédacteur de la lettre, qui sous-entend « mes associés et moi » en disant NOUS, *fait-il une faute en écrivant* AGRÉABLE *et* UTILE *au pluriel ?*

—

Non-seulement cette personne, parlant au nom de la Société, ne commet pas de faute en écrivant *agréable* et *utile* au pluriel, mais encore il lui serait impossible, sans en faire une, d'écrire ces adjectifs à l'autre nombre.

×

Cinquième Question.

*Pourquoi dit-on, pour exprimer familièrement qu'un homme a de la franchise, qu'*IL EST FRANC COMME OSIER ?

—

Dans la langue française et probablement dans plusieurs autres, quand on veut exprimer que quelqu'un possède au superlatif une qualité morale, on compare cette personne à un objet qui possède la même qualité physique à un degré plus haut que tout autre objet. Ainsi, on dit *être fin comme l'ambre, être fin comme un cheveu, être blanc comme la neige*, etc., parce que l'odeur de l'ambre est très fine, parce qu'un cheveu est très fin (très peu épais) et que la neige est ce qu'il y a de plus blanc.

Or, attendu que l'osier est la plus franche de toutes les espèces de bois, c'est-à-dire celle qui a le moins de nœuds, il a été naturel de dire d'un homme ayant de la candeur, de la bonté, un commerce facile, de la franchise, en un mot, qu'*il était franc comme l'osier*, et, par ellipse, *franc comme osier*.

—

Ce proverbe, né, je pense, parmi les vanniers, est sans doute bien ancien dans notre langue ; car dès le XIIIe siècle, ainsi que le donne à entendre la citation suivante, empruntée au *Roman de la Rose* (vers 22700), l'osier était qualifié de *franc* :

Par les rains [rameaux] saisi le rosier,
Qui plus est *frans* que nul osier.

×

Sixième Question.

Pourquoi, dans une phrase comme celle-ci : « JE NE SACHE *rien de plus intéressant que cette lecture » le verbe* SAVOIR *figure-t-il au subjonctif ?*

—

Cette question intéressante a été traitée, avec tous les développements qu'elle comporte, dans la 3e année du *Courrier de Vaugelas* (p. 170), et il a été donné un résumé de sa solution dans la 5e année (p. 188).

ÉTRANGER

Première Question.

Y a-t-il une différence entre J'AI ÉTÉ *et* JE SUIS ALLÉ ; *ces deux formes sont-elles toutes deux correctes ?*

—

A la vérité, d'après les grammairiens les plus renommés, il existerait une différence entre ces deux expressions : *avoir été* impliquerait le retour avant le moment où la phrase a été écrite, et *être allé* exprimerait une absence durant encore à ce moment.

Mais telle n'est pas mon opinion à cet égard, et cela, pour des raisons que je vais vous faire connaître :

1° Fort souvent, cette règle se trouve en contradiction avec les faits, car voici des exemples où *être allé* exprime évidemment une idée de retour :

Selon nous, il faut voir dans ces tragiques événements non pas tel ou tel manquement dans la manière d'opérer, mais la grande faute d'*être allé* en Russie.

(Thiers, cité dans la *Gramm. mod.* p. 189.)

Moi, je *suis allé* l'embrasser.

(Alph. Karr, cité dans le même ouv.)

Quant au voyage à Rome, on demande pourquoi mon client s'en défend... Il ne craindrait pas d'avouer... Seulement *il* n'y *est* pas *allé*.

(Dufaure, cité dans le même ouv.)

Je suis allé frapper chez le voisin, qui m'a ouvert lui-même et auquel j'ai remis la lettre.

(E. Souvestre, *Un phil.* p. 29.)

Strabon, malgré le voyage d'Apollodore, paraît douter que les rois grecs *soient allés* plus loin que Séleucus et Alexandre.

(Montesquieu, dans mes notes.)

Depuis la lettre reçue, *je suis allé* tous les jours chez M. Sylvestre.

(J.-J. Rousseau, idem.)

2° Comme on peut parfaitement dire *je fus* pour *j'allai* (ce que j'ai démontré dans ma 3e année, p. 10, col. 1, en m'appuyant sur une lettre de D'Alembert, secrétaire-perpétuel de l'Académie française), il est évident qu'il y a équivalence complète de sens entre *j'ai été*, passé indéfini de *être*, et *je suis allé*, passé indéfini de *aller*.

3° Si *être allé* ne pouvait pas être mis pour *avoir été*, il serait impossible de dire en vers qu'une personne a été quelque part et qu'elle en est revenue, puisque, d'après les grammairiens, cette dernière circonstance devrait s'exprimer par *elle a été*, mots donnant lieu à une rencontre de voyelles que notre versification proscrit essentiellement.

×

Seconde Question.

Est-il français de dire Je ne vous remets pas *pour* Je ne vous reconnais pas?

—

Le verbe *remettre* s'emploie fort bien dans ce cas, comme le témoignent ces quelques exemples, que j'emprunte au dictionnaire de Littré :

Un gueux qui avait vingt fois mérité les galères; car *je te remets* à présent, je t'ai reconnu à ta manière.

(Dancourt, *Désolat. des Joueurs*, sc. 13.)

Il me remit dans le moment, quoique j'eusse changé d'habit.

(Lesage, *Gil Blas*, III, 2.)

Oui, monsieur, *je vous remets;* je crois que c'est vous qui étiez avant-hier dans cette maison.

(Marivaux, *Pays. parv.*, 3e partie.)

Voici, du reste, comment ce verbe en est venu à se construire de cette manière.

On l'a employé d'abord avec les mots *dans l'esprit* (sous la forme pronominale quand *esprit* était précédé de l'article, et sous la forme ordinaire quand il l'était d'un adjectif possessif) :

Remettez-vous dans l'esprit l'état où était l'Amérique avant qu'elle eût été découverte par Christophe Colomb.

(Fontenelle, *Mondes*, 2e *Soir.*)

Remets dans ton esprit, après tant de carnages,
De tes proscriptions les sanglantes images.

(Corneille, *Cinna*, IV, 3.)

Ensuite, on a ellipsé *dans l'esprit*, comme le montre la phrase suivante :

Je demandai un jour à M. le Prince, à Bruxelles, le dénoûment de ce que M. de Bouillon m'avait dit de cette négociation, et *je* ne puis *me remettre* ce qu'il me répondit.

Enfin, dans celles où *se remettre* avait un nom de personne pour complément direct, on supprima le pronom réfléchi (suppression qui aurait passé en usage vers la fin du XVIIe siècle), et l'on a dit depuis *remettre quelqu'un*, *ne pas remettre quelqu'un* pour signifier le reconnaître, ne pas le reconnaître.

×

Troisième Question.

Quel est le véritable genre de Moustiquaire *et celui de* Moustique? *Si je ne me trompe, les dictionnaires ne sont pas d'accord là-dessus.*

—

Le substantif *moustique* est du masculin, et *moustiquaire* du féminin; je vais vous expliquer pourquoi.

Moustique a d'abord eu la forme *mousquite*, comme le montre cet exemple que je trouve dans le dictionnaire de Furetière (1727) :

Les *mousquites* tourmentent particulierement les Européens qui sont nouvellement arrivez. Le meilleur moyen de les chasser est de faire un grand feu et beaucoup de fumée.

Et comme *mousquite* était venu de l'espagnol *mosquito* (de *mosca*, mouche, tiré du latin *musca*), lequel est masculin dans la langue de nos voisins, il a été tout naturel de donner ce genre à *moustique*, ainsi que l'ont fait du reste tous les dictionnaires que j'ai consultés à ce sujet.

Quant à *moustiquaire*, il a deux formes génériques en espagnol, *mosquitero* masculin, et *mosquitera* féminin; mais, attendu que la seconde était probablement plus fréquemment employée que la première, elle a donné son genre à *moustiquaire*, quoique, chez nous, il y ait à peu près, avec la finale *aire*, trois fois plus de noms masculins que de noms féminins.

—

Si la transformation de *mousquite* en *moustique* allait vous surprendre, veuillez vous rappeler qu'il y a dans notre langue, quelques mots où des consonnes commençant deux syllabes consécutives ont pris la place l'une de l'autre; exemple, *clifoire* qui s'est dit d'abord *flicoire*.

×

Quatrième Question.

Pensez-vous que la phrase suivante soit bien construite : « *Quoi d'étonnant d'ailleurs* que *M. Duchêne*

ne rencontrât qu'une obéissance passive auprès des autorités constituées »?

—

C'était une règle dans l'ancienne langue (comme je l'ai fait voir dans *Courrier de Vaugelas*, 6e année, p. 155), que toutes les fois qu'au lieu de l'infinitif, une préposition venait à être suivie d'un mode personnel, on l'écrivait avec les mots *ce que* après elle.

Mais, avec le temps, ces prépositions s'ellipsèrent dans certains cas, ainsi que le *ce* qui les accompagnait, et l'on ne conserva plus que le *que;* ceci eut lieu, par exemple, avec *s'attendre* et *consentir*, preuve les phrases suivantes :

Ils ne s'attendaient pas, lorsqu'il me virent naître,
Qu'[à ce que] un jour Domitien dût me parler en maître.
(Racine, *Britan.*, III, 8.)

Nous consentons *que* [à ce que] vous soyez le juge entre nous et l'incrédulité.
(Massillon, *Carême.*)

Or, parce que, dans ces phrases, on a réduit à *que* les mots *à ce que* qui suivaient originairement *s'attendre* et *consentir*, est-on autorisé à dire : quoi d'étonnant d'ailleurs *que*...?

Je ne le crois pas, et pour deux raisons :

1° Généralement *à ce que* ne se change pas en *que*, et les exemples cités ne me paraissent jusqu'ici que des exceptions à la règle, car on dit :

Je ne m'oppose pas *à ce qu'*il vienne.

Nous sommes loin de tenir *à ce qu'*elle nous quitte.

Tu ne vois aucun inconvénient *à ce qu'*il étudie encore quelques mois?

On n'attache aucune importance *à ce qu'*il écrive.

Vous n'êtes nullement intéressés *à ce qu'*on garde le silence sur ces iniquités.

2° Après la locution *quoi d'étonnant*, je n'ai pas souvenance d'avoir jamais vu un simple *que* mis à la place des mots *à ce que.*

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

—

1° ... tout bienveillant qu'il *est* (après *tout* on ne met pas le subjonctif); — 2° ... a traversé les mers *afin* de venir (le *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 139, dit pourquoi il ne faut pas employer *à seule fin*); — 3° ... avait signé son amendement, *dit* quelque chose; — 4° ... objets de toilette, voire une paire de chaussettes (depuis longtemps *même* n'accompagne plus *voire*); — 5° ... *s'écrie* avec désespoir un de ces valets; — 6° ... lequel du théâtre des Variétés *ou* du théâtre de la Porte-Saint-Martin; — 7° ... emporté la clef au diable *de Vauvert* (voir l'incorrection de ce proverbe dans le *Courrier de Vaugelas*, 5e année, p. 99).

Phrases à corriger

trouvées toutes dans la presse périodique.

—

1° Cette énonciation est fausse en même temps que calomnieuse. Je n'ai jamais reçu 30,000 fr. ni une somme moindre de quiconque pour ne pas laisser vendre le livre en question.

2° Et dire que peut-être beaucoup d'erreurs semblables se commettent, dont les victimes préfèrent garder l'affront que de braver les conséquences d'une protestation.

3° C'est une belle pensée philosophique que de puiser là où l'on s'amuse de quoi soulager ceux qui souffrent, mais c'est ici précisément où il ne faut pas faire de la sentimentalité pure.

4° Les petites vagues jaunâtres venaient déjà lécher ses bottines percées! — au-delà, l'escalier se prolongeait. L'homme descendrait ainsi jusqu'à ce que le pied lui manque... et puis à la grâce de Dieu.

5° Ce que nous voulons ne s'acquière pas en un jour, il faut à toute idée nouvelle le temps de se développer, grandir avant d'être comprise et adoptée.

6° Essayer de présenter la défense de ces docteurs ès-ignomioie qui enseignent l'art de prendre le bien, la femme, la vie du prochain sans se brouiller avec le ciel?

7° Au lieu d'avoir le nez épaté, la tête allongée, la mâchoire inférieure avancée et la lèvre lippue du nègre..., ils ont le nez fin, mince et saillant, la tête plutôt courte et presque ronde.

8° Ce petit ragoût de sacristain de hameau, lu péniblement et sans souci des virgules, débité avec une voix canarde et sèche, a fortement réjoui la Chambre.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

L'abbé DANGEAU.

—

(*Suite.*)

III. Vous voulés savoir pourquoi je me sers de deus points sur les voyèles autremant que quelques gens n'ont acoûtumé de s'en servir, voici la règle que je suis. Lorsque dans un mot il y a deus ou trois voyèles qui se suivent immediatemant, et qu'èles n'antrent pas toutes dans la composition de la même silabe, je mets deus points sur cèle de ces voyèles qui comance une nouvèle silabe, par example, je les mets sur l'*u* du mot de *Saül*, quand il signifie le Roi d'Israël, qui règna avant David, parce que ce nom est de deus silabes et que l'*u* comance une nouvèle silabe; mais je ne m'en sers pas quand j'ècris le nom de *Saul*, que l'apôtre saint Paul portoit avant sa conversion, parce qu'en ce mot l'U se joint à l'A dans la même silabe, et fait un son simple fort aprochant de O. Si j'ècris *haïr* avec deus points sur l'I, on vèra qu'il faut faire deus silabes de ce mot : mais si je l'ècrivois sans ces deus points, on ne feroit qu'une silabe, et joignant l'A et l'I on les prononceroit come on fait dans le mot de *chair*, dans celui de *maison*, etc. La règle que je suis est suivie par ceus qui ont fait imprimer avec soin des Livres Latins, et le nouveau Brèviaire de Paris ècrit toujours *Saül*, *Israël*, et autres mots samblables avec deus points, afin qu'en lisant ces mots on voie qu'il faut sèparer les voyèles et en faire des silabes difèrantes. Avant qu'on eût introduit dans l'ècriture et dans l'impression les V

consones distingués des U voyèles, et les J consones distingués des I voyèles, plusieurs persones mètoient deus points sur ces letres quand èles ètoient voyèles, et qu'ils avoient peur qu'on ne les prononsât come des consones : ainsi ils èrivoient *feüille*, *moüiller*, etc. afin qu'on ne fût pas en danger de lire *feville*, *moviller*, etc. Mais depuis qu'on se sert des V consones, et des J consones, il n'y a plus rien à craindre, et les deus points sur les voyèles randront la lecture plus facile, si l'on ne s'en sert que sur les voyèles qui en suivent d'autres et qui comancent de nouvelles silabes.

IV. Il y a quelques mots dont j'ai retranché Y qu'on nome ordinairemant *i Grec*, et il y en a d'autres où je l'ai laissé : vous me demandés pourquoi, voici ma raison. La lètre que les Grecs nomoient *upsilon*, et qu'ils ècrivoient ainsi Y, avoit une prononciation qui aprochoit fort de notre *u* fransois : et come les Latins n'avoient point de lètre qui rèpondît précisemant à cète prononciation, ils se servoient du caractère grec dans les mots qu'ils avoient pris de la langue Grecque, come TYPUS, MYSTERIUM, etc. dans lesquels ils avoient laissé à cet Y la prononciation qu'il avoit dans la langue Grecque, qui est à peu près la même que cèle de notre *u* fransois. Et quand au lieu de caractères câres, on est venu à écrire le Latin en plus petits caractères, de la lètre Y on a fait *y* : et ce caractère, qui est propremant un *i Grec*, ne se devoit amployer que dans les mots que les Latins avoient pris de la Langue Grecque. Cepandant on est venu à s'en servir dans des mots puremant fransois, voici comant cela est arrivé. Quand dans l'écriture il se trouvoit deus *i* de suite, et qu'ils ètoient joints par une liaison, come les ècrivains ont acoutumé de joindre la pluspart des lètres d'un même mot, il y avoit à craindre qu'on ne les prît pour un *u*. Afin d'y remèdier on alongea la queuë du second *i*, et l'on trouve ancor beaucoup de Livres Latins, soit manuscrits, soit imprimés où les derniers *i* de *Flaminij*, de *Caij*, etc. sont plus lons que les autres. On en usa tout de même dans les mots de la Langue Fransoise où l'on prononce deus *i* come *moyen*, *loyal*, et l'on alongea la queuë du dernier de ces *i* ; et come cela faisoit une figure fort semblable à cèle du vèritable *i Grec*, on les confondit ansamble, et l'on noma *i Grec* ce qui n'ètoit propremant que deus *i*. Cète figure d'*y* ètant introduite avec quelque raison dans le milieu des mots où il y avoit deus *i*, a passé dans la suite (mais sans nécessité) à la fin des mots, et les Écrivains qui l'ont vue dans les mots *moyen*, *loyal*, etc. l'ont mise dans *moy*, *loy*, etc. Cet *y* introduit dans la fin des mots où il est inutile, puisqu'on n'y prononce qu'un seul *i*, a passé depuis dans les lieux où il est non seulemant inutile, mais même vicieus, puisqu'il induit en êreur come en ces mots, *ayés*, *ayant*. Dans ces mots il a causé de mauvaises prononciations : au lieu de prononcer la prèmière silabe du mot *aiés* par un A tout simple, on la prononce come s'il y avoit un A et un I joints ansamble, et de la même manière que la prèmière silabe du mot *aile*. On ne tomberoit pas dans ces inconvènians si l'on vouloit bien écrire deus *i* dans les mots où on les prononce, et n'en ècrire qu'un dans ceus où on n'en prononce qu'un. Je n'ai osé en user de cète sorte, de peur de paroître trop ami de la nouveauté, j'ai gardé l'*y* dans les mots où l'on prononce deus *i*, come dans *Royaume ;* mais j'ai mis un *i* simple dans les mots où on n'en prononce qu'un, même dans les mots qui vienent du grec. Les Latins avoient raison de garder l'Y ou *y*, parce que come j'ai dêjà dit, ils s'en servoient pour exprimer le son qu'il avoit chés les anciens Grecs qui aprochoit fort de notre *u* fransois, et qu'ils n'avoient point dans leur alfabet de caractère qui répondît à ce son là. Mais pour nous qui le prononsons absolumant come un *i* fransois, je ne vois pas pourquoi nous ne l'exprimerons pas par une lètre qui rèpond parfaitement à sa prononciation. Ces raisons qui montrent l'inutilité et même les inconvènians de l'*y* en certaines ocasions, ont obligé quelques gens à le retrancher tout à fait. Non contans de l'ôter de la fin des mots de *soi*, *moi*, *roi*, etc , ils l'ont ôté du milieu des mots *moyen*, *loyal*, *pays*, etc., mais il faloit donc y mètre deus *i :* car sans cela on tombera dans un autre inconvèniant. Si vous ècrivés *moien* par un seul *i*, cet *i* se joindra avec les lètres *mo*, et fera une silabe qui se prononcera come la prèmière de *moire*, et alors il ne restera pour la seconde silabe que *en*, et l'on dira *moi en*, ou l'*i* se rèservera pour la seconde silabe, et il n'y aura pour la prèmière que *mo* et on dira *mo ien*, qui est une prononciation vicieuse. Si vous ècrivés *pais* par un seul *i*, ou l'on joindra l'*i* avec l'*a* et on fera de tout le mot une seule silabe qui sera *pais*, ou l'on sèparera l'*i* de l'*a*, et alors la prèmière silabe se prononcera *pa*, come la première du mot *parole*, au lieu qu'èle se doit prononcer *pai*, come la prèmière du mot *paisible*, et après cète prèmière silabe, il faut qu'il reste ancor un *i* pour la seconde silabe ; d'où je conclus qu'il faut à ces mots, ou se servir de deus *i*, ou conserver l'*y*. Il est aisé de voir que dans ces ocasions l'*y* est mal nomé *i grec*, puisqu'il n'est propremant qu'un caractère simple dont on se sert à la place de deus *i*. Aussi dans l'Alfabet fransois il est mis après l'*x*, qui est un caractère simple dont on se sert à la place de deus autres lètres, savoir ou de *c* et *s*, come dans *Alexandre*, ou de *g* et *z*, come dans *example*. La lètre *z* qui suit l'*y* dans l'alfabet est aussi de sa nature une lètre double, come èle ètoit parmi les Grecs, et come èle est ancor aujourd'hui parmi les Italiens. Il y a plusieurs Alfabets où ces trois lètres que je prètans être de leur nature des lètres doubles, sont suivies d'une quatriéme qui est aussi une letre double. J'ai èté dans quelques provinces où au lieu de doner à ce caractère *y*, le nom d'*i grec*, on le nome *double i*, ou double *iota*, et j'ai remarqué que, dans ces provinces-là et dans quelques autres du Royaume, il y a plusieurs persones qui mètent toûjours deus points sur l'*y*, et cela par une traditive qui a passé de main en main jusqu'à eus, sans qu'ils sachent quele est la raison de cet usage, et sans qu'on leur ait jamais apris que l'*y* n'est propremant qu'un double *i*.

(*La fin au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Théophile Gautier : entretiens, souvenirs et correspondance; par Emile Bergerat. Avec une préface d'Edmond de Goncourt et une eau-forte de Bracquemond. In-18 jésus, xxviii-332 p. Paris, lib. Charpentier 3 fr. 50.

Mémoires de Mme de Staël (Dix années d'exil). Ouvrage posthume publié en 1818 par M. le duc de Broglie et M. le baron de Staël. Nouvelle édition, précédée d'une notice sur la vie et les ouvrages de Mme de Staël, par Mme Necker de Saussure. In-18 jésus, 467 p. Paris, lib. Charpentier.

Contes choisis (la Fantaisie et l'Histoire); par Alphonse Daudet. Avec 2 eaux-fortes de M. Edmond Morin. In-32, 503 p. Paris, lib. Charpentier. 4 fr.

La Fille à Jacques; par Charles Deslys. In-16, 293 p. Paris, lib. Dentu.

Aventures cavalières; par Constant Guéroult. In-16, 313 p. Paris, lib. Dentu.

La Confession d'un enfant du siècle; par Alfred de Musset. Avec un portrait de l'auteur par Eug. Lami et une eau-forte d'après Bida. In-32, 473 p. Paris, Charpentier. 4 fr.

La Juive du Château-Trompette; par Ponsou du Terrail. III. In-18 jésus, 313 p. Paris, lib. C. Lévy.

La Marraine; le Petit vieux; le Mari de Suzanne; par George Vautier. In-18 jésus, 337 p. Saint-Germain. Paris, lib. Ghio. 3 fr.

Histoire de l'esclavage dans l'antiquité; par H. Wallon, doyen de la faculté des lettres de Paris. T. I. In-8°, CLXVII-492 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 7 fr. 50.

La Comtesse Metella; par Charles d'Osson. In-18 jésus, 300 p. Paris, lib. C. Lévy.

Poésies de François Coppée (1874-1878). Petit in-12, 287 p. Paris, lib. Lemerre.

Le Banquet, papiers intimes; par J. Michelet. 2e édition. In-8°, XVI-316 p. et plan autographe. Paris, lib. C. Lévy. 6 fr.

Descartes, la princesse Elisabeth et la reine Christine, d'après des lettres inédites; par A. Foucher de Careil. In-8°, 224 p. Paris, lib. Germer Baillière et Cie.

Œuvres de Philaréte Chasles. Scènes des camps et des bivouacs hongrois (1848-1849). In-18 jésus, XXIV-300 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Œuvres complètes de P. Corneille, suivies des œuvres choisies de Thomas Corneille. T. I. In-18 jésus, XII-439 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 25.

Un Martyr d'amour; par Ernest Daudet. In-16, 301 p. Paris, lib. Dentu.

La Dame aux camélias; par Alex. Dumas fils, de l'Académie française. Préface de Jules Janin. Nouvelle édition, entièrement revue et corrigée. In-12, XX-303 p. Paris, lib. C. Lévy. 1 fr. 25.

La Duchesse Hélène; par Théodore Henry. In-18 jésus, 315 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Les Feux de paille; par Victor Perceval. Nouvelle édition. In-16, 317 p. Paris, lib. Dentu.

L'Enfant de la morte; par Louis Ulbach. In-18 jésus, 444 p. Paris, lib. C. Lévy. 3 fr. 50.

Œuvres choisies de Voltaire. Édition du Centenaire; 30 mai 1878. 10e édition. In-18 jésus, 1004 p. et portrait. Paris, Gillet-Vital, 177, rue du Faubourg-Saint-Martin. 2 fr. 50.

Les Tristesses, poésies; par G. Rodenbach. In-18 jésus, 127 p. 2e édition. Paris, lib. Lemerre.

La Dame aux griffes roses; par Charles Narrey. In-32, 128 p. Paris, lib. Dreyfous.

Publications antérieures :

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut se procurer immédiatement les années 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8; la 3e, qui vient d'être mise sous presse, sera probablement réimprimée pour la fin du mois d'août. — Prix : 6 francs l'année, envoi franco par la poste.

GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, ou ANALYSE RAISONNÉE DES MEILLEURS TRAITÉS SUR LA LANGUE FRANÇAISE. — Par CHARLES PIERRE GIRAULT-DUVIVIER. — 21e édition, entièrement revue et corrigée d'après le nouveau dictionnaire de l'Académie, etc. — Par P. AUGUSTE LEMAIRE, professeur de rhétorique au collège Louis-le-Grand. — 2 vol. in-8°, VIII-1384 pages. — Paris, librairie *Cotelle*. — Prix : 14 francs.

HISTOIRE DE HENRY DE LA TOUR D'AUVERGNE, VICOMTE DE TURENNE, MARÉCHAL DE FRANCE. — Par L. ARMAGNAC, sous-chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique. — Deuxième édition. — In-12, 299 pages, gravures. — Tours, librairie *Mame et fils*. — Prix : 3 fr. 25.

MANUEL DU LECTEUR ET DE L'ORATEUR, ou PRINCIPES DE LECTURE EXPRESSIVE ET DE PRONONCIATION à l'usage des élèves des établissements d'instruction publique — Par J. DUQUESNOIS. — Nouvelle édition. — In-12, VI-234 pages avec vignettes. — Paris, librairie *Delalain frères*. — Prix : 4 fr.

LA FILLE DE L'AVEUGLE. — Par Mme NELLY LIEUTER. — Suivi de la CHATELAINE DE LA VIEUVILLE. — In-18 jésus, 239 p. — Paris, librairie *Voreaux*, 4, rue de l'Arcade.

LES VILLES MORTES DU GOLFE DE LYON : ILLIBERRIS, RUSCINO, NARBON, AGDE, MAGUELONE, AIGUES-MORTES, ARLES, LES SAINTES-MARIE. — Par CHARLES LENTÉRIC, ingénieur des Ponts-et-Chaussées. — 3e édition. — In-18 jésus, 528 pages et 15 cartes et plans. — Paris, librairie *Plon et Cie*. — Prix : 5 fr.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les étrangers, à Paris. — Ouvrage pour les Français. — SYLLEXIE (Explication des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Société d'émulation de Cambrai. — La Société décernera, s'il y a lieu, en 1880, en séance publique, une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou une mention honorable à l'auteur du meilleur mémoire sur « Les expositions des Beaux-Arts en province : — leur utilité, — ce qu'elles sont, — ce qu'elles pourraient être, dans l'intérêt des arts et des artistes. » — Les envois devront parvenir franco au Président ou au Secrétaire de la Société *avant le 1er Juin 1880.*

La Société des Études historiques décernera, dans sa séance publique de l'année 1880, un prix de 1,000 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Histoire des origines et de la formation de la langue française jusqu'à la fin du XVIe siècle ». — Les mémoires manuscrits devront être adressés à M. l'Administrateur *avant le 1er Janvier 1880.* Ils ne seront point signés et porteront une épigraphe répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ils devront être inédits et n'avoir pas été présentés à d'autres concours. — L'auteur qui se sera fait connaître, sera, par ce seul fait, mis hors de concours. — Les mémoires ne seront pas rendus; les auteurs auront la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie. — La Société pourra les publier, en tout ou partie.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Concours de 1880. — La Société propose une médaille d'or de 200 fr. à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.); — une médaille d'or de la valeur de 100 francs à la meilleure pièce de genre (conte, ballade, élégie, fable, etc.; — une médaille d'argent de la valeur de 50 francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Des médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents. — Les manuscrits devront être envoyés, francs de port, *avant le 1er février 1880.* — Pour plus amples renseignements, on est prié de s'adresser au secrétariat-général de la Société, à Montauban.

Réponses diverses.

M. N., à Rochefort : Pour cause de réimpression, le Courrier de Vaugelas a été interrompu, en effet, du 1er juillet 1878 au 1er mars 1879. — Vous aviez été prévenu par un « Extrait du prospectus » mis en tête des six premiers numéros que la quittance serait présentée avec une augmentation de 75 centimes si votre abonnement n'était pas payé dans les trois premiers mois de l'année courante. — Je tiens à votre disposition les numéros de la 9e année qui pourraient vous manquer. — *M. L., à Poitiers :* Vous avez raison et je n'ai pas tort : mon courtier ne m'ayant pas remis votre abonnement, je vous le réclamais. — *M. P., à Caen :* Refus parfaitement motivé : il y a eu oubli de ma part. — *M. C., à Rochefort :* Le fait d'avoir été abonné sans avoir prévenu à la fin de l'année qu'on désirait cesser de l'être et celui d'avoir reçu 9 numéros de l'année suivante sans en retourner aucun me semblent constituer un abonnement qui, pour être tacite, n'en est pas moins réel. — *M. A. D., à Figeac :* Je n'ai encore publié que la Syllexie sur les cinq parties de « La langue française après l'orthographe »; la rédaction de mon journal prend tout mon temps. — Je vous envoie un prospectus où vous trouverez la réponse aux autres questions que vous m'adressez dans votre lettre.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *une heure et demie à cinq.*

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 12. 15 Août 1879.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en* 1875, *et doublement récompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire ; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

I.

Un abonné de Limoges qui n'a pas été satisfait du procédé que j'ai employé (p. 169, 8e année) pour expliquer l'étymologie de *gris* (ivre), aurait dit ce qui suit s'il eût été à ma place :

Au moyen âge, on disait les *Griex* en parlant des Grecs :

Des *Griex* avoit tant sur la rive venus qu'il n'estoit fins ni mesure.

(Villehardouin.)

De *Griex* on a pu faire le verbe *griecser* (*x* pour *cs*); le *c* est tombé par raison d'euphonie, et l'*e* a eu le même sort : ce qui lui arrive dans plusieurs langues, lorsqu'il se trouve placé entre l'*i* et une autre lettre ; s'il persiste, on le supprime du moins dans la prononciation. Enfin, rien de plus facile que de passer de *griser* à *gris*.

Cette interprétation permettrait de ne pas remonter jusqu'aux Grecs d'Horace, et de s'arrêter à ces Grecs de Constantinople dont les mœurs valaient moins encore que celles que le poète latin a voulu flétrir.

Moi, si j'étais à celle de mon honorable contradicteur, je regretterais peut-être d'avoir écrit les lignes qui précèdent, parce qu'elles suscitent les objections que voici :

1° C'est commettre une faute que de chercher à tirer un mot quelconque d'un nom pluriel, parce que c'est généralement avec le singulier que se font les dérivés.

2° C'est une erreur de croire que *Griex* ait pu faire le verbe *grieeser*, car l'*i* n'était pas prononcé dans *Griex*, comme le fait voir Génin (*Variations*, p. 153).

3° En admettant que *Griex* ait donné un verbe, ce ne pourrait être que *gréciser*, la terminaison *iser* étant, dans notre langue, celle que prennent les verbes dérivés des noms de peuples.

4° Il est moins facile qu'on ne pense de passer de *griser* à *gris*, pour cette simple raison que si beaucoup de nos verbes ont été formés d'adjectifs, je ne crois pas que nous possédions un seul adjectif qui ait été formé d'un verbe par retranchement de la terminaison.

II.

Dans mon numéro 16, p. 123 de la 8e année, j'ai dit que le nom de *Vélocifère* avait été donné au commencement du premier Empire à un équipage de l'espèce du vélocipède. C'est une assertion fausse que je m'empresse de rectifier après avoir trouvé ce qui suit dans la précieuse correspondance de M. Maisonrouge (27 février 1878) :

Vous êtes tombé, Monsieur, dans une grave erreur, permettez-moi de vous le faire remarquer, à propos de *vélocifère*, qui n'a jamais eu le moindre rapport avec *vélocipède*. En relisant les courts textes que vous relatez, vous vous convaincrez qu'il faut considérer le vélocifère comme un équipage traîné par des chevaux. Les dénominations de vélocifères, de célérifères et autres furent données non pas précisément à des voitures, mais à des entreprises de voitures desservant les environs de Paris. C'étaient des entreprises de diligences qui voulaient se distinguer les unes des autres par des sobriquets ne signifiant guère plus que depuis, parmi les omnibus, ceux de Favorites, de Dames blanches, d'Écossaises et autres. Certaines voitures pour Versailles s'appelaient Gondoles. Que voulez-vous en conclure, s'il vous plaît?

Si ma mémoire n'est point en défaut, les *vélocifères* allaient à Rouen par la route d'en haut spécialement. Ils étaient réputés par l'excessive rapidité de leur marche et aussi par la fréquence des culbutes.

... Le vélocipède même le plus rudimentaire ne remonte pas plus loin que 1825. Il était inconnu, on peut le croire, en 1804. D'ailleurs les chaussées et leurs revers étaient alors tels aux routes des abords de Paris qu'une excursion en vélocipède y eût été presque impossible.

III.

Le 10 mai 1879, j'ai reçu la nouvelle explication suivante du proverbe *Se lever dès le potron minet* :

Monsieur,

Je ne puis laisser passer *potron Jacquet* et *potron Minet* sans ouvrir le dictionnaire de Le Gonidec.

Ce n'est pas *potron*, c'est *potrou* qu'il faut dire; *potrou Minet* signifie les *valets* de Minet, *potrou Jacquet*, les *valets* de Jacquet.

Se lever comme potrou Minet, c'est se lever en même temps que les valets de Minet. Le nom de Minet ou Miné (Lock-Miné) est très ancien et très commun en Bretagne; il y eut probablement un Minet qui connaissait avant La Fontaine le procédé de la Vieille envers ses deux servantes.

Ou, en breton, est le signe du pluriel (un ancien duel), ex.: *biniou*, que tout le monde connaît; *paotr* fait *potrou*. Quand deux mots se commandent, on ne met pas de préposition entre eux. Hôtel-Dieu en français est une exception, c'est la règle générale dans notre gauche; ex.: Talhouët, Pennmarc'h.

Comme dans les langues romanes, *potrou* est dérivé de Patronus, d'où *potron* en français, on aura cru avoir affaire à un proverbe méridional, et *potrou* a été traduit par *potron*.

Un archiviste.

Pour moi, une étymologie n'est admissible que lorsque je n'y trouve aucune objection sérieuse, et en voici trois, non sans valeur, il me semble, que l'on peut adresser à la précédente :

1° « Ce n'est pas *potron*, c'est *potrou* qu'il faut dire ». — Dans toute la Basse-Normandie, on dit *potron*, si je suis bien renseigné. Or, attendu que les habitants de ce pays prononcent *biniou* comme les Bretons eux-mêmes, je crois que s'ils leur eussent emprunté *potrou*, ils ne l'auraient pas plus changé en *potron* qu'ils n'ont changé *biniou* en *binion*.

2° « Se lever comme potrou Minet, c'est se lever en même temps que les valets de Minet ». — Le proverbe se dit partout : Se lever dès *le* potron Minet. Or, comment pourrait-on expliquer l'emploi de cet article au singulier devant *potron* si celui-ci venait de *potrou?* Les Bas-Normands, qui sont voisins de la Bretagne, devaient certainement savoir le nombre de *potrou*.

3° « Il y eut probablement un Minet qui connaissait avant La Fontaine le procédé de la Vieille envers ses deux servantes ». — Pendant que Génin traitait cette question dans l'*Illustration*, il fut informé par lettre qu'il y avait une province où le proverbe dont il s'agit se disait : *Se lever dès les chats*. Or, après cela, comment est-il possible de voir dans *Se lever dès le potron Minet* des « valets » qu'un maître portant tantôt un nom, tantôt un autre, faisait déguerpir du lit avant l'heure ordinaire où les domestiques se lèvent ?

IV.

A propos de la solution que j'ai donnée (2e année, p. 66) de la question de savoir s'il faut dire « deux heures moins le quart », ou « deux heures moins un quart », un abonné, M. Barnier, m'a écrit ce qui suit, le 31 mars 1879 :

Je ne discuterai pas le mérite de cette construction au point de vue grammatical; mais il me serait agréable de savoir si vous ne jugez pas préférable de dire *Une heure* 3/4 au lieu de *Deux heures moins un quart*, une addition se faisant d'ordinaire plus rapidement par la pensée qu'une soustraction.

Les employés des chemins de fer ne construisent jamais leurs phrases avec l'adverbe *moins*, ils préfèrent sous-entendre l'adverbe *plus* et dire *une heure* 3/4. En matière de service, ils comptent même par minutes et disent *une heure* 45. L'emploi de l'adverbe *moins* a d'ailleurs pour résultat, me semble-t-il, de rendre moins intelligible le sens de la phrase. On commence par dire qu'il est deux heures; mais on ajoute ensuite qu'il faut soustraire un quart. Il n'est donc pas une heure, puisqu'il faut retrancher quelque chose de cette quantité.

Pour exprimer un temps précis contenant un certain nombre d'heures plus une fraction, nous avons deux moyens :

1° Commencer par le chiffre désignant l'entier et y joindre, avec *et* le plus souvent, la fraction d'heure :

2 heures 1/4; — 2 heures et demie; — 2 heures 3/4; — 2 heures 55 minutes.

2° Additionner au chiffre de l'entier jusqu'à la demie inclusivement, puis continuer en soustrayant du même chiffre, augmenté d'une unité, la fraction dont il surpasse le temps à désigner :

3 heures 1/4; — 3 heures 25'; — 3 heures 1/2.
4 h. moins 25'; — 4 h. moins 1/4; — 4 h. moins 10'.

Lequel des deux systèmes est préférable à l'autre, ou, pour me renfermer dans la question posée, vaut-il mieux, la demie une fois atteinte par addition, continuer la même opération, ou pratiquer la soustraction?

Je préfère cette dernière opération; car si elle n'est pas plus logique, elle fournit une expression plus facile à comprendre comme exprimant la fraction d'heure par un chiffre moins gros.

J'ai du reste deux faits analogues à citer en faveur de cette thèse, l'un relatif aux Romains, l'autre, aux Anglais. En effet, quand les premiers voulaient désigner un nombre inférieur d'une ou de deux unités à une dizaine supérieure à dix, ils faisaient la soustraction; ainsi ils disaient, par exemple :

Pour 18 : Duo-de-Vigenti (20 —2).
Pour 19 : Un-de-Vigenti (21 — 1).
Pour 39 : Undequadraginta (40 — 1).

Et quand nos voisins d'outre-Manche veulent signifier le pénultième ou l'antépénultième numéro d'une rue, ils énoncent le dernier, le font suivre d'un *but* (excepté, moins) et des chiffres 1 et 2 :

Number two hundred but one (200-1 pour 199).
Number two hundred but two (200-2 pour 198).

×

Première Question.

Dans son Dictionnaire étymologique, *M. Brachet fait venir l'adjectif* GAI *de l'ancien haut allemand* GÂKI, *vif, alerte. M. Littré se demande si ce n'est pas le nom propre* GAIUS (*pour le* RÉJOUISSANT) *qui aurait donné cet adjectif. Selon vous, qui a raison dans ce différend?*

—

Le verbe latin *gaudere* avait pour participe *gavisus* :

Postquam oleo *gavisa* cutis (quand la peau se fut réjouie, saturée d'huile).

(Stace.)

Gavisa est sanguine porcæ (elle accepta avec plaisir le sacrifice d'une truie).

(Ovide.)

Or, dans une foule de cas, la consonne médiale *v* du latin a disparu quand le mot qui la contenait a passé en français, ce dont voici des preuves :

Pavonem.	franç.	Paon
Pavorem.	—	Peur.
Vivenda.	—	Viande.
Aviolus.	—	Aïeul.

Par conséquent, *gai* a pu venir de *gavisus* en subissant les transformations suivantes : *gavisus* = *gaisus* (par suppression du *v*) = *gaius* (lequel existait comme nom propre en latin) = *gai* par suppression de finale.

Maintenant, peut-on dériver aussi facilement *gai* de l'ancien haut allemand *gâki?*

Cela me semble impossible pour plusieurs raisons :

1° Le son *ai* est bref dans *gai*, et s'il venait de *gâki*, où l'*a* est long, il devrait en être autrement.

2° Dans l'intérieur des mots, on s'explique bien la disparition de *v*, labiale faible ; mais on s'explique moins facilement celle de *k*, palatale forte.

3° A la rigueur, on pourrait admettre que *gâki* eût donné *gai* au français à cause des invasions germaniques répétées dans l'Est de la France ; mais comment admettre que *gai* existant dans les langues néo-latines (*gayo* en italien et en espagnol, et *gaïo* en portugais) soit tiré de la même source?

A mon avis, *gai* vient plutôt de *gavisus* que de *gâki*.

×

Seconde Question.

Dernièrement, j'ai entendu dire à quelqu'un : « Et pour mieux accentuer la chose, on BOMBARDE *M... ambassadeur à... » Voudriez-vous bien me dire, je vous prie, ce que vous pensez de ce verbe, que la dernière édition de l'Académie n'a pas enregistré dans ce sens?*

—

Dans le discours familier, le mot *bombarder* s'emploie de deux manières différentes, au figuré :

1° Pour signifier accabler quelqu'un ou quelque chose de projectiles autres que ceux de guerre :

Telles sont les pommes et les pelures d'orange dont le public espagnol ne manque pas de *bombarder* les acteurs qui lui déplaisent.

(Th. Gautier, cité par le *Gr. Dict. du XIXe siècle.*)

Le chevalier de Spontini *bombarde* dans ce moment ces pauvres Parisiens avec des lettres lithographiées.

(H. Heine, cité par le même ouvr.)

2° Pour dire élever quelqu'un avec une sorte de précipitation et de violence comparée à celle d'une bombe, à un poste, à une position :

Il s'agissait d'une dame d'atours ; le roi voulut une duchesse, et j'ai dit pourquoi et comment Mme de Maintenon y *bombarda* Mme d'Arpajon.

(Saint-Simon, *Mém.* t. II, ch. 12.)

Ses protecteurs se servirent du progrès du jeune prince pour ne le point changer de main et laisser faire Dubois ; enfin ils le *bombardèrent* précepteur.

(Idem, II, 42.)

Or, attendu que, dans la phrase que vous me proposez, le verbe en question est employé et construit comme dans les derniers exemples que je viens de citer, et que d'ailleurs les hommes de lettres se servent fréquemment dudit verbe, je crois devoir en approuver l'usage, malgré l'oubli de l'Académie à son égard.



Troisième Question.

J'ai recueilli cette phrase dans un journal : « Si nous sommes assez sots pour nous laisser vaincre, nous ne pouvons pas dire que nous avons été pris EN TRAÎTRE *» ; mais J.-J. Rousseau a écrit (lettre à M. de Saint-Germain, 26 février 1770) : « Aucun d'eux osa-t-il l'attaquer en face? Ils le prirent* EN TRAÎTRES *». Est-ce que l'expression* EN TRAÎTRE *est susceptible de pluriel? M. Littré en fait une « locution adverbiale ».*

—

La langue française a deux expressions pour rendre le sens de prendre quelqu'un traîtreusement, savoir : *prendre quelqu'un en trahison*, qui est la plus ancienne, et *prendre quelqu'un en traître*, qui est venue en usage à une époque pouvant être antérieure au XVIIe siècle, puisqu'on la trouve dans les vers suivants :

Va, tu l'as pris *en traître* ; un guerrier si vaillant
N'eût jamais succombé sous un tel assaillant.

(Corneille, *le Cid*, V, 6.)

La première n'offre aucune difficulté pour son orthographe ; mais il n'en est pas de même pour la seconde : faut-il, comme certains grammairiens le veulent, que *traître* y soit toujours invariable ; faut-il, comme le pensent quelques auteurs, qu'il varie quelquefois?

A mon avis, il y a deux cas à considérer : 1° quand le verbe *prendre* a la forme active, il veut être suivi de *en traître*, au singulier ou au pluriel, selon que son sujet est singulier ou pluriel ; 2° quand le verbe *prendre* a la forme passive, il faut remplacer le complément *en traître* par *en trahison*.

Voici, du reste, la justification de cette règle sur des exemples :

Soit proposé d'écrire les phrases suivantes :

Tu les a pris *en traître*.
Ils m'ont pris *en traître*.
Elles n'ont pas agi loyalement ; elles nous ont pris *en traître*.
Il faut qu'ils aient été pris *en traître*.

Dans la première phrase, qui prend par trahison? C'est *tu* ; donc *en traître* au singulier, parce qu'on dirait : *Tu* les as pris en jouant à leur égard le rôle de *traître*. — Dans la seconde, qui prend par trahison? C'est *ils* : il faut, en conséquence, *traître* avec une *s*, parce qu'on pourrait dire : *ils* m'ont pris en jouant à mon égard le rôle de *traîtres*. — Dans la troisième, qui a pris par trahison? C'est *elles* ; il faut écrire en *traîtres*, parce qu'on pourrait dire : *elles* nous ont pris en jouant à notre égard le rôle de *traîtres*. — Dans la quatrième, enfin, qui a pris par trahison? Une personne ou des personnes dont le nom n'est pas dans la phrase, ce qui empêche que l'on puisse savoir si *traître* doit être au singulier ou au pluriel : à *en traître*, qui crée cette

impasse orthographique, je préfère *en trahison*, qui n'a pas un tel inconvénient.

En vertu de cette règle, aussi logique, il me semble, qu'on peut le désirer, la phrase de Rousseau qui entre dans votre question est irréprochable, mais celle qui la précède requiert *en trahison*.

ÉTRANGER

Première Question.

Veuillez m'expliquer dans votre journal l'étymologie du mot SOLDAT. *Ce que j'en trouve dans les dictionnaires ne me satisfait point.*

—

Le latin avait le substantif *solidus* pour désigner une pièce de monnaie, mot dont nous avons fait *solde*, la pièce de monnaie ayant été prise pour la somme payée.

De *solidus* le bas-latin fit *solidatus*, pour désigner celui à qui, dans une armée, on avait promis une solde au nom de l'empereur, fait attesté par Justin (vers l'an 40), Végèce (fin du IVe siècle), et par Cassiodore (480).

Les écrivains latins du moyen âge changèrent la terminaison de cet adjectif; chez eux, un homme de guerre stipendié fut appelé *solidarius*, comme le montrent ces quelques exemples recueillis dans le Dictionnaire de Ménage :

Qui adversus Guillelmum Siculum largitione pecuniæ milites, qui *solidarii* vocantur, colligeret.

Solidarius, ad solidum pertinens, vel scilicet solidum accipiens, vel solidis serviens.

Capitales Barones suos cum paucis secum duxit : *solidarios* verò milites innumeros.

Or, ces expressions (*solidatus* et *solidarius*) ont passé, après contraction, dans les langues néo-latines : *solidatus*, sous la forme *soldato* en italien, et sous celle de *soldado* en espagnol, et *solidarius* sous celle de *soudard* en français, comme en font foi ces exemples :

Les *soudars* qui font profession des armes sont vulgairement appelés, en bon français, gens d'espée.

(Savaron, *Traité de l'Espée*, p. 86.)

Comme les *soldars* ne laissent pas de s'exercer aux armes durant la paix ; ainsi, en temps de prospérité, il ne faut laisser de s'esprouver contre la fortune.

(Desrues, *Marguer. franç.* p. 212.)

Avec le mot *solde*, la langue française avait aussi créé deux mots pour signifier un homme de guerre qui recevait une paie : *soudoiant* et *soudier* (le même que l'anglais *soldier*, pron. *sôldjeur*); comme en voici la preuve :

La fille du roi se sauve de son père, qui vouloit l'épouser, se déguise en homme, fut *soudoiant* de l'empereur de Constantinople, puis devint sa femme.

(De Beauchamps, Titre d'une moralité, p. 110.)

Se chevalier ou sergeant d'armes ou autre qui ait esté *sodoier* se veaut clamer de son seigneur, ou de sa dame, de ce que l'on li doit.

(*Assises de Jérusalem*, p. 130. cité par Du Cange.)

Mais quand l'italien devint à la mode en France (au XVIe siècle), c'est-à-dire quand les courtisans substituèrent à des mots français une foule de termes italiens relatifs aux lettres, aux arts, et surtout à celui de la guerre, *soldat*, tiré de *soldato*, fut si exclusivement adopté qu'il fit disparaître, en tant que noms communs, tous les anciens noms par lesquels on avait jusqu'alors désigné ceux qui recevaient une solde dans l'armée, fait confirmé, du reste, par Henri Estienne dans ses *Deux dialogues du langage françois italianisé.*

Ainsi, *soldat* vient de l'italien *soldato*, venu lui du bas-latin *solidatus*, qui avait été tiré de *solidus*, nom d'une pièce de monnaie dont nous avons fait notre *sou*.

—

Dans la 1re édition de son *Dictionnaire étymologique*, publiée en 1650, Ménage nous apprend que le mot *soldat* « datoit à peine d'un siècle ». Cela semble reporter son apparition en français, au règne de Henri II ou à celui de François II, c'est-à-dire entre 1547 et 1560.



Seconde Question.

Est-il correct, dans la suscription d'une lettre, de mettre deux fois le mot MONSIEUR *comme le font beaucoup de personnes, et si cela doit se faire, quelle en est la raison?*

—

Il est très conforme à l'usage français d'écrire deux fois *monsieur*, *monseigneur*, etc. sur l'adresse d'une lettre, ou dans une dédicace, car en voici des exemples dont le troisième date du commencement du XVe siècle :

A *Monsieur Monsieur* Perrault, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et Privé et Président en la Chambre des Comptes de Paris.

(Scipion Dupleix, *Discuss. des Rem. de Vaugelas*, 1651.)

A *Monseigneur Monseigneur* Claude Pellot, premier président au Parlement de Normandie.

(Clairaut, *Us et coust. de la mer.*)

Je me veux fonder et ordonner sur les vraies chroniques jadis faites et rassemblées par venerable homme et discret *Seigneur Monseigneur* Jean le Bel.

(Froissart, *Prol.* col. 2.)

A *Monseigneur Messire* Pierre Jeannin, chevalier, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et Privé, Intendant de ses Finances, Seigneur de Montjeu-Chany.

(Bouteiller, *Somme rurale*, *Dédic.* 1611.)

Quant à la raison de cette construction et de son emploi, je la trouve des plus faciles à donner.

En effet, dans une foule de cas, on répète certains mots, adjectifs, adverbes, substantifs, verbes, etc. pour former des espèces de superlatifs; on dit, par exemple :

Oh! voilà un *grand*, *grand* bonheur.
Mais il est *si petit*, *si petit* qu'on ne le voit pas.
Vite, *vite* dépêchons-nous, le train part.
Chaud, *chaud*, les amis, enlevez-moi cela!
Vous le ferez ! — *Non*, *non*, je ne le ferai pas!
Oui, *oui*, dites-lui bien cela.
Elle *parle*, *parle;* ah! quel bagou!

Or, *monsieur un tel*, *monseigneur un tel*, etc. ne sont en quelque sorte qu'un positif du titre que l'on donne à la personne à laquelle on écrit, c'est-à-dire qu'ils expriment une déférence simple, et *Monsieur Monsieur un tel*, *Monseigneur Monseigneur un tel* en sont un superlatif, c'est-à-dire qu'ils expriment une déférence double.

D'où il suit qu'au point de vue grammatical, la

seconde formule convient seule quand on écrit à un supérieur, et qu'elle peut encore servir quand on écrit à une autre personne, puisque, par politesse, on peut toujours traiter quelqu'un comme s'il était au-dessus de nous.

×

Troisième Question.

Je sais que l'on peut dire : Boire rubis sur l'ongle ; *mais j'ai entendu dire aussi* Payer rubis sur l'ongle. *Cette dernière expression est-elle bonne? Je vous serais reconnaissant de me le faire savoir.*

—

On peut également bien employer la seconde expression, ce qui s'explique du reste facilement.

En effet, dans l'expression *Boire rubis sur l'ongle* les mots *rubis sur l'ongle* signifient entièrement. Or, si dans *payer entièrement*, on remplace l'adverbe par son équivalent, il vient :

Payer rubis sur l'ongle.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

—

1° ... ni une somme moindre de *qui que ce soit* (le mot *quiconque* doit toujours remplir une double fonction); — 2° ... dont les victimes préfèrent garder l'affront *plûtot* que de (Voir *Courrier de Vaugelas,* 4° année, p. 153); — 3° ... mais c'est ici précisément *qu*'il ne faut ; — 4° ... l'homme descendrait ainsi jusqu'à ce que le pied lui *manquât;* — 5° Ce que nous voulons ne *s'acquiert* pas en un jour ; — 6° ... la défense de ces docteurs *en* ignominie (voir *Courrier de Vaugelas,* 1re année, p. 4, col. 1); — 7° ... et la lèvre *épaisse* du nègre (Le mot *lippu* signifiant qui a les lèvres grosses, l'expression « levres lippues » est un pléonasme); — 8° ... avec une voix *nasillarde* (l'adjectif *canarde* ne s'emploie pas dans ce sens).

Phrases à corriger

trouvées toutes dans la presse périodique.

—

1° Sauriez-vous me dire, interrogea le vieux Breton, pourquoi deux employés agitent de temps en temps de petits drapeaux sur notre route.

2° Le crayon de Daumier s'est moqué cent fois de ces petits propriétaires en rupture de comptoir qui s'essoufflent, sous le soleil chaud, à arroser un jardin pelé, grand comme un drap de lit.

3° L'an dernier, dans un coin perdu du Havre, à la Villa des Falaises, charmant endroit assez éloigné où les maisonnettes surplombent sur la mer, et que Mme Judic habita tout un été, mêlant ses refrains des Bouffes, etc.

4° Ces groupes, sur l'ordre de M. Garnier, viennent d'être retirés comme ne remplissant pas le but artistique désiré, et placés dans une autre partie moins en vue du monument.

5° Le père Brenner, las de le nourrir, et voulant s'en débarrasser, résolut de l'expédier, sans autre forme, chercher fortune ou mourir de faim.

6° Eh bien! en bonne conscience, pouvait-on considérer que la preuve fût faite et que l'Opéra populaire dut être à jamais enseveli dans l'oubli?

7° Beaucoup d'officiers, de magistrats, de savants, d'artistes et de gens de lettres, de boursiers, d'hommes politiques, voire même des ennemis de la République venus pour voir comment s'en tireraient ces gens-là.

8° Evidemment, ce changement dans leur fonction grammaticale n'altèrera absolument rien à la nature des maladies et des maux qu'ils servent à désigner.

9° Guérit-elle, oui ou non? interrogea le représentant du fisc avec l'insistance d'un interlocuteur qui vise à une conclusion. — Elle guérit, soupira le bon père.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

L'abbé DANGEAU.

—

(*Fin.*)

V. Je retranche fort souvant des lètres que je croi inutiles, j'ècris *savant*, *savoir* sans *e*. J'ècris *acompli* par un seul *c*, et *apliquer* par un seul *p*, parce que je ne vois pas de quel usage sont ces consones doubles. Il y a beaucoup d'autres mots où j'aurois pu en user de la même manière, mais je n'ai osé faire ce que je croirois le plus parfait; je respecte quelquefois les usages anciens sans les aprouver. Si l'on pouvoit retrancher toutes les lètres inutiles, un Livre de quatre cens pages seroit réduit à trois cens, et par là seroit moins ambarassant et à meilleur marché, et ceus qui aprènent à lire soit Fransois, soit Étrangers, n'y trouveroient plus tant de dificulté.

VI. J'ai retranché l'*h* de *Cronologie* et de *Teorie*, et de quelques mots samblables, parce qu'èle ne fait qu'ambarasser le Lecteur. J'ai ècrit *Filipe* et *Filosofe* avec des *F* au lieu des *Ph*, que les Latins y mètent. J'ai cru que les Fransois devoient laisser aus lètres fransoises le son qu'èles ont naturèlemant. Si les Latins en ont usé autremant, ils avoient leurs raisons. Je croi que dans les mots où les Grecs se servoient du φ et du χ, les Latins gardoient l'aspiration naturèle à ces deus lètres Grecques, et qu'ils prononsoient les prèmières silabes de *Philosophia* et de *Character* autremant que cèle de *figura* et de *caput :* et aparamant s'ils les avoient prononcées de la méme manière, ils les auroient exprimées aussi par les mémes lètres. Et nous voyons qu'un de leurs Poëtes se moque d'un home qui prononçoit *Phundanus* au lieu de *Fundanus*, preuve certaine qu'ils ne prononsoient pas le *Ph* comme *F*. Quand il leur est arivé d'adoucir l'aspiration du φ Grec ils ne se sont plus servis du *Ph*, ils avoient pris le mot de *fama* du φήμη des Grecs ; mais ils l'ont ècrit par *F*, parce qu'ils prononsoient la prèmière silabe sans aspiration, et tout de même que cèle de *facio*. Je pourois dire la même chose de *fabula*, *fari*, et de quelques autres mots qui sont ècrits en Latin par des *F*, et non par des *Ph*, quoiqu'ils viènent des mots Grecs où il y a des φ. Pourquoi ne pas imiter les Italiens et les Espagnols qui n'ont pas cru être obligés à garder l'Ortografe Latine dans les mots venus du Grec, et qui ècrivent *Teologo* sans *h*, *Filosofo* et *Filippo*, par des *F*, etc.

CONSIDÉRATIONS

Sur les diverses manières de conjuguer des Grecs, des Latins, des Français, des Italiens, des Espagnols, des Allemands, etc.

Des personnes du verbe. — Les Grecs, les Latins, les Français, etc. ne connaissent que 3 personnes : la première, la seconde et la troisième.

Les Hébreux ont une inflexion particulière quand la troisième personne est pour une femme; et pour dire *elle a chanté*, ils ont une désinence ou une espèce de terminaison différente de celle dont ils se servent pour dire *il a chanté*. Cette différence de désinences pour les masculins et pour les féminins serait peut-être nécessaire dans la langue grecque et dans la langue latine, qui ne distinguent les trois personnes du verbe que par la désinence sans se servir des pronoms personnels; tandis qu'on peut aisément s'en passer dans la langue française et dans les autres langues de l'Europe occidentenlale, comme l'allemande, l'italienne et l'espagnole, où les trois personnes du verbe sont distinguées non-seulement par la désinence du verbe, mais aussi par le pronoms personnels, *je, tu, il, elle* qui marquent suffisamment la différence du masculin et du féminin. A bien examiner la chose, on verra que dans la composition du mot qu'on trouve dans les grammaires des Hébreux, ils n'ont fait qu'un seul mot des lettres qui marquent le pronom personnel, et de celles qui marquent l'action, au lieu qu'en français, nous mettons le pronom personnel séparé du mot qui marque l'action, *il chante, elle chante.*

Quand il s'agit du participe d'un verbe pronominal, on le fait accorder avec le pronom régime, si ce pronom est régime direct : *il s'est loué, elle s'est louée ;* mais si le pronom est régime indirect, le participe doit rester invariable : *elle s'est imaginé, il s'est imaginé.* Or, cette difficulté n'existe pas en latin, où les pronoms *me, te, se* n'ont pas la même forme au cas accusatif et au cas régime ; dans cette langue pas de méprise, car on dit au datif *sibi dedit licentiam*, il s'est donné, elle s'est donné la licence ; et on dit à l'accusatif *se dedit Deo*, il s'est donné à Dieu, elle s'est donnée à Dieu.

Des nombres. — Le français et le latin ont deux nombres; les Grecs y ajoutent un duel quand il ne s'agit que de deux personnes. Les peuples qui se servent de la langue esclavonne comme les Polonais, ont aussi des duels dans leur « Granmaire » quoiqu'ils s'en servent rarement.

Des temps. — Les Grecs en mettent jusqu'à neuf : le présent, l'imparfait, le prétérit, l'aoriste premier, l'aoriste second, le plus-que-parfait, le futur premier, le futur second, le paulopost futur.

Ces deux aoristes renferment quelques idées du prétérit, mais nos plus habiles « granmairiens » ont bien de la peine à marquer les différences délicates qu'il y a entre le prétérit et ces deux aoristes ; ils n'en ont pas moins à marquer celle qu'il y a entre les deux futurs.

Les Latins n'emploient que cinq temps : le présent, l'imparfait, le prétérit, le plus-que-parfait et le futur.

Les Français n'ont dans l'indicatif que quatre temps simples : je perds, je perdis, je perdrai, je perdais; et ils en ont quatre composés : j'ai perdu, j'eus perdu, j'aurai perdu, j'aurais perdu.

Et, outre cela, ils en ont de surcomposés, comme *j'ai eu perdu : quand j'ai eu perdu mon argent, j'ai quitté le jeu.*

Il y a aussi des surcomposés au subjonctif, comme *j'aurois eu fini ma lettre assez-tôt pour vous aller voir, si je n'avois pas été interrompu;* mais les occasions d'employer ces surcomposés sont fort rares, ce qui fait que plusieurs grammairiens ne les comptent pas pour des temps de la grammaire française.

Des mœufs (*modes*). — Les grammaires grecques mettaient six mœufs : l'indicatif, le subjonctif, l'optatif, l'impératif, l'infinitif et le participe. Et dans ces six mœufs, ils ont à peu près autant de temps différents que dans l'indicatif.

La nouvelle méthode latine ne distingue pas l'optatif du subjonctif ; quant à Dangeau, il ne compte pour des mœufs parfaits que l'indicatif et le subjonctif, tant en latin qu'en français.

Il y a des grammairiens, comme Vossius, qui ont fait plusieurs mœufs du subjonctif, un *supositif*, un *conditionnel*, un *concessif*, etc.

Des voix. — Les Grecs ont un actif, un passif et un médium.

Les Latins n'ont qu'un actif et un passif, et même, il y a une partie du passif qui est composée par le moyen de l'auxiliaire *sum ;* savoir tous les temps qui dépendent du prétérit. Dans la langue grecque, tous ces temps qui tiennent du prétérit, sont marqués par des terminaisons différentes, à l'exception de quelques-uns, et ne sont pas composés de l'auxiliaire. En français, tout notre passif se forme par le moyen de l'auxiliaire *être.*

Les Latins aussi bien que les Grecs forment tout leur actif sans auxiliaire. En français, nous formons tous nos prétérits par l'auxiliaire *avoir* ou par l'auxiliaire *être*, et il en est de même dans les langues italienne et espagnole.

L'allemand compose aussi les temps du prétérit avec l'auxiliaire *avoir* ou avec l'auxiliaire *être*, et il fait plus, car il forme ses futurs avec un autre auxiliaire, qui est *werden : ich werde schreiben*, pour *j'écrirai*, et ses conditionnels par *wurde : ich würde schreiben*, pour *j'écrirois.*

Ce que nous exprimons par notre prétérit simple, et par notre imparfait, les Allemands l'expriment par le même temps.

On prétend que les Tartares n'ont qu'une seule conjugaison, sans aucune irrégularité, ce qui fait que leur grammaire est fort aisée à apprendre : Dangeau croit qu'on pourrait faire une langue qui n'ayant qu'une seule conjugaison renfermerait pourtant tout ce qu'il y a de commode dans toutes les diverses conjugaisons des autres langues. Ce langage qu'il nomme « filosofique » n'est pas tout à fait une chimère, et il pourrait le faire voir par expérience.

FIN.

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Œuvres de J. Barbey d'Aurevilly. Le Chevalier des Touches. Petit in-12, 240 p. Paris, lib. Lemerre. 6 fr.

Cent (les) nouvelles nouvelles. Texte revu avec beaucoup de soin sur les meilleures éditions et accompagné de notes explicatives. In-18 jésus, xxix-424 p. Paris, lib. Garnier frères.

Œuvres du seigneur de Choliéres. Edition préparée par Ed. Tricotel. Notes, index et glossaire par D. Jouaust. Préface par Paul Lacroix. Matinées et Après-Dînées. 2 vol. petit in-8°, xciv-732 p. Paris, lib. des bibliophiles. 20 fr.

Heptaméron (l'), contes de la reine de Navarre. Nouvelle édition, revue avec soin et accompagnée de notes explicatives. In-18 jésus, xii-468 p. Paris, lib. Garnier frères.

L'Empoisonneuse; par Pierre Niuous. In-18 jésus, 448 p. 2e édition. Paris lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Quarante mille francs de dot; par Emile Richebourg. In-16, 314 p. Paris, lib. Dentu.

Nouvelles Veillées bretonnes; par Hippolyte Violeau. 2e série. 4e édition, revue et corrigée. In-18 jésus. 272 p. Paris, lib. Blériot frères. 2 fr.

Le Bel Armand; par Henri Bocage. In-18 jésus, 242 p. Paris, lib. Ollendorff. 3 fr. 50.

Robert Burat; par Jules Claretie. Nouvelle édition, avec une préface inédite. In-18 jésus, xxxvi-293 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

La Vierge de l'Opéra; par Emmanuel Gonzalès. In-18 jésus, 305 p. et une eau-forte. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

La Mére l'Étape, roman militaire; par Ernest Capendu. In-4° à 2 col., 159 p. avec gravure. Paris, lib. Degorce-Cadot. 2 fr.

Contes en vers; par Grécourt, Saint-Lambert, Champfort, Piron, Dorat, la Monnoye et François de Neufchateau. T. 2. In-32, 214 p. avec vignettes. Rouen, lib. Lemonnyer. 15 fr.

La Vie à la campagne; par G. de Cherville. Avec une préface par Jules Claretie. In-16, xv-324 p. Paris, lib. Dreyfus. 3 fr.

Les Fréres Zemganno; par Edmond de Goncourt. In-18 jésus, xii-375 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Œnvres poétiques de Guy de Tours. T. 2. Le Paradis d'amour; les Mignardises amoureuses : Mélanges et Epitaphes. Avec préface et notes par Prosper Blanchemain. Petit in-12, vii-110 p. Paris, lib. Willem. L'ouvrage complet. 10 fr.

Guerres maritimes sous la République et l'Empire; par le vice-amiral E. Jurien de la Gravière. Avec les plans des batailles navales du cap Saint-Vincent, d'Aboukir, de Copenhague, de Trafalgar, et une carte du Sund, par H. Dufour, géographe. 2 vol. In-18 jésus, xvi-812 p. Paris, lib. Charpentier. 7 fr. 50.

Le Roman de deux bourgeois; par Alberic Second. In-18 jésus. 304 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Le Décaméron de Boccace. Traduction nouvelle par Francisque Reynard. Traduction complète. 2 vol. In-18 jésus, xv-930 p. Paris lib. Charpentier. 3 fr. 50.

L'Oncle Jean; par Henri Conscience. Traduction F. Coveliers. In-18 jésus, 357 p. Paris, lib. C. Lévy. 1 fr. 25.

Histoire de la Littérature française depuis le XVIe siécle jusqu'à nos jours; par Frédéric Godefroy. Poètes, xviie siècle. 2e édition. xixe siècle. T. 2. 2 vol. in-8°, 1052 p. Paris, lib. Gaume et Cie.

Publications antérieures :

HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE DANS L'ANTIQUITÉ. — Par H. Wallon, doyen de la faculté des lettres de Paris. — T. 1. In-8°, clxvii-492 p. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 7 fr. 50.

ŒUVRES DE PHILARÈTE CHASLES. — Scènes des camps et des bivouacs hongrois (1848-1849). — In-18 jésus, xxiv-300 p. — Paris, librairie *Charpentier*, 13, rue de Grenelle-Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

POÉSIES DE FRANÇOIS COPPÉE (1874-1878). — Petit in-12, 287 p. — Paris, librairie *Alphonse Lemerre*, 27-31, passage Choiseul.

LA POCHE DES AUTRES. — Par M. Marius Roux. — Paris, *E. Dentu*, éditeur, libraire de la Société des Gens de lettres. — Palais-Royal, 15-17-19, galerie d'Orléans. — Prix : 3 francs.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut se procurer immédiatement les années 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8 ; la 3e, qui a été mise sous presse il y a quelque temps, a déjà *huit* numéros de réimprimés. — Prix : 6 francs l'année, envoi franco par la poste.

GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, ou Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française. — Par Charles Pierre Girault-Duvivier. — 21e édition, entièrement revue et corrigée d'après le nouveau dictionnaire de l'Académie, etc. — Par P. Auguste Lemaire, professeur de rhétorique au collège Louis-le-Grand. — 2 vol. in-8°, viii-1384 pages. — Paris, librairie *Cotelle*. — Prix : 14 francs.

HISTOIRE DE HENRY DE LA TOUR D'AUVERGNE, vicomte de Turenne, maréchal de France. — Par L. Armagnac, sous-chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique. — Deuxième édition. — In-12, 299 pages, gravures. — Tours, librairie *Mame et fils*. — Prix : 3 fr. 25.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par Eman Martin, professeur spécial pour les étrangers, à Paris. — Ouvrage pour les Français. — Syllexie (Explication des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

MANUEL DU LECTEUR ET DE L'ORATEUR, ou Principes de lecture expressive et de prononciation à

l'usage des élèves des établissements d'instruction publique. — Par J. Duquesnois. — Nouvelle édition. — In-12, vi-234 pages avec vignettes. — Paris, librairie *Delalain frères*. — Prix : 4 fr.

LE FILS DE CORALIE. — Par Albert Delpit. — Septième édition. — Paris, *Paul Ollendorff*, éditeur, 28 bis, rue Richelieu. — 3 fr. 50.

MADEMOISELLE SEPHORA. — Par Louis Haumont. — Paris, *E. Dentu*, éditeur, libraire de la la Société des gens de lettres, Palais-Royal, 17-19. Galerie d'Orléans. — Prix : 3 francs.

CONTES TRISTES. — Par Louis Haumont. — Paris, *E. Dentu*, éditeur, libraire de la Société des gens de lettres, Palais-Royal, 17-19, Galerie d'Orléans. — Prix : 3 francs.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

La conférence littéraire et scientifique de picardie a ouvert un Concours de poésie sur ce sujet : Le Poète. — Le Concours sera clos le *1er novembre 1880*. — Les manuscrits devront être parvenus pour cette date au Président de la Société à Amiens. — Le prix consistera en une médaille d'or. — Les pièces de vers devront être inédites, n'être pas signées, et porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Société d'émulation de Cambrai — La Société décernera, s'il y a lieu, en 1880, en séance publique, une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou une mention honorable à l'auteur du meilleur mémoire sur « Les expositions des Beaux-Arts en province : — leur utilité, — ce qu'elles sont, — ce qu'elles pourraient être, dans l'intérêt des arts et des artistes. » — Les envois devront parvenir franco au Président ou au Secrétaire de la Société *avant le 1er Juin 1880*.

La Société des Études historiques décernera, dans sa séance publique de l'année 1880, un prix de 1,000 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Histoire des origines et de la formation de la langue française jusqu'à la fin du xvie siècle ». — Les mémoires manuscrits devront être adressés à M. l'Administrateur *avant le 1er Janvier 1880*. Ils ne seront point signés et porteront une épigraphe répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ils devront être inédits et n'avoir pas été présentés à d'autres concours. — L'auteur qui se sera fait connaître, sera, par ce seul fait, mis hors de concours. — Les mémoires ne seront pas rendus; les auteurs auront la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie. — La Société pourra les publier, en tout ou partie.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Concours de 1880. — La Société propose une médaille d'or de 200 fr. à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.); — une médaille d'or de la valeur de 100 francs à la meilleure pièce de genre (conte, ballade, élégie, fable, etc.; — une médaille d'argent de la valeur de 50 francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Des médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents. — Les manuscrits devront être envoyés, francs de port, *avant le 1er février 1880*. — Pour plus amples renseignements, on est prié de s'adresser au secrétariat-général de la Société, à Montauban.

Réponses diverses.

M. B., à Londres : J'ai reçu la somme que vous m'avez envoyée au nom du Dr L. — *M. H. M., à Lisieux :* Je tire le proverbe en question d'une comédie de Regnard parue en 1694. — *M. E. B., à Saint-Omer :* Vous devez avoir reçu les numéros qui manquaient à votre collection; je vous les ai envoyés moi-même. — *M. A. L., à Londres :* Ne craignez pas de m'envoyer les questions que vous avez recueillies; si je ne puis vous en donner la solution dans la 9e année, je vous la donnerai dans la 10e. — Veuillez vous adresser, de ma part, à M. Henry Vaton, 23 et 25, quai Voltaire; il vous procurera tous les ouvrages dont vous pourrez avoir besoin. — *M. J. A., à Marseille :* Avec le prix de votre abonnement, j'ai reçu l'étymologie de V. Jacquemont; je m'en occuperai dans quelque temps. — *M. G. P., à Paris :* J'ai parlé de « Tuer le mandarin », dans la 3e année du Courrier de Vaugelas, p. 36, ainsi que dans la 7e année, p. 9 et 66.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *une heure et demie à cinq*.

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 13. 1er Septembre 1879.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE

COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger. Un. post. Annonces : Ouvrages, un exemplaire; Concours littéraires, gratis.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

AVIS.

On peut s'abonner au journal le *Courrier de Vaugelas* dans tous les bureaux de poste de France et d'Algérie en y déposant simplement le prix de l'abonnement, attendu que le Rédacteur prend le droit de 3 %, à sa charge.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATION.

Je viens de recevoir de Moscou une lettre qui contient les lignes suivantes :

Voici la 3e année que je suis votre abonné, et j'ai vu que vous relevez toujours la faute *voire même*, en disant qu'il y a longtemps que cette expression n'est plus employée. Cependant la fréquence même de cette faute, qui se retrouve sans cesse dans vos phrases à corriger, l'autorité de Littré et celle de l'Académie (édition de 1878) me font croire que cette expression n'est pas si vicieuse que vous voulez bien le dire. Et puis, je me rappelle très bien l'avoir rencontrée très souvent dans mes lectures. Je n'ai malheureusement pas la 2e année de votre journal, et je ne puis pas, par conséquent, juger de la valeur des raisons qui vous empêchent d'admettre cette locution.

Pour mettre mon correspondant à même de juger si j'ai tort ou raison de bannir *voire même*, je résume à son intention l'article que j'ai consacré (2e année, p. 185) à la question de savoir si cette expression est préférable à *voire* employé seul.

L'adverbe *voire* me semble venir non du latin *verè*, comme le dit le dictionnaire de Noël et Chapsal, mais bien de *vero*, qui signifie : 1° vraiment, réellement, tout à fait; 2° oui (dans le dialogue); 3° de plus, qui plus est, même.

La première signification a sans doute formé le *very* des Anglais (very good, very bad, etc.); mais je n'en ai pas trouvé d'exemple en français.

Dans le sens de *oui*, l'adverbe *voire* se trouve dans nos vieux auteurs :

Le marchand : Vous allez en Lanternois? Panurge : *Voire.*
(Rabelais, liv. IV, p. 29, éd. de 1732.)

Mais c'est surtout dans la troisième signification que *vero* nous est resté :

Chapitres, non de rats, mais chapitres de moines,
Voire chapitres de chanoines.
(La Fontaine, Fab. II, 2.)

Maintes foys y ont fait erreur ceulx *voyre* qui estoient estimés fins et ingénieulx.
(Rabelais, Pant., III, ch. 19.)

Quant à *voire même*, voici son origine :

Les Latins employaient *magis* dans le sens de *plus*; ainsi Virgile a dit :

Non quidem invideo; miror *magis*.

(... bien plus j'admire, j'admire plutôt.)

Le latin *magis*, par ellipse du *g*, a donné autrefois le mot *mais*, qui avait le sens de *magis*, c'est-à-dire qui signifiait *plus, davantage* :

De son ostel pou se mouvoit
Quar ne pooit chevauchier *mais*.
(Barbazan, t. I, p. 169.)

C'est son parler, ne moins ne *mais*.
(Villon, Grand Testam.)

La langue moderne n'a conservé à *mais* le sens de *plus, davantage* que dans certaines locutions composées du verbe *pouvoir* :

Fait résonner sa queue à l'entour de ses flancs,
Bat l'air qui n'en *peut mais*; et sa fureur extrême, etc.
(La Fontaine, Fab., II, 9.)

Ce sens de *mais* n'étant pas antipathique à celui de *voire* (même), on les mit à la suite l'un de l'autre pour signifier *et même qui plus est*, une sorte de pléonasme :

Voire mais, comment seroit-il possible de trouver un taureau si grand, dit l'estranger?

(Amyot, *Lyc.*, 31.)

Mais quand il perdit sa signification primitive pour celle de *mais* conjonction (avant ce temps on disait *ains* pour *mais*), on ne comprit plus *mais* après *voire*, et on le transforma maladroitement en *même*, sans doute parce qu'on en avait complètement perdu le sens :

Elle nous remplit de honte tellement que nous n'osons nous montrer en public *voire mesme* en particulier à nos amis.

(Charron, *De la Sagesse*, vol. I, p. 194.)

Du temps de Vaugelas, *voire même* ne s'employait plus à la Cour, et tous ceux qui voulaient écrire purement « n'osoient en user », cette expression étant considérée comme appartenant au style bas.

Cependant, elle s'est maintenue, et, aujourd'hui, elle n'est pas plus rare dans les livres que dans les journaux.

Or, *voire* et *voire même* étant encore en usage, il s'agit de savoir laquelle de ces deux expressions il convient d'adopter.

Rappelons les titres de chacune :

Voire est d'une source pure, et il n'a point cessé de s'employer depuis l'origine de notre langue; *voire même* est une expression corrompue, faite de *voire mais* (une bonne expression) à une époque relativement moderne : il faut donner la préférence à *voire*, cela ne fait pas pour moi l'ombre d'un doute.

Telle est la raison pour laquelle je conseille de substituer simplement *voire* à cette expression dans les phrases que je donne à corriger au « Passe-temps grammatical ».

×

Première Question.

Comment expliquez-vous la phrase familière et proverbiale FAIRE LE DIABLE A QUATRE? *Le dictionnaire de Littré ne donne aucun renseignement sur cette phrase si souvent employée.*

—

Quand notre théâtre prit naissance, c'est-à-dire vers le XVe siècle, on jouait des *mystères* et des *diableries*. Les premières de ces pièces représentaient des personnages de l'ancien et du nouveau Testament, quelque événement célèbre de la vie des saints; les secondes avaient pour héros des diables qui devaient tourmenter éternellement les pécheurs morts sans avoir fait pénitence.

Dans quelques villes, il s'établit des diableries à poste fixe, comme on voit s'établir aujourd'hui une troupe de comédie, de tragédie, de vaudeville ou d'opéra. La diablerie de Saumur, celle d'Angers, celle de Montmorillon et surtout celle de Doué étaient célèbres.

La diablerie était de deux sortes relativement au nombre des acteurs : la petite, qui se jouait avec moins de quatre diables, et la grande, qui se jouait avec quatre.

Or, lorsque les diableries donnaient une représentation à quatre personnages, on disait naturellement qu'*elles faisaient le diable à quatre* (en s'y mettant à quatre); et, attendu que le bruit ainsi obtenu était épouvantable, comme on peut d'ailleurs s'en assurer en lisant dans Rabelais le 13e chapitre de *Pantagruel*, on conçoit que, dans le langage familier, on ait fini par appliquer l'expression à une personne qui faisait un grand bruit, un grand vacarme dans certaines circonstances, ou qui se donnait beaucoup de mouvement pour faire réussir une entreprise :

Je m'en irai chez eux *faire le diable à quatre*.

(Hauteroche, *Soup. mal apprêté*, sc. 3.)

Oui, l'autre moi, valet de l'autre vous, *a fait*
Tout de nouveau *le diable à quatre*.

(Molière, *Amph.* III, 8.)

Je *ferai le diable à quatre* pour faire accepter sa pancarte.

(Voltaire, *Lett. en vers et en prose.*)

—

Une remarque qui n'est pas inutile, car elle concerne un mot qu'on ne trouve ni dans le Dictionnaire de Littré, ni même dans celui d'Alfred Delvau. Du proverbe expliqué ci-dessus nous avons tiré le nom composé *diable-à-quatre* pour signifier un homme qui se donne beaucoup de mouvement pour faire quelque chose qu'il a entrepris, nom qui se rencontre dans le premier couplet d'une vieille chanson bien connue :

Vive Henri Quatre!
Vive ce roi vaillant!
Ce *diable-à-quatre*
A le triple talent
De boire et de battre
Et d'être vert galant.

×

Seconde Question.

Je trouve dans un journal : « Il jetait FEUX ET FLAMMES *et nous menaçait d'un beau tapage pour la reprise de la session ». Croyez-vous qu'il faille ainsi, dans ce proverbe, mettre* FEU *et* FLAMME *au pluriel?*

—

Le Dictionnaire de Furetière (1690) écrit *jeter feu et flammes*, avec *flammes* au pluriel; celui de Trévoux (1771) écrit *jeter feu et flamme*, avec les deux substantifs au singulier; dans la phrase que vous me soumettez, *feu* et *flamme* sont tous les deux au pluriel.

Laquelle de ces trois manières est la meilleure?

A mon avis, c'est la seconde, et j'en justifie ainsi qu'il suit l'orthographe :

D'après M. Littré, on dit d'un volcan qu'il « vomit *feu et flamme* » pour signifier qu'il est en éruption. Or, attendu que *vomir* se traduit aussi par *jeter*, il est tout naturel de dire et d'écrire *jeter feu et flamme*, pour signifier, au figuré, que quelqu'un se livre à un grand emportement.

Du reste, c'est aussi celle qui me semble la plus usitée; car lorsque je me suis livré aux recherches nécessaires pour vous répondre, je l'ai rencontrée plus souvent que les autres.

×

Troisième Question.

En Normandie, quand on veut exprimer quequelqu'un est dans une bonne condition de fortune, qu'il a assez

de bien pour vivre, on dit qu'il est heureux COMME UN COQ DANS UN PANIER. *Voudriez-vous bien me dire comment vous expliquez cette variante de* COMME UN COQ EN PÂTE? *Est-ce une bonne expression?*

—

Je sais que les Normands se servent de cette expression à la place de notre *comme un coq en pâte;* mais il me semble qu'ils emploient là une forme défectueuse, et je vais essayer de vous dire en quoi.

Le coq est indispensable dans la ferme, et il est assez difficile de le bien choisir; jugez-en plutôt par les qualités qu'il doit réunir d'après ce passage de Liébaut (*Maison rustique du XVIe siècle*, p. 68) :

Et ne faut point qu'il soit blanc, ny gris, mais ou roux, ou tané, ou noir, le corps bien entassé, la creste bien droicte, vermeille, espaisse, non crénelée, dentelée, ny chiquetée, le col relevé en haut, les mal-heustres et vol des ailes grand, les ouyes grandes et fort blanches, le bec court, gros et crochu, l'œil noir en cercle, roux, ou jaune ou azuré, la barbe à couleur de rose, tirant de blanc en rouge, le plumage du col bien long, doré et changeant, les jambes bien escaillées, grosses et courtes, l'ongle courte et ferme, l'ergot roide et pointu, la queuë droicte, grosse et espaisse, et recrochant sur la tête.

Aussi, quand elle croit avoir trouvé cet oiseau rare, la fermière ou la fille de basse-cour lui donnait-elle tous ses soins : c'est cet enfant gâté du poulailler (où, comme on sait, les petits poulets sont couvés dans des paniers d'osier) qui a servi de terme de comparaison pour parler d'une personne objet de toutes les attentions de ceux qui l'entourent :

Ils lui envoyoient mille présents, comme gibiers ou flacons de vins, et ces femmes lui faisoient des moucadous et des camises. Il estoit traité *comme un petit coq au panier.*

(Des Périers, *Contes*, LXI.)

C'est donc mal s'exprimer que de dire *comme un coq dans un panier* au lieu de *comme un coq en pâte;* il faut *petit coq* dans la phrase, les coqs devenus grands n'étant plus gardés dans un panier; et de plus, il y faut *au panier*, ce qui signifie, non dans un panier quelconque, mais bien dans le panier où le coq a dû naître et où il a été élevé : un petit coq *au* panier, comme on dit un enfant *au* berceau.

✕

Quatrième Question.

Quel est le véritable nom d'une sauce bien connue des ménagères, MAYONNAISE, MAGNONNAISE *ou* MAHONNAISE? *L'étymologie de ce nom, si vous voulez bien la faire connaître à vos lecteurs, permettra de se prononcer. Les 3 orthographes et les 3 prononciations seraient-elles valables et accréditées au même titre, l'une d'elles est-elle préférable aux autres, qui demeureraient cependant correctes, ou n'y en a-t-il qu'une seule de bonne?*

—

Quoiqu'il m'ait été impossible de découvrir l'étymologie de *mayonnaise*, je crois cependant pouvoir vous dire celui des trois qualificatifs qui me semble le meilleur pour la sauce dont il s'agit.

D'après quelques-uns, le nom de cette sauce viendrait de celui de *Mahon*, ville prise par nos troupes sous le commandement du maréchal de Richelieu.

Je ne puis être de cet avis pour la raison qui suit :

En 1755, il a été publié à Paris, par Menon, un ouvrage de cuisine intitulé *Les Soupers de la Cour*, ouvrage qui eut une autre édition en 1778, dans l'avertissement de laquelle l'auteur dit :

Je me borne dans celui-ci à représenter le progrès qu'a fait de nos jours l'art de la cuisine.

Or, il n'est fait aucune mention de *sauce mayonnaise* dans cet ouvrage, ce qui ne serait certainement pas si Mahon, repris sur les Anglais en 1756, avait donné son nom à une nouvelle sauce.

Maintenant, faut-il dire *sauce mayonnaise* ou *sauce magnonnaise?*

A la vérité, la *Cuisinière de la campagne et de la ville* (édit. de 1874) écrit *magnonnaise;* mais comme Beauvilliers et Viard, placés plus près de l'origine, écrivaient *mayonnaise*, je crois que cette dernière forme doit l'emporter sur l'autre.

—

Quelques jalons pour ceux de mes lecteurs qui auraient la patience et le temps de poursuivre plus loin que moi les recherches sur l'étymologie de *sauce mayonnaise.*

Cette expression date du commencement de notre siècle; je l'ai trouvée écrite pour la première fois dans Beauvilliers (*Art du cuisinier*, vol. I, p. 66). Toutefois, ce ne serait pas avec *sauce* que *mayonnaise* se serait employé d'abord; ce serait avec *poulet*, comme on le voit dans Viard (*Cuisinier impérial*. 1806); on aurait dit primitivement *poulet en mayonnaise* comme on a dit et comme on dit encore *poulet en daube.*

Cette similitude de construction pourra peut-être mettre sur la voie d'une étymologie qui a été vainement cherchée jusqu'à ce jour.

✕

Cinquième Question.

D'où vient le nom composé COURTE-POINTE, *une couverture de lit? L'objet désigné par ce nom n'a pas l'aspect d'une pointe, et d'ailleurs il n'y en a aucun, dans l'ameublement, qui soit nommé* LONGUE POINTE.

—

Ce nom vient du latin *culcita puncta,* qui veut dire mot à mot couverture piquée; et voici comment *culcita* a été transformé en *courte*, dans cette expression.

Du terme *culcita* on a fait d'abord *coulte*, qui se trouve dans l'inventaire des meubles de Charles V, imprimé à la fin de la vie de ce monarque écrite par l'abbé de Choisy (p. 543) :

Une chambre de veluau, azurée à fleurs-de-lis, garnie de ciel, de dossier, de *coulte pointe*, etc.

La consonne *l* n'étant pas prononcée dans ce mot (comme dans *coulpe* et dans *coultre*), et donnant probablement à *cou* un son long, on substitua à *l* la consonne *s*, qui servait le plus souvent à marquer une syllabe longue, et l'on eut ainsi *couste*, qui se trouve en effet dans maints auteurs :

De florètes lor estendoient
Les *couste pointes*, qui rendoient
Tel resplendor par ces herbaiges.

(*Rom. de la Rose*, vers 8462, id. Méon.)

Pareillement defend ladite chambre à toutes personnes... et aussi de transporter ou faire transporter d'une maison... aucuns lits, landiers, *cousles pointes,* draps de laine, etc.

(Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 608, col. 1.)

Par une légère corruption dans la prononciation, le *ou* de *couste* devint bref, et l'on supprima l'*s*, ce qui donna *coute*, comme dans les exemples suivants :

Encore i faut-il *coute pointes,*
Sarges, oreillers biaus et cointes
Pour lit couvrir.

(*Choses qui faillent en ménage.*)

Entrementes que Philippe [d'Ostende] dormoit sur une *coute pointe*, delez le feu de charbon en son pavillon.

(Froissart, II, II, 192.)

Enfin, arrivé à cette forme, on y aura introduit une *r*, par ignorance, comme on l'avait fait déjà dans d'autres mots (*fronde*, de *funda*, par exemple), et l'on a eu ainsi *courte-pointe*, singulier nom composé, où la partie qui semble être l'adjectif (*courte*) est un substantif, et où celle qui semble être un substantif (*pointe*) est réellement un adjectif.

ÉTRANGER

Première Question.

Pourquoi dans Franc de port *écrit-on* franc *invariable quand cette expression est placée devant le substantif, et variable, quand elle est placée après ?*

—

L'expression *franc de port*, qui a été introduite en français par J.-J. Rousseau, il me semble, avait été écrite ainsi qu'il suit par ce célèbre écrivain dans ces deux phrases, citées par la *Grammaire nationale*, p. 215 :

J'ai reçu *franc de port* une lettre anonyme.

Le Contrat social est imprimé, et vous en recevrez douze exemplaires *francs de port.*

Tout ce qui s'occupait de politique à la fin du XVIIIe siècle avait lu Rousseau, et connaissait, cela va sans dire, les phrases ci-dessus. Quand la Révolution éclata, elle donna naissance à une foule de journaux (on estime que de 1789 à 1800 il en fut créé près de 750), lesquels indiquaient avec soin les conditions qu'ils mettaient à la réception des lettres, des paquets, etc., envoyés par le public; d'où *franc de port* souvent placé au dos ou en tête de presque toutes ces feuilles, et, par conséquent, promptement popularisé.

Relativement à son orthographe, les journalistes adoptèrent celle de Rousseau, comme le montrent ces exemples :

(Avant le substantif)

C'est au bureau général du rédacteur, rue de Bondy, n° 47, qu'il faut adresser *franc de port* les demandes et les abonnements.

(*La Feuille du jour*, n° du jeudi 2 déc. 1790.)

C'est également au bureau qu'il faut adresser *franc de port* tous les avis, lettres, nouvelles ou renseignements qu'on veut faire insérer dans le journal.

(*La Cocarde nationale*, vol. I, p. 292.)

(Après le substantif)

Tous les avis, mémoires ou paquets seront adressés *francs de port* au sieur Belin, libraire rue Saint-Jacques.

(*Gazette de Paris* du 21 janvier 1790.)

Cette feuille paraîtra le mercredi et le samedi *franche de port* pour tout le royaume.

(*L'Ami des Citoyens* du 5 oct. 1791.)

Enfin, vinrent les grammairiens qui consacrèrent en quelque sorte officiellement la nouvelle règle, savoir : Girault-Duvivier dans sa *Grammaire des Grammaires* (1811), Boniface dans sa *Grammaire française* (1829), et M. Bescherelle dans sa *Grammaire nationale* (1834).

Telle est la raison pour laquelle, suivant moi, *franc*, dans l'expression *franc de port*, s'écrit invariable quand il précède le nom de l'objet envoyé avec le port payé, et variable quand il vient après ce même nom.



Seconde Question.

Pourquoi dit-on d'un homme qui entreprend une affaire avec chaleur qu'il y va, qu'il y court, qu'il s'y jette tête baissée*?*

—

L'expression adverbiale *tête baissée* signifie *avec résolution*, et a l'origine suivante, si je ne me trompe :

Au moyen âge, quand les hommes de guerre en vinrent à porter des bassinets à visière (partie du casque susceptible de se lever et de s'abaisser), ils durent, en allant au combat, pencher la tête en avant pour éviter les traits qui pouvaient les atteindre par cette ouverture; on trouve la preuve de ce fait dans le passage ci-dessous que j'emprunte à Monstrelet (liv. I, p. 375, col. 2) :

Et les François commencèrent à *incliner leurs chefs afin que les traits n'entrassent en leurs visières de leurs bassinets*, et aussi allèrent un petit à l'encontre d'eux et les firent un peu reculer.

Cette nécessité d'incliner la tête donna lieu plus tard à l'expression *se jeter tête baissée* (dans la bataille), expression à laquelle s'attacha l'idée de résolution courageuse, comme cela se voit dans la phrase qu'on va lire :

Il [Dion] crut que l'exemple serait plus efficace que les discours, et *se jeta tête baissée* au milieu de ses ennemis.

(Rollin, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 276.)

Puis, la même expression s'est employée au figuré comme dans les vers suivants :

L'âme doit se raidir plus elle est menacée,
Et contre la fortune *aller tête baissée.*

(Corneille, *Médée*, I, 5.)

—

On emploie encore *tête baissée* dans le sens de : étourdiment, sans regarder devant soi; ainsi La Fontaine a dit dans la *Chauve-Souris et les deux Belettes :*

Une chauve-souris donna *tête baissée*
Dans un nid de belette; et sitôt qu'elle y fut, etc.

Mais je ne crois pas que le sens soit ici une allusion à l'obligation où étaient les guerriers du moyen âge portant casque à visière de pencher leur « chef » en avant pour éviter d'être blessés aux yeux; cette expression ne peint que l'attitude d'une personne distraite, qui ne regarde pas devant elle quand elle marche.

×

Troisième Question.

« *Penché encore à demi sur l'empereur, Narcisse, ses cheveux rouges tout* hirsutes, *se tourne vers l'impéra-*

trice avec l'air d'un bon chien fidèle. » Voilà une phrase trouvée dans le Salon de 1879 *par Théodore de Banville, et le mot* hirsute *n'est pas dans la dernière édition de l'Académie. Auriez-vous la complaisance de me l'expliquer dans un prochain numéro ?*

—

L'adjectif *hirsute* vient du latin *hirsutus* (forme primitive *hirsus*) qui signifie velu, rude, hérissé :

Castanea *hirsuta* (châtaigne armée de piquants).
Hirsuta barba (barbe hérissée, épaisse).

Il s'employait au figuré dans le sens de rude, grossier, sans aucun ornement.

Cet adjectif a passé dans les langues dérivées du latin; mais il ne s'est pas employé dans toutes de la même manière : le portugais et l'espagnol se servent de *hirsuto*, poétiquement, dans le sens de velu, hérissé, rude; en italien, *irsuto*, d'après le *Nouvel Alberti*, ne se dit qu'au propre; et chez nous, si j'en juge d'après les dictionnaires de Bescherelle, de Poitevin et de Littré, il n'a été admis jusqu'ici que comme terme de botanique : partout ailleurs, on se sert de *hérissé*, qui, du reste, signifie absolument la même chose.

En conséquence, je suis d'avis que, dans la phrase citée, M. Théodore de Banville aurait dû dire tout simplement : « Narcisse, ses cheveux rouges et tout *hérissés* ».

J'adopte très volontiers un néologisme qui répond à une idée nouvelle; mais je protesterai toujours contre l'introduction d'un nouveau terme qui sera seulement le synonyme d'un autre que nous aurons déjà.

×

Quatrième Question.

Pourquoi donnez-vous à certain fromage le nom de Camembert ? *Mes remerciements d'avance.*

—

En 1791, une fermière de Normandie, Marie Fontaine, femme Hamel, préparait pour la première fois un fromage tout nouveau qu'elle vendit d'abord sur place, et, les jours de marché, à Argentan.

Or, comme Mme Hamel exploitait avec son mari une ferme située dans la commune de Camembert, près de Vimoutiers (Orne), ce fromage s'appela naturellement fromage de *Camembert*, en vertu de cette loi que j'ai déjà signalée, loi qui donne à beaucoup de produits le nom du lieu où ils sont fabriqués.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

—

1° Sauriez-vous me dire, *demanda* le vieux Breton (le verbe *interroger* ne peut avoir pour régime direct la chose demandée); — 2° ... de ces petits propriétaires *ayant laissé le comptoir* qui s'essoullent (voir *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 13, la critique de *En rupture de lycée*); — 3° ... où les maisonnettes surplombent la mer (*surplomber* veut pour régime direct le nom de la chose au-dessus de laquelle une autre s'avance); — 4° ... comme n'*atteignant* pas le but désiré (on remplit des conditions, mais on ne remplit pas un but); — 5° ... résolut de l'*envoyer*, sans autre forme, chercher fortune (le verbe *expédier* ne se construit pas avec un infinitif pour régime); — 6° ... et que l'Opéra populaire *dût* être (l'imparfait du subjonctif comme dans *fût*); — 7° ... d'hommes politiques, voire des ennemis de la République (je dis, dans le premier article de ce numéro, pourquoi je préfère *voire* à *voir même*); — 8° ... dans leur fonction grammaticale n'altérera absolument *en* rien la nature des maladies; — 9° Guérit-elle, oui ou non? *demanda* le représentant du fisc. — Elle guérit, *dit* le bon père *en soupirant*. (Voir *Courrier de Vaugelas*, 5e année, p. 51, où je démontre qu'il n'est pas permis d'employer certains verbes pour le verbe *dire* suivi de *en* et du participe présent de ces mêmes verbes.

Phrases à corriger

trouvées toutes dans la presse périodique.

—

1° Certes, l'Université s'est donné un mal prodigieux jusqu'à cette heure, pour ne pas appeler un chat un chat, et un crime un crime.

2° L'hôtel de la préfecture, qui date de Louis XV, est un des plus beaux de France. Construit pour servir de logement à un petit vétérinaire, on a su fort heureusement le transformer pour une nouvelle destination.

3° M. Jules Simon a, dans son entourage immédiat, des personnes qui s'épanchent volontiers en wagon ou ailleurs. Il serait bien possible que ces épanchements de famille aient servi de canevas à l'article du *Figaro*.

4° Depuis vingt ans au moins, elle avait bravement arboré les cheveux blancs. — Quel triste moment pour une femme que celui où elle s'entend vieillir !

5° Il est on ne peut plus regrettable, monsieur le directeur, que notre gouvernement ne soit pas plus soucieux de l'intérêt de ses nationaux à l'étranger.

6° Tandis que si un Anglais, de si mince importance qu'il soit, est molesté quelque part, de suite on en fait une interpellation au parlement et aussitôt un navire de guerre est expédié pour régler les différents.

7° J'ai habité si longtemps la côte d'Afrique, que je suis encore sous l'influence des habitudes des contrées tropicales, c'est-à-dire mi-sauvages.

8° On ne va à son but qu'à travers des adieux incessants. Tu nous quitteras, ta sœur et moi, qui sont ta seule famille actuelle... tu peux bien quitter des amitiés moins chères...

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIE DU XVIIIe SIÈCLE

Pierre RESTAUT.

—

Ce grammairien, qui était fils d'un marchand drapier de Beauvais, naquit dans cette ville en 1696.

Il étudia d'abord au collège de son pays, et s'y fit remarquer par son application et ses progrès.

Il vint ensuite à Paris, et, ses parents le destinant à l'état ecclésiastique, il entra au séminaire de Saint-Sulpice; mais il y renonça quelque temps après, et passa au collège Louis-le-Grand, où il fut chargé de veiller à l'éducation de quelques enfants de famille.

Le séjour qu'il fit dans cette maison, qui était dirigée par les Jésuites, le mit en relation avec les PP. de la Rue, Buffier, Ducerceau, Sanadon, Porée et d'autres membres célèbres de la Société.

Ce fut néanmoins pendant qu'il y demeurait qu'il traduisit du latin en français un petit ouvrage intitulé *Monarchie des Solipses*, 1721, in-12. C'est une satire

allégorique du gouvernement des Jésuites, qu'on a quelquefois attribuée au P. Inchofer.

Après sa sortie du collège Louis-le-Grand, Restaut se livra à l'étude de la jurisprudence, et fut reçu avocat au Parlement, puis aux Conseils du Roi, en 1740. « Je voudrois, lui dit à cette occasion le chancelier d'Aguesseau, trouver toujours des sujets semblables à vous. »

Restaut a composé quelques mémoires écrits avec clarté et précision. Mais l'ouvrage qui lui a fait le plus de réputation est sa grammaire, publiée en 1730, sous le titre de *Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise, par Demandes et par Réponses*, et à laquelle il ajouta, en 1732, un *Traité de la Versification*.

Cet ouvrage, entrepris d'après le vœu du célèbre Rollin, fut accueilli avec empressement : l'Université l'adopta comme classique, et il s'en fit neuf éditions pendant la vie de l'auteur. L'abrégé qu'il en publia lui-même, en 1732, en faveur des commençants, et qui servit à l'éducation des Enfants de France, eut aussi beaucoup de succès.

Restaut a revu la 4e édition du *Traité de l'orthographe françoise en forme de dictionnaire*, imprimé à Poitiers en 1764; et, au moment de sa mort, il s'occupait à retoucher le *Dictionnaire de Trévoux*.

Restaut mourut à Paris le 14 février 1764.

Je n'analyserai pas la grammaire de Pierre Restaut; mais je reproduirai en partie sa Préface, pour faire connaitre à mes lecteurs l'état dans lequel se trouvait chez nous l'enseignement de la langue française à la fin du premier tiers du XVIIIe siècle.

—

Le but de l'auteur n'a point été de donner une grammaire française complète. Nous en avons d'excellentes, et qui ne laissent presque rien à désirer pour la connaissance parfaite du génie et des beautés de la langue.

Son objet a été de travailler pour ceux qui ne l'ont jamais apprise par règles, et surtout pour les jeunes gens que l'on destine à étudier la langue latine. Il lui semble que la lenteur des progrès qu'ils y font ordinairement pourrait être attribuée à l'ignorance des principes qu'il entreprend de développer.

Il y a dans chaque langue deux espèces de principes. Les uns sont généraux et communs à toutes les langues, parce qu'ils sont pris dans la nature même des choses et dans les différentes opérations dont l'esprit de l'homme est capable; tels que sont les définitions et l'usage des noms, des verbes et la plupart des autres parties du discours. Les autres principes sont ceux qui ne regardent que les mots ou la manière de s'exprimer, et qui sont propres à chaque langue en particulier.

Dès qu'un jeune homme possède par raisonnement ce que les langues ont de commun entre elles, et sait expliquer dans la sienne, par des définitions précises, tous les termes et toutes les difficultés grammaticales, que lui reste-t-il à faire pour passer à une langue étrangère, sinon de substituer de nouvelles expressions à celles dont il connait déjà la valeur et la nature? Ce ne sera plus alors qu'un jeu de mémoire. Le jugement et la réflexion auront fait leurs plus grands efforts, et il ne sera plus besoin que d'une légère attention pour observer en quoi les deux langues, celle que l'on sait et celle que l'on apprend, se ressemblent ou diffèrent l'une de l'autre.

Il s'en faut bien que les jeunes gens trouvent cette facilité dans la méthode qu'on leur fait suivre ordinairement (1730). A peine savent-ils lire, que, sans leur avoir donné aucune notion de leur langue naturelle, on les met tout d'un coup dans les principes d'une langue qui leur est absolument étrangère, et dont ils ne parviennent à entendre les règles qu'après bien des années de peines et de travaux.

D'ailleurs, quels livres leur met-on entre les mains pour étudier les principes de la langue latine? Des rudiments qui, pour la plupart, sont si peu méthodiques, et où les définitions des termes sont si peu exactes et si mal expliquées, que tout le fruit qu'ils en remportent pour l'ordinaire se réduit à une routine de mots où la mémoire a beaucoup plus de part que le jugement. L'expérience ne confirme que trop cette vérité, et l'on voit souvent des écoliers de rhétorique qui se trouvent embarrassés dès qu'on leur fait quelques questions sur les premiers principes de la Grammaire; et cela, sans doute, parce qu'ils n'en ont jamais fait une étude méthodique. Il est encore plus ordinaire d'en trouver qui n'ont aucune connaissance des règles de la langue française, et qui, en écrivant, pèchent contre l'Orthographe dans les points les plus essentiels; en sorte que, s'il leur arrive de parler ou de composer correctement dans l'une et l'autre langue, on peut dire que c'est le plus souvent plutôt un effet du hasard et de l'habitude que de la connaissance des principes.

C'est dans le dessein de prévenir ces inconvénients que Restaut a entrepris ce petit ouvrage, que l'on ne doit pas mettre au nombre de ces méthodes systématiques et de ces plans singuliers, tels qu'on en voit quelquefois paraître, qui n'aboutissent pour la plupart qu'à faire connaître à leurs auteurs que ce qui paraît beau et aisé dans la spéculation ne l'est pas toujours dans la pratique. Le raisonnement seul ne suffit pas pour l'étude d'une langue. Il faut encore que la mémoire se charge et se remplisse d'un grand nombre de mots et de combinaisons différentes dont la connaissance ne s'acquiert que par un exercice continuel, et ne peut être du ressort d'aucune mécanique. L'auteur convient néanmoins qu'on peut abréger cette étude; mais il en fait consister tout le secret dans l'arrangement et dans l'explication raisonnée des principes, parce qu'il est certain que les choses ne s'apprennent qu'autant qu'on les conçoit avec netteté.

Voilà le plan sur lequel il a travaillé en quelque sorte à l'instigation de Rollin, qui pensait que la méthode la plus courte et la plus solide d'apprendre une langue est de s'y préparer par une connaissance exacte et raisonnée des principes généraux et particuliers en les appliquant à celle que l'on sait par habitude.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Les Forestiers du Michigan; par Gustave Aimard et J. B. d'Auriac. In-18 jésus, 231 p. Paris, Degorce-Cadot. 1 fr. 25.

Nous marions Virginie; Timoléon Polac les yeux au bout d'un bâton; par Eugène Chavette. In-18 jésus, 319 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Une femme entre deux crimes; Marthe et Madeleine; par la comtesse Dash. In-18 jésus, 298 p. Paris, lib. C. Lévy. 3 fr. 50.

Apologie pour Hérodote, satire de la société au XVIe siècle; par Henri Estienne. Nouvelle édition faite sur la première et augmentée de remarques, par P. Ristelhuber. Avec trois tables. 2 vol. In-8°, XLVIII-939 p. Paris, lib. Liseux. 25 fr.

Guillaume de Tyr et ses continuateurs; texte français du XIIIe siècle, revu et annoté par M. Paulin Paris, membre de l'Institut. T. I. Grand in-8°, XXVII-565 p. et 4 cartes. Paris, lib. Firmin-Didot et Cie.

Œuvres de Jules de la Madelène. Le Marquis de Saffras. Petit in-12, XII-429 p. et portrait. Paris, lib. Lemerre. 6 fr.

Origine et développement de la religion étudiés à la lumière des religions de l'Inde, leçons faites à Westminster-Abbey; par F. Max Muller. Traduit de l'anglais par Darmesteter. In-8°, XV-347 p. Paris, lib. Reinwald et Cie. 7 fr.

Le Pays de l'honneur; par le général Ambert. In-18 jésus, 381 p. Paris, lib. Chaix et Cie.

La Grande vie. La Préférée; par Edouard Cadol. In-18 jésus, 357 p. Paris, lib. C. Lévy.

Cours de langue française avec de nombreux exercices empruntés aux meilleurs écrivains; par B. Berger, Inspecteur de l'enseignement primaire à Paris. II. Degré intermédiaire. 4e édition, revue et corrigée. In-12 jésus, 216 p. Paris, lib. Delagrave. 1 fr. 25.

Histoire populaire de la Révolution française; par Mme Ernest Duvergier de Hauranne. In-18 jésus, VI-284 p. Paris, lib. Germer Baillière et Cie. 3 fr. 50.

Le Grand Dieu et les Petits dieux, ou la Grande et les Petites religions; par Edouard Féraud, docteur en médecine. In-18 jésus, XX-503 p. Paris, lib. des Sciences Sociales. 4 fr.

Études militaires historiques. L'Art de la guerre chez les anciens; par E. Hardy, capitaine adjudant-major au 130e régiment d'infanterie. In-8°, 180 p. avec vign. Paris, lib. Dumaine, 4 fr.

Œuvres complètes de P. Lanfrey. L'Église et les Philosophes du XVIIIe siècle, avec une étude biographique par M. de Pressensé. In-18 jésus, LXXX-374 p. et autographe. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Le Fer rouge; par Pierre Zaccone. In-18 jésus, 338 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Vie d'Oberlin; par Frédéric Bernard. 2e édition, in-18 jésus, 220 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 25.

Publications antérieures :

UN MARTYR DE LA PATRIE. — Recherches sur Ringois d'Abbeville. — Par le Vte Oscar de Poli. — Paris, *E. Dentu*, libraire-éditeur, Palais-Royal, 15-17-19, Galerie d'Orléans. — Prix : 3 fr.

MADAME MARIE PAPE-CARPANTIER, sa vie et ses ouvrages. — Paris, chez Duval, imprimeur, 26, rue D'Arcet. — Prix : 1 fr.

HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE DANS L'ANTIQUITÉ. — Par H. Wallon, doyen de la faculté des lettres de Paris. — T. 1. In-8°, CLXVII-492 p. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 7 fr. 50.

ŒUVRES DE PHILARÈTE CHASLES. — Scènes des camps et des bivouacs hongrois (1848-1849). — In-18 jésus, XXIV-300 p. — Paris, librairie *Charpentier*, 13, rue de Grenelle-Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

POÉSIES DE FRANÇOIS COPPÉE (1874-1878). — Petit in-12, 287 p. — Paris, librairie *Alphonse Lemerre*, 27-31, passage Choiseul.

LA POCHE DES AUTRES. — Par M. Marius Roux. — Paris, *E. Dentu*, éditeur, libraire de la Société des Gens de lettres. — Palais-Royal, 15-17-19, galerie d'Orléans. — Prix : 3 francs.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut se procurer immédiatement les années 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8; la 3e, qui a été mise sous presse il y a quelque temps, a déjà *dix* numéros de réimprimés. — Prix : 6 francs l'année, envoi franco par la poste.

GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, ou Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française. — Par Charles Pierre Girault-Duvivier. — 21e édition, entièrement revue et corrigée d'après le nouveau dictionnaire de l'Académie, etc. — Par P. Auguste Lemaire, professeur de rhétorique au collège Louis-le-Grand. — 2 vol. in-8°, VIII-1384 pages. — Paris, librairie *Cotelle*. — Prix : 14 francs.

HISTOIRE DE HENRY DE LA TOUR D'AUVERGNE, vicomte de Turenne, maréchal de France. — Par L. Armagnac, sous-chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique. — Deuxième édition. — In-12, 299 pages, gravures. — Tours, librairie *Mame et fils*. — Prix : 3 fr. 25.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par Eman Martin, professeur spécial pour les étrangers, à Paris. — Ouvrage pour les Français. — Syllexie (Explication des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Le vingt-troisième *Concours poétique* ouvert en France le 15 août 1879, sera clos le *1er décembre 1879.* — Vingt médailles seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé *franco*, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

La conférence littéraire et scientifique de Picardie a ouvert un Concours de poésie sur ce sujet : Le Poète. — Le Concours sera clos le *1er novembre 1880.* — Les manuscrits devront être parvenus pour cette date au Président de la Société à Amiens. — Le prix consistera en une médaille d'or. — Les pièces de vers devront être inédites, n'être pas signées, et porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Société d'émulation de Cambrai. — La Société décernera, s'il y a lieu, en 1880, en séance publique, une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou une mention honorable à l'auteur du meilleur mémoire sur « Les expositions des Beaux-Arts en province : — leur utilité, — ce qu'elles sont, — ce qu'elles pourraient être, dans l'intérêt des arts et des artistes. » — Les envois devront parvenir franco au Président ou au Secrétaire de la Société *avant le 1er Juin 1880.*

La Société des Études historiques décernera, dans sa séance publique de l'année 1880, un prix de 1,000 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Histoire des origines et de la formation de la langue française jusqu'à la fin du xvie siècle ». — Les mémoires manuscrits devront être adressés à M. l'Administrateur *avant le 1er Janvier 1880.* Ils ne seront point signés et porteront une épigraphe répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ils devront être inédits et n'avoir pas été présentés à d'autres concours. — L'auteur qui se sera fait connaître, sera, par ce seul fait, mis hors de concours. — Les mémoires ne seront pas rendus; les auteurs auront la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie. — La Société pourra les publier, en tout ou partie.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Concours de 1880. — Les manuscrits devront être envoyés, francs de port, *avant le 1er février 1880.* — Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents. — Pour plus amples renseignements, on est prié de s'adresser au secrétariat-général de la Société, à Montauban.

Réponses diverses.

M. J. S., à Amiens : Tous mes remerciements pour la faute que vous me signalez, n° 3, p. 20 de cette année : dans ma seconde édition, je ne manquerai pas de mettre *Ich habe Schlaf* au lieu de *Ich habe Schlafen.* — *M. P., à Lyon :* Votre abonnement, payable chez M. Borrani, libraire à Paris, a été pris par son coureur le 4 novembre 1878, et, après avoir reçu 12 numéros, vous prétendez que vous n'êtes pas abonné? — *M. O. P., à Jersey :* J'ai lu avec bien du plaisir la traduction que vous venez de m'adresser, et j'en prends occasion pour vous féliciter d'avoir appris une nouvelle langue. — *M. J. M. S., à Madrid :* Votre publication ayant quelque analogie avec la mienne, je consens très volontiers à l'échange que vous me proposez. — *M. D. B., à Paris :* La personne qui a touché votre abonnement ne me l'a pas remis.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *une heure et demie à cinq.*

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 14. 15 Septembre 1879.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en* 1875, *et doublement récompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

AVIS.

On peut s'abonner au journal le *Courrier de Vaugelas* dans tous les bureaux de poste de France et d'Algérie en y déposant simplement le prix de l'abonnement, attendu que le Rédacteur prend le droit de 3 °/₀ à sa charge.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

Je ne puis comprendre le sens littéral de l'expression Promettre monts et merveilles. *Voudriez-vous bien en donner un jour l'explication?*

—

Pour dire qu'une personne promet à une autre toutes sortes de choses avantageuses, sans avoir la volonté ou le pouvoir de tenir sa promesse, notre langue et celles des peuples qui nous entourent ont adapté deux sortes de régimes au verbe *promettre :* quelquefois ce régime est simple, comme dans *promettre des monts d'or*, *promettre des merveilles*, *promettre des mondes d'or* (anglais); quelquefois il est composé, comme dans *promettre mers et monts* (italien), *promettre monts et vaux*, et *promettre monts et merveilles*, qui se disent en français.

Toutes celles de ces expressions où *promettre* est suivi d'un régime simple se comprennent, et il en est de même de celles où le régime est formé de deux mots de sens opposé (monts et vaux, monts et mers), parce que ces mots embrassent, les uns la totalité des terres, les autres la totalité en quelque sorte du globe lui-même; mais on ne se rend pas facilement compte de l'anomalie qui se rencontre dans l'association de *monts* et de *merveilles*. Quelle en est la cause?

Je crois l'avoir trouvée.

Au XVIe siècle, nos courtisans durent naturellement imiter l'italien dans cette expression, l'italien qui disait *promettre monts et mers*. Or, comme nous disions, nous, *promettre merveilles*, ce dernier mot aura été substitué à *mers* (dont il contenait les trois premières lettres) dans le proverbe italien, et nous aurons dit *promettre monts et merveilles* au lieu de l'italien littéralement traduit en français *promettre monts et mers*.

Je ne vois pas jusqu'ici d'autre explication à donner à ce singulier fait de construction.

×

Seconde Question.

Pourquoi dit-on : « LES FÈVES FLEURISSENT » *en faisant allusion à une personne qui fait ou dit des folies? Pourquoi plutôt les fèves que les pois, ou une autre plante potagère quelconque, dans cette locution proverbiale?*

—

En vertu d'une fausse interprétation de ce que dit Pline sur la folie (liv. 24, ch. 17), l'opinion s'était généralement répandue dans le populaire que l'odeur exhalée par la fleur des fèves affectait plus ou moins les cerveaux faibles :

> Le monde doncques ensagissant plus ne craindra *la fleur des febves* en la prime vere.
>
> (Rabelais, *Pant.* liv. V, *Prol.*)

Cette opinion nous a valu plusieurs proverbes, encore en usage aujourd'hui, tels sont : *il a passé par un champ de fèves en fleurs,* qui se dit pour reprocher à quelqu'un sa folie ou une faiblesse; *quand les fèves sont en fleur les fous sont en vigueur*, pour signifier, dit à l'époque du printemps, que la folie d'une personne n'a rien que de naturel; et enfin les *fèves fleurissent*, pour taxer d'extravagance les discours ou les actes de folie que l'on voit faire à quelqu'un en sa présence.

Troisième Question.

On emploie souvent l'expression proverbiale AU TEMPS OU LA REINE BERTHE FILAIT, *pour signifier* IL Y A BIEN LONGTEMPS. *Pourriez-vous me dire quelle est cette reine Berthe, quand elle vivait, etc.?*

—

Il a régné plusieurs opinions à cet égard; mais la plus probable me semble celle qui a été émise par Bullet (*Dissert. sur la mythologie française*, p. 60), et qui consiste à voir, dans la reine en question, la première femme du roi Robert, veuve du comte de Blois, que les censures de Grégoire V obligèrent à quitter son second mari. D'après cet auteur, ce serait cette reine qui se trouve représentée au portail de plusieurs cathédrales avec un pied d'oie, d'où le nom de *reine pédauque*.

Comme le roi Robert occupa le trône de France de 996 à 1031, il s'en suit, si Bullet a raison, que lorsqu'on dit d'une chose qu'elle remonte *au temps où Berthe filait* (car on abrège souvent ainsi le proverbe), on dit littéralement qu'elle remonte au XIe siècle.



Quatrième Question.

On est souvent très embarrassé pour découvrir si un mot en ANT *est participe présent (auquel cas il est invariable) ou adjectif verbal (auquel cas il est variable). Pourriez-vous me donner à ce sujet un ensemble de règles que des enfants pussent facilement appliquer? Vous me rendriez ainsi un véritable service.*

—

A l'origine de notre langue, on ne variait les participes présents que pour le nombre, ce dont j'ai donné la raison dans le *Courrier de Vaugelas* (1re année, numéro 9). Mais au XVIe siècle, on les varia aussi pour le genre; puis bientôt l'Académie, adoptant l'opinion des grammairiens de Port-Royal, décida dans sa séance du 3 juin 1679 que l'on ne déclinerait plus lesdits participes quand ils sont verbes, ce qui, en d'autres termes, impliquait le principe suivant :

Les mots verbaux en *ant* sont toujours invariables quand ils sont verbes, et variables quand ils sont adjectifs.

Ce principe, si simple dans son énoncé, est souvent difficile dans son application ; et vous avez senti comme beaucoup d'autres la nécessité qu'on lui donnât en quelque sorte un commentaire pour en faciliter la mise en pratique.

J'ai fait autrefois ce travail, qui a été publié dans ma *Langue française enseignée aux étrangers;* je vais le reproduire ici à votre intention, en y introduisant, cela va sans dire, les modifications que l'expérience a pu me suggérer depuis.

Il arrive de deux choses l'une : ou le mot en *ant* que l'on a à écrire est verbe, ou il ne l'est pas, et comme c'est seulement quand il est verbe qu'il doit rester invariable, il suffit, pour être en état de l'écrire correctement, de savoir reconnaître cette qualité.

Maintenant, quand le mot en *ant* est-il verbe?

Je vais vous le dire en m'appuyant sur la construction de la phrase qui le renferme.

Les indices qui permettent de reconnaître que le mot verbal en *ant* est verbe peuvent se puiser à deux sources : dans le cortège des mots qui l'accompagnent, et dans les transformations dont est susceptible la phrase qui les contient.

Indices fournis par le cortège du mot en ant. — On reconnaît que le mot en *ant* est verbe dans les cas suivants, où se trouvent des mots qui ne peuvent accompagner un adjectif :

1° Quand il a un complément direct, s'il est précédé de l'un des pronoms *me, te, se, nous, vous*, etc., ou encore d'une négation, ou de l'expression adverbiale *ne... que*, comme dans :

On n'entendait plus les coups des terribles marteaux qui, *frappant l'enclume*, faisaient gémir les profondes cavernes de la terre.

(Fénelon, *Télém.* II.)

Nos braves *s'approchant* se prennent aux cheveux.

(Boileau, *Sat.* III.)

C'est une personne d'un naturel doux, jamais *ne regardant, ne contredisant, ne désobligeant.*

(Bescher, *Tr. du Part.*)

Je méprise ces insectes et ces folliculaires, *ne mordant que* pour vivre.

(Voltaire, *Candide.*)

2° Quand il est précédé de *en* signifiant le moyen, la simultanéité, la manière :

Les nonnettes sans voix
Font, *en fuyant,* mille signes de croix.

(Gresset, *Vert-Vert.*)

Elles ont fait la route *en mendiant.*

(Bescher, *Tr. du Part.*)

3° Lorsqu'il est précédé ou suivi d'autres mots en *ant* accompagnés d'indices qui révèlent un verbe :

Ces ennemis des vers,
Qui hérissés d'algèbre et bouffis de problèmes,
Au monde épouvanté parlent par théorèmes,
Observant, calculant, mais *ne sentant jamais.*

(Voltaire, dans la *Gramm. nat.* p. 671.)

4° Quand il est suivi d'un adverbe ou d'une expression indiquant la manière, le moyen, le temps, comme dans ces exemples :

Mais pour mieux réussir, il est bon, ce me semble,
Qu'on ne vous trouve point tous deux *parlant ensemble.*

(Molière, dans la *Gramm. nat.* p. 671.)

Seule *errant à pas lents* sur l'aride rivage,
La corneille enrouée appelle aussi l'orage.

(Delille, dans la *Gramm. nat.* p. 673.)

Vous verrez la paix *renaissant par degrés* dans son âme abattue.

(Bescher, *Tr. du part.*)

Vit-on jamais tant d'infortunés *errant en foule* au milieu des flammes!

(Th. Gauthier, *Constantinople.*)

5° Quand il est suivi d'un adverbe de comparaison, comme dans les phrases suivantes :

Il est des personnes *obligeant plutôt* par vanité que par caractère.

(J.-J. Rousseau.)

Ces deux infortunés, après s'être liés l'un à l'autre, se précipitèrent dans le Rhône, *aimant mieux* mourir ensemble que vivre séparés.

Cité par la *Gramm. nat.* p. 670.)

6° Enfin, on reconnaît un verbe dans le mot en *ant* quand il est suivi d'une expression marquant le lieu, l'origine, le but, etc. :

Les rayons de la lune, *perçant à travers* le feuillage, allaient nuancer la verdure, et se jouer parmi les fleurs.

(Marmontel, *Incas*, XXVIII, p. 259.)

Voyez ces riants vergers remplis d'arbres qui plient sous le poids de leurs fruits *pendant jusqu'à terre.*

(Idem.)

Indices fournis par la transformation de la phrase. — On a la preuve que le mot en *ant* est verbe dans les cas suivants :

1° Quand il peut se remplacer par *après avoir* suivi du participe passé, comme dans :

Les Maures *descendant* de leurs montagnes parcouraient et pillaient l'Afrique.

(De Ségur, dans la *Gramm. nat.* p. 676.)

Tous mes sots à l'instant, *changeant* de contenance,
Ont loué du festin la superbe ordonnance.

(Boileau, *Sat.* III.)

Ainsi notre amitié *triomphant* à son tour,
Vaincra la jalousie en cédant à l'amour.

(Corneille, dans la *Gramm. nat.* p. 674.)

2° Quand il peut être remplacé par un mode personnel précédé de *quoique*, *attendu que*, *lorsque*, *pendant que*, ou encore lorsqu'on peut mettre *en* devant lui :

Les animaux *vivant* d'une manière plus conforme à la nature, doivent être sujets à moins de maux que nous.

(J.-J. Rousseau, dans la *Gramm. nat.* p. 674.)

Les connaissances spéciales ne conviennent guère aux enfants même *approchant* de l'adolescence.

(Idem.)

La mer *mugissant* ressemblait à une personne agitée qui, ayant été longtemps irritée, n'a plus qu'un reste de trouble et d'émotion.

(Fénelon, *Télém.* IV.)

Combien de pères, *tremblant* de déplaire à leurs enfants, sont faibles et se croient tendres !

(Domergue, dans la *Gramm. nat.* p. 670.)

3° Lorsqu'on peut le remplacer par l'infinitif (ce qui a lieu généralement après les verbes *voir*, *apercevoir* et *entendre*), comme dans ces phrases :

On voyait des cordages *flottant* sur la côte.

(Fénelon, *Télém.*)

Nous entendions toute la journée le père et la mère *grondant*, *menaçant*, et les enfants *criant* et *sanglottant*.

(J.-J. Rousseau.)

Je vis nos voyageurs *approchant* du sommet de la montagne.

(Cité par Bescher.)

4° Si, étant suivi d'un régime avec l'une des prépositions *à*, *de*, *en*, *dans*, *sur*, on ne peut pas mettre *qui sont*, *qui étaient* entre lui et le régime de la préposition. Ainsi comme dans ces vers:

Ces sphères *roulant* dans l'espace des cieux,
Semblent y ralentir leur cours silencieux.

(Lemierre, dans la *Gramm. nat.* p. 675.)

on ne pourrait pas dire : ces sphères *qui sont roulant* dans l'espace, on met le mot en *ant* invariable comme ayant la qualité de verbe.

—

Il n'est pas rare, certainement, de rencontrer, surtout dans les poètes, des infractions aux règles qui précèdent, ce qui tient, d'une part, à la difficulté qu'il y a toujours de reconnaître si le mot en *ant* est verbe ou adjectif, et de l'autre, aux licences autorisées en poésie. Mais je crois qu'en se conformant auxdites règles, on n'écrira jamais les participes présents d'une manière à s'en faire contester sérieusement l'orthographe.

ÉTRANGER

COMMUNICATION.

A la date du 11 courant, j'ai reçu d'Asti (Italie) une longue lettre qui peut se résumer en ces termes :

Monsieur,

Je viens de recevoir, je ne sais comment, votre excellent *Courrier de Vaugelas*, dont le numéro 4 parle du verbe *Rapatrier*. Veuillez me permettre de vous dire mon avis sur ce mot, quoique je sois loin d'être profondément versé dans la langue française.

Je pense avec M. Littré que le verbe *rapatrier* a été composé de *re* (particule réduplicative), de *à* (particule spécifiant l'action du verbe) et de *patrie* (but de l'action de mouvement); car comment pourrait-on établir clairement la signification d'un verbe composé d'un nom commun et d'une particule ne signifiant rien par elle-même et sans l'attribut qui en doit être la substance?

Les langues dérivées, dont les éléments étaient trouvés, devaient naturellement se modifier selon l'esprit et les besoins des nations nouvelles qui les parlaient et se perfectionner de manière à être plus logiques et plus précises. Les langues française, italienne et espagnole ont pris du latin les principaux matériaux qui ont servi à leur formation; mais elles se perfectionnent toujours, comme le mot *Rapatrier* le prouve.

Pour les Latins, ce mot pouvait bien, par convention, signifier *retourner à la patrie;* mais nous, Italiens, nous n'avons pas voulu lui reconnaître cette signification, sans le modifier en changeant *repatriare* en *rimpatriare*, formé de *r* (*re*, particule réduplicative), de *im* (préposition *in* signifiant fin du mouvement, changée en *im* devant un *p*) et de *patria* (but du mouvement susdit).

Les Espagnols furent plus rigoureux encore, ils supprimèrent entièrement le mot et dirent avec plus de logique *Volverse en su patria;* ils furent verbeux et précis.

Pourquoi la langue française n'aurait-elle pas pu également se fabriquer ainsi quelques mots? Il est bien vrai qu'elle a très peu de vocables semblables; mais cela tient à ce qu'elle préfère la concision, sa qualité dominante, à la précision absolue.

Je me propose de faire connaître votre journal à Florence dans l'espoir qu'il y en sera bientôt publié un semblable pour la langue italienne.

Agréez, Monsieur, l'expression la plus sincère de ma haute estime.

Votre très humble serviteur,

SOLARO PAOLO.

Je réponds à mon savant correspondant d'Asti :

Il est incontestable que la langue française pouvait se fabriquer un verbe signifiant *retourner dans sa patrie* avec des éléments analogues à ceux qu'a employés l'italien; mais il ne l'est pas moins qu'elle avait le droit d'agir d'une autre manière, et, comme elle l'a fait, de se contenter, pour exprimer la même action, du verbe *repatrier*, tiré directement de *repatriare*, usité dans la haute et dans la basse latinité.

Or, de deux choses l'une; ou la substitution de *rapatrier* à *repatrier* (qui a existé en français au moins

jusqu'au milieu du xviiie siècle) est due à l'introduction après coup de la préposition *à* dans ce verbe, où elle est due à un simple changement dans sa prononciation.

Est-elle due à l'introduction d'un nouvel élément dans le verbe *repatrier?*

Ce n'est pas mon avis; car il me semble que, de quelque source qu'ils viennent, les éléments d'un mot composé, dans une langue quelconque, n'augmentent ni ne diminuent, une fois fixés par le génie de la nation qui doit faire usage du vocable à la composition duquel ils contribuent.

En conséquence, *rapatrier* n'est pas le résultat d'un perfectionnement, comme on pourrait le croire; c'est tout simplement, comme je l'ai dit dans mon premier article, une forme corrompue de son prédécesseur.

Du reste, cette corruption a sa pareille dans le français du moyen âge. En effet, dans ces temps reculés, le latin *rememorare* avait donné *remembrer* à notre langue, verbe dont nos pères avaient tiré deux substantifs, *remembrance* d'abord et *ramembrance* ensuite, substantifs aussi souvent employés l'un que l'autre. Or, il est très probable qu'il y eut de même, dans le français moderne, deux formes traduisant le latin *repatriare*, savoir *repatrier* et *rapatrier*, et que cette dernière, la plus fréquemment employée par les bien parlants, l'aura emporté sur sa rivale dans les intéressantes discussions où l'Académie française prépara la première édition de son dictionnaire.

—

Je remercie bien sincèrement M. Solaro Paolo de sa communication, et je me trouve excessivement flatté de l'intention qu'il me manifeste de provoquer à Florence la fondation d'une feuille dans le genre de la mienne.

×

Première Question.

Comment justifiez-vous l'adjectif BEAU, BELLE *qui entre dans les termes de parenté* BEAU-PÈRE, BELLE-MÈRE, BEAU-FILS, BELLE-SŒUR, *etc.?*

—

Pour désigner les degrés de parenté par alliance, les Latins avaient deux sortes de noms; les uns qui n'étaient point faits des noms des parents naturels, les autres, qui en étaient formés avec le suffixe *aster*, comme *filiaster* (*tra*), beau-fils, gendre; belle-fille, etc.

Employés sans doute de préférence aux autres pendant la période que comprend la basse latinité, ces derniers ont passé dans quatre langues dérivées du latin : en provençal, en espagnol, en portugais et en français. En voici des exemples dans la nôtre :

De mauvaise *marastre* est l'amour moult petite.

(*Berte*, LIV.)

Un *parastre* peut bien avoir la garde des enfants de sa femme.

(*Coustum, génér.*, t. I, p. 137.)

Guenes respunt : [Rollans] cist miens *fillastre*.

(*Ch. de Roland*, ch. II, v. 84.)

Aucune fois meuvent li contens [querelles] en mariage par le [la] haine que li *parrastre* et les *marrastre* ont envers lor *fillastres*.

(Beaumanoir, LVII, 7.)

Mais, vers le xvie siècle, je crois, ces termes étaient hors d'usage (excepté *marâtre*, qui nous est resté depuis dans le sens péjoratif); on leur avait substitué *beau-père*, *belle-mère*, *beau-fils*, *belle-fille*, etc.

D'où vient l'adjectif *beau* qui s'est introduit là?

Il a été émis à ce sujet des opinions diverses. Les uns disent qu'il a été accolé aux mots *père*, *frère*, *fils*, etc., et à leurs féminins, dans un esprit de bienveillance, d'adulation; les autres, au contraire, dans un esprit d'ironie.

Sans m'arrêter à réfuter de semblables raisons, je passe à la recherche de l'étymologie de *beau* dans lesdites expressions.

Quelle est la signification de cet adjectif?

L'adjectif en question a pour équivalent le sens attaché à la finale *âtre*, du latin *aster*, qui se joignait aux noms et aux adjectifs pour signifier l'idée de : qui n'a pas son caractère propre, pour en faire un diminutif de la chose ou de la personne (*filiaster*, qui n'est pas tout à fait le fils; *surdaster*, qui n'est pas entièrement sourd, etc.); il joue le rôle de *stief* en allemand (dont l'anglais a fait *step*), lequel veut dire demi, consanguin, et s'emploie pour marquer une parenté incomplète :

Stiefvater	—	Beau-père.
Stiefmutter	—	Belle-mère.
Stiefsohn	—	Beau-fils.

Maintenant, la langue de nos aïeux a-t-elle jamais possédé un mot ayant la même signification que le suffixe *aster* et le substantif allemand *stief?*

Oui, l'adjectif *bal;* car on trouve dans Du Cange que ce mot signifiait *faux* chez les anciens Français; que *balmond*, composé du substantif *mundius*, tuteur, signifiait *faux tuteur;* que *balmonden* voulait dire *malè tueri rem pupilli*, mal administrer le bien de son pupille; et enfin que *ballomer*, qui se rencontre dans Grégoire de Tours, veut dire *faux maître*, *faux prince.*

Or, comme la transformation de *bal* en *beau* et en *belle* n'offre aucune difficulté, et que, d'un autre côté, le sens de cet adjectif convient parfaitement à *beau-père*, qui n'est pas un vrai père, à *belle-mère*, qui n'est pas une vraie mère, à *beau-fils*, qui n'est pas un vrai fils, etc., je crois pouvoir en conclure que *bal* est bien réellement l'étymologie demandée.

×

Seconde Question.

Je vous serais obligé si vous vouliez bien m'expliquer la syntaxe de « C'est bien assez pour moi DE *l'opprobre éternel* (*Racine*, Phèdre) » *dans un des prochains numéros de votre journal. Agréez d'avance mes remerciements.*

—

Racine a pu mettre ici *de* parce qu'il a donné à « c'est bien assez pour moi » le sens de « il me suffit », qui requiert en effet cette préposition avant le sujet réel; mais il aurait pu mettre également *que*, et voici pour quelle raison :

La phrase en question, qui a *être* pour verbe, présente l'inversion de celle-ci, dont la construction est directe :

L'opprobre éternel est bien assez pour moi.

Or, toutes les fois que, dans une phrase comme cette dernière, le sujet a été rejeté tout à la fin, on fait précéder le verbe de *ce*, et le sujet de *que;* ainsi, par exemple, les suivantes :

La santé est le premier des biens.
Votre livre est un remarquable ouvrage.
Leur père est un digne homme.

prennent cette forme, après l'inversion :

C'est le premier des biens *que* la santé.
C'est un remarquable ouvrage *que* votre livre.
C'est un digne homme *que* leur père.

Par conséquent, « l'opprobre éternel est bien assez pour moi » doit devenir, en vertu de la règle susdite :

C'est bien assez pour moi *que* l'opprobre éternel.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° Il n'y a plus de faute dans cette phrase, l'imprimeur l'ayant corrigée à mon insu; — 2° ... Construit pour servir de logement à un petit vétérinaire, *il a été* fort heureusement *transformé* (la phrase signifie : comme il a été construit... il a été...); — 3° ... Il serait bien possible que ces épanchements *eussent* servi de canevas; — 4° ... elle avait bravement *adopté* les cheveux blancs; — 5° ... Il est *infiniment* regrettable (J'ai fait voir, *Courrier de Vaugelas*, 3e année, p. 84, que l'expression *on ne peut plus* ne peut pas toujours se mettre devant un adjectif); — 6° ... pour régler les *différends* (le substantif *différend* prend un *d*, et l'adjectif un *t*); — 7° ... des habitudes des contrées tropicales, c'est-à-dire *à moitié* sauvages (Voir *Courrier de Vaugelas*, 3e année, p. 162); — 8° ... ta sœur et moi, qui *sommes* la seule famille actuelle.

Phrases à corriger

trouvées pour la plupart dans la presse périodique.

1° Rétablissez les fêtes de Batignolles, de Ménilmontant, de Vaugirard, de Belleville, etc., etc. Mais autorisez en même temps chaque arrondissement de Paris à avoir la sienne.

2° Or, c'est précisément du droit qu'a l'Etat de choisir ses fonctionnaires où il lui convient, que nous faisons découler pour lui le droit de fermer à d'autres qu'aux élèves de l'Université les écoles où se dressent les futurs fonctionnaires de tout ordre.

3° Les femmes ululent, les garçons piaillent, et le chien pousse un hurlement plaintif.

4° Ses partisans étaient un peu plus remuants; mais ils comptaient sur la Providence, et ne faisaient blanc que de l'épée de Saint-Michel.

5° De tous les horizons conservateurs, on entend des voix lamentables qui crient « au feu » ou « au loup » et les modernes Jérémie fatiguent les échos à prédire tous les malheurs imaginables.

6° Enfin les voilà revenus, les premiers amnistiés ! Sans doute ils ont poussé des cris de revanche farouche? Peut-être y a-t-il eu quelque manifestion séditieuse, voire même quelque rixe sanglante.

7° Depuis les quais d'Asnières jusqu'à la forêt de Saint-Germain, où les philosophes dorment à l'ombre, leurs chapeaux de paille sur les yeux, le flot envahisseur des Parisiens vient visiter les Parisiens en rupture de boulevard.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

Pierre RESTAUT.

(*Suite et fin.*)

Restaut a mis dans les principes et dans les règles l'ordre qui lui a paru le plus simple et le plus naturel. Tous les termes sont définis et expliqués. Dans les définitions qu'il en a données, il s'est appliqué à y mettre toute la justesse et toute la précision qu'il lui a été possible. Et comme il s'est proposé de tout expliquer par le raisonnement, il a choisi le style du dialogue, plus propre que tout autre à mettre une liaison naturelle entre les principes et les conséquences, les objections et les réponses.

L'instruction des enfants destinés au latin étant, comme il l'a déjà dit, son principal objet, Restaut a cru qu'il devait faire trouver dans les règles de la langue française quelques préparations particulières à la langue latine. C'est pourquoi, autant que les bornes dans lesquelles il s'est renfermé ont pu le permettre, il n'a point laissé échapper les occasions de prévenir et de développer indirectement certaines difficultés latines sur lesquelles les enfants seront moins embarrassés, s'ils n'oublient pas les explications qu'il donne dans cette vue. Il n'y a presque point de chapitre où il n'ait trouvé le moyen d'en placer quelques-unes. Quoiqu'il n'en fasse pas une mention expresse aux endroits où elles se trouvent, parce qu'elles ont aussi un rapport naturel à la langue française, il sera aisé aux maîtres de les reconnaître et de sentir en même temps l'utilité de les bien faire entendre à leurs écoliers pour les leur rappeler dans la suite.

Pour ce qui est de l'usage de ce livre, ils semble à l'auteur qu'on pourrait le mettre entre les mains des enfants et le leur faire apprendre parfaitement avant de leur donner aucune méthode latine. Il est persuadé que le temps qu'ils emploieraient à l'étudier ne serait pas un temps perdu, et que les connaissances qu'ils y acquerraient ne pouvant que leur ouvrir l'esprit et leur former le raisonnement, ils passeraient avec beaucoup plus de facilité dans les principes de la langue latine, dont ils entendraient d'avance toutes les règles fondamentales. D'ailleurs cette première étude leur apprendrait de bonne heure, et presque sans travail, à écrire correctement et par principes ce que l'orthographe française a de plus difficile, comme sont les différentes terminaisons des temps et des personnes dans les verbes. Il ne prétend pas néanmoins exclure de cette étude ceux qui « suivant l'usage pratiqué jusqu'ici » auraient commencé par le latin; et il laisse à MM. les professeurs de l'Université à juger si elle ne conviendrait point encore aux écoliers de cinquième et de quatrième.

Il est encore bon d'avertir les maîtres, dit Restaut, que pour s'assurer des progrès que les jeunes gens

feront dans l'étude des principes de leur langue, ils ne peuvent mieux faire que de les exercer, à mesure qu'ils avanceront, à décliner des noms, à conjuguer des verbes les uns sur les autres, et de leur faire lire du français pour rendre compte de chaque mot suivant les principes ou règles qu'ils auront apprises. Ils pourront même en faire une matière de devoirs réglés, en leur dictant quelques phrases françaises dont ils rapporteront par écrit une explication grammaticale et détaillée sur chaque mot.

Tout ce que Restaut a dit jusqu'ici ne regarde que les jeunes gens qui se disposent à apprendre le latin, ou qui apprennent déjà la langue latine. Mais ce n'est pas pour eux seuls qu'il a travaillé, et il donne encore plus d'étendue à l'usage de cette méthode.

On peut assurer en général qu'à l'exception des gens de lettres et d'un petit nombre des personnes qui ont étudié dans les collèges, il n'y a presque point de Français qui sache sa langue par principes (1730) ; et il y a lieu de s'étonner que ce ne soit qu'en France où l'on trouve si peu de goût pour une langue qui par sa beauté est devenue celle de presque toutes les cours de l'Europe, et dont les étrangers font tant de cas, qu'ils n'épargnent ni dépenses ni voyages pour en avoir une parfaite connaissance.

Les Romains n'avaient pas pour leur langue la même indifférence que nous avons pour la nôtre. L'étude du latin précédant toujours l'étude des autres sciences qu'ils faisaient apprendre à leurs enfants, et le soin qu'ils prenaient de les former de bonne heure à la pureté du langage allait jusqu'à ne les confier, même dans l'âge le plus tendre, qu'à des nourrices ou autres domestiques qui sussent parler correctement, et dont l'accent n'eût rien de défectueux.

C'est sans doute au défaut de principes que l'on doit attribuer tant d'expressions irrégulières et de prononciations vicieuses, qui échappent tous les jours, non pas seulement aux gens du commun, mais encore aux personnes de l'un et de l'autre sexe, qui tiennent un rang distingué dans le monde. Et si parmi ceux qui fréquentent la Cour et les gens de lettres, il s'en trouve quelques-uns qui parlent plus correctement que les autres, ce n'est jamais que par habitude et par imitation.

Cette ignorance générale parait surtout dans l'écriture. Tel s'exprime d'une manière exacte, qui n'écrit pas toujours de même. Une dame, par exemple, fait tout le plaisir d'une conversation par son esprit, par les grâces qu'elle sait répandre sur tout ce qu'elle dit, par les expressions fines et délicates dont elle se sert. Que cette même dame écrive à quelqu'un; il semble que ce ne soit plus la même personne. Son esprit, il est vrai, perce toujours dans la lettre; les pensées n'y ont pas au fond moins de vivacité ni moins de délicatesse; mais souvent il n'y a plus ni construction ni liaison dans les phrases, et les règles les plus essentielles de l'orthographe y sont négligées dans presque tous les mots, de manière qu'on ne lit qu'avec peine ce que l'on entendrait dire avec plaisir.

Ces fautes ne peuvent absolument s'éviter que par une étude particulière de la langue. L'usage du monde et la lecture des bons livres peuvent bien rectifier en quelque chose le langage et l'écriture; mais ils ne donneront jamais de principes. Il faut donc avoir recours aux grammaires. On en a fait un assez grand nombre pour notre langue ; mais on peut dire des plus parfaites, sans prétendre ôter rien de leur mérite, qu'elles sont trop chargées, et qu'elles ne sont point assez simples pour des personnes sans étude, et surtout pour les dames, qui sont d'abord rebutées par la nouveauté des termes, et effrayées par l'abondance des matières.

Restaut a toujours pensé que c'était là le plus grand obstacle à l'inclination qu'elles pourraient avoir d'étudier leur langue, et que le seul moyen de le lever était de leur présenter une méthode courte et facile, où elles ne trouvassent que des principes généraux, suivis et raisonnés.

Il espère qu'elles apprendront en peu de temps dans celle-ci ce que notre langue a de plus essentiel, tant pour l'expression que pour l'orthographe, et que, quand elles sauront bien toutes les règles qui y sont contenues, elles seront en état de lire sans peine et avec fruit les autres grammaires plus étendues, et qui traitent avec plus de détail de tout ce qui peut contribuer à la perfection et à la pureté du langage.

Restaut croit encore que cette méthode est très propre pour les jeunes demoiselles qui sont dans les couvents. De toutes les choses qu'on leur enseigne ordinairement, il ose dire qu'après la religion, elles n'en peuvent point apprendre de plus utile ni de plus nécessaire que la grammaire française. Elles n'auront que rarement occasion de faire usage de l'histoire, de la géographie, du blason, de la musique et de la danse ; mais elles seront tous les jours dans l'obligation de parler et d'écrire correctement. Aussi ce serait un grand avantage pour elles, si l'étude de la langue française faisait partie des exercices qui les occupent dans les couvents.

Il serait aussi à souhaiter que cette étude de la langue française s'introduisît jusque dans les petites écoles, où l'on se borne à donner aux enfants des principes de religion et à leur apprendre à lire et à écrire. Tous ceux que l'on y envoie ne sont pas destinés au latin. La plupart en sortent pour entrer chez le procureur, ou d'autres emplois dont on ne s'acquitte que par l'écriture ; et il arrive qu'ils ne parviennent jamais à l'exactitude de l'orthographe, faute d'en avoir appris les règles par les principes de la langue, ce à quoi on ne peut remédier qu'en les leur faisant étudier en même temps qu'on leur apprend à lire et à écrire.

Enfin tout ce qui a été dit plus haut pour les jeunes gens qui se disposent à la langue latine, peut également s'appliquer aux personnes qui veulent apprendre quelque langue étrangère, comme l'allemand, l'italien ou l'espagnol ; l'auteur croit pouvoir leur promettre qu'ils trouveront dans cette méthode une préparation qui leur en aplanira les plus grandes difficultés.

FIN.

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Poésies d'André Chénier, précédées d'une notice par H. de Latouche. Œuvres posthumes. In-18 jésus, XLVIII-283 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Les Quatre livres de philosophie morale et politique de la Chine; traduits du chinois de Confucius et Mencius, par M. G. Pauthier. In-18 jésus, 471 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Voyage en Italie; par Théophile Gautier. Nouvelle édition, considérablement augmentée. In-18 jésus, 370 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Œuvres complètes et œuvres posthumes d'Alfred de Musset, avec lettres inédites et notice biographique par son frère. 10 vol. in-8°, VII-3839 p. avec 26 grav. d'après les dessins de Bida et un portrait gravé par M. Flameng d'après M. Landelle. Paris, lib. Charpentier.

Les Gens de bonne volonté; par J. Girardin. In-8°, 223 p. avec vign. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 50.

Souvenirs et Récréations, poésies; par Ernest Héritte, consul de France à Dublin. In-18 jésus, 287 p. Paris, lib. du Bibliophile. 3 fr. 50.

La Femme hors de chez elle, en voyage, à la campagne; par Mme Marie de Saverny. In-8°, VII-319 p. Paris, bureaux du journal la Revue de la mode. 5 fr.

L'Histoire naturelle en action, esquisses de la vie des bêtes, par le marquis G. de Cherville. 2e édition, considérablement augmentée. In-18 jésus, 408 p. Paris, lib. Firmin-Didot. 3 fr.

Glossaire français de Du Cange, faisant suite au Glossarium mediæ et infimæ latinitatis. Avec addition de mots anciens extraits des glossaires de La Curne de Sainte-Palaye, Roquefort, Raynouard, Burguy, Diez, etc., et une notice sur Du Cange, par L. Favre, de la Société des antiquaires de France. T. I, A.-F. In-8°, XX-340 p. Paris, lib. Champion. 7 fr. 50.

Histoire d'un livre; par C. Delon. In-8°, 224 p. avec vign. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 50.

Les Mille et une femmes; par J. Lermina. 2e édition. 2 vol. in-18 jésus, 704 p. Paris, lib. Dentu. 6 fr.

Histoire de la Russie depuis les origines jusqu'à l'année 1877; par Alfred Rambaud, professeur à la faculté des lettres de Nancy. In-18 jésus, 733 p. et cartes. Paris, lib. Hachette et Cie. 6 fr.

Le Château de Lavardin, épisodes de la vie féodale au XVe siècle; par Alexandre de Salles. In-18 jésus, 289 p. Paris, lib. Dumoulin; librairie de la France illustrée.

Œuvres choisies de Piron, avec une analyse de son théâtre et des notes par M. Jules Troubat; précédées d'une notice par M. Sainte-Beuve, de l'Académie française. In-18 jésus, 588 p. Paris, lib. Garnier frères.

Publications antérieures :

UN MARTYR DE LA PATRIE. — Recherches sur Ringois d'Abbeville. — Par le Vte OSCAR DE POLI. — Paris, *E. Dentu*, libraire-éditeur, Palais-Royal, 15-17-19, Galerie d'Orléans. — Prix : 3 fr.

MADAME MARIE PAPE-CARPANTIER, SA VIE ET SES ŒUVRAGES. — Paris, chez Duval, imprimeur, 26, rue D'Arcet. — Prix : 1 fr.

HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE DANS L'ANTIQUITÉ. — Par H. WALLON, doyen de la faculté des lettres de Paris. — T. 1. In-8°, CLXVII-492 p. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 7 fr. 50.

ŒUVRES DE PHILARÈTE CHASLES. — SCÈNES DES CAMPS ET DES BIVOUACS HONGROIS (1848-1849). — In-18 jésus, XXIV-300 p. — Paris, librairie *Charpentier*, 13, rue de Grenelle-Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

POÉSIES DE FRANÇOIS COPPÉE (1874-1878). — Petit in-12, 287 p. — Paris, librairie *Alphonse Lemerre*, 27-31, passage Choiseul.

LA POCHE DES AUTRES. — Par M. MARIUS ROUX. — Paris, *E. Dentu*, éditeur, libraire de la Société des Gens de lettres. — Palais-Royal, 15-17-19, galerie d'Orléans. — Prix : 3 francs.

MADEMOISELLE SEPHORA. — Par LOUIS HAUMONT. — Paris, *E. Dentu*, éditeur, libraire de la la Société des gens de lettres, Palais-Royal, 17-19. Galerie d'Orléans. — Prix : 3 francs.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut se procurer immédiatement les années 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8; la 3e, qui a été mise sous presse il y a quelque temps, a déjà *quatorze* numéros de réimprimés. — Prix : 6 francs l'année, envoi franco par la poste.

GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, ou ANALYSE RAISONNÉE DES MEILLEURS TRAITÉS SUR LA LANGUE FRANÇAISE. — Par CHARLES PIERRE GIRAULT-DUVIVIER. — 21e édition, entièrement revue et corrigée d'après le nouveau dictionnaire de l'Académie, etc. — Par P. AUGUSTE LEMAIRE, professeur de rhétorique au collège Louis-le-Grand. — 2 vol. in-8°, VIII-1384 pages. — Paris, librairie *Cotelle*. — Prix : 14 francs.

HISTOIRE DE HENRY DE LA TOUR D'AUVERGNE, VICOMTE DE TURENNE, MARÉCHAL DE FRANCE. — Par L. ARMAGNAC, sous-chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique. — Deuxième édition. — In-12, 299 pages, gravures. — Tours, librairie *Mame et fils*. — Prix : 3 fr. 25.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les étrangers, à Paris. — Ouvrage pour les Français. — SYLLEXIE (Explication des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

LE FILS DE CORALIE. — Par ALBERT DELPIT. — Septième édition. — Paris, *Paul Ollendorff*, éditeur, 28 bis, rue Richelieu. — 3 fr. 50.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN met au concours pour 1880 : 1° Poésie. Le sujet est laissé au choix des concurrents. — 2° Faire l'histoire d'une localité quelconque de l'ancien Vermandois, ou département de l'Aisne. — 3° Raconter la vie et apprécier les travaux d'un personnage célèbre du département de l'Aisne. — Les travaux des concurrents devront être envoyés, *avant le 31 décembre 1879*, au président de la Société académique, à St-Quentin.

Le vingt-troisième *Concours poétique* ouvert en France le 15 août 1879, sera clos le *1er décembre 1879.* — Vingt médailles seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé *franco*, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

LA CONFÉRENCE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE DE PICARDIE a ouvert un Concours de poésie sur ce sujet : LE POÈTE. — Le Concours sera clos le *1er novembre 1880.* — Les manuscrits devront être parvenus pour cette date au Président de la Société, à Amiens. — Le prix consistera en une médaille d'or. — Les pièces de vers devront être inédites, n'être pas signées, et porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI. — La Société décernera, s'il y a lieu, en 1880, en séance publique, une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou une mention honorable à l'auteur du meilleur mémoire sur « Les expositions des Beaux-Arts en province : — leur utilité, — ce qu'elles sont, — ce qu'elles pourraient être, dans l'intérêt des arts et des artistes. » — Les envois devront parvenir franco au Président ou au Secrétaire de la Société *avant le 1er Juin 1880.*

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES décernera, dans sa séance publique de l'année 1880, un prix de 1,000 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Histoire des origines et de la formation de la langue française jusqu'à la fin du XVIe siècle ». — Les mémoires manuscrits devront être adressés à M. l'Administrateur *avant le 1er Janvier 1880.* Ils ne seront point signés et porteront une épigraphe répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ils devront être inédits et n'avoir pas été présentés à d'autres concours. — L'auteur qui se sera fait connaître, sera, par ce seul fait, mis hors de concours. — Les mémoires ne seront pas rendus; les auteurs auront la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie. — La Société pourra les publier, en tout ou partie.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, AGRICULTURE ET BELLES-LETTRES DE TARN-ET-GARONNE. — Concours de 1880. — Les manuscrits devront être envoyés, francs de port, *avant le 1er février 1880.* — Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents. — Pour plus amples renseignements, on est prié de s'adresser au secrétariat-général de la Société, à Montauban.

Réponses diverses.

M. J. M. S., à Madrid : Mon cabinet de travail est tellement encombré de livres, qu'il ne m'est pas possible d'y en mettre davantage; nous verrons quand j'aurai changé de logement. — *M. W., à Middlesbrough :* Il me semblait avoir rencontré également *but two* dans un extrait de Dickens, par Bos; je me serai trompé. — *M. B., à Paris :* Le fait d'avoir quitté la province pour vous établir ici ne vous dispense pas, à mes yeux, de payer votre abonnement; aussi me disposé-je à vous faire présenter prochainement ma quittance. — *M. T., au Bas-Coudray :* J'ai plus de besogne encore que lors de votre dernière visite; je ne sais vraiment pas quand je pourrai m'occuper de votre affaire.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures.*

Imprimerie G. DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 15. 1er Octobre 1879.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en* 1875, *et doublement récompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

IMPORTANT.

Dans la seconde quinzaine d'octobre, le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* fera présenter sa quittance, à Paris et en province, aux personnes qui, à cette époque, n'auront pas encore payé leur abonnement à la 9e année de ce journal.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

Je trouve bien dans votre SYLLEXIE *que l'expression* IN PETTO *a été empruntée à l'italien; mais je désirerais savoir comment elle nous est venue de cette langue. Vous serait-il possible de me l'apprendre par la voie de votre journal?*

—

L'expression *in petto* nous a été fournie par une cérémonie de l'église romaine, ce que prouve l'explication suivante, que j'emprunte à la page 7 du *Mémorial diplomatique* du 1er janvier 1864 :

Il arrive parfois qu'un prélat ayant droit au cardinalat remplit des fonctions auxquelles il serait obligé de renoncer immédiatement, dès qu'il serait revêtu de la pourpre; telles sont, par exemple, les fonctions de nonce du Saint-Siége. Or il peut entrer dans l'intérêt de l'Église de conserver le prélat à son poste, sans nuire à ses droits au cardinalat. En pareil cas, au lieu de le proclamer immédiatement membre du Sacré-Collége, le Pape réserve sa nomination *in petto :* ce qui veut dire que le nouveau cardinal prend rang dans le Sacré-Collége, non du jour de sa nomination définitive, mais de celui où sa proclamation a été réservée *in petto*.

Pour n'en citer qu'un exemple récent, nous dirons que Son Éminence di Pietro, nonce du Saint-Siége à Lisbonne, avait été réservé *in petto* le 19 décembre 1853, et n'a été nommé cardinal que le 6 juin 1856.

Cette locution adverbiale a ici une signification en quelque sorte extérieure, comme le montre Claude de Vert (*Explicat. des cérém. de l'Église*) à l'endroit où il parle du pape faisant une promotion de cardinaux (t. II, p. 498, Paris, 1707) :

Il porte au consistoire dans son sein, c'est-à-dire, *entre sa soutane et son rochet, au dessus de sa ceinture*, la liste des personnes qu'il veut élever à la dignité de cardinal; et dans le consistoire il tire cette liste dont il fait lecture. Mais quand le pape a ses raisons pour ne pas déclarer alors toutes les personnes qu'il a dessein de promouvoir, celles dont il tient les noms secrets, sont censées être restées dans son sein, c'est-à-dire, *à l'endroit de la poitrine où il met sa liste, in pectore* ou *in petto*.

Or, attendu que *in petto*, dans la langue italienne, a aussi une signification intérieure, qu'il veut dire dans le cœur, dans la poitrine, synonyme de en secret, on a fini par l'employer dans l'usage général avec ce dernier sens :

Despréaux jura dès lors *in petto* de se venger en temps et lieu.

(D'Olivet, *Hist. de l'Acad.*, p. 134.)

Caquet-Bombec, nuit et jour *in petto*
Réfléchissait à ce Coquerico.

(De Junquières, *Caquet-Bombec*, ch. II.)

La sottise du prince était d'un tel mérite
Qu'il fut fait *in petto* confrère de Vulcain.

(La Fontaine, *Roi Candaule.*)



Seconde Question.

Faut-il dire : la fable LE *meunier, son fils et l'âne, — la fable* DU *meunier, son fils et l'âne, — ou bien la fable* DU *meunier,* DE *son fils et* DE *l'âne?*

—

Quand un titre littéraire est précédé du nom dési-

gnant le genre auquel appartient un ouvrage (fable, apologue, poème, fabliau, etc.), on met toujours *de* avant lui, comme dans ces exemples :

Fable est uns contes que l'om dit des choses qui ne sont pas voires ne voirsemblables, si comme la *fable de* la nef qui vola parmi l'air longuement.

(Brunetto Latini, *Trésor*, p. 518.)

En dehors de l'Église, le génie dramatique ne sommeillait pas complètement au moyen âge, et nous en avons pour preuve la *pastorale d'*Aucassin et Nicolette.

(Géruzez, *Litt. franç.*, p. 116.)

Le *jeu du* Pélerin, dont l'auteur est inconnu, peut être regardé comme le prologue du *jeu de* Robin et Marion.

(Fr. Michel, *Th. franç. au moy. âge*, p. 26.)

Si ce titre est composé de deux ou de plusieurs noms liés par la conjonction *et*, on rencontre quelquefois *de* répété devant chaque substantif dudit titre, comme dans l'exemple suivant :

Cette fable *du* loup et *du* chien est parfaite d'un bout à l'autre.

(La Fontaine, Note sur la fab. V., éd. de 1826.)

Mais cela ne se fait généralement plus, surtout, il me semble, depuis que la *Grammaire des Grammaires* s'est prononcée contre cette construction ; ainsi j'ai trouvé :

Je mets bien au-dessus le fabliau *de saint Pierre et le Jongleur*, qui n'a point scandalisé la foi de nos pères.

(Géruzez, *Litt. franç.*, p. 44.)

Dans son admirable fable *de Tyrcis et Amaranthe*, a-t-on jamais peint l'amour avec des traits plus vrais et plus délicats?

(Girault de Saint-Fargeau, *Hist. Litt.*, p. 190.)

C'est de ce pinceau si riche que Bernardin de Saint-Pierre a tracé les scènes *de Paul et Virginie.*

(Dés. Nisard, *Hist. de la littér. franç.*, t. IV, p. 500.)

—

Veuillez remarquer que, dans le cas où il s'agit d'une préposition autre que *de*, on ne la répète pas non plus, comme le montrent ces exemples :

De tous les romans de l'antiquité c'est *à Théagène et Chariclée* que je doune la préférence

(Gir.-Duvivier, p. 871.)

J'ai relu à plusieurs reprises René, et une dernière fois avant d'en parler ici. Comme *dans Paul et Virginie*, à certaines pages inimitables, les larmes me sont venues.

(D. Nisard, *Hist. de la littér. franç.*, t. IV, p. 500.)

✕

Troisième Question.

*J'ai souvent entendu dire d'une femme d'un certain âge qui était loin de passer pour avoir été la vertu même, qu'*ELLE AVAIT RÔTI LE BALAI. *Quel est, je vous prie, le sens propre de cette phrase, que je n'ai jamais entendu appliquer à un homme?*

—

La croyance au diable et aux sorciers avait envahi toute la société du moyen âge.

Les meilleurs auteurs certifient que les sorcières allaient au sabbat montées sur un bouc très hideux et barbu (lequel n'était autre que le diable en personne), en tenant à la main un balai enflammé, dont la lumière éclatante et sinistre éclairait leur voyage nocturne à travers les airs ; en vertu de cette croyance, le poète Régnier, parmi les objets qu'il découvre en furetant son « mauvais giste » met sur son inventaire (*Satyre XI*, p. 92, éd. Jouaust) :

Du blanc, un peu de rouge, un chiffon de rabat,
Un balet pour brusler en allant au sabat.

Or, c'est de là qu'est venue l'expression proverbiale *avoir rôti le balai*, pour signifier qu'une femme n'a pas toujours été d'une conduite irréprochable : c'est une allusion au sabbat qui revient à dire que cette femme est une vieille sorcière, qu'elle a en quelque sorte passé par toutes les immondes voluptés qui se goûtaient, comme on le croyait, dans les réunions présidées par Satan lui-même.

—

Quoique l'on trouve dans Du Cange l'expression « sorcier et chevaucheur de balay » au mot *Caballarii* (XVe siècle), je crois que l'on doit appliquer *rôtir le balai* plutôt à une femme qu'à un homme, et cela pour la raison que, selon l'opinion généralement reçue jadis, les hommes se rendaient au sabbat à pied ou à cheval, et non sur le dos du diable et s'éclairant dans leur marche d'une torche faite d'un balai.

✕

Quatrième Question.

Est-il indifférent d'employer MORT-IVRE *ou* IVRE-MORT ; *et, dans l'affirmative, laquelle des deux expressions vous semble valoir le mieux?*

—

On dit l'un et l'autre, d'après Laveaux (*Dict. des diff.*), qui pense que *mort-ivre* s'applique à un homme, et qu'en parlant d'une femme on dit *ivre-morte*, pour distinguer par la prononciation le féminin du masculin ; car sans cette inversion des termes, il n'y aurait aucune différence entre la prolation de *mort-ivre* et celle de *morte-ivre*.

Le Dictionnaire de Littré approuve également les deux formes de l'expression, ce qu'il fait probablement en vertu des mêmes considérations génériques.

Quant à moi, je vois les choses tout autrement ; je crois qu'on ne doit faire usage que de *ivre-mort*, et voici les raisons que j'allègue en faveur de cette opinion :

1° L'Académie, dans son édition de 1878 aussi bien que dans celle de 1835, n'a pas accueilli *mort-ivre*.

2° Quand on écrit de quelqu'un qu'il est *ivre-mort*, cela fait comprendre qu'il est ivre au point de paraître mort ; tandis que si l'on écrit qu'il est *mort-ivre*, cela signifie plutôt qu'il est mort en état d'ivresse.

3° L'expression *ivre-mort* étant apte par son dernier terme à parfaitement faire distinguer, dans la prononciation, le féminin du masculin, à quoi *mort-ivre* peut-il nous être utile? C'est une superfétation embarrassante et rien de plus.

✕

Cinquième Question.

Quelle est, s'il vous plaît, l'origine de l'expression DU TEMPS QU'ON SE MOUCHAIT SUR LA MANCHE, *que l'on emploie pour signifier : il y a longtemps de cela, du temps où les hommes étaient fort simples?*

—

Pierre de Blois, bénédictin né en 1506 et mort en 1563, rapporte que, de son temps, la plupart des moissonneurs portaient leur mouchoir sur leur bras gauche, pour le saisir plus commodément de la main droite.

Au commencement du XVIIIe siècle, on voyait à Beauvais, dans le trésor de l'église abbatiale de Saint-Lucien, la figure d'une sainte Madeleine, représentée dans un reliquaire avec son mouchoir au bras gauche, en forme de manipule; on voyait de même à Saint-Faron de Meaux, vers le milieu du chœur, sous le lutrin, la figure d'une femme de qualité représentée sur une tombe, avec un mouchoir ou manipule au bras droit.

On dit qu'à Port-Royal-des-Champs, près de Paris, pareille chose se remarquait également sur quelques tombes d'abbesses.

Or, ces faits, qui se trouvent consignés dans Claude de Vert, t. II, p. 290, m'inclinent à croire que c'est à la manière de porter anciennement le mouchoir (manière probablement générale, au moins parmi le peuple, à une certaine époque) qu'est venue l'expression proverbiale *Du temps qu'on se mouchait sur la manche*, ce qui, du reste, est aussi l'opinion du dernier des auteurs que je viens de nommer.

×

Sixième Question.

Faut-il dire JUSQU'À QUAND *ou* JUSQUES À QUAND? *ou ces locutions sont-elles toutes les deux bonnes?*

—

Dans l'origine, les adverbes terminés en *e* muet prenaient une *s* finale pour le soin de l'euphonie dans la liaison des mots (Génin, *Variat.*, p. 102); on écrivait *encores, guères, naguères, oncques, mêmes, avecques*, etc.

Dès le XVe siècle, les poètes maintenaient ou retranchaient cette *s*; et des vers, cette licence s'étendit à la prose; on a écrit *ores* et *ore; avecques* et *avecque; doncques* et *doncque*, etc.

Dans la langue moderne, la dernière forme est la seule usitée; mais on est encore libre (tant l'usage est capricieux) de choisir entre *jusques* et *jusque*, ce dont voici la preuve fournie par des exemples :

Jusques à quand serai-je dans le trouble et en de si cruelles agitations?

(Bourdaloue, *Exhort.*, t. I, p. 217.)

Jusqu'à quand serez-vous emporté par vos passions?

(Fléchier, I, 45.)

Jusques à quand, Romains,
Voulez-vous profaner tous les droits des humains?

(Voltaire, *Brut.*, V, 2.)

Insensé, *jusqu'à quand* chercheras-tu des plaisirs qui ne peuvent te rendre heureux?

(Massillon, *Avent*, *Bonh. des Justes.*)



Septième Question.

Auriez-vous l'obligeance de me dire dans un de vos prochains numéros si l'expression ALLUMER UNE LUMIÈRE *a votre approbation? N'est-ce pas là un de ces pléonasmes qui ne sont pas acceptables dans notre langue?*

—

A en croire certains grammairiens, cette expression, tout établie qu'elle est sur l'usage familier, et de plus qui se rencontre dans des ouvrages imprimés (M. Littré en donne un exemple), ne serait pas digne de figurer dans notre langue.

Cette proscription est-elle bien fondée?

Nullement, à mon avis; et il me sera facile, je crois, de vous expliquer sur quels motifs ma conviction repose.

Au moyen âge, les mots *lumera, lumeria, lumière* signifiaient, par métaphore, un instrument quelconque de lumière, lampe, torche, fanal, etc., comme le prouvent les citations suivantes, que j'emprunte à Génin (*Récréat.*, t. I, p. 94) :

Veniens ad portam super quam erat una *lumera ferrea* (Venant à la porte sur laquelle était placée une *lumière de fer*).

(Du Cange, sous *Lumera.*)

De rechief quatre *lumières de cuivre*, c'est assavoir une grant et trois petites.

(Idem, dans une charte de 1338.)

Le suppliant jeta une *lumiere qu'il tenoit en sa main*, où il y avoit de l'uile et une mesche ardent..., et cheut le lusseron sous ladite *lumière* à terre.

(*Lettres de rémission* de 1419.)

Or, comme une chandelle, une bougie, une torche, etc., sont aussi des instruments à entretenir de la lumière, et qu'on dit, sans conteste, *allumer une chandelle, allumer une bougie, une torche*, etc., il en ressort l'évidence la plus complète que *allumer une lumière* doit être tenu pour une expression parfaitement bonne en français.

Du reste, comme on a dit des *lumières allumées*, ainsi que le montre cette citation prise dans Muratori (*Chron. d'Este*, t. XV, col. 346) :

Præparat se ad bellum cum quingentis *lumeriis accensis* (Il s'était préparé à la guerre avec 500 *lumières allumées*).

il se trouve confirmé, non seulement qu'on a dit, mais qu'on peut très bien dire encore *allumer une lumière.*

×

Huitième Question.

Je lis dans un journal : « Rien n'avait pu faire retourner le volage PSITTACIDÉ ». *Que signifie ce mot, que je ne trouve mentionné ni dans le Dictionnaire de Littré ni dans son Supplément?*

—

C'est le nom que l'on donne en histoire naturelle à la tribu des perroquets; en voici des exemples extraits de l'ouvrage du Dr Chenu (*Oiseaux*, p. 154 et suiv.) :

Les *psittacidés* sont monogames; ils vivent et voyagent en troupes plus ou moins nombreuses.

Les *psittacidés*, en général, se posent rarement à terre, où ils ont peu d'avantages à cause de la conformation de leurs pattes.

Ce nom vient du latin *psittacus*, qui, dans cette langue, signifie perroquet.

ÉTRANGER

Première Question.

Dans les foires et dans les marchés, on entend fréquemment des marchands appeler l'attention des gens

par les mots : « VOYEZ VOIR, MESSIEURS ET DAMES ». Je n'ai jamais pu m'expliquer ce double emploi du verbe VOIR *(l'impératif suivi de l'infinitif). Pourriez-vous m'en donner la raison ?*

—

Voici comment l'explique Quitard (*Etudes sur le lang. proverb.* p. 168) :

Cette locution est un archaïsme. L'impératif *voyez* n'appartient pas au verbe *voir* qui le suit, mais au verbe *voyer* ou *voier*, dont on se servait autrefois, pour dire *aller*, et dont nous avons conservé les composés *envoyer, renvoyer, convoyer, dévoyer, fourvoyer*. C'est de ce verbe *voyer* (aller par voies et par chemins) qu'est dérivé le mot *voyou*, si usité aujourd'hui.

Mais je ne puis partager cet avis, ayant trouvé une objection capitale, il me semble, à la solution du savant parémiographe.

L'expression dont il s'agit étant une invitation faite par quelqu'un à venir examiner ce qu'il désire montrer à une autre personne (on entend souvent à sa place *venez voir*), il est impossible que le *voyez* qu'elle renferme ait le sens du verbe *aller*, puisque ce dernier verbe ne signifie point un mouvement dirigé vers la personne qui parle.

Selon moi, le *voyez* de l'expression *voyez voir* est tout simplement un *veuillez* dont la prononciation a défiguré l'orthographe, ce que je prouve comme il suit :

Dès le XIII[e] siècle, c'est-à-dire à l'enfance de la langue, la seconde personne plurielle de l'impératif étant *veuillez*, comme le montre cet exemple :

Veuillez que cors et ame et quant que j'ai soit vo.
(*Berte*, XXXII.)

l'invitation à venir voir quelque chose, faite à des passants, a dû se formuler ainsi :

Veuillez voir, Messieurs et Dames.

Mais le son *eu* suivi de *ll* mouillées se prononçait probablement *é* (nos paysans ne disent-ils pas encore une *feille*, pour une *feuille*, du *cerfeil* pour du *cerfeuil*, etc.?), d'où la forme suivante pour l'expression qui nous occupe :

Veillez voir, Messieurs et Dames.

Or, *veillez* sonnait, en mouillant les *l* à la moderne, comme l'impératif du verbe *voir*, qui se prononçait autrefois *véez*, et aussi *veyez* (*oi* représenté par *ei* comme dans une foule d'autres cas) ; de sorte qu'on a fini par dire, quand le son *ei* dudit verbe fut enfin, avec le temps, remplacé par *oi* :

Voyez voir, Messieurs et Dames.

—

On dit aussi *voyons voir* quand l'invitation est faite à des personnes au nombre desquelles se trouve celle qui parle ; De Caillières (*Des mots à la mode*, 2[e] partie) l'atteste en ces termes :

Il y a une façon de parler fort ordinaire parmi les bourgeois de Paris et même parmi les courtisans qui ont été élevés dans la bourgeoisie ; c'est lorsqu'ils disent *voyons voir* au lieu de *voyons*.

Cette nouvelle forme de l'expression s'explique facilement quand on a expliqué *voyez voir*. En effet, lorsqu'on fut habitué à mettre devant *voir* ce que l'on croyait être la deuxième personne plurielle de son impératif, on fut bientôt conduit, par l'analogie, à y mettre aussi la première personne plurielle du même mode.

✕

Seconde Question.

Est-ce que TREMBLER LA FIÈVRE *est une phrase dont on puisse se servir en français? Le verbe* TREMBLER *n'est-il pas neutre?*

—

Cette expression singulière (car elle présente, dans notre langue, le seul cas où *trembler* s'emploie activement) existait dans le français du moyen âge ; en voici des exemples empruntés à des auteurs du XIII[e] siècle :

Pris fu sires Coars li lievres,
Mais li roncins en ot les *fievres*,
Et sachiez que mès ne *les tremble*.
(Rutebeuf, p. 290.)

Quar Messire Coart li lievres,
Qui de peur *trembloit les fievres*
Deus jors les avoit jà eües.
(*Renard*, vers 10150.)

Elle est restée dans la langue moderne, accueillie par tous les lexicographes, dont l'un, M. Bescherelle, en cite cet exemple pris dans un auteur dont il ne donne le nom qu'en abrégé :

On a vu des personnnes qui *tremblaient la fièvre quarte* et qui en ont été guéries par une peur subite.

✕

Troisième Question.

Je trouve, dans le Dictionnaire de Noël et Carpentier, qu'après avoir été « familière » autrefois, l'expression prépositive A L'ÉGAL DE *est « réservée aujourd'hui à la poésie et au style oratoire ». Permettez-moi de venir vous demander si votre opinion est la même.*

—

Au XVI[e] et au XVII[e] siècle, cette expression s'employait très bien dans le style sérieux, preuve ces citations :

Des enfants ont commandé de grands estats *à l'égal des* plus suffisants princes.
(Montaigne, IV, 52.)

A l'égal des Persans, je veux qu'on les honore.
(Racine, *Esth.*, III, 7.)

Un homme que je hais *à l'égal de* la mort.
(Molière, *Ec. des maris*, II, 11.)

Quant au temps présent, il me serait facile de prouver qu'elle s'emploie familièrement, et voici des exemples montrant qu'on peut parfaitement s'en servir en prose :

Il n'est rien au monde que nous respections *à l'égal de* la charité ; c'est une vertu toute divine.
(Pr. d'Anglemont, *Paris-anecdote*, p. 31.)

On a cru généralement que les femmes ne sont pas douées *à l'égal de* l'homme, au physique ni au moral.
(Egm. Vachin, *Théor. de l'Autor.* I, p. 81.)

C'est ce désintéressement dédaigneux et égoïste où elle se retranche, impassible, comme si la paix n'avait pas ses devoirs *à l'égal de* la guerre.
(*Le National* du 12 sept. 1879.)

D'où je conclus, contre les auteurs du Dictionnaire que vous me citez, que l'expression *à l'égal de* s'emploie comme aux premiers siècles de la langue moderne, en prose aussi bien qu'en vers, dans le style familier aussi bien que dans le style noble.

×

Quatrième Question.

*Pourquoi dit-on d'une récolte qui n'est pas coupée, qu'*ELLE EST PENDANTE PAR LES RACINES? *Le verbe* PENDRE *se dit d'un objet attaché en un point placé plus haut que la plupart de ses autres points, et c'est tout le contraire dans la phrase que je vous signale.*

—

C'est parce que le verbe latin *pendere*, d'où nous est venu le verbe *pendre*, avait aussi la signification de : être attaché à, fixé à, signification qui s'est conservée surtout dans le langage de l'agriculture : une *récolte pendante par les racines* est tout simplement une récolte qui tient encore au sol qui l'a produite.

×

Cinquième Question.

Faut-il prononcer SULLY *ou* SUYI *le nom du célèbre ministre de votre roi Henri IV? Remerciements anticipés.*

—

Dans la vieille langue française, la consonne *l* redoublée après une voyelle sonnait comme elle le fait encore et en espagnol et en italien.

En conséquence de cet usage, le nom de *Sully* s'est prononcé d'abord *Su-illy*.

Mais comme aujourd'hui nous donnons aux *l* mouillées le son de *y* précédé d'une aspiration, nous devons dire *Su-yi*, prononciation qui, du reste, ne date pas de notre siècle, puisque Génin nous apprend (*Récréat.*, t. I, p. 69) que le savant M. Dacier, membre de l'Académie des inscriptions et secrétaire-perpétuel de l'Académie française (né en 1652 et mort en 1722), « ne manquait jamais à dire *monsieur de Su-yi* ».

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

—

1° Rétablissez les fêtes *des* Batignolles (on dit *les Batignolles;* il faut donc *des*); — 2° ... le droit de fermer à d'autres *que* les élèves de l'Université; — 3° ... le verbe *ululer* n'existe pas dans la langue française; le latin *ululare* n'y a donné que *hurler;* — 4° ... et ne *se* faisaient blancs (Voir *Courrier de Vaugelas*, 2° année, p. 83); — 5° ... et les modernes *Jérémies* (les noms propres désignant des personnes qui ressemblent à celles qui ont porté ces noms prennent la marque du pluriel); — 6° ... *voire* quelque rixe (la première question du n° 14 est consacrée à montrer que *voire* seul vaut mieux que *voire même*); — 7° ... vient visiter les Parisiens *qui ont déserté* le boulevard.

Phrases à corriger

trouvées toutes dans la presse périodique.

—

1° C'est le cas de M. le Préfet de police avec sa fameuse ordonnance du 5 septembre, laquelle après des vu et considérant, dispose par son article premier que, etc.

2° La *Muette de Portici* fut toujours un opéra très populaire, et il ne fallut rien moins que l'incendie de l'Opéra en 1871 pour en interrompre le cours.

3° Cette mesure, provoquée par les nombreux changements qui vont s'effectuer dans la garnison de Paris, deviendra probablement définitive, étant donné la saison avancée dans laquelle nous entrons.

4° En jouant Eusèbe Potasse avec une toute autre nature que Dupuis, Joumard va se montrer au public dans un emploi tout nouveau pour lui.

5° Ce mot maisonne sur les lèvres du pasteur qui, récemment, couronnait Mlle de la Merlière sous le nom prétentieux de Vierge.

6° Le journal officieux de Berlin dit que le *Golos* s'est livré le 4 et le 5 septembre, contre le chancelier de l'Empire allemand, à des attaques on ne peut plus haineuses, dans des articles dont le ton rappelle celui de la *Cloche de l'Empire.*

7° Les directeurs n'en devront pas moins adresser une demande d'autorisation à la Préfecture de police, dans la crainte que leur spectacle se prolonge jusqu'à une heure du matin.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIII° SIÈCLE

L'abbé D'OLIVET.

—

Joseph Thoulier d'Olivet, l'un de nos meilleurs grammairiens, naquit en 1682, à Salins, d'une famille de robe.

Son père, conseiller au parlement de Besançon, faisait son délassement de la culture des lettres et lui en inspira le goût.

Après avoir terminé ses humanités d'une manière brillante, il fut admis chez les Jésuites, toujours empressés de s'associer les sujets qui annonçaient des dispositions.

Il prit alors le nom de Thoulier, par déférence pour les volontés d'un de ses oncles maternels.

Il fut envoyé en 1710 au collège de Reims, et se lia pendant son séjour en cette ville avec le savant dom Mabillon et avec Maucroix, qui lui témoigna une bienveillance particulière.

De Reims il vint à Dijon, où il connut le P. Oudin, qui lui donna des conseils très utiles, et le président Bouhier, avec lequel il contracta une amitié dont la constance les honore également tous les deux.

Envoyé à Paris pour y faire son cours de théologie, il eut l'avantage inappréciable d'y connaître Boileau ; et ce fut dans ses entretiens avec ce grand maitre qu'il puisa le goût du vrai beau et un attachement inébranlable pour les anciens, qu'une cabale puissante osait attaquer jusque dans le sein de l'Académie française.

Il se lia dans le même temps avec Huet, Fraguier, Boivin, J.-B. Rousseau, auquel il resta fidèle dans le malheur, Gédoyn, la Monnoye, etc., qui professaient tous le culte des muses antiques.

L'abbé d'Olivet s'était d'abord exercé à faire des vers français; mais il jeta au feu ses premiers essais, et, renonçant à une occupation stérile, il se prépara par des études sérieuses à suivre la carrière de la chaire.

Ce fut dans les ouvrages des anciens qu'il chercha des modèles d'éloquence ; et, à force de lire et de méditer Cicéron, il prit pour cet auteur un goût si vif qu'il n'en

parlait plus qu'avec une admiration qu'on retrouve dans tous ses écrits, et qu'il a conservée toute sa vie.

Cependant ses supérieurs, informés de ses succès, jetèrent les yeux sur lui pour continuer l'*Histoire de la Société*.

Envoyé en 1713 à Rome, il y fut accueilli avec une extrême bienveillance par le P. Jouvency, chargé de lui remettre les documents qui devaient servir de base à son travail.

Cette tâche l'effraya, et il crut ne pouvoir s'en dispenser qu'en quittant la Société; en vain on lui offrit pour le retenir la place d'instituteur du prince des Asturies; à la faveur et au sort brillant qu'on lui assurait dans une cour étrangère, il préféra sa liberté et une vie obscure, employée tout entière à l'étude.

D'Olivet avait publié, en 1710, dans les *Œuvres posthumes* de Maucroix, une traduction des *Philippiques* de Démosthènes et des *Catilinaires* de Cicéron; mais ses amis intimes étaient seuls dans le secret; il n'était donc connu encore que par la traduction d'un ouvrage philosophique de son auteur favori, lorsqu'il fut admis, en 1723, à l'Académie française. Il fut élu, quoique absent, dans le temps qu'il rendait les derniers devoirs à son père. L'Académie consentit à s'écarter de ses usages en faveur d'un savant trop modeste pour se placer au nombre des candidats.

Son discours de réception contenait sur les causes de la décadence du goût à Rome des réflexions que le public crut dirigées contre quelques-uns des nouveaux confrères du récipiendaire. En rendant justice à ses bonnes intentions, les critiques impartiaux blâmèrent ce penchant à la satire et ce ton tranchant qu'on avait déjà remarqués dans la préface de la traduction des Entretiens sur la nature des dieux.

Le mépris avec lequel il parlait des *Commentaires* des PP. Lescalopier et l'Honoré sur cet ouvrage de Cicéron l'avait brouillé avec les rédacteurs des *Mémoires de Trévoux*, qui prétendirent que son livre semblait mener à l'athéisme ou du moins à l'indifférence en matière de religion.

La publication du traité de Huet, *De la faiblesse de l'esprit humain*, fut l'occasion d'une nouvelle attaque, que d'Olivet ne laissa pas sans réponse. Il communiqua à l'Académie le manuscrit autographe de Huet, qu'on l'accusait d'avoir supposé ou du moins falsifié, et publia son *Apologie*, qui est en même temps la défense du pieux évêque d'Avranches.

Fatigué de cette querelle avec deux hommes dont il estimait d'ailleurs les lumières et le caractère (les PP. du Cerceau et Castel), d'Olivet fit, en 1726, le voyage d'Angleterre avec le duc de la Force.

En arrivant à Londres, son premier soin fut de se faire conduire chez Pope, qui, par son admiration pour les anciens, avait tant de droit à l'intéresser; et ce fut dans la société de ce poète qu'il passa les plus agréables moments de son séjour en Angleterre.

D'Olivet s'était engagé à continuer l'Histoire de l'Académie française commencée par Pellisson, dont l'ouvrage était regardé comme un chef-d'œuvre. Ce travail offrait des difficultés de plus d'un genre, et il ne put échapper au reproche d'avoir fait le panégyrique de Cotin, comme si l'historien de l'Académie avait pu se dispenser de relever les qualités estimables d'un de ses membres qui, d'ailleurs, n'était pas aussi dépourvu de talent qu'on le croit d'après l'autorité si imposante de Boileau.

D'Olivet avait mieux mérité le reproche qui lui fut adressé dans une épigramme d'être le *censeur* de la Bruyère.

Le style de celui-ci s'éloignait trop du style des anciens pour que d'Olivet pût sentir tout son mérite comme écrivain. Cette épigramme était assez dans la manière de J.-B. Rousseau, on pouvait la lui attribuer, et l'on voulut profiter de cette petite circonstance pour animer l'abbé contre lui, mais on n'y réussit point.

Obligé par l'état de sa santé d'interrompre ses travaux, Olivet alla, en 1730, chercher quelques distractions à Bruxelles. Il avait prévenu de son voyage Rousseau, qui vint l'attendre à la descente de la voiture; il prodigua toutes les consolations à cet illustre exilé, et, de retour à Paris, il publia l'histoire des fameux couplets dans une *Lettre* au président Bouhier, restée l'une des pièces les plus intéressantes du scandaleux procès qui divisa si longtemps tout le Parnasse.

L'un des écrivains les plus aimables et les plus spirituels de cette époque avait employé la dernière partie de sa longue carrière à soutenir des paradoxes dont, à coup sûr, le plus singulier pour un poète est qu'il est inutile de chercher l'harmonie dans le discours.

La Mothe était mort, mais il avait laissé des disciples qui travaillaient dans toutes les occasions à faire prévaloir la doctrine de leur maître. Ce fut pour la combattre que d'Olivet composa sa *Prosodie*.

Il coopéra ensuite à la révision du Dictionnaire dont l'Académie préparait une édition; et il se chargea avec deux de ses confrères (les abbés Gédoyn et de Rothelin) de publier une grammaire française plus claire et plus méthodique que celle de Régnier-Desmarais. L'abbé d'Olivet s'acquitta seul de la tâche qui lui avait été assignée.

Encouragé par les suffrages de l'Académie, il publia, en 1738, des *Remarques grammaticales sur Racine*, auxquelles Desfontaines opposa *Racine vengé*, comme si d'Olivet, en choisissant le plus parfait de nos poètes pour l'objet de ses remarques, n'avait pas rendu un hommage à l'étonnante pureté de son style.

Les attaques indécentes des journalistes n'avaient plus le pouvoir de troubler le repos de l'abbé d'Olivet, et il allait essayer sur Dépréaux ce qu'il avait fait sur Racine; mais il en fut détourné par la proposition qu'il venait de recevoir du ministère anglais, de publier une édition complète des *Œuvres* de Cicéron. Il communiqua au cardinal de Fleury les lettres qu'on lui avait écrites d'Angleterre, et n'hésita pas à consacrer à l'éducation du Dauphin un travail qu'il devait offrir au duc de Cumberland.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Cœur-de-Panthère; par Gustave Aimard et J. B. d'Auriac. In-18 jésus, 225 p. Paris, lib. Degorce-Cadot. 1 fr. 25.

Les Mariages dans l'ancienne société française; par Ernest Bertin, docteur ès-lettres. In-8°, IV-632 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 7 fr. 50.

Tout à l'ambre et tout à l'ail. Pas de préface. Palsambleu, Mlle Séraphine; par Gustave Claudin. In-18 jésus, 296 p. Paris, lib. Dreyfous. 3 fr.

Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du XIXe siècle; par Maxime du Camp. 6e édition. T. IV. In-18 jésus, 443 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Morceaux choisis de littérature française (prose et vers) à l'usage des classes supérieures; par M. Ch. Lebaigue, professeur au lycée Charlemagne. Classe de seconde. 2e édition. In-12, VIII-498 p. Paris, lib Belin.

Œuvres complètes d'Eugène Scribe, de l'Académie française. 4e série. Opéras comiques. T. II. Le Kiosque; la Part du Diable; le Puits d'amour; Lambert Simnel. In-18 jésus, 367 p. Paris, lib. Dentu. 2 fr.

Chroniques de l'Œil-de-Bœuf; par Touchard-Lafosse. 1re série. 3e édition. In-18 jésus, 332 p. Paris, lib. Rouff. 1 fr. 50.

Cours de langue française avec de nombreux exercices empruntés aux meilleurs écrivains; par B. Berger, inspecteur de l'enseignement primaire à Paris. I. Degré élémentaire. Livre du maître. In-12, 226 p. Paris, lib. Delagrave. 2 fr.

Le Mouchard; par Alexis Bouvier. In-18 jésus, 468 p. Paris, lib. Rouff.

Lettres de Fernand Cortès à Charles-Quint, complétées par les récits d'Antoine de Solis, réduites et annotées par Vallée (de la Bibliothèque nationale). In-18 jésus, 277 p. Paris, lib. Dreyfous. 2 fr.

De Paris aux montagnes : le Pays de Bigorre; en Agenais; le Pays sur Orge; l'Oberland bernois; par Léonce Dupont. In-18 jésus, 320 p. Paris, lib. Dentu.

Gazida; par Xavier Marmier, de l'Académie française. 2e édition. In-18 jésus, 375 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Les Terres d'or; par Gustave Aimard et J. B. d'Auriac. In-18 jésus, 231 p. Paris, lib. Degorce-Cadot. 1 fr. 25.

Œuvres poétiques de Boileau Despréaux. Édition collationnée sur les meilleurs textes, avec une notice biographique, les variantes et les corrections de l'auteur, des notes choisies dans tous les commentateurs, une annotation nouvelle et un index; par Ch. Louandre. In-18 jésus, XXXVI-504 p. avec portrait. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Publications antérieures :

GLOSSAIRE FRANÇAIS DE DU CANGE, faisant suite au GLOSSARIUM MEDIÆ ET INFIMÆ LATINITATIS. — Avec addition de mots anciens extraits des glossaires de La Curne de Sainte-Palaye, Roquefort, Raynouard, Burguy, Diez, etc., et une notice sur du Cange. — Par L. FAVRE, de la Société des Antiquaires de France. — T. I. A-F. — In-8°, xx-340 p. — Paris, librairie *Champion*. — Prix: 7 fr. 50.

HISTOIRE DE LA RUSSIE DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A L'ANNÉE 1877. — Par ALFRED RAMBAULT, professeur à la Faculté des lettres de Nancy. — In-18 jésus, 733 p. et cartes. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 6 francs.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut se procurer immédiatement les années 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8; quant à la 3e, elle sera complètement réimprimée pour la fin de ce mois. — Prix : 6 francs l'année, envoi franco par la poste.

GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, ou ANALYSE RAISONNÉE DES MEILLEURS TRAITÉS SUR LA LANGUE FRANÇAISE. — Par CHARLES PIERRE GIRAULT-DUVIVIER. — 21e édition, entièrement revue et corrigée d'après le nouveau dictionnaire de l'Académie, etc. — Par P. AUGUSTE LEMAIRE, professeur de rhétorique au collège Louis-le-Grand. — 2 vol. in-8°, VIII-1384 pages. — Paris, librairie *Cotelle*. — Prix : 14 francs.

HISTOIRE DE HENRY DE LA TOUR D'AUVERGNE, VICOMTE DE TURENNE, MARÉCHAL DE FRANCE. — Par L. ARMAGNAC, sous-chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique. — Deuxième édition. — In-12, 299 pages, gravures. — Tours, librairie *Mame et fils*. — Prix : 3 fr. 25.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les étrangers, à Paris. — Ouvrage pour les Français. — SYLLEXIE (Explication des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

UN MARTYR DE LA PATRIE. — Recherches sur Ringois d'Abbeville. — Par le Vte OSCAR DE POLI. — Paris, *E. Dentu*, libraire-éditeur, Palais-Royal, 15-17-19, Galerie d'Orléans. — Prix : 3 fr.

HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE DANS L'ANTIQUITÉ. — Par H. WALLON, doyen de la faculté des lettres de Paris. — T. I. In-8°. CLXVII-492 p. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 7 fr. 50.

ŒUVRES DE PHILARÈTE CHASLES. — SCÈNES DES CAMPS ET DES BIVOUACS HONGROIS (1848-1849). — In-18 jésus, XXIV-300 p. — Paris, librairie *Charpentier*, 13, rue de Grenelle-Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

LA POCHE DES AUTRES. — Par M. MARIUS ROUX. — Paris, *E. Dentu*, éditeur, libraire de la Société des Gens de lettres. — Palais-Royal, 15-17-19, galerie d'Orléans. — Prix : 3 francs.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Société des études psychologiques. — (*Prix Guérin.*) — Un concours est ouvert sur la question suivante : « Rechercher quelles ont été, à travers les âges et dans tous les pays, les croyances des peuples, des fondateurs de religions, des grands philosophes; sur la possibilité des communications entre eux et nous, sur la persistance de la vie après ce que nous appelons la mort, sur le retour à de nouvelles vies, soit sur cette terre, soit dans quelques mondes sidéraux. » — Le prix est de 3,000 francs, sur lesquels 2,000 francs seront réservés pour l'impression et la publication, par les soins de la Société scientifique d'études psychologiques, et 1,000 francs, accompagnés d'une médaille de bronze, seront donnés à l'auteur de ce travail, ou fractionnés, s'il y a lieu, entre lui, pour une moitié, et d'autres Mémoires qui présenteraient de sérieux mérites. — Les Mémoires devront être envoyés *avant le 1er avril 1880.* — Pour les renseignements, s'adresser à M. l'Administrateur de la Société des études psychologiques, 5, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.

La Société académique de Saint-Quentin met au concours pour 1880 : 1° Poésie. Le sujet est laissé au choix des concurrents. — 2° Faire l'histoire d'une localité quelconque de l'ancien Vermandois, ou département de l'Aisne. — 3° Raconter la vie et apprécier les travaux d'un personnage célèbre du département de l'Aisne. — Les travaux des concurrents devront être envoyés, *avant le 31 décembre 1879*, au président de la Société académique, à St-Quentin.

Le vingt-troisième *Concours poétique* ouvert en France le 15 août 1879, sera clos le *1er décembre 1879.* — Vingt médailles seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé *franco*, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Ageu (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

Société d'Émulation de Cambrai. — La Société décernera, s'il y a lieu, en 1880, en séance publique, une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou une mention honorable à l'auteur du meilleur mémoire sur « Les expositions des Beaux-Arts en province : — leur utilité, — ce qu'elles sont, — ce qu'elles pourraient être, dans l'intérêt des arts et des artistes. » — Les envois devront parvenir franco au Président ou au Secrétaire de la Société *avant le 1er Juin 1880.*

La Société des Études historiques décernera, dans sa séance publique de l'année 1880, un prix de 1,000 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Histoire des origines et de la formation de la langue française jusqu'à la fin du xvie siècle. » — Les mémoires manuscrits devront être adressés à M. l'Administrateur *avant le 1er Janvier 1880.* Ils ne seront point signés et porteront une épigraphe répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ils devront être inédits et n'avoir pas été présentés à d'autres concours. — L'auteur qui se sera fait connaître, sera, par ce seul fait, mis hors de concours. — Les mémoires ne seront pas rendus; les auteurs auront la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie. — La Société pourra les publier, en tout ou partie.

Réponses diverses.

M. H. B., à Londres : J'ai justement à placer dans ce moment un jeune professeur qui pourrait peut-être convenir à Mme de T. — *M. X., à Paris :* Le retard de mon journal date de la fermeture de la Bibliothèque nationale, et il est probable qu'il durera jusqu'à la fin de l'année, pour une cause qu'il serait trop long de vous expliquer; mais l'inconvénient n'est pas bien grave puisque les numéros ne s'en succèdent pas moins de quinze en quinze jours. — *M. J. M. S., à Madrid :* Je viens de vous envoyer ce qui manquait à votre collection. Veuillez m'en accuser réception, s'il vous plaît.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures.*

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 16. 15 Octobre 1879.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.*)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

AVIS.

C'est dans la 1re quinzaine de novembre que va être terminée la réimpression de la 3e année du *Courrier de Vaugelas*. Les souscripteurs, à qui le volume sera envoyé par la poste, sont priés de vouloir bien, après réception, en adresser *immédiatement* le prix (6 francs) au Rédacteur de ce journal.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATION.

Dans mon numéro du 1er septembre, j'ai expliqué *Être heureux comme un coq dans un panier*, variante normande de notre proverbe *Être heureux comme un coq en pâte*. Mais ce n'a pas été de manière à satisfaire tous mes lecteurs, car l'un d'eux m'écrit ce qui suit de Forges-les-Eaux, à la date du 20 courant :

Vraie dans certaines parties, votre conclusion semble contestable dans les explications de la variante usitée en Normandie.

Et d'abord, je ne pense pas qu'il faille, dans la phrase, introduire le mot *petit* devant le mot *coq*. Vous l'avez cru, à cause de la citation d'un passage de la *Maison rustique du XVIe siècle*, où Liébaut fait une excellente description des qualités d'un bon coq. Pour moi, tous les traits du portrait conviennent non pas à un jeune coq, mais à un coq adulte. Il suffirait pour le prouver du seul « ergot roide et pointu », l'ergot n'apparaissant sur les pattes qu'au bout d'un an.

Vous avez cru encore à la nécessité de ce mot « petit » à cause de la phrase empruntée à un conte de Des Perriers : « Il estoit traité comme un petit coq au panier ». Mais ce mot « petit » pourrait bien ici ne pas indiquer l'âge. Il est permis d'y voir un de ces diminutifs de cajolerie si fréquemment employés dans la conversation. C'est ainsi qu'une femme dit : « Mon *petit* mari », sans penser le moins du monde à sa taille, ni à son âge.

Cette idée d'un « petit coq » vous a fait croire encore qu'il s'agissait « du panier où le coq a dû naître et où il a été élevé ». Je ne le pense pas, car l'engraissement étant donné au seul coq adulte, le panier de la couvaison ne saurait lui convenir. Le dicton parle d'un autre panier qui tend, avec le progrès, à disparaître de jour en jour, mais que j'ai souvent vu dans mon enfance et que l'on rencontre encore quelquefois.

Ce panier, fait de grosses branches d'osier, assez espacées et disposées en claire-voie, se compose de deux parties. La partie inférieure est une circonférence de 50 à 60 centimètres de diamètre sur 40 centimètres de hauteur, et la seconde partie est un plan incliné formant une sorte de dôme recouvrant toute la circonférence de la première partie. Ce panier n'a pas de fond, et c'est le sol qui lui en tient lieu, quand on y renferme la volaille destinée à l'engraissement. On lui prodigue alors la *pâte*, la *pâtée*, ou les *pâtons*, comme on dit ici, et l'animal, quoique prisonnier, est heureux d'avoir en abondance une nourriture délicate et choisie.

Tel est le panier dont parle le dicton relaté plus haut.

Loin d'être défectueuse, l'expression des Normands est donc exacte, quand ils disent « être heureux comme un coq dans un panier », puisqu'un panier renferme la bête à laquelle on prodigue la nourriture en vue de l'engraissement.

Toutefois votre correction de « au panier » a sa raison d'être, parce qu'elle a pour elle l'autorité de Des Perriers dans son *conte* et qu'à la rigueur le coq est plutôt *sous* que *dans* le panier.

De plus, le *panier* a bien vieilli, et il a fait place à la *loge* dans le Maine, et à la *cage*, même en Normandie. Ce sont des constructions en bois savamment disposées dont on peut voir la description complète dans le *Poulailler*, traité ex-professo sur la matière, par M. Ch. Jacque.

Enfin, quelle que soit la forme de la prison où l'on confine la bête destinée à l'engraissement, on l'obtient toujours par une nourriture dont la pâte reste le principal élément, ce qui permet de continuer à dire : « Heureux comme un coq en pâte ».

Oui, le coq est heureux, mais pour quelques jours seulement; car son bonheur doit cesser brutalement quand le

fermier fera le sacrifice de sa vie pour se dédommager de ses soins et de ses dépenses.

L'homme que le dicton compare au coq a donc sur lui un avantage incontestable. En général, il meurt à son heure, en possession de la félicité qui lui a valu l'honneur d'être mis sur la même ligne qu'un volatile. Il n'y a d'exception que pour ceux qui seraient l'objet des faveurs du peuple; car, au dire de Tacite, « le peuple engraisse ses chefs pour les égorger : *Populus saginat duces ut jugulet* ». Dans ce cas, l'assimilation serait complète.

Mais, comme ce cas est assez rare, et d'ailleurs l'exception confirmant la règle, on aura toujours raison de dire : « Heureux comme un coq en pâte », sans tenir aucun compte du dénouement, et sans ressusciter la locution primitive des Normands, qui n'a plus guère sa raison d'être qu'en souvenir du passé rappelé ci-dessus.

F. B.

L'auteur de cette communication me semble entièrement dans le vrai. Oui, le coq dont il parle, le coq à la retraite que l'on gorge à dessein de nourriture, est bien celui qui a fourni la comparaison normande *Heureux comme un coq dans un panier*, comparaison qui a d'ailleurs son analogue dans *Heureux comme un rat en paille.*

Mais voici une réflexion qui m'est suggérée par cette lettre et qui m'empêchera de regretter beaucoup l'erreur qu'elle est venue redresser :

Étant donné ce qu'on entend par « un coq dans un panier », rien de plus naturel que d'en tirer la comparaison *Heureux comme un coq en pâte;* d'où cette conséquence que le coq nous a fourni ces deux locutions, qu'il ne faut pas confondre :

1° *Être là comme un coq en pâte*, qui doit se dire de quelqu'un placé dans un endroit où il n'a que la tête en évidence, par allusion au coq-faisan dans un pâté;

2° *Heureux comme un coq en pâte*, qu'il convient d'appliquer à une personne ayant toutes ses aises, qui nage en quelque sorte dans l'abondance, et cela, par allusion à un coq mis à l'engrais.

C'est, je crois, pour n'avoir pas fait cette distinction jusqu'ici que l'on a toujours été dans l'embarras pour expliquer comment *Heureux comme un coq en pâte* a pu recevoir la double signification que l'Académie et les autres lexicographes lui attribuent.

×

Première Question.

Je n'ai jamais pu me rendre compte, par l'analyse ou autrement, de l'expression Savoir gré a quelqu'un de... *Le gré n'est pas une chose qui s'apprenne. Je vous serais bien reconnaissant si vous pouviez me tirer de l'embarras que j'éprouve à ce sujet.*

—

L'expression dont il s'agit est fort ancienne dans notre langue, comme le montrent les exemples suivants, qui sont du XIIIe siècle :

Ne l'en doi pas mal *gré savoir*.
(*Rom. de la Rose*, p. 137.)

Quant ele oï sa volenté,
Mercie l'en, si *li sot gré*.
(Marie de France, *Fab.* t. I, p. 354.)

Aussi cette circonstance m'a-t-elle tout d'abord donné l'idée de l'explication que voici :

Le dictionnaire latin de Quicherat cite l'exemple *Habere grates alicui;* à l'origine, le français aura sans doute dit *avoir gré à quelqu'un* comme il dit maintenant *avoir de la reconnaissance à quelqu'un;* puis, attendu qu'on prononçait *je vous ai gré* en faisant la liaison entre *vous* et *ai*, on aura cru, en ces temps d'ignorance, qu'il s'agissait du verbe *savoir*, et l'expression *avoir gré à quelqu'un* se trouva de cette façon transformée en celle de *savoir gré...*

A la vérité, une objection d'une apparence assez grave se présentait contre cette solution, savoir que plusieurs langues modernes avaient la même construction (italien : *saper* grado; provençal : *saupré* grat; allemand : einen Dank *wissen ;* hollandais : iemand dank *weeten;* etc.). Mais, cette objection, j'en triomphais avec le passage suivant de Génin (*Variat.*, XXIX), qui pouvait me faire supposer que l'expression nous avait été empruntée :

La France au moyen âge était le foyer d'où la lumière rayonnait sur l'Europe civilisée. De toutes les contrées on accourait aux leçons de la France : Thomas d'Acquin suit Albert le Grand du collége de Naples au collége Saint-Jacques; Dante exilé vient s'asseoir sur les bancs de nos écoles de théologie, et soutient une thèse brillante devant notre université; Boccace, envoyé à Paris pour y apprendre le commerce (tant nous étions alors les maîtres en tout genre), retourne à Florence la mémoire remplie de nos fabliaux, dont il ornera plus tard son *Décaméron*. Le français était la langue universelle, indispensable. L'Angleterre et l'Ecosse parlaient français; dans l'un et l'autre pays, les actes publics étaient rédigés en français. Lorsqu'un parti voulait expulser des conseils royaux St Ulstan, evêque de Vigorgne, quel prétexte mit-il en avant? Un seul : Ulstan ignorait le français, et par conséquent ne pouvait être qu'un idiot, indigne et incapable de siéger dans le conseil du roi (Matthieu Pâris, *ad ann.* 1095). Le français prenait rang d'importance immédiatement après le latin, et ne tarda pas à le supplanter. Dès le XIIIe siècle, Martino da Canale traduit en français l'histoire latine de Venise, « parce que la langue françoise cort parmi le monde, et est plus delitable a lire et a oir que nulle altre ».

Ma joie ne devait pas être de longue durée : le *Supplément* de Littré, consulté en dernier lieu, m'apprit que j'étais dans l'erreur la plus profonde, le grec ayant χάριν εἰδέναι τινί, une expression identique à la nôtre, par les termes et par le sens.

Toutefois, en mettant ainsi ma solution à néant, le même ouvrage m'en fournissait une autre que je vais vous faire connaître :

Tous les peuples n'ont pas conçu la gratitude de la même manière, ce qui a eu pour conséquence qu'ils l'ont exprimée différemment. Ceux qui ont dit *savoir gré à quelqu'un de quelque chose* ont pu rendre par là l'idée de *savoir* qu'on avait *pour quelqu'un* du *gré* dans le cœur. On dit, par exemple, quant à moi, je *sais* que j'ai *pour lui* de la *sympathie;* or, on conçoit assez facilement que, moyennant une très forte ellipse, on puisse réduire cette phrase à *je lui sais sympathie*, expression toute semblable à celle de *je lui sais gré.*

—

D'après l' « historique » du dictionnaire de Littré, le mot *reconnaissance* dans la signification de gratitude ne daterait que du XVIe siècle; à cette époque, le mode de concevoir la reconnaissance a bien pu ne plus être le même

que celui, plus ancien, de concevoir le gré : il n'y a donc pas du tout lieu de s'étonner qu'on ait dit *savoir gré à quelqu'un*, quand, en langage moderne, on dit *lui avoir de la reconnaissance.*

×

Seconde Question.

On lit ceci au commencement de la lettre que le comte de Chambord a écrite le 26 juillet dernier : « J'ai tout vu, tout examiné par moi-même, RIEN NE M'EST ÉCHAPPÉ, *pas une ligne, pas un nom. » Ne faudrait-il pas, d'après la grammaire,* M'A ÉCHAPPÉ? *Je désirerais bien savoir ce que vous pensez de cette construction.*

—

A l'occasion, je crois, de ces vers de Racine (*Phèdre*, acte IV, sc. 5) :

Peut-être, si la voix ne m'eût été coupée,
L'affreuse vérité me *serait échappée.*

nos grammairiens se sont évertués à établir, comme nécessaire, une distinction entre *être échappé* et *avoir échappé*, distinction à laquelle ni Vaugelas ni Ménage paraissent n'avoir même pas songé. Ils ont découvert que la première expression devait s'employer quand il s'agit de paroles proférées malgré soi, par surprise, par mégarde, et il n'est pas jusqu'à l'Académie qui n'ait adopté cette nouvelle doctrine, qu'elle confirme d'ailleurs en ces termes dans son édition de l'année dernière :

Echapper s'applique particulièrement à ce qu'on dit, à ce qu'on fait par imprudence, par indiscrétion, par mégarde, par négligence; et alors il se conjugue le plus souvent avec l'auxiliaire *être*. Il s'emploie souvent dans le même sens comme verbe impersonnel.

Quant à moi (que l'Académie me pardonne ma franchise), je tiens cette règle complètement fausse, et je n'aurai pas de peine à le démontrer.

Pris dans le sens propre, le verbe neutre *échapper* implique deux idées principales, celle d'un captif et celle d'un gardien ; la phrase qui renferme ce verbe a pour sujet le nom du captif, et pour régime celui du gardien précédé de la préposition *à* avec la signification du latin *a* ou *ab;* elle a en quelque sorte pour formule générale :

Le prisonnier échappe à son geôlier.

De plus, ledit verbe doit toujours être conjugué avec *avoir*, puisqu'il exprime toujours un mouvement, le plus souvent très rapide, attribué au prisonnier :

Le prisonnier *a échappé* à son geôlier.

Passons maintenant au sens figuré, où *échapper*, ne l'oublions pas, ne doit point se construire autrement qu'au propre.

Qu'est-ce qu'une chose qu'on dit, qu'on fait par imprudence, par indiscrétion, par mégarde et qui vous occasionne du repentir ; une chose que, malgré son état attentif, l'esprit n'a pas remarquée ? C'est tout simplement une sorte de prisonnier qui s'est soustrait à la surveillance de son geôlier.

Or, comme dans ce sens figuré, il y a aussi bien action manifeste que dans le sens propre, il est de la plus grande évidence que le participe du verbe en question y requiert l'auxiliaire *avoir*, et que, par conséquent, M. le comte de Chambord aurait dû écrire dans la phrase que vous me signalez : « rien ne m'*a échappé* ».

×

Troisième Question.

Pensez-vous, comme M. Littré et comme quelques autres grammairiens, que DÉSAGRAFER *soit un mauvais mot, et qu'il faille employer* DÉGRAFER, *à sa place ?*

—

Toutes les fois que l'on veut exprimer une action qui signifie tout le contraire d'une autre, une action qui détruise ce qu'une autre avait fait, on met *dé* devant le nom de cette dernière (le verbe qui l'exprime, je veux dire) ou *dés* si la particule *dé* doit se trouver devant une voyelle :

Faire. — Défaire.
Altérer. — Désaltérer.
Enfler. — Désenfler.

Mais quand il s'agit d'un verbe composé de *ad* et d'un autre mot (*attacher*, *arranger*, *apprendre*, etc.), faut-il simplement mettre *dés* devant lui, ou substituer cette particule à *ad?*

Je crois qu'il faut ajouter *dés*, et en voici la raison :

J'ai dressé une liste de tous les verbes qui sont composés de la préposition *ad*, soit avec *d* disparu, soit changé en la consonne suivante ; j'ai mis en regard de chacun d'eux son contraire formé de la préposition *dé*, et j'ai trouvé que sur 35 composés, il n'y en a que 2 qui remplacent *a* par *dés*, c'est-à-dire que la règle générale est de former les contraires, dans ces verbes, en préposant *dé* sans retrancher *a*.

Or, attendu que *agrafer* est formé de la préposition *ad* et d'un radical *graf* ou *graph*, il s'en suit, à mon avis, que *désagrafer* doit mieux valoir que *dégrafer*.

×

Quatrième Question.

Je vous serais obligé de me faire savoir, dans un de vos prochains numéros, s'il est permis de mettre JUSQU'A *avant le sujet d'un verbe; par exemple, si l'on peut dire : «* JUSQU'A *ses amis l'ont désapprouvé dans cette occasion » ?*

—

Nul doute que cette construction de *jusqu'à* ne soit parfaitement française ; car en voici des exemples pris dans de bons auteurs :

Jusqu'aux chevaux du Roi vivaient de feuilles, et aucun de cette nombreuse cavalerie de troupes et d'équipages ne s'en est bien remis.

(St-Simon, vol. 1, p. 9.)

Les préceptes capitaux pour ménager son existence se trouvent réunis dans ce peu de mots; les médecins, les moralistes sensés n'ont pas raison autrement. *Jusqu'aux* ordonnances du docteur Sangrado y sont parfaitement conformes.

(Macquart, *Man. sur les propr. de l'eau*, p. 463.)

Où il a prêché, les paroissiens ont déserté; *jusqu'aux* marguilliers ont disparu.

(La Bruyère, *Caract.* XV.)

Du reste, cet emploi de *jusqu'à* est loin d'être difficile à expliquer. En effet, entre un verbe et son régime, *jusqu'à* se met à volonté pour l'adverbe d'extension *même*, ce que montrent ces exemples :

On a mis *jusqu'à* [même] des figures de géométrie dans des traités de l'âme.

(D'Alembert, *Philos.* p. 225.)

Les grands dormeurs se refusent à tout ce qui leur présente *jusqu'à* [même] l'ombre d'une fatigue.

(Brillat-Savarin, *Physiol. du goût*, p. 342, éd. de 1852.)

Or, les choses étant ainsi, l'expression *jusqu'à* s'est employée tout naturellement dans la même signification devant le sujet du verbe.

Cinquième Question.

*Je lis dans l'*Illustration *du* 27 *septembre, p.* 199, 1re *col., sous le titre « Cendrillon au théâtre », les mots* Pantoufles de vair. *Jusqu'ici j'avais cru qu'on écrivait* verre *dans cette expression. Me suis-je donc trompé, ou est-ce l'écrivain du journal cité qui est dans l'erreur?*

Cette question d'orthographe a déjà été traitée dans le *Courrier de Vaugelas* (5e année, p. 66), où je conclus, il me semble avec raison, contre le chroniqueur du *Temps* et contre M. Littré, qu'il faut écrire *pantoufles de verre*, et non *pantoufles de vair*.

ÉTRANGER

Première Question.

Comment expliquez-vous le sens de se piquer, se fâcher, se mettre subitement en colère, que l'on donne à l'expression Prendre la mouche, *comme dans cette phrase : Il n'est point patient, et prend facilement la mouche?*

On désigne généralement sous le nom de *mouches* tous les insectes qui volent dans l'air, et particulièrement ceux qui piquent les animaux, surtout les chevaux et les vaches.

Quand ceux-ci sont piqués d'une mouche, ils deviennent affolés : s'ils sont libres, ils prennent tout à coup la course, croyant se délivrer ainsi de leur ennemi ; et, s'ils sont captifs, ils trépignent, ils s'agitent dans tous les sens.

On dit d'un animal persécuté de cette manière qu'*il a pris la mouche*. Mais que veut dire ici *prendre?*

Les Latins avaient un verbe, *capio*, qui était usité dans le sens passif, être pris, être saisi dans ses facultés physiques, quand le mot suivant désignait un danger, une maladie, quelque chose de fâcheux ; on a employé *prendre*, traduction de *capio*, dans le même sens et aussi sous la forme active ; ainsi on a dit :

Il *a pris* un gros rhume dans ce voyage ; — Il *a pris* froid à l'église ; — Elle *a pris* la fièvre dans ces marais ; — Ils *ont pris* la peste au Caire ; — Vous *aurez pris* ces infirmités à la tranchée, etc.

Et comme la mouche est un fléau pour les bêtes chevaline et bovine, on a dit d'elles qu'elles *prenaient la mouche* pour signifier qu'elles étaient piquées de cet insecte.

Or, attendu qu'un homme qui se fâche tout à coup sans en dire le motif, sans qu'on en puisse soupçonner la raison, offre moralement une ressemblance assez parfaite avec l'animal piqué d'une mouche qui se met en colère et s'emporte, on a dit de cet homme, par comparaison, qu'*il prenait la mouche*.

Seconde Question.

Comment expliquez-vous que l'on puisse dire également bien : « Si je l'avais vu *et* Si je l'eusse vu? *car, ordinairement, la conjonction* si *prend l'indicatif après elle, et non le subjonctif.*

Les Latins rendaient par l'*imparfait* et le *plus-que-parfait* du subjonctif les temps correspondants de l'indicatif que nous construisons avec *si :*

Si vocem *haberes*, nulla prior ales foret — (*Si* tu *avais* de la voix, aucun oiseau ne te serait supérieur).

(Burnouf, *Gramm. lat.*, p. 178.)

Contentus nostris *si fuisses* sedibus, non illam expertus esses contumeliam — (*Si* tu *t'étais contenté* de nos demeures, tu n'aurais pas essuyé cet affront).

(Idem.)

L'emploi du subjonctif après *si* conditionnel a naturellement passé dans notre langue, et nos premiers auteurs ont fait usage de cette tournure :

Ferir l'en volt, *se* n'en *fust deturnet!*

(*Chans. de Roland*, ch. I, vers 440.)

Se il *durast* et eüst longue vie.

(*Roncevaux*, p. 165.)

Se li poples se *fust disné*.

(*Livre des Rois*, p. 49.)

Mais dès le XIIe siècle, on trouve quelquefois l'indicatif dans les mêmes phrases, ce dont voici des exemples :

*S'*ele *estoit* franche quant ele conçut et quant à l'enfanter est serve, droit dit que li enfès est frans.

(*Livre de jostice*, p. 54.)

Se tut le mund *aveeis* as povres *departi*.

(*Thomas le Martyr*, 74.)

Au XIIIe siècle, la forme indicative finit par s'employer aussi souvent que la subjonctive :

Se jamais ne *devoie* en France repairer.

(*Berte*, XIX.)

Se il *fust demouré* en France, peust-il encore avoir vescu assez.

(Joinville, p. 300.)

Se je *savoie* un courtois chevalier
Qui de ses armes fust loué et prisié.

(*Romancero*, p. 71.)

Et sachiez que, *se* il se *fussent pris* garde de nous, il nous eussent touz mors.

(Joinville, 227.)

Au XIVe siècle, la même forme tendit à devenir la dominante ; sa faveur augmenta au XVe, et au XVIe, elle finit par l'emporter sur sa rivale.

Toutefois, cette substitution après *si* de la forme indicative à la forme subjonctive ne fut pas complètement exclusive ; l'usage permit comme il permet encore d'employer le *plus-que-parfait* du subjonctif concurremment avec celui de l'indicatif ; et c'est la raison pour laquelle nous avons la faculté de dire avec une égale correction : « *Si* je l'*avais vu* » et « *si* je l'*eusse vu* ».

Troisième Question.

La Fontaine a dit : « Hé, bon jour, monsieur DU *Corbeau, etc. » Pourquoi n'a-t-il pas dit « LE Corbeau »? Vous me feriez bien plaisir en me donnant cette explication par la voie de votre intéressant journal.*

—

Lorsqu'il s'agit d'un discours familier et plaisant, on peut mettre la préposition *de* après *monsieur* dans deux cas remarquables que je vais vous indiquer :

1° Quand ce nom de titre est suivi de l'article défini et d'un nom commun, comme dans le vers de La Fontaine que vous me citez, et dans la phrase suivante :

Le ciel vous trouve en joie, *monsieur* du *mari!*

(Beaumarchais, *Figaro*, p. 155.)

2° Quand ce titre est suivi d'un nom propre qui ne prend pas d'ordinaire cette particule devant lui, comme dans ces vers :

Tous les plus gros monsieurs me parlaient chapeau bas.
Monsieur de *Petit-Jean*, ah! gros comme le bras.

(Racine, *Plaideurs*, acte I, sc. I.)

La préposition *de*, comme vous le savez, servait et sert encore à joindre les mots *monsieur*, *madame*, *mademoiselle* etc. à un nom de terre, de seigneurie :

Monsieur le comte *de* Bussy; — Madame *de* Sévigné, etc.

La construction que vous me demandez de vous expliquer est une imitation ironique de cette dernière.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

—

1° ... laquelle après des *vus* et *considérants* (Il ne s'agit pas ici des mots *vu* et *considérant*, mais bien des choses que ces mots servent à désigner); — 2° ... et il ne fallut rien *de* moins que l'incendie (J'ai expliqué dans le *Courrier de Vaugelas*, 8e année, p. 91, dans quels cas il faut mettre ou ne pas mettre *de* avec l'expression *rien moins*); — 3° ... étant *donnée* la saison (Conjugué avec *être*, le participe s'accorde avec le sujet du verbe dans quelque endroit de la phrase que celui-ci se trouve placé); — 4° ... avec une *tout* autre nature (Cela signifie avec une nature *tout* autre : *tout* se rapporte à l'adjectif); — 5° Ce mot *sonne mal* sur les levres du pasteur (Nous avons l'adjectif *malsonnant*, mais nous n'avons pas le verbe *malsonner*); — 6° ... à des attaques *excessivement* haineuses (J'ai fait voir dans le *Courrier de Vaugelas*, 3e année, p. 84, que *on ne peut plus* ne doit pas se mettre après un nom de chose); — 7° ... dans la crainte que leur spectacle *ne* se prolonge (L'expression de *crainte que* veut, comme *craindre*, la négative *ne* devant le verbe au subjonctif qui la suit).

Phrases à corriger

trouvées toutes dans la presse périodique.

—

1° S'il en était autrement, si l'on avait affaire à autre chose qu'à un petit groupe trop dédaigné en France pour qu'on s'occupe de lui à l'étranger, il y aurait sans doute lieu d'aviser.

2° Il a fait allusion au mouvement qui se produit en France en faveur de l'instruction, et surtout à Lyon, où la municipalité s'est imposée plus de sacrifices que partout ailleurs.

3° Le docteur Bordier, au cours d'une remarquable étude crânologique, a découvert qu'il existait parmi nous une catégorie d'individus dont les crânes reproduisent exactement les crânes retrouvés dans les cimetières mérovingiens.

4° Va-t-il le laisser dormir au fourreau, ainsi qu'un vil métal de fer-blanc [il s'agit d'un sabre], ou va-t-il le dégainer comme une nouvelle Durandale contre les mécréants?

5° Loth et Roussel protestent contre les persécutions infâmes qu'on fait subir aux jésuites, lesquels viennent d'acheter, je ne sais plus où, deux domaines de quinze cent mille francs chaque.

6° Les guides firent feu sans que les officiers anglais, qui se trouvaient alors dans la maison, leur en aient donné l'ordre.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

L'abbé D'OLIVET.

—

(*Suite.*)

Passionné pour Cicéron, il ne négligea ni soins, ni recherches pour élever un monument digne de lui à la gloire de l'écrivain qu'il avait désiré toute sa vie de voir lu, goûté, adoré de tous ceux qui savent lire.

D'Olivet fut récompensé de ce travail par une pension de quinze cents livres sur la cassette du roi.

Un autre plaisir presque aussi vif que celui de commenter Cicéron était réservé à d'Olivet; ce fut lui qui reçut à l'Académie française Voltaire, dont il avait dirigé les premières études littéraires, qui le nomma toujours son *maître* et qui lui conserva dans tous les temps la tendresse la plus respectueuse.

Le succès mérité qu'avaient toujours obtenu les traductions de l'abbé d'Olivet n'était pour lui qu'un motif de plus de les revoir et de les corriger avec tout le soin dont il était capable; il n'en donnait pas de nouvelles éditions sans les soumettre à une nouvelle révision, profitant avec docilité, avec empressement, des critiques et des conseils dès qu'il les jugeait fondés.

L'importance que d'Olivet attachait au genre de la traduction explique les efforts multipliés qu'il n'a cessé de faire toute sa vie pour lutter de précision et d'exactitude avec un texte dont il désespérait de pouvoir rendre la grâce et l'énergie, comme il l'a avoué.

Quelque occupé qu'il fût de revoir, de retoucher et de polir ses ouvrages, il prenait toujours la part la plus active aux travaux de l'Académie. Il donnait l'exemple de l'assiduité aux séances et du respect pour les usages du premier corps littéraire de l'Europe.

Connu dans sa jeunesse par sa douceur, sa politesse et son urbanité, il avait pris dans le monde des habitudes tout opposées. Il avait de la rudesse dans les manières et une franchise brusque qui s'accordait peu avec la finesse et la dissimulation que ses ennemis lui reprochaient.

Sous un extérieur sévère, il cachait un cœur excellent. Fidèle à toutes ses amitiés, il oubliait facilement les offenses, et il était toujours disposé à rendre service, au risque de faire des ingrats, ce qui lui est arrivé plus d'une fois.

Vivant dans l'intimité avec le cardinal de Fleury et l'évêque de Mirepoix, les dispensateurs des grâces, il ne leur demanda jamais rien pour lui ; aussi n'a-t-il joui que d'un petit bénéfice, situé dans sa province, et qui, lorsqu'il lui fut conféré, ne se trouvait probablement à la convenance de personne.

Quoique exempt d'ambition, vivant retiré, ne prenant aucune part aux questions qui divisaient les littérateurs, il ne put échapper à l'inimitié de Duclos, de Collé, de Piron, etc., qui lui avaient pourtant des obligations.

D'Olivet, parvenu à une extrême vieillesse, renonça aux travaux qui avaient fait le charme de sa vie. Deux ans avant sa mort, il quitta la lecture de Cicéron pour celle de la Bible, ouvrage qui offrait des sujets plus grands à son admiration.

Il mourut d'apoplexie à Paris, le 8 octobre 1768, âgé de 86 ans.

Comme grammairien, autre point de vue sous lequel j'ai surtout à le considérer, l'abbé d'Olivet a publié trois traités, qui ont été réunis en 1767 sous le titre de *Remarques sur la langue française*, et dont je vais maintenant entretenir mes lecteurs.

—

PROSODIE.

D'après Voltaire, cet ouvrage subsistera aussi longtemps que notre idiome, qu'il venge des injustes reproches qu'osaient lui adresser des écrivains peu exercés dans l'art de le manier.

L'auteur fait cinq articles dans ce traité : le premier est consacré à des questions préliminaires ; le second aux accents ; le troisième à l'aspiration ; le quatrième à la quantité ; et enfin, dans le cinquième, il fait voir à quoi peut servir l'existence de notre prosodie.

Remarques extraites de l'aspiration. — Elles sont relatives à des mots commençant ou finissant par la consonne *h* et à ceux qui commencent par la voyelle *o*.

Henri. On doit y aspirer l'*h* dans un discours oratoire, et dans la poésie soutenue ; mais hors de là, ce serait une affectation.

Hésiter. Quoique nos auteurs les plus exacts aient toujours aspiré l'*h* dans *hésiter*, cependant la négligence de la conversation a tellement prévalu, que ce n'est plus une faute d'écrire j'*hésite*, je *n'hésite pas*, avec élision (1767).

Hideux. On lit dans les Observations de l'Académie sur Vaugelas, p. 221 : « le mot *hideux* aspiré a fait peine à quelques-uns dans la conversation, et ils aimeraient mieux dire « *l'hideuse* image que vous avez tracée, que *la hideuse* image. Ce dernier, ajoute-t-on, est cependant le plus sûr. » Puisque c'est le plus sûr, il n'y a donc pas à balancer sur le choix.

Hollande. On doit toujours aspirer *Hollande* et *Hollandais*, si ce n'est dans ces phrases, *toile d'Hollande*, *fromage d'Hollande*, qui ont passé du langage du peuple dans le langage commun.

Hongrie. On dit de même et par une semblable raison, *de l'eau de la reine d'Hongrie*, *du point d'Hongrie*, quoique l'aspiration y soit nécessaire dans toutes les autres occasions.

A la fin des mots, l'*h* n'est aspirée que dans ces trois interjections, *ah! eh! oh!*, suivant la Grammaire de M. l'abbé Régnier.

Onze. Remarquez, comme en avertit le Dictionnaire de l'Académie, « qu'encore que ce mot et celui d'*onzième* commencent par une voyelle, cependant il arrive quelquefois, et surtout quand il est question de dates, qu'on prononce et qu'on écrit, sans élision, l'article ou la préposition qui les précède. *De onze enfans qu'ils étoient, il en est mort dix. De vingt, il n'en est resté que onze. La onzième année.* »

Oui. Quand ce mot est particule affirmative, il se prononce quelquefois comme s'il y avait une *h* aspirée ; quoiqu'on dise, *je crois qu'oui*, cependant on dit *le oui, et le non ;* un *oui ;* tous vos *oui* ne me persuadent pas ; mais alors cette particule est prise substantivement.

Suivent des observations sur la prononciation des voyelles nasales lorsqu'elles se trouvent devant un mot commençant par une voyelle.

Mais ces observations ne regardent point ceux qui écrivent en prose ; car la prose souffre les *hiatus*, pourvu qu'ils ne soient ni trop rudes ni trop fréquents. Ils contribuent même à donner au discours un certain air naturel ; et nous voyons en effet que la conversation des « honnêtes » gens est pleine d'hiatus volontaires qui sont tellement autorisés par l'usage, que si l'on parlait autrement, en serait pris pour un pédant ou pour un provincial.

Remarques sur la quantité. — J'ai rencontré beaucoup de mots ici où certaines voyelles, qui sont brèves aujourd'hui, étaient longues alors, et réciproquement. Les voici pour la plupart :

A. Il était long dans : *astrolabe*, *crabe*, poisson de mer, *affre*, *agnus*, *lacer* et dans ses composés à cause du primitif *lacqs ;* dans *madré*, *brame indien*, *hourvari*, *nasse* et *masse*, terme de jeu ; *entrave*, *grave*, *conclave*, et dans *brave* quand cet adjectif venait après le substantif.

On prononçait *a* bref dans *ladre*, *assaillir*, *bataillon*.

E. Était long dans *vieillard*, *vieille* et *vieillesse*, *abbesse*, *genet ;* mais bref dans *prophete* et *honnete* quand cet adjectif précédait son substantif.

I. Était long dans *hidre* (hydre), *cidre*, *style*, *tuile*, *benite*, *vite*, *tardive* et *captive*.

O. Cette voyelle était longue et ouverte dans *globe*, *lobe ;* et longue seulement dans *doge*.

U. Était long dans *buche*, mais bref dans *bucher*.

OU. Cette voyelle était longue dans il *foule*, il *pousse* ainsi que dans le substantif *foule*.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Par mer et par terre ; I. Le Corsaire ; II. Le Bâtard ; par Gustave Aimard. 2 vol. in-18 jésus, 758 p. Paris, lib. Ollendorff. 7 fr. 50 cent.

Histoire de deux enfauts d'ouvriers ; par Henri Conscience. Nouvelle édition. In-18 jésus, 288 p. Paris, lib. C. Lévy.

Un banquier protestant en France au XVIIe siècle. Barthélemy Herwarth, contrôleur général des finances (1607-1676) ; par G. Depping. In-8°, 165 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley.

Le Collier maudit ; par H Escoffier. In-16, 329 p. Paris, lib. Dentu.

Les Généraux de la République. Kléber ; par Hippolyte Maze, professeur agrégé d'histoire. In-18 jésus, 142 p. et portr. Paris, lib. centrale des publications populaires.

Théâtre complet de Scarron. Nouvelle édition, précédée d'une notice biographique par M. Edouard Fournier. In-18 jésus, XXIII-493 p. avec 4 grav. coloriées, dessinées par M. Bayard, M. Sand et Louis Fournier. Paris. lib. Laplace, Sanchez et Cie. 3 fr. 50.

Mœurs et caractères des peuples (Asie, Amérique, Océanie). Morceaux extraits de divers auteurs ; par Richard Cortambert, secrétaire honoraire de la Société de géographie. In-8°, XI-290 p. avec grav. Paris, lib. Hachette et Cie. 5 fr.

Œuvres de Paul Féval. Les merveilles du mont Saint-Michel. In-18 jésus, LI-407 p. Paris, lib. Palmé.

L'Heptaméron de la reine Marguerite de Navarre, avec une introduction, un index et des notes par Félix Franck. T. I. Petit in-12, CLXXIX-296 p. avec portr. et 12 dessins de Sahib, gravés sur bois par A. Prunaire. Paris, lib. Liseux. 8 fr.

Nouveau dictionnaire français, contenant : 1° tous les mots de la langue orthographiés d'après la 7e et dernière édition (1878) du Dictionnaire de l'Académie française, définis et expliqués à l'aide de 2,300 figures ; 2° la prononciation figurée dans tous les mots qui offrent quelque difficulté ; 3° l'indication de tous les grands faits historiques ; 4° celle des personnages célèbres ; 5° la géographie ancienne et moderne ; 6° la mythologie gréco-latine ; par L. Pourret. In-18, X-878 p. Paris. lib. Fouraut et fils.

Le Mouchard ; par Alexis Bouvier In-18 jésus, 468 p. Paris, lib. Rouff.

La Tombe de fer ; par Henri Conscience. Nouvelle édition. In-18 jésus. 308 p. Paris, lib. C. Lévy. 1 fr. 25.

Fantômes bretons. Contes, légendes et nouvelles, par E. Du Laurens de la Barre. In-18 jésus, 260 p. Paris, lib. Dillet.

Dictionnaire général de la langue française ; par MM. Guérard, directeur des études au collège Sainte-Barbe, et Sardou, ancien chef d'institution. 6e édition, à 2 col., XII-752 p. Paris. lib. Delagrave.

Le Diable aux champs ; par George Sand. Nouvelle édition. In-18 jésus. Paris, IV-324 p., lib. C. Lévy.

Les Aventures de Mlle Mariette ; par Champfleury. In-16, 312 p. Paris, lib. Dentu. 1 fr.

Le grand Œuvre ; par Victor Cherbuliez. In-18 jésus, 213 p. Nouvelle édition. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Œuvres poétiques de Courval Sonnet, publiées par Prosper Blanchemain. T. II. Les exercices de ce temps contenant plusieurs satyres contre les mauvaises mœurs. In-12, IX-176 p. Paris, lib. des bibliophiles.

Les Convulsions de Paris ; par Maxime Du Camp. T. I. Les prisons pendant la Commune. 4e édition. In-8°, IV-547 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 7 fr. 50.

La Lanterne rouge, mémoire d'un commissaire de police. par Pierre Zaccone. 2 vol. in-16 jésus, 636 p. Paris, lib. Dentu. 2 fr.

Publications antérieures :

GLOSSAIRE FRANÇAIS DE DU CANGE, faisant suite au GLOSSARIUM MEDIÆ ET INFIMÆ LATINITATIS. — Avec addition de mots anciens extraits des glossaires de La Curne de Sainte-Palaye, Roquefort, Raynouard, Burguy, Diez, etc., et une notice sur du Cange. — Par L. FAVRE, de la Société des Antiquaires de France. — T. I. A-F. — In-8°, xx-340 p. — Paris, librairie *Champion*. — Prix : 7 fr. 50.

HISTOIRE DE LA RUSSIE DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A L'ANNÉE 1877. — Par ALFRED RAMBAULT, professeur à la Faculté des lettres de Nancy. — In-18 jésus, 733 p. et cartes. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 6 francs.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut se procurer immédiatement les années 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8 ; quant à la 3e, elle sera complètement réimprimée dans la 1re quinzaine de novembre. — Prix : 6 fr. l'année, envoi franco par la poste.

GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, ou ANALYSE RAISONNÉE DES MEILLEURS TRAITÉS SUR LA LANGUE FRANÇAISE. — Par CHARLES PIERRE GIRAULT-DUVIVIER. — 21e édition, entièrement revue et corrigée d'après le nouveau dictionnaire de l'Académie, etc. — Par P. AUGUSTE LEMAIRE, professeur de rhétorique au collège Louis-le-Grand. — 2 vol. in-8°, VIII-1384 pages. — Paris, librairie *Cotelle*. — Prix : 14 francs.

HISTOIRE DE HENRY DE LA TOUR D'AUVERGNE, VICOMTE DE TURENNE, MARÉCHAL DE FRANCE. — Par L. ARMAGNAC, sous-chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique. — Deuxième édition. — In-12, 299 pages, gravures. — Tours, librairie *Mame et fils*. — Prix : 3 fr. 25.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les étrangers, à Paris. — Ouvrage pour les Français. — SYLLEXIE (Explication des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Société des études psychologiques. — *Prix Guérin.*) — Un concours est ouvert sur la question suivante : « Rechercher quelles ont été, à travers les âges et dans tous les pays, les croyances des peuples, des fondateurs de religions, des grands philosophes; sur la possibilité des communications entre eux et nous, sur la persistance de la vie après ce que nous appelons la mort, sur le retour à de nouvelles vies, soit sur cette terre, soit dans quelques mondes sidéraux. » — Le prix est de 3,000 francs, sur lesquels 2,000 francs seront réservés pour l'impression et la publication, par les soins de la Société scientifique d'études psychologiques, et 1,000 francs, accompagnés d'une médaille de bronze, seront donnés à l'auteur de ce travail, ou fractionnés, s'il y a lieu, entre lui, pour une moitié, et d'autres Mémoires qui présenteraient de sérieux mérites. — Les Mémoires devront être envoyés *avant le 1er avril 1880.* — Pour les renseignements, s'adresser à M. l'Administrateur de la Société des études psychologiques, 5, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.

La Société académique de Saint-Quentin met au concours pour 1880 : 1° Poésie. Le sujet est laissé au choix des concurrents. — 2° Faire l'histoire d'une localité quelconque de l'ancien Vermandois, ou département de l'Aisne. — 3° Raconter la vie et apprécier les travaux d'un personnage célèbre du département de l'Aisne. — Les travaux des concurrents devront être envoyés, *avant le 31 décembre 1879*, au président de la Société académique, à St-Quentin.

Le vingt-troisième *Concours poétique* ouvert en France le 15 août 1879, sera clos le *1er décembre 1879.* — Vingt médailles seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé *franco*, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

Société d'émulation de Cambrai. — La Société décernera, s'il y a lieu, en 1880, en séance publique, une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou une mention honorable à l'auteur du meilleur mémoire sur « Les expositions des Beaux-Arts en province : — leur utilité, — ce qu'elles sont, — ce qu'elles pourraient être, dans l'intérêt des arts et des artistes. » — Les envois devront parvenir franco au Président ou au Secrétaire de la Société *avant le 1er Juin 1880.*

La Société des Études historiques décernera, dans sa séance publique de l'année 1880, un prix de 1,000 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Histoire des origines et de la formation de la langue française jusqu'à la fin du xvie siècle. » — Les mémoires manuscrits devront être adressés à M. l'Administrateur *avant le 1er Janvier 1880.* Ils ne seront point signés et porteront une épigraphe répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ils devront être inédits et n'avoir pas été présentés à d'autres concours. — L'auteur qui se sera fait connaître, sera, par ce seul fait, mis hors de concours. — Les mémoires ne seront pas rendus; les auteurs auront la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie. — La Société pourra les publier, en tout ou partie.

Réponses diverses.

M. R. B., à Paris : L'abonnement que je vous réclame et que je vous ai servi jusqu'ici, porte sur ma liste la date du 30 avril 1879; il a été fait par un grand jeune homme, mort depuis, qui me servait alors de courtier. — *M. H. M., à Lisieux :* Je regrette de n'avoir pas encore pu m'occuper de votre question. J'espère pouvoir l'examiner quand ma réimpression sera terminée, et que j'aurai expédié la 3e année aux souscripteurs. — *M. G., à Paris :* Vous êtes au moins la douzième personne de Paris qui se trouve avoir payé son abonnement vers le mois de juin, sans qu'il m'ait été remis. A partir de l'année prochaine, je changerai complètement la manière d'opérer mes recouvrements.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures.*

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 17. 1er Novembre 1879.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

AVIS.

C'est dans la 1re quinzaine de novembre que va être terminée la réimpression de la 3e année du *Courrier de Vaugelas*. Les souscripteurs, à qui le volume sera envoyé par la poste, sont priés de vouloir bien, après réception, en adresser *immédiatement* le prix (6 francs) au Rédacteur de ce journal.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

Pourriez-vous me dire quelle est l'origine du mot OPPORTUNISTE, *qui s'emploie si généralement depuis quelque temps par les rédacteurs de nos diverses feuilles politiques, tant petites que grandes?*

Cette question m'était déjà posée depuis quelque temps lorsque, à propos d'un remerciement pour une annonce que je lui avais faite, un abonné, attaché à la rédaction d'un journal parisien, a eu l'heureuse idée de m'écrire la lettre suivante, qui me servira de réponse :

Paris, 10 octobre 1879.

Monsieur et cher confrère,

Je profite de l'occasion que vous me fournissez pour ajouter un renseignement à mon remerciement.

Il s'agit de la création du mot *opportuniste*, qui a fait si belle fortune.

Vous serez certainement heureux de connaître l'auteur de ce mot et d'en publier le nom. Pour ma part, j'acquitte une dette d'amitié en ne laissant pas les futurs dictionnaires attribuer une paternité illégitime à quelque coucou littéraire.

L'auteur du mot est M. Georges Stenne, secrétaire de la rédaction du *Petit Journal*, que nous avons eu la douleur de perdre il y a un mois à peine.

C'était peu de temps après la rentrée de M. Dufaure au gouvernement. Je ne me souviens plus de l'incident qui avait fourni matière à notre rédacteur en chef, M. H. Escoffier (Thomas Grimm); toujours est-il que M. Dufaure, qu'on avait soupçonné, ce jour-là, d'aller vers le centre droit, s'était bravement, ou si vous aimez mieux, politiquement, tourné du côté du centre gauche. L'article mettait en valeur l'attitude du ministre.

Cet article arrive, en épreuves, entre les mains de M. Stenne et les miennes, à l'heure où lui et moi nous travaillions à réunir les éléments du numéro devant paraître le lendemain matin. Naturellement, nous nous communiquons nos impressions sur les faits et gestes du ministre; et M. Stenne, avec ce bons sens et cet esprit qui lui faisaient toujours trouver le mot propre pour formuler ses jugements, dit : « C'est un *opportuniste* ».

Le mot était de ceux qu'on ne doit pas laisser perdre. S'il ne fut pas imprimé séance tenante, cela tint à ce que mon confrère, chargé, par sa position de secrétaire de la rédaction, de veiller au bon ordre des expressions et des phrases (ne se doutant du reste pas de la fortune réservée à sa création), eut peur qu'*opportuniste* ne fût pris en mauvaise part, comme une plaisanterie qui eût détonné dans un journal où tout est réglé avec nombre, poids et mesure.

M. Stenne se contenta de colporter son mot dans les parlottes littéraires, où on ne le laissa pas traîner; car, le surlendemain, il paraissait dans un écho du *Figaro*.

De là, il a passé dans la langue. Simple mot d'esprit, au début, pour traduire une situation particulière, un fait personnel, il est devenu le qualificatif d'un grand parti et le titre d'un puissant chef; il est devenu un mot historique.

Il serait injuste d'oublier le nom de son inventeur; et l'Académie, qui décernait un éloge à l'auteur de *Perle*, précisément quelques jours avant sa mort, devra une nouvelle mention à Georges Stenne, le jour où, inévitablement, elle enregistrera le mot *opportuniste* dans son dictionnaire.

Veuillez agréer, Monsieur et cher confrère, la nouvelle assurance de mes meilleurs sentiments.

MARIUS ROUX.

Tous mes lecteurs remercieront certainement avec moi l'auteur de la précieuse communication qui précède; car, quelques recherches qu'on eût pu faire plus tard relativement à l'origine du mot *opportuniste*, il est permis de croire qu'on ne serait jamais arrivé à connaître les choses

intéressantes que M. Marius Roux nous révèle sur la naissance de ce nouveau terme.

—

A mon tour, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour engager une fois de plus les personnes qui sont en possession de quelques documents inédits sur la langue, à vouloir bien prendre la peine de me les adresser; car je trouverai toujours l'occasion de les utiliser, soit pour traiter des questions posées et non encore résolues, comme dans le cas actuel, soit pour jeter plus de lumière sur des solutions que j'aurai déjà données.

×

Seconde Question.

Pourriez-vous me dire, ou plutôt voudriez-vous bien me dire quelle est l'origine de la singulière locution Loger le diable dans sa bourse, *employée pour signifier n'y avoir aucun argent ?*

—

L'origine de cette locution proverbiale est racontée comme il suit, sous le titre de « Folies », dans une pièce de vers figurant au *Recueil des petits poëtes françois depuis Villon jusqu'à Benserade* (Paris, 1752, t. I, p. 146) :

Un charlatant disoit en plein marché,
Qu'il monstreroit le diable à tout le monde :
Si n'y eust nul, tant fust il empesché,
Qui ne courust pour voir l'esprit immonde.
Lors une bourse assez large et profonde
Il leur desploye, et leur dit : Gens de bien,
Ouvrez vos yeux, voiez; y a il rien?
Non, dit quelqu'un des plus près regardans,
Et c'est, dit il, le diable, oyez vous bien?
Ouvrir sa bourse, et ne voir rien dedans.

M. Bernard Jullien pense que cette explication est réellement la bonne, et qu'une bourse vide étant un mal, on s'est servi du nom du diable pour exprimer ce mal. Mais il me semble que le savant collaborateur de M. Littré est ici dans l'erreur, car cette anecdote, qui ratate un fait arrivé une fois, n'a pu être l'origine du proverbe en question : généralement, il faut qu'une chose soit souvent, bien souvent répétée, pour que les mots qui l'expriment passent à l'état de proverbe.

Pour Génin (*Récréat.*, t. I, p. 107), cette façon de parler nous serait venue de l'italien. Au-delà des Alpes, paraît-il, l'usage était de peindre au fond des plats, soupières, saladiers, une figure hideuse, une figure de diable demeurant cachée tant qu'il restait quelque chose au plat, et qui, lorsque celui-ci était vide, faisait la grimace à ceux qui y jetaient les yeux. De là cette locution populaire : *Le diable est dans le plat*. Un personnage, dans une comédie de Firenzuola (*I due Lucidi*), pour exprimer la pensée : « A votre arrivée, on avait fini de diner, il ne restait plus rien » dit : *Abbiamo trovato il diavolo nel catino* (nous avons trouvé le diable dans le plat). Par imitation, le français a dit : *le diable est dans sa bourse, il loge le diable dans sa bourse*.

Cette seconde explication est-elle la vraie?

Certes, s'il eût été d'usage, en Italie, de représenter un diable au fond des bourses comme il l'était d'en représenter un au fond des plats, je comprendrais qu'à l'exemple des Italiens, qui, un moment, ont imposé en quelque sorte leur langue en France, nous eussions pu être amenés à dire *Voir loger le diable dans sa bourse*, pour signifier n'y rien avoir du tout; mais, attendu qu'il n'en était pas ainsi, je me crois autorisé à rejeter également l'origine que ladite explication propose.

A mon avis, la véritable explication du proverbe dont il s'agit a été donnée par Quitard, et la voici telle que je la trouve à la page 310 de son *Dictionnaire des Proverbes :*

Cette expression a précédé l'anecdote qui lui doit une partie de son sel; elle est née à une époque où toutes les monnaies étaient frappées à l'effigie de la croix, signe très redouté du diable, comme chacun sait; c'est cela qui donna lieu d'imaginer que si le diable voulait se glisser dans une bourse, il fallait nécessairement qu'il n'y eût ni sou ni maille.

Du reste, cette explication se justifie parfaitement par les autres phrases proverbiales qui suivent :

Il est plus facile de chasser le diable avec la croix de quelques pistoles qu'avec de l'eau bénite.

Le pire des diables est celui qui danse dans la poche quand il n'y a pas une pièce marquée du signe de la croix pour l'en chasser.

Les Languedociens disent (c'est encore Quitard qui parle) : *Ma bousso ës dë péou d'aou diablë, la croux li po pas ista*, c'est-à-dire ma bourse est de peau du diable, la *croix* (ce mot s'est employé autrefois pour *argent* quand les monnaies portaient une croix sur une de leurs faces) n'y peut rester, ou s'y loger.

—

Dans une note placée au bas de la page 294 (*Études sur le lang. proverb.*), Quitard donne à entendre que c'est seulement à partir du règne de saint Louis que nos monnaies ont été marquées d'une croix, d'où cette conséquence que le proverbe qui nous occupe daterait au plus du XIII[e] siècle. Mais les lignes suivantes, empruntées au *Dictionnaire des Institutions de la France*, par Chéruel (p. 820, col. 1), permettent de croire, sans invraisemblance, que ledit proverbe pourrait bien remonter à une époque antérieure à celle-ci de plusieurs siècles :

Le type monétaire sous les deux premières races, fut, d'après l'opinion de juges compétents, une imitation des monnaies romaines..... Les monnaies de cette époque [comprise entre 420 et 987] portent, d'un côté, la tête ou le buste du roi, avec son nom et celui du duc ou du comte, ou seulement celui du monétaire; au revers, *une croix* et autour le nom de la ville ou de la métairie royale (villa) dans laquelle la monnaie avait été frappée.

×

Troisième Question.

Pourquoi avons-nous fait PHYLLOXERA *du masculin quand le genre féminin résulte si clairement de la terminaison et de l'épithète* VASTATRIX *appliquée à la* PHYLLOXERA; *et, si c'est possible, ce mot constitue-t-il une expression bien appropriée à son objet ?*

—

D'après ce qu'en dit M. Henri de Parville (*Journal officiel* du 25 juin 1873, p. 4186, col. 3), c'est en 1865

que le phylloxera fut signalé en France pour la première fois, et ce fut M. Planchon, professeur à Montpellier, qui, après avoir décrit ce nouvel ennemi de la vigne, lui donna d'abord le nom de *rhizaphis vastatrix*, et, plus tard, celui de *phylloxera vastatrix*, qu'il a conservé depuis.

On a rapproché ce puceron (car ce n'est pas autre chose) d'un autre insecte découvert en Amérique en 1854, le *pemphigus vitifoliæ*, que l'on ne rencontrait que sur les feuilles de la vigne. D'où il suit que *phylloxera*, qui signifie « parasite des feuilles », alors qu'en réalité on ne le trouve guère que sur les racines, sous sa forme souterraine (la seule où il se montre dangereux pour la viticulture), est une désignation complètement impropre.

Quant au genre masculin qui a été donné par M. Planchon à cet insecte dont le nom est féminin en latin, il n'y a rien là qui doive beaucoup surprendre; car voici des exemples analogues que j'ai recueillis en parcourant un ouvrage d'histoire naturelle :

Les larves *du Xanthocroa carniolica* ont été étudiées par M. Ed. Perris.

(Dr Chenu, *Coléoptères*, vol. III, p. 186.)

Chez nous, les Hannetons, et spécialement *le Melolontha vulgaris*, le mieux connu de tous, commencent à paraître vers le milieu d'avril.

(Idem, p. 73.)

Je crois que *l'Apate capucina* a rencontré sur son passage les plaques métalliques, et qu'*il* ne les a rongées que pour vaincre l'obstacle qui se présentait devant *lui*.

(Idem, p. 255.)

Une autre espèce est *le Bitoma contracta*, qui a la même patrie et le même habitat que l'espèce précédente.

(Idem, p. 283.)

Du reste, n'avons-nous pas encore, quoiqu'il s'agisse d'un être ayant de bien autres dimensions, *le ténia*, dont le genre, quoique féminin dans la langue latine, est devenu masculin en français ?

×

Quatrième Question.

Voici une phrase que je lisais dernièrement dans un journal : « Nous sommes ceux qui voulons *rappeler au parti républicain que, etc.* » *Ne pensez-vous pas qu'il vaudrait mieux mettre* qui veulent ? *Il me semble que cette tournure est plus naturelle que la première.*

—

Lorsqu'après le verbe *être* ayant pour sujet *je* ou *tu*, *nous* ou *vous*, se trouve le relatif *qui* précédé, soit d'un substantif, soit d'un pronom démonstratif, soit d'un qualificatif tenant lieu d'un substantif, le verbe qui suit le relatif se met, à volonté, à la 3e personne ou à la personne du verbe *être*. Voici la preuve de ce que j'avance :

(Exemples où ce verbe est à la 3e personne)

De tels secrets, dit-il, je ne me pique,
Comme [*Je suis*] homme simple et *qui vit* à l'antique.

(La Fontaine, *Orais. de St-Julien.*)

Êtes-vous encore ce même grand seigneur *qui venait* souper chez un misérable poète ?

(Boileau, *Lett. à M. de Vivonne.*)

Souviens-toi que *je suis* le seul *qui t'a déplu*.

(Fénelon, *Dial. Pith. et Denis.*)

N'*êtes-vous* plus cet Ulysse *qui a combattu* tant d'années pour Hélène contre les Troyens?

(Mme Dacier, *Odyss.* XXII.)

Tu étais le seul *qui pût* me dédommager de l'absence de Rica.

(Montesquieu, *Lett. pers.*, dans Girault-Duv.)

(Exemples où il est à la même personne que *être*)

Je suis Diomède, roi d'Etolie, *qui blessai* Vénus au siège de Troie.

(Fénelon, *Télém.*, XXI.)

Je suis tenté de croire que *vous êtes* Minerve, *qui êtes venue*, sous une figure d'homme, instruire sa ville.

(Idem, *Dial. Til. et Soc.*)

Nous sommes ici plusieurs *qui nous souvenons* des grands succès que nous eûmes dans la dernière guerre.

(Dacier, *Vie d'Annibal.*)

Je fus le premier *qui fis* connaître aux Français quelques morceaux.....

(Voltaire, *Ess. sur la poés. ép.*, IX.)

Pour moi, *je* ne *suis* qu'un particulier *qui* ne *me mêle* de rien.

(Retz, III, 373)

Or, la phrase sur la construction de laquelle vous me demandez mon avis étant analogue à celles auxquelles s'applique la règle que j'ai donnée en commençant, j'en conclus que, dans ladite phrase, on peut mettre aussi bien « *Nous sommes* ceux *qui voulons* » que « *Nous sommes* ceux *qui veulent* ».



Cinquième Question.

Je vous prierais de vouloir bien préciser dans quels cas les participes passés des verbes accidentellement pronominaux, se persuader, s'assurer, se convaincre *et* se douter *ont pour complément direct* me, te, se, nous, vous, *ou les propositions subordonnées qui suivent, comme dans ces phrases, par exemple,* nous nous sommes assurés que nos contradicteurs avaient tort, ils se sont convaincus qu'on les trompait.

—

J'ai montré (*Courrier de Vaugelas*, 6e année, p. 155) que les mots *de ce que*, qui figurent quelquefois entre un verbe et son régime indirect, se changent très souvent en un simple *que* :

J'ai l'honneur de vous informer *que* (de ce que).
Il se porte garant *que* (de ce que).
Elle peut vous assurer *que* (de ce que).

Or, lorsqu'un tel *que* vient après un verbe pronominal, il annonce non pas un régime direct, mais un régime indirect; et c'est naturellement le pronom personnel qui est ce régime : d'où l'accord obligé du participe avec ce pronom.

Ainsi, comme dans les phrases que vous me soumettez le mot *que* est mis pour *de ce que* (car on dit *s'assurer, se convaincre d'une chose*), il faut écrire les participes *assuré* et *convaincu* au pluriel.

×

Sixième Question.

Pensez-vous que ce soit correctement s'exprimer que de dire : « Cette personne a les fièvres *au lieu de* a la fièvre » ?

—

Comme on peut le voir par les exemples suivants,

l'ancienne langue française disait *les fièvres* là où la langue moderne dit *la fièvre :*

Tel peor ot coarz li lievres
Que il en *ot* deus jors *les fievres.*

(*Renard*, vers 10.050.)

[Le voleur] il fut incontinent représenté devant M. de La Voulte, homme qui a fait passer *les fievres* en son temps à maintes personnes.

(Des Périers, *Contes*, LXXXII.)

Il n'y a rime ne raison,
Quand on a *telles fievres* blanches.

(*L'Am. rendu cordel.* p. 540, dans La Curne.)

Mais, vers le milieu du XVII[e] siècle, les grammairiens ont banni le pluriel de ce mot, preuve ce passage des *Observations* de Ménage (éd. de 1672, p. 293) :

Nos anciens disoient *fièvres tierces* et *fièvres quartes*, au pluriel ; témoin *vos fièvres quartaines*. Mais ce mot de *fièvre* n'est plus usité dans ces façons de parler, qu'au singulier. Il faut dire la *fièvre tierce*, la *fièvre quarte*, et non pas les *fièvres tierces*, les *fièvres quartes*. J'ay *la fièvre*, et non pas j'ay *les fièvres*.

Aujourd'hui, pour bien parler, il faut donc mettre *fièvre* au singulier, cela ne fait pas le moindre doute.

Toutefois, je suis loin de blâmer ceux qui disent *avoir les fièvres*, dans le discours familier, pour signifier une fièvre se manifestant par une suite d'accès plus ou moins éloignés ; car le Trévoux de 1771 admet encore cette phrase comme une bonne expression.

ÉTRANGER

Première Question.

Racan a dit : « La course de nos jours est PLUS QU'A *demi faite »; l'Académie (éd. de 1835) dit : « Cela est* PLUS D'A *moitié fait ». Auriez-vous l'obligeance de me faire savoir par votre excellent journal s'il faut employer l'une de ces constructions plutôt que l'autre, dans des phrases semblables, ou s'il est permis de s'en servir indifféremment ?*

—

Le latin exprimait de deux manières elliptiques le rapport qu'il y a entre le comparatif et son complément : 1° il mettait ce complément à l'ablatif avec ou sans la préposition *præ :* Pulchrior est *sorore* (elle est plus belle que sa sœur) ; 2° il se contentait de mettre *quam* entre ce comparatif et le complément au nominatif : Pulchrior est *quam* soror.

Ces deux tournures ont été adoptées simultanément par l'ancien français, qui a réduit *præ* (en comparaison de) à un simple *de*, et qui a traduit *quam* par *que :*

(Exemples du comparatif avec *de*)

Meillors vassals *de* vos unkes ne vi.

(*Ch. de Roland*, ch. III, v. 420.)

Delivred me... de ces ki me haïrent, kar *plus* furent *fort de* mei.

(*Livre des Rois*, p. 207.)

Onques teurte qui perd son compaignon
Ne fut un jour *de* moi *plus esbahie.*

(*Couci*, XXIV.)

Droite est voirement, chier frere, nostre sente, et *plus seure de* la voie des mariez.

(*Serm. de saint Bernard*, p. 567.)

(Exemples du comparatif avec *que*)

Nostre Sires dunad à Salomun grant sen...e *plus* fud *saige que* huem ki vesquit; *plus* fud *saige que* Ethan e *que* Heman.

(*Livre des Rois*, p. 249.)

Iert dons *manre* li pitiez de Crist *ke* li malices Herodes.

(*Serm. de saint Bernard*, p. 543.)

Plus sunt felons *que* chiens.

(*Chron. des ducs de Norm.*, t. I, p. 7.)

Et ces deux constructions du comparatif s'appliquaient également au cas où celui-ci était suivi d'un nom de nombre :

Son aage n'estoit pas de *plus que XVI* ans; mais oncques si sage enfan ne vi.

(Joinville, p. 269.)

Baptizet sunt asez *plus de cent* milie.

(*Chans. de Roland*, ch. V, v. 408.)

Mais avec le temps, on finit par ne plus employer que *de* avant les noms de nombre, tant entiers que fractionnaires :

(Nombres entiers)

Il faut un peu *plus de deux* milles anglais pour faire une de nos lieues de poste.

(Académie.)

Et, pour un peu que je veux, j'en trouve *plus de mille.*

(Boileau, *Sat.*, VII, p. 39.)

(Nombres fractionnaires)

Mais un fripon d'enfant (cet âge est sans pitié)
Prit sa fronde et du coup tua *plus d'à moitié*, etc.

(La Fontaine, *Fab.* IX, 2.)

Puisqu'elles [les terres] sont si vastes et *plus d'aux trois quarts* incultes.

(Buffon, *Min.*, t. IV, p. 342.)

Je me suis dit seulement votre ami
De ceux qui sont amants *plus d'à demi.*

(Chammeley, cité dans la *Gramm. nat.*, p. 764.)

Depuis Hipparque... c'est-à-dire depuis deux mille ans, cette température ne s'est pas abaissée de *plus de* 1/10[e] de degré.

(Richard, *Lois de Dieu*, p. 33.)

En conséquence, quoique l'on trouve encore quelques auteurs qui se servent de *que* avant un nom de nombre fractionnaire (entre autres l'Académie dans « Cela est *plus qu'à demi* fait »), il n'en est pas moins certain pour moi que le génie de notre langue moderne se déclare manifestement en faveur de l'emploi exclusif de la préposition *de* dans les phrases où un adverbe de comparaison est suivi d'un nom de nombre, quelle qu'en soit d'ailleurs l'espèce.

×

Seconde Question.

Quelle est l'étymologie du mot CANDÉLABRE, *et aussi quelle en est la véritable prononciation? Faut-il dire* CANDÉLABRE, *avec un* A *aigu et bref, ou* CANDÉLÂBRE, *comme si cet* A *portait un accent circonflexe?*

—

Il y a bien longtemps que ce terme figure dans notre vocabulaire, ainsi que le témoignent les exemples suivants dont le premier est du XII[e] siècle :

E dunad le peis [poids] de la merveilleuse vaissele que de or, que de argent, e des *chandelabres* e des luminaries e des tables.

(*Livre des Rois*, p. 244.)

Et les deus *candelabres* qui là sont alumé,
En Jhursalem seront au Sepulcre posé.

(*Chans. d'Antioche*, v. 521.)

Candélabre signifie littéralement *arbre à chandelles*, ce dont la preuve résulte de son orthographe dans le vers suivant :

Et quant il volt aler coucier,
Les *candelarbres* voit drecier.

(*Parthanopeus de Blois*, v. 1697.)

Seulement on l'a écrit sans *r* dans la première syllabe, parce qu'autrefois cette consonne ne se prononçait pas au commencement de *arbre*, preuve les vers que voici, où elle est remplacée par un *u* :

Lors s'est assis sous l'*aubre* qui verdie.

(*Roncevaux*, p. 154.)

A la fenestre est venue au jor cler;
Voit sor ces *haubres* ces oisellons chanter.

(*Raoul de Cambrai*, 242.)

Li *aubre* despoillent lor branches.

(Rutebœuf, vol. I, p. 211.)

Maintenant, comment le vocable en question doit-il se prononcer? est-ce *candélabre* ou *candélâbre*?

M. Littré laisse le choix entre les deux manières; moi, je préfère *candélâbre*, parce qu'il me semble que *arbre* se prononçait autrefois *âbre* si j'en juge, et par l'écriture, qui mettait un *u* après l'*a* (signe de gravité qu'on retrouve encore dans quelques mots de l'anglais moderne, *aunt*, tante, par exemple), et par la prononciation de nos paysans de la Beauce et du Perche, qui disent un *âbre*, de grands *âbres*.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... affaire à autre chose *qu'*un petit groupe (Voir *Courrier de Vaugelas*, 3me année, p. 74); — 2° ... et surtout à Lyon, où la municipalité *s'est imposé* (invariable parce que le régime direct est après); — 3° ... remarquable étude *craniologique* (A cause du grec κρανιον, je le préfère à *cranologique*); — 4° ... comme une nouvelle *Durandal* (On ne met pas d'e final à ce nom de l'épée de Roland) ; — 5° ... de quinze cents francs *chacun*; — 6° ... sans que les officiers anglais leur en *eussent* donné l'ordre.

Phrases à corriger

qui ont été trouvées dans la presse périodique.

1° Vous ne vous doutiez peut-être pas, chers lecteurs, qu'il existât aux Indes la singulière profession de « conservateur de poil de la barbe du Prophète »?

2° Si quelqu'un avait prédit, il y a un an, qu'un jour viendrait où libéraux et catholiques attacheraient une importance presque égale à la rentrée des classes qu'aux élections qui décident du sort d'un pays.....; on l'aurait certainement envoyé prendre des douches froides aux petites cabines.

3° Un journal ministériel a mis en avant, pour prendre la présidence de l'association des artistes musiciens, le nom de M. Halanzier.

4° Nous avons donc neuf chances sur dix à avoir un président qui ne soit que le reflet exact du Comité.

5° Nos pères sentaient bien tout ce qu'il y avait de mièvre et de menteur dans les églogues du fabuliste, et déjà parodiaient gaiement, sur l'air de « Il pleut bergère », ces langoureuses paysannes en corset de satin.

6° Sauf la taille haute, le profil élégant et fin, rien ne restait du Lamartine de 1848, toujours vaillant, toujours sur la brèche, ne quittant le livre que pour la tribune et passant de l'histoire écrite à l'histoire vécue.

7° Les scribes et les calligraphes, qui piochaient nuit et jour, étaient sur les dents, et pouvaient à peine suffire aux demandes. Ce fut bien pire quelques jours après.

8° Nous avons tous connu cette politique. Il y a trente ans, nous l'avons vu s'appeler Cavaignac. Ah! messieurs, si nous aimons la république, souhaitons qu'elle ne s'appelle pas bientôt d'un autre nom.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

L'abbé D'OLIVET.

(*Suite.*)

ESSAIS DE GRAMMAIRE.

Dans ce traité, où il n'est question que des mots « indéclinables » l'abbé d'Olivet donne, après Vaugelas, Ménage, le P. Bouhours et l'abbé Régnier, une théorie du participe passé. Je vais reproduire intégralement cette partie remarquable de son travail, pensant par là être agréable à plus d'un de mes lecteurs.

1re Section. — *Verbes actifs.*

Règle unique. — *Quand le Participe des Verbes actifs précède son régime simple, il ne se décline jamais; et au contraire, quand il en est précédé, il se décline toujours.*

Pour nous familiariser avec des termes qui reviendront souvent, rappelons-nous ce que j'ai déjà dit, qu'un Verbe actif peut avoir deux régimes, dont l'un est simple, et l'autre particulé. Quand je dis, *payez le tribut à César*, c'est *le tribut* que j'appelle un régime simple, parce qu'il est uni à son Verbe immédiatement, et sans le secours d'aucun terme intermédiaire. Mais *à César*, est ce que j'appelle un régime particulé, parce que *César* n'a de rapport et de liaison avec son Verbe, qu'au moyen d'une particule, qui est *à*.

Remarquons en second lieu, que la particule *à* n'est jamais exprimée, quoique toujours sousentendue, devant les Pronoms qui servent au régime particulé. Car après avoir parlé de César, nous dirons, *payez-lui le tribut* : et ce *lui* suppose une particule dont il devroit être précédé, puisque c'est comme si l'Usage permettoit de dire, *payez le tribut à lui*.

Remarquons en troisième lieu, qu'il n'y a que les Pronoms seuls qui puissent régulièrement précéder le Verbe, dont ils sont le régime simple. Or notre Règle dit expressément que le Participe ne se décline jamais, à moins qu'il ne soit précédé de son régime simple. Par conséquent il n'y a que les Pronoms, employez comme régime simple, qui puissent et qui doivent faire décliner le Participe.

Remarquons enfin, que de tous les Pronoms il n'y a que ceux-ci, *me*, *nous*, *te*, *vous*, *le*, *la*, *les* et *que* relatif, qui puissent être employez comme régime simple.

Voilà d'abord cette grande question réduite à une bien petite quantité d'objets, puisqu'elle se renferme dans quelques Pronoms, employez comme régime simple.

Que reste-t-il donc pour faciliter l'application de notre Règle unique et générale, si ce n'est de la vérifier par divers exemples? Voici ceux de Vaugelas, pour ce qui regarde le Verbe actif, dont il s'agit présentement, et qui est celui où se trouve le plus d'embarras.

I. *J'ai reçu vos lettres.*

II. *Les lettres que j'ai reçues.*

III. *Les habitans nous ont rendu maîtres de la ville.* Disons, *rendus*.

IV. *Le commerce*, parlant d'une ville, *l'a rendu puissante.* Disons, *rendue*.

V. *Je l'ai fait peindre, je les ai fait peindre.*

VI. *C'est une fortification que j'ai appris à faire.*

On verra que le quatrième exemple ne fait qu'un avec le troisième. J'en dis autant du sixième avec le cinquième. Mais pour épuiser, s'il est possible, toutes les combinaisons, en voici encore d'autres.

VII. *Les peines que ma donné cette affaire.* Disons, *données*.

VIII. *Plus d'exploits que les autres n'en ont lû.* Bon.

IX. *Les chaleurs qu'il a fait.* Bon.

Reprenons maintenant toutes ces phrases l'une après l'autre, sans perdre de vûe la Règle unique, qui doit en décider.

I.

J'ai reçu vos lettres. — Tous conviennent que c'est ainsi qu'il faut parler, conformément à la Règle, qui veut que le Participe, lorsqu'il précède son régime, ne se décline point.

On dira également au pluriel, *nous avons* reçu *vos lettres :* et une femme qui diroit *j'ai* reçue *vos lettres*, parleroit mal. Pourquoi? Parce que le Nominatif de la phrase n'exerce aucun droit sur le Participe, qui se construit avec le Verbe *avoir*. Il en est autrement de celui qui se construit avec le Verbe *être*. Mais gardons-nous de les confondre, et n'oublions point qu'à présent il ne s'agit que du premier, qui est le verbe actif.

Au reste, si l'on demande, comme ont fait quelques Grammairiens, pourquoi le Participe se décline, lorsqu'il vient après son régime; et qu'au contraire, lorsqu'il le précède, il ne se décline pas : je m'imagine qu'en cela nos François, sans y entendre finesse, n'ont songé qu'à leur plus grande commodité. On commence une phrase, quelquefois sans bien savoir quel substantif viendra ensuite. Il est donc plus commode, pour ne pas s'enferrer par trop de précipitation, de laisser indéclinable un Participe, dont le substantif n'est point encore annoncé, et peut-être n'est point encore prévû. Mais une réponse qui vaut mieux, parce qu'elle dispense de toute autre, c'est que dans les Langues il est inutile de chercher la raison d'une chose convenue, et qui n'est contestée de personne, à dater de François Ier. Car si nous remontons jusqu'au temps où notre Langue étoit au berceau, nous verrons qu'alors le Participe se déclinoit aussi-bien devant qu'après son régime. Mais ce qu'aujourd'hui l'on appelle du Gaulois, ne prouve rien pour le temps présent; non plus que l'Italien et l'Espagnol, où M. l'Abbé Regnier va chercher des exemples. Véritablement ces deux Langues sont sœurs de la nôtre, sans qu'on puisse bien dire laquelle des trois sœurs est l'aînée, ou la mieux partagée. Mais enfin, quelque air de ressemblance qu'elles aient, il n'est point permis de prendre l'une pour l'autre : chacune ayant des traits qui la distinguent, et des manières qui sont à elle.

II.

Les lettres que j'ai reçues. — Quand le Participe est précédé de son régime simple, alors la Règle veut qu'il se décline, c'est-à-dire, qu'il prenne le genre et le nombre de son régime. Or le régime, c'est *que*, Pronom relatif, qui a pour antécédent le substantif *lettres*, féminin, et au pluriel, *Reçues* est donc, et devoit être, comme on le voit clairement, du genre féminin, et au pluriel.

Vaugelas et Ménage n'ont nullement douté que toute phrase semblable à celle-là ne fût soumise à la même loi : et cette loi, si respectée dans toutes les Langues, c'est la concordance de l'adjectif avec son substantif.

Qui croiroit que le P. Bouhours et M. l'Abbé Regnier ne la regardent ici que comme un conseil? Au défaut de raisons, ils ont recours à des autorités; et le P. Bouhours tire les siennes de M. l'Abbé Regnier lui-même, qui, dans plusieurs endroits de son Rodriguez, s'étoit dispensé de la loi.

Qu'ensuite le Traducteur de Rodriguez, séduit par un amour-propre d'Auteur, cite en sa faveur deux passages, l'un d'Amyot, l'autre de Racine, nous lui répondrons que l'esprit des grands écrivains doit se chercher, non dans un passage seul, qui pourroit n'être qu'une faute d'impression; mais dans l'usage constant et uniforme, auquel nous les voyons attachez par-tout ailleurs.

Tenons-donc pour très-certain ce qu'enseigne Vaugelas, qu'il faut toujours, « à peine de faire un solécisme », accorder le Participe avec son régime, dans les phrases semblables à celle que nous examinons. Il y a cependant quelques Participes, entr'autres ceux de *plaindre* et de *craindre*, qu'il est bon d'éviter au féminin, parce que ces Verbes ont formé des substantifs, dont la désinence est la même que celle du Participe féminin. Qui diroit, *c'est une personne que j'ai plainte, c'est une maladie que j'ai crainte*, obéiroit à la Grammaire, mais révolteroit l'oreille. A l'égard du masculin, nulle difficulté. On dira, *les hommes que j'ai plaints, les accidens que j'ai craints.* On emploiera même le féminin, pourvû qu'on ait l'art de le placer, en sorte qu'il ne puisse être confondu avec le substantif. On diroit fort bien *plus crainte qu'aimée* : exemple approuvé par Vaugelas, à cause que le *plus,* qui précède, ne laisse pas ombre d'équivoque.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE RÉDACTEUR-GÉRANT : EMAN MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Les Montrépan; par Paul d'Anrosay. In-18 jésus, 385 p. Paris, lib. Blériot frères.

La Vie à la campagne; par G. de Cherville. 2e édition. In-16, XII-324 p. Paris, lib. Dreyfous.

Les Chroniques de sire Jean Froissart qui traitent des merveilleuses emprises, nobles aventures et faits d'armes advenus en son temps en France, Angleterre, etc., revues et augmentées d'après les manuscrits, avec notes, éclaircissements et glossaires, par J.-A. Buchon. Nouvelle édition. 3 vol. gr. in-8°, LX-2217 p. Paris, lib. Delagrave. 22 fr. 50.

Terres vierges; par J. Tourgueneff. 3e édition. In-18 jésus, 356 p. Paris, lib. Hetzel et Cie. 3 fr.

Le Sentiment religieux en Grèce, d'Homère à Eschyle, étudié dans son développement moral et dans son caractère dramatique; par Jules Girard, de l'Institut, professeur de poésie grecque à la faculté des lettres de Paris. 2e édition. In-18 jésus, 456 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

La Poche des autres; par Marius Roux In-18 jésus, 304 p. Paris, lib. Dentu.

La Guerre de l'indépendance (1775-1783) : Les Français en Amérique; par Léon Chotteau. Préface par M. Edouard Laboulaye. 2e édition. In-18 jésus, x-438 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 cent.

Salammbô; par Gustave Flaubert. Edition définitive, avec des documents nouveaux. In-18 jésus, 379 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50 cent.

Grandcœur; par Mlle Zénaïde Fleuriot, 2e édition. In-18, 259 p. et 45 grav. par Delort. Paris, lib. Hachette et Cie. 5 fr.

Histoire de Napoléon Ier; par P. Lanfrey. 9e édition. T. II. In-18 jésus, 515 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Modernité. Le Pays de satin; les Parisiennes : le livre de Carine, etc. (vers); par Fortuné Calmels. In-18 jésus, 255 p. Paris, lib. Lemerre.

Histoires romanesques; par Arsène Houssaye. In-18 jésus, 367 p. Paris, lib. C. Lévy.

Cours supérieur de dictées françaises en texte suivi, avec vocabulaire raisonné à la suite de chaque dictée, à l'usage des maisons d'éducation et des personnes qui se préparent à l'examen du 2e ordre (instruction primaire); par Théodore Lepetit, professeur à Paris. 3e année. 9e édition, revue avec soin et corrigée d'après l'Académie. In-12, VII-232 p. Paris, lib. Boyer et Cie.

Histoire des vierges; par Louis Jacolliot. In-8°, 372 p. Paris, lib. Lacroix et Cie. 6 fr.

La Péruvienne; par Raoul de Navery. In-18 jésus, 317 p. Paris, lib. Blériot frères. 3 fr.

Mémoires de Pierre Thomas, sieur du Fossé, publiés en entier, pour la première fois, d'après le manuscrit original, avec une introduction et des notes, par F. Bouquet. T. IV et dernier. In-8°, 573 p. Rouen, lib. Métérie. Chaque vol., 12 fr.

Histoire de la vie et des découvertes de Christophe Colomb; par Fernand Colomb, son fils. Traduite sur le texte primitif et annotée par Eugène Muller, de la bibliothèque de l'Arsenal. In-18 jésus, 306 p. Paris, lib. Dreyfous. 2 fr.

La Genèse de l'humanité : Fétichisme, poltyhéisme, monothéisme; par Louis Jacolliot. In-8°, 360 p. Paris, lib. Lacroix et Cie. 6 fr.

Publications antérieures :

COURS DE LITTÉRATURE SPÉCIAL PRÉPARATOIRE AU BREVET SUPÉRIEUR. — Par Mlle TH. BRISMONTIER, professeur spécial pour la préparation aux examens, répétiteur des premières classes de latin et de grec. — Ouvrage adopté par la maison de Saint-Denis et auquel la Société libre d'instruction et d'éducation populaires a décerné une médaille d'honneur et la médaille d'or offerte par M. de Larochefoucault, président honoraire de cette Société. — Paris, chez l'auteur, 1, place Wagram.

HISTOIRE DE FRANCE PENDANT LA MINORITÉ DE LOUIS XIV. — Par A. CHÉRUEL, recteur honoraire. 2 vol. in-8°, LVII-956 p. — Paris, librairie *Hachette et Cie.* — Prix : 15 francs.

PETITS DRAMES, POÉSIES. — Par Mlle TRÉCOURT. — Paris, *Truchy*, éditeur, *Leroy frères*, successeurs, 26, boulevard des Italiens.

MADEMOISELLE SEPHORA. — Par LOUIS HAUMONT. — Paris, *Dentu*, éditeur, libraire de la Société des gens de lettres, Palais-Royal, 17-19, galerie d'Orléans. — Prix : 3 francs.

GLOSSAIRE FRANÇAIS DE DU CANGE, faisant suite au GLOSSARIUM MEDIÆ ET INFIMÆ LATINITATIS. — Avec addition de mots anciens extraits des glossaires de La Curne de Sainte-Palaye, Roquefort, Raynouard, Burguy, Diez, etc., et une notice sur du Cange. — Par L. FAVRE. de la Société des Antiquaires de France. — T. I. A-F. — In-8°, XX-340 p. — Paris, librairie *Champion*. — Prix : 7 fr. 50.

HISTOIRE DE LA RUSSIE DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A L'ANNÉE 1877. — Par ALFRED RAMBAULT, professeur à la Faculté des lettres de Nancy. — In-18 jésus, 733 p. et cartes. — Paris, librairie *Hachette et Cie.* — Prix : 6 francs.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut se procurer immédiatement les années 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8; quant à la 3e, elle va être complètement réimprimée pour le 15 du présent mois. — Prix : 6 fr. l'année, envoi franco pour la France et l'Algérie.

GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, ou ANALYSE RAISONNÉE DES MEILLEURS TRAITÉS SUR LA LANGUE FRANÇAISE. — Par CHARLES PIERRE GIRAULT-DUVIVIER. — 21e édition, entièrement revue et corrigée d'après le nouveau dictionnaire de l'Académie, etc. — Par P. AUGUSTE LEMAIRE, professeur

de rhétorique au collège Louis-le-Grand. — 2 vol. in-8°, VIII-1384 pages. — Paris, librairie *Cotelle*. — Prix : 14 francs.

HISTOIRE DE HENRY DE LA TOUR D'AUVERGNE, VICOMTE DE TURENNE, MARÉCHAL DE FRANCE. — Par L. ARMAGNAC, sous-chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique. — Deuxième édition. — In-12, 299 pages, gravures. — Tours, librairie *Mame et fils*. — Prix : 3 fr. 25.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les étrangers, à Paris. — Ouvrage pour les Français. — SYLLEXIE (Explication des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES PSYCHOLOGIQUES. — (*Prix Guérin.*) — Un concours est ouvert sur la question suivante : « Rechercher quelles ont été, à travers les âges et dans tous les pays, les croyances des peuples, des fondateurs de religions, des grands philosophes; sur la possibilité des communications entre eux et nous, sur la persistance de la vie après ce que nous appelons la mort, sur le retour à de nouvelles vies, soit sur cette terre, soit dans quelques mondes sidéraux. » — Le prix est de 3,000 francs, sur lesquels 2,000 francs seront réservés pour l'impression et la publication, par les soins de la Société scientifique d'études psychologiques, et 1,000 francs, accompagnés d'une médaille de bronze, seront donnés à l'auteur de ce travail, ou fractionnés, s'il y a lieu, entre lui, pour une moitié, et d'autres Mémoires qui présenteraient de sérieux mérites. — Les Mémoires devront être envoyés *avant le 1er avril 1880*. — Pour les renseignements, s'adresser à M. l'Administrateur de la Société des études psychologiques, 5, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI. — La Société décernera, s'il y a lieu, en 1880, en séance publique, une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou une mention honorable à l'auteur du meilleur mémoire sur « Les expositions des Beaux-Arts en province : — leur utilité, — ce qu'elles sont, — ce qu'elles pourraient être, dans l'intérêt des arts et des artistes. » — Les envois devront parvenir franco au Président ou au Secrétaire de la Société *avant le 1er Juin 1880.*

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES décernera, dans sa séance publique de l'année 1880, un prix de 1,000 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Histoire des origines et de la formation de la langue française jusqu'à la fin du XVIe siècle. » — Les mémoires manuscrits devront être adressés à M. l'Administrateur *avant le 1er Janvier 1880.* Ils ne seront point signés et porteront une épigraphe répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ils devront être inédits et n'avoir pas été présentés à d'autres concours. — L'auteur qui se sera fait connaître, sera, par ce seul fait, mis hors de concours. — Les mémoires ne seront pas rendus; les auteurs auront la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie. — La Société pourra les publier, en tout ou partie.

Réponses diverses.

M. Ch. B., à Menton : J'accepte l'échange que vous me proposez. — Je vous mettrai en rapport avec un libraire pouvant vous procurer l'ouvrage que vous désirez. — *M. S.-J., au Russey :* C'est par erreur que j'ai indiqué la liste que vous me demandez comme étant contenue dans la 6e année : elle se trouve dans la 5e, p. 82. — Je ne connais pas de Dictionnaire donnant la prononciation des noms propres; si jamais il s'en publie un, soyez certain que vous le trouverez mentionné aux « Annonces de la quinzaine ». — *M. K., à Bordeaux :* Permettez-moi de vous offrir les quelques numéros qui manquent à votre collection. — Pourquoi ne pas m'envoyer tout de suite les questions que vous avez l'intention de m'adresser?

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures.*

Imprimerie G. DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 18. 15 Novembre 1879.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.*)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

Si vous vouliez bien expliquer la construction des verbes VOIR *et* ENTENDRE *avec le régime* GOUTTE *dans ces phrases* : JE NE VOIS GOUTTE, JE N'ENTENDS GOUTTE, *je crois que vous feriez plaisir à plusieurs de vos abonnés.*

—

Pour vous donner cette explication, je vais commencer par un exemple.

Dans la *Vie de Bertrand du Gueselin* (t. I, p. 239), on trouve ce vers :

Conte ne chevalier *ne* prisoit un *bouton*.

La comparaison est suffisamment établie. Le mot *bouton*, qui en est le second terme, y figure en sa signification propre ; et, comme il s'agit d'une appréciation fort peu avantageuse aux comtes et aux chevaliers, l'idée de l'objet sans valeur désigné par *bouton*, est parfaitement d'accord avec l'intention de l'auteur, et elle se rapporte fort naturellement à celle du premier terme de la comparaison.

Mais dans cet autre vers, emprunté au *Roman du Renart* (t. III, p. 51) :

Ne me sot respondre un *boton*.

la comparaison n'est plus sensible; l'idée exprimée par *bouton* n'est point en rapport avec celle de répondre ; le substantif n'a pas la signification qui lui est propre, et il ne figure dans la phrase que comme une sorte de terme conventionnel, de mot explétif, ne servant qu'à modifier l'expression du sens négatif. On dirait plus logiquement et plus naturellement : il *ne* sut me répondre *un mot*, *une syllabe*.

Notre ancienne langue avait un grand nombre de substantifs employés comme termes de comparaison dans les phrases négatives; ainsi, par exemple, on trouve :

Maistres, bien kaiés de vos sens,
Kar je *ne* le pris *une nois*.

(*Th. franç. au moyen âge*, p. 89.)

Que jà *n*'i aura gaaingnié
A son oés vaillant *une poire*.

(Barbazan, t. III, p. 279.)

Quant Eumenidus por nient se travalle,
Que por lui *ne* feront qui vaille *une maille*.

(*Rom. d'Alexandre*, p. 101.)

Mais pour si grant prametttre, *n*'i met *un point* s'entente.

(*Vie de St-Thom. de Cantorbéry*, p. 73.)

Il en fut de ces substantifs comme de *bouton* dont je viens de parler; tous commencèrent par être employés d'une manière très naturelle et très significative comme seconds termes de comparaison avec des verbes négatifs qu'on appelle verbes d'estime ; puis, grâce à leur emploi fréquent après la négation *ne*, on finit par les considérer simplement comme des vocables propres à fortifier cette négation, et dès lors ils s'employèrent avec toutes sortes de verbes.

Tel fut surtout le cas pour *pas*, *point*, *mie* et *goutte*, fait mis en évidence par les exemples suivants, où se rencontre le dernier de ces mots :

Ce n'est pour engien que je vos di, et si *ne* vos *coste goute* d'argent.

(Rutebeuf, *L'herberie*, t. I, p. 470.)

Entre gens qui *ne* l'*aiment goute*.

(Idem, t. I, p. 132.)

De l'ordre Augustin *n*'i *a goute*
Fors que l'abit, ce n'est pas doute.

(Barbazan, t. IV, p. 125.)

Il pert bien que je *n'i vi goute.*
(Rutebeuf, t. I, p. 11.)
Dame, dist-il, *n'oës* [entendez] vous *goute.*
(*Rom. de Mahomet*, v. 820.)

Mais cette réduction à *pas, point, mie, goutte* des explétifs accompagnant la négation n'était pas encore suffisante, car ces mots formaient une richesse tout à fait inutile : on ne conserva que *pas* et *point*, qui offraient une légère différence; *mie* disparut de la langue littéraire au commencement du XVIIe siècle, et *goutte* n'y est resté qu'en s'attachant exclusivement aux verbes *voir* et *entendre*.

Voilà comment se justifie l'emploi de *goutte* dans les phrases que vous me proposez.

×

Seconde Question.

Si vous n'avez pas encore expliqué l'origine de la comparaison proverbiale S'EN MOQUER COMME DE JEAN DE WERT, *je vous prierais de vouloir bien le faire; je la lirais avec infiniment de plaisir dans votre journal.*

—

Jean de Wert était un Allemand de famille obscure, né à Wert, village de Gueldre, et qui, après être entré dans la carrière militaire en qualité de simple soldat, servit d'abord la Bavière et ensuite l'Autriche dans sa lutte contre les Réformés.

Comme il était brave et entreprenant, il parvint en assez peu de temps au grade de capitaine, et il en acquit bientôt de plus élevés, sans jamais quitter son nom vulgaire de Jean de Wert.

Il brilla beaucoup en qualité de général de l'empereur Ferdinand II, et, attendu qu'il avait autant de conduite que de bravoure, puis qu'avec ces qualités il avait un bonheur extrême, il fit un mal considérable à la France, qui entrait à son tour dans la guerre de Trente-Ans.

Jean de Wert battit le maréchal de Gassion, en 1635 (première année de la période française), fit des progrès étonnants au nord de notre territoire, et prit bientôt en Picardie plusieurs places qui le mirent en état de porter l'épouvante jusqu'aux portes d'Amiens.

La terreur qu'il inspirait se répandit dans Paris; et, comme le peuple grossit toujours les objets, le seul nom de Jean de Wert y causait le plus grand effroi; ce nom devint si redoutable qu'il suffisait de le prononcer pour remplir les enfants de frayeur.

Mais enfin les armes de Louis XIII et l'habileté de Richelieu reprirent l'ascendant qui leur était ordinaire; non-seulement on chassa les ennemis, mais encore le duc de Weimar, qui servit si utilement la France dans maintes occasions, gagna près de Rhinfeld (1638) une bataille dans laquelle Jean de Wert, si heureux jusque-là, fut défait et pris à la fois.

A la nouvelle de cette victoire, le peuple de Paris ressentit une joie difficile à exprimer; la muse du Pont-Neuf célébra la sienne sur un air de trompette alors à la mode; elle chantait le triomphe des Français, et disait qu'ils avaient battu les Allemands « et Jean de Wert »; elle contait qu'ils avaient pris beaucoup de drapeaux, beaucoups d'étendards « et Jean de Wert »; qu'ils avaient fait tel nombre de prisonniers, ajoutant toujours « et Jean de Wert ».

Alors il ne resta plus aucune trace de la panique causée par le célèbre général quand il était vainqueur; tous, petits et grands, le tournèrent en dérision, et c'est sur ces entrefaites que naquit naturellement le proverbe *S'en moquer comme de Jean de Wert,* proverbe dont vous désiriez avoir l'explication.



Troisième Question.

Dans la phrase CELA ME DÉMANGE, *le pronom* ME *est-il mis pour* MOI *ou pour* A MOI? *Réponse, je vous prie, dans le plus prochain numéro, si c'est possible.*

—

Le verbe dont il s'agit est composé du préfixe *dé,* marquant extension, augmentation, et du verbe *manger*, ce qui lui donne la signification de manger continuellement, faire éprouver la même sensation que si quelque chose vous mangeait, vous rongeait.

Il semble qu'avec une telle signification le verbe *démanger* devrait avoir pour régime direct le pronom personnel qui l'accompagne; cependant, il n'en est rien; depuis le XVIe siècle au moins, le pronom qui précède *démanger* a toujours été indirect, comme le prouve péremptoirement ce qui suit :

Comme les mains *lui démangeaient*, il sortit de Paris.
(*Mém. s. du Guesclin,* ch. 8.)

Envenimer la playe, à fin que pour un peu de douleur qu'il a, qui le poingt et *luy demange,* l'ulcere esgratigné s'empire toujours.
(La Boétie, 337)

M. de Luxembourg *à qui* les mains *démangent* furieusement.....
(Sévigné, 215.)

Du reste, cette construction s'explique très facilement: on en fait usage tout simplement parce que le verbe *démanger* se prend ici dans la signification de *causer une démangeaison*, phrase qui requiert pour régime indirect le pronom remplaçant le nom de la personne qui éprouve la sensation exprimée par ledit verbe.



Quatrième Question.

Partagez-vous l'opinion de MM. Littré et Brachet qui font venir BRAI, *poix, du scandinave* BRÂK, *goudron? Ce mot n'aurait-il pas plutôt pour origine le bas-latin* BRAIUM, *boue?*

—

Je regrette d'avoir à le dire, mais je ne puis accepter aucune des étymologies que vous me citez.

Pour moi, le mot *brai*, au sens de poix, a pour origine *Brutium,* dénomination de l'ancienne province d'Italie connue aujourd'hui sous le nom de Calabre, et cela, je le prouve de la façon qui suit :

Parmi les divers idiomes de l'Europe, j'en ai compté dix dans lesquels *brai* s'exprime par un mot plus ou moins défiguré, mais indubitablement venu, pour quiconque s'est occupé quelque peu de philologie, du latin *pix*, poix; ce sont :

Le suédois	qui dit :	Beck.
Le flamand	—	Pik, pek.
Le danois	—	Beeg.
L'allemand	—	Pech.
Le hollandais	—	Pek.
L'anglais	—	Pitch.
Le languedoc.	—	Pegue.
Le corse	—	Pece.
Le vénitien	—	Pegola.
Le grec vulgaire	—	Pissa.

J'en ai remarqué cinq où ce mot n'est que notre *brai* ou *bray*, modifié seulement dans sa voyelle; ce sont :

Le portug. anc.	qui dit :	Breu.
L'espagnol	—	Bréa.
Le basque	—	Bréia.
L'italien	—	Brago.
Le bas breton	—	Braé.

Or, si les dix premiers idiomes ci-dessus nommés ont appelé le brai du nom de *pix*, poix, il y a tout lieu de croire que les cinq derniers ne l'ont non-seulement point appelé *boue*, désignant une substance qui n'a rien d'analogue par sa nature avec la poix, mais encore qu'ils lui ont donné tout simplement un nom parfaitement synonyme de *pix*.

Maintenant, dans quelle langue existe un tel synonyme, et un synonyme qui commence par *br*, car il est très probable que l'étymologie de *brai* a les mêmes consonnes initiales que son dérivé?

Je passe en revue, dans Quicherat, les vocables commençant par *br;* j'arrive à *Brutia* (avec *pix* sous-entendu), mot qui veut dire « poix du Brutium ».

Il me semble que le doute n'est pas permis, *Brutium* est l'étymologie de *brai :* dans la partie occidentale de l'Europe, le brai aura été généralement qualifié de poix, ce qu'il est en effet; mais comme la poix, avait deux noms en latin, *pix* et *brutia,* les divers idiomes de cette partie auront adopté l'un ou l'autre, et en auront à leur gré varié la forme.

×

Cinquième Question.

Je vois que la plupart des adverbes en MENT *sont formés du masculin d'un adjectif* (RÉCEMMENT, FRÉQUEMMENT, SAVAMMENT, *etc.*). *Comment alors se fait-il qu'on dise* PRÉSENTEMENT, LENTEMENT, *où entre le féminin d'un adjectif terminé par* ENT ?

—

Dans l'origine, nos adverbes de manière ont été formés, comme aujourd'hui, du féminin de l'adjectif avec *ment* pour terminaison; seulement, comme les adjectifs en *ant*, *ent*, avaient une forme unique pour les deux genres, il s'ensuivit naturellement que leurs adverbes eurent l'air d'avoir été faits au moyen du masculin.

Plus tard, à fur et mesure que les qualificatifs en *ant*, *ent* se soumirent à la règle générale du féminin, on substitua la forme féminine de ces adjectifs dans chacun des anciens adverbes qui leur correspondaient; ainsi, par exemple, *récemment*, *couramment*, *décemment*, *savamment*, *prudemment*, *négligemment*, *violemment*, *méchamment* devinrent :

Récen*te*ment	Pruden*te*ment
Couran*te*ment	Négligen*te*ment
Décen*te*ment	Violen*te*ment
Savan*te*ment	Méchan*te*ment

ce qui est prouvé par les citations suivantes :

Ouvrir une femme *recentement* morte pour sauver l'enfant estant encore vivant.

(Paré, *Introd.* 2.)

Lequel leut *courantement* lesdictes lectres en francoys.

(*Bibl. de l'Éc. des Ch.*, 5e sér., t. II, p. 185.)

L'apostre enseigne que toutes choses se doivent faire *decentement* et par ordre entre nous.

(Calvin, *Introd.* 297.)

Come yleucques il alast espandrement et *negligentement*.

(Bercheure, f° 107, recto.)

Nous avons été *violentement* et contre les loix ravies par ceulx à qui nous sommes de présent.

(Amyot, *Rom.* 29.)

Il commença à devenir *méchantement* fin.

(Des Periers, *Contes*, XXXI.)

Et en ce il scet bien exposer grans despens sagement et *prudentement*.

(Oresme, *Eth.* 113.)

Au XVIIe siècle, malgré les efforts qui avaient été faits pour mettre l'orthographe des adverbes de manière tirés des adjectifs en *ant*, *ent* en harmonie avec la nouvelle forme féminine desdits adjectifs, on en revint à la forme primitive, qu'on a toujours gardée depuis. Mais ce retour ne fut pas sans exception ; quelques adverbes de seconde formation nous restèrent; et voilà pour quelle raison nous avons *présentement* et *lentement* dont la forme, jusqu'ici, ne vous paraissait pas explicable.



Sixième Question.

Seriez-vous assez aimable pour me dire 1° *d'où vient la locution* PARLER FRANÇAIS COMME UNE VACHE ESPAGNOLE; 2° *si dans la prononciation du mot* GUISE, *nom de la famille de Guise, on doit faire entendre la lettre* U?

—

La signification littérale du proverbe dont il s'agit me semble être *Parler français comme un basque (parle) espagnol*.

L'auteur des *Petites ignorances* aidant, j'ai fait voir dans le *Courrier de Vaugelas* (1re année, p. 115, où j'avais à résoudre la question de savoir si *espagnol* devait s'écrire ici au masculin ou au féminin) que tel est bien, effectivement, le sens qu'il faut attribuer au mot *vache*.

Quant au nom de *Guise*, qui est celui d'un chef-lieu de canton du département de l'Aisne, il se prononce *gu-ize*, c'est-à-dire en faisant entendre l'*u*, et cela, depuis l'année 1675 au moins ; car je le trouve signalé avec cette prononciation dans les *Observations* de Ménage (p. 4, 2e édition) qui portent la date susdite :

Il est aussi à remarquer, apropos de nostre ancienne prononciation de *qui*, *quæ*, *quod* que nous prononceons de mesme le *gui* et le *gue* François. Nous disons *gherre* et *ghespe*, et non pas *guerre* et *guespe*... Cette règle est générale, à la réserve de *Guise*, nom de ville, qu'ou prononce *Guise*. *La ville de Guise ; le duc de Guise.*

ÉTRANGER

Première Question.

Que signifie littéralement l'adverbe Guère *et d'où vient-il? Je crois que la solution de cette question pourra intéresser les lecteurs du numéro dans lequel vous pourrez la donner.*

—

La signification originelle de *guère* est *beaucoup*, ce qui ressort de nombreux exemples fournis par nos auteurs jusqu'au XVIe siècle, exemples dont voici quelques-uns :

Si à Roem le faz garder
E norir *gaires* longuement,
Il ne saura parler neient
Danois, kar nul ne li parole.

(*Chr. des ducs de Norm.* t. I, p. 479.)

Il n'i a si fol ne si sage
S'il a *guere* esté en menage, etc.

(*Choses qui faillent en ménage.*)

Se il vit *gueres*, mort sont si anemi.

(*Rom. de Garin le Loherin*, t. I, p. 68.)

S'il eust *gueres* vesqu, il eust conquis toute l'Italie.

(*Chr. de St-Denis*, t. II, f° 145.)

Et que, si je demeurois au pays *gueres* de temps, le roi, par mauvaise et fausse information, me feroit mourir.

(Foissart, I, I, 7.)

Sans *guère* de perte il fut seignéur de la ville.

(*Chron. de Chastellain*, p. 9.)

Il est malaysé que l'art aille *guère* avant.

(Montaigne, I, 77.)

Quant à l'étymologie de *guère*, il en a été donné plusieurs à ma connaissance :

1° Quelques-uns l'ont vue dans l'allemand *gar*, anciennement *garo*. Mais, comme la signification de ce terme est *tout à fait*, il n'est évidemment pas l'origine demandée.

2° Remarquant que certaines formes de cet adverbe répondaient à un *w* allemand, Diez proposa d'abord l'ancien haut-allemand *wâri*, qui signifie *vrai* : cela donnait pour *guère* le sens de *vraiment*, qui n'est pas « très éloigné » de *beaucoup*. Mais cette origine, bonne à la vérité pour la forme, n'est pas satisfaisante pour le sens; car il serait singulier que *wâri*, mis pour *beaucoup* dans les langues romanes, n'eût jamais eu le même emploi dans les langues germaniques.

3° L'érudition de Diez lui suggéra ensuite *weiger*, mot voulant dire *beaucoup*, qui se trouve dans le haut-allemand *unweiger*, avec la signification de *pas beaucoup*, et qui se trouve également dans *ne weigaro*, expression de l'ancien haut-allemand employée pour *non beaucoup*.

Est-ce là enfin la véritable étymologie de *guère?*

Je suis fortement tenté de le croire, attendu que, pour la forme aussi bien que pour le sens, *weiger* répond à l'ancien provençal *gaigre*, au vieux français *waires*, *gaires*, au wallon *wair*, au picard *wère*, à l'italien *guari* et au catalan *gaire*.

×

Seconde Question.

Doit-on dire Météorologiste *ou* Météorologue?

—

Dans notre langue, quand il est nécessaire de former un mot pour désigner un homme cultivant particulièrement une science dont le nom finit en *logie*, on le fait généralement en changeant ces lettres, soit en *logue*, soit en *logiste*, deux finales parfaitement synonymes dont l'emploi est au choix de celui qui crée le terme. Ainsi, on trouve dans le Dictionnaire de Littré :

(Avec la terminaison *logue*)

Assyriologue	Egyptologue
Théologue	Toxicologue
Astrologue	Archéologue.

(Avec la terminaison *giste*)

Minéralogiste	Ethnologiste
Physiologiste	Entomologiste
Biologiste	Ichthyologiste.

Mais il est arrivé qu'on ne s'est pas toujours accordé sur l'emploi de ces finales ; là où certains ont mis *logue*, d'autres ont mis *logiste*, et réciproquement; il y a eu hésitation, et l'usage étant partagé, on a consacré les deux formes comme pour mettre tout le monde d'accord : on dit indifféremment *météorologiste* ou *météorologue*, comme on dit encore également bien :

Craniologiste	ou	Craniologue
Idéologiste	—	Idéologue
Œnologiste	—	Œnologue
Philologiste	—	Philologue
Zoologiste	—	Zoologue
Embryologiste	—	Embryologue.
Phrénologiste	—	Phrénologue.

×

Troisième Question.

Dans quels cas convient-il de faire emploi de la phrase S'amuser aux bagatelles de la porte, *et d'où ladite phrase tire-t-elle son origine? Je vous remercie d'avance de la réponse que vous ferez probablement bientôt à cette double question.*

—

Dans le discours familier, on emploie figurément cette phrase pour signifier faire passer l'accessoire avant le principal, perdre ce qu'un spectacle ou une cérémonie a de plus beau, de plus intéressant, pour s'arrêter aux choses qui n'en sont que l'annonce ou le prélude.

C'est une locution empruntée aux bateleurs, aux saltimbanques, etc., qui, après avoir débité leur boniment, déclarent à leurs auditeurs, pour les engager à venir voir les curiosités qu'ils montrent dans la baraque, c'est-à-dire à devenir spectateurs payants, qu'ils vont commencer immédiatement la représentation pour ne pas les *amuser* plus longtemps *aux bagatelles de la porte*, aux exhibitions plastiques de la parade.

×

Quatrième Question.

Comment expliquez-vous la phrase suivante, que j'ai trouvée en lisant une pièce de Labiche : « Si elle croit que je vais couper dedans »? *Peut-être que cette explication pourrait intéresser vos lecteurs.*

—

Il y a deux ellipses dans cette phrase : l'une, de la proposition principale, qui est *elle se trompe ;* l'autre, du substantif venant après *dedans*, qui est *le pont;* de sorte que, reconstituée entièrement, ladite phrase devient la suivante :

Si elle croit que je coupe dans (le pont, elle se trompe).

Pour ce qui est de l'expression *couper dans le pont*, qui signifie se laisser prendre au piège, donner dans le panneau qui vous est tendu, vous en trouverez l'explication dans la 8e année du *Courrier de Vaugelas*, p. 133, tout en haut de la 1re colonne.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

—

1° ... que la singulière profession de « conservateur de poil de la barbe du Prophète » *existât* aux Indes (Voir le *Courrier de Vaugelas*, 1re année, p. 2, 3e question, où se trouve corrigée une phrase d'une construction analogue); — 2° ... à la rentrée des classes *et aux* élections; — 3° Cette phrase a un sens ambigu, et je crois qu'elle devrait être construite ainsi : « Un journal ministériel a mis en avant le nom de M. Halanzier pour la présidence de l'association des artistes musiciens »; — 4° ... neuf chances sur dix *d'*avoir un président; — 5° ... tout ce qu'il y avait d'*affecté* ou de *maniéré* (J'ai démontré dans le *Courrier de Vaugelas*, 7e année, p. 50), que cet adjectif n'a réellement pas le sens dans lequel certains lexicographes et certains auteurs l'emploient) ; — 6° ... et passant de l'histoire écrite à l'histoire *où il avait été acteur.* (Généralement *vivre* ne s'emploie pas comme verbe actif; voir *Courrier de Vaugelas*, 5e année, p. 35); — 7° ... Ce fut bien *pis* quelques jours après (Pour qualifier le pronom *ce*, on emploie la forme *pis* et non *pire;* c'est une espèce de neutre); — 8° ... Il y a trente ans, nous l'avons *vue* s'appeler Cavaignac.

Phrases à corriger

qui ont été trouvées dans la presse périodique.

—

1° Ce voyageur, disait-on, était mort du coup. Au poste, où le cadavre a été porté, on a reconnu que l'homme était non pas mort, mais mort-ivre.

2° Les soldats du 131e, casernés à Saint-Denis, ne peuvent s'aventurer dans les rues de Paris sans entendre crier : Aux Prussiens! et être impitoyablement hués et pierrés. Et pourtant, c'est plutôt le casque anglais.

3° Est-il vrai que ces informations, qui ne tendent à rien moins qu'à inquiéter gravement le pays, aient été communiquées au *Gaulois*, ainsi que ce journal l'assure, par la préfecture de police?

4° Mgr Freppel a perdu le cachet du pays natal : l'Alsace. Les cheveux mi-longs et gris apparaissent comme poudrés. Le visage ovale est maigre. Le front est développé mais légèrement fuyant.

5° La quantité d'eau qu'ils seraient en mesure de livrer, dès à présent, à la consommation, serait un minimum de six mille mètres cubes chaque 24 heures.

6° Une dépêche d'Alger annonce qu'une bande de maraudeurs tunisiens a attaqué, près de Guernaïcha, un détachement de spahis. Un sous-officier aurait été tué et un spahis blessé.

7° Si vous accordez ce bienheureux rouleau, Machin ne sortira plus jamais du mutisme héroïque dans lequel il se claquemure à seule fin de ne point troubler l'ordre public.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

L'abbé D'OLIVET.

—

(*Suite.*)

Toute équivoque est vicieuse, sans doute : mais on ne doit pas remédier à une faute par une autre. Que je dise, en parlant de livres ou de papiers, *je les ai* rangez *par ordre dans mon cabinet*, je laisse en doute « si « c'est moi qui ai pris le soin de les ranger ; ou si je « veux dire seulement, que je les ai, et qu'ils y sont « rangez par ordre; et je ne fais aucune distinction « entre l'action de la personne, et l'état de la chose ». A cela, suivant M. l'Abbé Regnier, le remède seroit que l'on dit, *je les ai rangé*, pour marquer l'action ; et, *je les ai rangez*, pour marquer l'état. Mais dans l'un et dans l'autre sens, notre langue n'admet que *rangez :* et comme elle fournit d'autres tours en abondance, c'est notre affaire d'en choisir un, qui, sans être obscur, soit régulier. Ici, l'équivoque vient de ce qu'*avoir* est verbe auxiliaire dans cette phrase, *je les ai rangez*, si j'entens que c'est moi qui ai rangé mes livres; au lieu que, dans l'autre sens, il est verbe actif signifiant la même chose que *posséder*.

Autrefois, la Règle dont nous parlons, avoit lieu dans une construction telle que celle-ci,

Quand les tièdes Zéphirs ont l'herbe rajeunie,

où l'on voit que le régime, *l'herbe*, se trouve placé entre l'auxiliaire et le Participe. Ainsi le régime, quelque substantif que ce fût, rendoit anciennement le Participe déclinable, lorsqu'il le précédoit. Aujourd'hui cette faculté de précéder le Participe n'appartient qu'à ce petit nombre de Pronoms, dont j'ai donné la liste ci-dessus. Tant mieux : car la Règle étant ainsi restreinte, elle n'en devient que plus facile à retenir.

III et IV.

Les habitans nous ont rendu maîtres de la ville. Le commerce, parlant d'une ville, *l'a rendu puissante.* — Toute la différence que Vaugelas met entre ces deux phrases, c'est que le Participe est suivi d'un substantif dans la première, et d'un adjectif dans la seconde. Mais, à parler exactement, il n'y a nulle différence pour la syntaxe et la valeur grammaticale, entre un pur adjectif et un substantif, qui est de la classe des noms communs, surtout lorsqu'il n'est pas accompagné de l'article : d'où il s'ensuit, que *maîtres* et *puissante* ne donnent lieu qu'à une seule et même question.

On vient de voir que le Participe se décline, lorsque terminant le sens d'une phrase, ou d'un membre de phrase, il n'a pour tout régime que le Pronom, dont il est précédé. Présentement il s'agit du Participe, précédé de ce Pronom, et suivi d'un autre régime, qui est un pur adjectif, ou un substantif pris adjectivement.

Vaugelas, le P. Bouhours, et M. l'Abbé Regnier sont

ici pour ne pas décliner. Il n'y a que Ménage qui pense autrement. Ainsi la décision seroit prompte, s'il ne falloit que compter les voix. J'aimerois mieux que nous eussions à peser les raisons, mais il n'y en a d'alléguées ni de part ni d'autre.

Que faire donc? Recourir à l'usage? Oui, si l'usage étoit suffisamment connu. Pour le connoître, nous n'avons que deux moyens : écouter les personnes qui parlent bien, et lire les livres bien écrits. Or il est difficile que l'oreille la plus attentive distingue parfaitement si l'on prononce, *rendu*, *rendus* ou *rendue*, lorsqu'il n'y a point de repos entre le participe et l'adjectif suivant; comme en effet il n'y en peut avoir entre ces deux mots, *rendu maîtres*, ou *rendu puissante*. A l'égard de nos lectures, elles ne peuvent que redoubler notre embarras, puisqu'elles nous offrent, souvent dans un même Auteur, le pour et le contre. Il faut cependant avoir le courage de prendre une bonne fois son parti. Car qu'y a-t-il de si cruel que d'être arrêté, quand on a la plume à la main, par ces misérables doutes, qui renaissent à chaque instant?

Pour moi, tout idolâtre que je suis de Vaugelas, je donne la préférence à Ménage, parce que son opinion est conforme à cette Règle générale, qui, dans les ténèbres où l'Usage nous a laissez, peut seule nous servir de flambeau. Ainsi je dirai sans hésiter, *Cette ville qui n'étoit rien autrefois, le commerce l'a* rendue *puissante;* et avec Phèdre, parlant de l'épée d'Hippolyte :

Je l'ai rendue *horrible à ses yeux inhumains.*

Ailleurs, après avoir fait mention de la Grèce, Racine a écrit :

De soins plus importans je l'ai crue *agitée.*

Voilà, dis-je, ce qui me paroîtroit le plus raisonnable. Car puisqu'il est incontestablement reçu que le Participe se décline, quand il est précédé d'un rélatif, qui fait son régime seul; on doit, ce me semble, pour agir conséquemment, le décliner aussi quand, outre le rélatif, il régit encore un nom qui se rapporte et se lie nécessairement au rélatif: en sorte que le rélatif, le participe, et le nom suivant, ont ensemble un rapport d'identité qui les soumet tous les trois aux mêmes loix grammaticales, et par conséquent les oblige tous les trois à s'accorder en genre et en nombre.

J'avoue que le raisonnement est inutile, ou même ridicule, quand l'Usage a décidé. Mais ici l'Usage nous abandonne le choix, et dès-lors pouvons-nous mieux faire que de consulter l'analogie, dont l'Usage est lui-même l'auteur? Puisqu'il veut que je dise, *les lettres que j'ai reçues;* ne dirai-je pas également, *les lettres que j'ai reçues ouvertes*, si je ne les ai reçues que décachetées?

Par cette dernière ligne, que je viens d'écrire tout uniment et sans dessein, je m'aperçois que *reçues*, et *décachetées*, s'accordent en genre et en nombre, sans que mon oreille m'ait averti de rien; et cela vient de ce que, dans cette ligne, *je ne les ai reçues que décachetées*, ces deux participes ou adjectifs, *reçues, décachetées*, sont un peu séparez par la particule *que*.

Autres exemples. *Cette ville, qui n'étoit rien autrefois, le commerce l'a rendue,* en moins de trois ans, assez *puissante pour tenir tête à ses voisins. Les ennemis nous ont rendus,* au bout de vingt-quatre heures, *maîtres de la place.* Il me semble qu'au moyen de quelques mots glissez entre le Participe et l'adjectif, on sent que le Participe doit être décliné. Or, si cela est, il ne reste donc nulle raison de ne pas décliner lorsqu'il n'y a rien qui les sépare.

Phrases, où le Participe et l'Adjectif se montrent les premiers. *Rendue puissante par le commerce, la Hollande s'est fait craindre. Rendus maîtres de nos passions, nous en vivrons plus heureux.* Quelqu'un se feroit-il une peine de parler ainsi? Ou plustôt, quelqu'un parleroit-il autrement?

Tout le monde dit, *une signature* reconnue *fausse*, *une Comédie* trouvée *mauvaise*. Pourquoi, lorsqu'on y aura introduit le verbe auxiliaire, voudra-t-on dire, *une signature que les Juges* ont reconnu *fausse*, *une Comédie que le Parterre* a trouvé *mauvaise?* Je défie qu'on puisse m'en apporter la raison : et c'est, comme on dit, chercher de la différence entre deux gouttes d'eau.

Je l'ai faite *religieuse*, *je l'ai* trouvée *guérie*, *je l'ai* vûe *belle, je l'ai* crue *bonne*, et cent autres phrases sur lesquelles on a tant disputé, doivent donc être, si je ne me trompe, assujéties toutes à cette Règle inviolable, qui prescrit la concordance de l'adjectif avec son substantif.

Il est bien vrai que deux mots qui ont la même désinence, et qui se touchent, par exemple, *je l'ai trouvée changée, je l'ai vûe émue,* font une consonnance peu agréable; et c'est ce qui arrive assez souvent lorsque deux Participes se trouvent ensemble, l'un comme tel, l'autre comme pur adjectif. Mais la Grammaire ne se charge que de nous enseigner à parler correctement. Elle laisse à notre oreille, et à nos réflexions, le soin de nous apprendre en quoi consistent les grâces du discours.

V et VI.

Je les ai fait peindre. C'est une fortification que j'ai appris à faire. — On regrette, et avec raison, beaucoup de termes qu'il a plû à l'Usage de proscrire. *Icelui* étoit d'une commodité infinie. Qu'il me soit permis de le rappeler pour un moment, et de le mettre ici à la place des pronoms rélatifs, qui entrent dans les deux exemples que nous venons de réunir. *J'ai fait peindre iceux. C'est une fortification, j'ai appris à faire icelle.* On voit déjà, sans aller plus loin, que les deux phrases n'ont rien de commun avec la Règle, dont nous continuons l'examen. Cette importante Règle dit, que le Participe se déclinera, toutes les fois qu'il sera précédé du Pronom rélatif, qui est son régime. Or ces Pronoms rélatifs, *les* et *que*, sont ici le régime, non du Participe, mais de l'Infinitif; car *les* se rapporte à *peindre*, et *que* se rapporte à *faire*.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE RÉDACTEUR-GÉRANT : EMAN MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Refrains (les) de la rue de 1830 à 1870, recueillis et annotés par H. Gourdon de Genouillac. In-18 jésus, 106 p. Paris, lib. Dentu. 2 fr.

Le Pays de l'honneur, par le général Ambert. 2e édition. In-18 jésus, 381 p. Paris, lib. Dentu.

Jeux des adolescents; par G. Belèze, ancien chef d'institution. Nouvelle édition. In-18 jésus, VIII-352 p. avec 140 vign. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25 cent.

Le Neveu de l'oncle Placide; par J. Girardin. Troisième partie : l'Héritage du vieux Cob. In-8°, 358 p. avec grav. Paris, lib. Hachette et Cie. 5 fr.

A bord de la Junon; par Gaston Lemay. 2e édition. In-18 jésus, XIV-364 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Histoire des origines du Christianisme; par Ernest Renan. Livre sixième. L'église chrétienne. In-8°, VII 568 p. Paris, lib. C. Lévy. 7 fr. 50.

L'Héritière de Vauclain; par Mme Colomb. In-8°, 341 p. avec 104 grav. Paris, lib. Hachette et Cie. 5 fr.

Voyage en Espagne (Tras los montes); par Théophile Gauthier. Nouvelle édition, revue et corrigée. In-18 jésus, 384 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Œuvres complètes de P. Lanfrey. Essai sur la Révolution française. In-18 jésus, 353 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Nouvelles napolitaines; par Marc Monnier. In-18 jésus, 281 p. Paris, lib. Lemerre. 3 fr. 50.

Le Livre de bord, souvenirs, portraits, notes au crayon; par Alphonse Karr. Première série. In-18 jésus, 365 p. Paris, lib. C. Lévy. 3 fr. 50.

Le Baiser de la comtesse Savina; par A. Caccianiga. Roman traduit de l'italien avec l'autorisation de l'auteur, par Léon Dieu. In-18 jésus, 256 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 25.

Œuvres de Gustave Flaubert, Salammbô. 2 vol. petit in-12, 552 p. Paris, lib. Lemerre. 10 fr.

Histoire des participes français; par Amédée Mercier, agrégé de grammaire et des lettres. In-8°, 164 p. Paris, lib. Vieweg.

Une Haine à bord; par G. de La Landelle. In-16, III-294 p. Paris, lib. Dentu.

La Belle grêlée; par Alexis Bouvier. 3e édition. In-18 jésus, 726 p. Paris, librairie Rouff. 3 fr.

Dolorès; par Ernest Daudet. In-16, 275 p. Paris, lib. Plon et Cie. 1 fr.

Geneviève, histoire d'une servante; par A. de Lamartine. Nouvelle édition. In-18 jésus, 292 p. Paris, lib. C. Lévy. 1 fr. 25.

Nos enfants. Le fils Maugars; par André Theuriet. In-18 jésus, 324 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

La Peau du mort; par Camille Debans. In-18 jésus, 368 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Les Sabotiers de la forêt Noire; par Emmanuel Gonzalès. In-16, 284 p. Paris, lib. Plon et Cie. 1 fr.

Il était une fois... Contes du foyer; par Savinien Lapointe. Précédés d'une lettre de P. J. de Béranger. In-18 jésus, 281 p. Paris, lib. C. Lévy. 1 fr. 25.

La Rose de Dekama; par J. Van Lennep. Roman hollandais, traduit avec l'autorisation de l'auteur, par MM. L. Vocquier et D. Van Lennep. 2 vol. in-18 jésus, 599 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 50.

Publications antérieures :

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année, 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

LE SENTIMENT RELIGIEUX EN GRÈCE, D'HOMÈRE A ESCHYLE, étudié dans son développement moral et dans son caractère dramatique. — Par Jules Girard, de l'Institut, professeur de poésie grecque à la Faculté des lettres de Paris. — 2e édition. — In-18 jésus, 456 pages. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE (1775-1783) : LES FRANÇAIS EN AMÉRIQUE. — Par Léon Chotteau. — Préface par M. Édouard Laboulaye. — 2e édition. — In-18 jésus, X-438 pages. — Paris, librairie *Charpentier*. — Prix : 3 fr.

HISTOIRE DE LA VIE ET DES DÉCOUVERTES DE CHRISTOPHE COLOMB. — Par Fernand Colomb, son fils. — Traduit sur le texte primitif et annoté par Eugène Muller, de la bibliothèque de l'Arsenal. — In-18 jésus, 306 pages. — Paris, librairie *Dreyfous*. — Prix : 1 fr.

LA GENÈSE DE L'HUMANITÉ : FÉTICHISME, POLYTHÉISME, MONOTHÉISME. — Par Louis Jacolliot. — In-8°, 360 p. — Paris, librairie *Lacroix et Cie*. — Prix : 6 fr.

MADEMOISELLE SEPHORA. — Par Louis Haumont. — Paris, *Dentu*, éditeur, libraire de la Société des gens de lettres, Palais-Royal, 17-19, galerie d'Orléans. — Prix 3 francs.

GLOSSAIRE FRANÇAIS DE DU CANGE, faisant suite au GLOSSARIUM MEDIÆ ET INFIMÆ LATINITATIS. — Avec addition de mots anciens extraits des glossaires de La Curne de Sainte-Palaye, Roquefort, Raynouard, Burguy, Diez, etc., et une notice sur du Cange. — Par L. Favre, de la Société des Antiquaires de France. — T. I. A-F. — In-8°, XX-340 p. — Paris, librairie *Champion*. — Prix : 7 fr. 50.

HISTOIRE DE LA RUSSIE DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A L'ANNÉE 1877. — Par Alfred Rambaud, professeur à la Faculté des lettres de Nancy. — In-18 jésus, 733 p. et cartes. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 6 francs.

HISTOIRE DE HENRY DE LA TOUR D'AUVERGNE, VICOMTE DE TURENNE, MARÉCHAL DE FRANCE. — Par L. ARMAGNAC, sous-chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique. — Deuxième édition. — In-12, 299 pages, gravures. — Tours, librairie *Mame et fils.* — Prix : 3 fr. 25.

CHEFS-D'ŒUVRE DE DIDEROT. — Pensées philosophiques; Entretiens d'un philosophe avec la maréchale de ***; L'allée des épines; Supplément au voyage de Bougainville; Entretien entre D'Alembert et Diderot; Le rêve de D'Alembert. — Avec une étude sur Louis Asseline, notices, notes et variantes. — Par LOUIS ASSELINE et ANDRÉ LEFÈVRE. — Tome II. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27, passage Choiseul. — Prix : 2 fr. 50.

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE. — Par A. CHASSANG, lauréat de l'Académie française, inspecteur général de l'Instruction publique. — Cours moyen avec des Notions élémentaires de grammaire historique. — Deuxième édition, revue et corrigée. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 1 fr. 50.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les étrangers, à Paris. — Ouvrage pour les Français. — SYLLEXIE (Explication des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

LES

CHRONIQUES DE SIRE JEAN FROISSART

Qui traitent des merveilleuses emprises, nobles aventures et faits d'armes advenus en son temps en France, Angleterre, etc.; revues et augmentées d'après les manuscrits, avec notes, éclaircissements et glossaires.

Par J.-A. BUCHON

Trois volumes, grand in-8°, LX-2,217 pages. — Prix : 22 fr. 50.

Paris, librairie *Delagrave et Cie*, 58, rue des Écoles.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES PSYCHOLOGIQUES. — (*Prix Guérin.*) — Un concours est ouvert sur la question suivante : « Rechercher quelles ont été, à travers les âges et dans tous les pays, les croyances des peuples, des fondateurs de religions, des grands philosophes; sur la possibilité des communications entre eux et nous, sur la persistance de la vie après ce que nous appelons la mort, sur le retour à de nouvelles vies, soit sur cette terre, soit dans quelques mondes sidéraux. » — L'auteur du meilleur mémoire recevra 1,000 fr. accompagnés d'une médaille de bronze. — Les envois devront être faits *avant le 1er avril 1880.* — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. l'Administrateur de la Société des études psychologiques, 5, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI. — La Société décernera, s'il y a lieu, en 1880, en séance publique, une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou une mention honorable à l'auteur du meilleur mémoire sur « Les expositions des Beaux-Arts en province : — leur utilité, — ce qu'elles sont, — ce qu'elles pourraient être, dans l'intérêt des arts et des artistes. » — Les envois devront parvenir franco au Président ou au Secrétaire de la Société *avant le 1er Juin 1880.*

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES décernera, dans sa séance publique de l'année 1880, un prix de 1,000 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Histoire des origines et de la formation de la langue française jusqu'à la fin du XVIe siècle. » — Les mémoires manuscrits devront être adressés à M. l'Administrateur *avant le 1er Janvier 1880.* Ils ne seront point signés et porteront une épigraphe répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ils devront être inédits et n'avoir pas été présentés à d'autres concours. — L'auteur qui se sera fait connaître, sera, par ce seul fait, mis hors de concours. — Les mémoires ne seront pas rendus; les auteurs auront la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie. — La Société pourra les publier, en tout ou partie.

Le vingt-troisième *Concours poétique* ouvert en France le 15 août 1879, sera clos le *1er décembre 1879.* — Vingt médailles seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé *franco*, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

Réponses diverses.

M. de P., à Viroflay : Ma réclamation étant mal fondée, je m'empresse de vous faire mes excuses. — *M. L., à Lille* : La liste de mes souscripteurs n'offre aucune mention d'un paiement fait par vous; veuillez donc me prouver autrement que vous m'avez soldé les 4 années que je vous réclame. — *M. L. F., à l'île Maurice* : Je vous adresserai prochainement au moins une demi-douzaine de Catalogues où vous trouverez, je l'espère, ce que vous désirez pour les enfants. Je signale à votre attention la 3e annonce (1re partie de la p. 143, col. 1) qui se trouve dans le présent numéro.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures.*

Imprimerie G. DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 19. 1er Décembre 1879.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.*)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire ; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

I.

Dans ma première année, je me suis occupé de l'étymologie du mot *cuir*, appliqué à une faute de prononciation, et j'ai cru la trouver dans le *Dîner de Madelon*, une des cent et quelques pièces de théâtre de Désaugiers. Un de mes lecteurs en a rencontré un autre qu'il veut bien me transmettre dans la lettre que voici :

Paris, le 17 novembre 1879.

Monsieur le Rédacteur,

A la page 18 de votre première année (2e édition) vous donnez de l'expression *Faire un cuir* une explication qu'on pourrait peut-être remplacer par la suivante, indiquée dans le *Dictionnaire des Proverbes* de Quitard, p. 278. Aussi, je m'empresse de vous l'adresser pour répondre à l'invitation que je lis à la suite de la lettre sur *Opportuniste*, dans votre dernier numéro.

« Sous le règne de Louis XIV, vivait un personnage célèbre dans les rues de Paris, Philibert le Savoyard, dont d'Assoucy a tracé le portrait burlesque, dans la relation de son voyage de Châlons-sur-Saône à Lyon, et dont Boileau a fait mention dans les vers suivants de sa neuvième satire :

Le bel honneur pour vous, en voyant vos ouvrages
Occuper les loisirs des laquais et des pages;
Et souvent, dans un coin renvoyés à l'écart,
Servir de second tome aux airs du Savoyard.

« Cet homme, aveugle comme Homère et se croyant poëte comme lui, gagnait sa vie à composer des rapsodies rimées et à les chanter sur le Pont-Neuf, son Parnasse ordinaire, près du cheval de bronze qu'il nommait son Pégase. On raconte que, pour mieux faire admirer le volume extraordinaire de sa voix, il se plaisait à la marier au carillon de la Samaritaine dont elle formait le dessus. Alors il entonnait de toute la force de ses poumons les *pataqui, pataquiès du savetier*, pot-pourri remarquable par ce vice d'élocution qui consiste à mettre des *s* et des *t* finals à la place l'un de l'autre ou sans nécessité. Et c'est, dit-on, d'une allusion à cette chanson grivoise, où le mot *cuir* était souvent répété, qu'est venue la locution populaire *faire un cuir*, laquelle s'emploie pour désigner une liaison de mots irrégulière et mal sonnante, à peu près dans le même sens qu'on dit, *parler comme un savetier, comme un faiseur de savates.* »

Comme d'ailleurs la lettre que je vous adresse contient aussi une orthographe et une origine du mot *pataqu'est-ce* autres que celles que vous donnez dans la même année de votre *Courrier*, je pense qu'elle vous sera, pour cette raison, doublement agréable.

Un de vos lecteurs.

Cette communication appelle de nouveau mon attention sur l'expression *faire un cuir* et sur celle de *pataqu'est-ce*, que j'ai traitée aussi dans la 1re année, p. 67. Je vais donc compléter ou modifier ce que j'ai déjà dit sur chacune de ces expressions.

Faire un cuir. — J'ai tiré *cuir*, expression signifiant une faute de prononciation, du *Dîner de Madelon*, pièce représentée pour la première fois le 6 septembre 1813. Mais *cuir*, avec ce sens, s'employait plus tôt dans notre langue, car D'Hautel (*Diction. du bas-langage*, publié en 1808) lui consacre cette explication :

Cuir. Faute contre la grammaire et contre Vaugelas. On dit d'un comédien qui fait des fautes en parlant, c'est-à-dire qui prononce en *s* les mots terminés en *t*, et en *t* ceux qui sont terminés en *s*, qu'*il fait des cuirs.*

Ainsi, il est positif que je suis tombé dans l'erreur au sujet de cette étymologie, laquelle peut parfaitement bien être, en effet, le mot *cuir* qui émaille la chanson favorite du « Savoyard ».

Pataqu'est-ce. — Du nouvel examen auquel j'ai soumis ce mot résulte l'opinion suivante :

1° Bien avant Domergue, il existait un terme, *pata-*

quiès, pour désigner la faute de liaison qui consiste à mettre un *t* à la place d'une *s*, et réciproquement.

2° Ce mot était excellent, car il avait été pris dans le langage même de celui qui faisait la faute : celui-ci disait, selon l'occasion : « Je ne sais *pataqui* (cela est), je ne sais *pataquiest* (cet objet), on en a conclu naturellement qu'*il faisait des pataquiès*.

3° Le néologisme *pataqu'est-ce*, qui semble avoir été créé au moment où l'on venait de remettre les calembours à la mode (ceux du marquis de Bièvre ont été publiés en 1800), n'est absolument d'aucune utilité dans notre vocabulaire, qui a conservé *pataquiès*.

4° L'Académie n'a pas plus accueilli *pataqu'est-ce* dans sa 7e édition que dans sa 6e; il nous faut imiter son exemple, c'est-à-dire n'admettre pour bon que *pataquiès* et repousser de toutes nos forces le synonyme qui lui a été donné avec si peu d'à-propos.

Mes plus sincères remerciements à l'ami du *Courrier de Vaugelas* qui a bien voulu prendre la peine de copier, puis de m'envoyer la précieuse communication à laquelle je viens de répondre.

II.

Dans mon numéro du 1er septembre de cette année, j'ai corrigé une phrase d'une manière qui m'a valu la petite lettre qu'on va lire :

Paris, le 23 novembre 1879.

Cher Monsieur,

Je ne lis qu'aujourd'hui votre *Courrier* n° 13, et je ne comprends pas du tout comment vous pouvez donner dans vos phrases à corriger un régime direct à *surplomber*, verbe neutre par excellence.

Une de vos petites abonnées étrangères.

Zilla Suvadox.

Il faut que l'auteur de ces lignes en prenne son parti ; car si *surplomber* est le plus souvent neutre, il est également actif, preuve ces exemples, dont je pourrais augmenter le nombre avec de plus longues recherches :

Une seule pièce de granit de quatre-vingts pieds de haut sur mille de front *surplombe ce chemin*.

(Buffon, *Minér.* t. I, p. 158.)

Je me jetai à l'écart dans les rochers qui *surplombent le ravin*.

(G. Sand, citée par le *Gr. Dict. du XIXe siècle*.)

A la vérité, l'Académie ne l'a pas encore enregistré dans ce sens; mais il est dans le Dictionnaire de Littré, qui en fournit le premier des exemples précédents, et il est aussi dans celui de Napoléon Landais, qui le définit comme il suit :

Surplomber, v. neut. N'être pas à plomb. — Actif, faire pencher une ligne ou une surface avec l'horizon. — Se *surplomber*, v. pron.

Avec de tels appuis, je ne me crois nullement fautif pour avoir recommandé de mettre « surplomber la mer » à la place de « surplomber sur la mer », qui se trouve dans la phrase numéro 3.

×

Première Question.

Pour tirer au sort avec une pièce de monnaie, celui qui doit jeter la pièce en l'air dit à l'autre : Que demandez-vous, Pile ou face, *ou encore,* Croix ou pile? *Quelle est, je vous en prie, l'origine de ces deux expressions équivalentes?*

—

Sous les deux premières races, nos monnaies furent, d'après l'opinion de juges compétents, une imitation des monnaies romaines (qui portaient d'un côté la tête de Janus et de l'autre un navire); elles présentaient la tête ou le buste du monarque sur une face, et, sur l'autre, une croix :

(Tête)—(Croix).

Sous Louis le Débonnaire (814-840), la tête fut remplacée par une église qui, plus tard, le fut par des espèces de colonnes dont l'empreinte s'est appelée *pile ;* de sorte que les monnaies finirent par offrir, d'un côté, une *croix* et de l'autre une *pile*, comme cela ressort de ces lignes empruntées à une ordonnance de Philippe le Bel rendue dans l'année 1289 :

Nul ne soit si osé, sur peine de corps et d'avoir, refuser parisis ni tournois, partant qu'ils ayent connoissance devers *croix* et devers *pile* qu'ils soient parisis et tournois.

(Croix)—(Pile).

Le 8 août 1548, Henri II ordonna que l'effigie du roi serait dorénavant placée sur les monnaies au lieu de la croix qui s'y était mise jusqu'alors :

(Face)—(Pile).

Or, après cette petite digression sur la numismatique française, il me sera facile de vous donner l'explication que vous me demandez; la voici :

Pendant que nos monnaies portèrent la représentation d'une *croix* et d'une *pile*, on demanda à celui qui avait accepté la décision d'une pièce d'or, d'argent ou de billon jetée en l'air s'il voulait *croix ou pile;* et quand elles portèrent celle d'une *pile* et de l'effigie du souverain, on lui posa la question : *Pile ou face?* Aujourd'hui, à la vérité, on ne voit plus ni *croix* ni *pile* sur nos monnaies (d'un côté elles sont ornées d'un profil du souverain, et de l'autre de ses armes avec l'indication de la valeur); mais les locutions synonymes auxquelles ces représentations ont donné lieu autrefois subsistent toujours, comme tant d'autres rappelant un usage entièrement disparu.



Seconde Question.

Je lirais avec plaisir, dans un prochain numéro de votre journal, l'origine de l'expression Vogue la galère. *Pourriez-vous me la donner?*

—

Autrefois, on désignait par *galie* ou *galée* (du latin *galea*, casque, d'après Du Cange) un bâtiment de mer qui, depuis, s'est appelé *galère :*

Les mariniers escrierent : Sà, la *galie*, pour le Roy requeillir.

(Joinville, *Hist. de saint Louis.*)

Et ensi baillia li duc les *Galées* et les vassials tout comme lui convient.

(Villehardouin, *Conquête de Constant.*, p. 41.)

Tant que le mot *galée* fut en usage pour désigner cette espèce de vaisseau, c'est-à-dire jusque vers la seconde moitié du xve siècle, on exprima le sens de : advienne

ce qui pourra, à la grâce de Dieu, par *vogue la galée*, exclamation qui, d'après Kastner (*Parémiol. music.*), était le refrain de plusieurs chansons, et qui, pour cette raison, devint facilement proverbiale. Mais depuis que *galère* s'est substitué à *galée*, on a dit naturellement *vogue la galère,* que nous avons conservé.



Troisième Question.

Vous n'êtes pas sans avoir entendu dire : « Conter des GNOLES *à quelqu'un ; ce sont des* GNOLES *qu'il nous dit là, » pour conter des bagatelles, des niaiseries, des riens. Auriez-vous la complaisance de donner l'étymologie du substantif* GNOLE, *qui se trouve dans ces phrases? Je la lirais avec bien du plaisir.*

—

En bas-latin, on appelait du nom de *nebulæ*, pluriel de *nebula*, vapeur, nuage, une sorte de pâtisserie faite de la farine la plus fine, et tellement légère que Du Cange parle d'un moment de la messe où l'on en mettait aux pattes d'oiseaux que l'on faisait envoler dans l'église :

Fabriciæ buccellæ, quæ fiunt super ferrum, ut *Nebulæ*.

Ces pâtisseries, qu'il ne faudrait pas confondre, paraît-il, avec les oublies, se nommèrent *neulles*, puis *nieules* en français, comme le montrent ces exemples :

Si on s'en rapportait, sur la nature des *nieules,* à un passage des anciennes coutumes de Cluny, on déciderait qu'un nom différent sera donné aux oublies.

(*Ann. de l'Associat. norm.*, 45e année, p. 189.)

Le jour de la Pentecôte, lorsqu'on entonnait le *Veni Creator* pour la messe, des gens placés à la voûte de l'église jetaient des *nieules* ou des oublies.

(Idem.)

De là, le mot *nieule* passa naturellement au sens figuré de bagatelle (que *nebulæ* avait déjà du reste en latin), et l'on dit *ramasser des nieules*, pour s'arrêter à des bagatelles ; *conter des nieules,* pour raconter des choses insignifiantes, des riens, etc.

Or, comme au lieu de *nieule* on a fréquemment prononcé *niole*, et qu'à Paris et ailleurs encore, on prononce ce dernier avec un *g* initial, il y a toute raison de croire que le terme *gnole*, dont vous désirez avoir l'étymologie, vient du latin *nebulæ*, employé figurément, par les intermédiaires *neule*, *nieule* et *niole* (*ni*=*gn*).



Quatrième Question.

Voici une expression dont je ne me rends pas bien compte ; c'est PIQUER UN SOLEIL, *pour dire rougir subitement. Je vous serais reconnaissant d'un petit article qui m'en donnerait l'explication.*

—

J'explique cette phrase ainsi qu'il suit :

En espagnol, le verbe *picar*, piquer, s'emploie dans le sens de *prendre*, au passif, ou pour autrement dire dans celui de *attraper*, lorsqu'on parle d'une chose qui nous affecte désagréablement ; ainsi on dit dans cette langue : *picar la mosca,* prendre la mouche, *picar la peste*, attraper la peste.

Comme, vers la fin du XVIe siècle, la langue castillane a fait dans le français (grâce aux guerres de la Ligue et au long séjour des armées espagnoles en France) une invasion qui a persisté depuis le temps de Henri III jusqu'à la mort de Louis XIII (1642), nous avons probablement pris de cette langue le verbe *picar*, dans l'acception que je viens de signaler.

Or, après cet emprunt, il nous a été permis de dire pour signifier devenir rouge comme si l'on eût attrapé ce qu'on appelle scientifiquement une insolation :



Piquer un coup de soleil ;

expression qui, par suite d'une ellipse paraissant assez naturelle, est devenue :

Piquer un soleil.

—

Avant de passer à une autre question, il ne sera peut-être pas inutile de vous prévenir que *piquer un soleil* a au moins deux variantes appartenant comme lui à la langue très familière : *piquer un cinabre*, qui me semble être plus particulièrement à l'usage des peintres, et *piquer un fard*, qui pourrait bien s'employer plus volontiers par les artistes dramatiques.

×

Cinquième Question.

Dans votre numéro 15, vous avez montré que TREMBLER LA FIÈVRE *est une expression bien française comme étant en usage dans la langue moderne et y ayant été dans l'ancienne. Mais admettez-vous de même* TREMBLER LE FRISSON, *que M. Littré donne aussi comme une expression correcte ?*

—

Cette expression a été faite en quelque sorte sur le patron de *trembler la fièvre ;* mais il me semble que le patron a été mal choisi.

En effet, *trembler la fièvre* signifie être dans le frisson précurseur de la fièvre, c'est-à-dire trembler à l'approche de la fièvre, approche révélée dans le corps par l'état de frissonnement où il se trouve ; on n'a pas encore la fièvre quand on la tremble, et on a le frisson quand, suivant la locution à examiner, on le tremble ; en d'autres termes, on ne pourrait pas dire sous la forme mathématique d'une proportion :

Le tremblement est au frisson comme il est à la fièvre.

Or, en présence de cette impossibilité, il me semble évident que *trembler le frisson* ne peut nullement être autorisé par la phrase *trembler la fièvre.*

Du reste, comme je puis me tromper, j'accueillerai, ainsi que je le fais toujours relativement aux sujets que je traite dans mon journal, toute rectification que l'on voudra bien m'adresser en faveur d'une expression pouvant avoir, pour son maintien, des titres que je n'aurais pas aperçus de prime abord.



Sixième Question.

*Vous serait-il possible de me dire depuis quand s'emploie en français l'expression d'*ÉVÊQUE IN PARTIBUS ?

—

L'usage de donner des évêchés *in partibus*, dit Trévoux (1771), commença lorsque les Sarrazins chassèrent les Chrétiens de Jérusalem et de l'Orient. L'espérance

de reconquérir ce pays-là fit que l'on continua de nommer des évêques dans les lieux où il y en avait eu, et cela a servi depuis aux coadjutoreries, car on ne peut être coadjuteur sans être évêque, puisqu'un coadjuteur ordonne, confirme et fait toutes les autres fonctions épiscopales.

Mais l'expression d'*évêque in partibus* elle-même date-t-elle de cette époque?

J'en crois l'usage général postérieur à 1783, pour la raison que je vais vous faire connaître :

Dans son *Histoire de France* (t. I, p. 208, édit. de 1685), Mézeray, parlant de « l'Église du VIe siècle », dit :

Il se trouvoit assez souvent des *Evesques sans aucun siege;* c'estoient quelquefois des Chorevesques; quelquefois des Evesques qui avoient esté bien ordonnez selon les formes mais mal pourveus de quelque Évesché... ou enfin d'autres qu'on avoit honorez de ce caractere pour aller prescher la Foi aux Infidelles.

Or, si l'expression dont il s'agit avait été usuelle avant 1783, année de la mort de Mézeray, il est probable qu'il l'aurait employée au lieu de « evesques sans siege ».

ÉTRANGER

Première Question.

Comment explique-t-on la présence de l'article pluriel LES *accompagnant les noms propres invariables?* LES *Molière,* LES *Racine?*

—

Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, on donnait généralement la marque du pluriel à tous les noms propres précédés d'un article pluriel, dans quelque sens qu'ils fussent employés; ainsi j'ai trouvé :

(Emploi par emphase)

Dans le discours de Racine pour la réception de l'abbé Colbert à l'Académie française, discours prononcé le 30 octobre 1678 (édit. qu'a suivie Marty-Laveaux pour composer son *Lexique de Racine*) :

... Comparable je ne dis pas à tout ce que l'ancienne Rome a eu d'excellents poètes tragiques, puisqu'elle confesse elle-même qu'en ce genre elle n'a pas été fort heureuse; mais aux *Eschyles*, aux *Sophocles*, aux *Euripides* dont la fameuse Athènes ne s'honore pas moins que des *Thémistocles*, des *Péricles*, des *Alcibiades*, qui vivoient en même temps qu'eux.

Dans l'abbé Girard (*Vrais principes de la langue françoise*, t. I, p. 209), ouvrage publié en 1747 :

Les *Césars* et les *Alexandres* ne seront oubliés que lorsqu'ils seront surpassés par de plus grands héros.

(Emploi par antonomase)

Un Auguste aisément peut faire des *Virgiles*.
(Boileau, *Epît. au Roi.*)

Les *Stentors* des salons sont pour nous un supplice.
(Delille, cité par la *Gram. nat.* p. 107.)

Les *Cicérons* et les *Virgiles* seront toujours rares.
(De Wailly, *Gramm.*. p. 172, éd. de 1763)

Mais, probablement parce qu'il n'était pas toujours facile de distinguer, quand les noms propres recevaient ainsi le signe du pluriel, dans quel cas il y avait emphase et dans quel cas il y avait antonomase, on a décidé (à une époque qu'il m'est impossible toutefois de préciser, malgré de nombreuses recherches) qu'on ne mettrait plus le signe du pluriel aux noms propres employés par emphase, puisqu'ils ne représentaient réellement qu'un seul individu. Et voilà pour quelle raison, cette règle étant restée dans notre syntaxe, nous écrivons aujourd'hui *les* devant Molière, Racine, etc. tout en laissant ces noms invariables.



Seconde Question.

Quand l'expression C'EST FAIT *est suivie de la préposition* DE, *faut-il mettre* EN *entre* CE *et* EST, *ou, en d'autres termes, faut-il dire, par exemple,* C'EST FAIT DE MOI, *ou* C'EN EST FAIT DE MOI?

—

On rencontre les deux constructions dans les auteurs classiques; ainsi j'ai trouvé :

(Avec le pronom *en*)

Nous sommes tous perdus, *c'en est fait d'*Israël.
(Racine, *Esth.*, I, 3.)

C'en était fait de lui et *de* son armée, si sa bonne fortune ne lui eût envoyé Varron.
(Rollin, *Hist. anc. Œuvr.*, t. I, p. 433.)

(Sans le pronom *en*)

C'est fait de votre vie, et je vous le promets.
(Corneille, *Nicom.*, V, 7.)

Mentor m'abandonne, *c'est fait de moi.*
(Fénelon, *Télém.*, VII.)

S'il m'échappait un mot, *c'est fait de* votre vie.
(Racine, *Bajaz.* II, 1.)

Quant à moi, j'aime mieux, avec M. Littré, la seconde manière que la première, et je vais vous justifier ma préférence à cet égard.

Dans les phrases où le pronom *en* figure seul avant *est fait*, il remplace un substantif désignant un bien, et précédé de la préposition *de* suivie d'un adjectif possessif. Ainsi dans le vers suivant :

Mes amis sont tous prêts; *c'en est fait*, il est mort.
(Corneille, *Héracl.*, IV, 6.)

ce pronom est mis pour *de sa vie;* et dans ces autres :

C'en est fait : on dira que Phèdre trop coupable
De son époux trahi fuit l'aspect redoutable.
(Racine, *Phèd.*, III, 3.)

il remplace *de mon honneur* ou *de ma réputation*. Mais quand un tel substantif est présent dans la phrase, on doit, conformément à la règle fondamentale de l'emploi du pronom, n'y pas faire paraître le mot *en*.



Troisième Question.

Je sais très bien que se conduire de façon à n'offenser aucune de deux personnes dont les intérêts sont contraires s'appelle proverbialement dans votre langue MÉNAGER LA CHÈVRE ET LE CHOU. *Mais d'où vient cette expression? Je vous serais reconnaissant si vous pouviez m'en faire connaître l'origine.*

—

D'après La Mésangère, ce proverbe vient de la question suivante, faite à des enfants pour les accoutumer à réfléchir et à trouver des moyens de se tirer d'affaire :

Un homme a un bateau fort petit dans lequel il doit

passer, l'un après l'autre, un loup, une chèvre et un chou. S'il prend le loup le premier, le chou est en proie à la chèvre. S'il prend la chèvre la première, même embarras pour le voyage suivant; et pendant qu'il viendra chercher ce qu'il aura réservé pour le troisième, ou la chèvre ou le chou sera mangé. Comment faut-il que le batelier s'y prenne, car il y a réellement un moyen de faire ce qui est demandé?

On donne alors la solution, qui est d'emmener d'abord la chèvre seule; le chou reste avec le loup, qui naturellement n'y touche pas. Au second voyage, on prend le chou et l'on ramène la chèvre, à la place de laquelle il faut passer le loup, qui, étant à l'autre bord auprès du chou, n'y fera aucun tort. Alors le maître du bateau revient, reprend la chèvre restée seule, et *ménage* ainsi *la chèvre et le chou.*

—

Pour ce qui concerne l'emploi dudit proverbe, il est bon de savoir qu'il contient le plus souvent un léger blâme contre celui auquel il est appliqué, attendu que la personne qui ménage deux intérêts opposés le fait généralement pour que cette conduite lui profite.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

—

1° ... on a reconnu que l'homme était non pas mort, mais *ivre-mort* (Voir *Courrier de Vaugelas* de la présente année, p. 114); — 2° ... être impitoyablement hués et *lapidés;* — 3° ... qui ne tendent à rien *de* moins (Voir *Courrier de Vaugelas*, 8e année, p. 91); — 4° ... Les cheveux *demi* longs (*mi* ne peut s'employer devant un adjectif (Voir *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 162); — 5° ... un minimum de six mille metres cubes *toutes les* 24 heures; — 6° ... aurait été tué et un *spahi* (ce nom ne prend d's finale qu'au pluriel); — 7° ... dans lequel il se claquemure *afin* de ne point troubler l'ordre public (Voir *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 139, sur l'expression *à seule fin*).

Phrases à corriger

trouvées pour la plupart dans la presse périodique.

—

1° Je m'empresse de vous en adresser le texte exact [il est question d'un discours] dont vous voudrez bien avoir l'obligeance de l'insérer dans votre prochain numéro.

2° Suis-moi bien, dit-il d'un ton très froid et en sablant son vin à petites gorgées. Il y a ici un jeune homme fort riche et de bonne maison qui voyage avec son domestique.

3° Le public court à ses œuvres, et il a suffi de sa publication de *Nana*, dans le *Voltaire*, pour que ce journal augmente son tirage de plus de vingt mille exemplaires.

4° Dernièrement a eu lieu au Conservatoire les examens d'admission aux classes de chant : 120 femmes et 90 hommes ont été entendus!

5° L'histoire électorale du département de Vaucluse, tout incomplète qu'elle soit, révèle et résume complètement les mœurs, les procédés, les principes, le caractère de l'ordre moral et du grand parti conservateur.

6° Regardons-le donc tel qu'il est, ce professeur de l'Université, celui qui a été notre maître à la plupart; efforçons-nous de constituer le milieu dans lequel il s'évolue.

7° Au lieu de vos collèges-prisons, conseillerions-nous encore, construisez aux environs de Paris, sur les coteaux, près des bois, de beaux collèges pleins de lumière et d'air, où l'espace ne sera pas mesuré.

8° Je ne vais pas faire un article de finance, non; d'abord j'en serais complètement incapable et puis ensuite, je m'attirerais les foudres de notre collaborateur Eugène Bataillart.

9° Nous verrons tout au naturel, et ce qui nous paraissait grand et puissant s'évanouira comme les vapeurs légères du matin que le soleil disperse. Vivons donc en hommes de bien, soyons humains et fraternels.

10° Mais vous devez être complètement rassuré sur l'avenir de vos arrière-neveux, puisque, vers 1969, ils trouveront tout ce que vous aurez dépensé sur la planche.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

L'abbé D'OLIVET.

—

(*Suite.*)

Tant d'autres phrases entassées par M. l'abbé Regnier, *C'est une chose que j'ai cru vous devoir dire; la conséquence que j'ai prétendu vous en faire tirer*, etc.; toutes ces phrases, dis-je, sont visiblement dans le même cas, qui n'est point celui où le Participe doit être décliné, puisque le régime tombe, non sur le Participe, mais sur l'Infinitif.

Aussi nos Grammairiens sont-ils tous d'accord sur ce point. Mais la question jusque-là n'est qu'effleurée. Pour l'approfondir, il falloit demander en général quand le Participe doit être décliné, ou non, étant suivi d'un Infinitif. Distinguons. Ou le pronom rélatif, qui est régi, se rapporte au Participe même, ou il se rapporte à l'Infinitif. Dans le premier cas, le Participe se décline. Dans le second, il ne se décline point.

Jusqu'ici donc les phrases proposées ne regardent qu'une partie de la question. Un seul exemple rassemblera le tout, et fera en même temps voir que notre Langue, autant qu'il dépendoit d'elle, a prévenu les équivoques. *Je l'ai* vû *peindre*, ou, *je l'ai* vûe *peindre*. On dira l'un et l'autre, mais en des sens très-différens. *Je l'ai* vû *peindre*, c'est-à-dire, j'ai vû faire son portrait. *Je l'ai* vûe *peindre*, c'est-à-dire, je lui ai vû le pinceau à la main. Pourquoi *vû* dans le premier sens? Parce que le régime se rapporte à l'Infinitif. *Vidi, cùm eam pingerent.* Pourquoi *vûe* dans l'autre sens? Parce que le régime se rapporte au Participe. *Vidi eam, cùm pingeret.*

Racine, dans Britannicus, où il fait dire à Néron, en parlant de Junie,

Cette nuit je *l'ai* vûe *arriver en ces lieux.*

Racine, dis-je, avoit mis dans sa première édition, *je l'ai vû cette nuit*, etc. Il se corrigea. Pourquoi? Parce que *vûe* se rapporte à Junie, et non pas à l'Infinitif qui suit.

Puisqu'il faut dire, *je l'ai* vûe *arriver*, on dira par conséquent, *je l'ai* vûe *partir*, *je l'ai* vûe *passer*; et ainsi de tous les Infinitifs, qui sont Verbes neutres. Car

les neutres n'ayant point de régime, c'est une nécessité que le régime se rapporte au Participe, qui précède ces Infinitifs, et que le Participe s'accorde avec le régime.

On dira, *je l'ai* entendue *chanter*, si l'on parle d'une Musicienne; et alors *chanter* est pris neutralement. On dira, *je l'ai* entendu *chanter*, si c'est d'une Cantate qu'on veut parler; et alors *chanter* est actif.

Ajoutons que l'Infinitif est quelquefois sous-entendu, et que le Participe doit alors demeurer indéclinable, comme dans ces phrases, *je lui ai fait toutes les caresses que j'ai dû, il a eu de la Cour toutes les graces qu'il a voulu*. On sous-entend *faire* et *avoir;* et c'est à ces verbes que le régime doit se rapporter. Ainsi *dûes* et *voulues* seroient des fautes grossières.

Je dois encore avertir qu'on ne décline point le Participe *faire*, devant un Infinitif, quand *faire* est pris dans le sens d'*ordonner*, *être cause que*. Par exemple, *ces troupes que le Général a* fait *marcher*. Et la raison de cela, est que *faire marcher* n'est regardé que comme un seul mot; ou du moins, ce sont deux mots inséparables, et qui ne présentent qu'une seule idée à l'esprit. Car si le Participe étoit séparé de l'Infinitif, la phrase ne diroit plus ce qu'on a voulu dire. Ainsi le féminin *que*, dans l'exemple allegué, ne se rapporte pas uniquement au Participe *fait*, et ne peut pas non plus être régi par *marcher*, verbe neutre; mais il se rapporte à tous les deux conjointement, parce que *fait* ne faisant qu'un avec *marcher*, lui communique la faculté qu'il a de régir.

VII.

Les peines que m'a donné cette affaire. — Tous les Grammairiens sont d'accord sur cette phrase, ils l'approuvent, et cependant j'oserai n'être pas de leur avis. Ou plustôt, étant, comme je le suis, persuadé que le mien n'est d'aucun poids, je me bornerai à dire que l'Académie, depuis si long-temps que je suis à portée d'entendre ses leçons, m'a paru, toutes les fois que cette question a été agitée, se décider pour le parti que j'embrasse.

Une légère transposition de mots cause ici toute la difficulté. Il s'agit du Participe mis avant son nominatif, au lieu d'être après. Faut-il alors le décliner, ou non?

Vaugelas, dans sa première remarque sur les Participes, admet notre principe, Que tout Participe qui est précédé de son régime, doit se décliner : et dans une seconde remarque intitulée, *Belle et curieuse exception à la règle*, il prétend que ce principe cesse d'être vrai, quand le Participe précède son nominatif. Ainsi, selon lui, nous dirions : *les peines que cette affaire m'a données* : et au contraire, *les peines que m'a donné cette affaire.*

Véritablement, si je convenois de l'exception, je la trouverois *belle* et *curieuse*. Mais pour donner atteinte à une Règle générale, il faudroit que l'Usage nous eût parlé de manière à ne laisser aucun doute. Or je vois que nos meilleurs écrivains ont été les plus fidèles observateurs de la Règle générale, et n'ont point eu d'égard à cette prétendue exception.

Tout le monde sait une jolie Epigramme, traduite du Latin :

Pauvre Didon, où t'a réduite
De deux amans le triste sort?
L'un en mourant, cause ta fuite;
L'autre en fuyant, cause ta mort.

Et pour s'assurer que ce n'est point la rime qui amène *réduite*, ne lit-on pas dans Racine, au milieu du Vers,

Ces yeux que n'ont émus *ni soupirs ni terreur?*

On lit dans la septième Réflexion sur Longin, *la Langue qu'ont* écrite *Cicéron et Virgile*. On lit dans le Tite-Live de Malherbe, *la Légion qu'avoit* eue *Fabius*, etc.

A quoi bon un plus grand nombre d'autoritez? Car j'avoue qu'il est aisé d'en produire de toutes contraires. Ainsi, l'Usage étant partagé, nous ne pouvons mieux faire que d'en revenir toujours à notre Règle générale, contre laquelle il n'y a rien ici à nous objecter, pour acquérir le droit de la restreindre, si ce n'est que nous prononçons, *les peines que m'a données cette affaire*, sans faire sentir les deux lettres finales du mot *données*. Hé combien d'autres lettres supprimées par la prononciation, mais dont la suppression, dans l'écriture, seroit un solécisme?

VIII.

Plus d'exploits que les autres n'en ont lû. — Voici la phrase entière, tirée du Remercîment de M. Despréaux à l'Académie. *Quand ils diront de Louis le Grand, à meilleur titre qu'on ne l'a dit d'un fameux Capitaine de l'Antiquité, qu'il a fait lui seul plus d'exploits que les autres n'en ont lû*, c'est-à-dire, qu'ils n'ont lû d'exploits. Assurément, *lûs* auroit été une faute; mais de ces fautes qui, lorsqu'on n'est pas averti, échappent aisément, puisqu'un de nos Maîtres en l'art d'écrire, traduisant le passage Latin, auquel M. Despréaux fait allusion, dit, *qui a plus achevé de guerres, que les autres n'en ont lûes*, c'est-à-dire, qu'ils n'ont lû de guerres.

Pour sentir en quoi la faute consiste, il ne faut que se rappeler notre Règle générale, qui rend le Participe déclinable, quand il est précédé, non de son régime *particulé*, mais de son régime *simple*. Or le régime, c'est *en*, particule rélative et partitive, laquelle suppose toujours dans son corrélatif la préposition *de*, et par conséquent ne répond jamais à un régime simple. Ainsi la phrase de M. Despréaux, qui ne décline pas, est correcte; et celle de M. d'Ablancourt, qui décline, est irrégulière.

IX.

Les chaleurs qu'il a fait. — Personne n'a jamais songé à dire, *les chaleurs qu'il a* faites *pendant l'été, les grandes pluies qu'il a* faites *en automne, la disette qu'il y a* eue *pendant l'hiver dernier*. Personne, dis-je, n'ignore que le Participe est indéclinable dans ces sortes de phrases, et tel est le privilége des Verbes qu'on appelle impersonnels. Une exception de cette nature étant seule, et si connue de tout le monde, n'est propre qu'à confirmer notre Règle, et qu'à lui assurer de plus en plus le titre de Règle générale, toujours la même dans tous les cas imaginables, où le Participe des Verbes actifs peut se placer.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Les Heures de soleil, poésies; deuxième, troisième et quatrième époques (1854-1879); par Jules Bailly, de la Société philotechnique. In-18, VIII-475 p. Paris, lib. Ghio. 6 fr.

Œuvres posthumes de Béranger. Dernières chansons (1834 à 1851); Ma biographie; avec un appendice et un grand nombre de notes de Béranger sur ses anciennes chansons. In-32, 572 p. Paris, lib. Garnier frères. 3 fr. 50.

Études de philologie et linguistique aveyronnaises; par J. P. Durand (de Gros). In-8°, 106 p. Paris, lib. Maisonneuve et Cie.

Les Couteaux d'or; par Paul Féval. In-18 jésus, 364 p. Paris, lib. Palmé.

Mlle Sauvan, première inspectrice des écoles de Paris, sa vie et son œuvre; par Émile Gossot, professeur au lycée Louis-le-Grand. 2e édition. In-12, 135 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 50.

Nouvelles et contes; par Alfred de Musset. Petit In-32, 475 p. avec un portrait de l'auteur d'après Eugène Lami, et 2 eaux-fortes de M. Lalauze d'après Bida. Paris, lib. Charpentier. 4 fr.

Poésies et œuvres diverses du Chevalier Antoine Bertin, avec une notice bio-bibliographique ; par Eugène Asse. In-8°, LII-313 p. avec portrait, vign. et grav. à l'eau-forte. Paris, lib. Quantin. 10 fr.

L'automne d'une femme; par Mme Claire de Chandeneux. In-18 jésus, 286 p. Paris, lib. Plon et Cie.

Les Rois en exil, roman parisien; par Alphonse Daudet. In-18 jésus, 415 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr. 50.

Le Chevrier; par Ferdinand Fabre. In-18 jésus, 367 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Pensées de M. Necker sur l'importance des opinions ou croyances religieuses en matière politique; par C. P. S. de Bar. In-8°, 136 p. Paris, lib. Ghio. 1 fr. 50.

Le Château du Tremble; par Judith Bernard. 2 vol. in-18 jésus, 638 p. Paris, lib. C. Lévy. 2 fr. 50.

La Première aventure de Corentin Quimper; par Paul Féval. In-18 jésus, 367 p. Paris, lib Palmé.

Plus tard, ou le Jeune chef de famille; par Mlle Zénaïde Fleuriot. 3e édition. In-18 jésus, 304 p. avec 74 vignettes. Paris, lib. Hachette et Cie.

Cours complet de langue française (théorie et exercices); par M. Guérard, directeur des études à Sainte-Barbe. Deuxième partie : Grammaire et complément. In-12, 268 p. Paris, lib. Delagrave.

La Sibérie, d'après les voyageurs les plus récents; par Ferdinand de Lanoye. Nouvelle édition. In-18 jésus, XI-367 p. avec 48 vign. et cartes. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25.

Toutes deux; par Yveling Rambaud (Frédéric Gilbert). In-18 jésus, 313 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Histoire de la Caricature antique; par Champfleury. 3e édition, très augmentée. In-8° jésus, 351 p. avec fig. et planche en couleur. Paris, lib. Dentu. 5 fr.

Contes de toutes les couleurs; par M. Edmond About, Altaroche, André de Bellecombe, Adolphe Belot, Coppée, A. Houssaye, de Lacretelle, etc. In-18 jésus, VI-456 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr. 50.

Cinq mois chez les Français d'Amérique; Voyage au Canada et à la rivière Rouge du Nord; par H. de Lamothe. In-18 jésus, IV-377 p., avec 4 cartes et 24 vign. Paris, lib. Hachette et Cie. 4 fr.

Publications antérieures :

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE. — Par A. Chassang, lauréat de l'Académie française, inspecteur général de l'Instruction publique. — Cours supérieur avec des Notions sur l'histoire de la langue et en particulier sur les variations de la syntaxe du XVIe au XIXe siècle. — Troisième édition. — Ouvrage adopté pour les écoles de la ville de Paris. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année, 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

LE SENTIMENT RELIGIEUX EN GRÈCE, D'HOMÈRE A ESCHYLE, étudié dans son développement moral et dans son caractère dramatique. — Par Jules Girard, de l'Institut, professeur de poésie grecque à la Faculté des lettres de Paris. — 2e édition. — In-18 jésus, 456 pages. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE (1775-1783) : LES FRANÇAIS EN AMÉRIQUE. — Par Léon Chotteau. — Préface par M. Édouard Laboulaye. — 2e édition. — In-18 jésus, X-438 pages. — Paris, librairie *Charpentier*. — Prix : 3 fr.

HISTOIRE DE LA VIE ET DES DÉCOUVERTES DE CHRISTOPHE COLOMB. — Par Fernand Colomb, son fils. — Traduit sur le texte primitif et annoté par Eugène Muller, de la bibliothèque de l'Arsenal. — In-18 jésus, 306 pages. — Paris, librairie *Dreyfous*. — Prix : 1 fr.

LA GENÈSE DE L'HUMANITÉ : Fétichisme, polythéisme, monothéisme. — Par Louis Jacolliot. — In-8°, 360 p. — Paris, librairie *Lacroix et Cie*. — Prix : 6 fr.

MADEMOISELLE SEPHORA. — Par Louis Haumont. — Paris, *Dentu*, éditeur, libraire de la Société des gens de lettres, Palais-Royal, 17-19, galerie d'Orléans. — Prix : 3 francs.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par Eman Martin, professeur spécial pour les étrangers, à Paris. — Ouvrage pour les Français. — Syllexie (Explication des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

HISTOIRE DE LA RUSSIE DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A L'ANNÉE 1877. — Par ALFRED RAMBAULT, professeur à la Faculté des lettres de Nancy. — In-18 jésus, 733 p. et cartes. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 6 francs.

GLOSSAIRE FRANÇAIS DE DU CANGE, faisant suite au GLOSSARIUM MEDIÆ ET INFIMÆ LATINITATIS. — Avec addition de mots anciens extraits des glossaires de La Curne de Sainte-Palaye, Roquefort, Raynouard, Burguy, Diez, etc., et une notice sur Du Cange. — Par L. FAVRE, de la Société des Antiquaires de France. — T. I. A-F. — In-8°, xx-340 p. — Paris, librairie *Champion*, 15, Quai Malaquais. — Prix : 7 fr. 50.

HISTOIRE DE HENRY DE LA TOUR D'AUVERGNE, VICOMTE DE TURENNE, MARÉCHAL DE FRANCE. — Par L. ARMAGNAC, sous-chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique. — Deuxième édition. — In-12, 299 pages, gravures. — Tours, librairie *Mame et fils*. — Prix : 3 fr. 25.

CHEFS-D'ŒUVRE DE DIDEROT. — Pensées philosophiques; Entretiens d'un philosophe avec la maréchale de ***; L'allée des épines; Supplément au voyage de Bougainville; Entretien entre D'Alembert et Diderot; Le rêve de D'Alembert. — Avec une étude sur Louis Asseline, notices, notes et variantes. — Par LOUIS ASSELINE et ANDRÉ LEFÈVRE. — Tome II. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27, passage Choiseul. — Prix : 2 fr. 50.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

ACADÉMIE FRANÇAISE. — L'Académie propose pour sujet de prix de poésie à décerner en 1881 « LAMARTINE ». — La limite de trois cents vers ne doit pas être dépassée par les concurrents. — Les ouvrages présentés pour ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1880*. — Les ouvrages *manuscrits* destinés à concourir devront être déposés ou adressés, *francs de port*, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre copie.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES PSYCHOLOGIQUES. — (*Prix Guérin.*) — Un concours est ouvert sur la question suivante : « Rechercher quelles ont été, à travers les âges et dans tous les pays, les croyances des peuples, des fondateurs de religions, des grands philosophes; sur la possibilité des communications entre eux et nous, sur la persistance de la vie après ce que nous appelons la mort, sur le retour à de nouvelles vies, soit sur cette terre, soit dans quelques mondes sidéraux. » — L'auteur du meilleur mémoire recevra 1,000 fr. accompagnés d'une médaille de bronze. — Les envois devront être faits *avant le 1er avril 1880*. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. l'Administrateur de la Société des études psychologiques, 5, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI. — La Société décernera, s'il y a lieu, en 1880, en séance publique, une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou une mention honorable à l'auteur du meilleur mémoire sur « Les expositions des Beaux-Arts en province : — leur utilité, — ce qu'elles sont, — ce qu'elles pourraient être, dans l'intérêt des arts et des artistes. » — Les envois devront parvenir franco au Président ou au Secrétaire de la Société *avant le 1er Juin 1880*.

Réponses diverses.

M. H., à Bois-le-Duc : Impossible, j'ai à peine assez de temps pour traiter les questions dont la solution doit paraître dans mon journal. — *M. D., à Pontoise :* Autrefois, je faisais ce que vous me proposez, à la place du « Passe-temps » ; cela n'a pas produit ce que j'en attendais. Je me borne aujourd'hui à demander l'envoi de documents relatifs à la langue, que je saurai utiliser l'occasion s'en présentant. — *M. B., boulevard Saint-Michel :* Votre bande était faite quand vous m'avez prié de changer votre adresse. La 3me année (réimpression) vous arrivera directement. — *M. H. C., à Béziers :* Je vous ferai remarquer que votre abonnement est payé jusqu'au 15 février 1880, époque où finit la 9e année. — *M. X, professeur au lycée d'Avignon :* Vous m'avez adressé dernièrement un mandat d'abonnement où mon nom est à la place du vôtre. Dites-moi à qui je dois servir cet abonnement, si vous tenez à recevoir promptement les numéros auxquels vous avez droit. — *M. P., à Guebriller :* L'année, brochée, vous coûtera 6 francs; mais le port sera à votre charge.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures*.

Imprimerie G. DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 20. 15 Décembre 1879.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

IMPORTANT.

Le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* a l'honneur d'informer ses abonnés de Paris qui viennent d'être priés par l'Administration des postes d'aller « dans les vingt-quatre heures » payer leur abonnement à un bureau désigné, qu'il n'a jamais autorisé personne à procéder de cette façon à leur égard.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATION.

A l'occasion de la lettre sur *opportuniste,* que j'ai publiée dans mon numéro 17, en réponse à une question ayant ce mot pour objet, un lecteur, à qui je m'empresse de faire mes sincères remerciements, a bien voulu déposer la suivante chez mon concierge :

Paris, le 25 novembre 1879.

Monsieur,

Après avoir lu votre article sur l'origine de l'adjectif *opportuniste,* dans votre numéro du 1er novembre, je me suis rappelé qu'il avait déjà été parlé de cette origine dans l'*Intermédiaire.* J'ai cherché l'endroit, et j'ai fini par le trouver : c'est dans le n° 204 (année 1876).

Or, selon ce journal, qui reproduit quelques lignes du discours que M. Gambetta a prononcé, le 26 octobre 1876, devant ses électeurs de Belleville, le mot *opportuniste,* qualificatif d'une certaine politique, serait un mot plus ou moins bien fait et d'origine italienne, et, par conséquent, la paternité n'en appartiendrait pas à feu M. Stenne, malgré l'assertion de son collègue et ami, qui croit avoir réellement assisté à la naissance de ce néologisme.

Auriez-vous l'obligeance de revenir sur cette intéressante question, dans un de vos prochains numéros? car, à mon avis, l'étymologie d'*opportuniste* pourrait bien ne pas être aussi solidement établie qu'elle semble l'être par la lettre de M. Roux.

Un de vos lecteurs assidus.

Pour me conformer au vœu si légitime qui vient de m'être adressé, j'ai remis sur le métier l'origine d'*opportuniste,* et voici les résultats que m'a donnés une étude approfondie de cette question.

1°.

Dans la *République française* du 30 octobre 1876, où a été inséré le discours que M. Gambetta avait prononcé quelques jours auparavant devant ses électeurs de Belleville, je trouve le passage suivant, relatif au mot *opportuniste* ainsi qu'à la politique qu'il sert à désigner :

La clef de cette politique, qualifiée avec un dédain assez ridicule d'*opportuniste,* consiste à ne s'engager jusqu'au bout dans une question que lorsqu'on est certain d'avoir, sans conteste, la majorité du pays avec soi. Mais quand il y a des hésitations, quand le pays n'a pas manifesté sa volonté, quand il est divisé, quand il répugne à cette mesure, quand l'adoption de cette mesure jetterait le trouble dans le suffrage universel, en même temps qu'elle serait une cause de faiblesse et de ruine pour le gouvernement, quelle que soit alors l'ardeur qui nous pousse, je résiste et je résisterai toujours.

Or, attendu que M. Roux fait remonter la création du mot *opportuniste* au temps du second ministère Dufaure, ministère qui dura, comme chacun sait, du 13 décembre 1877 au 4 février 1879, il n'est pas possible que M. Stenne ait été l'inventeur du terme dont il s'agit, quand il a dit de M. Dufaure : « c'est un *opportuniste* ».

2°.

Dans le même discours de M. Gambetta, on rencontre encore les lignes qui suivent :

Il en est ainsi toutes les fois que nous sommes sûrs d'avoir le pays avec nous; c'est ici la clef de cette politique qu'on a appelée d'un mot [*opportuniste*] plus ou moins bien fait qui vient de l'Italie.

Est-il vrai qu'*opportuniste* vienne d'au delà des Alpes, comme l'a dit le grand orateur?

Voici ce que je lis dans un ouvrage intitulé *Le concile*

du Vatican et la société moderne, ouvrage publié à Paris l'année même où fut tenu ce concile, c'est-à-dire en 1870 :

On n'est donc aucunement autorisé à désigner sous le nom d'*anti-infaillibilistes* les évêques qui combattent le projet de définition. Il serait plus exact de les désigner sous le nom d'*anti-opportunistes*, qui exprime un sens tout différent et non contradictoire, car on peut être *infaillibiliste* et *anti-opportuniste*.

(Chap. X, p. 313, *le Conc. et la quest. de l'Infaill.*)

J'ai dit qu'en s'abstenant la majorité ne se déjugerait pas. La raison en est que, l'opposition faite par une minorité imposante à l'opportunité d'une définition de foi peut constituer, par elle-même, aux yeux de la majorité, un motif grave d'*inopportunité*.

(Même chapitre, p. 321.)

Je me borne à rappeler ces deux faits, parce qu'ils me permettent d'affirmer, sans témérité, que si Pie IX juge, dans sa haute sagesse, qu'il soit utile et avantageux à l'intérêt de l'Église de mettre un terme aux débats qui divisent les évêques et qui préoccupent si vivement l'opinion, les *opportunistes* comme les *inopportunistes* ne pourraient s'en étonner. Il n'y aurait ni vainqueurs ni vaincus.

(Même chapitre, 325.)

Or, après ces citations, qui nous montrent *opportuniste* et ses composés jaillissant, pour ainsi dire, de la controverse soulevée dans la presse ecclésiastique de France sur la question de l'opportunité qu'il y avait à faire déclarer l'infaillibilité du pape par le concile, peut-on douter que ce mot ne soit bien né sur notre sol et tiré directement d'un terme de la langue française?

3°.

Pour M. Gambetta (c'est dit dans les dernières lignes de lui que je viens de citer), *opportuniste* est un terme « plus ou moins bien fait », ce qui équivaut tout simplement à une condamnation dudit terme au point de vue grammatical.

Je ne suis pas du tout de cet avis.

Dans notre langue, nous avons trois sortes de noms en *iste* pour désigner les partisans de quelqu'un ou de quelque chose :

(*a*) Ceux qui sont formés d'un nom propre, comme :

Bonapartiste	Babouviste
Orléaniste	Mesmériste
Rouhériste	Hébertiste.

(*b*) Ceux qui sont formés d'un substantif commun, ou d'un pronom, comme les suivants :

Libre-échangiste	Réformiste
Protectionniste	Égoïste.

(*c*) Enfin, ceux dans la composition desquels entre un adjectif qualificatif, tels sont :

Réaliste	Positiviste
Légitimiste	Conformiste
Puriste	Matérialiste.

Or, attendu qu'*opportuniste* appartient à la dernière de ces catégories (car il est formé d'un adjectif), il s'ensuit que ce nouveau terme est, quoi qu'on en ait pu dire, d'une facture parfaitement française.

×

Première Question.

D'où vient le nom de Fretin *par lequel on désigne le petit poisson? Mon dictionnaire de Brachet dit que son étymologie est inconnue; en est-il réellement ainsi?*

—

Les plus anciens exemples où l'on ait trouvé le mot *fretin* (exemples qui sont tous du XIVe siècle) le donnent comme servant à désigner une pièce de monnaie :

Item. Huit pieces d'argent autrement *fretin*..., lesquelles pieces de *fretin*....

(Du Cange, *Freto.*)

Icelle exposant prinst une certaine quantité de *fretin* d'argent, qui povoit bien valoir huit solz ou environ.

(Idem.)

Icelle Jehanne par plusieurs fois a vendu et apporté à vendre plusieurs pieces d'argent, appellé *fretin*.....

(Idem.)

Icelles robbes ou partie d'icelles avecques l'or et argent ouvré qui est dessus, dont il yst par chacun an de bons et gros *fretins*, iceulx varlés de garde-robbe appliquent à leur profit, lesquels *fretins* devroient estre rapportez par devers l'argentier et contrerolleur, et iceulx pesez et fondus pour employer à faire autres ouvrages.

(*Ordonnances*, 5 février 1394.)

Mais ce mot désignant une pièce de monnaie ancienne, d'où vient-il?

On trouve dans Chevallet (*Orig. et form.*, I, p. 460) que *ferton*, *fierton*, *freiton* est un vocable de la basse latinité, signifiant l'ancienne quatrième partie du marc du poids de 8 onces, vocable dont Du Cange cite l'exemple suivant de l'année 1265 :

Et jurons, que nos ne recevrions nus des deniers des ouvriers par qu'il istic plus de trois fors, et de trois foibles au *freiton*, c'est à savoir que li fors doivent estre de 15 sols et 5 den., etc.

Du radical de *freton*, qui se reconnaît, quoiqu'un peu altéré, dans l'anglo-saxon *ferthing* (4e partie du marc, de *feorth*, quatrième) ; dans l'anglais *farthing* (4e partie du sou) ; dans le hollandais *vierling* (également 4e partie du sou), etc., on a fait *fretin*, mot qui signifia, comme je l'ai déjà dit, une pièce de monnaie qui était le quart d'une autre, puis un petit poisson, comme le montre l'exemple suivant, où il figure comme adjectif :

Etant à la table de Denys, et voyant qu'on avoit servi un très-petit poisson pour lui et un monstre pour le roi, il [Aristippe] s'avisa d'approcher de son oreille le *poisson fretin*.

(Rollin, *Hist. anc.*, *Œuv.* t. V, p. 222.)

Ainsi, il est certain que le substantif *fretin*, par lequel on désigne un poisson qui n'est pas encore adulte, nous vient du bas-latin *ferto*, *fierto* par les intermédiaires suivants : *ferton*, *fierton*, *freiton* (XIIIe siècle) et *fretin* appliqué aux monnaies dans le sens de quart (XIVe).

Du reste, quand on voit que nos chasseurs apprécient encore la grosseur d'un levraut en se servant du mot *quart* (ils disent un *trois-quarts*), on ne doit pas être surpris que les pêcheurs aient désigné la grosseur d'un jeune poisson par un mot ayant une signification identique.

—

Au sujet de *fretin*, j'ai consulté cinq dictionnaires de diverses langues étrangères (portugais, espagnol, italien, allemand et anglais) : j'ai remarqué qu'ils donnent tous à *fretin*, pour acception principale, le sens de *petit poisson*. C'est, d'après ce que je viens de dire, une

bien grave erreur ; le sens primitif de ce mot est : *quart* appliqué à une pièce de monnaie divisionnaire, et le sens étendu est : qui est comparativement d'un petit volume, qui a peu de valeur, et, figurément, qui n'a guère d'importance.

×

Seconde Question.

Pourquoi, pour défier quelqu'un de faire une chose que l'on considère comme impossible, lui dit-on : Si tu fais cela, je te donnerai un merle blanc? *Un tel oiseau n'est pas du tout un volatile rare.*

—

Sans doute le merle blanc n'est pas un oiseau qui ne se puisse rencontrer nulle part, car on lit dans Buffon (*Oiseaux*, t. II, p. 44) :

Quoique le merle soit l'oiseau noir par excellence, et plus noir que le corbeau, cependant on ne peut nier que son plumage ne prenne quelquefois du blanc et que même il ne change en entier du noir au blanc, comme il arrive dans l'espèce du corbeau, et de presque tous les oiseaux; tantôt par l'influence du climat, tantôt par d'autres causes moins particulières et moins connues.

Mais, pour expliquer, ou, si vous l'aimez mieux, pour légitimer l'expression que vous me proposez, il s'agit bien moins d'invoquer ce que l'on sait aujourd'hui sur la possibilité pour un merle de changer de plumage du noir au blanc, que de connaitre ce que l'on savait autrefois sur le même point d'histoire naturelle.

Or, était-il tenu pour certain chez les anciens qu'il n'y avait pas la moindre chance de trouver un merle blanc?

Oui, c'était une opinion généralement reçue, preuve ce passage de Belon du Mans (*Hist. de la nat. des oyseaux*, p. 317, édition de 1555) :

Encores est pour le jourdhuy asses rare de voir un Merle blanc, tout ainsi qu'il estoit du temps des Romains. Car Varro au tiers livre de la chose rustique parlant des Poulles sauvages, monstre asses que les Merles blancs estoyent rarement venz à Rome. Aristote au dix-neufiesme chapitre du neufiesme livre des animaux a fait mention d'un Merle blanc, en ceste manière. Le Merle blanc (dit-il) est grand comme le noir, ayant la voix de mesme manière : mais est seulement familiër, en Arcadie, en la contrëe de Syllene, et n'est jamais trouvé en autre lieu.

Par conséquent, si telle a été la croyance des Grecs, des Latins et de nos pères du XVIe siècle, touchant le merle blanc, il ne faut point être surpris que, dans un proverbe probablement bien antérieur au règne de François Ier, on rencontre le nom d'un oiseau dont l'existence fut si longtemps problématique.



Troisième Question.

*Comment peut-il se faire qu'ayant le nom d'*Hippiatrique *pour désigner l'art de connaître et de traiter les maladies des chevaux, nous ayons* Vétérinaire *pour désigner l'homme qui exerce cette médecine? Peut-être voudrez-vous bien m'expliquer cette bizarrerie?*

—

L'art vétérinaire, qui s'applique au cheval, est aussi ancien que la médecine, qui s'applique à l'homme.

Cet art fut appelé du nom d'ἱππιατρική par les Grecs, de ἵππος, cheval, et de ἰατρική, médecine, nom que nous avons toujours conservé depuis sous la forme d'*hippiatrique*.

Quant à la personne qui exerce l'art vétérinaire, elle a eu diverses appellations. Longtemps après qu'il fut d'un usage général de ferrer les chevaux, on ne connaissait encore d'autre vétérinaire que le maréchal-ferrant : il y a un traité qui s'intitule *le grand maréchal* (1667), un autre *le parfait maréchal* (1684). A partir de 1769, chaque régiment envoya aux écoles (dont la première fut fondée à Lyon par le fameux écuyer Bourgelat) un certain nombre de sujets, qui, après quatre années d'études, rentraient dans leurs corps respectifs avec le titre de *maréchal-expert*. Enfin ce dernier nom fut remplacé, en 1793, par celui de *vétérinaire*, venant de *veterinarius*, formé du pluriel neutre *veterina*, qui signifie bêtes de trait ou de somme.

Depuis lors, ce nom est resté chez nous à celui qui pratiquait la médecine vétérinaire; et comme cette médecine y a conservé celui qu'elle avait primitivement, il en est résulté que nous avons eu ainsi *hippiatrique*, qui vient du grec, pour désigner la médecine du cheval, et *vétérinaire*, qui vient, lui, du latin, pour désigner l'homme qui se consacre à cette médecine.

×

Quatrième Question.

Permettez-moi de venir vous demander l'explication de cette phrase singulière Être profès dans l'ordre des coteaux, *qui se trouve dans la 3e satire de Boileau.*

—

Dans le XVIIe siècle, on avait donné le nom badin de *coteaux* aux gens d'un goût fin et délicat qui, non-seulement savaient distinguer les meilleurs vins, et de quel coteau ou de quel vignoble ils venaient, mais encore qui avaient la même délicatesse du goût pour tout ce qui appartient à la bonne chère, ce que montrent les citations suivantes :

Le dîner de M. Valavoir effaça entièrement le nôtre, non par la quantité des viandes, mais par l'extrême délicatesse qui a surpassé celle de tous nos *coteaux*.

(Sévigné, *Lett.* 124.)

Il y a des grands qui se laissent appauvrir et maîtriser par des intendants et qui se contentent d'être gourmets et *coteaux*.

(La Bruyère, IX.)

Ces hommes admirables,
Ces petits délicats, ces vrais amis de tables,
Et qu'on en peut nommer les dignes souverains,
Savent tous les coteaux où croissent les bons vins,
Et leur goût leur ayant acquis cette science,
Du grand nom de *coteaux* on les appelle en France.

(De Villiers, *Com. des Coteaux.*)

Or, vu qu'on nomme *profès* (du latin *professus*) celui qui a fait des vœux dans un ordre religieux, et, au figuré, celui qui se connait en quelque chose, on a appelé, par plaisanterie, *profès dans l'ordre des coteaux* un grand amateur de tout ce qui constitue les plaisirs de la table.

Voici, du reste, à quelle occasion le mot *coteau* a pris le sens qu'il a dans l'expression précédente.

Un jour, M. de Lavardin, évêque du Mans, railla sur sa délicatesse, Saint-Evremont, qu'il avait à dîner. « Ces messieurs, dit-il, en parlant de lui, du comte d'Olonne et du marquis de Bois-Dauphin, outrent tout à force de vouloir raffiner sur tout. Pour le vin, ils n'en sauraient boire s'il ne vient d'un des trois coteaux d'Aï, de Haut-Villiers et d'Avenay. » Saint-Evremont ne manqua pas de faire part de cette critique à ses amis; et ils répétèrent si souvent les paroles du prélat, qu'on finit par les appeler *les trois coteaux*, après quoi l'*ordre des coteaux* fut bientôt imaginé.

×

Cinquième Question.

*Pourquoi dit-on de quelqu'un qui laisse échapper de petites parcelles de salive en parlant qu'*IL ÉCARTE LA DRAGÉE? *Je vous serais reconnaissant de vouloir bien* traiter *cette question dans le* Courrier.

—

Il y a un menu plomb de chasse dont on appelle les grains *dragées* pour les distinguer des *balles*, dont une seule remplit le calibre du fusil. Lorsque celui-ci est chargé de ce plomb, il arrive souvent, quand on le tire, que les grains, au lieu de rester presque ensemble, s'écartent trop les uns des autres pour atteindre le gibier : on dit, dans ce cas, que le fusil *écarte la dragée*.

Or, la bouche d'une personne qui lance, en parlant, des éclaboussures de salive dans la direction de son interlocuteur, présentant quelque analogie avec celle d'une arme de chasse qui a le défaut que je viens de signaler, on a été naturellement porté à dire aussi de cette personne qu'*elle écartait la dragée*.

—

Dans l'hypothèse où vous ne le sauriez pas, j'ajoute qu'au lieu d'*écarter la dragée*, on dit également, dans le discours familier, *envoyer des postillons*, manière de s'exprimer qui pourrait très bien être antérieure à la première, les armes à feu ne datant que du XIVe siècle.

ÉTRANGER

Première Question.

Ce que dit Littré sur la phrase proverbiale ADIEU PANIERS, VENDANGES SONT FAITES *ne me satisfaisant pas complètement, je vous serais obligé de m'apprendre, par votre intéressant journal, d'où vient ladite phrase, et dans quelles circonstances on est autorisé à en faire usage.*

—

Au livre I, ch. 27, Rabelais raconte dans *Gargantua* l'envahissement du clos de l'abbaye de Seuillé, par les habitants de Lerné, ainsi que l'état de quiétude des moines, lesquels, dans l'ignorance complète du danger prochain, chantaient leurs prières, à l'exception de l'un d'eux, le frère Jean des Entommeures, qui, se doutant de la présence des ennemis, sortit pour voir ce qu'ils faisaient :

Et advisant qu'ilz vendangeoyent leur cloz [celui des moines], auquel estoit leur boyre de tout l'an fondé, retourne au cueur de l'ecclise ou estoyent les aultres moynes, tous estonnez comme fondeurs de cloches, lesquels voyant chanter *im, im, pe, e, e, e, e, e, tum, um, in, i, ni, i, mi, co, o, o, o, o, o, rum, um.* C'est, dist il, bien chanté. Vertu dieu, que ne chantez vous, *adieu paniers, vendanges sont faites?* Je me donne au diable s'ilz ne sont pas en nostre cloz, et tant bien couppent et seps et raisins, etc.

Or, cette interrogation vitupérative au sens de : que ne chantez-vous tout de suite, semblant indiquer que les mots en italique, ne sont autre chose qu'un débris de chanson (comme si l'on eût dit, par exemple : que ne chantez-vous *Aussitôt que la lumière*, etc.; que ne chantez-vous *O Richard, ô mon roi*, etc.), j'en infère, jusqu'à preuve d'erreur, que le proverbe en question n'est probablement que le refrain d'une ronde d'autrefois qui se chantait ordinairement au repas où l'on célébrait la fin des vendanges.

Relativement à son emploi, je puis vous signaler jusqu'à trois cas où l'on en fait usage ; on s'en sert pour dire 1° que les vendanges sont terminées; 2° qu'il est arrivé malheur aux vignes dans l'année où l'on se trouve; et 3° qu'une chose est complètement compromise, sans qu'il soit possible d'y remédier, comme dans les vers suivants que l'abbé Pellegrin (celui-là qui « dîna de l'autel et soupa du théâtre ») adressait aux fidèles sous forme de couplet de vaudeville :

Suivez la loi et les prophètes,
Profitez de ce qu'ils ont dit :
Quand on a perdu Jésus-Christ,
On peut dire *Adieu paniers*,
Quand on a perdu Jésus-Christ,
Adieu paniers, vendanges sont faites.

×

Seconde Question.

Quelle différence y a-t-il entre les adjectifs TRANSPARENT, DIAPHANE *et* TRANSLUCIDE? *Je ne trouve cela dans aucun traité de synonymes, et cependant, je crois que leur distinction est fort utile.*

—

Ces adjectifs diffèrent en effet dans leur emploi d'une manière qu'il importe de connaître.

Transparent (de *trans*, à travers, et de *parent*, de l'ancien verbe *paroir*, qui a précédé *paraître*) se dit de tout corps à travers lequel on peut distinguer nettement les objets placés derrière; ainsi :

Le ruisseau qui laisse voir le sable et le gravier sur lequel il roule est *transparent;* — les voiles, les treillages, les haies, etc. sont *transparents;* — la gaze de Cos, qui permettait de voir le corps nu, était *transparente ;* — le papier imbibé d'huile laissant voir un objet placé derrière, est dit pour cela *transparent.*

Diaphane (de *dia*, à travers, et de φαίνειν, paraître) se dit d'un corps à travers lequel la lumière brille :

L'eau de sa nature est *diaphane ;* — toute substance dont un prisme peut décomposer un rayon de lumière blanche est *diaphane;* — tout milieu qui agit d'une manière différente sur les rayons de diverses couleurs, est *diaphane.*

Translucide (de *trans*, au travers, et de *lucidus*, clair) se dit d'un corps qui ne se laisse pas assez pénétrer par la lumière pour qu'on puisse bien distinguer les objets devant lesquels il est placé relativement à l'œil ; ainsi j'ai trouvé :

Les pierres nommées ordinairement agates sont *translucides.*

(Brongniart, *Tr. des mét.*, t. I, p. 32.)

Le sel gemme est toujours transparent ou au moins *translucide.*

(Thénard, *Tr. de Chimie*, t. II, p. 559.)

Veuillez encore noter que *translucide* et *transparent* appartiennent à la langue ordinaire, et que *diaphane*, qui a été introduit par Ronsard, est un terme de physique quelquefois employé par la poésie.

J'espère que cette explication tardive (votre question s'était égarée au milieu de centaines d'autres) sera suffisante pour vous tirer de l'embarras que vous présentent les mots dont il s'agit.



Troisième Question.

Quelle explication donnez-vous de l'expression DARE, DARE, *que j'ai trouvée dans cette phrase d'une pièce de Labiche : « Nous repartirons* DARE, DARE *»* ?

—

C'est une expression populaire que l'on rencontre dans beaucoup d'auteurs modernes, avec la signification de *vivement* :

Les enfants sont en course, et voilà pourquoi je vous écris *dare, dare* à l'autre bout de Paris.

(Mme de Créqui, citée par le *Grand Dict. du XIXe siècle.*)

Favre, à ce moment, entra dans le salon, et Mme de Staël le lança *dare-dare*, comme arbitre, au milieu de la querelle.

(Sainte-Beuve, idem.)

On a dit que cette expression venait de l'impératif de l'ancien verbe *darer*, qui se trouve effectivement dans Roquefort. Pour moi, c'est tout simplement une onomatopée qui a servi dans l'origine à peindre le bruit d'une voiture lancée rapidement, comme dans la phrase suivante du *Neveu de Rameau* :

Dare, dare, dare. Voilà un homme qui vient en cabriolet comme si le diable l'emportait.

et qui, plus tard, a fini par s'employer après le verbe dans le sens de *à la hâte*.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

—

1° ... *que* vous voudrez bien avoir l'obligeance d'insérer dans votre prochain numéro; — 2° ... froid et en *buvant* son vin à petites gorgées (on ne dit pas *sabler* à petites gorgées, car *sabler* c'est ne faire qu'une gorgée); — 3° ... dans le *Voltaire* pour que ce journal *augmentât* son tirage; — 4° Dernièrement *les examens d'admission pour les classes de chant ont eu lieu* au Conservatoire; — 5° ... tout incomplète qu'elle *est* (après *tout* suivi d'un adjectif on ne met pas le subjonctif); — 6° ... celui qui a été notre maître à la plupart, et, à la fin de la phrase : le milieu dans lequel il *évolue* (ce verbe n'est pas pronominal); — 7° Au lieu de vos collèges-prisons, *dirions-nous encore, construisez aux environs* (la première forme était mauvaise parce que le régime direct de *conseiller*, c'est-à-dire le verbe *construire*, n'y peut être à l'impératif); — 8° ... complètement incapable et ensuite (pas de *puis* attendu que c'est le synonyme de *ensuite*); — 9° ... soyons humains et *ayons des sentiments* fraternels (en français *fraternel* ne peut se dire que des choses); — 10° ... puisque, vers 1900, ils trouveront *sur la planche* tout ce que vous aurez dépensé (sans cette inversion, la phrase a un tout autre sens).

Phrases à corriger

rencontrées dans les publications périodiques.

—

1° Le *Lorgnon artistique* change de titre et s'intitule à présent *Toulon-Théâtre*. Souhaitons-lui, sous ce nouveau titre, les mêmes succès que sous l'ancien.

2° Je me souviens d'un apologue avec lequel M. Eugène Pelletan terminait une lettre qu'il adressait, en 1867, à M. Ernest Picard.

3° On avait quelques économies, un couple de mille francs, on trouverait autre chose. Jacques n'était pas vieux en somme.

4° Le petit pécule amassé ferait des enfants, on gagnerait des mille et des cent, on aurait une maison de campagne, etc.

5° Pour arrêter le danger qu'il signalait avec tant de passion unie à tant de bon sens, il n'aurait fallu rien moins qu'arrêter Rome elle-même dans sa marche envahissante.

6° Enfin, le cor sonne, le pont-levis s'abaisse, les portes grand'ouvertes laissent passer les rafales; les pages, les chiens se précipitent.

7° Et pour ce dernier surtout [on décernera des remerciements] dans les termes les plus honorables, comme l'un des hommes de notre époque qui a le plus contribué au progrès de nos connaissances relatives aux siècles passés.

8° Si un tel précédent pouvait être consacré, c'en serait fait du régime parlementaire.

9° Tout ici continue à être des plus paisibles et des plus calmes. On discutait sur un projet.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIE DU XVIIIe SIÈCLE

L'abbé D'OLIVET.

—

(*Suite.*)

Seconde section. — *Verbes réciproques.*

Regle unique. — *Quand le Participe des Verbes réciproques est précédé de son régime particulé, il ne se décline jamais ; et au contraire quand il l'est de son régime simple, il se décline toujours.*

Je renferme dans la classe des Verbes réciproques, tout Verbe qui forme avec l'Auxiliaire *être* ses temps composez, et dont le régime, ou l'un des régimes, quand il y en a deux, est nécessairement un Pronom, signifiant la même personne, ou la même chose que son Nominatif. Ainsi, *se louer, s'admirer, se repentir*, sont également regardez comme Verbes réciproques, au Participe desquels la Grammaire impose les mêmes loix ; et ce n'est pas ici le lieu d'expliquer plus au long la nature des Verbes, qui dans le fond ne diffèrent point, les uns de l'actif, les autres du neutre, si ce n'est par le Pronom qui les précède, et par leur conjugaison.

Jamais leur Participe ne peut donc manquer d'être précédé d'un régime; et c'est d'abord par-là qu'il ne ressemble point à celui du Verbe actif. On dit, *j'ai reçu des lettres* ; mais avec le Participe du Verbe réciproque, on ne sauroit faire une phrase semblable, où il ne paroisse aucun régime qu'après le Verbe. Ajoutons que

ce Participe ne peut entrer dans aucune phrase où le Verbe soit pris impersonnellement. A cela près, tout ce que nous avons dit sur le Participe du Verbe actif convient à celui du Verbe réciproque, comme on va le voir dans l'examen des phrases suivantes :

I. *Nous nous sommes rendus maîtres.*

II. *Nous nous sommes rendus puissans.*

III. *La désobéissance s'est trouvée montée au plus haut point.*

IV. *Elle s'est fait peindre, ils se sont fait peindre.*

V. *Elle s'est mis des chimères dans l'esprit.*

VI. *Les Loix que s'étoient prescrites les Romains.*

Un mot sur chacune de ces phrases, dont les trois premières, proposées par Vaugelas, ne forment, à mon avis, qu'une même difficulté.

I, II et III.

Nous nous sommes rendus maîtres. Nous nous sommes rendus puissans. La désobéissance s'est trouvée montée au plus haut point. — Vaugelas décline dans les deux premiers exemples, et non dans le troisième. Au contraire, M. l'abbé Regnier décline dans le troisième, et non dans les deux premiers. Quant à Ménage, il décline dans tous les trois; et son opinion est celle qui paroit avoir entièrement prévalu.

Tout le raisonnement de M. l'abbé Regnier porte sur ce principe, dont la Grammaire de Port-Royal avoit déjà fait sentir la solidité, que dans les temps des verbes réciproques, où *être* prend la place d'*avoir*, il signifie précisément la même chose qu'*avoir*, et donne au participe un sens actif. C'est ce qui deviendra très clair, si nous rapprochons les deux exemples que voici. *Cette femme s'est reconnue coupable. Cette autre s'est trouvée innocente.* Dans le premier, c'est comme si l'on disoit, *elle a reconnu qu'elle étoit coupable.* Dans le second, c'est comme si l'on disoit, *elle a été trouvée innocente.* Ainsi le sens du Participe est actif dans le premier, et passif dans le second.

Autres phrases qui rendront cette distinction de l'actif et du passif encore plus marquée. *Ces femmes se sont louées avec malignité*, c'est-à-dire, *ont loué elles; ces maisons se sont louées trop cher*, c'est-à-dire, *ont été louées.*

Je renvoie à la Grammaire même de M. l'abbé Regnier ceux qui seront curieux de voir comment, de ce principe qu'on ne lui conteste pas, il prétend conclure que le Participe, lorsqu'il est actif, ne se décline point, et que par conséquent il faut dire, *Ces femmes se sont* loué, *elle s'est* reconnu *coupable.*

Vaugelas croit le contraire, puisqu'il approuve *nous nous sommes* rendus *puissans.* Mais je ne trouve pas qu'il agisse conséquemment, de vouloir qu'on dise, *la désobéissance s'est* trouvée *montée.* Il nous assure que ce n'est point à cause de la cacophonie, puisqu'il faudroit dire de même, selon lui, *elle s'est* trouvé *guérie.* Pour moi, jusqu'à ce qu'on m'ait fait sentir la différence qu'il y a entre les deux, je croirai que celui qui dit *rendus* dans la première phrase, doit aussi dire *trouvée* dans la seconde.

Revenons-en donc à Ménage, puisqu'il est ici le seul d'accord avec lui-même, et ne craignons point de reconnaitre pour Règle invariable, que le Participe du Verbe réciproque se décline toujours, quand c'est son régime simple qui le précède : sans que nous ayons à distinguer si ce Participe est actif ou passif; ni s'il est suivi, ou non, d'un Adjectif. Car supposé que l'observation de cette règle nous fasse tomber dans quelque équivoque, ou dans quelque cacophonie; ce ne sera point la faute de la Règle; ce sera la faute de celui qui ne connoîtra point d'autres tours, ou qui ne se donnera pas la peine d'en chercher.

IV.

Elle s'est fait peindre, ils se sont fait peindre. — Voilà le Participe suivi d'un Infinitif. Pour appliquer ici notre Règle générale, il ne faut que considérer auquel des deux le régime se rapporte. Car à moins qu'il ne tombe sur le Participe, celui-ci ne se décline point. Or le régime se rapporte à *peindre*, puisqu'il est clair qu'on n'a pas voulu dire qu'elles se sont faites, qu'ils se sont faits.

En changeant le Pronom, et mettant le Verbe réciproque à l'actif, on diroit, *elle a fait peindre elle, ils ont fait peindre eux*, si l'Usage l'avoit permis.

Quand l'infinitif est précédé d'une particule, il est encore moins facile de s'y tromper. *C'est un procès qu'ils se sont* déterminez *à finir. C'est un honneur qu'elle s'est* vantée *d'obtenir.* Il y a deux régimes, *que* et *se*, dont le premier tombe sur l'Infinitif, et l'autre sur le Participe. Plus on lira notre Règle, générale et unique, plus on se convaincra qu'elle dit tout.

V.

Elle s'est mis des chimères dans l'esprit. — C'est ici qu'on pèche le plus souvent; et il ne faudroit cependant, pour être impeccable, que se mettre notre Règle devant les yeux. *Quand le Participe est précédé de son régime particulé, il ne se décline jamais.* Or, dans la phrase proposée, le pronom *se*, qui précède le Participe, est un régime particulé; car il est mis là pour *à soi. Elle a mis à soi.*

Au contraire on diroit, *Cette femme s'est* mise *à la tête des Cabaleurs;* et il y faudroit *mise*, parce que le pronom *se*, qui précède ce Participe, est un régime simple, *elle a mis elle.*

Parcourons d'autres phrases. *Elle s'est* proposé *de vous aller voir. Elle s'est* proposée *pour modèle à ses compagnes.* Dans la première, le régime est particulé; car c'est comme si l'on disoit, *elle a proposé à elle.* Dans l'autre, le régime est simple; car c'est comme si l'on disoit, *elle a proposé elle.*

Régime particulé. *Quelques-uns de nos Modernes se sont* imaginé *qu'ils surpassoient les Anciens.*

Régime simple, *Il y a des Anciens qui se sont* dévouez *pour la patrie.*

On voit constamment que ce qui décide du Participe, c'est toujours le régime, en tant qu'il est, ou simple, ou particulé.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Gaspard de Coligny; par le comte Jules Delaborde. T. 1, in-8°, 663 p. Paris, lib. Fischbacher.

Œuvres choisies des poètes français du XVIe siècle, contemporains de Ronsard; publiées avec notices, notes et index, par L. Becq de Fouquières. In-18 jésus, VIII-388 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

La Fugitive; par Jules Claretie. In-18 jésus, VII-409 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr. 50.

L'Aventure de Jeanne ; par Ernest Daudet. 2e édition. In-18 jésus, 354 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr. 50.

Les Convulsions de Paris; par Maxime Du Camp. T. 4. La Commune à l'Hôtel-de-ville; les Législateurs; les Administrateurs; les Libres-penseurs; les Soldats; la Revendication. 2e édition. In-8°, III-546 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 7 fr. 50.

La Bourgeoise d'Anvers; par Constant Guéroult. In-18, 311 p. Paris, lib. Dentu.

Nouvelle rhétorique extraite des meilleurs écrivains anciens et modernes; par Joseph-Victor Le Clerc, de l'Institut. In-12, XI-382 p. Paris, lib. Delalain frères. 3 fr.

Une guerre de géants, première partie du Corsaire noir, roman dramatique inédit; par Louis Noir. In-4° à 2 col. 254 p. avec gr. Paris, lib. Degorce-Cadot.

Mademoiselle de la Seiglière ; par Jules Sandeau, de l'Académie française. In-32, 470 p. et 2 eaux-fortes de Maurice Léloir, Paris, lib. Charpentier. 4 fr.

Œuvres complètes de Meste Verdié, poète gascon. 16e édition, corrigée et augmentée avec une notice sur la vie et les œuvres de Verdié; par Charles Bal. In-18 jésus, 309 p. Paris, lib. Lacoste. 3 fr.

Histoire des monstres depuis l'antiquité jusqu'à nos jours; par le docteur Ernest Martin. In-8°, VII-415 p. lib. Reinwald et Cie.

Le Pacte de famine; par Elie Berthet. In-16, 249 p. Paris, lib. Plon et Cie. 1 fr.

Les Métiers et Corporations de la ville de Paris au XIIIe siècle. Le livre des métiers d'Etienne Boileau, publié par René de Lespinasse et François Bonnardot, anciens élèves de l'Ecole des chartes. Grand in-4°, CLXXXII-421 p. et 7 planches fac-simile. Paris, imprim. nationale.

Le Mesnil-au-Bois; par Charles Deslys. In-16, 248 p. Paris, lib. Plon et Cie. 1 fr.

Romans d'Edmond et Jules de Goncourt. Renée Mauperin. Nouvelle édition. In-18 jésus, II-345 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Contes du chevalier de la Morlière. Angola, avec une notice bio-bibliographique par Octave Uzanne. In-8° carré, LX-225 p. avec portrait et grav. à l'eau-forte. Paris, lib. Quantin. 10 fr.

La Fille du roi Dagobert; par Raoul de Navery. In-18 jésus, 442 p. Paris, lib. Téqui.

Questions curieuses; Promenade pittoresque à travers la science, la philosophie, l'histoire et la littérature; par deux bibliophiles. In-18 jésus, 215 p. Bar-sur-Aube, lib. Lebois et Morel. 2 fr. 25.

Les Noces fantastiques; par Henri Signoret. In-18 jésus, 365 p. Paris, lib. Marpon et Flammarion.

Les Tombeaux; par Lucien Augé. In-18 jésus, II-309 p. avec 31 vign. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25.

Le Tambour de Montmirail; par Fortuné du Boisgobey, 2 vol. in-16, 549 p. Paris, lib. Plon et Cie. 2 fr.

Publications antérieures :

ŒUVRES POSTHUMES DE BÉRANGER. — Dernières chansons (1834-1851) ; Ma Biographie; avec un appendice et un grand nombre de notes de Béranger sur ses anciennes chansons. — In-32, 572 pages. — Paris, librairie *Garnier frères*, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 3 fr. 50.

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE. — Par A. CHASSANG, lauréat de l'Académie française, inspecteur général de l'Instruction publique. — Cours supérieur avec des Notions sur l'histoire de la langue et en particulier sur les variations de la syntaxe du XVIe au XIXe siècle. — Troisième édition. — Ouvrage adopté pour les écoles de la ville de Paris. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année, 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

LE SENTIMENT RELIGIEUX EN GRÈCE, D'HOMÈRE A ESCHYLE, étudié dans son développement moral et dans son caractère dramatique. — Par JULES GIRARD, de l'Institut, professeur de poésie grecque à la Faculté des lettres de Paris. — 2e édition. — In-18 jésus, 456 pages. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE (1775-1783) : LES FRANÇAIS EN AMÉRIQUE. — Par LÉON CHOTTEAU. — Préface par M. ÉDOUARD LABOULAYE. — 2e édition. — In-18 jésus, x-438 pages. — Paris, librairie *Charpentier*. — Prix : 3 fr.

HISTOIRE DE LA VIE ET DES DÉCOUVERTES DE CHRISTOPHE COLOMB. — Par FERNAND COLOMB, son fils. — Traduit sur le texte primitif et annoté par EUGÈNE MULLER, de la bibliothèque de l'Arsenal. — In-18 jésus, 306 pages. — Paris, librairie *Dreyfous*. — Prix : 1 fr.

LA GENÈSE DE L'HUMANITÉ : FÉTICHISME, POLYTHÉISME, MONOTHÉISME. — Par LOUIS JACOLLIOT. — In-8°, 360 p. — Paris, librairie *Lacroix et Cie*. — Prix : 6 fr.

MADEMOISELLE SEPHORA. — Par LOUIS HAUMONT. — Paris, *Dentu*, éditeur, libraire de la Société des gens de lettres, Palais-Royal, 17-19, galerie d'Orléans. — Prix : 3 francs.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par Eman Martin, professeur spécial pour les étrangers, à Paris. — Ouvrage pour les Français. — Syllexie (Explication des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

HISTOIRE DE LA RUSSIE DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A L'ANNÉE 1877. — Par Alfred Rambault, professeur à la Faculté des lettres de Nancy. — In-18 jésus, 733 p. et cartes. — Paris, librairie *Hachette et Cie.* — Prix : 6 francs.

HISTOIRE DE HENRY DE LA TOUR D'AUVERGNE, vicomte de Turenne, maréchal de France. — Par L. Armagnac, sous-chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique. — Deuxième édition. — In-12, 299 pages, gravures. — Tours, librairie *Mame et fils.* — Prix : 3 fr. 25.

GLOSSAIRE FRANÇAIS DE DU CANGE, faisant suite au glossarium mediæ et infimæ latinitatis. — Avec addition de mots anciens extraits des glossaires de La Curne de Sainte-Palaye, Roquefort, Raynouard, Burguy, Diez, etc., et une notice sur Du Cange. — Par L. Favre, de la Société des Antiquaires de France. — T. I. A-F. — In-8°, xx-340 p. — Paris, librairie *Champion*, 15, Quai Malaquais. — Prix : 7 fr. 50.

CHEFS-D'ŒUVRE DE DIDEROT. — Pensées philosophiques; Entretiens d'un philosophe avec la maréchale de ***; L'allée des épines; Supplément au voyage de Bougainville; Entretien entre D'Alembert et Diderot; Le rêve de D'Alembert. — Avec une étude sur Louis Asseline, notices, notes et variantes. — Par Louis Asseline et André Lefèvre. — Tome II. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27, passage Choiseul. — Prix : 2 fr. 50.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Association française contre l'abus du tabac et des boissons alcooliques. — Le Conseil d'administration de cette Association met au concours la question suivante : « Montrer les conséquences de l'abus du tabac et des boissons alcooliques au point de vue économique et au point de vue moral. Apprécier l'influence de ces consommations et des habitudes qu'elles entraînent sur le travail, sur l'épargne, sur l'esprit d'ordre, de famille et de société. Dire ce qu'elles coûtent tant en dépenses directes qu'en dépenses indirectes, et indiquer ce qu'elles engendrent fatalement de crimes, de suicides, d'aliénations mentales, et, par suite, de pertes et de charges privées et publiques. » — Un prix de 200 francs et une médaille de vermeil seront décernés au meilleur travail sur cette question. — Les mémoires devront être adressés *avant le 28 février 1880* à M. Frédéric Passy, président de l'Association, 44, rue de Rennes. Ils ne devront pas être signés et ils porteront une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté contenant les noms et l'adresse de l'auteur. — Le prix sera décerné dans la séance annuelle de l'Association, qui aura lieu dans le courant du mois de mars suivant.

Académie française. — L'Académie propose pour sujet de prix de poésie à décerner en 1881 « Lamartine ». — La limite de trois cents vers ne doit pas être dépassée par les concurrents. — Les ouvrages présentés pour ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1880.* — Les ouvrages *manuscrits* destinés à concourir devront être déposés ou adressés, *francs de port*, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre copie.

Société des études psychologiques. — (*Prix Guérin.*) — Un concours est ouvert sur la question suivante : « Rechercher quelles ont été, à travers les âges et dans tous les pays, les croyances des peuples, des fondateurs de religions, des grands philosophes; sur la possibilité des communications entre eux et nous, sur la persistance de la vie après ce que nous appelons la mort, sur le retour à de nouvelles vies, soit sur cette terre, soit dans quelques mondes sidéraux. » — L'auteur du meilleur mémoire recevra 1,000 fr. accompagnés d'une médaille de bronze. — Les envois devront être faits *avant le 1er avril 1880.* — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. l'Administrateur de la Société des études psychologiques, 5, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.

Société d'émulation de Cambrai. — La Société décernera, s'il y a lieu, en 1880, en séance publique, une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou une mention honorable à l'auteur du meilleur mémoire sur « Les expositions des Beaux-Arts en province : — leur utilité, — ce qu'elles sont, — ce qu'elles pourraient être, dans l'intérêt des arts et des artistes. » — Les envois devront parvenir franco au Président ou au Secrétaire de la Société *avant le 1er Juin 1880.*

Réponses diverses.

M. E. L., à Weiden : Dans ma seconde édition, je ne manquerai pas de mettre *einem* au lieu de *einen* (p. 122, col 2. lig. 13 et 14), qui est une faute. — Pour l'alphabet, veuillez vous adresser à MM. Leroy frères, libraires, 26, boulevard des Italiens. — *M. T., à Hazebrouck :* Vous aurez une réponse aux trois questions contenues dans votre lettre, si vous voulez bien écrire à M. Boyer, libraire, 49, rue Saint-André-des-Arts. — *M. L. F., à l'île Maurice :* On trouve des jouets scientifiques appliqués à l'enseignement chez M. L. de Combettes, ingénieur civil, 92, rue de Bondy. — *M. S., à Yédo (Japon) :* Prière de vouloir bien distribuer les prospectus accompagnant les numéros que je vous adresse en conséquence de votre souscription. — *M. F. L., à Paris :* Votre remarque est juste; Mézeray est mort en 1683, et non en 1783.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures.*

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 21. 1er Janvier 1880.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

L'Académie française ayant daigné accepter un exemplaire de la Collection partiellement réimprimée du *Courrier de Vaugelas*, le Rédacteur de ce journal vient d'être informé par M. le Secrétaire perpétuel que son ouvrage a été déposé dans la « Bibliothèque de l'Institut ».

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

I.

Un abonné de Lyon, M. Jules Cahen, m'écrivait le 9 juillet 1879 :

Vous avez donné dans votre dernier numéro l'origine de l'expression *Faire des boulettes*, que vous considérez comme importée d'Espagne. Ne trouvez-vous pas qu'il y a une ressemblance frappante entre cette expression et celle de *To make bulls*, qui a le même sens en anglais? Vous trouverez dans la grammaire anglaise de Robertson, sous la rubrique « Recueil de bons mots », une anecdote où cette expression se trouve employée.

Le fait que *to make bulls* se rencontre dans la méthode de Robertson n'infirmerait pas précisément mon opinion sur l'origine de *faire des boulettes*, puisque cette méthode n'a été publiée qu'entre 1822 et 1832, tandis que nos troupes sont revenues d'Espagne en 1814. Mais on peut opposer à ma solution un argument bien autrement sérieux, que voici :

En anglais, le mot *bull* signifie contradiction, absurdité, bévue, et depuis longtemps, car il se trouve avec ce sens dans le Dictionnaire de Samuel Johnson, publié à Londres en 1773, lequel contient ce qui suit sur le vocable en question :

Bull [5e signification]. A blunder, a contradiction. I confess it is what the English call a *bull* in the expression, though the sense be manifested enough (*Pope's letters*).

Or, pour qui sait que *bull* en Angleterre correspond à notre diminutif *boulette*, il n'y a évidemment aucune impossibilité à ce que notre *faire des boulettes* nous soit venu de l'anglais *to make bulls*. Mais cela ne suffit pas pour établir que telle est bien l'origine de l'expression qui nous occupe; il faut encore savoir dans quelles circonstances nous avons traduit *to make bulls*, pour nous l'approprier, et j'ai le regret de n'avoir absolument rien pu découvrir jusqu'ici sur ce point important de la démonstration.

—

Attendu que Pope mourut en 1774, l'expression *faire des boulettes*, si elle vient de l'anglais comme ce qui précède le fait présumer, pourrait bien dater du commencement de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

II.

Dans le *Courrier de Vaugelas* (5e année, p. 27), j'ai fait venir l'exclamation *saperlipopette* de *sacristi* passant par les intermédiaires *sapristi*, *saprelotte* ou *saperlotte*. Un de mes lecteurs m'a adressé à l'occasion de cette étymologie la note suivante, que je m'empresse de publier :

Je ne suis pas du tout de votre avis sur l'étymologie ingénieuse que vous donnez du mot *saperlipopette*, dans votre 5e année. Pour moi, cette expression à la forme diminutive viendrait plutôt du flamand *saperloot*, que je trouve dans le dictionnaire de Van de Welde comme juron synonyme de *De drommel*, diable! diantre!

Sur le vu de cette communication, et après vérification de l'assertion qu'elle contient, je crois devoir modifier entièrement mon opinion concernant l'origine de *saperlipopette* : je suis maintenant persuadé que cette origine ne peut être française, pour la raison que *saperlote* se trouve non seulement en flamand, mais encore en allemand, où il s'écrit *sapperlot*.

III.

Après avoir lu l'étymologie de *révalescière* que je

donne à la page 29 de cette année, un autre abonné, M. Delaporte, vient de m'écrire de Cannes une lettre d'où ressort pour moi la nécessité d'examiner de nouveau cette étymologie, une tâche qui me sera d'autant plus facile, du reste, que je n'ai, pour la remplir, qu'à puiser mes renseignements dans le *Précis des substances alimentaires* de Payen (Paris, 1865), que M. Delaporte a pris soin de me signaler lui-même.

Or, sous l'inspiration de cet ouvrage, voici comment j'explique l'apparition successive et la formation d'*ervalenta*, de *revalenta* et de *revalescière*, qui désignent tous des aliments de luxe en français.

Un docteur anglais nommé Warton inventa un jour (la date sera approximativement indiquée plus loin) une préparation très nutritive, très rafraichissante, capable, à entendre le prospectus, de guérir certaines maladies tout en soutenant et en développant les forces. Il aurait certes bien pu l'appeler farine de lentille, car elle ne se composait pas d'autre chose; mais il fallait un nom plus nouveau pour attirer le public, et son auteur lui donna celui d'*ervalenta*, qui n'était pas du tout mal trouvé, puisque l'appellation botanique de la plante est *ervum lens*.

Il faut croire que l'*ervalenta* réussit, car bientôt un autre Anglais, nommé Barry, inventait un aliment analogue, qu'il disait provenir d'une plante étrangère ressemblant au chèvrefeuille. C'était, comme la précédente, de la farine de lentilles décortiquées; mais on y rencontrait de plus une proportion variable de farine de pois, de maïs, de sorgho, qui ont un peu moins de valeur, et enfin du gruau d'avoine et d'orge, le tout additionné d'un centième de sel marin. L'auteur l'appela *revalenta* (*arabica*), terme obtenu par un simple changement de *er* en *re*, dans *ervalenta*, créé antérieurement comme je viens de l'expliquer.

En 1854, une héritière de l'inventeur de l'*ervalenta* fit un procès à l'héritier de l'inventeur de la *revalenta* à l'effet d'obtenir la suppression de ce dernier titre sur les boites, les paquets et les prospectus, attendu que ledit titre constituait une imitation des plus évidentes quoique déguisée.

L'héritière gagna son procès, et fit supprimer les étiquettes de son compétiteur; mais elle profita peu de sa victoire; car le contrefacteur chercha une dénomination nouvelle tout aussi peu sincère, mais du moins aussi engageante pour le public, grâce aux vignettes représentant une culture effectuée par des nègres travaillant à l'ombre des palmiers. Depuis, il a désigné sous le nom de *révalescière* son produit (cette fois, je pense, *revalescere* lui a fourni la variante cherchée) conservant un air suffisant de parenté avec la *revalenta*, mais assez bien pulvérisé pour qu'on ne pût y reconnaître nos simples lentilles.

Il est assez curieux que les termes *ervalenta, revalenta* et *révalescière* soient dus à des Anglais.

×

Première Question.

Vous serait-il possible de vous occuper de l'étymologie de Poltron, *qui me semble n'avoir pas encore été exactement donnée? Nul doute que plus d'un de vos lecteurs ne fût content de la trouver dans votre journal.*

—

J'ai recueilli trois explications de cette origine :

1° D'après Saumaise, il y avait, au temps de Valens et de Valentinien, des hommes qui, pour se rendre inhabiles au service militaire, ne craignaient pas de se mutiler la main droite; ils se coupaient le pouce. Ces empereurs firent une loi condamnant aux flammes les lâches qui auraient recours à cet expédient, lesquels furent qualifiés de *poltrons*, mot formé de la première syllabe de chacun des mots latins *pollex truncatus*, pouce coupé : *pol* (*lex*) *trun* (*catus*).

2° A en croire le Dictionnaire de Richelet (1728), le mot *poltron* serait un terme de fauconnerie (*avis à pollice trunco*) qui se disait d'un oiseau de proie auquel on avait coupé les ongles des pouces, c'est-à-dire les ongles de derrière, pour lui ôter le courage et empêcher qu'il ne volât (ne chassât au vol) le gros gibier.

3° Pour Génin, l'étymologie de *poltron* est dans *poultron*, petit de la *poultre* ou cavale (*pullitra*). La finale *on* est diminutive en français, et souvent avec une idée de grâce et de gentillesse, comme le prouvent *cordon* (de corde), *échelon* (de échelle), *peton* (de pied), *sablon* (de sable), etc. Parmi les noms d'animaux, nous avons eu : *chevron* (petit d'une chèvre), *chaton* (petit d'un chat), *levron* (petit d'une levrette), etc. Or, naturellement, un *poultron* est ce petit poulain qui, gambadant au soleil auprès de sa mère la *poultre*, s'effarouche de son ombre, et dont le premier mouvement est toujours de s'enfuir, ce qui n'empêche pas que le *poultron* ne doive faire un jour un excellent cheval de bataille; car la poltronnerie n'est qu'un défaut passager du tempérament, tandis que la lâcheté est un vice du cœur incurable.

Mais, comme j'espère le démontrer, aucune de ces étymologies du mot *poltron* ne peut être la bonne.

La première. — L'adjectif français *poltron* n'apparait dans notre langue qu'au XVIe siècle, ce dont la preuve est fournie par l'historique de cet adjectif dans le Dictionnaire de Littré. Jusqu'au temps de François Ier, c'est toujours *couard* que nous avons employé dans le sens de lâche.

Du reste, est-ce qu'on a quelquefois formé un mot comme l'aurait été ainsi *poltron?* Je sais bien qu'on a fait venir le latin *cadaver* de *ca* (ro) *da* (ta) *ver* (mibus); mais je ne crois pas qu'un tel mode de formation ait jamais été pratiqué en français.

La seconde. — Les lois de la dérivation contredisent cette étymologie; car tout mot latin en *cus* a donné un mot français ayant pour finale un *c* ou un *que* (*rancus*, rance; *abacus*, abaque; *lacus*, lac; *saccus*, sac, etc.), tandis que *truncus* (c'est le mot employé ici) aurait donné *tron*, ce qui, selon moi, n'est pas admissible.

Et qu'on ne vienne pas dire que *c* final a été supprimé dans l'orthographe parce qu'on le supprimait dans la prononciation; car toutes les fois qu'une telle suppres-

sion a lieu dans un adjectif, le *c* ellipsé reparaît au féminin (blan, blan*che*; fran, fran*che*), et *poltron* faisait *poltronne* dès son apparition dans la langue :

J'ay ainsi l'âme *poltronne* que je ne mesure pas la bonne fortune selon sa hauteur.

(Montaigne, IV, 28.)

A la vérité, le *faucon poltron* est un oiseau auquel on a coupé les ongles des doigts de derrière; mais il est très possible que l'oiseau, devenu lâche après cette mutilation, ait été dès lors dit *poltron* à cause de sa lâcheté, et non à cause de sa mutilation.

La troisième. — Comme je l'ai déjà dit en m'appuyant sur M. Littré, *poltron* n'apparut en français qu'au XVIe siècle. Or, s'il venait de *poultron*, qui est beaucoup plus ancien (puisqu'on trouve *poultre* dans le *Glossaire* de Roquefort), il aurait dû évidemment faire son apparition bien plus tôt dans cette langue.

A mon avis, le mot *poltron* ne vient ni du latin, ni de l'ancien français; il vient de l'italien, et je pense arriver à vous en convaincre par les deux raisons que je vais vous exposer ci-après :

(*a*). *Poltron* s'est substitué à *couard*, nous dit Henri Estienne dans les *Deux dialogues du langage françois italianisé*, assertion confirmée d'ailleurs par le fait que M. Littré n'a trouvé *poltron* que dans des ouvrages composés au XVIe siècle et plus tard.

(*b*). Dès son apparition en français, *poltron* s'est employé sous ces deux formes : *poltron* et *poultron*. Or, est-ce par *poultron* (petit d'une poultre) qu'on peut expliquer la simultanéité de ces formes? Non; parce que, pour en faire *poltron*, il aurait fallu rétablir *l* étymologique, qui tendait à disparaître (on prononçait *poutron*), et remplacer *ou* par *o*, lorsque c'est ordinairement le contraire qui avait lieu (*ou* se substituait à *o*; on disait *chouse*, *foussé*, *rousée*, etc., pour chose, fossé, rosée, etc.).

×

Seconde Question.

Comment expliquez-vous la phrase Mettre au clou, *dont on se sert si souvent dans la langue familière pour parler d'un vêtement, d'un bijou, etc., que l'on engage au Mont-de-Piété?*

—

Il y a des personnes qui croient que cette expression est une allusion à un grand clou qui serait au Mont-de-Piété comme un symbole de la destination de cet établissement, preuve la phrase suivante, recueillie dans le *Progrès artistique* du 20 novembre 1879 :

La pendule, les quelques bijoux de madame d'Hivers, les vêtements trop superflus, la robe de noce reteinte qui servait dans les grandes occasions, l'habit noir, tout alla s'accrocher *au clou symbolique* du Mont-de-piété.

(Art. intitulé : Les Chercheurs d'absolu.)

Mais, comme je ne sache pas que, réellement, il y ait ou qu'il y ait jamais eu un tel objet dans ce que le populaire parisien nomme, soit simplement *clou* (une succursale du Mont-de-Piété), soit *grand clou* (l'établissement de la rue des Francs-Bourgeois), j'ai dû chercher une explication à votre phrase dans un autre ordre d'idées.

Voici celle que j'ai trouvée, et qui, jusqu'à preuve d'erreur, sera pour moi la véritable :

La langue française a eu successivement deux noms pour désigner l'objet auquel on suspendait ce que l'on abandonnait en quelque sorte, habits, épée, instrument de musique, etc.; ce sont *clou* et *croc*, ainsi que le montrent ces exemples :

(Phrases avec *clou*)

Et par un ais cui ert fendue
Vit la viele au *clou* pendue.

(Renard, vers 29 826.)

Les bons maris demourèrent en la prison, attendant la sentence définitive qui, pour le nombre infini d'eux, en est taillée de demourer pendue au *clou*.

(Louis XI, *Nouv.* XCII.)

On le met à un sac à part,
Et le laisse-on pendre au *clou*.

(Coquillart, *Droits nouv.*)

(Phrases avec *croc*)

Je pendis au *croc* une seconde fois mes habits pour en prendre un de mon maître et me donner l'air d'un médecin.

(Lesage, *Gil Blas*, II, 3.)

C'est ce qui fait que je veux pendre l'épée au *croc*.

(Molière, *Précieuses*, 12.)

Si Dieu ne change mes résolutions, je mettrai bientôt mon armure au *croc*.

(P.-L. Courrier, *Lett.* I, 285.)

Mais, par un plus ou moins juste retour des choses d'ici-bas, c'est *clou* qui semble l'avoir emporté dans la langue de nos jours; et comme on disait d'objets dont on ne voulait plus, d'habits surtout, qu'on les *mettait au clou*, on a employé la même expression pour ceux que l'on portait au Mont-de-Piété, afin d'en faire de l'argent dans un pressant besoin.

—

L'expression de *mettre au clou* n'a pas eu le sens de mettre en gage aussitôt après l'établissement du Mont-de-Piété à Paris (1778); c'est postérieurement à 1831 qu'on a commencé à s'en servir dans cette acception, ainsi que je crois pouvoir l'établir. En effet, M. Lorédan-Larchey donne la phrase suivante comme empruntée à un volume de Luchet, consulté par lui pour composer les *Excentricités du langage* :

Il avait mis le linge en gage, on ne disait pas encore *au clou*.

Or, le premier ouvrage qu'ait fait paraître ce littérateur français est le roman de *Thadéus le ressuscité*, qui porte la date de 1831; d'où il suit que, très probablement, l'expression dont il s'agit ne remonte pas au delà de cette dernière date.

×

Troisième Question.

Comment expliquez-vous que le verbe Serrer *dans le sens de presser :* Serrer la main a quelqu'un, *ait pu prendre celui de mettre en un lieu sûr, comme dans ce vers de Molière* (*Tart.*, III, 2) « *Laurent,* serrez *ma haire avec ma discipline* »?

—

Les Latins avaient le substantif *sera*, pour désigner une barre de bois servant à fermer une porte.

De ce mot ils ont fait le verbe *serare*, dont les auteurs du moyen âge se sont quelquefois servis, et dont nous

avons tiré notre *serrer*, qui signifie proprement enfermer sous clef.

D'ailleurs, ce sens est encore affirmé par le contraire *desserrer*, qui s'employait dans l'ancienne langue pour *ouvrir*, comme le prouvent ces exemples :

Ciz voiages est cleis qui paradix *desserre*.

(Rutebeuf, I, p. 138.)

Quand vint le soir, la poterne fut *desserrée;* et celle, qui pour la nuit y devoit le guet, saillit dedans.

(Louis XI, *Nouv.*, I.)

Dans ce sens, le verbe *serrer* s'est appliqué à d'autres objets que les portes; ainsi, comme l'a remarqué Malherbe, on dit en provençal *serrer les yeux, serrer la fenêtre*, etc., phrases qui signifient absolument la même chose que si elles renfermaient le verbe *fermer*.

Puis, attendu qu'un lieu fermé est généralement un lieu sûr, on a été amené à dire *serrer ses habits, serrer son argent*, etc. pour signifier les enfermer, les mettre en un endroit où il n'y avait pas à craindre de ne plus les retrouver quand on les voulait prendre.

Or, comme le verbe *serrer* dont il vient d'être question a une orthographe identique à celle de *serrer* signifiant *presser*, j'incline à croire que les lexicographes, ne voyant qu'un seul verbe là où il y en avait réellement deux, auront fait, mais à tort, un seul article pour ces deux mots, d'où les deux acceptions inconciliables que vous avez remarquées.

ÉTRANGER

Première Question.

Il était d'usage autrefois, comme il l'est encore chez quelques vieilles gens, de dire Dieu vous bénisse ! *à une personne qui éternuait. Quelle peut bien être l'origine de cette expression? Je vous remercie d'avance de la réponse que j'attends à ce sujet.*

—

L'expression *Dieu vous bénisse* est évidemment née de la coutume de faire des souhaits pour ceux qui éternuaient; de quand date cette coutume?

Selon Polydore Virgile, elle se serait établie du temps de saint Grégoire le Grand (VIe siècle) : il régnait en Italie une épidémie violente qui faisait mourir en éternuant ceux qui en étaient atteints; le pontife ordonna des prières *accompagnées de vœux* pour arrêter les progrès du mal, ce qui aurait introduit l'usage de dire *Dieu vous bénisse* à ceux qui éternuaient.

Mais je trouve dans Quitard les passages que voici, à l' « Histoire de l'éternument » :

1° Lorsque notre père Adam fut devenu mortel par suite de sa désobéissance, Dieu, disent les rabbins, décida que ce pécheur éternuerait une fois, et que ce serait au moment de rendre l'esprit. Il n'y eut pas, ajoutent-ils, d'autre genre de mort naturelle jusqu'à Jacob. Ce patriarche, moins résigné que ses prédécesseurs à une pareille fin, et craignant de quitter ce monde à chacun des bâillements qu'il faisait, obtint du Seigneur la révocation d'un tel arrêt. Il éternua et resta vivant, à la grande surprise de ceux qui l'entendirent. Ce miracle pourtant ne détruisit pas toutes les frayeurs que causait le mortel éternument. On crut que ses effets pourraient bien n'avoir été que différés, et l'*on contracta l'habitude d'y remédier par des vœux*.

2° Lorsque Prométhée, disent les mythologues, eut façonné sa statue d'argile, il alla dérober, avec l'aide de Minerve, le feu céleste dont il avait besoin pour l'animer, et il l'apporta sur la terre dans un flacon hermétiquement bouché qu'il ouvrit ensuite dans le nez de cette statue pour le lui faire aspirer. Aussitôt que le phlogistique divin se fut insinué dans le cerveau, elle agita sa tête en éternuant. Prométhée ravi lui dit : *Bien te fasse!* et ce souhait fit tant d'impression sur la nouvelle créature qu'elle ne l'oublia jamais, et *le répéta toujours, dans le même cas, à ses descendants qui l'ont perpétué jusqu'à nous*.

3° Les Siamois sont persuadés qu'il y a dans leur enfer plusieurs juges écrivant sans cesse sur un livre tous les péchés des hommes qui doivent paraître un jour devant leur tribunal; que le premier de ces juges est incessamment occupé à feuilleter ce registre où la dernière heure de chaque créature humaine est marquée, et que les personnes dont il lit l'article ne manquent jamais d'éternuer au même instant. Ainsi l'éternument est de la part de ces personnes un signe de détresse pour avertir la compassion d'*implorer l'assistance divine en leur faveur*.

4° Avicenne et Cardan regardent l'éternument comme une espèce de convulsion qui fait craindre l'épilepsie, et ils prétendent que *les souhaits dont il est accompagné* n'ont pas d'autre fondement que cette crainte.

5° Suivant d'autres médecins, l'éternument est une crise avantageuse dans plusieurs maladies, et une preuve du bon état du cerveau dans presque toutes les circonstances. Voilà pourquoi *il a toujours obtenu des compliments* de la plupart de ceux qui l'entendent.

Or, que conclure de ces divers passages?

La certitude, à mon avis, que l'expression *Dieu vous bénisse*, prononcée à l'occasion d'un éternument, vient de l'usage, vieux comme le monde et pratiqué dans tous les pays, d'adresser, pour des raisons déduites de la religion, de la morale ou de la physique, des souhaits à ceux qui éternuent.

✕

Seconde Question.

Pourquoi, au lieu de dire le désordre d'un déménagement, dit-on quelquefois « le branle-bas *d'un déménagement* » *? Est-ce que c'est là une bonne expression?*

—

Les marins couchent dans des hamacs qui portent le nom de *branles*.

On dit tendre ou pendre les hamacs; mais on ne dit pas détendre ou dépendre les hamacs; on dit dans ce cas *faire branle-bas*, c'est-à-dire mettre les branles à bas, les plier, les porter au lieu qui leur est assigné.

Il y a deux espèces de *branle-bas ;* celui que fait l'équipage quand il se lève, et celui qui, au moment d'une

affaire avec l'ennemi, a pour effet immédiat de dégager le navire de tout ce qui peut gêner les combattants; ce dernier est désigné par le nom de *branle-bas de combat*.

Or, comme un tel dégagement du navire met dans un grand désordre les objets qu'on en retire, et qu'un déménagement de maison présente aussi dans un grand désordre tous les objets qui la meublent, on a été naturellement amené à qualifier ledit déménagement de *branle-bas*, en sous-entendant les mots *de combat*.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° J'ai démontré dans le *Courrier de Vaugelas* (2e année, p. 113) que toutes les expressions composées d'un nom de ville, d'un trait d'union et d'un substantif commun sont de vrais barbarismes, et je n'ai inséré la phrase 1°, dans mon numéro précédent, que pour signaler l'absurbe composition de « Toulon-Théâtre » qui se trouve dans cette phrase; — 2° ... d'un apologue *par* lequel; — 3° ... *une* couple de mille francs (*couple* n'est masculin que quand il désigne le mâle et la femelle); — 4° ... on gagnerait des mille et des *cents* (avec le signe du pluriel); — 5° ... il n'aurait fallu rien *de* moins (voir *Courrier de Vaugelas*, 8e année, p. 91); — 6° ... les portes *grandes* ouvertes (devant le participe *ouverte* le mot *grand*, quoique adverbe, s'accorde en genre et en nombre); — 7° ... comme un des hommes de notre époque qui *ont* le plus contribué au progrès; — 8° ... pouvait être consacré, ce serait fait du régime (pas de *en*, puisqu'il y a un *de* après *fait*; voir *Courrier de Vaugelas*, p. 148, col. 2 de la présente année); — 9° Tout ici continue à être *très paisible* et *très calme* (il n'est pas possible de faire rapporter *des plus paisibles* et *des plus calmes* au mot *Tout*).

Phrases à corriger

trouvées dans diverses publications périodiques.

1° Que pensions-nous dire encore? Nous avons à coup sûr mécontenté quelqu'un, peut-être plusieurs : on n'est pas chroniqueur sans casser des œufs.

2° Monsieur et cher Confrère, j'ai l'honneur de vous adresser, par la poste, l'*Impartial de...* à partir de ce jour. Je serais très désireux de recevoir le vôtre en échange.

3° Le fameux voleur Thâli, dont je vous ai raconté l'évasion des prisons de Lucerne, a été repris à Stans. Il circule à ce sujet l'anecdote suivante.

4° Mais la chaise longue et le repos sont encore ce qui convient le mieux à la convalescente, et elle laisse dire, haussant doucement les épaules et songeant à toute autre chose qu'à ces tapages dont elle connaît l'épilogue.

5° Si jamais association de quatre mots ont été capables de faire bondir jusqu'aux nues Ptolémée, Aristote, le roi de Castille et Tycho-Brahé, c'est assurément celle qui vient d'être faite en tête de cette causerie.

6° Le curé avait-il excédé son droit? nous le croyons, nous l'affirmons même. Le préfet n'a-t-il pas excédé le sien en rendant responsables les braves instituteurs d'un fait dont ils ne pouvaient?

7° Sur l'interpellation de M. Achard, développée avec talent par M. Raynard, il a cassé les vitres et s'est bravement en allé.

8° C'était, pour les autres ministres, le moment de se tenir cois, M. Tirard ne l'a pas compris, ou bien il a, malgré vents et marées, voulu sauver ce qui restait du cabinet.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIE DU XVIIIe SIÈCLE

L'abbé D'OLIVET.

(*Suite.*)

VI.

Les loix que s'étoient prescrites les Romains. — Il y a ici deux régimes, le simple, et le particulé. *Que*, pronom relatif, est simple : et *se*, pronom personnel, est particulé. A l'égard de celui-ci, nous venons de voir sous le numéro précédent, qu'il ne fait point décliner le Participe. Quant au régime simple, nous avons déjà vû qu'il oblige à décliner; et qu'ainsi on diroit sans difficulté, *les loix que les Romains s'étoient prescrites.* Tout ce qu'il y a de nouveau dans ce dernier exemple, c'est d'y trouver le Nominatif après le Verbe. Or là-dessus je n'ai rien à dire qui n'ait été dit, *Article* I, *numéro* VII. Pourquoi une simple transposition de mots, usitée de tous les temps, changeroit-elle la syntaxe du Participe? *Ainsi se sont* perdues *celles qui l'ont cru. Comment s'est* aigrie *votre querelle, pour durer si longtemps? Les pénitences que se sont* imposées *les Solitaires de la Thébaïde.* Je sais que la prononciation ne fait guère sentir ces féminins, ni ces pluriels. Mais autre chose est de parler, ou d'écrire. Car si l'on veut s'arrêter aux licences de la conversation, c'est le vrai moyen d'estropier la Langue à tout moment. J'abrège, pour en venir à la troisième espèce de nos verbes, qui ne nous tiendra pas longtemps.

3e Section. — *Verbes neutres.*

Règle unique. *Quand le Participe des Verbes neutres se construit avec l'Auxiliaire* avoir, *il ne se décline jamais; et au contraire quand il se construit avec l'Auxiliaire* être, *il se décline toujours.* — A l'égard des Verbes actifs, et des réciproques, c'est le régime qui, comme nous l'avons vû, décide de leur déclinaison; mais pour les Verbes neutres, c'est le Nominatif.

Une partie des Verbes neutres se conjugue avec l'Auxiliaire *avoir:* une autre partie avec l'Auxiliaire *être:* quelques-uns se conjuguent des deux façons.

Tous, conformément à la manière dont ils se conjuguent, sont assujettis à la Règle que je viens de rapporter; en sorte qu'il seroit inutile d'en citer des exemples, puisqu'il n'y a point d'exception.

Quand ils se conjuguent avec l'Auxiliaire *être*, leur Participe n'est regardé que comme un pur Adjectif; et il a cela de commun avec les Participes des Verbes actifs, qui sont employez dans un sens passif. On dit, *elle est arrivée*, comme on dit, *elle est aimée;* et l'un et l'autre, comme on diroit, *elle est grande*, *elle est petite.*

Finissons par une idée un peu singulière de M. l'abbé Regnier sur ces deux participes, *allé* et *venu*. Il veut qu'on dise, *elle est* allée *se plaindre*, *elle est* venue *nous voir :* mais que, si le régime vient à être transporté, on dise *elle s'est* allé *plaindre, elle nous est* venu *voir*. En

vérité, si cela étoit, l'Usage auroit bien mérité le reproche qu'on lui fait souvent, et peut-être injustement, d'être plein de caprices. Quoi qu'il en soit, moins la Grammaire autorisera d'exceptions, moins elle aura d'épines : et rien ne me paroît si capable que des Règles générales, de faire honneur à une Langue savante et polie.

Remarques sur Racine.

La critique de d'Olivet se borne ici aux fautes de grammaire; il va réunir d'abord tout ce qui lui parait avoir vieilli; de là il passera aux phrases où il aura cru entrevoir quelque sorte d'irrégularité.

Ses sacriléges mains Dessous un même joug... (Alexandre, I, 1). — Autrefois *dessous*, *dessus*, *dedans*, étaient prépositions aussi bien qu'adverbes. Vaugelas les souffre encore dans les vers, comme prépositions. Mais aujourd'hui (1767), la poésie se pique d'être à cet égard aussi exacte que la prose.

Racan, dit Ménage, prétendait que Malherbe se blâmait d'avoir écrit *dessus mes volontez* au lieu de *sur mes volontez*. Ainsi la différence qu'aujourd'hui nous mettons tous ici, a été sentie depuis longtemps, et Racine n'a manqué à l'observer que dans ce seul endroit.

Ah! devant qu'il expire (Andromaque, V, 1). — Vaugelas permettait encore de mettre ces deux prépositions *avant* et *devant* l'une pour l'autre. Aujourd'hui, l'usage est qu'on les distingue soit en vers, soit en prose. *Avant* est relatif au temps : *avant votre départ, avant que vous partiez*. Mais *devant* est relatif au lieu : *j'ai paru devant le Roi, vous passerez devant ma porte.* Ajoutons que *devant* ne saurait être suivi d'un *que*. Par conséquent, il y a, selon l'usage présent, double faute dans *Devant qu'il.* D'Olivet dit selon l'usage présent; car il ne faut pas faire un crime à Racine d'avoir quelquefois usé d'expressions qui n'étaient pas encore vieilles de son temps.

Mais avant que partir, je me ferai justice (Mithridate, III, 1). — On doit toujours dire en prose *avant que de*. Mais en vers, on se permet de supprimer ou *que*, ou *de* quand la mesure y oblige. Racine et Despréaux ont toujours dit *avant que*, comme plus conforme à l'étymologie, qui est l'*antè quam* des Latins. Aujourd'hui, la plupart de nos poètes préfèrent *avant de*. Rien n'est plus arbitraire, à l'avis de d'Olivet. Mais plusieurs de ceux qui écrivent aujourd'hui en prose, et qui se piquent de bien écrire, veulent, à la manière des poètes, dire *avant de*. Il est persuadé qu'en cela ils se pressent un peu trop, et sans raison. Pourquoi toucher à des manières de parler qui sont aussi anciennes que la langue?

Et m'acquitter vers vous de mes respects profonds (Bajazet, III, 2). — Je doute, dit d'Olivet, qu'aujourd'hui les poètes aient encore le privilége d'employer *vers* pour *envers* : ces deux prépositions ayant des sens tout à fait différents. Et quoique *respects* et *devoirs* soient presque synonymes, on ne dit pas *s'acquitter de ses respects*, comme on dit *s'acquitter de ses devoirs*.

Pour vous régler sur eux, que sont-ils près de vous (Esther, II, 5). — Voilà encore une préposition qui, dans le sens où elle est employée ici, pourrait bien avoir vieilli. *Près de vous* pour dire à votre égard, en comparaison, au prix de ce que vous êtes, n'est pas, selon d'Olivet, une manière de parler que l'usage actuel puisse souffrir (1767).

J'écrivis en Argos (Iphygénie, I, 1). — *Argos* étant un nom de ville, il fallait *à Argos*. Autrefois, on mettait *en* devant les noms de villes commençant par une voyelle, *en Avignon*, *en Orléans ;* mais *en*, depuis longtemps, ne va plus qu'avec les noms de grands pays, *en Angleterre*, *en Italie*, etc.

D'où vient que d'un soin si cruel L'injuste Agamemnon m'arrache de l'autel (Iphygénie, III, 2). — Rien n'est si familier à Racine et à Despréaux que l'emploi de la préposition *de* dans le sens d'*avec* ou de *par*.

Mais à propos de cette préposition, ne brave-t-elle pas la grammaire dans certaines phrases du style familier? *Un honnête homme de père*, dit Molière dans l'Avare ; *un fripon d'enfant*, *un saint homme de chat*, dit La Fontaine dans ses Fables. D'Olivet s'imagine que c'est un latinisme, car il y en a un exemple dans Plaute (*Scelus viri, monstrum mulieris*).

M'entretenir moi seule avecque mes douleurs (Alexandre, IV, 1). — *Avecque* de trois syllabes n'est plus que dans ce seul endroit de Racine; car il l'a corrigé partout ailleurs où ses premières éditions nous apprennent qu'il l'avait employé.

Ho, Monsieur, je vous tien. (Plaideurs, I, 3). — Autrefois, les premières personnes des verbes, au singulier, ne prenaient point d'*s* à la fin. On réservait cette lettre pour les secondes personnes, et on mettait un *t* aux troisièmes : chaque personne avait ainsi sa caractéristique, nos conjugaisons étaient plus régulières.

Comment! c'est un exploit que ma fille lisoit (Plaideurs, II, 3). — Pour la rime, il faut prononcer *lisoit* comme *exploit* qui termine le vers précédent. Vaugelas nous apprend que de son temps les gens de palais prononçaient « à pleine bouche » la diphthongue *oi*, et cette coutume, sans doute, s'était conservée jusqu'à Racine, du moins parmi les vieux procureurs.

Avant l'arrivée de Catherine de Médicis en France, jamais cette diphthongue ne s'était prononcée autrement que comme nous faisons dans *Roi*, dans *exploit*. Mais les Italiens, dont la Cour fut alors inondée, n'ayant pas ce son dans leur idiome, voulurent y substituer le son de l'*e* ouvert, et bientôt leur prononciation, affectée par les Courtisans pour plaire à la Reine, fut adoptée par les bourgeois. On n'osa plus dire *Francois* et *Francoise*, sous peine d'être appelé pédant ; il fallait dire *Francès*, et *Francèse*, comme *Anglès* et *Anglèse*. Pareillement j'*estès*, je *faisès*, je *disès*, j'*allès*, je *venès*.

Un tel changement ne se fait pas tout d'un coup et d'une manière uniforme. Aujourd'hui encore, c'est une pierre d'achoppement que notre diphthongue *oi*, sur la prononciation de laquelle on peut consulter Vaugelas et Ménage, qui en ont traité bien au long.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Les Coupeurs de route. I. El Platero de Urès; II. Une vengeance de Peau-rouge; par Gustave Aimard. 2e édition. 2 vol. in-18 jésus, 693 p. Paris, lib. Dentu. 6 fr.

Contez-nous cela, nouvelles; par Paul Célières. 3e édition. In-18 jésus, 381 p. Paris, lib. Hennuyer. 3 fr. 50.

La Marquise de Sardes; par Ernest Daudet. 3e édition. In-18 jésus, 341 p. Paris, lib. Plon et Cie. 3 fr. 50.

Le Chien du capitaine; Trop curieux; Les Roses du docteur; Le Mont Saint-Michel; nouvelles; par Louis Enault. In-18, 307 p. avec 43 vignettes. Paris, lib. Hachette et Cie. 5 fr.

Théâtre complet d'Eugène Labiche, avec une préface par Émile Augier. IX. In-8° jésus, 515 p. Paris, lib. C. Lévy.

Le Péché de la générale, mœurs contemporaines; par Charles Mérouvel. In-18 jésus, 430 p. Paris, lib. Dentu.

Nouveaux essais de critique et d'histoire; par H. Taine, de l'Académie française. 3e édition. In-18 jésus, 332 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Le Costume au moyen âge d'après les sceaux; par G. Demay, archiviste aux Archives nationales. Grand in-8°, 500 p. avec 2 chromolithographies et 600 vignettes. Paris, lib. D. Dumoulin et Cie. 20 fr.

Extraits des classiques français, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, accompagnés de notes et notices, par Gustave Merlet, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. Cours supérieur, première partie : Prose. 5e édit. revue et corrigée. In-12, VIII-628 p. Paris, lib. Fouraut et fils.

Sous les Lilas; par Miss L. M. Alcott. Ouvrage traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur, par Mme S. Lepage. In-18 jésus, 356 p. avec 23 vign. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25.

Changements orthographiques introduits dans le Dictionnaire de l'Académie (édition de 1877). Publié par la Société des correcteurs des imprimeries de Paris. 4e édition, revue et corrigée. Paris, lib. Boyer et Cie. 1 fr.

Lucie Rodey; par Henry Gréville. In-18 jésus, 311 p. Paris, lib. Plon et Cie. 3 fr. 50.

Œuvres de Lamartine. Le Manuscrit de ma mère, avec commentaires, prologue et épilogue. In-18 jésus, XI-322 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Le Fils; par Emile Richebourg. T. I. L'Intrigue. In-18 jésus, 156 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Souvenirs de Paris et de Londres; par Edmond de Amicis. Traduit de l'italien, avec l'autorisation de l'auteur, par Mme J. Colomb. In-18 jésus, 319 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

L'Homme à travers les âges, essais de critique historique: par André Lefèvre. In-18 jésus, XXIII-396 p. Paris, lib. Reinwald.

Huit Jours à la Trappe; par J. Loiseau de Bizot. In-18 jésus, 144 pages et 13 grav. Paris, lib. des Familles, 9, rue des Saints-Pères.

Les Vivacités de Carmen; par M. Victor Perceval. In-16, 317 p. Paris, lib. Dentu.

Publications antérieures :

ŒUVRES CHOISIES DES POÈTES FRANÇAIS DU XVIe SIÈCLE CONTEMPORAINS DE RONSARD. — Publiées avec notices, notes et index, par L. Becq de Fouquières. — In-18 jésus, VIII-338 pages. — Paris, librairie *Charpentier*. — Prix : 3 fr. 50.

LES MÉTIERS ET CORPORATIONS DE LA VILLE DE PARIS AU XIIIe SIÈCLE. — Le livre des métiers d'Etienne Boileau, publié par René de Lespinasse et François Bonnardot, anciens élèves de l'École des chartes. — Grand in-4°, CLXXXII-421 p. et 7 planches fac-similé. — Paris, imprimerie nationale.

ŒUVRES POSTHUMES DE BÉRANGER. — Dernières chansons (1834-1851); Ma Biographie; avec un appendice et un grand nombre de notes de Béranger sur ses anciennes chansons. — In-32, 572 pages. — Paris, librairie *Garnier frères*, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 3 fr. 50.

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE. — Par A. Chassang, lauréat de l'Académie française, inspecteur général de l'Instruction publique. — Cours supérieur avec des Notions sur l'histoire de la langue et en particulier sur les variations de la syntaxe du XVIe au XIXe siècle. — Troisième édition. — Ouvrage adopté pour les écoles de la ville de Paris. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année, 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

LE SENTIMENT RELIGIEUX EN GRÈCE, D'HOMÈRE A ESCHYLE, étudié dans son développement moral et dans son caractère dramatique. — Par Jules Girard, de l'Institut, professeur de poésie grecque à la Faculté des lettres de Paris. — 2e édition. — In-18 jésus, 456 pages. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE (1775-1783) : LES FRANÇAIS EN AMÉRIQUE. — Par Léon Chotteau. — Préface par M. Édouard Laboulaye. — 2e édition. — In-18 jésus, X-438 pages. — Paris, librairie *Charpentier*. — Prix : 3 fr.

HISTOIRE DE LA VIE ET DES DÉCOUVERTES DE CHRISTOPHE COLOMB. — Par Fernand Colomb, son fils. — Traduit sur le texte primitif et annoté par Eugène Muller, de la bibliothèque de l'Arsenal. — In-18 jésus, 306 pages. — Paris, librairie *Dreyfous*. — Prix : 1 fr.

HISTOIRE DE HENRY DE LA TOUR D'AUVERGNE, vicomte de Turenne, maréchal de France. — Par L. Armagnac, sous-chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique. — Deuxième édition. — In-12, 299 pages, gravures. — Tours, librairie *Mame et fils*. — Prix : 3 fr. 25.

PRONONCIATION FRANÇAISE, méthode Chervin. — Exercices de lecture à haute voix et de récitation. — Divisions élémentaires. — Nouvelle édition. — Paris, chez MM. Chervin, 90, avenue d'Eylau, et chez tous les libraires. — Prix : 1 fr. 50 cent.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par Eman Martin, professeur spécial pour les étrangers, à Paris. — Ouvrage pour les Français. — Syllexie (Explication des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

HISTOIRE DE LA RUSSIE DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A L'ANNÉE 1877. — Par Alfred Rambault, professeur à la Faculté des lettres de Nancy. — In-18 jésus, 733 p. et cartes. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 6 francs.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Société Philotechnique. — *Prix Augustin Martin.* — La Société philotechnique propose au concours, suivant le vœu du fondateur, l'éloge en vers d'une découverte ou des découvertes les plus utiles et les plus célèbres, tant en sciences appliquées qu'en industrie et géographie, depuis une période de dix à quinze ans. — Les concurrents pourront, à leur choix, ne traiter que d'une seule découverte ou tracer un tableau général des progrès de la science et de l'industrie. La Société les laisse libres de choisir le sujet de leurs vers comme ils le comprendront et le traiteront, dans la forme qui leur paraîtra le plus d'accord avec leur inspiration, ode, poème ou épître, de cent à deux cents vers. — Le prix est une médaille d'or de 300 francs, et les deux accessits, deux médailles de 50 francs chacune. — Les concurrents devront faire parvenir *fin Mars 1880* leurs manuscrits en double copie au secrétaire perpétuel, M. J. David, 117, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris. — Ils l'adresseront suivant le mode ordinaire : billet fermé, contenant nom et adresse, avec une épigraphe sur l'enveloppe, répétée sur le manuscrit.

Association française contre l'abus du tabac et des boissons alcooliques. — Le Conseil d'administration de cette Association met au concours la question suivante : « Montrer les conséquences de l'abus du tabac et des boissons alcooliques au point de vue économique et au point de vue moral. Apprécier l'influence de ces consommations et des habitudes qu'elles entraînent sur le travail, sur l'épargne, sur l'esprit d'ordre, de famille et de société. Dire ce qu'elles coûtent tant en dépenses directes qu'en dépenses indirectes, et indiquer ce qu'elles engendrent fatalement de crimes, de suicides, d'aliénations mentales, et, par suite, de pertes et de charges privées et publiques. » — Un prix de 200 francs et une médaille de vermeil seront décernés au meilleur travail sur cette question. — Les mémoires devront être adressés *avant le 28 février 1880* à M. Frédéric Passy, président de l'Association, 44, rue de Rennes. Ils ne devront pas être signés et ils porteront une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté contenant les noms et l'adresse de l'auteur. — Le prix sera décerné dans la séance annuelle de l'Association, qui aura lieu dans le courant du mois de mars suivant.

Académie française. — L'Académie propose pour sujet de prix de poésie à décerner en 1881 « Lamartine ». — La limite de trois cents vers ne doit pas être dépassée par les concurrents. — Les ouvrages présentés pour ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1880*. — Les ouvrages *manuscrits* destinés à concourir devront être déposés ou adressés, *francs de port*, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre copie.

Société des études psychologiques. — (*Prix Guérin.*) — Un concours est ouvert sur la question suivante : « Rechercher quelles ont été, à travers les âges et dans tous les pays, les croyances des peuples, des fondateurs de religions, des grands philosophes ; sur la possibilité des communications entre eux et nous, sur la persistance de la vie après ce que nous appelons la mort, sur le retour à de nouvelles vies, soit sur cette terre, soit dans quelques mondes sidéraux. » — L'auteur du meilleur mémoire recevra 1,000 fr. accompagnés d'une médaille de bronze. — Les envois devront être faits *avant le 1er avril 1880*. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. l'Administrateur de la Société des études psychologiques, 5, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.

Réponses diverses.

M. L. L., à Nancy : Je viens de dépenser une somme relativement si considérable pour la seconde édition de mes cinq premières années qu'il m'est impossible de me mettre dans de nouveaux frais pour faire imprimer les titres et faux titres que vous réclamez. — Une table décennale ! J'y songe. — Tous mes remerciements pour avoir décidé la commission de votre bibliothèque publique à prendre un abonnement au *Courrier de Vaugelas* et à en acheter la collection. — *M. M., à Paris :* Vous avez raison, la citation de Virgile (p. 97, col. 2) doit être rétablie ainsi : « Non equidem invideo ; miror magis ». — *M. D., à Tours :* Veuillez me dire les numéros qui vous manquent en les rapportant aux années du journal ; je ne puis facilement les trouver qu'à cette condition. — Selon votre désir, vous recevrez la 10e année en volume. — *M. A. D., à Châlon-sur-Saône :* Je ne fais généralement l'échange que contre des publications analogues à la mienne.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures*.

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 22. 15 Janvier 1880.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

I.

Dans mon numéro du 15 juin dernier, j'ai donné (p. 60, col. 1) une explication de la comparaison rabelaisienne *se damner comme une serpe*, que je crois encore populaire aujourd'hui.

Trois lettres me sont arrivées protestant contre cette explication et en donnant une autre; voici la première en date, que je reproduis de préférence à chacune des deux autres comme étant la plus explicite :

Monsieur,

Je ne puis admettre avec vous que *se damner comme une serpe* vienne d'un calembour, et ait pour origine celle que vous lui donnez.

Rabelais (et d'autres de son temps) a souvent employé *sarpe, serpe* pour *serpent;* et chaque fois qu'il se sert de l'expression *vous vous damnez comme une serpe*, il faut être certain que cette serpe est le *serpent* dont le démon prit la forme pour tenter Eve.

C'est donc au *tentateur*-serpent que l'allusion se rapporte toujours; et comme aucun damné ne peut l'être plus que le démon, l'expression *comme une serpe* est le superlatif de la damnation. D'où *vous vous damnez comme une serpe* équivaut à : vous vous damnez comme le diable (est damné).

Veuillez agréer, Monsieur, mes civilités empressées.

A. LHOMME.

Caudebec-lez-Elbeuf, 24 juin 1879.

Je réponds ce qui suit à cette objection :

Populairement, lit-on dans le Dictionnaire de Littré, au mot *faucille*, on dit de quelqu'un qui fait une mauvaise action qu'*il va en paradis comme une faucille*.

Il est évident que ce proverbe repose sur un calembour; si l'on peut s'exprimer de la sorte, c'est parce qu'une faucille, qui est un instrument recourbé, ne peut aller droit (*droite*) en paradis.

Or, attendu que la serpe est un instrument qui affecte une forme analogue à celle de la faucille, je n'ai d'abord rien vu d'étonnant à ce qu'elle eût pu être employée aussi dans *se damner comme une serpe :* la première comparaison serait née chez les moissonneurs, la seconde chez les bûcherons, et là se bornerait leur différence au point de vue de l'origine.

Cependant, comme Rabelais, d'après ce que je lis dans la *Liberté* du 4 janvier 1880 (p. 2, col. 3), disait des calembours et des rébus de son temps, qu'ils étaient « homonymes très ineptes, tant fades, tant rustiques et barbares », il me semble que, dans la phrase de lui dont il s'agit, le mot *serpe* doit avoir le sens de serpent (qui s'est effectivement dit *serpe* autrefois) plutôt que celui de serpe, instrument de bûcheron, et que l'explication de *se damner comme une serpe* qui m'est signalée dans la lettre précédente est réellement la bonne.

Seulement il faut y faire une modification qui n'est pas sans importance, ainsi qu'on va le voir.

N'en déplaise à mon honorable correspondant, il n'y a ici aucune allusion au tentateur-serpent, au démon; mais bien à l'animal appelé serpent, ce qui se prouve sans peine, et par la construction de la phrase proverbiale, et par les textes sacrés.

Preuve par la construction de la phrase: — Si la *serpe* (autrefois *serpent* a été du féminin) désignait en effet le tentateur-serpent, le démon, l'esprit du mal, celui qui partage en quelque sorte l'empire du monde avec Dieu, on aurait dit *se damner comme la serpe* (avec l'article défini), et non *se damner comme une serpe* (avec l'article indéfini).

Preuve par les textes sacrés. — Il suffit de parcourir le

chapitre III de la *Genèse* pour se convaincre que c'est bien l'animal appelé serpent, et, par conséquent, tous les individus de sa race, qui ont été maudits par Dieu dans l'Eden :

1. Or le serpent était le plus fin de tous les animaux que le Seigneur Dieu avait formés sur la terre. Et il dit à la femme : Pourquoi Dieu vous a-t-il commandé de ne pas manger du fruit de tous les arbres qui sont dans le paradis?

14. Alors le Seigneur dit au serpent : Parce que tu as fait cela, tu es maudit entre tous les animaux et toutes les bêtes de la terre : tu ramperas sur le ventre, et tu mangeras la terre tous les jours de ta vie.

15. Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre sa race et la tienne. Elle te brisera la tête, et tu tâcheras de la mordre par le talon.

Du reste, autre preuve qu'il est bien question, dans la comparaison proverbiale qui nous occupe, d'*un* serpent, d'un être appartenant à la race de ces reptiles, c'est que Bolen le mythologue dit que « presque tous les peuples de l'Asie regardent le serpent (animal) comme un être mauvais qui a porté le mal dans le monde.

Je remercie de tout cœur les trois abonnés qui ont bien voulu me faire part de leurs observations sur mon explication de *se damner comme une serpe;* car ils m'ont permis ainsi de rectifier une double erreur, d'abord celle que j'avais commise, et ensuite celle que je me crois en droit de leur imputer à mon tour.

—

A l'article *Serpe*, Raynouard, dans son *Lexique roman* (Paris, 1838-1844), cite ainsi les vers suivants empruntés à Rabelais (V, ch. 46) :

Aussi seras tu, beste immonde,
Damné comme une *mâle* serpe.

Je ferai remarquer que cette orthographe de *mâle* est une grosse faute; car ce mot correspond, non pas à l'ancien substantif *masle*, mais bien à l'adjectif *male*, féminin de *malus*, qui se trouve en effet dans l'édition de Rabelais publiée, en 1853, à la librairie Charpentier.

II.

Il y a quelques semaines, j'ai reçu les lignes suivantes, qui avaient été découpées dans le journal *la Liberté* du 29 novembre 1879 :

Par ce temps de naturalisme, il nous est bien permis de rechercher l'origine de certaines expressions, rejetées par l'Académie, mais qui n'en ont pas moins cours dans le monde de la gomme et des casernes. Bien des gens se demandent d'où peut venir la phrase *Casser sa pipe* (mourir). Son origine est illustre.

Qui ne connaît, de nom au moins, Euler, le célèbre Allemand du siècle dernier qui fut à la fois un grand philosophe et un savant hors ligne? Euler avait l'habitude de fumer la pipe après tous ses repas. Cette pipe, noire et respectueusement culottée, tenait une place énorme dans la vie de son propriétaire.

Un jour, en sortant de table, Euler, un peu oppressé, mit sa pipe entre les dents et se prit à fumer doucement. Bientôt il sembla s'assoupir, sa tête retomba sur sa poitrine et la pipe vénérable, s'échappant de ses lèvres, se brisa sur le sol en vingt morceaux.

— J'ai cassé ma pipe! s'écria Euler, réveillé en sursaut, et il retomba aussitôt dans son fauteuil : il était mort.

Telle est l'origine du mot *il a cassé sa pipe*.

Dans le *Courrier de Vaugelas* (5e année, p. 28), j'ai déjà donné de cette locution une explication que j'ai empruntée aux *Coulisses* de Joachim Duflot.

Laquelle des deux est la vraie?

On peut faire contre l'origine que je viens de reproduire plusieurs objections dont l'ensemble n'est pas favorable à son auteur :

1° Si l'expression de *casser sa pipe* nous vient d'Euler, qui mourut le 7 septembre 1783, comment se fait-il que cette expression, qui est toute populaire chez nous, ne se trouve pas mentionnée dans le *Dictionnaire du bas langage* publié en 1808 par d'Hautel, c'est-à-dire 25 ans après la mort d'Euler?

2° L'origine préconisée par la *Liberté* suppose que la langue que maniait le plus facilement Euler était le français (on se sert, il me semble, de l'idiome qui vous est le plus familier quand on parle au moment où la vie vous abandonne). Or, le même journal nous dit qu'Euler était « Allemand ».

3° Euler est mort à Saint-Pétersbourg. Comment son *J'ai cassé ma pipe* a-t-il pu venir de cette capitale, située à 675 lieues de Paris, se populariser parmi les habitants qui peuplent nos faubourgs?

Il est bien plus probable que c'est, comme je l'ai dit d'après Joachim Duflot, à la pipe cassée par l'acteur Mercier, jouant dans *Jean-Bart*, une pièce de la *Gaieté* qui eut une longue suite de représentations, que nous sommes redevables de l'expression qu'emploie notre populaire comme synonyme du verbe *mourir*.

La formule « telle est l'origine de... », dont on est si enclin généralement à faire usage, n'est pas toujours, comme on voit, un palladium pour une explication.



Première Question.

Je vous serais obligé si vous pouviez prochainement me dire quelle est l'origine de l'expression de Portion congrue *(on entend souvent dire : le voilà maintenant réduit à la* portion congrue*), ce qu'elle signifie et dans quels cas on peut en faire usage.*

—

Pour vous faire bien comprendre cette expression, qui remonte au moyen âge, je crois nécessaire de vous dire d'abord quelques mots sur la dîme.

On appelait *dîme* ou *dixme*, dans ces temps loin de nous, une certaine partie des fruits de la terre, ordinairement le dixième, que l'on payait à l'Église et aux seigneurs.

Jusqu'à Charlemagne, la dîme fut plutôt un don des fidèles à l'Église qu'une taxe imposée par la loi; mais cet empereur en fit une obligation (794).

Bientôt la dîme se perçut aussi bien sur les produits des animaux et de l'industrie que sur les fruits de la terre.

Enfin les seigneurs, à l'époque féodale, ayant usurpé le droit ou l'ayant reçu en fief, donnèrent naissance à ce qu'on appelle les *dîmes inféodées* ou *seigneuriales*, c'est-à-dire aux dîmes parties des mains de l'Église et possédées par des laïques.

Les évêques réclamèrent contre cet abus; ils deman-

dèrent que les seigneurs féodaux ne pussent percevoir la dîme; ils échouèrent. Le concile de Latran (1179) reconnut les *dîmes inféodées*; mais il défendit aux ecclésiastiques d'en inféoder d'autres à l'avenir.

Il y avait plusieurs espèces de dîmes : les *menues dîmes* se levaient sur le menu bétail et les peaux d'animaux, sur la volaille, la laine, le lin, les fruits, les légumes; les *grosses dîmes* se levaient sur les blés, le vin et le gros bétail.

Maintenant, je vais vous expliquer la locution qui fait l'objet de votre lettre.

Les curés jouissaient ordinairement des dîmes de leurs paroisses. S'ils étaient privés des grosses dîmes, ceux à qui elles avaient été inféodées (qu'on appelait *gros décimateurs*) étaient tenus de leur payer une pension suffisante pour leur permettre de vivre selon leur qualité et celle de leur famille, d'exercer les droits de l'hospitalité et de la charité, et aussi d'acquitter les tributs et les charges curiales.

Or, c'est cette pension que l'on appelait *portion congrue* (du latin *congruus*, convenable), pension dont le minimum fut fixé à 300 livres au XVIIe siècle, et à 500 livres au XVIIIe :

On plaint un curé de campagne, dont les travaux pénibles ne lui procurent que sa *portion congrue* de trois cents livres de droit en rigueur, et de quatre à cinq cents livres par libéralités.

(Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, p. 35.)

Cette expression, comme on le pense bien, était fréquemment employée; par analogie, on finit par l'appliquer à toute pension, ainsi que le fait remarquer le Trévoux de 1771, qui en cite cet exemple :

Il m'a fallu subir une diminution dans ma *portion-congrue*.

Enfin, avec le temps, elle est devenue synonyme de traitement exigu, rente peu considérable, comme on le voit dans l'exemple qui suit :

Pourquoi M. l'archevêque de Tolède a-t-il un million de ducats de rente, tandis que je suis réduit à *une portion congrue?*

(Voltaire, *Phil.* III, 336)

✕

Seconde Question.

Je lis dans le dictionnaire de Littré que la locution adverbiale A BOULE VUE *signifie tantôt « sans réflexion » et tantôt « avec réflexion ». Comment expliquez-vous cette particularité vraiment remarquable?*

—

La locution *à boule vue* change entièrement de signification selon qu'elle est construite avec le verbe *jouer*, ou qu'elle l'est avec un autre verbe.

Jouer à boule vue veut dire faire sûrement ce qu'on fait; c'est une métaphore tirée du jeu de boules qu'on appelait *le maître*, où les joueurs qui voyaient la boule (laquelle tenait lieu de but) avaient un grand avantage sur tous ceux qui ne la voyaient pas, et, par conséquent, jouaient plus sûrement.

Faire quelque chose à boule vue signifie tout le contraire, c'est-à-dire, à la légère, inconsidérément, sans y avoir pensé. C'est aussi une métaphore tirée du jeu de boules, mais non pas des joueurs (remarquez bien ceci) comme la précédente : elle est prise des juges qui, dans les contestations naissant entre les joueurs, pour savoir quelles sont les boules les plus rapprochées du but, décident par la seule inspection des boules, sans prendre ni cordeau, ni jarretière, ni bâton, etc., pour mesurer le coup.

Telle est, à peu de chose près, la manière dont Ménage (*Observ.*, p. 169 et 171) explique le double sens attribué à l'expression formée par les mots *à boule vue*.

✕

Troisième Question.

Comment se fait-il que le dictionnaire de Littré désigne par PARÉMIOGRAPHE *celui qui écrit sur les proverbes, et par* PARÉMIOLOGIE *la science des proverbes, un livre de proverbes? Ne trouvez-vous pas qu'il y a une sorte d'incompatibilité entre ces deux termes?*

—

Si je ne me trompe, le mot *parémiographe* (composé des mots grecs παροιμία, proverbe, et γράφειν, écrire, décrire) a paru pour la première fois en français dans le *Dictionnaire des proverbes* de Quitard (1842), où il se trouve employé à la page XII de la préface :

Plus scrupuleux que la plupart des *parémiographes*, j'ai laissé dans son bourbier natal cette phraséologie de la canaille.

En 1866, il fut publié sur les proverbes et les expressions proverbiales qui ont pris leur source dans la musique, un ouvrage auquel l'auteur, l'érudit Kastner, a donné le titre de *Parémiologie musicale*.

M. Littré a recueilli ces deux mots nouveaux, qui n'étaient ni dans l'Académie (1835), ni dans Napoléon Landais (1836), et les a enregistrés. Telle est la raison, je crois, pour laquelle on trouve, dans son Dictionnaire, un nom en *logie* désignant une science, et un nom en *graphe* désignant celui qui écrit sur cette science.

Mais s'il est incontestable que Kastner avait le droit d'appeler son livre *Parémiologie*, et que Quitard avait celui d'appeler l'écrivain qui publie un travail sur les proverbes un *parémiographe*, il l'est moins que M. Littré fût autorisé à nous donner *parémiologie* pour parent de *parémiographe;* la logique, il me semble, réclamait qu'à l'instar de M. Bescherelle, il nous présentât *parémiographie*, pour désigner la science, l'ouvrage d'un *parémiographe*, ou *parémiologue*, pour désigner celui qui fait un livre de *parémiologie*.

ÉTRANGER

Première Question.

Dans quel cas, je vous prie, le mot TANTÔT *s'emploie-t-il sans pouvoir être remplacé par* BIENTÔT? *Cet emploi présente, à mon avis, une difficulté assez sérieuse pour les étrangers.*

—

Souvent, on peut mettre *bientôt* à la place de *tantôt;* mais il arrive souvent aussi que l'on emploie *tantôt* sans qu'il soit possible de mettre un autre mot à sa place. Voici les cas où se pratique cet emploi :

1° Avec un verbe au présent, accompagné de *tantôt*, on exprime la même action qu'avec *bientôt* accompagnant ce verbe au futur :

Me *voici* donc *tantôt* au comble de mes vœux.
(Racine, *Thés.*, IV, 3.)

Je ne *sais tantôt* plus à qui je dois penser.
(Racan, *Bergeries*, I, 3.)

2° Quand il s'agit d'une action qui doit se passer ou qui s'est passée dans la journée où l'on est, on emploie *tantôt* pour signifier un temps très peu éloigné du moment où l'on parle :

La personne qui est venue chez moi de sa part doit revenir *tantôt* pour savoir la réponse.
(Marivaux, *Fauss. confid.*, II, 2.)

Qui m'épargnait *tantôt* ose enfin m'achever.
(Corneille, *Rodog.*, V, 4.)

C'est comme conséquence de cette règle qu'on dit :

Je suis forcé de vous quitter, au revoir, à *tantôt*.

3° Pour exprimer l'alternative, la succession, c'est toujours *tantôt* que l'on emploie, et jamais *bientôt* :

Il l'attaque, il le presse, il cède, il se défend,
Tantôt fort, *tantôt* faible et *tantôt* triomphant.
(Corneille, *Cid*, III, 3.)

Tantôt artisan, *tantôt* artiste, quelquefois homme à talents, j'avais partout quelque connaissance de mise.
(J.-J. Rousseau, *Émile*, V.)

4° Enfin *tantôt* s'emploie substantivement (à la manière des habitants de Genève) pour signifier l'après-midi, comme on le voit par ce qui suit :

Je reviendrai sur *le tantôt*.
(Littré, *Dictionn. franç.*)

Le comité du Skating-Club a décidé qu'une réunion de patineurs aurait lieu *ce tantôt* au Bois de Boulogne.
(*La France* du 5 décembre 1879.)

—

Dans la vieille langue française, *tantôt* s'employait également pour *aussitôt*, comme le montrent ces exemples :

Le plus des chevaliers estoient encore à la cour...; et *tantost* qu'ils ouirent nouvelles de ce hutin, ils se trairent au plus tôt.
(Froissart, I, I.)

On parla à aucuns, qui *tantost* après furent bons serviteurs du roy.
(Commines, V, 11.)

Mais depuis le XVIe siècle, cet emploi, si j'en crois mes yeux, est entièrement tombé en désuétude.

✕

Seconde Question.

Comment l'expression de Nuit blanche *a-t-elle pu être donnée à une nuit que l'on passe sans dormir?*

—

Voici en quels termes s'exprime Quitard sur l'origine de cette expression, si souvent usitée dans le discours familier :

Le guerrier digne d'être reçu chevalier passait la nuit qui précédait sa réception dans un lieu consacré, où il veillait auprès de ses armes; *il était revêtu d'un costume blanc*, comme les néophytes de l'Église; et de là vint que cette nuit, qu'on nommait *veille des armes*, fut aussi nommée *nuit blanche*, expression que l'usage a retenue pour signifier une nuit sans sommeil.

Mais, attendu que La Curne de Sainte-Palaye ne dit absolument rien à ce sujet dans l'endroit (tome I, p. 61) où il parle de la réception des chevaliers, je me permets de suspecter quelque peu l'explication de Quitard, et je la remplace par la suivante :

En français, l'adjectif *blanc* s'emploie dans plusieurs cas avec le sens de défectueux, d'incomplet, et aussi pour signifier un contraire; ainsi on dit : au jeu de quilles, qu'on a fait *chou* (coup) *blanc*, pour signifier qu'on a lancé la boule sans abattre une seule quille; — dans le langage militaire, *tirer à blanc*, pour tirer à charge incomplète, à poudre seulement; — dans celui de l'Église, *communion blanche*, pour signifier une communion faite avec des hosties qui ne sont pas consacrées, laquelle, par conséquent, n'est pas une communion véritable, etc.

Or, cela établi, que peut être une *nuit blanche?*

Tout simplement, à mon avis, une nuit où l'on a été privé de ce que donne ordinairement la nuit, c'est-à-dire le repos et le sommeil.

Certes, il peut se faire que la nuit de la « veille des armes » ait été effectivement appelée *nuit blanche*, comme le dit Quitard; mais s'il en a été ainsi, cette appellation était probablement due, non aux habits blancs du futur chevalier, mais bien à la nuit qu'il était obligé de passer en prière et dans une veille complète.

✕

Troisième Question.

Vous m'obligeriez beaucoup si, avant la fin de cette 9e année, vous pouviez me donner l'explication du proverbe Chat échaudé craint l'eau froide. *Ne devrait-on pas plutôt dire* craint l'eau chaude? *Je n'ai jamais pu me rendre bien compte de cette expression.*

—

La prudence du chat est connue depuis longtemps; aussi, quand on veut parler d'une personne qui, pour avoir été trompée une première fois, ne se laissera certainement pas tromper une seconde, prononce-t-on ces mots à son adresse : *chat échaudé craint l'eau froide.*

Mais pourquoi l'eau froide? Est-ce que l'eau tout court ne vaudrait pas mieux, ou du moins tout autant?

C'est Moncrif, l'auteur de l'*Histoire des chats* (Paris, 1727), qui aura l'honneur de vous répondre :

Un chat [il parle ainsi à la p. 86] ne peut être dupé qu'une fois en sa vie; il est armé de défiance, non-seulement contre ce qui l'a trompé; mais même contre tout ce qui lui fait naître l'idée de la tromperie. L'au chaude l'aura outragé; c'en est assez, il craindra même la froide, et n'aura jamais que très peu de commerce avec elle.

Et si cette citation n'est pas suffisante pour vous démontrer qu'il y a *même* de sous-entendu avant *l'eau froide*, dans la rédaction de notre proverbe, j'appellerai votre attention sur la manière dont les Arabes formulent celui où ils expriment la même idée :

Le chat qui a été mordu par le serpent appréhende *jusqu'à* la corde [à cause de sa ressemblance avec ce reptile].

✕

Quatrième Question.

J'ai rencontré dernièrement dans une rubrique de journal le mot Borinage. *Qu'est-ce que ce mot-là? Il ne se trouve pas dans le Dictionnaire de l'Académie,*

même dans celui de la dernière édition. Je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien m'éclairer sur sa signification et son étymologie.

—

Dans le département du Nord et en Belgique, on appelle *borins* les ouvriers qui tirent le charbon des houillères, et *borinage*, leur ensemble ainsi que celui du travail qui se fait dans ces lieux souterrains.

Auguste Scheler, pas plus que M. Littré, ne donne l'étymologie de *borinage;* mais c'est une lacune qu'il me sera facile de combler.

A mon avis, ce terme vient du verbe allemand *boren* (angl. *to bore;* flam. et holl. *booren*), qui signifie forer, percer, trouer. De ce verbe on a fait *borin,* pour désigner l'ouvrier qui pratique, par profession, des trous dans la terre; puis de *borin* on a fait non moins naturellement *borinage*, pour signifier ce que j'ai dit plus haut.

×

Cinquième Question.

Pourrais-je apprendre par votre journal quand est venu au substantif Canard *le sens de fausse nouvelle?*

—

Si vous voulez bien vous reporter à la page 73 de la 3e année du *Courrier de Vaugelas,* vous y trouverez pour *canard*, dans cette acception, une explication avec des dates qui permettent de faire remonter ladite acception jusque vers le milieu du xviiie siècle.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

—

1° ... à coup sûr mécontenté quelqu'un, peut-être plusieurs *personnes;* — 2° ... par la poste, *mon journal* l'Impartial de ... (pour justifier *le vôtre*, il faut que *journal* entre dans la première partie de la phrase); — 3° ... à Stans. *Voici* l'anecdote *qui* circule à ce sujet (Voir *Courrier de Vaugelas,* 1re année, p. 2, col. 2, où sont données les conditions pour qu'un verbe neutre puisse être mis à l'impersonnel); — 4° ... et songeant à *tout* autre chose *que* ces tapages; — 5° ... association de quatre mots *a* été capable; — 6° ... d'un fait dont ils ne pouvaient *mais* (Voir *Courrier de Vaugelas,* 9e année, p. 5, col. 1); — 7° ... il a cassé les vitres et *s'en* est bravement allé (dans les temps composés, le *en* de *s'en aller* se place avant l'auxiliaire); — 8° ... ou bien il a, malgré *vent* et *marée* (le sens est malgré le vent et la marée).

Phrases à corriger

trouvées dans diverses publications périodiques.

—

1° Il ne s'agit rien moins que de faire de l'Odéon une succursale de la Comédie française, où les artistes inoccupés de ce théâtre viendraient prêter leur concours.

2° C'était une comédie qui valait bien celles de M. le duc de Massa ou de M. Vercousin, tout amusantes que soient ces dernières.

3° Je ne sais si ces journaux réclameront « la liberté comme en Autriche »; mais les gazettes élégantes, les feuilles du « high life » demanderaient volontiers, à cor et à cris, les bals masqués comme à Vienne.

4° Je ne doute pas que, depuis sa fondation le grand cercle Dupressoir ait beaucoup changé ses allures; mais nous le répétons, il est à l'extrême frontière qui sépare le cercle du tripot.

5° Les messes, les ex-voto, les cierges bénis avaient été prodigués pour obtenir que la Providence voulût bien préserver des jours aussi précieux; mais tout semblait devoir être inutile.

6° Nous étions dans la vérité en protestant contre ces assemblées d'amis où le mandataire vient justifier de ses actes devant un public favorable et soigneusement trié.

7° On sentait, en le voyant siéger, que la langue lui démangeait le palais et qu'il eût préféré prononcer une de ces leçons charmantes dans lesquelles il excellait, que de torturer un aspirant au baccalauréat.

8° Les hostilités, si ardentes devant la majesté du sceptre, sont tombées d'elles-mêmes devant la majesté du malheur. La mère douloureuse a fait oublier l'impératrice radieuse.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

L'abbé D'OLIVET.

—

(*Suite.*)

Va, je t'achetterai le Praticien François, Mais diantre, il ne faut pas déchirer les exploits (Plaideurs, II, 3). — A l'occasion de la rime, d'Olivet nous apprend ici une chose assez singulière et qui, peut-être, ne se trouve que dans notre langue: c'est que nous avons deux manières de prononcer, l'une pour la conversation, l'autre pour la déclamation. Celle-ci donne de la force et du poids aux paroles, et laisse à chaque syllabe l'étendue qu'elle peut comporter; au lieu que celle-là, pour être coulante ou légère, adoucit certaines diphthongues, et supprime des lettres finales. Voilà, dit l'abbé Tallemant, ce qui est cause que peu de personnes savent bien lire les vers, faute de savoir cette différence de prononciation. Car les vers doivent être prononcés comme en déclamant. Ainsi la prose, continue cet auteur, adoucit la prononciation dans beaucoup de mots : comme *croire,* qu'elle prononce *craire*, les *François*, qu'elle prononce *Français.* Mais la poésie, quand elle veut rimer, rétablit la véritable prononciation, et dit *croire*, de même que *gloire;* *François* comme *loix*.

Ont vu bénir le cours de leurs destins prospères (Esther, III, 4). — *Prospère* ne se dit presque plus en prose, mais en vers, il est toujours beau. Et ce mot n'est pas le seul qui, à mesure qu'il vieillit pour la prose, n'en devient que plus poétique. *Jadis, ennui*, pour signifier en général toutes sortes d'afflictions, *naguères*, *mensonger*, *un penser* et quelques autres, se trouvent dans Racine. Mais il ne s'y trouve pas un mot nouveau, c'est-à-dire pas un de ces mots qui se faisaient de son temps, comme il s'en est toujours fait, et comme il s'en fera toujours. Un écrivain judicieux, et qui ne veut pas risquer de survivre à ses propres expressions, donne aux mots le temps de s'établir assez bien pour n'avoir plus rien à craindre de la fortune. Ce n'est point à nous à employer

ceux que nous voyons naître. S'ils peuvent vivre, ce sera une richesse pour nos neveux ; mais à condition que nos neveux, s'ils sont sages, ne feront pas comme nous, qui avons perdu par caprice une infinité d'anciens mots, pour les remplacer par d'autres moins propres et moins significatifs. On a voulu épurer notre langue depuis François Ier. Peut-être a-t-on fait comme ces médecins qui, à force de saigner et de purger, précipitent leur malade dans un état de faiblesse d'où il a bien de la peine à revenir.

Sais-je pas que Taxile est une âme incertaine! (Alexandre, I, 3). — L'Académie, dans ses Observations sur Vaugelas, traite de négligence et même de faute la suppression de l'une des négatives. Pour la prose, c'est incontestable. Pour les vers, c'est une licence dont aujourd'hui les oreilles délicates sont blessées.

Sur qui sera d'abord sa vengeance exercée (Bajazet, V, 5). — Aujourd'hui nos poètes n'osent presque plus employer ces transpositions, qui cependant ne peuvent faire qu'un bon effet. Pour peu qu'ils continuent à ne vouloir plus que des tours prosaïques, à la fin nous n'aurons plus de vers, c'est-à-dire que nous ne conserverons, entre la prose et les vers, aucune différence qui soit purement grammaticale.

Je ne prends point plaisir à croître ma misère (Bajazet, III, 3). — Aujourd'hui *croître* n'est que verbe neutre, soit en prose, soit en vers. Mais il a été longtemps permis aux poètes de le faire actif.

Ces conquérans si fiers, Qu'ils tremblent à leur tour pour leurs propres foyers (Mithridate, III, 1).—Dans *foyer*, c'est un *e* fermé, après lequel on ne fait point sentir l'*r*, ou du moins, on ne la fait sonner que bien peu. Mais dans *fier*, c'est un *è* ouvert, après lequel on fait entendre l'*r* à plein. Ces deux sons étant si différents, ne peuvent donc pas rimer ensemble; car la rime est faite, non pour les yeux, mais pour l'oreille. Ces sortes de rimes, appelées *normandes*, ne sont plus en usage.

Je demeurai sans voix, et sans ressentiment (Bérénice, II, 4). — Dans les commentaires de Voltaire sur le théâtre du grand Corneille, on a lu que ce mot *ressentiment* est le seul employé par Racine qui ait été hors d'usage après lui. *Ressentiment* n'exprime plus que le souvenir des outrages, et non celui des bienfaits.

Mais y a-t-il là de quoi accuser la langue française d'aimer le changement? Car enfin, à compter du jour où D'Olivet écrit ceci jusqu'au temps où parurent les premières tragédies de Racine, nous avons un siècle révolu.

Voit-on ailleurs cette pureté inaltérable, cette fraîcheur de style, toujours la même au bout de tant d'années? D'Olivet l'attribue surtout à ce que Racine suivait exactement le conseil que donnait César, de fuir comme un écueil toute expression qui ne serait pas marquée au coin de l'usage le plus certain et le plus connu.

Après avoir signalé le peu qui a vieilli dans les ouvrages de Racine, D'Olivet va passer aux expressions qui sont, ou mal associées, ou mal construites.

Vous les verriez plantez jusque sur vos tranchées, Et de sang et de morts vos campagnes jonchées (Alexandre, II, 2). — D'Olivet a deux doutes à proposer sur ces vers. Premièrement *des campagnes jonchées de sang*, est-ce une métaphore admissible? Non, on doit dire des campagnes *arrosées* de sang, et *jonchées* de morts. Une métaphore doit être suivie, et ne peut rapprocher dans la même phrase deux idées dont l'une exclut l'autre.

La seconde faute regarde la construction. Quand le nominatif et le verbe se trouvent séparés par un relatif, comme ici, *vous* les *verriez*, ce même verbe ne doit pas avoir un autre régime, amené par la conjonction *et*.

Quand je me fais justice, il faut qu'on se la fasse (Mithr. III, 5). — Bouhours fait de cette phrase une exception à une règle bien connue, et sauve le vers de Racine, que d'Olivet attaque. A la vérité, il consent que cette phrase, à force de revenir souvent dans la conversation, ait acquis le droit de ne point paraître irrégulière. Mais elle ne laisse pas de l'être, surtout dans le style soutenu. *Faire grâce*, suivant le P. Bouhours lui-même ne saurait être suivi d'un pronom. *Faire justice* n'est-il donc pas de même nature?

Nulle paix pour l'impie. Il la cherche, elle fuit (Esth. II, 8). — D'Olivet doute que les pronoms « rélatifs » *la* et *elle*, puissent être mis après *nulle paix*, deux mots inséparables et qui ne sont ni ne peuvent être précédés d'un article. Tout pronom rappelle son antécédent. Or, l'antécédent est *nulle paix*.

Jamais tant de beauté fut-elle couronnée (Esth. III, 9). — Quoi qu'en ait dit un critique, il faut ici *couronnée* au féminin, parce que c'est une règle sans exception, que, dans toutes les phrases où l'adverbe de quantité fait partie du nominatif, la syntaxe est fondée sur le nombre et le genre du substantif.

Aucuns monstres domptez jusqu'aujourd'hui (Phèdr. I, 1). — En prose, l'Académie veut qu'on dise *jusqu'à aujourd'hui*, comme on dit *jusqu'à hier, jusqu'à demain*. Mais il est bien juste de permettre aux poètes *jusqu'aujourd'hui*, sans quoi, à cause de l'hiatus, ils ne pourraient jamais se servir de cette expression.

On va donner en spectacle funeste (Esth. III, 8). — On dit absolument *donner en spectacle*, comme *regarder en pitié*, et beaucoup de phrases semblables, où le substantif joint au verbe par la préposition *en* ne peut être accompagné d'un adjectif. *Donner en spectacle funeste* est un barbarisme. Pourquoi adoucir les termes, comme si deux brins de mauvaise herbe gâtaient un parterre émaillé des plus belles fleurs?

La Grèce en ma faveur est trop inquiétée (Androm. I, 2). — L'adjectif *inquiet* et le participe *inquiété* ne présentent pas le même sens. Il fallait dire *La Grèce en ma faveur est trop inquiète*, ou mieux encore *s'inquiète trop*. On exprime par *être inquiet* une certaine situation de l'âme, sans avoir égard à la cause d'où cette situation peut venir. *Etre inquiété* renferme tout à la fois l'idée de cette situation et l'idée d'une cause étrangère d'où elle vient. Par *s'inquiéter*, non-seulement nous entendons quelle est la situation d'une âme, mais aussi que cette âme est la cause qui agit sur elle-même.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Histoire du luxe privé et public depuis l'antiquité jusqu'à nos jours; par H. Baudrillart, de l'Institut. T. 3. Le Moyen âge et la Renaissance. In-8°, 708 p. Paris, librairie Hachette et Cie. 7 fr. 50 cent.

Robert Darnetal; par Ernest Daudet. In-8°, 326 p. avec 81 vignettes par Sahib. Paris, librairie Hachette et Cie. 5 fr.

Les Mystères de Berlin; par Victor Tissot et Constant Améro. In-4°, 635 p. avec grav. Paris, lib. de la Société anonyme de publications périodiques.

Histoire fantastique du célèbre Pierrot, écrite par le magicien Alcofribas, traduite du sogdien par Alfred Assolant; dessins par Yan Dargent. In-8°, 300 p. Paris, lib. Furne et Cie. 7 fr.

Physiologie du goût; par Brillat-Savarin. Avec une préface par Charles Monselet. 2 vol. in-16, XVI-624 p. avec 52 eaux-fortes par Lalauze. Paris, lib. des bibliophiles. 60 fr.

Mémoires-journaux de Pierre de l'Estoile. Édition pour la première fois complète et entièrement conforme aux manuscrits originaux, publiée avec de nombreux documents inédits et un commentaire historique, biographique et bibliographique, par MM. Brunet. A. Champollion, E. Halphen, Paul Lacroix, Charles Read et Tamizey de Larroque. T. 6 et 7. Journal de Henri IV (1593-1594 et 1595-1601). 2 vol. in-8°, 775 p. Paris, lib. des bibliophiles. Chaque volume 15 fr.

Petit dictionnaire universel, ou **Abrégé du Dictionnaire français de Littré,** de l'Académie française, augmenté d'une partie mythologique, historique, biographique et géographique; par A. Beaujean, inspecteur de l'Académie de Paris. 5e édition. In-18, 912 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr.

La Chimère; par Ernest Chesneau. In-18 jésus, II-357 p. avec une reproduction du tableau la Chimère, de M. Moreau. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Tranquille et Tourbillon; par Mlle Zénaïde Fleuriot. In-18 jésus, 311 p. avec vign. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25.

La Duchesse de Châteauroux et ses sœurs; par Edmond et Jules de Goncourt. Nouvelle édition, revue et augmentée de lettres et documents inédits tirés de la Bibliothèque nationale, etc. In-18 jésus, XIV-439 p. Paris, librairie Charpentier. 3 fr. 50.

La Sabotière; Un chapitre de roman; par Amédée Achard. Nouvelle édition. In-18 jésus, 291 p. Paris, lib. C. Lévy. 1 fr. 25.

Histoire de Lorraine; par A. Digot, de l'Académie de Stanislas. 2e édition. T. 2. In-8°, 403 p. Nancy, lib. Crépin-Leblond.

Mandarine; par Mlle Zénaïde Fleuriot. Ouvrage illustré de 96 vignettes, par Delord. In-8°, 319 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 5 fr.

Voyage au pays enchanté. Cannes, Nice, Monaco, Menton; par Henry de Montaut. Préface par Arsène Houssaye. In-4°, X-336 p. avec 170 grav. dont 2 eaux-fortes hors de texte. Paris, lib. Dentu.

Les Vies des hommes illustres; par Plutarque. Traduites en français par Ricard; précédées de la Vie de Plutarque. Nouvelle édition, revue avec le plus grand soin. Grand in-8° à 2 col. XIV-851 p. et 14 grav. Paris, lib. Garnier frères. 12 fr. 50.

Publications antérieures :

CHANGEMENTS ORTHOGRAPHIQUES INTRODUITS DANS LE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE (éd. de 1877). — Publié par la Société des correcteurs des imprimeries de Paris. — 4e édition, revue et corrigée. — Paris, librairie *Boyer et Cie.* — Prix : 1 fr.

LE COSTUME AU MOYEN AGE D'APRÈS LES SCEAUX. — Par G. DEMAY, archiviste aux Archives nationales. — Grand in-8°, 500 p. avec 2 chromolithographies et 600 vignettes. — Paris, librairie *D. Dumoulin et Cie.* — Prix : 20 fr.

ŒUVRES CHOISIES DES POÈTES FRANÇAIS DU XVIe SIÈCLE CONTEMPORAINS DE RONSARD. — Publiées avec notices, notes et index, par L. BECQ DE FOUQUIÈRES. — In-18 jésus, VIII-338 pages. — Paris, librairie *Charpentier.* — Prix : 3 fr. 50.

LES MÉTIERS ET CORPORATIONS DE LA VILLE DE PARIS AU XIIIe SIÈCLE. — Le livre des métiers d'Etienne Boileau, publié par RENÉ DE LESPINASSE et FRANÇOIS BONNARDOT, anciens élèves de l'École des chartes. — Grand in-4°, CLXXXII-421 p. et 7 planches fac-similé. — Paris, imprimerie nationale.

ŒUVRES POSTHUMES DE BÉRANGER. — Dernières chansons (1834-1851); Ma Biographie; avec un appendice et un grand nombre de notes de Béranger sur ses anciennes chansons. — In-32, 572 pages. — Paris, librairie *Garnier frères*, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 3 fr. 50.

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE. — Par A. CHASSANG, lauréat de l'Académie française, inspecteur général de l'Instruction publique. — Cours supérieur avec des Notions sur l'histoire de la langue et en particulier sur les variations de la syntaxe du XVIe au XIXe siècle. — Troisième édition. — Ouvrage adopté pour les écoles de la ville de Paris. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année, 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

LE SENTIMENT RELIGIEUX EN GRÈCE, D'HOMÈRE A ESCHYLE, étudié dans son développement moral et dans son caractère dramatique. — Par JULES GIRARD, de l'Institut, professeur de poésie grecque à la

Faculté des lettres de Paris. — 2e édition. — In-18 jésus. 456 pages. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

HISTOIRE DE LA RUSSIE DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A L'ANNÉE 1877. — Par ALFRED RAMBAULT, professeur à la Faculté des lettres de Nancy. — In-18 jésus, 733 p. et cartes. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 6 francs.

HISTOIRE DE HENRY DE LA TOUR D'AUVERGNE, VICOMTE DE TURENNE, MARÉCHAL DE FRANCE. — Par L. ARMAGNAC, sous-chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique. — Deuxième édition. — In-12, 299 pages, gravures. — Tours, librairie *Mame et fils*. — Prix : 3 fr. 25.

PRONONCIATION FRANÇAISE, MÉTHODE CHERVIN. — Exercices de lecture à haute voix et de récitation. — Divisions élémentaires. — Nouvelle édition. — Paris, chez MM. Chervin, 90, avenue d'Eylau, et chez tous les libraires. — Prix : 1 fr. 50 cent.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

SOCIÉTÉ PHILOTECHNIQUE. — *Prix Augustin Martin.* — La Société philotechnique propose au concours, suivant le vœu du fondateur, l'éloge en vers d'une découverte ou des découvertes les plus utiles et les plus célèbres, tant en sciences appliquées qu'en industrie et géographie, depuis une période de dix à quinze ans. — Les concurrents pourront, à leur choix, ne traiter que d'une seule découverte ou tracer un tableau général des progrès de la science et de l'industrie. La Société les laisse libres de choisir le sujet de leurs vers comme ils le comprendront et le traiteront, dans la forme qui leur paraîtra le plus d'accord avec leur inspiration, ode, poème ou épître, de cent à deux cents vers. — Le prix est une médaille d'or de 300 francs, et les deux accessits, deux médailles de 50 francs chacune. — Les concurrents devront faire parvenir *fin Mars 1880* leurs manuscrits en double copie au secrétaire perpétuel, M. J. David, 117, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris. — Ils l'adresseront suivant le mode ordinaire : billet fermé, contenant nom et adresse, avec une épigraphe sur l'enveloppe, répétée sur le manuscrit.

ACADÉMIE FRANÇAISE. — L'Académie propose pour sujet de prix de poésie à décerner en 1881 « LAMARTINE ». — La limite de trois cents vers ne doit pas être dépassée par les concurrents. — Les ouvrages présentés pour ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1880.* — Les ouvrages *manuscrits* destinés à concourir devront être déposés ou adressés, *francs de port*, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre copie.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES PSYCHOLOGIQUES. — (*Prix Guérin.*) — Un concours est ouvert sur la question suivante : « Rechercher quelles ont été, à travers les âges et dans tous les pays, les croyances des peuples, des fondateurs de religions, des grands philosophes; sur la possibilité des communications entre eux et nous, sur la persistance de la vie après ce que nous appelons la mort, sur le retour à de nouvelles vies, soit sur cette terre, soit dans quelques mondes sidéraux. » — L'auteur du meilleur mémoire recevra 1,000 fr. accompagnés d'une médaille de bronze. — Les envois devront être faits *avant le 1er avril 1880.* — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. l'Administrateur de la Société des études psychologiques, 5, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.

RENSEIGNEMENTS OFFERTS AUX ÉTRANGERS.

Tous les jours, les dimanches et les fêtes exceptés, le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* indique aux Étrangers qui lui font l'honneur de venir le consulter : — 1° des professeurs de français; — 2° des familles parisiennes qui reçoivent des pensionnaires pour les perfectionner dans la conversation française; — 3° des maisons d'éducation prenant un soin particulier de l'étude du français; — 4° des réunions publiques (cours, conférences, matinées littéraires, etc.), où se parle un très bon français; — 5° des agences qui se chargent de procurer des précepteurs, des institutrices et des gouvernantes de nationalité française.

(Ces renseignements sont donnés *gratis*.)

Réponses diverses.

M. S.-J., à Hendaye : Ce monsieur demeure 47, rue Pigalle; c'est un papetier-libraire. — *M. L., à Epinal :* N'ayez aucune crainte concernant le journal : au 1er mars vous aurez reçu les 24 nos dont se compose l'année. — *M. L. F., à Casale (Italie) :* Je vous ai envoyé les numéros qui vous manquaient. — *M. G. à Chaumont :* Enchanté de pouvoir vous être agréable ; j'attendrai. — *M. H. B., à Viborg (Finlande) :* Je ne comprends pas assez bien votre question pour qu'il me soit possible d'y répondre. — *M. F. C., à Chiaramonte (Sicile) :* Je vous ai expédié le spécimen et le prospectus que vous m'avez demandés. — *M. L., à Nîmes :* J'ai reçu vos brochures; elles sont du genre de celles que je lis toujours avec un vif intérêt. — *M. C., rue Clauzel :* Je vous ferai porter prochainement la 3e année ; mon employé est malade depuis trois semaines. — *M. L. F., à l'île Maurice :* Je m'empresse de vous remercier des 44 questions que vous venez de m'adresser.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures.*

Imprimerie G. DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 23. 1er Février 1880.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en* 1875, *et doublement récompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

D'où peut bien venir l'expression si fréquemment employée GRAISSER LA PATTE A QUELQU'UN *pour signifier le gagner, soit en lui faisant un cadeau, soit en lui donnant de l'argent?*

A ma connaissance, deux origines ont été proposées jusqu'ici pour cette expression proverbiale : l'une par la Mésangère, l'autre par Quitard.

Le premier de ces parémiologues prétend que *patte*, dans cette phrase, désigne un pied de chevreuil ou autre de bête fauve, suspendu à un cordon de sonnette. Mais je ne suis pas de son avis, et pour deux raisons : 1° parce que si cela était, il me semble que nous n'aurions pas l'expression *graisser le marteau* pour signifier acheter la complaisance d'un concierge; 2° parce qu'il ressort de la construction même de la phrase, que la partie du corps qui s'y trouve mentionnée appartient, comme dans *laver la tête à quelqu'un*, par exemple, à la personne dont le nom est régime indirect dans ladite phrase.

Selon Quitard, le mot *patte* doit s'entendre ici de la main de l'homme qui se laisse corrompre. Dans le temps, dit-il, où l'on payait la dîme *de carnibus porcinis* (des chairs de porc), l'expression *graisser la patte à quelqu'un* s'employait littéralement pour dire d'un redevancier qu'il remettait, de la main à la main, au commissaire-dîmeur quelque portion de la denrée soumise au droit, dans la vue de capter sa bienveillance ou d'apprivoiser sa rigidité. Les solliciteurs donnaient aussi du lard aux personnes qu'ils voulaient intéresser en leur faveur : cette viande était au moyen âge un mets fort estimé et elle jouissait de tous les privilèges dont les poulardes du Mans ainsi que les dindes truffées sont aujourd'hui en possession.

Relativement au sens de *patte*, Quitard est certainement dans le vrai; et la preuve en est que ce mot a été traduit par *main* (je veux dire par le terme qui en est l'équivalent) dans les langues de nos voisins ayant le proverbe dont il s'agit :

Italien : Ugner le *mani*.
Anglais : To grease one's *fist*.
Espagnol : Untar las *manos*.
Portugais : Untar as *mãos*.

Mais, comme j'espère pouvoir vous le démontrer, il n'a raison que jusqu'à un certain point.

En effet, pour Quitard, la main de celui qui se laisse suborner n'est pas autre chose qu'une simple partie du corps recevant un objet. Or, il n'en est pas réellement ainsi; car *graisser la patte à quelqu'un* se disant aussi, en italien, *Ugner le carrucole à uno* (graisser les poulies à quelqu'un), et, en espagnol, *Untar el carro* (graisser la voiture), il s'en suit, du moins à mon point de vue, que, dans notre proverbe, la main signifie l'instrument moral de l'action (la volonté), instrument qui, graissé en quelque sorte par le présent offert et accepté, remplit plus doucement son office à l'égard de celui qui pratique la corruption.

Quitard n'a vu à l'origine du proverbe qu'une main qui prend; je crois y apercevoir une allusion à un instrument mis en meilleur état par une personne qui doit forcément s'en servir.

Du reste, ce n'est pas seulement dans *graisser la patte* (*la main*) *à quelqu'un* que nous nous servons du mot *main* pour signifier la volonté; ce mot a le même emploi

dans *forcer la main à quelqu'un*, autre proverbe qui veut dire forcer quelqu'un de faire, d'ordonner une certaine chose contre son gré.



Seconde Question.

Les paysans du Perche ont l'adverbe de temps ANUIT *(évidemment formé du substantif* NUIT*) qu'ils emploient au lieu de* AUJOURD'HUI : *Je le ferai* ANUIT ; *je ne l'ai pas vu* ANUIT. *Voudriez-vous bien m'expliquer de quelle manière ce mot est devenu synonyme de* AUJOURD'HUI ; *car le fait me semble des plus singuliers?*

—

Comme les peuples germains, nos ancêtres les Gaulois comptaient le temps par *nuits*, ce dont la preuve est dans César (*De bello gallico*, lib. VI, cap. XVIII) :

Les Gaulois se vantaient d'être issus de Pluton, tradition qu'ils disent tenir des Druides. C'est pour cette raison qu'ils mesurent le temps, non par le nombre des jours, mais par celui des nuits. Ils calculent les jours de naissance, le commencement des mois et celui des années de manière que le jour suive la nuit dans leurs calculs.

On retrouve cette habitude de compter dans la loi salique. Ainsi, je lis dans Pardessus, titre XXVI, art 5, cinquième texte, p. 292) :

Si quis infantem in ventre matris suæ, aut natum antequam nomen habeat, infra VIIII *noctes*, occiderit, etc.

Dans son *Glossaire du droit françois*, Delaurière dit qu'en France les laïques comptaient anciennement par *nuits* le temps et les délais judiciaires, ce dont il fournit ces exemples :

... les vendray, ou porray vendre le plus pruchien marchief après *les sept nuits*.

(Perard, *Anc. cout. de Dijon*, art. 4.)

Meubles pris par execution ne peuvent être vendus avant *les sept nuits* expirées.

(*Cout. génér. de la ville de Mets.*)

Cela étant, on conçoit qu'avec *nuit*, joint à la préposition *à* ou *en*, on ait fait l'adverbe *anuit*, *ennuit* pour signifier de nuit, cette nuit : cet adverbe correspondait à l'adverbe *hodie*, ce jour, en ce jour, des Latins, qui comptaient, eux, par jours.

Le français s'est approprié *hodie* sous la forme *hui*, généralement usitée pour signifier *aujourd'hui;* là où l'on avait adopté *anuit*, on finit par employer aussi ce dernier dans le sens de *aujourd'hui*, comme on le voit du reste par ces exemples :

En disant mon voysin je veulx
Vous donner *annuyt* à souper.

(Villon, *Repues franches.*)

Ma fille Anne, despeschez-vous,
Si serez au temple menée;
A Joachim vous ai menée
Qui *ennuit* vous espousera.

(Wace, *De la Concept.*)

Nos ancêtres, en conséquence, eurent deux adverbes pour signifier le temps présent : *hui* et *anuit*.

Mais un jour vint où *hui*, renforcé de *au jour de*, l'emporta sur *anuit* dans le langage de ceux qui avaient la réputation de mieux parler que les autres ; et, peu à peu, *anuit* fut relégué dans les provinces, notamment dans celles de l'Ouest.

Voilà, suivant moi, de quelle manière l'adverbe patois *anuit*, formé de *nuit*, est devenu synonyme de l'adverbe français *aujourd'hui*, sorte de réduplication de *jour*.

—

Le sort des mots est parfois bien bizarre et bien injuste. En effet, l'expression *anuit*, qui n'a que deux syllabes, est certes bien préférable à *aujourd'hui*, qui en a trois, et qui, de plus, forme une espèce de pléonasme. M. Littré la regrette, et je pense absolument de même. Pourquoi bannir du vocabulaire une expression remontant à l'origine de la langue pour la remplacer par une autre moins commode qu'elle?



Troisième Question.

Pour quelle raison donne-t-on le nom de MAITRE GONIN *à un homme fin, rusé, fourbe?*

—

On a expliqué cette qualification de diverses manières dont voici les plus remarquables :

1° Dans sa *Démonomanie* (p. 148, éd. de 1587), Jean Bodin dérive ce mot de l'hébreu *Mégonim*, qu'il dit signifier sorcier, charmeur :

Mégonim, qui signifie celuy qui respond quand on est en doubte des choses qu'ils veulent entreprendre... que les Interpretes ont appellé Augur. Nos François ayans appris des Juifs ce mot Hebrieu appellent les Sorciers et Charmeurs *Maistre-gonim*, au lieu de *Mégonim*.

2° Selon Quitard, le nom de *Gonin*, qui, d'ailleurs, ne serait point patronymique, vient de *gone*, lequel signifiait particulièrement une robe de moine, dans l'ancienne langue romane, et il a servi à désigner ceux qui portaient cette robe. Un tour de *maître Gonin*, c'est proprement un tour de moine.

3° A s'en rapporter à Dulaure (*Hist. de Paris*, t. VI, p. 190, 2e édit.), il s'agit ici tout simplement d'un faiseur de tours nommé *maître Gonin*, qui vivait au commencement du règne de Louis XIII :

Maître Gonin, habile joueur de gobelets, avait établi sa boutique sur le Pont-Neuf, dans les premières années du règne de Louis XIII. Sa dextérité sans exemple, qui ravissait les Parisiens en admiration, a rendu immortel son nom, sous lequel on désigne encore proverbialement les fourbes habiles.

Cherchons maintenant laquelle de ces explications doit être considérée comme la vraie, ou, du moins, comme la plus probable.

Je comprends que Jean Bodin ait été imbu, comme son siècle, de la croyance aux sorciers; mais, je ne puis admettre avec lui, et Ménage est de mon avis, que nos pères aient fait *maître Gonin* de l'hébreu *Mégonim*.

L'origine proposée par Quitard est autrement sérieuse, car on trouve effectivement dans les vieux livres *gone* pour robe de moine :

Je congnois le moyne à la *gonne*.

(Villon, p. 103.)

Mais qui a jamais rencontré *gonin*, et surtout *maître Gonin* pour signifier un moine? C'est le titre de *père* qu'on donnait aux religieux, et non celui de *maître*.

Puis le même auteur prétend que *Gonin* n'est pas un nom de famille; mais d'où viennent donc alors les cinq

Gonin dont l'adresse se lit dans notre *Almanach du commerce*, autrement dit *Almanach Bottin?*

Pour moi, c'est la troisième de ces étymologies qui est la meilleure, mais je ne la crois pas encore complètement irréprochable.

En effet, le nom de *maître Gonin* a été porté successivement par trois escamoteurs, l'un qui vivait sous François I[er] (1515-1547); son petit-fils, sous Charles IX (1560-1574), et enfin celui dont parle l'historien Dulaure. Or, M. Littré citant un passage de Brantôme, du XVI[e] siècle, où il est question de *maître Gonin*, il est évident que ce ne peut être le troisième du nom; et comme, entre les deux autres, c'est, au dire du même Brantôme, celui du règne de François I[er] qui a été le plus célèbre, j'incline fortement à croire que c'est à ce dernier que fait allusion l'expression proverbiale en question.

Toutefois, on n'a parlé longtemps de *maître Gonin* que dans le sens propre, je veux dire comme d'un homme fort habile dans l'art des tours de passe-passe, de l'escamotage; l'emploi de l'expression au figuré n'est venu, à mon avis, qu'après la publication des *Tours de maître Gonin* (1713), roman de l'abbé Bordelon, où le héros se signale par des actes qui consistent en fines ruses, en plaisants stratagèmes, en friponneries diverses.

×

Quatrième Question.

Je trouve dans l'Illustration *du 17 janvier 1880 l'expression de* « Triée sur le volet », *appliquée à une troupe de théâtre, et signifiant évidemment* choisie avec soin. *Quelles peuvent bien être l'origine de cette expression et l'étymologie du mot* volet *qu'elle renferme?*

—

Cette expression est fondée sur la coutume qu'ont les jardiniers de répandre leurs graines sur une planche ronde, qu'ils nomment *volet*, afin de choisir les meilleures, pour les semer. C'est ce qui est parfaitement mis en évidence par un passage de Rabelais où Panurge, prêt à consulter sur le dessein qu'il avait de se marier, dit ce qui suit :

> Messieurs, il n'est question que d'ung mot. Me doibs je marier ou non? Si par vous mon doubte n'est dissolu, je le tiens pour insoluble.... Car vous estes tous esleuz choisis et *triez* comme beaulx pois *sus le volet*.
>
> (*Pantagruel*, liv. III, ch. 30.)

Quant à l'étymologie de *volet*, voici ce que je puis vous dire :

Excepté lorsqu'il est appliqué à un pigeonnier (auquel cas il est de la famille de *volière*), le mot *volet* désigne généralement une planche qui sert, tantôt à fermer un colombier, pour empêcher les fouines d'y pénétrer, et les fenêtres en dedans des maisons, tantôt à trier des graines, des pois, des lentilles, etc.

Or, comme nous avons *volige*, planche mince de sapin ou d'autre bois, et aussi *volice*, *voliche* et *volille*, qui désignent des lattes à ardoise, des espèces de planches, on en peut conclure, avec quelque certitude, que *volet* est, comme ces quatre autres, un diminutif obtenu au moyen du radical *vol*.

Mais qu'est-ce que ce radical, d'où vient-il? J'ai le profond regret d'avoir à constater, que, malgré bien des recherches, je n'ai absolument rien trouvé de satisfaisant à vous dire sur son compte.

×

Cinquième Question.

Comment expliquez-vous que le sens : Se donner de grands airs puisse se trouver contenu, comme le dit le Dictionnaire de Littré, dans la phrase : Faire les beaux bras? *Agréez d'avance mes remerciements.*

—

Les anciens ouvrages relatifs à l'art chorégraphique font connaître tous les mouvements qu'on exécutait dans les différentes danses et dans les différents pas, et toutes les qualités que devait réunir un danseur. Il fallait surtout qu'il eût de la jambe; mais cela ne suffisait pas; il fallait que ses bras fussent « doux et gracieux » comme le dit Rameau, l'homonyme du célèbre compositeur :

> Je regarde les bras qui accompagnent bien le corps en dansant comme la bordure faite à un tableau : car si elle n'est faite de façon qu'elle puisse convenir au tableau, quelque beau qu'il soit, il n'est pas si « parent » : ainsi quelque bien qu'un danseur fasse les pas, s'il n'a point les bras doux et gracieux, sa danse ne paroîtra pas animée, et par consequent fera le même effet que le tableau hors de sa bordure.
>
> (*Le Maître à danser*, Paris, 1725, p. 196.)

C'est l'exécution de tous ces mouvements des bras que l'on appelait en langage de danse *faire les bras*, et à partir de la page 214, notre auteur examine successivement (je copie le titre de ses chapitres) :

> De la maniere de *faire les bras* avec les tems de Courantes, avec les demi-Coupez en arriere, — avec les pas de Bourée ou Fleurets, — avec les Coupez de differentes façons, — avec les pas Tombez et les pas de Gaillarde, — avec les Perouettez, — avec les Balancez, — avec les pas de Sissonne, — avec les pas de Rigaudon et les Jettez, — avec les Contretems de Gavote.

Telle est l'origine de l'expression *faire les bras* dans le sens propre. Or, comme on disait tout naturellement *bien faire les bras*, cette phrase a conduit à dire (du moins je le pense) *faire les beaux bras*, transformation à laquelle on a donné le sens figuré de prendre de grands airs, comme rappelant la tenue d'un beau danseur.

—

Si j'en juge d'après Kastner (*Parémiologie musicale*), qui devait s'y connaître puisqu'il était musicien, la locution *faire les bras* est passée dans l'argot des musiciens où elle signifie, ainsi que le dit Bescherelle dans son dictionnaire, « soulever les coudes et les arrière-bras comme si on était étouffé par le sentiment. »

Ainsi, veuillez bien noter que *faire les bras* a une double signification matérielle, l'une dans la danse et l'autre dans la musique; et retenez également que, si je ne me trompe, cette locution s'applique tout aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

ÉTRANGER

Première Question.

Dans la conversation familière, on emploie souvent l'expression ce n'est pas pour des prunes, *dans le sens*

de : c'est pour une chose sérieuse, je vous prie de vouloir bien le croire. Quelle est donc l'origine de cette manière de parler, s'il vous plaît ?

—

Dans le glossaire de ses *Noëls bourguignons*, La Monnoye rapporte, p. 353, cette historiette sur le docteur Martin Grandin, doyen de Sorbonne :

On lui avait fait présent de quelques boîtes d'excellentes prunes de Gênes qu'il serra dans son cabinet. Une fois qu'il laissa par mégarde la clef à la porte, des écoliers ses pensionnaires, entrèrent au cabinet, où ils firent main-basse sur environ demi-douzaine de ces boîtes qui restaient. Le docteur Grandin ne pouvant accuser de ce vol que ses écoliers, fit grand bruit, et tout résolument les aurait chassés, si l'un d'eux, se jetant à ses genoux, ne lui eût dit : Hé! monsieur, si vous nous traitez de la sorte, voyez la conséquence, on dira que vous nous avez chassés pour des prunes. A ce mot le bon homme ne put s'empêcher de rire, et leur pardonna.

Certains étymologistes ont prétendu que la locution qu'il s'agit d'expliquer venait de ladite historiette. Mais comme Quitard, je doute qu'il en soit ainsi ; car, pour que le « chassés pour des prunes » ait pu faire rire Martin Grandin dans une si grave circonstance, il fallait que cette expression fût déjà reçue, d'où la nécessité d'en chercher l'origine à une époque antérieure.

D'autres ont cru qu'elle était née d'une allusion railleuse à l'expédition mal réussie des Croisés, en 1148, contre la ville de Damas; et ceux-ci s'appuient sur ce qu'on trouve dans Michaud et Poujoulat (*Correspondance d'Orient*, Paris, 1830-31, t. VI, p. 202) :

Les prunes de Damas ont aussi une grande célébrité. En 1148, nos Croisés étant retournés à Jérusalem après avoir vainement assiégé Damas, comme il sera dit ailleurs, furent accusés d'avoir fait le voyage de Damas *pour des prunes;* ce fut là l'origine d'un proverbe qu'on répète encore en Europe.

Vous penserez ce que bon vous semblera de cette dernière explication ; quant à moi, je lui préfère celle qui suit, laquelle fait naître la locution en France :

Autrefois, les prunes étaient excessivement communes, et naturellement à très vil prix ; la preuve en est que *prune* se trouve dans Chevallet (*Orig. et form. de la lang. franç.*, II, p. 333) au nombre des termes qui entraient dans les phrases négatives pour signifier l'appréciation d'un objet à une valeur excessivement petite :

Le dieu lairas qui ci t'a mis,
Et ne priseras *une prune*
Toute la roe de fortune.

(*Rom. de la Rose*, v. 6580, éd. Fr. Michel.)

Or, attendu que les nèfles, qui étaient aussi un fruit excessivement commun autrefois, ont donné lieu, Quitard le dit, à l'expression proverbiale *ce n'est pas pour des nèfles*, signifiant ce n'est pas pour rien, c'est très sérieux, il me semble tout naturel que les prunes, fruit non moins commun que les nèfles, nous aient valu *ce n'est pas pour des prunes*, expression analogue à la précédente et signifiant la même chose.

×

Seconde Question.

On dit souvent, dans la conversation, C'EST LE CADET DE MES SOUCIS, *pour signifier que la chose dont on parle est reléguée à l'arrière-plan de celles qui nous préoccupent. Me serait-il permis d'espérer bientôt une explication à ce sujet dans votre journal ?*

—

M. Littré a rencontré la phrase suivante dans la *Chronique de Louis XI*, p. 308 :

Apres ladite desconfiture, ils se ralierent et vinrent devant une place nommée Malaunoy, dedans laquelle estoit un capitaine gascon nommé le *capdet* Remounent.

La manière dont y est écrit *cadet* met sur la voie de son étymologie : ce mot vient de *capitetus*, diminutif roman de *caput*, chef; le *capdet* ou *cadet* est le petit chef de la famille, à la différence de l'aîné, qui en est le premier chef.

Avant la Révolution, les aînés avaient presque tout le patrimoine de la famille, et les jeunes gentilshommes qui avaient le malheur d'être *cadets* étaient le plus souvent obligés de s'engager dans un régiment. De là vint que l'on appela *cadet* tout gentilhomme prenant du service comme simple soldat pour apprendre le métier de la guerre.

Mais, à la longue, *cadet* s'écarta de sa signification primitive, et il en est venu à signifier le dernier fils, comme le met en évidence l'exemple qui suit :

Il suffit que ce jeune homme soit le *cadet* de sa maison pour ne pas douter qu'il ne soit dès là appelé aux fonctions redoutables de pasteur des âmes.

(Bourdaloue, *Carême*, t. I, 519)

Or, une fois arrivé là, il put facilement se substituer à *moindre*, dont il a conservé le sens, ce qui a permis de dire, en parlant d'une chose qui nous préoccupe fort peu, qu'elle est *le cadet de nos soucis*.

×

Troisième Question.

D'où vient le mot DRAGÉE *désignant ces menues friandises faites de sucre avec de l'anis, des amandes ou de la cannelle, par les confiseurs ?*

—

Les Grecs appelaient τραγήματα (de la forme τραγειν de τρωγω, croquer) toutes les friandises, confitures et pâtisseries, qui se servaient à la fin du repas et se mangeaient au dessert.

Ce mot a passé en latin (il est dans Quicherat), puis dans la basse latinité, comme l'attestent, et Papias, grammairien italien du XI[e] siècle, dans son *Vocabularium latinum*, et Du Cange, qui, à *tragemata*, ajoute les formes contractées *dragata*, *drageia* et *dragia*, toutes accompagnées d'exemples.

De là, il s'est répandu dans les idiomes et dialectes néo-latins après avoir subi un léger changement, soit dans sa consonne initiale (t = d = g), soit dans sa finale ou ailleurs : italien, *traggea ;* — espagnol, *gragea ;* portugais, *grangea;* — catalan, *dragea ;* provençal, *dragea ;* bourguignon, *draigée ;* et français, *dragée*.

Mais, il me semble que c'est seulement au XIV[e] siècle que *dragée* a pris chez nous sa forme actuelle.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° Il ne s'agit *de* rien *de* moins que de faire (le premier *de* est requis par *il s'agit*, et le second, par *rien moins*, qui a le sens affirmatif); — 2° ... tout amusantes que *sont* ces dernières (après *tout... que* on met l'indicatif); — 3° ... volontiers, à cor et à *cri* (Voir *Courrier de Vaugelas*, 8e année, p. 82); — 4° ... Je ne doute pas...; mais *je le répète* (pourquoi, dans la même phrase, employer ainsi le singulier puis le pluriel pour désigner le même individu?); — 5° ... les cierges *bénits* (le participe du verbe *bénir* prend la forme *bénit* quand il s'applique aux personnes ou aux choses auxquelles le prêtre donne la bénédiction); — 6° ... où le mandataire vient justifier ses actes (*justifier de*, c'est donner la preuve de...); — 7° ... que la langue lui démangeait (ce verbe ne peut avoir de régime direct), et qu'il eût préféré ... *plutôt* que de (Voir *Courrier de Vaugelas*, 1re année, p. 153); — 8° ... La mère *malheureuse* a fait oublier l'impératrice...

Phrases à corriger

présentant les principales fautes qui ont été signalées dans les 22 nos précédents.

1° Quoi que vous en disiez, nous ne sachons pas que cela se soit jamais pratiqué chez nous de la sorte.

2° Il avait tout engagé au Mont-de-Piété, voire même les diamants de sa mère, le pauvre fou !

3° Un voyageur grincheux s'est jeté sur nous, et il n'a fallu rien moins que l'intervention des employés de la gare pour nous délivrer.

4° Que voulez-vous, s'il préfère être un singe perfectionné qu'un homme dégénéré, qui peut l'en empêcher?

5° Ils disent que le congrès de Berlin est plus abominable et plus odieux que le congrès de Vienne, et ils le crient par-dessus les toits.

6° Il venait de recevoir la visite d'un jeune homme portant un costume mi-partie civil et ecclésiastique, et qui en arrivant lui avait sauté au cou.

7° Quoi qu'elle en ait, ils ne s'embarrasseraient guère, étant le nombre infini, de faire le bonheur de la majorité.

8° Il allait se battre avec tout le monde, quand deux agents lui firent comprendre qu'il fallait mieux procéder autrement.

9° Il travaille à se rendre populaire à seule fin d'accaparer pour lui toutes les louanges.

10° C'est à deux heures moins le quart seulement que les voitures du corps diplomatique ont commencé à arriver à la présidence.

11° Quoi qu'il en soit de ces inventions plus ou moins ingénieuses, toujours est-il qu'on mettra du temps à les adopter.

12° Je vous accompagnerais volontiers; mais vous avez une course si longue à faire (car votre ami demeure au diable au vert) que j'hésite à m'y décider.

13° Je vous jure, ma parole d'honneur, que je n'ai jamais reçu ni cette somme, ni une moindre de quiconque pour ne pas laisser vendre le livre.

14° N'attendez pas de moi que je vous présente la défense de docteurs ès-ignominie qui enseignent les belles actions que je viens de vous signaler.

15° Pourriez-vous m'apprendre, interrogea mon compagnon, pourquoi ces deux employés agitent ainsi un petit drapeau de temps en temps?

16° Le crayon de notre caricaturiste s'est moqué cent fois de ces petits propriétaires en rupture de comptoir qui s'essoufflent à arroser ainsi, sous un chaud soleil, un petit jardin tout pelé.

17° Ces groupes, qui ne remplissaient pas le but désiré, viennent d'être retirés par ordre de l'architecte auquel avait été confiée la construction du monument.

18° Dès à présent, ils seraient en mesure de nous livrer un minimum de 6000 mètres cubes d'eau chaque 24 heures.

19° N'admettons jamais un tel précédent; car si nous le faisions, c'en serait fait à tout jamais du régime parlementaire chez nous.

20° Je ne les connais personnellement ni l'une ni l'autre; mais il circule sur l'aînée des deux l'anecdote caractéristique que je vais vous raconter.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

L'abbé D'OLIVET.

(*Suite.*)

Ma langue a demeuré glacée (Bérénice, II, 2). — *J'ai demeuré* et *Je suis demeuré* présentent deux sens différents. *J'ai demeuré à Rome*, c'est-à-dire j'y ai fait quelque séjour. *Je suis demeuré muet*, c'est-à-dire je suis resté bouche close. Racine aurait dû mettre ici *ma langue est demeurée glacée.*

A ce mot ce héros expiré (Phèdre, V, 5). — Dans le sens propre, *expirer* convient aux personnes et se conjugue avec *avoir;* au figuré, il convient aux choses et se conjugue avec *être*. On dira très bien *la trève expirée, on reprendra les armes*, parce que devant *expiré* il y a *étant* sous-entendu, dont la suppression est souvent permise. Mais *ayant* ne se supprime jamais : et par conséquent *ce héros expiré* n'est pas plus français que *ce héros parlé.*

Il en étoit sorti lorsque j'y suis couru (Bérénice, II, 1). — On dit indifféremment j'*ai accouru*, *je suis accouru*. Mais *je suis couru* paraît à D'Olivet une de ces distractions dont les meilleurs écrivains ne sont pas toujours exempts.

Il y seroit couché sans manger et sans boire (Plaideurs, I, 1). — Il n'est pas français de dire *il y seroit couché* pour signifier *il y auroit passé la nuit*, cela est indiqué dans tous les dictionnaires. M. Racine fils prétend que c'est là une faute d'impression, et qu'on doit lire, *il s'y seroit couché*, mais il n'a donc pas fait réflexion que *se coucher* signifie simplement se mettre au lit, ou s'étendre de son long sur quelque chose.

Tu prétens faire ici de moi ce qui te plait (Plaid., II, 13). — Il y a une différence entre *ce qui te plaît*, et *ce qu'il te plait;* car le premier signifie, *ce qui t'est agréable*, et le second, *ce que tu veux*. Or, il est visible que c'est le second qu'il eût fallu ici.

Change le nom de reine au nom d'Impératrice (Béren., I, 3). — On ne dit point *changer une chose à une autre*, mais *en une autre*. Il est vrai que la préposition *en* ne se met pas devant un article masculin, *en le nom*, si ce n'est devant quelques mots dont l'article s'élide, *en l'honneur*. Ici donc, il faudrait chercher un mot qui n'eût pas besoin d'article : par exemple, si le vers l'avait permis, *change le nom de reine en celui d'Impératrice.*

La fille le veut bien. Son amant le respire (Plaid., III, 4). — Pris figurément, *respirer* signifie désirer avec ardeur. Mais, ce qui paraît une bizarrerie dans notre langue, il ne se dit guère qu'avec la négation : *vous ne respirez que les plaisirs.* Peut-être cela vient-il de ce que respirer, employé sans négation, a communément un autre sens.

Prêt à suivre par-tout le déplorable Oreste (Androm., I, 1). — L'adjectif *déplorable* est un de ceux qui s'appliquent seulement aux choses ; le dictionnaire de l'Académie en avertit expressément. Il y a cependant d'autres endroits où Racine l'applique à des personnes.

D'achever un dessein (Alex., I, 3). — Joint à *dessein*, le verbe *achever* paraît un terme impropre à D'Olivet, parce que *achever* ne se dit que de ce qui est commencé. Or, ce qui est un *dessein* n'est pas quelque chose de commencé; ou si c'est quelque chose de commencé, ce n'est plus un *dessein*, c'est une entreprise.

Mais parmi ce plaisir (Britann., II, 6). — *Parmi* se met devant un pluriel, ou devant un mot collectif qui renferme équivalemment plusieurs choses particulières. *Vous avez mis de faux argent parmi du bon; parmi les plaisirs de la campagne*, etc.; mais on ne peut dire *parmi ce plaisir*, qui exclut tout sens composé.

Aux affronts d'un refus craignant de vous commettre (Iphig., II, 4). — On dit bien *commettre quelqu'un* et *se commettre* pour signifier exposer quelqu'un, et s'exposer soi-même à recevoir un déplaisir. Mais ce verbe ne s'emploie qu'absolument, et l'on ne dit point *se commettre à quelque chose.*

Je ne vous ferai point des reproches frivoles (Bajazet, V, 4). — Roxane veut-elle dire à Bajazet qu'elle ne lui fera nul reproche, de quelque espèce que ce puisse être? Point du tout. Au contraire, elle lui en fait d'un bout à l'autre de cette scène, mais qui ne sont pas *frivoles.*

Le Ciel s'est fait une joie inhumaine à rassembler sur moi (Iphig., II, 4). — Après *se faire une joie*, il est plus naturel et plus régulier de mettre *de* que *à*. On dit *J'ai la joie de vous voir ; je me fais une joie de vous voir.* C'est là une observation bien légère ; mais D'Olivet s'y arrête exprès pour faire sentir à ceux qui connaissent le mérite de l'exactitude que toute négligence qui n'est pas raisonnée offense le lecteur.

Dans les cœurs les plus durs inspireront l'amour (Alex., III, 6). — *Inspirer dans* ne paraît pas français à D'Olivet. On dit *inspirer à.* Pour conserver *dans*, il faudrait *dans les cœurs les plus durs feront naître l'amour*, ou *feront entrer l'amour*, ou quelque autre verbe de cette espèce. Avec le verbe *inspirer* notre langue ne souffre pas *dans.*

C'est pousser trop loin ses droits injurieux Qu'y joindre (Iphigén., III, 4). — On dirait en prose, *que d'y joindre*, et c'est assez l'ordinaire des infinitifs qui suivent la conjonction *que*, d'être précédés de la particule *de.*

On ne veut pas rien faire ici qui vous déplaise (Plaideurs, II, 6). — Voilà précisément le cas pour lequel les deux savantes de Molière voulaient que leur servante fût chassée : il ne faut pas mettre *pas* avec *rien.* Racine n'a fait ce barbarisme que pour faire rire ; et peut-être aurait-il encore mieux fait de s'en passer. Pourquoi chercher dans un langage corrompu le germe de la bonne plaisanterie? Peut-être l'introduction du patois sur la scène française n'est-elle qu'un reste de ce misérable goût que nos pères ont eu pendant un temps pour le burlesque.

Je puis l'instruire au moins, combien sa confidence, etc. (Britann., I, 2). — On ne peut donner ici à *instruire* que l'un de ces deux sens, ou *enseigner* ou *informer.* Or la phrase de Racine ne paraît française ni dans l'un ni dans l'autre cas.

Ne vous informez point ce que je deviendrai (Bajazet, II, 5). — Il faudrait *ne vous informez point de ce que je deviendrai,* parce qu'un verbe ne peut avoir deux régimes simples, quoique plusieurs verbes puissent avoir deux régimes, l'un simple, l'autre particulé.

Chargeant de mon débris les reliques plus chères (Bajazet, III, 2). — Quand *plus* est mis sans article, il fait que l'adjectif qu'il précède est comparatif ; mais alors le second terme de la comparaison doit toujours être exprimé, ou clairement sous-entendu : *Votre santé m'est plus chère que la mienne.* Quand le second terme de la comparaison n'est pas exprimé, *plus* est précédé de l'article, et il forme une espèce de superlatif : *les plus chères reliques de mon débris.*

Comme vous je me perds d'autant plus que j'y pense (Bérénice, II, 5). — Par les exemples accumulés dans le dictionnaire de l'Académie, on verra qu'ici *d'autant plus* ne répond point à l'idée de Racine, qui voulait dire, *plus j'y pense, plus je me perds.*

Oui, les Grecs sur le fils persécutent le père (Andromaque, I, 2). — Rien de si clair que *persécuter quelqu'un.* Mais *persécuter quelqu'un sur un autre*, ne serait-ce point là un de ces mots qui, comme on dit quelquefois en riant, doivent être étonnés de se trouver ensemble ?

Jusqu'ici la fortune et la victoire mêmes (Mithridate, III, 5). — Aujourd'hui, et depuis longtemps, on ne met plus d'*s* à la fin de *même* adverbe. Or, d'Olivet est persuadé que ce mot est ici adverbe, comme s'il y avait, *même la victoire.* Racine a écrit *mêmes* parce que la rime le demandait et que l'orthographe de son temps ne s'y opposait pas. Autrement, ce serait un solécisme dont il n'était certainement pas capable.

Je vois mes honneurs croître, et tomber mon crédit (Britannicus, I, 1). — Pardonnons cette inversion à un poète : car la contrainte du vers a ses privilèges; mais, en prose, comme rien n'empêche d'être régulier, rien ne permet de ne pas l'être. On dirait, *je vois croître mes honneurs, et tomber mon crédit.*

Il prend l'humble sous sa défense (Esther, I, 5). — On dit *prendre la défense de quelqu'un ;* on dit aussi *prendre quelqu'un sous sa protection.* Mais *prendre sous sa défense* a-t-il été reçu par l'usage? Rien de plus commun que des termes qui paraissent synonymes, et qui ne peuvent cependant être mis l'un pour l'autre, soit avec les mêmes prépositions, soit avec les mêmes verbes.

(*La fin au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Alice et Gehendrain, légende chartraine; par un petit-neveu de Beaumarchais. 3e édition. Petit in-8o, XXIV-106 p. et vignettes. Paris, lib. Dentu.

La Fugitive; par Jules Claretie. 3e édition. In-18 jésus, VII-409 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr. 50.

Les Errants de nuit; par Paul Féval. In-18 jésus, 428 p. Paris, lib. Palmé.

Le Secret du feu, par H. Gourdon de Genouillac. In-18 jésus, 372 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

La Princesse Oghéroff; par Henri Gréville. In-18 jésus, 337 p. Paris, lib. Plon et Cie. 3 fr. 50.

L'Éventail brisé : I. Régina; II. Angèle; par Arsène Houssaye. 2 vol. in-18 jésus, 692 p. avec fig. Paris, lib. Dentu. 7 fr.

La Boîte d'or; par Mary Lafon. In-16, 320 p. Paris, lib. Dentu.

Mille (les) et une nuits, contes arabes, traduits en français par Galland. Nouvelle édition, augmentée de plusieurs contes et accompagnée de notes et d'un essai historique sur les Mille et une nuits, par A. Loiseleur-Deslongchamps. Publié sous la direction de M. Aimé-Martin. Grand in-8o à 2 col., XLIII-755 p. Paris, Delagrave. 7 fr. 50.

Histoire de l'abbaye d'Avenay; par Louis Paris, bibliothécaire d'Épernay. T. 2. In-8o, 514 p. Paris, lib. Picard. 14 fr.

Histoire universelle de la pédagogie: renfermant les systèmes d'éducation et les méthodes d'enseignement des temps anciens et modernes, les biographies de tous les pédagogues célèbres, etc; par Jules Paroz, directeur d'école normale. 3e édition, revue, corrigée et augmentée. In-18 jésus, 540 p. Paris, lib. Delagrave.

Recueil des historiens des Croisades, publié par les soins de l'Académie des inscriptions et belles lettres. Historiens occidentaux. T. 4. In-fo, XXXII-816 p. Paris, Imprimerie nationale.

Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis, recueillies et annotées par M. Monmerqué, de l'Institut. Nouvelle édition, revue sur les autographes, les copies les plus authentiques et les plus anciennes impressions, et augmentée de lettres inédites, d'une nouvelle notice, d'un lexique des mots et locutions remarquables, de portraits, vues et fac-similé , etc. T. 3. In-8o, 554 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 7 fr. 50.

Choix de dictées sur les diverses parties de la Petite grammaire des écoles et sur les principaux homonymes, complément indispensable des 259 exercices renfermés dans cette grammaire; par M. Guérard, agrégé de l'Université. In-12, 168 p. Paris, lib. Delagrave.

La Marine des anciens; la Bataille de Salamine et l'Expédition de Sicile; par le vice-amiral Jurien de La Gravière, de l'Institut. In-18 jésus, 304 p. Paris, lib. Plon et Cie.

Guillaume III, stathouder de Hollande et roi d'Angleterre. Etude historique sur la vie et les campagnes de ce prince, d'après les documents la plupart inédits, du dépôt de la guerre; par le comte de Lort-Sérignan, capitaine au 104e régiment d'infanterie. In-8o, 635 p. avec portrait, cartes et plans. Paris, lib. Dumaine. 10 fr.

Le Livre d'or des poëtes; par Edgard Montbrun. T. 2. In-8o, 347 p. Marmande, imprim. Avit Duberot. 3 fr. 75.

Les Aventures du capitaine La Palisse; par le vicomte Ponson du Terrail. In-18 jésus, 343 p. Paris, lib. C. Lévy.

Œuvres complètes d'Edgard Quinet. L'Esprit nouveau. In-18 jésus, IV-402 p. Paris, lib. Germer Baillière et Cie. 3 fr. 50.

Lady Fauvette; par Marguerite Van de Wiele. 2e édition. In-18 jésus, 220 p. Paris, lib. Le Vasseur.

Les Plaisirs du roi; par Pierre Zaccone. In-18 jésus, 373 p. Paris, lib. C. Lévy. 1 fr. 25.

Publications antérieures :

MÉMOIRES-JOURNAUX DE PIERRE DE L'ESTOILE. — Édition pour la première fois complète et entièrement conforme aux manuscrits originaux, publiée avec de nombreux documents inédits et un commentaire historique, biographique et bibliographique. — Par MM. Brunet, H. Champollion, E. Halphen, Paul Lacroix, Charles Read et Tamizey de Larroque. — Tomes 6 et 7. JOURNAL DE HENRI IV (1593-1594) et (1595-1601). — 2 volumes. — In-8o, 775 pages. — Paris, librairie des Bibliophiles. — Prix : chaque volume 15 fr.

HISTOIRE DU LUXE PRIVÉ ET PUBLIC DEPUIS L'ANTIQUITÉ JUSQU'A NOS JOURS. — Par BAUDRILLART, de l'Institut. — Tome 3. — LE MOYEN AGE ET LA RENAISSANCE. — In-8o, 708 pages. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 7 fr. 50.

THUCYDIDE; HISTOIRE DE LA GUERRE DU PÉLOPONNÈSE. — Traduction de CHARLES LÉVESQUE, revue, corrigée, annotée avec une Préface nouvelle par M. A. LOISEAU, docteur ès-lettres, agrégé de l'Université, professeur au lycée de Vanves (Seine). — Paris, librairie *Garnier frères*, 6, rue des Saints-Pères.

CHANGEMENTS ORTHOGRAPHIQUES INTRODUITS DANS LE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE (éd. de 1877). — Publié par la Société des correcteurs des imprimeries de Paris. — 4e édition, revue et corrigée. — Paris, librairie *Boyer et Cie*. — Prix : 1 fr.

LE COSTUME AU MOYEN AGE D'APRÈS LES SCEAUX. — Par G. DEMAY, archiviste aux Archives nationales. — Grand in-8o, 500 p. avec 2 chromolithographies et 600 vignettes. — Paris, librairie *D. Dumoulin et Cie*. — Prix : 20 fr.

PRONONCIATION FRANÇAISE, MÉTHODE CHERVIN. — Exercices de lecture à haute voix et de récitation. —

Divisions élémentaires. — Nouvelle édition. — Paris, chez MM. Chervin, 90, avenue d'Eylau, et chez tous les libraires. — Prix : 1 fr. 50 cent.

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE. — Par A. Chassang, lauréat de l'Académie française, inspecteur général de l'Instruction publique. — Cours supérieur avec des Notions sur l'histoire de la langue et en particulier sur les variations de la syntaxe du xvie au xixe siècle. — Troisième édition. — Ouvrage adopté pour les écoles de la ville de Paris. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année, 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

LES MÉTIERS ET CORPORATIONS DE LA VILLE DE PARIS AU XIIIe SIÈCLE. — Le livre des métiers d'Etienne Boileau, publié par René de Lespinasse et François Bonnardot, anciens élèves de l'École des chartes. — Grand in-4°, clxxxii-421 p. et 7 planches fac-similé. — Paris, imprimerie nationale.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Société Philotechnique. — *Prix Augustin Martin.* — La Société philotechnique propose au concours, suivant le vœu du fondateur, l'éloge en vers d'une découverte ou des découvertes les plus utiles et les plus célèbres, tant en sciences appliquées qu'en industrie et géographie, depuis une période de dix à quinze ans. — Les concurrents pourront, à leur choix, ne traiter que d'une seule découverte ou tracer un tableau général des progrès de la science et de l'industrie. La Société les laisse libres de choisir le sujet de leurs vers comme ils le comprendront et le traiteront, dans la forme qui leur paraîtra le plus d'accord avec leur inspiration, ode, poème ou épître, de cent à deux cents vers. — Le prix est une médaille d'or de 300 francs, et les deux accessits, deux médailles de 50 francs chacune. — Les concurrents devront faire parvenir *fin Mars 1880* leurs manuscrits en double copie au secrétaire perpétuel, M. J. David, 117, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris. — Ils l'adresseront suivant le mode ordinaire : billet fermé, contenant nom et adresse, avec une épigraphe sur l'enveloppe, répétée sur le manuscrit.

Académie française. — L'Académie propose pour sujet de prix de poésie à décerner en 1881 « Lamartine ». — La limite de trois cents vers ne doit pas être dépassée par les concurrents. — Les ouvrages présentés pour ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1880.* — Les ouvrages *manuscrits* destinés à concourir devront être déposés ou adressés, *francs de port*, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre copie.

Le vingt-quatrième *Concours poétique* ouvert en France le 15 février 1880, sera clos le *1er juin 1880.* — Vingt médailles, or, argent, bronze, seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé *franco,* à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir. —

RENSEIGNEMENTS OFFERTS AUX ÉTRANGERS.

Tous les jours, les dimanches et les fêtes exceptés, le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* indique aux Étrangers qui lui font l'honneur de venir le consulter : — 1° des Professeurs de français; — 2° des Familles parisiennes qui reçoivent des pensionnaires pour les perfectionner dans la conversation française; — 3° des Maisons d'éducation prenant un soin particulier de l'étude du français ; — 4° des Réunions publiques (cours, conférences, matinées littéraires, etc.), où se parle un très bon français; — 5° des Agences qui se chargent de procurer des précepteurs, des institutrices et des gouvernantes de nationalité française.

(Ces renseignements sont donnés *gratis.*)

Réponses diverses.

M. P. P., à Guebwiller : La correction est faite sur ma liste; j'y ai mentionné les 7 fr. 50 reçus, comme s'appliquant à la 10e année. — *M. le Dr K., à Strasbourg :* Je suis tellement occupé que je n'ai pas encore trouvé le temps de rédiger la note biographique que vous me demandez. D'ailleurs, je ne la juge pas bien nécessaire — *M. le Dr L., à Dedham (Angleterre)* : Je m'empresse de vous accuser réception des 6 fr. que vous m'avez envoyés pour payer la 3e année (réimpression). — *M. P., à Illiers (Eure-et-Loir)* : C'est avec bien du plaisir que j'ai lu votre excellente lettre. — *M. T., à Berlin* : Tout en haut de cette page, vous trouverez l'annonce d'un ouvrage sur la lecture à haute voix ; si ce n'est pas ce que vous désirez, je vous proposerai celui qui forme le 1er volume de ma « Langue française enseignée aux Etrangers ». — Vous recevrez prochainement ma *Syllexie* (Explication des proverbes et des expressions proverbiales). — Veuillez, je vous prie, ne pas craindre de m'envoyer des questions ; je les résoudrai tôt ou tard, soyez-en bien persuadé.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures.*

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

9e Année. N° 24. 15 Février 1880.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.*)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

(Extrait du Prospectus)

A la fin de chaque année, M. Eman Martin, qui rédige seul son journal, prend deux mois de vacances; de sorte qu'une année quelconque du *Courrier de Vaugelas* commence généralement deux mois plus tard que celle qui la précède.

—

Le 1er numéro de la 10e année paraîtra le 1er mai.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

I.

La réponse que j'ai donnée pour explication de *Dieu vous bénisse*, dans mon numéro 21, a suggéré à un abonné, M. Hecquet-Boucrand, la pensée de m'adresser les notes suivantes pour compléter cette réponse :

Le savant anglais Tylor a étudié l'origine de cette coutume de la salutation au moment de l'éternument, et, comme il l'indique avec raison, pour comprendre les divers usages qui se rattachent à l'éternument, il faut se reporter à une doctrine fort répandue chez les races inférieures, où, de même que l'on regarde l'âme comme entrant dans le corps de l'homme ou en sortant, de même les autres esprits sont supposés pénétrer dans le corps des malades et les posséder. Tels sont les Zoulous, qui croient fermement que les esprits voltigent autour d'eux pour leur bonheur ou leur malheur, selon le cas, et s'introduisent dans leur corps en y déterminant des maladies. D'après Callaway, un Zoulou a-t-il éternué : « Maintenant, je suis béni, dit-il; l'esprit est avec moi, il est venu à moi ».

Pinkerton, d'après Bosman, dit qu'au siècle dernier, en Guinée, si un personnage important éternuait, tous ceux qui se trouvaient près de lui s'inclinaient en lui adressant toutes sortes de vœux.

D'après Burton, les nègres du Calabar, au contraire, repoussent celui qui a éternué comme un être malfaisant.

Pétrone mentionne le mot *Salve!* adressé à celui qui éternue. Pline le mentionne également au sujet de Tibère. Aristote rapporte que le peuple considérait l'éternument comme un acte divin.

D'après Ward, à l'Hindou qui éternue on dit : « Vie »; « Avec vous », répond-il.

Tobim chayim, bonne vie, disent les Juifs.

Gloire à Allah, disent les Musulmans.

Wæs hæl, portez-vous bien, disait-on au moyen âge.

Que conclure de tout cela, si ce n'est que l'éternument, de même que le bâillement, est une des nombreuses réminiscences des croyances primitives parvenues et conservées jusqu'à nous?

Callaway rapporte que chez les Zoulous, les bâillements ainsi que les éternuments répétés sont considérés comme annonçant que les esprits vont entrer dans le corps de celui qui les éprouve, doctrine qui a donné lieu, pendant le moyen âge, à de singulières coutumes, surtout chez les exorcistes. D'après M. Maury, on devait éviter de bâiller, car le diable sautait dans la bouche du bâilleur, ce qui donne l'explication de l'habitude que nous avons de placer la main devant notre bouche quand nous bâillons. D'après Bastien, les Tyroliens se signent quand ils bâillent.

Si l'on rapproche les croyances des Cafres de celles des différents autres peuples, comme l'a fait le savant Tylor, on reconnaît clairement que l'idée de l'éternument est due à la présence de certains esprits. Et il existe même un ensemble de contes celtiques rapportés par M. Haliburton, suggérés par la croyance que quiconque éternue court le risque d'être enlevé par les fées, si l'on n'a pas le soin de conjurer le pouvoir de celles-ci par quelque invocation, comme *Dieu vous bénisse*. Ce qui démontre clairement l'affinité des opinions et des usages dont l'éternument est l'objet avec la doctrine répandue chez les peuples sauvages que les esprits peuvent se transporter et pénétrer dans notre corps et y causer du bien ou du mal. Et la survivance de cette formule trahit le souvenir inconscient de l'époque où l'explication de l'éternument, loin d'être basée sur la physiologie, en était encore à sa phase théologique, c'est-à-dire la personnification du souffle (*anima*) dans l'éternument et le bâillement, qui, dans la philosophie primitive, sont dus à la présence d'un esprit.

Mes sincères remerciements au savant auteur du *Dictionnaire étymologique des noms propres d'hommes* et de l'étude intitulée *la Trinité védique*.

II.

Je viens de recevoir la lettre qu'on va lire sur l'étymologie de *saperlotte*, mot que j'ai reconnu (p. 161) comme la source du juron *saperlipopette*.

Pontivy, 2 février 1880.

Monsieur le Rédacteur,

Un de vos lecteurs ayant fait venir l'expression française *saperlotte* du flamand *sapertoot*, vous vous êtes rattaché à cette opinion en constatant que le même mot existe dans la langue allemande.

Telle est en effet, je le crois, l'origine de l'expression française; mais quel en est le premier sens?

Veuillez me permettre de déterminer ce sens en expliquant le flamand *saperloot*, ou, ce qui revient au même, l'allemand *sapperlot*.

Le dictionnaire de Van de Welde dit que *saperloot* est un juron synonyme de *drommel*; on pourrait affirmer pareillement que *sapristi* est un synonyme de *diantre*. Cependant, étymologiquement, ces expressions n'ont aucun rapport entre elles.

Sapperlot est composé de *sapper* et de *lot*.

Lot, en allemand *loos*, en anglais *lot*, en suédois *lott*, en danois *todde*, vient du gothique *hlauts* et signifie l'objet dont on se sert pour désigner quelque chose par le hasard, de là ce mot prend le sens plus large de *sort*.

Sapper est employé vulgairement et par atténuation pour *soker*, en français *sacré*, et par suite damné, maudit. Ne disons-nous pas dans le langage populaire *sapré* pour *sacré?*

Ce radical *saker*, qui est d'origine latine évidemment, nous le trouvons en allemand dans les mots *sakrament*, sacrement, et *sakramentiren*, jurer comme un damné.

De ce qui précède, je crois donc pouvoir conclure que l'exclamation *saperlotte* signifie *sacré sort*, *maudit sort*. C'est une imprécation contre le sort.

Je n'ai pas besoin de montrer combien, dans toutes les langues, le peuple aime à s'en prendre à la fortune; nous avons de cela des exemples frappants dans certaines expressions populaires qui sont les vrais synonymes de *saperlotte*, telles que *mâtin de sort*, *coquin de sort*.

Faites de cette interprétation tel usage que bon vous semblera, et veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Ch. Stapfer,
Professeur au lycée de Pontivy.

Cette interprétation, je l'accueille avec reconnaissance, et je la mets avec empressement sous les yeux de mes lecteurs, pensant que la plupart d'entre eux pourront en tirer le même profit que moi.

×

Première Question.

En parlant d'une chose qui a passé pour vraie pendant quelque temps et qui a enfin été reconnue fausse, on dit généralement que c'est l'histoire de la dent d'or. *Je vous serais obligé si vous vouliez bien me donner quelques indications sur la dent dont il est question dans cette expression proverbiale.*

—

Après avoir raconté (vol. XI, p. 634) qu'il était né en 1593 une fille à deux têtes, au bourg de Wolmerstad, et une autre à deux corps avec une seule tête, aux environs de Francfort-sur-l'Oder, l'historien de Thou continue en ces termes :

Il arriva encore cette année un effet prodigieux de la nature, plus étonnant que les deux autres, et qu'on n'avoit jamais vû jusqu'alors; prodige attesté d'ailleurs par le témoignage public des peuples de Silesie. Christophle Muller, âgé de sept ans, né à Wegelsdorff (bourg appartenant à la maison d'un gentilhomme, nommé Gelorn) ayant perdu de bonne heure son pére, Jean Muller, charpentier de profession, pauvre, mais honnête homme, fut élevé par sa mère suivant sa condition. En allant apprendre à lire à l'école avec d'autres enfans, il lui tomba, dans sa septiéme année (qui est climatérique) une dent, à la place de laquelle il en vint une d'or. Une fille de l'âge du jeune Muller, s'en aperçut la première avec étonnement; ensuite les principaux Seigneurs et une grande partie de la Noblesse de Silesie virent cette dent avec la dernière surprise.

Jacque Horst, Professeur en médecine dans l'Université de Helmstat, fit une dissertation, dans laquelle il assûre qu'il n'y avoit point de tromperie dans cet enfant. Martin Ruland fils, qui exerçoit la Médecine à Ratisbonne, soutint que ce fait surprenant étoit naturel et il réfuta dans un long écrit le sentiment contraire de Jean Ingolsteters, médecin à Nuremberg. Ces écrits sont entre les mains des sçavans...

Mais, comme en avertit une note mise au bas de la page, on découvrit ensuite que le fait était supposé (un orfèvre, parait-il, s'aperçut que la fameuse dent était enveloppée d'une feuille d'or qu'on y avait appliquée avec l'adresse la plus parfaite), et tous les raisonnements qui avaient été faits de part et d'autre se trouvèrent ainsi confondus.

Voilà à quelle dent il est fait allusion par ceux qui disent, en parlant d'une chose tenue pour vraie pendant quelque temps, puis enfin reconnue fausse, que *c'est l'histoire de la dent d'or.*

×

Seconde Question.

Quelle est l'origine de Tenir la dragée haute a quelqu'un, *et dans quel cas peut-on faire usage de cette expression figurée?*

—

D'après M. Littré, cette locution est tirée de cette dragée que l'on met plus ou moins haut, pour la faire attraper aux bêtes.

Selon Quitard, elle est venue d'un jeu dans lequel on excite la convoitise des enfants en faisant voltiger devant eux une dragée suspendue par un long fil au bout d'un bâton, sans qu'il leur soit permis de la saisir autrement qu'avec la bouche.

Je crois que c'est la première explication qui est la meilleure; parce que la dragée offerte à un animal, à un chien, par exemple, se place, en effet, plus ou moins haut, tandis que celle qui l'est par jeu aux enfants se tient toujours à une hauteur à peu près égale.

Quant à l'emploi, on se sert de cette expression pour signifier différer d'accorder à quelqu'un une chose promise, lui faire bien payer ce qu'il désire, ou encore, offrir un vain appât à son espérance.

×

Troisième Question.

Quelle est la véritable acception du mot Pas *dans les expressions* Être dans un mauvais pas, Sortir d'un mauvais pas?

—

Parmi les exercices militaires des chevaliers, il y avait une variété de la joute qui consistait à représenter

tout ce qui se faisait à la guerre lorsqu'on attaquait ou que l'on défendait un pont, un défilé, un passage de rivière ou tout autre passage étroit qu'il était important de garder ou de forcer.

On appelait *pas*, évidemment une abréviation de *passage*, l'endroit qu'il fallait ainsi défendre ou forcer, ce que prouve la citation suivante :

Quelquefois ils gardoient des *Pas* sur des ponts ou sur des chemins et places plus fréquentées, et là ils appendoient leurs Escus armoyez de leurs armes à des arbres ou à des pals et colomnes dressées pour ce sujet ; et obligeoient tous les Chevaliers qui desiroient passer par là, à combatre et jouster contr' eux : Que s'ils estoient plusieurs qui eussent resolu de garder le *Pas*, il y avoit autant d'Escus à ces arbres qu'ils estoient de Chevaliers.

(La Colombière, *Théât. d'honn.*, t. I, p. 266, Paris, 1648.)

Et l'on nommait *pas d'armes* une sorte de jeux qui se trouvent définis dans ces lignes :

C'estoient [les pas d'armes] des combats particuliers qui s'entreprenoient par un ou plusieurs chevaliers. Ils choisissoient un lieu, pour le plus souvent en plaine campagne, qu'ils proposoient de défendre contre tous venans, comme un pas, ou passage, qu'on ne pouvoit traverser qu'avec cette condition de combattre celui ou ceux qui le gardoient.

(Du Cange, *Dissert. s. l'hist. de saint Louis*, p. 31, col. 2.)

Or, comme le *pas d'armes* était un combat difficile à soutenir et peut-être aussi très fréquent, il me semble avoir fourni, au sens d'entreprise, le *pas* qui se trouve dans les phrases que vous me signalez.

×

Quatrième Question.

Quelle est l'étymologie de Bain-marie, *que j'ai vainement cherchée dans Richelet, Du Cange, Furetière, Trévoux, Littré, et même dans le* Courrier de Vaugelas?

—

La distillation est une opération par laquelle on réduit les liquides en vapeur à l'aide de la chaleur pour les faire retourner ensuite à leur état primitif au moyen du refroidissement.

La chaleur peut être communiquée de trois manières dans cette opération : 1° en mettant le feu en contact direct avec le vase qui contient la substance à distiller, 2° en entourant ce vase de sable chaud, de cendre chaude ou de fumier, et 3° en plongeant ledit vase dans un bain d'eau bouillante.

Un tel bain s'est appelé et s'appelle *bain-marie*. D'où vient ce substantif composé qui se trouve dans *Nature à l'Alchimie*, ouvrage du XIVe siècle ?

Les alchimistes, a-t-on dit, aimaient les façons de parler hyperboliques; et, en effet, il paraît que du vivant de Fontenelle, il n'y avait pas encore longtemps que tous les raisonnements de leur art n'étaient que des espèces de fictions poétiques vives, animées, agréables à l'imagination, inintelligibles et insupportables à la raison. Or, à cause de cela, on a cru que les adeptes avaient comparé à la mer le plus grand des vases employés dans la distillation, celui qui contenait l'eau bouillante, et l'avaient appelé *balneum maris*, dont, par corruption, on aurait fait plus tard *bain-marie*.

Cette opinion est complètement erronée.

Dans l'origine, le bain dont il s'agit ne s'est pas appelé *balneum maris*, ainsi qu'on s'est plu à le dire, mais bien *balneum medicine*, comme le montre la phrase suivante, que j'emprunte à Arnaud de Villeneuve, savant médecin né en 1238 :

Et scio quod distillatio aque [*e* pour *æ* se trouve dans tout l'ouvrage] habet fieri in *balneo medicine*, etc.

(*Rosar. philosoph.* liv. II, ch. 7, lig. 6, Lyon, 1509.)

L'expression de *bain-marie* n'est autre chose que *bain de marie*, dont, par abréviation de langage, on a supprimé la préposition *de*, en vertu d'une règle de l'ancienne langue que nous appliquons encore devant un substantif propre : et la preuve de mon assertion se trouve dans les citations suivantes, où cette préposition est exprimée :

Toutes ces fleurs seront distillées en *bain de marie* pour en avoir les eaux en parfaite bonté, et d'odeur naturelle.

(Ol. de Serres, *Th. d'agric.*, vol. IV, p. 347, éd. de 1802.)

Apres ceste infusion, distillez le tout dans un alambic de verre au *bain de marie* ou sur les cendres chaudes.

(*Trois liv. de l'embell. du corps hum.* p. 38, ann. 1582.)

Ces faits ne suffisent-ils pas encore pour établir l'étymologie de *bain-marie ?* Je fais appel aux langues étrangères, et je vois que, si l'espagnol dit *baño maria* par imitation du français, il dit aussi *baño de maria ;* et que l'allemand dit *Marienbad*, ce qui signifie littéralement bain de Marie.

Maintenant, de quelle Marie est-il question ici ?

Je pense avec plusieurs étymologistes que c'est de Marie, sœur de Moïse, et voici sur quels fondements j'établis cette croyance :

Borel, médecin de Castres, a publié en 1654, un volume intitulé : *Bibliotheca Chimica*, espèce de catalogue en latin contenant la dénomination d'environ quatre mille ouvrages sur la philosophie hermétique, la transmutation des métaux, etc., et, dans ce volume, où l'auteur déclare avoir enregistré tous les traités d'alchimie dont il a pu avoir connaissance jusqu'à l'impression de son recueil, je trouve ce qui suit, page 154 :

Mariæ Prophetissæ Epistola Chimica ad Aaronem, ex Riplæo.

Eadem, Epist. M. S. Lingua catalaunica, et Valdè Antiqua, aliudque ejus opus Chimicum Prolixius.

Mariæ Mosis Sororis dicta Chimica, in Allegoriis sapientum, et in arte Aurifera extant.

In Mariæ Prophetissæ opusculum Commentaria Anomini, cum Comment. ejusd. in Sendivogium, in-8°, Germanicè.

Or, après avoir lu ce passage, n'est-on pas naturellement porté à croire que c'est en l'honneur de la prophétesse Marie, sœur de Moïse et d'Aaron, fille d'Amram et de Jacobed, née en Égypte l'an 1578 avant J.-C., suivant la chronologie hébraïque, que les alchimistes du moyen âge, mus par un sentiment de vénération ou d'orgueil bien explicable, d'ailleurs, ont créé l'expression de *bain-marie ?*

Il me semble qu'à leur place, il y a bien des gens qui n'eussent pas procédé d'une autre manière.

×

Cinquième Question.

Je lisais dernièrement dans un journal que deux orateurs de la Chambre s'étaient reproché mutuellement de ne pas savoir prononcer le mot Club. *Voudriez-vous bien donner votre avis à ce sujet? Une question grammaticale qui se pose en si haut lieu doit nécessairement trouver sa solution dans votre journal.*

—

Selon moi, il faut prononcer *club*, absolument comme ce mot est écrit.

Quant aux raisons sur lesquelles je m'appuie dans cette décision, ce sont celles qui se trouvent consignées à la page 188 de la 4e année du *Courrier de Vaugelas*, où cette question de prononciation est traitée.

ÉTRANGER

Première Question.

Faut-il écrire Alvin *ou* Alevin *le nom du petit poisson qui sert à peupler les étangs et les rivières, et vaut-il mieux terminer ce mot par* ain *que par* in? *Je serais bien désireux de connaître votre opinion sur ce double point d'orthographe.*

—

J'aime mieux *alevin* (avec un *e*) que *alvin* (sans *e*), et voici pourquoi :

Le bas-latin avait le verbe *alevare*, dans le sens d'élever, de nourrir. De ce verbe, la langue romane a fait *alever*, d'où nous avons tiré *alevin*, pour signifier, chez les poissons, ce que nous appelons actuellement *élève*, chez les bestiaux.

Or, *alever* ayant un *e* entre *l* et *v*, il en doit nécessairement être de même pour l'adjectif *alevin*.

Du reste, indépendamment de cette raison étymologique, on pourrait encore en faire valoir une autre. C'est qu'en effet, si l'on adoptait l'orthographe *alvin*, il s'ensuivrait que nous aurions deux mots confondus en un seul, quand nous pouvons parfaitement l'éviter : *alvin*, pour désigner le petit poisson servant à peupler, et *alvin*, de *alvus*, ventre, terme de médecine dont on se sert en parlant de ce qui a rapport à l'abdomen, aux déjections principalement.

Voyons maintenant lequel vaut le mieux de *alevin* ou de *alevain*.

Le verbe *nourrir* a été employé autrefois dans le même sens qu'*alever*, et il comptait dans sa famille l'adjectif *nourrin* (que l'on écrit peut-être à tort *nourrain*) pour signifier un animal quelconque que l'on élevait :

> Li aucun laissoient à labourer leurs terres, et à faire *norrin* de bestes et de chevaulx.
>
> (Du Cange, *Nutricatio*.)

Dans ses *Curiositez françoises*, Antoine Oudin écrit *nourrin;* le wallon dit *nourin;* le provençal *noirim*.

Or, en présence de ces faits, je me crois autorisé à conclure, par analogie, que la meilleure finale à donner à *alevin* est *in*, et non *ain*.

D'ailleurs, tous les composés de *alevin* que je rencontre dans les dictionnaires (*aleviner*, *alevinier*, etc.) sont un argument de plus en faveur de cette orthographe.

×

Seconde Question.

Je vous prierais de vouloir bien me dire quelle est l'origine de l'expression ironique Sauvons la caisse.

—

Cette expression se trouve à la fin de la XVIe scène (2e acte) de la comédie-parade des *Saltimbanques*, par Dumersan et Varin, scène dont voici une rapide analyse :

Laissant des dettes partout où il passe, Bilboquet, saltimbanque, arracheur de dents, vendant tout ce qui concerne son état, est sur le point d'être saisi. Il ne devait quitter Lagny que le lendemain; mais il est forcé de décamper au plus vite. Voilà qu'on monte par l'escalier. Il ferme la porte au nez de ses fâcheux visiteurs, et se dérobe par l'autre avec sa troupe; tous chantent en chœur, sur l'air des Puritains :

> Amis, de la prudence;
> Il faut tromper leur vigilance.
> Évitons en silence
> Les créanciers
> Et les huissiers.

« Ouvrez! ouvrez! au nom de la loi! » crient des gens du dehors. — Chut! dit Bilboquet, s'esquivant par la porte à gauche pour rentrer aussitôt et s'écrier, en emportant son tambour :

> Ah! sauvons la caisse!

Les Parisiens rencontrèrent bientôt l'occasion d'une allusion à ce passage désopilant du rôle d'Odry, l'acteur faisant le saltimbanque. Le mot *caisse* qui s'y trouve dans le sens de tambour s'emploie fréquemment aussi pour désigner un coffre à serrer l'argent : ils donnèrent à *sauver la caisse* le sens ironique qu'il a encore aujourd'hui, celui de se sauver en emportant l'argent d'une caisse dont la garde nous a été confiée.

—

J'ajoute ce qui suit relativement à l'âge de l'expression : la pièce des *Saltimbanques* fut représentée pour la première fois à Paris, sur la scène des Variétés, le 25 janvier 1838. Or, comme il est à croire que le *sauvons la caisse* l'a suivie presque immédiatement, on peut affirmer, sans crainte de beaucoup se tromper, que cette expression compte aujourd'hui 43 ans d'existence.



Troisième Question.

Pourquoi, en France, un maire prenant un arrêté emploie-t-il le pronom Nous *au lieu de* Je *pour se désigner : « Nous, maire de la commune de... arrêtons ce qui suit » ?*

—

Cette singularité de syntaxe nous vient très probablement des Romains.

Chez ce peuple, les magistratures, à commencer par le consulat, étaient exercées collectivement par plusieurs personnes. Le *nous* est donc le pronom qui, dans leurs actes, devait désigner ce genre d'autorité.

Lorsque, par le seul fait de la réunion des grandes magistratures dans un seul individu, on eut changé la république en monarchie, l'empereur, qui, tout à la fois consul, tribun, souverain pontife et généralissime, était prince du sénat, représentant du peuple, chef de la reli-

gion, chef de l'armée, etc., l'empereur, être collectif s'il en fut, ne devait-il pas se croire fondé à se servir du *nous* pour désigner le dépositaire de tant de pouvoirs, le représentant de tant d'intérêts? En disant *moi*, n'aurait-il pas fait une faute de grammaire?

Le protocole des princes a imité celui des Césars (excepté toutefois en Espagne, où la signature du roi est précédée de cette formule : *yo el rey*, moi, le roi), et les autorités inférieures n'ont pas manqué de se régler sur les princes. Le maire de la plus petite commune de France se donne du *nous*, tout bonnement, sans se douter qu'il parle comme parlaient jadis les maîtres du monde.

Si M. Bescherelle, à qui j'emprunte cette réponse (*Gram. nat.*, p. 321), ne m'a pas induit en erreur, vous savez à présent pourquoi notre langue autorise un *nous* dans la bouche d'un maire qui prend un arrêté.

—

Les évêques emploient également *nous* pour *je* en s'adressant à leurs ouailles, et cela, quoique leurs prédécesseurs les apôtres ne le fissent point dans les missives qu'ils écrivaient aux fidèles :

Car le Dieu que *je* sers par le culte intérieur de mon esprit dans l'Évangile de son Fils, m'est témoin que *je me souviens* sans cesse de vous.

(S. Paul, *Épît. aux Rom.*, ch. I. v. 9.)

Mes bien aimés, voici la seconde lettre que *je* vous *écris;* et dans toutes les deux, *je tâche* de réveiller vos âmes simples et sincères par *mes* avertissements.

(S. Pierre, *Sec. épît.*, ch. III, v. 1.)

Moi Jean, qui *suis* votre frère et qui *ai* part avec vous à la tribulation, au royaume et à la patience en Jésus-Christ, *j'ai été envoyé* dans l'île nommée Pathmos.....

(S. Jean, *Apocal.* ch. I, v. 9.)

Il faut croire que ces princes de l'Église en usent ainsi par imitation de ce qu'ils ont vu pratiquer aux autres princes.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... nous ne *sachions* pas que cela (Voir *Courrier de Vaugelas*, 3e année, p. 170); — 2° ... au Mont-de-piété, voire les diamants (pas de *même;* voir *Courrier de Vaugelas,* 2e année, p. 185); — 3° ... il n'a fallu rien *de* moins (c'est le sens positif); — 4° ... s'il préfère être un singe perfectionné *plutôt* que (Voir *Courrier de Vaugelas*, 4e année, p. 153); — 5° ... et ils le crient *sur* les toits; — 6° ... un costume *moitié* civil et *moitié* ecclésiastique (Voir sur *mi-partie* le *Courrier de Vaugelas*, 3e année, p. 83); — 7° ... *Malgré* qu'elle en ait, ils ne s'embarrasseraient guère; — 8° ... qu'il *valait* mieux; — 9° ... à se rendre populaire *afin* (Voir *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 139); — 10° ... à deux heures moins *un* quart (*Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 76); — 11° ... Quoi qu'il soit de ces inventions (pas de *en*); — 12° ... demeure au diable *de Vauvert* (*Courrier de Vaugelas*, 5e année, p. 99); — 13° ... ni une moindre de *qui que ce soit* pour ne pas laisser; — 14° ... de docteurs *en* ignominie (*ès* se met devant un nom pluriel); — 15° ... *demanda* mon compagnon; — 16° ... ces petits propriétaires *absents* de leurs comptoirs (*Courrier de Vaugelas,* 2e année, p. 13); — 17°... qui n'*atteignaient* pas le but désiré; — 18° ... cubes d'eau *toutes les* 24 heures; — 19° ... si nous le faisions, ce serait fait à tout jamais (pas de *en* : voir *Courrier de Vaugelas*, 9e année, p. 148); — 20° ... mais il circule sur l'aînée des deux *une* anecdote caractéristique (*Courrier de Vaugelas*, 1re année, p. 2).

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIE DU XVIIIe SIÈCLE

L'abbé D'OLIVET.

(*Suite et fin.*)

Ou lassez ou soumis, Ma funeste amitié pèse à mes ennemis (Mithridate, III, 1). — Inversion vicieuse, parce que ces deux participes, *lassez* et *soumis*, sont coupés par un nominatif auquel ils n'appartiennent pas: et que d'ailleurs la particule *à*, qui vient après, fait qu'ils ne pourront pas être immédiatement unis avec leur substantif.

Du fruit de tant de soins à peine jouissant, En avez-vous six mois paru reconnaissant? (Britannicus, IV, 2). — Qui ne croirait qu'*à peine* doit se lier à *jouissant*, comme s'il y avait. *Du fruit de tant de soins jouissant à peine*, pour dire, ne faisant que commencer à jouir? Et cependant *à peine* doit nécessairement se lier avec le vers suivant, *à peine en avez-vous*, etc. Rien n'excuse cette inversion.

De mille autres secrets j'aurois compte à vous rendre. (Britannicus, III, 7). — Quand nos verbes régissent un substantif qui n'a point d'article, ils doivent être suivis immédiatement de ce substantif, comme si l'un et l'autre ne composaient qu'un seul mot. *Avoir faim, avoir pitié, donner parole,* etc. Jamais ces verbes, dit d'Olivet, ne souffrent la transposition de leur régime, et l'on ne peut jamais rien mettre entre le verbe et le régime, si ce n'est un pronom : *donnez*-moi *parole;* ou une particule, *ayez*-en *pitié;* ou enfin un adverbe, *donnez* hardiment *parole*. D'Olivet ne croit pas qu'on puisse excuser cette transposition. Au lieu de *J'aurois compte à vous rendre*, il faut nécessairement *J'aurois à vous rendre compte.*

La Sultane en ce lieu se doit rendre. (Bajazet, I, 1). — Presque tous nos écrivains d'aujourd'hui se font une loi de placer immédiatement le pronom avant l'infinitif qui le régit, ainsi dans la phrase présente, ils diraient, *la Sultane en ce lieu doit se rendre*, et non pas *se doit rendre*. L'un est aussi bon que l'autre, pour l'ordinaire.

Craignez-vous que mes yeux versent trop peu de larmes? (Bérénice, V, 5). — Toutes les fois que *craindre* est suivi de la conjonction *que*, la particule *ne* doit se trouver ou dans le premier ou dans le second membre de la phrase. Dans le premier, *Je ne crains pas qu'il verse trop de larmes ;* dans le second, *Je crains qu'il ne verse trop de larmes.*

Condamnez-le à l'amende (Plaideurs, II, 13). — Voilà le seul exemple qui reste dans tout Racine, d'un *le*, pronom relatif, mis après son verbe et suivi immédiatement d'un mot qui commence par une voyelle. Encore faut-il observer que cela se trouve dans une comédie. Mais dans les premières éditions de sa Thébaïde et de son Alexandre, il y en avait cinq ou six autres qu'il a tous réformés depuis.

Qui m'offre ou son hymen, ou la mort infaillible (Bajazet, II, 5). — *Infaillible* est ici très inutile. Mais

de plus, pour y placer une épithète, il aurait fallu changer l'article et dire *Qui m'offre* ou *son hymen*, ou *une mort infaillible*, une *mort prompte*, une *mort violente*.

Quand l'adjectif ne dit absolument rien qui ne soit nécessairement renfermé dans le substantif, cela fait une épithète insupportable. L'esprit veut toujours apprendre, et par conséquent passer d'une idée à une autre. Ce mot *la mort* renferme l'idée d'infaillible. Ainsi cette épithète n'apprenant rien, il faut qu'elle révolte.

La Reine permettra que j'ose demander un gage à votre amour, qu'il me doit accorder (Iphigénie, III, 4). — On dirait en prose *la Reine permettra que j'ose demander à votre amour un gage, qu'il me doit accorder*. Pourquoi l'inversion de Racine nous paraît-elle rude? Parce que l'amour de la clarté ayant placé le *que* relatif tout près de son substantif, l'oreille est accoutumée à ne rien entendre qui les sépare.

On accuse en secret cette jeune Eriphile que lui-même captive amena de Lesbos (Iphigénie, I, 1). — *Que lui-même amena captive* serait l'arrangement de la prose; mais *que lui-même captive amena* est une inversion forcée dont D'Olivet croit n'avoir vu d'exemple que dans Marot; encore n'en est-il pas bien sûr, *Andromaque est une tragédie de Racine, que lui-même nouvelle fit jouer en* 1668. Une inversion si gothique dans la prose, le serait-elle moins dans les vers?

J'eus soin de vous nommer, par un contraire choix (Britannicus, IV, 2). — *Par un contraire choix* a quelque chose de sauvage. Il faudrait *par un choix contraire*.

Vaugelas a fait une longue remarque qui a pour titre *De l'adjectif devant ou après le substantif*, où il déclare qu'après avoir bien cherché, il n'a point trouvé que l'on puisse établir là-dessus aucune règle, ni qu'il y ait en cela un plus grand secret que de *consulter l'oreille*. C'est un excellent avis pour qui peut en profiter. Mais combien de gens ont l'oreille fausse?

Peut-être ne serait-il pas impossible de trouver ces sortes de règles. Car enfin l'oreille est un juge, mais un juge qui suit des lois et qui ne prononce que conformément à ces lois. On peut donc parvenir à les connaitre. On peut donc, si cela est, les mettre aussi par écrit.

Pour rédiger des jugements à cet égard, il faudrait faire le dénombrement de tous nos adjectifs, et les distribuer en quatre classes : 1° Ceux qui doivent toujours précéder le substantif. 2° Ceux qui doivent toujours le suivre. 3° Ceux qui, selon qu'ils précèdent ou qu'ils suivent, forment un sens tout différent. 4° Ceux dont la situation est à notre choix, et se règle sur le besoin que nous avons de rendre notre phrase, ou plus énergique, ou plus sonore, ou plus naïve; de rompre un vers, d'éviter une consonnance, etc. Tout cela, éclairci par des exemples, ferait un volume; mais qui le lirait? Quand il s'agit d'une langue vivante, le chemin de l'usage est plus court que celui des préceptes.

Un bonheur où peut-être il n'ose plus penser (Bérénice, V, 1). — D'Olivet avoue que les poètes n'oseraient dire *auquel*, et que ce pronom est ordinairement remplacé avec élégance par l'adverbe *où*. Mais pourtant il lui semble qu'*un bonheur où je pense* ne se dit point. Pourquoi? Vous le demanderez à l'usage.

Les thrésors confiez en ses mains (Mithridate, I, 1). — D'Olivet ne sait s'il se trompe, mais il lui semble que *confier en ses mains* n'est pas autorisé par l'usage. *Confier* verbe actif, et *se confier* verbe réciproque, ont des sens et des régimes très différents.

Je ne veux point être liée. Je ne la serai point (Plaideurs, I, 7). — Racine fait peut-être ici à dessein une faute que font, disait Vaugelas, presque toutes les femmes, et de Paris et de la Cour.

Sans espoir de pardon m'avez-vous condamnée? (Andromaque, III, 6). — Voilà ce qui s'appelle une phrase louche, *sans espoir de pardon*, regarde Andromaque : et *m'avez-vous condamnée*, regarde Pyrrhus. Il fallait *sans espoir de pardon me vois-je condamnée*, afin que la phrase entière tombât sur Andromaque.

Qu'ai-je fait, pour venir accabler en ces lieux (Alexandre, IV, 2). — *Qu'ai-je fait*, dit Axiane, *pour que vous veniez*, vous Alexandre, accabler, etc. Il ne s'agit pas de savoir si *pour que* ferait ici un bon effet. Il s'agit seulement de faire sentir l'équivoque qui est dans la phrase de Racine, où l'on est tenté de croire que ces mots, *pour venir*, regardent la personne qui dit *qu'ai-je fait*. Elle vient, cette équivoque, de ce qu'il y a une ellipse un peu trop forte.

Je t'aimois inconstant : qu'aurois-je fait fidèle (Andromaque, IV, 5). — Voilà de toutes les ellipses que Racine s'est permises, la plus forte et la moins autorisée par l'usage.

Plus je vous envisage, et moins je reconnois, monsieur, votre visage (Plaideurs, II, 4). — Un peu de logique suffit pour concevoir d'où vient que la conjonction *et* se trouve ici de trop, et même pourrait donner lieu à un contresens, puisqu'elle travestit des propositions corrélatives en propositions copulatives. D'Olivet en dit assez pour ceux à qui les termes de l'école sont familiers.

Le flot qui l'apporta recule épouvanté (Phèdre, V, 6). — Personne n'ignore que ce vers a causé une espèce de guerre entre la Motte, qui fut l'agresseur, et Boileau-Despréaux, dont la réponse, qui est sa onzième réflexion sur Longin, ne fut imprimée qu'après sa mort. Tout ce qu'il y a de grammatical à examiner dans ce vers se réduit au mot *apporta*, qui est un aoriste, c'est-à-dire celui de nos deux prétérits qui n'est pas formé d'un verbe auxiliaire, et qui marque indéfiniment le temps passé.

Une phrase toute semblable est condamnée dans les Sentiments de l'Académie sur le Cid. *Quand je lui fis l'affront*, dit le comte, parlant du soufflet qu'il venait de donner à Don Diègue. Selon l'Académie, il devait dire *Je lui ai fait*, et non *Je lui fis*, attendu qu'il ne s'était point passé de nuit entre les deux actions.

Telles sont les principales Remarques de l'abbé D'Olivet sur Racine. Il a loué, il a excusé, mais il a blâmé aussi quand l'intérêt de notre langue lui a paru l'exiger.

FIN.

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA NEUVIÈME ANNÉE DE CE JOURNAL

QUESTIONS RÉSOLUES

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

BIOGRAPHIES DONNÉES

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 1. 1er Juin 1880.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en* 1875, *et doublement récompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis.*

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

AVIS.

Le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* remercie d'avance toutes les personnes qui voudront bien, dans le courant de cette 10e année, lui adresser des questions à résoudre, des notes relatives à des étymologies peu connues ou des observations critiques sur les solutions qu'il aura données.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

Je vous serais très obligé si vous vouliez bien, un jour, me faire savoir par votre journal, dont je suis un vieil abonné, ce qui a pu conduire à mettre au masculin les adjectifs venant après le mot Gens, *et au féminin la plupart de ceux qui le précèdent.*

—

Il n'est pas étonnant que *gens* soit d'un genre au singulier, et d'un autre au pluriel; il en est de même de *amour*, *délice* et *orgue*. Mais comment expliquer qu'au pluriel, le genre de ce nom ne soit pas le même pour l'adjectif qui le précède que pour celui qui le suit?

Voici ce que dit à ce sujet Domergue, dans son *Manuel des étrangers* (p. 44) :

Gens, qui réveille l'idée du mot *hommes*, est masculin dans le fait, et ce n'est que la crainte de l'équivoque qui est la source de cette construction que désavouent tous les principes de syntaxe.

Plus ami de la décence que de la grammaire, on a mieux aimé dire : ce sont *de belles gens*, que ce sont *de beaux gens*, ce sont *de bons gens*, où les plaisants ne manqueroient pas d'ajouter une des épithètes que le mot *Jean*, homonyme de *gens*, traîne à sa suite.

Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que le mot *gens* reprend ses droits dès qu'il n'y a plus à craindre d'équivoque. Ainsi, après avoir dit, pour la décence, les *vieilles gens*, on ajoute, pour l'exactitude, sont *soupçonneux*. Car enfin, le changement de place de l'adjectif ne sauroit être, pour les bons esprits, une raison suffisante de changement de genre.

Mais plaçons devant *gens* un adjectif qui écarte toute équivoque, l'usage exigera le masculin : on dit *tous* les honnêtes gens, *tous* les gens de bien, etc. Ce n'est donc point parce que l'adjectif précède *gens*, que l'usage l'a voulu ordinairement féminin, mais seulement parce qu'assez souvent, dans cette circonstance, le masculin prêteroit à la plaisanterie.

Lignes où l'erreur le dispute au ridicule.

Quoi! l'unique raison qu'aperçoive le grammairien Domergue pour justifier de *bonnes gens*, de *belles gens*, c'est que quelque malin aurait pu avoir la scélérate pensée, en entendant de *bons gens*, de *beaux gens*, de songer à *Jean*, suivi d'une épithète malsonnante!

Je crois pouvoir vous fournir une meilleure explication des motifs qui ont déterminé nos ancêtres à donner les deux genres au substantif pluriel *gens*, substantif qui n'est point « masculin dans le fait », malgré l'assertion de Domergue, mais qui, au contraire, est bien essentiellement du féminin.

Dans les premiers siècles de la langue française, l'adjectif ou le participe passé se rapportant au mot *gens*, comme à son singulier *gent*, se mettait au féminin, et cela, sans considération aucune de la place occupée par cet adjectif relativement au mot *gens*, ce que montrent ces exemples :

(L'adjectif est avant le mot *gens*)

Mais tant enquierent felon,
Losengier et *males gens*.

(*Couci*, XV.)

Et *maintes* autres *bonnes gens* dont li livres ne fait mie mention.

(Villehardouin, III.)

Toutes gens dont il avoit l'obeissance.

(Froissart, II, II, I.)

En ladicte bataille estoient mors huyt mil hommes du party dudit duc prenans gages de luy et autres *menues gens* assez.

(Commines, V, 3.)

Il voit les embusches que font de loin les *fines gens* pour attraper les simples en leurs rets.

(Calvin, *Instit.*, p. 306.)

(L'adjectif est après le mot *gens*)

Et moult i ot *gens* navrés et *mortes*.

(Villehardouin, XLIX.)

Ce sont les gens ou monde qui plus honneurent *gens anciennes*.

(Joinville, 222.)

Esbahiz fu et moult pensiz
Quant il a tant de *gens véues*
Que là furent por lui *venues*.

(*Dolopathos*, éd. Jannet, p. 69.)

Pur les *genz prises, fer-liées,*
Chaenées e *embruiées*
Ilokes tenir e guarder...

(*Chr. des Ducs de Norm.* t. I, p. 40.)

Les jeunes *gens* tu fais *recreatives*.

(Marot, 268.)

Pour une raison facile à comprendre, il arrivait assez ordinairement qu'on donnait autrefois à ce substantif le genre masculin lorsqu'il s'agissait de *gens de guerre*, de *gens d'armes*, de *gens de pied*, de *gens de cheval*, etc., ce dont les citations suivantes sont la preuve manifeste :

De la terre au comte de Foix, du pays de Berne, issirent en une route, en moins de quatre jours, plus de trois cens lances à election, les *meilleurs gens d'armes* qui furent en Berne.

(Froissart, liv. III, ch. 18, t. II, p. 417, col. I.)

Par Galien, empereur romain, furent les *gens de guerre desfaitz* dedans Constantinople.

(Rabelais, *Pant.* IV, ch. 36.)

Monsieur, je voy que l'*ung* de vos *gens* faict l'amour à ceste bouteille ; je vous supplie bien fort qu'il n'y soit touché.

(Idem, *Pant.* liv. V, ch. 18.)

Une fois qu'on eut introduit le masculin dans la syntaxe de *gens*, on n'en resta pas là ; on étendit ce genre à *gens* ne signifiant ni gens de guerre, ni gens d'armes, etc., mais cela (fait dont je n'ai pu trouver l'explication), en plaçant après *gens* les qualificatifs qui pouvaient s'y rapporter, comme dans ces vers :

Helas tu vas et si cognois assez,
Que tes *gens* sont *fatigués*, et *lassez*.

(Levesque, cité dans Palsgrave, p. 162.)

Par *gens brutaux passés* au gros tamis.

(Marot, V, 353.)

Il n'y eut plus alors de place pour les adjectifs féminins qu'avant le substantif *gens;* les écrivains les plus renommés du temps mirent, comme le montrent les phrases suivantes, le féminin avant ce substantif, et le masculin après :

L'entreprise sembloit à *toutes gens* sages et *experimentez*, tres dangereuse.

(Commines, VII, I.)

Assembla ung grant exercite et marvailleux peuple de *toutes gens puissans, fortz* et *hardys* et *expers* en toutes sciences.

(Jean le Mayre, cité dans Palsgrave, p. 162.)

Sus mon honneur, ce sont quelques *fines gens*, je dy *fins* à dorer, *fins* comme une dague de plomb, etc.

(Rabelais, *Pant.*, liv. V, ch. 27.)

La règle moderne de *gens* était faite ; il n'y avait plus qu'à la proclamer, et c'est ce que fit Antoine Oudin, dans sa *Grammaire françoise rapportée au langage du temps*, ouvrage publié à Paris en 1633.



Seconde Question.

Est-il vrai, comme le dit le XIXe SIÈCLE *du* 9 *février* (*article signé : Sarcey*), *que la locution* « TOUT VIENT A POINT A QUI SAIT ATTENDRE » *est fautive, et qu'on devrait dire :* TOUT VIENT A POINT QUI SAIT ATTENDRE ?

—

Pendant longtemps, la langue française fit emploi du relatif *qui* pour *si l'on, si quelqu'un*, ainsi que le montrent ces exemples :

Là put on voir dames noblement parées et richement atournées, *qui* [si on] eut loisir.

(Froissart, I, I, 31.)

L'on ne sauroit les faire obéir, *qui* [si on] ne les bat rudement.

(Chiffet, *Gramm.* p. 134.)

Il dist que, *qui* [si quelqu'un] feroit la guerre en Bretaigne, il repasseroit une autreffois pour la deffendre.

(Commines, IV, 10.)

Par dieu, ilz se feront mal, *qui* [si on] ne les departira.

(Rabelais, *Pant.* II, 29.)

Ils voudroyent sous ombre de ces mots, *qui* [si on] les croiroit, faire les saincts intercesseurs.

(Calvin, *Inst.* 702.)

Qui [si on] lui pourroit un peu tirer les vers du nez,
Que nous verrions demain des gens bien étonnez!

(Corneille, *Veuve*, IV, 6.)

Un loup, dis-je, au sortir des rigueurs de l'hiver,
Aperçut un cheval qu'on avoit mis au vert;
Je laisse à penser quelle joie.
Bonne chasse, dit-il, *qui* [si on] l'auroit à son croc!

(La Fontaine, *Fab.* V, 8.)

Cet emploi de *qui* tomba en désuétude au XVIIIe siècle, et il ne nous reste plus que dans l'expression *comme qui dirait*, mise pour *comme si l'on disait*, ainsi que dans la phrase qui fait l'objet de votre question, laquelle a été conservée intégralement par les six premières éditions du dictionnaire de l'Académie dans la forme qu'elle avait revêtue au XVIe siècle :

Ce qu'il remonstra a Panurge, lequel luy dist secretement : Je foys vœu a Dieu, c'est cela. *Tout vient a poinct qui peult attendre.*

(Rabelais, *Pant.* liv. IV, ch. 48.)

Depuis lors, à l'instar de Furetière (éd. de 1727), MM. Bescherelle, Poitevin, Littré et même l'Académie de 1878, ont mis un *à* devant le pronom *qui :*

Tout vient à point *à* qui peut attendre.

Cela constitue-t-il une construction acceptable pour la phrase que vous me proposez?

Je le dis avec regret ; mais, pour moi, cette introduction de *à* est une faute, car il n'était pas plus permis de toucher à la construction de la phrase dont il s'agit, passée en quelque sorte à l'état de proverbe, qu'il

le serait d'introduire la même préposition, par exemple, dans cette autre :

Amour apprend les ânes à danser,

qui appartient également à la catégorie des locutions invariables dans leur teneur.

Du reste, un autre motif qui me fait blâmer l'introduction de *à* dans votre phrase, c'est que, construite avec l'archaïsme, c'est une phrase conditionnelle, qui contient deux propositions, tandis que, construite avec *à*, elle n'en contient plus qu'une, et n'est pas la traduction exacte du sens renfermé dans :

Tout vient à point *qui* [si l'on] peut attendre.



Troisième Question.

Je vous prierais de vouloir bien répondre aux deux questions suivantes relatives à l'adjectif Climatérique : *1° Cet adjectif signifie-t-il qui a rapport au climat, comme Larousse le dit, et comme Brachet donne à l'entendre ; ou bien n'a-t-il comme d'après Littré aucune liaison avec* climat? — *2° En supposant que la seconde opinion soit la vraie, y a-t-il en français un adjectif qui puisse suppléer à* climatérique, *et, s'il n'y en a point, ne pourrait-on pas faire* climatique, *que l'on trouve en allemand sous la forme* climatisch, *la finale* isch *correspondant à* ique *en français ?*

—

Les deux auteurs que vous citez ne sont pas les seuls qui donnent à *climatérique* le sens de : qui tient à l'influence du climat; on trouve encore de la même opinion MM. Bescherelle, Poitevin et Dupiney de Vorepierre dans le *Dictionnaire français illustré* duquel je lis que les « physiciens emploient souvent cet adjectif ».

Mais je suis de l'avis de M. Littré, avis qui, du reste, est entièrement conforme à celui de l'Académie. *Climatérique*, qui dérive du grec κλιμακτηρικός, venu du substantif κλιμακτήρ, échelon (notez bien qu'il y a un κ : μακτηρ), n'a rien de commun avec κλιμα (ατος), climat. Il ne faut donc pas appliquer *climatérique* à une influence quelconque produite par un climat.

Quant à l'adjectif signifiant *de climat*, nous n'avons pas besoin de l'emprunter à une langue étrangère, ni même de le créer, car nous l'avons depuis quelque temps ; c'est *climatologique*, formé de *climatologie*, description, étude des influences exercées sur l'économie par tout ce qui constitue une région.

—

Le français n'est pas la seule langue moderne qui ait fait signifier *de climat* à l'adjectif *climatérique* ; l'espagnol donne également ce sens à *climatérico*. Mais cette autre faute (car je suis persuadé que c'en est une aussi chez nos voisins) ne peut servir d'excuse pour la nôtre.



Quatrième Question.

D'après le Figaro *du 7 avril 1879 (Échos de Paris), on doit dire* Un après-midi *et non* Une après-midi : *le féminin est une faute. Est-ce aussi votre opinion ? Puisqu'on dit* un matin, un soir, *ne devrait-on pas dire* un après-midi?

—

Dans la seconde moitié du xviie siècle, on dînait à midi, les citations que voici le prouvent suffisamment :

Ce matin donc, séduit par sa vaine promesse,
J'y cours [à un dîner], *midi* sonnant, au sortir de la messe.
(Boileau, *Sat.* III, 1667.)

Elle aimeroit bien à vivre réglément et à dîner à *midi* comme les autres.
(Sévigné, *Lett.* 6 juillet 1676.)

Alors on appelait *après-dînée* le temps qui s'écoulait depuis le dîner jusqu'au soir, c'est-à-dire le temps de la journée commençant à midi et finissant au souper.

Mais *après-dînée* changea énormément de signification; car au commencement du xviiie siècle, le dîner eut lieu à une heure; vers 1750, à 2 heures; en 1782 (d'après Legrand d'Aussy), on dînait à 3 heures, et même souvent à 4.

A ce moment, on sentit le besoin d'un mot qui exprimât exactement ce qu'*après-dînée* avait signifié à l'origine (temps qui s'écoule depuis le midi jusqu'au soir), et l'on créa *après-midi*, que je trouve enregistré pour la première fois par l'Académie dans son édition de 1762.

Maintenant, quel est le genre de ce mot?

M. Littré croit qu'il est des deux genres, parce qu'il est permis de sous-entendre ou *partie* ou *temps*, et le *Figaro*, lui, tient à ce qu'il soit du masculin.

Suivant moi, il est du féminin, pour la raison que, dans toutes ses éditions (y compris la dernière), l'Académie le fait du féminin; que nos principaux lexicographes (Furetière, Trévoux, Landais, Boiste, Bescherelle, Poitevin, Larousse) le font de ce genre, et que J. J. Rousseau l'en a fait également dans la phrase suivante :

Comment jugerai-je un homme que je n'ai vu qu'*une après-midi* ?

Du reste, le genre féminin me semble bien facile à justifier dans le nom composé en question.

En effet, comme j'ai eu soin de le faire remarquer plus haut, *après-midi* n'a guère commencé à être en usage que vers le milieu du xviiie siècle. Or, attendu que jusque-là on ne s'était servi, pour signifier la même partie du jour, que de *après-dînée*, et que ce dernier, comme *après-soupée*, était du féminin, on a donné tout naturellement le même genre au néologisme *après-midi;* c'est ainsi que le populaire, qui est accoutumé à entendre faire *voiture* du féminin, gratifie généralement de ce genre le mot *omnibus*, tout masculin qu'il est à cause de sa finale.

—

Une autre raison qui peut encore se donner pour expliquer le genre féminin de *après-midi :*

Depuis le xiiie siècle au moins, nous employons, en langage d'administration et de palais, le terme *relevée* dans le sens de *après-dînée :*

Le parlement ne répondit à cet arrêt du conseil que par un avis donné aux députés de se trouver à deux heures de *relevée* dans la salle de Saint-Louis.
(*Mém. du cardin. de Retz*, II, 107.)

Or, *relevée* étant du féminin, il a fort bien pu se faire qu'il n'ait pas été sans influence sur le genre attribué au nouveau substantif *après-midi*, qui était exactement son synonyme.

×

Cinquième Question.

Quel est le sens précis de Fémelin, *qui entre dans l'expression* Race fémeline, *une certaine race de bœufs? J'ai trouvé ce mot employé dans les articles de critique agricole par M. Hervé, un de nos meilleurs et de nos plus savants écrivains en matière d'agriculture.*

—

Voici ce qu'on lit, à l'article *Comtois*, dans le *Nouveau dictionnnaire des sciences médicales et vétérinaires* (Paris 1851) :

> *Race de bœufs comtois.* — On en distingue deux : la *Tourrache* et la *Fémeline*.
>
> La race *Fémeline* est entretenue dans la vallée de la Saône, de l'Ognon et dans la Bresse... Elle convient mieux aussi que la Tourrache pour la production du lait et de la viande, mais elle est moins propre au travail.

D'après ce que dit M. Littré dans son Supplément, cette sous-race des bœufs comtois a reçu le nom de *fémeline*, dérivé de *femelle*, à cause de ses formes plus délicates que celles de la race appelée tourrache.



Sixième Question.

Quelle est la véritable signification de Foin *dans l'expression* Foin de la politique, *et quelle est l'origine de cette expression?*

—

Comme cette question a été traitée dans le *Courrier de Vaugelas* (4e année, p. 43), je vous prie de vouloir bien vous reporter à cet endroit, ne pouvant, pour une raison facile à comprendre, répéter une solution que j'ai déjà donnée une fois dans mon journal.

ÉTRANGER

Première Question.

Voudriez-vous m'expliquer l'expression suivante et m'en indiquer l'origine? Je suis servi sur les deux toits (*Carmontelle,* le Sourd, sc. V).

—

Cette expression nous est venue du jeu de paume, un des plus usités de l'ancienne France, et auquel on se livrait dans une grande salle en forme de carré long, dont les quatre murs étaient peints en noir à l'intérieur, afin que les joueurs pussent y suivre plus facilement de l'œil la direction des balles, qui étaient blanches.

Dans cette salle, il régnait deux toits n'offrant chacun qu'une pente : l'un, qui occupait toute la longueur du mur des galeries; l'autre, l'extrémité de la salle.

La balle, lancée au moyen d'une raquette, se servait sur ces deux plans inclinés.

Or, c'est de là qu'est venue l'expression figurée *servir quelqu'un sur les deux toits* pour signifier lui faciliter les moyens de réussir dans ce qu'il souhaite, ou lui donner l'occasion de paraître, de se faire valoir.

—

Le jeu de paume, qui avait disparu depuis la Révolution de 89, semble vouloir reprendre vogue de nos jours : on vient de lui construire, dans le jardin des Tuileries, une nouvelle salle dont le *Journal illustré* du 11 avril donne un dessin. Si vous voulez bien vous procurer ce numéro, que j'ai sous les yeux, vous y verrez représentés les deux toits auxquels il est fait allusion dans l'expression dont Carmontelle s'est servi à l'endroit que vous me désignez.



Seconde Question.

Dans le numéro 23 de votre 9e année, vous indiquez pour correction de la phrase 8° du numéro précédent, malheureuse *au lieu de* douloureuse. *Je ne comprends pas pourquoi vous faites cette substitution. Auriez-vous la complaisance de la justifier à mon intention? Je vous en serais reconnaissant.*

—

Dans l'ancienne langue française, l'adjectif *douloureux* s'employait comme il le fait encore en italien, en provençal, en espagnol et en portugais, c'est-à-dire en parlant des personnes, témoin ces exemples que j'emprunte à l'historique dudit adjectif dans le dictionnaire de Littré :

> Que deviendrai, *duluruse*, caitive ?
>
> (*Ch. de Roland*, ch. IV, vers 326.)
>
> Hélas ! que je suis malheureuse,
> Et sur toutes plus *doloreuse*,
> Quant je pense à toy, genre humain.
>
> (*Nature à l'Alch., err.* 2.)
>
> Voire et si bien qu'en aymai tant fort une,
> Que nuict et jour j'en estoye *douloureux*.
>
> (J. Marot, V, 331.)

Mais, depuis la fin du xvie siècle, il a cessé d'être en usage dans ce sens : ni Bescherelle, ni Poitevin, ni Littré, ni l'Académie (7e édition) ne signalent *douloureux* mis pour triste, désolé, affligé, malheureux, infortuné.

Telle est la raison pour laquelle je l'ai remplacé par un autre terme dans « la mère douloureuse », expression rencontrée il y a quelque temps dans un journal.



Troisième Question.

Voudriez-vous bien me dire d'où est venue la locution Chercher castille a quelqu'un, *dont on se sert, il me semble, assez fréquemment, pour dire lui chercher querelle, lui chercher noise?*

—

Dans l'origine, comme nous l'apprend La Curne de Sainte-Palaye (*Mém. sur la Cheval.*, t. I, p. 153, Paris, 1781), le mot *castille* s'est dit de l'attaque et de la défense d'une tour ou d'un château (castel).

Il fut employé ensuite pour désigner les jeux militaires qui n'en étaient que la représentation :

> Et tant en dura la *castille* que Eville veit qu'il avoit attaint Dorgal sur la dextre espaulle, qu'il avoit desarmee tellement que le sang en sailloit dont il fut moult dolent.
>
> (*Perceforest*, vol. V, ch. 3, feuill. xi, col. 1. Paris, 1521.)
>
> Le roy s'en vint à Montferrant,
> Et puis fit faire une bastille,
> Auprès de Lormont accourant
> Pour à Bourdeaux faire *castille*.
>
> (Martial de Paris, *Vigiles de Charles VII*, t. II, p. 151.)

Enfin, attendu que ces exercices dégénéraient souvent en combats sérieux (en 1546, le duc d'Enghien perdit la vie dans une *castille* faite par la Cour, qui cette année passait l'hiver à la Roche-Guyon), ce mot prit, dans le langage familier, l'acception de *querelle, dispute*, comme on le voit ci-après :

Si vous requiers que vous me laissez paisible, ou, par la morbieu ! je vous livrerai *castille*.

(Louis XI, *Nouvelles*, XXIII.)

Robin Paumier et icellui Thierry eurent grosse *castille* ensemble, lesquelles paroles et *castilles* oyans, etc.

(Du Cange, mot *Catillare*.)

Or, aussitôt que *castille* eut reçu ce troisième sens, on en vint naturellement à dire *chercher castille à quelqu'un*, phrase synonyme de *chercher querelle*.

×

Quatrième Question.

Quelle est l'origine de Batir des chateaux en Espagne ? *Réponse le plus tôt possible, s'il vous plaît.*

—

A mon avis, ce proverbe remonte à l'an 1095, où Henri de Bourgogne, suivi d'un grand nombre de chevaliers, alla guerroyer contre les Infidèles, au delà des Pyrénées, pour le compte d'Alphonse, roi de Castille.

Pour ce qui est de l'explication, voyez le *Courrier de Vaugelas*, 5e année, p. 178, où j'ai consacré un long article à la solution de cette question intéressante.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Phrases à corriger

qui ont été trouvées dans la presse périodique [1].

—

1° Immédiatement, le corps est jeté dans le panier, et l'aide qui est devant prend le seau mi-cylindrique qui contient la tête et la verse pour réunir la tête au corps.

(*La Liberté* du 20 janvier.)

2° Il avait su s'attirer l'estime et la profonde sympathie de tous ses collègues, qui ont tenu à honneur de conduire leur regretté camarade à sa dernière demeure et ont déposé sur sa tombe une magnifique couronne de fleurs.

(*Le Progrès artistique* du 23 janvier.)

3° On se rappelle le succès de cette Léda achetée par l'Empereur, ainsi que l'impossibilité dans laquelle on se trouva d'hospitaliser le tableau aux Tuileries ou dans une résidence impériale.

(*L'Illustration* du 24 janvier.)

4° Ils croyaient enfin qu'il y a de certains souvenirs qu'il n'est pas bon d'agiter, et que les peuples ont autre chose à faire qu'à s'user en récriminations sur le passé.

(*La Lanterne* du 18 février.)

5° La France démocratique offre un abri inviolable aux souverains en rupture de trône. Le coup de balai des deux mondes nous envoie comme une poussière d'étoiles monarchiques.

(*La France* du 20 février.)

6° Les mélanges poétiques ne valent ni mieux ni pire que la petite littérature mondaine des autres temps.

(*L'Illustration* du 21 février.)

7° Étant donné la situation du comte Schmerling, c'était faire là un bon marché, une tentative en vue de rajeunir sa popularité déjà sur le déclin.

(*La France* du 26 février.)

8° Je ne veux pas préjuger du sort de *Jean de Nivelle*. Tout porte à croire, et nous le souhaitons, étant donnés le talent et l'expérience des auteurs, que ce sera un grand succès.

(*Le Progrès artistique* du 27 février.)

9° Le chroniqueur du *Siècle* constate que le carême n'est pas moins gai que ne l'a été le carnaval, et se félicite fort de ce réveil de la gaité nationale.

(*Le National* du 9 mars.)

10° Ils voudraient bien être débarrassés de ces gens-là ; mais ils n'osent les mettre à la porte, et ils voudraient qu'ils s'en aillent d'eux-mêmes.

(*La Lanterne* du 24 mars.)

11° La comtesse de Barck a publié sur son séjour en Espagne une relation sans prétention, qui a l'intérêt des choses vécues.

(*L'Illustration* du 21 février.)

12° Nul prestige, aucune grandeur. Ce sont gens venus au marché, qui parlent de leurs affaires. Aussi les traite-t-on sans façons, par-dessous jambes.

(*Le Télégraphe* du 13 avril.)

(*Les corrections à quinzaine.*)

1. D'après un conseil maintes fois réitéré, la source de toute phrase signalée ici comme défectueuse sera dorénavant indiquée entre parenthèses.

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

Joseph VALLART.

—

Ce grammairien naquit au hameau de Fortel, près de Hesdin, diocèse d'Amiens, le 25 décembre 1698, de parents réduits à l'indigence.

Il servait régulièrement la messe dès sa plus tendre enfance à l'abbaye de Carcamp, voisine de la chaumière qu'habitait sa famille ; un religieux, qui lui trouvait de la capacité, se chargea de lui apprendre le peu qu'il savait lui-même ; l'élève répondit parfaitement à ses soins, et ses progrès lui valurent le patronage de quelques personnes charitables qui envoyèrent le jeune Vallart au collège d'Amiens.

Après avoir réalisé, sous ses nouveaux maîtres, les espérances qu'il avait données, ce jeune homme embrassa l'état ecclésiastique et ouvrit à Amiens une école que ses talents firent prospérer rapidement.

Il fit paraître alors une série de livres élémentaires qui attestaient son zèle pour la simplification des études. Tels furent ses *Particules françoises et latines*, son *Syllabaire françois*, son *Dictionnaire latin*, etc.

Un caractère insouciant et fantasque lui fit refuser la direction du collège d'Abbeville, et aussi les offres que lui faisait d'Olivet pour l'attirer à Paris. Le grand nombre de ses élèves suffisait à ses besoins comme à son ambition.

Cependant, le temps que mettait Vallart à la composition de ses ouvrages, la mort d'un oncle dont il recevait des secours, et, plus que tout cela, une incurie sans exemple, mirent ses affaires dans un désordre absolu.

Il allait fonder un établissement d'éducation à Lille, lorsqu'il y renonça tout à coup par un de ces mouvements de bizarrerie qui lui étaient ordinaires. Réduit quelque temps à une existence embarrassée, desservi auprès de l'évêque, aux oreilles duquel on fit retentir l'accusation banale de jansénisme, il trouva enfin un asile dans la maison de M. de Brunville, fermier général à Guise, qui le choisit pour précepteur de son fils.

Son humeur inquiète et les dégoûts que lui inspira la médiocrité de son élève le rendirent insensible aux soins délicats dont il était l'objet et lui firent demander sa retraite, tandis qu'avec un peu plus de patience, il aurait assuré l'indépendance du reste de sa carrière.

De retour à Amiens, et y subsistant avec peine, en partie des secours de l'amitié, il travailla sans beaucoup de profit aux bréviaires d'Amiens, de Noyon et de Laon.

Il put enfin habiter la capitale, grâce à son ami Philippe de Prétot, qui lui ménagea un appartement au collège des Cholets.

A cette époque, un arrière-neveu du savant Du Cange, Dufresne d'Aubigny, qui présidait à l'éducation des élèves de l'École militaire, y fit entrer Vallart en qualité de professeur et de préfet d'études.

Il profita de ses loisirs pour collationner les manuscrits de la bibliothèque du Roi, et préparer, par la révision attentive du texte, des éditions plus correctes des meilleurs auteurs latins. Il s'attira plusieurs critiques par la hardiesse de ses corrections, et se trouva souvent engagé dans des controverses littéraires. De toutes les querelles qu'il eut à soutenir, la plus fameuse est celle que lui suscita son *Examen de la latinité du P. Jouvency*, placé par ses confrères au premier rang des écrivains de leur société.

Par suite de son inconstance, Vallart abandonna sa chaire, avec la promesse d'une pension de 600 livres que Gribeauval, lieutenant général d'artillerie, son élève, fit augmenter de 200 livres.

En 1772, Vallart partit à pied de sa province pour revenir dans la capitale embrasser encore ses amis : un de ceux qu'il affectionnait le plus était l'abbé Goujet, trop connu par ses inimitiés contre les jésuites pour que cette liaison laissât à Vallart la possibilité d'obtenir le moindre bénéfice.

Il mourut au lieu de sa naissance, le 2 février 1781, après avoir écrit plus de 14 ouvrages, parmi lesquels se trouve une grammaire française qui ne doit pas être passée ici sous silence.

—

Nous avons un très grand nombre de grammaires françaises, dit l'auteur dans sa préface ; mais, dans ce nombre, il n'y en a guère que trois qui aient mérité l'estime du public ; ce sont : celle de l'abbé Régnier Desmarais, celle du P. Buffier et celle de Restaut.

La grammaire de Régnier est savante et exacte, mais elle est longue et, par conséquent, peu propre à être « apprise par cœur. » Le P. Buffier dit que cette grammaire l'a mis en état de faire un plan plus sûr et plus commode ; aussi a-t-il mis dans la sienne une bonne partie de tout ce qu'il a trouvé de savant et d'exact dans l'ouvrage du secrétaire perpétuel de l'Académie française. Quant à Restaut, comme il le dit lui-même, il a pris dans ces deux grammaires tout ce qui se trouve de bon dans la sienne ; il y a seulement ajouté des raisonnements empruntés de la Logique et de la Métaphysique pour prouver les principes généraux.

Ces trois auteurs ont rendu service à la France et à tous les étrangers qui aiment notre langue ; car avant eux, notre grammaire était informe et confuse, et ils l'ont, pour ainsi dire, dégrossie ; ils en ont démêlé les parties, les ont étudiées, méditées, approfondies, arrangées, et ils leur ont donné une forme raisonnable. Mais quoiqu'ils aient fait, si l'on veut, mille découvertes utiles, ils n'ont point tout découvert, et Vallart va naturellement chercher à les compléter.

Il partage sa *Grammaire françoise* en trois livres.

Dans le premier, il examine les différents sons de notre langue et les lettres avec lesquelles on les exprime ; — dans le second, il considère séparément les espèces de mots dont notre langue est composée ; — dans la troisième, qui comprend la syntaxe, il propose des règles pour joindre ensemble les mots et en composer des phrases et des discours.

Je vais examiner attentivement tout cela, notant avec soin, pour l'instruction de ceux qui voudront bien me lire, ce que j'y rencontrerai de plus remarquable.

LIVRE 1er. — DES SONS.

Si nous avions autant de caractères que nous avons de sons simples, de sorte que le même son fût toujours exprimé par le même caractère, et que le même caractère n'exprimât jamais que le même son, notre orthographe aurait toute la simplicité et toute la perfection dont elle est susceptible. Mais il s'en faut bien que nous en « soiions » là ; car 1° nous avons beaucoup plus de sons simples que nous n'avons de caractères simples ; — 2° nous exprimons assez souvent le même son par des caractères différents ; — et 3° quelquefois, au contraire, nous exprimons par des caractères précisément les mêmes des sons entièrement différents.

C'est de ces deux derniers points que naît toute la difficulté de notre orthographe, matière qui est l'objet de ce premier livre.

Des sons simples auxquels répondent les lettres de l'alphabet françois.

A l'occasion de la prononciation des lettres de l'alphabet, Vallart donne ces notes intéressantes :

1° Le *c* sonne comme *g* dur dans les mots suivants : *Claude, second, secondement, seconder, secret, secrétaire, secrétariat, secrètement*, et, dans la seconde syllabe du mot *cicogne*, il en est de même : on dit *cigogne* (1744).

2° Toutes les fois que *gn* est au commencement d'un mot, il sonne *gue-ne*.

3° L'aspiration de *h* est douteuse dans *Henri* ; on ne la fait sentir que dans un discours oratoire et dans la poésie soutenue ; hors de là, c'est une affectation.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE RÉDACTEUR-GÉRANT : EMAN MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Le Mariage; son passé, son présent, son avenir, par Emile Acollas. In-18 jésus, 199 p. Paris, lib Maresque aîné.

Le Pessimisme au XIXe siècle (Leopardi, Schopenhauer, Hartmanm) ; par E. Caro, de l'Académie française. 2e édition, revue et augmentée. In-18 jésus, III-311. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Des Vers; par Guy de Maupassant. In-18 jésus, 220 p. Parls, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Un Calvaire; par Émile Richebourg. In-18 jésus, 392 p. Paris, lib. Dentu.

Mémoires d'un seigneur russe; par Ivan Tourguéneff. Traduits par Ernest Charrière. 2 vol. In-18 jésus, XIX-502. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 50.

La Mort de Louis XIV ; journal des Anthoine, publié pour la première fois avec introduction de E. Dumont et un frontispice d'après Cochin. In-12, XLVIII-163 p. Paris, lib. Quantin. 6 fr.

Une Princesse russe; par Emmanuel Gonzalès. In-16, 251 p. Paris, lib. Plon. 1 fr.

La Couronne de bleuets; par Arsène Houssaye. Frontispice, préface et moralité de Théophile Gautier. In-18 jésus, 299 p. et gravures. Paris, lib. Dentu. 3 fr. 50.

Histoire de France depuis les temps les plus reculés; par Antonin Roche, directeur de l'Educational Institute de Londres. 3e édition. T. 1er, revu et corrigé. In-18 jésus, VIII-504 p. et cartes historiques. Paris, lib. Delagrave.

Sel et Poivre, nouvelles; par le baron de Fauconnet. In-18 jésus, 137 p. Nice, lib. Barbéry frères.

Le vicomte de l'Aubette, étude de mœurs contemporaines; par le chevalier James. In-18 jésus, 312 p. Paris, llb. Dentu. 3 fr. 50.

Un Mariage à l'étranger; par Mlle Marie Maréchal. In-18 jésus, 511 p. Paris, lib. Firmin-Didot et Cie. 3 fr.

A vingt ans, la Question du bonheur; par Mme E. d'Aguilhon. In-12, 387 p. Paris, lib. Téqui.

Les Parvenus; par Paul Féval. In-18 jésus, 435 p. Paris, lib. Palmé. 3 fr.

Le livre de bord, souvenirs, portraits, notes au crayon; par Alphonse Karr. 4e série. In-18 jésus, 338 p. Paris, lib. C. Lévy. 3 fr. 50.

A travers les prairies. Les Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord ; excursions, chasses, etc.; par Bénédict-Henry Révoil. Grand in-8o, 304 p. Limoges, lib. A. Ardant et Cie.

Grammaire pratique des écoles, avec exercices gradués d'application et d'invention ; par B. Subercaze, inspecteur de l'instruction primaire. Corrigé des exercices. In-12, VIII-155 p. Paris, lib. Delalain frères.

Pére inconnu; par Alphonse de Launay. In-18 jésus, 353 p. Paris, lib. Charpeutier. 3 fr. 50.

Romans et contes; par Théophile Gautier. In-18, 463 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Monsieur Guizot dans sa famille et avec ses amis (1787-1874) ; par Mme de Witt, née Guizot. In-18 jésus, 368 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Jean Poigne-d'Acier, récit d'un vieux chouan ; par Oscar de Poli. Précédé d'une étude historique sur les Vendéens et les chouans, par Attale du Courneau. 4e édition. In-18 jésus, 355 p. Paris, lib. Palmé.

L'Art et le Comédien ; par C. Coquelin de la Comédie-Française. In-16. 68 p. Paris. lib. Ollendorff. 2 fr.

Un ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III; Ambassades à Venise d'Arnauld du Ferrier d'après sa correspondance inédite (1563-1567 ; 1570-1582); par Édouard Fremy, secrétaire d'ambassade. In-8o, IX-429 p. Paris, lib. Leroux.

Henriette Grey; par Edgard Monteil. In-18 jésus, 537 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Publications antérieures :

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

LETTRES ÉCRITES A UN PROVINCIAL. — Par Blaise Pascal. — Précédées de l'histoire des Lettres provinciales d'après l'édition de 1754 et d'observations littéraires par François de Neufchateau. — Paris, *Garnier frères,* libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 3 francs.

LES MILLE ET UNE NUITS, contes arabes traduits en français par Galland. — Nouvelle édition, augmentée de plusieurs contes et accompagnée de notes et d'un essai historique sur les Mille et une Nuits. — Par A. Loiseleur-Deslongchamps. — Publiée sous la direction de M. Aimé Martin. — Paris, librairie *Ch. Delagrave*, 15, rue Soufflot. — Prix : 7 fr. 50.

MANUEL DE PHILOLOGIE CLASSIQUE, d'après le *Triennium philologicum* de W. Freund et les derniers travaux de l'érudition. — Par Salomon Reinach, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — Prix : 7 fr. 50.

LES CARACTÈRES DE LA BRUYÈRE, accompagnés des Caractères de Théophraste, du discours à l'Académie française, d'une notice sur La Bruyère. — Edition variorum, collationnée sur les meilleurs textes et suivie d'un index par Charles Louandre. — Paris, *Charpentier et Cie*, libraires-éditeurs, 28, quai du Louvre. — Prix : 3 fr. 50.

LES MÉTIERS ET CORPORATIONS DE LA VILLE DE PARIS AU XIIIe SIÈCLE. — Le livre des métiers d'Étienne Boileau, publié par René de Lespinasse et François Bonnardot, anciens élèves de l'École des Chartes. — Grand in-4o, CLXXXII-421 pages et 7 planches fac-similé. — Paris, Imprimerie nationale.

CHEFS-D'ŒUVRE DE DIDEROT. — La Religieuse. — Sur l'inconséquence du jugement public de nos actions particulières. — (Madame de la Carlière). — Avec notices, notes et variantes. — Par André Lefèvre. — Tome III. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27, passage Choiseul. — Prix : 2 fr. 50 cent.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par Eman Martin, professeur spécial pour les étrangers. — Ouvrage pour les Français. — Syllexie (signification des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50 cent. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

REMARQUES SUR LA LANGUE FRANÇOISE

PAR VAUGELAS.

Nouvelle édition, comprenant le Texte de l'édition originale, des Remarques inédites, une Clef inédite de Conrart, tous les Commentaires du xviie siècle, des Notes nouvelles, une Introduction et une Table analytique des matières.

Par A. CHASSANG, Docteur ès-lettres,

Lauréat de l'Académie française, Inspecteur général de l'Instruction publique.

Deux volumes in-8°. — Prix : 7 fr. 50 chacun.

Paris, librairie de *J. Baudry*, 15, rue des Saints-Pères ; — Versailles, chez *Cerf et fils*, éditeurs, 59, rue Duplessis.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Académie française. — L'Académie propose pour sujet de prix de poésie à décerner en 1881 « Lamartine ». — La limite de trois cents vers ne doit pas être dépassée par les concurrents. — Les ouvrages présentés pour ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1880.* — Les ouvrages manuscrits destinés à concourir devront être déposés ou adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre copie.

Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. — Concours de 1880. — Pour la partie littéraire, la Société propose : 1° Une ou plusieurs pièces comprenant au moins cent vers sur un ou plusieurs sujets laissés au choix de l'auteur ; 2° Une nouvelle en prose. — Les Mémoires devront être remis franco, *avant le 31 décembre 1880.* — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Houzeau de Lehaie, secrétaire général de la Société.

Académie Mont-Réal de Toulouse. — Le conseil supérieur a l'honneur d'informer les poètes et les littérateurs de France, que les sujets imposés pour le grand concours de 1880 sont : 1° Pour la poésie, une *Ode à Molière* (100 vers au plus) et 2° Pour la prose, l'*Éloge de l'abbé de l'Épée*, bienfaiteur des sourds-muets (200 lignes au plus). — Les manuscrits seront reçus au siège de la Présidence, 12, place Rouaix, à dater du 1er mai, *jusqu'au 1er Septembre 1880.*

RENSEIGNEMENTS OFFERTS AUX ÉTRANGERS.

Tous les jours, les dimanches et les fêtes exceptés, le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* indique aux Étrangers qui lui font l'honneur de venir le consulter : — 1° des Professeurs de français ; — 2° des Familles parisiennes qui reçoivent des pensionnaires pour les perfectionner dans la conversation française ; — 3° des Maisons d'éducation prenant un soin particulier de l'étude du français ; — 4° des Agences qui se chargent de procurer des précepteurs, des institutrices et des gouvernantes de nationalité française.

(Ces renseignements sont donnés *gratis*.)

Réponses diverses.

M. E. B., à Londres : Je vous remercie de la somme que vous m'avez adressée par la poste le 2 mars. — *M. G. S., à Berlin :* Je commence dès aujourd'hui à répondre à vos questions. — *M. O. P., à Jersey :* Nous avons appris avec bien du plaisir l'heureux changement survenu dans votre état civil. — *M. H. B., à Viborg* (*Finlande*) : Grâce à votre seconde lettre, je comprends maintenant votre question. Je m'en occuperai aussitôt que cela me sera possible. — *M. C. M., à Milan :* Tous mes remerciements pour la publicité que vous voulez bien me faire dans les journaux italiens. Vous recevrez ma Syllexie en même temps que le présent numéro. — *M. J. B. R., à Montréal* (*Canada*) : J'accepte très volontiers l'échange que vous me proposez. — *M. S. K., à Paris :* C'est pour une raison complètement indépendante de ma volonté que cette 10e année n'a pas commencé le 1er mai comme je l'avais annoncé dans mon dernier numéro de la 9e.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures*.

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 2. 15 Juin 1880.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

Le dictionnaire de Ménage dit que le sens littéral de Dessiller *est « comme qui diroit séparer les cils des deux paupières ». Je voudrais bien savoir si tel est aussi votre avis, et, de plus, comment vous justifiez l'expression* Dessiller les yeux, *qui est évidemment un pléonasme. Je vous adresse tous mes remerciements d'avance pour votre réponse.*

—

C'est à l'art de la fauconnerie que nous devons ce verbe; on y emploie *ciller* pour signifier passer un fil dans la première paupière des yeux de l'oiseau que l'on veut dresser, et *dessiller* pour signifier retirer ledit fil :

(Exemples de *ciller*)

Mais prens garde qu'il soit tellement *chillié* qu'il n'y voye goute.

(Jean de Franchières, *Fauconn.* p. 123.)

Qui a ung faulcon nouvel prins, il le dit *chillier* en ceste manière que quand la chilleure passera, la faulcon voye devant, pour deux causes.

(*Le roi Modus*, feuillet 78, recto.)

Et ne doit point estre *chillé* trop estroict, ne le fil de quoy il est *chillié* ne doit estre trop délié, ny ne doit estre noué sur la teste, ains doit estre tors.

(*Idem*, feuillet 78, recto.)

(Exemples de *dessiller*)

Et quant il sera nuict, luy soit coupé le fil de quoy il est chillé, et soit *deschillé* de tous poins.

(*Idem*, feuillet 80, verso.)

Dès la deuxième fois qu'il [l'esprevier] sera peü, le convient *dessillier* et le tenir entre gent, et garder qu'il ne dorme fors très-petit.

(*Le Ménagier de Paris*, III, II, p. 3.5.)

Or, *ciller* ayant été formé de *cil*, venu, lui, du latin *cilium*, pris dans le sens de bord de la paupière (le principal dans le dictionnaire latin-français de Quicherat), il s'ensuit que son contraire *dessiller*, composé du préfixe *des* et de *siller* (autre forme de *ciller*), veut dire, au propre, découdre les paupières supérieures d'un oiseau de proie, et non, comme le prétend Ménage, séparer, en général, les cils des deux paupières.

Quant au pléonasme formé par *dessiller les yeux*, voici comment je me l'explique :

Le sens propre de *ciller* lui avait valu celui de *fermer*, car on trouve dans Ambroise Paré (*Animaux*, I) :

Les serpens usent de fenoil, et *scillent les yeux* en frottant les paupières pour recouvrer la vue.

Le sens propre de *dessiller* lui aura valu celui de *ouvrir*; et vu que la substitution de ce dernier réclamait *les yeux* comme régime, les mêmes mots prirent place aussi après *dessiller*, surtout quand celui-ci s'employa au figuré, ce qui a commencé au moins vers le milieu du XVIe siècle, à en juger par les vers suivants que j'emprunte à Du Bellay (VI, 48 recto), célèbre poète de cette époque :

Alors, Forget, alors ceste erreur ancienne,
Qui n'avoit bien cogneu ta princesse et la mienne,
La venant à revoir, se *dessilla les yeux*.

—

L'expression *dessiller les yeux* ne se dit que de quelqu'un qui, moralement, a été plus ou moins longtemps aveugle :

Il me semble que tu m'as *dessillé les yeux*, et je vois clairement la vanité des choses.

(D'Ablancourt, *Lucien*, t. I, dans Richelet.)

Il [le ciel] a touché mon âme et *dessillé mes yeux*.

(Molière, *Festin de Pierre*, V, 1.)

×

Seconde Question.

On lit dans le Figaro *du 24 février* 1880 : « *On nous demande si l'on doit écrire* les ayant droit, *ou* les ayants droit *avec une* s. *Le dictionnaire dit qu'il faut une* s ; *mais, selon nous, le dictionnaire se trompe. Si* ayant droit, *était variable, on devrait dire quand il s'agit de femmes :* les ayantes droit. *Or, puisqu'on ne peut pas le dire, c'est qu'*ayant droit *est invariable.* » *Êtes-vous de ce dernier avis, ou pensez-vous comme les divers auteurs de dictionnaires?*

—

Je tiens pour *ayants droit*, avec une *s* à *ayant*, que l'expression soit appliquée à des femmes ou à des hommes.

Quant à mes raisons, les voici :

Autrefois, le français variait ses participes présents même quand ils étaient accompagnés d'un régime direct, et ces participes, pour un motif qui se trouve expliqué dans le *Courrier de Vaugelas* (1re année, p. 68), avaient une finale unique pour les deux genres, comme le montrent les exemples suivants :

Trois hommes de bien et d'honneur,
Désirans de saulver leurs âmes, etc.

(Villon, éd. Prompsault, p. 244.)

Les républiques se *doubtans* et se *deffians* perpétuellement qu'il soit donné atteinte à ces deux poincts...

(*Lettre de Henri IV* citée par de Chevallet.)

Or, attendu qu'*ayant droit* est une vieille expression de jurisprudence maintenue dans la langue moderne, nous avons continué à y écrire, au pluriel, le participe présent comme on l'y écrivait autrefois, c'est-à-dire sous la forme *ayants*, aussi propre chez nos pères à signifier le féminin que le masculin.

—

Ayant cause, autre terme de pratique a, au pluriel, une orthographe analogue à celle de *ayants droit* ; on écrit des *ayants cause*.

×

Troisième Question.

En ouvrant au hasard mon Dictionnaire de Bouillet, je tombe sur le singulier nom de ville Montereau-faut-Yonne, *chef-lieu de canton de Seine-et-Marne. Auriez-vous l'obligeance de me donner le sens dudit nom, car je ne comprends rien à ce* faut *devant un substantif qui désigne un cours d'eau.*

—

Pendant fort longtemps (jusqu'au XVIe siècle peut-être, à s'en rapporter à l'historique de *manquer* dans le dictionnaire de Littré) ce verbe, dans le sens de *finir* et appliqué aux choses, a été d'un emploi rare en français ; on disait à sa place *faillir*, qui faisait, comme il fait du reste encore, *faut* au présent de l'indicatif :

Au bout de l'aune *faut* le drap.

(Proverbe.)

Ci *faut* li capitres de l'office as baillis.

(Beaumanoir, 44.)

Or, la ville en question étant située au confluent de l'Yonne et de la Seine, endroit où la rivière se perd dans le fleuve, c'est-à-dire manque, finit, on l'a naturellement appelée *Montereau où faut l'Yonne*, et par abréviation :

Montereau-faut-l'Yonne.
Montereau-faut-Yonne.

—

Il y a d'autres expressions qui renferment ce verbe *faut* ; ainsi dans les localités près de Châteauroux, de Lengé et de Saint-Aubin (Indre), on a l'espèce d'adjectif *toutifaut* (tout y manque) pour désigner un objet où ce qui compose ordinairement son similaire fait totalement défaut :

Mains malotrus y ont esté,
Car c'est le château *tout y faut*.

(*Farce de folle bombance*, citée par Jaubert.)

Je ne verrais aucun inconvénient à ce qu'on introduisît cet adjectif patois dans la langue française familière, qui n'a rien, je crois, pouvant en tenir lieu.



Quatrième Question.

Je lis dans votre numéro du 15 mai (8e *année, p.* 169, *tout en bas de la* 2e *colonne*) : « *Il me semble* presque certain *que le changement* ... ». *Sur les bancs du collège, j'avais entendu un professeur disant à ses élèves que le mot* certain *avait un sens absolu n'admettant pas de correctif. Je vous serais reconnaissant de me dire par quelles raisons vous justifiez l'emploi de ce mot dans la phrase que je viens de citer.*

—

Voici des exemples où l'adjectif *certain* est précédé d'adverbes qui en modifient le sens :

Le *plus certain*, c'est de ne pas se laisser prendre. Ce parti n'est pas le *plus certain*.

(Larousse, *Gr. dictionn. du XIXe siècle*.)

Quiconque est loup agisse en loup,
C'est le *plus certain* de beaucoup.

(La Fontaine, *Fab.* III, 3.)

Il est pour le moins *aussi certain* que Dieu existe qu'aucune démonstration le saurait être.

(Descartes, cité par le *Gr. Dict. du XIXe siècle*.)

On dit qu'un homme est *bien certain* de son fait quand il est bien assuré de ce qu'il avance.

(*Trévoux*, édit. de 1771.)

Que signifient ces paroles : Je crois en Dieu? — C'est-à-dire je tiens pour *très certain* qu'il y a un Dieu et qu'il ne peut y en avoir plusieurs.

(*Catéch. du diocèse de Chartres*, 7e leçon, édit. de 1836.)

Or, que conclure de ces faits, sinon que vous avez été induit dans la plus profonde erreur par la personne dont vous venez d'évoquer le souvenir ?

La certitude est de même nature que l'évidence qui la produit ; celle-là est plus ou moins grande, selon que celle-ci l'est plus ou moins.



Cinquième Question.

L'expression Comme tout *dans le sens de* beaucoup *est signalée par Marguerite Buffet* (Courrier de Vaugelas,

6e *année, p.* 158, *col.* 1) *comme une manière de parler très ridicule et très barbare. Cependant je vois que M. Littré l'admet volontiers dans son dictionnaire. Est-ce que cette locution peut être justifiée de quelque manière? Je désirerais bien le savoir avant de l'adopter définitivement.*

—

Je suis entièrement de l'avis de M. Littré contre Marguerite Buffet, et je vais vous donner les raisons qui me commandent cette attitude.

Par toute la France, pour ainsi dire, l'expression *comme tout* s'emploie le plus souvent avec un adjectif ou un adverbe pour indiquer une qualité superlative ; elle se trouve en picard, en rouchi, en normand, dans les patois du centre et dans les provinces du midi, ce dont voici quelques preuves :

Bien *comme tout.*
(L'abbé Corblet, *Gloss. pic.*)

Il est *coume tout* joli, c't enfant ; je l'eume *coume tout.*
(Jaubert, *Gloss.*, p. 188 et 659.)

Hurous, malhurous *coumo tout* (heureux, malheureux, autant qu'on peut l'être).
(Honnorat, *Dict. prov. franç.*)

Aqueou marchand es riche *coumo tout* (ce marchand est très riche).
(Idem.)

On peut donc déjà croire que cette expression est française comme répandue dans diverses régions de notre pays. Mais il y a encore une meilleure preuve peut-être à fournir en sa faveur, c'est qu'elle vient de la langue latine.

En effet, on trouve dans Macrobe, érudit latin qui vivait au commencement du ve siècle de notre ère, le passage suivant (liv. VI, ch. 8, page 368, col. 1, traduction Nisard) :

Hic Avenius rursus interrogat : Cum Vergilius, inquit, Æneam suum *tanquam omnia* pium a contagione atrocis visus apud inferos vindicaverit, etc.

passage qui peut se rendre comme il suit :

Ici Avenius questionna de nouveau [Servius]. Pourquoi, lui dit-il, Virgile, qui a affranchi son Enée pieux *comme tout* de l'affreux spectacle des enfers, etc.

Or, attendu qu'une expression dont les Latins se sont servis, quelle que soit d'ailleurs l'époque où elle a été le plus en vogue, est, par ce fait même, justifiée dans une langue néo-latine, j'en tire la conclusion qu'il est parfaitement loisible (surtout si l'on en restreint l'usage à la conversation) d'employer en français la locution *comme tout* dans le sens de *beaucoup*.

×

Sixième Question.

Je lis cette phrase dans la Gazette de France *du* 21 *avril : « Contre les* Clémencistes, *le mot est vif, on en conviendra ». Je me demande si* Clémenciste *est bien le nom que l'on doit donner aux partisans de M. le député Clémenceau ; et, ne trouvant pas la réponse moi-même, je viens vous prier de me la dire.*

—

Pour former des dérivés, les noms en *eau* reprennent leur finale primitive *el* devant la terminaison qu'ils reçoivent. Ainsi :

Chât*eau*	fait	Chât*el*aine
Cout*eau*	—	Cout*el*lerie
Chap*eau*	—	Chap*el*ier
Cis*eau*	—	Cis*el*ure
Pinc*eau*	—	Pinc*el*ier
Ruiss*eau*	—	Ruiss*el*ant.

Or, cette loi de dérivation me semblant devoir être appliquée aussi bien aux noms propres qu'aux noms communs, il s'ensuit (car *Clémencel* a dû être la forme primitive de *Clémenceau*), qu'on doit dire :

Clémenceliste

pour désigner un partisan de la doctrine politique de l'honorable député de Montmartre, et non *Clémenciste*, qui signifie littéralement partisan de *Clémence*.



Septième Question.

Vous avez démontré (1re *année, p.* 100) *combien est absurde l'apostrophe que l'on met après l'adjectif* grand *dans certaines expressions :* grand'mère, grand'tante, grand'messe, *etc. Or, supposez, chose qui arrivera très probablement sous peu, que ce signe orthographique soit supprimé, comment devra-t-on écrire au pluriel les expressions au singulier desquelles on l'aura retranché?*

—

Supprimer ici l'apostrophe, c'est revenir à l'ancienne orthographe de ces noms au singulier. Or, cela fait, on devra, si l'on veut être logique, revenir aussi à celle qu'ils avaient au pluriel, c'est-à-dire qu'il faudra écrire *grand* avec une *s* après le *d* :

Des *grands* mères
Des *grands* tantes
Des *grands* messes, etc.

Je ne vois pas, en effet, comment il y aurait lieu de faire autrement, *grands* ayant été la forme féminine du pluriel de cet adjectif, comme *grand* a été la forme féminine de son singulier.



Huitième Question.

Des membres du Caveau me contestent En de *dans les vers suivants : « Chacun ici-bas ne serait pas fâché,* En de *certaines circonstances, De pouvoir conclure un semblable marché ». Ils prétendent que cette expression n'est pas française. Vous me rendriez service en me donnant votre avis à ce sujet.*

—

De même qu'au singulier on peut dire, avec ou sans article, *un certain homme* ou *certain homme ;* de même, au pluriel, il est loisible de dire, avec ou sans *de* (pluriel de *un*), *de certaines gens* ou *certaines gens*, preuve les citations suivantes, empruntées pour la plupart au dictionnaire de Littré :

(Sans l'article pluriel *de*)

Il coûte moins à *certains hommes* de s'enrichir de mille vertus que de se corriger d'un seul défaut.
(La Bruyère, XI.)

La fortune a beau élever *certaines gens*, elle ne leur apprend pas à vivre.
(Bussy-Rabutin, dans la *Gramm. nat.* p. 292.)

Chacun s'envisage toujours par *certains côtés* favorables.
(Massillon, cité dans le même ouvrage.)

(Avec l'article pluriel *de*)

L'on voit *de certaines gens* qui rient également des choses ridicules et de celles qui ne le sont pas.
(La Bruyère, XI.)

Il y a *de certains impertinents* au monde qui viennent prendre les gens pour ce qu'ils ne sont pas.
(Molière, *Méd. malgré lui*, II, 9.)

Il y a, sans mentir, *de certains mérites* qui ne sont point faits pour être ensemble, *de certaines vertus* qui sont incompatibles.
(La Bruyère, V.)

Ainsi, vous pouvez soutenir sans crainte à vos collègues qu'ils sont mal fondés à prétendre que votre « En de certaines circonstances » n'est pas une expression pouvant se dire en français.

ÉTRANGER

Première Question.

Quelle est l'origine de cette expression proverbiale : AVEC LA CROIX ET LA BANNIÈRE ?

—

Dès le IVe siècle, le clergé et le peuple allaient chercher les évêques en procession, fait dont l'histoire ecclésiastique fournit maints exemples.

Mais ce qui était pour lors un effet du zèle est devenu depuis une obligation, et les évêques ont considéré la procession comme un des droits attachés à leur dignité.

On a accordé le même droit aux empereurs qui venaient à l'église et aux gouverneurs des provinces, en qualité de représentants du souverain : le clergé de Rome allait recevoir en procession l'exarque ou représentant de l'empereur.

On honorait également de la procession les rois et les princes dans les villes et villages où ils passaient. Quand Charlemagne alla se faire couronner empereur à Rome, le pape Léon III adopta à son égard ce cérémonial, et quand le roi saint Louis arriva à Acre, les habitants vinrent avec le clergé le recevoir en grande pompe jusqu'à la mer.

Après que les ducs, les comtes et autres grands seigneurs de fiefs eurent usurpé les droits régaliens, celui d'être reçu en procession fut regardé comme une conséquence de la souveraineté dont ils jouissaient dans leurs terres, et bientôt cette prérogative fut admise comme une dépendance de la haute justice.

Or, attendu qu'une procession ne se montrait probablement pas plus qu'elle se montre aujourd'hui sans être précédée de la croix et de la bannière (grand étendard carré qui indique la paroisse ou la confrérie de ceux à la tête desquels il se trouve), on a été naturellement porté à dire, en parlant d'un visiteur à la rencontre de qui on se rendait en grande cérémonie, qu'on allait au-devant de lui *avec la croix et la bannière.*

—

Quand une personne se fait attendre, on dit qu'*il faut l'aller chercher avec la croix et la bannière.* D'après Quitard, cette façon de parler serait fondée sur un usage observé dans quelques chapitres, notamment dans celui des chanoines de Bayeux. Lorsqu'un de ces messieurs ne se rendait pas aux matines, qu'on chantait dans la nuit, quelques-uns de ses confrères étaient députés vers lui processionnellement avec la croix et la bannière, comme pour faire une réprimande à sa paresse.



Seconde Question.

Je connais votre explication de IL EST SUR SON DIX-HUIT ; *mais comment expliquez-vous l'expression analogue* ÊTRE SUR SON TRENTE-ET-UN ?

—

A un certain jeu de cartes, le point de *trente-et-un* étant le plus beau, je crois qu'on aura appelé familièrement et ironiquement *trente-et-un* le plus bel habit de quelqu'un, et qu'on aura dit de lui qu'*il se mettait sur son trente-et-un* pour signifier qu'il se parait dudit habit.

Telle est la conclusion d'un assez long article que j'ai consacré à cette question dans le *Courrier de Vaugelas* (6e année, p. 145).

×

Troisième Question.

Je vous serais bien reconnaissant si vous pouviez m'expliquer, dans un de vos prochains numéros, le sens exact que l'on doit attacher à l'expression PAYER LA FOLLE ENCHÈRE, *ainsi que l'origine de cette même expression.*

—

Dans une vente, on nomme *folle enchère* celle qui est faite par une personne insolvable.

Faute par celle-ci de consigner le prix de son adjudication dans le temps prescrit, on fait ordonner qu'il sera procédé à une nouvelle adjudication à *sa folle enchère*, et, comme on dit quelquefois, pour abréger, on *poursuit la folle enchère.*

S'il ne se présente pas d'acquéreur qui porte l'objet à un prix aussi élevé que celui pour lequel il avait été adjugé une première fois, l'enchérisseur sur qui se poursuit la folle enchère est tenu de fournir ce qui manque pour faire le prix de son adjudication, et de plus, d'acquitter les frais occasionnés par cette seconde mise en vente. C'est ce que, depuis longtemps, on appelle *payer la folle enchère.*

Cette expression de jurisprudence a été prise au figuré et l'on a dit *payer* ou *porter la folle enchère* de quelque action pour signifier être victime, soit de sa propre imprudence, soit de celle d'un autre, comme par exemple, dans ce passage de Molière, où George Dandin réplique à Claudine suivante de sa femme Angélique :

Taisez-vous, vous dis-je ; vous pourrez bien *porter la folle enchère* de tous les autres ; et vous n'avez point de père gentilhomme.

×

Quatrième Question.

Approuvez-vous la phrase : « Votre aventure AURA QUELQUE FIL A RETORDRE » *trouvée dans E. Augier ?*

—

L'expression proverbiale *avoir du fil à retordre* (dont l'explication se trouve dans le *Courrier de Vaugelas*,

2e année, p. 99) se dit-elle d'une personne ou d'une chose ?

Si je ne me trompe, cette expression s'emploie toujours en parlant de quelqu'un qui a de la difficulté à faire quelque chose, à sortir d'un embarras quelconque.

Or, dans la phrase sur laquelle vous appelez mon attention, *le fil à retordre*, qui signifie, figurément, la peine à prendre, la difficulté à vaincre, est dit de « Votre aventure », qui est une chose.

D'où il suit, à mon avis, que cette phrase n'a pas toute la correction désirable.

×

Cinquième Question.

Que conseillez-vous sur la manière d'écrire le pluriel de A-COMPTE ? *Faut-il mettre* DES A-COMPTE *ou* DES ACOMPTES ?

—

Quand on donne une somme à valoir en déduction sur un compte, on emploie l'expression *à compte* (en deux mots) dans le sens adverbial. Ainsi on écrit :

Voilà mille francs *à compte* sur ce que je vous dois; je ne puis, ce mois-ci, vous donner que tant *à compte*.

Mais quand on entend parler de la somme donnée *à compte*, on l'appelle *un acompte* (mot composé des mêmes parties) et ce substantif suit, au pluriel, la règle générale des autres substantifs, c'est-à-dire que l'on écrit *des acomptes*.

Telle est du moins l'opinion de M. Littré sur ce point, opinion que je partage complètement.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... prend le sceau *moitié* cylindrique (voir *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 162); — 2° Cette phrase est fautive parce qu'il y a trois mots qui y riment : ... tenir à *honneur*, ... à sa dernière *demeure*, ... magnifique couronne de *fleurs ;* — 3° ... dans laquelle on se trouve de *loger* (on ne dit pas *hospitaliser* quelque chose quelque part) ; — 4° ... ont autre chose à faire que de (voir *Courrier de Vaugelas*, 3e année, p. 74); — 5° ... aux souverains *renversés* de leurs trônes (on ne peut dire : en *rupture de trône*, attendu qu'on ne dit pas *rompre un trône*); — 6° ... ne valent ni mieux ni *pis* (*pire* s'oppose à *meilleur*, et *pis* s'oppose à *mieux*); — 7° Étant *donnée* la situation (conjugué avec *être* le participe s'accorde avec le sujet du verbe quelle qu'en soit la place); — 8° Je ne veux pas préjuger *le* sort (on ne dit pas *préjuger de ;* ce verbe veut un régime direct); — 9° ... le carême n'est pas moins gai que l'a été le carnaval (on ne met qu'un *ne* dans une comparaison d'inégalité); — 10° ... et ils voudraient qu'ils s'en *allassent* d'eux-mêmes; — 11° ... qui a l'intérêt des choses *au milieu desquelles on a vécu* (le verbe *vivre* n'est actif, et par conséquent, susceptible d'être employé au passif, que lorsqu'il a pour régime le mot *vie*); — 12° Aussi les traite-t-on sans façons, par dessous *la jambe* (allusion à un joueur qui lance une balle par dessous sa jambe droite).

Phrases à corriger

qui ont été trouvées dans la presse périodique.

—

1° Prétexte, disons nous; car l'interpellation n'est rien. C'est à peine si elle est écoutée, si elle est répondue. Elle n'a d'intérêt qu'à cause des incidents qu'elle a fait naître.

(*Le Figaro* du 23 avril.)

2° Le baron Maurice Gérard vient d'épouser dernièrement Mlle de Dampierre. Le *Journal des Landes* publie à ce sujet une étude très bien faite sur le peintre Gérard.

(*La Gazette de France* du 21 avril.)

3° Il n'est pas jusqu'au cardinal-prince Bonaparte qui ne se croit obligé de manifester contre l'approbation donnée par le convive de Sainte-Beuve aux décrets de mars.

(*Le Siècle* du 16 avril.)

4° Je termine en exprimant la conviction qu'avec le présent système scolaire de cette province, on n'obtiendra jamais aucun résultat qui puisse dédommager les sacrifices que le public s'impose pour l'éducation de la jeunesse.

(*Journal de l'Éducation* (Montréal) du 1er mars.)

5° Je crains bien que tous ces appels à la dévotion des fidèles ne soient des procédés purement humains pour provoquer un peu d'agitation, à seule fin d'intimider, s'il se peut, un gouvernement que l'on croit timide.

(*La Lanterne* du 12 avril.)

6° Ce n'est pas nous qui lançons le mot. L'Allemagne traverse une crise dont nous ne faisons que soupçonner la gravité, mais qui ne laisse pas que d'inquiéter nos voisins d'Outre-Rhin.

(*La France* du 10 avril.)

7° Stupéfaction des conservateurs, grimace des connaisseurs, triomphe du peintre Bellel qu'on panthéonise, lui encore debout, et qu'on déclare immortel sans qu'il soit même académicien.

(*L'Illustration* du 3 avril.)

8° C'était en effet un de ces vieux Strasbourgeois pur sang qui, élevés sur les bords du Rhin, dans leur ville mi-gauloise et mi-germaine, sachant qu'ils ne trouveraient nulle part un semblable milieu, n'en pouvaient plus sortir.

(*Le Courrier du soir* du 26 mars.)

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

Joseph VALLART.

—

(*Suite.*)

Hésiter. — Quoique nos auteurs les plus exacts aient toujours aspiré l'*h* dans *hésiter*, la négligence de la conversation a tellement prévalu que ce n'est plus une faute d'écrire avec élision *j'hésite*, *je n'hésite pas*.

Hideux. — L'Académie a fait observer sur les *Remarques* de Vaugelas que le plus sûr est d'aspirer l'*h* dans ce mot, mais que, dans la conversation, on peut dire *l'hideuse figure*.

4° Quand la consonne *s* se trouve avant *b* ou *d*, elle sonne comme un *z* ; il faut dire *prezbytère*, *Azdrubal ;* elle sonne de même dans le mot *Alsace*.

Ceux qui font entendre *z* à la place de *s* dans *austral*, *Israël*, *persécuter* commettent une faute grossière.

5° La lettre *x* doit se prononcer *cs* dans *Xavier*, *Ximenès*, *Xénophon* (1744).

Cette même lettre a le son de *z* dans *dixaine*.

6° La plupart de nos auteurs mettent l'*y* dans les mots où il faut nécessairement deux *i*. Mais Vallart leur demande s'il est naturel qu'une même lettre soit de deux syllabes différentes à la fois, que la première jambe soit de la première syllabe, et la seconde, de la seconde syllabe; en suivant cette orthographe, il faudrait écrire les verbes *prier*, *purifier*, *supplier* avec *y* à

l'imparfait de l'indicatif; nous *purifyons*, nous *pryons*, nous *supplyons*, et certainement, il y a des yeux français qui seraient choqués de cette manière d'écrire. L'*i* de ces verbes est long à l'imparfait, il y faut un accent circonflexe; comment le mettra-t-on sur la première jambe de l'*y?*

Des autres sons simples de notre langue exprimez par plusieurs lettres.

Quand la « consonne » *um* est mise à la fin d'un mot, elle a le son de la voyelle *on*. Ainsi *un factum*, *un factotum*, *chanter le Te Deum*, etc. se prononcent *un facton*, *un factoton*, *chanter le Te Deon*. Le mot *parfum* est le seul qui fasse exception.

Avant les liquides *l* et *r*, les deux lettres *ch* ont toujours le son de *que*, exemples : *le Saint-Chrême*, *le Christ*, *chrétien*.

On prononce avec le son de *ch*, les noms *Joachim*, *Zachée*.

Dans les mots *avril*, *babil*, *Brésil*, *cabril*, *émeril*, *gentil*, *gresil*, *mil*, *peril*, l'*l* finale est mouillée et a le son de *ille*.

Les *ll* mouillées se prononcent *lh* (1744).

Autrefois, dans les verbes, au lieu de mettre une cédille sous le *c*, il était assez ordinaire, pour adoucir le son de cette consonne, de mettre un *e* entre elle et les voyelles *a*, *o*, *u*; c'est ce qu'on fait encore après la lettre *g*; ainsi on écrit *il gagea*, *gageons*, etc.

Parce qu'on écrit *gu* par *g* dans les mots où cette consonne est suivie de *e*, comme dans *langue*, l'auteur veut qu'on mette *gu* devant *a*, *o*, et *u*, c'est-à-dire qu'on écrive *ciguue*, *ambiguuité*, *j'arguue*, etc.

Les notations *ph*, *sh*, *th* s'emploient dans les mots venus du grec ou de l'hébreu; mais comme elles sont la représentation compliquée des sons *f*, *s* et *t*, on en viendra, avec le temps, à les remplacer par ces dernières. Aujourd'hui on écrit *fantôme*, *fantaisie*, *fantasque*, *golfe* et quelques autres.

Division des lettres en voïelles et en consonnes.

Il faut remarquer, touchant l'*é*, qu'il y en a en français cinq tout à fait différents l'un de l'autre : l'*e* muet, comme dans *ce*, *de*, *je*, etc.; l'*é* fermé, comme dans *lié*, *loué*; l'*e* « moiien », comme dans *belle*, *messe*; l'*e* ouvert, comme dans *mèr*, *altièr*; et enfin l'*e* long, comme dans *bête*, *poème*.

Pour conserver sa prononciation à l'*e* moyen, il est indispensable de doubler la consonne qui le suit; aussi le P. Buffier et ceux qui l'ont imité ont-ils eu tort d'écrire *tèlement*, *miène*, *nète*, etc. : l'*e* avant un accent grave a une autre prononciation que l'*e* moyen.

Les assemblages de consonnes qui suivent doivent être regardés comme autant de consonnes : *ch*, *gn*, *ll*, *il*, *ill*, *lh*, *ç*, *qu*, *gn*, *ph*, *rh*, *th*, *ss*.

Les diphtongues.

Les deux lettres *ai* à la fin des premières personnes singulières des aoristes (passés définis) et des futurs de l'indicatif ont toujours le son de l'*é* fermé : *j'aimai*, *j'aimerai* se prononcent *j'aimé*, *j'aimeré*.

Excepté dans la chaire, au barreau et au théâtre, le son *ai* du verbe *faire*, au participe présent et à l'imparfait, se prononce comme un *e* muet : *fesant*, *je fesois*, etc.

Les deux lettres *ay* ne se trouvent qu'à la fin des noms propres d'hommes. La lettre *y* y est inutile, et on peut la remplacer par *i* en écrivant *du Fai*, *Villeroi*. Mais quiconque s'appellerait *Dufaii*, en trois syllabes, et écrirait son nom en mettant un *y* au lieu des deux *ii* (*Dufay*) jetterait dans l'erreur les lecteurs qui ne sauraient ni son nom, ni sa manière de l'écrire. Nouvelle preuve de l'inutilité de l'*y*.

Les deux voyelles *ei* ont toujours le son de l'*e* ouvert, et ne se mettent qu'avant les lettres *gn* et *n* : la *teigne*, *veine*, etc.

Dans *croire*, *que je sois*, *que tu sois*, *qu'il soit*, *que nous soiions*, la voyelle *oi* se prononce comme *e* ouvert, excepté dans le discours soutenu, où cette voyelle sonne *oè* : *croère*, *que je soès*, etc.

Au lieu d'écrire *receuil* et ses composés comme le recommande le P. Buffier, Vallart veut qu'on écrive *recœuil*, comme le demande l'analogie de notre langue.

Quelques-uns écrivent encore (1744) *saoul*, *saouler* avec un *a*; mais le dictionnaire de l'Académie écrit *soul*, *souler*, et on ne saurait mieux faire que de l'imiter.

De la quantité des voïelles.

Une chose à laquelle il faut bien faire attention ici, c'est que les cinq voyelles sont tantôt brèves et tantôt longues, mais relativement les unes aux autres; c'est-à-dire que la longue est longue par rapport à la brève, et que la brève est brève par rapport à la longue.

On assigne un temps à la brève, et deux temps à la longue; c'est-à-dire que l'on met à prononcer une voyelle longue le double du temps que l'on met à prononcer une voyelle brève.

Des accens.

Nous avons les trois mêmes accents qu'avaient les Grecs et les Latins, savoir : l'aigu, le grave et le circonflexe.

Mais ces accents ont dans notre langue des usages tout différents de ceux qu'ils ont en grec. Chez les Grecs, l'aigu marque qu'il faut élever la syllabe sur laquelle il est mis, le grave qu'il faut la baisser, et le circonflexe qu'il faut l'élever, puis la rabaisser; tandis que, chez nous, l'aigu et le grave ne se mettent que sur des *e* pour en faire distinguer le son, et le circonflexe sur toutes les voyelles pour indiquer qu'elles sont longues.

Voici quelques exemples où l'accent circonflexe est sans utilité, attendu que les voyelles sur lesquelles il se trouve ne sont pas plus longues que les autres : *apperçû conçû*, *dû*, *lû*, *sû*, *vû*, *coûtume*, *la plûpart*, *toûjours*.

De la prononciation en général, et en particulier de celle des consonnes médiales et finales.

La plupart des mots français ont deux prononciations différentes, l'une pour le discours ordinaire et pour la prose commune, et l'autre pour le discours soutenu, c'est-à-dire pour la chaire et pour le barreau, de même que pour les vers. Voici sur ces deux prononciations quelques règles absolument nécessaires.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE RÉDACTEUR-GÉRANT : EMAN MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

La Corporation des ménétriers et le Roi des violons; par Eugène d'Auriac, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. In-8°, 60 p. Paris, lib. Dentu.

Victor Hugo, sa vie, ses œuvres; par Alfred Barbou. In-32, 304 p. avec 2 portraits et autographe. Paris, lib. Duquesne.

Le Maréchal Fabert, d'aprés ses mémoires et sa correspondance; par E. de Bouteiller, ancien député de Metz. 2e édition. Grand in-8°, 352 p. et grav. Tours, lib. Mame et fils.

Aprés la faute; par Jules de Carne. In-18 jésus, 298 p. Paris, lib. C. Lévy.

Textes classiques de la littérature française, extraits des grands écrivains français, avec notes biographiques et bibliographiques, appréciations littéraires et notes explicatives. Enseignement secondaire spécial (3e année); par J. Demogeot, docteur agrégé de la faculté des lettres de Paris. Moyen âge; Renaissance; XVIIe siècle. In-12, VIII-568 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr.

Récits champenois et briards; par Louis Godefroy. 2e édition. In-16, 205 p. Paris, lib. Joly. 1 fr. 50.

Œuvres de Molière. Nouvelle édition revue sur les plus anciennes impressions et augmentée de variantes, de notices, de notes, d'un lexique des mots et locutions remarquables, d'un portrait, de fac-similés, etc.; par MM. Eugène Despois et Paul Mesnard. T. IV. In-8°, 568 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 7 fr. 50 chaque vol.

La guerre de cent ans; par Th. Bachelet, professeur agrégé. In-8°, 224 p. Rouen, lib. Mégard et Cie.

Promenades archéologiques. Rome et Pompéi; par Gaston Boissier, de l'Académie française. In-18 jésus, VIII-384 p. et 7 plans. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Philosophie nouvelle; par Hyacinthe Bélières. T. II. Logique. In-8°, VIII-264 p. Vienne, impr. Timon. 3 fr.

Histoires cosmopolites; par Charles Buet. In-18 jésus, 339 p. Paris, lib. Palmé.

Œuvres des deux Corneille, Pierre et Thomas. Édition variorum, collationnée sur les meilleurs textes, précédée de la vie de Pierre Corneille, etc.; par Charles Louandre. 2 vol. In-18 jésus, XLVIII-1157 p. Paris, lib. Charpentier. 7 fr.

L'Eldorado ou **Fortunio**; par Théophile Gautier. Publié sur l'édition originale. In-8°, V-248 p. avec vign. d'Avril et 12 gravures à l'eau-forte, par Mélius, en double épreuve. Paris, impr. Motteroz.

George Washington d'aprés ses mémoires et sa correspondance; Histoire de la Nouvelle-France et des États-Unis d'Amérique au XIXe siécle; par Alphonse Jouault. 2e édition. In-12, XI-287 p. avec portraits. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 25.

Rabelais médecin, écrivain, curé, philosophe; par Eugène Noël. 4re édition. In-32, 247 p. et portrait inédit gravé à l'eau-forte par A. Esnault. Paris, libr. Béeus, 2 fr. 50.

Chansonnier historique du XVIIIe siècle, publié avec introduction, commentaire, notes et index; par Émile Raunié, archiviste-paléographe. Première partie : La Régence. T. III. Orné de trois portraits gravés à l'eau-forte par Rousselle. In-18 jésus, 297 p. Paris, lib. Quantin. 10 fr.

Publications antérieures :

NOUVELLES TOUTES NEUVES. — Mam'zelle Titine; La Caméristе de la marquise; Le dernier verre; Une femme à la mer; Chapeau blanc et chapeau bleu; Les fleuristes de la rue Lavoisier; Le beau Cruzel; l'Argent du prêt; Deux coups de cravache; Le médaillon. — Par SAINT-EMAN. — Paris, *Léon Vanier*, libraire-éditeur, 19, quai Saint-Michel. — Prix : 3 fr. 50.

CENT RÉCITS D'HISTOIRE DE FRANCE. — Par GUSTAVE DUCOUDRAY, agrégé de l'Université, professeur d'histoire à l'Ecole normale des instituteurs de la Seine. — Paris, lib. *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

LETTRES ÉCRITES A UN PROVINCIAL. — Par BLAISE PASCAL. — Précédées de l'histoire des Lettres provinciales d'après l'édition de 1754 et d'observations littéraires par FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 3 francs.

LES MILLE ET UNE NUITS, contes arabes traduits en français par GALLAND. — Nouvelle édition, augmentée de plusieurs contes et accompagnée de notes et d'un essai historique sur les Mille et une Nuits. — Par A. LOISELEUR-DESLONGCHAMPS. — Publiée sous la direction de M. AIMÉ MARTIN. — Paris, librairie *Ch. Delagrave*, 15, rue Soufflot. — Prix : 7 fr. 50.

MANUEL DE PHILOLOGIE CLASSIQUE, d'après le *Triennium philologicum* de W. Freund et les derniers travaux de l'érudition. — Par SALOMON REINACH, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — Prix : 7 fr. 50.

LES CARACTÈRES DE LA BRUYÈRE, accompagnés des CARACTÈRES DE THÉOPHRASTE, du discours à l'Académie française, d'une notice sur La Bruyère. — Edition variorum, collationnée sur les meilleurs textes et suivie d'un index par CHARLES LOUANDRE. — Paris, *Charpentier et Cie*, libraires-éditeurs, 28, quai du Louvre. — Prix : 3 fr. 50.

LES MÉTIERS ET CORPORATIONS DE LA VILLE DE PARIS AU XIIIe SIÈCLE. — Le livre des métiers

d'Étienne Boileau, publié par René de Lespinasse et François Bonnardot, anciens élèves de l'Ecole des Chartes. — Grand in-4°, clxxxii-421 pages et 7 planches fac-similé. — Paris, Imprimerie nationale.

CHEFS-D'ŒUVRE DE DIDEROT. — La Religieuse. — Sur l'inconséquence du jugement public de nos actions particulières. — (Madame de la Carlière). — Avec notices, notes et variantes. — Par André Lefèvre. — Tome III. — Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur, 27, passage Choiseul. — Prix : 2 fr. 50 cent.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par Eman Martin, professeur spécial pour les étrangers. — Ouvrage pour les Français. — Syllexie (signification des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50 cent. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Académie française. — L'Académie propose pour sujet de prix de poésie à décerner en 1881 « Lamartine ». — La limite de trois cents vers ne doit pas être dépassée par les concurrents. — Les ouvrages présentés pour ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1880.* — Les ouvrages manuscrits destinés à concourir devront être déposés ou adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre copie.

Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. — Concours de 1880. — Pour la partie littéraire, la Société propose : 1° Une ou plusieurs pièces comprenant au moins cent vers sur un ou plusieurs sujets laissés au choix de l'auteur ; 2° Une nouvelle en prose. — Les Mémoires devront être remis franco, *avant le 31 décembre 1880.* — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Houzeau de Lehaie, secrétaire général de la Société.

Académie Mont-Réal de Toulouse. — Le conseil supérieur a l'honneur d'informer les poètes et les littérateurs de France, que les sujets imposés pour le grand concours de 1880 sont : 1° Pour la poésie, une *Ode à Molière* (100 vers au plus) et 2° Pour la prose, l'*Éloge de l'abbé de l'Épée*, bienfaiteur des sourds-muets (200 lignes au plus). — Les manuscrits seront reçus au siège de la Présidence, 12, place Rouaix, à dater du 1er mai, *jusqu'au 1er Septembre 1880.*

La Société nationale d'Éducation de Lyon destine pour 1880 un prix de trois cents francs au meilleur mémoire inédit sur ce sujet : « De l'Enseignement primaire supérieur en France et à l'Étranger. Quels doivent en être : 1° le but ; 2° l'organisation ; 3° les méthodes ». — Le prix sera décerné dans la séance publique de 1881. — Les mémoires devront être adressés franco, *avant le 1er novembre prochain*, à M. Palud, libraire, rue de la Bourse, n° 4. — Ils porteront en tête une épigraphe qui sera répétée sous un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. — Les manuscrits ne seront pas rendus. — La Société se réserve le droit d'imprimer dans ses annales ceux qu'elle aura couronnés, sans néanmoins enlever aux auteurs leur droit de propriété.

Réponses diverses.

M. A. R., à Prague : A la page 131 de la 9e année du *Courrier de Vaugelas*, vous trouverez une réponse qui peut s'appliquer à la phrase que vous m'avez adressée le 24 juin 1879. — *M. F. N., à Heidelberg :* Merci de l'excellente publicité que vous faites à ma modeste feuille. — *M. S., à Thionville :* Le volume que j'annonce derrière sous le titre de *Nouvelles toutes neuves* pourrait, je crois, vous être très utile dans le cas où vous reviendriez à l'idée d'un feuilleton. Tous les journaux de Paris, notamment le *Figaro*, donnent des faits divers. — *M. A. B., à Bar-sur-Aube :* Je regrette votre décision ; mais je ne puis modifier ni mon plan ni ma manière qui semblent, du reste, assez bien convenir à la plupart de mes lecteurs. — *Mme M. K., à Bordeaux :* J'accepte l'échange que vous me proposez.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures.*

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 3. 1er Juillet 1880.

QUESTIONS GRAMMATICALES

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

LE COURRIER DE VAUGELAS

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en* 1875, *et doublement récompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX :
Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS :
Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

(Extrait du Prospectus.)

Les Abonnés qui n'ont pas payé leur abonnement quand paraît le **5e** numéro de l'année courante se voient présenter une quittance avec des frais de recouvrement montant à 30 *centimes* pour Paris, à 75 *centimes* pour la province et à 1 *fr.* 50 *centimes* pour l'étranger.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATION.

Le 17 mai 1878 (que les personnes qui m'ont envoyé des questions auxquelles je n'ai pas encore répondu prennent dans cette date un motif de ne pas désespérer), M. F. Riess, un de mes abonnés parisiens, m'a écrit une lettre dont voici la première partie :

Monsieur le Directeur,

Dans votre numéro du premier courant, vous faites dériver *gros bonnet* de *grosse tête,* pour désigner les personnages les plus marquants d'une compagnie, d'une ville, d'un parti, etc. Vous pensez que, par une métonymie, figure qui permet de prendre le contenu pour le contenant, et *vice versâ,* votre explication est satisfaisante. Cependant *grosse tête* est une expression figurée dans le sens qui nous occupe. La métonymie serait une nouvelle figure. Nous serions donc en présence d'une figure de figure. L'esprit n'acquiesce pas sans réserve à pareille rhétorique. Un sens qui se réfléchit sur plusieurs figures comme un rayon lumineux sur plusieurs miroirs successifs, voilà des ricochets, des détours que ne fait pas habituellement la signification des expressions figurées devenues populaires et permanentes. Ces figures tranchent plus au vif le sens qu'elles représentent.

Gros bonnet doit avoir une origine plus directe.

Autrefois le bonnet était une sorte d'étoffe qu'on portait sur la tête. Peut-être les riches et les personnages élevés pouvaient-ils se payer le luxe d'un plus grand bonnet que le commun des mortels.

Bonnet signifiant coiffure entre d'ailleurs dans beaucoup d'expressions où il garde son sens naturel. Le *bonnet phrygien* coiffait les avocats de la cause populaire, le *bonnet rouge* caractérisait les républicains exaltés. La faction des bonnets, il y a un siècle et demi, favorable aux Russes, triomphait en Suède sur la faction des chapeaux, favorable à la France. Les évêques et les dévots formaient dans notre Académie le parti des bonnets ; les encyclopédistes et les philosophes composaient la fraction des chapeaux. Dans tous ces exemples, *bonnet*, signifiant coiffure, garde son sens direct.

Avec un peu de recherches, on trouverait sans doute aussi l'origine de *gros bonnet* dans une coiffure.

Dans le dictionnaire de Bescherelle, on lit, aux articles *mitre* et *calotte*, des renseignements qui paraissent confirmer l'hypothèse que j'émets.

« Dans le principe, les prêtres ne portaient que de toutes petites calottes. Les abbés réguliers et quelquefois les chanoines », après le xe siècle, portaient la mitre. Mitre, calotte, tout cela étant coiffure a pu être appelé bonnet par le peuple, puisque *bonnel* avait jadis un sens plus général qu'aujourd'hui.

Supposez une procession. Évêque, abbés réguliers, chanoines, moines d'un couvent sont là. Les paysans ne seront pas lents à trouver un nom général pour désigner les divers dignitaires mitrés, qui, a-t-on besoin de le dire ? passeront pour les *gros bonnets*, afin d'être plus facilement distingués des simples religieux qui ne portent que la calotte.

Remarquez que je ne prétends pas avoir résolu la question. J'ouvre tout simplement une voie plus étendue aux réflexions de ceux qu'intéressent les origines des mots. Peut-être trouverait-t-on dans les dignités universitaires, dans l'armée d'autrefois, dans la magistrature, même dans le gouvernement civil des villes et des provinces, des exemples dans lesquels une coiffure plus grande a distingué le supérieur de l'inférieur, comme dans l'exemple ci-dessus de la procession. Que les antiquaires se mettent à l'œuvre ; ils nous diront si l'hypothèse de pareils *gros bonnets* est fondée.

Après avoir lu ce qui précède, on pourrait être tenté de croire que *gros bonnet* a remplacé *grand bonnet.* Il n'en est rien ; car je ne sache pas que l'on ait jamais vu

grand bonnet pour désigner chez nous un personnage plus important que les autres appartenant au même corps.

Mais si M. Riess (que je m'empresse de remercier de son excellente communication) a tort sur ce point, je reconnais, après un nouvel examen de la question, qu'il a raison sur un autre, savoir que *gros bonnet* doit avoir une origine plus directe que celle que je lui ai donnée.

Voici de quelle manière, mieux renseigné, j'explique maintenant l'origine de l'expression *gros bonnet* :

Pour désigner un homme d'un grand crédit dans un corps, on emploie souvent, précédé de l'adjectif *gros*, au sens d'important, le nom du signe qui distingue cet homme dans ledit corps. Ainsi, par exemple, en parlant d'un membre influent d'un ordre militaire, on l'appelle un *gros collier* parce que le simple chevalier a pour signe distinctif un collier, espèce de chaîne d'or plus ou moins ornée qu'il suspend à son cou.

Or, attendu que dans les universités, chaque maître ès arts, si j'ai bien compris Pasquier, portait autrefois un bonnet qu'il avait reçu en arrivant à ce grade, on appela naturellement *gros bonnet* tout personnage de marque parmi les docteurs, et, par analogie, cette dénomination passa plus tard à tout membre de grand crédit appartenant à une société régie par des statuts :

Les supérieurs, inquiets des suites que cela pourrait avoir pour le confessionnal du roi et des princes, et, par conséquent, pour la Société, en consultèrent les *gros bonnets* à quatre vœux ; et le résultat fut qu'il fallait céder ici à l'orage, sans changer de projets pour Rome.

(Saint-Simon, *Mém.* ch. 45, p. 20, éd. de 1842.)

Du reste, si *gros bonnet* venait par métonymie de *grosse tête*, il devrait y avoir identité d'emploi entre les deux expressions ; ce qui n'a pas lieu, car, d'après les exemples suivants, *grosse tête* se dit plutôt quand il s'agit d'une réunion d'hommes considérés simplement comme habitants d'un certain lieu :

On dit quand on entend bien sonner à une paroisse qu'il est mort quelque *grosse tête*, quelque personne considérable.

(Trévoux, éd. de 1771.)

Plusieurs bourgeois, plusieurs *grosses têtes*, qui se croient de bonnes têtes, nous disent avec un air d'importance que les livres ne sont bons à rien.

(Voltaire, *L'hom. aux quar. écus.*)

×

Première Question.

Je serais bien curieux de savoir d'où vient le mot TÔT, *adverbe de temps qui se trouve dans les composés* BIENTÔT *et* TANTÔT, *dont vous avez établi la différence à la page* 172 *de votre* 9e *année.*

—

On a pris bien de la peine pour éclaircir l'origine de *tôt* qui, dans notre langue, s'est substitué aux adverbes latins *statim* et *illico*.

Je crois pouvoir être assez heureux pour vous en donner la véritable explication.

En italien, l'adjectif *tosto*, *tosta* signifie vite, prompt, diligent, idée identique à celle de *tôt* (Dante a dit *Impresa tosta*, entreprise rapide) ; et comme la forme de *tosto* implique *tôt*, qui s'est écrit autrefois *tost*, j'en conclus que notre adverbe temporel *tôt* peut venir de *tosto*.

Maintenant, quelle est l'origine de *tosto*, qui se trouve aussi en catalan, en portugais, en provençal (sous la forme *tost*) et en espagnol (sous celle de *toste*) ?

Évidemment le verbe *tostar*, rôtir, brûler, qui est commun à ces quatre langues ; et comme celui-ci a été tiré du latin *tostus*, participe de *torrere*, brûler, je me crois suffisamment autorisé à regarder *tostus* comme l'étymologie de *tôt*.

Certes, il y a là quelque chose qui peut surprendre de prime abord ; mais on est moins étonné quand on se met à considérer que, dans plusieurs cas, nous employons le mot français *chaud* pour exprimer l'idée de rapidité, de vitesse contenue dans *tôt ;* ainsi nous disons :

A la chaude (à l'instant, vivement) ; — *sur la chaude* (au moment même) ; — *chaud! chaud!* (vite, sans tarder ; emploi très familier) ; — le rendre *tout chaud* à quelqu'un (lui repartir incontinent et vertement).

Et l'étonnement cesse complètement quand on voit qu'au lieu de *tosto! tosto!* l'italien dit aussi *caldo! caldo!* (chaud, chaud) ; que l'ancien français disait *chaud pas* pour vivement (*Rois*, p. 41), que l'allemand suisse emploie *fuss-warms* (pied chaud) absolument dans le même sens, et qu'enfin nous disons *brûler le pavé* pour signifier passer rapidement, soit à cheval, soit en voiture.

A n'en pas douter, c'est donc bien au latin *tostus*, exprimant l'idée de chaleur, de feu, que la langue française, comme toutes ses sœurs du reste, a emprunté son adverbe *tôt*.

×

Seconde Question.

Comment, s'il vous plaît, doit-on orthographier le participe COÛTÉ *dans cette phrase et autres analogues : « L'argent et les peines que son éducation m'*A COÛTÉ... » ? *Ici* COÛTER *a le sens de* COÛTER DE L'ARGENT, *et en même temps celui de* CAUSER, OCCASIONNER.

—

Il existe aujourd'hui deux règles relatives au participe *coûté ;* l'une qui le veut toujours variable, l'autre, toujours invariable.

On ne peut nier que chacune d'elles ne soit commode ; mais sont-elles toutes deux également bonnes ? Tel est le problème qu'il importe de résoudre d'abord.

Pour moi, c'est la règle qui veut *coûter* invariable qui est la seule vraie ; car *coûter* est essentiellement neutre, ce dont voici une triple preuve :

1° D'où vient *coûter ?* Du latin *constare* employé comme terme de commerce, c'est-à-dire dans le sens de revenir à... Or, ce verbe, comme on peut s'en assurer en consultant Burnouf (*Méth. pour étud. la lang. lat.*, p. 230), le dictionnaire de Quicherat et celui de Freund, voulait à l'ablatif ou au génitif le nom désignant le prix de ce que coûtait une chose :

Non potest *parvo* res magna *constare* (une chose de grand prix ne peut coûter peu).

Constare virorum fortium *morte* victoriam (que la victoire coûtera la mort d'hommes courageux).

Ut unæ quadrigæ Romæ *constiterint quadringentibus mil-*

libus (qu'un seul quadrige à Rome coûta quatre cent mille sesterces).

D'où il suit que le substantif venant après *coûter*, en français, ne peut réellement être un régime direct.

2° Racine qui, le premier, je crois, a fait varier *coûté*, ainsi que Fénelon, J.-J. Rousseau et autres qui ont été ses imitateurs, ont oublié que, bien qu'une expression passe au figuré, le rapport grammatical des termes qui la composent ne change pas, et que *coûter* a beau signifier causer, occasionner, le mot figurant comme régime direct dans la phrase n'en est pas moins, en vertu de l'origine de *coûter* et de sa syntaxe en latin, un véritable ablatif ou un génitif, ce qui implique le sens neutre pour le verbe en question.

3° Enfin, je tire ce nouvel argument du français même contre l'opinion qui veut voir dans *coûter* un verbe actif. On sait que, dans notre langue, le régime direct d'un verbe est un nom qui peut servir de sujet quand ce verbe est tourné au passif. Or, pour la raison que, dans toutes les phrases où entre le verbe *coûter*, ce verbe ne peut recevoir la forme passive, il est démontré que ledit verbe ne peut également jamais avoir de régime direct.

Que l'on invoque tant qu'on voudra le nom, la qualité et la quantité des écrivains qui ont considéré *coûter* comme un verbe actif, et, en conséquence, ont écrit son participe variable, il me semble que rien ne peut prévaloir contre une règle constamment reproduite ou appliquée dans toutes les éditions de l'Académie, et pouvant du reste être justifiée comme je viens de le faire.

Pour en venir à votre phrase, il est inutile de vous dire qu'au point de vue où je me place, je n'y ferais pas varier *coûté* : vous l'avez deviné depuis longtemps.

×

Troisième Question.

Quelle est l'origine du titre EXCELLENCE, *et à quelle époque l'usage en remonte-t-il? Ce renseignement me rendrait le plus grand service si je pouvais l'avoir prochainement.*

—

Ce titre honorifique fut donné successivement aux rois, aux princes, aux ambassadeurs, aux ministres et à certains fonctionnaires.

Voici à quelle époque il remonte pour chacune de ces catégories de personnes et pour la plupart des pays qui avoisinent le nôtre.

Rois. — Les rois lombards prirent les premiers le titre d'*excellence*, et les rois de France ainsi que les empereurs allemands continuèrent à le porter jusqu'au XIVe siècle.

Princes. — Au XVe siècle, les princes italiens se le firent donner également.

Ambassadeurs. — C'est en 1593 que les ambassadeurs ont commencé à recevoir le titre d'*excellence*. Henri IV avait envoyé à Rome le duc de Nevers; ce duc ayant été complimenté du titre d'*excellence*, on a donné dans la suite le même titre aux ambassadeurs résidant près la cour de Rome, d'où est venu l'usage de le donner aux ambassadeurs, aux envoyés extraordinaires et aux ministres plénipotentiaires des grands États.

Ministres. — Sous Louis XIV, la puissance ministérielle s'accrut considérablement. Les ministres se firent donner le titre de *monseigneur*, et, un peu plus tard, celui d'*excellence*, qu'ils ont conservé jusqu'à la Révolution, et qui leur a été accordé de nouveau à l'époque de l'Empire.

Fonctionnaires. — Un édit de Philippe II, roi d'Espagne, promulgué aux Pays-Bas en 1595, défend de donner le titre d'*excellence* à toute personne autre que le capitaine-général de ce pays et de la Bourgogne.

L'usage de donner le titre d'*excellence* à certains hauts fonctionnaires ne s'introduisit en France qu'à partir de 1654.

En Allemagne, au siècle dernier, on qualifia d'*excellence* jusqu'à des professeurs de l'Université.

Depuis la proclamation du second Empire, on donne ce titre aux présidents du Sénat, du Corps législatif et du Conseil d'État.

×

Quatrième Question.

Vous seriez bien aimable si vous vouliez me dire quel est le véritable sens de l'expression ROMPRE L'ANGUILLE AU GENOU. *Est-ce un « comble » d'impossibilité, pour user d'un terme nouveau, ou est-ce l'expression d'une mauvaise manière de s'y prendre pour faire quelque chose?*

—

Littéralement, cette phrase qui, dans l'origine, portait *andouille* au lieu d'*anguille*, signifie rompre une anguille avec le genou; la préposition *à* y est employée pour les mots *à l'aide de*.

Maintenant, quel sens figuré peut-elle bien avoir?

D'après Ménage, le proverbe se dirige contre ceux qui n'emploient pas les moyens propres à faire réussir une entreprise; selon Quitard, *rompre l'anguille au genou*, c'est tenter l'impossible, attendu qu'une anguille, qui glisse toujours des mains, ne peut se rompre sur le genou comme le fait un bâton.

En faveur du premier sens, je trouve à la vérité le dictionnaire de Furetière, celui de Trévoux (1771), et enfin celui de Littré; mais je n'ai pu recueillir aucun exemple qui vînt à l'appui.

En faveur du second, je trouve Antoine Oudin (*Curiositez françoises*), Bescherelle et les citations suivantes :

> Il ne faut pas cuider du beau premier coup vouloir changer cette nature, et *rompre les andouilles avec les genoux*, pour la raison que c'est une chose de trop grand'peine.
> (Noël du Fail, *Prop. rust.* p. 98.)

> Laissez poursuivre le sieur Alphonse, sans le battre des Arrêts et Conciles; vous *rompriez* autrement du premier coup *l'anguille au genouil*.
> (*Après-disnées de Cholières*, f° 213, recto.)

De plus, ayant eu la curiosité de savoir comment les langues sœurs de la nôtre exprimaient le proverbe en question, j'ai pu constater que l'espagnol le fait par *soldar el azogue* (souder le vif-argent) et l'italien par *pigliar il vento con le reti* (prendre le vent au filet).

Je crois qu'il n'y a pas à hésiter, et que *rompre l'an-*

guille au genou s'emploie bien effectivement pour signifier entreprendre quelque chose d'infaisable.



Cinquième Question.

Comment justifiez-vous l'orthographe de Compter *dans cette phrase de Boileau* (*lettre à M. de Maucroix*) : « *Quand je fais des vers, je songe toujours à dire ce qui ne s'est point dit dans notre langue. C'est ce que j'ai principalement affecté dans une nouvelle épître que j'ai faite à propos de toutes les critiques qu'on a imprimées contre ma dernière satire. J'y* compte *tout ce que j'ai fait depuis que je suis au monde; j'y rapporte mes défauts, mon âge, etc.* »

—

Au xve et au xvie siècle, on écrivait *compter* au sens de *narrer*, comme si ce verbe fût venu du latin *computare*, énumérer, calculer, fait dont voici quelques exemples :

Je n'y estoye pas, mais le roi m'en a *compté*.

(Commines, II, 8.)

Et tellement crioyent et bramoyent ces Déesses, que tout le bois de la Tousche en retentissoit, ainsi que me *compta* depuis Hillot Fessepain.

(Noël du Fail, *Prop. rust.*, p. 73.)

On *compta* encore beaucoup d'autres choses sur ce propos.

(Amyot, *Thés.*, 24.)

Il en était encore ainsi au commencement du xviie; car on trouve *compter* pour « reciter de file à file ce qui s'est passé de quelque chose » dans le *Thresor* de Nicot (1606), qui en fournit cet exemple :

Il *compte* de la bataille de Ravenne.

Par conséquent, je ne crois pas qu'il y ait trop lieu de s'étonner si l'on rencontre le même verbe employé pour *raconter* dans une lettre écrite par Boileau le 29 mai 1695 : l'orthographe du satirique peut être un peu en retard sur celle de l'Académie (dont la première édition écrit *conter*), mais elle n'est nullement inexplicable.



Sixième Question.

Le mot Édicule (ædicula, *petit temple ou chapelle*) *manque au dictionnaire de Littré et au dictionnaire de l'Académie. Cependant il est commode pour les antiquaires, qui l'emploient souvent aujourd'hui, mais qui hésitent sur le genre qu'il convient de lui donner. Faut-il le faire masculin ou féminin? Qu'en pensez-vous?*

—

Ce néologisme appartient au genre féminin, et cela, pour la raison que je vais vous dire :

Tous les diminutifs en *ulus*, *ulum* ont passé en français avec le genre masculin ; et tous ceux en *ula* y ont passé avec le genre féminin, preuve :

(Diminutifs en *ulus, ulum*)

Monticulus	français :	Monticule (m.)
Fasciculus	—	Fascicule (m.)
Globulus	—	Globule (m.)
Opusculum	—	Opuscule (m.)

(Diminutifs en *ula*)

Capsula	français :	Capsule (f.)
Pellicula	—	Pellicule (f.)
Venula	—	Veinule (f.)
Vesicula	—	Vésicule (f.)

Or, *ædicula* étant en latin le diminutif généralement adopté de *ædes*, *ædis* (Freund donne bien *ædiculum*, mais il n'en cite aucun exemple), il s'ensuit qu'en vertu de la règle générique ci-dessus énoncée, le substantif *édicule*, forme française de *ædicula*, doit être nécessairement rangé dans la classe des noms féminins.

ÉTRANGER

Première Question.

Dans la 4e *année de* l'Intermédiaire, *je trouve, col.* 68 : « *Sait-on l'origine de la locution* Faire des siennes? » *La question est restée sans réponse depuis* 1867. *N'auriez-vous pas quelque chose à dire à ce sujet?*

—

Comme chacun sait, on emploie populairement l'expression, que je crois fort ancienne, de *faire ses farces* pour signifier, en parlant d'un jeune homme, mener une conduite déréglée.

Or, si l'on veut bien considérer qu'autrefois il était loisible de faire usage, dans le discours familier, du pronom possessif *mien*, *tien*, *sien* à la place de l'adjectif possessif *son*, *sa*, *ses*, on comprendra facilement qu'on ait pu traduire *faire ses farces* par *faire des farces siennes* et que, par ellipse du substantif *farces* (ne supprime-t-on pas *parents*, *partisans*, etc. dans un cas analogue pour ne conserver que *les miens*, *les siens* etc.), on soit arrivé à dire *faire des siennes*, expression qui s'est bientôt substituée à ses synonymes faire des folies, faire des fredaines, faire des actions à sa guise :

Vaudremont avait quitté le service de France et *faisait des siennes* dans ses terres.

(Saint-Simon, *Mem.* 154, 4.)

Oui, comme un petit fripon,
Qui, de temps en temps, *fait des siennes*.

(Imbert, *Jaloux sans amour*, V, 8.)

Le tonnerre *a fait des siennes*, en attendant le canon : il est tombé sur le chevalier de la Luzerne, qui était à la tête de sa troupe ; il a brûlé ses habits et sa culotte, sans lui faire beaucoup de mal.

(Voltaire, *Lettre à Mme de Fontaine*, 1760.)

Je ne sais pas si telle est bien réellement la solution de la question que vous m'avez proposée, mais, pour le moment, je ne lui en vois pas d'autre.

✕

Seconde Question.

Dans la fable de La Fontaine Le Chêne et le Roseau, *on trouve le vers suivant :* « *Vous avez* bien *sujet d'accuser la nature* ». *Qu'est-ce que* bien *dans cette phrase? C'est un adverbe de quantité, mais il faudrait alors la préposition* de *avant* sujet. *Pourrait-on dire en même temps : Vous avez* bien *raison, j'ai eu* bien *plaisir, etc.?*

—

Quand un substantif singulier dont la signification est susceptible de plus ou de moins, comme *raison*, *besoin*, *faim*, *droit*, etc., figure, sans article, en qualité de régime direct du verbe *avoir*, l'adverbe *bien* peut se

construire entre les deux si *grandement*, *joliment* ou l'adjectif *grand* peut s'y mettre. Ainsi, attendu qu'on peut dire :

Avoir *grand* tort ; — avoir *grandement* raison ; — avoir *joliment* soif ; — avoir *grand* faim ; — avoir *grande* envie ; — avoir *joliment* affaire ; — avoir *grand* besoin, etc.

on peut s'exprimer comme il suit, sans faire usage de la préposition *de* après *bien :*

Avoir *bien* tort	Avoir *bien* raison.
Avoir *bien* soif	Avoir *bien* faim.
Avoir *bien* envie	Avoir *bien* affaire.

Or, comme La Fontaine aurait pu dire (en prose, s'entend) : « vous avez *grandement* sujet », ou « vous avez *joliment* sujet d'accuser la nature », il me semble qu'il était parfaitement autorisé à dire en vers :

Vous avez *bien* sujet d'accuser la nature.

Quant à la question de savoir si *j'ai eu bien plaisir* est une bonne expression, je la résous par la négative, pour la raison qu'on dit généralement *avoir du plaisir à*, ce qui ne constitue pas une phrase où l'on puisse appliquer la règle formulée plus haut.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... si elle est écoutée, si l'*on y répond* (on dit *répondre à* une interpellation) ; — 2° Le baron Maurice Gérard vient d'épouser (sans *dernièrement*, qui est inutile après *vient*) ; — 3° ... qui ne se *croie* obligé (après *il n'y a pas jusqu'à* on met le subjonctif) ; — 4° ... aucun résultat qui puisse dédommager *des* sacrifices (*dédommager* est un verbe neutre qui veut *de* avant un régime de chose) ; — 5° ... un peu d'agitation, *afin* d'intimider (voir *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 139) ; — 6° ... la gravité, mais qui *ne laisse pas* d'inquiéter (voir *Courrier de Vaugelas*, 4e année, p. 155) ; — 7° ... du peintre Bellel qu'on *met au Panthéon* (les verbes en *iser* impliquent l'idée de *rendre*, qui n'est pas dans *panthéoniser*) ; — 8° ... dans leur ville *moitié* gauloise et *moitié* germaine (*mi* ne doit pas s'employer devant des qualificatifs (voir *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 162).

Phrases à corriger

qui ont été trouvées dans divers journaux.

1° Aux termes de la capitulation militaire du 27 septembre 1803, dénoncée en 1850, il était accordé à la Suisse la faveur d'envoyer chaque année un certain nombre de jeunes Suisses comme internes à l'École polytechnique, à Paris.

(*Le National* du 1er mai 1880.)

2° Cependant n'exagérons pas ces embarras : j'allais oublier l'une des causes véritables du départ de Mlle Sarah Bernhardt ; c'est précisément cette cause d'où sortira le salut.

(*La Gazette de France* du 21 avril.)

3° Ce qui ressort le plus clairement de ce recueil de pièces, c'est que ce sont les classes lettrées et aisées, ce que vous appelez les classes « dirigeantes », qui dirige ici la propagande et l'action révolutionnaire.

(*Le Voltaire* du 25 avril.)

4° Or, sous tous les gouvernements qui se sont succédé depuis le Consulat jusques et y compris le second Empire, le service militaire, bien qu'obligatoire en principe, comportait, en raison de sa durée même, de nombreuses exemptions indispensables au fonctionnement régulier de la vie nationale.

(*Le Télégraphe* du 28 avril.)

5° Ce n'est pas par l'honnêteté, comme on pourrait le croire, que se distinguent les honnêtes gens ; pour être « honnête gens », il n'est pas nécessaire d'être honnête homme.

(*La Lanterne* du 29 avril.)

6° La Chambre est hier revenue à ce malheureux article 9 du projet de loi sur le droit de réunion, et les ministres n'ont pas pu trouver une majorité avec qui s'entendre.

(*Le XIXe Siècle* du 15 mai.)

7° La passion politique sera sans doute la plus forte. Pour nous, il nous semble qu'en effet, M. Constans, en préférant prévenir que réprimer, a compris le véritable rôle de l'homme d'État.

(*La Liberté* du 28 mai.)

8° M. Renard, l'intelligent directeur de l'Eldorado, vient de s'assurer la prolongation de son bail pour dix-sept années, c'est-à-dire jusqu'en 1898. Quel dixseptenat !

(*Le Progrès artist.* du 4 juin.)

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

Joseph VALLART.

(*Suite.*)

1° En récitant des vers, et c'est la même chose pour la chaire et le barreau (1744), il faut nécessairement prononcer toute consonne finale quand suit un mot qui commence par une voyelle.

2° La prose ou la conversation adoucit la prononciation dans beaucoup de mots ; *croire*, *Anglois*, *François*, *que je sois*, *que tu sois*, *qu'il soit*, *que nous soions*, etc. se prononcent *craire*, *Anglais*, *Français*, *que je sais*, *que tu sais*, *qu'il sait*, etc. Mais la poésie prononce *croire* comme *gloire*, et *Anglois* comme *loix*.

3° Dans le discours, soit ordinaire, soit soutenu, les consonnes finales des articles, des adjectifs, des pronoms et des prépositions se prononcent toujours quand le mot qui les suit commence par une voyelle.

Dans les cas énumérés, la consonne finale des voyelles nasales se reporte sur le second mot sans être supprimée du premier ; ainsi on dit *un bon n'ami*, *un certain n'auteur*, *le divin n'amour*.

4° Quand un nom propre finit par une consonne, cette consonne se prononce toujours, comme dans *Jacob*, *Isaac*, *Agag*, etc.

5° Quand un mot finit par deux ou trois consonnes, il n'y a ordinairement que la première qui se prononce : *bord*, *lourd*, *pervers* se prononcent *bor*, *lour*, *perver*.

Règles particulières pour les consonnes médiales et finales.

F. Elle ne sonne jamais dans *chef-d'œuvre* et *clef ;* elle ne sonne point non plus dans *bœuf*, *œuf* et *neuf* quand le mot suivant commence par une consonne ; ainsi *du bœuf salé*, *neuf pistoles*, *un œuf frais* se prononcent *du bœu salé*, *neu pistoles*, *un œu frais*. Elle est nulle dans les pluriels *bœufs* et *œufs*.

G. Il ne se prononce pas dans *legs*.

L. Cette consonne est mouillée dans *gentilhomme ;*

mais elle ne se prononce point dans *gentilshommes*. Il en est de même dans *fils* et dans le pronom *ils*.

N. Ne sonne point dans *Béarn*, *le Tarn*.

P. Il ne sonne point dans *baptême*, *baptiser*, *baptistère;* mais il faut le prononcer dans *baptismal* (1744).

R. Elle se prononce dans *altier*, *léger*.

Dans le discours familier, *r* ne se prononce point à l'infinitif des verbes en *er* et en *ir : aller et venir*, *courir à la gloire*, se prononcent *allé et veni*, *couri à la gloire*.

Cette lettre est nulle dans *monsieur*, dans *loisir* et *plaisir*, ainsi que dans les verbes employés substantivement, *le déjeuner*, *le dîner*, *le repentir*, *le souvenir*. Mais dans la prononciation soutenue et en récitant des vers, on prononce toujours l'*r* finale avant une voyelle : *si le dîner est prêt*.

On néglige quelquefois dans le discours familier de faire sonner l'*r* finale dans les adjectifs en *eur*, aussi bien que dans les noms en *oir;* ainsi les mots *causeur*, *conteur*, *mouchoir*, *miroir* se prononcent *causeu*, *conteu*, *mouchoi*, *miroi*.

Du tréma, de l'apostrophe et de la division.

Tréma. — Il ne se met que sur les lettres *i* et *u*.

Quand *a*, *o* et *u* sont suivis d'un *i* qui commence une syllabe, cet *i* est toujours marqué d'un tréma, comme dans *aïeul*, *stoïque*, *bruïne*, *druïde*, *jouïr*, etc.

Plusieurs écrivent avec un tréma sur l'*e*, *aërer*, *boëte*, *poëme*, *muët*, etc.; mais c'est à tort, la lettre *e* mise immédiatement après *a*, *o*, *u* ne forme jamais une diphthongue impropre avec ces voyelles.

On écrit ordinairement avec l'*i* et l'*u* surmontés d'un tréma les mots *déïté*, *obéïr*, *réünir*, *réüssir;* mais en cela on fait mal, puisque l'*e* sonnant ne peut être confondu avec la diphthongue impropre *ei*.

Au lieu de doubler la lettre *i*, ou au moins de mettre un *i* grec, plusieurs mettent seulement un *i* avec le tréma dessus, comme il suit : *essaïons*, *emploïons*, *païs*, etc. Ils donnent ainsi au tréma un usage qu'il n'a point.

Apostrophe. — L'*a* ne s'élide que dans *la*, article ou pronom, devant un mot commençant par une voyelle. Toutefois l'élision n'a pas lieu après un verbe à l'impératif : *menez la à l'église*.

Devant les mots *onze*, *onzième* et *oui*, employé comme substantif, on ne fait pas ordinairement l'élision.

La voyelle *e* s'élide dans l'adjectif *grande* devant *mère*, *ma grand'mère*, et devant quelques autres encore.

Division. — Elle s'emploie à la fin d'une ligne où un mot ne peut être écrit en entier; c'est l'usage le plus ancien, et c'est pour n'y avoir pas fait attention que quelques grammairiens lui ont donné différents noms : le P. Buffier l'appelle *tiret*, Restaut *trait d'union*.

Il faut bien remarquer que les mots ne peuvent se couper ainsi qu'après la syllabe entière; les yeux seraient choqués s'il en était autrement.

Quand les verbes se terminent par deux ou trois consonnes au présent de l'indicatif, comme dans *je dors*, *je perds*, etc. il faut, pour les faire suivre du pronom *je* avec le trait d'union, les remplacer par le présent du subjonctif, dont on ouvre l'*e* final : *dormé-je aussi longtemps que vous? Servé-je aussi mal que lui?*

Le même signe se met entre l'impératif des verbes réciproques et le pronom qui leur sert de régime : *allons-nous en*, *fiez-vous y*.

Il se met encore entre les mots *très*, *fort*, ou *bien* et l'adjectif ou l'adverbe qui suit : *très-bien*, *fort-aimable*.

LIVRE II. — DE LA NATURE DES MOTS.

Comme beaucoup de ses prédécesseurs Vallart ne reconnait que neuf espèces de mots dans notre langue.

Des articles.

Il y a en français trois différentes manières d'employer les noms, savoir, dans le sens défini, dans le sens indéfini et dans le sens partitif. Or, pour annoncer à ceux à qui nous parlons dans lequel de ces trois sens nous prenons un nom, nous mettons avant lui certains monosyllabes que nous nommons *articles*. Il y a l'article *défini*, l'article *indéfini* et l'article *partitif*.

L'article défini est au singulier *le*, *la*, et au pluriel *les;* l'article indéfini est au singulier *un*, *une* et au pluriel *des;* l'article partitif est au singulier *du*, *de la*, sans pluriel.

Des noms.

Après avoir parlé de la déclinaison des noms, notre auteur aborde la question de la formation du pluriel.

Les noms qui finissent au singulier par un *é* fermé forment leur pluriel en *ez;* ainsi il faut écrire *les bontez*, *les amitiez*, *gens aisez*. Cette règle est très ancienne.

Les noms en *ant* perdent le *t* en se pluralisant; des *garans*, des *pénitens*, etc.; à l'exception des monosyllabes *cent*, *dent*, *vent*, *gant*.

Parmi les noms en *ou*, il y en a qui prennent un *x*, comme *bijou*, *caillou*, *vérou*, et d'autres qui prennent une *s*, comme *clou*, *hibou*, *matou*, etc.

On écrit des *arc-en-ciels* avec l'*s* à *ciel*.

Genre des noms. — Je remarque ici (1744), que *aigle*, oiseau, est masculin et féminin; *automne*, toujours féminin; *caque*, masculin, excepté dans la phrase proverbiale *la caque sent le hareng; goître*, plus souvent féminin que masculin; *hymne*, plutôt féminin que masculin.

Noms de nombre. — En parlant des diverses chambres du Parlement, on dit quelquefois dans la conversation, pour abréger le discours, *un conseiller de la première*, *de la deux*, *de la trois*, *de la quatre*, etc.

Des pronoms.

Il y en a sept sortes d'après Vallart.

Pronoms possessifs. — Les pronoms *je*, *tu*, *il*, *elle*, etc. rendent inutiles les pronoms possessifs en certaines manières de parler, comme celle-ci : *J'ai mal à la tête*, parce que dès que quelqu'un dit *j'ai mal à la tête*, ceux qui l'entendent conçoivent assez que c'est à la sienne.

Si cependant le mal était devenu habituel, on pourrait se servir des pronoms possessifs : *ma migraine m'a violemment tourmenté aujourd'hui*.

Il y a certaines expressions proverbiales et même sérieuses où l'on se sert des pronoms possessifs, quoi qu'ils n'ajoutent rien au sens; en voici deux : *il se trouve toujours sur ses jambes*, *je l'ai vu de mes propres yeux*.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE RÉDACTEUR-GÉRANT : EMAN MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

La Ville sous l'ancien régime ; par Albert Babeau. In-8°, VIII-564 p. Paris, lib. Didier et Cie. 7 fr. 50.

La Maîtresse ; par Jules Claretie. In-18 jésus, 472 p. Paris, lib. Dentu.

Le Chant du paria (vers) ; par Achille Des Rieux. In-18 jésus, 360 p. Paris, lib. Dentu.

La Reine des épées ; par Paul Féval. In-18 jésus, 430 p. Paris, lib. Palmé. 3 francs.

Le Patriotisme en France ; par Ed. Gœpp et G. Ducoudray. 3e édition. In-18 jésus, XII-351 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 25.

Les Comptes des bâtiments du roi (1528-1571), suivis de documents inédits sur les châteaux royaux et les beaux-arts au XVIe siècle ; recueillis et mis en ordre par le marquis Léon de Laborde. T. 2. In-8°, 515 p. Paris, lib. Baur.

Introduction à l'Histoire du nihilisme russe ; par Ernest Lavigne. In-18 jésus, 407 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Les Fiancés du Spitzberg ; par Xavier Marmier, de l'Académie française. Nouvelle édition. In-18 jésus, 419 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Les Belles millionnaires ; par Léopold Stapleaux. In-18 jésus, 344 p. Paris, lib. Ollendorf. 3 fr. 50.

L'art de la lecture ; par Ernest Legouvé, de l'Académie française. Édition revue et augmentée de huit chapitres à l'usage de l'enseignement secondaire. In-18 jésus, 312 p. Paris, lib. Hetzel et Cie. 3 fr.

La Majorité de Mlle Bridot ; par Charles Deslys. In-16, 353 p. Paris, lib. Plon et Cie. 1 fr.

Théophile Gautier : entretiens, souvenirs et correspondance ; par Emile Bergerat, avec une préface d'Edmond de Goncourt et une eau-forte de Félix Bracquemond. 3e édition, revue, corrigée et augmentée de lettres nouvelles. In-18 jésus, XXVIII-341 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Les Jeunes filles de Paris. Diane de Kerdoval ; par Étienne Enault. 2e édition. In-18 jésus, 507 p. Paris, lib. Dentu.

Bonasse ; par Mlle Zénaïde Fleuriot. In-18 jésus, 357 p. Paris et Lyon, lib. Lecoffre. 3 fr.

Œuvres complètes d'Alphonse Karr. Sous les orangers. Nouvelle édition. In-18 jésus, 324 p. Paris, lib. C. Lévy. 1 fr. 25.

Monsignore ; par Henri de Lacretelle. In-18 jésus, 344 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

L'Étude attrayante ; la Grammaire récréative ; par A. de La Fère. In-12, 216 p. Paris, chez l'auteur, 27, rue Franklin.

Études et glanures pour faire suite à l'Histoire de la langue française ; par E. Littré, de l'Institut. In-8°, XIV-454 p. Paris, lib. Didier et Cie. 7 fr. 50.

Le Jeune homme, lettre d'un ami ; par Charles Rozan. 2e édition. In-18 jésus, VIII-316 p. Paris, lib. Ducrocq.

La Capote rose ; par Paul Saunière. In-16, 320 p. Paris, lib. Dentu.

Les Araignées de mon plafond ; par Pierre Véron. In-18 jésus, 334 p. Paris, lib. Dentu.

Les Allemands à Paris ; par Edouard Rod. 2e édition. In-18 jésus, 260 p. Paris, lib. Derveaux. 3 fr. 50.

Mer Rouge et Abyssinie ; par Denis de Rivoyre. In-18 jésus, 312 p. Paris, lib. Plon et Cie.

Publications antérieures :

HISTOIRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'INSTRUCTION. — Par le Dr FRÉDÉRIC DITTES, directeur du Pædagogium à Vienne. — Traduit de l'allemand par AUGUSTE REDOLFI. — Paris, librairie *A. Drouin*, 28, rue Jacob.

LA TROUPE DE MOLIÈRE ET LES DEUX CORNEILLE A ROUEN, en 1658, par F. BOUQUET. — Petit in-12 des Elsevier, avec trois eaux-fortes par M. Adeline de Rouen, et un fac-similé des signatures des acteurs de la troupe de Molière. — Paris, *A. Claudin*, 3, rue Guénégaud. — 1880. — Papier teinté ou vergé, 6 francs.

NOUVELLES TOUTES NEUVES. — Mam'zelle Titine ; La Camériste de la marquise ; Le dernier verre ; Une femme à la mer ; Chapeau blanc et chapeau bleu ; Les fleuristes de la rue Lavoisier ; Le beau Cruzol ; l'Argent du prêt ; Deux coups de cravache ; Le médaillon. — Par SAINT-EMAN. — Paris, *Léon Vanier*, libraire-éditeur, 19, quai Saint-Michel. — Prix : 3 fr. 50.

CENT RÉCITS D'HISTOIRE DE FRANCE. — Par GUSTAVE DUCOUDRAY, agrégé de l'Université, professeur d'histoire à l'École normale des instituteurs de la Seine. — Paris, lib. *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

LETTRES ÉCRITES A UN PROVINCIAL. — Par BLAISE PASCAL. — Précédées de l'histoire des Lettres provinciales d'après l'édition de 1754 et d'observations littéraires par FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 3 francs.

LES MILLE ET UNE NUITS, contes arabes traduits en français par GALLAND. — Nouvelle édition, augmentée de plusieurs contes et accompagnée de notes et d'un essai historique sur les Mille et une Nuits. — Par A. LOISELEUR-DESLONGCHAMPS. — Publiée sous la direction de M. AIMÉ MARTIN. — Paris, librairie *Ch. Delagrave*, 15, rue Soufflot. — Prix : 7 fr. 50.

MANUEL DE PHILOLOGIE CLASSIQUE, d'après le *Triennium philologicum* de W. Freund et les derniers travaux de l'érudition. — Par Salomon Reinach, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — Prix : 7 fr. 50.

LES CARACTÈRES DE LA BRUYÈRE, accompagnés des Caractères de Théophraste, du discours à l'Académie française, d'une notice sur La Bruyère. — Edition variorum, collationnée sur les meilleurs textes et suivie d'un index par Charles Louandre. — Paris, *Charpentier et Cie*, libraires-éditeurs, 28, quai du Louvre. — Prix : 3 fr. 50.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par Eman Martin, professeur spécial pour les étrangers. — Ouvrage pour les Français. — Syllexie (signification des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50 cent. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

LES GRANDS ÉCRIVAINS DE LA FRANCE

NOUVELLES ÉDITIONS

Publiées sous la direction de M. Ad. RÉGNIER, membre de l'Institut, sur les manuscrits, les copies les plus authentiques et les plus anciennes impressions, avec variantes, notes, notices et portraits, etc.

MOLIÈRE.

Tome cinquième, contenant 564 pages ; — Prix : 7 fr. 50.

Paris, librairie **Hachette et Cie**, 79, boulevard Saint-Germain.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

La Société académique de Saint-Quentin met au concours pour 1881 : *Poésie*, 1° Un sujet laissé aux choix des concurrents ; 2° Les paroles d'un chœur à quatre voix d'hommes pour orphéon ; — *Prose*, Biographie d'un personnage célèbre du département de l'Aisne, avec appréciation de ses travaux. — Les mémoires des concurrents devront être envoyés *avant le* 31 *décembre* 1880, au président de la Société, à Saint-Quentin.

Académie française. — L'Académie propose pour sujet de prix de poésie à décerner en 1881 « Lamartine ». — La limite de trois cents vers ne doit pas être dépassée par les concurrents. — Les ouvrages présentés pour ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1880*. — Les ouvrages manuscrits destinés à concourir devront être déposés ou adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre copie.

Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. — Concours de 1880. — Pour la partie littéraire, la Société propose : 1° Une ou plusieurs pièces comprenant au moins cent vers sur un ou plusieurs sujets laissés au choix de l'auteur ; 2° Une nouvelle en prose. — Les Mémoires devront être remis franco, *avant le 31 décembre 1880*. — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Houzeau de Lehaie, secrétaire général de la Société.

Académie Mont-Réal de Toulouse. — Le conseil supérieur a l'honneur d'informer les poètes et les littérateurs de France, que les sujets imposés pour le grand concours de 1880 sont : 1° Pour la poésie, une *Ode à Molière* (100 vers au plus) et 2° Pour la prose, l'*Éloge de l'abbé de l'Épée*, bienfaiteur des sourds-muets (200 lignes au plus). — Les manuscrits seront reçus au siège de la Présidence, 12, place Rouaix, à dater du 1er mai, *jusqu'au 1er Septembre 1880*.

La Société nationale d'Éducation de Lyon destine pour 1880 un prix de trois cents francs au meilleur mémoire inédit sur ce sujet : « De l'Enseignement primaire supérieur en France et à l'Étranger. Quels doivent en être : 1° le but ; 2° l'organisation ; 3° les méthodes ». — Le prix sera décerné dans la séance publique de 1881. — Les mémoires devront être adressés franco, *avant le 1er novembre prochain*, à M. Palud, libraire, rue de la Bourse, n° 4. — Ils porteront en tête une épigraphe qui sera répétée sous un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. — Les manuscrits ne seront pas rendus. — La Société se réserve le droit d'imprimer dans ses annales ceux qu'elle aura couronnés, sans néanmoins enlever aux auteurs leur droit de propriété.

Réponses diverses.

Mme P., à La Chartre : Vous êtes inscrite sur la liste des abonnés ; la poste aura sans doute fait une erreur. — *M. E. F., à Nuremberg :* Cinquante centimes comme à ceux de Paris. Vous n'avez qu'à m'envoyer les adresses, j'expédierai le journal. — *M. L. F., à l'île Maurice :* Je vous ai adressé le 17 juin le numéro 14 (9e année). Je vais m'enquérir de la *Littérature noire*. Merci de vos nombreuses questions. — *M. M., à Lunéville :* Chaque année, après mon 24e numéro, je prends deux mois de vacances. Une table générale et suffisamment détaillée sera dressée pour ces dix premières années du *Courrier de Vaugelas*, vous pouvez y compter ; j'en comprends parfaitement la nécessité.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures*.

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 4. 15 Juillet 1880.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en* 1875, *et doublement récompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis.*

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

(Extrait du Prospectus.)

Les Abonnés qui n'ont pas payé leur abonnement quand paraît le 5e numéro de l'année courante se voient présenter une quittance avec des frais de recouvrement montant à 30 *centimes* pour Paris, à 75 *centimes* pour la province et à 1 *fr.* 50 *centimes* pour l'étranger.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

J'ai entendu dire maintes fois à des personnes parlant bien : « Il a éprouvé un GROS *chagrin ; il a commis une* GROSSE *faute; il a fait une* GROSSE *faillite, etc. » Comment justifiez-vous cet adjectif là où l'on pourrait parfaitement mettre* GRAND? *Je vous serai reconnaissant de cette explication si vous voulez bien me la donner dans votre journal.*

—

L'adjectif *gros* dérive du bas-latin *grossus*, qui avait la signification de *rudis, magnus* et *crassus.*

Au XVIe siècle, cet adjectif, à raison de son étymologie, très probablement, en vint à s'employer souvent à la place de *grand*, comme le montrent ces exemples :

Encore qu'il m'ait dit des paroles [le maréchal de Montgen] que le plus *gros* seigneur de la chrétienté ne voudroit dire à homme portant titre de gentilhomme.

(Guillaume du Bellay, *Lett. au conn. de Montmor.*, dans Ménage.)

En ceste façon, ceulx qui avoyent esté *gros* seigneurs dans ce monde icy, guaignoyent leur paoure, meschante et paillarde vie là bas.

(Rabelais, *Pant.* liv. II, ch. 30.)

Vergy est une *grosse* et ancienne maison de Bourgogne, et de cette prééminence qu'elle fut alliée à la maison de Bourgogne.

(Paradin, *Ann. de Bourg.*, liv. II, p. 228.)

Mais si nous les y laissons asseurer et fortifier, veu leur mauvaise et dampnée volonté et les autres *grosses* puissances qu'ils tiennent par là...

(Édit du 12 août 1523, *Ordonn.*, p. 210.)

Pendant le XVIIe siècle, cet emploi tourna à l'abus; *gros*, d'après l'expression du dictionnaire de Trévoux, fut en quelque sorte « mis à toute sauce », ainsi qu'on peut le voir dans les *Mots à la mode* de Decaillières (p. 20, Paris, 1692), où un des interlocuteurs réclame comme il suit en faveur de la grammaire offensée :

D'où vient que ce qu'un usage universel a toujours fait appeler *grand* s'est métamorphosé en *gros*, et qu'on se sert de ce terme avec si peu de raison? Que veut dire un *gros* seigneur sinon un seigneur qui est gros, c'est-à-dire de grosse taille? Faut-il pour parler à la mode que nous disions le *gros* Turc? le *gros* visir, le *gros* maître de Malte, le *gros* maître de la maison du roi, et ainsi des autres dignités auxquelles on a attaché le nom de *grand?* Quand quelqu'un se rendra illustre par ses belles actions, faudra-t-il l'appeler un *gros homme* au lieu d'un *grand homme*, et Alexandre, qui est en possession du titre de *grand* depuis tant de siècles, deviendra-t-il le *gros* Alexandre?

Deux ans après, en 1694, Boursault donnait au théâtre une pièce intitulée aussi *les Mots à la mode*, pièce où il plaisantait agréablement (sc. IVe) ceux qui faisaient un usage si ridicule du mot *gros*, lequel n'aurait dû être affecté qu'aux choses corporelles dont la grosseur peut se mesurer :

MADAME JOSSE.

Je vous veux un *gros* mal d'une si *grosse* absence.
Depuis quinze *gros* jours ne m'avoir pas écrit!
Vous qui passez par tout pour un si *gros* esprit.
A peine un *gros* seigneur, que son rang autorise,
Se seroit-il permis cette *grosse* sotise.

MONSIEUR BRICE.

Quoi! ma sœur, votre erreur dure jusqu'à présent!
Laissez mourir en paix un mot agonisant.
Hors chez quelques laquais qu'il est en étalage,

En aucun lieu du monde il n'est plus en usage.
Laissez, encore un coup, mourir ce mot en paix.
Me trouver l'esprit *gros*, c'est le trouver épais.
A moins qu'un *gros* seigneur n'ait la taille fort grosse,
Est-il expression plus bizarre et plus fausse?
Qui, diable, a jamais dit depuis quinze *gros* jours?

Enfin, grâce aux critiques qui s'élevèrent, grâce peut-être aussi à la mode elle-même, qui n'a de constant que son inconstance, on restitua à *grand*, dans bien des cas, l'emploi qui lui convenait; mais cette restitution ne fut pas si générale qu'il ne nous soit resté aucune des nombreuses usurpations de *gros;* et voilà pour quelle raison, je pense, on dit encore un *gros* chagrin, il a commis une *grosse* faute, il a fait une *grosse* faillite, etc., en dépit du sens attaché généralement à *gros*.

×

Seconde Question.

Dans la Double inconstance *de Marivaux (acte* II, *sc.* 7), *on trouve la phrase suivante : « (Le seigneur) Ce ne sont point des complimens, mais des témoignages d'estime — (Arlequin) Galbanum que tout cela, votre visage ne m'est point nouveau ». Quel est le sens de* Galbanum *dans cette phrase?*

—

On appelle *galbanum* une gomme résineuse d'Asie qui découle de diverses parties du *bubon galbanum*, plante de la famille des ombellifères que les anciens connaissaient sous le nom de *métopion*.

Cette gomme, dont le nom viendrait, d'après Ménage, de l'hébreu *hhelbenah* (grec χαλβάνη), d'où *galbanum* par le changement de χ en *g*, a été employée comme médicament dès les premiers temps de la médecine. Aussi la voit-on figurer dans les écrits d'Hippocrate, de Dioscoride, de Galien, etc. Toutefois, on en a presque totalement abandonné l'usage externe, et on ne s'en sert plus aujourd'hui que pour la composition de certains emplâtres.

Les charlatans ont longtemps fait accroire au peuple que le galbanum avait des propriétés médicales singulières; mais l'expérience a enfin fait voir la fausseté des vertus qui lui étaient attribuées; d'où, je pense, les expressions synonymes de *vendre du galbanum, donner du galbanum à quelqu'un*, pour signifier lui donner de trompeuses espérances, lui conter des bourdes, lui en donner à garder, etc.

Or, l'exclamation que vous me soumettez, *galbanum que tout cela*, étant, il me semble, dans la pensée de Marivaux, mise pour *tout cela est du galbanum qu'on vous donne*, ou *qu'on vous vend*, j'en conclus que le mot *galbanum* s'y trouve employé figurément, et cela, dans le sens de mensonge, craque ou blague, etc.

—

A s'en rapporter à Moisant de Brieux (*Orig. de quelq. cout. anc. et faç. de parl. triv.*), l'expression *donner du galbanum* viendrait de ce qu'on attire facilement les renards dans un piège en y mettant des rôties frottées de galbanum, dont l'odeur leur plaît extrêmement. Mais, s'il en était réellement ainsi, ce proverbe signifierait plutôt attraper quelqu'un par adresse, en flattant habilement les désirs qu'on lui connaît, sens qui n'est point celui que l'Académie donne audit proverbe, car on lit dans sa dernière édition :

Fig. et fam. *Donner du galbanum, vendre du galbanum*, donner à quelqu'un de fausses espérances, l'amuser de vaines promesses.



Troisième Question.

Dans votre n° 1, *vous donnez, phrase* 4, *la locution* avant que d'écrire *que vous corrigez au n°* 2 *par* avant d'écrire, *disant qu'on n'emploie plus* avant que de. *Cependant Littré et l'Académie sont d'un avis contraire, et Littré surtout présente assez d'exemples pour qu'on soit d'accord avec lui.*

—

Je suis si fortement et depuis si longtemps convaincu que *avant de* est la seule manière logique de s'exprimer devant un infinitif, que j'ai dit, en corrigeant la phrase à laquelle vous faites allusion, que l'expression *avant que de* ne s'employait plus; la vérité est que j'aurais dû dire « qu'on ne devrait plus l'employer ».

Mais, cette rectification faite en présence de l'Académie, qui permet *avant que de*, et de M. Littré, qui se montre tout particulièrement favorable à cette construction, je n'en persiste pas moins à croire que *avant de* devrait seul être autorisé, et voici comment je le démontre :

De et *que* jouent, dans la syntaxe de notre langue, un rôle absolument identique après tout mot qui s'en fait suivre; mais avec cette différence essentielle que *de* s'emploie devant les substantifs et les verbes à l'infinitif, et *que*, devant les verbes à un mode personnel seulement. Ainsi, c'est en vertu de cette règle (qui ne se trouve dans aucune grammaire à moi connue) que l'on dit :

(Avec la préposition *de*)

Je crains *de* partir.
Tu regretteras *de* n'avoir pas écrit.
Il s'indigne *d*'être ainsi traité.
Je vous informerai *de* mon arrivée.
Il me souvient *de* votre enfance.

(Avec la conjonction *que*)

Je crains *qu*'il ne parte sans moi.
Tu regretteras *qu*'il n'ait pas écrit plus tôt.
Il s'indigne *qu*'on ne l'ait pas fait entrer.
Je vous informe *que* j'arriverai demain.
Il me souvient *que* vous veniez me voir.

Or, ces faits prouvant que la conjonction *que* sert de liaison pour joindre à des mots précédents un verbe qui se trouve employé sous une forme personnelle, il en résulte que cette conjonction ne doit pas, et pour cause d'impropriété, se placer devant un infinitif.

Du reste, à quoi bon cette réunion de deux termes conjonctifs dont chacun a un emploi si différent de celui de l'autre? C'est une superfétation qui n'a pas la moindre raison d'être.

Avant de devant les infinitifs et les substantifs, et *avant que* devant les propositions renfermant un verbe à un mode personnel, voilà, selon moi, la véritable construction qu'il faut donner à la préposition *avant* dans la langue française.

—

Le grand argument de ceux qui veulent *avant que de* devant un verbe à l'infinitif (l'abbé d'Olivet est du nombre) est que les Latins disaient *antequam* pour *avant que*. Il est bien vrai que les Latins avaient cette expression ; mais ils n'en faisaient usage, comme nous, que devant un verbe à un mode personnel, et non devant un infinitif : il me semble que tout le XVIIe siècle, dont M. Littré allègue les exemples en faveur de *avant que de*, s'est complètement mépris en regardant cette expression comme correcte.

×

Quatrième Question.

M. Littré dit que FEU *est invariable devant les noms propres, et il cite cet exemple de Molière : « Et l'on dit qu'autrefois,* FEU *Bélise sa mère ... ». D'autre part, je trouve dans Michelet* (Hist. de France, *t.* II, *p.* 35) *: « Montpellier, héritière de* FEUE *Maguelone, dont les ruines sont à côté. » La règle posée par M. Littré est-elle bien sûre ?*

—

A mon avis, la meilleure règle qui ait été formulée sur l'orthographe de l'adjectif *feu* est celle qui déclare que cet adjectif ne peut être variable qu'à la condition expresse d'être enclavé entre un substantif et un déterminatif, article ou adjectif.

Or, dans la phrase de Michelet, *feu* remplit-il cette condition indispensable?

Non. Par conséquent, *feu* doit y être invariable comme dans la citation empruntée à Molière.

Rigoureusement parlant, la règle de M. Littré est vraie ; mais il serait peut-être bon d'y ajouter les mots suivants, qui la montrent comme une conséquence :

Parce que, devant ces noms, l'adjectif *feu* n'est jamais précédé ni d'un article, ni d'un adjectif déterminatif.

×

Cinquième Question.

Je lis dans un journal l'expression suivante, qui me paraît mauvaise : « Il était à L'ARTICLE *de la mort ». Verriez-vous un intérêt à rechercher d'où peut provenir cette locution, très répandue dans les campagnes ?*

—

Le latin avait le substantif *artus*, qui signifiait jonction des os, emboîtement des membres.

De ce mot, il fit le diminutif *articulus*, auquel il donna d'abord le sens de : assemblage, jointure, emboîtement de plusieurs parties d'un même corps, membre en général ; ensuite, il lui fit signifier, en parlant d'un discours, membre, division, partie, et enfin, en parlant du temps, époque, moment, instant, point précis, comme le montrent ces exemples empruntés au dictionnaire de Quicherat :

Articuli latitudinum (points de l'écliptique).
In *articulo* (sur l'heure).
In *articulo* diei illius (au moment où ce jour parut).
Singulis temporum *articulis* (à chaque circonstance).
In quo *articulo* rerum mearum (dans quelle situation de mes affaires, dans quelle circonstance critique).
Articulus causæ (le point capital d'une affaire).

Or, le mot *articulus* a passé en français, où il est demeuré, et c'est de ce mot, pris dans la troisième acception signalée plus haut, que vient l'expression *à l'article de la mort*, mise pour *au moment de la mort*, expression très fréquemment employée, non-seulement dans les campagnes, mais encore dans les villes.

—

Comme j'ai pu m'en assurer il y a quelques jours à la Bibliothèque nationale, *à l'article de la mort* se dit aussi dans les autres langues dérivées du latin.

×

Sixième Question.

Je lis dans Lanfrey (Hist. de Napoléon Ier, *t.* II, *p.* 230) *: « Kléber ne voulut pas qu'*AUCUN *supplice accompagnât la rentrée triomphale de ses troupes au Caire ». Il me semble qu'il faudrait : « Kléber ne voulut pas qu'*UN SEUL *supplice accompagnât... » Deux négations valent une affirmation ; et dans : ne voulut pas qu'*AUCUN *il y a deux négations,* NE *et* AUCUN.

—

Dans une proposition, infinitive ou autre, qui sert de complément à un verbe accompagné de *ne... pas* ou de *ne... point*, il est élégant de mettre, en qualité soit de sujet, soit de régime, les mots *rien*, *personne*, *aucun* à la place de *quelque chose*, *quelque personne*, *quelqu'un*, comme le montrent ces exemples :

A Dieu ne plaise [qu'il *ne plaise pas* à Dieu] que je diminue *rien* par mon discours d'un mérite aussi rare que celui-là.

(Bourdaloue, *Or. fun. de Condé.*)

Il *ne daigne pas* attendre *personne*; et si l'on diffère un moment de se rendre au lieu dont on est convenu avec lui, il se retire.

(La Bruyère, *Théophr.* XV.)

Autrefois j'ai connu cet honnête garçon ;
Vous *n'avez pas* lieu d'en prendre *aucun* soupçon.

(Molière, *Étourdi*, I, 4.)

Par conséquent, la phrase de M. Lanfrey que vous me citez est parfaitement construite (étant analogue à celles qui précèdent), et je ne vois pas la moindre nécessité d'y remplacer *aucun* par *un seul*.

×

Septième Question.

Pourquoi dit-on, en parlant d'une chose que quelqu'un a l'air de faire de bonne grâce, mais que réellement il fait bien malgré lui, que c'est LA DANSE DES DINDONS *? Je lirais l'origine de cette expression proverbiale avec plaisir dans le* COURRIER DE VAUGELAS.

—

D'après Quitard (*Dict. des prov.*, p. 319), cette expression est une allusion à l'historiette suivante :

Un de ces hommes dont le métier est de spéculer sur la curiosité publique, fit annoncer à son de trompe, un jour de foire, dans une petite ville de province, qu'il donnerait un ballet de dindons.

La foule s'empressa d'accourir à ce spectacle extraordinaire. La salle fut remplie ; des cris d'impatience commandèrent de lever la toile : le théâtre se découvrit enfin, et l'on vit paraître les acteurs de basse-cour qui sautaient précipitamment, tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre, en déployant leur voix aigre et discordante sur tous les tons, tandis que le directeur s'escrimait à les diriger

avec une longue perche pour leur faire observer les règles du *chassez* et du *croisez*.

Cette scène burlesque produisit sur les habitants un effet difficile à décrire.

Les uns se récriaient de surprise; les autres applaudissaient avec transport; ceux-ci trépignaient de joie; ceux-là poussaient des éclats de rire immodérés; et l'engouement général était tel que personne ne soupçonnait pourquoi les dindons se donnaient tant de mouvement.

On s'aperçut enfin que c'était pour se soustraire au contact d'une tôle brûlante sur laquelle ils étaient placés; quelques étincelles échappées d'un des fourneaux disposés sous cette tôle découvrirent le secret de la comédie.

—

Je serais heureux de vous dire à quelle date remonte cette anecdote ; mais Quitard la donne seulement comme « d'une tradition fort ancienne », et mes recherches à son sujet ne m'ont rien appris de plus.

ÉTRANGER

COMMUNICATION.

—

En m'adressant le prix de son abonnement à la présente année, M. Hoffmann, instituteur à La Haye, me fait cette remarque dans une lettre datée du 4 juin dernier :

Dans votre réponse à la 4e question (p. 3 du 1er numéro) vous vous êtes certainement trompé en disant que l'Académie, dans la dernière édition de son dictionnaire, fait *après-midi* du genre féminin? C'est le contraire qui est vrai; mais l'Académie ajoute que plusieurs font ce mot du genre masculin.

M. Hoffmann a parfaitement raison, car la dernière édition de l'Académie porte ce qui suit :

Après-midi. s. *m*. La partie du jour depuis le midi jusqu'au soir. *Je vous ai attendu tout l'après-midi*. Plusieurs le font du féminin.

Mais, on en conviendra, venant de constater que *après-midi* était du féminin dans les six premières éditions de l'Académie, et sachant avec quelle prudente lenteur cette « greffière de l'usage » admet le moindre changement, il m'était bien permis de croire que le nom dont il s'agit devait figurer encore sous le même genre dans l'édition parue il y a deux ans.

×

Première Question.

*Je trouve que la qualification d'*Apothicaire sans sucre*, donnée à quelqu'un qui n'est pas fourni des objets qu'il devrait avoir, est impropre, et qu'il vaudrait bien mieux dire* c'est un épicier sans sucre. *Qu'en pensez-vous, n'est-ce pas également votre avis?*

—

Longtemps après son introduction en France, introduction qui semble remonter vers le milieu du XIVe siècle, le sucre, denrée fort chère alors, comme le montre une anecdote racontée dans le *Relèvement de l'accouchée*, était rangé parmi les remèdes, et, en conséquence, vendu exclusivement par les apothicaires, qui lui attribuaient toutes sortes de vertus, cela va sans dire.

Ceux qui étaient mal pourvus de cette denrée furent naturellement appelés *apothicaires sans sucre*, comme le fait voir l'exemple suivant, emprunté à un discours critique contre les gens de cette profession :

Ils [les apothicaires] se font un honneur de tenir leurs boutiques bien remplies, afin qu'on puisse dire qu'il n'y a point de nenny chez eux, et qu'ils ne donnent point sujet de les appeller *apothicaires sans sucre*.

(L'abbé Bordelon, *Tours de maître Gonin*, I, p. 229.)

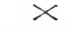
L'expression passa ensuite aux autres marchands mal assortis, et enfin elle s'est appliquée à toute personne manquant de choses essentielles à sa profession.

—

Dans les vieux auteurs, on trouve *apothicaire sans cafetin*, le sucre blanc raffiné ayant d'abord été appelé *cafetin*, mot qui se voit effectivement dans une ordonnance rendue par le roi Jean, au mois d'août 1353 :

Et que ils [les apothicaires] confiront de bon miel et de bon sucre, *cafetin*, ou sucre blanc, bon et convenant...

(*Ordonnances*, II, p. 535, tout en haut.)



Seconde Question.

Pour signifier qu'on se propose de faire gronder quelqu'un par ses supérieurs, on dit qu'on va le recommander au prône. *Quelle est, je vous prie, l'origine de cette phrase comminatoire, si souvent employée dans le langage familier ?*

—

Cette expression nous vient de la féodalité.

On voit dans le 9e canon du concile de Mérida (année 666) que le nom du fondateur d'une église s'inscrivait dans les diptyques, et se récitait dans la célébration des saints mystères.

Cette reconnaissance, que l'Église manifestait dès le IVe siècle (il en est parlé dans la 28e homélie de saint Jean Chrysostome), a été changée en droit, pour y contraindre les curés qui manquaient à ce devoir.

On lit dans tous les auteurs que les patrons des églises et les hauts-justiciers devaient être recommandés aux prières publiques par leur nom et qualité.

Or, c'est au prône, instruction qui se faisait, comme elle se fait encore chaque dimanche, à la messe paroissiale, qu'avaient lieu ces recommandations de prier pour tel ou tel ; d'où, l'ironie aidant, le proverbe *recommander quelqu'un au prône* pour signifier le signaler à ses supérieurs afin de le faire gronder, punir :

Dans votre beau discours du trône,
Méchant, vous m'avez désigné :
C'est me *recommander au prône*.

(Béranger, *Mes jours gras*.)

×

Troisième Question.

Comment expliquez-vous l'expression de l'argot faubourien Pocher a quelqu'un les yeux au beurre noir *pour dire les lui meurtrir dans une rixe ? Cette expression m'a toujours paru inexplicable. J'espère que votre journal m'apprendra bientôt que je me suis trompé.*

—

Dès le moyen âge, nous employions l'expression *pocher les yeux à quelqu'un* pour signifier les lui crever, les lui meurtrir à coups de poing, fait dont voici la preuve par des exemples :

Et s'il en doute [d'un miracle], de son doit
Li doit chascun les *yez pochier*.

(*Gautier de Coincy*, p. 273.)

La vérité des histoires *nous pocheroit les yeux*.

(*Après-dînées de Cholière*, f° 55, recto.)

Et se glorifiant veoir ung festu en l'œil d'aultruy, ne veoit une grosse souche laquelle lui *poche les deux yeux*.

(Rabelais, *Pant.* p. 253.)

Et pendant la même période, le substantif *yeux* se prononçait *eux*, comme les exemples suivants l'attestent par leur orthographe :

L'aigue du cuer lui est es *els* montée.

(*Roncisvals*, p. 48.)

Las! pourquoi l'ai de mes *euz* regardée?

(*Couci*, VI.)

Li *oel* qui en son chief estoient
A deux estoiles ressembloient.

(*Rom. de la Rose*, v. 2914.)

[Tobie] Avugla par le fien d'une arondele, qui li chaï es *els*.

(Brunetto Latini, *Tresor*, p. 60.)

Or, comme les cuisiniers disaient *pocher des œufs au beurre noir à quelqu'un*, pour signifier les lui faire cuire dans du beurre noirci, on a fait, grâce à l'identité de prononciation entre *euls* et *œufs* et à l'analogie d'aspect entre des yeux au tour bistré par des coups de poing et des œufs cuits dans du beurre noir, on a fait, dis-je, l'expression *pocher les euls au beurre noir à quelqu'un*, laquelle, quand *euls* finit par se prononcer *yeux* (ce qui me semble remonter à la fin du XVe siècle), devint naturellement *pocher les yeux au beurre noir à quelqu'un*.

Voici, du reste, pour rendre cette explication plus facile à comprendre, le simple énoncé des phrases qui me paraissent avoir successivement amené au proverbe qu'il s'agit d'expliquer :

Pocher *des œufs* à quelqu'un (terme de cuisine).
Pocher *des œufs* au beurre noir à quelqu'un (idem).
Pocher *les euls* à quelqu'un (lui crever les yeux).
Pocher *les euls* au beurre noir à quelqu'un (produire autour un cercle livide en les frappant).
Pocher *les yeux* au beurre noir à quelqu'un.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... *la Suisse jouissait de* la faveur d'envoyer (quand un verbe passif est employé impersonnellement, il ne peut avoir d'autre sujet mis après lui qu'un infinitif précédé de la préposition *de*, ou une proposition dont le verbe est à un mode personnel précédé de *que*; et comme ici *faveur* devait entrer dans la phrase, j'ai donné à celle-ci une autre tournure); — 2° ... c'est précisément *de* cette cause *que* sortira le salut (voir *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 146); — 3° ... qui *dirigent* ici la propagande (le *qui* a pour antécédent *les classes lettrées et aisées*); — 4° ... depuis le Consulat *jusqu'au second Empire inclusivement* (voir *Courrier de Vaugelas*, 6e année, p. 53); — 5° ... pour être du nombre des *honnêtes gens* (cette expression ne pouvant s'employer au singulier, il faut tourner la phrase de manière qu'elle y figure au pluriel); — 6° ... avec laquelle *ils puissent* s'entendre; — 7° ... en préférant prévenir *plutôt* que de réprimer (voir *Courrier de Vaugelas*, 4e année, p. 153); — 8° ... quel *dix-septennal* (ce mot et autres analogues, qui renferment *annus* année, veulent être écrits par deux *n*).

Phrases à corriger
qui ont été trouvées dans divers journaux.

1° Il y a quelques jours, à l'heure même où je signalais la persistance et la gravité du péril, une circulaire de M. le garde des sceaux venait justifier nos paroles, nos craintes, nos adjurations.

(*Le Voltaire* du 10 juin 1880.)

2° Combien en avons-nous connues [des institutrices], combien en voyons-nous chaque jour encore qui remplissent mal une œuvre commencée sans conviction et sans capacité.

(*Le Globe* du 11 juin.)

3° Nous avons eu le plaisir d'être présenté hier à Mademoiselle Courbet, descendue chez son cousin, M. Félix Courbet, chef des gardiens du musée du Luxembourg, lequel possède, entre parenthèses, une petite galerie des plus intéressantes.

(*L'Événement* du 13 juin.)

4° Le droit de légation n'appartient qu'à la souveraineté. Les États indépendants ont seuls le droit de légation, et les États mi-souverains ne l'ont qu'autant que la puissance souveraine dont ils dépendent les y autorise.

(*L'Estafette* du 16 juin.)

5° Le *Prolétaire* a été condamné à 300 fr. d'amende, 300 fr. de dommages-intérêts, aux dépens et à l'insertion du jugement dans ses colonnes, ou, à défaut, dans trois journaux au choix du plaignant.

(*Le Progrès artistique* du 4 juin.)

6° Cinq à six cents personnes y assistaient, parmi lesquelles des députés bonapartistes, d'anciens fonctionnaires de l'Empire, pas mal de larbins et nombre d'ex-agents en rupture de préfecture de police.

(*La Lanterne* du 3 juin.)

7° Et nous entendons bien aussi que les bonapartistes travaillent de leur côté tant qu'ils peuvent pour arriver à ce beau résultat, témoins les derniers votes de MM. Paul de Cassagnac, Cunéo d'Ornano, Mitchell, etc.

(*Le XIXe Siècle* du 15 mai.)

8° Tout récemment, en Angleterre, on en a vu bien d'autres avec les élections, et on ne crie pas que c'en est fait de la chose publique.

(*Le Télégraphe* du 28 avril.)

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

Joseph VALLART.

(*Suite.*)

Il y a certaines expressions proverbiales et même sérieuses où l'on se sert des pronoms possessifs, quoiqu'ils n'ajoutent rien au sens, comme celles-ci par exemple : *Il se trouve toujours sur ses jambes. Je l'ai vu de mes propres yeux.*

Pronoms démonstratifs. — *Tout ce qui* se met quelquefois pour *tous ceux qui* ; ainsi on dit : *Elle recommanda qu'on donnât de l'argent à tout ce qui viendroit demander l'aumône.*

Pronoms relatifs. — *Qui* répété a le même sens que *les uns, les autres, d'autres* ; exemple : *Dans le monde, chacun souhaite, qui une charge dans la robe, qui un emploi dans l'épée, qui une dignité dans l'église.*

Quelquefois au lieu de l'infinitif on met le relatif *qui* avec l'indicatif ou le subjonctif : *Le soleil que l'on dit qui est beaucoup plus grand que la terre*, au lieu de *le soleil que l'on dit être beaucoup plus grand que la terre.*

Du verbe.

Après avoir défini le nombre et la personne, expliqué

ce que c'est que le verbe, ce qu'on entend par conjugaison et ce qu'on doit considérer dans chacune, etc., Vallart parle de l'usage des temps des différents modes.

L'*aoriste* (passé défini) sert à marquer qu'une chose a été faite dans un temps entièrement écoulé et dans lequel on n'est plus, comme *Je fus hier extrêmement occupé.*

L'*imparfait* sert à marquer que l'action était commencée dans le temps qu'une autre action s'est faite, comme *Je dînois quand vous êtes arrivé.* Ce temps est appelé *imparfait* parce qu'il désigne une action qui se faisait, mais qui n'était point encore faite ; car si l'action de dîner eût été faite, il aurait fallu se servir du plusque-parfait : *J'avois dîné quand vous êtes entré.*

Une différence essentielle entre l'aoriste et le *passé indéfini*, c'est que l'aoriste ne peut jamais se dire d'un temps dans lequel on est encore, au lieu que le *prétérit indéfini* se dit aussi d'un temps dans lequel on n'est plus : *Salomon a été le plus grand de tous les rois de son siècle*, ce qui n'est pas moins bien que *Salomon fut le plus grand de tous les rois de son siècle.*

Quand le *prétérit indéfini* est accompagné d'un terme futur, il se met pour le futur passé ; exemples : *Avez-vous bientôt fait ? Demeurez, j'ai fait dans un moment.*

Après l'énoncé des principales règles de l'emploi du subjonctif, et la conjugaison des verbes auxiliaires, actifs, passifs, neutres et pronominaux, Vallart parle des verbes irréguliers, sur lesquels je recueille ce qui suit :

Fleurir se dit au propre et au figuré (1744), et *florir* ne se dit guère qu'au figuré. *Fleurissant* est moins usité au figuré que *florissant.*

Souloir, qui signifiait *avoir coutume,* n'est plus en usage qu'à l'imparfait, encore est-ce en style de pratique.

Soudre n'est usité qu'au présent de l'infinitif : *Soudre un argument, soudre un problème.*

Vivre fait actuellement *je vécus* à l'aoriste, mais autrefois il faisait *je véquis.*

Des Participes.

Parmi les règles de l'accord du participe passé, on trouve encore celle qui laisse invariable le participe précédé d'un régime direct et ayant son nominatif après lui, comme dans cet exemple : *Les lois que s'étoient imposé les premiers chrétiens étoient pleines de sagesse* (1744).

Il en est de même de toutes les phrases où le participe est immédiatement suivi d'un adjectif qui lui tient lieu de régime, comme dans la suivante : *Cette ville s'est rendu florissante par son commerce.*

Livre III[e]. — DE LA SYNTAXE.

L'auteur fait ici trois chapitres ; dans le premier il marque les divers usages des cas, dans le second, il traite de la syntaxe de convenance, et dans la troisième, il parle de la syntaxe de régime.

Syntaxe de convenance. — Quand le mot *partie* est immédiatement suivi d'un génitif, puis d'un adjectif, cet adjectif doit toujours s'accorder avec le génitif (1744). *Il y a une partie du pain mangé. Il y eut une partie des vignes gelées.* La raison voudrait que dans ces phrases l'adjectif s'accordât avec *partie*, mais l'usage, qui veut être obéi préférablement à la raison, ne le permet point.

Les pronoms personnels se répètent toujours aux cas obliques. Exemple : *Il me prie et me conjure. Je vous dis et vous déclare.*

Les pronoms sujets *je, tu, nous, vous* ne se répètent point avant les verbes qui sont aux mêmes personnes et aux mêmes temps : *Vous prîtes la ville et la réduisîtes en cendres.*

Les nominatifs *il* et *elle* se répètent toujours dans le discours soutenu : *Aiant approché leurs boucliers les uns des autres, ils reculoient, ils combatoient, ils tuoient, ils mouroient ensemble.*

Dans le discours familier, on se dispense souvent de cette répétition.

Les pronoms se répètent encore quand on passe de l'affirmative à la négative, et après les particules *mais, même, ou* et semblables.

Quand *ce* et le verbe *être* sont avant des noms pluriels de la 3[e] personne, si *être* est à un temps simple, il se met communément au pluriel : *Ce ne sont plus des lions déchaînez. Ce sont de belles paroles ;* mais on peut aussi mettre le verbe au singulier : *C'est eux que le Prophète appelle animaux de la campagne.*

Dans l'interrogation, on dit toujours *est-ce, étoit-ce, fut-ce, sera-ce, seroit-ce,* etc., lors même qu'il suit un nom ou un pronom du nombre pluriel : *Etoit-ce là les affaires dont il s'agissoit ? Est-ce eux qui le disent ?*

Après *l'un et l'autre, ni l'un ni l'autre* le verbe se met indifféremment au singulier ou au pluriel (1744).

Si le dernier nominatif est précédé de la conjonction *mais* ou du pronom *tout*, le verbe se met au même nombre que le dernier nominatif : *Non seulement ses richesses mais aussi son repos y fut sacrifié.*

On met quelquefois un nominatif sans verbe au commencement d'une phrase, ce qui est d'une grande beauté pourvu qu'on le fasse à propos et rarement : *En effet, de trop s'arrêter aux petites choses, cela gâte tout.*

Syntaxe de régime. — Nous pouvons former les superlatifs absolus en français en mettant *grand, fieffé* ou *franc* avant l'adjectif : *Vous êtes un grand paresseux. C'est un fieffé ignorant. C'est un franc ignorant.*

Dans les comparaisons de supériorité si *que* est suivi d'un verbe à l'indicatif, qui ne soit point précédé d'une conjonction, il faut mettre *ne* après *que ;* exemple : *Il a plus d'esprit que je ne pensois.* Mais si le verbe qui est après *que* est précédé d'une conjonction, on ne met pas de *ne* après : *Il est plus heureux que s'il régnoit.*

Aider et *insulter* gouvernent également l'accusatif et le datif (1744) : *Aidez lui à supporter les misères de sa grandeur. Pour les aider à poursuivre,* etc.

Les verbes *désirer, espérer, souhaiter* veulent l'infinitif avec ou sans la préposition *de.*

Les verbes *se hazarder, s'efforcer* se construisent avec l'une des prépositions *de* ou *à* ; exemple : *Il faut d'abord s'efforcer à faire* ou *de faire.*

Vient enfin un traité abrégé de la poésie française, qui termine la grammaire de Joseph Vallart.

FIN.

LE RÉDACTEUR-GÉRANT : EMAN MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

La Fin de Lucie Pellegrin; par Paul Alexis. 2e édition. In-18 jésus, 369 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

L'Héritage de Xenio; par Henry Gréville. In-18 jésus, 307 p. Paris, lib. Plon et Cie.

Les Grandes dames; par Arsène Houssaye. In-18 jésus, x-448 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr. 50.

Bonaparte et son temps (1769-1799) d'après les documents inédits; par Th. Iung, lieutenant-colonel d'artillerie. 2e édition. 2 vol. in-18 jésus, xii-937 p. et cartes. Paris, lib. Charpentier.

Voyages d'exploration au Zambéze et dans l'Afrique centrale (1840-1873); par David Livingstone. Abrégés par H. Vattemare. 2e édition. In-8°, 224 p. avec vign. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 50.

Écrits inédits de Saint-Simon, publiés sur les manuscrits conservés au dépôt des affaires étrangères; par M.-P. Faugère. T. I. Parallèle des trois premiers rois bourbons. In-8°, xv-441 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 7 fr. 50.

Dictionnaire des idiomes romans du midi de la France, comprenant les dialectes du haut et du bas Languedoc, de la Provence, de la Gascogne, du Béarn, du Quercy, du Rouergue, du Limousin, du Dauphiné, etc.; par Gabriel Azaïs. T. III. 2e livraison. In-8°, p. 257 à 528. Paris, lib. Maisonneuve et Cie. 5 fr. 50.

Œuvres de P.-L. Courier. Pamphlets et lettres politiques, avec notice et notes par François de Caussade. Petit in-12, 471 p. et portrait. Paris, lib. Lemerre. 6 fr.

Recueil général et complet des fabliaux des XIIIe et XIVe siècles, imprimés ou inédits, publiés avec notes et variantes d'après les manuscrits, par MM. Anatole de Montaiglon et Gaston Raynaud. T. III. In-8°, 443 p. Paris, lib. des Bibliophiles. 10 fr.

La Maison de Graville, mœurs mondaines; par Ernest Daudet. 3e édition. In-18 jésus, 392 p. lib. Plon et Cie.

Morceaux choisis de littérature française (prose et poésie) à l'usage des classes de l'enseignement secondaire spécial et des cours de jeunes filles; par M. Grisot, professeur au lycée Charlemagne. Cours élémentaire. In-12, viii-376 p. Paris, lib. Belin.

Les mouches du coche: par Louis Jacolliot. In-18 jésus, 315 p. Paris, lib. Dentu.

Jacques Vingtras; par Jean La Rue. 3e édition. In-18 jésus, 402 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Œuvres choisies de Piron, avec une analyse de son théâtre et des notes par M. Sainte-Beuve, de l'Académie française. In-18 jésus, 588 p. Paris, lib. Garnier frères.

Causeries sur la science; par Gaston Tissandier. In-8°, 223 p. avec 94 vignettes. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 50.

Le Secret de Chamblis, histoire d'un château; par Philibert Audebrand. In 18 jésus, 355 p. Paris, lib. Dentu.

Le Châtiment héréditaire; par René de Camors. 2 vol. in-18 jésus, 694 p. Paris, lib. Dentu. 6 fr.

Œuvres d'Auguste Brizeux. Marie-Télen Arvor; Furnez Breiz. Petit in-12, 316 p. et portrait. Paris, lib. Lemerre. 5 fr.

Les Hommes forts par le travail, la persévérance et la sobriété; par J. M. de Gaulle. Nouvelle édition, modifiée et augmentée. In-8°. 224 p. Paris, lib. Sarlit.

Le Théâtre français avant la Renaissance (1450-1550). Mystères, moralités et farces. Précédé d'une introduction et accompagné de notes pour l'intelligence du texte, par M. Édouard Fournier. Orné du portrait en pied colorié du principal personnage de chaque pièce, dessiné par MM. Sand, Allouard et Marie. 2e édition. Grand in-8° à 2 col., vii-466 p. Paris, lib. Laplace, Sanchez et Cie.

Publications antérieures :

ÉTUDES ET GLANURES POUR FAIRE SUITE A L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE. — Par E. Littré, de l'Institut. — In-8°, xiv-454 p. — Paris, lib. *Didier et Cie*, 35, quai des Augustins. — Prix : 7 fr. 50.

HISTOIRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'INSTRUCTION. — Par le Dr Frédéric Dittes, directeur du Pædagogium à Vienne. — Traduit de l'allemand par Auguste Redolfi. — Paris, librairie *A. Drouin*, 28, rue Jacob.

LA TROUPE DE MOLIÈRE ET LES DEUX CORNEILLE A ROUEN, en 1658, par F. Bouquet. — Petit in-12 des Elsevier, avec trois eaux-fortes par M. Adeline de Rouen, et un fac-similé des signatures des acteurs de la troupe de Molière. — Paris, *A. Claudin*, 3, rue Guénégaud. — 1880. — Papier teinté ou vergé, 6 francs.

CENT RÉCITS D'HISTOIRE DE FRANCE. — Par Gustave Ducoudray, agrégé de l'Université, professeur d'histoire à l'École normale des instituteurs de la Seine. — Paris, lib. *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

NOUVELLES TOUTES NEUVES. — Mam'zelle Titine; La Camériste de la marquise; Le dernier verre; Une femme à la mer; Chapeau blanc et chapeau bleu; Les fleuristes de la rue Lavoisier; Le beau Cruzol; l'Argent du prêt; Deux coups de cravache; Le médaillon. — Par Saint-Eman. — Paris, *Léon Vanier*, libraire-éditeur, 19, quai Saint-Michel. — Prix : 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

LETTRES ÉCRITES A UN PROVINCIAL. — Par Blaise Pascal. — Précédées de l'histoire des Lettres provinciales d'après l'édition de 1754 et d'observations littéraires par François de Neufchateau. — Paris, *Garnier frères*, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. — Prix : 3 francs.

MANUEL DE PHILOLOGIE CLASSIQUE, d'après le *Triennium philologicum* de W. Freund et les derniers travaux de l'érudition. — Par Salomon Reinach, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — Prix : 7 fr. 50.

LES CARACTÈRES DE LA BRUYÈRE, accompagnés des Caractères de Théophraste, du discours à l'Académie française, d'une notice sur La Bruyère. — Edition variorum, collationnée sur les meilleurs textes et suivie d'un index par Charles Louandre. — Paris, *Charpentier et Cie*, libraires-éditeurs, 28, quai du Louvre. — Prix : 3 fr. 50.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par Eman Martin, professeur spécial pour les étrangers. — Ouvrage pour les Français. — Syllexie (signification des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50 cent. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

LES GRANDS ÉCRIVAINS DE LA FRANCE

NOUVELLES ÉDITIONS

Publiées sous la direction de M. Ad. RÉGNIER, membre de l'Institut, sur les manuscrits, les copies les plus authentiques et les plus anciennes impressions, avec variantes, notes, notices et portraits, etc.

MOLIÈRE.

Tome cinquième, contenant 564 pages ; — Prix : 7 fr. 50.

Paris, librairie **Hachette et Cie**, 79, boulevard Saint-Germain.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Programme des concours de 1881 : Poésie : La Société accordera 1° une médaille d'or de la valeur de 200 francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.) ; 2° une médaille d'or de la valeur de 100 francs à la meilleure pièce de genre (conte, ballade, élégie, fable, etc.) ; 3° une médaille d'argent de la valeur de 50 francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Des médailles de bronze pourront être accordés aux poètes qui auront obtenu des mentions très honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents. — Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au secrétariat général de la Société, à Montauban, *avant le 1er février 1881*, terme de rigueur. — Pour plus amples renseignements, s'adresser au Secrétaire général, M. E. de Boissière.

La Société académique de Saint-Quentin met au concours pour 1881 : *Poésie*, 1° Un sujet laissé au choix des concurrents ; 2° Les paroles d'un chœur à quatre voix d'hommes pour orphéon ; — *Prose*, Biographie d'un personnage célèbre du département de l'Aisne, avec appréciation de ses travaux. — Les mémoires des concurrents devront être envoyés *avant le 31 décembre 1880*, au président de la Société, à Saint-Quentin.

Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. — Concours de 1880. — Pour la partie littéraire, la Société propose : 1° Une ou plusieurs pièces comprenant au moins cent vers sur un ou plusieurs sujets laissés au choix de l'auteur ; 2° Une nouvelle en prose. — Les Mémoires devront être remis franco, *avant le 31 décembre 1880.* — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Houzeau de Lehaie, secrétaire général de la Société.

Académie Mont-Réal de Toulouse. — Le conseil supérieur a l'honneur d'informer les poètes et les littérateurs de France, que les sujets imposés pour le grand concours de 1880 sont : 1° Pour la poésie, une *Ode à Molière* (100 vers au plus) et 2° Pour la prose, l'*Éloge de l'abbé de l'Épée*, bienfaiteur des sourds-muets (200 lignes au plus). — Les manuscrits seront reçus au siège de la Présidence, 12, place Ronaix, à dater du 1er mai, *jusqu'au 1er Septembre 1880.*

La Société nationale d'Éducation de Lyon destine pour 1880 un prix de trois cents francs au meilleur mémoire inédit sur ce sujet : « De l'Enseignement primaire supérieur en France et à l'Étranger. Quels doivent en être : 1° le but ; 2° l'organisation ; 3° les méthodes ». — Le prix sera décerné dans la séance publique de 1881. — Les mémoires devront être adressés franco, *avant le 1er novembre prochain*, à M. Palud, libraire, rue de la Bourse, n° 4. — Ils porteront en tête une épigraphe qui sera répétée sous un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. — Les manuscrits ne seront pas rendus. — La Société se réserve le droit d'imprimer dans ses annales ceux qu'elle aura couronnés, sans néanmoins enlever aux auteurs leur droit de propriété.

Réponses diverses.

M. C., à Auteuil : Dites-moi quels numéros vous manquent, et je vous les enverrai. Selon votre désir, vous avez été inscrit sur la liste des abonnés qui reçoivent le journal à l'année. Cherchez l'origine de *Faire un impair*. — *M. G., à Charancé (Sarthe) :* L'éditeur Calman Lévy demeure 3, rue Auber. — *M. C. M. R., à Zaandam :* Je puis très bien vous indiquer une famille prenant des pensionnaires. Il vous en coûtera de 200 à 250 francs par mois. Ne tardez pas trop à venir, car les demandes analogues à la vôtre sont nombreuses à cette époque de l'année. — *Mlle L. M. B., à Bordeaux :* Je ne m'occupe qu'accidentellement du placement des institutrices, et je n'ai aucune demande en ce moment.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures.*

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 5. 1er Août 1880.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, un exemplaire; Concours littéraires, gratis.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

(Extrait du Prospectus.)

Les Abonnés qui n'ont pas payé leur abonnement quand paraît le 5e numéro de l'année courante se voient présenter une quittance avec des frais de recouvrement montant à 30 *centimes* pour Paris, à 75 *centimes* pour la province et à 1 *fr.* 50 *centimes* pour l'étranger.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

De quels draps est-il question dans le proverbe si fréquemment employé Mettre quelqu'un dans de beaux draps blancs? *Je vous serais d'autant plus reconnaissant de cette explication que, jusqu'ici, je n'ai pu la trouver nulle part.*

Le mot *draps* (au pluriel) a eu jadis, si je ne me trompe, trois acceptions : 1° celle de linge de corps, 2° celle de draps de lit, qu'il a conservée, et 3° celle de habits, partie du vêtement.

A laquelle de ces acceptions appartient le *draps* de la phrase proverbiale que vous me proposez?

Évidemment, ce n'est pas à la première; car *draps*, dans ce sens, était généralement accompagné du mot *linge*, pris adjectivement, comme dans ces citations :

> Donc furent amenés, ainsi que tout nuds en leurs *linges draps*, l'un après l'autre, plusieurs bons chevaliers et escuyers du royaume.
>
> (Froissart, p. 270, col. 1.)
>
> ... Et renouvela de nouveaux *draps linges* et de robbes et vestures de fins draps de Damas selon l'ordonnance et coutume de Grèce.
>
> (Idem, III, p. 300, col. 2.)
>
> Il se despouilla jusques aux *draps linges.*
>
> (*Perceforest*, tome V, f° 137.)

Et, ce n'est pas non plus à la deuxième (draps de lit), parce que :

1° Jusqu'en 1727, date de la 2e édition du dictionnaire de Furetière, on a dit *linceul* pour désigner un drap de lit. Or, s'il s'agissait ici de tels draps, l'expression *être dans de beaux draps blancs* devrait avoir été rendue quelquefois par *être dans de beaux linceuls blancs*, et je ne sache pas que personne l'ait jamais rencontrée sous cette forme.

2° D'après l'Académie (1694), Richelet (1728) et Trévoux (1771), le sens de *mettre quelqu'un dans de beaux draps blancs* est : parler désavantageusement de lui, faire connaître tous ses défauts, en faire un portrait satirique, le railler, le déchirer à force d'en médire.

Or, ce n'est point là le sens qu'aurait cette expression si *draps* y voulait dire draps de lit : elle aurait celui de mettre dans une situation fort désagréable, puisqu'elle est ironique et que, pour peu qu'on aime la propreté, on se trouve parfaitement à l'aise quand on est couché dans de beaux draps blancs.

Quoi qu'en dise Le Duchat, le *draps* du proverbe qui nous occupe ne peut avoir à mes yeux que le troisième des sens donnés en commençant.

Du reste, une autre preuve en faveur de l'opinion que je préconise, c'est que, comme je vais le faire voir, on peut facilement reconstituer le proverbe en question avec ledit sens.

En effet, dès le commencement du XVIIe siècle (on en a la preuve dans Nicot, 1606), nous avions le verbe *draper* dans le sens figuré de *médire*, absolument comme nous avons encore *habiller* dans le même sens ; ce verbe avait été formé de *draps*, qu'on trouve employé pour *habits* dans tout le cours du moyen âge :

> Et à la nue terre se culchoit en ses *dras*
> Que il avoit le jur, ne changeant altres pas.
>
> (*Thomas le Martyr*, 102.)

Il me voit, si ne me ravise,
Por ce c'onques mès ne me vit
En tous *dras* ne en tel abit.

(Barbazan, 1, p. 377.)

Et sist à table [le roi d'Angleterre] en *draps* fourrés d'ermines, de merveille escarlate, sans manches.

(Froissart, I, I, 273.)

Or, il est très probable 1° qu'avant de dire *draper quelqu'un*, on aura dit *mettre quelqu'un dans des draps;* 2° qu'avant de dire *bien draper quelqu'un*, on aura dit *mettre quelqu'un dans de beaux draps* (il arrive souvent, dans les transformations de phrases, que l'adverbe *bien* se rend par l'adjectif *beau*); et enfin 3° qu'avant de dire *draper quelqu'un au point de le noircir*, on aura dit *mettre quelqu'un dans de beaux draps blancs*, le sens ironique réclamant la présence de cet adjectif.

—

Il arrive fréquemment que l'on supprime le dernier mot en énonçant cette phrase proverbiale : *mettre quelqu'un dans de beaux draps;* mais je ne crois pas que, sous cette forme abrégée, elle ait la même force que lorsqu'elle est complète; dans ce dernier état, elle me semble exprimer un degré de médisance plus élevé que dans le premier.

×

Seconde Question.

Dans les rapports législatifs distribués à la Chambre, on voit partout figurer le mot Excédant *écrit avec un* e *(excédent). Or, comme les dictionnaires que j'ai consultés, Landais et l'Académie (éd. de 1835) ne donnent pas ce mot avec l'orthographe que je relève dans lesdits rapports, je suis autorisé à en conclure qu'en l'écrivant ainsi on fait un véritable barbarisme. Cependant, on me dit que cette nouvelle orthographe est permise par l'analogie, et que ce n'est pas une faute. Voudriez-vous bien résoudre cette importante question dans un de vos prochains numéros ?*

—

Furetière et les principaux lexicographes qui l'ont suivi (Richelet, Trévoux, Landais, Bescherelle, Poitevin, Littré, etc.) écrivent le mot en question par *ant*, quand il est substantif, et la plupart de nos auteurs modernes font de même. Ainsi on trouve :

On croirait que les pays ingrats ne devraient se peupler que de l'*excédant* des pays fertiles, et nous voyons que c'est le contraire.

(J.-J. Rousseau, *Orig. du lang.* ch. 9.)

Si j'ai trop de suite et de fermeté, je voudrais pouvoir vous en donner mon *excédant*.

(Saint-Simon, 480, 206.)

Plus une nation est laborieuse et sociable, plus elle devient nombreuse, parce qu'elle a plus d'*excédant* dans ses moyens de subsistance.

(Virey, dans le *Gr. Dict. du XIXe siècle.*)

Lors des livraisons faites par les fournisseurs, l'*excédant* se paye moins cher, en proportion, que le reste de la pièce.

(Bonnefous, dans le même.)

Mais un semblable accord est loin de régner entre les diverses éditions de l'Académie : la première et la seconde écrivent *excédent;* les quatre suivantes, *excédant*, et enfin celle de 1878 revient à la première orthographe, qu'elle appuie de cet exemple :

S'il se trouve plus de cinq cents francs, vous aurez l'*excédent*. Un *excédent* d'aunage, de recette.

D'après ce qui précède, il est donc indiscutable, il me semble, qu'on est autorisé à écrire aujourd'hui un *excédant* ou un *excédent*.

Toutefois, l'hésitation manifestée par l'Académie faisant naître la question de savoir si l'une de ces manières ne vaudrait pas mieux que l'autre, je ne finirai pas sans vous donner mon avis relativement à ce choix.

Voici une règle à laquelle, je crois, on ne peut adresser le reproche de ne pas être exacte :

Tout substantif français qui se prononce comme le participe présent d'un verbe de la même langue se termine par *ant*, excepté quand il existe en latin un substantif en *entia* appartenant au verbe latin qui correspond au nôtre, auquel cas ce substantif se termine par *ent*. Ainsi, nous écrivons *un suppliant*, *un mendiant*, *un détaillant, un volant*, etc.; mais comme les verbes suivants :

Adhérer	Confluer
Précéder	Différer
Affluer	Présider

viennent de verbes latins ayant dans leurs familles respectives les substantifs

Adherentia	Confluentia
Præcedentia	Differentia
Affluentia	Præsidentia (bas latin)

nous écrivons : un *adhérent*, un *précédent*, un *affluent*, un *confluent*, un *différent* (terme monét.), un *président*.

Or, comme je n'ai rencontré *excedentia* dans aucun dictionnaire tant de la haute que de la basse latinité, je crois pouvoir en inférer que le substantif homophone du participe présent du verbe *excéder*, substantif de l'orthographe duquel il s'agit ici, requiert logiquement *ant*, et non *ent*, pour sa finale.



Troisième Question.

Pourriez-vous me donner l'explication de l'expression passablement singulière Parler chrétien, *qui se rencontre dans cette phrase de Molière* (Précieuses ridicules, 7) : « *Il faut* parler chrétien *si vous voulez que je vous entende* »?

—

L'expression *parler chrétien* se prend en français dans un double sens :

Dans l'un, elle signifie se servir d'un langage qui ne sente plus son paganisme, comme dans cette phrase :

Si nous étions du temps des sacrifices, je devrais sacrifier à Esculape ; mais il faut *parler chrétien*, et je loue Dieu.

(Cité par le Dict. de Trévoux.)

Dans l'autre, elle veut dire employer un langage qui puisse être entendu de son interlocuteur, comme dans la phrase des *Précieuses* que vous me citez.

Le premier sens s'explique facilement; c'est l'opposé de *parler païen*, qui serait parler à la façon d'un païen; quant au second, voici ce qu'en dit Le Duchat à l'occasion d'un passage de Rabelais (*Pant.*, II, ch. 9) :

Cette façon de parler, qui est purement italienne, est particulièrement commune à Venise, où dire à quelqu'un *parlate christian*, c'est lui dire de parler une langue que

l'on puisse entendre, et par cette langue, on entend d'ordinaire la langue du païs, où le peuple croit bonnement qu'il est le seul peuple chrétien comme le seul véritablement catholique de l'Univers.

Ainsi, ce serait au peuple de Venise que nous devrions la locution qu'il s'agissait de vous expliquer, locution du reste passablement ancienne puisqu'elle se trouve dans le passage suivant de la *Farce de maistre Pathelin*, composition que l'on croit de la fin du xv[e] siècle :

> Saincte Dame, comme il barbote !
> Par le corps bieu, il barbelote
> Ses mots, tant qu'on y entend rien.
> *Il ne parle* pas *chrestien*,
> Ne nul langage qui appere.

×

Quatrième Question.

Vous avez expliqué dans votre premier numéro la formation de la règle du mot Gens; *me serait-il permis d'espérer que vous voudrez bien aussi expliquer celle, presque aussi singulière, de l'adjectif* feu, *sur lequel vous étiez consulté il y a quelque temps?*

—

Quelle que soit l'origine de *feu* (je crois avoir donné la véritable dans le *Courrier de Vaugelas*, 5[e] année, p. 96), ce mot a été considéré pendant tout le moyen âge comme un simple adjectif s'accordant en genre et en nombre avec son substantif :

> Les biens de *feuve* Maroie de Ransart, laquelle trespassa ou dit hospital.
> (*Compte de l'hosp. de Vez*, de 1360, dans Roquefort, *Supp.* art. *Cotte.*)

> Eu esgard mesmement à son contract de mariage et testament de *feue* sa femme.
> (Pasquier, *Rech. de la France*, VI, 11.)

> *Feue* de très recommandable memoire madame l'archiduchesse d'Autriche.
> (*Cérém. de France*, p. 229. éd. in-4°.)

> A la cruelle bataille devant Constantinople moururent *feuz* de bonne memoire les roys Lisuart et Perion.
> (*D. Flores de Grèce*, f° 135.)

Il en fut de même jusque vers le dernier quart du xvii[e] siècle : Vaugelas, Chifflet, Marguerite Buffet et Bouhours ne parlent nulle part de cet adjectif, son orthographe d'accord n'offrant rien de particulier.

Cependant, comme plusieurs disaient *feu* en parlant d'une femme (ils étaient persuadés que ce mot venait de *fuit* parce que les Italiens disaient *la fu madame, il fu grand duca*), ils le déclarèrent indéclinable.

Ménage le fit venir, lui, de *félix*, heureux, un adjectif variable, et voulut qu'on dît : *la feue reine mère* et non *la feu reine mère*, ce qui, du reste, était la manière dont s'exprimaient tous ceux qui parlaient bien (1675).

Nicolas Andry (*Rem. sur la lang. franç.* 1689) corrobora cette règle en ces termes :

> Feu, Feue. — On dit *feu* au masculin et *feue* au féminin. C'est confirmé par l'usage de tous les honnêtes gens.
> (*Courrier de Vaugelas*, 7[e] année, p. 133.)

Delatouche (*Art de bien parler françois*, 1696) en fit dépendre la variabilité de la place qu'il occupait relativement au déterminatif :

> Quand l'adjectif *feu* est avant l'article, il est invariable : *feu la reine, feu votre sœur;* mais quand l'article ou l'adjectif possessif le précède, on dit assez indifféremment *la feu Reine* ou *la feue Reine*, *votre feu sœur* ou *votre feue sœur.*
> (*Courrier de Vaugelas*, 8[e] année, p. 29.)

De Wailly (*Princ. gén. et part. de la lang. fr.*, 1754) fit disparaître ce qu'il y avait de facultatif dans la règle :

> Feu. Placé avant l'article ou un adjectif pronominal ne prend ni genre ni nombre : *Feu la reine, feu votre mère;* mais on écrit *la feue reine, votre feue mère.*

Enfin, M. Bernard Jullien (*Gramm. pop. dite*, p. 183, col. 1) est venu, bien à tort selon moi, interdire à *feu* l'emploi au nombre pluriel, de sorte qu'aujourd'hui la règle syntaxique de cet adjectif peut se formuler de la manière suivante :

> Au singulier, il s'accorde avec son substantif quand il suit l'article : *le feu roi, la feue reine;* mais il reste invariable quand il le précède : *feu la reine, feu ma mère.* — On ne doit pas l'employer au pluriel.

Que n'a-t-on laissé sa syntaxe dans l'état de simplicité où elle était encore au temps de Vaugelas!

×

Cinquième Question.

Quelle est l'étymologie de lieu *dans l'expression familière « Être sans feu ni lieu »? On trouve ce mot sous la forme* leu *dans un ouvrage intitulé :* Galliæ grammaticus libellus, *Rob. Stephani*, 1558, *p.* 97. « *Il n'y a ne feu ne leu. Id est lumen.* »

—

Je crois que Robert Estienne s'est gravement trompé dans l'explication qu'il a donnée là de « leu ». Ainsi que je l'ai déjà dit dans le *Courrier de Vaugelas* (2[e] année, p. 12), *ni feu ni lieu* est une expression synonymique qui signifie *domicile :*

> M. de Valentinois n'avoit *ni feu ni lieu* que chez son père.
> (Saint-Simon, 33, 139.)

Or, cela implique nécessairement pour *lieu* le même sens que pour *feu* (venu de *focus*), qui s'est employé et s'emploie encore pour maison, habitation, demeure.

ÉTRANGER

Première Question.

Dans notre pays (la Finlande) comme en Russie, on fait, pendant l'hiver, des montagnes de glace soutenues par une charpente en bois et offrant un plan incliné sur lequel on se laisse glisser dans un petit chariot qu'on dirige, soit avec les pieds, soit avec les mains. Or, je désirerais savoir 1° si, en bon français, on peut appeler une construction de cette espèce une ramasse, *et 2° si l'action de descendre ainsi une montagne artificielle de glace peut se dire, dans la même langue,* aller a la ramasse *ou bien* se faire ramasser. *Quelqu'un m'assure ici que ces deux expressions ne sont pas françaises dans le sens que je vous indique. Je vous serais obligé de vouloir bien décider qui de mon contradicteur ou de moi a raison.*

—

Dans les Alpes, quand les neiges de l'hiver ont comblé tous les creux et mis sur le même niveau toutes les inégalités des pentes, les voyageurs descendent celles-ci

sur une espèce de traîneau nommé *ramasse*, dont Nicot, dans son *Thresor de la langue françoise* (1606), fait la description suivante :

Une façon de civiere à deux cornes longues de deux pieds sur le devant, que celuy qui conduit la ramasse tient une à chascune main, et à un siege où celuy qui est ramassé est assis, des accoudoirs et un dossier, soustenüe par derriere par un autre homme qui tient les pieds en contraire desmarche de ceux du premier, avec laquelle, en temps de grandes neges es monts du Piedmont, Genevre et Seny, on descend les passages du haut du mont jusques au pied d'iceluy.

Cette manière de descendre les montagnes couvertes de neige a donné naissance à plusieurs expressions que je vais vous faire connaître :

Ramasser, verbe qui se dit en parlant de la personne qui en traîne une ou plusieurs autres dans une ramasse.

Ramasseur, nom de celui qui ramasse, et qu'on appelle encore *marron* ou *marronnier*.

Se faire ramasser, se confier, pour descendre une montagne, à l'homme qui conduit habituellement une ramasse.

Or, la montagne russe, votre jeu national pendant la saison d'hiver, étant une image de la manière dont on descend des montagnes naturelles qui nous séparent de l'Italie, il me semble que vous pouvez employer dans ledit jeu toutes les expressions que je viens d'énumérer, c'est-à-dire 1° *ramasse* pour désigner le petit chariot représenté par le dessin que vous m'avez envoyé ; 2° *ramasser* pour signifier l'action de celui qui conduit le chariot en question ; 3° *se ramasser* pour désigner celle de la personne qui dirige elle-même sa descente ; et enfin 4° *se faire ramasser* en parlant d'un joueur qui a recours à un guide pour conduire le véhicule sur lequel on se laisse glisser de la plate-forme jusqu'en bas.

Mais quant à la question de savoir si toute la masse de la montagne factice peut s'appeler une *ramasse*, il est plus difficile de la résoudre, attendu que l'analogue de cette masse portant le chariot n'a point de nom particulier dans la nature.

Cependant, comme en maintes circonstances nous pouvons dénommer un objet en prenant le nom d'une de ses principales parties, je pense que la construction élevée pour votre jeu, avec la glace qui a servi à la former, pourrait parfaitement recevoir le nom de *ramasse*, et que, répondant à la question : où allez-vous ? on pourrait très bien dire : *Je vais à la ramasse*, comme on dit, par exemple, *Je vais au casino*.

—

Le mot *ramasse* (dont il ne faut pas prononcer le dernier *a* comme s'il était surmonté d'un accent circonflexe) n'a pas toujours désigné, dans les montagnes, la « façon de civiere » dont j'ai donné plus haut la description d'après Nicot. Dans l'origine, il signifiait tout simplement, comme le dit le même auteur, un assemblage de grosses branches d'arbre, tiré avec une corde par celui qui ramassait. Ce mot nous est venu de l'italien *ramazza*, formé du latin *ramus*, branche.

×

Seconde Question.

Je lis dans la biographie de Marguerite Buffet (Courrier de Vaugelas, 6e *année, p.* 189) *que l'expression* DE LONGUE MAIN *est une faute, et qu'il faut dire* DE LONG TEMPS *à sa place. Approuvez-vous cette opinion de la célèbre grammairienne ?*

—

L'expression dont il s'agit s'est employée dans le XIVe et dans le XVe siècle, comme en font foi les citations que vous allez lire :

Et me fut dit que *de longue main* ce duc d'Irlande avoit fait si grand attrait d'or et d'argent...
(Froissart, II, III, 80.)

Dieu, prevoiant leurs faultes futures, leur a souffert *de longue main* preparer à deux debuts de leur clos deux verges, Bordeaux et Calais.
(Chastellain, *Chr. du duc Philippe*, *Proesme*, p. 3, col. 1.)

Elle était usitée également au XVIe, les exemples suivants en sont la preuve :

De longue main il estoit en dissension avec ceulx de sa maison.
(Amyot, *Périclès*, p. 68.)

Puysque les humains tant et tant sont es cueurs endurciz que le mal parmy eulx advenu, advenant et a venir, ne recordent, ne sentent, ne prevoyent *de longue main*...
(Rabelais, *Pant.* liv. V, ch. XI.)

Depuis lors, on n'a pas cessé d'en faire usage jusqu'à nous, ces phrases l'attestent :

Et *de* si *longue main* je connais ta prüdence,
Que je t'en fais sans peine entière confidence.
(Corneille, *Médée*, III, 2.)

Parce qu'il est malaisé de se défaire si promptement d'une opinion à laquelle on est accoutumé *de longue main*.
(Deschamps, *Méduse*, II, 19.)

Mes matériaux étaient dégrossis et rassemblés *de longue main* par mes précédentes études.
(Châteaubriand, dans le *Gr. Dict. du XIXe siècle.*)

Or, en présence de cette consécration plusieurs fois séculaire, il me semble que l'expression *de longue main*, même eût-elle été fautive à son origine, n'en doit pas moins être considérée aujourd'hui comme parfaitement admissible dans la langue française.

×

Troisième Question.

J'ai remarqué que le dictionnaire de Littré écrit ÉTERNUMENT *sans* E *après l'*U ; *mais ne pensez-vous pas qu'il serait mieux d'y mettre un* E *muet, puisqu'on dit* REMUEMENT, DÉNUEMENT ? *Je serais content d'avoir votre opinion sur ce point d'orthographe.*

—

A mon avis, ainsi que je l'ai déjà dit dans le *Courrier de Vaugelas* (1re année, p. 172), la manière la plus logique d'écrire les substantifs en *ment* tirés d'un verbe où la terminaison *er* de l'infinitif est précédée d'une voyelle (remercier, rallier, broyer, etc.) consiste tout simplement à supprimer l'*e* muet devant *ment*.

En conséquence, je considère *éternument*, écrit sans accent circonflexe et sans *e* comme mieux orthographié que *remuement*, *dénuement*, *payement*, *braîment*, etc., qui se trouvent cependant consignés dans nos dictionnaires les plus justement estimés.

×

Quatrième Question.

Comment expliquez-vous l'espèce de négation LE

PLUS SOUVENT? *Je n'ai pas encore pu arriver à m'en rendre compte quoique j'y aie réfléchi bien des fois.*

Dans le style très familier, on emploie fréquemment le superlatif relatif de l'adverbe *souvent* comme réponse négative à une question qui nous est adressée :

Lui écrirez-vous? — Moi, lui écrire, grand Dieu! Ah! bien oui, *le plus souvent!*

Cette locution vient d'une ellipse qui a fait disparaître le *que* suivi d'une proposition qui constitue la question, suivie elle-même de *ce sera*. Ainsi, au complet, la phrase précédente serait celle-ci :

... Le plus souvent (que je lui écrirai, ce sera jamais).

Telle est du moins l'explication que m'en a fournie le savant M. Paulin Paris, un jour qu'il m'avait permis de l'accompagner à l'issue du cours qu'il faisait au Collège de France sur la *langue française du moyen âge*.

Chose qu'il est bon de retenir, l'expression *le plus souvent* peut parfaitement s'employer sans l'article, ce que montrent ces exemples :

Ah! dimanche, fit Colline, en dodelinant de la tête, *plus souvent*, c'est demain jeudi.
(Murger, *Vie de Bohême*, p. 151.)

L'évènement serait bien plus dramatique, Malvina, bien plus touchant, s'il était orné d'une femme, si nous nous en allions à deux. — *Plus souvent!*
(L. Reybaud, *Jér. Pâturot.*)

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... où je signalais la persistance... venait justifier *mes* paroles (quand on a commencé une phrase en parlant au singulier, il ne faut pas la continuer en employant le pluriel) : — 2° Combien en avons-nous *connu* (le participe passé qui n'a d'autre régime que *en* demeure invariable) ; — 3° ... lequel possède, *par* parenthèse (on sous-entend : *je dis cela*) ; — 4° ... et les États *moitié* souverains ; — 5° ... 300 fr. de dommages *et* intérêts (voir *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 18) ; — 6° ... et nombre d'ex-agents *ayant appartenu* à la préfecture de police (voir *En rupture de lycée* dans le *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 13) ; — 7° ... à ce beau résultat, *témoin* les derniers votes de MM...) ; — 8° ... et on ne crie pas que c'est fait de la chose publique (pas de *en*, qui tiendrait inutilement lieu des mots : de la chose publique).

Phrases à corriger
qui ont été trouvées dans divers journaux.

1° Soit, mais dites-moi franchement si vous, moi et tous ceux qui sont là à admirer ces charmantes personnes, ne savent pas, grâce à la façon dont elles sont vêtues, que celle-ci a un pied minuscule, une cheville parfaite, etc.
(*Le Gil Blas* du 3 juillet.)

2° Obligés de donner le plus de détails possibles sur l'application des iniques décrets contre les congrégations, les journaux ont dû mesurer d'une main avare la place réservée d'habitude à la discussion.
(*La Patrie* du 2 juillet.)

3° Le comité demande instamment que l'on arrête la confection des souliers pour fabriquer des brodequins lacés sur le côté et sur le coup de pied.
(*La France* du 1er juillet.)

4° M. de Freycinet a dit que les congrégations se sont laissées circonvenir par les partis, et que, si elles ont refusé de demander des autorisations, c'est à la suggestion des chefs de ces partis.
(*La Lanterne* du 28 juin.)

5° Nous croyons savoir que toutes les mesures sont prises contre toutes les éventualités possibles de résistance ouverte ou déguisée, et que le gouvernement s'est attaché à prévoir tous les échappatoires pour les déjouer sur-le-champ.
(*Le National* du 25 juin.)

6° Heureusement, pour lui, un Gascon, le sieur Capoulade, parti de Castel-Sarrazin sans sou ni maille à seule fin de faire son chemin à Paris, s'est pris de sympathie pour le fugitif.
(*Le Voleur* du 18 juin.)

7° Pour nous, le moment des récriminations serait mal choisi, puisqu'il daigne faire pencher à gauche la balance dont il tient le fléau, puisque c'est sur d'autres que sur nous qu'il dirige le froncement de son sourire olympien.
(*Le Réveil social* du 20 juin.)

8° Son amendement [à M. Chesnelong] ne tend à rien moins qu'à la suppression pure et simple du projet, et il lui permet de rouvrir la discussion générale que la gauche s'était empressée de fermer.
(*L'Estafette* du 24 juin.)

9° M. de Freycinet ne nous paraît pas ignorer cette situation périlleuse. Il a, cela n'est pas douteux, des regrets, des inquiétudes, des découragements, des colères mêmes.
(*Le Figaro* du 15 avril.)

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

Gabriel GIRARD.

Ce grammairien, un des plus distingués que nous ayons eus, naquit à Clermont, en Auvergne, vers 1677, et mourut le 4 février 1748.

Il fut pourvu de très bonne heure d'un canonicat à la collégiale de Notre-Dame de Mont-Ferrand; mais son goût pour les lettres lui fit résigner ce bénéfice à son frère, et il vint habiter Paris pour se livrer entièrement à la littérature.

Il joignit à la connaissance des langues anciennes celle de plusieurs langues vivantes, entre autres de l'esclavon et du russe.

Les liaisons qu'il forma à cette occasion et l'aménité de son esprit lui procurèrent la place de secrétaire interprète du roi et la fonction de chapelain de la duchesse de Berry, fille du Régent. C'est dans ces emplois, qui lui laissaient du loisir pour l'étude, que son esprit d'observation et d'analyse eut le temps et la faculté de se développer par la réflexion.

L'abbé Girard, frappé de cette vérité générale qu'il n'y a point de mots parfaitement synonymes, l'exposa dans l'ouvrage qu'il publia en 1718, sous ce titre : *la justesse de la langue françoise* ou les différentes significations des *mots qui passent pour synonymes*, ouvrage qu'il reproduisit avec des augmentations et de nouveaux développements en 1736, sous le titre de *Synonymes françois*.

Ménage et Bouhours avaient bien assigné la différence particulière de quelques synonymes; mais ils n'en avaient point étendu l'idée, en l'appliquant à la consi-

dération générale des mots regardés comme tels. « La ressemblance d'un mot avec d'autres, dit l'abbé Girard, n'embrasse pas toute l'étendue de la signification; elle consiste dans une idée principale que tous énoncent et que chacun diversifie par une idée accessoire qui lui donne un caractère propre et singulier. » C'est en réunissant sous le même article les mots qui semblent synonymes, c'est en les mettant dans le jour qui les distingue le mieux que l'auteur en fait une analyse comparée, où les nuances des mots, saisies presque toujours avec justesse, sont exprimées finement et rendues sensibles par des exemples composés avec autant d'esprit que de goût.

Dès la première édition, cet ouvrage, dont le sujet était neuf et l'exécution supérieurement traitée, fut généralement accueilli.

Lamotte, appréciateur sévère, jugea dès lors que l'Académie française ne pouvait que s'honorer en admettant l'auteur parmi ses membres. En effet, la voix des académiciens les plus éclairés l'y appelait. Mais un usage consacré par des règlements n'en ouvrait l'accès qu'aux démarches préalables de l'homme de génie, tandis que Louis XIV, moins difficile que le corps académique, allait chercher au loin le mérite obscur.

Dumarsais, malheureux et délaissé, ne fut point de l'Académie, et l'on ne doit pas s'étonner que Girard tardât si longtemps à se mettre sur les rangs. Il céda enfin aux reproches de ses amis, qui taxaient sa timidité d'indolence. Son amour-propre, ranimé par leurs vives instances, triompha de sa modestie.

Les démarches de l'auteur, plus que sexagénaire, furent d'abord infructueuses.

Cependant, quels titres pouvaient balancer l'ouvrage sur les *Synonymes*, cet ouvrage dont Voltaire a dit qu'il vivrait autant que la langue française elle-même?

Mais des académiciens qui se piquaient exclusivement de grammaire tâchèrent, dit-on, d'éloigner un émule dont leur médiocrité redoutait la comparaison.

Enfin le suffrage universel du public décida celui de l'Académie, et Girard fut nommé, en 1744.

Il ajouta alors de nouveaux titres à ceux qui lui avaient valu son admission dans la célèbre compagnie. Le même esprit de réflexion qui lui avait fait si bien distinguer les différentes modifications du langage le porta à rechercher par l'analyse logique les règles de la langue française elle-même, à les classer méthodiquement et à les réduire en principes.

Ce motif lui fit produire, en 1747, un ouvrage sous le titre de *Vrais principes de la langue françoise*, ou *la Parole réduite en méthode conformément aux lois de l'usage*.

Je vais extraire de cette grammaire les choses qui me sembleront capables d'intéresser mes lecteurs.

Les *Vrais principes de la langue françoise* sont sur un plan tout-à-fait neuf; ils sont divisés en 16 discours.

1er *Discours*.

Sans manquer d'estime pour les auteurs qui l'ont précédé, l'abbé Girard n'en consultera néanmoins aucun; la nature et l'usage sont les seuls guides qu'il se propose; de sorte que, s'il dit quelque chose de neuf, ce ne sera point affectation, le sujet le lui aura fourni; et s'il répète ce qui a été dit, ce ne sera point imitation, il l'aura pensé comme les autres.

Il en use ainsi parce qu'il a remarqué que l'influence de l'autorité et l'habitude de copier étaient de grands obstacles à la perfection des arts et des sciences.

A l'égard de la méthode, comme il n'est pas douteux que celle qui commence par des notions claires sur lesquelles elle fonde des principes certains, dont elle tire ensuite des conséquences justes et invariables, ne soit la plus propre à rencontrer le vrai, il en suivra le fil dans tout le cours de cet ouvrage, sans donner néanmoins dans la sécheresse du plan purement dogmatique.

Il ne saurait mieux entrer en matière que par des définitions faites avec soin, en commençant d'abord par celle de la parole, qui est la manifestation de la pensée.

La *pensée* naît de l'union des idées.

Les *idées* sont de simples images des choses; mais étant intérieures et spirituelles, il a « falu » pour les faire paraître au dehors, leur donner des corps, ce qu'on a exécuté par l'établissement des mots auxquels on les a unies, pour qu'elles en fussent l'âme et fissent effet sur l'esprit partout où ceux-ci le font sur les sens extérieurs.

L'essence du *mot* consiste à être une voix prononcée propre à faire naître une idée dans l'esprit; et cette propriété, sans laquelle il ne serait qu'un son matériel machinalement prononcé, c'est ce qu'on appelle *valeur*.

La *valeur* est donc, en fait de mots, l'effet qu'ils doivent produire sur l'esprit, c'est-à-dire la représentation des idées qu'on y a attachées.

De l'assemblage méthodique des mots se forme le *discours*, dont les variétés forment les différents styles.

Le *style* est une façon de s'exprimer portant un caractère émané, ou de la qualité de l'ouvrage ou du goût personnel de l'auteur. Ce caractère résulte du tour de la pensée, du choix des mots et de l'arrangement respectif de toutes les parties qui composent le discours.

Quant à la *voix*, elle n'est autre chose que l'air de la respiration rendu sonore; effet mécanique produit par le trémoussement des cartilages du larynx situés à l'extrémité de la trachée-artère : en s'échappant au dehors, elle reçoit différentes modifications, toutes comprises sous deux espèces générales, l'une le chant, l'autre la prononciation.

Lorsqu'une voix est simplement modifiée par les modulations mesurées du gosier, elle donne le *chant*, qui cause dans l'âme une sensation, en change quelquefois l'état, et en remue les passions.

La *prononciation* consiste dans cette modification que la voix reçoit des parties de la bouche, soit par la situation qu'elles prennent pour lui former un passage, soit par un mouvement dont elles l'agitent au moment qu'elle passe. Ainsi la voix ou l'air sonore est la matière de la parole, les parties de la bouche en sont les organes particuliers; la prononciation en constitue la forme et en fait le pinceau de l'esprit.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Mère et fille ; par Élie Berthet. In-16, 287 p. Paris, lib. Degorce-Cadot. 1 fr.

Chansonnier historique du XVIIIe siècle ; publié avec introduction, commentaire, notes et index, par Emile Raunié, archiviste-paléographe. Première partie : la Régence, t. IV. In-18 jésus, 310 p. et portraits à l'eau-forte par Rousselle. Paris, lib. Quantin. 10 fr.

Gœthe et Diderot ; par Jean Barbey d'Aurevilly. In-18 jésus, XXIII-294 p. Paris, lib. Dentu.

L'Inde contemporaine ; Chasse aux tigres ; l'Indoustan : Nuits de Delhi et révolte de Cipayes ; par W. Darville. Grand in-8°, 304 p. Limoges, lib. Ardant et Cie.

La Main coupée ; par Fortuné Du Boisgobey. 2 vol. in-18 jésus, 641 p. Paris, lib. Plon et Cie.

Les Fonds perdus ; par Henry de la Madelène. In-16, 249 p. Paris, lib. Plon et Cie. 1 fr.

Le Médecin des Folles ; par Xavier de Montépin. Edition illustrée. Livraison I. In-4°, 8 p. Paris, lib. Roy.

Les Alpes, études et souvenirs ; par Emile Talbert, vice-président du Club Alpin français. In-8°, 224 p. avec vignettes. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 50.

Philippe Chabot, amiral de France ; par C. Merland. In-8°, 72 p. Nantes, imprimerie Vve Millinet.

Les Bienfaits de la Révolution française ; par Emile Garet. In-8°, VIII-499 p. Paris, lib. Marescq aîné. 6 fr.

Les Femmes illustres de France ; par Joseph Delanox. 3e édition, revue et augmentée. Grand in-8°, 304 p. et vignette. Limoges, lib. Ardant et Cie.

Histoire des marins illustres de la France, de l'Angleterre et de la Hollande ; par Bescherelle. In-8°, 224 p. Limoges, lib. E. Ardant et Cie.

La Fille de M. Toinet ; par Eugène Giraud. In-18 jésus, 348 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Inès Parker ; par Mario Uchard. In-18 jésus, 346 p. Paris, lib. Calmann Lévy.

Les Compagnons noirs ; par Pierre Zaccone. In-18 jésus, 322 p. Paris, lib. Calman Lévy.

Fraiche comme une rose ; par Rhoda Broughton. Traduction de Mme C. Du Parquet. In-18 jésus, 404 p. Paris, lib. Calman Lévy.

Voyage en zigzags dans l'Italie centrale ; Cités et paysages illustres, ce qu'on nomme l'Agro romano, panorama de Rome moderne, etc. par Alfred Driou. Grand in-8°, 302 p. Limoges, lib. Ardant et Cie.

La Morte galante ; par Georges Duval. In-18 jésus, VII-259. p. Paris, lib Derveaux. 3 fr. 50.

Confession d'une jolie femme ; par Eugène Moret. In-16, 318 p. Paris, lib. Dentu.

Une Vie manquée, souvenirs d'une vieille fille, recueillis par Mme ***. In-18 jésus, VIII-457 p. Paris, lib. Pillet et Dumoulin.

Les Contes de Charles Dickens. Traduction d'Amédée Pichot. Nouvelle édition, revue. Grand in-8°, 300 pages. Limoges, lib. E. Ardant et Cie.

La Philosophie de Gœthe ; par E. Caro, de l'Académie française. 2e édition. In-18 jésus, VI-402 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Publications antérieures :

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE publié par l'Académie française. — Deuxième partie du tome deuxième. — Paris, librairie *Firmin Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob. — Prix de cette partie : 4 fr. 50 cent.

LE BOUSTAN OU VERGER, poème persan de SAADI. — Traduit pour la première fois en français, avec introduction et notes, par A. C. BARBIER DE MESNARD, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. — Un élégant volume elzévirien de 400 pages, sur papier tinté fort, avec encadrements rouges à chaque page. — Prix : 10 fr.

ÉTUDES ET GLANURES POUR FAIRE SUITE A L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE. — Par E. LITTRÉ, de l'Institut. — In-8°, XIV-454 p. — Paris, lib. *Didier et Cie*, 35, quai des Augustins. — Prix : 7 fr. 50.

HISTOIRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'INSTRUCTION. — Par le Dr FRÉDÉRIC DITTES, directeur du Pædagogium à Vienne. — Traduit de l'allemand par AUGUSTE REDOLFI. — Paris, librairie *A. Drouin*, 28, rue Jacob.

LA TROUPE DE MOLIÈRE ET LES DEUX CORNEILLE A ROUEN, en 1658, par F. BOUQUET. — Petit in-12 des Elsevier, avec trois eaux-fortes par M. Adeline de Rouen, et un fac-similé des signatures des acteurs de la troupe de Molière. — Paris, *A. Claudin*, 3, rue Guénégaud. — 1880. — Papier teinté ou vergé, 6 francs.

CENT RÉCITS D'HISTOIRE DE FRANCE. — Par GUSTAVE DUCOUDRAY, agrégé de l'Université, professeur d'histoire à l'Ecole normale des instituteurs de la Seine. — Paris, lib. *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

NOUVELLES TOUTES NEUVES. — Mam'zelle Titine ; La Caméristе de la marquise ; Le dernier verre ; Une femme à la mer ; Chapeau blanc et chapeau bleu ; Les fleuristes de la rue Lavoisier ; Le beau Cruzel ; l'Argent du prêt ; Deux coups de cravache ; Le médaillon. — Par SAINT-EMAN. — Paris, *Léon Vanier*, libraire-éditeur, 19, quai Saint-Michel. — Prix : 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

MANUEL DE PHILOLOGIE CLASSIQUE, d'après le *Triennium philologicum* de W. Freund et les derniers travaux de l'érudition. — Par SALOMON REINACH, ancien

élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — Prix : 7 fr. 50.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les étrangers. — Ouvrage pour les Français. — SYLLEXIE (signification des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50 cent. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

REMARQUES SUR LA LANGUE FRANÇOISE

PAR VAUGELAS.

Nouvelle édition, comprenant le Texte de l'édition originale, des Remarques inédites, une Clef inédite de Conrart, tous les Commentaires du XVIIe siècle, des Notes nouvelles, une Introduction et une Table analytique des matières.

Par A. CHASSANG, Docteur ès-lettres,

Lauréat de l'Académie française, Inspecteur général de l'Instruction publique.

Deux volumes in-8°. — Prix : 7 fr. 50 chacun.

PARIS, librairie de *J. Baudry*, 15, rue des Saints-Pères; — VERSAILLES, chez *Cerf et fils*, éditeurs, 59, rue Duplessis.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

SOCIÉTÉ D'INSTRUCTION ET D'ÉDUCATION. Sujet du Concours pour 1881. — Quel doit être le rôle de la famille dans l'Education des enfants? Et comment son action doit-elle se combiner avec celle de l'école? — Les mémoires doivent être adressés *avant le 31 décembre* à M. Arnoul, secrétaire-général de la Société, rue Brochant, 18.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, AGRICULTURE ET BELLES-LETTRES DE TARN-ET-GARONNE. — Programme des concours de 1881 : POÉSIE : La Société accordera 1° une médaille d'or de la valeur de 200 francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.); 2° une médaille d'or de la valeur de 100 francs à la meilleure pièce de genre conte, ballade, élégie, fable, etc.); 3° une médaille d'argent de la valeur de 50 francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Des médailles de bronze pourront être accordés aux poètes qui auront obtenu des mentions très honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents. — Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au secrétariat général de la Société, à Montauban, *avant le 1er février 1881*, terme de rigueur. — Pour plus amples renseignements, s'adresser au Secrétaire général, M. E. de Boissière.

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN met au concours pour 1881 : *Poésie*, 1° Un sujet laissé au choix des concurrents; 2° Les paroles d'un chœur à quatre voix d'hommes pour orphéon; — *Prose*, Biographie d'un personnage célèbre du département de l'Aisne, avec appréciation de ses travaux. — Les mémoires des concurrents devront être envoyés *avant le 31 décembre 1880*, au président de la Société, à Saint-Quentin.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT. — Concours de 1880. — Pour la partie littéraire, la Société propose : 1° Une ou plusieurs pièces comprenant au moins cent vers sur un ou plusieurs sujets laissés au choix de l'auteur; 2° Une nouvelle en prose. — Les Mémoires devront être remis franco, *avant le 31 décembre 1880.* — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Houzeau de Lehaie, secrétaire général de la Société.

ACADÉMIE MONT-RÉAL DE TOULOUSE. — Le conseil supérieur a l'honneur d'informer les poètes et les littérateurs de France, que les sujets imposés pour le grand concours de 1880 sont : 1° Pour la poésie, une *Ode à Molière* (100 vers au plus) et 2° Pour la prose, l'*Éloge de l'abbé de l'Épée,* bienfaiteur des sourds-muets (200 lignes au plus). — Les manuscrits seront reçus au siège de la Présidence, 12, place Rouaix, à dater du 1er mai, *jusqu'au 1er Septembre 1880.*

LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉDUCATION DE LYON destine pour 1880 un prix de trois cents francs au meilleur mémoire inédit sur ce sujet : « De l'Enseignement primaire supérieur en France et à l'Étranger. Quels doivent en être : 1° le but; 2° l'organisation ; 3° les méthodes ». — Le prix sera décerné dans la séance publique de 1881. — Les mémoires devront être adressés franco, *avant le 1er novembre prochain*, à M. Palud, libraire, rue de la Bourse, n° 4. — Ils porteront en tête une épigraphe qui sera répétée sous un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. — Les manuscrits ne seront pas rendus. — La Société se réserve le droit d'imprimer dans ses annales ceux qu'elle aura couronnés, sans néanmoins enlever aux auteurs leur droit de propriété.

Réponses diverses.

M. H. B., à Londres : J'ai vu la personne que vous m'avez recommandée, et lui ai donné tous les renseignements qui m'ont semblé pouvoir contribuer à la réussite de son entreprise. — *M. le Mis de V., au Plessis-Villoutreys :* Si les bandes étaient faites comme vous le suggérez, l'expédition du journal coûterait le double à la poste. J'offre de vous remplacer les numéros qui pourraient vous parvenir maculés. — *M. P., à Amsterdam :* J'y ai bien songé, mais c'est impossible.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures.*

Imprimerie G. DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 6. 15 Août 1880.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en* 1875, *et doublement récompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

(Extrait du Prospectus.)

Les Abonnés qui n'ont pas payé leur abonnement quand paraît le **5e** numéro de l'année courante se voient présenter une quittance avec des frais de recouvrement montant à 30 *centimes* pour Paris, à 75 *centimes* pour la province et à 1 *fr.* 50 *centimes* pour l'étranger.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATION.

Le 20 novembre 1879, j'ai reçu la rectification suivante relativement à la préférence que je venais de donner à *avoir la fièvre* sur *avoir les fièvres* :

Monsieur,

Dans le n° 17 du *Courrier de Vaugelas*, un de vos correspondants vous demande s'il faut dire *avoir la fièvre* ou *avoir les fièvres*, et vous répondez qu'il vaut mieux dire *la fièvre*, mais qu'on peut dire aussi *les fièvres*.

Il n'y a pas un médecin qui ne fasse une grande différence entre ces deux expressions :

Avoir les fièvres, cela veut dire avoir la fièvre intermittente (des fièvres ou des accès de fièvre périodique), la fièvre paludéenne ou des marais.

Avoir la fièvre, cela veut dire simplement qu'on est dans l'état dit fébrile, caractérisé par l'augmentation de la chaleur du corps, l'accélération du pouls, etc. Un homme qui a une fluxion de poitrine, un rhumatisme, une méningite ou même une fièvre typhoïde, a *la fièvre*, quand il présente les symptômes que j'énumérais tout-à-l'heure. Si l'on dit qu'il a *les fièvres*, tous les médecins, dans tous les pays, comprendront qu'il a les fièvres de marais ou les fièvres intermittentes. On dit tous les jours, et on écrit encore dans tous les traités de médecine : *avoir les fièvres*, dans ce dernier sens, c'est-à-dire avoir quelqu'une des formes (tierce ou quarte) de la fièvre intermittente.

Recevez, je vous prie, mes salutations.

Dr X...

Je prie l'auteur de cette communication de vouloir bien remarquer que, sans m'être prononcé aussi nettement que lui sur la différence qu'il y a entre *avoir la fièvre* et *avoir les fièvres*, j'avais cependant écrit ceci dans l'article auquel sa lettre fait allusion :

Je suis loin de blâmer ceux qui disent *avoir les fièvres*, dans le discours familier, pour signifier une fièvre se manifestant par une suite d'accès plus ou moins éloignés, car le Trévoux de 1771 admet encore cette phrase comme une bonne expression.

II.

Dans le *Courrier de Vaugelas* (3e année, p. 41), j'avais traité, mais non épuisé, tant s'en faut, la question relative à l'origine de *travailler pour le roi de Prusse*. Deux communications sur cette question m'ont été adressées depuis ; en voici une troisième :

Rieux (Haute-Garonne), le 23 mars 1880.

Monsieur,

J'ai lu avec un vif intérêt votre SYLLEXIE : au mot *Roi*, p. 293 (*Travailler pour le roi de Prusse*), vous exprimez la pensée que ce proverbe a pris naissance dans l'économie exagérée du grand Frédéric.

Permettez-moi de ne pas être de votre avis.

« *Travailler pour le roi de Prusse* » signifie, *en fait*, travailler dans l'intérêt du roi de Prusse, *exclusivement*, c'est-à-dire sans retirer aucun fruit de son travail.

Voici, d'après moi, et sauf meilleur avis, ce qui me paraît à peu près certain, et les lourds impôts sur les sujets de Frédéric ne doivent pas entrer en ligne de compte.

Ce proverbe a pris naissance sous le règne de Louis XV, roi de France, c'est-à-dire en ces temps où le duc de Choiseul, ministre des affaires *étrangères*, très complaisant, *trop complaisant peut-être*, dans ses relations diplomatiques avec Frédéric, se fit bâtir à Paris une demeure magnifique avec *l'argent et les pensions dont la Prusse le gratifia*. La maison bâtie garda le nom de « *Pavillon de Hanovre* ».

En agissant ainsi, Choiseul avait efficacement travaillé (*dans le sens vrai de ce mot*) pour le roi de Prusse; mais

il avait retiré, comme on le voit, un prix considérable de son travail. Madame de Pompadour, voulant justifier l'accroissement rapide de sa fortune, disait à tout venant : « *Je fais comme M. de Choiseul, je travaille pour le roi de Prusse; seulement Frédéric n'y gagne rien, et tout le profit est pour moi.* »

Vous dire, Monsieur le Rédacteur, où j'ai puisé les indications qui précèdent me serait impossible, attendu que je n'en ai pas conservé note écrite; mais je me souviens d'avoir lu cette explication quelque part.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes civilités empressées.

Adéma,
Inspecteur de l'enregistrement (en retraite).

Dans un premier examen fait sur l'origine du proverbe en question, j'avais cru entrevoir que l'auteur de ce proverbe était Voltaire.

Un de mes lecteurs m'a suggéré l'idée que cette origine pourrait peut-être se trouver dans le refrain suivant, qui est celui d'une des mille chansons satiriques que vit éclore le règne de Mme de Pompadour :

Ah! qu'il a bien travaillé
Qu'il a bien travaillé pour le roi (*bis*)
De Prusse.

Mais qui est désigné par le « il » de ce refrain? Je l'ignore complètement, et, pour le découvrir, il me faudrait beaucoup plus de temps que je n'en puis consacrer à cette recherche, quelque intéressante qu'elle puisse être.

Quoi qu'il en soit, il me parait néanmoins à peu près certain aujourd'hui, surtout après les nouveaux renseignements que M. Adéma vient de me fournir : 1° que l'expression *travailler pour le roi de Prusse* a pris naissance chez nous pendant le ministère du duc de Choiseul ; 2° que Frédéric le Grand est le roi de Prusse auquel il y est fait allusion ; et 3° qu'elle a été inventée par des Français pour railler certains de leurs compatriotes dont les services rendus à la Prusse n'avaient point obtenu la récompense qu'ils attendaient.

III.

Pour se conformer à une recommandation que j'ai faite à mes lecteurs, en tête du premier numéro de la présente année, un abonné s'est empressé de m'adresser la note suivante, extraite d'un passage de M. Paul Bert (*la Morale des Jésuites*, p. 320), laquelle lui parait infirmer l'origine que je propose (*Courrier de Vaugelas*, 3e année, p. 161) pour le proverbe *faute d'un point, Martin perdit son âne :*

Martin, paysan très fin, monté sur son âne, allait à la ville pour affaires. S'étant arrêté dans une auberge, il y trouve des étrangers en train de jouer. Invité par Bernard à jouer, il y consent, sachant qu'il était assez fort. D'abord le jeu lui réussit; mais ensuite il tourne si mal pour lui qu'il y perd tout son argent. Poussé par l'espoir de regagner son argent, il se décide à continuer. Mais il n'avait plus que son âne, qu'il joue. Les joueurs luttent avec acharnement, la partie est égale. Les assistants attendent avec anxiété la fin. On donne les cartes pour la dernière fois! Mais hélas! Martin, désespéré, se voit battre d'un point. De là le proverbe : « *Faute d'un point, Martin perdit son âne.* »

Cette explication ne peut m'inspirer aucune créance, pour la simple raison que voici :

Il est prouvé par une ordonnance de Charles V, rendue en 1369, et par une du prévôt de Paris, rendue le 22 janvier 1397, que c'est entre ces deux dates que les cartes à jouer ont été introduites en France. D'où il suit que, si l'explication précédente est la bonne, l'origine du proverbe en question ne peut remonter au-delà de l'année 1369.

Mais ce proverbe existait déjà au XIIIe siècle, comme cela résulte d'une citation fournie par Leroux de Lincy, citation que j'ai reproduite.

Par conséquent, l'explication que m'a adressée mon correspondant ne peut en rien infirmer celle que je donne à l'endroit désigné de mon journal.

✕

Première Question.

Comment se peut-il faire que l'expression adverbiale De but en blanc *signifie* inconsidérément ; *et comment y expliquez-vous la présence de* but, *mot qui signifie, dans les exercices de tir, le point à atteindre par le projectile, et non celui d'où ce projectile est lancé ?*

—

A l'origine, le canon était loin d'être l'arme de guerre que nous connaissons aujourd'hui ; il ne se mouvait dans aucun sens ; il se plaçait sur la même horizontale que le but à frapper, et, dans cette position et à une distance au plus égale à celle où la trajectoire de cette arme cessait d'être parfaitement droite, il lançait son projectile.

Plus tard, l'engin se perfectionna ; mais, en même temps, le tir en devint plus compliqué, et le langage de l'artilleur désigna la manière primitive de tirer, celle qui se faisait en quelque sorte tout naturellement, qui ne tenait compte ni de la hausse ni de la baisse, tirer *de but en blanc*.

Or, cette expression technique s'employa bientôt figurément pour dire inconsidérément, sans précaution, sans façon, sans préparatifs, sans réflexion, sans ménagement, sans préambule, comme dans ces exemples :

De but en blanc lui parler d'une affaire,
Ce seroit être maladroit.
(La Fontaine, *Joconde.*)

Mais on ne parle pas comme cela *de but en blanc.*
(Molière, *Mal. imag.*, II, I.)

En venir *de but en blanc* à l'union conjugale, il ne se peut rien de plus marchand que ce procédé.
(Idem, *Préc. ridic.*, V.)

Je passe maintenant à ce qui concerne la seconde partie de votre question.

Le blanc étant la marque du point où l'on vise, il est certain que *but*, dans l'expression *de but en blanc*, ne peut avoir la même signification ; ce mot veut dire le point d'où l'on adresse la balle ou le boulet au blanc ; et preuve, c'est que d'abord *de but en blanc* s'est dit en italien : *di punto in bianco ;* en espagnol, *de punta en blanco ;* que l'anglais abrège l'expression en *point-blank*, et que nous-mêmes, nous avons dit à sa place *de point en blanc*, comme le font voir les citations suivantes :

Portee du canon *de point en blanc* est la droicte ligne que descrit la balle jusques à ce que la pesanteur d'icelle com-

mence à veincre la force mouvante et de decliner en l'arc de sa cheute.

(Rivault, *Elém. de l'artill.*, p. 84, année 1605.)

Portee moyenne du canon est la ligne de la portee *de point en blanc* conduitte droict jusques à ce qu'elle rencontre la perpendiculaire qui seroit eslevée sur l'horizon du point où tombe la balle.

(Idem, même page.)

Tirer *de poinc en blanc*.

(Davelourt, cité par le général Bardin.)

Mais comment l'endroit d'où l'on tire a-t-il pu être appelé *but ?* Telle est la difficulté à résoudre.

D'après les lignes suivantes, empruntées à l'explication que le *Dictionnaire de l'armée de terre* donne de tirer *de but en blanc*, il est évident que *but* a le sens de *butte* dans cette expression :

Il y avait deux *butes*, celle d'où l'on tirait, celle vers laquelle on tirait. Le tireur venant examiner son coup, après avoir tiré, changeait alternativement la destination de l'une et de l'autre *bute*, parce qu'il y avait un blanc à chaque *bute*.
On retrouve cet usage de la double *bute* en divers pays, dans toute la Flandre, dans les villages qui environnent Cambray, villages où tous les dimanches on s'exerce à ce tir. Siemienowicz en fournit la preuve, quand il dit, p. 215, que *de but en blanc*, *de niveau* ou *de blanc en blanc* sont mêmes choses.

D'un autre côté, M. Littré, qui ne parle pas à la légère, nous apprend que ce mot n'est qu'une seconde forme de *butte*, avec lequel il a été longtemps confondu.

D'où il suit qu'on ne doit pas trop s'étonner de trouver *but* dans l'expression dont il s'agit, et que *butte*, qu'y met le Furetière de 1727, vaudrait certainement beaucoup mieux.

×

Seconde Question.

Puisqu'on dit Rue de Rivoli, *pourquoi ne dit-on pas* Rue de Bréda *? Rivoli et Bréda étant chacun un nom de ville, il me semble qu'il n'y a pas de raison pour ne pas admettre la préposition* de *devant l'un, quand on l'admet devant l'autre ? N'est-ce pas votre avis ?*

—

Si dans l'expression *rue de Bréda*, le mot *Bréda* était un nom de ville (ce qu'on pourrait très bien croire, Bréda, ville de Hollande, ayant été prise par Dumouriez en 1793), il faudrait, d'après une règle que j'ai depuis longtemps exposée dans le *Courrier de Vaugelas* (1re année, p. 3), maintenir la préposition *de* comme dans *rue de Rivoli*. Mais il n'en est pas ainsi ; dans cette dénomination de la voirie parisienne, *Bréda* est un nom d'homme, comme cela se trouve manifestement démontré par les lignes suivantes, que j'emprunte à Lazare (*Dict. des rues de Paris*, 1856) :

En vertu d'une ordonnance royale du 21 avril 1830, M. Bréda a été autorisé à convertir le passage qui portait son nom en deux rues publiques, dont l'une de 11 m. 69 c., l'autre de 9 m. 75 de largeur, formant à leur jonction une place triangulaire.

Par conséquent, on doit, à n'en pas douter, écrire *Rue Bréda*, sans la préposition *de*.

—

Il y a beaucoup de gens à Paris qui disent, par abréviation, *Boulevard Montmartre*, *Boulevard Magenta*. Je crois devoir vous avertir que ces gens-là commettent une grosse faute de construction, la préposition *de*, dans une dénomination de rue, de carrefour, de place, de quai, etc., ne devant être supprimée que lorsque le second des substantifs qui la composent est un nom désignant une personne.

×

Troisième Question.

A quelle époque remonte l'expression de Haute police, *et quel en est le sens précis ?*

—

La police qui regarde la protection des personnes est désignée sous le nom de *police de sûreté ;* elle a pour but de découvrir les attentats des malfaiteurs, qu'elle livre à la police judiciaire.

Dans le ressort de cette police se trouvent le régime intérieur des prisons, des maisons d'arrêt, de justice, de correction, de répression, des dépôts de mendicité, le classement des détenus, la délivrance des permis de communiquer avec eux, le transfèrement des condamnés, les travaux industriels des détenus, etc.

Mais la police de sûreté s'occupe encore d'actes qui, tout en n'étant pas précisément contraires aux lois en vigueur, sont jugés dangereux pour la sûreté publique ; par exemple, c'est elle qui prend sous sa surveillance les coupables sortant de prison, après l'expiration de leur peine, et qui veille sur leur conduite pendant un temps déterminé.

Or, c'est à cette partie de la police de sûreté qu'on a donné le nom de *haute police*, qualification qu'elle doit probablement à ce qu'elle est exercée par un haut fonctionnaire de l'Etat, le ministre de l'intérieur, agissant ordinairement au moyen du préfet de police.

Quant à l'époque à laquelle remonte cette expression, ce doit être, je pense, l'année 1804, la pénalité de la surveillance de la haute police ayant été introduite dans nos codes par l'art. 131 du sénatus-consulte du 28 floréal an XII.

×

Quatrième Question.

Je vous serais bien obligé si vous pouviez me dire à propos de quoi certains chiens de chasse ont été appelés Greffiers. *Remerciements d'avance.*

—

Voici ce que je trouve dans La Curne de Sainte-Palaye (*Mém. sur l'ancienne chevalerie*, t. II, p. 308, éd. de 1759) :

Salnove, beaucoup plus savant en fait de chasse qu'en fait d'histoire, confond une partie de ce récit avec l'histoire des chiens gris amenés d'outre-mer par saint Louis ; mais il nous indique l'étymologie du nom de *Greffiers* donné aux chiens de cette classe :
Si on l'en croit, Souillard (le premier des chiens baux dont il soit fait mention dans les livres de vénerie, offert en présent à Louis XI par un pauvre gentilhomme), couvrit une braque blanche et fauve d'Italie, qui appartenoit à un des Secretaires du Roi, qu'on nommoit alors *Greffiers*. Il n'en fallut pas davantage pour désigner sous le même nom les chiens provenus de cet accouplement.

ÉTRANGER

Première Question.

Si vous croyez que cela puisse intéresser vos lecteurs, je vous prie de vouloir bien expliquer, dans un prochain numéro, l'origine de l'expression Sur les dents.

—

Cette expression se joint souvent aux verbes *être*, *demeurer* et *mettre* pour signifier l'état de fatigue extrême où se trouve la personne que désigne le sujet ou le régime de ces verbes :

Là l'infanterie demeura *sur les dents* comme aians fait trois lieues plus que leurs ennemis.
(D'Aubigné, *Hist.* III, 9.)

Tout cet embarras met mon esprit *sur les dents.*
(Molière, *Amphit.*, I, 2.)

On dit aussi qu'on est *sur les dents,* que le travail a mis quelqu'un *sur les dents* pour dire qu'il est las et fatigué, qu'il n'en peut plus.
(*Dict. de Trévoux*, éd. de 1771.)

Mais d'où peut venir une telle signification à la locution *sur les dents ?*

Dans l'ancien français, on employait l'adverbe *adens* ou le participe *adenté* pour signifier sur les dents, la face tournée contre terre, courbé par l'âge, et, naturellement, très fatigué, parce que la grande fatigue incline le corps en avant :

[Il] couche s'*adenz*, durement s'umelie.
(*Roncisvaux*, p. 55.)

Sus la fontaine, tout *adens*
Se mist lors por boivre dedans.
(*Roman de la Rose*, vers 1489.)

L'un dessus l'autre *adentez* tomberont.
(Ronsard, 646.)

Le viex chastelain est tot *adent* (courbé).
(Roquefort, *Gloss. de la lang. rom.*)

Or, un jour vint où *adens* et *adenté*, deux vocables bien bons, cependant, disparurent de la langue (ce qui me semble s'être effectué vers le XVI[e] siècle) ; et comme on sentit le besoin de les remplacer dans le dernier sens indiqué plus haut, on leur substitua l'expression *sur les dents*, qui était en quelque sorte la traduction littérale de *adens* (*ad* et *dens*, dent).

×

Seconde Question.

Dans une lettre écrite par Mme de Sévigné le 12 avril 1671, on trouve la phrase suivante : « Vos dames sont bien loin de là, avec leurs coiffures glissantes de pommade et leurs cheveux de deux paroisses *? Que veut dire, je vous prie, ce « de deux paroisses » appliqué à des cheveux ? Si cette question vous paraît digne d'être traitée dans votre journal, j'en lirai la réponse avec un grand plaisir.*

—

Au moyen âge, quand, par suite de quelque convenance particulière, dit M. Littré, deux paroisses étaient réunies en une seule, on disait du bedeau, dont la robe était mi-partie de la couleur de la paroisse supprimée et de celle de la paroisse conservée, qu'il portait *un habit de deux paroisses.*

Par imitation, on a dit également d'un grand seigneur, d'un roi ayant des manches dont la moitié, en longueur, était d'ostade, et l'autre de velours, qu'il portait *des manches de deux paroisses.*

Or, la locution *de deux paroisses* ayant reçu de ces deux phrases, souvent employées, le sens de *de deux couleurs*, il a été permis à M[me] de Sévigné de la joindre à *leurs cheveux*, pour signifier que lesdits cheveux étaient de deux couleurs différentes.

—

Pour le dire en passant, rappelez-vous que *porter un habit de deux paroisses* s'emploie surtout au figuré en parlant d'un homme à deux visages, qui parle tantôt d'une manière et tantôt d'une autre, selon que son intérêt en dépend :

Quoiqu'ainsi que la pie, il faille dans ces lieux
Porter l'habit de deux paroisses.
(La Fontaine, *Fab.*, XII, 2.)



Troisième Question.

*Pourriez-vous me dire pour quelle raison vos journaux désignent sous le nom d'*Anastasie *la censure des publications périodiques ? Je vous serais bien obligé de me donner ce renseignement.*

—

Cette même question ayant été posée à l'*Intermédiaire,* il y a répondu en ces termes (10[e] année, col. 491) :

Ceci remonte au temps où M. Ernest Picard était ministre.
Le héros de Clichy abusa du « communiqué », et, par raillerie, on fit de cette petite vexation un personnage allégorique auquel on donna le prénom du ministre lui-même : *Ernest Communiqué.*
Un petit journal illustré qui avait souvent des difficultés avec la censure des dessins, voulut la personnifier également, et il choisit le prénom d'*Anastasie,* uniquement parce que ce prénom a cours dans les vaudevilles, et qu'on est accoutumé à eu rire.

Telle est l'origine d'*Anastasie*, qui, depuis, a désigné parmi les journalistes, non-seulement la censure des dessins contenus dans les publications illustrées, mais encore (je devrais peut-être dire surtout) la censure de toute publication périodique imprimée.

×

Quatrième Question.

Auriez-vous l'obligeance de me faire connaître, par le moyen de votre journal, quels sont les cas où le mot sens *doit se prononcer* san, *et ceux dans lesquels on doit le prononcer* sense *? Tous mes remerciements d'avance pour cette solution, qui m'est bien nécessaire.*

—

Jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, le mot *sens* a été prononcé *san ;* mais le grammairien Chifflet (voir *Courrier de Vaugelas*, 6[e] année, p. 62), ayant recommandé d'y faire « toujours » sonner l'*s* finale, ce qui était du reste la manière de prononcer des plus « disers », pour distinguer ce mot de *sang ;* et de plus modernes ayant considéré, je crois, l'équivoque que ce mot faisait aussi avec *cent*, il en est résulté pour lui une prononciation assez bizarre dans la langue actuelle, prononciation dont, sauf erreur, voici les règles :

Il faut prononcer *san* quand le mot *sens* se trouve à la fin d'un vers, car il rime alors avec un mot en *ants* ou *ents*, et ne peut, pour cette raison, sonner autrement.

On prononce de même dans les expressions suivantes, où *sens* est précédé ou suivi d'un adjectif :

Le bon sens; — le sens commun; — de sens froid; — de sens rassis.

Dans les expressions *à contre-sens*, un *contre-sens*, ainsi que dans *sens dessus dessous*, *sens devant derrière*, on prononce également *san*.

Le mot *sens* se prononce *sanz*, quand il est suivi, soit en prose, soit en vers, d'un adjectif commençant par une voyelle; ainsi on dit :

Aller en *sens* inverse (san zinverse); — C'est un *sens* étendu (san zétendu).

Enfin, on prononce *sanse* dans tous les autres cas, lorsque ce mot n'est pas suivi d'un adjectif :

Il n'a pas compris le *sens* (sense) de l'explication.
Allez dans un autre *sens* (sanse).
Le *sens* de la vue et du toucher (sanse).
Il a perdu complètement le *sens* (sanse).

—

On peut justifier historiquement la prononciation de *sens* par *san* dans les expressions *sens dessus dessous, sens devant derrière* : comme on écrivait autrefois ces expressions *c'en dessus dessous, c'en devant derrière* (voir *Courrier de Vaugelas*, 7e année, p. 149), il est naturel de n'y pas corrompre la prononciation de *sens* quand on y a déjà corrompu son orthographe.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

—

1° ... si vous, moi et tous ceux qui sont là à admirer ces charmantes personnes, ne *savons* pas (quand un verbe a pour sujet des pronoms de différentes personnes, il se met au pluriel et à la personne qui est marquée par le chiffre le moins élevé parmi les pronoms formant le sujet); — 2° ... le plus de détails *possible* (parce qu'on sous-entend *qu'il est*); — 3° ... sur le côté et sur le *cou-de-pied* (voir *Courrier de Vaugelas*, 8e année, p. 26); — 4° ... que les congrégations se sont *laissé* circonvenir (elles ne circonvenaient pas); — 5° ... à prévoir *toutes* les échappatoires (le substantif *échappatoire* est du féminin); — 6° ... sans sou ni maille *afin* de faire son chemin (voir *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 139, où est démontrée l'absurdité de *à seule fin*); — 7° ... puisque c'est sur d'autres que nous (il ne faut pas de *sur*, car la phrase signifie : c'est sur des personnages autres que nous); — 8° ... ne tend à rien *de* moins *que* la suppression (ce qui veut dire : tend juste à la suppression); — 9° ... des inquiétudes, des découragements, des colères *même* (à la fin d'une énumération, *même* est adverbe, et par conséquent invariable).

Phrases à corriger
qui ont été trouvées dans divers journaux.

—

1° Il nous suffira de remarquer que leurs considérants ne tendent à rien moins qu'à déclarer nuls et de nul effet le Concordat et les articles organiques.

(*Le XIXe Siècle* du 19 juillet.)

2° Grâce à ce généreux professeur, la misère ne viendra plus s'abattre sur les enfants de nos artistes. C'est une belle victoire que M. Wallet livre à l'ignorance, à la dépravation.

(*Le Progrès artistique* du 9 juillet.)

3° Eh bien! le Sénat a aujourd'hui sa dernière carte à jouer, s'il refuse encore l'amnistie revue et corrigée que lui renvoie la Chambre, c'en est fait de lui.

(*La Lanterne* du 10 juillet.)

4° La convention républicaine de Chicago, après six jours de séances, dont quelques-unes n'ont pas laissé que d'être un peu tumultueuses, a proclamé comme candidat le général Garfield.

(*La France* du 27 juin.)

5° Madame D... se plaignait à Jean-Baptiste de ce qu'il eût oublié de dire à son maître que, la veille, un Monsieur était venu pour affaire.

(*Le Figaro* du 27 juin.)

6° Certains libéraux, ennemis de la censure dramatique, ne parlaient rien moins que d'interdire la pièce parce qu'elle était représentée sur une scène subventionnée.

(*L'Illustration* du 28 février.)

7° Quand un magistrat sait qu'un gouvernement peut le laisser se morfondre dans un poste inférieur, il ne jouit pas d'une véritable indépendance, et les citoyens ne peuvent pas faire fonds sur son impartialité.

(*La Lanterne* du 4 juin.)

8° On voit bien que le *Parlement* et son auxiliaire M. de Paris n'ont pas eu soin de recueillir leurs souvenirs; autrement, ils se seraient rappelés ce passage fameux où Joseph de Maistre veut établir que la société humaine ne peut exister sans l'expiation.

(*Le Siècle* du 16 avril.)

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

Gabriel GIRARD.

—

(*Suite.*)

Comme la prononciation dépend et de la situation et du mouvement des organes, il en résulte qu'elle comprend deux espèces de modifications, dont l'une forme le son, et l'autre l'articulation.

Le *son* est la voix prononcée par la seule forme du passage que lui donne la situation des organes. Il se fait entendre par lui-même, et peut être aussi varié qu'il y a de diversité possible dans le passage de la voix.

L'*articulation* consiste dans les mouvements que les organes ajoutent à leur situation dans le temps de l'impulsion de la voix. Elle ne saurait être entendue sans le secours du son, dont elle est l'accompagnement. Ses variétés répondent au nombre des différents mouvements que le mécanisme de la bouche permet d'exécuter dans la prononciation.

Chaque nation s'est fait une habitude d'un certain nombre de sons et d'articulations, en puisant, selon son goût, dans la faculté naturelle.

Le désir et le besoin de commercer avec les absents, joints à l'infidélité de la mémoire et à l'instabilité des promesses, ont fait inventer des caractères propres à conserver et à montrer aux yeux la parole. Chacun de ces caractères représente ou un son ou une articulation. On les appelle tous d'un nom commun *lettres;* mais on nomme particulièrement *voyelles* ceux qui représentent les sons, et *consonnes* ceux qui représentent les articulations.

Les lettres sont donc les parties dont on construit les

mots. Pour cet effet, on les assemble de façon qu'elles puissent être prononcées, en « entrelassant » les sons avec les articulations, ou les voyelles avec les consonnes, car c'est la même chose.

Les langues où ce mélange est le plus égal sont les plus faciles à prononcer ; l'italien et le français l'emportant à cet égard sur beaucoup d'autres.

Celles où les voyelles dominent trop ont quelque chose d'efféminé ; celles où l'on trouve souvent une seule voyelle accompagnée d'un grand nombre de consonnes sont dures et difficiles.

Quelquefois la voyelle se trouve seule et se prononce sans l'aide d'aucune consonne ; il arrive d'autres fois qu'elle en a plusieurs attachées à son service, et elle peut les avoir avant elle ou à la suite. Quelle que soit la circonstance, elle forme la syllabe, et n'en forme qu'une avec toutes les consonnes de son cortège.

Ainsi, la *syllabe* sera très bien définie un son, simple ou composé, prononcé avec toutes les articulations par une seule impulsion de voix.

Si cette impulsion est faite avec lenteur, la syllabe est *longue ;* si elle est faite avec précipitation, la syllabe est *brève ;* si elle tient « un » milieu, la syllabe n'est ni longue ni brève.

Ce plus et ce moins de temps employé à la prononciation du son est ce qu'on nomme en grammaire *quantité*.

De l'union des voyelles entre elles, faite sans aucune interruption, soit de consonne propre, soit d'aspiration, il résulte un son composé, qu'on appelle *diphthongue*.

Il y a deux espèces de diphthongues : les unes *syllabiques*, lorsque l'union des voyelles produit simplement unité de syllabe, et les autres *orthographiques*, lorsqu'elles produisent une unité de son.

On ne saurait faire de longs discours sans quelques intervalles de repos, car il faut prendre le temps d' « humer » de nouvel air pour fournir au ressort de la vie et à la matière de la voix. Ce temps que l'on prend ainsi fait les *pauses* dans l'exécution de la parole.

On les marque sur le papier par la *ponctuation*, afin qu'elles soient faites à propos, afin que la personne qui lit soulage sa poitrine de façon que l'attention ne soit ni fatiguée par de trop longues « frases » ni détournée par des interruptions à contre-sens.

Que l'ironie ne vienne point tourner en ridicule l'exactitude de l'auteur et traiter de minuties ces premières définitions. Ce reproche porterait à faux parce que rien de ce qui a le vrai pour objet n'est minutie que lorsque l'étude en est déplacée.

Si tous les hommes se servaient des mêmes modifications de voix pour former les mots, s'ils rangeaient ces mots dans le même ordre, et s'ils y avaient attaché les mêmes idées, la manière de parler serait partout la même. Mais parce qu'ils en ont usé et en usent encore autrement, il se trouve parmi eux plusieurs manières différentes de parler, selon le plan magnifique de la variété de la Nature.

Lorsqu'une manière de parler est devenue commune à un assez grand nombre d'hommes pour former un peuple distingué des autres, on l'honore du nom de *langue*, lequel, par conséquent, ne signifie autre chose que l'usage particulier d'une nation entière, dans l'établissement, l'ordre et l'emploi des mots pour exprimer la pensée.

Comme dans chaque nation il y a deux sortes de personnes, les unes grossières et ignorantes, qui négligent et altèrent les expressions ; les autres instruites et polies, qui cultivent l'art de la parole, toutes les langues se trouvent ou dans un état de corruption ou dans un état de pureté. Celui-ci retient en propre le nom d'*usage*, décide ses doutes, fait l'essence des langues vivantes, et en renferme toutes les règles, qu'il n'est point permis d'apprendre d'un autre maître, parce qu'il n'en est point de plus sûr ni de plus docte en cette matière que celui qui les a faites.

Chez les peuples unis sous une même domination, l'usage de la langue suit celui de la politique : il est unique et dépend toujours de la portion dominante ; il s'apprend à la cour et dans la capitale. Lorsque la nation se trouve partagée en plusieurs petits peuples formant divers états souverains, il peut s'introduire des variétés de la langue commune. Ces variétés font que l'usage n'est pas, comme parmi nous, simplement distingué un bon et un mauvais, mais qu'il est divisé en plusieurs branches qui sont ce qu'on appelle *dialectes*.

Quant à l'état de corruption où se trouvent les langues, il y a deux degrés. L'un, qui ne vient que du défaut d'éducation ou du manque d'attention au bon usage ; tel est l'état de notre langue dans le bas peuple de Paris et parmi quelques « honnêtes gens » de province qui n'ont été ni à Paris ni à la cour. L'autre degré de corruption vient du mélange de l'ancienne avec la nouvelle façon de parler, ce qui forme chez le paysan, dans les provinces éloignées du centre de la domination, divers langages particuliers qu'on nomme *patois*, dont la connaissance peut servir à pénétrer dans l'origine des langues et des peuples, tels sont le bas-breton, l'auvergnat, le provençal.

La différence la plus apparente dans les langues est celle qui frappe d'abord nos oreilles ; elle vient de la différence des mots ; mais la plus essentielle ne se montre qu'à notre réflexion ; elle naît de la diversité du goût de chaque peuple dans le sens de la phrase et dans l'idée modificative de l'emploi des mots.

Lorsque cette sorte de goût propre et distinctif ne regarde qu'une circonstance unique ou une seule façon particulière de s'exprimer, on le nomme *idiome*, c'est-à-dire propriété de langue. Par exemple, c'est un idiome français d'exprimer par le pronom indéfini *on* joint au verbe actif l'attribution vague et indéterminée d'une action, au lieu que c'est un idiome italien de l'exprimer par le pronom réciproque *si* avec le même verbe.

Quand ce goût distinctif est considéré dans son universalité, c'est alors ce qu'en fait de langues on nomme *génie*. Chaque langue a le sien ; ils peuvent néanmoins être réduits à trois sortes, et par ce moyen les langues se trouvent distinguées en trois classes.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Fleur-de-Marie; par Albert Blanquet. In-16, 368 p. Paris, lib. Degorce-Cadot. 1 fr.

Le Marquis de Loc-Ronan; par Ernest Capendu. In-18 jésus, 324 p. Paris, lib Degorce-Cadot.

Les Religions et les Langues de l'Inde; par Robert Cust, des Sociétés asiatiques de Paris, Londres et Leipzig. In-18, 203 p. Paris, lib. Leroux. 5 fr.

Deux bijoux; par Mlle Zénaïde Fleuriot. 3e édition. In-18 jésus, 292 p. Paris et Lyon, lib. Lecoffre.

Le Sieur de Va-partout; par Pierre Giffard. In-18 jésus, 342 p. Paris, lib. Dreyfous. 3 fr.

Mémoires-journaux de Pierre de L'Estoile. Édition pour la première fois complète et entièrement conforme aux manuscrits originaux, publiée avec de nombreux documents inédits et un commentaire historique, biographique et bibliographique par MM. G. Brunet, Champollion, Halphen, Lacroix, Charles Read et Tamisey de Larroque. T. 8. Journal de Henri IV (1602-1607). In-8°, 393 p. Paris, lib. des Bibliophiles. 15 fr.

Pyrénées; par Adolphe et Paul Joanne. In-32, xxxv-407 p. et 10 cartes. Paris, lib. Hachette et Cie. 5 fr.

Les demi-mariages; par Paul Perret. In-18 jésus, xi-274 p. Paris, lib. Plon et Cie.

Conférences d'Angleterre; Rome et le christianisme; Marc-Auréle; par Ernest Renan, de l'Académie française. In-18 jésus, iii-267 p. Paris, Lib. nouvelle.

Guide Roman au Mont-Dore. Un épisode de la vie des eaux; par J. de Boisgrolau. In-18 jésus, 319 p. Paris, lib. des Bibliophiles. 3 fr. 50.

Histoire de la caricature sous la réforme et la Ligue (Louis XIII à Louis XVI); par Champfleury. In-18 jésus, xiii-323 p. avec vignettes. Paris, lib. Dentu. 5 fr.

Catherine d'Aragon et les origines du schisme anglican; par Albert du Boys. In-8°, xlvii-578 p. Paris, lib. Palmé.

Célèbres voyageurs des temps modernes. L'Afrique inconnue et les sources du Nil; par Charles de Folleville. In-12, 143 p. Limoges, lib. E. Ardant et Cie.

Le Forestier; par Jules de Glouvet. In-18 jésus, 348 p. Paris, Lib. nouvelle, 3 fr. 50.

Journal d'un pére de famille naufragé dans une île déserte avec ses enfants; par Mme de Montolieu. Nouvelle suite au Robinson suisse de J. R. Wyss. Grand in-8°, 241 p. Limoges, lib. E. Ardant et Cie.

Histoire nationale de la Bastille (1370-1789), récit authentique et vrai; par H. Gourdon de Genouillac. Belle édition illustrée. Grand in-4° à 2 col., 56 p. Paris, lib. Roy. 50 cent.

Nouveaux contes bleus; par Édouard Laboulaye, de l'Institut. Dessins par Yan' Dargent. In-8°, 374 p. Paris, lib. Furne, Jouvet et Cie.

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments, contenant l'explication des termes qui se rapportent aux mœurs, aux institutions, à la religion, aux arts, aux sciences, etc. et en général à la vie publique et privée des anciens. Ouvrage rédigé par uue société d'écrivains spéciaux, d'archéologues et de professeurs, sous la direction de MM. Ch. Daremberg et Edm. Saglio, avec 3000 fig. d'après l'antique dessinées par P. Sellier et gravées par M. Rapine. 7e fascicule (Cas-Cho). In-4° à 2 col., p. 961 à 1120. Paris, lib. Hachette et Cie. 5 fr.

Publications antérieures :

LE SOTTISIER DE VOLTAIRE, imprimé pour la première fois d'après le manuscrit autographe de Voltaire. — Avec une préface par Léouzon le Duc. — Un volume in-8° carré. — Prix (sur papier de Hollande) : 30 francs. — En vente à la *librairie des Bibliophiles*, 338, rue Saint-Honoré.

CHANSONNIER HISTORIQUE DU XVIIIe SIÈCLE. — Publié avec introduction, commentaires, notes et index. — Par Émile Raunié, archiviste-paléographe. — Première partie : La Régence. — T. IV. — In-18 jésus, 310 pages et portraits à l'eau-forte, par Rousselle. — Paris, librairie *Quantin*, 7 et 9, rue Saint-Benoît-Saint-Germain. — Prix : 10 francs.

LE DRAPEAU. — Par Jules Claretie. — Illustration de A. de Neuville et E. Marin. — Ouvrage couronné par l'Académie française. — Chaque page de ce volume est encadrée de filets tricolores. — Très beau volume in-4°. — Prix : 15 francs. — A la *Librairie illustrée*, 7, rue du Croissant.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE publié par l'Académie française. — Deuxième partie du tome deuxième. — Paris, librairie *Firmin Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob. — Prix de cette partie : 4 fr. 50 cent.

LE BOUSTAN OU VERGER, poème persan de Saadi. — Traduit pour la première fois en français, avec introduction et notes, par A. C. Barbier de Mesnard, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. — Un élégant volume elzévirien de 400 pages, sur papier teinté fort, avec encadrements rouges à chaque page. — Prix : 10 fr.

ÉTUDES ET GLANURES POUR FAIRE SUITE A L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE. — Par E. Littré, de l'Institut. — In-8°, xiv-454 p. — Paris, librairie *Didier et Cie*, 35, quai des Augustins. — Prix : 7 fr. 50.

LA TROUPE DE MOLIÈRE ET LES DEUX CORNEILLE A ROUEN, en 1658, par F. Bouquet. — Petit in-12 des Elsevier, avec trois eaux-fortes par M. Adeline de Rouen, et un fac-similé des signatures des acteurs de la troupe de Molière. — Paris, *A. Claudin*, 3, rue Guénégaud. — Papier teinté ou vergé, 6 francs.

NOUVELLES TOUTES NEUVES. — Mam'zelle Titine; La Camériste de la marquise; Le dernier verre; Une

femme à la mer; Chapeau blanc et chapeau bleu; Les fleuristes de la rue Lavoisier; Le beau Cruzol; l'Argent du prêt; Deux coups de cravache; Le médaillon. — Par Saint-Eman. — Paris, *Léon Vanier*, libraire-éditeur, 19, quai Saint-Michel. — Prix : 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par Eman Martin, professeur spécial pour les étrangers. — Ouvrage pour les Français. — Syllexie (signification des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50 cent. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

REMARQUES SUR LA LANGUE FRANÇOISE

PAR VAUGELAS.

Nouvelle édition, comprenant le Texte de l'édition originale, des Remarques inédites, une Clef inédite de Conrart, tous les Commentaires du xviie siècle, des Notes nouvelles, une Introduction et une Table analytique des matières.

Par A. CHASSANG, Docteur ès-lettres,

Lauréat de l'Académie française, Inspecteur général de l'Instruction publique.

Deux volumes in-8°. — Prix : 7 fr. 50 chacun.

Paris, librairie de *J. Baudry*, 15, rue des Saints-Pères; — Versailles, chez *Cerf et fils*, éditeurs, 59, rue Duplessis.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Appel aux Poètes. — Le *vingt-cinquième* concours poétique ouvert en France aujourd'hui 15 août, sera clos le *1er décembre 1880*. — Vingt médailles, or, argent, bronze, seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé *franco*, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — *Affranchir*.

Société d'Instruction et d'Éducation. Sujet du Concours pour 1881. — « Quel doit être le rôle de la famille dans l'Éducation des enfants? Et comment son action doit-elle se combiner avec celle de l'école? » — Les mémoires doivent être adressés *avant le 31 décembre* à M. Arnoul, secrétaire-général de la Société, rue Brochant, 18.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Programme des concours de 1881 : Poésie : La Société accordera 1° une médaille d'or de la valeur de 200 francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.); 2° une médaille d'or de la valeur de 100 francs à la meilleure pièce de genre conte, ballade, élégie, fable, etc.); 3° une médaille d'argent de la valeur de 50 francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Des médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions très honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents. — Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au secrétariat général de la Société, à Montauban, *avant le 1er février 1881*, terme de rigueur. — Pour plus amples renseignements, s'adresser au Secrétaire général, M. E. de Boissière.

La Société académique de Saint-Quentin met au concours pour 1881 : *Poésie*, 1° Un sujet laissé au choix des concurrents; 2° Les paroles d'un chœur à quatre voix d'hommes pour orphéon; — *Prose*, Biographie d'un personnage célèbre du département de l'Aisne, avec appréciation de ses travaux. — Les mémoires des concurrents devront être envoyés *avant le 31 décembre 1880*, au président de la Société, à Saint-Quentin.

Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. — Concours de 1880. — Pour la partie littéraire, la Société propose : 1° Une ou plusieurs pièces comprenant au moins cent vers sur un ou plusieurs sujets laissés au choix de l'auteur; 2° Une nouvelle en prose. — Les Mémoires devront être remis franco, *avant le 31 décembre 1880*. — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Houzeau de Lehaie, secrétaire général de la Société.

Académie Mont-Réal de Toulouse. — Le conseil supérieur a l'honneur d'informer les poètes et les littérateurs de France, que les sujets imposés pour le grand concours de 1880 sont : 1° Pour la poésie, une *Ode à Molière* (100 vers au plus) et 2° Pour la prose, l'*Éloge de l'abbé de l'Épée*, bienfaiteur des sourds-muets (200 lignes au plus). — Les manuscrits seront reçus au siège de la Présidence, 12, place Rouaix, à dater du 1er mai, *jusqu'au 1er Septembre 1880*.

Réponses diverses.

M. F. L., à Bar-le-Duc : Vous m'aviez déjà payé votre 10e année; que dois-je faire des 6 derniers francs que vous venez de m'adresser? — *M. C. A. H., à La Haye :* Je n'ai jamais vu ce mot de *Moucharabie*; si vous désirez que je puisse vous donner quelques renseignements à son égard, je vous prie de m'envoyer les phrases où vous l'avez rencontré.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures*.

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 7. 1er Septembre 1880.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Academie française en* 1875, *et doublement récompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

(Extrait du Prospectus.)

Les Abonnés qui n'ont pas payé leur abonnement quand paraît le 5e numéro de l'année courante se voient présenter une quittance avec des frais de recouvrement montant à 30 *centimes* pour Paris, à 75 *centimes* pour la province et à 1 *fr.* 50 *centimes* pour l'étranger.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

D'où vient, je vous prie, le mot ALIBORON *qui se trouve dans l'expression* MAÎTRE ALIBORON, *par laquelle on qualifie un âne ainsi qu'un homme ignorant et stupide?*

On a proposé de nombreuses étymologies pour le terme *Aliboron ;* je vais vous les indiquer et les apprécier à fur et mesure.

1° Le savant Huet, évêque d'Avranches, expliquait cette expression comme il suit : Un avocat plaidant en latin (c'est seulement sous François Ier, je crois, qu'il fut ordonné de plaider en français) et voulant dire que sa partie adverse n'était pas recevable dans ses alibi, s'écria, comme si ce mot eût été déclinable, c'est-à-dire en faisant une grosse faute :

Nulla ratio habenda est istorum *aliborum*.

D'où le nom de *maître Aliboron*, qui serait resté à l'ignorant avocat, et qui, depuis, aurait été donné à l'âne.

— Quoique cette étymologie ait obtenu les suffrages de Ménage, de Richelet, de Roquefort et de La Mésangère, je ne puis l'adopter, parce que, dans aucun des textes que j'ai recueillis pour traiter cette question (il y en a qui datent du XVe siècle), *maître Aliboron* ne désigne un avocat, ce qui serait cependant une condition indispensable pour justifier l'origine ci-dessus indiquée.

2° Quitard croit qu'*Aliboron* est le mot patois *aribourou*, francisé par le changement de *r* en *l*, si commun en lexicologie : et *aribourou*, composé de *ari*, va, et de *bourou*, baudet, c'est-à-dire, *va baudet !* est, dans les idiomes méridionaux dérivés de la langue romane, un cri dont les âniers se servent pour faire marcher leurs bêtes, et dont les mauvais plaisants ont fait une expression ironique s'adressant aux sots qui extravaguent.

— Il n'y a qu'un petit malheur pour l'étymologie de Quitard; c'est que, dans l'origine, l'expression *maître Aliboron* n'a désigné ni un âne, ni aucun animal quelconque; mais qu'elle s'est appliquée à un personnage considérable, comme le dit M. Littré, et comme le prouvent ces vers empruntés à une œuvre du XVe siècle, le *Miracle de sainte Geneviève :*

Si je fusse roi ou regent,
Ou un grand *maistre Aliboron*,
Chascun ostast son chaperon.

3° Le docte Le Duchat a imaginé une espèce de généalogie d'*Aliboron*, qu'il fait descendre d'Albert le Grand (1193-1280). Cet Albert, réputé alchimiste et magicien, est le prototype d'*Albéron*, *Auberon* ou *Obéron*, roi de féerie, dont le pouvoir opère des merveilles dans le roman de Huon de Bordeaux ; et d'*Aubéron* serait venu *Aliboron*, ce qui, soit dit en passant, ne fait pas grand honneur à ses ancêtres.

— Tout mot dont on a la prétention de faire dériver *Aliboron* doit pouvoir former *Aliborum*, qui est, d'après les anciens textes, la forme primitive de *Aliboron* (celle-ci est due à ce que, pendant longtemps, *um* s'est prononcé *on*). Or, comme il est très évident qu'il ne serait jamais venu à l'esprit de personne de changer en *um* la finale *on* de *Albéron*, *Auberon*, *Obéron* pour intro-

duire ce mot en français, il ne l'est pas moins que l'étymologie proposée par Le Duchat ne peut être la vraie.

4° D'après un article signé « Une contemporaine » inséré dans le *Musée des familles* (mars 1843), *Aliboron* aurait une tout autre étymologie :

L'âne, symbole de la divinité, dans le sanctuaire de Thèbes (Egypte) portait le nom d'*Alhiborouin*... *Alhiborun*, décomposé par les racines de la langue sacrée, signifie : *al*, grand, *hy*, dieu, *bor*, souffle, *un*, principe. D'*Alhiboroun* on a fini par faire *Aliboron*, qui est maintenant un des noms grotesques de l'âne.

— Je réfute cette quatrième étymologie comme j'ai réfuté la seconde; nos anciens textes prouvent qu'à l'origine *maître Aliboron* ne désignait point un âne, et que, par conséquent, il n'y a qu'une ressemblance purement accidentelle entre l'*Alhiborouin* du *Musée des familles* et notre *Aliboron*.

5° Dans le procès de Gilles de Rayz (1440), auquel Du Cange fait allusion, *maître Aliboron* serait un nom du diable, et ce mot, selon les éditeurs de Du Cange, résulterait d'une corruption du germanique *Alt-Boran*, dont le sens littéral est le vieil ennemi.

— Comme je l'ai déjà dit, la forme primitive de *Aliboron* est *Aliborum*, ainsi que le prouvent une fois de plus ces paroles prononcées par le satellite Gadiffer dans la *Passion de Jésus-Christ à personnages*, feuillet 214 :

Faictes nous faictes
Sire roy *maistre Aliborum*.

Or, comme je ne m'explique pas comment ce vocable pourrait porter la finale *um* s'il venait de *Boran*, qui se termine par *an*, je suis autorisé à en conclure que l'origine proposée dans ce dernier cas doit également être rejetée.

6° M. Devic, l'auteur du *Dictionnaire étymologique des mots d'origine orientale* (ouvrage qui se trouve placé à la suite du Supplément de M. Littré), pense que le terme *Aliboron* nous a très probablement été fourni par *Al-Biroûni*, nom d'un savant arabe, en quelque sorte un des affidés, un des disciples de Satan :

Al-Biroûni, mathématicien, astronome, géographe « très estimé, dit D'Herbelot (*Bibliot. orient.*), non-seulement par son habileté dans les sciences spéculatives, mais encore dans les pratiques, comme la magie naturelle, astrologie judiciaire, art des talismans ». *Al-Biroûni*, contemporain d'Avicenne, a joui d'une réputation immense dans les écoles arabes... De plus, il a toujours passé pour un magicien excellent, et sa vie, d'après les biographes orientaux, est pleine de traits miraculeux.

— La prononciation de *Al-Biroûni* est tellement facile qu'il me semble de toute impossibilité qu'elle ait jamais été corrompue en *Aliboron*, et moins encore en *Aliborum*, qui est, il faut se garder de l'oublier, l'orthographe originelle de l'expression qui nous occupe.

Quant au personnage lui-même, qui vivait au temps d'Avicenne, c'est-à-dire du xe au xie siècle, comment a-t-il pu parvenir à notre connaissance? Ce ne pourrait être que par les historiens des Croisades, et il ne s'en trouve aucun, du moins que je sache, qui cite assez souvent le nom du savant oriental pour lui avoir valu l'honneur de passer en proverbe.

Maintenant que j'ai repoussé, et, je crois, non sans succès, les diverses étymologies proposées jusqu'ici pour *maître Aliboron*, j'en vais donner une à mon tour, qui, je l'espère, recevra bon accueil de mes lecteurs.

Pour moi, l'origine si longtemps et si vainement cherchée du mot *Aliboron* n'est autre que le latin *elleborum;* car ce mot, qui a pu donner *Aliboron* (les permutations de *e* en *a* et en *i* sont fréquentes) explique parfaitement, comme vous l'allez voir, du reste, l'expression de *maître Aliboron* dans les divers sens où on la trouve employée.

La plante nommée en latin *Elleborum* s'est appelée *Aliboron* en français (lisez *Aliborum*) dès le xiiie siècle, comme le met en évidence ce passage du *Roman du Renart :*

Et herbes i trova assez
Dont li rois sera respassez ;
Aliboron i a trové,
Que plusors gens ont esprové
Qui est bone por eschaufer
Et por fievres de cors oster.

Or, attendu que l'elléborisme, ou traitement de certaines maladies chroniques par l'ellébore, faisait un des points capitaux de la thérapeutique des anciens, on a qualifié de *maître Aliboron*, c'est-à-dire de *maître Ellébore*, un homme d'un grand talent dans l'art si précieux de guérir, fait que la citation suivante met complètement hors de doute :

Qu'il vienne de là les monts quelque messer qui se vante d'estre un *maistre Aliboron* en tout et guerir toutes sortes de maladies.

(Poissenot. l'*Esté*, f° 110, recto.)

Quand le nom de *mire* prévalut par désigner les médecins, l'apothicaire, qui, après eux était l'homme le plus souvent en relation avec l'ellébore, hérita du nom de *maître Aliboron*, ce que démontrent ces vers du *Testament de Pathelin*, composition du xve siècle :

Que tost
Vous allez querre le presbtre.
Et puis après, allez chez *maistre*
Aliboron l'apothicaire.

Dans la première moitié du siècle suivant, un *maître Aliboron* n'était déjà plus un sérieux marchand de remèdes, ni même un guérisseur vulgaire; le temps avait marché : l'expression avait tourné à l'ironie, et s'appliquait à un homme qui ne se croyait étranger à rien, comme le prouvent les titres de certaines publications parues à cette époque :

Cy commencent les Ditz de Maistre Aliborum, *qui de tout se mesle.* Ouvrage imprimé à Paris par Pierre Prévost.

Maistre Aliborum, *qui de tout se mesle et scet faire tous les mestiers* et de tout rien. (1527.)

Vers le milieu du xviie siècle, la même expression désignait encore un pédant, un personnage ridicule par ses prétentions à tout savoir, un individu qui se croyait propre à tout faire, comme cela ressort de la définition qu'en donne Antoine Oudin dans ses *Curiositez françoises* (1654) :

Un maistre Aliboron. *Un homme qui se mesle de toutes sortes de choses.*

Mais la dégradation de ce sobriquet, si éminemment respectable autrefois, ne devait pas en rester là; le poète

Sarrazin (1603-1654) avait commis le calembour suivant dans son *Testament de Goulu*, p. 46 :

> Ma sotane est pour *maître Aliboron*,
> Car sotane à sot âne appartient.

La Fontaine, qui n'avait pas été sans lire la pièce, crut, ou fit semblant de croire que *maître Aliboron* y désignait un baudet, et il l'employa avec ce sens dans une fable bien connue, ce qui lui a valu cette dernière et méprisante acception :

> Arrive un troisième larron
> Qui saisit *maître Aliboron*.

Si M. Devic, qui a été le premier, je crois, à soupçonner *elleborum* d'être l'origine d'*Aliboron* (Journal l'*Intermédiaire*, 3e année, col. 277), lit jamais ce qui précède, j'ose espérer qu'il cessera bientôt d'accorder ses préférences au nom du savant Al-Biroûni.

×

Seconde Question.

Doit-on écrire CIRCONSTANCIEL *avec un* C *ou avec un* T, *comme on écrit* PROVIDENTIEL, ESSENTIEL, SUBSTANTIEL, *etc. Plusieurs dictionnaires que j'ai consultés écrivent avec un* C. *Pourquoi cette exception?*

—

Tous les substantifs latins en *entia, antia* nous ont donné (le plus souvent par l'intermédiaire d'un adjectif de la même langue en *entialis*, *antialis*) un adjectif en *entiel*, *antiel*, comme le montre le tableau suivant :

Confid*entia*	Confid*entiel*.
Subst*antia*	Subst*antiel*.
Ess*entia*	Ess*entiel*.
Differ*entia*	Différ*entiel*.
Desin*entia*	Desin*entiel*.
Pot*entia*	Pot*entiel*.
Pestil*entia*	Pestil*entiel*.

Or, attendu que le latin *circumstantia* contient un *t* à sa dernière syllabe, j'en conclus que, si la logique a le droit d'être comptée pour quelque chose dans l'établissement de l'orthographe des mots, ce ne doit pas être par un *c*, mais bien par un *t* qu'il faut écrire cet adjectif.

—

Il y a des lexicographes qui écrivent *obédienciel* (par un *c*) ; à mon avis, c'est aussi une faute, car le substantif latin qui est la source de cet adjectif étant *obedientia*, il faut, par analogie, que son correspondant, en français, se termine par *tiel*.

×

Troisième Question.

Je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien me faire savoir, dans un de vos prochains numéros, pourquoi on dit d'un homme qui n'a pas d'argent qu'il est SANS SOU NI MAILLE. *Que peut donc signifier* MAILLE *dans cette expression?*

—

Le mot *maille*, qui, selon toute probabilité, vient du bas-latin *medala*, *medalia*, a désigné, sous les rois capétiens, jusqu'à la fin du XVIe siècle, la plus petite de nos monnaies réelles faites de billon :

> Ne ne cuide que riens lui faille,
> Tout n'ait il vaillant une *maille*.
>
> (*Rom. de la Rose*, v. 5012.)

> Maintenant de toutes ces aumosnes, il n'en vient une seule *maille* aux pauvres.
>
> (Calvin, *Instit.* 879.)

Cette monnaie étant de forme carrée, on dit d'abord, pour signifier ne posséder aucun bien, qu'on n'avait *ni monnaie ronde, ni monnaie carrée*. Mais, plus tard, on remplaça, dans cette expression, *monnaie ronde* par *sou*, nom de la pièce qui était immédiatement supérieure à la *maille*, et *monnaie carrée* par le mot *maille* lui-même; d'où *n'avoir ni sou ni maille*, expression qui nous est restée, bien que la *maille*, depuis le XVIIe siècle, ne soit plus qu'une monnaie de compte, c'est-à-dire une monnaie imaginaire.

—

On trouve dans le Dictionnaire de Littré que *maille* était autrefois synonyme d'*obole*. Je ne viens pas contester le fait ; mais je crois devoir vous avertir qu'il ne faudrait pas conclure de cette synonymie qu'il soit possible de substituer *obole* à *maille* dans l'expression proverbiale dont il s'agit, ces espèces d'expressions (j'en ait déjà fait plus d'une fois la remarque dans ce journal) étant du nombre de celles qui n'admettent pas de telles substitutions.

×

Quatrième Question.

Peut-on dire : « L'avoué du demandeur A CONCLU QU'*il plût au tribunal » ? Ne faudrait-il pas : « L'avoué du demandeur* A CONCLU A CE QU'*il plût au tribunal » ?*

—

On dit d'un avocat, d'un juge qui tire les conséquences d'une plaidoirie, d'une commission qui tire celles de l'examen d'une question dont elle avait été chargée par une assemblée, politique ou autre, qu'ils *concluent à*... (le nom de la chose pour laquelle ils se prononcent) :

> De vingt-deux juges, il n'y en eut que neuf qui *conclurent à la mort*.
>
> (Voltaire, *Louis XIV*, 25.)

> La commission des Tuileries s'est réunie hier à deux heures, ses travaux sont sur le point d'aboutir. Elle va *conclure à l'achèvement* du palais, en utilisant les portions restées debout après l'incendie.
>
> (*La Lanterne* du 10 juin 1880.)

Cette construction implique, pour le cas où ce qui suit *conclure* est un verbe à un mode personnel, les mots *à ce que*. Or, comme ces mots s'abrègent quelquefois en *que*, il s'agit ici de savoir si *conclure à ce que* vaut mieux que *conclure que*, ou réciproquement.

A la vérité, il y a quelques verbes, au nombre desquels je puis citer immédiatement *s'entendre* et *consentir*, qui réduisent à *que* le *à ce que* précédant leur régime; mais je n'ai point rencontré d'exemple de cette ellipse avec le verbe *conclure*.

D'où cette conséquence que, selon moi, *conclure à ce que* est la construction généralement adoptée, et qu'il faut la préférer à *conclure que*, quoique cette dernière ait peut-être plus d'une analogie qui plaide en sa faveur.

—

Sur l'emploi de *que* suivant certains verbes qui requièrent une préposition après eux, devant les substantifs et devant les infinitifs, je crois qu'on ne lira pas sans quelque avantage ce que j'ai écrit dans le *Courrier de Vaugelas*, 6e année, p. 155, et 9e année, p. 85.

ÉTRANGER

Première Question.

On trouve cette phrase dans le Charivari *de Dancourt* (14) : « *Avec son mariage qu'elle dit qui sera secret, et* TOUT LE MONDE EN VA A LA MOUTARDE ». *Que signifie une telle phrase? Je vous serai très reconnaissant si vous voulez bien me donner l'explication de cette singulière locution.*

—

Je ne puis vous faire bien comprendre le sens de la phrase que vous m'adressez, sans vous entretenir au préalable du proverbe les *petits enfants en vont à la moutarde*.

Quand nous parlons de quelque affaire complètement ébruitée, nous disons ordinairement, dans le langage familier, que c'est le secret de polichinelle, c'est-à-dire un secret que tout le monde connaît.

Nos pères du moyen âge exprimaient cette pensée tout autrement. Attendu que, chez eux, le peuple avait généralement l'habitude d'envoyer les enfants, encore inutiles, acheter au détail les choses nécessaires à la sustentation de la famille (M. Francisque Michel, dans son *Dictionnaire d'argot*, fournit la preuve manifeste de l'existence de cet usage par une citation empruntée au *Journal d'un bourgeois de Paris*, année 1413), ils disaient d'un secret entièrement divulgué, connu de tout le monde, que *les enfants en allaient à la moutarde*, comme si, réellement, les enfants eux-mêmes en eussent parlé entre eux quand ils se rencontraient dans la rue faisant, pour leurs mères, des commissions où la moutarde figurait le plus souvent.

Cette expression métaphorique est passée en proverbe, et les emplois qu'on en a faits sont loin d'être rares, car j'ai facilement pu en recueillir ces exemples, dont il me serait très possible d'augmenter le nombre :

Mais on ne laissa pas de publier ceci par tout ce pays, car mon compère ne fut pas secret, tellement que *les enfants en vont* aujourd'hui *à la moutarde*.
(*Hist. com. de Francion*, liv. VIII, p. 331.)

Et en feut faicte une chanson, *dont les petits enfants alloyent à la moustarde*.
(Rabelais, liv. II, ch. 30.)

La race en est-elle faillie? Hélas! pleust à Dieu seullement qu'elle ne feust augmentée, et que les *petits enfans* (comme on dit en commun proverbe) n'*en allassent* point *à la moustarde*.
(*Apologie pour Hérodote*, liv. I, ch. 17.)

Si quelque preudefemme leur a fait cest honneur que de les recevoir en sa compagnie, il n'y en aura celuy qui n'en soit abreuvé, les *petits enfans en iront* incontinent *à la moustarde*.
(*Dial. de Jaques Tahureau*, Rouen, 1585, f° 38, verso.)

Mais, avec le temps, *en aller à la moutarde* prit, grâce audit proverbe, le sens de : être au courant d'une affaire que d'autres peuvent croire bien cachée, et alors il se joignit à des noms de personnes adultes, comme dans les exemples suivants :

Si on a quelque petite bienveillance, on n'est pas trop aise quo *tout le monde en aille à la moutarde*.
(Ghérardi, *Femme vengée*, p. 311.)

Croiriez-vous que *chacun* en riait en ces quartiers et *en alloit à la moutarde?*
(*Les Caquets de l'Accouchée*, éd. Ed. Fournier.)

Or, la phrase que vous me priez de vous expliquer étant d'une construction parfaitement identique aux deux précédentes, il en résulte qu'elle a pour signification :

Avec son mariage qu'elle dit devoir être secret, et tout le monde en a connaissance, on s'en entretient partout, c'est une nouvelle qui court les rues.



Seconde Question.

Voudriez-vous me donner l'explication de la locution A LA LONGUE? *Pourquoi le féminin?*

—

Pendant le moyen âge, pour exprimer l'idée adverbiale que renferment les mots *avec le temps*, on disait *au long aller*, ce dont voici une double preuve fournie par des exemples :

Se j'ai chanté, ne m'a guere valu ;
Au long aller se Deu plaist me vaura.
(*Poésies franç.* avant 1300, cité par Littré.)

Le temps, pour vrai, efface toutes choses ;
Au long aller mes tristesses encloses
Effacera...
(Marot, I, 350.)

Mais, pendant la même période, au lieu d'employer toujours le verbe *aller* comme substantif, c'est-à-dire comme signifiant l'action d'aller, on employait aussi le substantif *allée*, tiré du participe passé de ce verbe, fait dont les exemples abondent :

L'*alée* i estoit si perilleuse, car le lieu là où nous devions aler estoit le perilleus.
(Joinville, 276.)

Et en poi de tans furent ces nouvelles si espandues que c'estoit mervelles ; et i avoit moult grant *alée*.
(*Chanson de Rains*, 169.)

Et fut appelée celle *allée* le voyage de l'escluse.
(Boucicaut, I, ch. 13.)

Elle estoit aussi ennuyée du retour de son mari qu'elle avoit esté de son *allée*.
(Marguerite, *Nouv.* III.)

Or, cela étant, je présume qu'au lieu de *au long aller*, on aura dit en même temps *à la longue allée*, et qu'ensuite, à cause du fréquent emploi de cette expression, on l'aura réduite à la forme *à la longue* (on sait que ce procédé pour arriver à exprimer plus rapidement la pensée n'est nullement rare) forme sous laquelle nous avons continué à nous en servir dans la langue moderne.

Je ne crois pas qu'il y ait une autre manière d'expliquer le féminin dans ladite expression.



Troisième Question.

Ne trouvez-vous pas extraordinaire le singulier dans ce proverbe : QUI SE RESSEMBLE S'ASSEMBLE? *Littré le donne ainsi ; j'ai cru jusqu'à présent qu'il fallait :* (CEUX) QUI SE RESSEMBLENT, S'ASSEMBLENT. *Si* QUI *veut dire* CELUI QUI, *le verbe au singulier* S'ASSEMBLE *me paraît difficile à expliquer ; il faut être au moins deux pour s'assembler.*

—

Voici, à mon avis, comment on peut rendre compte de la forme dudit proverbe, laquelle, à n'en pas douter, doit être correcte, attendu qu'il se trouve mentionné dans Leroux de Lincy et dans Bovilli, auteur d'un recueil parémiologique publié en 1531.

On voit, à la page 181 de la grammaire de Joseph Vallart, dont je donnais dernièrement la biographie, qu'on disait, de son temps, *tout ce qui* pour *tous ceux qui*, assertion qu'il corrobore, du reste, par l'exemple suivant, emprunté au P. Bouhours :

Elle demanda qu'on donnât de l'argent à *tout ce qui* viendroit demander l'aumône.

Or, cet exemple me donne fortement à soupçonner qu'autrefois on pouvait employer, ou plutôt qu'on employait fréquemment l'expression *ce qui*, en parlant des personnes, à la place de *ceux qui*.

D'où, par conséquent, la phrase qui suit, obtenue par l'ellipse de *ce*, ellipse probablement aussi souvent pratiquée dans l'ancienne langue que l'est encore celle de *celui*, avant *qui*, dans la langue moderne :

[Ce] qui se ressemble, s'assemble.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... ne tendent à rien *de* moins (c'est le sens affirmatif ; il faut *de* avant *moins*) ; — 2° C'est une belle victoire que M. Wallet *remporte* sur l'ignorance ; — 3° ... que lui renvoie la Chambre, c'est fait de lui (le *en* n'est pas nécessaire) ; — 4° ... dont quelques-unes n'ont pas laissé d'être (on ne dit plus « ne pas laisser que de » ; — 5° Madame D... se plaignait à Jean Baptiste de ce qu'il *avait* oublié de dire (après *de ce que* on n'emploie pas le verbe suivant au subjonctif ; — 6° ... ne parlaient *de* rien *de* moins que d'interdire la pièce (on dit *parler de*, et le sens de *rien moins* est ici affirmatif ; — 7° ... ne peuvent pas faire *fond* sur son impartialité ; — 8° ... autrement ils se seraient *rappelé* ce passage (le régime direct est après le participe).

Phrases à corriger
qui ont été trouvées dans divers journaux.

1° Une seule fois, depuis que le concours général existe, les choses ne se passèrent pas selon la vieille formule, et le train-train banal de cette solennité pacifique fut dérangé par un incident non prévu.

(*Le Voltaire* du 24 juillet.)

2° Tout-à-coup la conversation tombe ; personne ne la ramasse ; l'un de nous se met à lire à haute voix un passage de Walter Scott, d'où un de nos amis vient de sortir un beau livret d'opéra.

(*Le Progrès artistique* du 22 juillet.)

3° Nous n'avions attaché qu'une attention secondaire à cette fantaisie ; nous avions eu tort. J'en ai été convaincu par un hasard heureux.

(*Idem.*)

4° Aussi, ils précipitèrent le cours de leurs faciles et stériles victoires. Ils ont formé contre M. le Préfet une demande en dix mille francs de dommages-intérêts.

(*Le XIXe Siècle* du 7 juillet.)

5° Un grand rassemblement s'était formé hier au coin de la place du Châtelet et du quai de Gesvres, et la foule ne parlait de rien moins que de mettre à sac la boutique d'un marchand de vins.

(*L'Estafette* du 24 juin.)

6° Les frontispices des brochures des pièces jouées seront dessinés par Sarah, qui partagera le bénéfice de leur vente avec l'impressario. Elle s'est réservée ses matinées et recevra, dans le cas où elle jouerait dans la journée, un cachet spécial.

(*L'Illustration* du 19 juin.)

7° Dans votre dernier numéro, vous avez erroné le sens, bien entendu involontairement, du vœu que j'ai eu l'honneur de soumettre au Conseil, à la séance du 10 courant.

(*Réveil de Menton* du 26 octobre 79.)

8° A ce propos, nous relèverons un article fort discourtois que *la Patrie* nous consacre à seule fin de se disculper d'une accusation portée par nous contre elle, et maintenue par nous.

(*La France* du 23 février.)

9° M. le Ministre de la marine, quoi qu'il en ait, comprend la nécessité de faire quelque chose.

(*La Lanterne* du 2 mars.)

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS
PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

Gabriel GIRARD.

(*Suite.*)

Les langues de la première classe suivent ordinairement, dans leur construction, l'ordre naturel et la gradation des idées : le sujet agissant y marche le premier, ensuite l'action accompagnée de ses modifications, après cela, ce qui en fait l'objet et le terme. Pour cette raison l'abbé Girard les nomme *analogues*, ainsi que le génie qui les caractérise. Elles ont un article, qu'elles joignent aux dénominations qui ne sont pas individuelles, et n'admettent point de cas : tels sont le français, l'italien et l'espagnol.

Les langues de la seconde classe ne suivent d'autre ordre, dans la construction de leurs phrases, que le feu de l'imagination, faisant précéder tantôt l'objet, tantôt l'action, et tantôt la modification ou la circonstance ; ce qui n'est pourtant pas un défaut, et ne produit aucune ambiguïté, à cause des cas et de la variété des terminaisons qu'elles admettent, par le moyen desquelles le régime étant d'abord indiqué, il ne reste ni équivoque ni confusion dans le sens, mais seulement la peine d'aller jusqu'au bout de la période avant de commencer à se former une pensée suivie. Le nom de *transpositives* leur convient parfaitement. Elles ne connaissent pas l'usage de l'article : l'esclavon, le latin, le moscovite sont de cette espèce.

Quant aux langues de la troisième classe, elles tiennent des deux autres, ayant un article comme les analogues, et des cas comme les transpositives : telle est la langue grecque.

On peut apprendre les langues par simple pratique, ainsi que les enfants apprennent de leurs parents leur langue maternelle, ou par méthode raisonnée comme les écoliers apprennent de leur maître les langues étrangères. Cette méthode se fait en rédigeant sous certains chefs généraux tout ce qui est d'usage, et en le mettant dans l'ordre le plus commode pour l'étude de la langue. Voilà ce qu'on appelle *Grammaire*.

Ce n'est pas assez de connaître les mots et leurs valeurs ; il faut de plus être instruit de la manière dont ils doivent être rangés dans le discours ; car si l'usage les a introduits, il leur a aussi assigné des places ; et, comme c'est une faute que d'en employer d'autres que ceux qu'il autorise, c'en est également une de les déplacer. Cet arrangement de mots est ce qu'on nomme *syntaxe*, terme qui signifie *construction*. Elle varie chez les peuples ainsi que les mots, fait la différence la plus essentielle entre les langues.

La grammaire doit avoir en vue trois objets : la connaissance de toutes les sortes de mots dont la langue est composée, la construction de ces mots dans le tour de phrase, et la régularité de l'orthographe. Elle doit former ses définitions sur la nature des choses ; tirer ses préceptes de la pratique et du propre génie de la langue qu'elle traite ; surtout éviter l'écueil ordinaire, qui est d'adapter aux langues analogues ce qui ne convient qu'aux transpositives.

Comme il n'est point question ici d'une langue étrangère, l'orthographe cèdera l'honneur du rang à la nomenclature et à la syntaxe, c'est-à-dire que ce qui regarde l'écriture ne viendra qu'à la suite de ce qui concerne la connaissance des mots et leur construction. Cet ordre est d'autant plus convenable que la parole écrite n'est que l'image de la parole prononcée, et que celle-ci est l'image immédiate de la pensée.

2e *Discours*. — Des parties d'oraison.

Les mots étant les images des idées, il faut, pour les bien connaître, étudier avec attention le rapport qu'ils ont avec elles, et suivre exactement les progrès de la pensée conjointement avec ceux de la parole. C'est dans la forme de concevoir qu'il faut chercher et trouver celle de parler.

Convaincu de la vérité de ces maximes, et persuadé de l'avantage qu'il y a à suivre le fil de la nature dans toutes les choses dont elle est le principe, l'abbé Girard se place à la naissance du monde, et explique comment, d'après lui, se formèrent successivement les différentes espèces de mots.

3e *Discours*. — De la construction.

Il est essentiel de connaître quelle place chaque mot doit avoir et sous quelle forme il doit paraître.

Les lois de la construction ne sont pas uniformes dans toutes les langues ; ce qui est élégance dans l'une est défaut dans l'autre ; il y a même une différence totale entre les transpositives et les analogues.

Mais pour bien comprendre ces différences et ces lois, il faut savoir que les mots ne sont pas seulement établis pour représenter chacun une idée ou pour distinguer un objet ; ils sont encore chargés de représenter par leur assemblage l'union des idées, pour exprimer un sens suivi, c'est-à-dire l'image de la pensée. Cette image, présentée à l'oreille par la voix ou à l'œil par l'écriture, suppose nécessairement trois sujets : l'un qui peint la pensée ou qui parle ; l'autre à qui l'on montre le tableau ou à qui l'on parle, et le troisième qui est peint ou de qui l'on parle.

La grammaire désigne ces trois sujets sous le nom de *personnes*, qu'on distingue dans le discours en *première*, *seconde* et *troisième*.

Quelle que soit la personne à laquelle on s'exprime, tout assemblage de mots fait pour rendre un sens est ce qu'on nomme *phrase*. De sorte que c'est le sens qui forme la phrase : elle commence et finit avec lui.

Plusieurs sens particuliers réunis ou liés pour en former un qui résulte de la totalité font la phrase qu'on nomme *période*. Un seul sens considéré à part, soit lié, soit isolé, fait la simple phrase. La période change de forme et d'ordonnance selon le nombre de ses membres et le degré de leur liaison. De ce degré de liaison, dépend la vraie règle de la ponctuation.

Le *régime* n'est autre chose que le concours des mots pour l'expression d'un sens ou d'une pensée. Dans ce concours de mots, il y en a qui tiennent le haut bout ; ils en régissent d'autres, c'est-à-dire qu'ils les assujétissent à certaines lois ; il y en a qui se présentent d'un air soumis ; ils sont régis ou tenus de se conformer à l'état et aux lois des autres ; et il y en a qui, sans être assujétis ni en assujétir d'autres, n'ont de lois à observer que celle de la place dans l'arrangement général. C'est ce qui fait que quoique tous les mots de la phrase soient en régime, concourant tous à l'expression du sens, ils ne le sont pas néanmoins de la même manière ; les uns étant en régime dominant, les autres en régime assujéti, et les troisièmes en régime libre.

Il y a sept différentes fonctions que les mots doivent remplir dans l'harmonie de la phrase. Il faut que les uns énoncent le sujet, que les autres expriment l'attribution faite au sujet, que quelques-uns en marquent l'objet, que d'autres, dans le besoin, en représentent le terme, qu'il y en ait, quand le cas échoit, pour la circonstance modificative, ainsi que pour la liaison toutes les fois qu'on voudra rapprocher les choses ; il faut enfin énoncer les accompagnements accessoires lorsqu'il plaira à l'orateur d'en ajouter à la pensée.

Après avoir donné à ces parties constructives des noms convenables et bien expliqués, l'auteur réduit à dix règles claires et précises, qui terminent le présent discours, ce qui constitue pour lui l'ordre dans lequel les parties doivent se présenter dans la phrase.

4e *Discours*. — De l'article.

Le dictionnaire de Richelet le définit « une petite particule qu'on met devant les substantifs, et qui sert à en faire connaître le nombre, le genre et le cas ». Cette définition est mieux faite que celle qui prétend que « quelques particules sont appelées articles parce qu'elles servent à articuler et à distinguer divers emplois que l'usage fait des noms ». Mais par malheur elle pèche dans le vrai.

Les autres dictionnaires n'ont pas mieux rencontré, aucun d'eux n'a voulu voir que l'article et la particule sont deux choses totalement distinctes, constituant deux parties différentes du discours, et que la notion de l'une n'est pas celle de l'autre.

(La suite au prochain numéro.)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Sous les lilas; par Miss L. M. Alcott. Traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par Mme S. Lepage. 2e édition. In-18 jésus, 373 p. et 23 gravures. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25.

Proverbes et devinettes populaires recueillis dans l'Armagnac et l'Agenais ; par M. Jean-François Bladé. Texte gascon et traduction française. In-8°, xv-236 p. Paris, lib. Champion.

Les Secrets du mariage, roman parisien ; par Benjamin Gâtineau. In-18 jésus, 347 p. Paris, lib. Dentu.

Les Législateurs religieux. Moïse, Manou, Mahomet ; Traditions religieuses comparées, avec commentaire ; par Louis Jacolliot. In-8°, 416 p. Paris, lib. Lacroix et Cie. 6 fr.

La Foire aux caprices ; par le vicomte Richard (O'Monroy). In-18 jésus, ii-374 p. Paris, lib. C. Lévy.

Six orphelins, seconde partie de Martine, histoire d'une sœur aînée. In-18 jésus. 375 p. Paris, lib. Palmé. 3 fr.

La Petite étoile, suivi de la Sœur aînée ; par Gabrielle d'Esthampes. In-18 jésus, 319 p. Paris, lib. Bourguet-Calas.

Vie de Jeanne d'Arc ; par Mme E. de Laboulaye. 2e édition. In-12, 151 p. Paris, lib. Téqui.

Nouvelles moscovites ; par J. Tourguéneff. Le Juif Petouchkof ; le Chien ; Apparitions. Traduction par A. Mérimée. Annouchka ; le Brigadier ; Histoire du lieutenant Yergounof. Traduction par l'auteur. 4e édition. In-18 jésus, 341 p. Paris, lib. Hetzel. 3 fr.

Voyages et découvertes des compagnons de Colomb, d'après Washington Irving. Récits d'explorations et de découvertes : par J. Girardin. In-8°, 207 p. avec vignettes. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 50.

Le Connétable Anne de Montmorency (1493-1567) ; par le général baron Ambert. 2e édition. In-12, 288 p. et grav. Tours, lib. Mame et fils.

Le Mariage d'un forçat ; par Alexis Bouvier. In-18 jésus, 492 p. Paris, lib. Rouff. 3 fr.

Vers envolés ; par Claudius. In-18, 167 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Promenades dans les deux Amériques (1876-1877), par Edmond Cotteau, de la société de géographie de Paris. In-18 jésus, 324 p. et 2 cartes itinéraires. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Le Tourbillon humain ; par Sophronyme Loudier. In-18 jésus, vii-252 p. Paris, lib. Hachette et Cie.

Réparation ; par Louis Ulbach. 2e édition. In-18 jésus, 355 p. Paris, lib. C. Lévy.

La Vivandière des zouaves ; par Pierre Zaccone. In-18 jésus, 372 p. Paris, lib. C. Lévy.

Conférences et Mélanges ; par Jules Favre. In-18 jésus, xl-388 p. Paris, lib. Hetzel et Cie. 3 fr. 50.

Dictionnaire des rimes ; précédé d'un traité complet de versification ; par M. Quitard. Nouvelle édition. In-32, xii-508 p. Paris, lib. Garnier frères.

Histoire générale des grands voyages et des grands voyageurs ; par Jules Verne. Les voyageurs du xixe siècle. Première partie. In-18 jésus, 293 p. Paris, lib. Hetzel et Cie. 3 fr.

Publications antérieures :

HISTOIRE DE LA CARICATURE SOUS LA RÉFORME ET LA LIGUE (Louis XIII à Louis XVI). — Par Champfleury. — In-18 jésus, xiii-323 pages avec vignettes. — Paris, librairie *Dentu,* galerie d'Orléans, Palais-Royal. — Prix : 5 francs.

PIERRE ET JEANNETTE ou l'École des paysans. — Extrait de la *Revue du Lyonnais.* — Par E. Cortambert. — Lyon, imprimerie *Mougin-Rusand*, 3, rue Stella.

CONFÉRENCES D'ANGLETERRE ; Rome et le Christianisme ; Marc-Aurèle. — Par Ernest Renan, de l'Académie française. — In-18 jésus, iii-267 p. Paris, *Librairie nouvelle*, boulevard des Italiens.

LE SOTTISIER DE VOLTAIRE, imprimé pour la première fois d'après le manuscrit autographe de Voltaire. — Avec une préface par Léouzon le Duc. — Un volume in-8° carré. — Prix (sur papier de Hollande) : 30 francs. — En vente à la *Librairie des bibliophiles,* 338, rue Saint-Honoré.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE publié par l'Académie française. — Deuxième partie du tome deuxième. — Paris, librairie *Firmin Didot et Cie,* imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob. — Prix de cette partie : 4 fr. 50 cent.

CHANSONNIER HISTORIQUE DU XVIIIe SIÈCLE. — Publié avec introduction, commentaires, notes et index. — Par Émile Raunié, archiviste-paléographe. — Première partie : La Régence. — T. IV. — In-18 jésus, 310 pages et portraits à l'eau-forte, par Rousselle. — Paris, librairie *Quantin*, 7 et 9, rue Saint-Benoît-Saint-Germain. — Prix : 10 francs.

ÉTUDES ET GLANURES POUR FAIRE SUITE A L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE. — Par E. Littré, de l'Institut. — In-8°, xiv-454 p. — Paris, librairie *Didier et Cie*, 35, quai des Augustins. — Prix : 7 fr. 50.

LA TROUPE DE MOLIÈRE ET LES DEUX CORNEILLE A ROUEN, en 1658, par F. Bouquet. — Petit in-12 des Elsevier, avec trois eaux-fortes par M. Adeline de Rouen, et un fac-similé des signatures des acteurs de la troupe de Molière. — Paris, *A. Claudin*, 3, rue Guénégaud. — Papier teinté ou vergé, 6 francs.

LE DRAPEAU. — Par Jules Claretie. — Illustration de A. de Neuville et E. Marin. — Ouvrage couronné par l'Académie française. — Chaque page de ce volume est encadrée de filets tricolores. — Très beau volume in-4°. — Prix : 15 francs. — A la *Librairie illustrée*, 7, rue du Croissant.

NOUVELLES TOUTES NEUVES. — Mam'zelle Titine ;

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Académie de Nimes. — Concours pour l'année 1881. — L'académie met au concours une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à décerner en 1881 à une poésie, ode ou poème, qui ne devra pas dépasser le maximum de 300 vers, le sujet étant laissé au choix des prétendants. — Les œuvres devront être adressées au secrétaire perpétuel avant *le 31 décembre 1880*. — Pour les autres conditions du concours, demander le programme.

Appel aux Poëtes. — Le *vingt-cinquième* concours poétique ouvert en France depuis le 15 août, sera clos le *1er décembre 1880*. — Vingt médailles, or, argent, bronze, seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé *franco*, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — *Affranchir*.

Société d'Instruction et d'Éducation. Sujet du Concours pour 1881. — « Quel doit être le rôle de la famille dans l'Education des enfants? Et comment son action doit-elle se combiner avec celle de l'école? » — Les mémoires doivent être adressés *avant le 31 décembre* à M. Arnoul, secrétaire-général de la Société, rue Brochant, 18.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Programme des concours de 1881 : Poésie : La Société accordera 1° une médaille d'or de la valeur de 200 francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.); 2° une médaille d'or de la valeur de 100 francs à la meilleure pièce de genre, conte, ballade, élégie, fable, etc.); 3° une médaille d'argent de la valeur de 50 francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Des médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions très honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents. — Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au secrétariat général de la Société, à Montauban, *avant le 1er février 1881*, terme de rigueur. — Pour plus amples renseignements, s'adresser au Secrétaire général, M. E. de Boissière.

La Société académique de Saint-Quentin met au concours pour 1881 : *Poésie*, 1° Un sujet laissé au choix des concurrents; 2° Les paroles d'un chœur à quatre voix d'homme pour orphéon; — *Prose*, Biographie d'un personnage célèbre du département de l'Aisne, avec appréciation de ses travaux. — Les mémoires des concurrents devront être envoyés *avant le 31 décembre 1880*, au président de la Société, à Saint-Quentin.

Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. — Concours de 1880. — Pour la partie littéraire, la Société propose : 1° Une ou plusieurs pièces comprenant au moins cent vers sur un ou plusieurs sujets laissés au choix de l'auteur; 2° Une nouvelle en prose. — Les Mémoires devront être remis, franco, *avant le 31 décembre 1880*. — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Houzeau de Lehaie, secrétaire général de la Société.

Réponses diverses.

M. D., à Brioude : Vous m'avez envoyé deux fois votre abonnement à la 10e année; que dois-je faire? — *M. C., à Paris :* Merci des renseignements que vous m'adressez sur les diverses éditions du dictionnaire de Furetière. — *M. J. F., à Nice :* Je ne puis accepter l'échange que vous me proposez, votre publication ne pouvant m'être d'aucune utilité pour la rédaction de mon journal. — *M. G., à Poissy :* En rentrant chez moi, j'ai trouvé le prix de votre abonnement.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures*.

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 8. 15 Septembre 1880.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en* 1875, *et doublement récompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire ; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATION.

Dans mon numéro 6, je répondais à un abonné étranger qui me demandait la signification de *Moucharabié*, que je n'avais jamais vu ce mot (il n'est pas dans le Supplément de Littré), et, en même temps, je le priais de vouloir bien m'adresser quelques-unes des phrases où il l'avait rencontré. Ce numéro était à peine parvenu à sa destination que je recevais la lettre suivante d'un abonné de France :

Bayeux, le 21 août 1880.

Monsieur,

Ce nom se rencontre souvent dans les descriptions des villes de l'Orient ; je ne puis mieux vous en faire comprendre le sens qu'en transcrivant quelques lignes d'un ouvrage fort intéressant de feu Charles Didier : *les Nuits du Caire*, in-8°. Paris, Hachette, 1860 (ch. XII) :

« Là c'est une frise à trèfles courant au bord des ferrures ; ailleurs, *un balcon en saillie* ou MOUCHARABIEH, *clos hermétiquement par des grilles en bois travaillé à jour avec un goût exquis*. Je note en passant que l'Espagne a conservé sous le nom de MIRADORES les *moucharabiehs* des Mores, qui les y avaient apportés ».

Dans nos possessions d'Afrique, et notamment dans le vieil Alger, qui tend hélas ! de jour en jour à perdre son ancien caractère, j'ai pu constater sur les murailles de plusieurs maisons moresques l'existence de *Moucharabiehs* d'où les femmes indigènes peuvent voir, sans être vues des indiscrets, ce qui se passe hors de leur prison.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Georges GARNIER.

Grâce à cette lettre, dont je remercie bien cordialement l'auteur, je sais maintenant ce que désigne le nouveau terme *moucharabié*. Mais cela ne suffit pas pour édifier complètement le grammairien à son égard ; dans l'exemple emprunté à Charles Didier, ce mot est masculin (on lit « apportés » à la fin de la phrase), et, dans le suivant, que je trouve dans Maxime Du Camp (*Le Nil*, p. 26, Paris, 1860), il est du féminin :

C'est une ville réellement arabe que Rosette... Ses maisons très hautes, bâties pour la plupart en briques cuites reliées avec du plâtre, ressemblent à de vastes damiers, de *petites moucharabiehs* pentagones, souvent fort *élégantes*, s'avancent au-devant des fenêtres que défend contre les chauves-souris un treillage en bois très serré.

Sous quel genre convient-il d'admettre *moucharabié* dans notre vocabulaire ?

Puis, comme ce nom de quatre syllabes a toute l'apparence d'être un nom composé, quels en sont les éléments, et, par suite, quel en est le sens littéral ?

Je publierai avec empressement toute communication qu'on voudra bien m'adresser relativement à ces deux points, dont la solution me semble le complément indispensable de la question que *moucharabié* vient de soulever parmi mes lecteurs.

×

Première Question.

Dans sa dernière édition, l'Académie écrit DESSILLER *tout en prévenant que quelques-uns écrivent* DÉCILLER ; *de son côté, M. Littré dit que* DESSILLER *est une mauvaise orthographe préférée à tort par l'Académie à* DÉCILLER, *qui est la bonne. Pensant que plusieurs de vos abonnés seraient heureux de connaître votre opinion à ce sujet, je viens vous prier de vouloir bien la leur dire le plus tôt que cela vous sera possible.*

—

Après un sérieux examen de la question que vous me soumettez, j'ai acquis la conviction profonde, que vous partagerez très probablement quand vous aurez lu ma réponse, que *dessiller* et *déciller* sont bons tous deux, mais qu'un dictionnaire français ne doit enregistrer que le premier.

On voit dans la *Méthode latine* de Port-Royal, au *Traité des lettres* (ch. IX, art. 4), que, chez les Latins,

le *c* avait toujours le son dur que nous lui donnons dans *calcul*.

Dans sa 2e partie, p. 102, De Chevallet nous apprend que le *c* dur passe facilement en *ch*. Or, il suit de là que le latin *cilium*, cil, devint naturellement *chil*, qui a fait *chiller*, dont j'ai donné des exemples à la première page de mon numéro 2.

Mais le même auteur nous fait savoir également que *ch* passait en *s* ou *c* doux avec non moins de facilité que le *c* dur du latin passait en *ch* : *chiller*, qui exista dès les premiers temps de la langue, devint, par une seconde altération, *siller*, lequel, joint au préfixe *des*, a fait le plus naturellement du monde le verbe *dessiller*, qui est resté en usage jusqu'à nos jours.

Ces deux dérivés de *cilium* avaient été les seuls donnés par tous les dictionnaires jusqu'au commencement du XVIIIe siècle ; mais, dans sa deuxième édition, l'Académie ayant fait remarquer que « quelques-uns » écrivaient aussi *ciller*, on adopta encore *déciller* (mot très bien fait du reste, puisqu'à cette époque le *dis* du latin se traduisait par *de*, et que les mots de cette langue à l'initiale *c* ne faisaient plus subir de changement à cette lettre), et depuis lors, ce synonyme de *dessiller* en est venu à ce point de faveur que le premier de nos lexicographes n'a pas craint de le déclarer bien préférable à *dessiller* lui-même.

Un tel jugement est-il sans appel ?

Ce n'est pas mon avis : eu égard à l'époque où chacun de ces mots a été fait, l'un et l'autre sont évidemment de fabrique très correcte ; mais il n'y a que *dessiller* qu'on puisse admettre au dictionnaire.

En effet, qu'est-ce au fond que *déciller ?* Tout simplement *dessiller* écrit à la moderne. Or, de même qu'il n'est pas permis, sous prétexte que *espérance*, par exemple, se dit *spes* en latin et que la préposition *des* se dit aujourd'hui *dé*, de transformer *désespérance* en *dés-pérance*, quand le premier n'a pas cessé de s'employer, de même il ne l'est pas, *dessiller* étant toujours de mise, de le remplacer par *déciller*.

Ce dernier ne deviendra possible, selon moi, que le jour où *dessiller* sera tombé en désuétude, car alors, mais seulement alors, il lui faudra un substitut.

—

Depuis que, sans en blâmer l'orthographe, l'Académie a annoncé, dans son édition de 1718, que certains écrivaient *ciller*, les nombreux dictionnaires qui se sont succédé ont adopté aveuglément cette forme ; mais il est évident, d'après ce que je viens de dire sur la première introduction de *cilium* dans notre langue, que *siller* est la seule manière convenable d'écrire le verbe signifiant faire un clignement d'yeux.

×

Seconde Question.

Comment expliquez-vous l'expression En pendre autant a l'œil, *que je trouve dans cette phrase de Mme de Sévigné (lettre du 9 mars 1672) : « Que notre ami Noailles prenne garde à lui, on dit qu'*il lui en pend autant a l'œil *». L'œil n'est pas une partie du corps à laquelle on pende ou suspende quelque chose.*

—

Pour exprimer que quelqu'un court le même danger qu'une autre personne dont on parle, la langue française, depuis longtemps, se sert du verbe *pendre* en le faisant suivre généralement de *à*, quelquefois de *devant*, et d'un nom de partie du corps. Voici quelques exemples analogues à la phrase de votre question :

> *Autretel vous est pendans*
> *Devant les ex* ; jà, se vous m'en creiés,
> En tel peril vo vie ne metriés.
> (*Bibl. des chartes*, 4e série, t. V, p. 350.)

> Car à ce fait doivent prince et baron
> Avoir certain conseil et bonne avision
> Car *autant leur en pent au nez et au menton.*
> (*Du Guesclin*, v. 10565.)

Et la teste pleine d'oysifveté, d'amour et de bon temps, comme moy, et qu'*autant m'en pendoit à l'aureille.*
(Montaigne, I, p. 77.)

Ne vous en moquez plus, monseigneur, *autant vous en pend devant les yeux.*
(Voltaire, *Lettr.* 186.)

Vous ne comprenez pas comment cet ensemble de l'adverbe *autant* et du verbe *pendre* avec ses compléments a pu constituer un sens légèrement comminatoire ? Je crois pouvoir vous l'expliquer, et cela, sans avoir besoin de recourir comme Génin (*Récréat. philol.* vol. II, p. 54) à certain conte ancien que La Fontaine a rajeuni sous le titre de *Psautier*.

Le verbe *pendre* qui entre dans ces citations ne signifie ni être pendu, ni attaché à ; c'est la troisième acception qu'a le verbe *pendere* dans Quicherat, c'est-à-dire celle de *menacer :*

Pendentibus fatis. (Pline) — Quand la mort est sur nos têtes, quand les destins nous menacent.

Comme *pendre*, avec ce sens, se construit absolument de la même manière que *pendre* signifiant être suspendu à, lequel est d'un emploi beaucoup plus fréquent en français, vous ne l'avez pas distingué de ce dernier ; d'où l'impossibilité où vous vous êtes trouvé de vous rendre compte de *autant vous en pend à l'œil*, qui signifie tout simplement : la même chose, le même sort vous menace l'œil.

—

Il est très probable que, dans l'origine, *autant vous en pend à...* se faisait suivre du nom de la partie du corps que l'on voulait annoncer comme menacée ; mais, à la longue, on a fini par donner la même signification à la phrase, quel qu'y fût le régime de *pendre*, ce qui fait qu'aujourd'hui, si je ne me trompe, on accompagne indifféremment ce verbe de *œil*, *yeux*, *nez*, *menton*, *oreille*, *derrière* (souvent son synonyme, dans le discours très familier), pour signifier courir un danger qui vient d'être signalé par un des interlocuteurs.

×

Troisième Question.

Pourquoi dit-on Humoristique *alors que le substantif employé est* Humour, *avec un* u *qui ne figure plus dans le qualificatif ?*

—

Règle générale, toutes les fois que nous formons un

dérivé d'un nom à la finale longue *eur*, cette finale se change en la brève *or*, dans ledit dérivé ; ainsi :

Honn*eur*	donne	Hon*or*ifique
Su*eur*	—	Sud*or*ifique
Rig*ueur*	—	Rig*or*isme
Chal*eur*	—	Cal*or*ifique
Doul*eur*	—	Endol*or*i
Équat*eur*	—	Équat*or*ial.

Or, qu'est-ce que le substantif *humour ?*

Tout simplement le mot français *humeur* que les Anglais nous ont pris au moyen âge, et que nous venons de leur reprendre avec le sens particulier qu'ils y ont attaché.

Par conséquent, les dérivés que ce mot nous a donnés après sa réintégration ont dû suivre la loi des dérivés venus des noms en *eur*, ce qui a fait que *humour* s'est trouvé avoir dans sa famille :

Hum*or*ique
Hum*or*isme
Hum*or*iste
Hum*or*istique.

×

Quatrième Question.

Le substantif Berquinade *a-t-il quelque analogie avec le nom propre* Berquin ? *L'homme était sérieux et la chose ne l'est guère.*

—

Arnaud Berquin, poète et prosateur (1749-1791), fut, à son début, un de ceux qui répondirent le mieux au goût pour la poésie bucolique qui s'était répandu en France à la suite de la traduction des œuvres de Gessner.

Il s'est distingué par les ouvrages qu'il a composés pour l'enfance : contes, drames, récits, narrations, conseils, où il inspirait à ses jeunes lecteurs l'amour de la vertu et leur faisait horreur du vice.

Or, lorsque le goût des fadeurs et des faux attendrissements de cette époque fut passé, comment dut-on appeler une composition où les réalités de la vie étaient, comme dans Berquin, peintes à l'eau de rose ; des pièces destinées à des adultes où l'auteur n'avait pas répandu d'intérêt dramatique ; des productions, en un mot, qui semblaient plutôt s'adresser au public juvénile auquel s'était dévoué Berquin ? On les qualifia ironiquement de *berquinades*, non pas à cause du caractère d'Arnaud Berquin, mais uniquement à cause des sensibleries et des puérilités qui pouvaient y rappeler sa manière.

×

Cinquième Question.

*Je vous serais reconnaissant de me dire s'il existe d'autres règles que l'usage pour déterminer l'élision de l'*E *muet qui termine certains mots placés devant un autre mot commençant par une voyelle. Ainsi je trouve dans Bossuet :* « Quelque *avantage qu'elle puisse présenter...* » *Pourquoi l'apostrophe dans un cas, quand on ne l'emploie pas dans l'autre ?*

—

Cette marque d'élision n'existe pas depuis longtemps en français ; nos anciens manuscrits ne l'emploient jamais. Elle a été inventée au XVIe siècle, si l'on en croit ce que dit à ce sujet Jacques Pelletier du Mans dans son *Dialogue sur l'orthographe.*

Voici, il me semble, les seuls cas où l'on remplace par ce signe l'*e* muet final devant un mot commençant par une voyelle :

1° Dans tous les monosyllabes *je, me, te, se, le, ce, que, de, ne*, excepté après un verbe à l'impératif et avant les mots *onze, onzième* et *oui :*

Menez-*le* à Paris ; — C'est *le* onze du mois ; — Elle a prononcé *le* oui énergique que vous avez entendu, etc.

2° Dans la préposition *entre* servant à composer certains verbes réciproques :

S'*entr'*accorder ; — S'*entr'*épier ; — S'*entr'*accuser, etc.

Mais dans tous les autres cas, on n'emploie pas l'apostrophe, on écrit :

Entre eux ; — *Entre* elles ; — *Entre* enfants de la même mère ; — *Entre* étrangers ; — *Entre* administrateurs, etc.

3° Devant les prépositions et les adverbes, *jusque* prend aussi l'apostrophe :

*Jusqu'*aujourd'hui ; — *Jusqu'*à demain ; — *Jusqu'*ici ; — *Jusqu'*où allez-vous ?

4° Dans *puisque* et *quoique*, devant les pronoms personnels *il, elle, ils, elles*, et devant *un, une ;* ainsi on doit écrire :

*Puisqu'*elle veut ; — *Puisqu'*il le faut ; — *Quoiqu'*elle ait dit ; — *Quoiqu'*on fasse du bruit, etc.

Mais on écrira sans apostrophe :

Puisque aider les malheureux est un devoir ; — *Quoique* amis depuis longtemps, ils ont cessé de se voir, etc.

5° Dans l'adjectif indéfini *quelque*, l'élision n'a jamais lieu que devant les mots *un* et *une*.

6° Elle se fait encore dans *presque*, mais seulement quand il s'agit du nom composé *presqu'île*.

—

Je ne terminerai pas cette réponse sans protester une fois de plus (voir *Courrier de Vaugelas*, 1re année, p. 100) contre l'apostrophe que l'on ajoute à l'adjectif *grand* lorsqu'il est suivi de certains noms féminins commençant par une consonne. La prescription de cet emploi est une des plus grosses absurdités qui se soient accréditées dans notre grammaire depuis l'introduction des signes orthographiques.



Sixième Question.

On entend très souvent employer l'expression Sur-le-champ : *si l'on vous donne un ordre, obéissez* sur-le-champ ; *il ne se le fit pas dire deux fois, il partit* sur-le-champ ; *ces choses-là demandent à être faites* sur-le-champ, *etc. Mais de quel champ est-il donc question ici ? Vous seriez bien aimable de me le dire, si toutefois cette question n'a pas déjà été traitée dans votre journal.*

—

Au moyen âge, le mot *champ*, employé seul, se prenait dans la signification soit de champ de bataille, soit de champ clos pour vider un duel judiciaire :

Et ains que la quarantaine soit, le Seigneur doit avoir fait faire le *champ* de 40 cannes de carrèure, et bien ygale, et clos de fossés et de palis qui sont autour passés et lassés

de cordes, si que aucun des chevaus ne porte son seignor hors du *champ*, ou qu'il n'en soit jetté, tant que pais en soit faite.

(*Assises de Jérusalem*, ch. 96.)

Tanz riches reis morz et vencuz en *champ !*

(*Chans. de Rol.* I, vers 554.)

Averons-nous la victoire au *champ ?*

(*Roncisvals*, 41.)

Tuz suls entre en *champ* cumme bons champiuns.

(*Thom. le martyr*, 38.)

Et naturellement, on faisait suivre de *sur le champ*, tout verbe indiquant une action qui se passait là où avait eu lieu un duel judiciaire ou une bataille, comme le montrent ces exemples :

Sachant bien qu'en ce qui concerne les combats, les conseils se prenent ordinairement *sur le champ*, et qu'aux Capitaines qui s'y trouvent, il appartient proprement de déliberer de ces choses.

(Lanoue, *Disc. polit. et milit.*, p. 336. éd. de 1690.)

La fortune luy favorisa en ce combat, de maniere qu'il desfict le Gaulois, et le despouilla *sur le champ*. Les Gaulois ayant veu defaire leur homme envoyerent incontinent un heraut à Rome pour accuser ce Fabius.

(Amyot, *Numa Pompil.*, p. 109, éd. 1655.)

Si y demeura mort *sur le champ* le consul mesme Flaminius.

(Idem, p. 291, éd. 1655.)

Plus tard, faisant allusion à l'endroit où s'était accompiie une action quelconque indiquée précédemment, on donna le sens de *à la même place* à la locution dont il s'agit, comme dans :

Ce proces-verbal doit, au terme de l'article premier du titre IV de l'Ordonnance, être dressé *sur le champ*, sans se déplacer.

(*Encyc. méthod. Jurispr.*, p. 7.)

Mais une action qui se passe au même endroit où s'est accomplie une autre action dont il a déjà été fait mention, a le plus souvent lieu immédiatement après cette autre; et de là est venu le sens temporel de *incontinent*, *tout de suite*, *aussitôt* qu'a fini par prendre la locution *sur le champ*, après avoir exprimé, dans l'origine, une idée toute locale.

ÉTRANGER

Première Question.

La règle relative à la construction de GENS *avec un adjectif de nombre déterminé est-elle absolue, ou souffre-t-elle des exceptions ? Cette question, dont je vous prierais de vouloir bien vous occuper dans un de vos prochains numéros, m'est suggérée par la phrase suivante de Diderot, trouvée dans sa* LETTRE SUR LES AVEUGLES : « DEUX GENS *qui auraient le malheur d'être sourds, aveugles et muets...* »

—

Depuis le XIIIe siècle jusqu'à la moitié du XVIIe, on trouve dans les auteurs français le substantif *gens* accompagné d'un nom de nombre défini ; en voici quelques exemples :

Pour ces *iij gens* qui ont pel de beste afublée.

(Ach. Jubinal, *Dit du Buef*, I, p. 65.)

Ou temps qu'il fu jadiz, *ij bonnes gens* estoient;
Par loial mariage bonne vie menoient.

(Idem, I, p. 43.)

Aucunes fois avient-il que *deux gens* qui sont en mariage se despartiront par lor volonté et par le gré de Sainte Eglise.

(Beaumanoir, XVI, 21.)

Il y a *vingt gens* qui sont plus assurés de n'entrer point, et qui ne laissent pas de se presser.

(Molière, *Impromp.*, sc. III.)

Elle m'en donnoit de belles occasions, m'étant proposé de mettre des compliments d'amour suivis entre *deux gens*, qui n'en ont point du tout l'un pour l'autre.

(Corneille, *Veuve*, *Exam.*)

Ali, qui se douta de ce que c'estoit, prit son ami, nommé Tohya, et *dix autres jeunes gens* de leur faction.

(D'Ablancourt, *Marmol*, t. II, p. 79.)

Le savant Ménage remarqua (*Observ. sur la lang. franç.* 1672) que le mot *gens* ne se disait point d'un nombre « présis » ; que l'on disait bien *beaucoup de gens*, *beaucoup de jeunes gens*, et qu'on ne disait point *dix gens*, *dix jeunes gens ;* qu'il fallait se servir du mot *homme* et dire *dix hommes*, *dix jeunes hommes*, et que, s'il était permis de dire *mille gens*, c'était seulement parce que, dans cette expression, *mille* avait le sens indéterminé.

Dans ses *Doutes sur la langue françoise* (1674), le P. Bouhours restreignit l'étendue de la règle posée par Ménage ; il prétendit, lui (peut-être sous l'influence de la phrase du célèbre D'Ablancourt que j'indique plus haut), que si un qualificatif se trouvait entre l'adjectif de nombre défini et le mot *gens*, l'expression formée était bonne,et qu'on pouvait dire *deux jeunes gens*, *quatre honnêtes gens*.

A la vérité, Nicolas Andry (*Réflex. sur l'usage prés. de la lang. franç.*, 1689) ne partagea point l'opinion de l'auteur des *Doutes ;* mais l'exception introduite par Bouhours ne s'en fit pas moins admettre, et la règle de *gens*, accompagné d'un nom de nombre, a été définitivement établie par De Wailly (*Princ. gén. et part. de la lang. franç.*, 1754), dans les termes suivants :

Gens ne se dit d'un nombre déterminé que quand il est joint à un adjectif. *Trois honnêtes gens*, *dix jeunes gens*, ou lorsqu'il signifie *domestique : Il arriva avec trois de ses gens.* — Mais on ne dit pas : *J'ai vu quatre gens*, *six gens ;* il faut *quatre*, *six personnes*.

On dira bien : *il y a mille gens qui se minent la santé*, parce que *mille* est pris ici pour un nombre indéterminé.

Or, si vous avez cru que Diderot, dans la phrase que vous me citez de lui, a enfreint cette règle, vous vous êtes gravement trompé ; car elle n'a guère été fixée, comme je viens de vous le faire voir, qu'après le milieu du XVIIIe siècle, tandis que Diderot a écrit sa *Lettre sur les aveugles* en 1749, c'est-à-dire à une époque où il pouvait encore très bien régner une grande incertitude sur le point grammatical dont il s'agit.

×

Deuxième Question.

Auriez-vous la complaisance de traiter un jour, dans votre estimable journal, la question de savoir à quoi s'applique BONNES *dans l'expression familière* ETRE DANS SES BONNES ? *Vous me feriez un grand plaisir.*

—

Depuis le XVIe siècle au moins, cette expression est en

usage, car en voici deux exemples trouvés dans des auteurs de cette époque :

Vous ne poviez a heure venir plus opportune. Nostre maistre *est en ses bonnes :* nous ferons tantoust bonne chiere.
(Rabelais, *Pant.* IV, 12.)

La joye d'un roy en prospérité ne se cache point ny son rire quand *il est en ses bonnes.*
(Amyot, *De la curios.*, 8.)

Quant à son explication, elle n'est pas difficile à donner ; le mot *humeur*, dans le sens de disposition d'esprit, y est sous-entendu, ce que la citation suivante confirme pleinement :

Leur ayant touché en la main, il demanda à boire en ce riche go'let, où il faisoit ses grands carroux avec les colonels, quand *il estoit en ses bonnes humeurs.*
(Brantôme, *Mém.* t. I, p. 272. éd. de 1666.)

Une chose assez remarquable, c'est que le mot *humeur* (au pluriel) se trouve souvent, dans le même sens, accompagné des adjectifs *noires*, *tristes*, etc.; mais que c'est seulement après *bonnes* qu'il est permis d'en faire l'ellipse.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... et le *tran-tran* banal de cette solennité pacifique (beaucoup de gens commettent la faute de dire *train-train*); — 2° ... la conversation tombe; personne ne la *relève* (la conversation tombée ne se ramasse pas comme un objet tombé à terre); — 3° ... Nous n'avions attaché ... *Nous* en avons été convaincu (il ne faut pas parler de soi à deux nombres différents); — 4°... dix mille francs de dommages *et* intérêts (voir *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 18); — 5° ... et la foule ne parlait *de* rien *de* moins que de mettre à sac la boutique; — 6° Elle s'est *réservé* ses matinées (le régime direct est placé après le participe, donc celui-ci invariable); — 7° ... vous avez *mal compris* le sens (on ne dit pas en français *erroner* une chose); — 8° ... que *la Patrie* nous consacre *afin* de se disculper d'une accusation (sur l'impropriété de l'expression *à seule fin*, voir le *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 139); — 9° M. le ministre de la marine, *malgré* qu'il en ait (voir *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 124).

Phrases à corriger
qui ont été trouvées dans divers journaux.

1° On pourra nous citer l'exemple du duché de Posen où les Polonais se sont laissés en partie germaniser; mais cet exemple est beaucoup moins concluant qu'il ne paraît à première vue.
(*Le Soleil* du 5 août.)

2° Qu'importe que mon enfant se meurt; il me faut dépenser de l'argent pour lui; j'aime mieux soigner l'enfant du voisin qui me coûtera beaucoup moins.
(*Le Progrès artistique* du 20 août.)

3° A partir d'onze heures du matin, la circulation était interdite rue de Lille. Aucun incident à signaler, sauf la présence de deux soldats de la ligne, dont les pantalons rouges contrastaient singulièrement au milieu des soutanes noires.
(*L'Événement* du 5 août.)

4° Il faut danser, messieurs les soldats... « La valse vous appelle, » comme disait Lecoq. Il faut danser, quoique vous en ayez et quand même vous seriez podagres, ou goutteux, ou simplement asthmatiques.
(*Idem.*)

5° Non, vous n'imaginerez pas ce charabias de préciosités, de métaphores, d'enguirlandements de phrases. Quelle langue! et des phrases qui n'en finissent pas.
(*Le XIXe Siècle* du 7 août.)

6° De la sorte, il n'y aurait plus d'inconvénient à faire cesser un état de choses qui, on va le voir, ne laisse pas que d'être préjudiciable aux intérêts de l'État.
(*La France* du 21 août.)

7° M. Robert Mitchel qui, tout bonapartiste qu'il soit, est homme d'esprit, n'avait point l'air d'avoir une confiance exagérée dans le mérite de ses critiques.
(*Le Figaro* du 23 mai.)

8° Très malin ce M. Paschkoff, car il ne vise à rien moins qu'à s'assurer les sympathies d'une population riche et laborieuse de 12 millions de sectaires.
(*La France* du 31 août.)

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS
PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

Gabriel GIRARD.

(*Suite.*)

L'article n'est pas non plus un accompagnement indispensable et nécessaire qui précède toujours les noms; ainsi son essence ne consiste pas à occuper cette place. D'ailleurs, l'abbé Girard ne croit pas que ce soit par la place qu'occupent les mots dans la phrase qu'on doive les définir, en expliquer la nature et l'espèce ; on pourrait par cette raison dire que les prépositions sont des articles, puisqu'on les met également devant les noms.

Il croit encore moins que l'article soit destiné à faire connaître le nombre, puisque c'est l'office de la terminaison ou de la lettre finale, à son égard même comme à celui des noms.

La connaissance du genre ne dépend pas non plus absolument de l'article; car quoique les noms propres n'en prennent jamais et que les autres le rejettent en certaines occasions, le genre des dits noms n'en est pas moins très connu.

Pour ce qui est des cas, les langues analogues, au nombre desquelles est la nôtre, n'en connaissent point, ni pour l'article, ni pour les noms : c'est une pure chimère provenant de la fausse application qu'on a faite des usages latins à la méthode française.

Notre grammairien abandonne l'art de copier des mots, dits et répétés mille fois avant lui, et une étude attentive lui apprend que l'article est un mot établi pour annoncer et particulariser simplement la chose sans la nommer ; c'est-à-dire que c'est une expression indéfinie, quoique positive, dont la juste valeur n'est que de faire naitre l'idée d'une espèce « subsistente » qu'on distingue de la totalité des êtres pour être ensuite nommée.

L'auteur justifie cette définition ; puis, il nous fait connaître, en huit règles, l'étendue des droits de l'article, et les places que l'usage lui a assignées.

5e *Discours.* — Des substantifs.

La grammaire appelle *noms* ou *substantifs* tout ce qui est établi pour dénommer simplement les choses ou les distinguer les unes des autres par des noms conve-

nables, sans en marquer ni qualité, ni action, ni rapport.

Le premier de ces termes, plus vulgaire, est précisément pris du but de leur institution; le second, tenant plus du style d'art, tire son origine de la façon dont ces mots se présentent dans la phrase. Il est donc naturel d'en parler immédiatement apres l'article, puisqu'ils servent à nommer les choses que celui-ci annonce.

Il n'importe pas, pour qu'un mot soit substantif, que la chose qu'il exprime ait une existence réelle; il suffit qu'il en suppose une, soit réelle, soit imaginaire, parce que c'est aux choses et non aux néants qu'on peut donner et qu'on donne effectivement des noms : le rien, le néant même est supposé une chose dès qu'on en parle.

Il y a toute apparence que le premier but qu'on a eu dans l'établissement des substantifs a été de distinguer les sortes ou espèces dans la variété que l'univers présente, et que ce n'a été qu'au second pas qu'on a cherché à distinguer dans la multitude des êtres particuliers que l'espèce humaine renferme, ce qui les partage en deux classes, l'une des *génériques* et l'autre des *individuels*, communément appelés *noms-propres*.

Les substantifs génériques se subdivisent en trois ordres par rapport à trois manières d'être qui réduisent toutes les espèces à trois genres; savoir : substances, modes et actions.

Selon que les substantifs servent à dénommer des êtres de l'un de ces trois genres, ils prennent l'un de ces trois noms : *appellatifs*, *abstractifs* et *actionnels*.

Les substantifs individuels sont partagés par l'auteur en trois genres; savoir : *personnifiques*, *topographiques* et *khorographiques*.

Passant aux accidents des substantifs, Girard n'en trouve que deux, le genre et le nombre, car l'accompagnement ou l'exclusion de l'article est un point de syntaxe.

Toutes les nations ont fait masculins ou féminins les substantifs, sans consulter ni logique ni physique. Ce que le premier trait d'imagination a peint sans examen, l'usage l'a confirmé sans délibération. Ainsi les uns voient un rapport au mâle où les autres le voient à la femelle; les Allemands, par exemple, font *soleil* féminin que les Français font masculin. Cette distribution de genre faite par le cas fortuit du premier coup de pinceau, sans motif, ni plan, ni système, est cause qu'on ne saurait donner de règles générales et précises par le moyen desquelles on puisse, dans toute occasion et sans crainte de méprise, distinguer au seul aspect d'un substantif de quel genre il est.

Il se trouve néanmoins dans chaque langue certaines marques assez habituelles pour aider à connaître le genre d'une partie des substantifs par la seule inspection des mots; et comme il ne faut point négliger les petits secours à cet égard, notre grammairien nous fait part des observations qu'il a faites sur ce point.

Après cela, il fait connaître les règles sur le pluriel des substantifs, règles parmi lesquelles je trouve les observations suivantes :

1° Pour divers motifs, qu'il énumère, Girard donne la préférence au maintien du *t* dans les substantifs dont le singulier se termine par *ent* ou *ant*.

2° Les mots transportés d'une autre langue, sans être naturalisés dans la nôtre et auxquels on laisse l'air et la qualité d'étrangers, sont employés au pluriel comme au singulier sans aucune addition ni distinction; on écrit *des alleluia*, *des pater*, *des ave*, *des libera*.

3° Quand les expressions composées de plusieurs mots unis par un tiret commencent par une préposition, elles ne changent pas au pluriel : *des in-douze*, *des in-folio*, etc. Mais si elles commencent et finissent par des substantifs qu'une préposition lie, on ajoute une *s* à l'un des deux substantifs; au premier, lorsque cette union ne produit qu'unité de dénomination et non de prononciation, *des euils-de-beuf*; au dernier, quand l'union est si forte qu'elle fait prononcer tous ces mots comme s'ils n'en faisaient qu'un, *arc-en-ciels*.

4° Si les noms personnifiques ne servent qu'à distinguer les personnes par leur nom, ils ne prennent point l'*s* finale quoique appliqués à plusieurs : *les deux Corneille se sont distingués dans la république des lettres*; si ces mots sont transportés par la métaphore à un service qualificatif, ils admettent la marque distinctive du pluriel : *ils sont tous braves comme des Césars*.

Ce discours se termine par la construction du substantif, accompagnement ou exclusion de l'article, place du substantif relativement aux adjectifs, etc.

6e *Discours*. — Du pronom.

Après avoir fait connaître les différentes espèces de pronoms, l'abbé Girard en examine la syntaxe.

Pronoms personnels. — Jamais aucun adjectif ne les qualifie, excepté dans les actes de justice et d'affaires, où il admet les épithètes *soussigné demeurant*, et autres qualités du contractant désigné.

Sur les quinze pronoms personnels que nous avons, il n'y en a que cinq, *je*, *moi*, *me*, *nous*, *soi* qui ne s'adaptent jamais qu'aux êtres raisonnables.

Pronoms relatifs. — Les femmes inattentives font souvent une faute dans l'emploi du pronom *le*, *la*, *les* quand elles veulent s'appliquer, par ce pronom, une chose déjà énoncée et attribuée à quelque autre. Par exemple, on aura dit que quelqu'un est malade; une dame trop occupée de son sexe ajoutera, en mettant le féminin : *je la suis aussi* au lieu de *je le suis aussi*.

Les trois pronoms *que*, *qui*, *quoi* placés entre deux verbes peuvent être en régime avec tous les deux à la fois, même sous différentes fonctions. Alors ils appartiennent en propre à l'action exprimée par le second de ces verbes, comme dans cet exemple : *Je ne sais que penser sur la conduite de la plupart des hommes; j'ai appris le fait de qui vous savez*, etc.

Pronoms indéfinis. — Le pronom *quiconque* ne peut jamais être subjectif dans la forme interrogative.

Les trois pronoms *personne*, *rien*, *quelqu'un* peuvent être joints à des adjectifs par le moyen de la préposition *de*; mais c'est moins pour les qualifier que pour les spécifier : *ils n'ont rien fait de mauvais*; *j'ai vu quelqu'un de bien fou*.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Histoire de Tourville; par Bescherelle aîné. In-12, 119 p. Limoges, lib. Ardant et Cie.

Les Epopées françaises. Étude sur les origines et l'histoire de la littérature nationale; par Léon Gautier. 2e édition, entièrement refondue. T. 3. In-8°., XVI-808 p. Paris, lib. Palmé.

Traité de l'esprit; par Helvétius. T. 1. In-32, 188 p. Paris, lib. de la Bibliothèque nationale. 25 cent.

Les Éphéméres, poésies; par J. B. Lan. Avec une lettre autographe de Victor Hugo. In-18 jésus, 268 p. Nice, lib. Gauthier. 3 fr. 50.

Marie Stuart, reine de France et d'Écosse; par A. Laurent. 3e édition. In-8°, 240 p. et portrait. Paris, lib. Lefort.

Nouvelle correspondance de C.-A. Sainte-Beuve, avec des notes de son dernier secrétaire. In-18 jésus, 448 p. Paris, lib. C. Lévy.

Aventures d'un grillon; par le docteur Ernest Candèze. 3e édition. In-18 jésus, 340 p. Paris, lib. Hetzel et Cie. 3 fr.

La Science sociale contemporaine; par Alfred Fouillée. In-18 jésus, XII-424 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Nos filles et nos fils, scènes et études de famille; par Ernest Legouvé, de l'Académie française. In-18 jésus, 348 p. Paris, lib. Hetzel. 3 fr.

Voltaire, sa vie, son caractère, ses œuvres; par E. de Pompéry. In-32, 154 p. et grav. Paris, lib. Martin.

Campagnes des Français en Italie, en Égypte, en Hollande, en Allemagne, en Prusse, en Pologne, en Espagne, en Russie, en Saxe. Histoire complète des guerres de la France pendant la Révolution et l'Empire, de 1792 à 1815. Gr. in-8°, 239 p. Limoges, lib. Ardant et Cie.

Les Exilées de la Souabe; par Mlle Louise Diard. In-12, 143 p. et grav. Tours, lib. Mame et fils.

Trop jolie; par André Gérard. 2e édition. In-18 jésus, 239 p. Paris. lib. Plon et Cie.

Renée Mauperin; par Edmond et Jules de Goncourt. In 32, 380 p. et 2 grav. à l'eau-forte par Edmond Morin. Paris, lib. Charpentier. 4 fr.

Causeries florentines; Dante et Michel Ange; Béatrice et la Poésie amoureuse; Dante et le Catholicisme; la Tragédie de Dante; par Julian Klaczko. In-18 jésus, 280 p. Paris, lib. Plon.

Émile, ou De l'Éducation; par J. J. Rousseau. Nouvelle édition, revue avec le plus grand soin d'après les meilleurs textes In-18 jésus, 571 p. Paris, lib. Garnier frères.

Œuvres choisies de Bernardin de Saint-Pierre; Paul et Virginie; l'Arcadie; la Chaumière indienne; la Pierre d'Abraham. Nouvelle édition. In-18 jésus, 431 p. avec 12 vign. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25.

Œuvres complétes de P. Lanfrey. Histoire de Napoléon Ier. Nouvelle édition. T. 5. In-18 jésus, 512 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Aventures de terre et de mer. Les jeunes esclaves; par Mayne-Reid. Traduction de E. Allouard. In-18 jésus, 351 p. Paris, lib. Hetzel. 3 fr.

Une famille chrétienne à Carthage au IIIe siècle; par l'auteur des Chroniques de la famille Schomberg-Colta. Traduction de l'anglais, revue par Mme de Witt, née Guizot. In-12, 274 p. et grav. Paris, les librairies protestantes. 1 fr. 25

Antiquités typographiques de la France : Origines de l'imprimerie à Alby en Languedoc (1480-1484); les Pérégrinations de J. Neumeister, compagnon de Gutenberg, en Allemagne, en Italie et en France (1463-1484), son établissement définitif à Lyon (1485-1507), d'après les monuments typographiques et des documents originaux inédits, avec notes, commentaires et éclaircissements; par A. Claudin. In-8°, 108 p. et 12 planches. Paris, lib. Claudin.

Publications antérieures :

LES LÉGISLATEURS RELIGIEUX. MOÏSE, MANOU, MAHOMET. — Traditions religieuses comparées, avec commentaire. — Par LOUIS JACOLLIOT. — In-18, 416 p. — Paris, librairie *Lacroix et Cie*. — Prix : 6 francs.

DICTIONNAIRE DES RIMES, précédé d'un traité complet de versification. — Par M. QUITARD. — Nouvelle édition. — In-32, XII-508 pages. — Paris, librairie *Garnier frères*, 6, rue des Saints-Pères.

HISTOIRE DE LA CARICATURE SOUS LA RÉFORME ET LA LIGUE (Louis XIII à Louis XVI). — Par CHAMPFLEURY. — In-18 jésus, XIII-323 pages avec vignettes. — Paris, librairie *Dentu*, galerie d'Orléans, Palais-Royal. — Prix : 5 francs.

PIERRE ET JEANNETTE ou L'ÉCOLE DES PAYSANS. — Extrait de la *Revue du Lyonnais*. — Par E. CORTAMBERT. — Lyon, imprimerie *Mougin-Rusand*, 3, rue Stella.

CONFÉRENCES D'ANGLETERRE; ROME ET LE CHRISTIANISME; MARC-AURÈLE. — Par ERNEST RENAN, de l'Académie française. — In-18 jésus, III-267 p. Paris, *Librairie nouvelle*, boulevard des Italiens.

LE SOTTISIER DE VOLTAIRE, imprimé pour la première fois d'après le manuscrit autographe de Voltaire. — Avec une préface par LÉOUZON LE DUC. — Un volume in-8° carré. — Prix (sur papier de Hollande) : 30 francs. — En vente à la *Librairie des bibliophiles*, 338, rue Saint-Honoré.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE publié par l'Académie française. — Deuxième partie du tome deuxième. — Paris, librairie *Firmin Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob. — Prix de cette partie : 4 fr. 50 cent.

ÉTUDES ET GLANURES POUR FAIRE SUITE A L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE. — Par E. LITTRÉ, de l'Institut. — In-8°, XIV-454 p. — Paris, librairie *Didier et Cie*, 35, quai des Augustins. — Prix : 7 fr. 50.

CHANSONNIER HISTORIQUE DU XVIIIe SIÈCLE. —Publié avec introduction, commentaires, notes et index. — Par ÉMILE RAUNIÉ, archiviste-paléographe. — Première partie : LA RÉGENCE. — T. IV. — In-18 jésus, 310 pages et portraits à l'eau-forte, par Rousselle. — Paris, librairie *Quantin*, 7 et 9, rue Saint-Benoit-Saint-Germain. — Prix : 10 francs.

LA TROUPE DE MOLIÈRE ET LES DEUX CORNEILLE A ROUEN, en 1658, par F. BOUQUET. — Petit in-12 des Elsevier, avec trois eaux-fortes par M. Adeline de Rouen, et un fac-similé des signatures des acteurs de la troupe de Molière. — Paris, *A. Claudin*, 3, rue Guénégaud. — Papier teinté ou vergé, 6 francs.

NOUVELLES TOUTES NEUVES. — Mam'zelle Titine ; La Cameriste de la marquise ; Le dernier verre ; Une femme à la mer ; Chapeau blanc et chapeau bleu ; Les fleuristes de la rue Lavoisier ; Le beau Cruzol ; l'Argent du prêt ; Deux coups de cravache ; Le médaillon. — Par SAINT-EMAN. — Paris, *Léon Vanier*, libraire-éditeur, 19, quai Saint-Michel. — Prix : 3 fr. 50.

LE DRAPEAU. — Par JULES CLARETIE. — Illustration de A. de Neuville et E. Marin. — Ouvrage couronné par l'Académie française. — Chaque page de ce volume est encadrée de filets tricolores. — Très beau volume in-4°. — Prix : 15 francs. — A la *Librairie illustrée*, 7, rue du Croissant.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les étrangers. — Ouvrage pour les Français. — SYLLEXIE (signification des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50 cent. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

REMARQUES SUR LA LANGUE FRANÇOISE

PAR VAUGELAS.

Nouvelle édition, comprenant le Texte de l'édition originale, des Remarques inédites, une Clef inédite de Conrart, tous les Commentaires du XVIIe siècle, des Notes nouvelles, une Introduction et une Table analytique des matières.

Par A. CHASSANG, Docteur ès-lettres,

Lauréat de l'Académie française, Inspecteur général de l'Instruction publique.

Deux volumes in-8°. — Prix : 7 fr. 50 chacun.

PARIS, librairie de *J. Baudry*, 15, rue des Saints-Pères ; — VERSAILLES, chez *Cerf et fils*, éditeurs, 59, rue Duplessis.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

ACADÉMIE DE NIMES. — Concours pour l'année 1881. — L'académie met au concours une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à décerner en 1881 à une poésie, ode ou poème, qui ne devra pas dépasser le maximum de 300 vers, le sujet étant laissé au choix des prétendants. — Les œuvres devront être adressées au secrétaire perpétuel avant *le 31 décembre 1880*. — Pour les autres conditions du concours, demander le programme.

APPEL AUX POÈTES. — Le *vingt-cinquième* concours poétique ouvert en France depuis le 15 août, sera clos le *1er décembre 1880*. — Vingt médailles, or, argent, bronze, seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé *franco*, à M. EVARISTE CARRANCE, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — *Affranchir*.

SOCIÉTÉ D'INSTRUCTION ET D'ÉDUCATION. Sujet du Concours pour 1881. — « Quel doit être le rôle de la famille dans l'Education des enfants ? Et comment son action doit-elle se combiner avec celle de l'école ? » — Les mémoires doivent être adressés *avant le 31 décembre* à M. Arnoul, secrétaire-général de la Société, rue Brochant, 18.

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN met au concours pour 1881 : *Poésie*, 1° Un sujet laissé au choix des concurrents ; 2 Les paroles d'un chœur à quatre voix d'homme pour orphéon ; — *Prose*, Biographie d'un personnage célèbre du département de l'Aisne, avec appréciation de ses travaux. — Les mémoires des concurrents devront être envoyés *avant le 31 décembre 1880*, au président de la Société, à Saint-Quentin.

Réponses diverses.

M. C., à Auteuil : Si vous avez toujours des loisirs, veuillez chercher des renseignements sur l'aventurier Buscon de Quérada, qui me semble avoir vécu vers le commencement du XVIIe siècle. — *M. L. M., à Boulogne-sur-Mer :* Je ne sais de quel ouvrage est tiré le vers : « Les bûchers sont dans l'Inde, et partout les victimes ». — *M. F. B., à Rouen :* Mieux que le *Courrier de Vaugelas*, le journal *L'Intermédiaire* pourrait vous donner l'origine de ce proverbe latin. — *M. E. G., à Poitiers :* Je n'ai jamais vu *gerris* désignant une petite barrière ; ce mot est très probablement poitevin, comme vous le supposez. — *M. F. P., à Caen :* Je tiens à votre disposition les numéros qui pourraient vous manquer.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures*.

Imprimerie G. DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 9. 1er Octobre 1880.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE

COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en* 1875, *et doublement récompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire ; Concours littéraires, *gratis.*

Rédacteur : EMAN MARTIN

ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS

Officier de l'Instruction publique

26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

Je n'ai pu trouver nulle part une explication satisfaisante de l'expression Fesse-Mathieu. *J'espère que je pourrai bientôt en lire une dans votre journal.*

—

Il faut savoir deux choses pour bien comprendre cette expression : qui est le personnage auquel *Mathieu* fait allusion, et surtout d'où vient le terme qui le précède.

Le personnage. — *Fesse-Mathieu* est le nom populaire qui se donne à un usurier, à un avare. Or, attendu qu'avant de se convertir, saint Mathieu était publicain de profession, c'est-à-dire receveur des impôts pour les Romains, et que, comme les manieurs d'argent de toutes les époques, il avait la réputation proverbiale de se livrer à l'usure, il est évident que le *Mathieu* de l'expression à expliquer n'est autre chose que l'homme de l'Évangile qui, dans l'exercice de ses fonctions, *sedebat in telonio.*

D'ailleurs, une autre preuve de la vérité de mon assertion, c'est que saint Mathieu a été choisi pour patron des publicains, et qu'on dit *enrichir saint Mathieu* pour signifier faire gagner de telles gens, ainsi qu'on le voit par ces vers de Joachim du Bellay :

> Et puis mettre tout en gage
> Pour *enrichir saint Mathieu.*

D'où vient le terme *Fesse.* — On l'a expliqué par le substantif *face*, par le verbe *faire*, par le verbe *fesser* (battre) et aussi par *fester.* Voyons celle de ces origines qui semble, sinon la vraie, du moins la plus probable.

Explication par *face.* — Quelques-uns ont cru que *fesse* signifiait ici *face à*, et que *Fesse-Mathieu* voulait dire par conséquent *face à Mathieu.* Mais *face*, depuis qu'il existe dans la langue française, ne me paraît pas avoir changé de prononciation ; et là où sa prononciation a été altérée (en anglais seulement, où il se prononce *fèce*), le *c* n'a jamais été remplacé par deux *s.*

Explication par *faire.* — Je puis en fournir deux, qui sont les suivantes :

(*a*). Des personnes ont pensé que cette expression signifiait *un fait le Mathieu.* Mais je ne crois pas qu'en français on ait jamais construit *faire* dans le sens d'*imiter* sans qu'il ait été suivi immédiatement de l'article défini. Or, il n'y a pas de *le* dans l'expression qu'il s'agit d'expliquer.

(*b*). L'ancienne langue employait souvent la locution *faire que* suivie d'un adjectif (faire que sage, faire que déloyal, etc.) :

> Respunt Rolans : jà *fereie que fols.*
> (*Chans. de Roland*, II, p. 90.)

> Et après qu'il eust esté un an en prison ou plus, il fist le bon plaisir du roi, dont *il fit que sage.*
> (Commines, V, 15.)

Ces locutions sont elliptiques ; elles signifient, ramenées au complet :

> Faire [ce] que sage [fait]
> Faire [ce] que fou [fait].

Or, cela étant admis, ainsi que la suppression fréquente de *ce* devant le relatif *que*, ne pourrait-on pas croire qu'un *fesse-Mathieu* est l'abrégé de :

> Un fait [ce] que Mathieu [faisait],

abrégé dans lequel les mots *fait que* se seraient changés en *fesse* par corruption de leur prononciation ?

Je l'ai cru quelque temps ; mais j'ai dû abandonner cette explication en songeant qu'à ma connaissance, il n'y avait pas d'exemple du son *èke* (que l'on entend dans *fait que*) ayant été changé en *esse.*

Explication par *fesser*. — M. Littré voit dans la citation suivante, empruntée à Noël Dufail (*Contes d'Eutrapel*, ch. 16) la probabilité que *fesser saint Mathieu* « c'est battre saint Mathieu, lui tirer de l'argent » :

A Rennes, on l'eust appellé Fesse-matthieu, comme qui diroit batteur de saint Matthieu, qu'on croit avoir esté changeur.

Je ne puis être du même avis ; et cela, pour la raison que le fesse-Mathieu n'est point et n'a jamais été un homme se portant aux voies de fait envers quelqu'un pour en tirer de l'argent : il procède d'une manière qui le conduit bien plus sûrement à son but.

Pour expliquer *fesse* par le même sens, *L'Intermédiaire* (8e année, col. 144) s'appuie sur ce passage de Béroalde de Verville :

Il n'y a rien, dit-il, qui sangle si fort et qui donne de plus vilaines fessées que d'emprunter de l'argent à gros intérêt. Voilà comment les usuriers *fessent* les autres, et de là l'expression *Fesse-Mathieu*.

Selon moi, cette citation prouve encore moins, s'il se peut, que la première. En effet, d'après elle, ce sont « les usuriers qui *fessent* les autres », c'est-à-dire les emprunteurs. Or, s'il en était ainsi, il ne serait pas possible d'appeler les premiers des *Fesse-Mathieu* (où Mathieu désigne les prêteurs), conséquence qui montre d'une façon péremptoire que l'hypothèse d'où elle est tirée n'est point du tout la vérité.

Explication par *fester* (fêter). — Le Duchat, Quitard et M. Édouard Thierry (voir Ch. Rozan, *Petit. Ignor.*, p. 263), pensent que la dénomination dont il s'agit est venue de *feste-Mathieu* (fête-Mathieu). C'est aussi mon opinion, et voici comment je la justifie :

Nos anciens disaient proverbialement *Fester saint Mathieu* pour signifier « prêter à usure » ; d'où, naturellement, la qualification ironique de *Feste-Mathieu* pour désigner un usurier.

Dans *fester*, on sonna d'abord l'*s* (comme on a continué à le faire dans *festoyer*, qui en est un diminutif) ; et comme, après *feste*, en faisant entendre toutes les lettres, il était excessivement dur de prononcer Mathieu (car on supprimait l'*e*, ce qui mettait en un seul groupe les consonnes *stm*), on a remplacé, par euphonie, le *t* du verbe *feste* par une *s*, absolument comme nous faisons pour celui de *post* dans le composé latin *post-scriptum*, ce qui adonné *fesse-Mathieu*.

Du reste, ce n'est pas le seul exemple qui puisse être cité de cette corruption de *fester* devant un mot commençant par une consonne. Le même verbe, que nous employons encore dans la phrase familière *fêter la bouteille*, se trouve réduit à la même forme dans ces deux autres expressions familières : *fesse-maille*, celui qui fête la maille (ancienne monnaie), et *fesse-pinte*, celui qui fête la pinte (ancienne mesure pour les boissons).

×

Seconde Question.

Racine dit dans Andromaque *(acte I, scène I, v. 111) : Et chaque jour encore on* lui *voit tout tenter Pour fléchir sa captive ou pour l'épouvanter. Je préférerais : On* le *voit tout tenter. N'êtes-vous pas du même avis ?*

—

Nous avons dans notre langue une foule de phrases dont le verbe principal est *voir*, *entendre* ou *ouïr*, suivi d'un régime direct et d'un *qui* sujet d'un verbe, lequel a aussi un régime direct ; telles sont les suivantes :

J'ai vu un chasseur qui tuait un lièvre.
J'ai entendu des gens qui disaient cela.
J'ai ouï des messieurs qui blâmaient l'entreprise.

Ces sortes de phrases peuvent recevoir une tournure abréviative très élégante au moyen de la mise à l'infinitif du second verbe et de sa transposition après le premier ; ainsi, les précédentes deviennent :

J'ai vu *tuer* un lièvre *à* (par) un chasseur.
J'ai entendu *dire* cela *à* (par) des gens.
J'ai ouï *blâmer* l'entreprise *à* (par) des messieurs.

Et si l'on y remplace le substantif qui suit *à* (par) au moyen d'un pronom personnel, ce pronom doit être *lui* (qui, devant le verbe, signifie *à lui*, *à elle*) :

Je *lui* ai vu tuer un lièvre.
Je *leur* ai entendu dire cela.
Je *leur* ai ouï blamer cette entreprise.

Or, comme la phrase de Racine, où *Pyrrhus* est le sujet de *tenter*, a pour forme primitive :

Et chaque jour, on voit Pyrrhus qui tente tout,

forme qui devient, par application de la tournure :

Et chaque jour, voit tout tenter *à* (par) Pyrrhus,

il est évident qu'il faut mettre *lui* (à lui), et non *le*, dans ladite phrase au cas où, comme ici, on y remplace *Pyrrhus* par un pronom.

×

Troisième Question.

Quelle est l'origine de la comparaison Cher comme poivre ? *Je vous remercie d'avance de l'explication que, je n'en doute pas, vous voudrez bien m'en donner.*

—

Avant que les Portugais eussent fait la conquête des Indes orientales (la prise de Goa, qui en fut le prélude, remonte à 1510), le poivre, *pipali* en sanscrit, d'où le grec *péperi*, qui a valu *piper* au latin, et *pevre* à notre vieille langue, le poivre, dis-je, la principale des épices employées dans nos cuisines, était d'un prix excessivement élevé : il ne coûtait pas moins de deux marcs d'argent (près de 50 francs?) la livre.

Et une circonstance devait le faire paraître encore plus cher ; c'est lorsque, comme l'indiquent les citations suivantes, empruntées au Dictionnaire de Chéruel, il était la denrée en laquelle devait se payer un tribut :

Quand Clotaire III fonda le monastère de Corbie, parmi les différentes denrées qu'il assujétit ses domaines à payer annuellement aux religieux, il y avait 30 livres de poivre.

Roger, vicomte de Béziers, ayant été assassiné dans une sédition par les bourgeois de cette ville, en 1107, une des punitions que son fils imposa aux bourgeois, lorsqu'il les eut soumis par les armes, fut un tribut de 3 livres de poivre à prendre annuellement sur chaque famille.

Dans la ville d'Aix, les Juifs étaient obligés de payer 2 livres de poivre par an à l'archevêque.

Or, c'est, je pense, pour cette double raison de la cherté de l'épice elle-même et de l'usage auquel on l'employait autrefois en matière d'impôt, qu'on a fait l'expression *cher comme poivre*, pour qualifier une production quel-

conque lorsque le prix qu'en demandait le vendeur semblait, à l'acheteur, empreint d'une exagération manifeste.



Quatrième Question.

Je vous serais reconnaissant si, prochainement, vous pourriez me faire savoir par votre journal s'il faut dire, en parlant par ironie : « Voilà de jolis MONSIEURS *» ou bien : « voilà de jolis* MESSIEURS ». *Tous mes remerciements d'avance.*

—

Il me semble qu'on doit dire de « jolis *monsieurs* », et je vais vous donner les motifs qui m'ont amené à cette manière de voir.

Quand les noms *madame, mademoiselle* et *monseigneur*, qui sont composés d'un adjectif possessif, s'emploient en l'absence de tout nom propre, c'est-à-dire pour signifier des personnes auxquelles, en parlant, on dit : *madame, mademoiselle, monseigneur*, ces noms prennent la marque du pluriel ; mais ils ne subissent aucun changement dans leur première syllabe, ainsi qu'on le voit par ces citations :

Il me trouva fort à mon aise toute seule ; je crains qu'il ne vienne des *madames*, c'est-à-dire de la contrainte.
(Sévigné, 17 mai 1680.)

M. de Molac, ni les *madames* qui me font tant d'honnêtetés ne me consolent point de n'être pas dans mes bois.
(Idem.)

Si, dans le monde, on s'était avisé de ne donner les titres de madame et de mademoiselle qu'au mérite de l'esprit et du cœur, ah ! qu'il y aurait de *madames* et de *mademoiselles* qui ne seraient plus que des Manons et des Cathos !
(Marivaux, *Marianne*, 7e partie.)

Les simples *monseigneurs*
N'étoient d'un rang digne de ses faveurs.
(La Fontaine, *Courtis. amour.*)

Or, attendu que *monsieur* est un nom de titre composé d'une manière analogue à celle des précédents, j'en conclus qu'il n'est pas permis, quand on est persuadé que le raisonnement est une chose applicable à la grammaire, d'écrire autrement que :

De jolis *monsieurs*, de drôles de *monsieurs*.

—

Le mot *monsieur* se prononce, comme vous savez, *mo-sieu*, et plus souvent, je crois, *me-sieu*. C'est très probablement cette dernière prononciation qui aura fait penser à quelques personnes qu'on devait dire des *messieurs*. Mais elles ont été induites en erreur : l'offense qu'un tel pluriel fait à l'analogie en est une preuve que personne ne peut nier.



Cinquième Question.

Comment expliquez-vous le sens de RENDU *dans la phrase suivante de Jean-Jacques Rousseau : « Souvent,* RENDU *de chaleur et de fatigue, je m'étendais par terre, n'en pouvant plus » ?*

—

L'emploi de ce mot est loin d'être rare dans notre langue moderne ; en voici quelques exemples :

Il y a nombre de chevaux et de mulets crevés et *rendus* en chemin.
(Pélissier, *Lett. hist.*, t. I. p. 273.)

L'équipage soufflait, suait, était *rendu*.
(La Fontaine, *Fab.* VIII, 8.)

Charles, à la tête de sa cavalerie, fit trente lieues en vingt-quatre heures, chaque cavalier menant un cheval en main pour le monter quand le sien serait *rendu*.
(Voltaire, *Charles XII*, 3.)

Et quelque allure qu'il prenne [l'âne], si on le presse, il est bientôt *rendu*.
(Buffon, *Quadrup.* t. I, p. 156.)

Mais à quelle source avons-nous puisé cet adjectif ?

Il ne peut guère venir, selon moi, du verbe *rendre*, car je n'ai trouvé, dans Littré, aucune des acceptions de ce verbe qui puisse servir à le former.

Il y a bien en anglais un verbe *to rend* ; mais ce verbe, dont j'ai examiné l'explication dans le Dictionnaire de Johnson, n'a pas d'autre sens, au propre et au figuré, que celui de déchirer, crever, mettre en pièces, et un tel sens ne me paraît pas du tout propre à rendre compte de l'adjectif en question.

Jusqu'à preuve d'erreur, je verrai l'origine de notre *rendu* dans l'allemand *rædern* (on sait quelle nombreuse quantité de vocables cette langue a introduits dans la nôtre), verbe dérivé de *rad*, roue, lequel signifie rompre les membres d'un criminel sur la roue, punir quelqu'un du supplice de ce nom, et qui s'emploie au figuré dans cette phrase :

Ich bin wie geraedert— (Je suis tout roué, brisé, éreinté, je suis abîmé, tout rompu de fatigue).

Mais, me direz-vous peut-être, comment le radical *red* (car c'est ainsi que *ræd* se prononce) a-t-il pu faire *rend* en français, pour donner *rendu* ?

Absolument de la même manière, vous répondrai-je, que le radical du latin *reddere* s'est transformé en *rend* pour faire notre verbe *rendre* : les voyelles du latin se nasalisent assez souvent en français (*laterna*, lanterne, *pictor*, peintre, etc.) : un fait semblable a très bien pu se produire pour l'*æ* de l'allemand.

—

A mon avis, *rendu* est un adjectif complètement indépendant par le sens du participe du verbe *rendre*, et il ne se trouve, dans les dictionnaires, à l'article consacré au participe *rendu*, qu'à raison de l'identité de son orthographe avec celle dudit participe.

ÉTRANGER

Première Question.

Quelle est l'origine de « MON SIÈGE EST FAIT *», phrase proverbiale dont on se sert pour signifier qu'on veut persister dans son idée, s'en tenir au parti qu'on a pris, tout persuadé qu'on est de se trouver plus ou moins dans l'erreur ?*

—

Voici à peu près en quels termes Quitard s'exprime à ce sujet :

Chargé de composer l'Histoire de l'ordre de Malte, l'abbé Vertot (1655-1735) écrivit à un chevalier de cet ordre pour lui demander des renseignements précis sur le fameux siège de Rhodes.

Ces renseignements s'étant fait attendre, l'abbé n'en

continua pas moins son travail, qui se trouva fini, ou près de l'être, lorsqu'ils arrivèrent.

L'auteur, malgré les points de désaccord qui existaient entre son récit et la verité, se serait contenté de répondre à celui qui le renseignait : *Mon siège est fait*, et cette réponse passa en proverbe.

Mais est-ce bien là réellement l'origine de cette expression ?

Je pense qu'on ne peut guère résister à le croire quand on a lu ce qui suit dans Vapereau (*Dictionnaire des littératures*, p. 2028) :

L'abbé de Vertot n'eut jamais le dessein de reproduire fidèlement les mœurs, les institutions ou le caractère des peuples. Acceptant la suite chronologique des faits, généralement admise, sans chercher des sources nouvelles et sans critiquer les documents anciens, il y trouvait un texte pour faire briller les qualités de son style, et produire ainsi, en quelque sorte, des romans véridiques. Selon l'habitude générale de son siècle, il francisait tous ses personnages et falsifiait la couleur des événements et des mœurs par égard pour le temps présent, poussant *au dernier point* la liberté de l'arrangement des faits historiques au gré de l'imagination.

Un écrivain qui traitait l'histoire avec une telle désinvolture était bien capable, personne là-dessus ne me contredira, d'enrichir la langue française de la phrase proverbiale dont je viens de m'occuper.



Seconde Question.

Le mot Anormal *est-il bien fait, et peut-il, selon vous, être substitué à* Anomal ?

—

Si vous voulez bien vous reporter à la page 185, 3e année, du *Courrier de Vaugelas*, vous y trouverez un long article consacré à ces deux adjectifs, article qui se termine ainsi qu'il suit :

Puisque les lexicographes qui repoussent *anoRmal* sont en minorité, — que cet adjectif a une origine qui n'est point entachée d'hybridisme comme on l'a prétendu, — et qu'enfin la substitution d'*anomal* à *anoRmal* ne diminuerait en rien le nombre des irrégularités de la langue, j'en conclus qu'il n'y a pas réellement de raisons suffisantes pour chercher à faire exclure ce dernier du vocabulaire.

Or, ces lignes, écrites il y a plus de huit ans, expriment toujours parfaitement ma pensée relativement aux deux qualificatifs qui en sont l'objet.



Troisième Question.

Je trouve dans l'Événement *du 13 juin dernier la qualification de* Dumanet *appliquée aux soldats français. Serait-il possible de savoir pourquoi vous appelez ainsi vos soldats ? Sincères remerciements.*

—

Cette qualification vient de la *Cocarde tricolore*, vaudeville en trois actes, par les frères Coignard, dont il fut le début au théâtre (19 mars 1831).

Dumanet est un personnage de cette pièce, représentant un jeune soldat très crédule ; et comme ladite pièce, épisode de notre guerre d'Afrique, eut pendant longtemps une vogue extraordinaire (elle fut réimprimée plusieurs fois), ceux qui fréquentaient le théâtre à l'époque où elle fut jouée ont fait de Dumanet un sobriquet, encore en usage, pour désigner un fantassin.

—

Notez que c'est le même vaudeville qui nous a valu *Chauvin*, nom resté également depuis dans la langue, mais plus sérieux, pour désigner celui qui pousse l'amour de son pays jusqu'à s'en laisser aveugler dans ses jugements (voir *Courrier de Vaugelas*, 1re année, p. 153).



Quatrième Question.

Quel est le sens de faire *dans l'expression suivante et autres analogues ? Quel fin matois vous* faites !

—

Le verbe *faire* s'emploie souvent dans le sens de *être*, *constituer*, comme on le voit dans ces exemples :

C'est gloire de passer pour un cœur abattu,
Quand la brutalité *fait* la haute vertu.
(Corneille, *Hor.* IV, 4.)

Le sang des Ottomans dont vous *faites* le reste.
(Racine, *Bajaz.* II, 3.)

La crainte *fait* presque toute notre religion.
(Massillon, *Carême. Confess.*)

Consolez mes vieux ans, dont vous *faites* l'espoir.
(Voltaire, *Tancr.* I, 4.)

Et, ajoute M. Littré, à qui j'emprunte ces citations, on dit dans un sens analogue *faire* un bon avocat, un bon soldat, etc., pour signifier avoir les qualités requises pour être un bon avocat, un bon soldat, etc. :

Pour *faire* un bon mari, vous aimez trop les femmes.
(De Bièvre, *Séducteur*, II, 2.)

Or, c'est évidemment avec cette dernière acception que le verbe *faire* est employé dans la phrase que vous m'avez adressée : quel fin matois vous *faites !*

—

Il me semble que c'est plus particulièrement dans les phrases exclamatives qu'on substitue ainsi le verbe *faire* au verbe *être*, et surtout pour éviter l'hiatus quand *cela* est suivi d'un temps du verbe *être* commençant par une voyelle. Ainsi, au lieu de dire : quel gredin *cela est !* quel criminel *cela était !* on dit mieux :

Quel gredin cela *fait!* — Quel criminel cela *faisait !*



Cinquième Question.

Faut-il mettre lui *ou* leur *dans cette phrase : « Pensant que* plus d'un *de vos lecteurs serait heureux de connaître votre opinion à ce sujet, je viens vous prier de vouloir bien la* lui *dire le plus tôt possible » ? Je vous serais reconnaissant d'une prompte réponse.*

—

Je n'ignore pas que Voltaire a dit :

Nous avons *plus d'une* ancienne pièce qui étant *corrigées pourraient* aller à la postérité.
(*Épit. déd. de Sophon.*)

C'est ainsi que parmi nous on a reproché à *plus d'un* prélat d'avoir fait composer *leurs* sermons et *leurs* oraisons funèbres par des moines.
(*Diction. phil.*, au mot *Alcoran.*)

ce qui implique, comme vous le voyez par les mots que je mets en italique, le pluriel pour *plus d'un*.

Mais, une hirondelle ne fait pas le printemps ; et,

attendu que, sauf les cas où elle est sujet d'un verbe réciproque et où elle se répète, cette expression est considérée par la généralité des écrivains comme étant du nombre singulier, je crois qu'il faut aussi la faire de ce nombre dans la phrase que vous m'avez soumise, et, par conséquent, y écrire :

... de vouloir bien le *lui* dire...

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... se sont *laissé* en partie organiser (le verbe à l'infinitif ayant le sens passif, le participe doit être invariable ; — 2° Qu'importe que mon enfant se *meure* (après *importer* on met le subjonctif) ; — 3° A partir *de* onze heures (on ne fait pas l'élision de *e* devant *onze* et *onzième*) ; — 4° Il faut danser, *malgré que* vous en ayez (voir *Courrier de Vaugelas*, 8e année, page 28) ; — 5° ... vous n'imaginez pas ce *charabia* (on ne met pas d'*s* à ce dernier mot) ; — 6° ... qui, on va le voir, *ne laisse pas d'être* préjudiciable (on ne doit pas dire « ne pas laisser que de ») ; — 7° ... qui, tout bonapartiste qu'il *est* (après *tout... que* on ne met pas le verbe au subjonctif) ; — 8° ... car il ne vise à *rien de moins* (c'est ici le sens positif : ne viser à *rien de moins*, c'est viser *juste à*...).

Phrases à corriger

qui ont été trouvées dans divers journaux parisiens.

1° La presse allemande nous a prouvé, par son attitude comminatoire, que nos moindres démarches sont interprétées dans un sens on ne peut plus pessimiste.

(*La France* du 3 septembre.)

2° Pour plaire à ce grand dispensateur qui ne sait pas lire et qui sent le purin, il faut avoir fait d'avance chère lie de toute dignité et de tout orgueil.

(*Le Figaro* du 5 septembre.)

3° Mais ils devraient garder un peu plus de pudeur, et surtout du gouvernement de la Défense nationale, qu'ils invectivaient à bouche-que-veux-tu, et qu'ils accusaient d'avoir continué la guerre.

(*Le XIXe Siècle* du 6 septembre.)

4° Au mois d'avril dernier, le conseil général du Loir-et-Cher avait émis un vœu en faveur du certificat d'études, et nous avions énergiquement combattu cette proposition.

(*La Justice* du 9 septembre.)

5° Le *Petit Parisien* parlait hier de ces récidivistes qui, au commencement de l'hiver, commettent un délit de peu d'importance pour avoir la faveur de passer en prison les mois où il fait froid et où il fait faim.

(*La France* du 5 septembre.)

6° Le tout se termine par une condamnation de l'individu qui avait fait peur au chat à 1 fr. de dommages-intérêts.

(*Idem.*)

7° Nous eussions préféré voir les congrégations vivre en paix avec l'administration que de les voir toutes expulsées, car on les chassera toutes, hélas ! sans que l'opinion s'émeuve plus qu'elle ne l'a fait.

(*Le Figaro* du 7 septembre.)

8° Pendant ce temps, l'heure des élections viendra, de la sorte, le décret sur les congrégations non autorisées n'aura pas été exécuté du tout : c'est simple comme le jour.

(*La Justice* du 10 septembre.)

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

Gabriel GIRARD.

(*Suite.*)

Pronoms démonstratifs. — On écrit quelquefois *l'on*, mais ce serait se méprendre que de voir ici l'article; ce n'est qu'une lettre euphonique mise pour la douceur de la prononciation. L'apostrophe dont elle est accompagnée n'y sert point à marquer la suppression d'une voyelle, mais simplement à faire entendre que cette lettre est étrangère au mot qu'elle forme, de la même façon que quelques-uns séparent le *t* euphonique dans cette occasion : *Y a-t'il quelqu'un qui doute de ce que je dis ?* au lieu de mettre deux tirets : *y a-t-il?*

Après l'examen de la question de savoir s'il faut dire *tous les juges ont opiné chacun selon leurs lumières*, ou *chacun selon ses lumières*, notre auteur s'occupe de l'orthographe du verbe *être* précédé du pronom *ce*, point sur lequel il ne se montre pas complètement de l'opinion de Vaugelas.

7e *Discours*. — De l'adjectif.

Les mots de cette espèce ne sont destinés qu'à un service subalterne consistant à qualifier les dénominations ; ils sont donc du cortège des substantifs, en portent les livrées et servent à leurs décorations. Voilà pourquoi on leur a donné le nom d'*adjectifs*, qui annonce un personnage de la suite d'un autre.

Cependant, quoique placés dès leur origine dans l'état de dépendance et de soumission, ils ne laissent pas d'être par leurs couleurs et par leur magnificence une des plus brillantes parties de la parole, un champ fertile pour la poésie, une ressource délicate pour les grandes natures, et le point capital des médiocres. Combien ne fournissent-ils pas à l'antithèse et à l'énumération ? Sans leur secours, quelle peine et quel embarras pour ceux qui s'attachent scrupuleusement à la rondeur des périodes ! N'est-ce pas des qualifications qu'on tire la plus grande partie des louanges ainsi que des invectives ? Les adjectifs méritent donc d'être traités avec autant de soin que les autres parties d'oraison.

Pour en approfondir avec ordre tout le détail, l'abbé Girard les fait marcher sur quatre rangs, distingués par ces quatre noms, *nominaux*, *verbaux*, *numéraux* et *pronominaux*.

Après avoir défini ces différentes espèces d'adjectifs, il passe à la question des accidents.

Il n'est pas douteux que l'adjectif étant fait pour le substantif, il ne doive être sujet aux mêmes accidents que celui-ci pour figurer de compagnie dans une parfaite concordance. Il doit par conséquent être susceptible de genre, de nombre et de cas dans les langues transpositives; mais dans les analogues, telles qu'est la nôtre, les cas n'étant point d'usage, il suffit qu'il soit susceptible des deux genres et des deux nombres, pour

se revêtir des uns ou des autres, en conformité de ceux du substantif auquel il est attaché.

L'auteur va maintenant examiner comment on distingue le genre et le nombre des adjectifs.

Il y a un adjectif pronominal qu'il n'a point mis dans la liste, parce qu'il est toujours du masculin pluriel, et n'est d'usage que dans une occasion. C'est *quantes*, qui n'est employé que dans l'expression *toutes fois et quantes*.

Suit l'explication des degrés de comparaison dans les adjectifs, puis vient la question de la place que doit occuper cette espèce de mots relativement au substantif.

Si l'honneur consistait à marcher le premier, le droit en serait sans doute « dévoulu » au substantif, puisqu'il a l'autre sous sa dépendance. Mais comme le supérieur fait souvent marcher les subalternes avant lui, de même les substantifs veulent quelquefois que leurs adjectifs les précèdent, et d'autres fois qu'ils les suivent. L'abbé Girard va donner l'ordre et les lois de cette marche, ce qui comprend les cas où le sens change selon que l'adjectif précède ou suit son substantif.

8e *Discours*. — Du verbe.

Plus varié par la vicissitude successive des événements qui se passent dans son sein que par la multitude des êtres qui le composent, l'Univers nous montre la nature dans une action continuelle.

Le mouvement y paraît aussi essentiel que l'existence ; en même temps qu'il est la cause des altérations et des changements, il est aussi le principe des productions et de la vie. Sans lui rien n'affecte ni n'est affecté ; par conséquent, sans lui rien n'est propre à connaître ni à être connu, et la réalité dans une totale inaction ne serait guère préférable au néant. L'action étant donc inséparable de la nature, telle que nous la voyons et que nous la sentons à chaque instant, il serait bien surprenant que l'esprit, frappé de tout ce qu'il voit, et appliqué à répondre par le secours des mots, n'eût pas saisi cette idée agissante ou d'événement pour en faire un des pinceaux de la parole, c'est-à-dire un caractère modificatif d'une des parties du discours. Les langues ont beau se former sans système et sans délibération, elles n'en sont pas moins systématiques, ni moins fondées en raison.

Il est en fait de langage un génie supérieur et méthodique qui gît dans l'usage conduit par le besoin, lequel fait travailler l'esprit humain en cette partie à peu près comme la raison suprême fait agir l'instinct animal, toujours d'une manière conforme à son plan et convenable à son but, sans que celui-ci s'en aperçoive et le connaisse. Ce génie protecteur et conducteur de la parole a donc fait établir des mots qu'on nomme *verbes*, caractérisés par cette idée d'événement. De façon qu'ils sont proprement dans le discours ce que l'action est dans la nature : comme celle-ci est l'essence de la vie, ceux-là sont l'âme de la pensée. Les substantifs nomment les choses, les pronoms les désignent, les adjectifs les qualifient ; mais, où est la pensée si on n'en représente pas les actions et les événements ? C'est dans cette représentation que consiste précisément la fonction des verbes.

Comme il est difficile que l'événement ne tienne pas des circonstances accessoires, qu'il faut exprimer conjointement avec lui, la sagacité de l'usage a su pourvoir à l'expression de ces idées combinées, en rendant le verbe susceptible de diverses formations caractérisées par ces différents accessoires ; de sorte que, par leur moyen, il devient propre à représenter l'événement dans les divers états où il peut paraître et avec les rapports qu'il peut avoir. C'est ce que la grammaire nomme *modes*, *personnes* et *temps*.

L'auteur admet six conjugaisons : la première est celle où l'infinitif se termine par *er ;* la seconde comprend les verbes dont l'infinitif est en *ir ;* la troisième renferme les verbes en *oir ;* la quatrième, tous les verbes où le son qui précède la dernière syllabe de l'infinitif est formé par l'une des voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u ;* la cinquième, tous les verbes qui ont une diphthongue orthographique pour leur son caractéristique ; la sixième, celle que le son nasal caractérise, son qui est toujours l'un des suivants *an*, *in*, *on*, *ain*, *ein*, *oin*.

L'abbé Girard ne changera pas les dénominations adoptées dans la conjugaison ; mais il traitera la chose un peu différemment des méthodes vulgaires.

Là où il parle de la conjugaison, qui pour lui est l'art de trouver par l'inspection de l'infinitif toutes les autres formations du verbe, je fais les remarques suivantes :

1° Le génie français ayant « assaisonné » le pronom *tu* d'une idée accessoire d'impolitesse, il a mis à sa place *vous*, en changeant néanmoins son accessoire de nombre pluriel en singulier ; de façon que la seconde personne est devenue, dans l'usage poli, la même pour les deux nombres, excepté dans le cas où le verbe *être* sert d'auxiliaire, car alors le participe prenant nombre et genre conformément au subjectif qui le régit, il y a au pluriel une *s* finale qui n'est point au singulier. Cependant, le *tu* n'ayant pas été totalement banni, et se trouvant employé dans quelques occasions, cela fait que cette seconde personne est double dans tous les temps de toutes sortes de verbes.

2° La première conjugaison est la plus nombreuse, car elle comprend au moins les trois quarts de tous les verbes de la langue. Elle est aussi la plus régulière, gardant partout l'uniforme, à deux exceptions près.

3° Avant de passer à la seconde conjugaison, l'auteur place une observation sur le verbe *aller*. Les uns disent constamment *je vas*, les autres, toujours *je vais*, et plusieurs se servent tantôt de l'un et tantôt de l'autre. Vaugelas a remarqué que la Cour disait *je vas* et regardait *je vais* comme un mot provincial ou du peuple de Paris. Cependant, quoique alors tout roturier, il s'est « annobli » depuis ; les bons auteurs et les gens polis s'en servent. Mais *je vas* vit encore (1747), et il semble même à notre grammairien qu'il l'emporte sur *je vais* dans les occasions où il est précédé du pronom *en ;* il entend dire *je m'en vas*, *je m'en y vas* plutôt que *je m'en y vais*.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

La Politique devant l'histoire; par François de Bus, avocat, ex-substitut de Dunkerque. T. 2. In-8°, XII-530 p. Paris, lib. Amyot. 7 fr. 50.

La Roue qui tourne; par Mlle Gabrielle d'Ethampes. 2e édition. In-12, 324 p. Paris, lib. Dillet.

Madame A. Roland; par Mme Eugénie Garcin. In-16, 160 p. Paris, lib. Martin.

Contes populaires de différents pays, recueillis et traduits par Xavier Marmier, de l'Académie française. In-18 jésus, IX-333 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Les Bataillons de Volontaires (1791-1793); par Francisque Mége. In-8°, 209 p. Paris, lib. Claudin. 4 fr.

Croquis irlandais; par Mlle Thérèse Alphonse Karr. In-12, IV-255 p. Paris, lib. Oudin frères.

Œuvres de Rabelais. Edition nouvelle, collationnée sur les textes revus par l'auteur, avec des remarques historiques et critiques de Le Duchat et Le Motteux, publié par Paul Favre, membre de la Société des archives de l'Ouest. T. 5. In-8°, 343 p. Paris, lib. Champion. 5 fr. le volume.

Récits de chasses du Natal au Zambèze; par W. C. Baldwin. Abrégés par H. Vattemare. 2e édition. In 8°, 192 p. avec vignettes. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 50.

Œuvres de Lamartine. Raphaël, pages de la vingtième année. Nouvelle édition. In-18 jésus, VIII-220 p. Paris, lib. Hachette et Cie.

Un gentilhomme de grand chemin; par Xavier de Montépin. In-4° à 2 col., 149 p. Paris, lib. Degorce-Cadot.

Le Volontaire de 1793, général du premier empire, Jean-Baptiste Girard, duc de Ligny; par le Bon Robert du Casse. In-12, 427 p. Paris, lib. Dillet. 3 fr.

Werther, Hermann et Dorothée; par Gœthe. Traductions de Sevelinges et de Bitaubé, soigneusement revues et complétées par Ernest Grégoire, avec une préface de Sainte-Beuve. In-18 jésus, XXXV-317 p. Paris, lib. Garnier frères.

Les Mythes et les Légendes de l'Inde et de la Perse dans Aristophane, Platon, Aristote, Virgile, Dante, Arioste, de La Fontaine, etc.; par Eugène Lévêque. In-8°, VIII-608 p. Paris, lib. Belin.

Le Remords du docteur; par George Vautier. In-18 jésus, 221 p. Paris, lib. Ghio. 3 fr.

Rimes politiques et autres; par M. Louis Lenègre. In-16, VI-308 p. Paris, lib. Seppré.

Erreurs scolaires; par E.-A. Tarnier, docteur de la faculté des sciences de Paris. In-18 jésus, V-302 p. Paris, lib. Palmé.

Histoire de Bayart; par d'Aubigné. 2e édition. In-18 jésus, 189 p. et grav. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr.

Notes de voyage. Promenades et causeries; par N. J. Colbert. In-18 jésus, VI-403 p. Paris, lib. Havard. 3 fr. 50.

Les Dames d'Alsace devant l'histoire, la légende, la religion et la patrie; par le Roy de Sainte-Croix. 3e édition. In-12, XII-256 p. Paris, lib. Berger-Levrault et Cie. 3 fr.

Publications antérieures :

LA SCIENCE SOCIALE CONTEMPORAINE. — Par ALFRED FOUILLÉE. — In-18 jésus, XIII-424 pages. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 3 fr. 50.

LOUIS XVIII. — Par le comte OSCAR DE POLI. — Paris, aux bureaux du journal *La Civilisation*, 12, rue de la Grange-Batelière. — Prix : 3 fr. 50.

UNE FAMILLE CHRÉTIENNE A CARTHAGE AU IIIe SIÈCLE. — Par l'auteur des Chroniques de la famille de Schomberg-Cotta. — Traduction de l'anglais, revue par Mme de Witt, née Guizot. — In-12, 274 p. et grav. — Paris, dans les librairies protestantes. — Prix : 1 fr. 25.

LES RUES DU VIEUX PARIS, GALERIE POPULAIRE ET PITTORESQUE. — Par VICTOR FOURNEL. — Ouvrage illustré de cent soixante-cinq gravures sur bois. — Paris, librairie *Firmin Didot*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob. — Prix : 7 fr. 50.

LES LÉGISLATEURS RELIGIEUX. MOÏSE, MANOU, MAHOMET. — Traditions religieuses comparées, avec commentaire. — Par LOUIS JACOLLIOT. — In-18, 416 p. — Paris, librairie *Lacroix et Cie*. — Prix : 6 francs.

CONFÉRENCES D'ANGLETERRE ; ROME ET LE CHRISTIANISME ; MARC-AURÈLE. — Par ERNEST RENAN, de l'Académie française. — In-18 jésus, III-267 p. Paris, *Librairie nouvelle*, boulevard des Italiens.

LE SOTTISIER DE VOLTAIRE, imprimé pour la première fois d'après le manuscrit autographe de Voltaire. — Avec une préface par LÉOUZON LE DUC. — Un volume in-8° carré. — Prix (sur papier de Hollande) : 30 francs. — En vente à la *Librairie des bibliophiles*, 338, rue Saint-Honoré.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE publié par l'Académie française. — Deuxième partie du tome deuxième. — Paris, librairie *Firmin Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob. — Prix de cette partie : 4 fr. 50 cent.

ÉTUDES ET GLANURES POUR FAIRE SUITE A L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE. — Par E. LITTRÉ, de l'Institut. — In-8°, XIV-454 p. — Paris, librairie *Didier et Cie*, 35, quai des Augustins. — Prix : 7 fr. 50.

CHANSONNIER HISTORIQUE DU XVIIIe SIÈCLE. — Publié avec introduction, commentaires, notes et index. — Par ÉMILE RAUNIÉ, archiviste-paléographe. — Première partie : LA RÉGENCE. — T. IV. — In-18 jésus, 310 pages et portraits à l'eau-forte, par Rousselle. — Paris, librairie *Quantin*, 7 et 9, rue Saint-Benoît-Saint-Germain. — Prix : 10 francs.

LA TROUPE DE MOLIÈRE ET LES DEUX CORNEILLE A ROUEN, en 1658, par F. BOUQUET. — Petit

in-12 des Elsevier, avec trois eaux-fortes par M. Adeline de Rouen, et un fac-similé des signatures des acteurs de la troupe de Molière. — Paris, *A. Claudin*, 3, rue Guénégaud. — Papier teinté ou vergé, 6 francs.

NOUVELLES TOUTES NEUVES. — Mam'zelle Titine; La Cameriste de la marquise; Le dernier verre; Une femme à la mer; Chapeau blanc et chapeau bleu; Les fleuristes de la rue Lavoisier; Le beau Cruzol; l'Argent du prêt; Deux coups de cravache; Le médaillon. — Par Saint-Eman. — Paris, *Léon Vanier*, libraire-éditeur, 19, quai Saint-Michel. — Prix : 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par Eman Martin, professeur spécial pour les étrangers. — Ouvrage pour les Français. — Syllexie (signification des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50 cent. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Programme des concours de 1881 : Poésie : La Société accordera 1° une médaille d'or de la valeur de 200 francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.); 2° une médaille d'or de la valeur de 100 francs à la meilleure pièce de genre, conte, ballade, élégie, fable, etc.); 3° une médaille d'argent de la valeur de 50 francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Des médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions très honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents. — Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au secrétariat général de la Société, à Montauban, *avant le 1er février 1881*, terme de rigueur. — Pour plus amples renseignements, s'adresser au Secrétaire général, M. E. de Boissière.

Académie de Nimes. — Concours pour l'année 1881. — L'académie met au concours une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à décerner en 1881 à une poésie, ode ou poème, qui ne devra pas dépasser le maximum de 300 vers, le sujet étant laissé au choix des prétendants. — Les œuvres devront être adressées au secrétaire perpétuel *avant le 31 décembre 1880*. — Pour les autres conditions du concours, demander le programme.

Appel aux Poètes. — Le *vingt-cinquième* concours poétique ouvert en France depuis le 15 août, sera clos le *1er décembre 1880*. — Vingt médailles, or, argent, bronze, seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé *franco*, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — *Affranchir*.

Société d'Instruction et d'Éducation. — Sujet du Concours pour 1881. — « Quel doit être le rôle de la famille dans l'Education des enfants? Et comment son action doit-elle se combiner avec celle de l'école? » — Les mémoires doivent être adressés *avant le 31 décembre* à M. Arnoul, secrétaire général de la Société, rue Brochant, 18.

La Société académique de Saint-Quentin met au concours pour 1881 : *Poésie*, 1° Un sujet laissé au choix des concurrents; 2° Les paroles d'un chœur à quatre voix d'homme pour orphéon; — *Prose*, Biographie d'un personnage célèbre du département de l'Aisne, avec appréciation de ses travaux. — Les mémoires des concurrents devront être envoyés *avant le 31 décembre 1880*, au président de la Société, à Saint-Quentin.

Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. — Concours de 1880. — Pour la partie littéraire, la Société propose : 1° Une ou plusieurs pièces comprenant au moins cent vers sur un ou plusieurs sujets laissés au choix de l'auteur; 2° Une nouvelle en prose. — Les Mémoires devront être remis, franco, *avant le 31 décembre 1880*. — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Houzeau de Lehaie, secrétaire général de la Société.

Réponses diverses.

M. C. A. H., à La Haye : Merci de votre carte postale; mais elle est arrivée trop tard. — *M. W. H., à l'Ile Maurice* : Par inadvertance, votre abonnement avait été porté au nom du Directeur du Mauritius Civil Service; je me suis empressé de réparer l'erreur en vous adressant les 7 numéros parus. — *M. S.-J., au Russey* : Oui, *du moins* manque.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures*.

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 10. 15 Octobre 1880.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire ; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

(Extrait du Prospectus.)

Les Abonnés qui n'ont pas payé leur abonnement quand paraît le 5e numéro de l'année courante se voient présenter une quittance avec des frais de recouvrement montant à 30 *centimes* pour Paris, à 75 *centimes* pour la province et à 1 *fr.* 50 *centimes* pour l'étranger.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATION.

Un abonné de Paris, M. Tardiveau, à qui je m'empresse d'adresser mes plus sincères remerciements, vient de m'envoyer l'extrait suivant de la *Liberté* du 15 septembre, en me priant de lui donner mon opinion sur ce qu'il contient :

Dans un des derniers numéros de la *Revue nouvelle* se trouvait cette phrase :

« Ce n'*était* que douces causeries, haltes délicieuses, etc. »

Dans une grande ville du Midi, un grand cercle était divisé sur la question de savoir s'il fallait écrire : ce n'*était* ou ce n'*étaient*. De forts paris avaient été engagés : Francisque Sarcey fut choisi pour arbitre.

Nous lui laissons la parole :

« Je ne puis, dit-il, donner tort à aucun des deux partis.

« Tout le dix-septième siècle, la meilleure moitié du dix-huitième ont écrit : ce n'était (*au singulier*), et il faut bien avouer que le bon sens voudrait que cette façon de parler eût continué de prévaloir.

« Mais aujourd'hui on écrira plutôt : ce n'étaient (*au pluriel*).

« Nous disons couramment dans la langue du jour : *ce sont* les Jésuites qui sont les pires de nos ennemis. Autrefois on eût écrit : *c'est* les Jésuites.

« Nos aïeux savaient que *c'est* n'est qu'une abréviation de *cela est*. et ils ne croyaient pas pouvoir dire *cela sont*.

« Nous autres, nous avons l'esprit préoccupé du pluriel qui suit, et, par une sorte d'affinité mystérieuse, bravant la grammaire, nous mettons le verbe au pluriel.

« Je ne connais guère en notre siècle que Balzac qui ait écrit obstinément : *C'est des hommes... c'est des époques...* Il est resté seul à peu près de son bord.

« Edmond About se piquait aussi, il y a tantôt vingt ans, de désobéir à l'usage nouveau, et revenant à la vieille langue, il disait : *c'est* devant un pluriel.

« Je crois qu'il a renoncé à cette lutte, et qu'il écrit à cette heure, comme tout le monde, *ce sont*.

« Pour moi, qui crois qu'il faut toujours, en fait de langue et d'orthographe, déférer à l'usage, j'écris sans hésitation : *ce sont*, sachant d'ailleurs qu'ici l'usage est absurde.

« Mais il a force de loi. »

Il y a trois choses à apprécier dans la réponse de M. Francisque Sarcey : la solution qu'il donne de la question reçue, ce qu'il dit relativement au nombre de *être* accompagné de *ce*. au XVIIe siècle et dans la première moitié du XVIIIe, et enfin son opinion sur la tendance qu'aurait la langue actuelle à mettre ce verbe au pluriel.

I.

Je suis entièrement d'accord avec M. Sarcey quant à la phrase au sujet de laquelle il s'est laissé constituer juge ; elle pouvait être écrite aussi bien avec *était* qu'avec *étaient*, ce que prouvent les citations suivantes, où *c'est* a également le sens de *il y a :*

Le verbe *être* au singulier après le pronom *ce*)

C'était tous les jours de nouvelles accusations...

(Voltaire, dans la *Gram. nat.*, p. 465.)

Ce n'*est* pas seulement des hommes à combattre ; *c'est* des montagnes inaccessibles ; *c'est* des ravines et des précipices d'un côté ; *c'est* partout des forts élevés, etc.

(Bossuet, *Orais. fun. de Bourbon.*)

Ce ne *fut* que plaintes et que larmes.

(Marmontel, dans la *Gram. nat.*, p. 585.)

Comme les seigneurs étaient multipliés à l'infini, *ce* n'*était* partout que violences et brigandages.

(Anquetil, même ouvr.)

(Le verbe *être* au pluriel après le pronom *ce*)

C'étaient ensuite mille autres questions sur l'état de mon cœur.

(Chateaubriand, *Atala*.)

Ce n'*étaient* que bombes qui montaient et descendaient.

(Th. Gautier, *Constantinople*.)

Ce ne *sont* que festons, *ce* ne *sont* qu'astragales.

(Boileau, *Art poét.*, ch. I.)

Ce n'*étaient* que bals, que festins.

(Caminade, dans la *Gram. nat.*, p. 585.)

II.

Mon honorable confrère est dans l'erreur quand il dit que « tout le dix-septième siècle, la meilleure moitié du dix-huitième » ont écrit dans ces sortes de phrases le verbe *être* au singulier ; ces autres citations sont la preuve du contraire :

(Textes appartenant au XVIIe siècle)

Sont-ce ses grands canons qui vous le font aimer ?

(Molière, *Misanth.*, II, I.)

Ce furent les Phéniciens qui, les premiers, inventèrent l'écriture.

(Bossuet, dans la *Gram. nat.*, p. 584.)

D'un courage naissant *sont-ce* là les effets ?

(Racine, même ouvr.)

Sont-ce des religieux et des prêtres qui parlent de cette sorte ? *Sont-ce* des chrétiens ?

(Pascal, même ouvr., p. 585.)

Ce ne sera ni la force de vos armées, ni l'étendue de votre empire qui vous rendront cher à vos peuples ; *ce seront* les vertus qui font les bons rois.

(Massillon, même ouvr.)

Un homme inégal, ce n'est pas un seul homme, *ce sont* plusieurs.

(La Bruyère, même ouvr.)

Ce sont eux que l'on voit, d'un discours insensé,
Publier dans Paris que tout est renversé.

(Boileau, *Disc. au Roi*.)

Apprendre les langues les plus difficiles, connaître les livres et les auteurs, etc., *c'ont été* vos premiers plaisirs.

(Fléchier, cité par la *Gram. nat.*, p. 589.)

(Textes de la première moitié du XVIIIe siècle)

Il semblait que *ce fussent* de nouveaux décemvirs prêts à rétablir la tyrannie.

(Vertot, cité par la *Gram. nat.*, p. 584.)

Ce ne *furent* plus des soldats de la république, mais de Sylla, de Marius, de Pompée, de César.

(Montesquieu, *Grand. et décad.*)

La première nourriture des perdreaux, *ce sont* les œufs de fourmis, les petits insectes qu'ils trouvent sur la terre et les herbes.

(Buffon, dans la *Gram. nat.*, p. 585.)

Ce ne *sont* point les louanges,
C'est la vertu que tu chéris.

(J.-B. Rousseau, même ouvr.)

Quand Louis XIV donnait des fêtes, *c'étaient* les Corneille, les Molière, les Quinault, les Lulli, les Lebrun qui s'en mêlaient.

(Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.)

III.

M. Sarcey dit qu'aujourd'hui, lorsque *être* accompagné de *ce* est suivi d'un nom pluriel, « tout le monde » écrit ce verbe au pluriel, en vertu d'une « affinité mystérieuse » qui fait « braver » la grammaire.

Ceci est encore loin d'être l'exactitude même.

D'abord, il y a plus d'un auteur, contemporain ou mort seulement depuis quelques années, qui a mis *être* au singulier dans ce cas :

Mais n'*était-ce* pas là aussi des misères.

(Châteaubriand, dans la *Gram. mod.*, p. 432.)

C'eût été là assurément quatorze ans de perdus.

(Alfred de Vigny, même ouv.)

M. l'abbé, on vous demande ; *c'est* le sacristain et le bedeau du village.

(V. Hugo, même ouv., p. 433.)

On ne savait pas encore ce que *c'était* que ces hommes de fer (les Suédois de Gustave Adolphe).

(Michelet, même ouvr.)

Ce fut pendant quelques minutes des embrassements, etc.

(Jules Sandeau, même ouv.)

On disait que *c'était* eux qui, en empoisonnant les sources, ou en faisant pacte avec le démon, étaient cause des maladies épidémiques.

(Jules Bastide, *Guer. de relig.*, I, p. 153.)

Ensuite, la tendance à employer le pluriel s'explique tout naturellement : comme je l'ai montré plus haut, le XVIIe siècle avait un certain nombre de phrases renfermant le verbe *être* accompagné de *ce* où il était facultatif de mettre ce verbe au singulier ou au pluriel ; les écrivains de nos jours ont incliné pour ce dernier nombre, dont l'emploi, sous Louis XIV, était déjà plus fréquent que celui de l'autre. Il n'y a absolument rien de mystérieux là-dedans.

Enfin, comme en matière de langue, il est parfaitement loisible de choisir entre deux formes presque également usitées, ce n'est point « braver » la grammaire que de tendre ici vers le pluriel ; d'où il suit que M. Sarcey, admirateur de la littérature du grand siècle, reste bel et bien classique au point de vue de la syntaxe, quand il croit sérieusement qu'il contribue à en modifier une des principales règles.

—

Cette réponse paraîtra peut-être un peu longue à quelques-uns de mes lecteurs ; mais s'ils veulent bien considérer la haute et légitime influence que M. Francisque Sarcey exerce dans notre monde grammatical, et, partant, les conséquences que peuvent avoir ses erreurs, ils reconnaîtront sans peine qu'il ne fallait rien de moins que les proportions données à ladite réponse, pour bien mettre en évidence les endroits de la sienne où il s'est plus ou moins écarté de ce que je crois être la vérité.

×

Première Question.

D'où vient l'expression de ROBERT MACAIRE, *et à quelle époque remonte-t-elle ? Le* FIGARO *du* 30 *mars* 1880 *renvoie au chroniqueur du* PAYS, *qui la fait remonter à une époque fort ancienne.*

—

Dès le moyen âge, le nom de *Macaire* (en latin *Macarius*, Μακάριος en grec, où il signifie bien heureux) a été pris pour désigner un homme dangereux, et cela, à l'occasion d'une chanson de geste qui remonte à la fin du XIIe siècle.

Cette composition (publiée par M. Guessard dans la collection des *Anciens poëtes de la France*) a pour objet la jalousie de Charlemagne, qui se croit trompé par la

reine, la vertueuse Blanchefleur. Celle-ci repousse les tentatives de Macaire de Losanne, parent du traître Ganelon. Pour se venger, Macaire fait placer un nain dans le lit de la reine. Charlemagne se croit trahi, et jure de faire brûler Blanchefleur ; mais, touché par les raisons qu'elle allègue, il se borne à la bannir, et charge le jeune Aubri de la conduire hors du royaume. Macaire s'élance à la poursuite de l'exilée. Il tue son compagnon. Le chien d'Aubri (celui que l'histoire nommera plus tard le chien de Montargis) fait découvrir le meurtre en s'acharnant aux pas du meurtrier. L'empereur ordonne un duel entre Macaire et le chien. Vaincu, Macaire fait l'aveu de son crime, et en subit la peine pendant que Blanchefleur, qui s'était égarée dans le bois où elle avait cherché un refuge, est recueillie par un honnête bucheron qui la ramène à son époux désabusé.

Le nom de *Macaire*, dans le sens de traître, a été remis à la mode en 1814 par le drame de Guilbert de Pixérécourt, intitulé le *Chien de Montargis ;* mais c'est seulement en 1834 que ce nom, renforcé en quelque sorte de *Robert*, a pris le sens de filou, escroc de la plus dangereuse espèce, banquiste, voleur et assassin.

C'est dans un ancien théâtre du Boulevard, celui des Variétés Dramatiques, que l'expression de *Robert Macaire* a pris naissance.

Cette expression doit sa popularité au relief qu'un des plus admirables comédiens de ce temps, Frédéric Lemaître, a su donner à un type de bandit joué par lui d'abord dans l'*Auberge des Adrets*, et ensuite dans une pièce dont il était presque l'auteur, intitulée *Robert Macaire*, ou la *Suite de l'Auberge des Adrets*.

Les caricatures de Daumier, où le héros de ladite pièce est montré sous tous les aspects et dans toutes les situations qui conviennent aux allures des chevaliers d'industrie enfantés par la civilisation moderne, achevèrent, ainsi que le dit Kastner (*Parémiol. music.* p. 593), de vulgariser cet odieux et bouffon personnage, comme symbole de cynisme et de perversité.

—

Robert Macaire a un compagnon ou plutôt un compère, Bertrand, jocrisse du crime, dont les airs niais et les naïvetés ont quelque chose d'effrayant. Cette association a déterminé l'emploi de la locution suivante en style proverbial :

C'est [comme] Robert Macaire et Bertrand.

✕

Seconde Question.

Tout le monde a vu, surtout à Paris, où l'on bâtit plus que partout ailleurs, ces petites nattes de paille très épaisses dont les maçons se servent pour garantir les arêtes des pierres taillées quand ils les remuent. Cela s'appelle des Torchons. *Auriez-vous la complaisance de me dire quel rapport il y a entre un tel objet et certain linge employé dans les cuisines, pour qu'on leur ait donné un même nom ?*

—

En français, le mot *torchon* a deux significations distinctes venant chacune d'une origine différente.

Quand ce mot désigne un linge servant à essuyer, il vient de *tersus*, supin du verbe *tergere*, qui a le sens de frotter, nettoyer, chasser, balayer : on sait que dans l'ancienne langue les consonnes *s* et *ch* se sont souvent substituées, et que *e* s'est maintes fois changé en *o* :

> Cil escuier se prenant à gaber,
> De grans *torchons* li prisrent à ruer.
> (*Bataille d'Aleschans*, v. 3401.)

Pour ce qui est du *torchon* du maçon, il vient, lui, du supin *torsus*, du latin *torquere*, tordre, et il signifie, ainsi que son diminutif *torquelon*, bouchon de paille :

> Et li boef, qu'il soient d'un *torson* chacun jour bien frottez, et par tout amenderont.
> (*Bibl. des Chartes*, 4e série, t. II, p. 368.)

> Icelle femme se doulant que son mary l'injurioit, et lui disoit qu'il ne savoit qui elle estoit, et qu'elle estoit avolée sur un *torquelon* d'estrain.
> (*Lettr. de remiss.*, année 1392. Reg. 144, ch. 166.)

On a réuni ici, comme on l'a fait peut-être pour beaucoup plus de mots qu'on ne le pense, deux termes de source et de signification différentes, grâce à une orthographe que le hasard a rendue identique.

ÉTRANGER

Première Question.

Je trouve bien dans le Supplément de Littré l'expression de Petits crevés ; *mais je n'y trouve aucun renseignement sur son origine. Pourriez-vous me la dire ?*

—

Le nom de *petits crevés* a été adopté il y a quelques années, dit le journal le *Sport* (cité par le volume du *Grand dictionnaire du XIXe siècle* qui parut en 1869), comme argot du métier, par des chemisiers, des blanchisseuses pour désigner plusieurs de leurs pratiques qui se faisaient remarquer par le luxe habituel de la chemise, garnie de *petits crevés*. Ce fut à un gentleman dont la recherche luxueuse en ce genre était connue, que le sobriquet fut d'abord appliqué. Ses fournisseurs l'appelèrent longtemps le monsieur aux *petits crevés*, puis *petit crevé* tout court : ce nom passa naturellement à d'autres.

Cette même expression, dit encore le journal le *Sport*, était au reste renouvelée de *gros crevé*, par lequel, sous Louis XIII, on désignait les seigneurs dont le pourpoint avait ce genre d'ornement.

Si les *petits crevés* n'étaient réellement, comme le dit M. Littré, que « des jeunes gens livrés à toutes les futilités de la mode », j'accepterais volontiers cette explication ; mais *petits crevés* désigne des jeunes gens qui ont poussé la folie bien au-delà des raffinements de la toilette : car voici la description que Nestor Roqueplan a donnée d'eux dans *Parisine* :

> A plusieurs époques, on a observé qu'une certaine partie de la jeunesse affectait des airs d'épuisement, s'efféminait dans le langage et dans le costume et se livrait à la folie en toussant.
>
> Les *petits crevés* n'affectent rien ; ils fléchissent un genou, symptôme d'alcoolisme par l'absinthe et le vermouth *di Torino*. Leur voix est nasillarde, leurs muqueuses sont pâles, signe de constitution épuisée et refaite par l'iode.

Quant à leur existence, elle consiste en une lutte terrible et adroite contre la dépense. Riches ou pauvres, ils sont avares et ne songent qu'à maintenir l'équilibre entre la sordidité et le *chic*, but suprême. Paraître et ne pas payer, voilà le problème. Manger secrètement du bouilli et avoir des voitures; s'associer pour une petite proportion à des sportmen spéculateurs qui font courir ; être quart de cheval comme on est quart d'agent de change.

A l'âge de 25 ans, le *petit crevé* perd ses cheveux ; l'hydrargyre (le mercure) en a dévoré les bulbes.

Ne pas oublier qu'il est bête, qu'il parle argot ; qu'il siffle des airs d'opérette ou des fanfares pour faire croire qu'il chasse à courre ; que sa conversation ne vaut pas celle d'un domestique ordinaire.

Or, pour moi, ce n'est point *crevé*, terme de tailleur et de couturière, qui a fait appeler *petits crevés* cette triste engeance humaine ; son nom, en harmonie parfaite avec la ruine de son corps et de son âme, n'est autre que le participe du verbe *se crever*, dans le sens populaire de se fatiguer en donnant dans tous les excès, s'éreinter de toutes les manières.

Maintenant, pour compléter ce qui précède, de quand date le néologisme *petit crevé* que, dans son feuilleton du 2 mai 1870, Théophile Gautier attribue à Nestor Roqueplan lui-même ?

On trouve dans *Parisine*, ouvrage mentionné plus haut, que l'expression dont il s'agit vit le jour avant *crevette*, le correspondant de *petit crevé* dans ce qu'on est convenu d'appeler le beau sexe :

Le *petit crevé* une fois affirmé, il a fallu lui chercher sa femelle, et à sa femelle donner un nom...

Or, il paraît que *crevette*, dans l'acception où il ne désigne plus un crustacé, existait dès le 2 mai 1840 ; car, dans le numéro du *Charivari* qui porte cette date, Gavarni a donné, avec la légende ci-dessous, un dessin représentant, sur le devant d'une loge de l'Opéra, un débardeur debout entre deux femmes couchées et semblant exténuées de fatigue :

En voulez-vous de la crevette ?... pas cher.

Cela peut parfaitement m'autoriser à conclure, je crois, que si Nestor Roqueplan, à qui nous sommes déjà redevables du charmant euphémisme de *lorette* (voir *Courrier de Vaugelas*, 1re année, p. 189), est aussi l'auteur de *petit crevé*, ce dernier dut paraître pour la première fois avant que le futur directeur de notre Académie de musique présidât à la scène des Variétés.

×

Seconde Question.

Je désirerais bien connaître l'étymologie du mot Quibus, *que l'on entend dire souvent dans le langage familier, pour signifier argent, monnaie. Je vous serais obligé de la donner dans votre intéressant journal.*

—

Je crois pouvoir vous expliquer non seulement l'étymologie de *quibus*, mais encore celle de *conquibus*, ce parfait synonyme du premier, qui fut en usage au moins jusque vers la fin du XVIe siècle, si l'on en croit la citation suivante, empruntée au *Laquais* de Larivey (sc. 2) :

Quatre choses sont ici nécessaires : l'esprit, la vigilance, le courage et la fortune ; mais surtout qu'il n'y ait point faute de *conquibus*, car vous savez que la mère n'est pas des plus riches et que les procès l'ont ruinée. — Que veut dire *conquibus* ? — J'enten des escus.

Dans tous les temps et dans tous les pays, les hommes ont désiré les richesses et proclamé la puissance de l'argent, qui en est le signe représentatif ; les Latins disaient que *nummus vincit, nummus regnat, nummus imperat*, et, avant eux, la Bible avait dit que « toutes choses obéissent à l'argent » (*Ecclés.*, ch. X, v. 19).

Nos pères ont naturellement fait de même, et comme à l'origine de leur langue, ils composèrent leurs phrases en mêlant des mots latins avec des mots français (nous avons un échantillon de ce style hybride dans ce qu'on appelle le *Fragment de Valenciennes*, qui offre, par exemple, ceci : ... dixit ... me rogavit *aler* in Niniven ... *est venu de cist* tres dies super...), il est supposable qu'après avoir qualifié l'or et l'argent de *choses par lesquelles tout se fait*, ils auront mis en latin cette pensée, susceptible d'une double traduction :

1° *Cum quibus* omnia fiunt.
2° *Quibus* omnia fiunt.

Mais, plus tard, cela aura été trouvé trop long ; dans l'une et dans l'autre traduction on aura supprimé *omnia fiunt*, et l'on aura dit : avoir du *conquibus* (vous savez qu'autrefois la finale *um* se prononçait *on*) et : avoir du *quibus*, absolument comme nous disons aujourd'hui : réciter un *de profundis*, sans mettre à la suite les mots *clamavi ad te, Domine.*

—

Le plus ancien exemple que nous ayons de *quibus*, resté seul dans la langue probablement parce qu'il était le plus court, a été trouvé dans le Mystère du *Chevalier qui donne sa femme au diable*, œuvre du XVe siècle :

Ho, n'en parle plus, il suffist,
Bien scay que chascun si te fault,
Pour ce que n'as plus de *quibus.*
(*Anc. théât. franç.*, t. III, p. 453, lib. Elzevir.)

×

Troisième Question.

De quel bois parle-t-on quand on dit à quelqu'un Ayez l'œil au bois, *pour signifier, faites attention, tenez-vous bien sur vos gardes ?*

—

D'après une note du bibliophile Jacob au sujet d'une phrase du *Printemps d'Yver* (p. 588, col. 2), l'expression proverbiale *avoir l'œil au bois* aurait été empruntée aux joutes, où chaque combattant devait naturellement suivre du regard le *bois* de son adversaire (c'est ainsi qu'on appelait une lance pendant le moyen âge) pour éviter ses coups.

Si l'on en croit La Mésangère et Quitard, le mot *bois* employé ici désigne tout simplement un terrain planté de différentes espèces d'arbres, une forêt, attendu qu'en passant auprès d'un tel lieu, les voyageurs, intéressés à la conservation de leur bourse et de leur vie, ont toujours les yeux tournés de ce côté, où des embûches peuvent leur avoir été dressées.

J'aime mieux cette seconde explication, car elle fait allusion à un besoin de surveillance qui a dû être bien autrement plus fréquent que ne l'a été celui sur lequel repose la première.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... sont interprétées dans un sens *très* pessimiste (voir *Courrier de Vaugelas*, 3e année, p. 84); — 2° ... avoir fait d'avance *litière* de toute dignité (*chère lie* signifie repas joyeux); — 3° ... qu'ils invectivaient de *toutes leurs forces* (le *Courrier de Vaugelas*, 7e année, p. 19, explique dans quel cas on emploie *à-bouche-que-veux-tu*); — 4° ... le conseil général *de* Loir-et-Cher (on ne met pas l'article devant les noms de départements quand ce sont des noms composés); — 5° ... et où *l'on a* faim (l'expression *il fait faim* n'est pas française); — 6° ... à 1 fr. de dommages *et* intérêts; — 7° ... en paix avec l'administration *plutôt* que de (voir *Courrier de Vaugelas*, 4e année, p. 153); — 8° c'est *clair* comme le jour, ou bien : c'est simple comme *bonjour*.

Phrases à corriger
trouvées dans la presse périodique de Paris.

1° La manière d'opérer les marches sans ordres préalables du commandant, ne laisse pas que d'embarrasser bien des chefs de régiments et surtout les services administratifs.
(*La Justice* du 23 septembre.)

2° Voilà une bonne mesure, les enfants pauvres auront à l'école, cet hiver, de la bonne soupe chaude, ce qui ne nuira pas aux leçons.
(*Le National* du 29 septembre.)

3° Je suis retourné rue des Poules l'autre jour. Eh bien, il n'y a plus de poules rue des Poules, et on l'a rebaptisée rue Laromiguière.
(*Le Voleur* du 1er octobre.)

4° Le *Figaro* a une marotte dont nous n'avons pu le guérir, bien que nous lui ayions mis à plusieurs reprises le nez dans ses « humbugs ».
(*La Justice* du 10 septembre.)

5° Et que j'aimerais mieux savoir ce milliard de cinq francs entre les mains des pauvres diables de tous pays, plutôt qu'enfouis dans le « trésor de guerre » de Berlin, dans les caves de Spandau, ou dépensés à fondre des canons.
(*L'Illustration* du 2 octobre.)

6° Il s'était couché pour ne plus se relever, attendant comme une délivrance cette mort qui allait mettre fin aux tortures sans nom dont il avait été abreuvé.
(*Le Progrès artistique* du 1er octobre.)

7° M. Louis Barbès entra dans un édicule à l'usage du public et posa sur une tablette un paquet, enveloppé dans un journal, qu'il oublia de reprendre en sortant.
(*Le Voleur* du 1er octobre.)

8° M. Brasseur en tête conduit cette pièce avec une verve et un entrain dignes d'une œuvre potable. Sa gaieté, généralement communicative, n'a malheureusement pas franchi la rampe.
(*La Lanterne* du 19 septembre.)

9° Le conseiller municipal qui demandait à cor et à cris qu'on déboulonnât la statue de Charlemagne devrait bien déployer contre les odeurs des égoûts un peu de l'énergie dont il fit montre lorsqu'il s'attaqua à ce danger d'une « actualité » si terrible.
(*L'Illustration* du 2 octobre.)

10° Disons d'abord, pour l'intelligence de la chose, qu'Estelle est comédienne à l'Odéon et que Némorin n'est rien moins, s'il vous plaît, que le propre neveu d'un agent de change.
(*Le Voleur* du 8 octobre.)

11° Les congrégations, avant comme après, sont à l'état de rebellion. Elles refusent de se soumettre à la loi. Elles n'ont qu'à s'en prendre à elles-mêmes des mesures qui vont être décidées dans deux ou trois jours.
(*La Justice* du 17 septembre.)

12° L'aventure de M. Pierre Elzéar, venant après celle des lettres de Mme de Girardin, copiées textuellement par un rédacteur du *Gil Blas*, qui se les a fait payer en beaux deniers comptant, corrobore l'opinion exceptionnelle que nous avons de ce journal.
(*La Justice* du 13 septembre.)

13° Et complaisamment le guitariste s'assoit et se carre, presque bercé sur ce siège incommode, maternel et pointu comme des genoux.
(*Le Progrès artistique* du 1er octobre.)

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIE DU XVIIIe SIÈCLE

Gabriel GIRARD.

(*Suite.*)

4° Dès cette époque, le verbe *asseoir* et ceux de même famille avaient pris la forme régulière à cause des embarras que contient l'autre; on disait *je m'asseois, tu t'asseois*, etc. L'abbé Girard ne désespère pas que l'usage ne finisse par la favoriser totalement.

5° Tous les imprimés terminent par *x* les deux premières personnes singulières des verbes *vouloir* et *pouvoir*. Il ne les a présentées avec une *s* que par goût de méthode; ce n'est point un trait de singularité, encore moins de décision.

Ici l'auteur aborde la syntaxe du verbe, où tout gît, selon lui, en trois points : l'arrangement avec les parties de la phrase, la correspondance avec un événement antécédent auquel on le lie comme suite et dépendance, enfin la concordance avec le sujet.

Il termine ce discours par la distinction qu'il faut faire entre *il est* et *il y a*, entre *il n'est* et *il n'y a*.

9° *Discours.* — De l'adverbe.

Cette espèce de mots tire son nom de sa proximité du verbe dans la phrase.

Il n'y a que le verbe, l'adjectif et l'adverbe lui-même qui admettent les adverbes à leur suite, quoi qu'en dise un nouveau grammairien, assurant avec confiance qu'ils sont faits pour les noms.

L'abbé Girard reconnait huit sortes d'adverbes, qu'il définit et dont il explique l'usage et la construction.

Il y a une observation à faire sur *tout*, dit notre auteur : c'est que ce mot étant aussi adjectif, il a gardé sa terminaison féminine; on dit : elle est *toute* aimable; elles ont paru *toute* surprises, et cela, sans doute à cause de l'étendue et de l'énergie de la signification; car modifiant l'adjectif par intégralité, il faut nécessairement qu'il y ait dans cette sorte de modification un « raport » au substantif qualifié, et ce rapport a fait retenir les deux genres, sans en faire néanmoins ici autre chose qu'un adverbe tant au féminin qu'au masculin.

Il semble à l'abbé Girard que l'usage n'est pas encore fixé (1747) sur la question de savoir s'il faut dire : *la bataille étoit plus qu'à demi perdue*, ou *plus d'à demi perdue*. Pourtant, quant à ce qui le concerne, il pense

que *d'à demi* vaut mieux que l'expression *qu'à demi*, dans cette phrase.

Quelques grammairiens ont mis au rang des adverbes les expressions composées de plusieurs mots servant à marquer une circonstance, telles que *pour le present*, *tour à tour*, *à l'avenir*, *sans faute*; mais, en vérité, c'est abuser de la permission d'ecrire que de présenter au public de tels propos.

10e *Discours*. — Des nombres.

Il était sans doute necessaire, pour la perfection du langage, qu'il y eût des mots propres à représenter la *quotité* ou le *calcul*; et le besoin s'en est peut-être fait sentir avant celui des modifications et des qualifications. Aucune langue n'a voulu s'en passer; elles en ont toutes de marquees à ce coin : on les nomme *nombres*.

Ils sont de deux ordres par rapport à deux tournures que l'esprit peut donner à son idee dans l'expression de la quotite. L'une est de pur calcul, comme lorsqu'on dit : *il a vint domestiques*; l'autre est une tournure de collection denominative, comme dans cet exemple : *il a une vintaine de chevaux*. Les premiers sont *calculatifs* et les seconds *collectifs*.

Les nombres calculatifs ne comprennent que vingt-trois mots, du moins dans le bel usage de notre langue. Le premier est essentiellement du singulier, tous les autres ne sont par eux-mêmes d'aucun genre.

L'auteur ecrit *mile* ou *mil*, et nous apprend qu'au lieu de *septante*, *huitante* et *nonante*, autrefois en usage, on se sert de ces combinaisons : *soixante-dix*, *quatre-vint*, *quatre-vint-dix*, et que cette dernière quotité a néanmoins conservé, dans la geometrie, le droit de se faire quelquefois exprimer par le mot de *nonante*; car tout le monde sait que le quart de nonante est ainsi nommé parce qu'il a pour base une portion de cercle de quatre-vingt-dix degres (1747).

Les noms de nombre etablis au-dessus de « mile » sont *milion*, *milionet* (*billion* probablement n'existait pas encore), *miliar*, *miliasse*.

11e *Discours*. — Des prepositions.

C'est ici que le propre genie de notre langue se manifeste pleinement. Peu touchee des grâces de la terminaison, elle a eu recours à des mots propres à y suppleer. De façon que son incompatibilite avec ce qu'on nomme *cas* en a totalement tourné le goût du côte des prepositions, surtout de ces trois *à*, *de*, *en*, dont elle fait ses delices et ses mots de confiance, en les chargeant de ce qu'elle a de plus delicat à exprimer et d'une grande partie du regime.

La denomination, la designation, la qualification, l'evenement et le calcul sont, dans l'emploi des mots, des idees modificatives qui caracterisent d'une manière sensible, fixe et bornee les parties d'oraison nommees *substantifs*, *pronoms*, *adjectifs*, *verbes* et *nombres*. Mais ces mots pouvant être mis en rapport les uns avec les autres, soit de même ou de differente espèce, et cela pour restreindre l'etendue de leur acception et recevoir reciproquement diverses determinations de sens; il en resulte que l'*indication du raport determinatif* devient une nouvelle idee modificative qui exige des mots dont elle fasse le caractère, ce qui se trouve très bien exécuté dans les *prepositions*.

Quoique les rapports determinatifs qu'on peut mettre entre les choses soient variés et nombreux, la langue française a trouve l'art d'en faire enoncer la multitude et la diversité des nuances par un petit nombre de mots; car l'examen du detail fait avec toute l'attention dont l'abbé Girard est capable, ne lui en offre que trente-deux de cette espèce.

Nos prepositions marchent sous sept enseignes ou sept rapports generaux et forment autant de classes différentes. Quelques-unes d'entre elles servent à plusieurs de ces rapports, indiquant tantôt l'un et tantôt l'autre selon l'emploi qu'on en veut faire. Mais cette disposition à faire plus d'un service n'empêchera pas l'auteur de les fixer à une classe par ce qui leur convient le plus ordinairement, sauf à expliquer ensuite leurs autres emplois.

En parlant de celui des prépositions de la septième classe, *à*, *de* et *en*, l'auteur nous apprend : 1° que *à* indique la specification par vingt-cinq différents moyens; 2° que *de* l'indique par cinquante; et 3° que *en* l'indique par seize.

Il ne lui reste plus qu'à discuter la construction particulière de cette partie du discours par rapport au regime enonciatif des membres de la phrase. Les regles suivantes vont eclairer tout ce qui concerne cette partie de la syntaxe :

1re règle. — Les prépositions doivent toujours être à la tête des mots qu'elles regissent. C'est même de cette place qu'elles ont tire le nom qu'elles portent. Voilà tout ce qu'elles exigent par rapport à l'arrangement. N'en deplaise à Vaugelas, aucune d'elles n'a de vertu attractive pour un des mots qui forment le complément plutôt que pour l'autre.

2e règle. — Vingt prépositions des six premières classes exigent, par la manière dont elles annoncent le complement, que l'article y accompagne toujours les mots auxquels il est naturellement attaché.

3e regle. — Les neuf prepositions *sur*, *entre*, *avec*, *par*, *outre*, *sans*, *contre*, *malgre*, *pour*, tantôt permettent à l'article d'accompagner les mots auxquels il est destiné par l'institution, et tantôt le lui defendent, selon la différente manière dont elles annoncent le complément

4e règle. — La preposition *à* exclut ou souffre l'article dans le complement qu'elle regit selon les différents emplois et les divers moyens par lesquels elle indique les rapports de specification. Comme ces moyens sont au nombre de vingt-cinq, l'auteur a eu soin, dans l'énumeration qu'il en a faite, de les ranger de suite selon l'exclusion et l'admission de l'article.

5e règle. — La preposition *de* a, comme la precedente, ses varietes, et pour les presenter sans confusion aux yeux comme à l'idee du lecteur, l'abbé Girard en a rendu l'enumeration egalement méthodique. Elle exclut l'article dans les trente et un premiers moyens de spécification, et elle l'admet dans les dix-neuf suivants.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Redacteur-Gérant : Eman MARTIN

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Histoire du luxe privé et public depuis l'antiquité jusqu'à nos jours ; par H Baudrillart, de l'Institut. 2e édition. T. I In-8°, ix-556 p. Paris. lib. Hachette et Cie.

Les Plébéiennes (vers) par Joseph Demoulin In-8°. 214 p et portrait. Paris. lib. Taride. 5 fr.

L'Hospitalière ; par Ferdinand Favre. In-18 jésus. 255 p. Paris. lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Les Français en Italie de 1494 a 1559 : par E. Hardy. capitaine adjudant-major au 130e régiment d'infanterie. In-8°. 372 p. avec 82 fig Paris. lib. Dumaine. 7 fr.

Traité de l'esprit ; par Helvétius. T. 2. In-32. 160 p. Paris. lib. de la Bibliothèque nationale. 25 cent.

Bourdonnements ; par Alphonse Karr. In-18 jésus. 350 p. Paris. Librairie nouvelle. 3 fr. 50.

Le Koran ; par Mahomet. Traduction nouvelle faite sur le texte arabe par M Kasimirski. interprète de la légation française en Perse. Nouvelle édition. entièrement revue et corrigée. augmentée de notes commentaires et d'un index. In-18 jésus. xxxvi-537 p. Paris. lib. Charpentier. 3 fr 50.

Lettres d'amour de Mirabeau. précédées d'une étude sur Mirabeau par Mario Proth. Nouvelle édition. In-18 jésus. 360 p. Paris. lib. Garnier frères.

Études sur les moralistes français. suivies de quelques réflexions sur divers sujets. par M. Prévost-Paradol. de l'Académie française. 4e édition. In-18 jésus. viii-309 p. Paris. lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Romans d'Edmond et de Jules de Goncourt. Germinie Lacerteux. Nouvelle édition. In-18 jésus. viii-279 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Nouveaux contes de fées pour les petits enfants ; par Mme la comtesse de Ségur. née Rostopchine. Nouvelle édition. In-18 jésus. 332 p. Paris. lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25.

Le manuscrit d'Inès ; par M. de Campfranc. In-12. 310 p. Paris. lib Téqui.

Histoire du livre depuis son origine jusqu'à nos jours ; par E. Egger. de l'Institut, professeur à la faculté des lettres. In-18 jésus. viii-323 p. Paris. lib. Hetzel et Cie. 3 fr

Théatre de Gœthe. Traduction nouvelle. revue et précédée d'une étude par Théophile Gautier fils. T. 1 et 2. 2 vol. in-18 jésus. xi-1008 p. Paris. lib. Charpentier. 7 fr.

Les Plateaux de la balance ; par Ernest Hello. In-18 jésus. iv-417 p. Paris. lib. Palmé.

Histoire de saint Louis ; par Joinville. Texte rapproché du français moderne et mis à la portée de tous par M. Natalis de Wailly. de l'Institut. Nouvelle édition. In-18 jésus. viii-360 p. Paris. lib. Hachette et Cie. 1 fr. 25.

La Marquise de Trevilly ; par le vicomte Georges de Letorière. 2e édition In-18 jésus. 237 p. Paris. lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

François Ier et Charles-Quint (1515-1547 ; par J. Michelet Grand in-16. 131 p. et gravures. Paris. lib. Hetzel et Cie. 1 fr. 50.

Les Victimes ; par Raoul de Navery. In-18 jésus. 450 p Paris. lib Blériot frères

Grammaire béarnaise. suivie d'un vocabulaire béarnais-français. par V. Lespy, de la Société pour l'étude des langues romanes 2e édition. In-8°. viii-520 p. Paris. lib. Maisonneuve et Cie.

Œuvres choisies de Fénelon. Dialogues sur l'éloquence Mémoire sur les occupations de l'Académie française ; De l'éducation des filles ; Recueil de fables ; Opuscules divers ; Dialogues des morts ; précédés d'une notice par le cardinal Bausset. Nouvelle édition. revue d'après les meilleurs textes. in-18 jésus. xxxvi-456 p. Paris. lib. Garnier frères.

Publications antérieures :

LE VOLONTAIRE DE 1793. général du premier empire, Jean-Baptiste Girard, duc de Ligny. — Par le baron Robert du Casse. — In-12, 427 pages — Paris, librairie *Dellet*. — Prix : 3 fr.

LES MYTHES ET LES LÉGENDES DE L'INDE ET DE LA PERSE dans Aristophane, Platon. Aristote, Virgile. Dante, de La Fontaine. etc. — Par Eugène Lévêque. — In-8°, viii-608 pages. — Paris, librairie *Ghio*. — Prix : 3 fr.

ON N'ENTRE PAS — Par L. Saint-François. — Paris. *E. Dentu*, éditeur. libraire de la Société des gens de lettres, Palais-Royal. 15-17-19 galerie d'Orléans. — 3 fr 50

LA SCIENCE SOCIALE CONTEMPORAINE — Par Alfred Fouillée. — In-18 jésus. viii-424 pages. — Paris. librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 3 fr. 50.

LOUIS XVIII. — Par le comte Oscar de Poli. — Paris, aux bureaux du journal la *Civilisation*. 12. rue de la Grange-Batelière. — Prix : 3 fr. 50.

LES RUES DU VIEUX PARIS. galerie populaire et pittoresque. — Par Victor Fournel — Ouvrage illustré de cent soixante-cinq gravures sur bois. — Paris. librairie *Firmin Didot*. imprimeurs de l'Institut. 56, rue Jacob. — Prix : 7 fr. 50.

LES LÉGISLATEURS RELIGIEUX. Moïse. Manou. Mahomet. — Traditions religieuses comparées. avec commentaire. — Par Louis Jacolliot. — In-18. 416 p. — Paris. librairie *Lacroix et Cie*. — Prix : 6 francs

LE SOTTISIER DE VOLTAIRE. imprimé pour la première fois d'après le manuscrit autographe de Voltaire. — Avec une préface par Léouzon le Duc — Un volume in-8° carré — Prix sur papier de Hollande : 30 francs. — En vente à la *Librairie des bibliophiles*, 338. rue Saint-Honoré

ETUDES ET GLANURES POUR FAIRE SUITE A L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE. — Par E. Littré. de l'Institut. — In-8°. xiv-454 p. — Paris. librairie *Didier et Cie*, 35, quai des Augustins — Prix : 7 fr. 50.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE publié par l'Académie française. — Deuxième partie du tome deuxième. — Paris, librairie *Firmin Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob. — Prix de cette partie : 4 fr. 50 cent.

CHANSONNIER HISTORIQUE DU XVIIIe SIÈCLE. — Publié avec introduction, commentaires, notes et index par Émile Raunié, archiviste-paléographe. — Première partie : La Régence. — T. IV. — In-18 jésus, 310 pages et portraits à l'eau-forte, par Rousselle. — Paris, librairie *Quantin*, 7 et 9, rue Saint-Benoît-Saint-Germain. — Prix : 10 francs.

LA TROUPE DE MOLIÈRE ET LES DEUX CORNEILLE A ROUEN, en 1658, par F. Bouquet. — Petit in-12 des Elsevier, avec trois eaux-fortes par M. Adeline de Rouen, et un fac-similé des signatures des acteurs de la troupe de Molière. — Paris, *A. Claudin*, 3, rue Guénégaud. — Papier teinté ou vergé, 6 francs.

NOUVELLES TOUTES NEUVES. — Mam'zelle Titine ; La Caméristc de la marquise ; Le dernier verre ; Une femme à la mer ; Chapeau blanc et chapeau bleu ; Les fleuristes de la rue Lavoisier ; Le beau Cruzol ; l'Argent du prêt ; Deux coups de cravache ; Le médaillon. — Par Saint-Eman. — Paris, *Léon Vanier*, libraire-éditeur, 19, quai Saint-Michel. — Prix : 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Programme des concours de 1881 : Poésie : La Société accordera 1° une médaille d'or de la valeur de 200 francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.) ; 2° une médaille d'or de la valeur de 100 francs à la meilleure pièce de genre, conte, ballade, élégie, fable, etc.) ; 3° une médaille d'argent de la valeur de 50 francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Des médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions très honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents. — Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au secrétariat général de la Société, à Montauban, *avant le 1er février 1881*, terme de rigueur. — Pour plus amples renseignements, s'adresser au Secrétaire général, M. E. de Boissière.

Académie de Nimes. — Concours pour l'année 1881. — L'académie met au concours une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à décerner en 1881 à une poésie, ode ou poème, qui ne devra pas dépasser le maximum de 300 vers, le sujet étant laissé au choix des prétendants. — Les œuvres devront être adressées au secrétaire perpétuel *avant le 31 décembre 1880*. — Pour les autres conditions du concours, demander le programme.

Appel aux Poètes. — Le vingt-cinquième *concours poétique* ouvert en France depuis le 15 août, sera clos le *1er décembre 1880*. — Vingt médailles, or, argent, bronze, seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé *franco*, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — *Affranchir*.

Société d'Instruction et d'Éducation. — Sujet du Concours pour 1881. — « Quel doit être le rôle de la famille dans l'Éducation des enfants ? Et comment son action doit-elle se combiner avec celle de l'école ? » — Les mémoires doivent être adressés *avant le 31 décembre* à M. Arnoul, secrétaire général de la Société, rue Brochant, 18.

La Société académique de Saint-Quentin met au concours pour 1881 : *Poésie*, 1° Un sujet laissé au choix des concurrents ; 2° Les paroles d'un chœur à quatre voix d'homme pour orphéon ; — *Prose*, Biographie d'un personnage célèbre du département de l'Aisne, avec appréciation de ses travaux. — Les mémoires des concurrents devront être envoyés *avant le 31 décembre 1880*, au président de la Société, à Saint-Quentin.

Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. — Concours de 1880. — Pour la partie littéraire, la Société propose : 1° Une ou plusieurs pièces comprenant au moins cent vers sur un ou plusieurs sujets laissés au choix de l'auteur ; 2° Une nouvelle en prose. — Les Mémoires devront être remis, franco, *avant le 31 décembre 1880*. — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Houzeau de Lehaie, secrétaire général de la Société.

Réponses diverses.

M. L. L., à Nancy : Vous ne me devez rien pour l'envoi de ce numéro. — *M. E. G., à Poitiers :* Je n'ai pas encore reçu les 6 fr. 75 que vous m'annoncez dans votre lettre du 20 septembre. — *M. L. F., à l'île Maurice :* J'accepte avec la plus vive reconnaissance la table que vous avez bien voulu dresser pour faciliter les recherches dans mon journal ; envoyez-la-moi de manière qu'elle me parvienne vers le commencement du mois de mai prochain, et je la ferai imprimer aussitôt après l'avoir achevée et vérifiée. A mon avis, cette table pourrait se placer au commencement du recueil de la 1re année. — *M. D., à Londres :* Le changement demandé est fait ; maintenant, veuillez me dire quels numéros vous manquent. — *M. A. K., à Saint-Raphaël :* J'ai lu avec un grand plaisir l'article du *Moniteur* où vous menacez si spirituellement de mon « pilori » M. Gambetta, futur candidat à l'Académie française. Sincères remerciements.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures*.

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 11. 1er Novembre 1880.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire ; Concours littéraires, *gratis.*

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

(Extrait du Prospectus.)

Les Abonnés qui n'ont pas payé leur abonnement quand paraît le 5e numéro de l'année courante se voient présenter une quittance avec des frais de recouvrement montant à 30 *centimes* pour Paris, à 75 *centimes* pour la province et à 1 *fr.* 50 *centimes* pour l'étranger.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

Dans mon numéro 8, je m'engageais à revenir sur *moucharabié* au cas où mes lecteurs voudraient bien me fournir des renseignements sur le genre et le sens littéral de ce nouveau terme.

Plusieurs communications, reçues presque immédiatement après l'envoi de ce numéro, me permettent, dès aujourd'hui, de tenir ma promesse.

Genre. — Le substantif *moucharabieh* étant du féminin en arabe (car c'est un terme de cette langue), ainsi que tous les autres substantifs de la même terminaison, il est tout naturel de le faire également du féminin dans la nôtre.

Si Charles Didier a violé cette règle dans la phrase que j'ai citée de lui, c'est sans doute par inadvertance ; car, dans les autres passages de ses écrits sur l'Orient, où figure ce mot, il a toujours employé au féminin les noms arabes en *ieh.*

Toutefois, il est bon de ne pas oublier, comme le fait remarquer M. Saint-Jours, capitaine des douanes au Russey (Doubs), que, dans l'ancien art militaire, *moucharaby*, une forme de *moucharabieh* qui remonte au temps des Croisades, était, lui, du genre masculin.

Sens littéral. — Les renseignements qu'on me fournit à ce sujet sont bien loin de s'accorder entre eux.

M. Georges Garnier m'écrit :

Quant à l'étymologie, *moucharabieh* est effectivement un mot composé, dont le sens littéral est *balcon couvert.* — Ce mot se décompose ainsi : *mesr*, racine de *moçat*, *moçati* (couvert), et *rebiyé* (balcon).

D'après M. Sonneck, interprète militaire de première classe à Milianah (Afrique), il en serait autrement :

Ce nom n'est point, comme vous le supposez, un substantif composé : c'est ce que les grammairiens arabes appellent un « nom relatif », dérivé de *mecheraba*, qui signifie chambre, galerie.

Opinion que M. le commandant Rinn, à Alger, a bien voulu me transmettre par la voie d'un abonné :

Moucharabieh est la reproduction d'un mot arabe féminin signifiant *fenêtre en saillie et grillée*, et tirant son sens de ce que ce sont les seules ouvertures par lesquelles on peut *boire* ou *humer* l'air extérieur.

Mais je ne poursuivrai pas plus loin mes investigations sur ce point, pensant, avec un de mes correspondants, qu'il appartient aux orientalistes plutôt qu'à moi d'éclaircir un doute concernant la langue arabe.

—

Une autre communication, mais verbale celle-là, m'a été faite encore sur le mot *moucharabié :* M. Jules d'Auriac, un des bibliothécaires de la rue Richelieu, croit que j'aurais pu me dispenser de m'occuper de ce mot « qui n'est pas français ».

Tel n'est point mon avis.

Que désigne *moucharabié ?* Un objet qui n'est pas chez nous, à la vérité, mais dont nous ne pouvons parler qu'en admettant son nom dans notre langue, comme nous y avons admis les termes suivants, qui se trouvent juste dans les mêmes conditions que lui :

Caïque	Goum
Djin	Haschisch
Henné	Yatagan

Aldée	Cipaye
Chibouque	Cornac
Lascar	Odalisque
Mosquée	Caravansérail
Fellah	Gourbi
Minaret	Pagode.

Or, de même que ces termes étrangers ont été inscrits dans le recueil de nos vocables, et cela, forcément, parce que, sans eux, nous n'eussions jamais pu parler avec précision des objets qu'ils désignent ; de même *moucharabié*, qui est indispensable pour la description des maisons bâties dans le style arabe, doit y figurer ; et, s'il ne s'y trouve pas encore (M. Littré ne l'a point mis dans son Supplément), cette absence n'a pu être un motif suffisant pour m'interdire à son égard l'enquête dont je fais connaître plus haut les résultats.

×

Première Question.

D'où vient le mot Estaminet ? *Le dictionnaire de Brachet, ainsi que celui de Littré, le donnent comme ayant une origine inconnue. Ne sait-on donc rien, absolument rien sur la source de ce mot si fréquemment employé ?*

—

Dans son *Histoire des Hôtelleries* (tome II, page 166, Paris, 1859), M. Francisque Michel fait cette réflexion sur le voyageur Twiss, qui visita le Portugal et l'Espagne en 1765 :

Twiss aurait pu pousser beaucoup plus loin qu'il ne l'a fait la comparaison entre les mœurs espagnoles et les mœurs hollandaises. Il aurait pu la poursuivre jusque dans la langue, et la trouver, par exemple, non seulement dans l'usage du tabac, qu'il regarde comme une importation des Espagnols chez les Hollandais, mais encore dans le mot même du lieu où il s'en fait la plus grande consommation, à l'*estaminet*. C'est là, j'en jurerais, un mot d'origine espagnole, un dérivé évident d'*estamiente*, qui signifie cercle, réunion, assemblée.

Moi, je n'en jurerais pas, et je vais vous dire les raisons qui me commandent cette prudence.

Le mot *estaminet* étant originaire de la Flandre (tout le monde sait cela), et celle-ci ayant appartenu aux Espagnols au XVIe siècle, il semble, de prime abord, que l'étymologie de M. Fr. Michel est en effet la vraie ; mais les considérations suivantes sont faites, je crois, pour détromper ceux qui seraient disposés à penser comme lui sur ce point :

1° Si *estaminet* était venu de l'espagnol *estamiente*, il aurait dû avoir toujours pour initiale *esta*, parce qu'en espagnol il n'y a jamais eu de mots commençant par *st* non précédé de *e*. Or, voici ce que je trouve dans Hécart (*Dictionnaire rouchi-français*, 1834) :

Se plaint que le jour d'hiver vers les 6 heures et demie de relevée estant de *staminet* chez le nommé Ghislain, cabaretier demeurant sur le marché au poisson...

(*Procès verbal du* 3 *avril* 1702.)

D'où il suit que *estamiente* n'a pu fournir au français *estaminet* comme dérivé.

2° D'un autre côté, le mot *estaminet* se dit aussi *staminet* en wallon, ce qui ne pourrait être dans le cas où, réellement, ce mot serait venu de l'espagnol *estamiente* comme l'assure M. Fr. Michel.

On a encore proposé plusieurs autres étymologies pour ce mot ; mais, attendu que certaines ne méritent pas de fixer l'attention un seul instant, je vais passer tout de suite à celle qui, selon moi, approche le plus de la véritable, si toutefois ce n'est pas la véritable elle-même.

Je trouve le renseignement qui suit dans le journal l'*Intermédiaire* (2e année, col. 591) :

Les mariniers du Nord donnent ce même nom d'*etamen* à un châssis mobile formé d'un tissu de crin ou de fil, qui laisse entrer l'air dans la petite pièce appelée *reu*, par opposition à l'*oul*, partie du bateau où l'on charge le charbon ou autres marchandises. Le *reu* est placé à l'arrière du bateau et, comme on y fume beaucoup, la fumée s'échappe à la partie supérieure par l'*etamen*. Dans les cabarets de Flandre, où l'atmosphère trop chargée de fumée de tabac pourrait devenir suffocante, on établit un appel d'air au moyen d'un tuyau de cheminée recouvert à son orifice extérieur d'une *etamen*.

Or, comme c'est seulement la pièce où l'on fume qui est pourvue de cet appareil, il est probable que, prenant la partie pour le tout, on aura appelé cette pièce, d'abord l'*étamen* (comme, pour vous offrir une comparaison, on a appelé *œil-de-bœuf* une salle d'attente du palais de Versailles lorsque la cour s'y tenait) et qu'ensuite, vu son exiguité relativement à la salle commune, on l'aura nommée l'*étaminet*, mot qui, en langage du temps, se disait *staminet* (du latin *stamen*, *inis*, tissu de fil), et qui sera devenu celui que nous avons aujourd'hui.

—

Dans l'ouvrage de M. Fr. Michel cité en commençant, il est dit que le voyageur Twiss regardait le tabac comme une importation des Espagnols chez les Hollandais. Si *estaminet* ne vient pas de l'espagnol, comme c'est ma conviction, le peuple qui parle cette langue n'en a pas moins contribué à créer ce nouveau terme.



Seconde Question.

Je lis dans le dictionnaire de Littré que les charretiers se servent de l'interjection Dia *pour faire aller leurs chevaux à gauche, et dans Trévoux* (1771), *que cette interjection sert pour les faire aller à droite. Il faut qu'il y ait là une erreur ; voudriez-vous bien me dire de quel côté elle se trouve ?*

—

Pour commander à leurs chevaux en mouvement, nos charretiers emploient deux interjectifs *dia* et *hue* (ce dernier, le plus souvent sous la forme *huaut*, autrefois *huraut*) pour exprimer deux directions opposées, ce à quoi font allusion les vers de cet exemple :

La partie brutale alors veut prendre empire
Dessus la sensation, et l'on voit que l'un tire
A *dia*, l'autre à *huraut* ; l'un demande du mou, etc.

(Molière, *Dépit amour.*, IV, 2.)

Dia n'est autre chose que le breton *dia*, *diaz*, *dihaz*, *dicha*, *déha*, mots dérivés de *diou*, *dihou*, *déou*, *dehou* droit, qui est à droite (*dexter*) ; gall. *dëou* ; écossais et irlandais *deas*, qui ont la même signification.

D'où cette conclusion qu'en criant *dia* à leurs chevaux, les charretiers expriment littéralement le désir de les voir tourner à droite.

Mais (je ne me charge pas d'expliquer le fait), c'est seulement en Bretagne et en Suisse que *dia* s'emploie dans ce sens ; partout ailleurs, il se crie pour faire tourner les bêtes de trait à gauche, si l'on en croit nos principaux lexicographes (Furetière, 1727 ; Richelet, 1728 ; Napoléon Landais, 1836 ; Bescherelle, Poitevin, Littré, l'Académie, 1878) ainsi que Duméril (*Gloss. normand*), Hécart (*Dict. rouchi-français*) et Honnorat (*Dict. de la lang. provenç.*).

Toutefois, comme d'après le *Grand Dictionnaire* de Larousse, l'opinion attestée par les ouvrages susnommés peut être soupçonnée d'inexactitude (mes souvenirs d'enfance m'inclinent fortement à le croire), vous me permettrez d'attendre, pour me prononcer définitivement sur la question dont il s'agit, que mes lecteurs m'aient adressé les communications que ladite question pourra leur suggérer.

—

Il est très vrai que le dictionnaire de Trévoux (1771) dit que les charretiers emploient *dia* pour faire tourner leurs chevaux « à droite » ; mais comme le même ouvrage explique ainsi qu'il suit le mot *hue* :

Sorte d'adverbe dont les charretiers se servent pour faire avancer leurs chevaux ou plutôt pour les faire aller « à droite ».

il est évident que c'est par inadvertance (il en est commis par les auteurs les plus sérieux) que « à droite » y a été donné comme étant la signification de *dia*.

×

Troisième Question.

J'ai vu un vieux polytechnicien rire de ce qu'on lui donnait pour guide un garde BIEN LOCALISÉ *sur le terrain à parcourir. Est-ce que, à défaut d'autre terme, les expressions administratives* SE LOCALISER, ÊTRE LOCALISÉ *ne peuvent pas être employées pour signifier : prendre, avoir la connaissance topographique d'un terrain, d'une contrée dont on a la surveillance ?*

—

Le verbe *localiser*, d'après ce que je vois dans le dictionnaire de Littré, signifie placer par la pensée dans un lieu déterminé :

Les facultés sont *localisées* par la physiologie dans les parties du cerveau.

On a essayé de *localiser* les fièvres dans le tube intestinal, dans les nerfs, dans le sang.

Se localiser, c'est se fixer en un endroit :

La maladie *s'est localisée*, et il est survenu un point de côté très douloureux.

Mais, d'un côté, le sens sur lequel vous voulez bien me consulter ne se trouve ni dans le même dictionnaire, ni dans son supplément ; et de l'autre, ce sens, qui s'appliquerait à une personne, ne peut, à mon avis, exister dans aucun vocabulaire français, attendu qu'en vertu de la signification générale des verbes en *iser*, formés d'un adjectif, *localiser* signifie littéralement rendre local (*franciser*, rendre français ; *mobiliser*, rendre mobile ; *solenniser*, rendre solennel ; *populariser*, rendre populaire, etc.) et que l'adjectif *local* est de ceux qui ne peuvent se dire que des choses.

Or, pour cette double raison, je me sens disposé, ainsi que l'ancien élève de l'École polytechnique à qui vous faites allusion, à ne point admettre comme françaises des expressions analogues à *garde bien localisé*, *garde qui se localise*, ces expressions fussent-elles déjà usitées dans le langage de l'administration.

ÉTRANGER

Première Question.

En visitant votre dernière exposition de peinture, j'ai rencontré un tableau représentant un écolier en colère avec ces mots au bas : « Cré coquin ! je les hais TY *les maîtres ! » Qu'est-ce que ce* TY, *qui n'est point dans les dictionnaires, et qu'est-ce que cette construction-là ? Est-elle française ?*

—

Cette expression appartient au français populaire ; elle s'emploie dans les comédies et dans les chansons où l'auteur fait parler un personnage qu'il suppose appartenir à un milieu où elle est généralement usitée. En voici un exemple, que j'emprunte au refrain de la *Fille à Jérome*, pièce insérée dans la *Gaudriole* de 1860 :

Nom d'un p'tit bonhomme,
Ah ! sapristi !
La fille à Jérome (*bis*).
Nom d'un p'tit bonhomme
Ah ! sapristi !
La fille à Jérome, j'l'aime *ty*, j'l'aime *ty !*

Elle n'est pas spéciale à notre langue, car Hécart la mentionne dans son *Dictionnaire rouchi-français ;* et, très probablement, elle existe aussi dans d'autres dialectes de notre parler.

Mais quelle en est l'origine ?

Lorsqu'il s'agit de phrases interrogatives, notre langue fait usage du pronom *il*, après le verbe, dans les cas suivants : 1° quand le sujet est un substantif masculin, singulier ou pluriel (ton père viendra-*t-il ?* vos frères sortiront-*ils ?*) ; 2° quand il s'agit d'un verbe impersonnel, essentiel ou accidentel (pleuvra-t-*il* aujourd'hui ? fait-*il* chaud ce matin ?) ; 3° quand le sujet est l'un des pronoms *quelqu'un*, *personne*, *rien*, *chacun* (quelqu'un a-t-*il* pensé à cela ? personne s'est-*il* imaginé que ? rien vaudrait-*il* jamais ce remède ? chacun sera-t-*il* content ?) 4° quand le sujet est *il* ou son pluriel *ils* (vient-*il* avec nous ? porteront-*ils* ces paquets ?).

Autrefois, dans ces cas, l'interrogation faisait toujours entendre *ti*, parce que *l* ne sonnait pas dans *il*, ni *s* dans *ils*, et que, si le verbe n'était pas terminé par un *t*, on en mettait toujours un pour l'euphonie.

La fréquente répétition de ce *ti* frappa les ignorants ; ils y virent un signe interrogatif, et ils le placèrent, sans changer aucunement l'ordre des mots, dans toute phrase devant exprimer l'interrogation ; ils dirent, par exemple :

Je suis *ti* à l'heure ?	pour	Suis-je à l'heure ?
Tu es *ti* levé ?	—	Es-tu levé ?
Il est *ti* parti ?	—	Est-il parti ?

Elle est *ti* à la maison ?	—	Est-elle à la maison ?
Nous sommes *ti* amis?	—	Sommes-nous amis?
Vous êtes *ti* assis ?	—	Êtes-vous assis ?
Ils sont *ti* charitables ?	—	Sont-ils charitables ?
Elles sont *ti* jolies ?	—	Sont-elles jolies ?

Puis, vu que la construction de la phrase exclamative était, comme elle l'est encore, identique à celle de la phrase interrogative,

(Exclamative)	(Interrogative)
Suis-je misérable !	Suis-je misérable ?
Es-tu effronté !	Es-tu effronté ?
Sommes-nous ridicules !	Sommes-nous ridicules ?
Sont-ils extravagants !	Sont-ils extravagants ?

on a, toujours sans changer l'ordre des termes, appliqué également *ti* à la phrase exclamative, ce qui a donné des constructions analogues aux suivantes :

Je suis *ti* malheureux !
Tu es *ti* insupportable !
Il est *ti* méchant !
Elle est *ti* grande !
Ce marchand est *ti* riche !
Nous sommes *ti* mouillés !
Ils sont *ti* stupides !
Elles sont *ti* fainéantes !

Or, la légende du tableau que vous me soumettez : « Oh ! je les hais *ty*, les maîtres ! » n'est autre chose qu'une phrase exclamative construite à la façon populaire dont je viens de vous entretenir.

—

Généralement, on écrit *ty* dans ces sortes de phrases ; mais je trouve que *ti* est plus rapproché de *til* que ne l'est *ty*, et, pour cette raison, je pense avec Hécart, auteur nommé au commencement de cet article, que l'orthographe *ti* devrait être préférée à celle de *ty*.

×

Seconde Question.

Auriez-vous l'obligeance de me dire l'origine de l'expression Chevalier d'industrie, *que je ne trouve pas indiquée dans les dictionnaires que je possède ?*

—

A toutes les époques, les jeux de hasard ont existé à Paris ; mais la passion qu'ils alimentent n'y fut jamais si générale, ni portée si loin qu'au commencement du XVIIe siècle : il était en quelque sorte envahi par les brelans, où se réunissaient des joueurs de profession qui attiraient à eux des hommes riches et des dupes, et savaient habilement les amener à exposer leur fortune au sort des dés et des cartes.

Le mal qui résultait de ce chef était si grand que Louis XIII, dans son ordonnance du 30 mars 1611, dépassa en sévérité contre les jeux de hasard tout ce qui avait été fait sous le règne de ses prédécesseurs.

Les lettres patentes, dit Meindre (*Hist. de Paris*, t. IV, p. 140), défendaient sous des peines sévères d'admettre chez eux ces sortes d'académies, à tous propriétaires de maisons, locataires, sous-locataires, cabaretiers, hôteliers, traiteurs et autres ; elles interdisaient également aux orfèvres, joailliers, lapidaires, tapissiers et autres de favoriser ces jeux, soit en faisant aux maisons de jeu des prêts et des engagements, soit en y envoyant de l'or et de l'argent en lingots ou monnayé, des bagues, des joyaux, des meubles et d'autres marchandises. En outre, elles déclaraient nulles toutes promesses en blanc données au sujet du jeu, et portaient que les maisons où l'on souffrirait ces assemblées illicites seraient confisquées et réunies au domaine du roi.

Et ce ne furent pas là de vaines menaces ; les commissaires du Châtelet de Paris ne souffraient aucune académie de jeux dans leurs quartiers : un de ces fonctionnaires ayant été avisé que deux hommes donnaient à jouer dans la maison où ils logeaient, s'y transporta et y trouva quatre hommes jouant aux cartes. Ces six personnes furent condamnées, comme je le lis dans le *Traité de la police* (liv. III, tit. IV, p. 459), à 6,000 livres d'amende chacune.

C'est à cette époque enfiévrée par le jeu que naquit l'expression de *chevalier d'industrie*, laquelle, selon Furetière (éd. de 1727), a été appliquée pour la première fois à l'aventurier Buscon de Querada.

Quant à la manière dont cette expression s'est formée, elle va vous être donnée par Mercier (*Tableau de Paris*, 1er vol., p. 86, éd. de 1783), à qui je passe la parole :

Tous ces escrocs consommés en ruses habiles, prennent le titre de *comte*, de *marquis*, de *baron* et souvent de *chevalier*. Voilà pourquoi on dit de tel homme qui vit sans travail et sans revenu que *c'est un chevalier d'industrie*.

×

Troisième Question.

Je comprends bien, d'après ce que vous avez dit des Tartares, *aux pages* 106 *et* 178 *de la* 8e *année, pourquoi les courriers de cabinet chez les Turcs, ainsi que les apprentis tailleurs s'appellent* tartares ; *mais ce que je ne puis comprendre, c'est que l'on ait donné ensuite le même nom aux valets militaires de la maison du roi. L'explication, s'il vous plaît.*

—

Dans son *Dictionnaire de l'armée de terre*, le général Bardin, citant un ouvrage du comte de Ségur publié en 1824, donne cet aperçu de l'histoire des *Cosaques :*

Autrefois une tribu de *Tartares*, nommés Baskas, s'empara de cette ville [Kanieff] ; plus tard Achmet Baska, un de leurs chefs, les divisa en slobodes, et les nomma *Cosaques*. Ils se rendirent maitres de cette contrée. Depuis, accrus en nombre, par des troupes de déserteurs russes et polonais, ils y construisirent un fort qu'ils nommèrent Tcherkasse. Bientôt des hommes sans aveu et de toutes les nations les rejoignirent ; ils fondèrent une ville située dans une ile du Borysthène, et qui devint assez fameuse... Ces brigands amphibies, occupés sans cesse à guerroyer et à piller, se voyant chassés peu à peu de leurs premiers établissements, se retirèrent et habitèrent différentes îles du Dnieper ; d'où ils sortaient en foule pour faire des incursions en Pologne et en Russie.

Or, attendu que les *Cosaques* étaient une tribu des anciens *Tartares*, dont ils portaient encore le nom, et qu'ils passaient naturellement, comme vous avez pu en juger par la citation précédente, pour de très grands pillards, je ne trouve pas surprenant qu'on ait donné le nom de *tartares* aux valets militaires de la maison du roi, lesquels, au dire de Voltaire (*Dictionn. philos.*), pillaient pendant que leurs maîtres combattaient.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... du commandant, ne laisse pas de (on a cessé de dire *ne pas laisser que de*) ; — 2° ... auront à l'école, cet hiver, *de bonne* soupe chaude (on ne dirait pas : auront *du* bon vin) ; — 3° ... et on l'a rebaptisée *du nom de* Rue Laromiguière (*baptiser* et son composé *rebaptiser* veulent *du nom de* pour régime) ; — 4° ... bien que nous lui *ayons* (on ne met pas d'*i* après l'*y* dans *ayons*) ; — 5° ... que j'aimerais mieux savoir ... *que de les voir* enfouis (après *aimer mieux* suivi d'un infinitif, il faut employer *que de*) ; — 6° ... aux tortures sans nom *qu'on lui avait fait souffrir* (on ne peut dire : abreuver quelqu'un de tortures) ; — 7° ... entra dans *une* édicule (ce mot est féminin ; voir la page 20 de cette année) ; — 8° ... une verve et un entrain dignes d'une œuvre *acceptable* (le terme *potable* ne se dit que de ce qui est assez bon pour être bu) ; — 9° ... demandait à cor et à *cri* (le singulier, voyez *Courrier de Vaugelas*, 8e année, p. 82) ; — 10° ... et que Némorin n'est rien *de* moins que ; — 11° ... elles n'ont qu'à *se* prendre à elles-mêmes de (le *en* n'est pas nécessaire) ; — 12° ... qui se les *est* fait payer (les verbes pronominaux se conjuguent toujours avec *être* dans les temps composés) ; — 13° ... ce siège incommode, *primitif* et pointu.

Phrases à corriger

trouvées dans la presse périodique de Paris.

1° L'acte, qui est fait, mais que nous ne signerons que demain, stipule cette clause. — Eh bien ! nous verrons cela. — A la bonne heure, approuva Sébastien.

(*L'Événement* du 17 octobre.)

2° Un autre motif fort grave, et qui ne laissait pas que de jeter Raymond dans un certain trouble chaque fois qu'il y songeait, venait l'encourager à ne point se départir de la réserve dans laquelle il s'était confiné.

(*Idem.*)

3° Nous serions peut-être en route pour les Dardanelles, à seule fin de pratiquer, au profit de l'Angleterre ou de l'Allemagne, une sorte de saisie-arrêt contre cette pauvre Turquie.

(*La Lanterne* du 21 octobre.)

4° A les entendre, il ne s'agirait rien moins que de la séquestration d'une jeune fille par un préfet républicain trop amoureux. Or, la jeune fille en question est un enfant de neuf ans.

(*Idem.*)

5° Ce travail de déblayement est loin d'être achevé. La Chambre a abordé plus de questions qu'elle n'en a résolues.

(*Le Voltaire* du 13 octobre.)

6° Elle nous rappelle aussi la France sauvée. Car c'en était fait de la France libre, de la France devenue maîtresse d'elle-même, si la royauté alors n'avait pas été abolie.

(*La Justice* du 23 septembre.)

7° Ce discours très sensé était un long éloge de la Révolution française ; mais une chose le rendait extraordinaire : la qualité du discoureur, qui n'est rien moins que le curé de Bernin.

(*Idem* du 12 septembre.)

8° Soyons du vingtième siècle plutôt que de revenir au moyen âge. Pas plus qu'un courant remontera, l'on ne verra rétrograder l'humanité.

(*Le Progrès artistique* du 16 juillet.)

9° Il n'aurait fallu rien moins que la mort du maître pour arrêter ce mouvement, qui eût pris, nous n'en doutons pas, les proportions d'un véritable événement.

(*Le Voltaire* du 13 octobre.)

10° Aujourd'hui 16 octobre, 87e anniversaire de la mort de Marie-Antoinette, gémit l'*Union*, le citoyen Constans, ne pouvant offrir à la Révolution une tête de roi ou de reine, immole à sa voracité de simples moines.

(*La Lanterne* du 18 octobre.)

11° Et c'est avec une émotion douce comme le miel, profonde et indicible que nous saluons ces relevailles de la patrie par la République.

(*L'Événement* du 19 octobre.)

12° On en parlait hier au cercle. — Il lui devait bien cette réparation, fit observer quelqu'un. — Comme principal locataire? interrogea d'Hervilly.

(*Idem.*)

13° Quand un magistrat désapprouve la loi de l'État qui le paye et à la garde de qui il est préposé ; quand il blâme l'autorité publique, est-il assez libre pour conserver son siège?

(*Le XIXe Siècle* du 3 nov.)

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

Gabriel GIRARD.

(*Suite.*)

6e règle. — *En*, dernière préposition de l'ordre des spécificatives, donne une exclusion totale et constante à l'article, soit dans le service qui la caractérise, soit dans ceux de collocative et d'unitive. L'auteur ne doit pourtant pas dissimuler ici qu'on trouve dans quelques écrivains de réputation *en la manière ;* mais c'est une négligence de style, ou plutôt un usage suranné.

7e règle. — Il s'agit ici de la permission que l'usage a accordée à quelques prépositions d'en régir d'autres en certaines occasions, c'est-à-dire de les souffrir dans les compléments dont elles indiquent le rapport.

Cette permission n'est accordée qu'aux quatre suivantes : *de*, *pour*, *excepté*, *hors*, avec les prépositions que l'auteur fait connaître pour chacune d'elles.

12e *Discours.* — Des conjonctions.

Rempli d'une multitude de différentes images, que produisent en lui les affections et les actions des divers objets qu'il aperçoit, l'esprit de l'homme ne s'est pas contenté de cette provision abondante de pensées ; il en a de plus voulu construire des systèmes, en les joignant et les adaptant les uns aux autres. Pour bâtir ces édifices, il lui a fallu des mots propres à unir les choses détachées, par conséquent marquées au coin de *liaison*. De sorte que ces mots, qu'on a nommés *conjonctions*, font proprement la partie systématique du Discours ; puisque c'est par leur moyen qu'on assemble les phrases, qu'on lie les sens, et que l'on compose un tout de plusieurs portions, qui, sans cette neuvième espèce, ne paraîtraient que comme des énumérations ou des listes de phrases, et non comme un ouvrage suivi et affermi par les liens de l'analogie.

Comme les prépositions, les conjonctions ne sont pas

non plus en grand nombre ; Girard n'en voit que cinquante-trois. Après avoir dit les noms qu'il leur donne, il explique les règles de l'emploi de chacune d'elles.

13e *Discours*. — Des particules.

On se sert du mot *particule* dans deux acceptions différentes. L'une générale, conforme à l'étymologie, et purement diminutive, ne présentant que l'idée d'une petite partie de quelque chose que ce soit ; l'autre particulière, affectée au style grammatical, et servant à nommer une sorte de mots dont aucun ne peut appartenir aux neuf classes précédentes.

Il y a deux sortes de particules, les unes de sensibilité, « à qui » l'on donne le nom d'*interjectives ;* les autres de tournure de discours, que l'auteur nomme *discursives*. Après avoir divisé ces mots en espèces, l'abbé Girard donne quelques règles concernant leur emploi, puis il passe à l'orthographe.

14e *Discours*. — Des caractères alphabétiques.

Il n'était pas possible que la parole, si naturelle à l'homme et d'une si douce ressource tant pour ses besoins que pour ses plaisirs, restât dans les bornes étroites que renferme la communication qu'il peut y avoir entre le sens de l'ouïe et la portée de la voix. On a donc trouvé l'art d'étendre la communication de la parole en la peignant et en la rendant transportable en tous lieux. Cet art consiste dans des caractères diversement dessinés et constitués symboles des sons, des articulations, et de tous les accessoires de la prononciation, soit mouvements, soit repos.

La main forme ces caractères dans le même ordre qu'observent les organes de la bouche pour l'exécution de ce qu'ils doivent faire entendre. Elle les assemble de façon que leur proximité offre les images des mots, lesquels, placés à propos, concourent avec leurs voisins à faire avec la dernière précision le tableau de la parole, et, par conséquent, celui de la pensée. L'aspect d'un écrit anime l'âme, la fait agir, et pour ainsi dire vivre par les ressorts de la curiosité. Elle n'est plus seule dès qu'elle lit, et elle l'est moins encore quand elle travaille à faire lire.

L'écriture fut d'abord mystérieuse et d'une difficile exécution, par cette raison moins pratiquée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

L'art de peindre la parole consistant dans un assemblage méthodique de caractères qui répondent à ce qu'expriment les organes, il faut distinguer ces caractères par leurs espèces, connaitre le nombre, la valeur et l'emploi de chacun. Cela fait toute la science de l'orthographe, divisée en trois articles par rapport aux trois espèces de caractères qu'elle a introduits. Les uns sont destinés à répondre aux sons et aux articulations : ce sont les *alphabétiques*, qu'on nomme aussi *lettres ;* les autres servent simplement à modifier les précédents, soit par altération de valeur, par union accidentelle avec le voisin ou par séparation de ceux avec qui la pratique ordinaire les devrait unir : on les nomme *prosodiques ;* les troisièmes sont établis pour conduire conformément au sens les repos qu'on est obligé de prendre, soit en parlant, soit en lisant, et c'est ce qu'on nomme *ponctuation*.

Nos vingt-cinq lettres (on en pourrait compter vingt-six si l'on y plaçait *œ*, caractère dont on faisait autrefois un usage plus fréquent qu'aujourd'hui) se partagent en deux ordres : l'un destiné à représenter les sons, et l'autre les articulations. On nomme *voyelles* les caractères du premier ordre, et *consonnes* ceux du second.

DES VOYELLES.

La voyelle fait son service, ou seule, ou conjointement avec une autre de ses compagnes, ou en combinaison avec l'une des consonnes *m*, *n*, ce qui fait trois manières de représenter les sons.

L'auteur explique maintenant ce que l'usage le plus suivi et le plus analogue à la langue observe dans l'orthographe par rapport aux voyelles, en suivant l'ordre de leurs trois manières de représenter ces sons.

DES CONSONNES.

Il y a pour ces lettres certains usages d'orthographe qu'il faut observer quoique peu essentiels par eux-mêmes. L'un de ces usages est la réduplication, dont quelques auteurs ont totalement abandonné la pratique (1747), et que d'autres, par un défaut opposé, étendent peut-être trop loin. L'abbé Girard va tâcher de le fixer dans ses justes bornes.

Il n'y a que les dix consonnes *c, d, f, g, l, m, n, r, s, t*, qui soient susceptibles de réduplication, ce qui va être expliqué dans le détail de leurs particularités ; mais avant cela, l'auteur pose trois maximes générales :

1° La réduplication n'a lieu pour aucune consonne après une voyelle longue ou marquée d'un accent circonflexe, ni après un son nasal, non plus qu'après une diphthongue orthographique, excepté pour les deux liquides *l*, *r* et pour *s : côte*, *encourager*, *boufon*, *gouter*, *traiter*, etc.

2° La seconde maxime regarde la consonne caractéristique des verbes. Il faut la conserver dans leurs formations telle qu'elle se trouve dans leur racine, qui est l'infinitif : *vous luttez*, *il donne*, *ils se rébellent*.

3° La troisième est pour les adjectifs de terminaison féminine. Il ne doit y avoir alors aucune différence entre les deux genres : point de réduplication au féminin s'il n'y en a au masculin : *fidele* ne s'écrit pas autrement pour une femme que pour un homme.

Il y a dans notre orthographe un autre usage commun à plusieurs consonnes. C'est de paraitre sans rendre aucun service à la prononciation, uniquement pour frapper l'œil, et cela, par des raisons d'étymologie ou de grammaire. Cette redondance de lettres était autrefois plus fréquente qu'aujourd'hui, parce qu'on mettait sa gloire à montrer dans l'écriture française qu'on savait le latin. Cette vanité n'étant plus de mode, on a retranché beaucoup de ces consonnes oiseuses. Tout cela va être discuté suivant le rang que chaque consonne occupe dans l'alphabet.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE RÉDACTEUR-GÉRANT : EMAN MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Musiciens du passé, du présent et de l'avenir ; par H. Blaze de Bury. Gluck ; Mozart ; Rossini ; Weber ; Hérold ; Halévy ; Verdi ; Gounod. In-18 jésus, 439 p. Paris, lib. C. Lévy.

Nouvelle grammaire française ; par A. Chassang, inspecteur général de l'Instruction publique. Avec des questionnaires et de nombreux exercices par L. Humbert, agrégé de grammaire. Deuxième degré. In-18 jésus, 324 p. Paris, lib. Garnier frères.

Morceaux choisis des classiques français, prose et vers ; par A. Pellissier. Recueil composé d'après les programmes officiels pour la classe de cinquième. Nouvelle édition. In-12, 168 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr.

Le Secret d'or ; par Paul Saunière. 2e édition. In-18 jésus, 683 p. Paris, lib. Rouff. 3 fr.

Les Femmes qui tuent et les Femmes qui votent ; par Alexandre Dumas fils, de l'Académie française. In-18 jésus, 220 p. Paris, lib. C. Lévy. 2 fr.

Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales et littéraires de la langue française ; par J. Ch. Laveaux. 5e édition, revue d'après le nouveau dictionnaire de l'Académie et des travaux philologiques les plus récents par Ch. Marty-Laveaux, ancien élève de l'École des chartes. Grand in-8° à 2 col., VII-737 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 5 fr.

Cours gradué de dictées françaises en texte suivi, sur un plan entièrement neuf (instruction primaire) ; par Théodore Lepetit, professeur. Deuxième année. Partie du maître. In-12, 156 p. Paris, lib. Boyer et Cie.

Œuvres sociales de Channing. Traduction française, précédée d'un essai sur sa vie et sa doctrine, d'une introduction et de notices, par Éd. Laboulaye, de l'Institut. In-18 jésus, XLIV-372 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain ; par Édouard Gibbon. Avec une notice par J. A. C. Buchon. 2 vol. grand in-8° à 2 col., XXIV-1928 p. Paris, lib. Delagrave. Chaque vol. 7 fr. 50.

Émile, ou De l'éducation ; par Jean-Jacques Rousseau. Extraits comprenant les principaux éléments pédagogiques des trois premiers livres, avec une introduction et des notes par Jules Steeg. In-12, 142 p. Paris, lib. Hachette et Cie.

Mademoiselle Beau-Sourire, par Alexis Bouvier. In-18 jésus, 396 p. Paris, lib. Rouff. 3 fr.

Nouvelles dictées d'orthographe, ou Recueil de devoirs dictés, réunis et mis en ordre ; par B. Jullien, docteur ès lettres. Nouvelle édition. In-12, XII-228 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 50.

Étude critique sur le règne de Louis XIII ; Richelieu et les ministres de Louis XIII de 1621 à 1624 ; la Cour, le Gouvernement, la Diplomatie d'après les archives d'Italie ; par Berthold Zeller, professeur d'histoire au lycée Charlemagne. In-8°, XV-341 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 6 fr.

Le Moyen de parvenir, œuvre contenant la raison de ce qui a été, est et sera, avec démonstration certaine selon la rencontre des effets de la vertu ; par Béroalde de Verville. Revu, corrigé et mis en meilleur ordre, et publié pour la première fois avec un commentaire historique et philologique, accompagné de notices littéraires ; par Paul L. Jacob, bibliophile. In-18 jésus, XXXII-506. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Publications antérieures :

CLEF DE L'ORTHOGRAPHE SELON L'ACADÉMIE. — Cette ingénieuse méthode simplifie complètement l'étude de l'orthographe et permet de l'enseigner et même de l'apprendre sans maître très rapidement. — Prix : 3 fr. — *Bahic*, éditeur à Poitiers. — Envoi franco.

LE VOLONTAIRE DE 1793, général du premier empire, Jean-Baptiste Girard, duc de Ligny. — Par le baron ROBERT DU CASSE. — In-12, 427 pages. — Paris, librairie *Dellet*. — Prix : 3 fr.

LES MYTHES ET LES LÉGENDES DE L'INDE ET DE LA PERSE dans Aristophane, Platon, Aristote, Virgile, Dante, de La Fontaine, etc. — Par EUGÈNE LÉVÊQUE. — In-8°, VIII-608 pages. — Paris, librairie *Ghio*. — Prix : 3 fr.

ON N'ENTRE PAS ! — Par L. SAINT-FRANÇOIS. — Paris, *E. Dentu*, éditeur, libraire de la Société des gens de lettres, Palais-Royal, 15-17-19, galerie d'Orléans. — 3 fr. 50.

LA SCIENCE SOCIALE CONTEMPORAINE. — Par ALFRED FOUILLÉE. — In-18 jésus, XIII-424 pages. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — Prix : 3 fr. 50.

LOUIS XVIII. — Par le comte OSCAR DE POLI. — Paris, aux bureaux du journal la *Civilisation*, 12, rue de la Grange-Batelière. — Prix : 3 fr. 50.

LES RUES DU VIEUX PARIS, GALERIE POPULAIRE ET PITTORESQUE. — Par VICTOR FOURNEL. — Ouvrage illustré de cent soixante-cinq gravures sur bois. — Paris, librairie *Firmin Didot*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob. — Prix : 7 fr. 50.

LES LÉGISLATEURS RELIGIEUX. MOÏSE, MANOU, MAHOMET. — Traditions religieuses comparées, avec commentaire. — Par LOUIS JACOLLIOT. — In-18, 416 p. — Paris, librairie *Lacroix et Cie*. — Prix : 6 francs.

LE SOTTISIER DE VOLTAIRE, imprimé pour la première fois d'après le manuscrit autographe de Voltaire. — Avec une préface par LÉOUZON LE DUC. — Un volume in-8° carré. — Prix (sur papier de Hollande) : 30 francs. — A la *Librairie des bibliophiles*, 338, rue Saint-Honoré.

ÉTUDES ET GLANURES POUR FAIRE SUITE A L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE. — Par E. LITTRÉ, de l'Institut. — In-8°, XIV-454 p. — Paris, librairie *Didier et Cie*, 35, quai des Augustins. — Prix : 7 fr. 50.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE publié par l'Académie française. — Deuxième partie du tome deuxième. — Paris, librairie *Firmin Didot et Cie*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob. — Prix de cette partie : 4 fr. 50 cent.

CHANSONNIER HISTORIQUE DU XVIIIe SIÈCLE. — Publié avec introduction, commentaires, notes et index par Émile Raunié, archiviste-paléographe. — Première partie : La Régence. — T. IV. — In-18 jésus, 310 pages et portraits à l'eau-forte, par Rousselle. — Paris, librairie *Quantin*, 7 et 9, rue Saint-Benoît-Saint-Germain. — Prix : 10 francs.

LA TROUPE DE MOLIÈRE ET LES DEUX CORNEILLE A ROUEN, en 1658, par F. Bouquet. — Petit in-12 des Elsevier, avec trois eaux-fortes par M. Adeline de Rouen, et un fac-similé des signatures des acteurs de la troupe de Molière. — Paris, *A. Claudin*, 3, rue Guénégaud. — Papier teinté ou vergé, 6 francs.

NOUVELLES TOUTES NEUVES. — Mam'zelle Titine ; La Caméristе de la marquise ; Le dernier verre ; Une femme à la mer ; Chapeau blanc et chapeau bleu ; Les fleuristes de la rue Lavoisier ; Le beau Cruzol ; l'Argent du prêt ; Deux coups de cravache ; Le médaillon. — Par Saint-Eman. — Paris, *Léon Vanier*, libraire-éditeur, 19, quai Saint-Michel. — Prix : 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Programme des concours de 1881 : Poésie : La Société accordera 1° une médaille d'or de la valeur de 200 francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.) ; 2° une médaille d'or de la valeur de 100 francs à la meilleure pièce de genre, conte, ballade, élégie, fable, etc.) ; 3° une médaille d'argent de la valeur de 50 francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Des médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions très honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents. — Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au secrétariat général de la Société, à Montaubau, *avant le 1er février 1881*, terme de rigueur. — Pour plus amples renseignements, s'adresser au Secrétaire général, M. E. de Boissière.

Académie de Nimes. — Concours pour l'année 1881. — L'académie met au concours une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à décerner en 1881 à une poésie, ode ou poème, qui ne devra pas dépasser le maximum de 300 vers, le sujet étant laissé au choix des prétendants. — Les œuvres devront être adressées au secrétaire perpétuel *avant le 31 décembre 1880*. — Pour les autres conditions du concours, demander le programme.

Appel aux Poètes. — Le vingt-cinquième *concours poétique* ouvert en France depuis le 15 août, sera clos le *1er décembre 1880*. — Vingt médailles, or, argent, bronze, seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé *franco*, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — *Affranchir.*

Société d'Instruction et d'Éducation. — Sujet du Concours pour 1881. — « Quel doit être le rôle de la famille dans l'Education des enfants ? Et comment son action doit-elle se combiner avec celle de l'école ? » — Les mémoires doivent être adressés *avant le 31 décembre* à M. Arnoul, secrétaire général de la Société, rue Brochant, 18.

La Société académique de Saint-Quentin met au concours pour 1881 : *Poésie*, 1° Un sujet laissé au choix des concurrents ; 2° Les paroles d'un chœur à quatre voix d'homme pour orphéon ; — *Prose*, Biographie d'un personnage célèbre du département de l'Aisne, avec appréciation de ses travaux. — Les mémoires des concurrents devront être envoyés *avant le 31 décembre 1880*, au président de la Société, à Saint-Quentin.

Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. — Concours de 1880. — Pour la partie littéraire, la Société propose : 1° Une ou plusieurs pièces comprenant au moins cent vers sur un ou plusieurs sujets laissés au choix de l'auteur ; 2° Une nouvelle en prose. — Les Mémoires devront être remis, franco, *avant le 31 décembre 1880*. — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Houzeau de Lehaie, secrétaire général de la Société.

Réponses diverses.

M. T., à Londres : Je suis d'autant plus content de votre envoi que j'ai à résoudre, pour un étranger, la question qui se trouve traitée dans votre volume : j'ai ajourné ma réponse afin de pouvoir mettre à profit le travail que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. — *M. L. R., à Paris :* Examiner au point de vue grammatical les ouvrages des candidats qui se présentent à l'Académie ! Ce serait peut-être intéressant pour mes lecteurs. J'y réfléchirai. Je vous remercie de la suggestion. — *M. X., à Paris :* Le changement que vous me demandez pour la correction du « Passe-temps grammatical » sera réalisé l'année prochaine ; les numéros de ma publication seront alors entièrement indépendants l'un de l'autre.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures.*

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 12. 15 Novembre 1880.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, un exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

AVIS.

Le Rédacteur du COURRIER DE VAUGELAS a l'honneur d'informer ses Abonnés que, pour une cause qui a déjà nécessité et nécessitera très prochainement encore son absence de Paris pendant plusieurs jours, il lui sera complètement impossible de rétablir la régularité de l'envoi de son journal *avant le 1er janvier.*

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATION.

Le 2 juillet dernier, j'ai reçu de Toul la lettre suivante, où l'auteur veut bien soumettre à mon appréciation une nouvelle étymologie du verbe *se ratatiner*, verbe considéré jusqu'ici comme d'origine inconnue :

Monsieur le Rédacteur,

Vous voulez bien faire appel aux personnes qui seraient en état de vous adresser soit des questions à résoudre, soit des notes relatives à des étymologies peu connues.

Cet appel m'enhardit à vous entretenir d'un sujet qui me fournit à la fois une opinion à vous communiquer, et une question à vous poser : vous avez créé, en effet, dans votre feuille, un organe très précieux pour l'éclaircissement de tout ce qui regarde le langage.

Il s'agit de l'étymologie du verbe SE RATATINER. Lorsqu'il y a peut-être quinze ans, je me suis demandé pour la première fois d'où pouvait dériver ce mot, il m'est venu immédiatement en tête que *se ratatiner*, c'était *se réduire à tatin*, le vieux mot *tatin* signifiant peu, très peu.

Sept moys après, houstez en vingt et deux,
Cil qui jadis anichila Carthaige,
Courtoysement se mit on mylieu d'eulx
Les requerant d'avoir son heritaige :
Ou bien qu'on feist justement le partaige
Selon la loy que l'on tire ou rivet,
Distribuant ung *tatin* du potaige
A ces facquins qui feirent le brevet.

(Les Fanfreluches antidotées, ch. II du *Gargantua.*)

Or, au moyen du dictionnaire de M. Littré, œuvre admirable dont, à mon sens, on ne saurait trop faire l'éloge, j'ai eu le plaisir, toutes ces dernières années, de me confirmer dans mon opinion sur l'étymologie de quelques mots difficiles, et de m'instruire sur l'origine d'un plus grand nombre.

Dernièrement donc, je voulus vérifier mon opinion sur le verbe *se ratatiner*, et je fus surpris de voir qu'il est l'un des quelques mots courants de la langue marqués, dans l'ouvrage de M. Littré, de la rubrique : origine inconnue. « Roquefort, ajoute l'auteur, y voit un dérivé de *rat;* Scheler, un redoublement populaire de *ratiner*. »

Puis j'ai trouvé également dans l'*Improvisateur français*, par Sallentin (de l'Oise), 1805, au tome XVII, l'explication suivante qui, par parenthèse, *nous offre ce verbe sous la forme non pronominale :* « RATATINER. — Terme familier, « formé du mot *rat*, pour exprimer l'action d'une chose qui « se rapetisse et se resserre comme le *rat* dans son trou. « *Ratatiner* s'applique aux choses comme aux personnes. « L'âge *ratatine* l'espèce humaine; l'ardeur du soleil *ratatine* « les plantes; le froid *ratatine* les fruits; le feu *ratatine* les « plumes, le parchemin et la peau. »

Il me paraît évident que *rat* et *ratiner* doivent être laissés hors de cause; pour *tatin*, je crois, après comme avant, être dans le vrai.

Le sens du verbe est bien conforme à l'étymologie que j'indique : « *Se ratatiner* », dit M. Littré, « verbe réfléchi, — être raccourci, resserré ».

Le mot qui m'occupe doit appartenir à cette famille de verbes de la 1re et de la 2e conjugaison, réfléchis ou non, qui sont composés avec les préfixes *re*, *a*, et tantôt possèdent, tantôt n'ont pas ou n'ont plus un similaire sans r initiale ; exemples : raccourcir, raconter, rafraîchir, regaillardir, ragoûter, rapiécer, rapiéceter, rapetasser, rapetisser, rapointir, rasséréner, rassoter, ravauder, ravitailler, etc.; liste à laquelle j'ajouterais volontiers un verbe genevois très expressif, *se ramonceler*, employé par un excellent auteur, madame la comtesse de Gasparin; pardonnez-moi la digression que je commets en citant ce joli passage :

« ... Même liberté dans les manières : la *Beizadé Hanem* tantôt s'accroupit, tantôt s'allonge, ou se *ramoncelle*, ou s'accoude, ou se retourne; et des coussins partout, et les plis des vêtements entortillés, détortillés avec une grâce ineffable C'est la souplesse, ce sont les poses d'une chatte, princesse quelquefois, grande dame toujours. »

(A Constantinople, p. 333.)

Une personne ou une chose *ramoncelée* est ramenée sur elle-même en un *monceau; ramassée*, elle est ramenée en une *masse; raccourcie*, rendue *courte; rapetissée*, réduite à une petite taille; *ratatinée*, selon une claire apparence, réduite à un *tatin*, c'est-à-dire à peu de volume.

Mais viendrait-on à démontrer que *ratatiné* a pris naissance quand *tatin* n'existait plus? — On ne le peut pas : le dictionnaire de M. Littré indique que *ratatiné*, ainsi que *rapetissement* se trouvent dans Cotgrave, XVIe siècle.

C'est à partir de ce point de ma dissertation, peut-être un peu longue, que j'ai recours, Monsieur, à vos lumières, bien plus amples que les miennes : *d'où vient lui-même* TATIN?

Mon premier mouvement a été de le rapprocher d'un *tantinet*, et j'ai trouvé en effet ultérieurement dans le *Dictionnaire de la langue romane, ou du vieux langage français*, 1768, dont l'auteur est, dit-on, Lacombe, les articles suivants :

TANTET, TANTETE, un peu, *tantulum*.

TANTIN, TANTINET, très peu, tant soit peu.

. . . .

TATIN, un peu, très peu, *tantillum*.

Mais M. L. Barré fait un tout autre rapprochement; on lit dans le glossaire de la langue de Rabelais, à la fin de son édition de cet auteur :

« *Tatin* (un), un peu, pour en *tâter*. »

J'ai vivement répugné d'abord à ce rapprochement, tant au point de vue des sens qu'au point de vue des mots; me disant, à ce dernier égard, qu'on n'a pas écrit un *tastin*. Mon argument s'affaiblit un peu quand je lui oppose les deux articles du dictionnaire précité de Lacombe, *tatoiller* et *tatonner*, ces mots n'ayant ni l's ni l'accent.

D'autre part, la chute de l'*n*, si *tatin* est le même que *tantin*, serait assez extraordinaire. Et pourtant j'y crois un tantin.

Voilà, Monsieur, les diverses appréciations et questions que j'ai l'honneur de vous soumettre. N'en faites, dans votre rédaction, que l'usage qu'il vous plaira, et cela, sous la forme que vous voudrez.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'expression des sentiments sympathiques et de la considération la plus distinguée de votre abonné.

Léon DENIS.

Je crois avec le savant auteur de cette lettre que *tatin* est bien effectivement le terme dont a été fait le verbe *se ratatiner*, et voici comment je le prouve :

Tatin peut très bien n'être autre chose que *tantin*, *tantet*; car la suppression d'une *n* à la fin d'une syllabe où entre un *a* n'est nullement un fait rare dans la langue latine, sur laquelle la nôtre s'est modelée : *tactus* a été fait de *tangere*; *traducere* s'est mis pour *transducere*, etc., etc.

D'un autre côté, si *tatin* vient de *tantillum*, adverbe de quantité, Quicherat donne *tantillus* avec la signification de *si petit*, ce qui autorise parfaitement la croyance qu'autrefois *tatin* a été aussi un adjectif.

Or, de même qu'en mettant *ra* (composé de *re* et de *ad*) devant *petit*, mot à la fois adjectif et adverbe (il a cette dernière qualité dans le proverbe : petit à petit l'oiseau fait son nid), on a formé *rapetisser*; de même, au moyen de *ra*, préposé à *tatin*, synonyme de *petit*, et, comme lui, également adjectif et adverbe, on a formé *ratatiner*, identique pour le sens à *rapetisser*.

Tant qu'on ne m'aura pas démontré que je me trompe, je tiendrai M. Léon Denis pour le découvreur d'une étymologie que nos meilleurs lexicographes avaient déclarée jusqu'ici ou incertaine ou inconnue.

×

Première Question.

D'où faites-vous venir TRANTRAN, *qui se trouve dans l'expression si souvent employée* CONNAITRE LE TRANTRAN DES AFFAIRES? *Si vous pouvez me donner cette explication, je vous en serai bien reconnaissant.*

Ce mot qui, d'après Richelet (1727), aurait commencé à être en usage parmi le petit peuple de Paris, est le synonyme familier de *routine;* il se dit par conséquent du cours des affaires en général, de la manière ordinaire de les conduire; il s'applique à une profession, à un métier, à un ménage, etc. :

On ne peut s'enrichir en une profession, qu'on n'en sache le *trantran*, les gains licites et illicites qu'on y peut faire.
(*Dictionnaire de Furetière*, 1728.)

Mais d'où vient ledit mot, réduplication de la syllabe *tran?*

Tout le monde des étymologistes croit y voir une onomatopée, mais il règne trois opinions au sujet du bruit que *trantran* sert à peindre.

1° Ménage le rapporte aux violons :

Je crois que *trantran* vient de ceux qui accordent des violons, desquels le son en cette circonstance exprime *trantran*.

2° L'auteur du *Dictionnaire rouchi-français* pense que ce mot imite le bruit que fait un moulin lorsqu'on y blute la farine, et il exprime la conviction que Charles Nodier aurait été de son avis s'il avait connu l'ancienne chanson dont voici le refrain :

Lon lan la
Liron fa
En le sac est le blé,
En le *tran tran tran*
Est l'argent du meunier.

3° Selon Furetière, *trantran* est une métaphore qui se dit proprement du cor de chasse, ce qui est également le sentiment de Pasquier (*Rech. de la France*, in-4°, p. 671).

Voyons maintenant à laquelle de ces opinions il convient de donner la préférence.

A quoi ont songé ceux qui ont fait le substantif *trantran?* Est-ce aux violons qui se mettent d'accord, au bluteau en mouvement, ou au cor qui résonne dans une chasse à courre?

Je ne crois pas que ce soit aux violons, parce que *trantran* n'a pas été généralement adopté pour imiter le bruit que font les musiciens en accordant ces instruments; beaucoup aiment mieux *fromfrom*, et j'incline à l'avis que ces derniers pourraient bien avoir raison.

Il est incontestable que *trantran* s'est dit du bruit fait par le bluteau d'un moulin; mais il n'est guère moins certain, ce me semble, qu'il eût été impossible de tirer de cette onomatopée le sens figuré que j'ai donné au commencement de cet article.

Les créateurs de *trantran* ont fait une allusion à la sonnerie du cor de chasse, et je vais vous dire les raisons qui militent pour cette dernière opinion.

On trouve l'expression *faire trantraner un cor* dans les vers suivants, empruntés à Du Bartas (*Eden*, 1er *jour de la Seconde semaine*, éd. de 1608) :

Bref, ce labeur estoit un labeur agreable,
Un plaisant exercice, une peine semblable
A celle du Danseur : qui bien qu'il ait sauté,
. . . .
A celle du Veneur qui, brossant le couvert
Par un muet limier, la chambre a descouvert
D'un beau cerf à dix cors : les chiens courans descouple,
Fait *trantraner* son cor, ses huées redouble, etc.

C'est déjà un motif pour croire que *trantran* est l'onomatopée à laquelle a donné lieu le son du cor; mais je trouve dans Du Fouilloux (*Vénerie*, éd. de 1561) la preuve manifeste de cette origine. On y voit, en effet, au chapitre intitulé « Comment on doit sonner de la trompe », le mot *trantran* écrit, sous des portées de musique, un si grand nombre de fois, que le moindre doute n'est plus possible relativement au substantif objet de votre question.

Du reste, si l'on veut bien considérer qu'on faisait naturellement l'éloge d'un piqueur en disant de lui qu'il connaissait le *trantran*, l'ensemble des différentes sonneries de la chasse au cerf (il y en avait au moins une vingtaine si j'ai bonne souvenance), on comprendra que, par comparaison, on ait pu dire de quelqu'un qui était engagé dans les affaires, commerciales ou autres, qui exerçait une profession, qui faisait un métier quelconque, etc., qu'*il en connaissait le trantran*, c'est-à-dire la routine, la marche ordinaire.

×

Seconde Question.

Je lisais dernièrement la phrase suivante dans une feuille périodique qui se publie à Paris : « Il faut bien, EN DÉPIT QU'ON EN AIT, *revenir sur ce thème rebattu ». Trouvez-vous que cela soit bien français ?*

—

Voici comment cette expression a été formée :

Comme on disait : *malgré qu'il en ait* (quelque mauvais gré qu'il en ait), on aurait dû logiquement dire : *dépit qu'il en ait* (quelque dépit qu'il en ait). Mais point : on employait également *dépit* dans une autre locution, *en dépit de...*; on a confondu, et mieux que cela, on a fondu les deux ensemble, ce qui a donné

En dépit qu'il en ait...

Quoique ce soit certainement là une construction bien peu grammaticale, je ne puis la regarder autrement que comme française, attendu que nous l'employons (preuve la citation contenue dans votre question), que le XVIIIe et le XVIIe siècle en faisaient également usage, et que les auteurs du XVIe, époque à laquelle M. Littré croit qu'elle remonte, en fournissent les exemples qui suivent :

En despit qu'ils en ayent, il faudra qu'ils confessent...
(Calvin, *Institut.* 131.)

Dedans peu de jours, il eust contrainct les Lacédémoniens de venir à la bataille contre eux *en despit qu'ils en eussent.*
(Amyot, *Alcib.*, 76.)

Son cheval se tourna et l'emporta en arrière *en despit qu'il en eust.*
(Idem, *Marcell.*, 8.)

Toutefois, je ne vous tairai pas, en finissant, qu'au lieu de l'expression dont il s'agit, j'aime mieux me servir de *quelque dépit que...*, formule qui, moyennant une syllabe de plus, a, sur la première, l'avantage énorme d'être irréprochable au point de vue syntaxique.



Troisième Question.

Est-ce que vous adopteriez volontiers le verbe PERTURBER *pour signifier changer, déranger, troubler? Vous me feriez plaisir en répondant à cette question dans un de vos prochains numéros.*

—

Ce néologisme se trouve dans le Supplément de M. Littré, et je l'ai remarqué dans la phrase suivante du journal l'*Événement* portant la date du 24 octobre :

On doit le prévenir d'autant plus longtemps à l'avance que l'on projette de changer le mode du scrutin, ce qui *perturbera* un peu ses mœurs et ses plans.

Pourtant, je ne serais point d'avis qu'on l'adoptât définitivement, et je vais vous dire, en quelques lignes, pourquoi je suis disposé à repousser son entrée au vocabulaire.

Jusqu'ici, nous nous sommes très bien passés de ce verbe en le remplaçant ordinairement par *troubler*, et, de temps en temps, par l'un de ses deux autres équivalents : je le considère comme n'étant d'aucune utilité.

Vous penserez peut-être qu'il y aurait inconséquence à ne pas accueillir *perturber* quand on a bien adopté *perturbation?*

Vous seriez là dans une profonde erreur; car ce n'est point une règle en français que l'admission de tout substantif en *ation* entraîne avec elle celle du verbe qu'on peut tirer du verbe latin correspondant à ce substantif, et la preuve, c'est que nous avons :

Manducation	Cooptation
Commination	Maturation
Approximation	Ostentation,

et que nous n'avons pas les verbes :

Manduquer	Coopter
Comminer	Maturer
Approximer	Ostenter.

qui pourraient naturellement être formés de *manducare, comminare, approximare*, etc.

J'admets sans difficulté le néologisme pour le verbe qui a un substantif en *ation* figurant au vocabulaire, lorsque ce verbe n'existe pas encore ; ainsi, par exemple, j'adopte volontiers *susurrer* qui correspond à *susurration* ; mais je le rejette, lorsque, comme dans le cas de votre question, il ne fournit qu'un synonyme exact d'un verbe qui se trouve déjà en usage.



Quatrième Question.

Pourquoi a-t-on fait le mot PHYLLOXERA *du masculin, du moment où on lui donne pour épithète* VASTATRIX?

—

Si vous voulez bien vous reporter à la 9e année, p. 130, du *Courrier de Vaugelas*, vous y trouverez une solution de cette question, qui, je pense, pourra vous satisfaire.

ÉTRANGER

Première Question.

Quand une phrase commence par IL S'EN FAUT *suivi*

d'un des adverbes PEU, BEAUCOUP, BIEN *et d'un verbe au subjonctif, doit-on mettre* NE *avant ledit verbe, ou doit-on ne pas le mettre?*

—

Dans ces sortes de phrases, les uns emploient *ne*, les autres ne l'emploient pas, ce dont voici des preuves prises dans d'excellents auteurs :

(Le verbe au subjonctif avec la négative *ne*)

Il s'en faut beaucoup qu'elle *ne* soit aussi merveilleuse qu'on se l'imagine.
(Hamilton, *Gramm.*, 8.)

Il s'en faut bien qu'ils *ne* fussent tous agréables à Dieu.
(Massillon, *Prof. relig. Serm.* 3.)

Peu *s'en fallut* que le soleil
Ne rebroussât d'horreur vers le manoir liquide.
(La Fontaine, *Fabl.* XI, 3.)

Il ne s'en est guère fallu que je *ne* fusse trompé par son air de candeur.
(Littré, *Dict. de la lang. franç.*)

(Le verbe au subjonctif non précédé de *ne*)

Il s'en faut beaucoup qu'il ait satisfait l'attente du public.
(*Dictionn. de l'Acad.*, 1835.)

Je puis vous assurer qu'*il s'en faut* bien qu'on y meure de faim.
(Racine, *lettre 16e à Boileau.*)

Cet homme paraît faire tout ce qu'il veut; mais *il s'en faut* bien qu'il le fasse.
(Fénelon, *Télém.* III.)

Il s'en faut de beaucoup que leur nombre soit complet.
(*Dict. de l'Acad.*, éd. de 1835.)

Vous voilà bien arrivé; *il s'en faut* de beaucoup que votre tâche soit aussi avancée qu'elle devrait l'être.
(Idem.)

Quant à moi, je ne suis pas également partisan des deux constructions; je trouve que c'est seulement celle qui renferme la négation *ne* qui est la bonne, et voici ce que j'allègue en sa faveur :

Si l'on décompose les deux sortes de phrases qui précèdent en propositions indépendantes, la première, celle qui avait d'abord son verbe au subjonctif (accompagné ou non de *ne*) renferme toujours *ne... pas;* ainsi, par exemple, les phrases suivantes :

Il s'en faut beaucoup que je l'aime.
Il s'en fallut de bien peu qu'il ne gagnât.

se transforment de cette manière :

Je *ne* l'aime *pas*, il s'en faut de beaucoup.
Il *n'a pas* gagné, mais il s'en fallut de bien peu.

Or, cela étant, il me semble plus logique, dans la construction naturelle (je veux dire dans celle où *il s'en faut* est en tête), de mettre toujours *ne* avec le verbe au subjonctif, que d'en considérer l'emploi comme facultatif, tout autorisé qu'on y est par les écrivains réputés les meilleurs.

✕

Seconde Question.

Auriez-vous la complaisance de me dire, dans un prochain numéro, comment vous expliquez la comparaison FORT COMME UN TURC?

—

De prime abord, on peut s'imaginer que ce proverbe date de l'effroi que répandit en Europe le bruit des rapides progrès de la puissance ottomane; les lignes qui vont suivre, empruntées au dictionnaire de Bouillet, paraissent en effet donner crédit à cette opinion :

Enfin, Mahomet II prit Constantinople (1453), et par cette imposante conquête, anéantit l'empire grec. Ce conquérant soumit ensuite rapidement le reste de toute la péninsule grecque, la Caramanie et l'empire de Trébizonde (1461), la Bosnie, la Valachie (1463), la Petite-Tartarie, et pénétra jusqu'en Italie. *La Turquie alors semblait menacer toute l'Europe occidentale.*

Mais je doute que telle soit bien la véritable origine dudit proverbe; car je ne sache pas qu'on ait jamais dit *fort comme un Romain*, au moment où Rome menaçait l'univers de ses conquêtes, ni *fort comme un Arabe* lorsqu'au VIIIe siècle de notre ère, le peuple de ce nom était sur le point d'envahir toute la France. A mon sentiment, *fort comme un Turc* doit sa naissance tout simplement à la forte constitution des Turcs, sentiment que je partage avec La Mésangère, et que j'appuie des citations que vous allez lire :

1° A la page 1806, art. *Turcs*, le dictionnaire de Bouillet, déjà cité, porte ceci :

Les Turcs ont en général la physionomie grave; ils sont grands, *forts*, mais indolents à l'excès.

2° Dans Buffon (*Hist. natur. de l'homme*, tome I, p. 114) on trouve ce renseignement :

Mais il y a une meilleure manière de comparer la force de l'homme avec celle des animaux. C'est par le poids qu'il peut porter : on assure que *les portefaix ou crocheteurs de Constantinople portent des fardeaux de 900 livres pesant.*

3° Passage qui se rencontre dans Théophile Gautier (*Constantinople*, p. 119) :

Beaucoup de petits détails de ménage laissés chez nous aux femmes, sont remplis en Turquie par des gaillards *athlétiques*, aux biceps *renflés*, à la barbe crépue, *au col de taureau*, ce qui nous paraît assez justement ridicule.

4° De Thou décrivant les fêtes qui eurent lieu à l'occasion de la circoncision de Mahomet, fils d'Amurath, nous dit (tome IX, liv. 77, p. 5) :

On admiroit surtout un homme d'une force *prodigieuse* et l'essai qu'il en donna fut de jetter en haut d'une seule main un tronc d'arbre que douze hommes ne pouvoient presque lever de terre, et de le recevoir ensuite, non de ses mains, mais sur ses épaules : puis, couché par terre, les épaules et les cuisses liées avec des chaînes, il se faisoit un jeu de porter sur le ventre une pierre énorme que dix hommes n'y rouloient qu'avec peine, et sur laquelle montaient encore quatre hommes pour y fendre du bois. De bout, et chargé d'une masse épouvantable de pierres, il ne plioit point sous le faix; il rompoit avec ses mains, et même avec ses dents un fer à cheval tout neuf; au troisième coup de poing, il cassoit le fer du soc d'une charrue.

Toutes ces citations (il va sans dire que je reconnais plus d'une exagération dans la dernière) ne signifient-elles pas, prises dans leur ensemble, que les Turcs étaient des hommes solidement musclés, et partant, qu'ils ont parfaitement pu donner lieu à la comparaison que vous m'avez prié de vous expliquer?

—

Dans les fêtes populaires, les hommes du public mesurent la force de leur coup de poing sur des dynamomètres portant une tête de Turc. La présence de cette tête sur un tel instrument est une raison de plus, à mon avis, pour croire que *fort comme un Turc* a réellement l'origine que je lui assigne plus haut.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... A la bonne heure, *dit* Sébastien *en approuvant* (voir *Courrier de Vaugelas*, 5e année, p. 51) ; — 2° ... et qui ne laissait pas de (on a cessé de dire : *ne pas laisser que de*) ; — 3° ... en route pour les Dardanelles, *afin* de pratiquer au profit ; — 4° ... il ne s'agirait *de* rien *de* moins que de la séquestration ; — 5° ... a abordé plus de questions qu'elle n'en a *résolu* (on laisse invariable le participe qui n'a pas d'autre régime que le mot *en*) ; — 6° ... Car c'était fait de la France libre (le *ce* n'est ici d'aucune nécessité) ; — 7° ... du discoureur, qui n'est rien *de* moins que le curé ; — 8° ... L'on ne verra pas plus rétrograder l'humanité qu'on verra remonter un courant ; — 9° ... Il n'aurait fallu rien *de* moins que la mort ; — 10° ... de la mort de Marie-Antoinette, *dit* l'*Union en gémissant* (voir *Courrier de Vaugelas*, 5e année, p. 51) ; — 11° ... nous saluons ce *relèvement* de la patrie (*relevailles* se dit d'une femme qui se présente à l'église après ses couches) ; — 12° ... Comme principal locataire, *demanda* d'Hervilly ; — 13° ... et à la garde *de laquelle* il est préposé (*à qui, de qui*, etc. ne se disent pas des choses).

Phrases à corriger

trouvées dans la presse périodique de Paris.

1° Le désordre est au camp d'Agraman. Le *Pays* approuve la réunion bonapartiste de dimanche dernier ; il l'approuve tellement qu'il traite d'ivrognes les contradicteurs qui se trouvaient dans la salle.

(*La Lanterne* du 29 octobre.)

2° On aura déjà quelque peine à être prêt en janvier. Si la solution n'intervient pas d'ici à quinze jours, c'en sera fait de l'hiver de 1881.

(*Le Temps* du 18 octobre.)

3° A l'issue de la réunion, une douzaine de délégués se sont rendus chez le prince Jérôme et ont sollicité de lui l'honneur d'une audience, à seule fin de lui communiquer les résolutions de l'assemblée.

(*La Petite Répub. franç.* du 20 octobre.)

4° Il y a à Alger un préfet à particule contre lequel le vigoureux rédacteur en chef du *Petit Colon*, M. Ch. Marchal, s'escrime à-plume-que-veux-tu depuis trois semaines.

(*L'Événement* du 21 octobre.)

5° Un grand nombre de célébrités européennes ont été hospitalisées dans cet hôtel toujours vivant où tant de gens sont allés pour traiter d'affaires et retournent en amis toujours.

(*L'Illustration* du 23 octobre.)

6° On a préféré prendre ses aises. On y est allé piano, pianissimo. A force de voir reculer la date de leur exécution, les ordres menacés se sont imaginés qu'on en avait peur.

(*L'Événement* du 26 octobre.)

7° Quant au Sénat, M. Floquet n'objurguera pas contre une assemblée qui fait partie intégrante de la Constitution.

(*Idem* du 28 octobre.)

8° Les invités sont conduits au château d'Enghien, au bout des étangs, où chacun d'eux a un appartement préparé et où son bagage l'attend. Le gîte est chauffé et éclairé à souhaits.

(*L'Illustration* du 6 novembre.)

9° Remercions aussi notre spirituel confrère Touchatout du *Tintamarre*, du coup de lanière acérée qu'il cingle sur leur face putride.

(*Le Progrès artistique* du 15 novembre.)

10° Décidément, c'est une série. Hier, dans l'après-midi, un employé des postes a été volé dans une des rues les plus passagères de Paris, dans la rue Vivienne.

(*Le XIXe siècle* du 14 novembre.)

11° Hier, le *Télégraphe* redressait les erreurs du *National*. Aujourd'hui, c'est à la *France* qu'il cherche pouille.

(*La France* du 9 janvier 1879.)

12° Il savait fort bien que tout acquitté qu'il fût par le verdict du peuple souverain de la salle Fernando, les sergents de ville et les gendarmes ne se seraient pas fait un scrupule de lui mettre la main au collet.

(*Le XIXe siècle* du 15 novembre.)

13° Le caissier Gustave Farder de Berlin, âgé de 26 ans, taille moyenne, cheveux et moustaches foncés, buste long, les jambes arquées, les lèvres lippues, a disparu avec 190,000 marks (237,500 francs) en mille titres au porteur.

(*Le Temps* du 16 novembre.)

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

Gabriel GIRARD.

(*Suite et fin.*)

Toutes les fois que le *c* précède la lettre *h*, cette consonne aspirative rend « grasse » sa prononciation : *charité*, *chose*, etc. Mais l'érudition grecque vient nous causer ici de l'embarras. On en veut conserver les traces, du moins dans la manière d'écrire, car il s'en faut de beaucoup que ce soit dans celle de prononcer, puisqu'il est constant que le *kappa* et le *xi* avaient dans cette ancienne langue différente valeur que notre prononciation ne distingue point, articulant *charactère* comme *catalogue*. L'imagination de nos érudits se trouve si échauffée qu'ils croient voir dans nos deux caractères *ch* une image fidèle de leur cher χ ; et, en conséquence, ils s'en servent pour représenter une articulation qui ne convient ni à l'un ni à l'autre, et qui est celle du *k* : ils écrivent *cholere*, *chiromancie*, *Achéron*, etc.

Il est vrai que cette orthographe commence à ne plus tenir contre le goût français, et que la plus grande partie des écrivains bannissent *h* devant *a*, *o*, *u*, *l*, *r*, quand elle n'y doit pas rendre la prononciation grasse, excepté dans *Christ* et ses dérivés, où le « respect » la laisse.

Lorsque cette *h* incommode se trouve suivie des voyelles *e*, *i*, *y*, les yeux y font quelquefois triompher la prononciation vulgaire sur l'écriture savante : tel a été le sort d'*Achéron*, qu'on prononce grassement en dépit de tous nos Grecs ; et tel devient insensiblement celui d'*archiépiscopal*. Dans d'autres mots, on souffre l'équivoque faute de moyen pour l'éviter, ou plutôt faute de hardiesse à employer le premier un de ceux qui existent dans les richesses de notre alphabet quoique non pratiqués. Si Girard osait en insinuer un, ce serait de se servir dans ces occasions du *k* au lieu du *c*. Quel inconvénient y aurait-il d'écrire *khiromancie*, *khersonese*, *arkhiépiscopal* pour distinguer cette prononciation de *chirurgie*, *Cherbourg*, *archipretre*, *défricheur*.

Cet expédient paraît d'autant plus convenable à notre grammairien que le *k*, fort pauvre dans notre langue, se trouverait par cette libéralité soutenu contre les

mauvais desseins de quelques personnes qui le veulent proscrire comme inutile; et que cette manière d'écrire approcherait encore plus de l'origine grecque.

Devant la consonne *q*, où quelques-uns le conservent encore, le *c* paraît avoir un air aussi gothique qu'il l'avait devant le *t*, d'où il a été exclu; il vaut mieux l'y supprimer.

D ne se redouble que dans les mots où l'oreille le demande, tels que *addition*, *reddition*, et les dérivés.

F a beaucoup gagné sur l'étymologie, en enlevant à *ph* une partie de ce qui lui appartenait.

La pratique commune est de ne pas redoubler *n* entre deux *o;* on écrit par une seule *n : sonore*, *honorable*, quoiqu'on écrive par deux *sonner*, *honneur*, *honnête.*

Jadis fort à la mode, *s* paraissait plus jalouse de se montrer que de rendre service; notre écriture en fourmillait sans nécessité. Heureusement, on est revenu de ces égards excessifs qu'on avait pour le latin : le goût de la commode simplicité a surmonté ici comme ailleurs la servitude du cérémonial; tout ce cortège embarrassant a disparu du milieu des mots, et l'accent circonflexe est venu marquer la longueur de la prononciation sans y apporter d'équivoque. Il n'y a que les noms propres et la forme verbale *est* où la consonne *s* se maintienne sans être prononcée.

T se conserve au pluriel quoique non prononcé, excepté dans les mots de la terminaison nasale *ant* ou *ent*, parce que l'usage se porte autant qu'il peut à ne pas laisser de suite trois consonnes inutiles.

Lorsque le *t* est immédiatement devant un *i* suivi d'une autre voyelle, il varie son articulation : il prend celle du *c* dans beaucoup d'occasions, et garde aussi souvent celle qui lui est propre. Comment en faire la distinction? cela n'est pas possible autrement que par mémoire et par éducation.

Lorsque *z* termine un nom propre, il s'articule comme la consonne *s* et fait rentrer la prononciation de la voyelle *e* dans la règle établie, que le son en doit être ouvert toutes les fois qu'elle est appuyée d'une consonne appartenant à la syllabe : *Rodriguez*, *Sanchez*, *Suarez*.

Il ne reste plus qu'une observation à faire sur les lettres en général; c'est que la figure en est ou ordinaire ou capitale. On ne se sert de celle-ci qu'au commencement des périodes, c'est-à-dire après le point, aux « a-linea », dans les intitulés, pour ce qu'on veut rendre très sensible au lecteur, à la tête des noms propres et du sujet principal.

15e *Discours.* — Des caractères prosodiques.

C'est un usage commun à toutes les langues d'avoir des caractères subordonnés aux lettres qui composent l'alphabet. On les nomme pour cette raison *prosodiques.* Ils ne représentent ni son ni articulation : ils servent seulement, comme subalternes, à nuancer, à joindre ou à désunir les alphabétiques.

Il y en aurait huit, si l'on adoptait le *point souscrit* sous *h* et *t*, proposé pour distinguer les occasions où la première de ces consonnes est fortement aspirée et où l'autre est ramollie. Mais comme l'abbé Girard ne veut expliquer que l'usage actuel, il dit qu'il y a dans notre écriture sept caractères prosodiques, savoir l'*accent grave*, l'*accent aigu*, l'*accent circonflexe,* la *cédille*, le *tiret*, l'*apostrophe* et les *points de division.*

Après avoir indiqué l'usage de ces caractères, il passe à son dernier discours.

16e *Discours.* — De la ponctuation.

Puisqu'il se fait entre la main et les organes de la prononciation un commerce réciproque pour la manifestation de la pensée, l'une peignant ce que l'oreille entend, et les autres faisant entendre ce qui est vu par l'œil, il faut une exactitude entière dans ce commerce, afin que la parole écrite réponde parfaitement aux modifications et à toutes les circonstances de la parole prononcée, dont elle est l'image. Or, comme la prononciation exige des repos, pour faire de nouvelles provisions d'air à mesure qu'elle en dépense, cela est cause que la voix ne marche pas de suite, mais par intervalles mesurés sur le sens et sur la nature de la phrase.

Ainsi, l'écriture doit présenter aux yeux ces repos et ces intervalles aussi bien que les sons et les articulations. Elle s'en acquitte par le moyen de six caractères établis à cet usage, savoir le *point*, les *deux points*, la *virgule ponctuée*, la simple *virgule,* le *point interrogant* et le *point exclamatif*, autrement dit *point d'admiration.*

C'est à savoir placer chacun de ces caractères que consiste l'art de la *ponctuation*, car ils ne sont diversifiés que pour marquer les différences du repos. On ne doit donc pas les confondre dans l'usage. Cependant rien de si ordinaire, parce qu'on regarde la ponctuation comme chose peu importante. L'abbé Girard ne veut point ici en relever le mérite par les bévues qu'une virgule ôtée ou placée mal à propos a occasionnées; il se contente de représenter à son lecteur que rien de ce qui appartient aux Arts et aux Sciences n'est méprisable ni même indifférent par lui-même, mais seulement par comparaison à d'autres choses qui sont plus essentielles ou plus relevées.

La ponctuation soulage et conduit le lecteur. Elle lui indique les endroits où il convient de se reposer pour reprendre haleine, et combien de temps il y doit mettre. Elle contribue à l'honneur de l'intelligence, en dirigeant la lecture de façon que le stupide paraisse, comme l'homme d'esprit, comprendre ce qu'il lit. Elle tient en règle l'attention de ceux qui écoutent, et leur fixe les bornes du sens. Elle remédie aux obscurités qui viennent du style. Tels sont ses effets.

Ce qui règle la ponctuation, c'est la distinction du sens; mais cette distinction a divers degrés, selon que les sens qui forment le discours sont unis et liés ensemble ou détachés les uns des autres.

Il est donc nécessaire, avant toutes choses, de connaître ces divers degrés de distinction : l'auteur en trouve quatre, sur lesquels il établit une manière rationnelle de ponctuer.

Ici se terminent les *Vrais principes de la langue françoise* dus à la plume de l'abbé Gabriel Girard.

FIN.

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Prononciation française, méthode Chervin. Exercices de lecture à haute voix et de récitation. Divisions élémentaires. Nouvelle édition. In-8°, XXVI-308 p. Paris, les auteurs, 90, avenue d'Eylau ; tous les libraires. 1 fr. 50.

Histoire des origines du gouvernement représentatif et des institutions politiques de l'Europe depuis la chute de l'Empire romain jusqu'au XIVe siècle ; par M. Guizot. 4e édition. 2 vol. In-18 jésus, VII-869 p. Paris, lib. Didier et Cie.

Histoire politique des papes ; par P. Lanfrey. Nouvelle édition, revue et corrigée. In-18 jésus, 424 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Écrits inédits de Saint-Simon, publiés sur les manuscrits conservés au dépôt des affaires étrangères ; par M. P. Faugère. T. II. Mélanges. I. Mémoire sur les légitimés ; Mémoire sur la renonciation ; Pièces diverses. In-8° XVI-510 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 7 fr.

Les Peuples étranges ; par le capitaine Mayne-Reid. Traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par madame Henriette Loreau. In-18 jésus, 411 p. avec 8 grav. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25.

Mémoires du duc de Saint-Simon, publiés par MM. Chéruel et Adolphe Régnier fils, et collationnés de nouveau pour cette édition sur le manuscrit autographe, avec une notice de M. Sainte-Beuve. T. I. In-18 jésus, L-516 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Voyage aux Sept merveilles du monde ; par Lucien Augé. 2e édition. In-18 jésus, VI-296 p. avec 21 vignettes. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25.

Discours populaires ; par Édouard Laboulaye, de l'Institut. Suivi de la Rhétorique populaire, ou l'Art de parler dans les conférences publiques. In-18 jésus, VIII-583 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Histoire des littératures étrangères considérées dans leurs rapports avec le développement de la littérature française ; par J. Demogeot, docteur ès lettres. Littératures septentrionales : Angleterre, Allemagne. Littératures méridionales : Italie, Espagne. 2 vol. In-18 jésus, XXII-790 p. Paris, lib. Hachette et Cie. Chaque vol. se vend séparément 4 fr.

Œuvres complètes d'Alphonse Karr. Grains de bon sens. In-18 jésus, 335 p. Paris, lib. Calman Lévy.

Études littéraires sur les classiques français de la rhétorique et du baccalauréat ès lettres ; par Gustave Merlet, professeur de rhétorique. In-18 jésus, VIII-520 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 4 fr.

L'Épée de Suzanne ; par Emmanuel Gonzalès. Edition illustrée. In-4° à 2 col., 144 p. Paris, lib. Benoît et Cie.

De l'établissement de la troisième république ; par Littré, sénateur, de l'Institut. In-8°, X-599 p. Paris, aux bureaux de la Philosophie positive. 9 fr.

Étude méthodique et raisonnée des homonymes et des paronymes français ; par Poitevin. Exercices à l'usage des élèves. In-12, 216 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 50.

L'Eau de Jouvence, suite de Caliban ; par Ernest Renan, de l'Académie française. In-8°, VIII-139 p. Paris, lib. C. Lévy. 3 fr.

Le Tapis vert, imité de Maurice Jokai ; par Louis Ulbach. In-18 jésus, IV-390 p. Paris, lib. Calman Lévy.

Les Créanciers de l'échafaud ; par Alexis Bouvier. In-18, 662 p. Paris, lib. Rouff. 3 fr.

Histoire du merveilleux dans les temps modernes ; par Louis Figuier. T. 3 et 4 (et dernier). 3e édition. 2 vol. In-18 jésus, 859 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 7 fr.

Publications antérieures :

LE COMPOSITEUR ET LE CORRECTEUR TYPOGRAPHES. — Par G. DAUPELEY-GOUVERNEUR, imprimeur, ancien correcteur à l'imprimerie Claye. — Paris, librairie *Rouvier et Logeat*, 7, passage Jouffroy. — Prix : 3 fr., et par la poste, 3 fr. 50.

LES NATIONALES, POÉSIES BELGES. — Deuxième édition. — Par le Dr ÉMILE VALENTIN. — A Namur, chez *Paul Godenne*, imprimeur-éditeur, 13, rue de Bruxelles. — Prix : 7 francs.

CLEF DE L'ORTHOGRAPHE SELON L'ACADÉMIE. — Cette ingénieuse méthode simplifie complètement l'étude de l'orthographe et permet de l'enseigner et même de l'apprendre sans maître très rapidement. — Prix : 3 fr. — *Bahic*, éditeur à Poitiers. — Envoi franco.

LE VOLONTAIRE DE 1793, général du premier empire, Jean-Baptiste Girard, duc de Ligny. — Par le baron ROBERT DU CASSE. — In-12, 427 pages. — Paris, librairie *Dellet*. — Prix : 3 fr.

LES MYTHES ET LES LÉGENDES DE L'INDE ET DE LA PERSE dans Aristophane, Platon, Aristote, Virgile, Dante, de La Fontaine, etc. — Par EUGÈNE LÉVÊQUE. — In-8°, VIII-608 pages. — Paris, librairie *Ghio*. — Prix : 3 fr.

ON N'ENTRE PAS ! — Par L. SAINT-FRANÇOIS. — Paris, *E. Dentu*, éditeur, libraire de la Société des gens de lettres, Palais-Royal, 15-17-19, galerie d'Orléans. — 3 fr. 50.

LOUIS XVIII. — Par le comte OSCAR DE POLI. — Paris, aux bureaux du journal la *Civilisation*, 12, rue de la Grange-Batelière. — Prix : 3 fr. 50.

LES RUES DU VIEUX PARIS, GALERIE POPULAIRE ET PITTORESQUE. — Par VICTOR FOURNEL. — Ouvrage illustré de cent soixante-cinq gravures sur bois. — Paris, librairie *Firmin Didot*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob. — Prix : 7 fr. 50.

LE SOTTISIER DE VOLTAIRE, imprimé pour la première fois d'après le manuscrit autographe de Voltaire. — Avec une préface par LÉOUZON LE DUC. — Un volume in-8° carré. — Prix (sur papier de Hollande) : 30 francs. — A la *Librairie des bibliophiles*, 338, rue Saint-Honoré.

ÉTUDES ET GLANURES POUR FAIRE SUITE A L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE. — Par E. Littré, de l'Institut. — In-8°, xiv-454 p. — Paris, librairie *Didier et Cie*, 35, quai des Augustins. — Prix : 7 fr. 50.

CHANSONNIER HISTORIQUE DU XVIIIe SIÈCLE. — Publié avec introduction, commentaires, notes et index par Émile Raunié, archiviste-paléographe. — Première partie : La Régence. — T. IV. — In-18 jésus, 310 pages et portraits à l'eau-forte, par Rousselle. — Paris, librairie *Quantin*, 7 et 9, rue Saint-Benoît-Saint-Germain. — Prix : 10 francs.

LA TROUPE DE MOLIÈRE ET LES DEUX CORNEILLE A ROUEN, en 1658, par F. Bouquet. — Petit in-12 des Elsevier, avec trois eaux-fortes par M. Adeline de Rouen, et un fac-similé des signatures des acteurs de la troupe de Molière. — Paris, *A. Claudin*, 3, rue Guénégaud. — Papier teinté ou vergé, 6 francs.

NOUVELLES TOUTES NEUVES. — Mam'zelle Titine ; La Camériste de la marquise ; Le dernier verre ; Une femme à la mer ; Chapeau blanc et chapeau bleu ; Les fleuristes de la rue Lavoisier ; Le beau Cruzol ; l'Argent du prêt ; Deux coups de cravache ; Le médaillon. — Par Saint-Eman. — Paris, *Léon Vanier*, libraire-éditeur, 19, quai Saint-Michel. — Prix : 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Programme des concours de 1881 : Poésie : La Société accordera 1° Une médaille d'or de la valeur de 200 francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.) ; 2° Une médaille d'or de la valeur de 100 francs à la meilleure pièce de genre (conte, ballade, élégie, fable, etc.) ; 3° Une médaille d'argent de la valeur de 50 francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Des médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions très honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents. — Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au secrétariat général de la Société, à Montauban, *avant le 1er février 1881*, terme de rigueur. — Pour plus amples renseignements, s'adresser au Secrétaire général, M. E. de Boissière.

Académie de Nimes. — Concours pour l'année 1881. — L'académie met au concours une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à décerner en 1881 à une poésie, ode ou poème, qui ne devra pas dépasser le maximum de 300 vers, le sujet étant laissé au choix des prétendants. — Les œuvres devront être adressées au secrétaire perpétuel *avant le 31 décembre 1880*. — Pour les autres conditions du concours, demander le programme.

Société d'Instruction et d'Éducation. — Sujet du Concours pour 1881. — « Quel doit être le rôle de la famille dans l'Éducation des enfants ? Et comment son action doit-elle se combiner avec celle de l'école ? » — Les mémoires doivent être adressés *avant le 31 décembre* à M. Arnoul, secrétaire général de la Société, rue Brochant, 18.

Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. — Concours de 1880. — Pour la partie littéraire, la Société propose : 1° Une ou plusieurs pièces comprenant au moins cent vers sur un ou plusieurs sujets laissés au choix de l'auteur ; 2° Une nouvelle en prose. — Les Mémoires devront être remis, franco, *avant le 31 décembre 1880*. — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Houzeau de Lehaie, secrétaire général de la Société.

RENSEIGNEMENTS OFFERTS AUX ÉTRANGERS.

Tous les jours, les dimanches et les fêtes exceptés, le Rédacteur du *Courrier de Vaugelas* indique aux Étrangers qui lui font l'honneur de venir le consulter : — 1° des Professeurs de français ; — 2° des Familles parisiennes qui reçoivent des pensionnaires pour les perfectionner dans la conversation française ; — 3° des Maisons d'éducation prenant un soin particulier de l'étude du français ; — 4° des Agences qui se chargent de procurer des précepteurs, des institutrices et des gouvernantes de nationalité française.

(Ces renseignements sont donnés *gratis*.)

Réponses diverses.

M. C. S., à Tours : On doit dire : Il faudrait que je *fisse*. Remarquez que ceci est une question dont la solution se trouve dans toutes les grammaires élémentaires, et que le *Courrier de Vaugelas* ne s'oblige point à résoudre de semblables difficultés. — *M. J. E., à Marseille :* Me proposant de corriger quelques-unes des fautes de langue que la presse périodique commet chaque jour, je ne puis mettre à mon « Passe-temps grammatical » que des phrases empruntées pour la plupart aux journaux politiques. — *M. M. B., à Beauvais :* Votre observation est juste ; j'aurais dû dire : l'article défini ne se met pas devant les noms de départements formés de deux noms propres unis par la conjonction *et*.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures*.

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 13. 1er Décembre 1880.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE

COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Academie française en* 1875, *et doublement récompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

AVIS.

Dans la *seconde quinzaine* de janvier, le Rédacteur du COURRIER DE VAUGELAS fera présenter sa quittance (avec frais de recouvrement) aux Abonnés qui ne lui auront pas encore envoyé le prix de leur souscription.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

Maintenant que vous avez établi que DE LONGUE MAIN *est une expression française, quoi qu'en dise Marguerite Buffet, ne pourriez-vous pas faire savoir à vos lecteurs comment cette expression a été formée? Je suis persuadé que plus d'un parmi eux lirait avec plaisir votre opinion à ce sujet.*

—

D'après Chevallet (tome II, p. 184), *de longue main* vient de l'expression autrefois usitée *de longuement*, qui se trouve dans ces deux exemples dont la date remonte au XIIIe siècle :

> Des autres s'ert li reis partiz
> Od ceus qui plus amerement
> Heent [haïssent] le duc *de longuement*.
> (*Chron. des Ducs de Norm.* t. II, p. 202.)
>
> Mult est li deables grignos...
> Argumenz set faire od soffime [sophisme]
> Kar ès ceus [cieux] fu e en abisme;
> Si a apris *de longuement*.
> (*Idem*, p. 353.)

Voici l'opinion de M. Littré sur le même point :

Il est certain que *de longuement* s'est dit... Il ne faut pas prendre *longuement* pour l'adverbe; c'est un substantif qui signifie *retard, longueur;* voyez dans Du Cange, *mettre longuement à une chose*, au mot *Longare*. Mais l'existence de la locution *de longuement* ne prouve rien contre *de longue main;* qui, figurément, signifiant pouvoir, puissance, a pu passer au sens de longueur de temps, sans aucune méprise de la langue. Les Allemands disent aussi *von langer Hand*, depuis longtemps.

De quel côté se trouve la vérité?

Je vois trois objections à adresser au contradicteur de Chevallet :

1° D'après M. Littré, *longuement* est ici un substantif, ce qui serait démontré par *mettre longuement à une chose*, phrase citée par Du Cange.

Ce n'est point là mon avis.

(*a*) L'adverbe latin *longè* signifiait *longtemps*, preuve l'exemple suivant que je trouve dans Quicherat :

Quàm dudum in portum venis? — *Longissime* (Combien y a-t-il que tu es débarqué? — *Très longtemps*.)

Or, attendu que les adverbes latins formés d'un adjectif ont pris la terminaison *ment*, quand ils ont passé en français (*utilè*, utilement; *publicè*, publiquement; *amarè*, amèrement, etc.), je suis porté à croire que *longuement*, dans la phrase de Du Cange, est le correspondant de *longè*.

(*b*) Si *longuement* est un substantif dans la phrase en question, il doit pouvoir s'y construire comme ses prétendus équivalents. Or, ceux-ci veulent l'article partitif devant eux : *mettre du retard, mettre de la longueur à quelque chose*, et lui ne le veut pas : *longuement* ne peut être qu'un adverbe.

2° Je sais bien que *main*, au figuré, a signifié pouvoir, puissance : mais je ne crois pas que *de longue main*, qui veut dire littéralement *de date éloignée*, ait jamais pu être tiré de là : une idée de puissance transformée en une idée de temps! je ne me figure pas comment cela aurait pu se faire.

3° Pour justifier *main* au sens de *manus* dans l'expression *de longue main*, M. Littré nous dit encore qu'en allemand on emploie *von langer Hand*, traduction mot à mot de la nôtre. Or, questionné à ce sujet, un

Français de ma connaissance qui a passé deux ans à Berlin, pour se perfectionner dans la langue du pays, m'a assuré n'avoir jamais entendu employer cette expression.

Du reste, fût-elle réellement usitée dans la langue allemande, qui nous prouve que ladite expression n'aurait pas été empruntée au français? L'hypothèse n'est nullement inadmissible.

Les Latins disant *de longè* pour de loin, de longue date, comme ils disaient *de foris*, de dehors; *de repentè*, tout à coup, etc.; il a été tout naturel, à mon sens, que nos pères, qui modelèrent leur idiome sur le latin, missent dans leur syntaxe *de longuement* pour signifier de loin, depuis longtemps.

—

Je crois avoir lu quelque part que la finale *ment* des adverbes de manière se prononçait presque comme le substantif *main;* s'il en a été réellement ainsi, il devient plus facile encore de concevoir la décomposition barbare de l'expression *de longuement* en *de longue main.*

×

Seconde Question.

Madame de Sévigné a dit : « Racine a fait une tragédie qui s'appelle Bajazet et qui ENLÈVE LA PAILLE, *vraiment elle ne va pas en* EMPIRANDO *comme les autres ». Que signifie cette locution de* ENLEVER LA PAILLE, *et quelle explication en donnez-vous?*

—

Cette locution, qui s'applique généralement à une chose, s'emploie pour louer cette chose, la déclarer excellente, pour exprimer qu'elle est singulière ou extraordinaire.

Quant à son origine, il règne deux opinions bien différentes que je vais vous dire d'abord et discuter ensuite.

D'après Quitard (*Étude sur le lang. prov.*, p. 37), le terme de *paille* est ici un vieux mot qui, comme *paîle*, désignait une espèce de drap, celui dont on gratifiait autrefois les vainqueurs à la course ou à quelque autre exercice dans les fêtes nationales des villes. Il correspondait à l'italien *palio*, employé pour dire la récompense, le prix : *non ha il palio chi non corra.*

M. Littré voit les choses autrement; cette expression est pour lui une allusion à l'ambre qui, comme on sait, a la propriété d'attirer, et, par conséquent, d'enlever la paille quand elle est réduite en petits fragments.

Laquelle de ces deux origines est la vraie? Voilà maintenant ce qu'il faut examiner.

Il y a plusieurs objections à faire contre celle que Quitard nous propose :

1° Le mot *pallium* au sens d'étoffe de soie a, en effet, donné *paille* en français; mais, à l'exception d'un seul (ce qui peut très bien être attribué à une faute de copiste), tous les exemples de ce mot fournis par Du Cange font *paille* du masculin :

> Dessus *un paille* li ont devant lui mis.
> (*Rom. de Garin le Loherin.*)
>
> Et le mantel à son col li pandi,
> Riche d'orfrois de *paille Alexandrin.*
> (*Idem.*)

Par conséquent, il est impossible que, dans l'expression *enlever la paille,* il s'agisse de *paille* signifiant étoffe de soie ou d'une autre matière précieuse; s'il s'agissait de ce mot, on aurait dit *enlever* LE *paille*, et non *enlever* LA *paille.*

2° On dit *lever la paille* et *enlever la paille.* Or, si *paille* signifiait le *prix*, dans cette expression, on n'y trouverait pas le substantif *paille* précédé des verbes *lever* et *enlever;* car on ne dit point *lever*, *enlever* un prix, une récompense, mais bien *obtenir, remporter* un prix, *gagner* une récompense.

3° Enfin, l'expression *enlever la paille* n'est ni dans le recueil des proverbes par Leroux de Lincy, ni dans les *Curiositez françoises* d'Antoine Oudin (1656), ni même dans Cotgrave (1666). Or, si elle était née au temps où le français désignait par *paille* (masculin) une certaine étoffe de soie, elle devrait se trouver, il me semble, dans quelqu'un de ces ouvrages.

Je tiens l'opinion de M. Littré pour la bonne, et je la justifie de la manière suivante :

Après avoir longtemps étudié les propriétés de l'aimant, cette force mystérieuse qui s'est révélée par l'attraction exercée sur les corps légers, notamment sur des parcelles de paille, le médecin anglais Gilbert (1540-1603) publia à Londres, en 1600, un ouvrage in-folio, portant le titre *De magnete, magnetis corporibus*, etc., ouvrage qui fut réimprimé à Sedan, en 1633, ce qui atteste un indiscutable succès. Dans une lettre datée du 12 janvier 1672, Madame de Sévigné qualifie *Bajazet* de tragédie qui *enlève la paille*, et Furetière enregistre cette expression dans son édition de 1690.

Or, en présence de faits qui établissent pour moi si clairement que *enlever la paille* n'a existé que postérieurement à la proclamation des phénomènes auxquels la vertu attractive de l'ambre jaune avait servi en quelque sorte d'introducteur scientifique, qui pourrait douter un seul instant, quoi qu'en dise le savant Quitard, que c'est bien à l'action singulière que cette substance exerce sur la paille que nous sommes redevables du proverbe en question?

Personne assurément, à mon avis.



Troisième Question.

J'ai trouvé dans L'ÉVÉNEMENT *du 28 octobre : « C'était en 1815. Il était* FRAIS ÉMOULU DES BANCS DE L'ÉCOLE, *et participait d'une façon intermittente à la rédaction... » Pensez-vous que ce soit là une phrase irréprochable?*

—

A première vue, je la trouve mauvaise, et je crois pouvoir arriver à vous expliquer qu'elle l'est bien effectivement :

Émoudre un objet tranchant ou pointu, c'est l'aiguiser sur une meule; on dit :

Émoudre des couteaux, des ciseaux, etc.
Des couteaux, un rasoir *frais émoulus.*

L'instruction rend l'esprit plus pointu, plus pénétrant, ce qui fait dire de quelqu'un qui vient d'apprendre quelque chose, qu'*il est frais émoulu* de cette chose; ainsi, par exemple :

Votre fils est *frais émoulu* de son collège (de ce qui s'apprend au collège),

s'emploie pour signifier qu'il vient d'en sortir;

Il est *frais émoulu* de son baccalauréat,

pour donner à entendre qu'il vient de le passer;

Il est *frais émoulu* de ses mathématiques,

pour exprimer qu'il vient de les apprendre.

Mais c'est la chose apprise qui a émoulu l'esprit, et c'est son nom qui doit venir immédiatement après la préposition *de*.

Or, dans la phrase que vous soumettez à mon appréciation, ce n'est point un nom de science qui vient après ce *de;* par conséquent, sa construction est contraire à la raison, sinon à la grammaire : si celui qui a écrit cette phrase s'était bien rendu compte de sa composition, il aurait vu que les mots « bancs de l'école » ne pouvaient logiquement y figurer.

×

Quatrième Question.

Quelle est, je vous prie, l'origine du proverbe Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée?

—

Je pense qu'elle n'est autre que la suivante :

On lit dans les Proverbes de Salomon (ch. XXII, v. 1) :

Melius est nomen bonum quam divitiæ multæ,

phrase qui, en français, signifie littéralement que la bonne renommée vaut mieux que de grandes richesses, et qui a été la première forme du proverbe dont vous désirez l'explication.

Quant à la seconde forme, elle l'a prise de la manière que je vais vous dire :

Autrefois, on donnait le baiser de paix à l'église, d'après un usage établi par le pape Léon II, vers la fin du VIIe siècle, quand le prêtre prononçait les paroles : « Que la paix du Seigneur soit avec vous ». La reine Blanche de Castille, épouse de Louis VIII, donna un jour ce baiser à une courtisane dont le costume annonçait une femme mariée et d'une condition honnête. Cette méprise, qui lui fut très déplaisante, la porta à faire rendre une ordonnance (renouvelée en 1420 et en 1446, au dire de Pasquier), laquelle défendait aux femmes de mauvaise vie de « porter robbes à collets renversez, queues, ne *ceintures dorées*, boutonnières à leurs chaperons sus peine de confiscation et amende ».

Or, comme on ne tint pas la main à l'exécution de ce règlement, la *ceinture dorée* cessa bientôt d'être une marque de distinction, et les prudes femmes (c'est ainsi qu'on appelait les honnêtes femmes en ce temps-là) que l'uniformité de l'habillement confondit avec les autres, s'en consolèrent, dit-on, par le témoignage de leur conscience et en modifiant ainsi qu'il suit le proverbe emprunté à la Bible :

Bonne renommée vaut mieux que *ceinture dorée*.

—

Certains abonnés me demandent quelquefois de leur indiquer des recherches à faire. Voici une belle occasion pour ceux qui aiment ces sortes d'occupations : je n'ai pu découvrir l'époque précise où l'ordonnance dont il est parlé plus haut fit comparer la bonne renommée des honnêtes femmes à la ceinture dorée de celles qui ne l'étaient pas. Ils sont priés de vouloir bien tâcher de la trouver, et de me la faire connaître.



Cinquième Question.

D'où vient que le Journal des Connaissances utiles écrit Eau de Javelle *au lieu de* Eau de Javel?

—

Jusqu'au milieu de notre siècle au moins, on a écrit *Javelle*, le nom de l'endroit où se fabrique l'hypochlorite de potasse, et voici quelques citations comme preuve de ce que j'avance :

Les guinguettes sont tous les cabarets établis un peu au-dessus des différentes barrières des entrées de Paris. Telles sont : les Porcherons, la Nouvelle-France, la Petite-Pologne, la plaine des Sablons, celle de Grenelle et le moulin de *Javelle*, Vaugirard, etc.

(Hurtaut et Magny, *Dict. de Paris*, III, p. 199.)

On peut assainir les boyauderies et détruire les miasmes infects qu'elles exhalent, en se servant de l'eau de *Javelle*.

(Francœur, *Technol.*, p. 371.)

Javelle est un hameau du département de la Seine, à 5 kil. O. de Paris (rive gauche).

(Bouillet, *Dict. d'hist.*)

Plus tard, on a écrit aussi *Javel*, et l'on trouve dans l'*Almanach Bottin* pour 1880 (p. 394, col. 1) :

Société anonyme de la manufacture de *Javel*, produits chimiques pour l'industrie et l'agriculture, quai de *Javel*, 83.

Mais selon moi, c'est une faute; car lorsqu'on écrit encore *Grenelle* comme autrefois, pourquoi donc ne pas accorder une faveur analogue à *Javelle?*

ÉTRANGER

Première Question.

Au sujet de l'expression Chevalier d'industrie, *dont vous avez donné dernièrement l'origine, voudriez-vous bien me permettre de vous adresser une autre question? J'ai vu quelquefois* Chevalier de l'industrie. *Que pensez-vous de cette autre forme de l'expression? Vaut-elle moins, autant ou plus que l'autre?*

—

Autrefois, on a dit et écrit *chevalier de l'industrie* comme le prouvent sans conteste les vers suivants, qui sont de l'année 1653 :

Grand autheur de la confrairie
Des *chevaliers de l'industrie*...
Adorable roy de Tunis...
En moy, ton pauvre Lazarille...
Influe un traict de ta clarté.

(*Le Voyage de Sens*, v. 93, *Poésies de M. d'Assoucy*, p. 130.)

Dans le *Nouveau recueil de divertissements comiques* d'Oudin (Paris, 1670), il y a une nouvelle intitulée le *Chevalier de l'industrie*.

Cette expression est écrite de même dans la première édition de l'Académie (1694), dans le dictionnaire de Furetière (1727) et dans celui de Richelet (1728).

Mais pendant le XIXe siècle, elle perdit l'article, et il s'agit de savoir si sa dernière forme, adoptée par tous les lexicographes de notre temps, vaut mieux que la précédente.

Quoique M. Littré semble les accueillir également bien

l'une et l'autre, je crois que la première est la meilleure; et cela, pour une raison que je vais vous exposer :

L'expression *chevalier d'industrie* n'a pas été précisément formée comme je l'ai dit dans mon numéro 11 ; le titre de *chevalier*, qu'il s'agit du style sérieux ou du style plaisant, ayant généralement été suivi du mot *ordre* avec l'article défini si le nom venant après était un substantif commun (*chevalier de l'ordre du Temple*, *chevalier de l'ordre des côteaux*, etc.), on a dû dire, à l'origine, *chevalier* (*de l'ordre*) *de l'industrie*, ce que donnent du reste à entendre ces vers de la *Fille capitaine* de Montlleury (acte I, sc. IX) :

> Vous vous faites nommer monsieur *le Chevalier*,
> Et vous êtes de ceux dont la chevalerie
> N'eut jamais à Paris d'ordre que *l'industrie*.

Si les lexicographes qui ont substitué *chevalier d'industrie* à *chevalier de l'industrie* avaient pris la peine de se renseigner sur l'origine de cette expression, je suis persuadé qu'ils se seraient bien gardés d'en modifier la forme comme ils l'ont fait.

×

Seconde Question.

Faut-il écrire PLAN *ou* PLANT *dans les expressions* ÊTRE EN PLAN, LAISSER EN PLAN, LAISSER TOUT EN PLAN? *Je serais content si je pouvais lire bientôt la réponse à cette question dans votre excellente publication.*

—

Alfred Delvau (*Diction. de la lang. verte*) écrit *plan* dans ces expressions, et M. Littré, au contraire, veut qu'on y écrive *plant*.

Laquelle de ces deux orthographes se recommande le plus à l'écrivain?

A mon avis, c'est celle que préconise M. Littré, et pour les motifs que je vais vous faire connaître :

Dans plusieurs cas, on applique le verbe *planter* à une personne, pour signifier la laisser debout à vous attendre dans quelque endroit, sans venir la reprendre comme on le lui avait promis :

> Et si, sans le fâcher,
> Je puis *vous planter* là, vous et sœur Isabelle,
> Tenez-vous tout planté.
>
> (Th. Corneille, *D. César d'Avalos*, V, 4.)

C'est une allusion à un arbre qu'on plante, ce qui devient plus évident encore si l'on considère qu'à *planter là quelqu'un* on ajoute assez souvent *pour reverdir*.

Or, attendu que l'expression de *planter* un arbre, le mettre debout, implique l'orthographe *en plant*, comme le montre cette citation empruntée à Amyot (*Brut. et Dion*. 8.) :

> Cæsar voulut que la statue demourast *en* son *plant*, ainsi comme elle estoit.

j'en conclus naturellement qu'il faut écrire *être*, *demeurer en plant*, *laisser quelqu'un en plant*.

—

Les mots *en plant* signifiant, par extension, *dans l'attente*, *abandonné tout à coup*, il est évident qu'on doit les employer en parlant de quelqu'un qu'on laisse comme otage, d'un objet dont on abandonne momentanément l'usage, d'un travail qu'on interrompt brusquement.

×

Troisième Question.

*On dit familièrement d'un élève qui a un congé qu'*IL A CAMPOS. *Mais ce mot* CAMPOS, *qui vient du latin* CAMPUS, *est un pluriel et veut dire les champs. Comment a-t-on pu en venir à dire* AVOIR CAMPOS *pour dire* AVOIR CONGÉ, *où le substantif est au singulier? Je m'explique cela bien difficilement, je vous l'avoue.*

—

Autrefois, pendant l'été, les Jésuites de la capitale, ainsi que le rapportent Hurtaut et Magny (*Dict. de Paris*, t. III, p. 129), envoyaient leurs élèves à la campagne :

> ... Le jardin [de Gentilly] a de grandes allées couvertes, d'autres nues, carreaux, bordures, arbres-fruitiers, glacières, canaux, couches de fleurs, et un agréable bocage de haute-futaie. Ce beau lieu est à présent aux Pères Jésuites du Collége, qui l'ont acheté pour *envoyer leurs Ecoliers se divertir en tems d'été*.

Et cela s'appelait *ire ad campos*, comme nous l'apprennent encore ces auteurs à la même page :

> Gentilly est l'un des trois villages où les écoliers de l'Université alloient se promener il y a 200 ans, ce qu'on appelloit *ire ad campos*.

Or, comme les écoliers n'allaient à la campagne (*ad campos*) que lorsqu'ils avaient congé, le mot *congé* (la cause) s'est bientôt remplacé par le mot *campos* (l'effet), d'où l'expression *avoir campos* pour avoir congé, et par suite avoir un repos, un délassement.



Quatrième Question.

Dans la phrase : « Il surprend les mieux renseignés par des révélations inattendues : QUI DIABLE *pouvait s'attendre à ce que... »,* QUI *n'est-il pas mis pour* QUEL, *prononcé autrefois* QUEU, *et devenu* QUI *par corruption?*

—

Pour exprimer la surprise, l'impuissance, notre langue a un singulier usage : elle emploie le mot *diable* qu'elle met après les interrogatifs (*que*, *qui*, *où*, *comment*, etc.) comme le montrent les citations qui suivent :

> Et *que diable* ne se delivre ce roi de passer outre en Angleterre, s'il doit?
>
> (Froissart, II, III, 46.)

> *Qui dyable* vous a avisé
> De ce dire? estes-vous yvres?
> Caïphas, gardez en vos livres,
> Où la droite creance est mise.
>
> (*La Passion de N. S. J.-C.*)

> *Que diable* est-ce là? les gens de ce pays-ci sont-ils insensés?
>
> (Molière, *Pourc.* I, 12.)

> Et, pour toute conclusion, lui demanda *de quoi diable* il s'avisait de lui faire présent de deux méchantes perdrix rouges?
>
> (Hamilton, *Gramm.* 4.)

> Ma filleule, *où diable* a-t-on pris
> Le pauvre parrain qu'on vous donne?
>
> (Béranger, *la Filleule.*)

> Il ne pouvait s'imaginer *à qui diable* elle en voulait.
>
> (Hamilton, *Gramm.* 11.)

> Ah çà, dit-elle, *où diable* avez-vous appris ces manières?
>
> (About, *Madelon*, I, p. 74.)

Or, dans la phrase que vous me proposez, le *qui* est tout simplement un pronom interrogatif accompagné de

diable, employé, lui, à titre d'exclamation comme dans les exemples qui précèdent et dans une foule d'autres où il n'est précédé d'aucun terme interrogatif.

—

Il n'est pas inutile, je pense, de vous faire remarquer en finissant que, dans toutes les phrases où entre ainsi le mot *diable*, on peut parfaitement le supprimer sans changer sensiblement le sens :

Que *diable* voulez-vous donc? — *Que* voulez-vous donc?

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

—

1° La *Discorde* est au camp d'*Agramont* (c'est ainsi qu'il faut dire et écrire ce proverbe, dont l'origine est donnée dans le *Courrier de Vaugelas*, 4e année, p. 147); — 2° ... ce sera fait de l'hiver (*en* n'est pas nécessaire ici puisqu'il représenterait *de l'hiver*); — 3° ... d'une audience *afin* de lui communiquer (la véritable expression serait *à cette fin*, qui ne se dit plus); — 4° ... s'escrime *de toute l'ardeur de sa plume* (l'expression *à plume-que-veux-tu*, faite sur *à bouche-que-veux-tu*, expliquée dans le *Courrier de Vaugelas*, 7e année, p. 19, ne peut aller avec le verbe *s'escrimer*); — 5° ... ont été *logées* dans cet hôtel; — 6° ... les ordres menacés se sont *imaginé* (le *se* n'est pas ici régime direct); — 7° ... M. Floquet *n'adressera pas de reproches* à une assemblée (nous n'avons pas le verbe *objurguer*; mais si nous l'avions, nous ne mettrions pas *contre* après lui); — 8° ... est chauffé et éclairé à *souhait* (au singulier); — 9° ... du coup de lanière acérée *dont* il cingle leur face putride; — 10° ... une des rues les plus *passantes* (on dit *passager* des choses qui ne durent qu'un temps); — 11° ... c'est à la *France* qu'il cherche *noise* (le mot *pouille* se dit seulement comme régime des verbes *dire*, *chanter*); — 12° ... que tout acquitté qu'il *était* (après *tout... que* on met l'indicatif et non le subjonctif); — 13° ... les levres *épaisses* (l'adjectif *lippu* signifie qui a de grosses levres).

Phrases à corriger

trouvées dans la presse périodique de Paris.

—

1° Époque où on la trouve dans son charmant hôtel, donnant de brillants dîners à des artistes, à des hommes politiques, à quelques femmes jolies et questionnables, au milieu d'un luxe plein de goût.

(*Le Voleur* du 22 octobre.)

2° Puis la distribution a été faite au retour, à Amiens. Or, et pour l'édification de ceux qui ne sont pas au courant des us de l'armée, un pain est distribué pour deux jours.

(*L'Événement* du 28 octobre.)

3° Si nous revenons aujourd'hui sur ce chapitre, c'est à seule fin de démontrer que tout ce qui a été dit ou écrit l'a été par ordre.

(*Idem* du 2 novembre.)

4° M. de Haymerlé n'a goûté aucun de ces raisonnements, et, de guerre las, il a fini par leur opposer une raison qui dispense de toutes les autres : celle du plus fort.

(*Le XIXe siècle* du 3 novembre.)

5° Ce phénomène est des plus graves, car il ne va à rien moins qu'à introduire la politique dans les jugements des tribunaux et à supprimer, dans la pratique, l'égalité devant la loi.

(*Idem.*)

6° Le gouvernement devait savoir que la majorité de la Chambre voulait en finir tout de suite avec la magistrature; il n'avait qu'à se laisser faire, s'en remettant à ses amis du soin d'exprimer ses désirs.

(*La Lanterne* du 11 novembre.)

7° Ce qu'enfin le Sénat n'eût pu, sous peine de s'exposer à tourner contre lui ses électeurs de 1882 et de 1885, c'eût été refuser de voter le projet de loi portant abrogation de l'art. 20 de la loi du 27 juillet 1872.

(*La France* du 11 novembre.)

8° Le tort, le grand tort des ministres qui se sont succédés au pouvoir depuis janvier 1878, c'est de ne s'être pas établis assez crânement sur le terrain de la Constitution de 1875.

(*Idem.*)

9° Cette entrevue et les commentaires qu'on en a faits ont produit une émotion profonde que le gouvernement a rendu plus grande en faisant faire des arrestations à Séville, à Sarragosse, à Barcelone et à Malaga.

(*Le Voltaire* du 20 novembre.)

10° Sans vouloir préjuger du résultat de ces enquêtes, il faut du moins reconnaître que la composition de ces commissions ambulantes a satisfait l'opinion publique.

(*Le XIXe siècle* du 15 novembre.)

11° Nous ne serions pas étonné que, dans un avenir plus ou moins rapproché, M. Kovakoski ne devienne titulaire du portefeuille de la justice.

(*Idem.*)

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

SECONDE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

François de Wailly.

—

Ce grammairien naquit le 31 juillet 1724, à Amiens, où sa famille avait exercé pendant longtemps des fonctions municipales.

Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il fut placé chez l'abbé Valart (voir *Courrier de Vaugelas*, présente année, p. 5), qui lui apprit les langues anciennes, et lui inspira le goût des études grammaticales.

Le désir d'acquérir de nouvelles connaissances le conduisit à Paris, où il entra dans la maison d'éducation de Philippe de Prétot, et partagea les leçons que cet habile instituteur donnait à son fils, qui devint par la suite censeur royal.

Bientôt Wailly, en état d'en donner lui-même, fut souvent consulté par d'illustres étrangers qui venaient dans la capitale pour se former à une diction correcte et à une prononciation exacte.

Possédant les principales langues de l'Europe, il pouvait mieux que personne répondre à leurs questions, et résoudre leurs doutes.

Cet échange mutuel de locutions, cette comparaison des mêmes idées exprimées en différentes langues contribuèrent beaucoup à lui faire reconnaître le génie de la nôtre.

La publication de sa Grammaire le mit en relation avec des hommes de lettres distingués. Il compta Beauzée au nombre de ses amis ; et, quoique tous les deux suivissent la même carrière, jamais aucun sentiment de jalousie n'altéra leur intimité.

Wailly se maria en 1766, et fut père de cinq enfants. Retiré au sein de sa famille, étranger aux factions qui plus tard déchirèrent la France, il traversa sans danger les orages de la Révolution, et fut appelé à l'Institut

dès l'époque de sa création ; il devint aussi membre de la Société d'institution de Paris, et membre honoraire de l'académie d'Amiens.

Sa modération dans les discussions, l'aménité de son caractère l'avaient rendu cher à tous ses collègues.

Il mourut à Paris le 7 avril 1801, dans sa 77e année.

Quoique Wailly cultivât la littérature, c'est à sa Grammaire qu'il doit toute sa célébrité. Cet ouvrage, fruit de longues méditations sur la théorie du langage et d'une lecture réfléchie des meilleurs écrits composés sur cette matière, parut sous le titre de *Principes généraux et particuliers de la langue française,* Paris, 1754, et devint, par les corrections et les nombreuses additions qu'y fit l'auteur, un des livres élémentaires les plus estimés.

Il le dédia à l'Université de Paris, qui en prescrivit l'usage dans tous ses collèges, et il obtint le même honneur à l'École militaire.

Lorsque Wailly débuta dans la carrière grammaticale, Restaut y tenait le premier rang : sa Grammaire, imprimée depuis 25 ans et supérieure à celles qui l'avaient précédée, soutint encore longtemps la concurrence avec celle de Wailly ; mais cette dernière, plus méthodique et mieux digérée, finit par l'emporter.

Cela dit, j'ouvre la grammaire de Wailly (éd. 1786), me proposant de la parcourir et de noter, pour mes lecteurs, ce que j'y rencontrerai de neuf ou de curieux.

—

DU SUBSTANTIF ET DE L'ADJECTIF.

Voici ce que je remarque sous ce titre :

Degrés de signification des adjectifs. — *Meilleur* se dit pour *plus bon*, qui n'est pas en usage; cependant on peut dire *plus bon* quand *bon* se prend en mauvaise part, et signifie niais, simple. Exemple : *Vous vous étonnez, dites-vous, qu'il ait été assez bon pour croire toutes ces choses, et moi je vous trouve encore bien* plus bon *de vous imaginer qu'il les ait crues.* Il est visible que *meilleur* ne vaudrait rien là, parce que *plus bon* y signifie plus simple.

Vaugelas a cru que *voisin* et *prochain* ne pouvaient s'employer ni au comparatif ni au superlatif. Mais on dit très bien, *il perdit courage quand il vit la mort* plus prochaine. Nos *maisons sont* fort voisines.

Nombres adjectifs. — Tous les noms de nombre composés d'une dizaine et de *un* peuvent, à volonté, jusqu'à *soixante et un* inclusivement, renfermer *et* ou ne pas le renfermer : *vingt-un* ou *vingt et un*, *trente-un* ou *trente et un*, etc.

Nombres substantifs. — Au lieu de dire le *cinquième*, on dit encore le *quint.*

Substantifs de différents genres, sous différentes significations. — Les substantifs ne sont ordinairement que d'un genre, les uns du masculin et les autres du féminin, mais il y en a plusieurs qui changent de genre en changeant de signification :

Aide (m.), celui qui en aide un autre ; — *Aide* (f.), secours, assistance ; et au pluriel, impôts, subsides.

Aigle (m.), oiseau de proie, pupitre d'église en forme d'aigle, homme qui a des talents supérieurs ; — *Aigle* (f.), constellation, enseigne des anciennes légions romaines, figure de l'oiseau de proie dans les armoiries et dans les devises.

Capre (m.), vaisseau armé en course : *un capre Hollandois ;* — *Capre* (f.) fruit du caprier.

Contre-garde (m.), officier qui tient le registre des matières qu'on apporte à la monnaie pour les fondre ; — *Contre-garde* (f.), espèce de fortification au-devant d'un bastion, d'une demi-lune.

Couple (m.), quand outre le nombre, il marque une liaison entre les choses : *voilà un beau couple d'amis. Un couple bien assorti*, en parlant de deux chevaux destinés au même attelage ; — *Couple* (f.), quand ce mot ne signifie que le nombre : *une couple d'œufs, de pigeons.* Il est du même genre, quand il signifie le lien qui sert à attacher ensemble deux chiens de chasse.

Cravate (m.), cheval de Croatie; — *Cravate* (f.), linge qui entoure le cou.

Curage (m.), action de curer, de nettoyer ; — *Curage* (f.), plante qui est une espèce de persicaire.

Custode (m.), quand il désigne un homme ; — *Custode* (f.), ciboire où l'on garde les hosties, chaperon qui couvre le fourreau des pistolets ; appui garni de crin dans le fond d'un carrosse.

Évangile (m.), la loi de Jésus-Christ ; — *Évangile* (f.), en parlant de l'évangile qui se dit à une messe : *la première évangile est dite.*

Exemple (m.), ce qu'on propose à imiter ou à fuir ; — *Exemple* (f.), modèle qu'un maître d'écriture donne à son écolier.

Gueules (m.), couleur rouge, en langage de blason : *le gueules marque la valeur ;* — *Gueule* (f.), bouche d'un animal.

Héliotrope (m.), sorte de plante ; — *Héliotrope* (f.), pierre précieuse qui est une espèce de jaspe.

Loutre (m.), chapeau, manchon de poil de loutre ; — *Loutre* (f.), animal amphibie.

Masque (m.), faux visage de carton, et celui qui le porte ; — *Masque* (f.), terme d'injure qui s'applique à une femme laide, vieille et surtout malicieuse.

Navire (m.), vaisseau, bâtiment propre pour aller sur mer ; — *Navire* (f.), dans *la navire Argo,* en parlant du vaisseau des Argonautes.

Palme (m.), mesure ; — *Palme* (f.), branche de l'arbre appelé palmier, victoire.

Peigne (m.), petit instrument pour les cheveux ; — *Peigne* (f.), morceau de toile de coton dont les habitants de la Guinée couvrent leur nudité.

Pivoine (m.), petit oiseau ; — *Pivoine* (f.), plante ou fleur.

Réclame (m.), cri ou signe pour faire revenir l'oiseau au leurre ; — *Réclame* (f.), mot ou demi-mot mis au-dessous de la dernière ligne d'une feuille d'impression pour marquer le commencement de la feuille suivante.

Vigogne (m.), mouton du Pérou, chapeau fait de laine de vigogne ; — *Vigogne* (f.), laine de vigogne.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE RÉDACTEUR-GÉRANT : EMAN MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Histoire du théâtre en France. Les Mystéres ; par L. Petit de Julleville, maître de langue et de littérature françaises à l'École normale supérieure. 2 vol. In-8°, 1115 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 15 francs.

Nouvelle grammaire française adoptée par les écoles de la ville de Paris ; par L. Saint-Germain. Première partie : Petite grammaire élémentaire : par M. E. Richez, inspecteur primaire. Revue par M. A. Charles, proviseur au lycée de Douai. In-12, IV-140 p. Paris, lib. Gedalge jeune.

Les Armes de la femme ; par Ernest d'Hervilly. In-18 jésus, 276 p. avec vign. Paris, lib. Ollendorff. 3 fr. 50.

L'Ane ; par Victor Hugo. In-8°, 181 p. Paris, lib. C. Lévy. 4 fr.

Anecdotes sur la comtesse du Barry, publiées par Octave Uzanne, avec préface et index. In-8°, XXXII-293 p. avec portrait et fleurons. Paris, lib. Quantin. 20 fr.

Charlemagne et sa Cour, par B. Hauréau, de l'Institut. (742-814). In-18 jésus, 235 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 25.

Les Écrivains pédagogues du XVIe siècle. Extraits des œuvres d'Erasme, Sadolet, Rabelais, Luther, Vivès, Ramus, Montaigne, Charron ; par Paul Souquet, agrégé de philosophie. Paris, lib. Delagrave.

La Fin du XVIIIe siècle ; par E. Caro, de l'Académie française. Etudes et portraits. T. I et 2. 2 vol. In-18 jésus, IV-742 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 7 fr.

Sans beauté ; par Zénaïde Fleuriot. 11e édition. In-18 jésus, 287 p. Paris, lib. Dillet. 2 fr.

Histoire universelle. Inde védique (de 1800 à 800 avant Jésus-Christ) ; par Marius Fontane. In-8°, VIII-436 p. et cartes. Paris, lib. Lemerre. 7 fr. 50.

Le Roman d'une conspiration ; par A. Ranc. In-18 jésus, 307 p. Paris, lib. Marpon et Flammarion.

Etudes sur la littérature française moderne et contemporaine ; par Paul Stapfer, professeur à la faculté des lettres de Grenoble. In-18 jésus, 373 p. Paris, lib. Fischbacher.

Glossaire explicatif de quelques radicaux et de quelques formes qui entrent fréquemment en composition dans les noms gaulois ou celtiques ; par Trauois. In-8°, 156 p. Saint-Brieuc, lib. Prud'homme.

Molière, sa femme et sa fille ; par Arsène Houssaye, ancien directeur de la Comédie-Française. In-f°, VIII-180 p. avec 29 portraits, 24 scènes de théâtre, 7 frontispices, lettres ornées, culs-de-lampe gravés ou en couleur et la reproduction du tableau de Geoffroy représentant les acteurs de la Comédie-Française. Paris, lib. Dentu.

Œuvres poétiques de Boileau. Nouvelle édition conforme au texte donné par M. Berryat-Saint-Prix, augmentée des écrits les plus intéressants en prose, dissertations, réflexions critiques et lettres; avec une notice de Sainte-Beuve et une étude sur la querelle de Boileau avec Charles Perrault, par M. Ch. Gidel. In-18 jésus, XLIX-542 p. Paris, lib. Garnier frères.

Le Chef-d'œuvre de papa Schmeltz ; par Paul Célières. In-18 jésus, 370 p. Paris, lib. Hennuyer. 3 fr. 50.

Vies des savants illustres depuis l'antiquité jusqu'au XIXe siècle ; par Louis Figuier. Savants de la renaissance. 3e édition. In-8° III-477 p. avec 36 portraits ou grav. d'après des documents authentiques, par Morin. Paris, lib. Hachette et Cie. 10 fr.

Les Mémoires d'une hirondelle, histoire alsacienne ; par Albert Laporte. In-8°, 272 p. et gravures. Paris, lib. Lefèvre.

Publications antérieures :

ASPIRATIONS ET INSPIRATIONS CHAMPÊTRES. — Poésies. — Par Auguste de Vaucelle. — Paris, *G. Fischbacher*, éditeur, 33, rue de Seine. — Prix : 3 fr. 50.

CHEFS-D'ŒUVRE DE DIDEROT. — Jacques le fataliste et son maître, avec notice, notes et variantes par André Lefèvre. — Tome IV. — *E. Picard*, éditeur à Paris, 5, passage des Favorites (271, rue de Vaugirard). — Prix : 2 fr. 50.

LE COMPOSITEUR ET LE CORRECTEUR TYPOGRAPHES. — Par G. Daupeley-Gouverneur, imprimeur, ancien correcteur à l'imprimerie Claye. — Paris, librairie *Rouvier et Logeat*, 7, passage Jouffroy. — Prix : 3 fr., et par la poste, 3 fr. 50.

LES NATIONALES, Poésies belges. — Deuxième édition. — Par le Dr Émile Valentin. — A Namur, chez *Paul Godenne*, imprimeur-éditeur, 13, rue de Bruxelles. — Prix : 7 francs.

CLEF DE L'ORTHOGRAPHE SELON L'ACADÉMIE. — Cette ingénieuse méthode simplifie complètement l'étude de l'orthographe et permet de l'enseigner et même de l'apprendre sans maître très rapidement. — Prix : 3 fr. — *Bahic*, éditeur à Poitiers. — Envoi franco.

LE VOLONTAIRE DE 1793, général du premier empire, Jean-Baptiste Girard, duc de Ligny. — Par le baron Robert du Casse. — In-12, 427 pages. — Paris, librairie *Dellet*. — Prix : 3 fr.

ON N'ENTRE PAS ! — Par L. Saint-François. — Paris, *E. Dentu*, éditeur, libraire de la Société des gens de lettres, Palais-Royal, 15-17-19, galerie d'Orléans. — 3 fr. 50.

LOUIS XVIII. — Par le comte Oscar de Poli. — Paris, aux bureaux du journal la *Civilisation*, 12, rue de la Grange-Batelière. — Prix : 3 fr. 50.

LES RUES DU VIEUX PARIS. galerie populaire et pittoresque. — Par Victor Fournel. — Ouvrage illustré de cent soixante-cinq gravures sur bois. — Paris, librairie *Firmin Didot*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob. — Prix : 7 fr. 50.

ÉTUDES ET GLANURES POUR FAIRE SUITE A L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE. — Par E. Littré, de l'Institut, — In-8°, xiv-454 p. — Paris, librairie *Didier et Cie*, 35, quai des Augustins. — Prix : 7 fr. 50.

CHANSONNIER HISTORIQUE DU XVIIIe SIÈCLE. — Publié avec introduction, commentaires, notes et index par Émile Raunié, archiviste-paléographe. — Première partie : La Régence. — T. IV. — In-18 jésus, 310 pages et portraits à l'eau-forte, par Rousselle. — Paris, librairie *Quantin*, 7 et 9, rue Saint-Benoît-Saint-Germain. — Prix : 10 francs.

LA TROUPE DE MOLIÈRE ET LES DEUX CORNEILLE A ROUEN, en 1658, par F. Bouquet. — Petit in-12 des Elsevier, avec trois eaux-fortes par M. Adeline de Rouen, et un fac-similé des signatures des acteurs de la troupe de Molière. — Paris, *A. Claudin*, 3, rue Guénégaud. — Papier teinté ou vergé, 6 francs.

NOUVELLES TOUTES NEUVES. — Mam'zelle Titine; La Camériste de la marquise; Le dernier verre; Une femme à la mer; Chapeau blanc et chapeau bleu; Les fleuristes de la rue Lavoisier; Le beau Cruzol; l'Argent du prêt; Deux coups de cravache; Le médaillon. — Par Saint-Eman. — Paris, *Léon Vanier*, libraire-éditeur, 19, quai Saint-Michel. — Prix : 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Société d'encouragement au bien. — Prix proposé pour l'année 1881 : « Quelles sont les lois primordiales de la vie qui s'imposent à l'individu, à la société et à l'humanité? Quels moyens paraissent les plus propres à assurer l'effet de ces lois? — S'adresser à M. Arnaul *avant le 1er janvier 1881*.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Programme des concours de 1881 : Poésie : La Société accordera 1° Une médaille d'or de la valeur de 200 francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.); 2° Une médaille d'or de la valeur de 100 francs à la meilleure pièce de genre (conte, ballade, élégie, fable, etc.); 3° Une médaille d'argent de la valeur de 50 francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Des médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions très honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents. — Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au secrétariat général de la Société, à Montauban, *avant le 1er février 1881*, terme de rigueur. — Pour plus amples renseignements, s'adresser au Secrétaire général, M. E. de Boissière.

Académie de Nimes. — Concours pour l'année 1881. — L'académie met au concours une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à décerner en 1881 à une poésie, ode ou poème, qui ne devra pas dépasser le maximum de 300 vers, le sujet étant laissé au choix des prétendants. — Les œuvres devront être adressées au secrétaire perpétuel *avant le 31 décembre 1880*. — Pour les autres conditions du concours, demander le programme.

Société d'Instruction et d'Éducation. — Sujet du Concours pour 1881. — « Quel doit être le rôle de la famille dans l'Education des enfants? Et comment son action doit-elle se combiner avec celle de l'école? » — Les mémoires doivent être adressés *avant le 31 décembre* à M. Arnoul, secrétaire général de la Société, rue Brochant, 18.

Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. — Concours de 1880. — Pour la partie littéraire, la Société propose : 1° Une ou plusieurs pièces comprenant au moins cent vers sur un ou plusieurs sujets laissés au choix de l'auteur; 2° Une nouvelle en prose. — Les Mémoires devront être remis, franco, *avant le 31 décembre 1880*. — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Houzeau de Lehaie, secrétaire général de la Société.

La Société académique de Saint-Quentin met au concours pour 1881, *Poésie*, 1° Un sujet laissé au choix des concurrents; 2° Les paroles d'un chœur à quatre voix d'homme pour orphéon; — *Prose*, Biographie d'un personnage célèbre du département de l'Aisne, avec appréciation de ses travaux. — Les mémoires des concurrents devront être envoyés *avant le 31 décembre 1880*, au Président de la Société, à Saint-Quentin.

Réponses diverses.

M. A. L., à Manchester : Vous trouverez à la librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, et à la librairie Delagrave, 15, rue Soufflot, tous les livres analogues à ceux que vous m'indiquez. Veuillez demander les catalogues. — Je ne terminerai pas ma 10e année sans résoudre la question relative à l'orthographe du verbe *Être* précédé de *Ce*, question qui m'a été posée presque aussitôt après l'examen de la réponse de M. Francisque Sarcey. — Jusqu'à ce que j'aie épuisé la biographie des grammairiens, je donnerai, comme par le passé, des extraits de leurs ouvrages. — *M. G. L. F., à Bradford (Angleterre) :* Tout me porte à croire que je n'ai pas reçu votre abonnement avant la visite que vous m'avez faite, et j'ai la certitude la plus complète qu'il ne m'est pas parvenu depuis. — *M. G., à Chaumont :* Je m'empresse de vous accuser réception de votre mandat sur la poste, qui paie tout ce que vous me devez y compris l'abonnement à la 10e année.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures.*

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 14. 15 Décembre 1880.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en* 1875, *et doublement récompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

On dit souvent, en parlant d'une personne qui affectionne le passé, qu'elle regrette LE BON VIEUX TEMPS. *Mais cette expression est vague ; pourriez-vous me dire ce qu'en réalité c'est que ce temps-là ? N'est-ce pas le temps écoulé avant la révolution de* 89 ?

—

Ce qu'on appelle le *bon temps* ou, comme on dit encore, le *bon vieux temps*, désigne réellement la période qui a précédé l'avènement de Henri VI, roi d'Angleterre, au trône de France, c'est-à-dire, pour parler avec plus de précision encore, le 23 février 1429.

Voici l'explication de ce fait, que j'emprunte plus ou moins littéralement à l'*Histoire des hôtelleries,* par M. Francisque Michel (vol. II, p. 3) :

Le xve siècle fut un temps de deuil pour la France.

Alors Paris est en possession des Anglais. C'est une ville captive et bâillonnée. Au lieu d'un roi fou, la conquête lui a donné pour souverain un enfant presque idiot, l'imbécile Henri VI. Le peuple y meurt de tristesse. Autrefois, au moins, dans les plus sombres années du règne de Charles VI, il avait, pour se distraire un peu, le spectacle des fêtes et des mascarades bruyantes qui se donnaient à l'hôtel Saint-Pol, le palais des grands ébattements royaux; il pouvait voir, à certains jours, le supplice de quelques grands rebelles, décapités en place de Grève ou noyés dans la Seine ; il avait aussi ses journées de représailles en ce temps-là, journées sanglantes des Maillotins et des Cabochiens, journées de massacre et de débauche, où l'on passait sans encombre de la Grève, toute ruisselante de carnage, à la taverne, toute pleine de bruit et de rires joyeux, et de l'orgie du sang à l'orgie du vin. C'étaient là les belles journées du populaire, le droit de tuer, le droit de boire exercés dans toute leur hideuse licence.

Mais maintenant ces jours sont passés. Paris n'est plus libre, Paris est à son tour la proie d'une conquête : l'Anglais le tient partout dans ses serres ; c'est une sentinelle anglaise qui veille à ses portes, c'est un fauconneau anglais qui, toujours braqué et mèche allumée, le regarde et le menace du haut des noirs créneaux de la Bastille.

Toutes les misères à la fois l'accablent et le dévorent, ce pauvre peuple de Paris. Et, comme si ce n'était pas assez des Anglais pour le ronger jusqu'aux os, les bêtes féroces elles-mêmes se mettent de la partie, et la curée est complète. Les loups sont sortis par bandes des bois immenses qui entouraient alors Paris, ils l'envahissent à la nuit tombante, et se ruent, en hurlant, sur les passants attardés ; il paraît que, pendant l'hiver de l'année 1420, les loups dévorèrent quatorze personnes entre Montmartre et la porte Saint-Antoine.

Encore est-ce là le moindre et le plus évitable des maux qui s'étaient abattus sur la capitale. La famine y était un fléau bien autrement terrible, et qui, le froid aidant, jetait sur le pavé des rues un bien plus grand nombre de victimes, parmi lesquelles on comptait de très nombreux enfants.

Il est facile de comprendre qu'au milieu de toutes ces misères celle des cabaretiers était la plus grande. Ces gens, qui vivent de la joie et de l'abondance, devaient naturellement être les premiers à souffrir de la détresse publique et de la famine. C'est ce qui arriva ; nos vins, proie de la conquête, étaient emportés en Angleterre, et, à la place, on nous rendait de mauvaise bière, et on nous laissait boire, comme par grâce, une détestable piquette faite de pommes et de prunelles.

Ne pouvant exercer leur métier, la plupart des cabaretiers fermaient leur boutique, ou bien ne l'ouvraient que pour tenir chez eux des assemblées clandestines où se tramait à petit bruit la ruine de l'Anglais.

La police de Henri VI et de son tuteur, le duc de Bedford, faisait bonne garde ; elle eut connaissance des menées des taverniers qui, pour se dédommager de n'avoir plus de vin à vendre et de pratiques à enivrer, se jetaient dans la politique et les complots ; le 23 février 1429, une ordonnance fut rendue par le roi anglais en vue de ces désordres, ordonnance qui réduisit leur nombre de 60 à 34.

De là, nouvelles plaintes de tous ces pauvres diables, qui regrettaient le temps passé, le *bon temps*, et dont l'ivresse des cabarets, quelque piteuse et frelatée qu'elle fût alors, était la dernière consolation.

On n'en finirait pas, ajoute le même auteur, s'il fallait citer toutes les pages des écrits du XVe siècle ou les regrets sur le *bon temps*, le temps qu'on passait autrefois à boire dans les cabarets une boisson plus ou moins saine. C'était le thème favori des poètes surtout ; quel que fût le caractère de l'œuvre qu'ils écrivaient, ils trouvaient le moyen de glisser des vers pleins d'angoisses, comme désolation du présent et comme regret du passé, ce que nous confirment les citations suivantes :

(*Mistere du viel Testament par personnages*, etc., scène de Laban, ses bergers et ses filles.)

SUFFÈNE.

Le *bon tems*, qu'est-il devenu,
Jetham? il n'en est plus nouvelles.

JETHAM.

A ceste heure il est descongneu
Le *bon temps*.

(*Dialogue des Abusez*, par Roger Collerye.)

— Quel temps court-il? — Temps à redire.
— N'est pareil au temps passé.
— Du temps passé mon cœur soupire,
Au temps qui court le monde empire
De jour en jour. — J'en suis lassé.
— Or, est le *bon temps* trépassé.



Seconde Question.

Le populaire se sert souvent de l'adverbe RUDEMENT *pour exprimer le superlatif : « Voilà un discours* RUDEMENT *beau, voilà un chapeau* RUDEMENT *chic, voilà une plume* RUDEMENT *bonne, etc. » Comment expliquez-vous que cet adverbe ait pu être ainsi employé ?*

—

Les Latins se servaient de *durus* dans le sens de *fort*, en parlant des choses qui faisaient une grande impression sur le sens du goût ; ils disaient, par exemple :

Durus sapor (saveur âpre).
Durum vinum (vin dur).
Durum acetum (vinaigre piquant).
Dura muria (saumure forte).

Et conséquemment, ils employaient aussi *durè*, l'adverbe formé de *durus*, pour signifier *fortement* :

Durè legati (attachés fortement).

Nos ancêtres adoptèrent *durement* pour signifier *beaucoup*, *fort*, *très*, et le placèrent devant les adjectifs pour en exprimer la qualité au superlatif, construction qui dura pendant tout le moyen âge, comme en voici une preuve manifeste :

E vit une dame ki se baignout en un solier del altre part, si fud *durement* belle.
(*Livre des Rois*, p. 154.)

Moult i ot de ceus qui mauvaisement le tindrent, dont ils furent *durement* blâmés.
(Villehardouin, XXII.)

Le roi fut *durement* emeu sur sa sœur et dit qu'il ne la vouloit plus soutenir contre l'Église.
(Froissart, I, I, p. 10.)

... Et mesmement d'un vaillant chevalier ancien, qui demeuroit à Gand et y étoit *durement* amé.
(Idem, I, I, p. 60.)

Mais, plus tard, l'adverbe *durement* fut changé en *rudement* (la consonne *r* y remplaça *d*, et réciproquement), et voilà de quelle manière, si je ne me trompe, ce dernier adverbe en est venu, dans le langage populaire, à s'employer pour former le superlatif des adjectifs.

—

Je saisis l'occasion qui se présente pour corriger une faute que j'ai longtemps commise dans ce journal par une contre-petterie analogue à la précédente : j'y ai écrit plusieurs fois *Le Godinec*, pour désigner l'auteur du dictionnaire français-breton ; il faut lire *Le Gonidec*.



Troisième Question.

Je vous serais bien reconnaissant si vous pouviez me dire un jour, par la voie de votre estimable journal, quelle origine vous assignez à l'expression toute récente, je crois, de FARCE DE FUMISTE. *Je cherche vainement cette solution depuis plusieurs semaines.*

—

Voici toutes les explications qui me semblent avoir été données de l'origine dont il s'agit :

1° Il y en a qui croient que la *farce de fumiste* a été nommée ainsi parce que les ouvriers fumistes y ont donné lieu ; c'est l'avis de M. Littré, au dictionnaire de qui j'emprunte ces lignes :

Farce de fumiste, farce grossière. Il y a farce et farce, notamment celle de la grosse espèce, à laquelle les fumistes ont donné lieu (*Gazette des Tribunaux*, 5 septembre 1873, p. 855, 1re col.).

2° Un correspondant de l'*Intermédiaire* (12e année, col. 635) a émis l'avis suivant :

Quant à l'origine [de *farce de fumiste*] ne me la demandez pas; ces vocables prennent naissance dans quelques réunions de rapins, sont instantanément adoptées par d'autres, se propagent et vivent jusqu'à ce qu'on les trouve trop vieux et trop rebattus, et qu'on les remplace par quelque autre tout aussi drôle et tout aussi saugrenu.

3° Un peu plus loin, la même publication fait parler un autre collaborateur en ces termes :

J'avais toujours cru que cette locution était empruntée à une pièce de théâtre où un fumiste jouait un rôle principal et répétait à tout propos, pour faire passer ses grosses plaisanteries, « farce de fumiste », comme il aurait dit, et sans plus de malice : « Farce de menuisier » ou bien « farce d'ébéniste ».

4° Toujours dans la même année du même journal, je trouve enfin ce qui suit :

Les élèves de l'École polytechnique ont l'habitude d'appeler les civils « fumistes » à cause de leurs chapeaux à haute forme ou tuyaux de poêle. De là on dit *farce de fumiste* lorsqu'une farce a été faite par un civil.

Mais aucune de ces explications n'ayant eu le don de me satisfaire, j'ai cherché ailleurs, et j'ai eu la chance inappréciable, à mon avis, de tomber sur les *Nouvelles à la main* de Nestor Roqueplan, publication qui a duré depuis le 30 décembre 1840 jusqu'en mai 1844, et dans laquelle se rencontrent les passages suivants :

(1er volume, 3e nouvelle, p. 60.)

Voilà ce qui s'appelle une petite tyrannie bien organisée. Pour rédiger et exécuter tout cela, M. Malbac a cherché un homme de tête et de main, et il a trouvé M. Leterme, ex-sous-préfet de Fontainebleau, actuellement chef de section du personnel, et jouissant d'un joli traitement de 8000 fr.

M. Leterme n'est pas seulement un grand organisateur du travail ; c'est en outre un chimiste, un économiste, un fumiste distingué : M. Malbac lui ayant demandé non seulement un canevas de règlement, mais encore un projet de chauffage, M. Leterme a établi un système de calorifères qui ont le double avantage de ne pas chauffer les employés et de les affecter de migraines.

(1er volume, 4e nouvelle, p. 52.)

MM. Arioli, Bertholini, Cottini, Bustelli, Crappi, Ferrani, Giuli, Maggioli, Melini, Madini, Quizzetti, etc., tous fumistes, nés et élevés en Italie, où l'on apprend d'autant mieux la fumisterie qu'il n'y eut jamais une vraie cheminée;

Se proposent de demander au Ministre de l'intérieur la mise en adjudication des travaux de fumisterie que pourrait méditer M. Leterme.

Ils prétendent que pour deux mille francs on pourrait trouver parmi eux un fumiste à l'année en remplacement de M. Leterme, qui en touche huit mille : c'est un scandale, ajoutent-ils, que ce fumiste ait osé se mêler de chauffage et de calorifères sans avoir au moins, par respect pour la profession, changé son nom en celui de Letermini.

(3e volume, 12e nouvelle, p. 78.)

Les calorifères homicides inventés et appliqués par M. Leterme, chef de section au ministère de l'intérieur, font de tels ravages parmi les employés qu'on se propose d'en introduire l'usage dans toutes les administrations publiques pour se débarrasser à grand feu des commis dont on ne veut pas liquider les retraites.

Vers la fin d'octobre dernier, une dizaine d'employés ont été littéralement étouffés par la vapeur de cet appareil meurtrier. Depuis, un médecin, nommé Gobert, est chargé de faire chaque jour une tournée dans les bureaux pour dresser un relevé des malades.

Or, pour moi, c'est à ces plaisanteries, dont l'objet est M. Leterme, « un fumiste distingué », que fait allusion l'expression *farce de fumiste* ou *fumisterie*.

Voici, du reste, à l'appui de cette assertion une raison qui, je crois, ne sera pas trouvée sans valeur : Avant l'époque où Nestor Roqueplan a publié ses *Nouvelles à la main*, nul que je sache n'a rencontré *farce de fumiste* ni *fumisterie* dans la nouvelle acception prise par ces mots ; et c'est seulement depuis ladite publication (vingt-neuf ans après, si la phrase de M. Littré citée au commencement de cet article en offre le premier exemple) qu'on les trouve dans les journaux.

—

L'expression dont il s'agit me fournit une fois de plus l'occasion de montrer combien on peut avoir tort quelquefois en n'attachant pas aux étymologies toute l'attention qu'elles méritent.

Le premier qui a employé *farce de fumiste*, sans en avoir au préalable approfondi l'origine, a donné à ce néologisme le sens de farce comme celle que fait un fumiste ; et vu qu'un homme de cette profession n'a pas la réputation de briller par son esprit, on en a conclu que ledit néologisme devait signifier farce grossière, plaisanterie bête. Mais si *farce de fumiste* a été tiré des *Nouvelles à la main*, comme je le crois, cette expression veut dire réellement : farce analogue à celles que Nestor Roqueplan jouait à ses lecteurs en leur contant les exploits fantastiques qu'il attribuait à M. Leterme ; et attendu que ces farces ne sont autre chose que de très spirituelles mystifications, il devient indispensable de corriger au plus tôt la définition erronée que *farce de fumiste* a reçue dans quelques dictionnaires.

ÉTRANGER

Premiere Question.

Voudriez-vous bien m'expliquer comment dans l'expression héraldique PORTER DE SABLE, *le mot* SABLE *peut signifier* NOIR. *Mille remerciements pour votre réponse, qui, je l'espère, me sera transmise par un des prochains numéros de votre journal.*

—

Dans cette expression, *sable* vient du bas-latin *sabellum*, martre, mot qui parait dérivé de l'esclavon *zable*, martre zibeline.

C'est de ce mot qu'a été fait l'adjectif *sabelin*, *subelin*, qu'on trouve déjà dans les écrits des premiers siècles de notre langue :

Afublez est d'un mantel *sabelin*
Ki fut cuvert d'un palie alexandrin.
(*Ch. de Roland*, ch. I, v. 462)

Jà por lor mantiaus *sabelins*,
Ne por sorcos, ne por coteles.
(*Rom. de la Rose*, v. 8970, éd. Méon.)

Et luy aporterent un grand cercle d'or auquel pendoient deux douzaines et demie de martres *subelines*.
(Carloix, X, 15.)

Or, la martre zibeline la plus estimée et, par conséquent, la plus chère, est noire, comme vous savez ; de là naturellement l'emploi du terme *sable* pour signifier la couleur noire, dans le langage du blason.

×

Seconde Question.

Je désirerais bien savoir comment vous expliquez la présence de T-IL *après la préposition* VOILA *dans la phrase suivante et autres analogues : « Ne voilà-*T-IL *pas un joli prétendant ! »*

—

La préposition *voilà*, comme *voici*, a été formée du verbe *voir*, qui, dans l'origine, se faisait suivre, à tous les nombres, d'un pronom personnel représentant son régime direct, qui était suivi lui-même de *là* ou de *ci*, mis pour *ici*, ainsi que le montrent ces exemples :

Dreiz emperor, *viez me ci* en present.
(*Ch. de Roland*, ch. I, v. 308.)

Je m'escure tout le poulmon, et *voy me là* prest à boyre.
(Rabelais, *Garg.* I, 41.)

Voy-vous là passé coquillon.
(Idem, *Pant.*, II, ch. 5, dans Chevallet.)

E dist : Sire, *veez-mei ici*, kar tu m'apelas.
(*Livre des Rois*, p. 12.)

Vez-les ci, je les ai escrites.
(*Th. franç. au moy. âge*, p. 145.)

Apelez-les; *vèez en là* tanz.
(*Idem*, p. 13.)

Quand le régime du verbe *voir* était un substantif, on mettait l'adverbe immédiatement après celui-ci, comme dans ces autres citations :

Sire, *voici* l'ost près de vous, en Venise.
(Villehardouin, XLVII.)

Armez-vous tost et appareillez, car *vez-ci* gens d'armes qui approchent cette forteresse.
(Froissart, I, I, p. 131.)

Je luy cede ceste mestayrie de la Pomardiere : *Voyez cy* le contract de la transaction.
(Rabelais, *Garg.*, I, 32.)

Sire, *vés-là* Jehan, qui, à tort et sans reson, vint en tel lieu et m'a fait tel force.
(Beaumanoir, VI, 9.)

Voylà le roi et tout ce peuple sailli de la ville.
(Commines, I, 11.)

Plus tard, on a converti toutes ces différentes formes verbales, singulières et plurielles, en *voi*, auquel on a ajouté *là* et *ci*, finale de *ici*, ce qui nous a donné nos deux prépositions actuelles *voici* et *voilà*.

Grâce à son élément verbe, la préposition *voilà* peut avoir un régime direct qui se place avant elle, si c'est un pronom, comme dans :

Me voilà, *le* voilà, *te* voilà, *les* voilà, etc.

et, après le verbe, si c'est un substantif, comme dans les phrases suivantes:

Voilà d'abominables coquins; — *Voilà* d'excellents fruits, etc.

Et de telles phrases peuvent être l'objet d'une exclamation ou d'une interrogation avec la négation :

Comme *voilà* d'abominables coquins! — Est-ce que ne *voilà* pas d'excellents fruits?

Or, comme je l'ai fait voir dans mon numéro 11, p. 83, les phrases exclamatives et les interrogatives renfermant une négation peuvent se construire avec *ty* sans changer l'ordre des mots ; on a mis *ty* après *voilà*, et l'on a eu ainsi votre phrase :

Ne *voilà ty* pas un joli prétendant!

Mais l'expression ayant passé dans la langue des bien parlants, on y a substitué *t-il* au populaire *ty*.

Telle est, selon mon avis, la raison pour laquelle la préposition *voilà* présente après elle un *t-il* quand elle appartient à une phrase interrogative ou exclamative : c'est une réminiscence du temps où elle était composée du verbe *voir* et de l'adverbe *là*, encore à l'état libre.

—

Vous allez probablement vous demander, après cela, pourquoi *voici* n'a pas donné lieu à la même construction. Il a dû être rejeté, il me semble, à cause de *citi* qu'il eût fait entendre, et qui paraît moins convenir à l'oreille que ne le fait *lati*.

×

Troisième Question.

J'ai cherché en vain dans tous les recueils étymologiques et parémiologiques à ma connaissance l'origine de l'expression « Qui casse les verres les paie ». *Si vous la saviez, je vous serais obligé de vouloir bien me la communiquer par le moyen de votre* Courrier.

—

D'après le *Journal des Débats* (commencement de l'année 1880), cette expression est due à un ouvrier membre de la communauté des vitriers-verriers de Paris, établie par lettres patentes de Louis XI, et voici l'anecdote qui lui a donné lieu :

Un vitrier ambulant fut heurté par un passant dans la rue des Prouvaires, qui débouchait alors à Saint-Eustache. Cet ouvrier était en train de poser des vitres au rez-de-chaussée d'un grand hôtel appartenant à un riche épicier, nommé Laurent Herbelot. La hotte du vitrier fut culbutée et plusieurs vitres brisées. « Peste soit de vous! dit Laurent au passant, vous êtes cause que la demeure dans laquelle doit venir demain loger le roi de Portugal ne sera point close; les carreaux manqueront aux fenêtres. »
Le passant, tout confus, se disposait à s'esquiver, quand le vitrier, le prenant à la gorge, lui dit : Halte-là! mon damoiseau, ne fuyez point si vite, réglons nos comptes; *qui casse les vitres les paie?* — Et combien? — 15 sols par vitre; il y en a quatre. » Le passant paya 3 livres et s'éloigna.
Le proverbe se popularisa. Les cabaretiers se l'approprièrent, et comme chez eux on casse beaucoup de verres, ils pendirent à leur porte, à l'adresse des ivrognes, un écriteau avec cet avertissement : « *Qui casse les verres les paie!* »

—

Le roi de Portugal dont il est question dans cette anecdote était Alphonse V, qui vint en 1476, à Paris, pour solliciter des secours contre Ferdinand, fils du roi d'Aragon, qui lui avait enlevé la Castille. Ce voyage royal fixe d'une manière précise l'époque la plus ancienne à laquelle puisse remonter le proverbe faisant allusion aux verres cassés qu'il faut payer.

×

Quatrième Question.

Je vous serais obligé de me dire si, en parlant de chapeaux, on peut, à volonté, employer Claque *ou* Chapeau a claque. *Il y a longtemps que je me pose cette question sans pouvoir la résoudre.*

—

D'après le *Dictionnaire rouchi-français* de Hécart, *déclaquer un chapeau* c'est en rabattre les bords.

Cette définition implique le verbe *claquer* pour signifier les relever, et le substantif *claque* pour désigner un bord relevé ; d'où l'expression *chapeau à claque* pour désigner en général un chapeau à bords retroussés.

Mais ces chapeaux ont tantôt trois cornes, comme l'ancien chapeau français, ou seulement deux, comme celui de certains officiers de l'armée et de certains employés de l'administration.

Parle-t-on d'un chapeau à deux cornes, on lui laisse le nom de *chapeau à claque :*

Il nous tarde d'entendre prononcer la condamnation sans appel des diverses variétés de shakos, de *chapeaux à claque*, en bataille ou en colonne.
(*La Justice* du 15 septembre 1880.)

Si l'on parle d'un chapeau à trois cornes se pliant et s'aplatissant de manière à pouvoir être porté sous le bras, on le désigne simplement par *claque :*

Rome verra sa broderie, son *claque* et sa dentelle.
(P.-L. Courier, *Lett.* II, 68.)

L'idée d'aplatissement qui a été attribuée spécialement à *claque* a fait donner le même nom au chapeau cylindrique, dit chapeau Gibus, qu'un mécanisme intérieur permet de réduire à un volume infiniment moindre.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... à quelques femmes jolies et *sujettes à caution* (le mot *questionnable* est un adjectif anglais que l'usage n'a pas encore admis chez nous); — 2° ... des us *et coutumes* (c'est une de ces expressions composées de deux synonymes qui ne vont généralement pas l'un sans l'autre); — 3° ... c'est *afin* de démontrer (l'expression *à seule fin*, calquée sur l'ancien *à celle fin*, est absurde); — 4° ... et de guerre *lasse* (voir *Courrier de Vaugelas*, 1re année, p. 93, où il est démontré que la forme *lasse* a été à la fois masculine et féminine); — 5° ... car il ne va à rien *de* moins *que* d'introduire; — 6° ... se laisser faire, se remettant à ses amis du soin (quand le rég. de chose est exprimé, *se remettre* ne se fait pas accompagner de *en*); — 7° ... c'eût été *de* refuser de voter; — 8° ... qui se sont *succédé* (aujourd'hui ce verbe est neutre, et le pronom *se* en est le régime indirect); — 9° ... que le gouvernement a *rendue* plus grande; — 10° ... sans vouloir préjuger *le* résultat de ces enquêtes (*préjuger* est un verbe actif); — 11° ... M. Kovakoski ne *devint* titulaire du portefeuille.

Phrases à corriger
trouvées dans la presse périodique de Paris.

1° Ils en agissent de même, il est vrai, à l'égard de la police et de l'armée, lorsque la police et l'armée accomplissent avec fermeté les ordres qui leur ont été donnés.
(*Le Temps* du 16 novembre.)

2° Nous les avons hier vu naître sous les doigts de M. Régamay, ces petites « mousmées » japonaises, douces, la peau laiteuse, et qui, semble-t-il, etc.
(*Idem.*)

3° Compter que M. de Freycinet s'abaisserait jusqu'à mettre la main à la sale besogne pour laquelle on faisait fonds sur lui, c'était méconnaître à la fois son esprit et son caractère.
(*Le Voltaire* du 20 novembre.)

4° Il ne s'est pas glissé, Monsieur, il est entré! exclame superbement M. Bourgeois. Et plus tard il ajoute : « M. de Baudry d'Asson est entré avec moi et il est entré par une porte ».
(*Le XIXe siècle* du 15 novembre.)

5° Lorsque, pour obéir à leur conscience, des magistrats donnent leur démission, ces magistrats, ce qu'il faut, ce n'est pas les insulter, c'est les honorer.
(*La France* du 13 novembre.)

6° Portant haut la tête, fier de son indépendance illusoire, le brave homme s'installe sur l'asphalte de la cour, gris et gondolé comme un vieux chapeau fréquenté par les pluies d'automne.
(*Le Progrès artistique* du 1er octobre.)

7° Le 30 juin avait mis la meute des journaux cléricaux dans un bel état de rage : le 14 juillet, joint aux ardeurs de la canicule, les a rendus définitivement hydrophobes. Le *Conservateur d'Auch* en bave à-plume-que-veux-tu?
(*La Lanterne* du 31 juillet.)

8° M. de Girardin réclamait à cor et à cris une enquête, et c'est à ce titre qu'il prétendait imposer silence aux journaux hostiles à l'ex-ministre de la guerre.
(*Idem* du 16 novembre.)

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS
SECONDE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

François de Wailly.

(*Suite.*)

Remarques sur l'emploi des auxiliaires. — Il y a des verbes qui, sans être passifs ni pronominaux, prennent *être* aux temps composés ; ce sont : *aller*, *arriver*, *choir*, *déchoir*, *décider*, *entrer*, *venir* et ses composés ; ils se conjuguent comme les verbes pronominaux, excepté qu'on n'y emploie que le pronom sujet : *je suis arrivé*, *j'étois venu ;* tandis que le pronominal *se rendre* fait *je me suis rendu*, *je m'étois rendu*, etc.

D'après quelques auteurs, *sortir* prend *avoir* et *être*. Il prend *avoir*, quand on veut faire entendre qu'on est rentré ensuite : *M. a sorti ce matin*, cela signifie M. est de retour; au contraire, *M. est sorti ce matin* signifie que M. n'est pas encore de retour.

Sortir prend encore *avoir*, quand il a un régime simple : *les tonneliers ont sorti le vin de la cave.*

Les verbes suivants prennent indifféremment *avoir* ou *être : accourir*, *périr*, *apparoître*, *comparoître*, *disparoître*, *croître*, *décroître*, *accroître*, *recroître*.

D'autres verbes prennent *être* ou *avoir* suivant la manière dont ils sont employés.

Accoucher prend *avoir* quand il a un régime simple ; il signifie alors aider une femme dans l'accouchement : *cette sage-femme a accouché plusieurs dames ;* ce verbe prend *être* quand il signifie enfanter : *elle est accouchée d'un garçon.*

Cesser prend *avoir* quand il est suivi d'un régime : *vous avez cessé votre travail ;* mais, quand il n'a pas de régime, il prend *avoir* ou *être : sa fièvre a cessé* ou *est cessée.*

Convenir prend *avoir* quand il signifie *être convenable : cette maison lui aurait convenu ;* pour signifier *demeurer d'accord* le même prend *être : il est convenu du prix.*

Contrevenir et *subvenir*, quoique composés de *venir*, se conjuguent avec *avoir : les infidèles ont souvent contrevenu à leurs traités.*

Courir, se mouvoir avec vitesse, etc., prend *avoir : il a couru toute la journée ;* mais on dit *ce prédicateur est fort couru*, c'est-à-dire est fort suivi.

Demeurer prend *avoir* quand il signifie *faire sa demeure : il a demeuré à Paris ;* dans le sens de *rester*, il prend *être : il est demeuré deux mille hommes sur la place.*

Descendre prend *avoir* quand il a un régime simple : *on a descendu la châsse ;* ce verbe prend *être* quand il est sans régime simple : *Jésus-Christ est descendu du ciel.*

Échapper pour *éviter* prend *avoir : il a échappé le danger ;* il prend *être* ou *avoir* quand il signifie *n'être point saisi : le cerf a échappé* ou *est échappé aux chiens.*

Monter prend *avoir* quand il est suivi d'un régime : *avez-vous monté du bois ;* sans régime simple, il prend *être : le rouge lui est monté au visage.*

Passer, quand il est suivi d'un régime, prend *avoir : les troupes ont passé les Alpes ;* s'il n'a pas de régime, il prend *être : la procession est passée.* Il prend encore l'auxiliaire *avoir* pour signifier *être reçu : ce mot a passé.*

Remarques sur la conjugaison en ER. — 1° Le verbe *aller* fait au participe passé *allé* ou *été*, et au présent de l'indicatif, *je vais* ou *je vas* (1754).

2° L'impératif *va* prend une *s* quand il est suivi de *y*, comme *vas-y*. Mais si après *y* il vient un verbe, il faut écrire *va* sans *s : va y donner ordre.*

3° Quand un verbe de la première conjugaison, à l'impératif, est suivi de *en* ou de *y*, on y ajoute une *s ;* ainsi on dit : *ouvre à ton frère*, mais *portes-en à ton frère*, *apportes-y des livres.*

Au présent de l'indicatif, on écrit je *pus*, tu *pus*, il *put*, nous *puons ;* mais il vaudrait mieux écrire je *pue*, tu *pues*, il *pue*, parce que, par là, on distinguerait ce verbe du parfait défini de *pouvoir.*

Remarques sur la conjugaison en IR. — Le participe de *bénir* s'écrit *bénit* en parlant des choses que les prêtres bénissent : *pain bénit*, *eau bénite;* mais, dans tous les autres cas, il prend la forme *béni*, *bénie.*

Quand *fleurir* signifie être en fleurs, il fait au participe présent *fleurissant* et à l'imparfait *fleurissoit ;* mais en parlant des arts, des sciences et des empires, on dit *florissant*, *florissoit ; le royaume étoit florissant ; les lettres florissoient.*

Le verbe *cœueillir* et ses composés s'écrivent par *œ ; cœuillir, accœuillir, recœuillir.*

Remarques sur la conjugaison en OIR. — Le verbe *choir* et son participe *chu* ne s'emploient plus que dans le style familier.

Plusieurs personnes conjuguent ainsi s'*asseoir*, je m'*asseois*, tu t'*asseois*, etc., je m'*asseoyois*, etc., je m'*asseoirai*. Cette manière serait plus régulière et moins embarrassante que l'autre.

L'auteur écrit avec une seule *r*, je *pourai*, je *pourois*, au futur et au conditionnel, parce qu'on n'en prononce qu'une dans ces mots.

Remarques sur la conjugaison en RE. — On écrit *faisant* ou *fesant*, *faisois* ou *fesois ;* nous *faisons* ou nous *fesons.*

Résoudre a deux participes : *résolu* pour déterminé, décidé, comme *il a résolu de partir*, et *résous* pour réduit, changé en quelque autre chose : *le soleil a résous le brouillard en pluie.* Il est à remarquer que, dans ce second cas, il n'a pas de féminin.

Le verbe *vivre* faisait autrefois *vêquis* au passé défini ; il a été employé par Fléchier dans ce sens ; mais à présent (1754), la forme *vécus* est la seule en usage.

DES PRÉPOSITIONS.

Quelquefois une même préposition indique différents rapports ; par exemple, quand on dit : *il demeure à Paris*, *il reste à la porte.*

La préposition est un mot simple ; ainsi les expressions composées d'une préposition et d'un autre mot, comme *à côté de*, *à couvert de*, *en présence de*, *en dépit de*, etc., ne doivent pas, à parler strictement, être regardées comme des prépositions.

Excepté et *hors*, pris dans le sens d'*excepté*, peuvent recevoir après elles toutes les autres prépositions : *J'ai été dans tous les collèges, excepté dans le vôtre. J'ai été partout, excepté chez vous*, etc.

DES ADVERBES.

La plupart des adverbes de manière sont terminés en *ment*, et ils se forment des adjectifs comme il suit :

1° Quand l'adjectif se termine au masculin par une voyelle, on forme l'adverbe en ajoutant *ment*, ainsi on écrit vrai*ment*, sage*ment*, modéré*ment*, ingénu*ment.*

Quelques auteurs forment du féminin certains adverbes en *ai* et en *u ;* ainsi de *vrai* et de *ingénu*, ils font *vraiement*, *ingénuement ;* mais l'usage des meilleurs écrivains et l'uniformité demandent que l'on suive la règle générale qui vient d'être indiquée.

Gentil fait *gentiment*, la lettre *l* ne s'y prononçant pas.

2° Quand un adjectif se termine au masculin par une consonne, l'adverbe se forme de la terminaison féminine, en y ajoutant *ment* : grand, *grandement ;* franc, *franchement*, etc.

Si l'on veut accommoder l'orthographe à la prononciation, les adjectifs en *ant* et en *ent* formeront l'adverbe en changeant *ant* ou *ent* en *ament* : élégant, *élégament*, éloquent, *éloquament*, etc.

Remarquez que l'*e* qui est avant *ment* est marqué d'un accent aigu dans les adverbes suivants formés d'un adjectif qui est terminé par un *e* muet : *aveuglément*, *commodément*, *conformément*, *communément*, *énormément*, *expressément*, *importunément*, *incommodément*, *obscurément*, *opiniâtrément*, *précisément.*

Les adverbes de manière qui ont rapport à la quantité ou à la similitude n'ont ni comparatif ni superlatif ; tels sont *extrêmement*, *totalement*, etc.

Il y a une différence entre *assez bien* et *bien assez ; bien moins* et *moins bien ; bien fort* et *fort bien.* Quand *bien* est le premier, il est adverbe de quantité ; quand il occupe la dernière place, il est adverbe de manière.

DES CONJONCTIONS.

Il y a quelques conjonctions formées de plusieurs mots autrefois séparés, comme *lorsque*, *puisque*, *quoique*, etc.; mais l'usage ayant réuni ces mots, ils doivent à présent être regardés comme de simples conjonctions. Cette réunion empêche qu'on ne confonde des sens très différents. Quand on dit : *Nous devons nous appliquer à l'étude pendant notre jeunesse*, parce que *les ignorants ne sont guère estimés* quoiqu'*ils ayent d'ailleurs de bonnes qualités*, les mots *parce que*, *quoique* ainsi écrits, forment des conjonctions. Mais si l'on sépare ces mots en disant, par exemple : Quoi que *vous puissiez alléguer*, *il est facile de comprendre* par ce qu'*on voit tous les jours que le mauvais exemple est pernicieux*, l'expression *quoi que* signifie *quelque chose que*, et dans *par ce que*, *par* est une préposition suivie de deux pronoms.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Sapho; le Mage de Sidon; Zénocrate. Étude sur la Société précieuse d'après des lettres inédites de Mlle de Scudéry, de Godeau et d'Isara; par Édouard Barthélemy. In-18 jésus, III-230 p. Paris, lib. Didier et Cie.

Les Racines et la signification des mots français, ou Leçons élémentaires et pratiques sur les étymologies et les synonymes; par M. Delacroix, professeur à l'école nationale d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne. 2e édition. In-12, XII-336 p. Paris, lib. Fouraut. 2 fr. 75.

Nouveau traité de récitation et de prononciation; par Langlois-Fréville, du théâtre de l'Odéon. Précédé d'une lettre de M. Got, secrétaire-doyen de la Comédie-Française, d'une lettre de George Sand, et suivi d'appréciations de membres de l'Institut. In-18 jésus, VIII-207 p. Paris, lib. Tresse.

Recueil gradué de dictées françaises suivant le nouveau dictionnaire de l'Académie (1878). Cours élémentaire, par A.-D. Penel-Beaufin, commis de ministère, d'après la méthode de M. Alexandre Eyssette. In-12, 144 p. Paris, lib. Gauguet.

Pendragon; par Alfred Assollant. Grand in-8°, 269 p. avec vign. et grav. Paris, lib. Hachette et Cie. 5 fr.

Les Aventures de Télémaque, suivies des Aventures d'Aristonoüs; par Fénelon. Nouvelle édition, accompagnée de notes philologiques et littéraires, et précédée de l'éloge de Fénelon, par La Harpe. In-12, VI-500 p. et grav. Paris, lib. Garnier frères.

Œuvres de Leconte de Lisle. Poèmes antiques. Petit in-12, 525 p. et portrait. Paris, lib. Lemerre. 6 fr.

Sans famille; par Hector Malot. Dessins par E. Bayard. Grand in-8°, 571 p. avec vignettes et grav. Paris, librairie Hetzel et Cie. 10 fr.

Les Fleurs et leurs rayons; Emblémes et moralités poétiques; par Jules Bondon. 3e édition, corrigée et augmentée. In-18 jésus, 356 p. Paris, lib. Ghio. 3 fr.

Les Pourquoi de Mlle Suzanne; par Emile Desbeaux. Préface de Xavier Marmier, de l'Académie française. Dessins de Monginot, Monvel, Scott et Vogel Zier. Gravure de Méaulle. In-4°, VIII-293 p. Paris, lib. Ducrocq.

Nouvelles poésies; par Charles Grandmougin. In-18 jésus, 410 p. Paris, lib. C. Lévy. 3 fr. 50.

Les Essais de Montaigne réimprimés sur l'édition originale de 1588, avec notes, glossaire et index; par MM. H. Motheau et D. Jouaust, et précédés d'une note par M.-S. de Sacy, de l'Académie française. Portrait gravé à l'eau-forte par Gaucherel. T. 4. In-8°, LXVII-360 p. Paris, librairie des Bibliophiles. 12 fr. 50. Les 4 vol., 50 fr.

Les Femmes des Tuileries. La dernière année de Marie-Antoinette; par Imbert de Saint-Amand. In-18 jésus, 348 p. Paris, lib. Dentu.

Les Prisons de Paris; par Jules Arboux. In-18 jésus, IV-392 p. Paris, lib. Chaix et Cie.

Histoire complète du drapeau français avec l'histoire de tous les régiments de l'armée française; par Alfred Barbou. In-32, 320 p. Paris, lib. Duquesne.

Cours de littérature. Rhétorique; Poétique; Histoire littéraire; par E. Géruzez, maître de conférences à l'École normale supérieure. Première partie : Littérature, Rhétorique, Poétique. Deuxième partie : Précis historiques des littératures classiques (grecque, latine, française). 2 vol. in-12, VIII-422 p. Paris, lib. Delalain frères.

Les Batailles de la vie. Serge Panine; par Georges Ohnet. In-18 jésus, 446 pages. Paris, librairie Ollendorff. 3 fr. 50.

Publications antérieures :

HISTOIRE DU THÉATRE EN FRANCE. LES MYSTÈRES. — Par L. PETIT DE JULLEVILLE, maître de langue et de littérature françaises à l'École normale supérieure. — 2 vol. In-8°, 1115 pages. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — 15 francs.

ÉTUDES SUR LA LITTÉRATURE FRANÇAISE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — Par PAUL STAPFER, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble. — In-18 jésus, 373 pages. — Paris, librairie *Fischbacher*, 33, rue de Seine.

GLOSSAIRE EXPLICATIF DE QUELQUES RADICAUX et de quelques formes qui entrent fréquemment en composition dans les noms gaulois ou celtiques. — Par TRANOIS. — In-8°, 156 p. — Saint-Brieuc, librairie *Prud'homme*.

LES NATIONALES, POÉSIES BELGES. — Deuxième édition. — Par le Dr ÉMILE VALENTIN. — A Namur, chez *Paul Godenne*, imprimeur-éditeur, 13, rue de Bruxelles. — Prix : 7 francs.

ASPIRATIONS ET INSPIRATIONS CHAMPÊTRES. — POÉSIES. — Par AUGUSTE DE VAUCELLE. — Paris, *Fischbacher*, éditeur, 33, rue de Seine. — Prix : 3 fr. 50.

CHEFS-D'ŒUVRE DE DIDEROT. — Jacques le fataliste et son maître, avec notice, notes et variantes par ANDRÉ LEFÈVRE. — Tome IV. — *E. Picard*, éditeur à Paris, 5, passage des Favorites (271, rue de Vaugirard). — Prix : 2 fr. 50.

LE COMPOSITEUR ET LE CORRECTEUR TYPOGRAPHES. — Par G. DAUPELEY-GOUVERNEUR, imprimeur, ancien correcteur à l'imprimerie Claye. — Paris, librairie *Rouvier et Logeat*, 7, passage Jouffroy. — Prix : 3 fr., et par la poste, 3 fr. 50.

ON N'ENTRE PAS ! — Par L. SAINT-FRANÇOIS. — Paris, *E. Dentu*, éditeur, libraire de la Société des gens de lettres, Palais-Royal, 15-17-19, galerie d'Orléans. — 3 fr. 50.

LOUIS XVIII. — Par le comte OSCAR DE POLI. — Paris, aux bureaux du journal la *Civilisation*, 12, rue de la Grange-Batelière. — Prix : 3 fr. 50.

LES RUES DU VIEUX PARIS, GALERIE POPULAIRE ET PITTORESQUE. — Par VICTOR FOURNEL. — Ouvrage illustré de cent soixante-cinq gravures sur bois. — Paris, librairie *Firmin Didot*, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob. — Prix : 7 fr. 50.

ÉTUDES ET GLANURES POUR FAIRE SUITE A L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE. — Par E. LITTRÉ, de l'Institut. — In-8°, XIV-454 p. — Paris, librairie *Didier et Cie*, 35, quai des Augustins. — Prix : 7 fr. 50.

LA TROUPE DE MOLIÈRE ET LES DEUX CORNEILLE A ROUEN, en 1658, par F. BOUQUET. — Petit in-12 des Elsevier, avec trois eaux-fortes par M. Adeline de Rouen, et un fac-similé des signatures des acteurs de la troupe de Molière. — Paris, *A. Claudin*, 3, rue Guénégaud. — Papier teinté ou vergé, 6 francs.

NOUVELLES TOUTES NEUVES. — Mam'zelle Titine; La Caméristo de la marquise; Le dernier verre; Une femme à la mer; Chapeau blanc et chapeau bleu; Les fleuristes de la rue Lavoisier; Le beau Cruzol; l'Argent du prêt; Deux coups de cravache; Le médaillon. — Par SAINT-EMAN. — Paris, *Léon Vanier*, libraire-éditeur, 19, quai Saint-Michel. — Prix : 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT AU BIEN. — Prix de 500 francs à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine étendue, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles présentement possédées par la France, ou qui ont été jadis occupées par elle. — Les envois devront être adressés francs de port, *avant le 1er mai 1881*, à M. Malbranche, secrétaire de l'Académie, chez Picard, libraire, 82, rue Bonaparte.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, AGRICULTURE ET BELLES-LETTRES DE TARN-ET-GARONNE. — Programme des concours de 1881 : POÉSIE : La Société accordera 1° Une médaille d'or de la valeur de 200 francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.); 2° Une médaille d'or de la valeur de 100 francs à la meilleure pièce de genre (conte, ballade, élégie, fable, etc.); 3° Une médaille d'argent de la valeur de 50 francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Des médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions très honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents. — Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au secrétariat général de la Société, à Montauban, *avant le 1er février 1881*, terme de rigueur. — Pour plus amples renseignements, s'adresser au Secrétaire général, M. E. de Boissière.

ACADÉMIE DE NIMES. — Concours pour l'année 1881. — L'académie met au concours une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à décerner en 1881 à une poésie, ode ou poème, qui ne devra pas dépasser le maximum de 300 vers, le sujet étant laissé au choix des prétendants. — Les œuvres devront être adressées au secrétaire perpétuel *avant le 31 décembre 1880*. — Pour les autres conditions du concours, demander le programme.

SOCIÉTÉ D'INSTRUCTION ET D'ÉDUCATION. — Sujet du Concours pour 1881. — « Quel doit être le rôle de la famille dans l'Education des enfants? Et comment son action doit-elle se combiner avec celle de l'école? » — Les mémoires doivent être adressés *avant le 31 décembre* à M. Arnoul, secrétaire général de la Société, rue Brochant, 18.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT. — Concours de 1880. — Pour la partie littéraire, la Société propose : 1° Une ou plusieurs pièces comprenant au moins cent vers sur un ou plusieurs sujets laissés au choix de l'auteur; 2° Une nouvelle en prose. — Les Mémoires devront être remis, franco, *avant le 31 décembre 1880*. — Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Houzeau de Lehaie, secrétaire général de la Société.

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN met au concours pour 1881, *Poésie*, 1° Un sujet laissé au choix des concurrents; 2° Les paroles d'un chœur à quatre voix d'homme pour orphéon; — *Prose*, Biographie d'un personnage célèbre du département de l'Aisne, avec appréciation de ses travaux. — Les mémoires des concurrents devront être envoyés *avant le 31 décembre 1880*, au Président de la Société, à Saint-Quentin.

Réponses diverses.

M. C. S., à Alger : Je viens de lire votre longue et très intéressante communication sur *Moucharabieh*, avec toute l'attention qu'elle me semble mériter. Je m'empresse de vous en remercier; mais il me sera impossible de l'insérer, le COURRIER DE VAUGELAS ayant déjà, de l'avis de plusieurs de ses abonnés, parlé assez amplement d'une origine qui ne le concerne pas directement. — *M. G. B., à Saint-Pons (Hérault) :* L'expression *Perdre la tramontane* a été expliquée à la page 180 de la 3° année de mon journal, et celle de *A propos de bottes* l'a été à la page 36 de la 7° année.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures*.

Imprimerie G. DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 15. 1er Janvier 1881.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, un exemplaire; Concours littéraires, gratis.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

*Pourquoi dit-on d'un homme qui se croit bien informé du fond d'une chose et qui ne l'est point, qu'*IL NE SAIT PAS TOUTES LES FOIRES DE CHAMPAGNE ?

—

Les foires de Champagne étaient très célèbres au moyen âge, à raison de leur ancienneté (il en est fait mention dès l'an 427 dans une lettre de Sidoine Apollinaire à saint Loup) et de leur importance commerciale, dont voici une appréciation empruntée à Chéruel (*Dict. des Inst. de la France*, p. 442, col. 2) :

La France avait plusieurs foires annuelles très-importantes. On cite entre autres les foires de Saint-Denis, de Narbonne, de Beaucaire, de Lyon, et surtout les foires de Champagne. Les denrées de l'Orient, apportées à Marseille, remontaient le Rhône, jusqu'à Lyon, et de là se répandaient dans toute la France. Mais c'était principalement en Champagne que les marchands venaient faire leurs acquisitions. Ces foires étaient un rendez-vous des principales nations de l'Europe; on y improvisait des villes, dont les divers quartiers étaient occupés par les principaux métiers.

Les foires de Champagne avaient leur chancellerie particulière, et des chauffe-cire institués pour sceller les actes de vente que dressaient quarante notaires. Un officier public était chargé de veiller à ce que les poids et mesures ne donnassent lieu à aucune fraude. Enfin, pour que rien ne manquât à ces solemnités du commerce, la religion y ajoutait ses pompes et les ouvrait par une procession destinée à appeler la bénédiction de Dieu. Outre les garanties que chaque nation trouvait dans l'élection des maîtres des foires et des prud'hommes des différents métiers, elle avait encore, pour protéger ses intérêts, des magistrats particuliers que l'on appelait capitaines des foires. C'étaient de véritables consuls chargés de la défense de leurs concitoyens.

Ces foires, dit Quitard, offraient un point central de réunion aux marchands d'Espagne, d'Italie et des Pays-Bas, qu'on y voyait arriver en foule, et elles trouvaient dans la législation simple et commode qui les régissait toutes sortes d'éléments de prospérité. Mais il cessa d'en être ainsi à dater du règne de Philippe-le-Bel, devenu maître de la Champagne par sa femme. Lesdites foires furent multipliées dans un intérêt tout fiscal, il fallut une grande mémoire pour en retenir les dates diverses, et c'est probablement en faisant allusion à la difficulté qu'avaient les marchands à se les rappeler toutes, qu'anciennement on a dit d'un homme qui ignorait beaucoup de choses utiles, qu'*il ne savait pas toutes les foires de Champagne*, expression qui s'applique aujourd'hui à celui qui pense être bien informé du fond et du détail d'une affaire, quand, au contraire, sa science est fort incomplète à cet égard.

—

Si la multiplication des foires de Champagne, qui semble avoir donné naissance au proverbe en question, fut bien réellement due à Philippe-le-Bel, dont l'avènement au trône eut lieu en 1285, ce proverbe a de grandes chances pour remonter à la fin du XIIIe siècle.

×

Seconde Question.

Quelle est, je vous prie, l'origine de l'expression SE METTRE EN GRÈVE, FAIRE GRÈVE, *qu'on applique à des ouvriers qui s'entendent entre eux pour cesser leur travail en même temps, afin d'amener leurs patrons à leur donner un salaire plus élevé, ou encore à exiger d'eux moins d'heures de travail ?*

—

On appelle généralement *grève* le bord d'une rivière

ou d'une mer sur lequel, en se retirant, l'eau met à découvert du gravier, des galets ou du gros sable.

A Paris, on désigne depuis longtemps sous ce nom le rivage de la Seine qui avoisine l'Hôtel-de-Ville, et, pour la même raison, la place située devant ce monument, s'est, pendant des siècles, appelée *place de Grève.*

C'est là que se firent les exécutions capitales jusqu'à la révolution de 1830, qu'avaient lieu les réjouissances publiques, et que, tous les ans, le prévôt des marchands et les échevins faisaient tirer un feu d'artifice à la Saint-Jean.

C'était également sur cette place que, de temps immémorial, se réunissaient, le matin, les ouvriers en bâtiment, à l'effet de s'y renseigner mutuellement sur les travaux en voie d'exécution, et de s'y faire embaucher par les divers entrepreneurs ayant besoin d'un plus grand nombre de bras.

Dans ces derniers temps, les questions relatives à une plus juste répartition, entre les patrons et les ouvriers, des fruits de leur travail commun et de l'élévation des salaires se sont agitées, et surtout dans ces groupes, où l'on demandait avant tout de pouvoir vivre par son travail.

Souvent le choc des intérêts mis ainsi en présence a causé de regrettables coalitions qui ont eu pour résultat de suspendre tout travail. Les interdits lancés sur tous les ateliers et tous les chantiers ayant amené encore plus d'ouvriers que de coutume, l'usage s'est établi, dans les divers corps d'état, d'appliquer le mot *grève* à toute interruption de travail provenant d'une coalition ; et aujourd'hui, on dit *faire grève, se mettre en grève* pour signifier, en parlant d'une catégorie quelconque de travailleurs, qu'ils exigent pour condition essentielle à la reprise de leur travail, volontairement abandonné, le redressement préalable des griefs qu'ils allèguent, griefs qui ont presque toujours pour objet une augmentation de salaire.

×

Troisième Question.

*Pour dire que quelqu'un est mort dans un endroit dont on parle, on dit familièrement qu'*IL Y A LAISSÉ SES BOTTES ; *comment expliquez-vous que cette phrase puisse avoir un tel sens ?*

—

En parcourant l'*Histoire comique de Francion,* édit. de 1858, je suis tombé sur le passage suivant (liv. X, p. 423), qui a la prétention d'expliquer ainsi cette manière de parler :

Quand quelqu'un est mort en une bataille, nous disons seulement : *Il y a laissé ses bottes,* comme si elles étoient le vrai séjour de l'âme du cavalier, et si elle y habitoit autant, voire davantage, que dans le corps.

Mais je ne pense pas que ce soit cette hypothèse qui ait donné naissance au proverbe dont il s'agit ; et à l'explication qu'elle fournit, je préfère de beaucoup celle qui va suivre :

Autrefois les bottes étaient la chaussure de tous les nobles ou chevaliers qui allaient à la guerre, et naturellement, elles leur restaient presque toujours aux pieds. Partant, les bottes étaient regardées comme une partie essentielle du chevalier, et l'union de l'homme et de la chaussure éperonnée était tenue pour si intime en quelque sorte que, pour dire d'un chevalier qu'il avait péri dans une expédition lointaine, on se servait de l'expression euphémique *il y a laissé ses bottes.*

Pendant un certain temps, cette phrase fut sans doute exclusivement employée en parlant des chevaliers ; mais plus tard, l'usage de la botte étant devenu général, ladite phrase a fini par s'appliquer à tous les hommes, surtout dans le discours familier.

×

Quatrième Question.

Pourquoi a-t-on donné le nom de RUE DE L'ÉCHELLE *à une certaine rue de Paris qui se trouve dans le voisinage du Palais-Royal ? Cette dénomination n'est-elle pas due à quelque anecdote, à quelque accident ? Vous me feriez un vrai plaisir en répondant à cette question.*

—

Dans son *Dictionnaire des rues de Paris*, Lazare nous apprend que cette rue ne porte aucune dénomination sur le plan de Gomboust, publié en 1652, et que le censier de l'archevêché de 1633 est le premier document qui la désigne sous le nom de l'*échelle.*

Pourquoi lui avoir donné ce nom ?

L'*échelle*, comme on le voit dans Du Cange au mot *scala*, était autrefois le symbole de la haute justice. Elle consistait en un échafaud où l'on montait par des degrés qui avaient la forme d'échelons, et où l'on exposait à la vue du public ceux que l'on voulait noter d'infamie.

On attachait à l'*échelle* les polygames, les parjures et les blasphémateurs.

A Paris, les hauts justiciers avaient une *échelle* dans les divers lieux où ils faisaient punir les coupables. L'échelle de l'abbé de Saint-Germain était près du petit marché Saint-Germain ; l'évêque de Paris avait la sienne dans le parvis de Notre-Dame ; celle du prieuré de Saint-Martin se voyait dans le cloître de Saint-Nicolas-des-Champs ; celle du Temple était située vers la rue Michel-le-Comte.

Or, autrefois, les évêques de Paris avaient aussi une *échelle* dans le voisinage du Palais-Royal, et c'est grâce à cet instrument de justice que la *rue de l'Échelle* a reçu le nom qu'elle a porté jusqu'à présent, quoique la plupart des échelles patibulaires aient été détruites avant le XVIIIe siècle.

—

D'après un avis de l'*Encyclopédie méthodique* (*Jurisp.* t. IV, p. 165, col. 2), il faut bien se garder de confondre ce qu'on appelait l'*échelle* avec la potence ou gibet. Les *échelles* servaient pour l'application des peines inférieures à la peine capitale, tandis que la potence ou gibet, ainsi que les fourches patibulaires servaient quand il devait y avoir exécution à mort.

×

Cinquième Question.

Je vous serais obligé si vous vouliez bien, dans un de vos prochains numéros du COURRIER, *me dire la raison pour laquelle on dit quelquefois d'un homme qui a fait*

banqueroute, *qu'*IL PORTE LE BONNET VERT. *Mes remerciements anticipés pour votre réponse.*

—

Le *bonnet vert* était une marque d'infamie à laquelle on assujétissait autrefois ceux qui faisaient cession de leurs biens à leurs créanciers, soit qu'ils eussent été ruinés par leur faute ou par cas fortuit, et cela, de peur que le bénéfice de cession n'invitât les débiteurs de mauvaise foi à frauder leurs créanciers.

D'après le *Dictionnaire de Trévoux*, la couleur verte de ce bonnet annonçait que le cessionnaire était entièrement libéré parce qu'elle était le symbole de la liberté.

Les voilà sans crédit, sans argent, sans ressources,
Prêts à *porter le bonnet vert*.
(La Fontaine, *Fab.* liv. XII, 7.)

Et si je n'eusse enfin pour garantir mon corps
Trouvé d'un *bonnet vert* le secours salutaire,
Je n'aurois fait que d'impuissants efforts
Pour échapper au décret consulaire.
(Ghérardi, *Esope*, acte IV, sc 6.)

Bien avant la fin du XVIIIe siècle, on n'obligeait plus les cessionnaires à porter le bonnet en question ; mais nous n'en avons pas moins conservé l'expression *porter le bonnet vert* pour parler d'un homme auquel on peut, à juste titre, reprocher d'être un banqueroutier.

—

La première trace que l'on trouve du *bonnet vert* infligé au débiteur insolvable remonte chez nous à l'année 1580. Un arrêt du parlement de Paris ordonna en effet, cette année, que, suivant l'usage établi à Laval, un nommé Bulsigue, qui ne pouvait acquitter ses dettes, porterait à l'avenir *bonnet* ou *chapeau vert*. D'où il suit que l'expression *porter le bonnet vert* date très probablement de la fin du XVIe siècle.

✕

Sixième Question.

La question qui vient de vous être adressée concernant le mot QUIBUS *me suggère l'idée de vous demander à mon tour d'où vous pensez que peut provenir l'acception analogue, celle de pécule, donnée dans le langage plus ou moins familier au terme* SAINT-FRUSQUIN. *Je vous remercie d'avance de votre réponse, si tant est que cette demande vous paraisse en mériter une.*

—

Voici comment j'explique le sens de pécule que se trouve exprimer *saint-frusquin :*

Le vieux français avait le substantif pluriel *frusques* usité dans le sens de nippes, hardes, effets, substantif qu'on emploie encore quelquefois, comme en est la preuve la phrase suivante, trouvée dans le Supplément de M. Littré :

Il avait alors échangé ses *frusques* pour d'autres plus décentes et avait disparu.
(*Gazette des Trib.*, 15-17 janvier 1875, p. 158, 3 col.)

Ce mot a formé *frusquin* dans le sens d'habit (ce qui n'a rien de surprenant quand on sait que le populaire dit *se frusquiner* pour s'habiller, *frusquineur*, pour tailleur, etc.), fait mis en évidence par cette citation :

Il vise à ta déconfiture
Et la perte de ta fressure,
De ton bandeau, de ton *frusquin*,
Du moule de ton cazaquin.
(Scarron, *Virg. trav.*, liv. III.)

De là, *frusquin* en est venu, par extension, à signifier l'argent qu'on a économisé, celui qu'on a en poche, puis le bien, le patrimoine, et enfin le bagage, le trousseau, tout ce qu'on a de vaillant :

Puis, dans deux petits sacs, mettant tout son *frusquin*,
S'en va joindre une caravane.
(Senecé, *Le Serp. mang. de kaimac.*)

J'en érons-ty pus de *frusquin ?*
(*Le Coup d'œil purin*, Dict. d'argot, p. 178. col. 2.)

Mais *frusquin*, terme qualifié de bas par Furetière, avait un synonyme dans le langage familier, *saint-crepin*, comme le montrent ces vers que j'emprunte à Saint-Julien (*Cour. burl. de la guer. de Paris*) :

Ce même jour les ennemis
Traînèrent canons plus de six,
Dont ils firent battre en ruine
Le château de M. de Luyne,
Lesigny, qui le lendemain
Fut pris et tout son *saint-crépin*.

Or, par pure imitation, on mit également *saint* devant *frusquin*, et l'on a employé *saint-frusquin* dans le même sens que, jusqu'alors, on avait réservé à *frusquin* tout seul :

Mamselle Javotte et sa mère furent un bout de temps sur mes crochets, que mon *saint-frusquin* s'en alloit petit à petit.
(Le comte de Caylus. *Œuvres badines*. t. X, p. 59.)

J'étais parfois trop bête
D'aimer ce libertin
Qui venait tête à tête
Manger mon *saint-frusquin*.
(Vadé, cité par Alf. Delvau.)

Priam, cet homme sans pareil...
Mit sous bonne et fidèle garde
Ses vaisseaux et son *saint-frusquin*.
(*La guerre de Troie*, ch. III, p. 41.)

ÉTRANGER

Première Question.

Comment est venu au mot SAGE-FEMME *le sens particulier qu'on lui donne aujourd'hui ?*

—

Au XVIe siècle, on désignait encore les accoucheuses par le terme de *matrone*, du latin *matrona*, dérivé augmentatif de *mater*, mère ; mais comme, pendant le XIVe et le XVe, ce mot avait servi aussi à désigner une houlière, une entremetteuse, on l'avait remplacé par *sage-femme*, qu'on a toujours employé depuis :

Socrates disoit, que les *sages femmes* en prenant ce mestier de faire engendrer les aultres, quittent le mestier d'engendrer, elles.
(Montaigne, II, p. 240.)

Ce qui advient aussi souventesfois aux enfantemens difficiles, quand les *sages-femmes* tirans les bras des enfans, disloquent les jointures de l'espaule et de la cuisse.
(Paré, vol. II, p. 350, col. 1.)

Maintenant, comment *sage* a-t-il pu prendre place dans cette nouvelle dénomination ? Ce n'est pas, il me semble, très difficile à expliquer

En effet, nous avons eu autrefois l'adjectif *sage* (de *sapere*, au figuré, savoir) avec le sens de *instruit*, *expérimenté*, comme le prouvent ces exemples :

Et de sa lei mult par est *saives* hom.
(*Chans. de Roland*, ch. IV, vers 779.)

Celsus qui fut *sage*-hom de loix.
(Du Cange, *Sapientes.*)

Tel est renommé bien *saige* homme,
Qui en effect n'est que une beste.
(Gringoire, *Faint. du monde qui règne*, p. 6.)

Et sachez que les Troyens anciennement qui arriverent au pays trouverent une miniere d'estain; car il y avoit entre eulx ung maistre qui estoit merveilleusement *sage* en tous metaulx.
(Perceforest, t. I, f° 151.)

Quel sera le succès, le temps nous fera *sages*.
(Pasquier, *Lett.* t. II, p. 70.)

Et cet adjectif s'appliquait avec la même signification aux femmes instruites, ce dont on trouve la preuve dans la 3ᵉ journée, ch. 7 des *Évangiles des quenouilles*, ouvrage du xvᵉ siècle :

Baudine Camuse dist bien que ou pays de Savoie a pluiseurs *sages* femmes, car pour faire bel ou lait temps, elles en sont maistresses.

Or, si l'adjectif *sage* pouvait se dire alors de toute femme qui avait reçu de l'instruction, n'a-t-il pas été naturel qu'on le dît spécialement d'une accoucheuse, personne qui ne peut bien s'acquitter de ses fonctions qu'à la condition d'être instruite, d'avoir suivi des cours d'anatomie dans un hôpital, d'avoir passé des examens sévères, et exercé pendant plus ou moins de temps sous les yeux de savants professeurs?

×

Seconde Question.

Pourquoi appelez-vous, dans votre langue, du nom de Denier a Dieu *la pièce de monnaie que vous donnez à un concierge pour retenir un appartement, ou à un domestique pour l'engager à votre service?*

—

Aujourd'hui, le *denier à Dieu* est la pièce de monnaie que l'on donne comme arrhes aux serviteurs qu'on prend à gages, au propriétaire qui vous accorde quelque chose en location, à la personne à qui l'on achète quelque objet :

Deux cents francs un garçon, sans le *denier à Dieu*, sabots, blouse et chapeau pour la première année.
(P.-L. Courier, II, p. 278.)

Mais, pendant le moyen âge, cette expression avait une signification toute différente.

Nos religieux ancêtres étaient dans l'usage de donner un *denier*, petite monnaie valant le douzième du sou, comme pour rendre Dieu garant et témoin d'un marché, usage auquel fait allusion le passage suivant, où Pathelin dit au marchand qui lui vend du drap :

Dieu sera
Payé des premiers, c'est raison.
Voici ung *denier*, ne faison
Rien qui soit où Dieu ne se nomme.
(*Farce de Pathelin*, p. 12, Lyon, 1538.)

Or, cette contribution, qui fut convertie en impôt véritable pour plusieurs corporations (les orfèvres de Paris, par exemple, étaient tenus de verser dans la *boîte de saint Éloi* un denier pour toutes leurs ventes) s'employait ordinairement en aumônes, destination qui pourrait certainement expliquer la dénomination de *denier à Dieu* (denier offert à Dieu) dans le cas où l'idée qui a présidé à l'institution de la chose qu'elle désigne ne le ferait pas d'une manière suffisante.

×

Troisième Question.

Voici une curieuse expression française : Lanterne sourde. *Je vous prierais de vouloir bien m'expliquer comment ces deux mots ont pu être associés, car toutes mes recherches dans Littré et ailleurs n'ont pu me donner la solution de cette difficulté.*

—

Je l'avoue, quand l'anglais dit *dark-lantern* (lanterne obscure); l'allemand *Blendlaterne* (lanterne aveugle); l'italien *lanterna cieca* (aussi lanterne aveugle); l'espagnol *farol de ronda* (fanal de ronde), et le portugais *lanterna de furto-fogo* (lanterne à feu caché), il y a lieu de se demander comment il se peut que le français dise, lui, *lanterne sourde*.

Mais ce qualificatif que, de prime abord, on est surpris de trouver auprès du substantif *lanterne*, n'est point inexplicable, si l'on veut bien remonter à la signification qu'il avait dans la langue latine.

En effet, dans cette langue, *surdus*, dont nous avons fait *sourd*, se disait (autant du moins que j'ai pu en juger par la lecture des exemples qu'en fournissent le dictionnaire de Quicherat et celui de Freund) de toute perception faible concernant l'un quelconque de nos sens. Or, dans *lanterne sourde*, la seule expression française peut-être où un substantif désignant un objet lumineux soit accompagné d'un adjectif qui semble avoir trait au bruit, *sourd* se rapporte, non pas à l'impression faite sur le sens de l'ouïe, mais bien à celle qui se produit sur le sens de la vue; il veut dire ici *obscur*, *terne*, *sombre*.

×

Quatrième Question.

Dans le premier-Paris d'un journal dont je regrette d'avoir oublié le titre, j'ai rencontré cette phrase finale : « Et allez donc musique, messieurs les Vert-de-Gris *». J'ai consulté tous les dictionnaires, anciens et modernes, que j'ai pu me procurer, et aucun d'eux n'a pu me renseigner sur ces messieurs-là. Je viens vous prier de vouloir bien le faire à votre tour, ayant tout lieu de croire que vous serez plus heureux.*

—

Pendant 20 ans au moins, avant la guerre de 1870, on a vu à Paris, sur les places de la Bourse, de la Madeleine, de la Bastille et du Château-d'Eau, un fameux charlatan du nom de Mangin, qui vendait des crayons de mine de plomb.

Il se montrait dans une voiture à deux chevaux, qu'il conduisait lui-même ; il portait une tunique de velours noir à franges d'or, des brassards, une cuirasse, un casque étincelant, et il était ceint d'une épée.

Derrière lui, au fond de la voiture, se trouvait, sur

un siège élevé, son domestique, affublé d'une tunique plus modeste, et coiffé d'un casque sans cimier.

Ce personnage, qui jouait de l'orgue de Barbarie à la réquisition de son maître, avait reçu de celui-ci le singulier nom de *Vert-de-Gris*, ce qui est confirmé par Ch. Yriarte, dans ses *Célébrités de la rue*, p. 289 :

Le rôle de *Vert-de-Gris* est très-effacé. Son nom devient patronymique et sert à désigner tous ceux que Mangin attache à son char et arme chevaliers.

A n'en pas douter, la phrase que vous m'avez soumise a été inspirée à son auteur par le souvenir du célèbre marchand de crayons et de son acolyte.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° Ils agissent de même (avec l'impersonnel *agir*, on n'emploie pas le pronom *en*); — 2° ... Nous les avons *vus* naître hier sous les doigts (participe qui doit s'accorder avec son régime direct puisque celui-ci est le sujet de l'infinitif; dans une phrase d'une construction analogue, *hier* se place après l'infinitif); — 3° ... pour laquelle on faisait *fond* sur lui (pas *d's* à *fond*); — 4° ... *s'écrie* superbement M. Bourgeois; — 5° ... ce qu'il faut, ce n'est pas *de* les insulter, c'est *de* les honorer; — 6° ... comme un vieux chapeau *souvent mouillé* par les pluies; — 7° ... Le *Conservateur d'Auch* en bave *de toute la rage de sa plume* (voir *Courrier de Vaugelas*, 7e année, p. 19, où il est montré, par la comparaison avec *Traiter quelqu'un à-bouche-que-veux-tu*, que l'expression *à-plume-que-veux-tu* est impropre); — 8° ... réclamait à cor et à *cri* une enquête (il faut *cri* au singulier dans cette locution, qui veut dire : par le cor et par le cri).

Phrases à corriger
trouvées dans la presse périodique de Paris.

1° Pour son air de *Madame l'Archiduc*, elle portait une robe Restauration, en satin crême, garnie de falbalas d'or avec un ridicule au côté. Corsage duchesse de Berry.

(*Moniteur de la mode* du 27 novembre.)

2° En réponse, le Gavardie entonne un refrain sur l'intolérance du Président, qui vous lui cingle un joli rappel à l'ordre.

(*Le XIXe siècle* du 29 novembre.)

3° On a fait entendre clairement au roi des Hellènes que l'Europe, toute sympathique qu'elle soit à la Grèce, n'entend pas être à la merci de ses prétentions belliqueuses.

(*Le National* du 5 décembre).

4° Sur le char, pas une couronne, pas une fleur, pas un feuillage, rien qui mît un sourire ou un parfum sur la lourdeur des draperies noires pleurées d'argent.

(*L'Illustration* du 11 décembre.)

5° Il paraît que les messieurs prêtres sont tout à fait persécutés par le gouvernement. A peine sont-ils dans leur premier sommeil, dormant les poings fermés, qu'on sonne à leur porte. Ce sont les gendarmes.

(*L'Intransigeant* du 18 décembre.)

6° La femme, — et c'est ici que l'affaire prend des proportions épiques, — la femme n'est rien moins que la propre fille de feu Son Excellence monseigneur le duc de Persigny et de Mademoiselle de la Moskowa.

(*Le Voleur* du 17 décembre.)

7° Mais la Chambre, du moins, aura gardé les cordons de la bourse, devant lesquels, fussent-ils têtus comme des ânes rouges, tous les pouvoirs présents et passés ont toujours fini par capituler.

(*La Lanterne* du 21 décembre.)

8° Nous savons tous où l'art commence et finit; nous n'avons pas trouvé et nous ne trouverons jamais la limite qui sépare le peintre du vitrier, le statuaire du modeleur, le graveur du bousilleur aquafortiste, le musicien du musicastre, l'écrivain du gâcheur de papier.

(*Le XIXe siècle* du 20 décembre.)

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS
SECONDE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

François de Wailly.

(*Suite.*)

DE LA SYNTAXE.

Il semble à De Wailly que nos grammairiens ont trop multiplié les termes de l'art, qu'ils se sont trop arrêtés à les définir, et qu'enfin on a traité trop au long ce qui est purement élémentaire et connu par conséquent du plus grand nombre des lecteurs. Les termes, les définitions et les explications qu'on en donne, les déclinaisons et les conjugaisons, etc., forment la plus grande partie de nos ouvrages de grammaire : la connaissance de toutes ces choses est utile sans doute, mais elle ne suffit pas pour la pratique du langage. La syntaxe est, sans contredit, ce qu'il y a de plus nécessaire, et c'est la partie sur laquelle on s'est le moins étendu. Quant à l'auteur, il suivra un autre plan; il s'arrête peu aux définitions et traite fort au long de ce qui regarde cette partie trop négligée.

Le mot *syntaxe* vient d'un mot grec qui signifie arrangement, construction. La syntaxe, suivant le dictionnaire de l'Académie, édition de 1762, est l'arrangement, la construction des mots et des phrases selon les règles de la grammaire.

Dans toutes les langues, cet arrangement suppose deux choses, l'union des mots et leur accord.

Quant à l'union des mots, la syntaxe française apprend en quels cas l'article et la préposition doivent accompagner le nom ; en quels cas ils doivent ou peuvent être supprimés; elle enseigne la même chose pour les pronoms avant le verbe, etc.

Par rapport à l'accord des mots, la syntaxe nous dit que l'article, l'adjectif, le pronom et quelquefois le participe doivent être au même nombre que leur substantif ; que le verbe doit prendre la personne et le nombre de son nominatif; que le nom régi doit paraître sans préposition ou avec une préposition, selon que l'exige le mot régissant, etc.

De l'usage de l'article. — Ce n'est point l'article qui détermine la signification du nom commun; c'est le nom même avec une restriction, ou tacite ou exprimée : restriction tacite qui naît des circonstances où je parle; quand, à Paris, je dis *le Roi*, c'est *le roi de France;* restriction exprimée, ou par un adjectif, *les hommes vertueux modèrent leurs passions;* ou par un pronom suivi d'un verbe, *les hommes qui aiment l'étude sont avares de leur temps.*

Dans le Dictionnaire de l'Académie, au mot *papier*, on

trouve *du grand papier*, *du petit papier*, et M. Domairon en conclut qu'on peut indifféremment employer ou supprimer l'article avant les noms au singulier. On peut employer *du, des* avant un adjectif et un substantif quand ces noms ne sont pas pris dans un sens partitif, comme *je me suis servi du grand et du petit papier, des beaux livres que vous m'avez donnés.* Mais on supprime l'article quand le nom est pris dans un sens partitif : *cela fait faire de mauvais sang.* Il faut regarder *du grand papier* comme une faute d'impression.

Avec *pas* et *point*, on met quelquefois l'article avant le nom, c'est quand *pas* ou *point* ne tombe que sur le verbe, sans influer sur le régime : *Pourvu qu'on ne coupe point des mots inséparables, le substantif au vocatif se place où l'on veut.*

Bien mis pour *beaucoup* est suivi de l'article : *Voilà des diamants qui ont bien de l'éclat.* La raison de cette différence c'est que *bien* est adverbe et signifie largement, en abondance, au lieu que *beaucoup*, *peu*, *pas*, etc., sont de véritables noms, du moins ils l'ont été dans l'origine. Ainsi comme on dit *il a une grande quantité de livres* ; *il a un petit nombre d'amis*, etc., on dit de même *il a beaucoup de livres ; il a peu d'amis*, etc.

Si l'adjectif et le substantif ne forment qu'un sens indivisible, on fait usage de l'article : *Cet homme a de l'esprit, des belles-lettres.* Mais on ne doit pas dire *Devenons comme des petits enfants sans orgueil, sans déguisement et sans malice.*

Les noms communs ne prennent pas l'article lorsqu'ils sont placés en forme d'adresse, comme *Il loge rue Cassette, fauxbourg S. Germain, quartier S. Sulpice.* C'est par abréviation qu'on parle ainsi.

Les noms de villes ou de lieux particuliers, formés d'un nom commun, gardent toujours l'article comme une portion inséparable : *La Vilette, le Caire, la Fère, le Havre*, etc.

On met l'article avant le nom propre des personnes pour qui on marque du mépris ou peu d'estime. C'est ainsi que l'on parle des femmes débauchées, et quelquefois des actrices : *On dit que la Lamaure soutenoit par la beauté de sa voix les mauvais opera.*

On met aussi l'article avant plusieurs noms italiens, pourvu que ce ne soient pas des noms de baptême : *le Tasse, le Dante*, en sous-entendant *poète*.

On joint toujours l'article aux noms de lieux peu connus; comme *le Mexique*, *le Japon*, *les Indes*, *le Pérou*, etc., et à ceux-ci : *la Marche, le Maine, le Milanès, le Perche*, etc.

Il y a des noms de provinces, d'îles et de royaumes qui s'emploient toujours sans article : *Valence, Candie, Corfou*, etc. : *Valence est une des plus agréables provinces d'Espagne.* C'est parce que ces provinces, îles et royaumes ont le même nom que leur ville capitale. Aussi, pour ôter l'équivoque, dit-on souvent *le royaume de Naples, la république, la ville de Venise.*

Généralement, l'article accompagne les adjectifs placés avant ou après un nom propre, pour distinguer la personne dont on parle de celles qui pourraient porter le même nom : *Louis le Grand, fils de Louis le Juste.* Cependant on dit sans article : *César-Auguste, Philippe-Auguste, Louis-Dieu-donné, Henri premier*, etc.

On répète l'article avant les adjectifs qui précèdent le substantif, surtout lorsqu'ils expriment des qualités opposées : *Les vieux et les nouveaux soldats firent également bien leur devoir.*

Accord de l'article, de l'adjectif, du pronom et du verbe, avec le substantif. — Les règles qui regardent l'article, l'adjectif, le pronom et le verbe, par rapport à la concordance, étant à peu de chose près les mêmes, Wailly va en traiter en même temps, pour éviter une répétition ennuyeuse. Qu'on se rappelle seulement que la concordance du verbe ne regarde ici que le nombre; ce qui concerne le genre pour les participes devant avoir un article spécial.

Première règle. — L'article, l'adjectif, le pronom et le verbe qui ne se rapportent qu'à un substantif se mettent au même genre et au même nombre que ce substantif; mais il y a des exceptions que l'auteur va faire connaître :

1° Le substantif *personne* est féminin, et tout le monde convient qu'il faut dire : *Les personnes mal intentionnées empoisonnent tout ce qu'elles disent ;* mais on pourra, dit Vaugelas, mettre au masculin le pronom qui se rapporte à *personne*, si ce pronom en est séparé par plusieurs mots, comme *J'ai eu cette consolation dans mes ennuis qu'une infinité de personnes qualifiées ont pris la peine de me témoigner le déplaisir qu'ils en ont eu.*

Pourtant, puisque le substantif *personne* est toujours féminin, il serait à souhaiter que l'on mît toujours au féminin les adjectifs et les pronoms qui s'y rapportent.

2° Nos adjectifs sont souvent pris adverbialement, et alors, ils sont toujours au masculin singulier : *Elle chante faux, elles parlent haut*, etc. Cependant on dit *une nouvelle venue, des fleurs fraîches cœuillies.*

3° Le mot *tout* mis pour *quoique très*, ou pour *entièrement*, ne prend ni genre ni nombre 1° lorsqu'il est suivi d'un adjectif masculin ou d'un adverbe : *Les plus grands philosophes tout éclairés qu'ils sont*, etc. 2° lorsqu'il est suivi d'un adjectif féminin qui commence par une voyelle ou une *h* non aspirée : *Elles sont tout interdites* ; *la vertu tout austère qu'elle est*, etc.

Avec cette signification, *tout* ne devrait prendre ni genre ni nombre, comme les autres adjectifs pris adverbialement ; et de même qu'on dit *elle chante faux*, *elles parlent haut*, on devrait dire *elle est tout consolée*, *elles sont tout consolées.* On éviterait par là une équivoque. Ces mots *elles sont toutes consolées*, peuvent signifier, ou que toutes les personnes dont on parle sont consolées, ou bien que ces personnes sont entièrement consolées, ce qui fait deux sens tout à fait différents.

4° *Quelque ... que* signifie à peu près la même chose que *quoique*. Quand il y a un substantif entre *quelque* et *que*, on écrit *quelques*, si le substantif est au pluriel : *quelques richesses que vous ayez, de quelques avantages que vous jouissiez*, etc.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Littérature, composition et style. Leçons professées dans les cours spéciaux de l'Hôtel-de-ville de Paris; par Wilhelm Rinn, agrégé de l'Université. Publiées et revues par M. Charles Rinn, professeur. In-12, VIII-442 p. Paris, lib. Delalain frères. 4 fr.

Aux étudiants. Douleurs et devoir de l'humanité; par Eugène Audet, docteur en médecine. In-8°, LXIX-384 p. Senlis, imprimerie Payen.

Un artiste oublié. J.-B. Massé, peintre de Louis XV, dessinateur-graveur; documents inédits, publiés par Emile Campardon. Gr. in-16, 302 p. Paris, lib. Charavay frères.

Une femme de proie; scènes de la vie parisienne ; par Jules Claretie. In-18 jésus, 389 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr. 50.

Les Merveilles du mont Saint-Michel; par Paul Féval. In-8°, XLIV-356 p. et grav. Paris, lib. Palmé. 8 fr.

Rose Printemps; par G. de La Landelle. In-18 jésus, 330 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

La Baladine; par Xavier de Montépin. 2e édition. 2 vol. in-18 jésus, 670 p. Paris, lib. Dentu. 6 fr.

Roland furieux; par Arioste. Traduction nouvelle, par Francisque Reynard. 3 vol. petit in-12, XVI-1090 p. et portrait. Paris, lib. Lemerre. Chaque vol., 5 fr.

Les Voleurs de Londres ; par Charles Dickens. Traduction de La Bédollière. Nouvelle édition, revue. In-8°, 236 p. Limoges, lib. C. Barbou.

Histoire d'une montagne ; par Élysée Reclus. In-8°, 257 p. et grav. Paris, librairie Hetzel et Cie. 5 fr.

Baptême de sang; par Paul Timon. In-18 jésus. 384 p. Paris, lib. Dentu.

Les Comédies de Térence. Traduction nouvelle, par Victor Bétolaud, ancien professeur. In-18 jésus, XII-707 p. Paris, lib. Garnier frères.

Recueil des sujets de composition donnés aux examens du brevet de capacité et du brevet de sous-maîtresse dans les diverses académies pendant les années 1879 et 1880, etc.; avec un résumé de la législation relative aux diverses épreuves du brevet; par E. d'Ollendon, attaché au ministère de l'Instruction publique. In-18 jésus, XXIV-444 p. Paris, lib. Delagrave. 2 fr. 75.

Le Roman d'un brave homme ; par Edmond About. In-18 jésus, VI-457 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

La Mer et ses héros. Ouvrage écrit d'après les dictionnaires historique et de la conversation, les encyclopédies, etc.; par Alphonse d'Augerot. Gr. in-8°, XV-272 p. Limoges, lib. C. Barbou.

Histoire de la Mode en France. La toilette des femmes depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours; par Auguste Challamel. Nouvelle édition, ornée de 21 pl. coloriées d'aprés les aquarelles de F. Lix et de culs-de-lampe par Scott. In-8°, 332 p. Paris, lib. Hennuyer. 16 fr.

Les Tragédies du mariage. Première partie : La célèbre Laurianne ; par Constant Guéroult. In-18 jésus, 373 p. Paris. lib. Dentu.

La Bohême tapageuse. Première partie : Raphaëlle ; deuxième partie : la duchesse d'Arvernes; troisième partie : Corysandre ; par Hector Malot. 3 vol. In-18 jésus, 1265 p. Paris, lib. Dentu.

Petit traité de poésie française; par Théodore de Banville. In-18 jésus. 333 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Dictionnaire historique de la langue française, comprenant l'origine, les formes diverses, les acceptions successives des mots, avec un choix d'exemples tirés des écrivains les plus autorisés, publié par l'Académie française. T. 2. Deuxième partie. In-4° à 2 col., p. 201 à 400. Paris, lib. F. Didot et Cie.

Les amours extravagantes de la princesse Djalavann; par Quatrelles, In-18 jésus, 419 p. Paris. lib. Hetzel et Cie. 3 fr. 50.

Promenades japonaises. Tokio-Nikko. Texte par Emile Guimet. Dessins de Félix Regamey. In-4°, 292 p. avec 39 pl. hors texte et gravures. Paris, lib. Charpentier. 25 fr.

Publications antérieures :

LES ESSAIS DE MONTAIGNE réimprimés sur l'édition originale de 1588, avec notes, glossaire et index. — — Par MM. *H. Motheau* et *D. Jouaust*, et précédés d'une note par M. *S. de Sacy*, de l'Académie française. — Portrait gravé à l'eau-forte par Gaucherel. — T. 4. In-8°, LXVII-360 p. — Paris, *Librairie des bibliophiles*. — Prix : 12 fr. 50. Les 4 volumes, 50 fr.

LE VOLONTAIRE DE 1793, général du premier empire, Jean-Baptiste Girard, duc de Ligny. — Par le baron ROBERT DU CASSE. — In-12, 427 pages. — Paris, librairie *Dillet*. — Prix : 3 francs.

CHANSONNIER HISTORIQUE DU XVIIIe SIÈCLE. — Publié avec introduction, commentaires, notes et index par ÉMILE RAUNIÉ, archiviste-paléographe. — Première partie : LA RÉGENCE. — T. IV. In-18 jésus, 310 pages et portraits à l'eau-forte, par Rousselle. — Paris, librairie *Quantin*, rue Saint-Benoît-Saint-Germain. — Prix : 10 fr.

HISTOIRE DU THÉATRE EN FRANCE. LES MYSTÈRES. — Par L. PETIT DE JULLEVILLE, maître de langue et de littérature françaises à l'École normale supérieure. — 2 vol. In-8°, 1115 pages. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — 15 francs.

ÉTUDES SUR LA LITTÉRATURE FRANÇAISE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — Par PAUL STAPFER, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble. — In-18 jésus. 373 pages. — Paris, librairie *Fischbacher*, 33, rue de Seine.

LES NATIONALES, POÉSIES BELGES. — Deuxième édition. — Par le Dr ÉMILE VALENTIN. — A Namur, chez *Paul Godenne*, imprimeur-éditeur, 13, rue de Bruxelles. — Prix : 7 francs.

ASPIRATIONS ET INSPIRATIONS CHAMPÊTRES. — POÉSIES. — Par AUGUSTE DE VAUCELLE. — Paris, *Fischbacher*, éditeur, 33, rue de Seine. — Prix : 3 fr. 50.

GLOSSAIRE EXPLICATIF DE QUELQUES RADICAUX et de quelques formes qui entrent fréquemment en composition dans les noms gaulois ou celtiques. — Par Tranois. — In-8°, 156 p. — Saint-Brieuc, librairie *Prud'homme*.

CHEFS-D'ŒUVRE DE DIDEROT. — Jacques le fataliste et son maître, avec notice, notes et variantes par André Lefèvre. — Tome IV. — *E. Picard*, éditeur à Paris, 5, passage des Favorites (271, rue de Vaugirard). — Prix : 2 fr. 50.

LE COMPOSITEUR ET LE CORRECTEUR TYPOGRAPHES. — Par G. Daupeley-Gouverneur, imprimeur, ancien correcteur à l'imprimerie Claye. — Paris, librairie *Rouvier et Logeat*, 7, passage Jouffroy. — Prix : 3 fr., et par la poste, 3 fr. 50.

ON N'ENTRE PAS ! — Par L. Saint-François. — Paris, *E. Dentu*, éditeur, libraire de la Société des gens de lettres, Palais-Royal, 15-17-19, galerie d'Orléans. — 3 fr. 50.

LOUIS XVIII. — Par le comte Oscar de Poli. — Paris, aux bureaux du journal la *Civilisation*, 12, rue de la Grange-Batelière. — Prix : 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Académie française. — L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1882 : *Éloge de Rotrou*. — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1881*. — Les concurrents sont avertis que l'étendue de leur travail doit être assez limitée pour que, à l'impression, l'ensemble ne dépasse pas trente pages du format in-4° des documents publiés par l'Académie. — Les ouvrages manuscrits destinés à concourir devront être déposés ou adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe, ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen. — Prix de 500 francs à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine étendue, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles présentement possédées par la France, ou qui ont été jadis occupées par elle. — Les envois devront être adressés francs de port, *avant le 1er mai 1881*, à M. Malbranche, secrétaire de l'Académie, chez M. Picard, libraire, 82, rue Bonaparte.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Programme des concours de 1881 : Poésie : La Société accordera 1° Une médaille d'or de la valeur de 200 francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.) ; 2° Une médaille d'or de la valeur de 100 francs à la meilleure pièce de genre (conte, ballade, élégie, fable, etc.) ; 3° Une médaille d'argent de la valeur de 50 francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Des médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions très honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents. — Les manuscrits devront être envoyés, francs de port, au secrétariat général de la Société, à Montauban, *avant le 1er février 1881*, terme de rigueur. — Pour plus amples renseignements, s'adresser au Secrétaire général, M. E. de Boissière.

Réponses diverses.

M. G., à La Chapelle : J'ai dit, 3e année, p. 124 du *Courrier de Vaugelas*, ce que je pense de l'orthographe de *Cuiller*, nom féminin. — *M. E. F., à Bedford :* L'expression *Faire brindisi* est la traduction littérale de l'italien *Far brindisi*, boire à la santé de. — *M. A., à Rieux :* Dans le sens de *immédiatement*, je considérerai toujours *Tout de suite* comme le superlatif de l'expression *De suite*. — *M. P. Q., à Montereau-faut-Yonne :* Je vous remercie de la lettre où vous appréciez mon explication de *Faut* dans le nom de votre ville. — *M. L. F., à l'Ile Maurice :* Je crois avoir assez bien expliqué *Promettre monts et merveilles* à la page 105 de la 9e année. — *M. E. L., à Paris :* J'ai corrigé l'erreur que vous me signalez.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures*.

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 16. 15 Janvier 1881.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.*)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATION.

Le numéro 14 de ce journal était à peine distribué que je recevais, au sujet de mon origine de *farce de fumiste*, qui s'y trouve, une communication m'apprenant la véritable source de cette expression. Je viens, en conséquence et aussitôt que possible, la faire connaître à mes lecteurs.

L'expression *farce de fumiste* est tirée, non des *Nouvelles à la main* de Nestor Roqueplan, comme je l'avais cru d'abord, mais bien d'un vaudeville de MM. Varner, Duvert et Lauzanne, intitulé la *Famille du fumiste*, pièce jouée pour la première fois, à Paris, sur la scène du Palais-Royal, le 5 février 1840.

Voici les principaux endroits et les circonstances où cette expression est employée par le facétieux Jérôme, fils du fumiste Lefèvre :

1° Jérôme prouve ainsi comme quoi il est « ingrat », mot qui se dit entre fumistes (acte I, scène 6) :

La fumée est ma bienfaiteuse.
C'est ell' qui m' nourrit censément,
Puisque, sans c'te pauvr' malheureuse,
Pas besoin d' nous; naturellement
L' métier aurait peu d'agrément ;
Et j' fais à cell' par qui qu' j'existe
Un' guerre à mort... (C'est mon état).
Alors je suis donc un ingrat.
C'est une *farce de fumiste*.

2° Ayant à répondre à la question « pourquoi tous les fumistes sont riches », il le fait en ces termes (acte I, scène 7) :

Je suis à mon aise, c'est vrai. Si, aujourd'hui pour demain, je voulais me croiser les bras, j'ai assez de quoi. Mais alors, je serais donc obligé de me promener en omnibus toute la journée avec une canne à pomme d'or et des bottes vernies comme il y en a d'aucuns. Çà m'irait tout juste comme un chapeau à trois cornes sur le dos de l'*obélixe*. (Il rit.) Eh! eh ! eh ! C'est une *farce de fumiste !*

3° Il s'agit de nommer un conseiller municipal. Jérôme propose, pour simplifier l'élection, de le tirer au doigt mouillé. Ses compagnons rient et lui s'applaudit (acte II, scène 1re) :

Farce de fumiste ! farce de fumiste !... Les fumistes en font de très bonnes.

4° Il compare sa tête aux têtes de loup dont il a coiffé tant de cheminées (acte II, scène 4) :

Ah ! j'ai posé bien des têtes de loup dans ma vie sur bien des tuyaux, et qui tournent à tout vent, jamais je n'en ai posé une pareille à la mienne... (Il rit.) Ah ! ah ! ah ! *farce de fumiste,*... quoi !

Il est évident que le personnage qui fait les plaisanteries que je viens de rapporter devait valoir à l'expression *farce de fumiste* la signification qui lui a été si justement donnée, celle de farce au gros sel, de plaisanterie d'un goût plus ou moins équivoque.

—

Je ne saurais trop vivement remercier M. Péricaud, l'abonné qui a bien voulu me faire connaître cette source véritable de *farce de fumiste* ; car c'est grâce à son empressement que je puis réparer, dès aujourd'hui, l'erreur que j'ai commise à l'égard de cette expression.

✕

Première Question.

On rencontre assez souvent, dans les textes du moyen âge, le terme de mépris Collibert, *dont je n'ai jamais pu découvrir l'étymologie. Auriez-vous la complaisance de vous en occuper, si, toutefois, la longue désuétude dans laquelle ce terme est tombé ne vous paraît pas incompatible avec la demande que je vous adresse ?*

—

Le moyen d'arriver à connaître le sens littéral d'un mot, c'est, il me semble, d'établir d'abord exactement le sens qu'on lui attribue.

Que faut-il donc entendre par les *Colliberts*, qu'on trouve aussi nommés *culvers*, *cuvers*, *cuyvers*, *quyvers* et *cuviers*, cette classe d'hommes qui, jusqu'à ce jour, n'ont pu être bien connus par personne?

Voici, sur leur condition, les renseignements les plus nouveaux qui aient encore été donnés; je les emprunte à un article de la *Revue critique*, publié dans le numéro du 16 août 1879 et rendant compte d'un ouvrage de M. Guillouard sur cette question d'histoire :

Les *Colliberts* étaient des tenanciers, possédant plus ou moins et payant une redevance plus ou moins forte; ils étaient assimilés aux vilains, aux bordiers, aux « radchenestri » et aux « bures » ou « buri ».

Dans les chartes rédigées en France, M. Guillouard nous montre que les *Colliberts* peuvent être propriétaires du sol, le vendre, l'acheter, le donner ou le transmettre par héritage; par conséquent, ils ne sont pas serfs, mais libres. Si quelquefois il est fait mention, dans les chartes, de donations de *Colliberts*, il s'agit non point de leurs personnes, mais de leurs redevances.

Enfin la liberté des *Colliberts* leur venait de l'affranchissement. Ils étaient d'anciens serfs affranchis par un même maître... M. Guillouard en donne la preuve d'après des textes du *Digeste*, qui n'avaient pas été utilisés : des inscriptions romaines lui ont même fourni des arguments à l'appui de sa thèse. C'est assez dire que le savant professeur n'a négligé aucune source d'investigations : les résultats auxquels il est arrivé l'ont amplement récompensé de ses efforts.

Si donc les *Colliberts* étaient, comme le dit la citation que je viens de faire, « d'anciens serfs affranchis par le même maître », je crois que leur nom a été formé tout simplement du mot latin *cum*, changé en *col* devant la consonne *l*, et de *liberti* (pluriel de *libertus*), nom que les Latins donnaient à ceux qui étaient affranchis par leur maître : *liberti Lentuli*, les affranchis de Lentulus. C'est un mot fait comme *co-détenu*, *co-accusé*, etc.

Du reste, cette étymologie peut, comme vous l'allez voir, expliquer toutes les formes diverses que *colliberts* a reçues au moyen âge.

Culvers. — C'est *cum*, avec *m* remplacée par *l* devant l'initiale de *liberti*, dont la syllabe *li* a été supprimée, et le *b* changé en *v*, mutation des plus ordinaires.

Cuvers. — C'est *culvers* moins *l*, qui disparaît devant *v*, comme l'*l* de *culpabilis*, le fait devant *p*, pour former *coupable*.

Cuyvers. — La voyelle *i* s'est souvent introduite après *u* là où elle n'était pas étymologique : de *puteus* on a fait *puits;* de *ducere*, l'ancien verbe *duire;* de *buxus*, le substantif *buis*, etc., etc.

Quyvers. — N'est autre chose que le précédent, où *qu* remplace *cu*, ce qui n'offre absolument rien d'anormal.

Cuviers. — C'est la seconde forme indiquée plus haut, avec un *i* parasite en plus avant l'*e:* un semblable fait orthographique se présente dans la plupart de nos anciens noms de profession ayant *er* pour finale (*boulangier* pour *boulanger*, *horlogier* pour *horloger*, *bouchier* pour *boucher*, *ménagier* pour *ménager*, etc.).

—

Quelques-uns ont vu dans le mot *colliberts* la signification de *colli liberti*, affranchis du collier; mais pour qui sait que les hommes de ce nom étaient des affranchis d'un « même maître », il est, je crois, complètement hors de doute que cette origine n'est pas le moins du monde admissible.

×

Seconde Question.

Je lirais avec plaisir, dans un de vos plus prochains numéros, l'origine que vous assignez à la conjonction PUISQUE, *qui marque un rapport de cause. Je m'intéresse beaucoup à la formation de ces termes de relation, qui ont un rôle si important dans le discours.*

—

Cette conjonction vient évidemment du latin *postquam*, car le texte suivant du *Livre des Rois* (p. 3) : *Surrexit autem Anna* postquam *comederat et biberat*, a été traduit par ces mots, en français du XIIe siècle :

Anna *puisque* ele out mangied et beud, levad.

Comme le latin *postquam* avait deux significations, la première, celle de *après que*, et la seconde (on passe facilement de l'idée de postériorité à l'idée de conséquence), celle de *parce que*, le français a pris naturellement *puisque* dans ces deux acceptions; en voici la preuve multiple :

(La conjonction *puisque* avec le sens de *après que*)

Kar *puisque* serment li est jugied, ne l'en pot pas puis lever per le jugement de Engleterre.

(*Lois de Guillaume*, § XXV.)

Li cuens de Haynnau doit servir l'evesque de Liege à ses besoins, de toute sa force, as despens de l'evesque, *puisque* li cuens sera issus de Haynnau.

(*Cartul. de Hainaut*, dans Reiffenberg, p. 311.)

Tuit mi penser sont à ma douce amie,
Puisque je sais mon cuer en sa baillie.

(*Chans. de Couci*, II.)

Mais *puis que* il out set anz passed, la mere aturnad un bel présent de flur, de sa pécunie, e de sun vin, e menad l'enfant jesque en Sylo.

(*Livre des Rois*, p. 5.)

(La conjonction *puisque* avec le sens de *parce que*)

Puis donc *qu*'on nous permet de prendre
Haleine, et que l'on nous défend de nous étendre.

(Racine, *Plaideurs*, III, 3.)

Puisqu'on plaide et qu'on meurt, et qu'on devient malade,
Il faut des médecins, il faut des avocats.

(La Fontaine, *Fab.* XII, 28.)

Tout vous est pardonné *puisque* je vois vos pleurs.

(Voltaire, *Alzire*, V, 7)

Mais, avec le temps, *puisque* cessa d'être usité dans le sens de *après que*, qui cependant semblait plus fréquent en latin, et il ne nous est plus resté, dans la langue moderne, que *puisque* exprimant que la proposition qui le suit est la cause de celle qui le précède.

—

Dans son *Origine et formation de la langue française*, De Chevallet a dit ou du moins a parfaitement donné à entendre (IIe part. liv. II, p. 400) que c'est nous qui avons doté la conjonction *puisque* de sa signification causale. Le savant philologue a commis là une erreur manifeste; la vérité est que les Latins nous avaient devancés à cet égard, comme je l'ai constaté plus haut.

×

Troisième Question.

Je désirerais bien être édifié sur ces points relatifs à l'expression MONT-PARNASSE, *désignant une montagne au sud de Paris : 1° pourquoi cette dénomination, 2° s'il est permis de supprimer* DU *entre* MONT-PARNASSE *et les mots* RUE, BOULEVARD *ou* FAUBOURG, *qui peuvent le précéder, et 3° s'il faut l'écrire avec ou sans tiret (l'Annuaire du commerce, pour l'année* 1880, *écrit* RUE DU MONTPARNASSE, *et l'Almanach Bottin, au contraire, écrit* RUE DU MONT-PARNASSE).

—

D'où vient cette dénomination. — Voici ce que disent Hurtaut et Magny (*Dictionn. de Paris*, tome I, p. 720) sur la butte du Mont-Parnasse; car, autrefois, les élévations de la capitale et de ses environs portaient le nom de buttes, comme plusieurs le font encore :

Cette butte, qui est située derrière les murs du clos des Chartreux, au-dessus de la barrière de Saint-Michel, est nommée ainsi, parce que c'étoit autrefois, comme c'est encore aujourd'hui [le volume où est prise cette citation a été publié en 1779] l'endroit où s'assemblent tous les Ecoliers des collèges de l'Université, les jours qu'ils ont congé. C'est en cet endroit où les uns disputoient contre les autres sur leurs poésies et autres ouvrages, et d'autres s'amusoient à différens jeux.

Ainsi, c'est à sa jeunesse universitaire d'autrefois, pleine des souvenirs de la Grèce, que Paris, qui l'ignore peut-être aujourd'hui, doit la dénomination poétique dont je m'occupe dans cet article.

Si l'on peut supprimer *du* entre *Mont-Parnasse* et le substantif commun qui le précède.— L'expression *Mont-Parnasse* est de composition identique à celle de *Mont-Valérien*. Or, de même qu'on dirait : *rue, passage, boulevard du Mont-Valérien* s'il existait de telles voies de communication, de même il faut dire *rue, passage, boulevard du Mont-Parnasse*.

Du reste, c'est de cette façon qu'on a construit dès l'origine, comme le prouve la citation suivante, extraite de l'ordonnance royale du 9 août 1760, relative à l'établissement de deux remparts extérieurs :

Art. 3. Conformément aux dits alignements, la partie dudit rempart, depuis la rue de Varennes jusqu'à la rue d'Enfer, sera plantée de quatre rangées d'arbres, et le surplus, à commencer de l'embranchement qui sera pris sur ledit rempart à l'endroit appelé la *butte du Mont-Parnasse*, en continuant jusqu'au bord de la rivière...

S'il faut mettre un trait d'union entre les deux termes de l'expression dont il s'agit. — Quant à l'orthographe, je sais très bien qu'on peut alléguer *Montsouris* et d'autres noms de lieux semblablement composés pour justifier *Montparnasse;* mais comme, à Paris, on écrit généralement cette dénomination en deux mots liés par un trait d'union, je suis d'avis qu'il faut tenir pour bon cet usage et continuer à le suivre.

×

Quatrième Question.

Parmi les gens âgés, il y en a qui se servent encore du vieux proverbe ALLER EN FLANDRE SANS COUTEAU, *comme équivalent de cet autre, probablement plus moderne,* S'EMBARQUER SANS BISCUIT. *J'espère que vous pourrez bientôt me dire, dans votre journal, comment vous expliquez cette première expression.*

—

D'après La Mésangère, ce proverbe serait venu de ce que, en Flandre comme en Allemagne, le couvert, dans les auberges, se mettait autrefois sans couteau et sans fourchette, attendu que chacun y avait l'habitude de porter ces deux ustensiles avec soi.

Mais je ne pense pas que ce soit de cette manière-là que ledit proverbe doive s'expliquer; il est dû à d'autres causes que j'ai trouvées dans l'*Encyclopédie méthodique* (*Jurisp.* tome III, p. 398, col. 1), et que je vais vous mettre sous les yeux :

L'usage des couteaux pointus a souvent occasionné des désordres. La Flandre est une des provinces où ils ont été les plus fréquens. C'est ce qui détermina Louis XIV à défendre, par une ordonnance du 12 janvier 1668, le port des *couteaux* pointus, à peine d'amende.

Cette peine légère n'ayant pu réprimer les excès qui se commettoient tous les jours, dans la chaleur de l'ivresse, un édit du mois de juin 1669 ordonna que celui qui porteroit des *couteaux* pointus, ou les tireroit à dessein d'en frapper, seroit condamné au carcan ou banni du royaume, lorsque le coup ne seroit suivi d'aucune blessure ; aux galères, s'il y avoit effusion de sang ; et à la mort, si le coup étoit suivi de mort, se réservant à lui seul d'accorder des lettres de rémission dans ce dernier cas.

Un arrêt du Parlement de Flandre, du 9 mars 1678, a étendu la prohibition de porter des *couteaux* et de s'en servir pour frapper, aux *couteaux non pointus*.

Après la lecture de cette citation, il me semble qu'on ne peut guère s'empêcher de croire que le port de tout couteau ayant été finalement défendu en Flandre, il était indispensable, pour les voyageurs qui visitaient cette province, de s'en munir avant d'y arriver, d'où l'expression *aller en Flandre sans couteau* pour signifier entreprendre une chose sans avoir fait les préparatifs nécessaires à son accomplissement.

—

Si l'explication que je viens de donner est la vraie, le proverbe en question serait loin d'être aussi ancien que vous paraissez le supposer ; car il ne peut évidemment pas être antérieur à l'année 1668 (date de la première des ordonnances sus-indiquées), ce qui ne constitue pas un bien grand âge pour une locution de cette espèce.

ÉTRANGER

Première Question.

Dans sa fable du CHAT ET LE VIEUX RAT, *La Fontaine dit : « C'était un* VIEUX ROUTIER, *il savait plus d'un tour ». Auriez-vous l'obligeance de me faire savoir, par la voie de votre journal, le sens qu'a* ROUTIER *dans ce vers, et l'étymologie du même mot ? Je vous en témoigne d'avance toute ma reconnaissance.*

—

A mon avis, ce mot de *routier* désigne un homme appartenant à ces bandes d'aventuriers pillards qui jouèrent un si grand rôle dans les guerres des XIIe et XIIIe siècles, et qui, d'après certains auteurs, étaient des gens de guerre employés par les seigneurs, qui ne leur donnaient pas de solde, ce qui leur faisait ravager les pays par où ils passaient.

Au figuré, un *vieux routier* est celui qui entend le train, le cours du monde, qui est versé, rompu et exercé aux affaires, comme devait l'être à celles de la guerre un soldat qui avait été longtemps dans des bandes dont je viens de parler : un homme qualifié ainsi devait connaître toutes les finesses, toutes les roueries, les ayant apprises et pratiquées dans son métier.

D'ailleurs, une preuve, il me semble, que *routier* était bien, pour La Fontaine, une allusion à un homme de guerre, dans la phrase de lui que vous me citez, c'est qu'il ajoute au sujet du Rat :

Même il avait perdu sa queue à la bataille.

—

D'après M. Littré, pour qui *routier* signifie, au propre, « qui connait bien les routes », il est évident que ce mot vient de *route*, chemin. Mais tel ne peut être là-dessus mon sentiment, le sens de *routier* que j'ai donné plus haut impliquant une tout autre origine.

On rencontre souvent, en effet, dans les poèmes du moyen âge, le vocable *route* ou *rote*, employé dans le sens de troupe, bande de soldats, par exemple :

Là véissiez les *routes* assemblées.
(*Garin le Loherain.*)

De quatre-vingts chevaliers qu'il y avoit en la *rote*, oncques n'en remaint un.
(Villehardouin, p. 93, dans Raynouard.)

Ainsi, comme nous en alions à pié et à cheval, une grand' *route* de Turs vint hurler à nous, et me porterent à terre et alerent par desus moy, et volerent mon escu de mon col.
(Joinville, *Hist. de saint Louis.*)

Or, c'est, je crois, de ce mot *route*, qui, selon Marca (*Hist. de Béarn*), vient du mot gaulois *rupta*, signifiant une bande de gens armés, et non de *route*, chemin, que dérive le *vieux routier* de notre fabuliste.

×

Seconde Question.

Madame de Sévigné a employé Trouver chape-chute *dans cette phrase, où elle parle de son fils : « Je lui dis que ce n'est point la vie d'un honnête homme, et qu'à force de s'exposer, il aura son fait, qu'*il trouvera quelque chape-chute. » *Peut-on faire usage de cette expression dans ce sens, qui est celui de mesaventure? Je désirerais bien vivement être renseigné par vous sur ce point non sans importance à mes yeux.*

Depuis le XIe siècle jusqu'au XVIe, le mot *chape* désigna, dans notre langue, une sorte de manteau long, sans plis, et agrafé par devant ; tout le monde le portait, les prêtres comme les autres citoyens.

Quant à *chute*, c'est l'ancien participe féminin du verbe *cheoir*, tomber, participe qu'au XVIe siècle on terminait par un *t*, comme le montrent ces exemples :

Le premier homme est *cheut*, pour ce que Dieu avoit jugé cela estre expedient.
(Calvin, *Instit.* 764.)

Perdition certes qui estoit à déplorer de tant d'ames qui estoient *cheutes* en si horribles précipices.
(Lanoue, 375.)

Le plus grand des éléphans, par cas d'adventure, estoit *cheut* de travers tout au beau milieu de la porte.
(Amyot, *Pyrrh.*, 75.)

L'utilité de la *chape* fit prendre à ce mot le sens vague de bien de chacun ; et, attendu qu'une *chape* tombée, perdue, était pour celui qui la trouvait une bonne aubaine, on employa *chape-chute*, au figuré, pour exprimer ce qui constitue une trouvaille agréable, sens qu'il a dans les citations que voici :

M. de T. sortant de la maison d'une dame avait failli d'être maltraité par certains raffinés qui cherchent volontiers des *chapes-cheutes* à l'entour de telles personnes.
(Régnier de la Planche, dans le Diction. de Dochez.)

Un villageois avait à l'écart son logis ;
Messer loup attendait *chape-chute* à la porte.
(La Fontaine, *Fab.* IV, 16.)

Nous avons ici un de nos magistrats bien malade, qui est M. Fouquet : ah ! la belle *chape-chute*, si cette âme moutonnière se laissait mourir.
(Gui Patin, cité par le Dict. de Dochez.)

Or, comme il résulte de ce qui précède que l'expression proverbiale *trouver* ou *chercher chape-chute* veut dire seulement chercher ou trouver une chose avantageuse, j'en conclus que Madame de Sévigné s'est gravement trompée en donnant à cette expression le sens de trouver quelque aventure désagréable, fâcheuse.

—

L'Académie, aussi bien dans son édition de 1878 que dans celle de 1835, adopte le sens que Madame de Sévigné a donné à *trouver chape-chute*, dans la phrase que vous me signalez. Malgré le profond respect que je professe pour l'illustre Compagnie, je n'en dirai pas moins que je regrette vivement sa décision sur ce point. Sans doute, il faut tenir compte et grand compte des expressions qu'emploie Madame de Sévigné ; mais comme elle n'est pas impeccable (la preuve s'en trouve justement au septième alinéa du « Feuilleton » de ce numéro), j'estime qu'il y a tels cas, entre autres celui sur lequel vous me faites l'honneur de me consulter, où il faut bien se garder d'imiter son exemple.

×

Troisième Question.

On dit quelquefois Aller grand'erre, *et, plus souvent,* Aller sur les erres de quelqu'un. *Quel est le véritable sens, le sens primitif de* Erre, *dans ces deux expressions?*

—

Le substantif *erres* qui se trouve dans *aller sur les erres de*... vient de l'ancien français *errer*, au sens du bas-latin *iterare*, formé de *iter*, route ; origine qui vaut à ce substantif la signification de chemin, voyage, traces :

Le jor qu'el devra l'*erre* prendre.
(*Rom. de la Rose*, 14521.)

Cependant la roine Ysabel fist appareiller son *erre* et ses besognes.
(Froissart, vol. I, ch. 9.)

Montauban demeura donc jusques à la paix en cet estat, où nous la lairrons pour conduire le duc de Montpensier et Burei joint à lui, sur les *airres* des vaineus.
(D'Aubigné, *Hist.* I, 162.)

Mais telle ne serait pas l'étymologie de *erre*, qui se trouve dans *aller grand'erre*. D'après Du Cange, ce dernier mot viendrait du substantif *aïr*, signifiant *hâte*, tiré, lui, du latin *adire*, comme *haïr* l'a été de *odire*, et *oïr* de *audire*, c'est-à-dire en supprimant le *d* :

Mout tost le archevesque li bref list,
Et en *aire* arere escrit
Si lur mandat, etc.
(*St Thom. de Canterbury*, ap. les Ducs de Norm., t. III, p. 623.)

Ceux qui prindrent à fouïr
Furent pourseus par tel *air*.
(Lobineau, *Hist. de Bret.*, t. II, p. 710)

Ils vont courir de grand *air*
Tant qu'à lur montre vont venir.
(Idem, p. 72.)

Du reste, si vous voulez bien remarquer que, dans le troisième des exemples relatifs à *erres* (au pluriel), ce substantif a été écrit *airres*, vous n'aurez point à vous étonner que, à une époque où la langue n'était guère que parlée, c'est-à-dire où l'écriture n'avait pas la fixité qui lui a été donnée plus tard, on ait pu, au lieu de *aïr*, mettre *erre* (au singulier).

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... de falbalas d'or avec un *réticule* (on parle d'une manière ridicule en s'exprimant autrement); — 2° ... qui vous *le* cingle d'un joli rappel à l'ordre (on dit *cingler quelqu'un de ...*); — 3° ... que l'Europe, toute sympathique qu'elle *est* (après *tout ... que*, on ne met pas le subjonctif comme après *quelque ... que ...*); — 4° ... sur la lourdeur des draperies noires *parsemées de larmes* d'argent (on n'a jamais dit, et on ne dira probablement jamais *pleurer* une draperie *d'argent*, pour signifier y figurer des larmes); — 5° Il parait que *messieurs les* prêtres (on ne met *les* avant *messieurs* que lorsque celui-ci est suivi d'un nom propre, comme dans *les messieurs Grévy*, par exemple); — 6° ... la femme n'est rien *de* moins que la propre fille (c'est le sens affirmatif); — 7° ... fussent-ils têtus comme des ânes (l'adjectif *rouge* n'a que faire ici; il ne s'emploie qu'après *traître*); — 8° .. le musicien du *musicâtre* (aujourd'hui ces noms de dénigrement se terminent en *âtre* et non en *astre*).

Phrases à corriger

trouvées dans la presse périodique de Paris.

1° Ce que le Louvre a été mis dedans, grâce à l'inexpérience ou au bon plaisir de ces acheteurs irresponsables, il est difficile de s'en faire une idée.
(*L'Intransigeant* du 25 décembre.)

2° Malgré cette vie enfiévrée, malgré cette course brides abattues vers l'inconnu, malgré cette chasse furibonde donnée à l'avenir, il est toujours un instant de calme durant lequel, croyant ou athée, l'homme s'arrête, songe et se souvient.
(*Le Progrès artistique* du 31 décembre.)

3° Il s'est trouvé dans la presse quelques empêcheurs qui sont absolument résolus à ne pas laisser s'en aller en os de boudin, malgré les fêtes du Noël, cette affaire Cissey, infiniment plus intéressante que l'affaire Girardin.
(*L'Intransigeant* du 31 décembre.)

4° Dans l'antichambre se tiennent deux valets de pieds à la livrée verte impériale bien connue, seul souvenir qui subsiste des splendeurs du Palais-Royal.
(*Le Gaulois* du 2 janvier.)

5° Cela sent bien son rococo, toutefois. C'est du vieux jeu, très mièvre, très étriqué, bon pour être siffloté au dessert, entre la poire et le fromage.
(*Le Voleur* du 17 décembre.)

6° L'émotion a été grande, le soir, à la caserne lorsqu'on a appris la note du général : il ne s'agissait en effet de rien moins que de l'embarquement immédiat de la compagnie pour une destination inconnue.
(*L'Intransigeant* du 31 décembre.)

7° Le quatuor des médecins finit en quintette; il comprend la conversation des docteurs parlant de tout autre chose que de la personne malade jusqu'au moment où, interrogés par Sganarelle, deux d'entre eux s'injurient mutuellement.
(*Le Temps* du 4 janvier.)

8° Nous ne sachons pas quel meilleur candidat pourraient trouver les électeurs de Seine-et-Oise, et nous espérons encore qu'ils sauront faire violence aux scrupules de notre ami.
(*La Lanterne* du 25 décembre.)

9° Il ne suffit pas, comme d'aucuns le prétendent, qu'on fasse des livres; il faut encore que ceux-ci soient connus pour qu'on soit autorisé à parler de littérature nationale.
(*Journal des Gens de lettres belges* du 1er janvier.)

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

SECONDE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

François de Wailly.

(*Suite.*)

Quand un adjectif pluriel se trouve placé entre *quelque* et *que*, le mot *quelque* reste toujours invariable : *quelque habiles que nous soyons.*

Quelque est encore sans pluriel quand il signifie *environ*; exemple : *il y a quelque soixante ans.*

5° *Chose* est un substantif féminin : *une chose nouvelle et bien faite.* Cependant *quelque chose* est masculin; ainsi au lieu de dire avec un traducteur de l'Imitation : *Voyez-vous sous le ciel quelque chose qui soit permanente*, dites *quelque chose qui soit permanent.*

6° Les adjectifs en *aux* étaient autrefois masculins et féminins; voilà pourquoi on dit encore, au Palais, *des lettres royaux*, *des prisons royaux*, etc.

7° Les adjectifs *excepté* et *supposé* ne prennent ni genre ni nombre quand ils précèdent un substantif : *excepté mes sœurs*, *supposé ces principes*; mais après le substantif, ils s'accordent avec lui en genre et en nombre : *mes sœurs exceptées*, *les principes supposés*, *il s'ensuit*, etc.

8° *Le* ne prend ni genre ni nombre quand il se rapporte aux adjectifs ou aux verbes : *la noblesse donnée aux pères, parce qu'ils étoient vertueux, a été laissée aux enfans afin qu'ils le devinssent.*

Madame de Sévigné n'était pas de ce sentiment. Ménage se plaignant d'être enrhumé, elle lui dit : *Je la suis aussi.* Ménage corrigea la faute, mais Madame de Sévigné ne voulut pas entendre raison : Je croirais avoir de la barbe au menton, dit-elle, si je disais *je le suis.*

Seconde règle. — 1° Quand les collectifs partitifs et les adverbes de quantité sont suivis de la préposition *de* et d'un pluriel, l'adjectif, le pronom et le verbe s'accordent avec le pluriel : *la plupart des romans ne peuvent que gâter le goût; tant d'années d'habitude étoient des chaînes de fer.*

2° Quand *la plupart* se dit absolument, il demande après lui le pluriel : *la plupart prétendent*, *la plupart sont d'avis*, etc.

Troisième règle. — Quand l'adjectif, le pronom et le

verbe se rapportent à plusieurs substantifs de même genre, on les met ordinairement au pluriel et au même genre que les substantifs : *la faveur et l'industrie sont bonnes, et quelquefois nécessaires : cependant elles ne donnent pas le mérite ; la Cour ni la prospérité n'ont pu le gâter.*

Exceptions. — On peut mettre le singulier quand les substantifs sont singuliers, et non liés par une conjonction : *la douceur, la bonté du grand Henri a été célébrée de mille louanges.*

Cette règle s'observe surtout quand les substantifs sont à peu près synonymes : *leur inquiétude et leur chagrin est l'effet de la peine du péché.*

Quand il doit y avoir un singulier et un pluriel pour sujet, le mieux serait de placer le pluriel après le verbe : *quels furent mes chagrins et ma honte ?*

Si les nominatifs sont au singulier, de même personne, et liés par *ou*, on met l'adjectif, le pronom et le verbe au singulier : *la crainte ou l'impuissance les empêcha de remuer ;* mais on met le pluriel quand les nominatifs sont de différentes personnes.

L'Académie ainsi que Vaugelas pensent qu'on peut dire également bien : *l'un et l'autre est bon*, et *l'un et l'autre sont bons* (1754).

D'après les mêmes autorités, avec *ni l'un ni l'autre*, on peut mettre le singulier et le pluriel. Toutefois, le pronom et le verbe se mettent toujours au pluriel quand on les place avant *l'un et l'autre*, *ni l'un ni l'autre.*

Il faut remarquer qu'on emploie quelquefois *l'un et l'autre* au masculin, quoique les substantifs précédents soient féminins : *que ce soit avarice ou ambition, ou peut-être l'un et l'autre.* Mais De Wailly préférerait qu'on dit *l'une et l'autre.*

Quatrième règle. — Quand l'adjectif, le pronom et le verbe se rapportent à plusieurs substantifs de divers genres, on les met au pluriel et au masculin : *sa hardiesse et son courage me paroissent étonnants.* Seulement l'écrivain doit avoir attention de mettre le plus près du verbe le substantif masculin ; par cet arrangement, le lecteur aperçoit mieux l'influence du masculin sur l'accord.

Quand l'adjectif et le pronom sont immédiatement après deux substantifs de choses, ils s'accordent avec le dernier : *on ne trouve dans la plupart des courtisans qu'une politesse et une cordialité affectée ; cet acteur joue avec un goût et une noblesse charmante.*

Remarques sur le comparatif et le superlatif. — Vaugelas croyait qu'un homme ne pouvait dire à une femme *je suis plus vieux que vous ; je suis moins grand que vous ;* ou une femme à un homme : *je suis plus petite que vous, je serai plutôt revenue que vous*, parce que *vieux* et *grand*, masculins, ne peuvent s'appliquer à la femme, et que *petite* et *revenue*, féminins, ne sauraient s'appliquer à l'homme ; mais ces expressions sont tout à fait usitées aujourd'hui.

Le plus, le moins, le mieux, quoique suivis d'un adjectif, ne laissent pas de former un superlatif adverbe quand ils n'emportent pas proprement de comparaison : *nous ne pleurons pas toujours quand nous sommes le plus affligés.* Dans cet exemple, on ne veut point comparer notre affliction à celle de quelques autres personnes ; mais on dira *la dame qui pleure moins que les autres n'est pas toujours la moins affligée.*

Remarques sur Un. — Après *un de* faut-il mettre le singulier ou le pluriel ? Restaut tâche de justifier le singulier dans de semblables phrases : *ce fut une des choses qui contribua davantage à les lier étroitement avec elle.* De Wailly croit que, pour exprimer de telles pensées, il est plus naturel et plus clair de supprimer *un de* puis de mettre le pronom qui suit au singulier, comme dans ces phrases : *Philiste fut celui qui le servit le plus utilement ;* mais, dans le cas où l'on met *un de*, il faut mettre ce qui suit au pluriel : *c'est une des choses qui ont le plus contribué à mon bonheur ; la probité est une des plus précieuses qualités de l'homme.* C'est la construction adoptée par les meilleurs auteurs.

Répétition des prépositions et de l'article. — On répète les prépositions et l'article avant les adjectifs qui expriment des qualités opposées. Ainsi, il faut dire, par exemple : *c'est également la coutume des peuples les plus barbares et des plus civilisés d'avoir un cérémonial pour les actions publiques ;* l'opposition qu'il y a entre *barbares* et *civilisés* exige cette répétition.

Quand plusieurs superlatifs relatifs sont avant un substantif, on pratique une semblable répétition : *il parle au plus savant et au plus modeste des hommes.*

Devant le superlatif venant après un substantif précédé de *un des*, on met l'article défini et non l'article partitif ; ainsi il faut dire *c'est un des juges les plus habiles du Châtelet*, et non *c'est un des juges des plus habiles du Châtelet.*

Place des adjectifs par rapport aux substantifs. — Les uns se mettent avant le substantif, les autres après.

Les adjectifs *blanc, rouge, vert* se placent avant le substantif dans *les blancs-manteaux, du blanc-manger, un blanc-bec*, un jeune homme sans barbe et sans expérience ; *un rouge bord*, verre plein de vin jusqu'aux bords ; *un rouge-gorge*, espèce d'oiseau. On appelle *rouge trogne*, le visage d'un ivrogne. On dit figurément et familièrement *une verte jeunesse*, pour les premiers temps de la jeunesse ; *une verte vieillesse* pour une vieillesse saine et robuste ; *un vert galant*, pour un jeune homme vif, alerte.

Les adjectifs qui peuvent s'employer seuls se mettent généralement après le substantif. Ainsi, il ne faut pas imiter l'auteur qui a dit *Sénèque étoit le plus riche homme de l'Empire*, il faut dire *l'homme le plus riche.*

Les adjectifs que les qualités morales ont produits, soit en bien, soit en mal, se placent assez indifféremment avant ou après le substantif ; tels sont *aimable, admirable, cruel, arrogant*, etc.

Cependant, comme il n'y a point de règle absolument certaine sur ces deux dernières remarques, c'est l'oreille et l'harmonie qu'il faut consulter de préférence pour leur emploi.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Un grand d'Espagne; par Amédée Achard. In-18 jésus, 335 p. Paris, lib. C. Lévy.

Le Baron Jean; par Camille Debans. 2 vol. In-18 jésus. T. 1, 328 p.; t. 2, 382 p. Paris, lib. Dentu.

Reine coquette; par Armand Lapointe. In-18 jésus, 351 p. Paris, lib. Dentu.

Quand j'étais étudiant; par Nadar. Edition définitive, augmentée. In-16, 308 p. Paris, lib Dentu.

La Faute des Péres; par Schalck de La Faverie. In-18 jésus, 380 p. Paris, lib. Dentu.

Bug-Jargal; le Dernier jour d'un condamné; Claude Gueux; par Victor Hugo. In-18 jésus, 407 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Le Bonhomme Misére; par Armand Lapointe. In-16, 255 p. Paris, lib. Plon et Cie. 1 fr.

Voyage au pays des Boyards; étude sur la Russie actuelle; par Olympe Audouard. In-18 jésus, 373 p. avec grav. Paris, lib. Dentu. 5 fr.

Essai de pédagogie pratique (souvenirs de dix ans d'inspection); par I. Carré, agrégé, inspecteur d'Académie à Mézières. In-32, 543 p. Charleville, lib. Leroy-Mailfait. 3 fr.

Les Mystéres du grand monde. histoire des palais, résidences royales, prisons d'État, abbayes, boudoirs et salons, renfermant les principaux événements qui s'y sont accomplis, etc.; par Fulgence Girard. T. 1. Grand in-8° à 2 col., 912 p. avec vignettes. Paris, lib. Fayard. 11 fr. 50.

Les Aventures d'André, suivies de : En Hollande; par Étienne Marcel. In-18 jésus, 355 p. Paris, librairie Firmin Didot et Cie.

Ginette; par Mlle de Martignat. In-18 jésus, 327 p. avec 50 vign. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25.

Les Années de gaieté; par Charles Monselet. Nouvelle édition. In-18 jésus, 330 p. Paris, lib. C. Lévy. 1 fr.

Œuvres complétes de Henri Conscience. Les Martyrs de l'honneur. In-18 jésus, 269 p. Paris, Lib. nouvelle. 1 fr.

Histoire abrégée de la littérature française; par E. Géruzez, maître de conférence à l'Ecole normale supérieure. In-12, VIII-336 p. Paris, lib. Delalain frères. 3 fr.

Œuvres de Clémence Robert. La Fille de Damiens. In-18 jésus, 269 p. Paris, lib. C. Lévy. 1 fr.

Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris avec le journal de ses actes; par H. Wallon, de l'Institut. T. 2. In-8°, 592 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 7 fr. 50.

Le Comte de Serre, sa vie et son temps; par Charles de Lacombe. 2 vol. In-8°; t. 1, IV-467 p.; t. 2, 422 p. Paris, lib. Didier et Cie. 15 fr.

La Louve d'Alençon, roman historique tiré des Chroniques de la Normandie et de la Bretagne; par Henri Augu et Paul Delair. In-18 jésus, 448 p. Alençon, impr. Marchand-Saillant. 3 fr.

Nouveau cours de littérature; par J. Chantrel, professeur de rhétorique. Deuxième partie : Rhétorique. 2e édition, revue et corrigée. In-18 jésus, 406 p. Paris, lib. Putois-Cretté.

La Maréchale de Villars et son temps; par M. Ch. Giraud, de l'Institut. In-18 jésus, x-290 p. Paris, librairie Hachette et Cie.

Le Roman d'une bourgeoise; par Gabriel Guillemot. In-18 jésus, 376 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Petit-Jean; par M. Charles Jeannel. Nouvelle édition, revue et corrigée. In-18 jésus, 335 p. Paris, lib. Delagrave.

Le Couteau du bandit; par le comte de Maricourt. In-18 jésus, 296 p. Paris, lib. Blériot frères.

Les Premiers hommes et les Temps préhistoriques; par le marquis de Nadaillac. 2 vol. in-8°, VI-976 p. avec 12 planches et 244 figures. Paris, lib. G. Masson.

Publications antérieures :

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, comprenant l'origine, les formes diverses, les acceptions successives des mots, avec un choix d'exemples tirés des écrivains les plus autorisés. — Publié par l'Académie française. T. 2. Deuxième partie. — In-4° à 2 col., p. 201 à 400. — Paris, librairie *Firmin Didot et Cie*, 56, rue Jacob.

HISTOIRE DE LA MODE EN FRANCE. — La toilette des femmes depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours. — Par Auguste Challamel. — Nouvelle édition, ornée de 21 pl. coloriées d'après les aquarelles de F. Lix et de culs-de-lampe par Scott. — In-8°, 332 pages. — Paris, librairie *Hennuyer*, 51, rue Laffite. — Prix : 16 francs.

LES ESSAIS DE MONTAIGNE réimprimés sur l'édition originale de 1588, avec notes, glossaire et index. — — Par MM. H. Motheau et D. Jouaust, et précédés d'une note par M. *S. de Sacy*, de l'Académie française. — Portrait gravé à l'eau-forte par Gaucherel. — T. 4. In-8°, LXVII-360 p. — Paris, *Librairie des bibliophiles*. — Prix : 12 fr. 50. Les 4 volumes, 50 fr.

CHANSONNIER HISTORIQUE DU XVIIIe SIÈCLE. — Publié avec introduction, commentaires, notes et index par Émile Raunié, archiviste-paléographe. — Première partie : La Régence. — T. IV. In-18 jésus, 310 pages et portraits à l'eau-forte, par Rousselle. — Paris, librairie *Quantin*, rue Saint-Benoît-Saint-Germain. — Prix : 10 fr.

HISTOIRE DU THÉATRE EN FRANCE. LES MYSTÈRES. — Par L. Petit de Julleville, maître de langue et de littérature françaises à l'École normale supérieure. — 2 vol. In-8°, 1115 pages. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — 15 francs.

ÉTUDES SUR LA LITTÉRATURE FRANÇAISE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — Par Paul Stapfer, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble. — In-18 jésus, 373 pages. — Paris, librairie *Fischbacher*, 33, rue de Seine.

ASPIRATIONS ET INSPIRATIONS CHAMPÊTRES. — Poésies. — Par Auguste de Vaucelle. — Paris, *Fischbacher*, éditeur, 33, rue de Seine. — Prix : 3 fr. 50.

LES NATIONALES, Poésies belges. — Deuxième édition. — Par le Dr Émile Valentin. — A Namur, chez *Paul Godenne*, imprimeur-éditeur, 13, rue de Bruxelles. — Prix : 7 francs.

LOUIS XVIII. — Par le comte Oscar de Poli. — Paris, aux bureaux du journal la *Civilisation*, 12, rue de la Grange-Batelière. — Prix : 3 fr. 50.

CHEFS-D'ŒUVRE DE DIDEROT.— Jacques le fataliste et son maître, avec notice, notes et variantes par André Lefèvre. — Tome IV. — *E. Picard*, éditeur à Paris, 5, passage des Favorites (271, rue de Vaugirard). — Prix : 2 fr. 50.

LE COMPOSITEUR ET LE CORRECTEUR TYPOGRAPHES. — Par G. Daupeley-Gouverneur, imprimeur, ancien correcteur à l'imprimerie Claye. — Paris, librairie *Rouvier et Logeat*, 7, passage Jouffroy. — Prix : 3 fr., et par la poste, 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Académie française. — L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1882 : *Éloge de Rotrou.* — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1881.* — Les concurrents sont avertis que l'étendue de leur travail doit être assez limitée pour que, à l'impression, l'ensemble ne dépasse pas trente pages du format in-4° des documents publiés par l'Académie. — Les ouvrages manuscrits destinés à concourir devront être déposés ou adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe, ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen.— Prix de 500 francs à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine étendue, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles présentement possédées par la France, ou qui ont été jadis occupées par elle. — Les envois devront être adressés francs de port, *avant le 1er mai 1881*, à M. Malbranche, secrétaire de l'Académie, chez M. Picard, libraire, 82, rue Bonaparte.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Programme des concours de 1881 : Poésie : La Société accordera 1° Une médaille d'or de la valeur de 200 francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.); 2° Une médaille d'or de la valeur de 100 francs à la meilleure pièce de genre (conte, ballade, élégie, fable, etc.); 3° Une médaille d'argent de la valeur de 50 francs au meilleur groupe de trois sonnets. — Des médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions très honorables. — Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents. — Les manuscrits devront être envoyés, francs de port, au secrétariat général de la Société, à Montauban, *avant le 1er février 1881*, terme de rigueur. — Pour plus amples renseignements, s'adresser au Secrétaire général, M. E. de Boissière.

Réponses diverses.

M. Th. B., à Samois : Retard indépendant de ma volonté; du reste, ne craignez rien, car j'ai tout lieu de croire qu'au 1er juin vous aurez reçu les 24 numéros dont l'année se compose. — *M. L. F., à l'Ile Maurice :* Quant à moi, je ferai relier les 10 années en 2 volumes avec la table générale des matières au commencement du premier. — *M. A. D., à Masny :* Impossible ! l'auteur, qui m'avait écrit pour me prier de lui faire cette annonce, ne m'a pas envoyé son livre. — *M. D., à Vendôme :* Reçu votre mandat payant aussi la 10e année. Merci ! — *M. L., à Vanves :* Vous ne m'avez pas indiqué le prix du volume : faute à réparer le plus tôt possible. — *M. E. L., à Weiden :* Je n'oublie pas vos questions.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures*.

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 17. 1er Février 1881.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en* 1875, *et doublement récompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire ; Concours littéraires, *gratis.*

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

Quelle est l'étymologie de l'adverbe PARTANT ? *Je trouve seulement, dans Chevallet* (3e vol., p. 320), *que ce mot est composé de* PAR *et de* TANT, *tiré du latin* TANTUM ; *et cette explication, vous le comprendrez facilement, est bien loin de me satisfaire.*

—

Dès les premiers siècles de notre langue, *partant,* soit en deux mots, soit en un seul, figurait au nombre des conjonctions (M. Littré le qualifie d'adverbe) qui servent à déduire une conséquence d'une proposition qui les précède, fait dont voici la preuve par des exemples :

David dunc devant li rei harpout, e *par tant* li mals asuajout, kar li Diables s'enturnout.

(*Livre des Rois*, p. 61.)

Doivent aidier aus cordouaniers a païer les hueses le Roy, et *par tant* pueent il ouvrer de quel cuirien qu'il leur plest.

(*Livre des Métiers*, p. 214.)

Mais quelle raison a pu amener nos pères à se servir de la préposition *par* et de *tant* pour exprimer cette idée de conséquence?

Puisque Chevallet ne vous a pas suffisamment éclairé sur ce point, je vais essayer de le faire :

Le mot *partant* se traduit en anglais par *therefore* (de *fore*, aujourd'hui *for*, pour ; et de *there*, cela) ; — en allemand par *demnach* (de *nach*, en suite de, et de *dem*, cela) ; — et en italien par *perció* (de *per*, pour, et de *ció*, cela). D'où il suit que le *tant* du composé *partant* équivaut à *cela*, pour le sens.

En latin, le mot *tantum*, qui nous a fourni *tant* (comme il a fourni *tanto* à l'espagnol, au portugais et à l'italien), s'employait quelquefois dans l'acception générale de notre *cela*, preuve ces exemples :

Coercitus reddidit ducentos et millia Philippum (il fut contraint de payer deux cents philippes). — *Tantum* debuit (c'est ce qu'il me devait, il me devait *cela*).

(Plaute, *Bacchis*, 2, 3, 38.)

Tantum effata, furens antro se inmisit aperto (ayant dit *cela*, elle s'élança furieuse dans l'antre ouvert).

(Virgile, *Enéide*, liv. VI, p. 316, coll. Nisard.)

Or, si *tantum* a pu être en certains cas (peut-être beaucoup plus nombreux qu'on ne pense dans la langue familière) un correspondant de *cela*, n'a-t-il pas été naturel, pour ainsi dire, de prendre *par* suivi de *tant*, la forme française de *tantum*, pour exprimer le sens de : pour cette raison, pour cela, à cause de cela ?

—

Dans ses *Observations sur Vaugelas*, l'Académie dit que *partant* peut être encore employé avec quelque grâce dans les discours de raisonnement ; mais que, hors de là, on lui préfère *par conséquent*. Ce n'est pas l'avis de Voltaire, qui s'est servi de cette expression dans la phrase suivante de *Zadig*, IV :

Un savant qui avait composé treize volumes sur les propriétés du griffon, se hâta d'aller accuser Zadig devant un archimage nommé Yebor, le plus sot des Chaldéens, et *partant* le plus fanatique.

Tel n'est pas non plus celui de M. Littré, qui dit positivement que la remarque de l'Académie n'est pas juste, ce qu'il prouve du reste par plusieurs citations.

×

Seconde Question.

D'où viennent, je vous prie, ces locutions proverbiales si fréquemment employées dans la conversation : JETER UN VILAIN COTON *et* FILER UN VILAIN COTON, *pour dire d'une personne que sa santé décline ?*

—

En parlant des plantes, des arbres et des animaux,

on emploie le verbe *jeter* pour signifier produire, mettre dehors, témoin ces exemples :

Il accourt; devant lui l'herbe *jette* des fleurs.
(André Chénier, *Hylas*.)

Parmi les animaux, les uns *jettent* des œufs, les autres sont vivipares.
(Voltaire, *Sing. nat.*, XXIX.)

L'arbrisseau portant le coton *jette* de petites pommes, lesquelles s'approchant de maturité, s'entr'ouvrent en croix à la pointe, comme la grenade, par là faisant jour au coton.
(Oliv. de Serres, *Th. d'Agric.*, 717.)

Lorsque, par suite du développement de l'industrie cotonnière, on s'aperçut que les cotonniers, devenus malades, donnaient de moins bons produits, on dit qu'*ils jetaient un vilain coton*, et, de la manière la plus logique, à mon avis, on appliqua cette expression à une personne dont la santé allait s'altérant, et, au figuré, à celle dont le crédit ou la réputation était fortement compromise.

Après que les machines à filer le coton furent inventées, machines qui permettent aujourd'hui à la ville de Liverpool d'expédier annuellement, dit *la France* du 19 janvier, assez de toile de ce textile pour faire cinquante ceintures au globe terrestre, une locution analogue à la précédente se forma : comme on dut dire d'une de ces machines qui s'usait, qui se détériorait qu'*elle filait un vilain coton*, on employa la même phrase en parlant d'une personne dont la santé s'affaiblissait; et, à partir de ce moment, notre langue compta deux expressions, *jeter un vilain coton* et *filer un vilain coton*, propres l'une et l'autre à signifier qu'une personne tire vers sa fin.

—

Quand la première de ces expressions était encore la seule des deux qui existât dans la langue proverbiale (la seconde me semble n'y être entrée qu'après 1771, époque où Arkwright, l'inventeur des machines à filer le coton prit son brevet d'invention), on disait d'une chose qui, mal entreprise, devait nécessairement produire de mauvais effets, *cela jettera un beau coton ;* mais je dois vous prévenir que cette expression ironique déclarée « basse » par De Caillières en 1690, me semble bien rarement employée aujourd'hui.

✕

Troisième Question.

Auriez-vous la complaisance de me dire où a pris naissance le mot* Chenapan, *quel en est le sens littéral et laquelle des deux orthographes*, Schnapan *ou* Chenapan, *vous me conseilleriez d'adopter de préférence à l'autre ?

—

Pendant la période française de la guerre de Trente Ans (1635-1648), il y avait, dans les armées d'Allemagne, du côté de la Lorraine, des paysans retirés dans les bois, lesquels volaient et assassinaient les passants, et qui, sans faire corps, s'attachaient au parti en campagne, qui les autorisait à faire des courses. C'étaient ces brigands qui, aussi bien en France qu'au-delà du Rhin, étaient connus sous le nom de *schenapans*.

Que signifie littéralement ce nom ?

Il semble être formé de deux mots allemands, de *schnappen*, verbe qui signifie lâcher une détente, et de *hahn*, coq (comme les Anglais, les Allemands appellent ainsi le chien d'un fusil) ; de sorte que *schenapan* peut correspondre à notre *fusilier*.

Cette étymologie se justifie en quelque sorte par le fait que, pendant la même guerre, *rouëtier* était le terme français qui répondait à l'expression allemande *schnaphahn*, attendu que, dans ce temps-là, on se servait d'arquebuses à rouet.

Enfin, quant à la question d'orthographe, elle présente une double face : il s'agit de savoir s'il faut mettre un *e* dans le mot *schnaphahn* francisé, et s'il y faut conserver l'*s* initiale ou la supprimer.

Schenapan ou *Schnapan* ? — Le XVIIe siècle a mis un *e* dans *schenapan*, le XVIIIe a fait la même chose, et le XIXe les a imités ; d'où il suit que ce mot a, chez nous, une syllabe de plus que dans sa langue d'origine. Mais selon moi, cette orthographe n'est pas la meilleure, parce que, dans plusieurs autres mots de la même langue introduits dans la nôtre, une telle addition d'*e* parasite n'a point été faite : on trouve, en effet, *schnaps*, coup d'eau-de-vie, *schnick*, eau-de-vie grossière, et *isnel*, terme du vieux français dérivé de *schnell*, vite.

Schnapan ou *Chnapan* ? — Autrefois, quand on francisait un mot allemand commençant par *sch* (qui a la même prononciation que notre *ch*), on retranchait l'*s*, comme le montrent ces exemples :

All. : *Sch*ocken	franç. :	*Ch*oquer
*Sch*enken	—	*Ch*inquer
*Sch*oppen	—	*Ch*opine.

Or, je crois que cette règle, qui était à mon sentiment très rationnelle, devrait continuer à être observée dans notre langue, et que, non-seulement on devrait y écrire *chnapan*, mais encore :

*Ch*abraque	au lieu de	*Sch*abraque
*Ch*lague	—	*Sch*lague
*Ch*oumacre	—	*Sch*oumacre
*Ch*nick	—	*Sch*nick
*Ch*naps	—	*Sch*naps.

Quand nous voyons les Allemands d'aujourd'hui écrire par *sch* les mots à l'initiale *ch* qu'ils nous empruntent (*schaluppe*, chaloupe ; *scharpie*, charpie ; *schamade*, chamade, etc.), ne devons-nous pas, réciproquement, écrire par *ch* ceux à l'initiale *sch* que nous leur empruntons ?

✕

Quatrième Question.

Je voudrais bien savoir quel sens il faut attacher à l'expression En cramoisi, *que je rencontre dans ces vers du* Virgile travesti *de Scarron, livre IV :* « *Voudriez-vous bien quitter Carthage ? Vous seriez folle* en cramoisi ». *Je vous serais obligé de vous occuper, si cela est possible, de cette question, que je crois intéressante, dans un de vos plus prochains numéros.*

—

Chez les Romains, la pourpre était regardée comme la couleur la plus parfaite, la couleur par excellence, et l'adjectif *purpurea* (de pourpre) était employé, par extension, dans la signification de : qui est d'une couleur vive, brillante, qui est beau :

Purpurea colores (vives couleurs).
(Horace, *Odes*, 4, 1, 10.)

Purpurea lumen (lumière éclatante).
(Virgile, *Enéide*, 6, 490.)

Purpurei orbes (beaux yeux).
(Valerius Flaccus, 3, 178.)

En l'accompagnant d'un adjectif de couleur, nous avons fait jouer au mot *écarlate* un rôle analogue ; nous avons appelé *écarlate noire*, *écarlate blanche*, etc. une étoffe d'un très beau noir ou d'une extrême blancheur, et cela, il me semble, depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIe :

Et fut ce jour le Roy de Portingal vestu de *blanche escarlatte* à une vermeille croix de saint Georges.
(Froissart, II, III, 41.)

Elle vous avoit puis après
Mancherons d'*escarlate verte*,
Robbe de pers, large et ouverte.
(Marot, I, 201.)

Au XVIe siècle, nous avons employé, dans un sens entièrement identique, le mot *cramoisi* (de l'arabe *karmêsi* venu, lui, de *kermès*, lequel désigne ordinairement la couleur rouge aussi bien que l'insecte qui la produit). Ainsi j'ai trouvé :

Pour ses soliers, furent levées quatre cens six aulnes de velours *bleu cramoysi*.
(Rabelais, *Garg.* I, 8.)

Premierement il convient savoir l'habit qui étoit d'une paire de bottines fourrées de peau de lièvre, un haut-de-chausses de veloux *cramoisi rouge*, un propoint de satin bluf, etc.
(D'Aubigné, *Baron de Fæn.*, III, 23.)

A la beauté de ses fueilles donnent grand lustre les garrobies, fruit de ceste plante, qui estans enfermées dans des longues gousses de garrobier coloriées d'*incarnat cramoisi*, fait tres-beau voir pendantes parmi le fueillage.
(Ol. de Serres, *Th. d'Agric.*, p. 556. Paris, in-fol., 1600.)

Or, de cette signification de *cramoisi*, couleur la plus durable de toutes et qui est, selon Le Duchat, bien moins une couleur que la perfection d'une couleur quelconque, vient l'expression *en cramoisi*, qui veut dire au suprême degré, expression qui se met tantôt après un verbe, tantôt après un adjectif, comme le montrent ces exemples :

Par sainct Jean, je rhythmeray comme les aultres, je le sens bien ; attendez, et m'ayez pour excusé si je ne rhythme *en cramoisi*.
(Rabelais, *Pant.*, V, ch. 46.)

Je vous confesse, dit-il, qu'ils sont méchants *en cramoisi*, comme on parle aujourd'hui.
(H. Estienne, *Deux dial.*, Paris, 1578.)

Toutefois, il est à remarquer que cette expression ne s'adapte plus guère (comme en italien, où elle existe aussi) qu'à un mot pris en mauvaise part et dont on veut étendre le sens péjoratif ; les phrases c'est *un sot en cramoisi*, *il est laid en cramoisi* sont à peu près les seules, je crois, où elle s'emploie encore.

—

Dans le *Dictionnaire comique*, *satirique*, etc. de Leroux (édition de 1787), il est dit que cette locution « est » fort à la mode à Paris, et que même, vu sa force, elle ne vieillira jamais. Les continuateurs de Leroux se sont un peu trop avancés, car le dictionnaire de l'Académie (1878) déclare qu'elle a vieilli. Mais, comme *en cramoisi* est une expression aussi excellente que curieuse, je ne désespère pas de la voir bientôt remettre en circulation par quelque plume autorisée.

×

Cinquième Question.

Dans les phrases exclamatives commençant par COMBIEN, *faut-il mettre le verbe sous la forme interrogative* (*Combien en* A-T-ON VU) *ou sous la forme à la fois interrogative et négative* (*Combien* N'EN A-T-ON PAS *vu*)? *Je lisais dernièrement dans la* France *un article où M. Francisque Sarcey employait ces deux tournures.*

—

Dans la langue française, la phrase exclamative commençant par *combien*, *que* ou *quel*, suivi d'un substantif, peut, relativement à son verbe, se construire de trois manières différentes :

1° Avec le verbe sous la forme affirmative, comme dans ces phrases :

Combien de pleurs m'*eût épargnés* cette philosophie que vous traitez de grossière !
(Barthélemy, *Anach.* ch. 79.)

Quelle foule de maux l'amour *traîne* à sa suite !
(Racine, *Androm.*, acte II, sc. 5.)

Combien de bons écrivains dans tous les genres *sont cités* par ordre dans cette élégie !
(Voltaire, *Prem. déd. de Don Pèdre.*)

Que de voix plaintives *s'élèvent* au ciel contre les hommes nés pour le malheur des autres hommes !
(Massillon, *Purificat.*)

2° Avec le verbe sous la simple forme interrogative, comme dans ces autres phrases :

Combien de rois, de princes, de héros nous *a-t-il représentés !*
(Racine, *Disc. Thom. Corneille.*)

Combien, dans cet exil, *ai-je souffert* d'alarmes !
Combien à vos malheurs *ai-je donné* de larmes !
(Idem, *Androm.*, acte I, sc. 1.)

Combien de projets *a-t-il faits* ou réformés ! *Combien* d'ouvertures *a-t-il données ! Combien* de services *a-t-il rendus*, dont il a dérobé la connaissance à ceux qui en ont ressenti les effets !
(Fléchier, *Lamoignon.*)

3° Avec le verbe sous la forme à la fois négative et interrogative, ce dont voici des exemples qu'il serait très facile de multiplier :

Combien ne fournissent-ils pas à l'antithèse et à l'énumération !
(Gabriel Girard, *Gramm.*, 7e disc.)

Que de ministres de leurs passions *n'enveloppent-ils pas* dans leur condamnation et dans leur destinée !
(Massillon, *Purific.* p. 11.)

A *combien* de personnes *n'a-t-elle pas rendu* service !
(Littré, *Dict. franç.*, p. 673, col. 3.)

Or, il résulte de ce qui précède que, non-seulement M. Francisque Sarcey a pu dire *combien en a-t-on vu*, *combien n'en a-t-on pas vu* ; mais encore qu'il aurait pu dire aussi : *Combien on en a vu !*

×

Sixième Question.

L'année dernière, aux bains de Saint-Valery-en-Caux, j'ai entendu des personnes qui disaient, les unes, SAINT-VALÉRY (*avec un accent aigu sur l'*E) ; *les autres,* SAINT-VALERY (*comme s'il n'y eût pas eu d'*E). *Quelle est selon vous la meilleure prononciation de ce nom-là ? Si vous pouviez juger cette question digne d'une réponse, j'en éprouverais une grande satisfaction.*

—

Probablement parce qu'elles ont entendu dire *Sainte-Valérie* et parler du *Mont Valérien*, certaines personnes croient devoir prononcer avec le même accent *Saint-Valéry-en-Caux* et *Saint-Valéry-sur-Somme*, ce à quoi, du reste, elles sont autorisées par le Dictionnaire de Bouillet (édit. de 1854), dans lequel on lit :

Valéry (Saint). *Walaricus* ou *Gualaricus*, premier abbé du monastère de Picardie qui porte son nom, mort en 622..... C'est de lui que la ville de *Saint-Valéry* a pris son nom.

Mais comme le Dictionnaire de Trévoux (1771) recommande la prononciation *Valri ;* que le Dictionnaire de la Conversation écrit *Saint-Valery-en-Caux* et *Saint-Valery-sur-Somme ;* que le Dictionnaire biographique et d'histoire par Désobry et Brachet écrit de même ; que le Dictionnaire des Postes suit aussi cette orthographe, laquelle a été adoptée par M. Cortambert dans son Cours de géographie (p. 234), il est évident pour moi que la véritable manière de prononcer le nom propre en question, c'est de n'y point faire sonner l'*e*.

—

On vient de m'apprendre que les pêcheurs de Saint-Valery-en-Caux appellent leur ville *Saint-Vry*. Je trouve dans cette prononciation, qui est certainement traditionnelle, une preuve plus évidente encore que c'est commettre une faute contre l'usage que de dire *Saint-Valéry*.

ÉTRANGER

Première Question.

Au lieu de dire à quelqu'un : Rappelez-vous bien ceci, on lui dit souvent, en français : METTEZ CELA SUR VOS TABLETTES. *Comment expliquez-vous la formation de cette expression ?*

—

Les anciens, comme vous savez, ont écrit d'abord sur des feuilles de palmier, puis sur des écorces d'arbres, et après cela, sur des tablettes enduites de cire.

L'usage de ces tablettes s'est conservé pendant une partie du moyen âge ; les comptables de cette époque en employaient souvent, et plusieurs de leurs comptes de recettes et de dépenses sont parvenus jusqu'à nous : nos Archives nationales possèdent, écrits de cette façon, les comptes de l'hôtel de saint Louis, pour les années 1256 et 1257.

A la longue, le mot *tablette*, dans le sens de surface destinée à recevoir des écritures, en vint, sous la forme plurielle, à désigner une espèce de petit livre, composé seulement de quelques feuilles d'ivoire, de papier ou de parchemin préparé, que l'on portait ordinairement sur soi, et qui servait à inscrire, au moyen d'un crayon, les choses dont on voulait garder le souvenir :

Et vont coucher à Saugeon, que Calopse *avoit mis sur ses tablettes* pour avoir veu au baron de là la moustache trop relevée.

(D'Aubigné, *Baron de Fœn.*, liv. III, ch. 23, ed. de 1617.)

Le maréchal de Biron, le père, portoit ordinairement des *tablettes*, et il y marquoit tout ce qu'il voyoit et oyoit de bien.

(*Dictionn. de Trévoux*, 1771.)

La terre ressemble à de grandes *tablettes* où chacun veut écrire son nom ; quand ces tablettes sont pleines, il faut bien effacer les noms qui y sont déjà écrits, pour y en mettre de nouveaux.

(Fontenelle, *Dial. des Morts anc.*)

Or, c'est à cette dernière acception du mot *tablette* que nous devons les expressions *mettez cela sur vos tablettes, rayez cela de vos tablettes*, pour signifier, au figuré, la première, prenez bonne note de cela, et la seconde, ne comptez pas sur cela, ne croyez pas que cela soit vrai.



Seconde Question.

Pensez-vous que l'adverbe de temps ALORS *soit bien construit dans la phrase suivante et dans celles qui lui sont analogues : « S'ils n'acceptent pas ces conditions,* ALORS *vous cesserez votre travail » ? Il me semble que cet adverbe n'est pas absolument nécessaire dans des phrases comme celles-là.*

—

Généralement, lorsqu'une phrase inversée commence par *si* ou *quand*, on ne met pas *alors* devant le mot qui est réellement le premier de cette phrase, comme le font voir les citations qui suivent :

Quand la nature n'aurait pas donné à Madame Montausier tous ces avantages de l'esprit, elle aurait pu les recevoir de l'éducation.

(Fléchier, *Mme de Mont.*)

Si l'on considère son ouvrage incontinent après l'avoir fait, on en est encore tout prévenu ; si trop longtemps après, on n'y entre plus.

(Pascal, *Pens.*, III, 2 bis, éd. Havet.)

Mais on peut très bien aussi employer cet adverbe, du moins si j'en juge par ces autres exemples :

Mais *si* l'action est ridicule et impertinente au dernier degré, *alors* « s'exposer » seroit foible.

(Vaugelas, *Rem.*, I, p. 345.)

Mais *quand* il n'y a point de t, comme à moyen, citoyen, etc., *alors* on prononce l'e, et au singulier et au pluriel.

(Idem, *Ibid.*, p. 153.)

Si l'adjectif et le substantif ne forment qu'un sens indivisible, *alors* l'article est d'usage.

(De Wailly, *Gramm.*, p. 124.)

Quand tout est fini et que nous ne savons plus que faire de notre loisir, *alors* nous consacrons à quelques pratiques languissantes de religion ces moments de rebut.

(Massillon, *Car., Empl. du temps.*)

Il est donc loisible, à n'en pas douter, de mettre *alors* dans la phrase que vous m'avez proposée, ou de ne pas le mettre ; c'est une affaire de goût.



Troisième Question.

Je serais curieux de savoir (et j'espère que je l'apprendrai par votre journal), ce qui a pu induire les Français à donner le nom de POT-POURRI *à un ouvrage littéraire contenant plusieurs morceaux sans liaison entre eux. Je vous remercie d'avance de la réponse que vous voudrez bien faire à cette question.*

—

En France, on donnait autrefois le nom de *pot-pourri* (qui n'est autre que l'*olla podrida* de l'espagnol) à un composé culinaire dont la description suivante se trouve au chapitre XXII des *Contes d'Eutrapel :*

Du temps du grand roy François, on mettoit encore en

beaucoup de lieux le pot sur la table sur laquelle y avoit seulement un grand plat garni de bœuf, mouton, veau et lard et la grand'brassée d'herbes cuites composées ensemble, dont se faisoit un brouët, vray restaurant et elixir de vie, dont est venu le proverbe : *la soupe du grand pot et des viandes le pot pourri*. En ceste meslange de vivres ainsi arrangée, chacun y prenoit comme bon luy sembloit, et selon son appétit, tout y couroit à la bonne foy.

Le pot-pourri du vieux temps, macédoine d'herbes et de viandes diverses, offrait un objet de comparaison pour les ouvrages littéraires formés de parties assemblées sans ordre, sans choix ni liaison ; on s'est servi naturellement de *pot-pourri* pour les désigner, et, plus tard, on l'a appliqué encore à différentes espèces de fleurs et d'herbes odoriférantes mêlées dans un même vase, à un morceau de musique composé de différents airs connus, et enfin, à une chanson dont les couplets ne se chantent pas sur le même air.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... *Le nombre de fois* que le Louvre a été mis dedans ; — 2° ... malgré cette course *à bride abattue* (cette expression ne se met pas au pluriel) ; — 3° ... à ne pas laisser s'en aller en *eau* de boudin (le boudin n'a pas d'os) ; — 4° ... se tiennent deux valets de *pied ;* — 5° ... c'est du vieux jeu, très *faible* (je n'enregistre cette phrase que pour rappeler qu'à la p. 50 de la 7e année du *Courrier de Vaugelas*, j'ai montré combien on s'est mépris sur le sens de *mièvre*) ; — 6° ... il ne s'agissait de rien *de* moins que de l'embarquement (voir le *Courrier de Vaugelas*, 8e année, p. 91, où j'explique quand il faut *de* entre *rien* et *moins*) : — 7° ... parlant de tout autre chose que la personne (ne pas mettre *de*) ; — 8° ... Nous ne *sachions* pas quel meilleur candidat (c'est le subjonctif qu'il faut ici ; du reste, *sachons*, précédé de *nous*, est un barbarisme) ; — 9° ... comme *quelques-uns* le prétendent (voir *Courrier de Vaugelas*, 3e année, p. 50).

Phrases à corriger

trouvées dans la presse périodique de Paris.

1° Ce que faisant, la République assurera ses fondations et se délivrera un brevet de vie ; car jamais, on vient de le voir, les circonstances n'ont été plus favorables pour établir définitivement en France le gouvernement de tous par tous.

(*La France* du 19 janvier 1881.)

2° Il y avait de temps à autre trois ou quatre notes pures et filées comme par des flûtes, puis tout à coup, un long sussurement bavard comme un conte de veillée.

(*Le Progrès artistique* du 14 janvier.)

3° Le Sénat se retrouvera dès la rentrée en présence d'une tâche importante, urgente et qui ne laisse pas que d'être ardue : nous voulons parler de cette malheureuse loi sur la magistrature, que l'année qui s'en va lègue à l'année qui vient.

(*Le Temps* du 12 janvier.)

4° Ce récit est absolument faux, sauf en ce point que Louise Michel m'a dit qu'elle regrettait que je n'aie point assisté aux funérailles de Blanqui, et que j'aie répondu que je le regrettais autant qu'elle.

(*La Justice*, citée par *la France* du 13 janvier.)

5° [Ces deux victoires] sont dues surtout à l'énergique intention manifestée par le syndicat de ne laisser en quoi que ce soit empiéter sur les droits que la loi a conférés à la Société.

(*Le Progrès artistique* du 14 janvier.)

6° Cela leur expliquera aussi ce que je voulais dire dans ma lettre du 8 janvier, lorsque j'écrivais « qu'au sein du Parlement, M. Parnell et ses amis préparent pour le gouvernement plusieurs écheveaux de fil à retordre ».

(*La France* du 17 janvier.)

7° Le pauvre vieux ajoutait qu'étant sans ouvrage, il préférait mourir que vivre en faisant des dettes.

(*La Lanterne* du 20 janvier.)

8° Les Prussiens ne se seraient jamais douté que le Français dans lequel ils voulaient personnifier l'ennemi national serait un jour traité d'espion prussien par un membre du Parlement français.

(*La France* du 19 janvier.)

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

SECONDE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

François de Wailly.

(*Suite.*)

Quelques adjectifs suivent le substantif dans le sens propre et le précèdent dans le sens figuré. On dit au propre *action juste*, *un repas cher*, *un fruit mûr*, etc. ; mais, au figuré, il faut dire *juste prix*, *mon cher ami*, *une mûre délibération*, etc.

Adjectifs de différentes significations. — Plusieurs adjectifs placés avant le substantif ont une signification différente de celle qu'ils ont quand ils sont mis après.

L'air grand, c'est une physionomie noble ; *le grand air*, ce sont les manières d'un grand seigneur.

Un homme grand est un homme d'une grande taille ; *un grand homme* signifie un homme de grand mérite.

Cependant, si après *grand homme* on ajoute quelques qualités du corps, comme *un grand homme brun*, la qualification de *grand homme* s'applique à la taille ; et si après *homme grand*, on ajoute un modificatif qui ait rapport au moral, *grand* ne s'entend plus de la taille.

Un enfant cruel, *un peuple cruel*, *une femme cruelle*, enfant, peuple, femme qui aiment à faire le mal ou qui sont insensibles à la pitié ; *un cruel enfant*, *un cruel peuple*, *une cruelle femme*, enfant, peuple, femme insupportables par leurs manières d'agir, importunes ou bizarres.

Dans le sens propre, on dit tirer, tracer, décrire une *ligne droite ;* et dans le figuré : *la maison de Bourbon descend en droite ligne de saint Louis*, c'est-à-dire par une descendance non interrompue de mâle en mâle.

Du *bois mort*, c'est du bois séché sur pied ; du *mort bois*, c'est du bois de peu de valeur, comme sont des ronces, des épines.

Une *fausse corde*, c'est une corde qui n'est pas montée au ton qu'il faut ; une *corde fausse* est celle qui ne peut jamais s'accorder avec une autre.

Un tableau est dans *un faux jour* quand il est éclairé du sens contraire à celui que le peintre a supposé dans son objet ; il y a *un jour faux* dans un tableau, quand une partie y est éclairée contre nature, parce que la disposition générale du tout exige qu'elle soit dans l'ombre.

Le *vin nouveau*, c'est le vin nouvellement fait; le *nouveau vin*, c'est le vin nouvellement mis en perce, du vin différent de celui qu'on buvait précédemment.

Un *conte plaisant*, bien récréatif, fort agréable; un *plaisant conte*, récit sans vérité ni vraisemblance, digne de mépris.

Les *honnêtes gens* d'une ville sont ceux qui ont du bien, une réputation intègre, une naissance honnête; des *gens honnêtes* sont des gens polis, qui reçoivent bien ceux qui les visitent.

Mortel signifiant sujet à la mort ne peut se mettre qu'après le substantif; mais dans le sens de grand, excessif, il se met avant : *Despréaux étoit le mortel ennemi du faux*.

Seul, avant le nom, exclut les autres individus de la même espèce : *un seul homme peut lever ce fardeau;* après le nom, *seul* exclut tout accompagnement : *un homme seul peut sans aucun secours emporter cette commode*.

L'article et l'adjectif placés avant un nom propre, ont quelquefois un sens différent de celui qu'ils ont quand ils sont placés après. Ainsi cette phrase *j'ai vu le riche Luculle* donne à entendre que j'ai vu Luculle qui est riche; tandis que *j'ai vu Luculle le riche* donne à entendre qu'il y a plus d'un Luculle, et qu'on a vu celui d'entre eux qui est distingué des autres par ses richesses.

Adjectifs qui ne peuvent se dire des personnes. — L'adjectif s'applique bien aux personnes, quand il vient d'un verbe qui peut avoir les personnes pour régime simple. Ainsi, attendu qu'on dit *admirer quelqu'un*, *excuser quelqu'un*, etc., on dira bien *un homme admirable*, *une personne excusable*. Mais comme on ne dit point *pardonner un homme*, *déplorer une femme*, on ne dira pas, surtout en prose, *un homme pardonnable*, *une femme déplorable*.

Du régime des adjectifs. — Il y a des adjectifs qui ne régissent rien, ce sont ceux dont la signification est déterminée à une certaine chose, comme *un homme courageux*, *une femme vertueuse*, etc.

Il y en a d'autres qui régissent un nom ou un verbe; ce sont ceux qui ont par eux-mêmes un sens vague, et dont la signification doit être restreinte : *mourir pour sa patrie est un rôle plein d'appas*.

Il s'en trouve enfin qui sont sans régime, quand on les emploie dans une signification générale, et qui ont un régime, quand on veut les appliquer à quelque chose de particulier : *ce n'est pas en se livrant à ses passions que l'on vit content ; content du simple nécessaire*, etc.

Il ne faut point donner de régime à un adjectif qui ne doit point en avoir. Le P. Bouhours a repris Balzac d'avoir dit *ils connoissent la noblesse de leur naturel, qui est impatient du joug et de la contrainte*. L'adjectif *impatient* peut régir un verbe, mais non un substantif.

Ambitieux ne doit pas avoir de régime.

Il ne faut pas dire *cela m'est unique*, attendu qu'*unique* s'emploie également sans régime.

C'est une faute que de donner à un adjectif un régime autre que celui qui lui est assigné par le bon usage. Ainsi *prêt*, disposé, veut être suivi de la préposition *à*, et ce serait mal s'exprimer que de dire *elle est prête de partir*. Plusieurs font cette faute.

Les expressions *quelque chose, rien, quoi que ce soit*, veulent *de* avant l'adjectif qui les suit : *il a fait quelque chose de beau, de bien noble*.

Selon Vaugelas, on peut retrancher *de* avant l'adjectif qui régit *de* et dire : *il l'exhortoit à faire quelque chose digne de sa naissance ;* De Wailly n'est pas de cet avis, et comme il reconnait cependant que *quelque chose de digne de* serait trop dur, il conseille de prendre une autre tournure.

Il faut que l'adjectif soit toujours bien assorti avec le substantif; ce serait, par exemple, une grosse faute que de dire *des larmes inconsolables*.

Il importe également que l'adjectif ajoute au sens du substantif; et c'est pour cette raison qu'on se gardera bien de dire *une tempête orageuse*.

En matière d'injures, l'adjectif pris substantivement et joint au verbe *être*, est plus outrageant que le substantif abstrait : dire à quelqu'un qu'*il est un fourbe*, *un escroc*, etc., est plus expressif que si on l'accusait de fourberie, d'escroquerie.

D'un autre côté, le substantif abstrait, suivi du mot *même*, est plus fort que l'adjectif pris substantivement : *ce n'est pas seulement un fourbe, c'est la fourberie même*.

Usage des noms de nombre. — Les nombres cardinaux *dix*, *vingt*, *trente*, *cinquante*, *cent*, *mille* s'emploient quelquefois pour des nombres indéterminés : *la superstition cause mille accidents*.

Dans le discours familier, en parlant des jours du mois, on emploie les nombres cardinaux : *le deux de mars*, *le quatre de mai;* mais on dit toujours *le premier de*, et jamais *le un de*.

En parlant des souverains, on dit *quint* au lieu de *cinquième*, quand il s'agit du rival de François I[er] et du pape *Sixte*, contemporain de Henri IV.

En latin, toutes les parties d'un nombre ordinal sont des nombres ordinaux; en français, il n'y a que la dernière qui puisse être un nombre ordinal : *la six cent soixante-seizième année de la fondation de Rome mourut Nicomède, roi de Bithynie*.

Les collectifs *huitaine* et *quinzaine* ne se disent guère que du temps, comme dans : *les juges ont remis l'affaire à quinzaine*.

Neuvaine se dit d'un acte de dévotion qui dure neuf jours; et, en poésie, *la docte neuvaine* désigne les neuf Muses.

On dit *faire la quarantaine*, pour signifier passer quarante jours avant d'entrer dans une ville, lorsqu'on vient d'un lieu où est la peste.

On appelle *un sixain* de cartes, un paquet de six jeux.

Le mot *quarteron* signifie, pour les choses qui se pesent, la quatrième partie d'une livre, comme *un quarteron de beurre ;* et, relativement aux choses qui se comptent, *un quarteron* signifie le quart de cent, comme *un quarteron de noix*, *de pommes*, etc.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Histoire du luxe privé et public depuis l'antiquité jusqu'à nos jours; par H. Baudrillart, de l'Institut. T. 2. Le Luxe romain. 2e édit. In-8°, 522 p. Paris; lib. Hachette et Cie. 7 fr. 50.

Œuvres complètes de Chateaubriand. T. 1. Essai historique sur les révolutions et Mélanges historiques. In-8°, 687 p. Paris, lib. Jouvet et Cie.

Origine et formation de la langue française; Notions d'étymologie française; Origine et formation des mots, racines, préfixes et suffixes (programme du 2 août 1880); par Hippolyte Cocheris, inspecteur général de l'instruction publique (classes de troisième, seconde et rhétorique). In-12, 394 p. Paris, lib. Delagrave.

Précis d'histoire militaire. Guerre franco-allemande (1870-71, suite); Guerre d'Orient (1877-78); par E. Dubail, capitaine d'infanterie. Deuxième partie. Texte. In-12, 407 p. Paris, lib. Dumaine. L'ouvrage complet avec atlas, 15 fr.

Théâtre complet de J.-B. Poquelin de Molière; publié par Jouaust. Préface par M. D. Nisard, de l'Académie française. Dessins de Louis Leloir, gravés à l'eau-forte par Flameng. T. 5. In-8°, 412 p. Paris, Lib. des bibliophiles.

Amour perdu; Galathée; Jacinthe; Yvonne; par Th. Bentzon. In-18 jésus, 327 p. Paris, lib. C. Lévy. 3 fr. 50.

Nouvelle grammaire française; par A. Chassang, inspecteur général de l'Instruction publique. Avec des questionnaires et de nombreux exercices, par L. Humbert, agrégé de grammaire. Deuxième degré. Livre du maître. In-18 jésus, 396 p. Paris, lib. Garnier frères.

Réformateurs et publicistes de l'Europe (XVIIe s.); par Ad. Franck, de l'Institut, professeur de droit naturel au Collège de France. Paris, lib. C. Lévy. 7 fr. 50.

A bord de la Junon; par Gaston Lemay. Ouvrage illustré de 150 dessins inédits. Gr. In-8°, x-406 p. Paris, lib. Charpentier. 20 fr.

Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France; par A. Chéruel, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique et recteur honoraire. 2 vol. In-18 jésus à 2 col. Première partie : LXXVI-568 p.; deuxième partie : 709 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 12 fr.

Nouveaux contes à ma fille; par J.-N. Bouilly. Edition revue par E. Du Chatenet. In-12, 180 p. Limoges, lib. E. Ardant et Cie.

Les Dieux qu'on brise. Le Repentir, poésies; par Albert Delpit. In-18 jésus, VI-174 p. Paris, lib. Ollendorff. 3 fr. 50.

Madame Thérèse; par Erckmann-Chatrian. In-12, 382 p. Paris, lib. Hetzel et Cie. 3 fr.

Le Dernier des Druides, légende armoricaine; par M. P. Lavayssière. In-8°, 192 p. Limoges, lib. E. Ardant et Cie.

Aventures de terre et de mer. Le capitaine Mac' Lean; par E. Parmentin. In-12, 179 p. Limoges, librairie E. Ardant et Cie.

Discours sur l'histoire universelle; par Bossuet. Nouvelle édition, d'après les meilleurs textes, avec une préface et des notes philologiques, littéraires, historiques; par P. Jacquinet, inspecteur général de l'Instruction publique. In-12, 574 p. Paris, lib. Belin.

Les Boucaniers; par Paul Duplessis. In-4° à 2 col., 240 p. avec grav. Paris, lib. Degorce-Cadot. 3 fr.

Les Vieux de la vieille; par Erckmann-Chatrian. In-12, 303 p. Paris, lib. Hetzel et Cie. 3 fr.

Trop jolie; par André Gérard. In-18 jésus, 239 p. Paris, lib. Plon et Cie. 3 fr. 50.

Henri IV (1553-1610); par J. Michelet. Grand in-16, 127 p. et grav. Paris, lib. Hetzel et Cie. 1 fr. 50.

Nouvelle galerie des grands écrivains français, tirée des Causeries du lundi et des Portraits littéraires par Sainte-Beuve, de l'Académie française. Illustrée de 16 portraits gravés au burin par MM. Goutière, Delannoy, Leguay, Nargeot, etc., d'après les dessins de Staal, Philippoteaux, etc. Grand in-8°, 659 p. Paris, lib. Garnier frères. 20 fr.

Publications antérieures :

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par Eman Martin, professeur spécial pour les étrangers. — Ouvrage pour les Français. — Syllexie (signification des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50 cent. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

COURS DE LITTÉRATURE SPÉCIAL, PRÉPARATOIRE AU BREVET SUPÉRIEUR. — Par Mlle Th. Brismontier, professeur spécial pour la préparation aux examens, répétiteur des premières classes de latin et de grec. — Ouvrage adopté à la maison de Saint-Denis, et auquel la Société libre d'instruction et d'éducation populaires a décerné une médaille d'honneur et la médaille d'or offerte par M. de Larochefoucauld, président honoraire de cette Société. — Paris, chez l'auteur, 1, place Wagram.

NOUVELLES TOUTES NEUVES. — Mam'zelle Titine; La Camériste de la marquise; Le dernier verre; Une femme à la mer; Chapeau blanc et chapeau bleu; Les fleuristes de la rue Lavoisier; Le beau Cruzol; l'Argent du prêt; Deux coups de cravache; Le médaillon. — Par Saint-Eman. — Paris, *Léon Vanier*, libraire-éditeur, 19, quai Saint-Michel. — Prix : 3 fr. 50.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, comprenant l'origine, les formes diverses, les acceptions successives des mots, avec un choix d'exemples tirés des écrivains les plus autorisés. — Publié par l'Académie française. T. 2. Deuxième partie. — In-4° à 2 col., p. 201 à 400. — Paris, librairie *Firmin Didot et Cie*, 56, rue Jacob.

ASPIRATIONS ET INSPIRATIONS CHAMPÊTRES, Poésies. — Par Auguste de Vaucelle. — Paris, *Fischbacher*, éditeur, 33, rue de Seine. — Prix : 3 fr. 50.

LES ESSAIS DE MONTAIGNE réimprimés sur l'édition originale de 1588, avec notes, glossaire et index. — — Par MM. H. MOTHEAU et D. JOUAUST, et précédés d'une notice par M. S. DE SACY, de l'Académie française.— Portrait gravé à l'eau-forte par Gaucherel. — T. 4. In-8°, LXVII-360 p. — Paris, *Librairie des bibliophiles.*— Prix : 12 fr. 50. Les 4 volumes, 50 fr.

HISTOIRE DU THÉATRE EN FRANCE. LES MYSTÈRES. — Par L. PETIT DE JULLEVILLE, maître de langue et de littérature françaises à l'École normale supérieure. — 2 vol. In-8°, 1115 pages. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain. — Prix : 15 francs.

ÉTUDES SUR LA LITTÉRATURE FRANÇAISE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — Par PAUL STAPFER, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble. — In-18 jésus, 373 pages. — Paris, librairie *Fischbacher*, 33, rue de Seine.

LES NATIONALES, POÉSIES BELGES. — Deuxième édition. — Par le Dr ÉMILE VALENTIN. — A Namur, chez *Paul Godenne*, imprimeur-éditeur, 13, rue de Bruxelles. — Prix : 7 francs.

LOUIS XVIII. — Par le comte OSCAR DE POLI. — Paris, aux bureaux du journal la *Civilisation*, 12, rue Grange-Batelière. — Prix : 3 fr. 50.

LE COMPOSITEUR ET LE CORRECTEUR TYPOGRAPHES. — Par G. DAUPELEY-GOUVERNEUR, imprimeur, ancien correcteur à l'imprimerie Claye. — Paris, librairie *Rouvier et Logeat*, 7, passage Jouffroy. — Prix : 3 fr., et par la poste, 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

SES ORIGINES ET SON DÉVELOPPEMENT JUSQU'A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

Par A. LOISEAU,

Docteur ès-lettres, agrégé de l'Université, Professeur au lycée de Vanves (Seine).

Ouvrage couronné par la Société des études historiques.

Paris, chez **Ernest Thorin**, libraire-éditeur, 7, rue de Médicis.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

APPEL AUX POÈTES. — Le vingt-sixième *Concours poétique* qui va s'ouvrir en France, le 15 février prochain, sera clos le 1er juin. — Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. EVARISTE CARRANCE, président du Comité, 12, rue Roussannes à Agen (Lot-et-Garonne). — *Affranchir.*

ACADÉMIE FRANÇAISE. — L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1882 : *Éloge de Rotrou.* — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1881.* — Les concurrents sont avertis que l'étendue de leur travail doit être assez limitée pour que, à l'impression, l'ensemble ne dépasse pas trente pages du format in-4° des documents publiés par l'Académie. — Les ouvrages manuscrits destinés à concourir devront être déposés ou adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe, ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE ROUEN.— Prix de 500 francs à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine étendue, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles présentement possédées par la France, ou qui ont été jadis occupées par elle. — Les envois devront être adressés francs de port, *avant le 1er mai 1881*, à M. Malbranche, secrétaire de l'Académie, chez M. Picard, libraire, 82, rue Bonaparte.

Réponses diverses.

M. P., à Amsterdam : Si vous n'avez pas encore reçu les numéros du 15 décembre et du 1er janvier, veuillez me le faire savoir ; je vous les enverrai tout de suite. Quant aux années qui vous ont été adressées par erreur, je vous prie de me les retourner, à moins que vous n'en trouviez le placement. — *M. le baron L. N., à Vienne (Autriche) :* En vous remerciant de l'intérêt que vous voulez bien prendre à mon modeste journal, je suis heureux de pouvoir vous annoncer que, immédiatement après la publication du 24e numéro de la présente année, je serai en mesure, grâce à l'offre éminemment gracieuse d'un abonné de Port-Louis (Ile Maurice), de faire imprimer la table décennale que vous me demandez en votre nom et en celui de « plusieurs personnes de marque qui possèdent le COURRIER DE VAUGELAS ».

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures.*

Imprimerie G. DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 18. 15 Février 1881.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE

COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en* 1875, *et doublement récompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis.*

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

On entend dire tous les jours à ceux qui parlent d'une personne n'engendrant pas la mélancolie, qui est toujours gaie, que c'est un Roger Bontemps. *D'où vient cette expression familière? Je vous remercie d'avance de votre réponse qui, je n'en doute pas, me donnera une satisfaction complète à ce sujet.*

—

Il a été proposé pour cette expression proverbiale diverses étymologies que je vais rapporter pour la plupart et apprécier à fur et mesure.

1° Voici d'abord l'avis de Pasquier (*Rech.* liv. VII, ch. 62) :

Je veux doncques dire que le *Roger bon-temps* que nous practiquons, pour dénoter l'homme de bonne chère, est ainsi dit par abus, au lieu de *Rouge bon-temps :* parce que ceste couleur au visage de toute personne promet je ne sçay quoy de gay et non soucié, comme au contraire la couleur blesme est ordinairement accompagnée d'une humeur fade et mélancholicque.

— Cette opinion est soutenable, sans doute; mais je ne m'y arrête pas, attendu que personne ne l'a partagée, et qu'aucun livre ne l'a reproduite.

2° Le Duchat suit le même procédé que Pasquier. Il veut que le nom de *Roger* soit une altération, un travestissement du mot *réjoui.*

— Il est vrai que, dans plusieurs provinces, notamment dans l'Orléanais, on dit encore un *réjoui Bontemps* et non pas un *Roger Bontemps ;* mais cette expression me semble tout simplement une redondance : *Bontemps* implique *réjoui*, ce qui fait que l'expression n'est bonne qu'avec *Roger.*

3° Le dictionnaire de Trévoux (1771) reproduisant l'opinion émise par Fleury de Bellingen dans ses *Illustres proverbes*, s'exprime comme ci-après sur l'origine du nom de *Roger Bontemps :*

Vient d'un seigneur nommé Roger de la maison de Bontemps, fort illustre dans le pays de Vivarais, dans laquelle le nom de Roger est toujours affecté et propre à l'aîné, depuis plusieurs siècles; et parce que le chef de cette maison fut un homme fort estimé pour sa valeur, sa belle humeur et sa bonne chère, on tint à gloire en ce temps-là de l'imiter en tout, et plusieurs se firent par honneur appeler *Roger Bon-temps :* ce qui par corruption a été étendu à tous ceux qui passent la vie agréablement et sans souci.

— Je ne crois pas qu'aucun écrit français antérieur à l'avènement de François Ier au trône (1515) ait jamais fait mention du nom proverbial de *Roger Bontemps.* Or, comment ce nom pourrait-il être une allusion à un grand seigneur. chef d'une maison qui existait depuis « plusieurs » siecles en 1665, date de la publication des *Illustres proverbes* de Fleury de Bellingen?

4° Enfin, une dernière étymologie, qui ressemble à la précédente, a été admise notamment par Quitard :

On a prétendu que la dénomination de *Roger Bontemps* concernait Pierre Roger, troubadour du XIIe siècle, chanoine d'Arles et de Nîmes, qui abandonna ses bénéfices pour aller, de cour en cour, jouer des comédies dont il était l'auteur.

— Je repousse cette dernière explication, et pour des raisons analogues à celles qui m'ont empêché d'admettre la précédente.

Quel est donc réellement le personnage qui a valu le nom de *Roger Bontemps* à l'ancêtre de ceux que nous appelons maintenant des viveurs?

A mon avis, il n'est autre que Roger de Collerye, chanoine d'Auxerre, assez bon poète, mais meilleur gourmand. Il chanta si bien le *bon temps* (expression dont j'ai précisé la naissance dans mon numéro 14) et personnifia si complètement en lui l'objet de ses

plaintes, dit M. Francisque Michel (*Hist. des hôtell.*, vol. IIᵉ p. 6), qu'on ne les sépara plus. Grâce à sa bonne humeur et au caractère joyeux de ses vers, le chanoine d'Auxerre perdit son nom de *Collerye* pour prendre celui de *Bontemps*, et comme son prénom de *Roger* lui resta toujours, on eut dans sa personne, complètement baptisé, le type encore vivant de la gaieté populaire, toujours franche, gaillarde, épanouie.

Cette étymologie, qui est celle de l'abbé Tuet et de l'abbé Lebœuf, a été consacrée en ces termes par M. de Paulmy :

Roger de Collerye n'est vraiment illustre que parce que l'on assure que c'est lui qui est le véritable Roger Bontemps. *Bontemps* était en effet le sobriquet qu'il avait adopté et sous lequel il se désignait dans ses poésies. Il le justifiait par le genre de ses productions, toujours gaillardes et même un peu libertines.

Deux vers extraits des *Œuvres* de Roger de Collerye vous prouveront mieux encore que le nom du gai chanoine d'Auxerre (qui fut d'ailleurs président de la *Société des fous*) n'est nullement une appellation usurpée :

Or, qui m'aimera, si me suive,
Je suis *Bontemps*, vous le voyez.

×

Seconde Question.

Pour exprimer qu'un fils ressemble parfaitement à son père, vous savez qu'on dit, familièrement, C'est son père tout craché. *Quelle est l'origine de ce* Tout craché? *Vous seriez bien aimable si vous vouliez bien me le dire dans votre journal, auquel je suis abonné depuis fort longtemps.*

—

Dans cette expression, le mot *tout* a le sens de : absolument comme s'il était...; *c'est son père tout craché*, absolument comme s'il était craché.

Quant à *craché*, que veut-il dire?

Voilà une question que, certes, il n'est pas facile de résoudre. Cependant essayons.

Dans l'origine, on a cru qu'en disant d'un fils qui ressemblait à son père, *c'est son père tout craché*, on exprimait cette pensée : le fils et le père se ressemblent comme deux crachats, et la preuve de mon assertion se trouve dans le passage suivant de la *Farce de l'avocat Pathelin*, œuvre de la fin du xvᵉ siècle :

Sans faulte je ne puis penser
Comment nature en ses ouvraiges
Forma deux si pareilz visaiges,
Et l'ung comme l'aultre taché?
Car quoi? Qui vous *auroit craché*
Tous deux encontre la paroy,
D'une manière et d'ung arroy
Si series-vous sans différence.

Cette opinion a inspiré l'auteur du *Glossaire des Noëls bourguignons*, qui dit (p. 186) :

Cracher, crachez. Au figuré, *tô craiché*, tout craché, est une façon de parler proverbiale, dont on se sert pour comparer une chose avec une autre. On ne s'est pas contenté de dire que deus œufs, deus mouches, deus goutes d'eau ne sont pas plus semblables, on a burlesquement ajouté qu'un crachat ne ressemble pas mieus à un autre crachat qu'un tel homme à un tel homme.

Elle a été partagée par Fléming, qui dit, dans son Dictionnaire français-anglais :

C'est son père tout craché. He is the very *spit* of his father; he is as like his father as if he had been *spit* out of his mouth (il est le *crachat* même de son père; il ressemble autant à son père que s'il eût été *craché* de sa bouche).

Il n'est pas jusqu'aux auteurs du *Nouvel Alberti* qui n'aient accueilli la même origine, car on lit ces mots dans leur dictionnaire :

Figur. et famil. : *Egli è suo padre, pretto e sputato* (c'est son père pur et *craché*). *Parere tutto sputato di una cosa* (être ou paraître une chose *toute crachée*).

Mais, quoique généralement adoptée, cette étymologie ne me semble pas acceptable, et cela, pour des raisons que je vais vous mettre sous les yeux :

1° De ce que la ressemblance de deux personnes serait comparée à celle de deux crachats, il n'en résulterait nullement qu'on pût dire que *l'une d'elles a été crachée par l'autre*, ou, en d'autres termes, que *l'une d'elles est l'autre toute crachée*; d'où je conclus que ce n'est pas cette comparaison, d'ailleurs assez malpropre, qui a donné lieu à l'expression qu'il s'agit d'expliquer.

2° Si *tout craché* venait réellement d'une pareille comparaison, cette idée aurait dû, il me semble, être toujours exprimée, en français par *cracher*, et, dans les patois ainsi que dans les langues étrangères, par le verbe ayant cette signification, verbe qui existe dans tous les idiomes. Mais, au lieu de cela, je remarque :

(*a*) Qu'en français, on trouve *tout craché* exprimé par *tout poché*, du verbe *pocher*, au sens de dessiner, ce que prouve la *Farce de Pathelin*, où *tout poché* est employé quelques lignes plus haut que *tout craché* :

Quel menton fourché!
Vraiment, cestes-vous *tout poché*.

(*b*) Qu'en allemand, c'est son père tout craché se dit *Er ist seinem vater aus dem gesichte geschnitten*, ce qui signifie, littéralement traduit : il est taillé sur son père quant au visage.

(*c*) Que dans le patois picard (à Abbeville), on exprime *tout craché* par *tout retoiré*, adjectif qui marque la similitude dans la physionomie de deux personnes :

Ch'est sin père *tout retoiré*.

Maintenant, d'où vient donc *tout craché*, si les explications qu'on en a données jusqu'ici ne résistent pas mieux aux objections qu'on leur adresse?

Sentant comme moi que l'étymologie de cette locution ne peut être *cracher* (rejeter hors de la bouche), Trippault a eu l'idée de la tirer du grec γραφικος, dont Ménage, au moyen de la série latine *graphicus*, *graphicatus*, *gracatus* a prétendu faire sortir *craché*.

Mais, attendu qu'il est impossible, je crois, de montrer comment *craché* descend de *gracatus*, je vous propose à mon tour la solution suivante :

Craché est ici un mot formé absolument comme *croqué* : le dernier a été fait, par corruption, de *croyer*, dérivé de *croye*, le nom de la craie au xvᵉ siècle; et le premier l'a été de *crayer*, dérivé de *craie*, verbe qui a dû précéder *crayonner*, lequel s'est employé et s'emploie encore dans le sens de dessiner, représenter, peindre.

—

Il n'y a rien de bien surprenant à ce que Pierre Blanchet, reconnu généralement aujourd'hui pour l'auteur de la *Farce de l'avocat Pathelin*, ait donné une fausse origine de *tout craché;* car, de notre temps même, où l'on s'occupe beaucoup plus des questions étymologiques que du sien (1459-1519), combien de savants, voués à cet ordre de recherches et disposant de toutes les ressources de l'érudition moderne, n'en sont point encore arrivés à expliquer la mystérieuse naissance de certains termes familiers de la langue !

×

Troisième Question.

Je rencontre dans un auteur inconnu du XVIIe siècle qu'un « savatier » montra à Gros-Jean : « Derrière une toile pourrie, Un petit magasin de Sabernauderie ». *Que veut dire ce mot* Sabernauderie, *et d'où vient-il?*

—

A cette époque, la syllabe que nous prononçons actuellement *bre* était prononcée *ber* dans un assez grand nombre de mots, dont voici quelques-uns :

*Ber*lan	aujourd'hui	Brelan
*Ber*douille	—	Bredouille
*Ber*loque	—	Breloque
*Ber*siller	—	Brésiller
*Ber*tauder	—	Bretauder
*Ber*telle	—	Bretelle, etc.

Le mot qui fait l'objet de votre question n'est pas autre chose que notre *sabrenauderie*, qui vient de *sabrenaud*, lequel dérive de *sabrenas* (autrefois, dans plus d'un substantif, *as* tenait lieu de la finale *eur;* le peuple dit encore un *ramonas* pour un *ramoneur*), signifiant ouvrier qui travaille malproprement, grossièrement; d'où les verbes familiers *sabrenasser* et *sabrenauder*, employés pour dire travailler mal, de quelque ouvrage qu'il s'agisse :

Je vous en prie, mon prince, mon bon prince, n'allez pas *sabrenauder* mon couplet en lui faisant l'honneur de le chanter vous-même.

(*Le Chevalier de Lille*, au prince de Ligne.)

Ce qu'un « savatier », c'est-à-dire un cordonnier qui travaille mal, peut montrer « derrière une toile pourrie », c'est une boutique de *sabrenaud*, ou pour autrement dire, et comme au temps de Louis XIV, une *sabernauderie*.

Maintenant, l'étymologie de ce dernier vocable?

C'est évidemment *sabrenauder* qui me paraît être un dérivé (formé au moyen d'une *n* parasite) de *sabrer*, car ce dernier verbe signifie, figurément et familièrement, en parlant d'une besogne, la faire vite et mal, l'expédier rapidement et sans soin, s'en acquitter pour ainsi dire comme si c'était à coups de sabre :

Mais fuyez cependant l'odieuse tactique
De *sabrer*, pour garder une bonne pratique.

(Lesné, *la Reliure*, p. 33.)

×

Quatrième Question.

Le Dictionnaire de Bescherelle appelle Féculiste *celui qui fabrique ou vend de la fécule; celui de Littré l'appelle* Féculier. *Je vous prierais de vouloir bien examiner, si toutefois vous y trouvez le moindre intérêt pour vos lecteurs, laquelle de ces deux dénominations vous paraît la meilleure.* Féculiste *pourrait peut-être s'appliquer au directeur d'une féculerie, et* féculier *aux ouvriers qu'il y emploie.*

—

Dans notre langue, la terminaison *ier* désignant celui qui fabrique ou celui qui vend la chose dont le nom figure avant cette finale, est plus usitée que la terminaison *iste* qu'on voit à des noms de signification et de composition analogues. Un calcul approximatif que je viens de faire au moyen de l'*Almanach Bottin*, m'a donné la certitude que, si l'on retranche : 1° *droguiste*, *ébéniste* et *dentiste*, qui eussent fait une amphibologie avec *droguier*, *ébénier* et *dentier ;* — 2° *herboriste*, *bandagiste*, *liquoriste* et *pépiniériste*, mis par abréviation pour médecin herboriste, médecin bandagiste, marchand liquoriste, jardinier pépiniériste; — 3° *lampiste*, substitution maladroite à *lampier*, qui existait au XIIIe siècle; — 4° *éventoilliste*, que l'on commence à remplacer par *éventaillier*, ce qui reste des noms de profession en *iste* après cette opération, n'est pas même le cinquième de ceux en *ier*.

D'où cette conclusion très naturelle que *féculier*, pour désigner un fabricant de *fécule*, est un terme beaucoup plus français que *féculiste*, signalé déjà par M. Littré, comme un mauvais synonyme donné à *féculier*.

Du reste, vu que ce dernier terme a été employé par les écrivains qui, les premiers, ont traité de la fabrication de la fécule, c'est une raison de plus, à mon sens, pour continuer à s'en servir.

A la vérité, vous pourriez m'objecter que ce mot s'applique aussi bien à l'ouvrier qui travaille dans une féculerie qu'au directeur de cet établissement; mais je vous ferai remarquer qu'il n'en peut être autrement, si l'on tient à ce que le mot *fécule* entre seul dans la qualification de ce dernier, car *féculier* a cela de commun avec la plupart des noms de métier appartenant à la même terminaison que lui : *chapelier*, *armurier*, *sellier*, etc.

—

Si vous estimez que le nom de *féculier*, qui, autrefois, pouvait désigner en même temps et l'ouvrier et le maître faisant de la fécule (parce qu'ils travaillaient le plus souvent l'un à côté de l'autre pour ainsi dire) ne peut plus guère servir aujourd'hui à la même double fin dans une fabrique établie sur de très larges bases, je ne vois qu'un moyen de sortir d'embarras : c'est que le directeur, qui, en sa qualité de tête de l'établissement, a parfaitement le droit de se distinguer de tout ce qui n'y est que bras, prenne le nom de *fabricant de fécule*.

ÉTRANGER

Première Question.

Dans votre numéro 21 de la 9e année, vous avez dit que Poltron *venait de l'italien* poltrone ; *mais d'où vient ce dernier? car c'est évidemment son origine qui est la véritable de* Poltron *en français.*

—

J'avais cru suffisant, pour répondre à votre première

question, de vous dire, en l'appuyant de preuves, que *poltron* était un terme que nous avions emprunté à l'italien comme tant d'autres, au XVI[e] siècle. Mais puisque vous désirez remonter plus haut dans l'origine de ce mot, je vais essayer de vous satisfaire.

Trois opinions différentes ont été exprimées sur l'origine de l'italien *poltrone*.

Première opinion. — D'après Paul Minucci, commentateur du *Malmantile*, de Lippi, *poltrone* dérive de *poltro*, tiré, lui, de *poledro*, un petit poulain; il s'applique naturellement à un homme qui ne sait pas plus endurer la fatigue que ne le sait le jeune poulain non encore accoutumé au travail.

— Avec Génin, je repousse cette origine m'appuyant sur la raison que je vais vous faire connaître :

L'abbé Antonini a fait un dictionnaire italien qui, à son apparition, fut jugé le travail le plus complet qui eût jamais été publié sur la matière; or, le mot *poltrone* pour signifier un petit poulain n'y figure pas : on n'y trouve, dans ce sens, que *poltracchiello*.

D'ailleurs, la finale *one* étant augmentative en italien, le vocable *poltrone*, dans l'hypothèse d'une dérivation de *poltro*, petit poulain, serait impossible, attendu qu'il ne pourrait signifier qu'un grand vilain cheval.

Seconde opinion. — Le mot *poltrone* dérive de l'italien *poltro*, signifiant lit (en milanais *polter*, et en romagnol *pultar*), parce que le *poltrone* est un lâche, un mou, un paresseux, et que ce terme entre dans toute une famille de mots relatifs à l'idée de lit, et partant, à celle de paresse, de fainéantise :

Poltrire, dormir, paresser.
Poltronaccio, grand paresseux.
Poltroneggiare, s'accoquiner.
Poltroneria, fainéantise.
Poltronamente, non-chalamment.
Poltronesco, paresseux, indolent.
Poltrona, un grand fauteuil (dormeuse).

— Mais ce n'est pas seulement en italien que se trouve *poltron* avec une famille indiquant cette paresse, cette mollesse, cette indolence qui se voit chez les gens abusant du séjour au lit; il en est de même en espagnol et en portugais :

(Espagnol) : poltron, poltronear, poltroneria, poltronizarse.
(Portugais) : poltrão, poltrôna (grand fauteuil), poltronear, poltroneria.

Il y a donc lieu de croire que *poltro*, qui n'est pas latin, a été fourni par un idiome étranger aux langues néo-latines.

Troisième opinion. — *Poltrone* vient de l'allemand *polster*, coussin, comme l'a indiqué Ménage dans ses *Origines italiennes*, et comme Diez l'a confirmé : l'ancien haut-allemand a *polster* et *bolster* (la disparition de l'*s*, qui n'est pas usuelle en italien, ne doit pas surprendre dans le groupe des consonnes *l*, *s*, *t*, *r*), et, du reste, le mot *boldrone*, qui signifie une couverture de lit, décèle, par la permutation de *p* en *b*, une origine germanique, ces lettres permutant avec la plus grande facilité en allemand.

Cette étymologie de *poltrone*, qui est la vraie, me permet de résumer comme il suit les renseignements demandés dans votre double question :

Comme le dit Henri Estienne, le mot *poltron* nous est venu, au XVI[e] siècle, par l'italien *poltrone*, lequel dérivait de *poltro*, lit, dans la même langue; et ce dernier n'était autre que l'ancien haut-allemand *polster*, coussin, vocable dont la seconde forme *bolster* désigne un traversin dans l'anglais moderne.

—

Les Goths ont occupé l'Italie pendant 64 ans, l'Espagne pendant 282, et le Portugal pendant 126. Or, si l'on veut bien se rappeler que ce peuple était d'origine germanique, on s'expliquera facilement pourquoi les trois pays susnommés possèdent le mot *poltron* avec le même sens que celui de *polster* en allemand.

×

Seconde Question.

Pourquoi dit-on, en parlant de quelqu'un que l'on sait avoir éprouvé beaucoup de privations, qu' IL A MANGÉ DE LA VACHE ENRAGÉE? *Pourquoi pas* DU BŒUF ENRAGÉ?

—

On voit dans le *Traité de la Police* (liv. V, p. 1275) que la chair de vache a toujours été regardée comme inférieure à celle de bœuf; de sorte que, la qualité des mets dont on se nourrit étant en quelque sorte le thermomètre du bien-être, on a probablement dit d'abord *manger de la vache* pour signifier, au figuré, éprouver un certain degré de misère, comme semble d'ailleurs l'établir le passage suivant de la *Satyre Ménippée* (édit. Charpentier, p. 128) :

Avons nous pas consommé peu à peu toutes nos provisions, vendu nos meubles, fondu nostre vaisselle, engagé jusques à nos habits pour vivoter bien chetivement? ou sont nos sales et nos chambres tant bien garnies, tant diaprees et tapissees? ou sont nos festins, et nos tables friandes? nous voila reduits au laict et au fromage blanc comme les Souysses : nos banquets sont d'un morceau de *vache* pour tout metz...

Puis, quand on a voulu exprimer comme le superlatif de cette misère, on a dit de celui qui en avait souffert qu'il *avait mangé de la vache enragée*, un tel mets (dont plus d'un pauvre diable s'est dit-on, repu, en temps de famine) constituant la plus horrible réfection que la tyrannie de l'estomac puisse vous obliger à prendre.

×

Troisième Question.

Comment expliquez-vous que l'expression ETRE SUR LES CROCHETS DE QUELQU'UN *ou, comme on dit encore,* ETRE AUX CROCHETS DE QUELQU'UN, *puisse signifier vivre aux dépens de la personne dont on parle?*

—

Quand on donne à quelqu'un les moyens de subsister, c'est-à-dire qu'on lui fournit les choses nécessaires à cet effet, on dit qu'on le *soutient*, preuve ces exemples :

Il se trouve qu'à Tourney et à Ferney je nourris cent cinquante personnes; on ne *soutient* pas cela avec des vers alexandrins et des banqueroutes.
(Voltaire, *Lett. d'Argental*, 19 déc. 1766.)

Il emploie tous ses revenus à décorer les églises, à *soutenir* les ouvriers indigents, et à soulager les infortunés de toutes les classes.
(Mme de Genlis, *Mères riv.* t. II, p. 358.)

Mais on *soutient* aussi ce qu'on porte sur des crochets (cette espèce de hotte ouverte sur laquelle les portefaix et les commissionnaires placent les objets qu'ils portent à dos), et c'est cela, si je ne me trompe, qui a fait dire, dans une acception défavorable, de quelqu'un qui vit aux dépens d'une autre personne, qui est soutenu, au premier sens, par cette personne, qu'*il est sur ses crochets*, ou qu'*il est à ses crochets.*

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... Ce faisant (il n'y a aucune nécessité de *que*) ; — 2° ... un long *susurement* (il ne faut pas deux *s* de suite dans ce mot) ; — 3° ... urgente, et qui *ne laisse pas d'*être (depuis longtemps on ne met plus *que* dans cette expression) ; — 4° ... m'a dit qu'elle regrettait que je n'*eusse* point assisté (le verbe complété étant à l'imparfait, celui qui, relativement à lui, exprime une antériorité doit être au plus-que-parfait du subjonctif) ; — 5° ... de ne laisser *de quelque manière* que ce soit empiéter ; — 6° ... préparent pour le gouvernement *beaucoup* de fil à retordre (on retord le fil avant qu'il soit en écheveau, ce qui fait de : « écheveau de fil à retordre » un non-sens ; — 7° ... ajoutait qu'étant sans ouvrage, il préférait mourir *plutôt* que *de* vivre (voir *Courrier de Vaugelas*, 4e année, p. 153) ; — 8° ... ne se seraient jamais *doutés* que le Français dans lequel ils voulaient personnifier, etc.

Phrases à corriger

trouvées dans la presse périodique de Paris.

1° Décidément, on devient étrangement malade à *la Lanterne*. Quand on crache en l'air, il faut au moins savoir se retirer de dessous ! Quoi ! républicains d'occasion pour avoir soutenu les candidatures ouvrières !

(Cité par *la France* du 19 janvier.)

2° Les membres de l'Union républicaine doivent bien être fâchés de voter si souvent comme M. d'Asson, et autrement que MM. Ferry, Tirard et Carnot.

(*Le National* du 2 février 1881.)

3° Le témoin verse des larmes. Les traces de brûlure que portait son visage ont à peu près disparu ; mais l'œil droit est perdu, et son orbite est tellement creusé, qu'il serait impossible de remplacer la cavité par un œil de cristal.

(*La France* du 27 janvier 1881.)

4° Cette loi d'exception — puisque c'en est une, et qu'on n'a pas voulu s'en remettre au droit commun du soin de gouverner la presse — est une loi libérale.

(*Le National* du 3 février 1881.)

5° Cette motion ayant été adoptée par 100 voix contre 30, les propositions d'ajournement de la discussion se sont succédées sans interruption avec une passion indescriptible.

(*La France* du 27 janvier.)

6° Le mari, M. Berger, cuisinier, gagnait largement sa vie ; il était jeune, il aimait sa femme et son enfant et leur faisait la vie heureuse. L'hiver dernier, M. Berger prit un chaud et froid en quittant ses fourneaux trop vite.

(*Le National* du 7 février.)

7° Il avoue, en outre, que depuis sa fuite, il ne vivait que de vols, qu'il avait pillé le magasin d'accessoires du théâtre Montparnasse. Enfin, il dit être l'un des auteurs du crime commis dans la rue Du Cange, sur une marchande de journaux.

(*La France* du 22 juin.)

8° De bonnes gens l'ont cru à telle enseigne, qu'hier M. Alfred Naquet était abordé dans la salle des Pas-Perdus par une petite femme éplorée, larmoyante et lamentable, qui venait on ne sait d'où, de Quimper ou de Carpentras.

(*Le National* du 7 février.)

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

SECONDE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

François de Wailly.

(*Suite.*)

Pour les denrées qui se vendent au nombre, on emploie *un cent, un demi-cent*, aussi bien qu'*une centaine, une cinquantaine ;* on dit *un cent* ou *une centaine de pommes*. Mais on ne dira pas *un cent de lettres, un demi-cent d'hommes;* il faut dire *une centaine de lettres, une cinquantaine d'hommes.*

Le substantif *franc*, pour signifier une livre ou vingt sous, n'est d'usage, ni au singulier, ni avec les nombres cardinaux *un, deux, trois,* et *cinq;* on ne s'en sert bien qu'avec les autres nombres. On dit *quatre francs, six francs, vingt francs*, etc.

2° *Usage des pronoms personnels.* — Quoiqu'on dise, en parlant d'un homme, *je ne connais personne si heureux que lui*, on ne dit pas, en parlant d'une femme, *je ne connais personne si heureuse qu'elle,* parce que le pronom *personne* est toujours masculin. Il faut dire en se servant de *personne*, substantif : *je ne connais point de personne qui ait autant de bonheur qu'elle.*

Cependant, comme un homme dit : *il n'y a personne qui soit plus votre serviteur que moi,* l'usage veut qu'une femme puisse dire : *il n'y a personne qui soit plus votre servante que moi.*

Rien sans négation signifie *quelque chose*, preuve cet exemple : *rien flatte-t-il si délicieusement l'esprit et l'oreille qu'un discours sagement pensé ?*

Le verbe *être* joint à *ce* et suivi des pronoms *eux, elles*, ou d'un substantif pluriel sans préposition, se met au pluriel, exemple : *ce sont vos ancêtres qui,* etc.; *ce sont eux qui vous rendent illustres.*

Il paraît à l'auteur qu'on doit dire aussi : *seront-ce les richesses qui feront votre bonheur? sont-ce là vos ouvrages ?*

3° Plusieurs emploient le singulier, surtout quand *ce* est après le verbe : *si c'eût été des enfants, je n'en serois pas surpris ; fut-ce vos frères qui perdirent.*

Dans l'espèce de conjonction *si ce n'est*, le verbe est invariable pour le temps et pour le nombre.

Avec le sens de *aussi*, il n'est pas rare de rencontrer *même* après un substantif; alors il reste invariable : *les animaux, les plantes même, étoient au nombre des divinités égyptiènes.*

Remarques sur le verbe. — Un verbe actif ne peut avoir deux régimes simples ; aussi y a-t-il une faute dans ce vers de Racine : *Ne vous informez point ce que je deviendrai.*

Le verbe *être* dans la signification de *c'est le devoir*, demande *à* avant le substantif, et *à* ou *de* avant le verbe qui suit : *c'est au maître à parler, c'est au disciple d'écouter.*

On emploie *il n'est que* pour signifier le meilleur est de ; ainsi on dit : *il n'est que de servir Dieu, il n'est que d'avoir du courage.*

Le verbe passif a pour régime *de* ou *par*. On emploie *de* quand le verbe exprime une action à laquelle le corps n'a point de part ; et on met ordinairement *par* quand le verbe exprime une action du corps à laquelle le corps et l'âme ont part.

Quand le verbe passif, outre son régime, est suivi de la préposition *de* et d'un nom, il faut employer *par* pour le régime de ce verbe : *votre ouvrage a été loué d'une manière fort délicate par un grand académicien.*

Règles sur le participe. — Le *que* n'est pas toujours régime simple ; on sous-entend quelquefois une préposition avant lui. Voilà pourquoi on dit : *les jours qu'il a vécu avec nous, qu'il a dormi.*

Le relatif *en* est toujours régime composé. Ainsi on dira : *nous avons lu plus de lettres que vous n'en avez écrit.*

Toute la difficulté que présente l'accord du participe précédé d'un régime simple et suivi d'un infinitif ou d'un mode personnel, consiste à savoir reconnaître si ce régime appartient au participe ou à l'infinitif ; dans le premier cas seulement, il y a accord.

Après avoir montré l'application de ce principe sur plusieurs exemples, De Wailly prétend qu'on doit écrire *on les a laissé mourir, elle s'est laissé tomber, elles se sont laissé mourir de faim*, ce qui n'est pas le sentiment de Duclos ni celui de Domairon.

Quelques grammairiens disent encore (1754) que le participe ne prend ni genre ni nombre, quand il est suivi d'un nominatif ou d'un adjectif, comme dans : *les lois que s'étoient imposé les premiers chrétiens, cette ville s'est rendu florissante par son commerce*, etc., et cela, parce que la syllabe finale du participe est alors toujours brève, et qu'en prononçant, il n'est pas plus permis de mettre un intervalle entre le participe et le sujet, qu'entre l'adjectif et le substantif. Notre auteur montre par des exemples que cette raison est ingénieuse, mais qu'elle n'est pas concluante.

Toutefois, De Wailly est d'avis qu'il faut laisser aux poètes la liberté de faire accorder ou de ne pas faire accorder le participe dans ce dernier cas, attendu, a dit Voltaire, que s'il n'est pas permis ici de se servir du participe absolu, il faut renoncer à faire des vers.

On veut aussi, à cause de la prononciation, qu'on écrive *elle lui est allé parler ; elles nous sont venu voir.* D'après De Wailly, cette invariabilité ne doit pas avoir lieu, pour les raisons qu'il a exposées plus haut.

Il faut éviter l'emploi des participes qui forment des équivoques ou des sens désagréables ; par exemple, au lieu de dire en parlant de livres ou de papiers : *je les ai rangés dans mon cabinet*, il vaut mieux dire, pour éviter l'équivoque, *je les ai rangés moi-même dans mon cabinet, je les ai dans mon cabinet, où ils sont rangés par ordre.*

Au lieu de *la personne que j'ai plainte, la maladie que j'ai crainte*, il faut dire : *la personne dont j'ai plaint le sort ; la maladie que j'ai appréhendée.*

Remarques sur les temps de l'indicatif. — Le présent précédé de *si* (supposé que) s'emploie dans la signification du futur : *si mon frère vient, vous m'avertirez.*

Pour donner plus de vivacité et d'énergie à ce qu'on raconte, on emploie le présent à la place du passé : *dès que la flotte est en pleine mer, le ciel se couvre de nuages*, etc. Mais il faut bien se garder, en faisant un tel emploi, de mettre au passé des verbes ayant rapport à ces présents ; la phrase suivante n'est pas correcte : *le centurion envoyé par Marcien entre dans le port de Carthage, et dès qu'il fut débarqué, il élève la voix ;* il fallait : *dès qu'il est débarqué*, etc.

Les parfaits définis et indéfinis. — On ne doit se servir du parfait défini qu'en parlant d'un temps absolument écoulé, et dont il ne reste plus rien ; ce temps doit être éloigné, au moins d'un jour, de celui où l'on parle. On ne dirait pas bien : *il fit un très grand froid cette semaine*, parce que la semaine dont on parle n'est pas entièrement écoulée.

Le parfait défini est appelé par quelques grammairiens *parfait historique*, parce qu'on l'emploie beaucoup dans la narration des événements.

Le parfait indéfini peut, en bien des occasions, s'employer pour un temps passé dont il ne reste plus rien : *Troie en Asie a été* ou *fut détruite par les Grecs.* Mais s'il y a dans la phrase un adverbe ou une expression qui marque un temps entièrement écoulé, on emploie le passé défini. Ainsi, au lieu de : *j'ai été hier, la semaine passée, le mois dernier, témoin d'un événement bien tragique*, il faut dire : *je fus hier, la semaine passée*, etc.

Les futurs et les conditionnels. — Avec *quand* mis pour *si* ou pour *quoique, quand même*, le verbe qui suit se met au conditionnel : *quand l'avare posséderoit tout l'or du monde, il ne seroit pas encore content.*

Les deux futurs, le conditionnel présent, le conditionnel passé, formés par *j'aurois* ou *je serois* ne peuvent pas s'employer avec *si*, mis pour *supposé que.* On emploie alors le présent, au lieu du futur simple ; le parfait défini, au lieu du futur antérieur ; l'imparfait au lieu du conditionnel présent, et le plus-que-parfait au lieu du conditionnel passé. Ainsi, au lieu de dire : *les soldats feront bien leur devoir, s'ils seront bien commandés*, il faut dire : *s'ils sont bien commandés.*

Les conditionnels s'emploient aussi pour les autres temps de l'indicatif, ainsi dans cette phrase : *j'aimerois qu'on travaillât à former le cœur et l'esprit de la jeunesse*, le verbe *j'aimerois* est mis pour *j'aime.*

Remarques sur les temps de l'indicatif précédés de la conjonction QUE. — Quoique le premier verbe soit à l'imparfait, au parfait ou au plus-que-parfait, le second doit se mettre au présent, quand ce second verbe exprime une chose vraie dans tous les temps : *un sage de la Grèce soutenoit que la santé fait la félicité du corps, et le savoir, celle de l'esprit ; Ovide a dit que l'étude adoucit les mœurs.*

On observe la même règle après *si ;* on dit, quand il s'agit d'une action passagère : *je vous aurois salué, si je vous avois vu.* Mais celui qui aurait la vue assez basse pour ne pas reconnaître les passants dirait : *je vous aurois salué, si je voyois*, et non pas *si j'avois vu.*

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares; par Victor Duruy, de l'Institut. Tome 3 (César; Octave; les Commencements d'Auguste). In-18 jésus, 812 pages, 14 cartes et planches, et 602 figures. Paris, lib. Hachette et Cie. 25 fr.

Les Mémoires de mon coupé; par le baron de Nervo. In-18 jésus, 335 p. Paris, lib. C. Lévy. 3 fr. 50.

Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris, avec le Journal de ses actes; par H. Wallon, de l'Institut. T. I, in-8°, XVI-495 p. Paris, lib. Hachette et Cie.

Les Grandes Vertus; par Paul Célières. 2e édition. In-18 jésus, VIII-404 p. Paris, lib. Hennuyer. 3 fr. 50.

Madame Bovary, mœurs de province; par Gustave Flaubert. Edition définitive suivie des réquisitoire, plaidoirie et jugement du procès intenté à l'auteur, etc. In-18 jésus, 477 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Œuvres complètes d'Alphonse Karr; Miettes d'histoire contemporaine. In-18 jésus, 380 p. Paris, lib. C. Lévy.

Œuvres poétiques de Victor de Laprade; tribuns et courtisans. Petit in-12, 267 p. Paris, lib. Lemerre.

Daphnis et Cloé, de Longus. Traduction d'Amyot, revue et complétée par P. L. Courier. Nouvelle édition, ornée de jolies gravures. In-8°, XXXIX-155 p. avec portrait et 9 planches d'après Prudhon et Gérard. Rouen, lib. Lemonnyer. 15 fr.

Le Roman comique; par P. Scarron. Publié par les soins de D. Jouaust, avec une préface par Paul Bourget. Eaux-fortes par Léopold Flameng. 2 vol. In-16. T. 1, XXXVI-251 p.; t. 2, 232 p. Paris, lib. des bibliophiles.

Histoire de la philosophie scolastique; par B. Hauréau, membre de l'Institut. Seconde partie. 2 vol. In-8°, T. 1, 463 p.; t. 2, 495 p. Paris, librairie Pedone-Lauriel.

Pensées de Pascal, publiées dans leur texte authentique, avec une introduction, des notes et des remarques par Ernest Havet, de l'Institut. 3e édition, revue et corrigée. 2 vol. in-8°. Tome 1, CXLII-226 p.; t. 2, 465 p. Paris, lib. Delagrave.

Contes du bibliophile Jacob à ses petits-enfants sur l'histoire de France. Avec onze gravures d'après les dessins de Philippoteaux et une chromolithographie d'après Wattier. 3e édition. In-8°, 483 p. Paris, librairie Firmin Didot et Cie.

Le Sergent Maxime; par Mme C. de Beaulieu. In-12, 392 p. Paris, lib. Téqui.

La Mort d'Eva; par Henri Cauvain. In-18 jésus, 318 p. Paris, lib. C. Lévy.

La Descendance de l'homme et la Sélection sexuelle; par Charles Darwin. Traduit par Edmond Barbier d'après la seconde édition, revue et augmentée par l'auteur. Préface de Carl Vogt. 3e édition française. In-8°, XXVIII-721 pages avec grav. Paris, lib. Reinwald.

La Grammaire enseignée par les exemples, par T. Frieh, inspecteur de l'enseignement primaire. Cours élémentaire, acccompagné de 86 sujets de rédaction sous forme de leçons de choses. Livre du maître. In-12, XXII-216 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 50.

Les Aventures d'un berger; par Eugène de Margerie. In-12, 341 p. Paris, lib. Téqui.

Poésies nouvelles; par Alfred de Musset (1836-1852). Nouvelle édition. In-18 jésus, 328 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Un martyr de la patrie, recherches sur Ringois d'Abbeville; par le vicomte Oscar de Poli. In-12, 235 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr.

Les Petits métiers de Frédéric; par Léopold Sabot. In-18 jésus, 393 p. Paris, lib. P. Dupont. 3 fr. 50.

Publications antérieures :

ORIGINE ET FORMATION DE LA LANGUE FRANÇAISE. — Notions d'étymologie française, origine et formation des mots, racines, préfixes et suffixes (programme du 2 août 1880). — Par HIPPOLYTE COCHERIS, inspecteur général de l'Instruction publique (classes de troisième, seconde et rhétorique). — In-12, 394 pages. — Paris, librairie *Delagrave*, 15, rue Soufflot.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les étrangers. — Ouvrage pour les Français. — SYLLEXIE (signification des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50 cent. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

COURS DE LITTÉRATURE SPÉCIAL, PRÉPARATOIRE AU BREVET SUPÉRIEUR. — Par Mlle TH. BRISMONTIER, professeur spécial pour la préparation aux examens, répétiteur des premières classes de latin et de grec. — Ouvrage adopté à la maison de Saint-Denis, et auquel la Société libre d'instruction et d'éducation populaires a décerné une médaille d'honneur et la médaille d'or offerte par M. de Larochefoucauld, président honoraire de cette Société. — Paris, chez l'auteur, 1, place Wagram.

NOUVELLES TOUTES NEUVES. — Mam'zelle Titine; La Camériste de la marquise; Le dernier verre; Une femme à la mer; Chapeau blanc et chapeau bleu; Les fleuristes de la rue Lavoisier; Le beau Cruzol; l'Argent du prêt; Deux coups de cravache; Le médaillon. — Par SAINT-EMAN. — Paris, *Léon Vanier*, libraire-éditeur, 19, quai Saint-Michel. — Prix : 3 fr. 50.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, comprenant l'origine, les formes diverses, les acceptions successives des mots, avec un choix d'exemples tirés des écrivains les plus autorisés. — Publié par l'Académie française. T. 2. Deuxième partie. — In-4° à 2 col., p. 201 à 400. — Paris, librairie *Firmin Didot et Cie*, 56, rue Jacob.

ASPIRATIONS ET INSPIRATIONS CHAMPÊTRES, POÉSIES. — Par AUGUSTE DE VAUCELLE. — Paris, *Fischbacher*, éditeur, 33, rue de Seine. — Prix : 3 fr. 50.

LES ESSAIS DE MONTAIGNE réimprimés sur l'édition originale de 1588, avec notes, glossaire et index. — — Par MM. H. MOTHEAU et D. JOUAUST, et précédés d'une notice par M. S. DE SACY, de l'Académie française.— Portrait gravé à l'eau-forte par Gaucherel. — T. 4. In-8°, LXVII-360 p. — Paris, *Librairie des bibliophiles.* — Prix : 12 fr. 50. Les 4 volumes, 50 fr.

ÉTUDES SUR LA LITTÉRATURE FRANÇAISE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — Par PAUL STAPFER, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble. — In-18 jésus, 373 pages. — Paris, librairie *Fischbacher*, 33, rue de Seine.

LES NATIONALES, POÉSIES BELGES. — Deuxième édition. — Par le Dr ÉMILE VALENTIN. — A Namur, chez *Paul Godenne*, imprimeur-éditeur, 13, rue de Bruxelles. — Prix : 7 francs.

LE COMPOSITEUR ET LE CORRECTEUR TYPOGRAPHES. — Par G. DAUPELEY-GOUVERNEUR, imprimeur, ancien correcteur à l'imprimerie Claye. — Paris, librairie *Rouvier et Logeat*, 7, passage Jouffroy. — Prix : 3 fr., et par la poste, 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

CERCLE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS DE HUY (Belgique). — Concours littéraire de 1881. — On demande : 1° Une nouvelle en prose ; — 2° Une pièce de vers ; — 3° Une comédie en un acte, en vers ou en prose. — Le choix des sujets est laissé aux concurrents. — Une médaille de vermeil et un diplôme seront décernés à chacun des auteurs ayant obtenu le prix. — Adresser les ouvrages et les demandes de renseignements à la Commission directrice.

APPEL AUX POÈTES. — Le vingt-sixième *Concours poétique*, qui s'ouvre en France aujourd'hui, 15 février, sera clos *le 1er juin.* — Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. EVARISTE CARRANCE, président du Comité, 12, rue Roussannes à Agen (Lot-et-Garonne). — *Affranchir.*

ACADÉMIE FRANÇAISE. — L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1882 : *Éloge de Rotrou.* — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1881.* — Les concurrents sont avertis que l'étendue de leur travail doit être assez limitée pour que, à l'impression, l'ensemble ne dépasse pas trente pages du format in-4° des documents publiés par l'Académie. — Les ouvrages manuscrits destinés à concourir devront être déposés ou adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe, ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE ROUEN.— Prix de 500 francs à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine étendue, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles présentement possédées par la France, ou qui ont été jadis occupées par elle. — Les envois devront être adressés francs de port, *avant le 1er mai 1881*, à M. Malbranche, secrétaire de l'Académie, chez M. Picard, libraire, 82, rue Bonaparte.

Réponses diverses.

M. N., à Heidelberg : Je viens de retrouver votre carte postale du 2 décembre 1880; elle s'était égarée au milieu de ma correspondance. J'espère pouvoir répondre à votre question avant la fin de ma 10e année. — *M. G. L. F, à Bedford (Angleterre) :* Je n'ai pas encore reçu la petite somme que je vous réclamais en août 1880. — *M. W. A., à l'île Maurice :* Permettez-moi de vous rappeler que votre abonnement à la présente année, dont voici le 18e numéro, n'est pas payé.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures.*

Imprimerie G. DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 19. 1er Mars 1881.

QUESTIONS GRAMMATICALES

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

LE COURRIER DE VAUGELAS

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en* 1875, *et doublement récompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire ; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

L'appréciation que vous venez de faire de la réponse de M. Fr. Sarcey au sujet d'une phrase où se trouve C'EST *suivi d'un nom pluriel me fait désirer vivement de connaître les règles de cette partie de notre orthographe. Auriez-vous la complaisance d'en donner un résumé ? Je suis certain que vos lecteurs, vu la difficulté et l'utilité de la solution, vous en seront tous reconnaissants.*

Voici les règles, parfaitement conformes à l'usage, il me semble, que j'ai formulées sur cette matière après avoir recueilli dans le XVIIe, le XVIIIe et le XIXe siècle tout ce que j'ai pu trouver d'exemples renfermant *ce* suivi du verbe *être* et d'un substantif pluriel (ou de deux substantifs au singulier), et les avoir rangés en deux classes, phrases où *c'est* n'est suivi ni de *que* ni de *qui* et phrases où *c'est* est suivi ou de *que* ou de *qui*.

I.

Dans les phrases qui ne présentent ni *que* ni *qui* après *c'est*, on emploie toujours *être* au pluriel dans les cas suivants :

1° Quand ce verbe se trouve placé entre l'attribut et le sujet de la phrase :

La première nourriture des perdreaux, *ce sont les œufs* de fourmis, les petits insectes qu'ils trouvent sur la terre.
(Buffon, dans *Gr. nat.*, p. 585.)

Ce qui m'attache le plus à la vie, *ce sont* ma femme et mes enfants.
(Marmontel, dans *Gr. nat.*, p. 588.)

Oh ! la véritable féerie
Ce sont l'esprit et les talents.
(Sicard, dans *Gr. nat.*, p. 587.)

2° Quand le pronom *ce* peut être remplacé par l'un des pronoms *ils* ou *elles :*

Ce ne *furent* plus les soldats de la République, mais de Sylla, de Marius, de Pompée et de César.
(Montesquieu, dans *Gr. nat.*, p. 585.)

Chacun admire Démosthène et Cicéron, parce que *ce sont* les deux plus grands orateurs de l'antiquité.
(Caminade, dans *Gr. nat.*, p. 592.)

3° Quand *être* se trouve précédé de plusieurs infinitifs qui en sont le sujet réel, et qu'il est suivi de l'adverbe *là*, ou qu'il peut en être suivi :

Faire du bien, entendre dire du mal de soi patiemment, *ce sont là* des vertus de roi.
(Louis XVI, dans *Gr. nat.*, p. 589.)

Compâtir aux erreurs des hommes, être indulgent pour leurs faiblesses, *ce sont là* les devoirs de chacun de nous.
(De Ségur, dans *Gr. nat.* p. 589.)

Dites-moi, *sont-ce là* des signes d'opulence ou d'indigence?
(D'Olivet, dans *Gr. nat.*, p. 593.)

Ce seraient [là] paroles exquises
Si c'était un grand qui parlât.
(Molière, dans *Gr. nat.*, p. 585.)

4° Après une interrogation portant sur un nom pluriel, le *ce*, qui rappelle ce nom dans la réponse, veut le verbe *être* au pluriel :

Quelles sont les vertus théologales ? — *Ce sont* la foi, l'espérance et la charité.
(Condillac, dans *Gr. nat.*, p. 584.)

Quels sont les quatre points cardinaux? — *Ce sont* le levant, le couchant, le nord et le midi.
(L'abbé Gautier, dans *Gr. nat.*, p. 588.)

5° Dans toute phrase exprimant une énumération :

Il appelle à lui quatre courriers qu'il destinait au message : *c'étaient* l'âne, le chien, le corbeau et le pigeon.
(Voltaire, dans *Gr. nat.*, p. 588.)

Les juges se placèrent :
C'étaient le linot, le serin,
Le rouge-gorge et le tarin.
(Florian, dans *Gr. nat.*, p. 588.)

6° Dans toute phrase où la suppression de *ce* exige que *être* soit mis au pluriel :

Ces deux jeunes gens couronnés de violettes et de roses, *ce sont* Varius et Plotius.

(Ph. Chasles, dans *Gr. nat.* p. 585.)

7° Quand *c'est* peut se remplacer par *il y a*, on met à volonté le verbe *être* au singulier ou au pluriel, comme ce qui suit en est la preuve :

(Avec *être* au singulier)

Ce ne *fut* que plaintes et que larmes.

(Marmontel, dans *Gr. nat.*, p. 585.)

Comme les seigneurs s'étaient multipliés à l'infini, *ce* n'*était* partout que violences et brigandages.

(Anquetil, dans *Gr. nat.*, p. 585.)

(Avec *être* au pluriel)

Ce n'*étaient* que bombes qui montaient et descendaient.

(Th. Gautier, *Constantinople.*)

Ce ne *sont* que festons, *ce* ne *sont* qu'astragales.

(Boileau, *Art poét.*, p. 1.)

II.

Quand la suppression de *c'est... qui*, ou de *c'est... que* n'altère pas le sens de la phrase, on y met, à volonté, *c'est* ou *ce sont* :

(Exemples avec *être* au singulier)

Jérôme, *ce* n'*est* pas deux mille francs *qu*'il te faut, mais cinquante mille.

(L. Reybaud, *Jér. Paturot.*)

Qui m'aidera, si *ce* n'*est* mes amis [*qui* m'aident]?

(Boniface, dans *Gr. nat.*, p. 593.)

Est-ce eux *qui* ont incendié ta cabane, dit Céluta?

(Chateaubriand, *Natchez.*)

Est-ce ces moments que vous accordez à la religion sur le point d'un combat *qui* flattent votre espérance?

(Massillon, dans *Gr. nat.*, p. 585.)

(Exemples avec *être* au pluriel)

Ce sont eux *que* l'on voit d'un discours inventé,
Publier dans Paris que tout est renversé.

(Boileau, dans *Gr. nat.*, p. 590.)

Ce furent les poètes de la Mecque *qui* commencèrent l'attaque contre les nouvelles doctrines.

(Sédillot, *Hist. des Arabes.*)

Sont-ce des religieux ou des prêtres *qui* parlent de cette sorte?

(Pascal, dans *Gr. nat.*, p. 585.)

Quand Louis XIV donnait des fêtes, *c'étaient* les Corneille, les Molière, les Quinault, les Lulli, les Lebrun *qui* s'en mêlaient.

(Voltaire, dans *Gr. nat.*, p. 588.)

Mais cette règle a plusieurs exceptions que je vais vous faire connaître :

(a) Quand le verbe *être* se trouve suivi de *nous* ou de *vous*, on le met toujours au singulier :

Dans le champ de la vie il faut semer des fleurs,
Et *c'est nous* trop souvent *qui* faisons nos malheurs.

(André Chénier, dans *Gr. nat.* p. 591.)

C'est vous, braves amis, *que* l'univers contemple.

(Voltaire, dans *Gr. nat.*, p. 590.)

(b) Quand après le verbe *être* vient un nom d'heure ou un nom de jour, de date, on laisse encore ce verbe au singulier :

C'est onze heures *qui* sonnent.

(Littré, *Dict. franç.*)

Vos lettres doivent passer par Lyon pour venir ici; ainsi *c'est* les mercredis et samedis de bon matin *qu*'elles doivent être mises à la poste.

(J.-J. Rousseau, dans *Gr. nat.*, p. 588.)

(c) Quand *c'est* se trouve suivi d'un substantif qui est régime indirect d'un verbe placé après lui :

Cruel, *c'est* à ces Dieux *que* vous me sacrifiez?

(Racine, *Iphig.* IV, 4.)

C'était bien de chansons *qu*'il s'agissait.

(La Fontaine, *Fabl.*, VII, 9.)

(d) Quand le *c'est* est suivi de deux noms au singulier, on laisse *être* au nombre singulier :

Ce ne *sera* ni la force de vos armées, ni l'étendue de votre empire *qui* vous rendront cher à vos peuples.

(Massillon, dans *Gr. nat.*, p. 587.)

C'est le nombre du peuple et l'abondance des aliments *qui* font la force et la vraie richesse d'un royaume.

(Fénelon, *Télém.*, XXII.)

—

Quoique la règle précédente permette, en conformité de l'usage, d'employer *être* aussi bien au pluriel qu'au singulier, je crois devoir vous dire que je préfère de beaucoup ce dernier nombre à l'autre; parce que, dans les phrases dont il s'agit, *c'est... qui* et *c'est... que* sont des termes parasites (voir *Courrier de Vaugelas*, 4e année, p. 35) et que, comme tels, ils me semblent impropres à subir l'influence grammaticale du texte auquel ils sont joints : ils constituent une formule servant à mettre en évidence le sujet, l'attribut, le régime ou l'adverbe, et rien de plus.

×

Seconde Question.

Je me trouvais dernièrement dans une société où l'on s'est mis à parler grammaire, et où quelqu'un a soutenu qu'on ne devait pas dire COURBATURÉ, *mais* COURBATU. *Le rédacteur du* Courrier de Vaugelas *voudrait-il bien me dire s'il y a une différence de signification entre ces deux mots, et ajouter à sa réponse l'étymologie du verbe* COURBATTRE, *dont ils sont les dérivés.*

—

Nous avons en français un certain nombre de verbes, que j'appellerais volontiers superfétatifs, lesquels sont formés d'un substantif dérivant d'un autre verbe; tels sont les suivants :

Ligaturer	de	Ligature	de	Lier
Torturer	—	Torture	—	Tordre
Peinturer	—	Peinture	—	Peindre
Capturer	—	Capture	—	Capter
Clôturer	—	Clôture	—	Clore
Tonsurer	—	Tonsure	—	Tondre.

Le participe passé de ces secondes formes a naturellement le même sens que celui du verbe primitif; d'où il suit que *courbaturé*, participe de *courbaturer*, est le synonyme de *courbatu*, participe de *courbattre*.

Mais ces synonymes sont-ils tellement parfaits qu'il soit indifférent d'employer l'un pour l'autre?

On dit plus souvent je suis *courbaturé* que je suis *courbatu*, et cela se comprend : *courbattre* est un verbe de l'ancienne langue qui n'est plus guère usité que dans le parler populaire de certains cantons (dans les campagnes des environs de Paris, par exemple, où l'on dit encore : *la fièvre le courbat*); et, pour cette raison, l'emploi de son participe est moins fréquent que celui de *courbaturer*, plus en faveur auprès de l'usage.

Voyons maintenant quelle peut bien être l'origine du verbe *courbattre*.

D'après l'auteur du *Dictionnaire d'étymologie française*, ce verbe aurait une origine douteuse; on ne saurait

pas s'il a été formé de *court-battre* ou de *courbe-battre*.

Il semble à M. Littré qu'il résulte de la jonction de *court* et de *battre*, ce qui donnerait pour sa signification littérale : battre de court, battre à bras raccourci, très bien battre ; que cette conjecture est vraisemblable, et, par conséquent, préférable à celle de *courbe-battre*, battre de manière à se courber.

Quant à moi, j'ai sur l'étymologie dont il s'agit une opinion qui diffère essentiellement de celles que je viens de vous faire connaître.

Rabelais, comme on le voit dans La Curne, p. 63, s'est servi de *courbatu* dans le sens de « assommé de coups », et j'ai trouvé *courbature* avec la définition suivante : indisposition, chez l'homme, caractérisée par une sensation de brisement ou de contusion des muscles et des membres avec une extrême lassitude.

Or, attendu que ces deux mots font allusion à un corps ayant été battu, ou souffrant comme s'il l'eût été, ils m'ont suggéré l'idée, vraie à mon avis, que *courbattre* est tout simplement un composé du substantif *corps* (écrit autrefois *cor*, *cors*) et du verbe *battre*, composé dans lequel *or* a été changé en *our*, absolument comme dans les termes ci-après :

Encourager (de *en* et de *cor*, cœur).
Fourvoyer (de *fors*, hors de, et de *voie*)
Fourbu (de *fors* et du participe *bu*).

✕

Troisième Question.

Dans un article du Soleil, *on trouve les phrases suivantes : « Ces différentes manières de voir et de se conduire produisent les* Scaramouche *et les* Ragueneau *— en y regardant de bien près, on trouverait encore de nos jours quelques* Ragueneau *tenant table ouverte — le bon La Fontaine en fit le sujet d'une fable où tous les* Ragueneau *personnifiés dans un discours prétentieux... » Est-ce bien réellement ainsi que ces noms propres doivent être écrits ? Je vous serais obligé de répondre le plus tôt possible à cette question.*

—

Lorsqu'un nom propre est employé par antonomase, c'est-à-dire à l'effet de désigner des individus semblables à celui qui porte ce nom, on lui donne la marque du pluriel, comme le prouvent ces exemples, empruntés à nos meilleurs auteurs :

Donnez-moi des *Davids* et des *Pharaons*, amis du peuple de Dieu, et ils pourront avoir des *Nathans* et des *Josephs* pour leurs ministres.
(Massillon, *Dim. des ram.*)

Oui, je sais qu'entre ceux qui t'adressent leurs veilles,
Parmi les *Pelletiers* on compte des *Corneilles*.
(Boileau, *Disc. au roi.*)

Je placerai nos *Despréaux* et nos *Racines* à côté de Virgile pour le mérite de la versification.
(Voltaire, *Préf. d'Œdipe.*)

Qu'un Molière s'élève, il naîtra des *Barons*.
(Dorat, *Déclamat.*, ch. II.)

La nature n'approvisionne ce monde que par assortiment : il faut recevoir mille *Cotins* pour un Boileau, et cent erreurs pour une vérité.
(Lemontey, dans *Gr. nat.*, p. 106.)

Or, attendu que les phrases du journal le *Soleil* que vous m'adressez indiquent des individus qui ressemblent, sinon physiquement du moins moralement, à Scaramouche et à Ragueneau, il faut écrire le premier de ces noms avec une *s* finale, et le second avec un *x*.

—

Tels qu'ils sont dans la feuille sus-nommée, ces noms signifient les individus mêmes qui s'appellent *Scaramouche* et *Ragueneau*, ce qui constitue une fort grosse faute, puisque la pensée de l'auteur n'est nullement rendue par l'orthographe qu'il emploie.

✕

Quatrième Question.

Je lirais avec bien du plaisir l'explication de la phrase familière S'en aller en eau de boudin. *Voudriez-vous, si toutefois sa trivialité ne vous semble pas incompatible avec la gravité de votre publication, en faire l'objet d'un article dans un de vos prochains numéros ?*

—

Il a été fait trois hypothèses pour expliquer cette locution, qui me semble avoir été assez particulièrement affectionnée par l'ancien *Père Duchêne* : les uns, comme le journaliste dont je mettais dernièrement une phrase au « Passe-temps », ont cru que *eau* y tenait par erreur la place de *os* ; les autres, parmi lesquels je compte La Mésangère, pensent que *eau* y est une corruption de *aune* (mesure), et partant, que l'expression première aurait été *s'en aller en aune de boudin* ; enfin, il en est qui, comme M. Littré, par exemple, ont cru que *eau* y signifie réellement le liquide portant ce nom.

Laquelle de ces hypothèses est la vraie ?

Je ne puis admettre la première, car je ne sache pas qu'il existe aucun dictionnaire, ancien ou moderne, qui fasse figurer le mot *os* dans la phrase proverbiale dont il s'agit.

Le sens de cette phrase est : se réduire à rien. Or, ce n'est pas en venir à un tel état (en parlant d'une chose) que de s'en aller en *aune* de boudin, quantité qui n'est pas sans importance même aux yeux du plus grand amateur de cette sorte de charcuterie. J'écarte également la seconde hypothèse.

A mon avis, la troisième est la seule qui puisse expliquer la phrase en question : ce qu'on appelle *eau de boudin* est, en terme de métier, l'eau qui se produit quand le sang du boudin se décompose ; or, vu que cette eau n'a aucune utilité, on a été amené à dire, par comparaison, d'une affaire, d'une entreprise qui n'a pas réussi quand elle semblait avoir tout pour le faire, qu'*elle s'en était allée en eau de boudin*.

—

En cherchant si les peuples qui nous avoisinent n'auraient pas quelque expression analogue pour signifier qu'une chose en est venue pour ainsi dire à néant, j'ai remarqué que les Espagnols emploient à cet effet un liquide sans usage, juste comme nous faisons : *volverse agua de cerrajas* (s'en aller en eau de laiteron).

C'est un argument de plus en faveur de l'explication que je préférais déjà aux deux autres.

ÉTRANGER

Première Question.

Quelle est l'étymologie du mot Gueules, *terme de*

blason ; et, pourquoi, quand on dit PORTER D'AZUR *(bleu)*, PORTER DE SINOPLE *(vert)*, *dit-on* PORTER DE GUEULES *(rouge)*, *en mettant le nom de la couleur au pluriel ?*

—

Selon Ménage, les *gulæ* ou *gueules* étaient autrefois des peaux de grand prix, teintes en rouge, dont les rois, les princes et les grands seigneurs fourraient leurs habits lorsqu'ils voulaient faire montre de leur magnificence. Dans un certain traité, saint Bernard (1091-1153) donne au fils du roi le jour de ses noces, pour ornement, une jupe d'hermines fourrée et bordée de ces peaux rouges autour du col et des poignets. Écrivant contre le faste et le luxe des gens d'église, le même se plaint à Henri, archevêque de Sens, de ce que les prêtres de son temps portaient de ces peaux autour de leurs mains.

Le *Roman de Guillaume au court nez* fait souvent mention de ces *gueules*, et, conformément à ce qu'en dit saint Bernard, il les joint avec les hermines :

Entre les *gueules* de l'hermin peliçon
Ly a tranchié le foye et le poumon.

Or, comme anciennement, au lieu de peindre les écus en couleur rouge, ainsi qu'on l'a fait depuis, on y attachait les *gueules*, il s'en est suivi que ce nom, tout pluriel qu'il est, a désigné la couleur rouge dans la science héraldique, et qu'on a dit *porter de gueules* pour signifier avoir un écu dont le champ est peint en rouge.

Maintenant, d'où vient *gueules ?*

Comme d'après plusieurs, les armoiries ont été inventées en Orient, et que, chez les Arabes, les Persans, les Turcs, etc., on donne à la rose le nom de *gul* (les Persans ont un recueil de chansons nommé *Gulistan*, c'est-à-dire le rosier), je suis disposé à croire que le mot *gueules* est un dérivé de *gul*, et ne désigne point la couleur de la gueule des animaux, comme quelques étymologistes l'ont prétendu.

×

Seconde Question.

Serait-il possible d'avoir l'explication de l'expression populaire et si fréquemment employée, dit-on, chez vous, POUVOIR SE FOUILLER, *ainsi que le cas où elle s'emploie ? Ce que dit là-dessus le* Dictionnaire de la langue verte *n'éclaire pas suffisamment ces deux points.*

—

Formule populaire de refus appliquée à une chose quelconque, dans le sens de : n'y compte pas, la phrase *tu peux te fouiller* s'est d'abord employée à propos d'une réclamation d'argent, et a pris naissance, il me semble, dans un dialogue ayant de l'analogie avec le suivant, et dont on avait sous-entendu la longue partie que je mets entre crochets :

Dis donc, je voudrais bien l'argent que je t'ai prêté ? — Ton argent ! *Tu peux te fouiller* [mais tu ne le trouveras jamais au fond de ta poche, vu que je n'ai nullement l'intention de te le rendre].

Je suis d'autant plus porté à croire que c'est bien réellement au moyen d'une telle ellipse que *pouvoir se fouiller* a été fait le synonyme de *compter là-dessus*, pris ironiquement, que cette phrase *tu peux te fouiller* ou *il peut se fouiller* (car l'expression est usitée à la 2ᵉ et à la 3ᵉ personne), se prononce juste avec la même intonation de voix que si elle devait être suivie des mots que j'ai indiqués plus haut comme sous-entendus.

—

Un des collaborateurs de l'*Intermédiaire* a suggéré l'idée (9ᵉ année, col. 207) que cette expression pourrait avoir pris naissance dans le drame de *Léonard*, par MM. Brisebarre et Nus. Je l'ai vainement cherchée dans les diverses éditions de ce drame, et surtout à la scène de tricherie (6ᵉ tableau) où, mieux qu'ailleurs, elle eût été à sa place. Je crois que le premier écrit où ait paru *pouvoir se fouiller*, est un cahier de chansons par Aug. Hardy, auteur cité dans les *Excentricités du langage* (1865), et à qui j'emprunte ce couplet :

Dans un moment de baisse
Certain gros banquier
Dit : *on peut s'fouiller !*
Filons avec la caisse
Et laissons le caissier...
A ch'val, mon vieux, à ch'val.
(*Flonflons parisiens.*)

×

Troisième Question.

Faut-il écrire : les ÊTRES D'UNE MAISON, *ou les* AÎTRES D'UNE MAISON ? *J'ai rencontré ces deux orthographes, et je ne vois pas de motif pour adopter l'une plutôt que l'autre, quoique, selon toute probabilité, cela ne soit peut-être pas indifférent.*

—

Ce mot qui, dans la vieille langue, veut dire tantôt chambre, tantôt emplacement dans un lieu ouvert, tantôt jardin, s'est écrit *estre*, et aussi *aistre*, ce dont voici la preuve :

Li reis estut as *estres* an cil palais auchur [élevé].
(*Th. le martyr*, 117.)

Lors s'en vient droit à la fenestre,
Come cil qui savoit bien l'*estre*.
(Du Cange, *Astrum.*)

As *estres* de la tour estes vous Garsion.
(*Ch. d'Antioche*, III, 870.)

Le suppliant trouva, on ung vieil *aistre* où il y avoit ung four, du seigle.
(Du Cange, *Astrum.*)

Mais attendu que *estres* était bien plus fréquemment employé que *aistres*, il a fini naturellement par l'emporter sur ce dernier.

Maintenant, vaut-il mieux écrire *êtres* que *aîtres ?*

On est loin de connaître l'étymologie de ce mot. Selon Aug. Scheler, ce n'est autre chose que le verbe *être* pris substantivement (comme *being* qui, selon lui, s'emploie pour place, demeure, en anglais); d'autres la voient dans le bas-latin *astrum*, maison, foyer, qui se trouve encore dans *âtre*.

D'où je conclus qu'il est prudent de préférer *êtres*, adopté par l'usage, à *aîtres*, dédaigné par lui.

×

Quatrième Question.

Pourquoi, en français, donnez-vous le nom de SAINT-CRÉPIN *au petit bien que possède une personne qui n'est pas riche ?*

—

Les garçons cordonniers qui allaient autrefois de ville en ville pour battre la semelle ou pour voir du

pays, portaient, dans un sac ou dans une boite, leur marteau, leurs pinces, leur tire-pied, leur buis, leur tranchet, leur carrelet et les autres outils nécessaires, et ils appelaient tout ce petit bagage leur *Saint-Crépin,* du nom de leur patron. Or, c'est par allusion au sac de ces artisans, leur seul bien, leur gagne-pain quotidien, que l'on a appelé *saint-crépin* ce que possède une personne qui n'a qu'un bien très modeste.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... Quand *on lance un crachat* en l'air, il faut au moins savoir se retirer de dessous (la préposition doit être construite ici avec un substantif sous-entendu, et c'est pour cela que je mets *crachat* dans la phrase); — 2° ... doivent être *bien fâchés* de voter; — 3° ... et son orbite est tellement *creusée* (le substantif *orbite* est du féminin); — 4° ... pas voulu *se* remettre au droit commun *de* (pas de *en*); — 5° ... les propositions de la discussion se sont *succédé* sans interruption; — 6° ... l'hiver dernier, M. Berger prit un *refroidissement* (l'expression *un chaud et froid* n'est dans aucun dictionnaire); — 7° ... le magasin d'accessoires du théâtre *du Mont-Parnasse;* — 8° ... De bonnes gens l'ont cru *à telles enseignes* (cette expression se met généralement au pluriel).

Phrases à corriger

trouvées dans la presse périodique de Paris.

1° Ce qui donne, pour les seuls lycées de Paris, une augmentation de 457 élèves. Cette prospérité ne laisse pas que de créer des embarras sérieux à l'Administration.

(*Le National* du 1er mars 1881.)

2° La discipline et l'ordre exigé pendant les cours et les exercices le seront aussi et avec la même rigueur pendant les sorties. En outre de ces courses, des promenades et excursions auront lieu pendant la belle saison.

(*L'Estafette* du 27 février.)

3° C'est devant la chambre des Communes que leur proposition avait le plus de chance de réussir. Mais cette assemblée a aujourd'hui autre chose à faire qu'à s'occuper de l'emploi du dimanche.

(*Le XIXe siècle* du 25 février.)

4° Pour une représentation improvisée, celle d'aujourd'hui n'a pas manqué d'éclat. Néanmoins, nous n'en désirons pas beaucoup de ce genre, parce que, à notre avis, le sujet traité remue trop profondément dans les entrailles de la France.

(*Idem* du 13 février.)

5° Sa chevelure mérovingienne au Conservatoire... Non, non, pardon, je n'ai rien dit; sa chevelure flottante d'autrefois s'est raréfiée, et, selon l'expression de Monselet, la gendarmerie du peigne commence à ramener les fuyards.

(*Le Progrès artistique* du 25 février.)

6° Diverses commissions sans grande importance vont leur petit train-train de tous côtés. Le recrutement refuse à M. Reille l'exemption du service militaire pour les jeunes ecclésiastiques envoyés comme missionnaires à l'étranger.

7° Ils se regaillardissent petit à petit et reprennent assez possession d'eux-mêmes pour faire un brin de tapage à M. Wilson. Il faut bien constater qu'ils ont été battus à plates coutures sur le terrain qu'eux-mêmes ont choisi.

(*Le XIXe siècle* du 21 février.)

8° C'est un axiome reçu que les séances passées à faire de la politique sont des séances perdues; la Chambre fait l'école buissonnière les jours où elle s'occupe d'autres choses que d'intérêts matériels.

(*L'Intransigeant* du 2 janvier.)

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

SECONDE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

François de Wailly.

(Suite.)

L'impératif. — Quoiqu'on dise *transportez-vous-y*, l'usage ne permet pas qu'on dise *transportez-t'y*, *envoyez-m'y*. Il faut dire *transportez-y-toi, envoyez-y-moi*. Il en est de même de *envoyez-y-moi;* l'usage est pour *envoyez-nous-y*, plutôt que pour *envoyez-y-nous.*

Usage de l'indicatif et du subjonctif. — L'indicatif marque une affirmation et forme un sens par lui-même; ainsi, quand on veut affirmer et marquer quelque chose de positif, on se sert de l'indicatif.

On met le verbe au subjonctif quand par ce verbe on veut marquer une chose qui tient de l'admiration, de la surprise, de la volonté, du doute ou du souhait, sans affirmer absolument qu'elle est, était, a été, sera, serait ou aurait été.

Voilà pourquoi nous disons : *je cherche quelqu'un qui m'a rendu service, et à qui je veux témoigner ma reconnaissance.* Ici *a rendu service, je veux* sont à l'indicatif, parce que j'affirme positivement que la personne m'a obligé, et que je veux l'en remercier. Mais je dirai avec le subjonctif : *je cherche quelqu'un qui veuille bien m'obliger, à qui je puisse confier mes affaires, qui prenne soin de mes intérêts comme des siens propres,* parce que je suis incertain si je trouverai quelqu'un qui veuille m'obliger, etc.

Sembler, sans pronom, est suivi de l'indicatif ou du subjonctif : *il semble que l'homme est* ou *soit ingénieux à se tourmenter.* Avec un pronom, *sembler* est toujours suivi de l'indicatif.

Avec les conjonctions *sinon que, si ce n'est que, de sorte que, en sorte que, tellement que, de manière que,* on emploie l'indicatif quand on veut affirmer; et on se sert du subjonctif quand, sans affirmer, on veut s'exprimer d'une manière qui tienne de l'admiration, de la volonté, du doute ou du souhait.

Lorsque la conjonction *que* est mise dans le sens de *si, à moins que, avant que, dès que*, etc., elle régit le subjonctif; *si vous lisez l'histoire et que vous vous cherchiez un prince*, etc; *venez que je vous dise un mot.*

Quand on parle avec quelque doute et que le premier verbe est interrogatif ou précédé de *si*, on met le second au subjonctif : *croyez-vous qu'on devienne savant sans étudier avec méthode? Si j'étais sûr qu'il n'arrivât pas*, etc.

Lorsque *qui, que, dont, lequel* sont précédés d'un superlatif relatif ou d'une interrogation, on met après eux le subjonctif : *le meilleur cortège qu'un prince puisse avoir, c'est le cœur de ses sujets.*

Quelque... que et *quoique* régissent le subjonctif; mais quoique *tout... que* signifie à peu près la même chose, il régit l'indicatif : *quelque savant qu'il soit*, etc.; *tout savant qu'il est.*

Usage des temps du subjonctif. — Quoique le premier verbe soit au présent, on peut mettre le second à l'imparfait ou au plus-que-parfait du subjonctif, quand on peut placer dans la phrase une expression conditionnelle : *il n'est point d'homme, quelque mérite qu'il ait, qui ne fût très mortifié, s'il savoit tout ce qu'on pense de lui.*

Quand le premier verbe est au passé, on peut mettre le second verbe au présent, quand il exprime une action qui se fait ou qui peut se faire dans tous les temps : *Dieu a entouré les yeux de tuniques fort minces, afin que l'on puisse voir à travers.*

Il faut bien se garder de dire : *il falloit que j'allas, que je vins* : l'imparfait du subjonctif a deux *s* aux deux premières personnes.

Les temps du subjonctif sont encore d'usage dans certaines phrases elliptiques : *puissiez-vous vivre autant que Mathusalem!*

De l'accord du verbe avec son sujet. — Quelques personnes croient qu'on peut dire : *si c'étoit moi qui eût fait cette faute; si c'étoit moi qui proposât cette entreprise.* L'Académie n'est point de cet avis.

On dira : *je ne sais si c'est vous ou Platon qui le premier a dit que les idées sont éternelles*, parce que le mot *premier* attirant principalement l'attention, détermine en sa faveur le verbe à la troisième personne.

Il est quelquefois élégant de mettre à la seconde personne ce qu'on exprime ordinairement par la troisième : *il y a des gens si complaisans que vous ne sauriez les haïr.* Ce tour est propre à réveiller l'attention de ceux qui nous écoutent.

Remarques sur les prépositions. — Les prépositions *avant* et *devant* ne s'emploient plus l'une pour l'autre.

Autrefois, on disait presque toujours *avant que de. à moins que de;* aujourd'hui l'usage est partagé. Il semble à De Wailly qu'il serait mieux de retrancher le *que.*

Tout le monde convient que c'est une faute d'employer *avant que* et un infinitif sans mettre *de* entre *avant que* et cet infinitif. L'auteur pense qu'il faut laisser au poète la faculté d'écrire *avant que de* ou *avant de.*

On ne dit plus *devant de* ni *devant que de* (1754).

On disait autrefois : *il se rendit en Jérusalem, en Orléans, en Avignon;* aujourd'hui c'est *à* et non *en* qu'on emploie avant les noms propres de villes : *il se rendit à Jérusalem, à Orléans*, etc.

Par une certaine redondance que l'usage a autorisée et rendue élégante, on dit encore en employant le pronom *en : il ne faut en user mal avec personne; il s'en retourne à Paris.*

Alentour ne veut pas de régime : *autour* veut toujours en avoir un.

Durant marque une durée continue : *les ennemis se sont cantonnés durant tout l'hiver ; pendant* marque un temps d'époque : *les ennemis se sont cantonnés pendant l'hiver.*

Remarques sur les adverbes. — *Près* et *proche*, dans le discours familier, peuvent n'être pas suivis de la préposition *de* quand ils ont pour régime un substantif de plusieurs syllabes : *il loge près ou proche la porte.* Mais *près* et *proche* prennent toujours *de*, quand ils ont pour régime des monosyllabes : *près de lui, proche de vous.*

Davantage ne peut bien s'employer que sans suite; c'est une faute de dire : *les livres où il y a davantage de brillant que de solide; il est davantage savant que.*

C'est encore mal employer *davantage* que de le mettre pour *le plus.*

Quand les adverbes comparatifs *plus, moins, mieux, pis* et les adjectifs *meilleur, moindre, pire* sont suivis d'un *que* et d'un verbe à l'indicatif, on met *ne* avant le verbe : *il y a des auteurs qui écrivent mieux qu'ils ne parlent ;* et quand le verbe est à l'infinitif, on répète avant cet infinitif la préposition que demande l'adjectif : *il est plus beau de vaincre ses passions que de vaincre ses ennemis.*

Ceci a lieu avec les autres adverbes de comparaison *aussi, si, autant, tant ;* on dit *l'étude est aussi nécessaire à un magistrat qu'à un ecclésiastique.*

Il faut se garder de faire une phrase comparative avec *aussi* suivi de *comme;* c'est *que* qu'il faut employer.

Non plus s'emploie pour *aussi, pareillement*, quand la phrase est négative : *vous ne le voulez pas, ni moi non plus.*

On met *de* avant le substantif ou le terme de quantité qui est modifié par *plus, moins, tant, autant.* Ainsi Racan n'a pas parlé correctement lorsqu'il a dit : *La course de nos jours est plus qu'à demi faite.* Il fallait : *plus d'à demi.*

Les étrangers disent : *il y a plus que deux ans qu'il est venu à Paris.* Il faut dire : *il y a plus de deux ans*, etc.

Plutôt que est aussi une sorte de conjonction que la préposition *de* veut toujours suivre : *un chrétien doit être prêt à mourir plutôt que de renier sa foi.* L'historien qui a dit : *les habitans déterminés à mourir plutôt qu'à se rendre* a commis une grosse faute.

Hors, quand il signifie *excepté,* ne prend point *de* si un nom vient après : *hors cet article, je suis de votre sentiment. Hors* prend *de* devant un infinitif : *hors de le battre, il ne peut le traiter plus mal; hors* prend encore *de* quand il signifie l'exclusion des choses auxquelles il se joint : *il est hors du royaume, hors d'affaire.*

Dans le style familier, on emploie *hors* sans *de : il loge hors la porte Saint-Honoré.*

Il faut dire : *on a remis cette affaire à aujourd'hui*, c'est-à-dire, on a remis cette affaire à terminer aujourd'hui ; *on l'a assigné à aujourd'hui*, c'est-à-dire on l'a assigné à répondre aujourd'hui. Si l'on ne mettait point *à* avant *aujourd'hui*, les expressions présenteraient un autre sens : *on l'a assigné aujourd'hui* signifierait on lui a donné aujourd'hui une assignation.

Est-il loisible d'employer indifféremment *jusqu'aujourd'hui* ou *jusqu'à aujourd'hui?* Vaugelas rapporte les deux sentiments et ne décide rien ; le Dictionnaire de l'Académie et plusieurs autres sont pour *jusqu'à aujourd'hui.* Quant à De Wailly, il se prononce pour *jusqu'aujourd'hui.*

(La suite au prochain numéro.)

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

L'Empereur Charlemagne; par Lucien Double. In-8° jésus, XVIII-291 p. Paris, lib. Fischbacher.

Les villes retrouvées; par Georges Hanno. (Thèbes d'Egypte, Ninive, Babylone, Troie, Carthage, Pompéi, Herculanum). In-18 jésus, 371 p. avec 75 vignettes. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25.

Les Colosses anciens et modernes; par E. Lesbazeilles. In-18 jésus, 319 p. avec 53 vignettes. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25.

Essai sur l'homme, étude philosophique; par Henri Chauvot. In-8°, 526 p. Bordeaux, lib. Feret et fils. 9 fr.

La Pluie et le Beau temps; par Mme G. Demoulin. In-8°, 224 p. avec vign. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 50.

Grand'maman; par Ch. Deslys. In-18 jésus, 259 p. avec 29 vign. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25.

Un enfant gâté; par Mlle Zénaïde Fleuriot. 3e édition. In-18 jésus, 353 pages. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25.

Marie-Antoinette; par Maxime de la Rocheterie. 2e édition. In-18, 128 p. Paris, lib. de la Société bibliographique.

Légendes contemporaines; par Eugène de Margerie. In-12, 300 p. Paris, lib. Téqui.

Heures de philosophie; par Octave Pirmez. 2e édit. In-18 jésus, 539 p. Paris, lib. Plon et Cie.

Nouveau cours pratique de langue française; par A. Profillet (de Mussy). In-12, 138 p. Paris, lib. Ollendorff. 2 fr. 50.

Les Deux reines; par Mme de Stolz. 2e édition. In-18 jésus, 315 p. avec 32 vignettes. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 25.

Le Maréchal de Fabert (1599-1662) étude historique d'après ses lettres et des pièces inédites tirées de la Bibliothèque et des archives nationales, des archives des affaires étrangères, du dépôt de la guerre, etc.; par le commandant Jules Bourelly. Deuxième partie (1653-1662). In-8°, 442 p. et portrait. Paris, lib. Didier et Cie.

Madame de Dreux; par Henry Gréville. In-18, 300 p. Paris, lib. Plon et Cie.

Études pour servir à un glossaire étymologique du patois picard; par J.-B. Jouancoux, de la Société d'émulation d'Abbeville. Première partie. A-F. In-4° à 2 col., III-300 p. Amiens, impr. Jeunet.

Le Capitaine de la Fayolle; par Adolphe Pleyre. Petit in-8°, 411 p. Paris, lib. Blériot frères. 3 fr.

Quelques mots sur l'instruction publique en France; par Michel Bréal, de l'Institut, professeur au Collège de France. 3e édition. In-18 jésus, 414 p. Paris, lib. Hachette et Cie.

L'Éducation de l'artiste; par Ernest Chesneau. In-18 jésus, XI-438 p. Paris, lib. Charavay frères. 3 fr. 50.

Discours de la méthode et Première méditation; par Descartes. Nouvelle édition, avec une notice biographique, une analyse, des notes, etc.; par Victor Brochard, docteur ès-lettres, professeur de philosophie. In-18 jésus, 159 p. Paris, lib. Germer-Baillière et Cie.

Guerre (la) d'Amérique (1861-1865). Première partie : Organisation de l'armée américaine; Campagne de 1861. In-8°, 67 p. Paris, lib. Baudoin et Cie. 1 fr.

Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France; événements diplomatiques et militaires (1279 à 1678), avec notes, pièces justificatives et documents inédits; par L. de Piépape, officier du service d'état-major. 2 vol. In-8°. T. 1, XIX-483 p.; t. 2, 516 p. et carte. Paris, lib. Champion.

Les Cœurs simples, ou les Exploits d'un rapin; par Hippolyte Audeval. Petit in-8°, 248 p. Lille, impr. Danel.

Les Os d'un géant, histoire familière du globe terrestre avant les hommes; par S. Henry Berthoud. 3e édition, revue par l'auteur. In-18 jésus, 312 p. avec vign. Paris, lib. Dupont. 2 fr.

La Succession Le Camus; par Champfleury. In-16, 255 p. Paris, lib. Plon et Cie. 1 fr.

Publications antérieures :

PENSÉES DE PASCAL, publiées dans leur texte authentique, avec une introduction, des notes et des remarques par ERNEST HAVET, de l'Institut. — 3e édition, revue et corrigée. — 2 volumes in-8°. — Tome 1, CXLII-226 p.; t. 2, 465 p. — Paris, lib. *Delagrave*, 15, rue Soufflot.

ORIGINE ET FORMATION DE LA LANGUE FRANÇAISE. — Notions d'étymologie française, origine et formation des mots, racines, préfixes et suffixes (programme du 2 août 1880). — Par HIPPOLYTE COCHERIS, inspecteur général de l'Instruction publique (classes de troisième, seconde et rhétorique). — In-12, 394 pages. — Paris, librairie *Delagrave*, 15, rue Soufflot.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les étrangers. — Ouvrage pour les Français. — SYLLEXIE (signification des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50 cent. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

COURS DE LITTÉRATURE SPÉCIAL, PRÉPARATOIRE AU BREVET SUPÉRIEUR. — Par Mlle TH. BRISMONTIER, professeur spécial pour la préparation aux examens, répétiteur des premières classes de latin et de grec. — Ouvrage adopté à la maison de Saint-Denis, et auquel la Société libre d'instruction et d'éducation populaires a décerné une médaille d'honneur et la médaille d'or offerte par M. de Larochefoucauld, président honoraire de cette Société. — Paris, chez l'auteur, 1, place Wagram.

NOUVELLES TOUTES NEUVES. — Mam'zelle Titine; La Caméριste de la marquise; Le dernier verre; Une femme à la mer; Chapeau blanc et chapeau bleu; Les fleuristes de la rue Lavoisier; Le beau Cruzol; l'Argent du prêt; Deux coups de cravache; Le médaillon. — Par SAINT-EMAN. — Paris, *Léon Vanier*, libraire-éditeur, 19, quai Saint-Michel. — Prix : 3 fr. 50.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, comprenant l'origine, les formes diverses,

les acceptions successives des mots, avec un choix d'exemples tirés des écrivains les plus autorisés. — Publié par l'Académie française. T. 2. Deuxième partie. — In-4° à 2 col., p. 201 à 400. — Paris, librairie *Firmin Didot et Cie*, 56, rue Jacob.

ASPIRATIONS ET INSPIRATIONS CHAMPÊTRES, Poésies. — Par AUGUSTE DE VAUCELLE. — Paris, *Fischbacher*, éditeur, 33, rue de Seine. — Prix : 3 fr. 50.

LES ESSAIS DE MONTAIGNE réimprimés sur l'édition originale de 1588, avec notes, glossaire et index. — — Par MM. H. MOTHEAU et D. JOUAUST, et précédés d'une notice par M. S. DE SACY, de l'Académie française.— Portrait gravé à l'eau-forte par Gaucherel. — T. 4. In-8°, LXVII-360 p. — Paris, *Librairie des bibliophiles*.— Prix : 12 fr. 50. Les 4 volumes, 50 fr.

LE COMPOSITEUR ET LE CORRECTEUR TYPOGRAPHES. — Par G. DAUPELEY-GOUVERNEUR, imprimeur, ancien correcteur à l'imprimerie Claye. — Paris, librairie *Rouvier et Logeat*, 7, passage Jouffroy. — Prix : 3 fr., et par la poste, 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

CERCLE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS DE HUY (Belgique). — Concours littéraire de 1881. — On demande : 1° Une nouvelle en prose ; — 2° Une pièce de vers ; — 3° Une comédie en un acte, en vers ou en prose. — Le choix des sujets est laissé aux concurrents. — Une médaille de vermeil et un diplôme seront décernés à chacun des auteurs ayant obtenu le prix. — Adresser les ouvrages et les demandes de renseignements à la Commission directrice.

APPEL AUX POÈTES. — Le vingt-sixième *Concours poétique*, qui est ouvert en France depuis le 15 février, sera clos *le 1er juin*. — Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. EVARISTE CARRANCE, président du Comité, 12, rue Roussannes à Agen (Lot-et-Garonne). — *Affranchir*.

ACADÉMIE FRANÇAISE. — L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1882 : *Éloge de Rotrou*. — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1881*. — Les concurrents sont avertis que l'étendue de leur travail doit être assez limitée pour que, à l'impression, l'ensemble ne dépasse pas trente pages du format in-4° des documents publiés par l'Académie. — Les ouvrages manuscrits destinés à concourir devront être déposés ou adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe, ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE ROUEN.— Prix de 500 francs à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine étendue, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles présentement possédées par la France, ou qui ont été jadis occupées par elle. — Les envois devront être adressés francs de port, *avant le 1er mai 1881*, à M. Malbranche, secrétaire de l'Académie, chez M. Picard, libraire, 82, rue Bonaparte.

Réponses diverses.

M. W. W., à Stuttgart : Veuillez vous adresser à M. Pelletier, 7, rue de l'Odéon, à Paris; il pourra vous être utile pour trouver ce que vous désirez. — *M. G., à Avignon :* Il est question du mot *Étiage*, dans la 3e année, page 83 et dans la 9e, page 1. — *M. l'abbé P. R., à Valenciennes :* Une table générale des matières va être publiée après le 24e numéro. La collection, brochée, se vendra, au comptant, 6 fr. le volume, et elle pourra être acquise en totalité ou en partie.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures*.

Imprimerie G. DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 20. 15 Mars 1881.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, un exemplaire; Concours littéraires, gratis.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

On emploie peut-être plus que jamais le mot Chic ; *on entend fréquemment :* Voila qui est chic ! cette femme a du chic ; Oh ! oh ! quel chic ! *etc. Mais d'où vient ce mot, qui était inconnu il y a une cinquantaine d'années ? Je vous serais bien reconnaissant si vous pouviez répondre à cette question avant votre dernier numéro.*

—

Le terme dont il s'agit a trois significations différentes en français :

1° Celle de *petit*, dans l'expression *de chic à chic*, mentionnée par le dictionnaire de Cotgrave (1660).

2° Celle de subtilité, de finesse à traiter les affaires, que signale le *Trévoux* de 1771, et qui se rencontre dans ces exemples :

> La Discorde, qui sait le *chic*,
> En fait faire un décret public.
> (*La Henr. trav.* ch. V, p. 68, dans Fr. Michel.)

> J'use des mots de l'art, je mets en marge hic,
> J'espère avec le tems que j'entendrai le *chic*.
> (Du Lorens, *Sat.* XII, p. 97, dans Fr. Michel.)

3° Enfin celle qu'il a reçue dans les ateliers de peinture, chez les artisans de la mode, et qu'on a fini par appliquer à toute personne ayant un je ne sais quoi qui la met au-dessus des autres de même profession ou de même qualité.

Voyons maintenant quelle est l'origine de *chic* dans chacune de ces significations.

Premier sens. — Les Latins avaient le mot *cicum* pour désigner la pellicule légère qui sépare les grains de la grenade, et ils employaient figurément ce mot pour peu de chose, un rien, ce que montre l'exemple suivant emprunté à Plaute :

> Eluas tu an exungare, *cicum* non interduim (Lave-toi, graisse-toi, je n'en donnerais pas un zeste, je ne m'en soucie pas le moins du monde).

C'est évidemment *cicum* qui nous a donné *chic* avec l'idée de petitesse, comme, avec la même idée, il a donné *chico* à l'espagnol et *cica* à l'italien.

Second sens. — La première pensée qui me vienne c'est que *chic* est une abréviation comique de *chicane*, abréviation qui n'a rien d'étonnant si l'on considère qu'aujourd'hui on dit, dans le langage familier des viveurs, le *champ* pour le champagne, dans celui des affaires commerciales, le *bénef* pour le bénéfice, et dans celui de la politique, un *démoc* pour un démocrate. Mais le terme *chicane* peut n'être lui-même qu'un dérivé de *chic* dans le sens de *cicum* (car qu'est-ce que *chicaner*, sinon contester sur des riens ?) ; puis, autre difficulté, *chic* est du masculin quand *chicane* est du féminin.

Ici, l'origine de *chic* est douteuse.

Troisième sens. — On a prétendu que *chic* venait de *Chicque*, nom d'un jeune élève de David, mort à 18 ans, pour lequel le maître avait beaucoup d'affection, et qu'il citait à tout propos à ses autres élèves, à cause de son habileté. Voici comment, après avoir rapporté textuellement cette étymologie, donnée par le *Figaro-Programme*, M. de la Fizelière l'a réfutée dans le numéro 20 de l'*Union des Arts* :

> Ce petit conte étymologique est fort ingénieux et plein d'agrément. Malheureusement pour l'histoire de la langue française, il manque totalement de fondement.
>
> Si on parcourt le registre d'inscription de l'atelier de David, de 1786, date de son ouverture, à 1816, époque à laquelle l'exil du maître le fit fermer, et qui a été publié par M. Delécluze, on n'y trouvera aucun élève du nom de *Chicque*.
>
> Autre raison plus concluante encore : le mot *chic*, dans l'acception de savoir-faire, d'habileté de crayon, était connu au siècle dernier, et fut employé par Maton de la Tour dans sa Critique du salon de 1763.

Tant qu'on ne m'aura pas démontré que je me trompe, je resterai persuadé que le *chic* des peintres n'est autre que le mot allemand *schick*, plus usité sous la forme *geschick*, et dont le sens est celui de : aptitude à faire quelque chose, façon remarquable dont on l'exécute. De tout temps, je crois, il y a eu des peintres allemands qui venaient se perfectionner dans leur art auprès de nos grands maîtres; il a suffi que l'un d'eux exprimât dans sa langue qu'un tableau dénotait de l'habileté, qu'il avait une touche originale, pour que *chic* fût adopté immédiatement dans l'atelier où il venait de se faire entendre et qu'il passât ensuite dans tous les autres.

—

Il faut que *chic*, terme de peinture, remonte à peine à la moitié du XVIIIe siècle; car si Maton de la Tour, comme cela se voit plus haut, s'en est servi en 1763, il n'en est fait aucune mention dans le *Trévoux* de 1771. Du reste, si l'on tenait à savoir la date précise à laquelle le mot *chic* a commencé à s'employer dans sa troisième acception, on aurait, il me semble, de grandes chances pour la découvrir, en consultant ce qui a été écrit comme critique sur les expositions, à partir de 1751, époque où elles devinrent bisannuelles.

×

Seconde Question.

On trouve cette phrase dans l'Histoire de Russie par Voltaire (ch. XIII) : « Ses divertissements MÊME *furent consacrés à faire goûter le nouveau genre de vie qu'il introduisit parmi ses sujets ». Est-ce qu'à votre avis, ce n'est pas là une grosse faute ?*

—

Non, et j'espère que vous penserez comme moi à cet égard, quand vous aurez lu ma réponse.

Au moyen âge, le mot *même* (venu, comme on sait, de l'italien *medesimo*) avait toujours été, adverbe ou adjectif, écrit avec une *s* à la fin, comme on le voit dans ces deux exemples :

Autre bataille lor livrez de *meismes*.
(*Ch. de Rol.*, XLIII.)

Se ne sai-ge combien i furent
Je *meismes*, qui i estoie.
(Rutebeuf, *De Charlot le Juif.*)

Cette orthographe était commune à *même* et à d'autres mots terminés aujourd'hui en *e* muet, car on trouve *jusques, encores, naguères, presques*, etc.

Il en fut ainsi pendant le XVIe siècle, et le XVIIe nous offre une foule d'exemples où *même* se présente avec une *s* finale, quoique adverbe, et sans cette lettre, à côté de substantifs ou de pronoms au pluriel :

Je n'en prends point pour moi sans bonne et juste cause;
Et *mêmes* à mes yeux cent sujets d'en avoir
S'offrent le plus souvent que je ne veux pas voir.
(Molière, *Dépit*, I, 1.)

Que si *mêmes* un jour le lecteur gracieux,
Amorcé par mon nom, sur vous tourne les yeux, etc.
(Boileau, *Épît.* X.)

Les bons *rameurs même* ont des récompenses sûres et proportionnées à leurs services.
(Fénelon, dans *Gram. nat.*, p. 309)

D'autres sont élevés sans armes et paisibles,
Qui, braves contre *eux même* et contre *eux même* forts...
(Le P. Lemoine, *Saint Louis.*)

Comme les poètes avaient le privilège de mettre l'*s* à *même* ou de ne pas l'y mettre, les grammairiens du XVIIIe siècle prirent de là occasion de distinguer entre *même* adjectif et *même* adverbe, pour rendre compte tellement quellement de la présence ou de l'absence de l'*s* finale. Là où ils ont remarqué cette lettre, ils ont cru qu'il y avait accord, et ils se sont hâtés de fabriquer une règle; puis, rencontrant *mêmes* joint à un singulier, ou du moins, sans l'accompagnement d'un pluriel, ils ont prononcé qu'il y avait licence poétique et faute de français de la part de ceux à qui nous devons notre langue.

Mais la règle qu'ils voulaient établir était si chimérique, qu'on ne s'y rangea ni immédiatement ni complètement; de sorte que Voltaire a pu écrire *même* invariable dans un cas où il se met généralement au pluriel aujourd'hui : de son temps, la règle de ce mot n'était pas encore assez bien passée dans l'usage pour qu'il y eût réellement faute à l'enfreindre.

×

Troisième Question.

Pourquoi donne-t-on le nom de MARQUISE *à une espèce de tente qui s'avance au-dessus d'un perron pour y garantir le visiteur de la pluie ou du soleil?*

—

Après avoir dit que le mot *marquise*, employé dans cette acception, ne fait aucune allusion au féminin de *marquis*, Génin (*Récréat. philol.*, I, p. 208) nous en donne l'étymologie suivante et en ces termes :

Marck est une racine saxonne qui signifie borne, limite. La basse latinité en a fait *marca*, dont le français a tiré *marche*, ou, selon la prononciation picarde, *marque*. De là viennent *marquer* et *démarcation*. Les *marches* d'un royaume en sont les frontières. Il y avait même les verbes *marchir* et *marchisser*, c'est-à-dire *confiner à*. Les *marchis* ou *marquis* étaient préposés à la défense des frontières. Une *marchise* ou *marquise* est un auvent qui protége les marches ou degrés du perron.

Mais pourquoi ce féminin? Pourquoi ne dit-on pas *un marquis*, au lieu d'*une marquise? Marquise*, à proprement parler, est ici un adjectif, et il faut supposer l'ellipse d'un substantif, qui sera, si vous voulez, *planche, couverture*, ou tel autre qu'il vous plaira. La langue française a beaucoup de ces mots qui jouent le rôle de substantif et sont au fond de vrais adjectifs.

Eh bien! cette assertion n'est pas juste. Tout en croyant relever les autres d'une erreur, Génin se trompe; et, ainsi que je vais vous le faire voir, la *marquise* n'a pas l'origine qu'il suppose, ni son nom l'étymologie qu'il indique.

Par *marquise*, on entend, dit le *Dictionnaire de l'armée de terre*, un genre de tente qui, autrefois, si l'on en croit Lachesnaie (1758), recouvrait une tente d'étoffe précieuse, ou de toile fine.

Dans le sens actuel, et depuis le siècle dernier, une *marquise* était consacrée au logement des officiers campés, surtout à celui des officiers supérieurs.

On appelait *marquise* la totalité de ce logement de toile qui entourait à cinq ou six pieds une tente d'officier supérieur, à deux ou trois pieds une tente d'officier particulier; mais, réellement, cet effet de campement ne consistait qu'en un pavillon à double muraille, en

une double tente en coutil bleu et blanc, qui en enveloppait une autre en toile unie, comme le témoignent l'ordonnance de 1755 (17 février) et celle de 1778 (28 avril).

L'Instruction de 1792 (1er mars) mentionnait encore les marquises.

Quant à l'étymologie du nom, elle est donnée ainsi qu'il suit par l'ouvrage auquel je viens déjà d'emprunter la description de la chose :

On a d'abord appelé *tentes marquées de raies* celles qui l'étaient, et cela, par opposition aux tentes de couleur unie; on a dit ensuite, par abréviation, une *marquée*, puis de ce mot, le soldat (qui, selon la remarque du général Bardin, a créé toute notre langue militaire) a fait, par corruption, *marquise*.

—

Vous pouvez vous convaincre de la parfaite exactitude de cette étymologie en ouvrant un dictionnaire anglais quelconque; car vous y trouverez, comme je le fais dans celui de Stone, le terme *marquee*, ancienne forme de notre *marquise*, pour désigner une « espèce de tente », une « tente d'officier ».

×

Quatrième Question.

Il y a bien des gens aujourd'hui qui, dans le langage familier, emploient le verbe Bassiner *pour signifier ennuyer par des instances réitérées. Auriez-vous la complaisance de me donner l'étymologie de ce mot, que je ne trouve dans aucun dictionnaire?*

—

Depuis une vingtaine d'années seulement. nous employons le verbe *bassiner* dans le sens que vous me signalez; il est mentionné dans le *Dictionnaire de la langue verte* (1867), dans les *Excentricités du langage* (1865), dans le *Dictionnaire des familiarités françaises* publié par la *Revue anecdotique* (1860).

D'où vient ce néologisme?

A ma connaissance, il en a été proposé deux origines, l'une qu'on peut appeler grammaticale, l'autre qui est anecdotique.

Voici la première, due à M. Ch. Rozan (*Petites ignorances de la convers.*, p. 181, 8e édit.) :

Dans son acception ordinaire, *bassiner* veut dire mouiller à plusieurs reprises une plaie, une partie malade pour l'amollir ou la rafraîchir. Or, il est des plaies sensibles et des malades irritables qui ne s'accommodent pas volontiers de cette action de bassiner, répétée trop souvent pour ne pas devenir agaçante. L homme ennuyeux, qui revient sans cesse sur le même sujet pour redire le même discours, et toujours sur le même ton, ne manque pas d'analogie avec le linge qui bassine : l'un exerce sur l'esprit une action à peu près semblable à celle que l'autre exerce sur le corps; tous les deux portent également sur les nerfs, et il ne serait pas impossible que le mot du peuple fût simplement une métaphore.

— Le verbe *bassiner*, dans le sens de mouiller à plusieurs reprises une plaie, une place, une partie malade, était employé dès le XVIe siècle, au moins, comme le montrent ces exemples :

Il me dit qu'il falloit *bassiner* le petit ventre d'eau froide ..
(Paré, XVI, 15.)

Bassinés les dartres de la salive d'un jeune enfant.
(Oliv. de Serres, 968.)

Or, *bassiner*, au sens qu'il a dans votre question, est tout nouveau en français; on serait donc resté plus de trois siècles pour dériver ce dernier sens du premier? Cela me semble bien improbable.

Voici la seconde, fournie par un ami, à l'auteur de l'ouvrage précédemment cité :

On raconte à Genève qu'un atelier d'horlogerie de cette ville était fréquenté autrefois par un monsieur qui venait dire tous les jours où en étaient les travaux d'un bassin qu'il faisait construire dans sa propriété. Il ne parlait pas d'autre chose, et s'en allait heureux quand il avait tout dit sur son cher bassin. Cela dura aussi longtemps que la construction, qui marchait du reste fort lentement. Pour les ouvriers de l'horlogerie, ce visiteur aussi ennuyeux qu'assidu fut bientôt un *bassin*, qualification qui donna immédiatement naissance, comme on le pense bien, à *bassiner*.

— Que ce soit là ou non l'origine du nouveau sens du verbe dont il s'agit, toujours est-il qu'il se trouve défini ainsi qu'il suit dans le *Glossaire genevois* de Gaudry Lefort:

Bassiner, ennuyer, fatiguer : *Oh! qu'il me bassine! Qu'il est bassinant!*

Or, comme ce glossaire a été publié en 1827, et que depuis lors. beaucoup de Genevois probablement ont séjourné plus ou moins longtemps à Paris, il est à présumer qu'ils y auront introduit *bassiner*, avec sa nouvelle acception, et que ce néologisme, après avoir été mentionné par les recueils spécialement consacrés à la langue populaire de la capitale, se sera naturellement répandu peu à peu en province.

—

Quoique *bassiner* figure dans le *Supplément* au Dictionnaire de M. Littré, je doute qu'il soit jamais adopté par l'Académie; car. attendu que *ennuyer* compte déjà parmi ses synonymes *fatiguer*, *assommer*, *scier*, *tanner* et *hébéter* (auquel un grand nombre de Français, même parmi les plus instruits, substituent à tort *embêter*, comme je l'ai fait voir 1re année, p. 60), il n'y a aucune nécessité de lui en donner davantage.

ÉTRANGER

Première Question.

Quel rapport y a-t-il entre le substantif Lanterne, *boîte où l'on renferme une chandelle, et le verbe* Lanterner, *hésiter à faire quelque chose?*

—

Nous avons un autre verbe populaire, *lantiponner*, dont la signification est absolument la même que celle de *lanterner*. ce dont voici la preuve par des exemples :

Hé, tétigué, ne *lantiponnez* point davantage, et confessez à la franquette que v's êtes médecin.
(Molière, *Méd. mal. lui.*, I, 6.)

Faut tout dire sans barguigner,
Et ne point tant *lantiponner*.
(Dans Fr. Michel, *Argot*, p. 241, col. 2.)

Or, comme selon toute apparence, *lantiponner* est un composé de *lente* et du verbe latin *ponere*, au sens de *exécuter*, sens qui se trouve donné dans Quicherat, il me vient à l'esprit deux hypothèses pour expliquer *lanterner*, dont l'initiale (remarquez-le bien) est identique à celle de *lantiponner* : ou *lanterner* vient de *lenté*

(ne faites aucune attention au changement de *e* en *a*, ces voyelles permutent fréquemment), et du verbe *tourner* (lentourner, lentorner, lanterner), ou il vient de l'adjectif *lent*, auquel on aurait tout simplement ajouté une finale pour en faire l'infinitif d'un verbe.

Laquelle de ces hypothèses est la vraie?

Lanterner vient-il de *lentè* et de *tourner?* — Il n'a jamais existé, que je sache, de forme *lantourner*, ni *lantorner*, qui puisse donner quelque crédit à cette étymologie; puis, d'un autre côté, *lanterner* n'implique pas l'idée de tourner lentement, mais bien celle d'hésiter à faire une chose.

Lanterner vient-il de *lent* et d'une finale verbale? — Cette formation n'est point dépourvue de vraisemblance, car elle a deux analogues dans le patois bourguignon : dans ce patois, en effet, on a ajouté les finales *er* et *iner* au radical *land* (qui n'est autre que *lent* à deux lettres près), pour former les deux verbes *lander* et *landiner*, ayant un sens identique à celui de *lanterner*.

A mon avis, le verbe *lanterner* vient du flamand *lenteren*, que Kiliaen traduit par « lentè et ignavè agere, cunctari ». Ainsi qu'en allemand, l'*e* de la finale infinitive *en* sonne à peine dans cette langue ; de sorte que *lentern* (*lenteren* moins l'*e*) a été considéré par les Français comme un radical auquel ils ont joint la finale infinitive *er*, ce qui a fait *lanterner*, mot ayant l'apparence d'être dérivé du substantif *lanterne*, mais n'étant autre chose, en réalité, qu'un infinitif flamand allongé de *er*, terminaison infinitive française.

×

Seconde Question.

Que doit-on entendre par le mot Herbaut, *employé dans la phrase proverbiale :* Se jeter sur quelqu'un comme Herbaut sur les pauvres gens? *Cette comparaison se trouve presque mot pour mot dans Rabelais* (Pantagruel, *livre* IV, *ch.* 52).

—

D'après une note du bibliophile Jacob, dans son édition de Rabelais (p. 424), *Herbaut* serait une allusion à Gabriel de Puy-Herbaut, moine, ennemi de Rabelais. Le Duchat voit dans ce mot le nom d'une taxe de la nouvelle coutume de Poitou, et Ménage croit qu'il désigne le chien Herbaut, basset ou briquet, qui se jetait sur les gueux quand ils allaient mendier aux portes des gentilshommes.

Toutes ces étymologies étant fausses (du moins, je crois m'en être suffisamment convaincu), je vais vous en proposer une que vous pourrez, ce me semble, accueillir avec quelque confiance.

La pauvreté était personnifiée autrefois sous le nom de *Herban*, ainsi que cela ressort du passage suivant emprunté au *Roman de Perceforest* (vol. II, ch. 46) :

Or, chevauchons, puisque ainsi est, si allons querre la chetiveté, que *Herban*, le dieu de misère et de poureté, ne nous faille.

On l'appelait également *Herbout*, ce qu'apprennent ces vers du *Roman de la Rose* (fol. 107, v°), rapportés par Ménage dans son *Dictionnaire étymologique :*

Ou si *Herbout* devoit saillir,
Qui tant fist les biens deffaillir,
Que les gens de fain mourir deussent,
Pource que ung seul grain de bled n'eussent :
Tant en pourroit-on retenir
Avant que ce deust advenir,
Par deux ans, ou par trois ou quatre,
Que bien pourroit la fain abatre
Au peuple tant gros que menu,
Quant au *Herbout* seroit venu ;
Comme fist Joseph en Egipte,
Par son sens et par son mérite.

Or, attendu que *Herban* et *Herbout* me paraissent, dans ces textes, n'être qu'une double corruption de *Herbaut* (ils sont noms propres comme lui), et qu'au lieu de *se jeter sur quelqu'un comme Herbaut sur les pauvres gens*, on dit, dans le même sens, *se jeter sur quelqu'un comme la pauvreté sur le monde*, je crois pouvoir en inférer que le terme *Herbaut* désigne, sous le genre masculin, la divinité que Rabelais (liv. IV, ch. 57) nomme la « bonne dame Penie, aultrement dicte Souffreté, mère des neuf Muses », divinité que le moyen âge créa, sans doute, au fond de ses malheurs immérités pour expliquer ses souffrances, sa pauvreté et sa misère.

—

La citation empruntée au *Roman de la Rose* que je viens de faire plus haut prouve qu'au XIIIe siècle le mot *Herbaut* s'employait aussi comme nom commun, dans le sens de *famine*, fait sur lequel les deux derniers vers de cette citation ne laissent planer aucun doute.

×

Troisième Question.

Si le rédacteur du Courrier de Vaugelas *pouvait m'apprendre dans un de ses plus prochains numéros pourquoi on dit, en parlant d'un ménage où la brouille est sur le point de se mettre,* le torchon brule ! *je lui en serais bien reconnaissant.*

—

N'ayant absolument rien trouvé d'écrit sur l'origine de ce dicton, j'en ai conjecturé une, que je vais vous faire connaître, me gardant bien, toutefois, par mesure de prudence, de vous en garantir l'exactitude.

Le morceau de toile grossière qu'on appelle *torchon* (du verbe latin *tergere*) joue un rôle considérable dans la vie matérielle : il sert à essuyer la vaisselle et la batterie de cuisine, à ôter la poussière tombée sur les meubles, sur les planches, à éviter les taches que peut faire une lampe mal préparée, à nettoyer les chaussures, etc., etc. Presque toujours à la main de la bonne ou du domestique, le torchon est un des objets les plus indispensables du logis.

Dans la vie conjugale, quelque chose peut lui être comparé : la disposition à se montrer indulgent, accommodant, à passer volontiers l'éponge sur tous les petits ennuis, qui sont comme la conséquence inévitable de l'existence à deux.

Or, de même que si, au propre, on disait *le torchon brûle dans telle maison*, cela pourrait signifier que cette maison est menacée de devenir inhabitable ; de même, au figuré, on fait usage de l'expression *le torchon brûle!* pour donner à entendre que les époux en sont à se bouder, que bientôt peut-être ils en vont venir à se quereller, et qu'ainsi la vie commune, qui leur avait souri jusqu'alors, ne va plus dorénavant être pour eux qu'un joug intolérable.

×

Quatrième Question.

Vous savez qu'au jeu de cligne-musette, les enfants qui se sont cachés crient à celui qui doit chercher à les découvrir : Coucou ! *Sait-on l'étymologie de cette espèce d'interjection si fréquemment entendue ?*

Si j'ai été bien renseigné, ce mot viendrait de l'allemand *kuckuk*, regardez, dérivé, lui, de *gucken*, verbe familier de la même langue, pour dire regarder. lorgner, guigner. Le sens de *coucou*, qui est, au jeu en question, une invitation à découvrir ceux qui se cachent, me paraît parfaitement répondre à cette étymologie.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° Cette prospérité ne *laisse pas* de créer (depuis bien longtemps *que* se supprime dans cette expression) ; — 2° *Outre* ces courses (l'expression *en outre de* ne se dit plus) ; — 3° ... a aujourd'hui autre chose à faire que *de* s'occuper ; — 4° ... le sujet traité remue trop profondément les entrailles (le *dans* est tout à fait impropre ici) ; — 5° ... sa chevelure *abondante* d'autrefois s'est *éclaircie* (le verbe *raréfier* est une expression scientifique qui s'emploie comme contraire de *condenser*) ; — 6° ... vont leur petit *train* (c'est-à-dire leur petit chemin, doucement) : — 7° ... Il faut bien constater qu'ils ont été battus *à plate couture* (cette expression adverbiale se met toujours au singulier) ; — 8° ... où elle s'occupe d'autres choses que *les* intérêts matériels (cela signifie : de choses autres que les intérêts).

Phrases à corriger

trouvées pour la plupart dans la presse périodique.

1° Vous comprenez que je ne vous donne pas le numéro de la maison, dans la crainte que le propriétaire ne me demande plusieurs centaines de mille francs de dommages-intérêts.

(*Le National* du 8 mars 1881.)

2° Tous les Français sont égaux devant la loi, dit le premier article du Code ; il serait grand temps que cet article soit appliqué.

(*La Lanterne* du 9 mars.)

3° Scaramouche fut absous par le public d'alors, et le comédien mourut dans un âge très avancé, non pas en odeur de sainteté, mais en rupture de larcins ou à peu près.

(*Le Soleil* du 3 mars.)

4° Il vient d'arriver en Europe un joli bouchon de carafe. Ce n'est rien moins qu'un diamant du poids de 150 carats, trouvé au Cap de Bonne-Espérance, et pour lequel on cherche acquéreur.

(*Le Voleur* du 11 mars.)

5° On nous a dit que si l'agitation qu'ils ont faite était loyale, la violence du langage dont ils se sont servi était inconstitutionnelle.

(*La France* du 26 janvier.)

6° Nous estimons en effet que la droite pouvait trouver dans l'interpellation matière à autre chose qu'à des plaisanteries sur la connivence de M. Devés ou de M. Pascal Duprat.

(*Le XIXe siècle* du 23 février.)

7° Les différents discours qui se sont succédés n'ont pas eu l'importance respective que leur attribuaient les prévisions générales.

(*Le National* du 5 février.)

8° Les candidats qui demandent un diplôme à ces bureaux devraient être sur le même pied que les normalistes, quant aux connaissances de pédagogie et de pratique.

(*L'Enseign. prim.* (de Québec) du 1er févr.)

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

SECONDE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

François de Wailly.

(*Suite.*)

Différents usages de la conjonction QUE. — Il ne faut pas sous-entendre le verbe après le *que*, quand ce verbe doit être à un temps différent. Ainsi au lieu de dire : *on en ressentit autant de joie que d'une victoire complète dans un autre temps*, dites *on en ressentit autant de joie que, dans un autre temps, on en auroit ressenti d'une victoire complète.*

Ne que se met quelquefois pour *ne rien*. Ainsi *je n'ai que faire ici*, signifie *je n'ai pas besoin ici.*

Il ne fait que de avec un infinitif marque une action nouvellement passée : *il ne fait que de partir*, c'est-à-dire il est parti tout à l'heure. *Il ne fait que* sans *de* veut dire *sans cesse* : *il ne fait que chanter*, il chante sans cesse.

Après l'impératif, *que* se met pour *afin que : venez que je vous fasse réciter votre évangile.*

Que mis après *il y a* signifie *depuis que ;* exemple, *il y a deux ans que je ne l'ai vu.*

Cette conjonction s'emploie aussi pour *cependant* comme dans cet exemple : *les avares auroient tout l'or du Pérou qu'ils en désireroient encore.*

Après l'interrogation, *que* se met pour *puisque; les bouteilles sont-elles cassées qu'on ne m'en apporte point ?*

Suivie de *si*, la conjonction *que* se met pour *si*, comme dans : *que si vous me dites*, etc.

Que se met pour *comme* ou *parce que ;* ainsi on dit : *les libertins, bourrelés qu'ils sont par leur conscience, ne sont jamais tranquilles.*

Quand la conjonction *que* est mise comme particule d'admiration, d'ironie, d'indignation, pour *combien*, l'adjectif ne doit pas être précédé de *très*, *bien* ou *fort*. On peut dire : *je le trouve bien aimable ;* mais on ne dira point : *que je le trouve bien aimable !*

Remarques sur quelques particules. — On ne dit plus *ont-ils pas fait ? viendra-t-il pas ?* On dit *n'ont-ils pas fait ? ne viendra-t-il pas ?*

On met *ne* avec le *que* qui suit *craindre*, *avoir peur*, *appréhender*, quand on ne souhaite pas la chose exprimée par le second verbe : *il a peur que son fils ne tombe entre les mains des ennemis.* Mais si l'on souhaite la chose exprimée par ce second verbe, on ajoute *pas* ou *point* à *ne*.

Quand *ne* est avant *nier*, on le répète après *que*, ainsi on dit : *je ne nie pas que je ne l'aye dit.*

On emploie très bien *je ne saurois* pour *je ne puis*, comme dans : *la noblesse sans éducation et sans politesse ne sauroit plaire.*

Point nie plus fortement que *pas*. Souvent ce dernier ne nie la chose qu'en partie ou avec modification.

On se sert de *pas* avec les adverbes et les noms de nombre : *pour l'ordinaire, il n'y a pas beaucoup d'argent chez les gens de lettres.*

Point nie absolument et sans réserve : *si pour avoir du bien il en coûte à la probité, je n'en veux point ; il n'y a point de ressources dans une personne qui n'a point d'esprit.*

Pas convient mieux à quelque chose de passager et d'accidentel : *il ne lit pas, il ne joue pas* signifie qu'il ne fait pas ces actions présentement. *Point* convient mieux à quelque chose de permanent et d'habituel : *il ne lit point, il ne joue point*, c'est-à-dire jamais, dans aucun temps.

Pour terminer une phrase elliptique, ou pour répondre à une interrogation, on met *point* pour *non*, et jamais *pas : je le croyois mon ami, mais point.*

Dans l'interrogation, on met *point* s'il y a doute : *n'avez-vous point monté?* et *pas*, s'il y a certitude : *n'est-ce pas vous que j'ai rencontré?*

Remarques sur le régime. — Un nom peut être régi par deux adjectifs, deux verbes, deux prépositions, etc. pourvu que ces adjectifs, ces verbes et ces prépositions aient le même régime. Mais on ne pourrait pas dire : *un magistrat doit toujours juger suivant et conformément aux lois*, parce que *suivant* ne peut régir *aux lois.* Il faut alors placer le substantif avec le premier verbe, et employer un pronom avec le second : *un magistrat doit toujours juger suivant les lois et conformément à ce qu'elles prescrivent.*

Suivant Andry de Boisregard, un verbe ne doit pas régir dans la même phrase un substantif et un infinitif, un substantif et un *que*. Ainsi, au lieu de *saint Louis aimoit la justice et à chanter les louanges de Dieu; il n'est pas nécessaire d'apprendre à tirer de l'arc, ni le maniement du javelot ;* on doit dire, selon Andry : *saint Louis aimoit à rendre la justice et à chanter*, etc.; *à tirer de l'arc, ni à manier le javelot.*

Selon le P. Bouhours, ces divers régimes, loin d'être vicieux, ont de l'élégance. De Wailly croit que Bouhours a raison. La diction serait souvent languissante et monotone, si l'on suivait le sentiment d'Andry. Les bons auteurs ne se font pas scrupule d'employer ces divers régimes.

De l'arrangement des mots. — Le sujet, avec ce qui en dépend, se place ordinairement à la tête de la phrase; ensuite vient le verbe, après cela l'adverbe, et enfin les régimes, pourvu que ce ne soient pas des pronoms.

Le sujet, soit nom, soit pronom, se place après le verbe :

1° Dans la phrase interrogative : *que penseront de vous les honnêtes gens, si vous ne réprimez pas vos passions?*

2° Lorsque celui-ci se met au milieu de paroles rapportées par quelqu'un : *je ne me croirai heureux, disoit un bon roi, qu'autant que je ferai le bonheur* etc.

3° Après le subjonctif marquant un souhait, ou qui est mis pour *quand même* et un conditionnel : *Puissent vos jours sereins ignorer la tristesse !*

4° Dans toute phrase commençant par *tel, ainsi ;* exemple : *tel étoit son avis ; ainsi fut terminé le différend.*

5° Quand la phrase commence par *aussi, au moins, à peine, en vain, peut-être*, comme dans ces exemples : *peut-être vous verrai-je à Paris ; à peine à mes discours répondez-vous un mot.*

6° Le sujet se met élégamment après le verbe quand il doit être suivi de plusieurs mots qui en dépendent : *là coulent mille divers ruisseaux qui distribuent partout une eau claire.*

7° Dans un discours animé, pour donner de la vivacité au style, on met encore le sujet après le verbe : *il périt ce Germanicus si cher aux Romains.*

8° C'est pour une semblable raison que l'on place quelquefois les régimes avant le sujet et le verbe : *cette grandeur qui vous étonne si fort, il la doit à votre nonchalance.*

Place des pronoms en régime. — Dans les phrases où il y a deux verbes, il vaut mieux, à ce qu'il semble à De Wailly, placer les pronoms auprès du verbe qui les régit : *on ne peut vous blâmer; vous pouvez la lui donner.* Mais on peut aussi mettre le pronom avant le premier : *on ne vous peut blâmer.* Toutefois, ce serait faire une faute que de mettre le pronom avant le premier, s'il était à un temps composé ; au lieu de : *il s'auroit souhaité promener*, il faut dire *il auroit souhaité se promener.*

Arrangement des substantifs en régime. — Le régime le plus court se place le premier ; quand les régimes sont de même longueur, le régime simple se place ordinairement avant le régime composé : *les hypocrites s'étudient à parer le vice des dehors de la vertu.*

C'est la netteté du sens qui décide de la place que doivent occuper les prépositions, qui, avec leur régime, expriment une circonstance. Ces expressions doivent être placées, autant que possible, près des mots dont elles expriment une circonstance.

Arrangement de l'adverbe. — L'adverbe se place ordinairement après le verbe qu'il modifie, ou entre l'auxiliaire et le participe, si ce verbe est à un temps composé : *une personne sage parle modestement d'elle-même, et ne dit rien sans en avoir soigneusement examiné la valeur.*

Les adverbes qui ont ou qui peuvent avoir un régime ne se placent qu'après l'auxiliaire et le participe : *votre frère a posé de faux principes, et il s'est trompé pour avoir raisonné conséquemment à ces principes.*

Place des conjonctions.— La plupart des conjonctions se placent avant ce qu'elles lient.

Pourtant, non plus, aussi (mis pour *encore, outre cela*) se placent après le verbe, ou entre l'auxiliaire et le participe : *quoiqu'il soit habile, il s'est pourtant trompé; les ennemis ont pris la fuite, on rapporte aussi qu'ils ont abandonné leurs bagages.*

Quant aux suivantes, *cependant, néanmoins, toutefois, enfin, donc, surtout, d'ailleurs, au reste, du reste, de plus, tantôt* elles se placent avant ou après le verbe.

Arrangement des phrases partielles. — Quand une proposition est composée de deux phrases partielles, la plus courte des deux se place ordinairement la première : *quand les passions nous quittent, nous nous flattons en vain que c'est nous qui les quittons.*

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Dictionnaire des idiomes romans du midi de la France, comprenant les dialectes du haut et du bas Languedoc, de la Provence, de la Gascogne, du Béarn, du Quercy, du Rouergue, du Limousin, du Dauphiné, etc.; par Gabriel Azaïs. T. 3. 3e livraison. In-8°, p. 528 à 827. Paris, lib. Maisonneuve et Cie. 5 fr. 60.

Poésies d'André Chénier, précédées d'une notice par H. de Latouche. Nouvelle édition. In-18 jésus, XLVIII-283 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

La Belle novice, histoire du temps des francs-juges ; par Emmanuel Gonzalès. In-16, 256 p. Paris, lib. Plon et Cie. 1 fr.

Les Tragédies du mariage. Deuxième partie : Madame Saint-Phar et Cie ; par Constant Guéroult. In-18 jésus, 420 p. Paris, lib. Dentu.

Histoire des temps modernes de 1453 à 1789 ; par G. Hubault, professeur d'histoire, et E. Marguerin, ancien professeur d'histoire. In-12, 591 p. Paris, lib. Delagrave.

Maman Rocambole ; par Pierre Zaccone. In-18 jésus, 433 p. Paris, lib. Dentu.

Comtesse (la) Mourenine. 2e édition. In-18 jésus, 347 p. Paris, lib. Plon et Cie.

Récits de la vie réelle ; par J. Girardin. In-8°, 223 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr. 50.

Bonaparte et son temps (1769-1799) **d'après les documents inédits ;** par Th. Iung, lieutenant-colonel d'artillerie (du service d'état-major). 3e édition. 2 vol. In-18 jésus. T. 1, XII-422 p. et cartes ; t. 2, 517 p. et cartes. Paris, lib. Charpentier. Chaque volume se vend séparément 3 fr. 50.

Souvenirs de voyages ; par D. Nisard, de l'Académie française. 2 vol. In-18 jésus. T. I. France, XLVIII-302 p. t. 2 : Belgique, Prusse rhénane, Angleterre, 319 p. Paris, lib. Nouvelle. 7 fr.

Lectures géographiques ; par C. Raffy. 4e édition, revue et augmentée. France. In-12, 476 p. Paris. lib. Thorin, Pedone-Lauriel. 3 fr.

La Gileppe ; les Infortunes d'une population d'insectes ; par le docteur Ernest Candèze. In-18 jésus, 382 p. Paris, lib. Hetzel et Cie. 3 fr.

Le mensonge de Sabine ; par la princesse Olga Cantacuzène-Altieri. In-18 jésus, 311 p. Paris, lib. C. Lévy. 3 fr. 50.

Les Compagnons du silence ; par Paul Féval. In-18 jésus, 426 p. Paris, lib. Palmé. 3 fr.

Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle, composé d'après le dépouillement de tous les plus importants documents manuscrits ou imprimés qui se trouvent dans les grandes bibliothèques de la France et de l'Europe, et dans les principales archives départementales, municipales, hospitalières ou privées ; par Frédéric Godefroy. T. 1. In-4° à 3 col. 408 p. Paris, lib. Vieweg.

Journal d'un bourgeois de Paris (1405-1449), publié, d'après les manuscrits de Rome et de Paris, par Alexandre Tuetey. In-8° jésus, XLIV-419 p. Paris, lib. Champion.

Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, publiées d'après les manuscrits, avec variantes et fragments inédits, pour la Société de l'histoire de France, par Ludovic Lalanne. T. 10. Opuscules et pièces diverses ; Lexique ; Poésies inédites publiées par le docteur E. Galy. In-8°, 518 p. Paris, lib. Loones. 9 fr.

La Vie byzantine au VIe siècle ; par Augustin Marrast. Préface et commentaires par Adrien Planté, ancien magistrat. In-8°, XXXV-461 p. Paris, lib. Thorin.

Le Bâtard ; par Pierre Ninous. 2 vol. In-18 jésus. T. 1 (Bambochinet), 298 p.; t. 2 (les Marestan), 480 p. Paris, lib. Dentu.

La Révolution à Péronne. 4e série (1792-1793) ; par Gustave Ramon, de la Société des antiquaires de Picardie. In-8°, 255 p. Péronne, imp. Quentin.

Vie d'Artus Prunier de Saint-André, conseiller du roy en ses conseils d'Estat et privé, premier président aux parlements de Provence et de Dauphiné (1548-1616), d'après un manuscrit de Nicolas Chorier (archives de M. le marquis de Virieu) ; publiée avec introduction, notes, appendices et la correspondance inédite de Saint-André, par Alfred Vellot, avocat. In-8°, LVIII-390 p. Paris, lib. Picard. 9 fr.

Publications antérieures :

LES VILLES RETROUVÉES. — Par Georges HANNO (Thèbes d'Egypte, Ninive, Babylone, Troie, Carthage, Pompéi, Herculanum). — In-18 jésus. — 371 pages avec 53 vignettes. — Paris, librairie *Hachette et Cie*. — 2 fr. 25.

ESSAI SUR L'HOMME, ÉTUDE PHILOSOPHIQUE. — Par Henri CHAUVOT. — In-18 jésus. — 526 pages. — Bordeaux, librairie *Feret et fils*. — Prix : 9 francs.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les étrangers. — Ouvrage pour les Français. — SYLLEXIE (signification des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50 cent. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

PENSÉES DE PASCAL, publiées dans leur texte authentique, avec une introduction, des notes et des remarques par ERNEST HAVET, de l'Institut. — 3e édition, revue et corrigée. — 2 volumes in-8°. — Tome I, CXLII-226 p.; t. 2, 465 p. — Paris, librairie *Delagrave*.

ORIGINE ET FORMATION DE LA LANGUE FRANÇAISE. — Notions d'étymologie française, origine et formation des mots, racines, préfixes et suffixes (programme du 2 août 1880). — Par HIPPOLYTE COCHERIS, inspecteur général de l'Instruction publique (classes de troisième, seconde et rhétorique). — In-12, 394 pages. — Paris, librairie *Delagrave*, 15, rue Soufflot.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, comprenant l'origine, les formes diverses,

les acceptions successives des mots, avec un choix d'exemples tirés des écrivains les plus autorisés. — Publié par l'Académie française. T. 2. Deuxième partie. — In-4° à 2 col., p. 201 à 400. — Paris, librairie *Firmin Didot et Cie*, 56, rue Jacob.

ASPIRATIONS ET INSPIRATIONS CHAMPÊTRES, Poésies. — Par Auguste de Vaucelle. — Paris, *Fischbacher*, éditeur, 33, rue de Seine. — Prix : 3 fr. 50.

LES ESSAIS DE MONTAIGNE réimprimés sur l'édition originale de 1588, avec notes, glossaire et index. — — Par MM. H. Motheau et D. Jouaust, et précédés d'une notice par M. S. de Sacy, de l'Académie française.— Portrait gravé à l'eau-forte par Gaucherel. — T. 4. In-8°, lxvii-360 p. — Paris, *Librairie des bibliophiles*. — Prix : 12 fr. 50. Les 4 volumes, 50 fr.

LE COMPOSITEUR ET LE CORRECTEUR TYPOGRAPHES. — Par G. Daupeley-Gouverneur, imprimeur, ancien correcteur à l'imprimerie Claye. — Paris, librairie *Rouvier et Logeat*, 7, passage Jouffroy. — Prix : 3 fr., et par la poste, 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Cercle des sciences et beaux-arts de Huy (Belgique). — Concours littéraire de 1881. — On demande : 1° Une nouvelle en prose ; — 2° Une pièce de vers ; — 3° Une comédie en un acte, en vers ou en prose. — Le choix des sujets est laissé aux concurrents. — Une médaille de vermeil et un diplôme seront décernés à chacun des auteurs ayant obtenu le prix. — Adresser les ouvrages et les demandes de renseignements à la Commission directrice.

Appel aux poètes. — Le vingt-sixième *Concours poétique*, qui est ouvert en France depuis le 15 février, sera clos *le 1er juin*. — Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 12, rue Roussannes à Agen (Lot-et-Garonne). — *Affranchir*.

Académie française. — L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1882 : *Éloge de Rotrou*. — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1881*. — Les concurrents sont avertis que l'étendue de leur travail doit être assez limitée pour que, à l'impression, l'ensemble ne dépasse pas trente pages du format in-4° des documents publiés par l'Académie. — Les ouvrages manuscrits destinés à concourir devront être déposés ou adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe, ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen.— Prix de 500 francs à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine étendue, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles présentement possédées par la France, ou qui ont été jadis occupées par elle. — Les envois devront être adressés francs de port, *avant le 1er mai 1881*, à M. Malbranche, secrétaire de l'Académie, chez M. Picard, libraire, 82, rue Bonaparte.

Réponses diverses.

M. A.-R., à Prague : Je crois que Le Consigné, *organe de la jeunesse française*, qui se publie à Paris, 31, rue de Constantinople, est justement ce qu'il vous faut. — *M. B., à Voorbourg (Hollande) :* Le temps me manque pour donner des renseignements autrement que de vive voix ; adressez-vous, je vous prie, à M. Pelletier, 9, rue de l'Odéon, à Paris.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures*.

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 21. 1er Avril 1881.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.*)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis*.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

AVIS.

Le Rédacteur du COURRIER DE VAUGELAS regrette d'avoir à informer ses Abonnés que, très probablement, l'état de sa santé ne lui permettra pas de terminer cette dixième année avant la fin du mois de juin.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

Voudriez-vous bien me dire votre avis sur l'étymologie du mot PILORI, *désignant un endroit de supplice ? Je vous serais très reconnaissant d'une réponse à ce sujet.*

—

Il a été exprimé deux opinions sur l'origine de ce mot : l'une, qui le fait venir de *pilier*, et l'autre, de *Puits Lori*, donnée par Sauval dans le passage suivant des *Antiquités de Paris* (liv. X, p. 589) :

> Dans un contrat de l'année 1295, le *Pilori* s'appelle *Puteus dictus Lori*. De-là on apprend que *Pilori* est un nom corrompu et tiré de *Puits Lori* et de *Puits de Lori*, ou d'une personne nommée Lori ; et que ce gibet a été fait à la place ou aux environs de ce Puits, et en a pris le nom.

Laquelle doit inspirer le plus de confiance ?

Pilori vient-il de *Puits Lori ?* — Quoique cette origine ait semblé à beaucoup plus naturelle que l'autre. je ne puis l'accepter, et mes raisons pour cela faire sont au nombre de deux :

1° Si *Puits Lori* était réellement l'étymologie de *pilori*, ce dernier n'aurait jamais dû se trouver écrit par deux *l*, tandis qu'on le rencontre sous les formes *pellori*, *pillorit*, *pillory*, comme on le voit dans ces exemples :

> Li maires et li juré le doivent jugier, et, lui convencu, feront mettre el *pellori*.
>
> (Tailliar, *Recueil d'actes*, p. 49.)

> Et fut mis en un *pillorit* tout nuef, qu'on li fist emi la cauchie [chaussée] de Lille.
>
> (*Chron. de Rains*, 173.)

> Le suppliant prit une cotelle [robe] à usaige de femme avec unes manches et un *pillory* de toile.
>
> (Du Cange, *Pilloriacum*.)

2° Dans tous les exemples anciens que le dictionnaire de Littré fournit de *puits*, il n'en est aucun qui ne renferme *ui*, ce qui me semble être un indice que ce mot s'est toujours prononcé comme il se prononce actuellement, fait dont il résulte que *pilori* ne peut avoir été formé, par corruption, de *Puits Lori*.

Pilori vient-il d'un mot signifiant *pilier ?* — Je le crois, parce que, d'après la définition généralement donnée du pilori, on l'appelle encore poteau de justice ; que, dans toutes nos villes, c'était auprès d'un pilier qu'on infligeait le supplice des condamnés au pilori, et que, d'un autre côté, le savant Du Cange fait venir ce mot de *pila*, qui signifie pilier, dans notre langue.

Toutefois, cette origine ne me satisfait pas complètement; je trouve qu'elle est défectueuse, qu'elle n'est vraie pour ainsi dire qu'à moitié.

Dans *pilori*, il n'y a pas que l'idée de *pilier*, il y a encore celle de *risée publique*, ainsi que le prouvent les citations suivantes :

> A Paris, c'est un petit bâtiment en forme de tour, avec une charpente à jour, dans laquelle est une machine tournante, où l'on attache les infames qu'on veut exposer *à la risée publique*.
>
> (*Dictionn. de Furetière*, 1690.)

> Ce verbe [piloriser], qui, comme le substantif *pilorisement*, se trouve dans nos Coutumes, a aussi signifié, au figuré, *railler, se moquer, tourmenter*.
>
> (Noël et Carpentier, *Dictionn. étymol.*)

> *Pilori* est un petit bâtiment en forme de ... Ce carcan est formé de deux pièces de bois posées l'une sur l'autre, entre lesquelles il y a des trous pour passer la tête et les mains de ceux que l'on met au pilori, c'est-à-dire, que l'on expose ainsi pour servir *de risée au peuple* et pour les noter d'infamie.
>
> (*Encycl. méthod.* Jurisp. t. VI, p. 561.)

Et ce n'est pas seulement chez nous que l'idée de moquerie, de dérision, de honte a été impliquée dans la peine du pilori ; car Diogène Laërce, après avoir dit que cette peine fut introduite par l'empereur Adrien, contre les banqueroutiers, leurs fauteurs et entremetteurs, ajoute ceci (liv. VI) :

Voluit eos catamidiari in amphitcatro, id est *derideri* et ibi ante conspectum omnium exponi (Il voulut qu'on les bafouât dans l'amphithéâtre, c'est-à-dire qu'ils y fussent *un objet de moquerie*, exposés aux yeux de tous).

Mais d'où peut venir *pilori* renfermant la double idée que je viens de mettre en évidence ?

Voici mon opinion à ce sujet :

Le mot *pilier* se prononçait autrefois *piler* (pilé), puisque j'ai trouvé les phrases où il a cette orthographe :

Entre la pointe de l'isle Notre Dame, pardevers Charenton, dessi aus *pilers* de fust [bois] du pont de fust.

(*Livre des métiers*, p. 261.)

Li *pilers* de beatitude est les œvres que l'on fait selon vertu.

(Brunetto Latini, *Trésor*, p. 263.)

D'un autre côté, le latin *risus*, qui s'employait pour risée, dérision, moquerie, comme on le voit dans Quicherat, s'est très probablement employé, à l'origine, dans le même sens en français.

D'où la conjecture, parfaitement permise, je crois, que *pilori* résulte de la jonction des trois mots *piler* (pilier), *au* (à le) et *ris* (risée publique).

—

Je trouve dans le dictionnaire de W. de Suckau qu'en allemand, *pilori* se dit *schandpfahl*, composé qui signifie littéralement poteau ou colonne de honte. C'est un argument de plus en faveur de l'étymologie que je viens de proposer pour remplacer celle de Du Cange.

×

Seconde Question.

Comme chacun sait, le pétrin est un coffre dans lequel on travaille la pâte destinée à faire du pain. Cela étant, je ne comprends pas comment on peut dire que Quelqu'un est dans le pétrin, *pour signifier qu'il est dans l'embarras, car celui qui pétrit n'est jamais dans ce coffre, ni plus embarrassé qu'un autre artisan.*

—

A mon avis, le mot *pétrin* n'a pas été compris dans sa véritable signification par ceux des nôtres qui ont introduit en français l'expression figurée *être dans le pétrin*.

Ce mot vient du latin *pistrinum*, et voici, d'après le *Dictionnaire des antiquités romaines* de Rich, ce que signifiait ce dernier :

Pistrinum. Désignait ordinairement l'endroit où l'on broyait le blé en farine au moyen d'un gros pilon et d'un mortier profond...; mais, après l'invention de moulins à moudre (*mola*), on garda ce même mot pour désigner le moulin où des esclaves, des bêtes de somme ou de l'eau faisaient marcher les meules. Par suite des laborieux efforts qu'il fallait faire pour moudre à bras, ainsi que de la continuité de la fatigue, car on faisait souvent marcher les moulins nuit et jour (Apul., *Met.*, IX, p. 183), le *pistrinum* servait de maison de correction pour les esclaves qui avaient commis quelque faute. On les condamnait à y être emprisonnés quelque temps, et assujettis à ce rude travail.

Les Latins employaient *pistrinum* dans le sens figuré de métier très pénible, comme le prouve cet exemple, que j'emprunte au dictionnaire de Quicherat :

Tibi mecum in eodem est *pistrino* vivendum (Il te faudra vivre dans le même rude métier que moi ; il faudra que nous ramions sur la même galère).

Or, c'est avec cette acception, suivant moi, et non avec celle d'embarras, que *pétrin* devrait être pris dans l'expression française *être, se trouver dans le pétrin*.

—

Une fois admis que *être dans le pétrin* signifiait, au propre, être dans la huche à pétrir, on en tira la conséquence, pour ainsi dire toute naturelle, que quelqu'un qui était dans un profond embarras, dans une misère extrême, était *dans le pétrin jusqu'au cou*. Mais, étant prouvé que *pétrin* rappelle ici un lieu de labeur excessif et servant de prison à des esclaves coupables, il devient évident qu'il ne sera plus permis dorénavant de continuer à regarder comme française cette forme superlative du proverbe dont il s'agit.

×

Troisième Question.

Quand un verbe au passé a pour complément une proposition indicative, faut-il mettre le verbe de cette proposition à l'imparfait ou au présent ? Par exemple, faut-il dire : Les anciens ne croyaient pas que la terre « est ronde » *ou* « était ronde » ?

—

Duclos avait fait la remarque suivante sur le chapitre XVIe de la *Grammaire générale* de Port-Royal :

Puisqu'on n'a multiplié les temps et les modes des verbes que pour mettre plus de précision dans le discours, je me permettrai une observation qui ne se trouve dans aucune grammaire, sur la distinction qu'on devrait faire, et que peu d'écrivains font, du temps continu et du temps passager, lorsqu'une action est dépendante d'une autre. Il y a des occasions où le présent seroit préférable à l'imparfait qu'on emploie communément. Je vais me faire entendre par des exemples : *On m'a dit que le roi étoit parti pour Fontainebleau.* La phrase est exacte, attendu que partir est une action passagère. Mais je crois qu'en parlant d'une vérité constante, on ne s'exprimerait pas avec assez de justesse en disant : *J'ai fait voir que Dieu étoit bon ; que les trois angles d'un triangle étoient égaux à deux droits.* Il faudroit que *Dieu est*, que *trois angles sont*, etc., parce que ces propositions sont des vérités constantes et indépendantes du temps.

Lemare adopta le nouveau principe dans son *Cours théorique et pratique de la langue française* (1807), Domergue, dans la 97e de ses *Solutions grammaticales* (1808), Maugard, dans son *Cours de langue française* (1809), Giraut-Duvivier, dans sa *Grammaire des grammaires* (1811), et depuis cette époque, il a été mentionné à peu près en ces termes par tous ceux qui ont écrit sur l'emploi des formes temporelles :

Quand la proposition complémentaire contient une maxime, une vérité généralement reconnue, une qualité habituelle, durable, on emploie son verbe au présent ; mais quand cette proposition exprime une chose instantanée, un sentiment plutôt qu'une maxime, un fait particulier au lieu d'un fait général, on met son verbe à l'imparfait.

Cette règle est-elle bonne ?

A la vérité, on rencontre des phrases où le verbe complément est au présent quand il s'agit d'une chose permanente, et en voici un certain nombre, empruntées à la *Grammaire nationale* de Bescherelle (p. 622) :

D'argent, point de caché. Mais le père *fut* sage
De leur montrer avant sa mort
Que le travail *est* un trésor.

(La Fontaine.)

Tous ceux qui ont médité sur l'art de gouverner les hommes *ont reconnu* que c'*est* de l'instruction de la jeunesse que dépend le sort des empires.

(L'abbé Barthélemy.)

Il *reconnaissait* que la véritable grandeur n'*est* que la modération, la justice, la modestie et l'humanité.

(Fénelon.)

Qu'est-ce que vous me voulez, mon papa? Ma belle-maman m'*a dit* que vous me *demandez*.

(Molière.)

Ce fut alors qu'Annibal *reconnut* que, dans les affaires de la guerre, il y *a* des moments favorables et décisifs qui ne reviennent jamais.

(Vertot.)

Mais j'ai trouvé aussi les suivantes (dont il serait certainement facile d'augmenter beaucoup le nombre), où l'imparfait est employé, bien qu'il soit dans une proposition exprimant la certitude :

Je le *suppliai* de me dire ce que c'*était* que le pouvoir prochain.

(Pascal, dans *Gr. nat.*, p. 622.)

L'empereur Antonin *avait appris* à son fils Marc-Aurèle qu'il *valait* mieux sauver un seul citoyen que de défaire mille ennemis.

(Bossuet, *Disc. sur l'hist. univ.*)

Assez et trop longtemps l'arrogance de Rome
A cru qu'être Romain c'*était* être plus qu'homme.

(Corneille, *Gr. nat.*, p. 622.)

Tout le monde criait pour la liberté et la justice, mais on ne *savait* point ce que c'*était* que d'être libre et juste.

(Voltaire, *Charles XII*, p. 110.)

Je t'*ai* déjà *dit* que j'*étais* gentilhomme,
Né pour chômer et pour ne rien savoir.

(La Fontaine, dans *Gr. nat.*, p. 622.)

L'instinct ne montre à l'animal que ses besoins, mais l'homme seul, du sein d'une ignorance profonde, *a connu* qu'il y *avait* un Dieu.

(Bern. de Saint-Pierre, dans *Gr. nat.* p. 622.)

J'*ai voulu* seulement faire voir que cette position n'*était* point arbitraire.

(Dumarsais, *Encycl*, *Adj.*)

Madame de Coulange m'*a mandé* que vous m'*aimiez* et que vous *parliez* de moi.

(Sévigné, dans *Gr. nat.*, p. 622.)

D'où l'on peut conclure que la véritable règle relative au point de syntaxe dont je m'occupe ici, c'est-à-dire la règle conforme à la manière dont les classiques ont généralement écrit, peut se formuler comme je le fais dans les lignes suivantes :

Quand le verbe d'une proposition, au passé, a un autre verbe pour complément, ce dernier peut toujours se mettre à l'imparfait (dans la citation faite au commencement de cet article, Duclos nous révèle que cette forme verbale s'employait « communément » de son temps), et, dans le cas où celui-ci exprime une chose permanente, il est permis de le mettre au présent.

—

Une preuve manifeste que l'imparfait est aussi propre à exprimer une chose permanente que le présent, dans les sortes de phrases en question, c'est qu'il y a des auteurs, et des meilleurs j'entends, qui, dans des phrases où se trouvent deux verbes complémentaires, ont mis l'un à l'imparfait et l'autre au présent :

Je t'*ai* souvent *ouï* dire que les hommes *étaient* nés pour être vertueux, et que la justice *est* une qualité qui leur est aussi propre que l'existence.

(Montesquieu, dans *Gr. nat.*, p. 623.)

Ayant fait réflexion, depuis quelques années, qu'on ne *gagnait* rien à être bon homme, je me suis mis à être un peu gai, parce qu'on m'*a dit* que cela *est* bon à la santé.

(Voltaire, dans *Gr. nat.*, p. 623.)



Quatrième Question.

Vous m'obligeriez en traitant un jour de l'étymologie de Rébarbatif, *que les gens sans instruction remplacent le plus souvent par* Rébarbaratif, *dont La Fontaine a fait usage, mais à tort, dans sa comédie du* Florentin (I, 7).

—

En relisant attentivement les exemples qui suivent, recueillis à propos de votre question, je me suis aperçu que, dans le sens propre, l'adjectif *rébarbatif* s'appliquait particulièrement au visage :

Je vois ces vilains trop volontiers qui s'appuyent sur ces creneaux ... veez les; ils sont plus *rebarbatifs* que singes qui mangent poires et enfans leur veulent tolir [enlever].

(Froissart, II, III, 38.)

Martius, avec un ton de voix forte et un visage *rebarbatif*, monstra une asseurance approchante du mespris et de contemnement.

(Amyot, *Coriol.*, 26.)

Je laisse à part le nombre de leurs pilulles [des médecins] et ceste grimace *rebarbatifve* et prudente de leur port et contenance.

(Montaigne, *Essais*, III, p. 213.)

Cette première remarque m'en suggère une autre : l'adjectif *rébarbatif* a l'air de renfermer le mot *barbe*, et c'est sur le visage que la barbe se produit. Cet adjectif ne serait-il point un composé de *barbe?*

Je crois qu'en effet, c'en est un.

La langue française offre un certain nombre de mots qui sont, comme celui dont il s'agit, formés de *re*, dans le sens de *contre*, et d'un substantif; tels sont :

Rebours (*re*, contre, et l'allemand *borst*, poil, soie, dont le radical se trouve dans *brosse*, *broussaille*).

Rebrassé (*re*, contre, et *bras*), adjectif qui se dit d'un parement retourné vers le bras.

Regimber (*re*, contre, et *jambe*), jouer de la jambe dans un sens contraire au sens ordinaire, c'est-à-dire ruer.

Or, comme au XVI[e] siècle, nous avions, dans le sens de *rebours*, l'adjectif *rebarbe*, ce qui est attesté par M. Littré, cet adjectif a très bien pu être remplacé, il me semble, par *rébarbatif*, qui n'est autre qu'un composé de *re*, de *barba*, d'un *t* euphonique, qui est employé dans quelques dérivés latins de *barba* (barba*t*oria, barba*t*ulus, etc.), et de *if*, traduction française du suffixe latin *ivus*.

Du reste, attendu que le sens propre de l'adjectif *rébarbatif* (à contre-barbe, à barbe rebroussée, à contre-poil, à poil hérissé) implique parfaitement le sens figuré donné par la plupart des dictionnaires que j'ai con-

sultés (dur, rude, repoussant, répugnant, grossier, sauvage), je suis porté à croire, et j'ose espérer que vous le croirez comme moi, que l'étymologie que je viens de vous proposer, pour le mot en question, n'est autre que la véritable.

ÉTRANGER

Première Question.

*Pourquoi dit-on d'une femme qui a perdu tout sentiment de pudeur qu'*ELLE A PASSÉ PAR-DEVANT L'HUIS DU PATISSIER? *Je vous serais bien reconnaissant d'une réponse à cet égard, dans un des plus prochains numéros de votre intéressant journal.*

—

Après avoir traité les pâtissiers d' « empoisonneurs patentés ». M. Fr. Michel s'exprime ainsi qu'il suit dans son *Histoire des hôtelleries* (vol. II, p. 279) relativement à l'origine du proverbe que vous me priez de vous expliquer :

L'arrière-boutique de ces fricotteurs était toujours quelque petit réduit bien sombre tout disposé pour le mystère et le tête-à-tête, enfin un vrai cabinet particulier, moins le sofa, qui alors n'était point inventé. Une petite porte donnant sur une ruelle étroite et sombre conduisait à la mystérieuse chambrette. La femme novice en fait de débauche et timorée encore dans le vice ne manquait point de passer par cette entrée discrète; mais celle chez qui une longue habitude a fait taire tout scrupule et tout remords, qui marche hardiment et le front haut dans le désordre, celle-là dédaignait la porte clandestine. Narguant toute pudeur, elle entrait bravement chez le pâtissier par la porte commune. Cette sorte d'intrépidité dans le vice passait, aux yeux du peuple, pour le signe le plus flagrant de l'impudence et du dévergondage, aussi en fit-il un de ses plus énergiques proverbes. Quand il voulut flétrir de son mépris toute femme sans pudeur et faite depuis longtemps à braver tout respect humain, il dit : elle a honte bue, *elle a passé par-devant l'huis du pâtissier*.

Je ne puis accueillir cette explication, et cela, pour des motifs que je vais vous exposer et que, je l'espère, vous accepterez comme parfaitement valables.

1° Si ladite explication était la bonne, la phrase destinée à flétrir la femme sans pudeur aurait dû être, non pas *elle a passé par-devant l'huis du pâtissier*, mais simplement *elle a franchi l'huis du pâtissier*, c'est-à-dire elle est entrée par la grande porte.

2° Le fait d'entrer « bravement » chez le pâtissier par la « porte commune » ne peut constituer une atteinte à la moralité d'une femme, car c'est l'entrée de la généralité des chalands, et, par conséquent, l'entrée permise, l'entrée sans déshonneur.

3° Parce que quelqu'un est entré dans une maison, il ne s'ensuit pas qu'on puisse dire qu'il a passé *par-devant* cette maison ; l'expression *passer par-devant* renferme l'idée d'une marche qui s'exécute en longeant pour ainsi dire, à quelque distance, le bâtiment dont on parle : *passer par-devant la Madeleine, par-devant la Bourse, par-devant le palais Bourbon.*

Voici, selon moi, la véritable explication de la phrase proverbiale que vous m'avez soumise :

Il a existé en France un temps où la boutique des pâtissiers offrait en montre certaines pâtisseries affectant les formes les plus obscènes, à telles enseignes, que Legrand d'Aussy, dans sa *Vie privée des François* (Paris, 1782), n'a pas cru pouvoir les énumérer autrement qu'en empruntant au célèbre La Bruyère-Champier un texte écrit en latin, langue ayant, comme on sait, le privilège de « braver l'honnêteté ».

Or, attendu qu'il ne se trouvait que les femmes n'ayant plus rien à perdre en fait de réputation qui pussent être assez hardies pour passer par-devant des exhibitions de cette sorte, comme pour en faire la revue, on a dit tout naturellement d'elles, pour donner une idée de leur peu de moralité, qu'*elles avaient passé par-devant l'huis* (*la porte*) *du pâtissier.*

—

D'après les auteurs du dictionnaire de Trévoux, Furetière, Richelet, De la Mésangère et Quitard, ce proverbe pourrait s'appliquer aux deux sexes ; mais je suis porté à croire, avec M. Fr. Michel, cité plus haut, qu'il convient d'en restreindre l'usage aux femmes.

×

Seconde Question.

*On entend souvent dire de quelqu'un dont l'esprit est hanté par des idées de jalousie qu'*IL A MARTEL EN TÊTE. *Quelle est donc la raison de cette expression ?*

—

Au figuré, le verbe *marteler* (fait de *martel*, anciennement cas régime de *marteau*) s'est employé et s'emploie encore pour dire occasionner de l'inquiétude, du souci, du tracas, du soupçon, preuve ces exemples :

Dieu *martèle* les mauvais princes de mille tintoins, qui sont autant de bourreaux en leur conscience.

(Est. Pasquier, liv. III, *lett.* 8.)

J'allay aux champs à la saison nouvelle,
Au temps qu'amour les jeunes gens *martelle.*

(Saint-Gelais, *Mélanc. de Cat.*, p. 208, Paris, 1719.)

Je viens blessé d'une atteinte mortelle
Pour soulager le mal qui me *martèle.*

(Voiture, *Poésies*, *Œuv.*, t. II, p. 144.)

Cet emploi de *marteler* impliquait naturellement celui de *martel* dans le sens des substantifs inquiétude, souci, tintoin ; aussi trouve-t-on :

Qu'il fasse mieux, ce jeune jouvencel,
A qui le Cid donne tant de *martel.*

(Corneille, *Rondeau.*)

Et rien n'aborde au feu de Calypson
Pour te donner ou *martel* ou soupçon.

(Ronsard, *Poèmes*, 1re livr., p. 72, éd. de 1617)

Et comme le mot *martel* faisait ici allusion à un marteau qui aurait battu à l'intérieur de la tête, on a mis après lui les mots *en tête*, ou *dans la tête*, comme pour en mieux fixer le sens :

Que dites-vous du billet que j'ai écrit à M. Eutrope, pour lui donner *martel en tête*, et traverser votre amant dans ses nouvelles amours?

(Hauteroche, *Cocher supposé*, 7.)

Je ne vois point encore, ou je suis une bête,
Sur quoi vous ayez pu prendre *martel en tete.*

(Molière, *Dép. am.*, I, 1.)

Or, cela dit, il est facile de comprendre qu'*avoir*

martel en tête est une phrase complètement analogue aux précédentes quant à la composition et, partant, quant au sens.

—

Plusieurs personnes voient dans cette phrase à verbe variable le sens restreint de *inspirer de la jalousie*. Les citations que je viens de faire montrent que c'est une erreur, et que ladite phrase s'applique à tout ce qui agite l'esprit, à l'instar de marteaux qui battraient à l'intérieur de la tête :

Cette protestation, dressée par un habile jurisconsulte des amis d'Horace, *jetu bien des marteaux dans la tête* d'Arlaque.

(*Les Événem. singul.* p. 23, éd. de 1638.)

Troisième Question.

Quelle est, je vous prie, l'étymologie de la conjonction POURVU QUE ? *Je ne l'ai trouvée nulle part.*

—

Cette locution conjonctive me semble avoir été faite sur le patron de *supposé que*, autre locution de même espèce signifiant *étant supposé que :*

Qu'importe que nous tordons nos bras, *pourveu que* [étant pourvu que] nous ne tordons pas nos pensées.

(Montaigne, *Essais*, III, p. 200.)

Ilz lui promirent de luy livrer la ville entre ses mains, *pourveu que* [étant pourvu que] l'on n'y feroit point de dommage.

(Amyot, *Alc.* 62.)

Mais d'où a été tire le mot *pourvu ?*

Les Anglais le traduisent par *provided*, qui est le participe passé du verbe *to provide*, lequel correspond au latin *providere*, voir à l'avance, dont nous avons fait notre *pourvoir*.

D'où je conclus que *pourvu* doit être le participe de *pourvoir*, au sens de *prévoir*, ou, en d'autres termes, que *pourvu que* équivaut littéralement à *prévu que*.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

—

1° ... centaines de mille francs de dommages *et* intérêts (voir *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 18); — 2° ... il serait grand temps que cet article *fût* appliqué; — 3° ... mourut... mais *ayant rompu avec* les larcins ou à peu près; — 4° ... ce n'est rien *de* moins qu'un diamant (le sens est affirmatif, il faut *de*); — 5° ... la violence du langage dont ils se sont *servis*; — 6° ... dans l'interpellation matière à autre chose *que* des plaisanteries (voir *Courrier de Vaugelas*, 3e année, p. 74); — 7° Les différents discours qui se sont *succédé* (depuis fort longtemps *succeder* n'est plus actif); — 8° ... sur le même pied que les *normaliens* (c'est par *ien* que nous terminons généralement les noms des élèves de nos écoles spéciales : *polytechniciens, saint-cyriens*, etc.

Phrases à corriger

présentant les principales fautes qui ont été signalées dans les 20 nos précédents.

—

1° Nous sommes persuadés qu'il y a certains souvenirs qu'il est dangereux d'agiter et qu'une nation a autre chose à faire qu'à récriminer sans cesse sur le passé.

2° Ce pays-là, vous n'en doutez pas, a toujours offert un abri inviolable aux souverains en rupture de trône.

3° Il est certain qu'ils voudraient être débarrassés de tels adversaires; mais ils n'osent les renvoyer et ils souhaiteraient qu'ils quittent la France tout seuls.

4° Ce livre, publié il y a vingt ans au moins sur les affaires de votre pays, offre encore de l'intérêt, celui des choses vécues.

5° Il n'est pas jusqu'à son valet de chambre qui ne se croit obligé de manifester contre l'approbation qu'il a donnée à l'expulsion de ces pères.

6° Ces appels aux fidèles ne seraient-ils pas, qui sait? des procédés purement humains employés pour provoquer de l'agitation, à seule fin de faire hésiter le gouvernement.

7° Pour nous, il nous semble que le ministre, qui a préféré prévenir que réprimer, a très bien compris le rôle de l'homme d'État.

8° A mon avis, il serait peu opportun de récriminer, attendu que c'est sur d'autres que sur nous qu'il porte tous les efforts de sa surveillance.

9° Or, l'amendement que vous connaissez ne tend à rien moins, vous le savez, qu'à faire supprimer purement et simplement le projet de la commission.

10° Cet excellent homme nous paraît ne pas ignorer du tout la situation périlleuse dans laquelle il s'est placé. Il a, ce n'est pas douteux, des regrets, des découragements, des colères mêmes.

11° Il est bien évident que c'est aujourd'hui qu'il joue sa dernière carte, et que si, par maladresse, il refuse les propositions qui lui seront faites, c'en est fait de lui.

12° Après six jours de séances, dont quelques-unes, vous le pensez bien, n'ont pas laissé que d'être assez tumultueuses, on a fini par se mettre d'accord.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

SECONDE MOITIE DU XVIIIe SIÈCLE.

François de Wailly.

—

(*Suite.*)

L'adjectif, le gérondif et le participe, avec leurs dépendances, se placent fort bien avant le sujet et le verbe : *fidèle à sa parole, il revint comme il l'avoit promis.*

Suppressions élégantes. — Pour rendre la diction plus vive, on supprime certains mots que l'esprit peut aisément suppléer. Ces suppressions concernent : 1° l'article : *habitans et soldats sortirent ensemble;* 2° l'adjectif *un*, comme dans : *il se trouva grand nombre de sénateurs et de chevaliers lorsqu'on délibéra là-dessus;* 3° le pronom et le verbe : *de retour à Rome, il reprit ses affaires et ses emplois*, etc.

On doit surtout supprimer les liaisons, telles que *car, vu que, ainsi, de sorte que, qui, comme, que* exclamatif, quand on veut s'exprimer avec feu et avec chaleur; ces liaisons feraient languir le discours.

Additions élégantes. — Quelquefois, au contraire, on ajoute certains mots qui, sans augmenter le sens, ne laissent pas de donner de la grâce au discours : exemple : *quand le sublime vient à paraître, il renverse tout comme une foudre*, ce qui est mieux que *quand le sublime paraît*, etc.

Sens changé par la suppression de l'article. — La suppression de l'article change quelquefois le sens d'une expression : *faire amitié à quelqu'un*, c'est lui faire

des caresses, ou lui dire des paroles obligeantes; *faites-moi l'amitié de m'accompagner*, faites-moi le plaisir de m'accompagner.

On entend par un *ouvrage de l'esprit*, un ouvrage de la raison et de cette intelligence qui distingue l'homme de la bête; un *ouvrage d'esprit* est celui dans lequel il y a de l'esprit.

Entendre la raillerie, c'est avoir l'art, le talent de railler : *il y a peu de personnes qui entendent l'agréable et innocente raillerie; entendre raillerie*, c'est souffrir les railleries sans se fâcher.

Rendre justice à quelqu'un, c'est parler de lui et agir à son égard comme il le mérite; *rendre la justice*, c'est faire la fonction de juge.

Mots qu'on doit répéter dans la phrase. — Les pronoms sujets se répètent devant les verbes qui sont à différents temps ou à différentes personnes : *je soutiens et je soutiendrai toujours que*, etc.

Les pronoms de la première et de la seconde personne se répètent presque toujours : *vous aimerez vos ennemis, vous bénirez ceux qui vous maudissent*, etc.

On répète les pronoms quand ils sont en régime : *son visage odieux m'afflige et me poursuit.*

Quand le premier membre de la phrase est affirmatif et que le second est négatif, ou réciproquement, il faut répéter le verbe : *il faut attendre tout de Dieu, et ne rien attendre de soi-même.*

Il en est de même quand le verbe est actif dans le premier membre de la phrase, et qu'il doit être passif ou pronominal dans le second : *on n'estime point les fainéants, parce qu'on ne mérite point d'être estimé quand on ne remplit point ses devoirs.*

On répète presque toujours les prépositions avant les mots qui signifient des choses tout-à-fait différentes : *rien n'est moins selon Dieu et selon le monde; le fils de Dieu est venu pour racheter les hommes et pour détruire l'empire du démon.*

Ordinairement, on ne répète pas les prépositions avant les noms qui signifient à peu près la même chose, surtout quand ce sont des noms accompagnés de l'article, ou de quelque autre modificatif : *M. de Turenne ne perdit point ses jeunes années dans la mollesse et la volupté.*

Quand il y a un *que* dans le premier membre de la phrase, on le répète dans les membres suivants : *les Gaulois croient qu'Apollon chasse les maladies, que Minerve préside aux ouvrages, et que Jupiter est le souverain des cieux.*

Il y a des répétitions élégantes, ce dont voici quelques exemples : *tout ce qui n'a que le monde pour fondement se dissipe et s'évanouit avec le monde; l'amour-propre est plus habile que le plus habile homme du monde; la reine sanctifie sa cour en se sanctifiant elle-même.*

On répète quelquefois avec grâce le même pronom, le même adjectif avant ou après différents substantifs : *il y a une infinité de choses qui ne dépendent que d'une lumière humaine, d'une expérience humaine, d'une pénétration humaine.*

Il y a des répétitions ridicules; ainsi on ne doit pas répéter dans la même phrase un pronom, un adjectif pronominal, une préposition, une conjonction, etc., avec des rapports différents. L'auteur donne ici des phrases dont il importe d'éviter la construction.

Il recommande plus loin d'éviter aussi la répétition des mots qui ont la même consonnance, la rencontre de ceux qui s'entre-choquant, rendent la prononciation dure et désagréable. Voici des phrases dures : *c'est de Dieu que nous tenons le pain dont nous nous nourrissons; je vous prie de demander des nouvelles des dégâts de la grêle.*

La rime est aussi vicieuse en prose, comme dans ces phrases : *les eaux jaillissantes sont plus vives et plus réjouissantes que les tranquilles; on ne sait pas ce que c'est que l'esprit et quel en est le prix.*

C'est encore une négligence de répéter sans nécessité le même mot sous différentes significations.

Des équivoques. — Il arrive souvent qu'on fait des équivoques, non-seulement en écrivant, mais encore en parlant; voici des exemples de ce dernier cas : *je regarde votre amitié comme le plus grand des avantages* (*désavantage*) *que vous puissiez me faire; le plus grand des plaisirs* (*déplaisir*) *que vous puissiez me faire, c'est de m'écrire souvent.*

Du pléonasme. — Faire un pléonasme, c'est employer un mot superflu, parce qu'il ne signifie que ce qui a déjà été exprimé par un autre; mais le pléonasme n'est pas un défaut quand il est autorisé par l'usage, quand il restreint ou étend l'idée déjà exprimée, quand il y donne plus de force, ou qu'il y joint quelque autre idée accessoire. C'est ainsi qu'on dit : *je l'ai vu de mes yeux, la flâme monte en haut; je lui ai dit à lui-même.*

Des termes mal assortis. — Pour bien parler, il ne suffit pas d'employer des termes français, il faut que l'union de ces termes forme un sens raisonnable, et qu'elle soit autorisée par l'usage. Des mots très français, harmonieux, élégants, etc., ne feront qu'une mauvaise phrase s'ils sont mal mis en œuvre, s'ils ne sont pas bien assortis. Voici des phrases où le substantif va mal avec le verbe : *je vous assure qu'il y a beaucoup de passion dans l'affection que j'ai de vous servir.* On ne dit point : *j'ai une grande affection de vous servir*; il faut dire : *dans l'envie que j'ai de vous servir.*

Nous aimons mieux acquérir des fluxions et des cathares, dites : *gagner des fluxions;* on acquiert ce qui est avantageux, ce qu'on se propose comme une fin.

On n'en finirait pas si l'on voulait rapporter toutes les fautes qu'on peut faire en joignant ensemble des mots qui ne sont pas faits les uns pour les autres.

Des métaphores. — La métaphore consiste à transporter un mot de sa signification propre et naturelle à une signification figurée, comme *blesser l'honnêteté, ternir la gloire, noircir la réputation de quelqu'un*, etc. Rien n'embellit tant le discours que le bon usage des métaphores.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Madame, ou Mademoiselle ? par Xavier Aubryet. In-16, 320 p. Paris, lib. Dentu.

L'Héritage de Charlotte, roman ; par Miss M. E. Braddon. Traduit de l'anglais par Charles Bernard-Derosne. 2 vol. In-18 jésus. T. I, 294 p. t. 2, 308 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 50.

L'Éducation de l'artiste ; par Ernest Chesneau. In-18 jésus, xi-438 p. Paris, lib. Charavay frères. 3 fr. 50.

Œuvres de P.-L. Courier, publiées en trois volumes et précédées d'une préface par F. Sarcey. T. 2. In-12, 308 p. Paris, lib. des Bibliophiles. 3 fr.

L'Équipage du diable ; par Fortuné Du Boisgobey. 2 vol. In-18 jésus, T. 1, 423 p. T. 2, 463 p. Paris, lib. Dentu. 6 fr.

Les Maximes de La Rochefoucauld, suivies des Réflexions diverses, publiées avec une préface et des notes par J. F. Thénard. In-12, xl-295 p. Paris, lib. des Bibliophiles.

Le Roman d'un médecin de campagne ; par M. Maryan. In-18 jésus, 245 p. Paris, lib. Bray et Retaux.

Divorcés ; par Raoul de Navery. In-18 jésus, 267 p. Paris, lib. Blériot frères. 2 fr.

Histoire de cent trente femmes ; par Léon Gozlan. Grand in-16, 249 p. Paris, lib. Plon et Cie. I fr.

En ménage ; par J. K. Huysmans. 1[re] et 2[e] éditions. In-18 jésus, 352 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Le Roman de Pâquette ; par Loïc Petit. In-18 jésus, 257 p. Paris, lib. Lecoffre fils et Cie.

Histoire du moyen âge ; par M. A. Riquier. 2[e] édition, revue et corrigée. Cours élémentaire avec cartes. In-18 jésus, xi-356 p. avec vignettes. Paris, lib. Delagrave. 1 fr. 50.

La Séduction de Savine, par Léopold Stapleaux. In-18 jésus, 544 p. Paris, lib. Dentu.

Les Volontaires de l'amour ; par Emile Villemot. In-18 jésus, 333 p. Paris, lib. Dentu.

Voyage du jeune Anacharsis, en Grèce, dans le milieu du ive siècle avant l'ère vulgaire ; par Barthélemy. 3 vol. In-18 jésus. T. 1, 468 p.; t. 2, 476 p.; t. 3, 444 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 75.

Poésies d'André Chénier. Nouvelle édition ; par L. Becq de Fouquières. In-32, xxxii-475 p. et deux portraits gravés à l'eau-forte, d'après David et Richard Cosway, par M. Champollion. Paris, lib. Charpentier. 4 fr.

Une famille de finance au XVIII[e] siècle. Mémoires, correspondances et papiers de famille, réunis et mis en ordre par M. Adrien Delahante. 2[e] édition. 2 vol. In-8°. T. 1, 505 p. avec grav. et portraits ; T. 2, 565 p. et portraits. Paris, lib. Hetzel et Cie. 20 fr.

Les Forçats de l'Amour ; par la comtesse Lionel de Chabrillan. In-18 jésus, 283 p. Paris, lib. C. Lévy.

Les Poésies complètes de Charles Monselet, avec un frontispice-portrait par L. Chevalier, gravé à l'eau-forte par Lalauze. In-18 jésus, 322 p. Paris, lib. Dentu. 5 fr.

La Foire aux vanités, roman anglais ; par M. W. Thackeray. Traduit avec l'autorisation de l'auteur par Georges Guiffrey. 2 vol. in-18 jésus. T. 1, vi-399 p.; t. 2, 451 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 2 fr. 50,

Histoire de la Terreur (1792 à 1794) d'après des documents authentiques et inédits ; par M. Mortimer-Ternaux, de l'Institut. 1[re] édition. T. 8. In-8°, viii-624 p. lib. C. Lévy.

Le Chemin des écoliers, promenade de Paris à Marly-le-Roy en suivant les bords du Rhin ; par X. B. Saintine. In-18 jésus, 408 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Mozart, l'Homme et l'Artiste, histoire de sa vie d'après les documents authentiques et les travaux les plus récents ; par Victor Wilder. 2[e] édition. In-18 jésus, 378 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Publications antérieures :

DICTIONNAIRE DE L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE ET DE TOUS SES DIALECTES, DU IX[e] AU XV[e] SIÈCLE, composé d'après le dépouillement de tous les plus importants documents manuscrits ou imprimés qui se trouvent dans les grandes bibliothèques de la France et de l'Europe, et dans les principales archives départementales, municipales, hospitalières ou privées. — Par FRÉDÉRIC GODEFROI. — T. I. In-4° à 3 col. 408 p. — Paris, librairie *Vieweg.*

SOUVENIRS DE VOYAGES. — Par DÉSIRÉ NISARD, de l'Académie française. — 2 vol. In-18 jésus. — T. I. France, xlviii-302 p. T. 2 : Belgique, Prusse rhénane, Angleterre, 319 p. — Paris, lib. *C. Lévy.* — Prix : 7 fr.

LES VILLES RETROUVÉES. — Par GEORGES HANNO (Thèbes d'Egypte, Ninive, Babylone, Troie, Carthage, Pompéi, Herculanum). — In-18 jésus. — 371 pages avec 53 vignettes. — Paris, librairie *Hachette et Cie.* — 2 fr. 25.

ESSAI SUR L'HOMME, ÉTUDE PHILOSOPHIQUE. — Par HENRI CHAUVOT. — In-18 jésus. — 526 pages. — Bordeaux, librairie *Feret et fils.* — Prix : 9 francs.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE APRÈS L'ORTHOGRAPHE. — Par EMAN MARTIN, professeur spécial pour les étrangers. — Ouvrage pour les Français. — SYLLEXIE (signification des proverbes et des expressions proverbiales). — Prix : 3 fr. 50 cent. — Au bureau du *Courrier de Vaugelas*, 26, boulevard des Italiens.

PENSÉES DE PASCAL, publiées dans leur texte authentique, avec une introduction, des notes et des remarques par ERNEST HAVET, de l'Institut. — 3[e] édition, revue et corrigée. — 2 volumes in-8°. — Tome I, cxlii-226 p.; t. 2, 465 p. — Paris, librairie *Delagrave.*

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, comprenant l'origine, les formes diverses,

les acceptions successives des mots, avec un choix d'exemples tirés des écrivains les plus autorisés. — Publié par l'Académie française.— T. 2. Deuxième partie.—In-4° à 2 col., p. 201 à 400. — Paris, librairie *Firmin Didot et Cie*, 56, rue Jacob.

ASPIRATIONS ET INSPIRATIONS CHAMPÊTRES, Poésies. — Par Auguste de Vaucelle. — Paris, *Fischbacher*, éditeur, 33, rue de Seine. — Prix : 3 fr. 50.

LES ESSAIS DE MONTAIGNE réimprimés sur l'édition originale de 1588, avec notes, glossaire et index. — — Par MM. H. Motheau et D. Jouaust, et précédés d'une notice par M. S. de Sacy, de l'Académie française.— Portrait gravé à l'eau-forte par Gaucherel. — T. 4. In-8°, LXVII-360 p.— Paris, *Librairie des bibliophiles*.— Prix : 12 fr.50. Les 4 volumes, 50 fr.

LE COMPOSITEUR ET LE CORRECTEUR TYPOGRAPHES. — Par G. Daupeley-Gouverneur, imprimeur, ancien correcteur à l'imprimerie Claye. — Paris, librairie *Rouvier et Logeat*, 7, passage Jouffroy. — Prix : 3 fr., et par la poste, 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

REMARQUES SUR LA LANGUE FRANÇOISE

PAR VAUGELAS.

Nouvelle édition, comprenant le Texte de l'édition originale, des Remarques inédites, une Clef inédite de Conrart, tous les Commentaires du XVIIe siècle, des Notes nouvelles, une Introduction et une Table analytique des matières.

Par A. CHASSANG, Docteur ès-lettres,

Lauréat de l'Académie française, Inspecteur général de l'Instruction publique.

Deux volumes in-8°. — Prix : 7 fr. 50 chacun.

Paris, librairie de *J. Baudry*, 15, rue des Saints-Pères ; — Versailles, chez *Cerf et fils*, éditeurs, 59, rue Duplessis.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Cercle des sciences et beaux-arts de Huy (Belgique). — Concours littéraire de 1881. — On demande : 1° Une nouvelle en prose ; — 2° Une pièce de vers ; — 3° Une comédie en un acte, en vers ou en prose. — Le choix des sujets est laissé aux concurrents. — Une médaille de vermeil et un diplôme seront décernés à chacun des auteurs ayant obtenu le prix. — Adresser les ouvrages et les demandes de renseignements à la Commission directrice.

Appel aux poètes. — Le vingt-sixième *Concours poétique*, qui est ouvert en France depuis le 15 février, sera clos *le 1er juin*. — Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 12, rue Roussannes à Agen (Lot-et-Garonne). — *Affranchir.*

Académie française. — L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1882 : *Éloge de Rotrou.* — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1881*. — Les concurrents sont avertis que l'étendue de leur travail doit être assez limitée pour que, à l'impression, l'ensemble ne dépasse pas trente pages du format in-4° des documents publiés par l'Académie. — Les ouvrages manuscrits destinés à concourir devront être déposés ou adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe, ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen.— Prix de 500 francs à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine étendue, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles présentement possédées par la France, ou qui ont été jadis occupées par elle. — Les envois devront être adressés francs de port, *avant le 1er mai 1881*, à M. Malbranche, secrétaire de l'Académie, chez M. Picard, libraire, 82, rue Bonaparte.

Réponses diverses.

M. L. F., à Port-Louis (Ile Maurice) : J'ai reçu la *Table générale* que vous avez bien voulu dresser pour le Courrier de Vaugelas. Aussitôt que le dernier numéro de l'année courante sera publié, je m'occuperai de la faire imprimer ; à moins, toutefois, que ma santé ne s'y oppose, hypothèse qui n'est pas sans quelque fondement. Je vous adresse mes remerciements les plus sincères pour le travail auquel vous vous êtes livré en vue de m'abréger une longue et fatigante besogne.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures.*

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 22. 15 Avril 1881.

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en* 1875, *et doublement récompensée à l'Exposition de* 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis.*

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

COMMUNICATIONS.

I.

On m'a fait parvenir le *National* du 12 avril, où se trouve, sous la signature Charles Flor, l'origine du mot *strogoff*, très usité, dit-on, en ce moment à Paris, pour exprimer familièrement l'idée d'incomparable. Je m'empresse de reproduire l'article concernant ce néologisme :

La langue française — ou plutôt le langage parisien — vient de s'enrichir d'un mot nouveau. On ne dit plus, d'une chose bien faite ou remarquable qu'elle est « chic », ou « épatante », ou « mirobolante », ou « pyramidale », ou « catapultueuse ». Ça, c'est le vieux jeu, le langage classique, la langue mère délaissée aujourd'hui pour des images plus neuves, pour une fille plus jolie et plus fraîche, comme il advient à toutes les langues et à toutes les mères.

Le mot nouveau est : *strogoff*. Appliquez-le à tout et à chacun, faites-en l'usage qui vous conviendra, il n'a point de signification particulière, et il offre cette supériorité sur les adjectifs de la langue française de s'adapter à l'universalité des substantifs.

Le discours du duc d'Aumale [à l'Académie] était *strogoff*, les diamants d'Hortense Schneider sont *strogoff*, le général Farre est *strogoff*, feu Paul Monnot est *strogoff*, Sophie Croizette est *strogoff* au deuxième acte de la *Princesse de Bagdad*, Anna Judic chante dans la *Roussotte* une machine *strogoff*, en un mot tout est *strogoff*.

L'adjectif *strogoff* a pris naissance au théâtre de la Comédie-Parisienne, boulevard de Strasbourg, pendant une représentation de la *Reine des halles*. Un comédien ayant à définir une idée générale s'est écrié : Elle est *strogoff !*

L'allusion était transparente. *Strogoff* rappelait les éblouissements de mise en scène de *Michel Strogoff* au théâtre du Châtelet, les ballets tziganes, la retraite aux flambeaux, les chevaliers-gardes casqués d'or et cuirassés d'argent, les amazones demi-nues de l'émir, les filles Tartares drapées de gaze et portant des étoiles de diamant dans leurs longues chevelures dénouées, le merveilleux décor de la ville en flammes, cette mise en scène surprenante de goût et de richesse conçue et réalisée par de véritables artistes.

Le comique de la Comédie-Parisienne a dit : *strogoff*, et tous les spectateurs ont compris.

II.

On croit généralement que les habitants de Dijon sont appelés les *moutardiers*, parce qu'on fait de la moutarde dans cette ville. Eh bien, il paraît qu'on se trompe à ce sujet, si l'on en croit ce passage de Trévoux (édition de 1771), dont il m'a été envoyé une copie il y a déjà quelque temps :

... Cela vient de ce qu'en 1382, Charles, Roi de France, allant avec son oncle Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, au secours de Louis, Comte de Flandre, contre les Gantois qui étoient rebelles, la ville de Dijon leva, à ses frais, mille hommes pour grossir leur armée. En reconnaissance de quoi le Duc donna, entr'autres privileges à la ville de Dijon, de porter ses armes, et leur donna son cri qui étoit *Moult me tarde*, qu'on écrivoit en forme de rouleau en cette façon *Moult me tarde ;* en sorte que les deux mots *moult, tarde* étoient l'un proche de l'autre, et comme dans la même ligne, au lieu que *me* étoit hors de la ligne et dans un repli du rouleau abaissé au-dessous des deux autres mots; mais plusieurs, par ignorance ou promptitude, ne lisoient que les deux mots d'en haut, *moult tarde*, ce qui a donné occasion d'appeler ceux de la ville *Moutardiers*, et non pas à cause de la moutarde qu'on y fait, comme plusieurs pensent.

—

Mes sincères remerciements aux deux personnes qui ont bien voulu m'adresser, l'une, l'origine de *strogoff*, l'autre, celle de la curieuse dénomination de *moutardiers* appliquée aux Dijonnais; car le *Courrier de Vaugelas* est non-seulement un champ ouvert à la discussion grammaticale, mais encore une sorte de registre où il est pris note de tous les faits remarquables qui peuvent être signalés relativement à la langue.

×

Première Question.

Voudriez-vous bien me dire quelle est l'étymologie du verbe Bassiner *signifiant mouiller avec un linge imbibé d'une liqueur ou d'une décoction quelconque?*

—

Après vous être enquis de l'origine de *bassiner* dans le sens de fatiguer, ennuyer, il était naturel qu'il vous vînt à l'esprit de me demander celle du même terme dans sa signification de mouiller, appliquée à une plaie, à un endroit malade, à une blessure à nettoyer.

Je vais essayer de vous satisfaire quoique j'aie trouvé partout le mutisme le plus complet sur cette étymologie dont personne, à ma connaissance, ne me semble s'être occupé avant vous.

Dans le langage des jardiniers, on dit *bassiner les melons*, pour signifier les arroser très légèrement en pluie fine; dans celui des boulangers, on dit *bassiner la pâte*, pour signifier la rendre plus molle au moyen d'un peu d'eau; et, dans celui des vanniers, on dit *bassiner l'osier* pour signifier l'humecter avec la main, avant de s'en servir.

Première réflexion : le verbe *bassiner* pourrait bien impliquer l'idée d'*eau*.

Dans les langues des peuples qui nous entourent, *bassiner* se traduit comme vous l'allez voir :

L'anglais dit : to bathe (baigner).
L'allemand : Die Augen auswaschen (se baigner les yeux).
L'italien : Lavare una piaga (laver une plaie).
L'espagnol : humedecer (humecter).
Le portugais : Banhar una chaga (baigner une plaie).

Seconde réflexion : ce qui n'était d'abord qu'une hypothèse devient une certitude ; incontestablement *bassiner* a été fait d'un vocable signifiant *eau*.

Mais à quelle langue appartient ce vocable, dont la forme doit être telle qu'en y appliquant les règles de la permutation des lettres, on puisse arriver à en faire le verbe *bassiner?*

La consonne *b*, en français, correspond souvent au *v* latin ou au *w* allemand; ainsi De Chevallet signale (II[e] partie, p. 95), *corbel*, corbeau, comme correspondant de *corvulus*, diminutif de *corvus ;* — *brebis*, comme venu de *vervex ;* — *bercer*, de *versare ;* — *hibou*, comme donné par le tudesque *huwen*, et *bouger* par *wegen*. Le même auteur signale encore le mot *bétoine* (I, p. 228) comme produit par le gaulois *vettonica*, selon le rapport de Pline.

Bassiner doit venir d'un mot commençant par un *v* ou par un *w* allemand, qui a la même prononciation. Ne vient-il pas du radical de *wasser*, qui veut dire *eau*, dans la langue teutonique, ainsi que dans celles qui en sont dérivées?

Pour moi, c'est la véritable etymologie de *bassiner*, et j'en ai cette preuve que l'allemand *wasser* a fourni au rouchi le verbe *basser* et le substantif *bassage*, qui, dans ce dernier idiome, ont absolument le même sens que *bassiner* et *bassinage* dans le nôtre.

Dans l'origine, un très grand nombre de mots allemands ont été apportés dans le nord de la France, grâce à la fréquence des invasions germaniques; il n'est donc pas étonnant que le substantif *wasser*, qui a donné le verbe *basser* au rouchi, nous ait valu le radical dont nous avons formé *bassiner* dans son acception ordinaire.

×

Seconde Question.

Pourquoi la pénitence qui, dans certains jeux, consiste, pour un homme, à promener une dame sur son dos, en marchant sur les genoux et sur les mains, s'appelle-t-elle Faire le cheval d'Aristote? *Cette expression ne me semble mentionnée ni dans le Dictionnaire de Littré, ni dans son* Supplément.

—

Parmi les fabliaux de Barbazan, il s'en trouve un (tome III, p. 98), intitulé *Le lay d'Aristote*, dont voici le résumé :

Après avoir subjugué l'Inde, Alexandre fut subjugué lui-même par une rare beauté de ce pays.

Son précepteur Aristote le blâma de négliger ses compagnons d'armes pour une étrangère, de lui consacrer tout son temps et de ne donner aucune fête à ses soldats. L'amour vous absorbe, ô roi, lui dit-il, et vous avez complètement perdu la raison. Revenez à une conduite plus digne de vous, dans l'intérêt de votre gloire.

Alexandre le lui promet. Il cesse de visiter son « amie » pendant quelques jours ; mais son amour le torture ; il aime plus que jamais la belle, et il s'accuse de faire une folie en luttant plus longtemps contre son cœur. Il retourne voir celle qui « molt li plot », et lui explique les motifs de son absence.

Ah ! c'est ainsi, dit-elle ; eh bien ! je me vengerai de votre précepteur, de sa dialectique et de sa « clergie » tout ensemble. Trouvez-vous demain matin à la fenêtre de cette tour, et vous serez témoin de ce que je sais faire.

Le lendemain matin, quand le temps et l'heure sont propices, la belle se lève sans réveiller personne, et, dans une séduisante toilette, elle se dirige vers la tour, à travers le verger.

On était en été; elle parcourt, sa robe coquettement relevée, ce lieu délicieux, fredonnant un chant d'amour.

A sa voix, Alexandre paraît à la fenêtre.

Aristote, qui était déjà plongé dans ses études, voit cette beauté aller et venir; il en est tellement frappé qu'il ferme machinalement son livre. Ah ! Dieu, dit-il, si je pouvais me mettre dans ses bonnes grâces ! Puis, réfléchissant, mais non, ajoute-t-il, ce serait une folie, une honte pour un barbon comme moi.

Cependant la dame cueille des fleurs dont elle fait une couronne, continue ses chants, et, au grand déplaisir du philosophe, elle se dispose à s'éloigner.

Aristote n'y tient plus; il s'avance vers elle. C'est vous qui êtes ici, lui dit-elle, avec un accent de surprise. Oui, reprend le philosophe, et vous me voyez prêt à risquer ma vie, mon âme et mon honneur pour vous, car l'amour m'enchaîne à vos pas.

Mais avant d'accepter le cœur d'Aristote, la fille de l'Inde veut une preuve de son plus entier dévouement : elle exige que, montée sur une selle mise sur son dos, il la promène dans le verger où ils se trouvent.

Aveuglé par la passion, le philosophe y consent; il se laisse « chevaucher » par cette beauté qui, bride en

main, le conduit sous les yeux de son royal amant, en chantant à haute voix :

Ainsi va qui amors maine
Pucele plus blanche que laine ;
Mestre musars me soustient,
Ainsi va qui amors maine
Et ainsi qui les maintient.

Alexandre, que ce curieux spectacle amuse au possible, se met a rire aux éclats. Maître, dit-il, qu'est-ce donc? Comment êtes-vous assez fou pour vous prêter à une fantaisie pareille, vous qui me faisiez naguère une si jolie leçon au sujet de l'amour?

Aristote relève la tête, et quand la « damoiselle » est descendue de sa vénérable échine, il répond à son élève, spirituellement, mais non sans quelque honte, que l'état dans lequel il se trouve en ce moment est une preuve de plus de cette vérité :

Qu'amors vainc tout et tout vaincra,
Tant com cis siecles durera.

Or, il est évident pour moi, comme il l'est pour Quitard, et comme, j'en ai la certitude, il le sera pour vous, que c'est de ce fabliau que la singulière expression *Faire le cheval d'Aristote*, employée dans certains jeux de société, a pris son origine.

×

Troisième Question.

Pourquoi le nom de Caméléon *(du grec* χαμαι, *à terre, et de* λεων, *lion, c'est-à-dire* lion terrestre) *a-t-il été donné, au propre, à une espèce de lézard, et, au figuré, à un homme qui change d'avis et de conduite selon les circonstances, plutôt qu'à un homme dont le courage peut être comparé à celui du lion ?*

—

Voici ma réponse à la première partie de votre question :

D'après le célèbre Liceti (1577-1657), le nom de *caméléon* a été donné audit animal parce qu'il fait la chasse aux mouches comme le lion la fait aux autres animaux ; et je suis porté à croire cette explication véritable, attendu que la science moderne nous représente ce petit lézard comme se nourrissant exclusivement de mouches, de vers et d'autres insectes qu'il trouve sur le sommet des arbres, où il se plaît à se promener en s'aidant de sa queue, qu'il roule autour des menues branches.

Maintenant, voici ce que je réponds à la seconde :

On a pris *caméléon*, au figuré, pour désigner un homme changeant d'avis, parce que les anciens (et par là il faut entendre Aristote, Pline, Elien, etc. croyaient que le caméléon n'avait pas de couleurs propres et individuelles, et qu'il réfléchissait, comme le fait une glace, tous les objets environnants.

C'était un nom parfaitement choisi, il faut en convenir, pour désigner ceux qui, suivant leurs intérêts ou leurs passions, se parent de toutes les nuances, savent prendre tous les masques.

La croyance erronée qui servait de base à cette métaphore existait encore au xiiie siècle, ainsi que le prouve le passage suivant du *Tresor* de Brunetto Latini (édition Chabaille, Paris, 1863) :

Camelions est une beste qui naist en Ynde, et si en i a grant planté, et sa face est semblable a lisarde ; mais ses jambes sont droites et longues, et a lées ongles, fieres et aguës, et coe grant et voltice...; Et sa nature est de fiere merveille ; car il ne manjue chose dou monde ne ne boit, ainz vit seulement de l'air que il atire ; et sa color est si muable que tout maintenant que il touche aucune chose, il pert sa color et devient de autretel teinte, se ce n'est rouge ou blanc ; car ce sont .ij. colors lesquels il ne puet avoir.

Il n'y a pas lieu d'être surpris que nous ayons continué à employer le mot *caméléon* dans le même sens.

×

Quatrième Question.

Voici un mot dont la signification m'intrigue, et dont je voudrais rendre compte grammaticalement et logiquement à mes élèves : « Tiens ! *c'est vous !...* Tiens ! *regarde donc* ». *Selon moi,* Tiens, *qui vient du verbe* Tenir, *ne peut être qu'une interjection. Mais comment ce verbe peut-il s'employer ainsi ?*

—

Le verbe latin *tenere* comptait au nombre de ses diverses significations celle de *voir*, ce dont la preuve se trouve dans le vers suivant de Lucrèce, cité et traduit par le dictionnaire de Quicherat :

Nec *tenet* omnia tabescere (Il ne voit pas que tout s'affaiblit).

Sous la forme *tenir*, ce verbe s'est employé avec la même acception, en français ; mais cette acception, il la prenait très rarement, il faut croire, et dès le xvie siècle, elle était localisée dans l'impératif, comme on l'apprend par la grammaire de Palsgrave, qui dit (p. 707, col. 2) :

In the imperatyve, they [the French] use *tenez* as « se ». — *Tenez*, ces femmes pleurent à grosses larmes (*se*, these women wepe downe ryght).

Telle est l'origine des termes interjectifs *tiens ! tenez !* fait que démontre du reste surabondamment la langue allemande en les traduisant par *sich ! siehe !* singulier et pluriel de son verbe *sehen* (voir), au même mode.

Quant à l'emploi de *tiens !* c'est, comme vous l'allez voir, la conséquence de son étymologie.

En effet : 1° *tenir* signifiant *voir*, on a employé l'impératif *tiens* pour *vois*, comme dans la phrase de Palsgrave citée plus haut ; — 2° au lieu de solliciter l'attention de quelqu'un en répétant *vois*, on ne l'a mis qu'une fois en le faisant précéder de *tiens*, comme dans : *tiens ! vois donc ce cheval ;* — 3° cette construction devant *vois* a naturellement été imitée devant les synonymes de ce dernier ; on a dit, par exemple : *tiens ! regarde donc ; tiens ! considère ce qui suit ;* — enfin 4° attendu que, dans ces emplois divers, celui qui parle ne le fait que sous le coup d'un certain étonnement, on a fini par se servir de *tiens* pour signifier qu'on éprouve un sentiment de surprise : *tiens ! il pleut ; tiens ! c'est vous ; tiens ! tiens ! je ne savais pas cela.*

A mon avis, *tiens !* n'est une véritable interjection que dans ce dernier cas, vu que là seulement il exprime, d'après la définition, une affection subite de l'âme.

ÉTRANGER

Première Question.

Les verbes terminés à l'infinitif par ayer (*payer, balayer, etc.*) *doivent-ils garder l'*y *dans les temps où*

le verbe prend un E *muet (présent de l'indicatif, futur etc.), et peut-on, à volonté, le remplacer par un* I ? — *Quel est le mieux d'écrire* Payement *ou* Paiement ?

Il y a trois systèmes d'orthographe pour le verbe *payer*, ou, pour parler plus généralement, pour les verbes en *ayer :* 1° celui de l'Académie, qui conserve partout l'*y ;* — 2° celui qui conjugue ce verbe en changeant toujours *y* en *i* devant un *e* muet ou une syllabe muette; — enfin 3° celui de M. Littré, qui, devant l'*e* muet, tantôt conserve l'*y* et tantôt le change en *i*.

Premier système. — Dans les premiers siècles de notre langue, le verbe *payer*, qui vient du latin *pacare*, s'écrivait *païer* et se prononçait *pa-ier*, ce dont la preuve est fournie par le tréma surmontant l'*i* dans ces exemples:

Il ne poroient mie tenir la couvenance, ne l'argent *païer*, qu'il devoient aus Veniciens.
(Villehardouin, XXXII.)

Tel coup lui va *païer*, qu'ambedui s'entre abatent.
(*Rom. de Berte*, XXXVIII.)

On en est venu à prononcer l'*a* comme un *é* (un fait des plus fréquents en anglais); et, au lieu de faire simplement une substitution, on ajouta un *i* à l'*a*, ce qui produisit le même son, et l'on eut ainsi *pai-ier*, dont les deux *i* se remplacèrent par *y* (vers le xve siècle); d'où l'infinitif *payer*, prononcé *pé-ier*, que nous avons toujours conservé depuis.

Or, comme il est de règle chez nous que c'est seulement la finale *er* de l'infinitif qui varie dans la conjugaison, et non ce qui la précède, il s'en est naturellement suivi qu'on a écrit :

Je paye, tu payes, il paye,... ils payent, etc.

orthographe que l'Académie a conservée, et que je trouve inattaquable comme étant parfaitement conforme à la règle principale de notre conjugaison en *er*.

Second système. — Je viens de dire que la règle fondamentale des verbes de notre première conjugaison consistait dans l'invariabilité de leur radical. Or, est-il vrai que le radical ait été respecté dans :

Je paie, tu paies, il paie..., ils paient?

Non; car ce radical, qui a le son de *peille*, ne se trouve pas exactement représenté dans les formes de *payer* que je viens de vous mettre sous les yeux.

Pour moi, la conjugaison de *payer* faite en changeant *y* en *i* devant un *e* muet est défectueuse comme portant atteinte à la prononciation du radical.

Troisième système. — Il fut un temps (quand l'infinitif s'écrivait *païer*), où ce verbe se conjuguait ainsi :

Je païe, tu païes, il païe...; ils païent, etc.

Mais, depuis que nous avons adopté l'infinitif *payer*, pourquoi composer sa conjugaison, devant un *e* muet, tantôt de l'ancien radical, tantôt du radical moderne? Je trouve infiniment plus logique d'adopter la conjugaison de l'Académie, qui laisse subsister *y* partout.

Je passe maintenant au second point de votre question, celui de savoir s'il vaut mieux écrire *payement* que *paiement*.

Tant que le verbe *payer* s'est écrit *païer*, les substantifs verbaux qui s'en formèrent n'eurent pas d'*y ;* ainsi, on trouve jusqu'au xve siècle inclusivement :

C'est à savoir chascun mil livres parisis à trois *paies* chascun an.
(Du Cange, *Constant., chartes*, p. 26.)

Primaut aura son *paiement*,
Si que il sera moult dolenz,
Ançois qu'il isse de laienz.
(*Renard*, 3216.)

Lors pëussiés veoir tante bele vesselement d'or et d'argent porter à l'ostel le duc de Venise pour *paiement* faire.
(Villehardouin, XXXVII.)

Mais, après le xve siècle, quand ce verbe eut pris la forme infinitive *payer*, les dérivés s'écrivirent par *y :*

Et se louoient de lui [du duc d'Anjou] et de son *payement* toutes gens d'armes.
(Froissard, II, II, 136.)

Je le croiray volontiers pourvu qu'il ne me donne pas en *payement* une doctrine beaucoup plus difficile et plus fantastique que n'est la chose mesme.
(Montaigne, *Essais*, II, 37.)

Or, de même que j'estime la conjugaison de *payer*, adoptée par l'Académie, meilleure que les deux autres, de même je trouve le substantif *payement* orthographié plus logiquement que ne l'est *paiement*.

×

Seconde Question.

J'ai rencontré le vers suivant dans une satire de Régnier (éd. Pierre Jeannet, p. 173) : « Je discours des neiges d'antan ». *Voudriez-vous bien me dire l'origine de cette expression, qui s'entend encore de temps à autre aujourd'hui? Remercîements d'avance.*

Dans sa ballade intitulée *Les Dames du tems jadis*, Villon, poète du xve siècle, a employé la phrase : « Mais où sont les neiges d'antan », phrase où *antan* est un adverbe formé des mots latins *ante annum*, signifiant littéralement avant l'année et, par extension, de l'année qui vient de s'écouler :

Dictes moy, où, ne en quel pays
Est Flora la belle Romaine,
Archipiada, ne Thaïs
Qui fust sa cousine germaine?
Écho, parlant quand bruyt on maine
Dessus riviere ou sus estan,
Qui beaulté eut trop plus qu'humaine?
Mais où sont les neiges d'antan?

. . . .
. . . .

Semblablement, où est la Royne
Qui commanda que Buridan
Fust jetté en ung sac en Seine?
Mais où sont les neiges d'antan?

La Royne blanche comme ung lys,
Qui chantoit à voix de sereine,
Berthe au grand pied, Biétris, Allys,
Harembourges qui tint le Maine,
Et Jehanne, la bonne Lorraine
Que Angloys bruslerent à Roan,
Où sont ils, vierge souveraine?
Mais où sont les neiges d'antan?

C'est évidemment de là que Régnier a tiré le vers que vous me citez, dont d'autres, après lui, ont fait *parler des neiges d'antan* pour signifier parler de choses sur lesquelles on ne peut plus revenir.

Après avoir été longtemps en vogue, l'expression poétique de *neiges d'antan* s'est quelque peu démodée; mais, cependant, je crois qu'on peut toujours s'en servir dans

les comparaisons qui expriment du dénigrement, et dire, par exemple, *je m'en soucie, je m'en moque comme des neiges d'antan.*

Quant au refrain de la ballade de Villon, il est venu jusqu'à nous sans cesser de s'employer dans le sens profondément mélancolique qu'il a reçu de son auteur.

×

Troisième Question.

Alfred Delvau dit bien qu'on appelle Balançoire, *dans l'argot des coulisses, une farce de bon ou de mauvais goût. Mais cela n'indique pas l'origine de l'expression, qui est fort usitée dans la langue familière. Pourriez-vous me la dire?*

—

Cette expression viendrait d'une plaisanterie dont un acteur, qu'on ne m'a point nommé, fut victime de la part de ses camarades. En pleine représentation, ceux-ci l'avaient attaché à une corde qui pendait du cintre, et le balancèrent ainsi, entre cour et jardin, sans que les spectateurs comprissent rien à ce jeu de scène, qui n'était point dans la pièce.

Je n'en sais pas davantage sur *balançoire*, synonyme familier de farce, niche plus ou moins drôle.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

—

1° ... a autre chose à faire que *de* récriminer sans cesse (cela signifie : a à faire une chose autre que de récriminer) ; — 2° ... aux souverains *chassés* de leur trône (ou ayant *abandonné* leur trône) ; — 3° ... et ils souhaiteraient qu'ils *quittassent* la France ; — 4° ... celui des choses *au milieu desquelles on a vécu* (le verbe *vivre* est neutre) ; — 5° ... son valet de chambre qui ne se *croie* (on met le subjonctif après *il n'est pas jusqu'à*) ; — 6° ... de l'agitation, *afin* de faire hésiter (c'est une traduction erronée de l'expression ancienne *à celle fin*) ; — 7° ... qui a préféré prévenir *plutôt* que de réprimer (après *préférer*, on met *plutôt* devant l'infinitif suivant) ; — 8° ... que c'est sur d'autres que nous (pas de *sur*) ; — 9° ... que vous connaissez, ne tend à rien *de* moins (c'est le sens positif) ; — 10° ... des regrets, des découragements, des colères *même* (quand *même* vient après plusieurs substantifs, il reste invariable) ; — 11° ... qui lui sont faites, *c'est* fait de lui (le *en* est inutile puisqu'après *c'est*, il y a *de lui*) ; — 12° ... n'ont pas laissé d'être (depuis fort longtemps, on ne met plus *que* après *laisser*, employé avec la négation).

Phrases à corriger

présentant les principales fautes qui ont été signalées dans les 20 premiers numéros.

—

1° A l'occasion de ce crime, une foule très nombreuse s'est assemblée, qui ne parlait rien moins que de mettre à sac la boutique de celui qui en était l'auteur.

2° Je vais vous citer un exemple de populations qui se sont laissées mettre en esclavage, pour n'avoir pas su résister à leurs vainqueurs.

3° Il est malin, ce monsieur-là, car il ne songe à rien de moins, pour arriver à son but, qu'à s'assurer les sympathies d'une population de plusieurs millions de sectaires.

4° Votre presse nous a prouvé par son attitude presque comminatoire, que nos moindres démarches sont interprêtées chez vous dans un sens on ne peut plus pessimiste.

5° J'ai vu jouer la nouvelle pièce dont on avait tant parlé à l'avance. Eh bien ! je puis me tromper ; mais en mon âme et conscience, je vous dirai qu'il y a tels endroits qui ne sont pas potables.

6° Il y avait un autre motif, et fort grave, qui ne laissait pas que de le jeter dans un certain trouble, et qui venait l'encourager à ne point partir.

7° Certainement, il n'aurait fallu rien moins que la mort du maître pour arrêter ce mouvement, qui aurait pris, à n'en pas douter, les proportions d'une véritable révolte.

8° Une bonne nouvelle, messieurs, le désordre est au camp d'Agraman ; je veux dire que nos ennemis ont cessé de s'entendre, et que nous aurons probablement bientôt raison de leur résistance.

9° A bout de patience, notre confrère cingla deux bons coups de cravache sur la face de son insulteur.

10° Naturellement, ce n'est pas dans les rues les plus passagères de Paris qu'il y a le plus besoin de police pendant la nuit ; c'est dans celles des quartiers excentriques.

11° Sans essayer de préjuger du résultat de ces nombreuses enquêtes, il faut du moins reconnaître que la manière dont la commission a été composée a donné satisfaction à l'opinion publique.

12° L'éminent journaliste demandait à cor et à cris une enquête, et c'est de cette façon qu'il croyait imposer silence aux journaux hostiles à l'ex-ministre de la guerre.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

SECONDE MOITIÉ DU XVIII° SIÈCLE.

François de Wailly.

—

(*Suite.*)

Les pauvres sont contraints de contrefaire les estropiés, afin que cette feinte calamité nous touche, et fléchisse notre dureté. Il fallait mettre *amolisse* ou quelque terme équivalent.

Il faut éviter de multiplier les métaphores. Que dirait-on d'un homme qui, revenant dans sa patrie, dirait : *je rentre dans mon nid ; j'arrive au port à pleines voiles ; je reviens à bride abattue.* C'est une règle de la vraie éloquence, qu'une seule métaphore convient à la passion.

Les métaphores ne doivent avoir rien de bas. Mauvaises métaphores que celles renfermées dans ces phrases : *le déluge universel fut la lessive du genre humain, on mangeroit moins si les viandes n'étoient précédées d'un fumet ravissant que le nez dévore*, etc.

Une autre sorte de métaphores qu'il faut éviter avec soin, c'est d'appliquer à la religion les noms profanes que l'antiquité païenne a donnés à ses fausses divinités.

Remarques détachées.

Académicien, académiste. — Le premier se dit des gens de lettres ; le second de ceux qui sont d'une académie où l'on enseigne les exercices du corps.

Achever de se peindre, s'achever de peindre. — En parlant d'un homme qui achève de se ruiner de biens, de santé, on dit qu'*il s'achève de peindre*, et, en parlant de celui qui achève son portrait, qu'*il achève de se peindre.*

Achevé. — En parlant des choses, signifie parfait, sans défaut : *un ouvrage achevé, une beauté achevée.* Mais en parlant des personnes, il se prend en bonne et en mauvaise part : *un fou achevé* est un très grand fou.

Faire accroire, en faire accroire. — *Faire accroire,*

c'est dire quelque chose à dessein de tromper ; *en faire accroire*, c'est tromper : *la plupart des valets en font bien accroire à leurs maîtres.*

Aider quelqu'un, aider à quelqu'un. — *Aider à quelqu'un* n'est proprement d'usage que pour secourir un homme trop chargé. *Aider* régit *à* quand il est suivi d'un infinitif ou d'un nom de choses : *les petites rentes aident à vivre ; un peu de vin pur après le repas aide à la digestion.*

Dans les autres cas, *aider* demande le régime simple de la personne, et le nom de la chose dont on parle est précédé de la préposition *de* ; exemple : *il faut aider les pauvres de son bien, de son crédit*, etc.

Se donner des airs de..., prendre des airs. — Affecter de passer pour un personnage dont on n'a pas les qualités. *Prendre des airs, se donner des airs*, vouloir se distinguer par des manières plus recherchées. On dit qu'on *prend l'air* pour signifier être dans un lieu où l'on respire un air plus pur. De Caillières a condamné ces expressions, mais l'Académie les approuve.

Aller, venir. — Quelqu'un qui est à Paris, dira : *le courrier alla de Paris à Rome en dix jours ; mon frère vint de Rome à Paris en douze jours ;* parce qu'*aller* c'est partir du lieu où est celui qui parle et que *venir*, c'est partir d'un lieu pour se rendre auprès de celui qui parle.

C'est dans le même sens que rencontrant un ami à la promenade, on lui dit : *je vous prie de venir demain chez moi.* Si cependant le monsieur qui invite ne devait pas manger chez lui, il pourrait dire : *je vous prie d'aller demain dîner chez moi.*

Aller et *venir* s'emploient quelquefois par élégance avec un infinitif : *si votre père alloit apprendre cette nouvelle ; si votre mère venoit à savoir cela.* C'est comme s'il y avait simplement : *si votre père apprenoit, si votre mère savoit cela.*

L'indicatif présent et imparfait d'*aller*, suivi d'un infinitif, marque qu'on est ou qu'on était sur le point de faire une chose : *je vais partir, vous alliez sortir*, etc.

Le verbe *venir* avec un infinitif sans *de* marque le motif de la venue : *je viens, je venois vous chercher*, c'est-à-dire pour vous chercher. Au contraire, *je viens de chanter, je venois de rentrer* signifient une action nouvellement passée.

Apparoître, paroître. — *Apparoître* ne se dit que des substances spirituelles : *le Seigneur apparut à Moïse.* Quant à *paroître*, il se dit de tout ce qui tombe sous les yeux : *les ennemis paroissent.*

Barbarismes. — On appelle barbarisme toute façon de s'exprimer qui est étrangère à la langue dans laquelle on parle. Ainsi, un étranger qui dirait, *je suis chaud* pour *j'ai chaud*, ferait un barbarisme.

On fait un barbarisme, 1° quand on emploie un mot qui n'est pas du dictionnaire de la langue, comme la *crudélité* pour la *cruauté* ; *gloirifier* pour *glorifier* ; 2° quand on prend un mot de la langue dans un sens différent de celui qui lui est assigné par le bon usage.

Beaucoup. — Dans le sens de *plusieurs*, cet adverbe ne s'emploie seul que quand il est précédé d'un pronom personnel ou du relatif *en* ; on dit : *nous sommes beaucoup, il y en a beaucoup.* Mais on ne dira point : *beaucoup ont pensé* ; il faut : *beaucoup de gens, de personnes ont pensé.*

Au cas, en cas. — Quand un *que* vient après, on dit l'un et l'autre : *au cas* ou *en cas qu'il meure ;* mais quand *de* avec un substantif doit suivre, il faut dire *en cas de mort, de mariage*, etc.

Commander quelqu'un ou *à quelqu'un.* — Quand *commander*, en matière de guerre, signifie être en chef, dominer, faire marcher des troupes, dominer sur, il demande un régime simple : *M. de Turenne commandoit l'armée ; cette hauteur commande la ville.*

Quand *commander* signifie ordonner, avoir empire sur quelqu'un, il régit *à ;* aussi l'on dit : *Dieu commande à la mer et aux vents ; Alexandre vouloit commander à tout l'univers.*

Comme, comment. — Devant un adjectif, *comme* s'emploie dans le sens de *presque ;* exemple : *il est comme fou.* Il peut s'employer pour *comment* quand il signifie *de quelle manière ;* on peut dire : *je vous raconterai comme la chose s'est passée.*

Tout-à-coup, tout d'un coup. — Le premier marque toujours que la chose se fait brusquement, ce que ne marque pas toujours *tout d'un coup.*

Crainte de, de crainte de ou *que.* — *Crainte de* se dit bien avec un nom : *crainte d'accidents, crainte de pis.* Mais avant un verbe ou un *que*, il faut *de crainte ;* exemple : *de crainte de tomber, de crainte qu'on ne vous trompe.*

Craint, fui, plaint. — Ces participes ne sont pas usités au féminin avec le verbe *avoir*. On ne dit pas : *la mort que j'ai crainte, la femme que j'ai plainte, les occasions que j'ai fuies.*

Délivrer. — Quand *délivrer* signifie livrer, il ne peut avoir deux régimes de personnes. Ainsi au lieu de : *voulez-vous que je vous délivre le roi des Juifs ?* Il faut dire : *voulez-vous que je vous envoie* ou *relâche le roi des Juifs ?*

Dieu sait. — Quand on parle d'une chose future, *Dieu sait* emporte une espèce d'affirmation : *Dieu sait combien vous serez méprisé ;* quand suit un passé, *Dieu sait* emporte une espèce de négation : *Dieu sait si j'ai commis ce crime*, c'est-à-dire je ne l'ai point commis.

Échapper. — Quand il signifie éviter, il prend un régime simple : *échapper le danger ;* il prend *de* quand il signifie se sauver de : *il s'est échappé des prisons ;* quand il veut dire n'être pas saisi, n'être pas aperçu, il prend *à ;* exemple, *le cerf a échappé aux chiens.*

Échapper, réchapper. — On *échappe* d'un danger, de la prison, etc. ; on *réchappe* d'une maladie : *il a une grande maladie, il n'en réchappera pas.*

Emplir, remplir. — Ces verbes se disent des choses matérielles ; mais avec cette différence qu'*emplir* se dit communément des choses liquides : *emplissez de vin ce tonneau ;* et *remplir*, en parlant des choses qui ne sont pas liquides : *il a rempli ses coffres d'or et d'argent.*

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

Une maladie morale ; le Mal du siècle ; par Paul Charpentier, substitut au tribunal de la Seine. In-18 jésus, 423 p. Paris, lib. Didier et Cie. 3 fr. 50.

Œuvres complètes de Henry Conscience. Traduction nouvelle. Les Serfs de Flandre ; le Goutteux. In-18 jésus, 321 p. Paris, lib. C. Lévy.

Le maréchal Ney ; par Desprez, inspecteur d'académie. In-18 jésus, 205 p. avec vignette. Paris, lib. Hachette et Cie. 1 fr.

Juliette Le Bhénic ; par Mlle Gabrielle d'Ethampes. In-18 jésus, 309 p. Paris, lib. Delhomme et Briguet.

La Maison d'un artiste ; par Edmond de Goncourt. 2 vol. In-18 jésus. T. 1, 365 p.; t. 2, 386 p. lib. Charpentier. 7 fr.

La Fleur de Grenade, roman du moyen âge ; par Mme Antonie Jauffret. 2e édition. In-18 jésus, 416 p. Paris, lib. Berthier. 3 fr. 50.

Le Roman d'un héritier ; par X. Marmier, de l'Académie française. 2e édition. In-18 jésus, 397 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Les Voyages et découvertes de Paul Soleillet dans le Sahara et dans le Soudan en vue d'un projet d'un chemin de fer transsaharien, racontés par lui-même, rédigés sur ses mémoires, notes et carnet de voyage, et sténographié sur ses conversations par Jules Gros. Préface par E. Levasseur (de l'Institut). In-18 jésus, xxxvi-241 pages, avec portrait et cartes. Paris. lib. Dreyfous. 2 fr.

Noirs et rouges ; par Victor Cherbuliez. In-18 jésus, 410 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 3 fr. 50.

Œuvres complètes d'Alphonse Karr. Les Cailloux blancs du Petit Poucet. In-18 jésus, 317 p. Paris, lib. C. Lévy. 3 fr. 50.

La Bohême tapageuse ; par Hector Malot. Gr. in-8o à 2 col., 353 p. Paris, aux bureaux du Siècle.

Les Berceuses, nouvelles, contes et fantaisies ; par Marque et D. Mon. In-18 jésus, 446 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr. 50.

L'Idiote ; par Emile Richebourg. 2 vol. In-18 jésus. I. La Chute, 333 p.; II. L'Ennemi, 366 p. 2e édition. Paris, lib. Dentu. 6 fr.

Les va-nu-pieds ; par Léon Cladel. In-18 jésus, xi-375 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Cronicques (les) de Normendie (1223-1453), réimprimées pour la première fois d'après l'édition rarissime de Guillaume de Talleur (mai 1487), avec variantes et additions tirées d'autres éditions et de divers manuscrits, et avec une introduction et des notes par A. Hellot, de la Société de l'histoire de Normandie et de la Société rouennaise des bibliophiles. In-8o, xxiii-344. Rouen, lib. Métérie, 24, rue du Champ-du-Pardon.

Un châtelain au XIXe siècle ; par Marie Guerrier de Haupt. In-18 jésus, 249 p. Paris, lib. Blériot frères.

La Novice de Trianon; par Charles Joliet. In-16, 305 p. Paris, lib. Dentu.

Les Cahiers roses de la marquise ; par Hippolyte Lucas. In-16, 319 p. Paris, lib. Dentu.

Madame Rabat-Joie ; par Paul Saunière. In-18 jésus, 484 p. Paris, lib. Dentu.

La Fortune d'Angèle ; par André Theuriet. 2e édition, In-18 jésus, 335 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Les Voyages involontaires ; **Monsieur Pinson** ; par Lucien Biart. In-18 jésus, 330 p. Paris, lib. Hetzel et Cie. 3 fr.

Mon voyage, souvenirs personnels. I. De la Baltique à la mer Caspienne ; par Mme Carla Séréna, officier d'Académie. In-18 jésus, 367 p. et portrait. Paris, lib. Dreyfous. 3 fr. 50.

Le Capitaine Rends-Toi, souvenirs d'un soldat ; par Edouard Haberlin. In-18 jésus, 328 p. Paris, lib. Lalouette. 3 fr.

Louise de la Vallière et la jeunesse de Louis XIV, d'après des documents inédits, avec le texte authentique des lettres de la duchesse au maréchal de Bellefonds ; par J. Lair, ancien élève de l'Ecole des chartes. In-8o, vi-441 p. et 2 portraits. Paris, lib. Plon et Cie.

Zoé Chien-Chien ; par A. Matthey (Arthur Arnould). In-18 jésus, 582 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Les Mansardes de Paris ; par Pierre Zaccone. In-16, 313 p. Paris, lib. Dentu.

Publications antérieures :

POÉSIES D'ANDRÉ CHENIER. — Nouvelle édition ; par L. Becq de Fouquières. — In-32, xxxii-475 p. et deux portraits gravés à l'eau-forte, d'après David et Richard Cosway, par M. Champollion. — Paris, librairie *Charpentier*. — Prix : 4 francs.

SOUVENIRS DE VOYAGES. — Par Désiré Nisard, de l'Académie française. — 2 vol. In-18 jésus. — T. I. France, xlviii-302 p. T. 2 : Belgique, Prusse rhénane, Angleterre, 319 p. — Paris, librairie *C. Lévy*. — Prix : 7 fr.

DICTIONNAIRE DE L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE et de tous ses dialectes, du ixe au xve siècle, composé d'après le dépouillement de tous les plus importants documents manuscrits ou imprimés qui se trouvent dans les grandes bibliothèques de la France et de l'Europe, et dans les principales archives départementales, municipales, hospitalières ou privées. — Par Frédéric Godefroi. — T. I. In-4o à 3 col. 408 p. — Paris, librairie *Vieweg*.

GAULE ET ROME, légende nationale. — Prologue ; La Parole ; La Lyre ; Le Glaive ; Le Signal ; Le Soulèvement ; L'Attaque ; La Nuit de l'incendie ; Avaricum ; L'Œuf de serpent ; Gergovie ; L'Epée de César ; Alesia ; Épilogue. — Quatrième édition, revue et ornée de trois eaux-fortes, par A. Prunaire. — Par Casimir Pertus. — Paris, *Fischbacher*, éditeur, 33, rue de Seine. — Prix: 5 francs.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, comprenant l'origine, les formes diverses,

les acceptions successives des mots, avec un choix d'exemples tirés des écrivains les plus autorisés. — Publié par l'Académie française. — T. 2. Deuxième partie. — In-4° à 2 col., p. 201 à 400. — Paris, librairie *Firmin Didot et Cie*, 56, rue Jacob.

ASPIRATIONS ET INSPIRATIONS CHAMPÊTRES, Poésies. — Par Auguste de Vaucelle. — Paris, *Fischbacher*, éditeur, 33, rue de Seine. — Prix : 3 fr. 50.

LES ESSAIS DE MONTAIGNE réimprimés sur l'édition originale de 1588, avec notes, glossaire et index. — — Par MM. H. Motheau et D. Jouaust, et précédés d'une notice par M. S. de Sacy, de l'Académie française. — Portrait gravé à l'eau-forte par Gaucherel. — T. 4. In-8°, LXVII-360 p. — Paris, *Librairie des bibliophiles*. — Prix : 12 fr. 50. Les 4 volumes, 50 fr.

LE COMPOSITEUR ET LE CORRECTEUR TYPOGRAPHES. — Par G. Daupeley-Gouverneur, imprimeur, ancien correcteur à l'imprimerie Claye. — Paris, librairie *Rouvier et Logeat*, 7, passage Jouffroy. — Prix : 3 fr., et par la poste, 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Cercle des sciences et beaux-arts de Huy (Belgique). — Concours littéraire de 1881. — On demande : 1° Une nouvelle en prose ; — 2° Une pièce de vers ; — 3° Une comédie en un acte, en vers ou en prose. — Le choix des sujets est laissé aux concurrents. — Une médaille de vermeil et un diplôme seront décernés à chacun des auteurs ayant obtenu le prix. — Adresser les ouvrages et les demandes de renseignements à la Commission directrice.

Appel aux poètes. — Le vingt-sixième *Concours poétique*, qui est ouvert en France depuis le 15 février, sera clos *le 1er juin*. — Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 12, rue Roussannes à Agen (Lot-et-Garonne). — *Affranchir.*

Académie française. — L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1882 : *Éloge de Rotrou*. — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1881*. — Les concurrents sont avertis que l'étendue de leur travail doit être assez limitée pour que, à l'impression, l'ensemble ne dépasse pas trente pages du format in-4° des documents publiés par l'Académie. — Les ouvrages manuscrits destinés à concourir devront être déposés ou adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe, ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen. — Prix de 500 francs à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine étendue, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles présentement possédées par la France, ou qui ont été jadis occupées par elle. — Les envois devront être adressés francs de port, *avant le 1er mai 1881*, à M. Malbranche, secrétaire de l'Académie, chez M. Picard, libraire, 82, rue Bonaparte.

Réponses diverses.

M. P. D., à Paris : Vous trouverez très facilement, et à un prix plus avantageux, à vous défaire de l'ouvrage chez un bouquiniste. — *M. P. R., à Londres :* J'ai envoyé immédiatement tous les numéros parus à l'adresse que vous m'avez indiquée. — *M. E. R., à Bougival :* La présente année finie, je vous inscrirai sur la liste des abonnés recevant le journal au volume. — *M. L. P., à Paris* : Vous vous trompez ; j'ai mentionné cette étymologie à la page 162 de la 9e année.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures*.

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 23. 1er Mai 1881

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(*Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.*)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, *un* exemplaire; Concours littéraires, *gratis.*

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

Quelle est l'étymologie du mot CANCAN, *dans le sens de bavardage fait mal à propos, grand bruit occasionné par un motif frivole?*

Au XVIe siècle, il était de mode, dans les collèges de l'Université, de commencer un long discours, une longue période par *quanquàm*, en français *quoique*, ce qui a fait appeler *quanquam* d'abord la harangue latine que récitait publiquement un écolier à l'ouverture des thèses de philosophie, et ensuite un discours quelconque d'une certaine étendue.

Mais cette signification se modifia dans les circonstances que je vais vous raconter.

Le mot *quanquàm* sonnait *kankan* (en vertu de la règle adoptée depuis l'origine de notre langue de prononcer le *qu* du latin comme un *k*), et le célèbre Ramus ainsi que les autres professeurs du Collège royal soutenaient qu'il fallait dire *couancouam*, conformément à la prononciation romaine.

Les docteurs de Sorbonne s'opposèrent à l'innovation, et défendirent de l'adopter, sous peine d'encourir leur censure.

Cette menace eut bientôt son effet. Un jeune ecclésiastique s'étant avisé, dans un discours d'apparat, de faire entendre le *quanquàm* repoussé, nos docteurs scandalisés s'assemblèrent, crièrent à l'hérésie, et déclarèrent vacant un bénéfice possédé par le beau diseur.

Nullement résigné à son rôle de victime grammaticale, celui-ci interjeta aussitôt appel au Parlement. Il parut à l'audience escorté d'une foule de maîtres, de sous-maîtres et d'écoliers. Ramus, qui s'était chargé de défendre sa cause, parla avec toute l'autorité du talent et de la raison; et il fit ressortir le ridicule des partisans de la prononciation *kankam*. Les juges rendirent un arrêt qui réhabilitait le bénéficiaire et laissait à chacun la liberté de prononcer comme il voudrait.

C'est de ce fameux litige que, très probablement, est venue au mot *cancan* sa seconde acception. On a dit d'abord *faire un cancan, un grand cancan de quelque chose*, pour signifier faire beaucoup d'éclat, beaucoup de bruit pour une chose qui n'en valait réellement pas la peine.

Plus tard, le mot a fini par être appliqué aux longs bavardages où l'on médit; et c'est, je crois, de ce sens qu'on a fait *cancanier, cancanière*, qui sont depuis peu de temps enregistrés dans le vocabulaire.

Quoique cette origine de *cancan* ait toutes les apparences de la vérité, et que l'Académie de 1878 donne positivement *cancan* comme une corruption de *quanquàm*, elle est loin d'avoir été admise par tous les étymologistes : on en a proposé notamment deux autres, mais qui se peuvent réfuter facilement, à mon avis.

1° Selon Aug. Scheler, le substantif *cancan*, bavardage, vient du verbe *cancaner*, et celui-ci a été fait, par onomatopée, du cri du canard, comme le synonyme *caqueter* l'a été de celui de la poule : l'étymologie tirée de *quanquàm* « est une pure fantaisie ».

— C'est seulement dans le sens de bavarder, faire des cancans, que *cancaner* aurait pu donner *cancan*. Or, *cancaner*, dans ce sens, est assez moderne, car il n'est mentionné ni dans Furetière (1728), ni dans Trévoux (1771), ni dans l'Académie de 1835, tandis que *cancan* existait au XVIIe siècle, comme le prouvent les vers suivants, qui datent de 1650 :

La reine au contraire tint bon,
Et repartit toujours que non,
Lui dit (au président Molé) que ce qu'elle a fait faire,

Elle l'a jugé nécessaire,
Et qu'il faisait un grand *cancan*
D'un bruit qui n'était pas si grand.
(Saint-Julien, *le Courrier burlesque*.)

A n'en pas douter, c'est donc *cancaner*, faire des cancans, qui vient de *cancan*, scandale occasionné par une chose insignifiante, et non *cancan* qui vient de *cancaner*. Voilà, je crois, la vérité.

2° D'après M. Charles Nisard, il faut chercher la source de notre *cancan* dans le vieux mot *caquehan* ou *taquehan* (c=t), qui se prenait au moyen âge dans le sens de conspiration, cabale, attroupement.

— Il est bien vrai que l'ancien français a compté *caquehan* au nombre de ses termes, car on trouve :

Lesdits habitans des villes dessusdites se pourront assembler pour eux conselier et taillier, sans ce qu'il puisse estre dit *caquehan*.
(Du Cange, *Caquus*.)

Et se nul est trouvé qui face *quaquehan*, ne barele, il sera pugny selon le cas.
(Idem, *Harela*.)

Pour eschiver touz perilz, conspirations et *taquehanz*.
(Idem, *Tanqhanum*.)

Mais, d'après l'auteur à qui sont empruntés ces exemples, le mot *taquehan* désignait une réunion toujours « illicite », et ce mot était le parfait synonyme de conspiration, comme le prouve la citation suivante, extraite des arrêts du Parlement (1285) :

Cum in villa Atrebatensi [Arras] quidam *conspirationem* seu *tanqhanum* fecissent.

Or, comment serait-il possible qu'un tel sens eût donné celui qu'on attache au mot *cancan*, même dans l'hypothèse, assez difficile à admettre, que *caquehan* se fût changé par corruption en *cancan ?*

Autre étymologie que je ne puis accueillir !

—

Voici, pour terminer, un renseignement qui pourra être utile à ceux qui voudront remonter plus haut vers la source de *cancan* dans le sens où il s'emploie actuellement. Le mot en question se trouve dans cette phrase des *Mémoires* de Sully, ministre de Henri IV :

Trois ou quatre cents avocats du palais de Paris s'en allerent au greffe de la cour y remettre leurs chaperons et protester de cesser leur caquet; de quoi les baguenaudiers et pedants firent de grands *cancans*, ainsi que si le royaulme eust du perir pour estre repurgé de ces chicaneurs.

Or, comme, d'un côté, Sully est mort en 1641, et que, de l'autre, les débats qui ont donné lieu au mot *cancan* sont postérieurs à l'année 1551 (celle où Ramus fut nommé professeur au Collège royal), il s'ensuit naturellement que ce mot doit avoir pris naissance entre les deux dates que je viens d'indiquer.

✕

Seconde Question.

Comment justifiez-vous la présence du mot En *dans la phrase si fréquemment employée : « Je* n'en *reviens pas » pour signifier cela m'étonne beaucoup ? Vous seriez bien aimable de me donner cette explication dans un de vos prochains numéros.*

—

Le verbe *revenir*, comme vous savez, est souvent employé dans le sens de *sortir*, avec un nom exprimant une espèce de lieu moral dans lequel vous a jeté un sentiment agréable ou désagréable ; les exemples suivants attestent ce fait :

C'est ce qui jette dans toutes les facultés de mon âme une *terreur dont je ne puis revenir*.
(Bourdaloue, *Serm. 19e dim. après la Pent.*)

Mais lorsque *revenant de mon trouble funeste*
J'admirais sa douceur, son air noble et modeste, etc.
(Racine, *Athal.*, II, 5.)

Télémaque, écoutant ce discours, étoit comme un homme qui *revient d'un profond sommeil*.
(Fénelon, *Télém.*, XXII.)

Il y a ici un religieux italien, homme d'esprit et de mérite, qui *ne revient point de cette atrocité*.
(D'Alembert, *Lett. à Voltaire*, 16 juil. 1676.)

Dès qu'il fut un peu *revenu de son étonnement*.
(Hamilton, *Gramm.*, 9.)

Or, lorsque l'état dans lequel on a été ainsi jeté se trouve exprimé par *étonnement* ou par un de ses synonymes (surprise, effroi, etc.), on ellipse généralement ces mots, pour mettre *en* à leur place, comme on le voit dans ce dernier exemple :

Voilà, je vous avoue, un abominable homme
Je n'*en puis revenir*, et tout ceci m'assomme.
(Molière, *Tart.*, IV, 6.)

Telle est, à mon avis, l'explication de l'emploi du pronom *en* dans la phrase que vous m'avez soumise.

✕

Troisième Question.

Me serait-il permis d'espérer, après tant de solutions que vous m'avez déjà données, que vous voudrez bien m'expliquer encore les cas d'emploi et l'origine de cette phrase familière : « Servez M. Godard ! sa femme est en couches ».

—

Quand on veut se moquer des prétentions d'un paresseux qui ne serait pas fâché qu'on lui fît sa besogne; d'un indiscret qui, en réclamant un service, montre une exigence déplacée; ou bien encore d'un impertinent qui se donne des airs de commander, on jette cette ironie emphatique à son adresse : *Servez M. Godard ! sa femme est en couches*.

D'où vient cette singulière expression proverbiale?

Apollonius de Rhodes, qui mourut vers 196 avant J.-C., dit (*Argonautiq.*, ch. II) qu'il était d'usage, sur les côtes tiburéniennes, que les hommes se missent au lit quand leurs femmes étaient en couches, et se fissent soigner par elles. Diodore de Sicile et Strabon rapportent que cette coutume régnait de leur temps en Espagne, en Corse et en plusieurs endroits de l'Asie, où elle s'est conservée parmi quelques tribus de l'Empire chinois. Les premiers navigateurs qui abordèrent dans le Nouveau-Monde l'y trouvèrent établie, et, il n'y a pas longtemps, elle était encore observée par les naturels du Mexique, des Antilles et du Brésil.

Or, on a d'autant plus lieu de croire que ladite coutume a été l'origine de l'expression qu'il s'agit d'expliquer ici, qu'elle a existé également autrefois dans le Béarn et dans les pays limitrophes : le spectacle d'un mari gardant le lit plusieurs jours de suite quand sa femme venait de mettre un enfant au monde, avait

quelque chose de si contraire à ce qui se pratiquait chez nous, qu'il n'est pas étonnant qu'on y ait fait allusion pour répondre à une réclamation de service inspirée par une paresse cherchant à se dissimuler.

—

Selon le *Dictionnaire étymologique des proverbes*, le nom de *Godard*, dont notre populaire qualifie généralement le mari d'une femme en couches, vient de *godon*, qui se disait autrefois d'un homme adonné aux plaisirs de la table, et habitué à prendre toutes ses aises. On trouve en effet cette phrase dans le 24e sermon du prédicateur Olivier Maillard (xve siècle), où le mauvais riche est appelé :

Unus grossus *godon* qui non curabat nisi de veutre — (Un gros *godon* qui ne songeait qu'à son ventre).

Mais, avec non moins de raison, il me semble, on pourrait prétendre que le mot *Godard* est un dérivé de l'ancien adjectif *gode*, mou, fainéant, adjectif qui est encore très usité parmi les paysans du Perche et de la Beauce.

×

Quatrième Question.

Comment expliquez-vous que Avoir *ou* tenir le haut du pavé *puisse signifier* Avoir l'avantage, *en parlant d'une personne qui, au point de vue du talent, des vertus, des vices, etc., l'emporte sur une autre?*

—

Autrefois, les rues n'étaient pas construites comme elles le sont aujourd'hui; elles présentaient deux pentes se coupant sous un angle très ouvert, et n'avaient qu'un ruisseau qui coulait au milieu.

La partie du pavé qui était du côté des murailles s'appelait le *haut du pavé*, et celle qui était du côté du ruisseau s'appelait le *bas du pavé*.

Quand l'étiquette étendit son empire en dehors des habitations, elle prescrivit que, lorsque deux personnes marcheraient dans la même rue et dans le même sens, la plus haut titrée prendrait le *haut du pavé*, et l'autre le *bas*, fait dont la preuve est fournie par Antoine de Courtin, qui dit, dans son *Traité de la civilité françoise* (Paris, 1679), p. 69 et suivantes :

Que si nous sommes obligez d'aller dans les ruës à costé de ces personnes qualifiées, il faut leur laisser le *haut du pavé*, et observer de ne pas se tenir directement coste à coste, mais un peu sur le derriére, si ce n'est quand elles nous parlent, et qu'il faut répondre, et alors il faut avoir la teste nuë.

Surquoy il est bon d'avertir ceux qui ont droit de souffrir qu'on leur cede toûjours le *haut du pavé*, d'avoir un peu de considération pour ceux qui leur rendent cet honneur.

Que si on rencontre dans les ruës teste-à-teste une personne de qualité, il faut prendre le *bas*, où est le ruisseau.

Le droit de prendre le *haut du pavé* constituait un privilège, et un privilège est un avantage; on finit naturellement par dire, au figuré, d'une personne qui avait l'avantage sur une autre à un point de vue quelconque qu'elle *avait* ou *tenait le haut du pavé*, que son concurrent ne pouvait lui *disputer le haut du pavé*, etc.

—

Le *haut du pavé* est un honneur qui a été créé par l'étiquette, et l'étiquette de la cour de France date, comme on sait, du règne de François Ier. D'où il suit que l'expression dont il s'agit ne peut remonter au-delà de 1515, année de l'avènement de ce roi au trône.

×

Cinquième Question.

Vaut-il mieux dire Un souris de la fortune *que* Un sourire de la fortune? *Je vous remercie de la solution de cette question si vous la jugez digne d'une réponse.*

—

Au xvie siècle, on disait à volonté *souris* ou *sourire*, comme le montrent ces deux exemples, empruntés au dictionnaire de Littré :

Devis entre-rompus d'un gracieux *sourire*,
Souris qui me retient le cœur emprisonné.
(Ronsard, *Œuv.*, p. 180. Paris, 1623.)

Il nous fault prendre garde combien c'est de parler à son heure... de se deffendre des oppositions d'aultruy par un mouvement de teste, un *soubris* ou un silence.
(Montaigne, *Essais*, IV, p. 54.)

Depuis lors, si j'en juge par les nombreuses citations que je trouve encore dans cet ouvrage, la même liberté d'emploi a longtemps continué, et preuve, c'est qu'on lit dans un de nos meilleurs classiques, Fénelon, ces deux phrases :

Il [Jupiter] la regarda avec complaisance et lui fit un doux *sourire*.
(*Télémaque*, ch. IX.)

L'amour essuyant ses larmes, fit un *souris* malin et moqueur.
(*Idem*, ch. VII.)

Mais, cependant, il ne faut pas se le dissimuler, je crois que, de nos jours, l'infinitif *sourire*, pris substantivement, a une tendance marquée à remplacer *souris*.

ÉTRANGER

Première Question.

J'ai eu beau consulter les dictionnaires les plus modernes sur l'étymologie du nouveau verbe Epater *signifiant surprendre, étonner, je n'y ai rien trouvé qui m'ait satisfait à ce sujet. Ne pourriez-vous pas, prochainement, traiter à votre tour cette question?*

—

Je ne reproduirai pas ici, pour le simple plaisir de les discuter ensuite, les diverses étymologies qui ont été proposées, notamment dans l'*Intermédiaire*, pour le verbe *épater* et les mots de sa famille : croyant avoir trouvé la vraie, je vais me contenter de vous la donner sans un plus long préambule.

Le verbe *épater* est composé de deux parties ; de *e* (ex), particule signifiant retranchement, comme dans *ébrancher*, *émousser*, *écheniller*, etc., et de *patte*, qui s'est écrit *pate*, orthographe employée encore par la cinquième édition de l'Académie.

On s'est servi de ce verbe pour dire casser la *patte*, en parlant d'un verre à boire, par exemple, et enlever l'usage des *pattes* (mot qui s'emploie depuis longtemps pour *jambes*), ce qui est prouvé par l'emploi de l'adjectif *épateux* dans la phrase suivante :

5 janvier 1778. — Une bande nouvelle de voleurs s'étoit formée à Paris durant l'hiver et alarmoit le public. On la désignoit sous le nom d'*épateux*, parce qu'ils faisoient trébucher les passants, ou avec des ficelles ou avec des bâtons.
(*L'Espion anglais*, t. VIII, lettre 5.)

Après être resté quelque temps dans la langue parlée,

(il n'en est fait aucune mention dans Leroux, édition de 1787), le verbe *épater* a passé dans la langue écrite; et, si je ne me trompe, de la manière qui suit :

Depuis des siècles probablement, on disait *cela me casse*, *me coupe les bras et les jambes* pour signifier, au figuré, cela me stupéfie d'étonnement, me cause la consternation la plus grande.

Quand l'argot devint à la mode, ce qui eut lieu après la révolution de 1830, si j'en juge par ce que dit M. Fr. Michel dans sa préface, on lui emprunta *épater* et *épatant* pour signifier *étonner* et *étonnant* au superlatif.

Ce néologisme avait l'avantage d'exprimer à lui seul ce qui ne pouvait se dire auparavant qu'en plusieurs mots; il fit un chemin rapide, et, aujourd'hui, presque tout le monde en fait usage, quoiqu'il ne figure pas encore dans le dictionnaire de l'Académie.

—

Le verbe *épater* se prenait au sens actuel dès 1837, comme l'implique la définition suivante, qui se lit dans le dictionnaire des *Voleurs* de Vidocq, parus à cette date :

Épateur (s. m.). Homme qui fait de l'embarras.

×

Seconde Question.

L'expression Avoir le nez tourné a la friandise, *que M. Littré dit vieillie, mais qui se dit encore, a-t-elle une origine connue; et, dans l'affirmative, quelle est cette origine? Je désirerais bien la savoir.*

—

Au commencement du XIVe siècle, quelques bourgeois de Paris, à leur retour d'un pèlerinage qu'ils avaient fait à Saint-Jacques-de-Compostelle, se réunirent en confrérie, et acquirent un terrain vague avec l'intention d'y établir une chapelle et un grand hôpital pour loger les pauvres pèlerins passant par cette capitale.

Grâce à des quêtes fructueuses, les constructions furent bientôt terminées, et l'église reçut l'appellation de Saint-Jacques-de-l'Hôpital.

Cette église était située au coin formé par la rue Saint-Denis et la rue Mauconseil; et comme la statue de saint Jacques, placée sur son portail, regardait la rue aux Ours, dans laquelle il y avait beaucoup de rôtisseurs dont les boutiques étaient garnies d'oies, mets fort estimé de nos aïeux, le peuple de Paris dit, en parlant d'un gourmand : *Il est comme saint Jacques-de-l'hôpital, il a le nez tourné à la friandise.*

Telle est la source d'où l'on a tiré depuis l'expression proverbiale *avoir le nez tourné à la friandise*, expression qui ne se dit plus guère aujourd'hui que d'une jeune femme à l'air coquet et éveillé, et qui semble aimer le plaisir.

×

Troisième Question.

Quelle peut bien être, je vous prie, l'origine de l'expression Pousser des cris de Mélusine?

—

Je crois que cette phrase proverbiale, qui ne se dit point des hommes, est une allusion à la fée Mélusine, dont, vers la fin du XIVe siècle, Jean d'Arras a versifié une histoire que des écrivains de France et d'Allemagne ont augmentée d'une infinité de détails au XVIe.

D'après ces auteurs, Mélusine était une fée aussi prudente qu'habile, à qui l'on doit la construction de Saintes, de la Rochelle, des châteaux de Lusignan, de Pons, d'Issoudun et de tous les monuments des vieux âges qui subsistent encore dans le Poitou.

Très belle personne, Mélusine avait épousé Raimondin, comte de Poitiers, sous l'expresse condition qu'il ne s'informerait jamais de ce qu'elle devenait le samedi. C'était le jour où, après s'être métamorphosée en serpent, elle allait se jeter dans une cuve remplie d'eau.

L'imprudente curiosité de Raimondin fut punie de reproches amers, et Mélusine disparut aussitôt du château de Lusignan, où, suivant la tradition populaire, elle est cependant revenue plusieurs fois, mais seulement dans des occasions importantes, et pour annoncer « par des cris effroyables » de terribles calamités, et cela, principalement lorsque quelque seigneur de la maison de Lusignan ou quelqu'un des rois de France était menacé de mort.

Brantôme assure, paraît-il (tant la superstition était grande en son temps), que lorsque le château de Lusignan fut rasé par ordre de Henri III (en 1574), plusieurs personnes virent Mélusine distinctement en l'air, et que les officiers de l'armée l'entendirent se lamenter comme une fauvette dont on détruit le nid et dont on dérobe les petits.

L'histoire de Mélusine, que l'empereur Charles-Quint et la reine Catherine de Médicis voulurent apprendre sur les lieux mêmes, est connue de tous les paysans du Poitou; et « encore aujourd'hui, dit Quitard, les mères ne cessent d'en faire des récits aux petits enfants, qui pâlissent d'effroi en les écoutant ».

On a prétendu que *Mélusine* était une altération de *mère Lucine*, déesse invoquée par les femmes en couches, et que *pousser des cris de Mélusine* signifiait crier comme une femme qui accouche. Mais cette comparaison ne serait pas juste, puisqu'elle supposerait que c'est la déesse invoquée, et non la femme en couches, qui crierait. J'aime bien mieux voir l'origine de cette expression dans l'histoire merveilleuse que je viens d'esquisser.

×

Quatrième Question.

Faut-il dire : Fais ce que dois, advienne que pourra, *ou* Fais ce que dois, advienne qui pourra? *J'ai trouvé* qui pourra *dans un livre, et j'ai entendu plusieurs Français le dire en parlant.*

—

La forme la plus ancienne, je crois, du proverbe en question se trouve dans l'*Ordene de Chevalerie*, fabliau du XIIIe siècle, qui l'énonce ainsi qu'il suit (Barbazan, I, p. 77) :

Fai que dois, aviegne que puet.

La construction de cette phrase est irréprochable; on en rend parfaitement compte par l'ellipse de *ce* avant chacun des deux *que*, et par le non-emploi des pronoms sujets des verbes :

Fai [ce] que [tu] dois, aviegne [ce] que [il] puet [advenir].

Si l'on introduit *ce* dans la première partie de la forme primitive du proverbe, celui-ci devient :

Fai *ce* que dois, aviegne que puet.

ce qui, sauf le présent de la fin au lieu d'un futur, est juste notre forme moderne.

Or, il est évident que ladite forme, déduite de la primitive de la façon que je viens d'indiquer, ne peut aucunement changer la nature des mots de la seconde partie de la phrase.

D'où cette conséquence, que ceux-là commettent une grave faute de syntaxe qui disent : *advienne qui pourra.*

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... qui ne parlait *de* rien *de* moins que de mettre (il faut *de* après *parler* et aussi *de* après *rien*, parce que *rien moins* a ici le sens affirmatif); — 2° ... qui se sont *laissé* mettre (les populations ne mettaient pas); — 3° ... que *de* s'assurer les sympathies; — 4° ... dans un sens *des plus pessimistes* (car *on ne peut plus* ne se met pas devant un adjectif se rapportant à des choses); — 5° ... je vous dirai qu'il y a tels endroits qui ne sont pas *supportables;* — 6° ... qui ne laissait pas *de* jeter (depuis plusieurs siècles, *que* se supprime dans cette expression); — 7° ... rien *de* moins que la mort du maître (c'est le sens positif, il faut *de*); — 8° ... *la Discorde* est au camp d'*Agramant* (tel est l'exact énoncé de ce proverbe); — 9° ... cingla *de* deux bons coups de cravache la face; — 10° ... dans les rues les plus *passantes* (l'adjectif *passager* signifie qui ne dure qu'un instant); — 11° ... de préjuger *le* résultat (le verbe *préjuger* est un verbe actif); — 12° ... demandait à cor et à *cri* une enquête (avec le *cri*).

Phrases à corriger

présentant les principales fautes qui ont été signalées dans les 20 premiers numéros.

1° L'avez-vous vue dans son nouveau costume? Elle a une robe Restauration garnie de falbalas d'or avec un magnifique ridicule de soie lui pendant au côté.

2° Ils ont beau faire, tussent-ils têtus comme des ânes rouges, il faudra bien qu'ils capitulent. Ce qu'ils font là n'est rien de moins que sage.

3° Ce que cet établissement commercial a été mis dedans, il est bien difficile de le dire, le fait arrivant presque journellement.

4° L'émotion a été grande, il y a quelques jours à la caserne : un ordre de départ était arrivé, et il ne s'agissait rien moins que d'un embarquement immédiat pour l'Afrique.

5° Quant à nous, nous ne sachons pas quel meilleur représentant on pourrait donner au 9° arrondissement que le courageux défenseur de Saint-Quentin.

6° Encore un suicide causé par la misère! Un pauvre vieil ouvrier a préféré mourir que de vivre en contractant des dettes.

7° Il avait l'œil gauche complètement perdu, et l'orbite creusé à ce point qu'il n'y a pas à songer à en remplir la cavité par un œil de cristal.

8° En sortant de cette chaude atmosphère, il alla s'asseoir sur un banc du boulevard, et là, il prit un chaud et froid auquel il succomba huit jours après.

9° Remarquez bien, mes amis, que vous faites pour ainsi dire l'école buissonnière les jours où il vous arrive de vous occuper d'autre chose que de vos études.

10° La prospérité actuelle des lycées de Paris ne laisse pas, vous le voyez, que de créer de réels embarras à l'administration universitaire.

11° J'ai assisté au service religieux, j'ai suivi le convoi, qui s'est rendu au cimetière du Nord, et j'ai entendu les différents discours qui se sont succédés sur la tombe du défunt.

12° Nous estimons, nous, que ce parti pouvait trouver dans l'interpellation obtenue matière à tout autre chose qu'à des plaisanteries dont le goût est au moins questionnable.

(*Les corrections à quinzaine.*)

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

SECONDE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

François de Wailly.

(*Suite.*)

Au figuré, quand il est question de choses immatérielles, *remplir* est le seul dont on doive se servir : *il est très digne de la place qu'il remplit; il a rempli son devoir*, etc.

Envier, porter envie. — *Envier* se dit surtout des choses : *il ne faut pas envier le bien d'autrui. Porter envie* se dit des personnes et des choses : *je vous porte envie de ce que vous avez été huit jours à Balzac.*

Envoyer. — Quand il est suivi d'un infinitif dont il est séparé par plusieurs autres mots, on met toujours *pour* devant cet infinitif : *Dieu a envoyé son fils unique sur la terre pour racheter le genre humain.*

Fer de cheval, fer à cheval. — Le fer qu'on met au pied d'un cheval est un *fer de cheval;* on donne le nom de *fer à cheval* à un ouvrage en demi-cercle autour d'une place, à un escalier en demi-cercle et à deux rampes.

Gens. — Ce substantif ne se dit d'un nombre déterminé que quand il est joint à un adjectif : *trois honnêtes gens, dix jeunes gens ;* ou lorsqu'il signifie domestique : *il arriva avec trois de ses gens.* Mais on ne dira pas : *j'ai vu quatre gens*, etc.

Glorieux. — Joint à un nom de personne, il se prend en bonne et en mauvaise part : dans *il revient glorieux et triomphant*, *glorieux* est pris en bonne part ; mais quand on dit : *il a du mérite, mais il est trop glorieux*, cela signifie que celui dont on parle a trop de vanité.

Etre d'humeur à, être en humeur de. — La première expression marque l'inclination naturelle ou habituelle : *il n'est pas d'humeur à souffrir une insulte;* on emploie *être en humeur de* pour signifier une disposition actuelle : *je suis en humeur de faire ce qu'on voudra.*

S'imaginer. — Ce verbe, suivi d'un infinitif ou d'un *que*, signifie croire, se persuader : *je m'imagine que vous serez de mon avis.* Suivi seulement d'un nom, il signifie concevoir, se représenter; ainsi on dit : *on s'imagine d'ordinaire les choses tout autrement qu'elles ne sont.*

Ne laisser pas de, ou *que de.* — Il ne faut pas de *que* dans cette expression : *malgré ce qu'on pût lui dire, il ne laissa pas de continuer; il est pauvre, mais il ne laisse pas d'être honnête homme* (1754).

Majesté. — Faut-il dire en parlant d'un roi : *sa majesté est maître* ou *est maîtresse?* Les sentiments sont partagés; cependant *maître* paraît plus selon la raison, puisqu'on dit : *sa majesté est le père de son peuple.*

Se mal trouver, se trouver mal. — Le premier de ces verbes ne se dit qu'aux temps composés, et il marque un mauvais succès dans une affaire : *il s'est mal trouvé de n'avoir pas suivi vos conseils*; quant à *se trouver mal*, il veut dire ressentir une incommodité, une faiblesse : *je me suis trouvé mal ce matin.*

Maltraiter, traiter mal. — Quand on offense quelqu'un, qu'on l'outrage de paroles ou de coups, on dit qu'*on le maltraite;* on emploie *traiter mal* en parlant d'un médecin qui panse mal ses malades, d'un aubergiste qui fait faire mauvaise chère à ses hôtes.

Trouver mauvais, trouver bon. — Dans ces expressions, *mauvais* et *bon* ne prennent ni genre ni nombre, quand elles signifient approuver, consentir, désapprouver; ainsi on dit : *elle trouve mauvais que vous sortiez souvent*, c'est-à-dire elle n'approuve pas. Mais dans un autre sens, on fait varier l'adjectif : *je trouve bonne l'action que vous trouvez mauvaise.*

De même, il en est de même. — Quand la première partie d'une comparaison commence par *comme*, on met *de même* à la tête de la seconde : *comme une balle a moins de vitesse après qu'elle a été donner contre une muraille, de même la lumière s'affaiblit*, etc.

Monter à cheval, monter un cheval. — On dit *les médecins lui ont ordonné de monter à cheval*, c'est-à-dire de se promener sur un cheval. On dit *monter un cheval*, quand on a égard à la qualité du cheval, et qu'on parle d'un cheval ou de plusieurs chevaux en particulier : *il monte un cheval blanc; je n'ai jamais monté de cheval plus rude.*

Mots consacrés. — On appelle ainsi des mots particuliers qui ne s'emploient qu'en certaines occasions; tels sont : la *Trinité*, l'*Incarnation*, la *Cène*, la *Fraction du pain*, etc. Les noms propres des Arts et des Sciences sont dans le même cas : les *grouppes*, les *attitudes*, les *carnations* dans la peinture, la *condensation*, la *raréfaction* dans la physique, etc.

Il ne faut se faire aucun scrupule d'employer ces termes quand le sujet l'exige.

Ne après *Il s'en faut.* — Quand *il s'en faut* est accompagné de *peu*, on met la négation *ne* après le *que ;* il faut dire : *peu s'en faut que son ouvrage ne soit achevé; peu s'en est fallu qu'il ne soit tombé.*

Quand ce verbe n'est accompagné d'aucun adverbe, ou qu'il est accompagné d'un autre adverbe que *peu*, les uns retranchent, les autres emploient le *ne;* ainsi on trouve dans Ménage : *il s'en faut beaucoup que je ne sois de son avis*, et dans La Monnoie, *il s'en faut beaucoup que son poëme ait été aussi estimé.*

Il semble à De Wailly qu'on devrait toujours mettre *ne* quand le verbe *falloir* est accompagné de *peu* ou d'une négation, et, au contraire, le retrancher quand le verbe ne serait accompagné ni de *peu* ni d'une négation.

Pardonnable. — Ce mot ne se dit que des choses : *sa faute est pardonnable;* et comme on ne dit point *pardonner un homme*, on ne dit pas non plus *un homme pardonnable.* Il faut dire *un homme excusable*, parce qu'on dit *excuser une personne.*

Plaindre. — Quand on dit *se plaindre de ce que*, cela suppose un sujet de plainte, et *se plaindre que* n'en suppose point. Ainsi vous direz à une personne que vous n'avez pas trompée : *vous avez tort de vous plaindre que je vous ai trompé;* mais si vous disiez : *vous avez tort de vous plaindre de ce que je vous ai trompé,* vous avoueriez que vous avez trompé.

Plaire. — *Se plaire* veut *à* avant le nom ou l'infinitif qui le suit : *il se plaît à la campagne.* Mais quand *plaire* est pris impersonnellement, il demande *que* ou *de* avant l'infinitif qui le suit : *vous plaît-il que je vous dise mon sentiment?* Vaugelas dit que quand on se sert de *plaire* en terme de civilité ou de respect, on supprime *de : vous plaît-il me faire cet honneur ?* De Wailly croit qu'il vaut mieux maintenir le *de* en ce cas, attendu que le Dictionnaire de l'Académie ne le supprime point dans ces sortes de phrases.

Selon Ménage, il faut toujours dire *que vous plaît-il?* Cette décision n'est pas juste; dans le style familier, une personne qu'on appelle répond : *plaît-il?*

Pouvoir avec *peut-être, possible.* — C'est une négligence d'employer le verbe *pouvoir* avec *peut-être, possible* et *impossible.* Il faut prendre une autre tournure.

Prier de, prier à. — On n'emploie *prier à* qu'avant *manger, dîner, souper*, quand par le mot *prier* on veut marquer une prière de dessein prémédité et de cérémonie : *je suis prié à dîner pour demain.* Dans les autres cas, *prier* régit *de*, on dit : *je vous prie de le prendre sous votre protection.*

Répandre, verser. — *Répandre* se dit d'une liqueur qu'on laisse tomber sans le vouloir; on dit à un homme qui apporte un verre plein de quelque liqueur : *prenez garde de répandre. Verser* se dit d'une liqueur qu'on met à dessein dans un verre : *on a versé du vin dans votre verre, il faut le boire.* Néanmoins, on dit également *verser* ou *répandre du sang.*

Rien moins. — Avec le verbe *être,* cette expression signifie point du tout : *il n'est rien moins que sage* veut dire : il n'est pas sage du tout.

Avec les autres verbes, il peut avoir un sens équivoque; aussi De Wailly propose-t-il de faire disparaître cette équivoque en plaçant *de* entre *rien* et *moins.* Par exemple, on dirait : *il n'aspire à rien de moins qu'à vous supplanter*, pour il aspire réellement à vous supplanter.

Survivre. — Ce verbe prend *à* ordinairement. Il s'emploie quelquefois, mais plus rarement, avec le régime simple : *il a survécu son fils, et sa femme* (1754).

Synonymes. — Quand un portrait est fini, on court risque de le gâter, si l'on veut y ajouter de nouveaux traits; de même on gâtera une pensée, une phrase, une période, si l'on y ajoute mal à propos des synonymes qui ne contribuent ni à la clarté de l'expression, ni à l'ornement du discours, comme dans : *j'ai vu votre lettre avec tout le contentement et le plaisir imaginable ;* car dans cette phrase, *contentement* et *plaisir* signifient absolument la même chose.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE LITTÉRATURE

Publications de la quinzaine :

L'ombre de Ludovic; par Amédée Achard. Nouvelle édition. In-18 jésus, 280 p. Paris, lib. C. Lévy. 1 fr.

Dictionnaire analogique de la langue française, répertoire complet des mots par les idées et des idées par les mots; par P. Boissière, ancien professeur. Grand in-8° à 2 col.; XII-1439 p. Paris, lib. Boyer et Cie. 20 fr.

Les Caravanes de Scaramouche; par Emmanuel Gonzalès. Avec une notice historique par Paul Lacroix. Eaux-fortes et vignettes par H. Guérard. In-16. XXV-289 p. Paris, lib. Dentu. 10 fr.

La Tour des Maures; par Ernest Daudet. In-16, 256 p. Paris, lib. Plon et Cie. 1 fr.

Roger Bontemps, histoire d'un notaire et d'une tonne de poudre d'or; par Paul Féval. In-18 jésus, 406 p. Paris, lib. Palmé. 3 fr.

Chansonnier historique du XVIIIe siècle, publié avec introduction, commentaire, notes et index; par Emile Raunié, archiviste paléographe. Deuxième partie : le règne de Louis XV. In-18 jésus, XXX-313 p. et portraits gravés à l'eau-forte par Rousselle. Paris, lib. Quantin et Cie. 10 fr.

Les Ailes brûlées; par Lucien Biart. In-18 jésus, 359 p. Paris, lib. Hennuyer. 3 fr. 50.

Loisirs lyriques d'un amateur de chansons; par Henri Fénée, membre du Caveau. Avec portrait de l'auteur et avant-propos, par Eugène Grangé. In-12, VIII-352 p. Paris, lib. Vve Vert; l'auteur, 13, rue Mazet. 3 fr.

Glossaire angevin étymologique comparé avec différents dialectes; par M. Ch. Menière. In-8°, 374 p. Angers, impr. Lachèse et Dolbeau.

Souvenirs et correspondance de Mme de Caylus. 1re édition complète, publiée avec une annotation historique, biographique et littéraire, et un index analytique, par Émile Raunié. In-18 jésus, XXXVI-345 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

Les Écrivains français, leur vie et leurs œuvres, ou Histoire de la littérature française, par P. Barrère, ancien chef d'institution au lycée Bonaparte. 2e édition, revue et corrigée par A. Barrère, professeur de langue française à l'Académie royale militaire de Woolwich. In-18 jésus, XVI-485 p. Paris, lib. Lalouette. 5 fr.

Nouvelle grammaire française; par A. Chassang, inspecteur général de l'Instruction publique. Avec des questionnaires et de nombreux exercices, par L. Humbert, agrégé de grammaire. Deuxième degré. 2e édition. In-18 jésus, 324 p. Paris, lib. Garnier frères.

Œuvres posthumes d'Alfred de Musset. In-18 jésus, 266 p. Paris, lib. Charpentier. 3 fr. 50.

L'Hermine de Kergaël; par Mlle Gabrielle d'Éthampes. 2e édition. In-18 jésus, 331 p. Paris, lib. Delhomme et Briguet. 3 fr.

A travers les mots; par Charles Rozan. 3e édition. In-18 jésus. 425 p. Paris, lib. Ducrocq.

La Succession Marignan; par Paul Saunière. In-18 jésus, 339 p. Paris, lib. Plon et Cie.

Les Patois lorrains; par Lucien Adam, conseiller à la cour d'appel de Nancy. In-8°, LI-460 p. et carte. Paris, lib. Maisonneuve et Cie.

Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le XVIe siècle; par Gabriel Compayré, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Toulouse. 2 vol. In-18 jésus. T. 1, 461 p.; t. 2, 441 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 7 fr.

Coutumes et ordonnances et usages locaux de la ville de Péronne avant 1789; Règlements de police et de justice municipale; par Gustave Ramon, de la Société des antiquaires de Picardie. In-12, VIII-282 p. Péronne, imprimerie Quentin.

La Terreur, études critiques sur l'histoire de la Révolution française; par H. Wallon, de l'Institut. 2e édition. 2 vol. In-18 jésus. T. 1, IV-356 p.; t. 2, 364 p. Paris, lib. Hachette et Cie. 7 francs.

Publications antérieures :

DIALOGUES ET ENTRETIENS PHILOSOPHIQUES DE VOLTAIRE. — Recueil complet de tous les dialogues publiés isolément ou sous ce titre, et augmenté notablement par l'addition de tous les dialogues extraits des œuvres complètes de Voltaire. — Publiés dans un ordre nouveau avec introduction, notes et variantes, index philosophique.— Par ANDRÉ LEFÈVRE.— Tome III.— *E. Picard*, éditeur à Paris, 5, passage des Favorites (271, rue de Vaugirard).

POÉSIES D'ANDRÉ CHENIER. — Nouvelle édition ; par L. BECQ DE FOUQUIÈRES. — In-32, XXXII-475 p. et deux portraits gravés à l'eau-forte, d'après David et Richard Cosway, par M. Champollion. — Paris, librairie *Charpentier*. — Prix : 4 francs.

SOUVENIRS DE VOYAGES. — Par DÉSIRÉ NISARD, de l'Académie française. — 2 vol. In-18 jésus. — T. I. France, XLVIII-302 p. T. 2 : Belgique, Prusse rhénane, Angleterre, 319 p.— Paris, librairie *C. Lévy*.— Prix : 7 fr.

DICTIONNAIRE DE L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE ET DE TOUS SES DIALECTES, DU IXe AU XVe SIÈCLE, composé d'après le dépouillement de tous les plus importants documents manuscrits ou imprimés qui se trouvent dans les grandes bibliothèques de la France et de l'Europe, et dans les principales archives départementales, municipales, hospitalières ou privées. — Par FRÉDÉRIC GODEFROI. — T. 1. In-4° à 3 col. 408 p. — Paris, librairie *Vieweg*.

GAULE ET ROME, LÉGENDE NATIONALE. — Prologue ; La Parole ; La Lyre ; Le Glaive ; Le Signal ; Le Soulèvement ; L'Attaque ; La Nuit de l'incendie ; Avaricum ; L'Œuf de serpent ; Gergovie ; L'Epée de César ; Alesia ; Épilogue. — Quatrième édition, revue et ornée de trois eaux-fortes, par A. Prunaire.— Par CASIMIR PERTUS.— Paris, *Fischbacher*, éditeur, 33, rue de Seine. — Prix: 5 francs.

LES GRANDS ÉCRIVAINS DE LA FRANCE. — — Nouvelles éditions publiées sous la direction de M. AD.

Regnier, membre de l'Institut, sur les manuscrits, les copies les plus authentiques et les plus anciennes impressions, avec variantes, notes, notices et portraits, etc. — Molière. — Tome sixième, contenant 642 pages. — Prix : 7 fr. 50. — Paris, librairie *Hachette et Cie*, 79, boulevard Saint-Germain.

ASPIRATIONS ET INSPIRATIONS CHAMPÊTRES, Poésies. — Par Auguste de Vaucelle. — Paris, *Fischbacher*, éditeur, 33, rue de Seine. — Prix : 3 fr. 50.

LES ESSAIS DE MONTAIGNE réimprimés sur l'édition originale de 1588, avec notes, glossaire et index. — — Par MM. H. Motheau et D. Jouaust, et précédés d'uue notice par M. S. de Sacy, de l'Académie française. — Portrait gravé à l'eau-forte par Gaucherel. — T. 4. In-8°, LXVII-360 p. — Paris, *Librairie des bibliophiles*. — Prix : 12 fr. 50. Les 4 volumes, 50 fr.

LE COMPOSITEUR ET LE CORRECTEUR TYPOGRAPHES. — Par G. Daupeley-Gouverneur, imprimeur, ancien correcteur à l'imprimerie Claye. — Paris, librairie *Rouvier et Logeat*, 7, passage Jouffroy. — Prix : 3 fr., et par la poste, 3 fr. 50.

COURRIER DE VAUGELAS (Collection du). — On peut s'en procurer toutes les années, prises ensemble ou séparément, au bureau du journal. — Prix de l'année : 6 fr. — Envoi franco pour la France et l'Algérie.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

Par Désiré NISARD, de l'Académie française.

(HUITIÈME ÉDITION.)

Quatre volumes in-18 jésus. — Prix : 16 francs.

Cet ouvrage, dont le premier volume a paru en 1844, et le dernier en 1861, n'a reçu sa forme définitive que dans la septième édition, qui date de 1879, et dont l'édition nouvelle n'est que la reproduction. Remaniée et retouchée d'édition en édition, augmentée en certaines parties et pour tout ce qui regarde les origines et les premiers monuments, tenue au courant des progrès de l'érudition, l'*Histoire de la littérature française* a été l'objet d'incessantes améliorations.

CONCOURS LITTÉRAIRES.

Académie de Nîmes. — Concours pour les années 1882 et 1883. — L'Académie met au concours deux études pour participer aux prix à décerner, savoir : I. Une médaille d'or de la valeur de 300 francs, à décerner en 1882. *Étude économique.* Exposé sommaire des causes qui ont amené l'élévation excessive des tarifs douaniers aux États-Unis. II. Une médaille d'or de la valeur de 300 francs, à décerner en 1883. *Étude historique ou archéologique.* Monographie de quelque ville, village, abbaye ou château du département du Gard, au choix des concurrents. — Pour plus amples renseignements, s'adresser au secrétaire perpétuel de l'Académie.

Cercle des sciences et beaux-arts de Huy (Belgique). — Concours littéraire de 1881. — On demande : 1° Une nouvelle en prose ; — 2° Une pièce de vers ; — 3° Une comédie en un acte, en vers ou en prose. — Le choix des sujets est laissé aux concurrents. — Une médaille de vermeil et un diplôme seront décernés à chacun des auteurs ayant obtenu le prix. — Adresser les ouvrages et les demandes de renseignements à la Commission directrice.

Appel aux poètes. — Le vingt-sixième *Concours poétique*, qui est ouvert en France depuis le 15 février, sera clos *le 1er juin.* — Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 12, rue Roussannes à Agen (Lot-et-Garonne). — *Affranchir.*

Académie française. — L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1882 : *Éloge de Rotrou.* — Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que *jusqu'au 31 décembre 1881.* — Les concurrents sont avertis que l'étendue de leur travail doit être assez limitée pour que, à l'impression, l'ensemble ne dépasse pas trente pages du format in-4° des documents publiés par l'Académie. — Les ouvrages manuscrits destinés à concourir devront être déposés ou adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe, ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours. — Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

Réponses diverses.

M. T., à Wiesbaden : J'ai bien reçu les 7 fr. 50 que vous m'avez adressés pour votre abonnement à la 11e année ; mais il m'est impossible de vous dire à quelle époque cette année commencera, attendu qu'immédiatement après l'envoi de mon 24e numéro, je vais m'occuper de faire imprimer la *Table générale* des matières traitées jusqu'ici dans mon journal, et que je prendrai ensuite les vacances que ma santé pourra réclamer encore pour son entier rétablissement.

Le rédacteur du *Courrier de Vaugelas* est visible à son bureau de *trois à six heures.*

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

10e Année. N° 24. 15 Juin 1881

QUESTIONS GRAMMATICALES

LE COURRIER DE VAUGELAS

QUESTIONS PHILOLOGIQUES

Journal Semi-Mensuel

CONSACRÉ A LA PROPAGATION UNIVERSELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

(Publication couronnée à l'Académie française en 1875, et doublement récompensée à l'Exposition de 1878.)

PRIX : Par an, 6 fr. pour la France, et 7 fr. 50 pour l'étranger (Un. post.) Annonces : Ouvrages, un exemplaire; Concours littéraires, gratis.

Rédacteur : EMAN MARTIN
ANCIEN PROFESSEUR SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS
Officier de l'Instruction publique
26, boulevard des Italiens, Paris.

ABONNEMENTS : Se prennent pour une année entière et partent tous de la même époque. — S'adresser soit au Rédacteur soit à un libraire quelconque.

IMPORTANT.

Après avoir fait imprimer la *Table générale* des matières traitées jusqu'ici dans son journal, et avoir pris le supplément de vacances que sa santé réclame, le Rédacteur du Courrier de Vaugelas fera connaître à ses lecteurs, par une insertion dans la Bibliographie de la France, l'époque à laquelle il commencera sa *onzième* année.

SOMMAIRE.

FRANCE

Première Question.

Auriez-vous l'obligeance d'expliquer un jour, dans votre Courrier, *pourquoi on appelle* Cour du roi Pétaud *une assemblée, une maison, une réunion où plusieurs personnes affichent la prétention d'être les maîtres ?*

—

Les recherches auxquelles je me suis livré sur l'origine de ce proverbe m'ont mis en présence de quatre explications différentes que je vais vous indiquer, en les faisant suivre de l'appréciation que me semble mériter chacune d'elles.

1° Autrefois, en France, toutes les communautés nommaient un chef qu'on appelait *roi :* les mendiants eux-mêmes en avaient un, que l'on appelait par dérision le roi *Péto* (indicatif présent du verbe latin *petere*, demander), nom dont on avait fait, par corruption, *Pétaud*. De là, sans doute, dit Le Duchat, est venu que, comme ce roi était le plus souvent peu obéi des autres gueux, on dit d'une « cohue » où chacun veut être le maître qu'elle ressemble à la *cour du roi Pétaud*.

— Cette explication a été donnée par la plupart des commentateurs de Molière au sujet des vers où madame Pernelle dit à Elmire, dans *Tartufe :*

On n'y respecte rien, chacun y parle haut,
Et c'est tout justement la *cour du roi Pétaud*.

La dite explication, qui a été adoptée par Quitard, n'est pas sans vraisemblance ; car, non seulement on avait fait le *roi Pétaud*, mais encore on désignait par *enseignes du bonhomme Péto d'Orléans* les maisons où on logeait gratis les pauvres, les mendiants, tous gens qui passent leur vie à demander, fait dont la citation suivante, empruntée à L'Estoile (*Journal du règne d'Henri IV*, tome III, p. 364), est la preuve manifeste :

Le samedi 2 [mai 1606] furent mis hors de Paris tous les Irlandois, qui etoient en grand nombre, gens experts en fait de gueuserie et excellens en cette science par dessus tous ceux de cette profession, qui est de ne rien faire et vivre aux dépens du peuple, aux *Enseignes du bon homme Pelo d'Orleans*.

2° Il est question, dans Froissart (1333-1410), d'une certaine espèce de soldats, de fantassins, dont le nom venait probablement du latin *pes (pedis)*, pied. Or, comme il y avait en France, à cette époque, force routiers et grandes compagnies, c'est-à-dire force troupes de ligueurs composées sans doute en grande partie de ces fantassins qui, à la paix, n'avaient rien à faire ni à manger, *pétaud* et *brigand* devinrent synonymes. Ces routiers élisaient leurs chefs et leur donnaient dérisoirement le nom de *rois*. Avec de tels sujets, le roi des Pétauds avait, on peut le croire, une cour difficile à gouverner ; de là l'expression familière.

— Remarquez que si cette étymologie était la vraie, on aurait dû dire la *cour du roi des Pétauds*, comme on eût dit la cour du roi des Cabochiens, des Brabançons, etc. Mais attendu qu'on dit la *cour du roi Pétaud*, il est évident qu'il faut chercher une autre explication pour le proverbe.

3° La Mésangère aime mieux voir dans le *roi Pétaud* un roi qui autorisait chez lui les flatuosités bruyantes,

et M. Littré, à l'historique du mot *Pétaud*, fournit un exemple de ce mot en compagnie d'un autre de même sens, qui semble assez justifier cette origine.

— Admettons le fait d'incongruité comme passé à l'état d'habitude par la tolérance du roi d'une cour quelconque ; ce fait n'expliquerait pas comment tout le monde serait ou pourrait vouloir être maître à la dite cour, ce qui, cependant, est le trait caractéristique du proverbe, comme le montrent ces autres citations, tirées d'une plus récente édition du *Journal de l'Estoile* :

Guarinus qui preschoit à Saint-Jacques de la Boucherie, dit qu'il n'i avoit plus de religion parmi nous ; que ce n'estoit plus qu'ambition ; que ces beaux Estats qu'on tenoit c'estoit *la cour du roy Petault, où chascun vouloit estre maistre.*

(Du 8 avril 1593.)

Boucher prescha à Saint-André, où se trouverent le duc de Mayenne et madame de Nemoux, sa mère ; et là, en leur presence, declama fort et ferme contre la paix et la treufve qu'il estoit bruit par tout qu'on alloit faire ; dit que notre cour estoit la *cour du roi Petaut, où tout le monde estoit maistre.*

(Du 6 juin 1593)

4° Au dire de l'*Intermédiaire* (2e année, col. 270), il y a une ville d'Allemagne dont le nom latin a été orthographié *Petovio*, *Petavio*, *Pœtovium*, et sur cette ville (Petau), voici ce qu'on lit dans le *Grand dictionnaire géographique et critique* de Bruzen de la Martinière, 1768, in-f°, tome IV, p. 929 :

Il y a près de quatorze cents ans qu'elle [la ville de Petau] avoit un évêque. La maison du bailliage dans la ville appartient à la *cour ;* mais la ville est gouvernée par un *magistrat*, composé de juges et de conseillers ; les juges ont haute et basse justice. Après que le siége épiscopal y eut été éteint, avec le temps cette place fut disputée par le roi de Hongrie, qui vouloit l'attacher au duché de Zagrab, par l'archevêque de Salzbourg, et par les princes de Stirie. Ottocare, roi de Bohême et duc de Stirie [XIIIe siècle], en chassa le comte Etienne de Zagrab, qui l'avoit prise, et l'occupoit au nom du roi de Hongrie. Bela, roi de Hongrie, vint au secours et l'assiégea ; mais une excommunication lancée par le pape l'obligea de laisser cette ville à l'archevêque de Salzbourg, qui s'en accommoda avec les princes de Stirie, se réservant *la plus grande partie de la juridiction*, tant sur la ville que sur le territoire. Il vint un *troisième coseigneur*, savoir le seigneur de Petau, de la maison de Stuberg, qui eut le château, *avec une partie de la juridiction.*

— Est-ce le sort peu enviable de la ville de Petau qui nous a fait créer la *cour du roi Pétaud ?*

J'incline fortement à le croire ; et je vais vous donner à ce sujet quelques indices qui semblent parfaitement autoriser mon opinion :

1° Les exemples qui précèdent montrent que le proverbe existait du temps de Henri IV, et, à cette époque, il s'était passé à Petau des événements pouvant justifier les deux formes de la seconde partie dudit proverbe : « où chascun vouloit estre maistre » et « où tout le monde estoit maistre ».

2° On a pu supposer que Petau avait un roi, et tirer de cette plaisante hypothèse la conclusion que, grâce aux juridictions diverses de cette ville, la cour de son monarque était composée de gens qui y étaient tous maitres.

3° Autrefois, on a dit la *cour du roi de Petau*, car, dans une édition qui précède celle de 1771, Trévoux traduit le proverbe en question par *curia regis Petoviensis.*

4° Dans sa première édition (1694), l'Académie écrit *cour du roi Petau*, et ce dernier mot a été la forme primitive de *Pettau*, orthographe actuelle du nom de la ville ainsi appelée.

5° Du reste, Petau a pu être connu chez nous avant le XVIe siècle, attendu que la géographie de Malte-Brun, revue et corrigée par Cortambert, en parle (tome XII, p. 263) comme de la plus ancienne ville de Styrie.

×

Seconde Question.

Pour affirmer très fortement quelque chose, on dit souvent, dans le langage familier, qu' « ON EN METTRAIT LA MAIN AU FEU ». *Quelle est l'origine de cette expression ?*

—

Jusqu'à saint Louis, on eut une manière bien digne du moyen âge de constater la vérité d'un fait dans les cas douteux.

L'accusé était obligé de saisir avec la main droite une barre de fer rougie au feu, qu'il devait porter à une distance de neuf à douze pas, ou bien de plonger cette main dans un gantelet de fer qui sortait de la fournaise.

La main était ensuite enveloppée d'un linge sur lequel les juges apposaient leur sceau, et, s'il n'y avait pas de trace de brûlure lorsqu'on levait l'appareil, trois jours après, c'était un signe d'innocence : on était persuadé dans ces siècles de barbarie que Dieu devait toujours manifester par un miracle si quelqu'un n'était pas coupable, et l'absence de brûlure, en pareil cas, fournissait une preuve irrecusable.

En présence d'une telle pratique judiciaire, celui qui était sûr de l'existence d'un fait offrit naturellement, pour l'affirmer le plus énergiquement possible, de mettre la main au feu (à la barre de fer ou au gantelet), persuadé que, disant la vérité, il ne pourrait souffrir à la main le moindre dommage ; et de là, si je ne me trompe, est venue l'expression métaphorique *J'en mettrais la main au feu*, avec laquelle on sous-entend : s'il fallait en donner la preuve la plus éclatante.

—

A une époque très reculée, les Grecs usèrent du même moyen pour se disculper d'une accusation, car on voit dans l'*Antigone* de Sophocle (v. 264), que les Thébains, soupçonnés d'avoir favorisé l'enlèvement du corps de Polynice, s'écrièrent :

Nous étions prêts à manier le fer brûlant, à marcher à travers les flammes et à prendre les dieux à témoin que nous ne sommes point coupables de cette action, et que nous n'avons point été de complicité avec celui qui l'a méditée ou qui l'a faite.

En supposant donc que saint Louis n'eût pas substitué les preuves testimoniales au jugement de Dieu, comme il l'a fait, nous aurions encore pu, par une allusion aux pratiques des anciens peuples de la Grèce, avoir *En mettre la main au feu*, dans notre langue.

×

Troisième Question.

J'ai trouvé cette phrase dans le Voleur *du 3 septembre 1880 :* « *Le titre me séduisit ; comme beaucoup d'autres*, JE ME SUIS FENDU DE MES DEUX SOUS ». *Je vous demanderai d'abord si* SE FENDRE, *dans le sens de sacri-*

fier, *est bien français*, *et ensuite comment vous en expliquez la construction.* SE FENDRE DE QUELQUE CHOSE *me semble difficile à justifier.*

—

La phrase en question est parfaitement française, surtout dans le style populaire; et la preuve en est fournie par les exemples suivants :

Il *s'est fendu de* cent francs.

(Littré, *Dictionn.*)

Quand il s'agit de *se fendre*, il se fait tirer l'oreille.

(Idem.)

Descends huit bouteilles. — Puisque *vous vous fendez*, dit le peintre, je paie un cent de marrons. — Oh ! oh !

(Balzac, cité par les *Excentr. du lang.*)

Quant à la construction, je la justifie ainsi :

Le verbe *se fendre* a la même signification que *s'ouvrir*. Or, on dit *s'ouvrir de* quelque chose à quelqu'un pour signifier lui révéler le fond de sa pensée, lui faire des confidences :

Je suis bien aise de vous trouver seule, ma sœur; et je brûlais de vous parler, pour *m'ouvrir* à vous *d'*un secret.

(Molière, *Avare*, I, 2.)

Tous les factieux, trompés par mes regrets,
Se sont ouverts à moi *de* leurs complots secrets.

(Quinault, *Agrippa*, I, v.)

Argouges *s'était ouvert* à M. de la Rochefoucault *d'*être pour nous et manqua de parole.

(Saint-Simon, 19, 221.)

N'est-il pas bien naturel de donner au verbe *se fendre*, employé dans le sens d'ouvrir sa bourse, la même construction qu'à *s'ouvrir*, dont il est le parfait synonyme?

—

On rencontre aussi *se fendre à s'écorcher*, pour signifier pousser la prodigalité jusqu'à l'excès :

Cadet, tu te *fends*; ça me flatte. Tu vas *t'écorcher*.

(Cabassol, cité par Lorédan Larchey.)

Mais cette expression, qui repose sur l'idée que *se fendre* est ici un terme d'escrime, me paraît mauvaise, *se fendre de* n'ayant nullement cette origine, à mon avis.

×

Quatrième Question.

Un Percheron dit « JE NE SUIS PAS RÉSOUS » *dans le sens de*, *je ne suis pas bien portant. Comment expliquez-vous ce participe passé avec une telle signification? Je vous serais bien reconnaissant d'une réponse qui me donnerait satisfaction sur ce point.*

—

Voici mon explication en quelques mots :

Le participe *résous*, qui ne s'emploie plus guère de nos jours qu'en parlant des vapeurs se changeant en eau, était autrefois le synonyme de *résolu*.

Or, ce dernier s'est dit dans le sens de *certain*, *assuré*, comme le montrent les exemples suivants :

Si veut-il que nous soyons tous *résolus* [certains] qu'il nous a en sa garde.

(Calvin, *Instit.* 146.)

Et faites estat, mais très *resolu* [certain] que de tout ce que j'establiray et ordonneray en ceste ville, je ne m'en retracteray jamais.

(Carloix, VI, I.)

Sylla respondit qu'il n'estoit pas encore bien *resolu* [certain] de ceulx qu'il devoit sauver.

(Amyot, *Scylla*, 65.)

Peu de gents meurent, *resolus* [sûrs] que ce soit leur heure dernière.

(Montaigne, *Essais*, II, 380.)

Par conséquent, il n'y a pas à s'étonner si les habitants du Perche disent : *Je ne suis pas résous* au lieu de : je ne suis pas bien portant. Ayant signifié *assuré*, le participe *résous* a pu, dans l'origine, être spécialement affecté à la santé; et, en dépit de l'Académie qui lui donna plus tard le sens de *transformé*, ce participe s'est maintenu dans le langage des Percherons avec sa signification primitive.

ÉTRANGER

Première Question.

Quand et pour quelle raison dit-on de quelqu'un JE L'AI VU *ou* JE L'AI CONNU POIRIER? *Je vous serais obligé de me répondre à ce sujet avant la fin de la présente année.*

—

On emploie cette phrase proverbiale en parlant d'un parvenu qui ne mérite pas une très grande considération, et que l'on a vu dans une position des plus modestes, infime, misérable.

Quant à l'origine de ladite phrase, elle est due à une ancienne anecdote que je vais vous rapporter d'après Quitard (*Dict. des Prov.*, p. 604) :

Il y avait, dans une chapelle de village, aux environs de Bruxelles, un saint Jean fait en bois, auquel les paysans portaient une grande dévotion. Ils y venaient en pèlerinage de dix lieues à la ronde. Le tronc qui lui servait de piédestal, quoique vidé souvent, se remplissait toujours.

Cette statue vermoulue étant tombée, le curé, qui l'avait fait restaurer plusieurs fois, prit le parti de la remplacer par une statue nouvelle, à la confection de laquelle il sacrifia son plus beau poirier. Le nouveau saint, peint et repeint, est remis à la place du vieux.

En rajeunissant l'effigie, le curé crut raviver la piété des fidèles. Il en fut tout autrement : plus de pèlerinages. Les habitants du lieu même semblaient avoir oublié la route de la chapelle de saint Jean.

Le pasteur, ne pouvant concevoir la cause de ce refroidissement, y rêvait, quand il rencontre un vacher qui, très dévôt au vieux saint, n'était pas moins indifférent que les autres pour le nouveau.

Est-ce que tu n'as plus de dévotion à saint Jean, lui dit-il. — Si, monsieur le curé. — Pourquoi donc ne te revoit-on plus à la chapelle? — C'est qu'il n'y a plus là de saint Jean, monsieur le curé. — Comment? il n'y a plus de saint Jean! Ne sais-tu pas qu'il y en a là un tout neuf? — Si fait, monsieur le curé; mais celui-là n'est pas le vrai comme l'autre. — Et pourquoi çà? — C'est que « je l'avons » vu poirier.

—

L'expression méprisante *Je l'ai connu poirier* se trouve dans les Mémoires de Saint-Simon (tome XVII, p. 175, éd. Hachette). Or, comme cet ouvrage fut commencé en 1702, époque à laquelle le duc abandonna la profession des armes pour la littérature, il en résulte que ladite expression, quelle que puisse être d'ailleurs la cause de sa naissance, remonte au moins à la fin du XVIIe siècle.

×

Seconde Question.

Il m'est arrivé souvent, dans mes préoccupations grammaticales, de me demander la raison pour laquelle on met un De *dans certaines phrases entre un substantif et le participe qui le suit, comme dans celle-ci, par exemple : « Il y eut cent* soldats de tués *dans cette affaire ». C'est une question de syntaxe qui, je crois, n'a jamais été résolue nulle part. Vous serait-il possible de la traiter dans votre journal ?*

—

Comme on peut le voir dans l'excellente *Méthode* de Burnouf (p. 236, § 318), le latin avait certains termes qui voulaient au génitif l'adjectif qui s'y rapportait ; tels étaient *aliud*, *nihil*, ainsi que le singulier neutre de tous les déterminatifs *id*, *idem*, *hoc*, *illud*, *quod*, *quid*, *aliquid*, etc., comme le prouvent ces exemples :

Nihil boni divinat animus (Tite-Live).
Habet iracundia *hoc mali* : non vult regi (Sénèque).

En français, où cette tournure a passé, nous avons mis la préposition *de* pour exprimer le génitif dont le latin se servait après les termes sus-nommés :

Je n'ai *rien* [nihil] *de caché* pour lui.
Son récit a *quelque chose* [aliquid] *de comique*.
Il faut noter ce *qu'* [quod] il y a *de faux* là-dedans.
Qu' [quid] y a-t-il *de nouveau* aujourd'hui ?

Puis, vu que dans ces phrases, le *de* pouvait facilement se remplacer par *qui est*, ou *qui fut*, etc., on a fini (car on cherche toujours les expressions les plus courtes), on a fini, dis-je, dans la plupart des cas où ces mots étaient employés, par leur substituer *de*, comme l'ont fait les auteurs suivants :

Il y eut trois cents sénateurs *de* [qui furent] proscrits, deux mille chevaliers, plus de cent négociants.
(Voltaire, *Gram. nat.* p. 802.)

Mais parmi les traits lancés de toutes parts, ne s'en trouverait-il aucun *d'* [qui fût] empoisonné ?
(Souvestre, *Philos.* p. 121.)

Il n'a eu toute sa vie aucun moment *d'* [qui fût] assuré.
(Fénelon, *Télém.*)

Voilà, selon moi, comment nous avons été amenés à faire de la préposition *de* l'usage remarquable sur lequel vous venez d'appeler mon attention.

—

L'italien aussi a traduit par *de* le génitif auquel se mettait l'adjectif latin venant après les termes que j'ai nommés en commençant : *Ella non ha niente di buono ;* mais je ne sache pas qu'il ait jamais employé le *di* représentant ce génitif, à la place d'un relatif et du verbe *être*, comme cela se fait pour *de* en français.

×

Troisième Question.

Le dictionnaire de Landais dit que quelques-uns écrivent des Appuie-main. *L'Académie et la plupart des lexicographes écrivent des* Appuis-main, *faisant ainsi de* Appui *un substantif. Quelle est, à votre sens, la meilleure orthographe à suivre pour ce mot ?*

—

Après avoir dressé une liste des noms composés dans lesquels entrent, sans conteste, un verbe et un substantif, j'ai fait la remarque suivante : tous ces noms peuvent être définis par une phrase dont le verbe soit celui qui entre dans le nom composé et dont le régime direct soit le second mot entrant dans ledit nom :

Abat-jour. — Réflecteur de métal ou de papier placé sur une lampe pour *abattre* le *jour* (la lumière) de cette lampe.
Boute-feu. — L'homme qui *boute* (met) le *feu* à une maison par malveillance.
Caille-lait. — Une substance qui fait *cailler* le *lait*.
Chasse-mouches. — Espèce de balai ou d'éventail pour *chasser* les *mouches*.
Coupe-gorge. — Endroit où l'on court risque de se voir *couper* la *gorge* par des brigands.
Couvre-feu. — Dans certaines villes, signal qui indique le moment où il faut *couvrir* (éteindre) le *feu*.
Garde-marteau. — Personne chargée de *garder* le *marteau* servant à marquer le bois sur pied destiné à être coupé ou vendu.
Porte-voix. — Espèce de cornet qui sert à *porter* (faire entendre) la *voix* au loin.

Or, attendu que le mot dont il s'agit peut se définir : une baguette servant à *appuyer* la *main*, j'en tire cette conclusion qu'on doit écrire, conformément à la règle générale, *appuiE-main*, et non *appui-main*.

—

A propos d'un nom composé dans lequel la nature du premier terme a été méconnue, permettez-moi de vous en signaler un autre qui a eu le même sort.

Vous savez que le mot *bec-figue* signifie oiseau qui béquette les figues. Or, comme autrefois on disait *becquer*, pour béqueter, ce qui est prouvé par le substantif *becquée*, que nous avons conservé, on devrait écrire *becque-figue*, en employant le verbe, comme l'italien, qui dit *beccafico* (de *beccare*, becquer), l'espagnol et le portugais, *papafigo* (de *papar*, manger).

Si nous n'avions pas écrit *bec-figue*, il est évident que M. Littré n'eût pas dit, ce qui est une faute, que cette expression vient de l'italien *beccofico ;* car, avec l'orthographe en faveur de laquelle je réclame, il aurait vu immédiatement qu'il fallait mettre *becca*, troisième personne singulière du présent de l'indicatif de *beccare*.

×

Quatrième Question.

Pour modérer quelqu'un qui se presse trop, on lui dit généralement : « Doucement, la foire n'est pas sur le pont. » *D'où peut venir cette phrase proverbiale ?*

—

D'après Quitard, cette locution est fondée, sur une ancienne coutume autorisant les petits marchands à continuer leur vente, après la clôture d'une foire, pendant une demi-journée ou une journée entière, dans un quartier particulier, ordinairement près d'un pont ou sur le pont même. Tant qu'une foire n'en était pas encore venue à cet endroit, il n'était pas absolument nécessaire que l'acheteur précipitât sa marche ; d'où *la foire n'est pas sur le pont*, qui se dit le plus souvent à un compagnon de route que l'on voit se hâter quand il n'y a aucun besoin de le faire.

×

Cinquième Question.

Tenez-vous pour bonne l'étymologie du substantif Moutarde, *qui fait venir ce mot de* mout *(ancien adverbe* moult) *et de* arde *(ancien verbe* arder, *brûler) ?*

—

Jusqu'au XVI[e] siècle, le mot en question s'est écrit avec une *s*, comme le montrent ces exemples :

En icelluy temps chantoient les petits enfans au soir, en allant au vin ou à la *moustarde*.

(*Journal d'un bourgeois de Paris*, 1413.)

Mais quant ce vint au fait de la despence
Il restraignit eufs, chandelle et *moustarde*,
Et oublia pain, vin, char et finance.

(Eust. Deschamps, *Adm. de l'hostel du prince*.)

La demoiselle étoit plus fine que *moustarde* ; car la merci Dieu, elle avoit rodé et couru le pays tant, que du monde ne savoit que trop.

(Louis XI. *Nouv.* LXXVI.)

Si *moutarde* avait été formé de *moul*, beaucoup, il aurait dû être écrit dans l'origine *moultarde* ; car *multum* a d'abord été traduit par *moult*, en français, comme en font foi ces autres citations :

Mais la dame ot *moult* grant paor
Qu'il ne trovast le lecheor.

(Barbazan, II, p. 82.)

Moult hautement sonner en firent
Et grand louenges en rendirent.

(Idem, p. 435.)

Ce fait est suffisant pour montrer la fausseté de l'étymologie dont vous me parlez. Le mot *moutarde* vient de *mustum*, moût, vin non encore fermenté, et du suffixe *ade*, qui se trouve dans *salade*, *poivrade*, etc. Seulement ce suffixe, dont les diverses formes n'ont point admis l'*r* parasite dans plusieurs des idiomes néo-latins (le bourguignon dit *moutade* ; le wallon *mostâde* ; le catalan *mostassa*, *mostalla* ; l'espagnol *mostaza*), en a admis une en français, comme en italien, en provençal et en portugais (*mostarda*), et c'est ce qui a fait croire pendant longtemps que l'ancien verbe *arder* servait de finale au nom du condiment que le sénevé nous fournit.

PASSE-TEMPS GRAMMATICAL.

Corrections du numéro précédent.

1° ... un magnifique *réticule* (c'est un petit filet, rets ; le populaire fait très souvent cette faute) ; — 2° ... fussent-ils têtus comme des ânes (remarquez bien que l'adjectif *rouge* ne se met après *âne* que dans l'expression *Traître comme un âne rouge*) ; — 3° *Le nombre de fois que* cet établissement commercial a été mis dedans, serait bien difficile à dire ; — 4° ... et il ne s'agissait *de* rien *de* moins que d'un embarquement immédiat (emploi du premier *de*, parce que *s'agissait* le veut après lui, et emploi du second, parce que le sens de *rien moins* est ici positif) ; — 5° Quant à nous, nous ne *sachions* pas ; — 6° ... a préféré mourir *plutôt* que *de* vivre (le verbe *préférer* veut après lui *plutôt*, ce qui fait différer sa construction de celle de *aimer mieux*) ; — 7° ... et l'orbite *creusée* à ce point (le substantif *orbite* est du genre féminin) ; — 8° ... et là, il prit un *refroidissement* (l'expression de *chaud et froid* est des plus triviales) ; — 9° ... de vous occuper d'autre chose *que* vos études (attendu qu'on dirait : de choses autres que vos études) ; — 10° ... ne laisse pas, vous le voyez, de créer (depuis des siècles, les bons auteurs ne mettent plus *que de* après le verbe *laisser*) ; — 11° ... les différents discours qui se sont *succédé* (le participe de *succéder* doit toujours rester invariable) ; — 12° ... matière à tout autre chose *que* des plaisanteries, dont le goût est au moins *discutable* (l'adjectif *questionable*, qui appartient à la langue anglaise, n'est pas encore passé dans la nôtre).

FEUILLETON.

BIOGRAPHIE DES GRAMMAIRIENS

SECONDE MOITIÉ DU XVIII[e] SIÈCLE.

François de Wailly.

(*Suite et fin.*)

DE LA PRONONCIATION.

Ai a le son de l'*a* dans *douairière*, et celui de l'*e* muet dans *faisant*, je *faisois*.

On ne prononce point l'*i* dans *encoignure*, *oignon*, *oignonière*, *oignonet*.

Quelques personnes prononcent *heureux*, *malheureux* comme s'il y avait *hureux*, *malhureux* ; cette prononciation paraît contraire au bon usage.

Factum se prononce *facton*.

Le *c* a le son de *g* dans *second*, *secondement*, *seconder* ; mais l'usage est partagé sur *secret*, *secrétaire*, *secrétariat*, etc. Plusieurs personnes prononcent de même le *c* de *Claude* ; mais il vaut mieux prononcer *Claude*.

Fréron a remarqué, au sujet d'*Achéron*, qu'à l'Opéra on prononce *Aquéron*, et à la Comédie-Française *Achéron*. De Wailly croit qu'il faut prononcer *Achéron*.

Quelques grammairiens disent que *signer*, *assignation*, *assigner* se prononcent *siner*, *assination*, *assiner*.

On dit et l'on écrit à volonté *le onze*, *le onzième*, ou *l'onze*, *l'onzième*.

C'est mal prononcer l'*l* mouillée que de prononcer *meilleur*, *tailleur*, *feuillet*, etc. comme s'il y avait *mélieur*, *talieur*, *feuliet* ; ou comme s'il y avait *méïeur*, *taïeur*, *feüiet*.

Dans la conversation, on prononce *quelque*, *quelqu'un* comme s'il y avait *quèque*, *quèqu'un*.

En parlant familièrement, *r* ne se prononce point ou presque point dans *notre*, *votre* suivis d'une consonne, comme dans *notre maison*, *votre marteau*.

La consonne *s* se prononce dans la finale de tous les mots latins adoptés par notre langue ; elle se prononce dans *lis*, fleur, mais elle est muette dans *fleur de lis*.

Dernières syllabes longues. — Les syllabes finales terminées par une *s*, un *x* ou un *z*, qui ne sonnent point, sont longues : le *temps*, les *almanachs*, je *plains les jaloux*, le *nez*, les *chassis*, etc.

Dans les verbes en *ier*, *ayer*, *oyer*, *uer*, *uyer*, les pénultièmes sont longues aux deux premières personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif : *nous priions*, *vous priiez* ; *il faut que vous essayiez* ; *nous continuiions*.

L'*a* pénultième est long dans *astrolabe* ; mais il est douteux dans *oracle*, *tabernacle*, *spectacle*.

Remarques sur l'orthographe. — L'*e* au commencement, au milieu, ou à la fin des mots et suivi d'une consonne avec laquelle il forme une syllabe, n'est marqué d'aucun accent : *respecter*, *pervers* ; *le bec*, *la nef*.

Si l'*e* à la fin d'un mot est suivi d'une *s*, on le marque d'un accent grave ou d'un accent aigu, selon qu'il est ouvert ou fermé ; on écrit : *vos procès sont jugés*, *ses accès sont passés*.

Comme les accents servent surtout à distinguer nos différentes sortes d'*e*, De Wailly souhaiterait :

1° Qu'on appelât accent fermé celui qui se place sur les *e* fermés : *régénéré*, *considéré*, *répété*, etc.; qu'on nommât accent ouvert bref celui que l'on met sur les *é* brefs : *le père, la mère, complète, bibliothèque*, etc., et qu'on donnât le nom d'accent long à celui qui se met sur les voyelles longues : *la pâte*, *la grâce*, *le prêtre*, *le gîte*, *l'épître*, *l'apôtre*, *la flûte*.

2° Qu'on mît l'accent fermé sur les *e* de *Bémbo*, *Tempé*, *le bién*, *bénjoint*, *chrétiénté*, *le piéd*, *la cléf*, *déssiner*, *présséntir*, *préscrire*, *un chéf d'œuvre*, etc. attendu que les lecteurs ne seraient plus embarrassés sur la prononciation d'un grand nombre de mots.

3° Qu'on plaçât l'accent long sur les voyelles longues, qu'on ait retranché une lettre après la voyelle ou qu'on n'en ait point retranché : *l'âme, la grâce*, *le câble*, *le sâbre*, *la flâme*, *on lâce ma fille*, *un escâdre*, *la viêille*, *la rêine*, *la gloîre*, *le procès*, *une excûse ;* car, sans cet accent, la plupart des lecteurs ne savent pas si la syllabe est longue ou si elle ne l'est pas.

4° Qu'on mît l'accent ouvert sur toute voyelle suivie d'une consonne finale qui se prononce fortement, comme dans *Abrahàm*, *Balàam*, *Jérusalèm*, *Sichèm*, *Màrc*, *le tillàc*, *le publìc*, *un tròc*, *la nèf*, *le blocùs*, *la dòt*, etc.

5° Qu'on mît de même cet accent ouvert sur l'*i* des mots en *il* où la lettre *l* se prononce sans être mouillée : *civìl*, *exìl*, *pistìl*, *subtìl*, *ìllégal*, *ìllusion*, etc.

Dans les mots en *il* où la lettre *l* ne se prononce pas, on marquerait l'*i* de l'accent aigu, *le fusíl*, *le coutíl*, *l'outíl*, *le baríl*, *il est gentíl*, etc. On écrirait sans accent les mots en *il* où la lettre *l* est mouillée : *le babil*, *le péril*, *avril*. Alors seraient distingués ces trois sons d'*il :* *civìl*, *pistìl ; le coutíl*, *péril*, *babil*.

6° On mettrait cet accent sur les voyelles suivies de *gn*, quand le *g* a le son dur ou de *gue*, comme *àgnat*, *àgnation*, *diàgnostique*, *imprègnàtion*, *Prògné*, *stàgnant*, *inexpùgnable*.

7° Sur l'*u* de *gui*, et de *qua*, *que*, *qui* quand ces syllabes forment une diphthongue, comme dans *aigùille*, *aigùiser*, *inextingùible*, *le Gùide*, peintre, le duc, la ville de *Gùise*, etc., *aqùatique*, *éqùation*, un *qùesteur*, etc.

Le tréma sur les voyelles *ë*, *ï*, *ü* ne suffit pas pour indiquer clairement la prononciation.

L'Académie place ces deux points tantôt sur la première des voyelles, *cigüe*, douleur *aigüe*, phrase *ambigüe*, etc., et tantôt sur la seconde, *haïr*, *camaïeu*, *païen*, etc.

Cet usage du tréma paraît opposé à De Wailly. En mettant le tréma sur l'*u* dans *cigüe*, douleur *aigüe*, etc. l'Académie veut nous avertir que l'*u* ne doit pas se prononcer avec la voyelle suivante. En le plaçant sur l'*e*, l'*i* ou l'*u* dans *poëte*, *païen*, *camaïeu*, *Saül*, etc., elle nous fait connaître que l'*e*, l'*i* et l'*u* ne doivent pas se prononcer après les voyelles précédentes. Puisque les deux points sur l'*u* dans *cigüé*, *aigüe*, *ambigüe* sont mis pour avertir que l'*u* ne doit pas se prononcer avec l'*e* qui suit, le lecteur croira que les deux points sur l'*i* dans *aïeux*, *païen*, etc. y sont mis pous l'avertir que l'*i* ne doit pas se prononcer avec *eul*, *en*, *eu*, et qu'ainsi on doit prononcer *a-i-eul*, *pa-i-en*, *cama-i-eu*, ou *aï-eul*, *paï-en*, *camaï-eu*.

Trait d'union. — Nos dictionnaires ne sont point d'accord entre eux sur l'emploi qu'on doit faire du trait d'union dans les noms composés.

L'Académie écrit sans trait d'union, *aussitôt*, *entremêler*, *entresol*, *entreouvrir*, *contrefaçon*, *contremander*, etc.; il y en a qui écrivent *aussi-tôt*, *entre-mêler*, *entre-sol*, *entre-ouvrir*, etc. Et l'on pourrait citer bien d'autres exemples où l'on diffère complètement au sujet de l'emploi du même signe.

En ne mettant point le trait d'union dans les noms composés, on imiterait les Grecs et les Latins, qui n'ont pas employé ce signe orthographique quoique leurs langues fussent pleines de noms composés ; cette uniformité rendrait l'orthographe moins vétilleuse.

Alors on n'emploierait plus le trait d'union 1° que quand à la fin de la ligne il faudrait partager un mot en deux, comme *témé-rité ;* 2° entre les verbes et les pronoms placés après le verbe dont ils dépendent : *viens-tu ? portez-leur à manger ; irai-je ?*

Remarques sur les consonnes finales. — Les consonnes finales ne se prononçant point dans la plupart des mots, on est souvent embarrassé pour orthographier les syllabes finales de plusieurs noms.

Pour savoir comment s'écrivent les syllabes finales des substantifs, il faut faire attention aux mots qui en sont dérivés. Par exemple, on écrira *plomb*, *surplomb*, à cause de *plomber ;* le *rang*, le *sang*, le *hareng*, à cause de *ranger*, de *sanguin*, de *harengère*.

Remarques sur l'e muet. — Quoique l'*e* muet ne sonne pas au milieu de plusieurs mots, il faut néanmoins l'écrire. Ainsi on écrit l'*aboiement*, l'*enjouement*, etc. Ces substantifs en *ment* viennent du gérondif des verbes, en changeant *ant* ou *eant* en *ement*.

Mais il faut remarquer que les auteurs et le dictionnaire de l'Académie varient sur ce point relativement aux substantifs, aux adjectifs et aux adverbes formés des verbes en *ier*, *uer*, ou d'un adjectif terminé par une voyelle. Le dictionnaire de l'Académie écrit sans *e* les mots : *châtiment*, *infiniment*, *vraiment*, *éternument*, *goulument ;* tandis qu'il écrit avec un *e : aboiement*, *crucifiement*, *gaieté*, *dénouement*, etc. Il n'est pas possible de se souvenir que là on admet l'*e* et que là on le rejette.

Pour la même raison, on devrait écrire sans *e* muet les futurs et les conditionnels présents des verbes en *éer*, *ier*, *ayer*, *oyer*, *yer*, *ouer* : il *agréra*, il *prîra*, il *secoûra*, il *avoûra*, etc. Les poètes suppriment l'*e* dans ces sortes de mots où il ne saurait faire syllabe. En l'ôtant de même partout dans la prose, on tiendrait une marche uniforme. N'est-il pas contradictoire d'écrire sans *e*, *châtiment*, *remercîment*, *éternûment*, et d'en mettre un dans il *châtiera*, *remerciera*, *éternuerait ?*

De Wailly termine son excellente grammaire par un *Abrégé de la versification française*.

FIN.

Le Rédacteur-Gérant : Eman Martin.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA DIXIÈME ANNÉE DE CE JOURNAL

QUESTIONS RÉSOLUES

A

B

C

D

E

F

G

BIOGRAPHIES DONNÉES

Imprimerie G. Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

TABLE GÉNÉRALE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LES DIX PREMIÈRES ANNÉES

DU

COURRIER DE VAUGELAS

Les chiffres romains indiquent les années, et les chiffres arabes, les pages de chacune d'elles. Pour ce qui concerne la première et la deuxième année, ces indications se rapportent à la seconde édition.

QUESTIONS RÉSOLUES

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Y

Z

SUPPLÉMENT

BIOGRAPHIES DONNÉES

Noms des grammairiens rangés d'après la date de leurs ouvrages

XVIIe SIÈCLE. — Seconde moitié.

Laurent Chifflet. Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise (1659). vi. 5.
Claude Lancelot. Grammaire générale et raisonnée (1660). vi. 77.
Marguerite Buffet. Nouvelles observations sur la langue françoise (1668). vi. 133.
Gilles Ménage. Observations sur la langue françoise (1672). vii. 5.
Dominique Bouhours. Doutes sur la langue françoise proposez à Messieurs de l'Académie (1674). vii. 85.
Nicolas Andry. Réflexions critiques sur l'usage présent de la langue françoise (1689). vii. 117.
L'abbé Dangeau. Lettre sur l'orthographe (1694). ix. 77.
De la Touche. L'art de bien parler françois (1696). viii. 5.

XVIIIe SIÈCLE. — Première moitié.

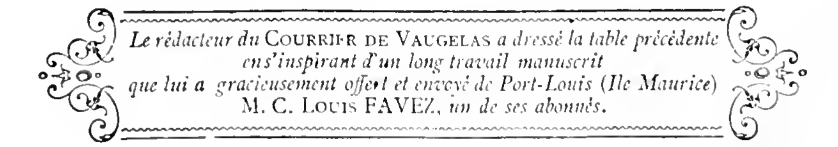
Régnier-Desmarais. Traité de la grammaire françoise (1705). viii. 53.
Claude Buffier. Grammaire françoise sur un plan nouveau (1709). ix. 5.
Pierre Restaut. Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise (1730). ix. 101.
L'abbé d'Olivet. Remarques grammaticales sur Racine (1738). ix. 117.
Joseph Vallart. Grammaire françoise (1744). x. 5.
Gabriel Girard. Vrais principes de la langue françoise (1747). x. 37.

XVIIIe SIÈCLE. — Seconde moitié.

François De Wailly. Principes généraux et particuliers de la langue françaisc (1754). x. 101.

Noms des grammairiens rangés par ordre alphabétique

FIN.


Le rédacteur du Courrier de Vaugelas *a dressé la table précédente en s'inspirant d'un long travail manuscrit que lui a gracieusement offert et envoyé de Port-Louis (Ile Maurice)* M. C. Louis FAVEZ, *un de ses abonnés.*

FAUTES A CORRIGER

ADDITIONS ET SUPPRESSIONS A FAIRE

PREMIÈRE ANNÉE.

Page 58, col. 1, lig. 22, lisez « l'on a de plus » au lieu de « l'on a encore. »
— 109, col. 2, lig. 19, lisez « Seconde moitié » au lieu de « Première moitié ».
— 110, col. 1, lig. 16, d'en bas, ajoutez « Lyon, 1555 ».
— 133, col. 1, lig. 31, d'en bas, lisez « toutes les deux » au lieu de « toutes deux »

DEUXIÈME ANNÉE.

Page 17, col 2, lig. 17, d'en bas, lisez « en aucune façon la nature » au lieu de « absolument rien à la nature ».
— 29. col. 1, lig. 6, d'en bas, lisez « Ævum » au lieu de « OEvum ».
— 113, col. 2, lig. 8, d'en bas, lisez « au-delà de la Manche » au lieu de « au de de la Manche ».
— 181. col. 2, lig. 4, lisez « Henri Estienne » au lieu de « Robert Estienne ».
— 185, col. 2, lig. 16, d'en bas, lisez « invideo » au lieu de « invides ».

TROISIÈME ANNÉE.

Page 117, col. 2, lig. 11, lisez « Première moitié » au lieu de « Seconde moitié ».

QUATRIÈME ANNÉE.

Page 1, en tête du sommaire, lisez « Deuxième édition ».

CINQUIÈME ANNÉE.

Page 13, col. 2, lig. 18, d'en bas, lisez « XVIIe siècle » au lieu de « XVIIIe siècle ».
— 21, col. 2, lig. 14, lisez « XVIIe » au lieu de « XVIIIe ».
— 76, col. 2, lig. 14, d'en bas, lisez « alcaraza » au lieu de « alcazara ».
— 92, col. 2, lig. 20, d'en bas, lisez « as percé » au lieu de « as parcé ».

SIXIÈME ANNÉE.

Page 4, col. 1, lig. 19, lisez « e (ex) » au lieu de « e (es) ».
Page 6, col. 1, lig. 9, lisez « sont » au lieu de « dont ».
— 13, col. 1, lig. 2, lisez « parémiographe » au lieu de « belge ».
— 28, col. 1, lig. 23, lisez « travise » au lieu de « ravise ».
— 35, col. 2, lig. 15, lisez « dans la 1re année, p. 9 » au lieu de « 2e année, numéro 2, p. 4 ».
— 49, (Communications) lisez « Bressans, Hazebrouquois, Lesparrins et Moulinois » au lieu de « Bressons, Hazebrouquais, Lesparrais et Molinois ».
— 57, col. 1, lig. 23, lisez « analogique » au lieu de « analytique ».
— 69, col. 1, lig 27, lisez « Pairaidi » au lieu de « Paircidi ».
— 115, col. 2, lig. 31, d'en bas, lisez « concert » au lieu de « consort ».

SEPTIÈME ANNÉE.

Page 65, col. 1, lig. 2 du sommaire, lisez « Landerneau » au lieu de « Landernau ».
— 84, col. 1, lig. 31 et 32, d'en bas, lisez « Boetius » au lieu de « Beotius ».
Page 101, col. 1, lig. 9, lisez « 1re année, p. 5 » au lieu de « 1re année, n° 1, p. 5 ».
— 180, col. 1, lig. 3, lisez « grave » au lieu de « aigu ».

HUITIÈME ANNÉE.

Page 92, col. 1, lig. 18, d'en bas, lisez « conchyliologie » au lieu de « conchyologie ».
— 185, col. 1, lig. 16 d'en bas, lisez « dans votre 5e année, p. 82 » au lieu de « dans votre 6e année ».

NEUVIÈME ANNÉE.

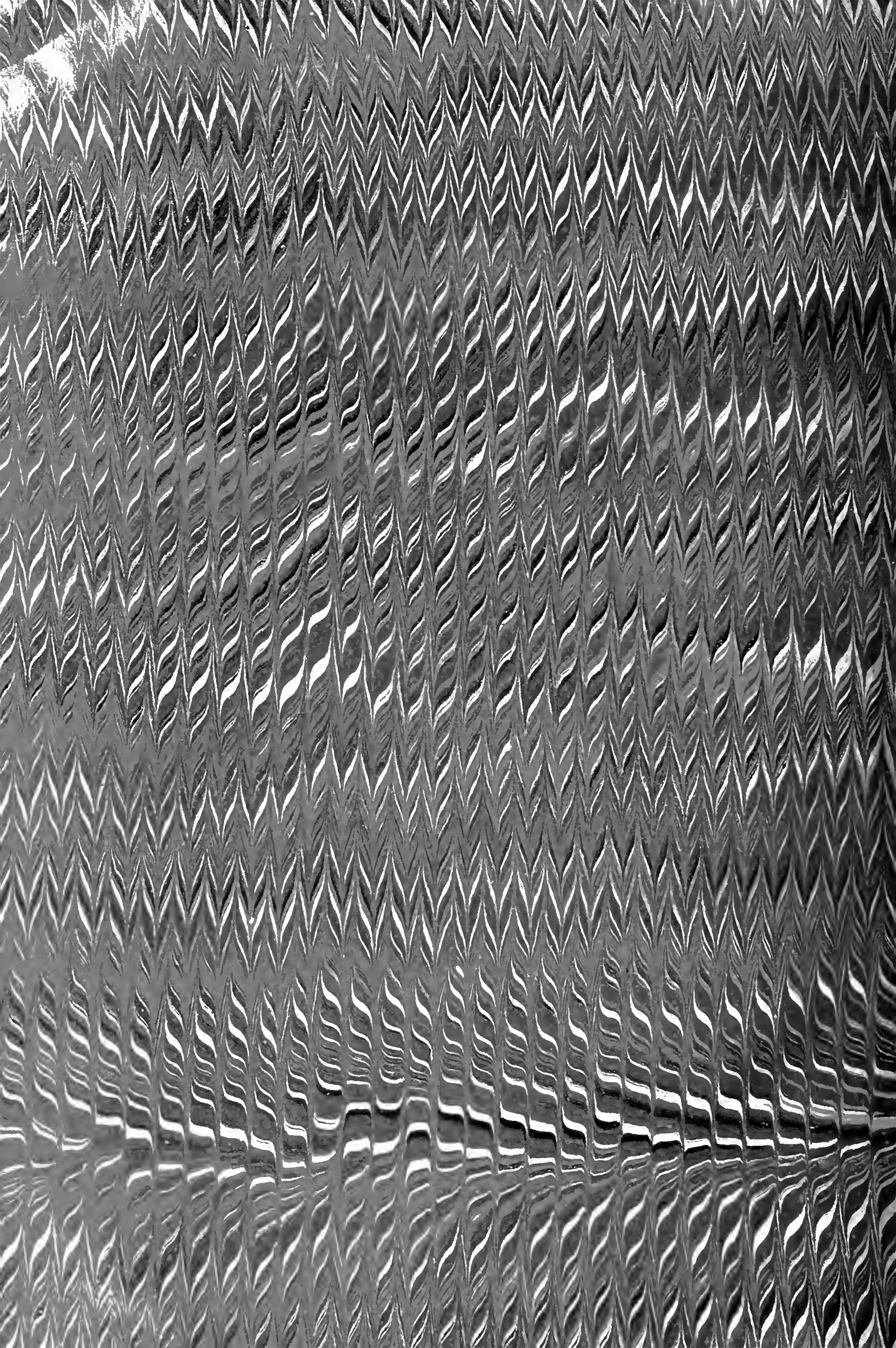
Page 20, col. 1, lig. 8, lisez « Ich habe Schlaf » au lieu de « Ich habe schlafen ».
— 41, col. 1, lig. 19, lisez « Suite de la biographie de Claude Buffier » après « Passe-temps grammatical ».
— 51, col. 2, lig. 20, d'en bas, lisez « au pluriel, sans conserver le *t* final » au lieu de « sans *s* finale au pluriel ».
— 97, col. 1, lig. 14, lisez « adverbiale » au lieu de « proverbiale ».
— 97, col. 1, lig. 16, supprimez « Suite de la ».
— 97, col. 2, lig. 19, d'en bas, lisez « equidem invideo, miror » au lieu de « quidem individes, mirar ».
— 122, col. 2, lig. 13, lisez « einem » au lieu de « einen. »
— 133, col. 2, lig. 22, lisez « mots déclinables » au lieu de « mots indéclinables ».
— 136, (Réponses diverses) lig. 2, d'en bas, lisez « publications de la quinzaine » au lieu de « annonces de la quinzaine ».
— 148, col. 1, lig. 9 et 20, lisez « 1683 » au lieu de « 1783 ».

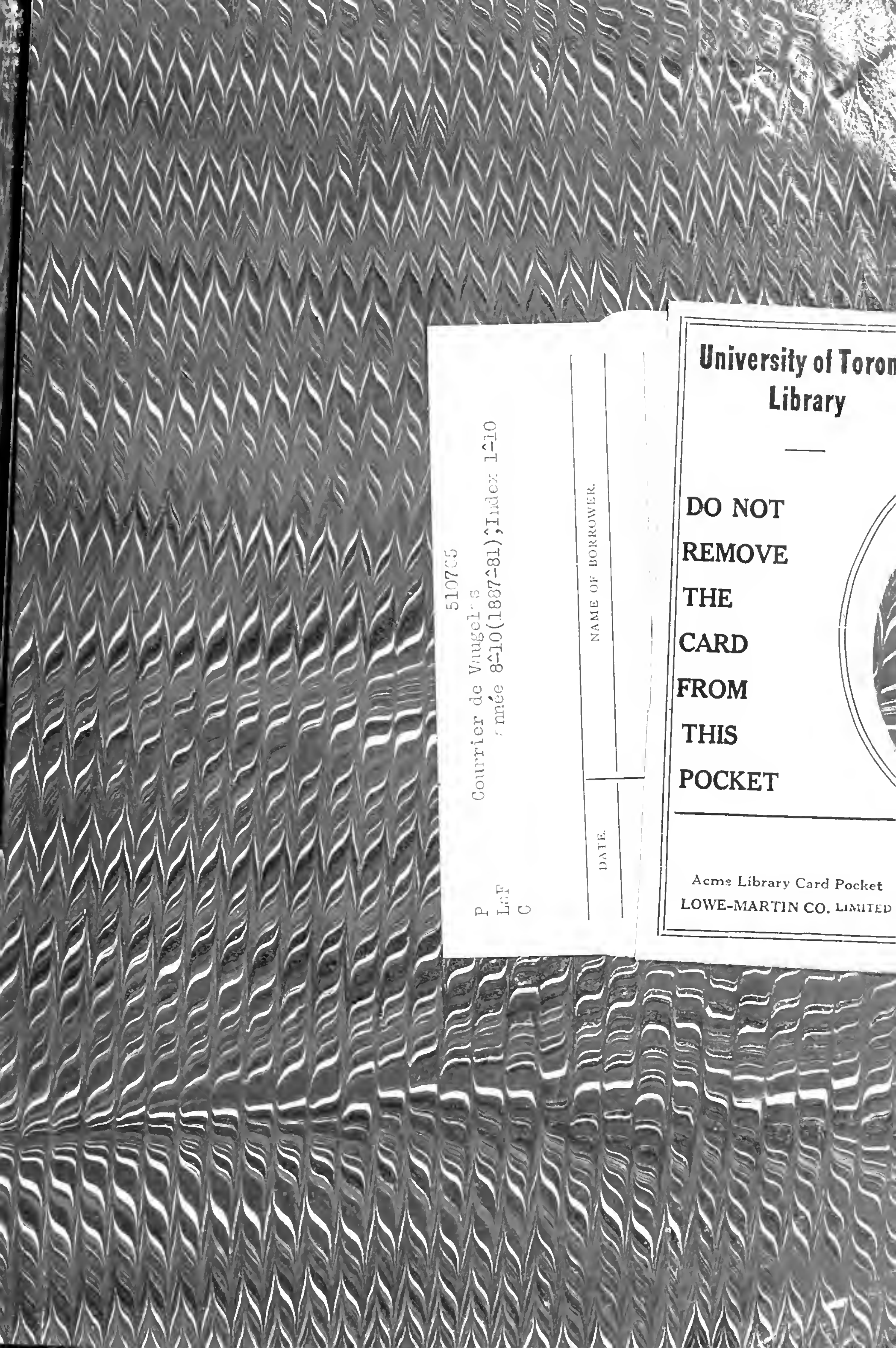
DIXIÈME ANNÉE.

Page 33, col. 2, lig. 8, lisez « 1725, date de la dernière édition » au lieu de « 1727, date de la 2e édition ».
— 132, col. 1, lig. 14, lisez « Bachelet » au lieu de « Brachet ».
— 185, tout en tête du numéro, à droite, lisez « Mai » au lieu de « Juin ».

Les personnes possédant un exemplaire de la 2me année, 2me édition où la biographie du grammairien Jean Garnier (p. 5 commence par la phrase suivante : « L'un des plus savants Jésuites de son temps, Jean Garnier naquit à Paris en 1612 » reçoivent *gratis*, sur leur demande, un carton qui a été fait dernièrement pour rectifier en plusieurs points ladite biographie.

Poitiers, imp. Tolmer et Cie. — Paris, 3, rue Madame. 212.




University of Toron
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED
P
LaF
C
510765
Courrier de Vaugel s
mée 8-10(1887-81);Index 1-10
NAME OF BORROWER.
DATE.

